



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

lundi 24 septembre 2012 à 15h00

LES RAPPORTS

LA SEANCE EST OUVERTE à 15h00 SOUS LA PRESIDENCE DE 1
MONSIEUR ALAIN JUPPÉ MAIRE DE BORDEAUX.

Désignation du secrétaire de séance. PROCES-VERBAUX DES SEANCES 2
des 25 JUIN 2012 et 16 JUILLET 2012

MONSIEUR LE MAIRE PRESENTE par Madame Anne WALRYCK 3

D-2012/426 4

Adoption du nouveau plan d'action climat-énergie de la Ville de Bordeaux

DELEGATION DE Monsieur Hugues MARTIN 174

D-2012/427 175

Appui a un projet d' assainissement , d'eau et d'électricité à Casablanca
dans le cadre des actions menées avec l'Association Internationale des
Maires Francophones (AIMF). Autorisation. Décision.

D-2012/428 183

Rapport annuel d'activité de l'exercice clos au 31 décembre 2011.
Electricité Réseau Distribution France ('ERDF'). Information du Conseil
Municipal.

D-2012/429	283
Modification des règlements intérieurs des cimetières et du columbarium de la ville de Bordeaux. Application du nouveau règlement des cimetières. Autorisation.	
D-2012/430	335
Actualisation des tarifs 2013 de la taxe sur l'électricité	
D-2012/431	339
Autorisation de défendre. Recours contre la réalisation du nouveau stade.	
D-2012/432	341
Autorisation de défendre. Recours contre la réalisation de la cité municipale.	
D-2012/433	343
Silo des Grands Hommes, résiliation partielle du bail emphytéotique conclu avec l'Etat. Décision. Autorisation.	
D-2012/434	345
Cession au Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux de l'immeuble 73 rue Dubourdieu. Décision. Autorisation.	
D-2012/435	347
Cession d'une propriété située rue Lucien Faure. Décision. Autorisation.	
D-2012/436	353
Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes 2012. Attribution.	
D-2012/437	358
Fonds d'Intervention Local 2012. Affectation de subventions	
DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON	
	362
D-2012/438	363
Attribution d'aides en faveur des associations. Subventions. Adoption. Autorisation.	
DELEGATION DE Monsieur Didier CAZABONNE	
	366
D-2012/439	367
Appui aux 7emes rencontres CHAMPLAIN - MONTAIGNE à Quebec, les 27 ET 28 SEPTEMBRE 2012 dans le cadre du 50 ème anniversaire du jumelage BORDEAUX QUEBEC.	
DELEGATION DE Monsieur Jean-Louis DAVID	
	376
D-2012/440	377
Refonte des tarifs de l'occupation temporaire du domaine public. Décision. Autorisation.	

DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET PRESENTE PAR Monsieur Jean-Michel GAUTE	391
D-2012/441	392
Construction d'une crèche multi-accueil et d'un accueil familial au Grand-Parc. Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse. Composition du jury. Autorisation.	
DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET	400
D-2012/442	401
Ecoles élémentaires. Séjours de découvertes du premier trimestre 2012-2013	
D-2012/443	406
Classes de neige. Séjours de ski. Séjours environnement à la montagne. Année scolaire 2012/2013. Fixation des tarifs. Participation des familles. Autorisation.	
D-2012/444	411
Forfait dû par les enseignants au titre de la consommation d'eau dans les logements de fonction. Disposition d'encaissement. Autorisation.	
D-2012/445	416
Versement des subventions aux associations en charge de structures d'accueil des jeunes enfants.	
DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU	423
D-2012/446	424
Grande salle de spectacles. Transfert de compétence. Autorisation	
DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU PRESENTE PAR Monsieur Jean-Michel GAUTE	432
D-2012/447	433
Construction de salles de danse ZAC GINKO. Désignation du lauréat du concours d'architecture. Signature du marché. Autorisation.	
DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU	438
D-2012/448	439
Réseau de lecture publique de Bordeaux. Demande de subvention à l'Etat au titre de la 2ème fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt. Autorisation.	

D-2012/449	442
Acquisition sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'un complexe musical à l'emplacement de l'ancien cinéma Gaumont. Avenant n°2 au Contrat de VEFA. Décision. Autorisation	
D-2012/450	454
CAPC Musée d'Art Contemporain. Création d'une boutique. Autorisation.	
D-2012/451	458
Ville d'Art et d'Histoire. Subvention de l'Etat Ministère de la Culture en faveur d'un programme de valorisation. Signature. Autorisation.	
D-2012/452	459
Label ville d'art et d'histoire. Mise en place de visites de quartiers. Autorisation.	
D-2012/453	462
Avenant à la convention liant la Ville de Bordeaux à la SARL Théâtre National Bordeaux Aquitaine. Signature. Autorisation.	
D-2012/454	465
Subvention pour le programme d'acquisitions 2012 des musées de Bordeaux. Demande. Titre de recette. Signature. Autorisation.	
D-2012/455	467
Subvention du fonds de restauration des musées. Demande. Encaissement. Autorisation.	
D-2012/456	469
CAPC Musée d'Art Contemporain. Partenariat de L'association des Amis du Capc. Conventions. Signature. Autorisation. Encaissement.	
D-2012/457	475
Musée des Beaux Arts. Subvention de l'Etat. Exposition Lowenstein. Demande. Encaissement. Signature. Autorisation	
D-2012/458	477
Musée d'Aquitaine. Banquet Gaulois. Signature. Autorisation.	
D-2012/459	481
Bibliothèque de Bordeaux. Désaffectation. Destruction. Convention. Signature. Autorisation.	
DELEGATION DE Monsieur Michel DUCHENE	483
D-2012/460	484
Information au conseil municipal. Parcs de stationnement allées de Chartres, Victor Hugo et Alsace Lorraine. Rapport d'activité et financier de l'exercice 2011.	

DELEGATION DE Madame Véronique FAYET	572
D-2012/461	573
Conventions de partenariat autour de l'événement ' la Semaine Bleue ' .	
DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA PRESENTE PAR Monsieur Jean-Michel GAUTE	603
D-2012/462	604
Palais des Sports. Réhabilitation. Approbation de l'avant-projet définitif. Avenant au marché de marché de maîtrise d'oeuvre 2012-005. Autorisation.	
DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA	609
D-2012/463	610
Golf de Bordeaux Lac. Compte rendu annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Information du Conseil Municipal.	
D-2012/464	650
Equipements de sports et de loisirs. Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Information au Conseil Municipal	
DELEGATION DE Monsieur Josy REIFFERS PRESENTE par Monsieur Fabien ROBERT	808
D-2012/465	809
Développement de l'économie créative de la ville de Bordeaux. Soutien à l'association Sew et Laine. Demande de subvention. Décision. Autorisation.	
DELEGATION DE Madame Elizabeth TOUTON	817
D-2012/466	818
Renouvellement du centre historique d'agglomération. Convention publique d'aménagement. Compte rendu d'activité à la collectivité 2011. Approbation.	
D-2012/467	851
Information au conseil municipal. Incité. Rapport d'activité et financier de l'exercice 2011.	

D-2012/468	930
Dispositif d'aide à l'accession à la propriété. Passeport 1er logement. Aide de la Ville aux acquéreurs. Autorisation. Décision.	
D-2012/469	933
CPA. Centre Historique. PRI. 45 rue Bouquière. Subventions de la Ville aux propriétaires occupants. Autorisation. Décision.	
D-2012/470	936
Logements locatifs aidés. Opération en neuf sise 67-73 rue Joseph Brunet réalisée par l'OPH Gironde Habitat. Demande de subvention. Autorisation. Décision.	
D-2012/471	938
Logements locatifs aidés. Opération en neuf réalisée par la SA d'HLM Mésolia. Ilot Dock B (Bassins à Flots). Demande de subvention. Autorisation. Décision.	
D-2012/472	940
Logements locatifs aidés. Opération en neuf réalisée par la SA d'HLM Erilia. Cours Dupré de Saint-Maur (Bassins à Flots). Demande de subvention. Autorisation. Décision.	
D-2012/473	942
Logements locatifs aidés. Résidence sociale sise 43-44 quai de Bacalan réalisée par la SA d'HLM de la Charente Le Foyer. Demande de subvention. Autorisation. Décision.	
DELEGATION DE Madame Anne WALRYCK	945
D-2012/474	946
Charte d'engagement climat énergie des acteurs de Bordeaux. Approbation.	
D-2012/475	952
Participation financière de la Ville de Bordeaux à l'étude sur l'opportunité des Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA) - Autorisation - Signature	
D-2012/476	960
Mise en place d'un site d'essais d'hydroliennes - co-financement - autorisation	
D-2012/477	963
Aménagement de jardins partagés en 2012. Demande de subvention. Autorisation.	

D-2012/478	965
Organisation d'expositions temporaires dans le cadre du forum Agenda 21 du 13 octobre 2012 au H14 - Prêt d'oeuvres - Conventions - autorisation	
D-2012/479	972
Lycée Horticole Camille Godard, déclaration d'ouverture d'une section BTSA, autorisation de percevoir la subvention autorisée. Autorisation et Décision	
DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles BRON	975
D-2012/480	976
Exploitation du Marché des Capucins et de ses parcs de stationnement. Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Information du Conseil Municipal.	
D-2012/481	1003
Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Actions menées par les associations de commerçants et artisans. Demandes de subventions. Décision. Autorisation.	
D-2012/482	1041
Casino. Renouvellement de l'autorisation de jeux en cours de concession avec demande d'extension d'exploitation à un nouveau jeu. Avis.	
DELEGATION de Monsieur Jean-Charles PALAU PRESENTE PAR Madame Constance MOLLAT	1043
D-2012/483	1044
Ouvertures et suppressions de postes. Mise à jour du tableau des effectifs. Décision. Autorisation.	
D-2012/484	1054
Attribution d'un logement de fonction. Modification de la délibération n° 97-146 du 24 mars 1997. Décision. Autorisation.	
DELEGATION DE Madame Alexandra SIARRI	1056
D-2012/485	1057
Convention de coopération pour la lutte contre la précarité énergétique. Signature de la convention. Décision. Autorisation	
D-2012/486	1068
PNRQAD-Bordeaux [Re]Centres. Dispositif de lutte contre la précarité énergétique. Subventions de la Ville aux propriétaires occupants. Autorisation. Décision.	

DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE	1076
D-2012/487	1077
Aménagement de locaux existants pour la création d'un magasin mutualisé municipal sur le site de Schinazi. Signature des marchés. Autorisation	
D-2012/488	1078
Palais des sports. Travaux de réglage et réparation de la structure à câbles support de couverture. Signature du marché. Autorisation.	
D-2012/489	1079
Construction modulaire ou industrielle. Fourniture et installation de deux bâtiments en bois. Avenant au marché M110396. Autorisation	
D-2012/490	1081
Gestion et maintenance assistée par ordinateur de l'éclairage public. Signature du Marché. Autorisation	
D-2012/491	1082
Maintenance et évolution du progiciel Planitech d'aide à la planification. Signature du Marché. Autorisation	
D-2012/492	1083
Constitution d'un groupement de commandes Ville de Bordeaux et Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux. Acquisition de matériels de nettoyage. Signature d'une convention. Autorisation	
D-2012/493	1088
Constitution d'un groupement de commandes Ville de Bordeaux et Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux. Achat de matériel électroménager courant. Signature d'une convention. Autorisation	
D-2012/494	1093
Maintenance corrective et évolutive du logiciel de gestion de réservation des véhicules des pools ' libre service ' et des armoires à clés associées. Signature du Marché. Autorisation	
D-2012/495	1094
Maintenance évolutive du logiciel de conception d'aménagements paysagers du lycée Horticole Camille Godard. Signature du Marché. Autorisation	

D-2012/496	1095
Acquisition de matériels, fournitures de pièces détachées et prestations de réparation pour du matériel destiné à l'entretien des terrains de sport, des parcs et jardins de la ville de Bordeaux. Signature des marchés. Autorisation	
D-2012/497	1097
Acquisition de fournitures pour le conditionnement de fonds patrimoniaux écrits et iconographiques, principalement conservés aux Archives municipales, et dans les autres établissements patrimoniaux de la Ville de Bordeaux. Signature du marché. Autorisation	
D-2012/498	1098
Maintenance des équipements informatiques et gestion des changements pour les écoles primaires de la Ville de Bordeaux. Signature du marché. Autorisation	
D-2012/499	1099
Travaux d'entretien dans les bâtiments communaux. Signature des marchés. Autorisation.	
D-2012/500	1100
Renouvellement du parc d'engins et de véhicules 2012 - Lot 13: Fourniture de véhicules industriels de 26 à 32T, avec équipements auxiliaires et bennes tous types fabriquées sur mesure, ainsi que les accessoires, pièces détachées et prestations de réparations associées. Signature du marché. Autorisation	
D-2012/501	1101
Groupe scolaire Schweitzer. Réfection de l'étanchéité des toitures terrasses. Signature du marché. Autorisation.	
D-2012/502	1102
Classes de neige. Séjours de ski séjours environnement à la montagne. Année scolaire 2012-2013. Signature du marché. Autorisation.	
D-2012/503	1103
Restructuration partielle du rez de chaussée de l'école élémentaire Balguerie. Signature des marchés. Autorisation.	
D-2012/504	1105
Fournitures de motifs et guirlandes pour les illuminations festives sur la ville de Bordeaux. Signature des marchés. Autorisation	

Délégation permanente du Conseil Municipal à Mr le Maire	1108
D-2012/505	1109
Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT. Délibération D-20080169 du 21 mars 2008. Attribution et reprise de concessions dans les cimetières de la ville de Bordeaux. Compte-rendu au Conseil Municipal.	
Communication de Monsieur Le Maire	1111
D-2012/506	1112
Rapport d'activité 2011 et compte administratif de la CUB.	
DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU	1171
D-2012/507	1172
CAFE du CAPC. Prolongation du contrat. Autorisation. Décision.	

**LA SEANCE EST OUVERTE à
15h00 SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR ALAIN JUPPÉ MAIRE DE BORDEAUX**

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40); Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h05)

Excusés :

Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Chafika SAILOUD, Madame Béatrice DESAIGUES

**Désignation du secrétaire de séance.
PROCES-VERBAUX DES SEANCES des 25 JUIN 2012 et
16 JUILLET 2012**

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues nous allons commencer notre séance. Il est 15 heures. Je vous souhaite la bienvenue à tous.

Je vous soumetts tout d'abord les procès-verbaux de nos séances du 25 juin et du 16 juillet. Avez-vous des remarques à faire sur ces procès- verbaux ?

Il n'y en a pas. Ils sont donc adoptés.

M. LE MAIRE. -

Je vais demander à notre secrétaire de séance Laetitia JARTY de prendre le micro.

**MONSIEUR LE MAIRE Présenté
par Madame Anne WALRYCK**

D-2012/426

Adoption du nouveau plan d'action climat-énergie de la Ville de Bordeaux

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En décembre 2008, la Ville de Bordeaux adoptait un plan climat énergie territorial (PCET), partie intégrante de son Agenda 21, par anticipation sur les directives de la loi Grenelle II, qui fixait au premier rang de ses priorités la lutte contre le changement climatique en imposant aux communes de plus de 50 000 habitants d'établir des plans climat énergie avant fin 2012.

En matière de climat/énergie, la ville a déjà pu communiquer, à ce jour, 3 bilans annuels. Comme elle s'y était engagée, elle est en mesure de présenter un bilan triennal qui montre que la quasi-totalité des actions a été réalisée ou engagée. La volonté d'exemplarité de la Ville s'est traduite dans les faits et parmi les résultats les plus tangibles, nous citerons la réduction de la consommation d'énergie du patrimoine bâti de 21%, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de la ville portée à 23% ou encore la réduction de la consommation d'énergie pour l'éclairage public de 19%.

Dans ce cadre elle s'est engagée dans le processus de labellisation « Cit'ergie[®] » de sa politique énergétique et a réalisé un nouveau bilan carbone territoire et patrimoine. Ce bilan montre que si les émissions semblent se stabiliser sur le territoire, le point d'inflexion espéré à la baisse n'est cependant pas encore atteint.

A l'issue de cette phase de bilans et diagnostics, il a été décidé d'élaborer un nouveau plan d'action climat énergie portant sur la période 2012-2016.

PRINCIPES DU PLAN D'ACTION

Dès 2008, la Ville s'est fixé l'atteinte du Facteur 4 (division par 4 des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050) et du point de passage dit des 3x20 définis pour 2020 par l'Union Européenne. La CUB s'est également inscrite dans cette même projection lorsqu'elle a adopté en février 2011 son premier plan d'action du plan climat (2011-2014). Ces objectifs à l'horizon 2020 puis 2050 constituent donc un cadre commun de référence.

Par ailleurs, depuis 2008, Bordeaux et son agglomération ont défini une stratégie ambitieuse de croissance urbaine, la pertinence de cette stratégie sur la partie centrale de l'agglomération ayant été reconnue par l'Etat et labellisée « Ecocité ».

Une étude réalisée en 2007 par l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) et tenant compte de la croissance de l'agglomération a défini par secteur économique une répartition des efforts à réaliser en matière de maîtrise des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables et de récupération. Plus récemment, une étude menée conjointement par l'A'URBA et l'ALEC et cofinancée par l'ADEME, la CUB et la Ville de Bordeaux a fourni un premier cadrage stratégique sur la façon de concilier, sur le territoire communautaire, mutation urbaine et transition énergétique.

Le nouveau plan d'action PCET de la Ville se fonde sur ces grands principes de transition énergétique et de construction progressive d'une ville durable et solidaire. Il est donc compatible avec celui élaboré par la CUB.

Enfin, les objectifs du PCET ne sauraient être atteints par la seule action de la collectivité. En effet, aucune réduction tangible des émissions de gaz à effet de serre ne pourra être observée à l'échelle de Bordeaux sans une mobilisation conjointe et coordonnée de l'ensemble des acteurs du territoire.

CONTENU du PLAN D'ACTION

Ces orientations stratégiques, définies en concertation avec les instances de gouvernance de l'Agenda 21, ont conduit la Ville à l'élaboration du nouveau plan d'action PCET 2012-2016 qui vous est proposé aujourd'hui. Il comporte 11 objectifs et trente huit actions articulées autour de 3 axes :

- Axe 1 : Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

La transition énergétique vers un modèle plus durable pourrait conduire la ville à anticiper et organiser le passage des « énergies de stock » vers « les énergies de flux ». Il s'agit là d'un processus lent qui doit être amorcé dès aujourd'hui en faisant appel à la maîtrise de l'énergie (éviter les consommations inutiles et optimiser les consommations utiles) ainsi qu'au développement de solutions innovantes de mix énergétique constitué prioritairement d'énergies renouvelables et de récupération. L'optimisation de l'offre et la demande d'énergie nécessite de mener des opérations innovantes faisant appel au numérique sur le thème des réseaux intelligents ou smartgrids.

- Axe 2 : Construire et aménager une ville sobre et durable

Un travail sur la chaîne de valeur de la Ville durable est à entreprendre dans un contexte qui vise à accueillir, à l'horizon 2030, 100.000 habitants supplémentaires, à réaliser 50.000 logements neufs et à réhabiliter 10.000 logements. Cette ambition de densification urbaine impose une adaptation des territoires à la pression anthropique qu'elle ne va manquer d'exercer sur le milieu et ses occupants. Pour ne pas créer de déséquilibres majeurs la ville doit anticiper, aménager le territoire pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre liées à l'habitat et aux déplacements (personnes et marchandises).

- Axe 3 : Associer tous les acteurs au plan climat énergie territorial

Le plan climat énergie territorial repose sur l'adhésion de tous les acteurs du territoire et sur leur nécessaire mise en réseau. Un projet de territoire se construit nécessairement avec le soutien et la participation des acteurs du territoire. Ce troisième axe du PCET poursuit les actions de sensibilisation du plus grand nombre et va plus loin en inventant une nouvelle forme de gouvernance, en donnant une visibilité aux actions locales, en donnant l'opportunité d'expérimenter de nouvelles pratiques tout en montrant l'exemplarité de la collectivité pour inciter au passage à l'action.

Vous trouverez annexés à la présente délibération :

- le bilan exhaustif après 3 années d'exercice du plan d'action adopté en décembre 2008.
- l'intégralité du projet de nouveau plan d'action PCET 2012-2016

Dans un contexte économique difficile, la Ville de Bordeaux souhaite réaffirmer son engagement et poursuivre ses efforts de mobilisation de toutes les parties prenantes pour répondre ensemble au défi climatique.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le nouveau plan d'action climat énergie de la Ville de Bordeaux pour les années 2012 à 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

MME JARTY-ROY. -

Cette délibération sera présentée par Mme Anne WALRYCK.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, comme vous le savez, en décembre 2008 la Ville a adopté un premier plan climat énergie territorial, dit PCET, qui faisait partie de notre Agenda 21. Nous anticipions quelque peu sur les dispositions de la loi Grenelle 2. Ce plan climat a été appliqué et les résultats que nous avons obtenus sont tangibles. D'ailleurs un bilan vous est présenté.

Aujourd'hui il nous a semblé que le moment était venu d'adopter un nouveau plan qui va couvrir la période 2012/2016.

Je vais donc laisser le soin à Anne WALRYCK de vous le présenter.

(Intervention illustrée par la présentation d'images vidéo)

MME WALRYCK. -

Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ne vais pas vous infliger la lecture du projet de délibération et encore moins des deux documents qui sont joints à cette délibération, c'est-à-dire le premier bilan des 3 ans de mise en œuvre de notre premier plan climat énergie territorial et le projet d'adoption d'un nouveau plan climat énergie territorial pour les 5 années à venir.

Je me permettrai au travers de cette présentation un peu imagée de rappeler simplement les grandes lignes de ces orientations, sur quel contexte il se fonde et quels sont les grands axes stratégiques et les actions concrètes en vous donnant quelques exemples.

D'abord je voudrai dire un mot sur le contexte. Monsieur le Maire l'a rappelé, dès décembre 2008 nous avons adopté l'Agenda 21 dont le plan climat énergie territorial qui était inclus, qui en était partie prenante, donc c'était effectivement une réalisation avant la lettre, avant que le Grenelle n'en fasse une obligation pour les communes de plus de 50.000 habitants avant décembre 2012.

Dans ce contexte et cette évolution :

Nous avons été signataires à la fois de la convention des maires qui nous engage sur ce qu'on appelle « les 3 x 20 », c'est-à-dire :

- une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre de 20% à l'horizon 2020,
- une réduction de 20% de nos consommations d'énergie,
- et l'emploi pour 20% d'énergie renouvelable ou de récupération dans notre consommation totale d'énergie.

Nous avons été signataires de la charte de Bruxelles – vous avez été signataire, Monsieur le Maire – qui nous engage dans un objectif d’avoir une part modale du vélo dans nos déplacements domicile / travail de 15% à l’horizon 2020, sachant qu’on est à peu près à 9% aujourd’hui.

Le Grenelle 2, évidemment, a constitué une étape fondamentale avec des avancées considérables que nous avons appliquées à notre propre plan d’action Agenda 21 et plan climat énergie territorial n° 1 avec des objectifs plus volontaristes puisque nous avons souhaité que ce qui était fixé à l’horizon 2020 pour un ensemble d’actions prioritaires le soit quant à nous à l’objectif 2014.

Ensuite nous avons eu l’élaboration du projet urbain Bordeaux 2030, le projet social n° 3, et plus dernièrement en 2012 nous sommes inscrits dans le cadre de la réalisation d’une étude avec l’Agence d’Urbanisme, l’Agence Locale de l’Energie, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux qui nous a permis de disposer d’un élément de planification énergétique avec un objectif Facteur 4, c’est-à-dire de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre à l’horizon 2050.

Nous avons fait - vous l’avez indiqué Monsieur le Maire - un nouveau bilan carbone patrimoine et territoire après le premier que nous avons effectué en 2007 pour avoir une base de départ, un diagnostic qui fonde notre premier plan d’action.

Nous sommes entrés dans une démarche de labellisation européenne de notre politique énergétique « Cit’ergie ». Nous avons d’ailleurs eu vendredi un audit blanc avant que nous puissions déposer officiellement notre dossier de candidature.

Et nous avons enfin réalisé un bilan d’action 2009/2011 de notre premier plan climat énergie territorial dont vous avez en annexe le plan détaillé, les résultats détaillés et les résultats concrets qui seront rappelés tout au fil de cette présentation.

Le nouveau plan d’action qui vous est proposé aujourd’hui jusqu’à l’horizon 2016 s’est fait à l’issue de cette phase d’études, de bilans, de diagnostics, en concertation avec les instances de gouvernance. Il traduit notre volonté très forte de poursuivre une politique volontariste que vous avez souhaitée, Monsieur le Maire, pour prendre part concrètement tant collectivement qu’individuellement au défi climatique et énergétique dont l’urgence reste plus que jamais d’actualité aujourd’hui.

Ce travail, je tiens à le souligner, est un travail collectif, transversal qui engage de nombreux collègues du Conseil Municipal, de nombreux adjoints et conseillers municipaux, qui engage la plupart des directions et des services de la Ville que je remercie, plus particulièrement la délégation du développement durable.

Vous voyez sur ce schéma qu’il se fonde sur 3 axes :

Axe 1 : Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l’horizon 2050 ;

Axe 2 : Construire et aménager une ville sobre et durable ;

Axe 3 : Associer tous les acteurs du territoire.

Pour ce nouveau plan d'action nous avons 11 objectifs, 38 actions, 89 indicateurs, et nous avons eu un souci de simplification et de lisibilité par rapport à notre premier plan climat énergie territorial.

Nous avons également inscrit une innovation dans cette présentation : nous avons fait un chiffrage, un budget prévisionnel sur les 5 ans d'engagement de ce second plan d'action climat énergie territorial. Il se chiffre à 55 millions d'euros. C'est un budget d'investissement, je le précise, à l'exclusion du budget qui concerne l'animation de la Maison Eco-Citoyenne, la Maison du Vélo, ou encore des subventions qui sont allouées aux associations qui nous accompagnent dans notre démarche de sensibilisation tant des Bordelais que des agents. Donc ce budget ne tient pas compte du budget de fonctionnement de l'ensemble des structures ou des agents.

Concernant les bâtiments à énergie positive qui sont prévus dans les 5 années à venir le montant qui est indiqué dans le document est celui du surcoût qui est lié à la réalisation de tels bâtiments et non pas évidemment au montant total des bâtiments.

Au total ce qu'il faut retenir c'est que ce budget prévisionnel de 55 millions d'euros représente un poids très conséquent dans l'ensemble du budget d'investissement de la Ville puisqu'il représente à peu près 15% du budget annuel moyen d'investissement de la Ville.

Je reviens rapidement sur les 3 axes.

Axe 1 : Inscrire la Ville vers la transition énergétique, il se décline au travers de 3 objectifs :

Développer la production d'énergie renouvelable ;

Agir sur le patrimoine de la Ville ;

Mener des opérations innovantes sur le thème des réseaux intelligents, ce qu'on appelle les « smartgrids », et de l'apport de sources d'énergies locales et renouvelables.

Ce qu'il faut retenir c'est que la transition énergétique ça va être pour nous le glissement progressif annoncé des énergies de stock, c'est-à-dire qui sont basées sur des ressources fossiles, vers des énergies de flux, c'est-à-dire en particulier les énergies renouvelables et de récupération qui, elles, par contre ne sont pas stockables, en tout cas pas à ce jour.

Donc nous avons 3 objectifs.

En ce qui concerne les énergies renouvelables il s'agit :

De développer, comme je l'ai indiqué, le potentiel géothermique et solaire principalement.

De mieux connaître les ressources et les flux du territoire.

De poursuivre la réduction de la consommation d'énergie et d'eau dans le patrimoine de la Ville.

Et de développer des actions innovantes sur la maîtrise de l'énergie pour permettre une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en s'appuyant sur les réseaux intelligents, « les smartgrids », et sur les innovations numériques.

Sur ce schéma vous voyez la consommation d'énergie sur l'ensemble du territoire de la Ville qui figure en bleu, et en rose la production d'énergies renouvelables ou de récupération avec une projection qui est faite à l'horizon 2012 et 2013.

Ce qu'il faut retenir c'est que par rapport à son propre patrimoine la Ville va atteindre l'objectif que nous nous étions déjà fixé dans notre premier plan climat énergie qui est d'atteindre 23% d'énergies renouvelables en 2013 grâce en grande partie à la mise en production des ombrières du Parc des Expositions, mais également à l'ensemble des équipements de nos bâtiments publics.

S'agissant du territoire nous avons un objectif de porter la part des énergies renouvelables et de récupération à 10% de la consommation d'énergie électrique à l'horizon 2016, sachant que nous sommes à 7% aujourd'hui, ce qui nous amènera à identifier le potentiel de ces énergies renouvelables qui vont s'appuyer en grande partie sur la géothermie et le solaire et de développer de nouvelles pistes avec la mécanisation, la récupération de chaleur « fatale », etc.

Sur cette image vous voyez le bilan carbone patrimoine qui a été actualisé en 2011. On voit des résultats tout à fait encourageants puisque nous assistons à une légère baisse des émissions de gaz à effet de serre de 3,6%.

Cette baisse est à mettre à l'actif d'un certain nombre de postes :

La Ville chauffe ses locaux. Ça représente 37% de ses émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes sur ce poste en légère baisse, sachant qu'aujourd'hui encore nous avons 56% de la consommation d'énergie qui est liée à des combustibles fossiles et que cette consommation-là pèse encore pour 80% dans les émissions de gaz à effet de serre de ce poste.

Le deuxième poste en importance : 27% des émissions de gaz à effet de serre ce sont les déplacements de nos agents. On observe là aussi une baisse par rapport au dernier bilan carbone qui est imputable principalement au report modal des déplacements domicile/travail.

Des efforts très importants restent à accomplir néanmoins puisque :

- nous avons une part modale de la voiture qui est encore majoritaire, il faut qu'elle baisse dans le temps,

- les déplacements professionnels en train ou en avion ont augmenté depuis le dernier bilan carbone. Nous sommes en train de finaliser le PDA, le plan de déplacements de l'administration pour arriver à nos fins.

Le troisième poste : les achats de la Ville, 25% des émissions. C'est en baisse également par rapport au dernier bilan, avec une part importante de l'alimentation qui pèse pour 40% dans ces émissions de gaz à effet de serre. L'autre partie importante est représentée par les achats de papier/carton ou par les achats d'autres équipements pour les services.

Slide suivant. Toujours dans ce cadre-là notre objectif est de poursuivre la réduction de consommation d'énergie et d'eau du patrimoine municipal. Ce schéma se passe de commentaires. Vous voyez d'où nous sommes partis en 2007. Vous voyez les résultats en deuxième colonne à fin 2011 de la politique au terme de 3 ans de plan d'action mis en œuvre, c'est-à-dire une baisse de 21% de la consommation d'énergie dans nos bâtiments, une baisse de 19% sur l'éclairage public, une baisse de 53% de la consommation d'eau.

Et nous passons, vous le voyez, à des objectifs extrêmement ambitieux à l'horizon 2016 avec une baisse prévue de la consommation d'énergie de 50% dans nos bâtiments, une baisse de 30% pour l'éclairage public et une baisse de 60% pour la consommation d'eau.

Axe 2 : Construire et aménager une ville sobre et durable. Nous avons 6 objectifs :

- Construire une ville maillée d'éco-quartiers et solidaire ;
- Favoriser les modes de déplacements « doux » ou alternatifs ;
- Porter l'ambition Facteur 4 dans les procédures d'urbanisme ;
- Favoriser l'éco-construction et l'éco-réhabilitation dans le parc privé et les logements sociaux ;
- Prendre en compte l'adaptation au changement climatique. C'est très important.
- Optimiser la chaîne de valeur de la ville durable.

Ce contexte-là et ces objectifs ont été évidemment recalés par rapport aux perspectives de croissance de la Ville et aux ambitions de la Ville en terme d'attractivité : 100.000 nouveaux habitants à l'horizon 2030, 50.000 logements nouveaux et 10.000 réhabilitations de logements, bien sûr en prenant en compte les dispositifs d'Etat qui sont applicables à Bordeaux : Eurocité, l'ANRU, l'OPAH-RU de Bordeaux (Re)Centres, l'OPAH-Hôtels meublés, la réalisation d'opérations d'aménagement de nouveaux quartiers qui doit être conciliée avec le devenir des anciens quartiers et ainsi assurer une solidarité dans les dessertes énergétiques, assurer la poursuite des continuités douces entre les quartiers.

La sobriété de notre territoire passera également par la mise en œuvre des stratégies de développement de déplacements doux tant pour les personnes mais aussi pour les marchandises.

Enfin l'aménagement de la ville doit répondre aux problématiques d'adaptation, comme je l'ai indiqué, au changement climatique. Dans ce contexte la Ville dans sa stratégie énergie climat doit faire valoir ses ambitions au travers de tous les documents de planification urbaine, en particulier le SCOT, le PLU qui est en cours d'adaptation à l'échelle de la CUB, le PADD ou le PDU.

Toujours sur cet axe 2, ce schéma est très important parce qu'il résume les principes qui ont été dégagés par l'étude de planification Facteur 4 dont je vous parlais tout à l'heure qui a été menée par l'Agence Locale d'Energie Climat, l'Agence d'Urbanisme, la Ville, la CUB et l'ADEME.

Parmi les principes, il y en a 5 que nous avons dégagés pour le territoire bordelais qui sont illustrés ici.

Tout d'abord un principe général qui nous semble être fondamental que vous voyez en 1, c'est-à-dire qu'il nous faut à la fois réduire nos besoins énergétiques et développer le recours aux énergies nouvelles renouvelables et de récupération.

Ce schéma se fonde sur deux principes d'adéquation de nos besoins en ressources, c'est-à-dire qu'à chaque tissu urbain doit correspondre sa réponse, et qu'il faut également se baser sur la bonne énergie au bon endroit. L'allocation des ressources énergétiques renouvelables et de récupération doit être adaptée à leur niveau de température. La pertinence des réseaux de chaleur doit être adaptée à la densité du milieu urbain. L'intérêt par exemple du solaire thermique doit être développé plus particulièrement sur le tissu pavillonnaire.

Ce schéma s'adosse aussi sur les principes relatifs aux réseaux de chaleur. Nous souhaitons développer les réseaux de chaleur à Bordeaux dans toutes les opérations nouvelles d'aménagement urbain, en particulier, vous le voyez figurer ici, sur l'arc de développement durable.

Equiper le territoire en réseaux structurants.

Egalement imposer le raccordement à un réseau de chaleur aux différents opérateurs. Et par délibération de la CUB ou de la Ville utiliser en cela le décret qui est paru en mars 2012 relatif à l'application du Grenelle.

Sur le schéma suivant :

Favoriser l'éco-construction et l'éco-réhabilitation en agissant à la fois auprès des particuliers et auprès des professionnels.

Auprès des particuliers c'est renforcer l'information énergie au travers des permanences que nous avons déjà à la Maison Eco-Citoyenne qui s'appuient sur des espaces info-énergie labellisés par l'ADEME.

C'est également à l'échelle d'un quartier une démarche d'information mobile sur l'éco-réhabilitation, en particulier dans les quartiers qui sont un peu à l'écart des grandes opérations d'aménagement urbain et des éco-quartiers en construction.

Continuer à accompagner les copropriétaires en particulier dans une démarche en lien avec l'Agence Locale de l'Energie.

Et continuer à lutter contre la précarité énergétique - Alexandra SIARRI vous proposera tout à l'heure une nouvelle délibération dans ce sens - sachant que nous avons inscrit dans notre nouveau plan climat énergie la dotation de l'équipement et l'accompagnement de 450 foyers en plus des 350 qui ont déjà été équipés et qui sont suivis.

Egalement une action auprès des professionnels pour inciter les bailleurs à aller dans cette démarche.

Evaluer avec Elizabeth TOUTON la charte de la construction durable et peut-être l'adapter ou la modifier de façon à ce que les acteurs s'engagent plus avant.

Renforcer la communication avec les artisans avec lesquels nous travaillons et les différentes associations ou instances agréées.

Construire et aménager une ville sobre et durable c'est également, comme je le disais, favoriser les modes de déplacements doux. Vous voyez ici - on a déjà présenté ce tableau à plusieurs reprises - les différences entre l'enquête ménages déplacements qui avait été faite il y a 10 ans et les résultats 10 ans après. Il faut que nous poursuivions pour développer encore la marche à pied avec le jalonnement piéton, le développement des « Carapattes » avec les écoles et les associations de parents d'élèves.

Il faut que nous poursuivions l'usage du vélo en ville avec un objectif que je rappelais de 15% en 2020, sachant que depuis la dernière enquête faite en 2008/2009 nous estimons être à peu près à 9% d'utilisation du vélo dans les déplacements domicile/travail aujourd'hui à Bordeaux.

Il faut développer la pratique du tramway. La phase 3 du tramway nous amènera dans cette voie.

Il faut travailler toujours sur le report modal de la voiture vers d'autres modes de déplacements doux ou plus écologiques.

Travailler sur les livraisons de marchandises et les bornes de recharge électrique. Nous lançons un appel d'offres pour avoir 5 stations qui vont équiper dans les mois à venir l'espace public de Bordeaux. Et continuer la promotion du disque vert par exemple.

Construire et aménager une ville sobre et durable c'est également prendre en compte l'adaptation au changement climatique. C'est pourquoi nous allons avec la délégation développement durable approfondir nos connaissances sur la vulnérabilité du territoire en engageant une étude pour l'année 2013.

Continuer à développer un maillage écologique pour lutter contre les (...?) de chaleur.

S'inscrire déjà dans l'engagement que nous avons pris de pouvoir proposer à tous les Bordelais un parc, un square, un espace vert public à moins de 500 m de son habitat d'ici 2016.

Enfin l'Axe 3 qui est un peu novateur dans ce nouveau plan climat énergie territorial c'est que bien entendu il faut que nous fassions de chaque Bordelais un acteur de ce plan climat énergie territorial.

On a vu dans les résultats du bilan carbone appliqué au territoire que nous avons une stabilisation de nos émissions de gaz à effet de serre. Même si sur certains postes ceux-ci sont tout à fait encourageants vous savez qu'à l'échelle du patrimoine de la ville notre bilan carbone ne pèse que pour 3% dans le bilan carbone total de l'ensemble du territoire.

Donc on aura beau être plus exemplaires, si nous n'arrivons pas à entraîner avec nous l'ensemble de la population, l'ensemble des associations, l'ensemble des acteurs économiques dans cette politique volontariste on n'avancera pas.

Donc, c'est ce que j'indiquais tout à l'heure, le bilan carbone actualisé en 2011 : une baisse de 3,6%, mais compte tenu de la marge d'erreur liée à la méthodologie de l'étude on conclut à une stabilisation.

Donc nous souhaitons aujourd'hui vous proposer une charte d'engagement climat énergie qui associe les acteurs économiques majeurs, à commencer par les plus gros employeurs, par exemple le CHU de Bordeaux, la Poste et d'autres. Ils vont signer le 13 octobre prochain cette charte d'engagement qui va nous permettre de valoriser l'exemplarité des acteurs et des entreprises qui s'engagent et qui engagent leurs collaborateurs mais également leurs clients et leurs fournisseurs dans cette démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans cette démarche de réduction et de maîtrise de leur consommation d'énergie.

Nous allons également dynamiser le réseau des 350 correspondants climat énergie qui sont des agents de nos services qui ont une action extrêmement efficace depuis déjà 3 ans dans les 330 bâtiments de la ville concernés par cette action.

Nous allons également nous employer à poursuivre la sensibilisation et l'accompagnement des Bordelais pour les inciter à changer leur comportement, les inciter non pas par la peur mais par l'envie, les inciter par des processus d'aide, de soutien et d'accompagnement.

Cela passe par une confortation notamment de la Maison Eco-Citoyenne et de tout le programme d'animation, d'expositions, d'ateliers qui est proposé en lien avec une quinzaine de partenaires qui travaillent à nos côtés.

Et nous allons enfin continuer à conforter la gouvernance, la concertation et la coopération pour que chacun se sente véritablement acteur de cette politique volontariste.

Pour conclure je tenais à vous signaler le grand rendez-vous annuel. Le 13 octobre prochain se tiendra au H 14 notre forum qui sera justement dédié au climat et à l'énergie avec des débats, des animations, des expositions :

La signature de cette charte climat énergie avec déjà une quinzaine d'acteurs ;

Un concours photos et les résultats de ce concours « Mon arbre remarquable à moi » ;

Des jeux, des parcours pédagogiques avec les écoles de Bordeaux. A ce jour 28 écoles sont engagées et 800 enfants.

Et des grands témoins qui vont s'exprimer à l'occasion de tous ces débats : Yann Arthus-Bertrand, ou Jean Jouzel vice-président du GIEC sur le climat, ou Joël de Rosnay sur la problématique plus spécifiquement en lien avec l'énergie numérique.

Je vous remercie de votre attention, et je me permettrai de vous indiquer que nous avons été officiellement le 12 septembre dernier à nouveau labellisés pour les deux années à venir « Ruban du Développement Durable ».

M. LE MAIRE. -

Merci Madame l'Adjointe.

Je donne la parole à M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, après cet exposé exhaustif de notre plan climat je m'efforcerai de faire quelques commentaires moins exhaustifs mais en relevant quand même certains chapitres qui nous paraissent encore insuffisants pour un véritable plan climat de la Ville de Bordeaux.

Je saluerai en préalable le travail accompli et, je dirai, l'importance du travail réalisé et les progrès obtenus tout particulièrement dans l'adaptation du patrimoine municipal et la volonté d'exemplarité de la ville qui est illustrée ici essentiellement dans trois domaines :

La réduction entamée de la consommation d'énergie du patrimoine bâti ;

La part des énergies renouvelables dans la consommation de la Ville – pas du territoire – qui est portée à 23% ;

Et enfin la réduction de la consommation d'énergie également par l'éclairage public, réduction de 19%.

Ces progrès étant salués comme ils le méritent, je vais me livrer à une analyse plus critique des premiers résultats que l'on considère comme étant plutôt décevants de ce plan climat et de la nouvelle mouture qui nous est aujourd'hui proposée en relevant un certain nombre de faiblesses notamment au niveau du nouveau plan climat.

J'insiste. Nous trouvons que cet exposé exhaustif, de même que le document qui nous a été présenté dans un souci de simplification, nous, personnellement nous ne l'avons pas trouvé d'une grande simplification par rapport au précédent. Nous considérons qu'il y reste toujours quelques ambiguïtés qui ont été d'ailleurs un peu soulevées par Madame l'Adjointe en fin de son exposé. C'est-à-dire que réduire la consommation énergétique, réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Ville en tant que telle c'était le premier challenge et effectivement vous avez bien travaillé dans ce sens-là, mais dans la mesure où les émissions de la Ville en tant que telle ne représentent que 2,6% des émissions totale du territoire de la Ville de Bordeaux, effectivement les efforts même louables ne sont pas à la hauteur de la diminution des gaz à effet de serre de tout le territoire municipal.

Je commencerai par le chapitre consacré au développement des énergies renouvelables. Nous considérons que sur ce chapitre-là les objectifs qui nous sont présentés aujourd'hui ne sont pas suffisamment ambitieux.

Vous noterez l'Objectif 1 – Axe 1 qui prévoit de « développer la production d'énergie à partir de sources renouvelables pour porter la part des énergies renouvelables à 10% en 2016 et 23% en 2020. » 10% en 2016, 23% en 2020.

Malgré les efforts importants sur le patrimoine municipal que j'ai déjà salués, qui sont réalisés notamment il faut bien le dire grâce à la centrale solaire du Parc des Expositions, donc malgré ces efforts municipaux il faut qu'on soit conscients du fait que les énergies renouvelables représentent aujourd'hui 7% de l'énergie consommée sur la Ville de Bordeaux. Et encore dans ce chiffre on n'inclut pas les carburants. Si on incluait le carburant de nos véhicules municipaux on aurait un chiffre encore inférieur à celui-là. Donc 7% de l'énergie consommée sur le territoire pour les énergies renouvelables cela nous paraît très insuffisant.

De même l'objectif que vous nous proposez qui consiste à les porter à 10% en 2016, nous considérons qu'il est très peu ambitieux, étant précisé ici que les énergies renouvelables représentaient déjà au niveau de notre pays, c'est-à-dire dans la consommation finale d'énergies de la France, 13% en 2011. A Bordeaux, on est aujourd'hui à 7%, donc bien en dessous, et notre objectif consiste à les porter à 10% en 2016 alors qu'on est déjà au niveau national à 13%. Donc vous conviendrez que tant les réalisations déjà obtenues que les objectifs 2016 nous paraissent très largement insuffisants compte tenu de ce qui se passe déjà, même si c'est balbutiant, au niveau national.

Je rappellerai ici que le plan climat initial de 2008 s'était fixé pour objectif de porter à 23% d'ici 2014 la part des énergies renouvelables dans la consommation finale, soit, disait-on même à l'époque, plus vite que l'horizon 2020 fixé par le Grenelle.

Nous sommes près de l'année 2014 où on devrait être à 23% et nous sommes aujourd'hui à 7% hors carburant, donc vous conviendrez que nous sommes très loin du rendez-vous que nous nous étions initialement fixé.

Maintenant j'aborde les consommations d'énergie.

Le plan climat 2008 s'était fixé comme objectif de réduire de 38% d'ici à 2014 la consommation d'énergie de son patrimoine bâti. Là aussi on était très optimiste, on nous disait : « on va faire mieux qu'ailleurs, on va faire plus vite que l'horizon 2020 qui est fixé par le Grenelle ». Les résultats quels sont-ils ?

Les résultats : on est arrivé à fin 2011 à moins 20,8%, c'est-à-dire qu'il nous reste à peine 2 ans pour gagner une réduction supplémentaire de 17%. Cela nous paraît être très court comme délai pour réaliser l'objectif que nous nous étions initialement fixé. Dans le plan climat aujourd'hui on nous dit : « L'objectif de réduction de la consommation d'énergie de 50% à l'horizon 2016 est fixé. » Nous considérons que cela est ambitieux certes, mais que ce n'est pas réaliste compte tenu de la réduction de 21% déjà réalisée au cours de ces 3 dernières années. Donc cet objectif ne nous paraît pas réaliste.

Autre impératif que vous assignez à ce plan climat c'est de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Je note qu'il est clairement indiqué :

« La Ville de Bordeaux réactualise en 2012 son plan climat en s'inscrivant pour le long terme dans la dynamique Facteur 4 ayant pour objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, et pour le plus court terme, conformément aux objectifs affichés par l'Union Européenne, de réduire les émissions globales de son territoire de 20% d'ici à 2020. »

Le Facteur 4 ça veut dire réduire de 75% pour 2050 nos émissions de gaz à effet de serre, ce qui fait une moyenne calculée d'à peu près 3% de réduction de gaz à effet de serre tous les ans qui doit être réalisée sur le territoire de la Ville de Bordeaux. Or là vous reconnaissez vous-même que vous n'êtes manifestement pas à l'heure de ce rendez-vous. Vous l'avez très honnêtement redit tout à l'heure Madame l'Adjointe. Vous dites :

« Le bilan territoire indique une baisse globale des émissions de 3,6% par rapport au bilan 2008 à défaut d'une inflexion nette des émissions susceptibles d'inscrire la ville sur la trajectoire de réduction des émissions d'un Facteur 4 à l'horizon 2050. On peut tout au moins conclure prudemment à une stabilisation des émissions du territoire. »

De même dans la charte d'engagement que vous nous proposerez de voter tout à l'heure vous précisez également que « le nouveau bilan gaz à effet de serre de notre territoire fait apparaître une stabilisation des effets, ce qui est un signe positif - dites-vous - compte tenu de la croissance de Bordeaux. »

Nous considérons que ce n'est précisément pas un signe positif. Je pense que la clairvoyance voudrait qu'on parle plutôt d'un signe très nettement négatif dans la mesure où il ne s'agit pas ici de stabiliser nos émissions de gaz à effet de serre, mais il s'agit de les réduire de 3% tous les ans. Vous ne pouvez pas vous féliciter d'un résultat positif alors que vous reconnaissez vous-même que vous êtes à peine arrivés à une stabilisation de nos gaz à effet de serre.

Vous nous proposez in fine, effectivement : « une mobilisation conjointe et coordonnée de l'ensemble des acteurs majeurs du territoire ». J'ai envie de vous dire : il était temps.

Je revoyais notre intervention du 29 janvier 2007 lorsque nous avons voté la charte municipale d'écologie urbaine. Depuis cette date nous vous disons que vous n'arriverez à rien si vous ne commencez pas par une mobilisation des acteurs du territoire. Vous nous dites que chaque Bordelais va devenir un acteur du plan climat. Il était temps. On vous réclame cela depuis pratiquement 5 ans. Cela nous paraît tout à fait incontournable si vous voulez arriver à réduire significativement nos émissions et ne pas vous satisfaire, comme vous le faites, d'une stabilisation de ces émissions.

Un mot également sur le chapitre consacré à « favoriser l'éco-construction et l'éco-réhabilitation dans le parc bâti.

Vous dites qu'à propos de la construction d'éco-quartiers dans les quartiers, c'est-à-dire de restructuration urbaine déjà entamée, des efforts importants seront faits. C'est vrai. Vous prévoyez d'ailleurs un budget de 7,5 millions d'euros.

Mais ce que nous vous disons aujourd'hui et que nous vous avons déjà dit dans le passé c'est que l'effort doit être fait bien sûr sur les éco-quartiers, mais il faut principalement qu'il porte sur l'éco-réhabilitation, c'est-à-dire la rénovation thermique des bâtiments.

Vous avez évoqué la possibilité d'accompagner une politique nationale. Vous avez raison. Le Président de la République lors de la conférence environnementale le 15 septembre dernier a parlé d'un objectif prioritaire de l'Etat qui consiste à rénover un million de logements tous les ans pour arriver à cette rénovation thermique. Il est temps aussi que la Ville de Bordeaux se donne réellement les moyens d'accompagner la rénovation technique du bâti au-delà de l'encouragement nécessaire des éco-quartiers. Surtout si l'on songe que le renouvellement du parc bâti sur la ville est d'environ 1 à 2% par an, vous conviendrez avec moi que le gisement est principalement dans le bâti ancien ; et si vous en convenez, vous conviendrez également avec moi que les budgets sont totalement disproportionnés puisque vous consacrez 7,5 millions d'euros aux éco-quartiers alors que vous ne budgétiez que 1,2 million d'euros en ce qui concerne l'adaptation du bâti existant. Donc cette disproportion nous semble préoccupante.

Enfin un avant-dernier mot : sur les suivis.

Pour l'avenir sachez que nous serions assez sensibles au fait qu'un document plus simple que celui qui nous est aujourd'hui proposé comporte un certain nombre d'indicateurs de suivi précis, pas forcément optimistes ou trop ambitieux mais extrêmement précis.

Je vous en proposerai trois qui me paraissent tout à fait adéquats.

Nous aimerions trouver dans les futures évaluations du plan climat ce que l'on ne retrouve pas très clairement dans les documents qui nous sont aujourd'hui proposés :

Un premier indicateur qu'on pourrait appeler : « La situation s'améliore par rapport à l'an dernier, l'objectif peut être atteint. »

Deuxième indicateur qui nous paraîtrait significatif : « La situation est inchangée par rapport à l'an dernier, ou en léger progrès mais insuffisante par rapport à l'objectif. » Il faut avoir le courage de le reconnaître.

Et enfin le troisième indicateur : « La situation se dégrade par rapport à l'an dernier, l'objectif visé est compromis. »

C'est sûr, cela ne permet pas de s'auto-féliciter des résultats du plan climat parce que ce sont des suivis extrêmement critiques sur ce qui est réalisé, mais pour nous ça nous paraît totalement incontournable. J'ajouterai d'ailleurs que si vous allez sur le site de l'ADEME et que vous voyez les conseils qu'ils donnent pour l'élaboration du plan climat, ils sont extrêmement rigoureux, extrêmement draconiens sur le fait qu'il faut des indicateurs de suivi critiques sur les opérations qui sont réalisées par la ville.

Enfin une conclusion. Nous considérons aujourd'hui à la lueur des documents qui nous sont présentés que la Ville de Bordeaux n'est pas encore sérieusement inscrite sur la trajectoire de la transition énergétique.

Nous considérons que la feuille de route qui nous est présentée, de même que l'évaluation des quelques succès déjà obtenus, sont très nettement insuffisants.

Dans ces conditions, bien entendu nous ne voterons pas contre ce plan climat parce que vous le savez nous l'appelons de nos vœux depuis un certain nombre d'années, mais compte tenu des quelques insuffisances que j'ai pu mentionner en m'efforçant d'être bref, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous vous donnons acte de cette communication, d'abord de la qualité du document proposé notamment sur le bilan. Ce n'est pas toujours le cas. Je voudrais donc remercier Mme WALRYCK et les services concernés qui ont fait du bon travail.

Cette communication montre en tout cas que depuis plusieurs années un vaste mouvement s'est créé à Bordeaux, certes, mais comme ailleurs, autour de la nécessité de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de réduire notre consommation d'énergie, et de porter à 20% la part des renouvelables dans la consommation énergétique.

François Hollande d'ailleurs lors de la dernière conférence environnementale a lui-même affirmé que le réchauffement climatique et ses conséquences néfastes pour le devenir de l'homme était un fait scientifique.

Face à cela la Ville de Bordeaux a joué effectivement tout son rôle. Nous étions, je le rappelle, en décembre 2008 le quarantième Agenda 21 qui a été élaboré en Gironde. Depuis il y a eu des progrès de faits dans un certain nombre de secteurs. Vous avez veillé, Mme WALRYCK, à être exemplaire en tant que Ville de Bordeaux, comme les chiffres que vous mettez en exergue en témoignent.

Ceci dit, avouez que les indicateurs de suivi que vous avez mis en route sont imprécis. Si souvent on a les données au début en 2008, on n'a pas toujours les données de réalisations pour les années suivantes 2009, 2010 et 2011. On a souvent un « a », ou un blanc. Quelque fois on n'a même pas les objectifs visés.

Une des principales remarques que nous vous avons faites en 2008 était que vous additionnez des mesures relatives à l'Agenda 21 et des actions qui sont en fait des actions normales de gestion d'une municipalité. J'avais pris l'exemple notamment de la multiplication du mobilier urbain de propreté que vous souhaitiez développer : les corbeilles, les cendriers dans les rues, etc. Je ne sais pas où on en est au niveau des chiffres, mais avouez que les cendriers et les corbeilles à papier ce sont des mesures qui s'imposent avec ou sans Agenda 21. Toutes les communes doivent le faire dans le cadre de leur action normale.

En termes de synthèse à partir du bilan carbone du territoire que vous nous avez montré on constate une baisse globale entre 2008 et 2011. Certes, elle est insuffisante pour vous comme pour nous, elle est inférieure aux objectifs, c'est sûr, mais elle existe. Nous trouvons que c'est plutôt positif.

Au niveau des objectifs 2012/2016, peu d'actions innovantes mais surtout la prolongation de ce qui est fait actuellement.

On l'a dit pour la période passée, les indicateurs retenus qui permettent une évaluation sont en fait trop peu renseignés. Pour le prochain : 2012/2016, il sont insuffisants, et on ne connaît pas pour chacun d'eux le point de départ, ce qui rendra très difficile l'évaluation des actions menées. C'est dommage.

Mais surtout il faut retenir la faiblesse des engagements financiers. 92/96 : 55 millions d'euros budgétés. Quand on fait la somme sur tous les axes ça fait 14 millions d'euros par an. Ça rend beaucoup d'actions difficiles à animer. Il est vrai que beaucoup d'actions sont du ressort de la CUB, et d'autres, d'autres acteurs. Vous les appelez à y participer. Mais admettez qu'une priorité à l'action climat énergie de la Ville de Bordeaux estimée à 14 millions d'euros par an c'est faible, d'autant plus que beaucoup d'actions, comme je l'ai fait remarquer tout à l'heure, font partie des politiques normales de la ville. Elle aurait fait ces actions avec ou sans plan climat.

La priorité – c'est très positif – est nettement d'inscrire la ville à la transition énergétique à l'horizon 2050. Là-dessus il y a plus de 30 millions d'euros qui sont engagés. Mais dans le contenu je rejoins Pierre HURMIC pour dire que ça pourrait être beaucoup plus ambitieux avec les 30 millions qui sont engagés. Néanmoins ce n'est pas là-dessus que je voudrais insister.

Je voudrais insister sur deux insuffisances de votre plan d'action 2012/2016.

La première insuffisance c'est que l'accent n'est pas suffisamment mis sur la rénovation thermique des bâtiments.

Vous le savez, c'est un engagement présidentiel qui consiste à rénover un million de logements par an, moitié neufs, moitié anciens, avec une priorité mise sur les ménages précaires qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour mettre aux normes leur logement.

Trois leviers doivent être utilisés :

Le doublement du plafond du livret A et du crédit d'impôt développement durable ;

Le produit de la mise aux enchères de quota d'émission de CO² ;

Une meilleure utilisation des fonds européens.

Cécile Duflot doit présenter à l'automne un plan ambitieux.

Il faut que la Ville de Bordeaux, Mme WALRYCK, se positionne d'ores et déjà comme demanderesse.

On a une association qui a beaucoup travaillé sur ces problèmes : le CREAQ.

Nous avons une action innovante d'aide à l'amélioration de la performance énergétique des logements à Belcier, Bacalan et aux Chartrons. Il faut être prêts à aller beaucoup plus loin en la matière.

Je vous demande, Mme WALRYCK, d'adapter l'action 24 à la nouvelle politique gouvernementale dès qu'elle sera adoptée. Ce ne peut être ici qu'une fiche provisoire. Vous y consacrez d'ailleurs trop peu de moyens. Notamment sur l'objectif 7 « Favoriser l'éco-construction et l'éco-réhabilitation dans le parc privé et les logements sociaux », vous y consacrez 1,2 million d'euros sur 4 ans. Ça veut dire 0,3 million par an. J'espère, Mme WALRYCK, que vous aurez les moyens de faire beaucoup plus.

J'y reviendrai tout à l'heure parce que je vais vous faire une proposition au sujet de la taxe sur l'électricité qui rapporte 5 millions d'euros par an à notre ville. Je crois que ce serait déjà un grand pas de franchi que d'investir dans cette action le produit de cette taxe.

La seconde insuffisance est relative à la pollution de l'air.

Une étude récente que vous connaissez, Monsieur le Maire, de l'Institut de Veille Sanitaire a tiré la sonnette d'alarme sur plusieurs villes françaises dont Bordeaux. Le premier constat est accablant. Aucune des villes françaises ne respecte les seuils de pollution qui sont admis par l'OMS. Mais sur Bordeaux c'est presque 5 mois qu'un Bordelais de 30 ans gagnerait en espérance de vie si on arrivait à ces seuils.

C'est pourquoi le gouvernement auquel vous avez appartenu, M. JUPPE, voulait expérimenter des ZAPA, Zone d'Action Prioritaire pour l'Air, pour limiter l'accès aux grandes agglomérations des véhicules les plus polluants. Aujourd'hui d'ailleurs avec la CUB on va participer à une étude sur ce thème. On en verra les conclusions. Ne préjugeons pas de l'avenir. Mais il est vrai que sous la forme envisagée les habitants les plus pauvres, ceux qui roulent dans les véhicules anciens et polluants seront pénalisés, alors que les riches qui roulent en 4 x 4 pour certains d'entre eux ne seront pas concernés.

Cette ZAPA injuste socialement, inefficace écologiquement a été semble-t-il mise au placard la semaine dernière. Nous disons : ouf. Mais le problème de la pollution de l'air demeure. Au niveau du gouvernement il y a une remise à plat complète du dispositif pour janvier 2013, mais rien dans cette ville ne nous empêche d'avancer.

Vous voulez favoriser, avez-vous dit, les déplacements doux et alternatifs. Cela a été répété également la semaine dernière lors de la Semaine de la Mobilité à une manifestation à Mériadeck où nous étions ensemble. Il faut prioriser les pistes cyclables et leur signalisation. Vous dites que c'est ce que vous allez faire. Vous l'avez répété tout à l'heure. Mais il faut que ce soit prioritaire en tout.

Ça doit être prioritaire par exemple dans la part communale qui nous est réservée à la CUB pour les équipements de voirie. Or ce n'est pas le cas. Je suis intervenu à plusieurs reprises au niveau de la Communauté Urbaine pour dire : Monsieur le Maire n'achetez pas que du matériel pour le stationnement payant. Développez plutôt tout ce qui est signalisation pour pistes cyclables. Ça n'a pas été pris en compte ; et on est la seule ville dans la Communauté Urbaine à consacrer une certaine somme pour le stationnement payant qui est contre-productif. Socialement c'est évident, mais également écologiquement puisqu'il a pour conséquence que les résidents utilisent leur véhicule pour aller du domicile à leur travail au lieu de le laisser sur la voirie pour prendre les transports en commun ou leur vélo.

Il n'y a rien non plus sur la création de parkings de proximité pour les résidents ailleurs que dans le centre de Bordeaux.

Cette politique entraîne de profondes inégalités entre les Bordelais en même temps qu'elle va à l'encontre des objectifs que vous vous fixez. C'est pourquoi sur ce point votre projet est également pour nous insuffisant au moment où se déroule l'enquête publique sur le plan de protection de l'atmosphère.

C'est pourquoi sur ce rapport, Mme WALRYCK, nous voterons abstention. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, ce plan énergie climat est le fruit d'un lourd travail diagnostique et prospectif dans le cadre d'une réflexion transversale des services. Si nous en saluons ici l'économie générale et la présentation exhaustive, il nous semble que certains domaines mériteraient une plus grande place dans les actions du plan. C'est d'ailleurs ce regret qui va motiver au final notre abstention.

Premier exemple : les déplacements. Le peu de références aux transports en commun en site propre peut donner l'impression que ce plan s'adresse prioritairement aux Bordelais – excusez-moi – habitant entre Victoire et Gambetta. Aussi, pourquoi ne pas marquer de façon plus volontariste la pertinence par exemple de la liaison qui a fait l'objet de plusieurs études depuis plusieurs années, la liaison rail interurbaine bouclée entre la gare Saint-Jean, La Bastide, le pont Bacalan-Bastide, Bordeaux Nord et Caudéran ? Un axe rail qui de fait serait en correspondance avec 70% des besoins de déplacement des habitants de la Communauté Urbaine et d'une grande majorité de Bordelais qui travaillent.

Deuxième exemple. Si le vélo a une place de choix dans les outils de réduction des émissions de CO², pourquoi ne pas promouvoir et expérimenter à Bordeaux, comme sur le territoire de la CUB en général d'ailleurs, le vélo électrique considéré comme utile et attractif dès lors que les distances dépassent 5 kilomètres ? Et là encore, vous l'avez compris, je m'adresse à ces Bordelais éloignés du centre ville qui pourraient avoir une incitation supplémentaire à utiliser un mode doux de déplacement. Pourquoi pas le vélo électrique ?

Pour les navettes fluviales le document présenté valorise bien ce projet, mais, excusez-moi, il n'est pas à jour car il cite comme premier tronçon le tronçon Lormont – Claveau dont vous savez qu'il ne sera pas le premier mais le dernier. En effet la Communauté Urbaine envisage le ponton de Claveau construit en 2015 seulement, c'est-à-dire en toute fin d'expérimentation. J'avais d'ailleurs ici même dénoncé cette ineptie, ainsi qu'à la Communauté Urbaine.

La partie du document concernant la précarité énergétique est très intéressante. Les chiffres de la Fondation Abbé Pierre sont alarmants : 10% des ménages concernés c'est évidemment énorme et trop. Ma question est : avons-nous fait le recensement sur la Ville de Bordeaux du nombre de ménages concernés ?

Aussi peut-on s'interroger sur la faible ambition du programme de kits d'économie eau-énergie. De 350 aujourd'hui ils passeraient à seulement 450 d'ici 2014.

Le volet économique ne me semble pas non plus à la hauteur des enjeux. Quid par exemple de la recherche de relocalisation d'activités économiques et industrielles concourant au concept de ville durable telle que beaucoup se posent la question dans le cadre des métropolisations ?

Quid du transport de déchets de marchandises et de matériaux de construction par la voie fluviale comme le font de manière souvent volontariste la Ville de Paris ou la Ville de Lille ?

Enfin concernant l'aspect parcs et jardins, pour l'avoir moi-même découvert un peu par hasard il y a quelques semaines, comme si la ville semblait en cacher l'existence, je propose que nous facilitions l'accès des Bordelaises et des Bordelais à ces magnifiques berges de Garonne au Nord du Pont d'Aquitaine dont la surface et le cadre environnemental sont assez uniques je dois dire sur le territoire de la ville.

Ce site abrite des jardins ouvriers, des pontons carrelets de pêche - c'est avec Bègles le seul endroit rive gauche urbanisé qui abrite ces pontons carrelets - diverses espèces de faune avec la mise en place d'abris pour faune, et excusez du peu, environ 400 pieds de cette fameuse angélique qui fait la beauté des diapositives de nos plaquettes de Bordeaux lorsqu'il s'agit du Parc aux Angéliques, sauf qu'il n'y a pas d'angéliques au Parc des Angéliques, les angéliques sont sur la rive gauche au nord du Pont d'Aquitaine. Ces angéliques sont particulièrement choyées par les jardiniers du secteur nord de Bordeaux qui me les ont fait découvrir avec beaucoup d'attention.

Pour toutes ces raisons évidemment d'énormes progrès restent à faire. Nous nous abstiendrons à ce stade de la réflexion. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. DUCHENE

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, juste un mot. Ce n'est pas pour répondre à la place de ma collègue Anne WALRYCK qui le fera bien mieux que moi, mais Jacques RESPAUD a fait quelques petites déclarations que j'ai écoutées attentivement.

Il laisse entendre que la Ville de Bordeaux a signé son Agenda 21 tardivement et que nous étions la 40^{ème} commune à le faire. Il oublie tout simplement une chose c'est qu'avant l'Agenda 21 il y avait à Bordeaux une charte municipale d'écologie urbaine qui était très en avance et qui s'est développée bien avant les chartes de l'Agenda 21. Nous étions donc bien en avance. C'est une première chose.

Et puis-je me permettre de lui rappeler que le Conseil Général de la Gironde a signé sa charte départementale des déchets il y a seulement quelques années. C'était le dernier Département de France à avoir signé cette charte. C'était donc la lanterne rouge.

Donc les habitants de l'agglomération ou du département qui se promènent dans les bois et qui trouvent des décharges d'ordures ménagères par-ci par-là pourront remercier le Conseil Général et son retard.

Autre chose. Notre collègue RESPAUD évoque les bus dans la ville, évoque la pollution de l'air et les ZAPA et il laisse entendre que les ZAPA ont une dimension anti-sociale. Je rappelle que la proposition des ZAPA était soutenue par la Communauté Urbaine toutes sensibilités confondues. Je rappelle que le Maire de Bordeaux Alain JUPPE avait bien déclaré qu'il ne s'engagerait pas dans des interdictions de voitures de faibles cylindrées ou polluantes. Il voulait qu'il y ait un accord général sur l'ensemble de ces études pour ne pas que certaines catégories sociales soient stigmatisées par rapport à leur achat de véhicule. Donc c'est bien que nous voulions un équilibre social.

Je vous rappelle, mon cher collègue, que si on évoque les ZAPA, la plus grande ZAPA de France, voire d'Europe, se trouve à Bordeaux, c'est 75 ha et c'est tout le secteur à contrôle d'accès.

Et puis-je me permettre là aussi une petite réflexion. Vous êtes vice-président du Conseil Général et ce qui pollue beaucoup dans la Ville de Bordeaux c'est les cars du Conseil Général. Il serait bon que le Conseil Général fasse un gros effort aussi concernant la pollution de ces cars.

Je terminerai par une petite réflexion par rapport à ce qu'a dit Pierre HURMIC. C'est vrai qu'il faut faire des efforts dans le bâti ancien, mais dans le bâti récent ou en cours de construction la Ville de Bordeaux fait quand même référence au niveau national. En effet, sur Ginko nous installons un réseau de chaleur avec chaudière bois. C'est quand même un réseau qui sera sûrement extrêmement performant.

Sur les Bassins à Flots c'est aussi un réseau de chaleur qui récupère les eaux de la station d'épuration. C'est à peu près unique en France.

Et pour terminer, Bastide-Niel, des forages qui vont démarrer dans quelque temps – on vient de choisir le bureau d'études – qui vont aller jusqu'à 4.500 m. Ce sont des forages extrêmement profonds qui, pour la géothermie, n'ont jamais été réalisés en France, et qui s'ils fonctionnent bien, si on trouve de l'eau chaude, permettront de chauffer l'ensemble du secteur Bastide-Niel, voire des quartiers avoisinants.

Donc la Ville de Bordeaux fait quand même des efforts non seulement particuliers, mais aussi, nous l'espérons très performants sur les problèmes énergétiques.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme SIARRI.

MME SIARRI. -

Je voudrais répondre à Vincent MAURIN concernant la question de la précarité énergétique.

En effet en ce moment il y a un gros travail qui est produit sur le repérage des publics qui souffrent de précarité énergétique. D'ailleurs le Conseil Général, le Conseil Régional, la CUB et l'ensemble des acteurs sont plutôt preneurs de ce travail qui existe mais qui est encore assez confus. On a besoin d'avoir des éléments précis. Donc tout le monde attend le résultat de ce travail. J'en parlerai tout à l'heure dans la délibération que j'ai à vous présenter.

Et puis évidemment, mais vous le savez, la lutte contre la précarité énergétique ne s'arrête pas à la distribution des kits. Heureusement. C'est bien sûr les dispositifs ambitieux dans le cadre du PNRQAD, ou dans le cadre de l'OPAH-RU qui nous permettent de faire des travaux extrêmement concrets d'isolation, de protection, etc. Donc ça dépasse bien évidemment les kits d'économie d'énergie.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, à la lecture du bilan 2009/2011 on note que de nombreux indicateurs n'ont pas été réalisés, ce qui donne un bilan en quelque sorte inachevé, Mme WALRYCK.

C'est pour nous un regret que la Ville ne soit pas allée au bout de la logique de départ, d'autant que ces indicateurs n'ont pas été repris dans le nouveau plan climat. Certes ces indicateurs étaient riches et nombreux, mais ils avaient au moins le mérite d'exister.

Ces indicateurs laissaient apparaître des manques et des difficultés, mais ils permettaient de pointer les domaines où il y avait des efforts à faire.

Les indicateurs choisis au départ dans l'Agenda 21 étaient peut-être trop ambitieux, mais ils avaient le mérite de bien cerner les actions.

Avec ce nouveau plan climat on a perdu les indicateurs et le suivi de départ. Nous avons du reste une interrogation sur le devenir de l'Agenda 21. J'avoue, Monsieur le Maire, que faisant partie du comité de pilotage de l'Agenda 21 j'ai quelques interrogations sachant que nous n'en avons même pas débattu lors de ce comité. Je découvre le nouveau plan climat alors que lors du comité de pilotage auquel vous assistiez, Monsieur le Maire, on ne nous l'avait même pas présenté.

On est me semble-t-il aujourd'hui à la recherche de la communication. Il semble que le but soit de démontrer que la Ville fait le travail voulu, que la Ville réussit ce qu'elle entreprend.

Je suis tout à fait d'accord avec M. DUCHENE, c'est vrai qu'à l'échelle des services de la Ville le travail est sur la bonne voie. Comme il l'a très bien rappelé, la charte d'écologie urbaine municipale était déjà bien engagée. Mais un peu moins d'autosatisfaction M. DUCHENE, parce que je rappelle que quand la ville a engagé la charte municipale, en fait elle refusait de faire un Agenda 21, ce que faisait déjà des villes depuis au moins 20 ans. Donc on peut juste tempérer un peu vos propos.

Bref, tout ça est bien repris dans l'Axe 1, Monsieur le Maire, effectivement. Les services font un gros travail. Ça se montre sur le terrain, et effectivement on le retrouve.

Avec l'Axe 2 c'est la ville nouvelle qui se construit : nouveaux quartiers, aménagements. Je tempore aussi dans la mesure où il y a des insuffisances sur la rénovation thermique sur le bâti ancien.

Par contre à la lecture de l'Axe 3 dont on nous dit que le but est de faire de chaque Bordelais un acteur du plan climat, il nous semble que le plan climat est sur ce point très léger. Voyons donc ses indicateurs :

Nombre d'acteurs signant la charte ;

Nombre de réunions d'échanges ;

Nombre de conférences, de communications, d'éco-manifestations ;

Nombre de participants au forum.

Je crois qu'avec cet Axe 3 cela va être un vrai succès et que vous avez les indicateurs avec lesquels vous allez pouvoir démontrer que vous êtes dans une marche de progression, peut-être pas au niveau climatique, mais en matière de communication.

Le plan climat avec cet Axe 3 sera une vraie réussite au niveau de « la com » tout au moins. Par contre sur le terrain à l'échelle du territoire on peut avoir des doutes. C'est pourtant à l'échelle du territoire qu'il faut peser.

Les résultats ne sont pas bons. Le bilan carbone n'est pas bon. Avec ces indicateurs vous allez réussir à occulter ce fait. Le climat stagne à l'échelle du territoire – je dis bien à l'échelle du territoire et non pas au niveau des services – mais vous serez en progression certainement en matière de communication.

Le plan climat 2009/2011 avait les bons indicateurs mais ceux-ci vous gênaient car il y avait des ratés et des échecs. Mais il me semble que ces échecs permettaient d'avancer. Le plan climat doit être un outil d'aide à la décision et non pas un outil de communication.

M. LE MAIRE. -

Mme WALRYCK

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, permettez-moi d'abord d'exprimer mon étonnement pour tout ce que j'ai entendu jusqu'à présent... Je dois dire que je suis stupéfaite parce que les remarques qui sont faites ne l'ont pas été dans les instances de gouvernance qui se sont pourtant réunies pour que ces adaptations, ces propositions soient discutées.

Nous avons eu de nombreuses réunions également avec les acteurs qui sont parties prenantes. Nous avons co-construits ensemble. Donc je suis un peu étonnée que ni aux commissions préalablement au Conseil Municipal, ni pendant les réunions des instances de gouvernance que vous présidez, Monsieur le Maire, il n'ait été fait état de tout ce qui a été indiqué aujourd'hui.

M. LE MAIRE. -

Je suis un peu surpris par votre étonnement, Madame l'Adjointe...

MME WALRYCK. -

Je fais un peu exprès d'être étonnée...

M. LE MAIRE. -

... parce que dans les instances de gouvernance la presse n'est pas là. Donc aujourd'hui nous assistons à un exercice de communication naturellement de la part de l'opposition. Donc moi je ne suis pas du tout surpris.

MME WALRYCK. -

Je ne suis pas naïve à ce point. Rassurez-vous.

Je vais quand même essayer de répondre à quelques-unes des remarques, interrogations et suggestions qui ont été faites.

Pierre HURMIC, pardon, mais je n'ai pas très bien compris vos propos. C'est paradoxal. Quand vous nous dites qu'on n'est pas assez ambitieux, puis qu'on est trop ambitieux et qu'on n'est pas réaliste, finalement on ne sait plus trop ce que vous souhaitez.

En tout cas concernant les chiffres que vous avez rappelés pour nous indiquer qu'on n'était pas assez ambitieux par exemple dans l'objectif de 10% des énergies renouvelables sur notre territoire à l'horizon 2016 et quand vous indiquez que nationalement on est à 13%, pardon Pierre de vous dire que vous ne comparez pas des choses comparables. 13% sur un plan national c'est juste la part des énergies renouvelables dans la consommation électrique. Donc on ne parle pas de la même chose.

Deuxièmement, de la même façon vous nous dites : « Vous n'êtes pas assez ambitieux, mais est-ce que vous êtes réaliste quand vous proposez une baisse de consommation d'énergie liée à la consommation d'énergie de notre patrimoine à 50% ? » Oui, je pense qu'on est réaliste. Il y a un énorme effort qui a été fait qui porte, je le rappelle, sur 3 leviers et non sur 1 levier :

Le levier de la maîtrise de la consommation par l'efficacité énergétique de nos équipements que nous remplaçons.

Egalement l'action sur les comportements. Je parlais tout à l'heure de l'académie climat énergie qui est une première en France. Je ne connais pas une ville en France qui ait 350 agents qui ont été formés depuis 2007 qui soient les ambassadeurs de cette politique de ces changements de gestes et de leur diffusion auprès de 330 établissements, qu'il s'agisse de nos écoles, de nos musées, des bâtiments administratifs. Je ne connais pas d'initiative de ce type-là, et je pourrais vous en dire plus.

Vous nous dites : « Les indicateurs précis manquent » et vous nous proposez 3 indicateurs : la situation s'améliore par rapport aux objectifs, elle est conforme, ou elle se dégrade. Pardonnez-moi de vous dire là également que si nous nous sommes engagés par exemple dans la réalisation d'un deuxième bilan carbone que la loi en application du Grenelle 2 ne nous demandait pas de faire avant 5 ans, nous l'avons fait au terme de 3 ans parce que précisément nous souhaitions savoir où nous en étions en toute transparence et pour pouvoir adapter notre politique pour nous-mêmes être plus exemplaires et pour pouvoir engager les acteurs en connaissance de cause avec nous.

C'est la même chose qui a prévalu dans notre engagement dans la démarche « Cit'ergie » pour à la fois évaluer et nous donner des clés dans l'adaptation de notre politique énergétique sur la base d'un label européen qui est vraiment drastique, dans lequel peu de villes ont été reconnues.

Et je ne voudrais pas donner des informations non officielles, mais comme je vous le disais on a eu l'audit blanc vendredi durant la moitié de la journée avec les auditeurs qui nous ont quand même dit qu'on était la première ville, pas seulement française mais européenne, à présenter notre candidature et à avoir une si bonne note, qui va être proposée dans le cadre de la première démarche de labellisation.

Pour la charte d'engagement vous dites : « La stabilisation des émissions de gaz à effet de serre on semble s'en réjouir compte tenu de la croissance de Bordeaux. » Je rappellerai les termes employés par la représentante de la DREAL qui siégeait à notre comité de pilotage le 26 juin dernier qui vous a indiqué, Monsieur le Maire, que c'était les résultats les plus satisfaisants qu'elle connaissait, en tout cas dans les agglomérations ou les grandes villes d'Aquitaine. Compte tenu de notre croissance et de ce que nous avons déployé on peut considérer en effet une stabilisation de nos émissions. On ne peut pas s'en satisfaire, mais c'est déjà énorme.

La mobilisation des acteurs du territoire, vous nous dites : « Il était temps, on la réclame depuis 5 ans ». C'est ce que nous faisons déjà depuis 5 ans. Je vous rappelle que pour l'élaboration de notre premier Agenda 21 nous avons déjà une centaine d'acteurs qui étaient associés à la démarche. Ils le sont toujours et beaucoup plus aujourd'hui. Il nous semble en effet que c'est précisément parce qu'on arrive à une stabilisation sur le territoire qu'il faut aller plus loin avec les acteurs, mais leur donner les clés, leur donner l'envie et les accompagner.

M. RESPAUD, Je ne sais pas trop quoi vous répondre...

M. LE MAIRE. -

Ce n'est peut-être pas la peine de lui répondre ligne à ligne, d'autant qu'il n'a pas encore fini...

MME WALRYCK. -

En effet... Mais si, quand même. Vous dites : « Faiblesse des engagements financiers ».

55 millions d'euros, 15% du budget annuel moyen d'investissement de la ville, sans compter, je l'ai dit, tous les frais de fonctionnement et en ne comptant pas la valorisation du travail passé par l'ensemble des équipes et des structures. Mais on ne compte pas – je l'ai indiqué, mais vous ne m'avez peut-être pas écouté sur ce point – tout ce qui sera apporté par les autres partenaires. C'est la seule contribution de la ville. Je vous invite à comparer ce que pèse le plan climat en termes financiers à l'échelle de la CUB, ou à l'échelle d'autres collectivités. Premièrement.

Deuxièmement, comme je l'ai indiqué, dans le budget on n'a pris en compte, par exemple sur les constructions, que le surcoût qui était lié à la réalisation des bâtiments à énergie positive. On n'a pas chiffré et pris en compte l'investissement lié à la réalisation de ces bâtiments. C'est pour vous donner un exemple.

Sur la pollution de l'air je ne répondrai pas puisque Michel DUCHENE a très bien répondu sur le sujet. Je vous précise simplement que nous sommes partie prenante de l'étude - on en parlera tout à l'heure – La première restitution des premières études aura lieu demain au sein du comité de pilotage et du comité technique auxquels nous allons participer. Quant à l'étude que vous citez sur la santé, l'étude INVS, elle concerne, je vous le rappelle, la CUB et pas seulement la Ville de Bordeaux.

M. MAURIN vous faites des remarques tout à fait pertinentes. Je rappelle simplement que dans le domaine des déplacements, l'utilisation des transports en commun et les évolutions que vous appelez de vos vœux, ou même du vélo électrique, ce sont des problématiques qui sont traitées à la CUB dont on est évidemment partie prenante. Je vous rappelle que pour le vélo électrique nous l'avions proposé nous-mêmes. Mais dans le plan vélo de la CUB dont on est quand même largement partie prenante et dans l'élaboration duquel nous avons apporté notre aide, il est prévu une subvention pour l'achat de vélos électriques.

Sur la précarité énergétique Alexandra SIARRI a très bien répondu, et comme elle va présenter une délibération tout à l'heure, je pense qu'elle mettra l'accent sur ce plan-là.

Concernant M. PAPADATO je n'ai pas grand-chose à vous répondre.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame. Moi je voudrais vous féliciter pour l'engagement qui est le vôtre dans la mise en œuvre de notre Agenda 21 et de notre stratégie de développement durable. Le travail accompli est excellent. J'observe d'ailleurs que tous les orateurs qui se sont exprimés ont salué ce travail avant de faire quelques réserves.

Je voudrais aussi féliciter nos services qui eux aussi ont pris des initiatives dont on voit déjà les premiers résultats.

Bien entendu tous les objectifs ne sont pas encore atteints. C'est un travail de longue haleine. Mais nous avons déjà beaucoup, beaucoup progressé. Je voudrais être sûr que d'autres villes - la Ville de Paris pour en choisir une au hasard où les Verts sont au pouvoir - ont des résultats infiniment supérieurs aux nôtres. Si c'est le cas je voudrais bien qu'on m'en apporte la démonstration, y compris en matière de bilan carbone.

Nous allons continuer à aller de l'avant et à mobiliser bien sûr l'ensemble de nos concitoyens. Ce n'est pas une tâche facile mais nous y travaillons depuis de longues années, comme l'a dit Anne WALRYCK.

M. RESPAUD souhaitait reprendre la parole

M. RESPAUD. -

Je vais être très court. Comme c'est le premier débat, je souhaiterais, Monsieur le Maire, que vous recadriez M. DUCHENE. Il ne faut pas confondre. Il y a les débats du Conseil Général, ce n'est pas ici, c'est à l'Hôtel du Département...

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

Je voulais apporter des précisions sur deux plans. Le plan des déchets dont il a parlé au Conseil Général, on vient de m'envoyer un texto comme quoi il a été adopté à l'unanimité. Alors il a peut-être fallu, c'est pour ça que ça a traîné, beaucoup plus de concertation, mais ça veut dire que tous les Conseillers Généraux, y compris ceux de Bordeaux, y compris vous, M. DUCHENE, vous avez voté pour.

Le second point sur lequel je voulais revenir c'est sur Trans Gironde car c'est une réussite magnifique. Monsieur le Maire, beaucoup plus de lignes, un plus grand cadencement, des tarifs très bas, ce qui fait que finalement le nombre de voyageurs sur Trans Gironde a été multiplié par trois au mois de septembre !

M. LE MAIRE. -

Il était temps ! Enfin !

M. RESPAUD. -

Ça, dans le cadre du plan climat, Monsieur le Maire, c'était quelque chose dont il fallait parler !

M. LE MAIRE. -

Très bien. Vous poursuivrez ce débat au Conseil Général. Et je félicite M. DUCHENE pour ses interventions qui sont toujours extrêmement pertinentes.

Le débat est terminé, mais Mme DELATTRE veut s'y joindre. Brièvement s'il vous plaît.

MME DELATTRE. -

Brièvement, Monsieur le Maire. Je voulais simplement répondre à M. MAURIN que le Parc des Berges de Garonne a fait l'objet d'une longue exposition au dernier conseil de quartier et que nous le mettons en valeur régulièrement dans nos interventions. Mais M. MAURIN boycotte le conseil de quartier, donc il n'a pas pu y assister.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN comme toujours est extrêmement sincère et honnête, il a reconnu qu'il venait de découvrir ce parc que nous, nous connaissons déjà.

Je mets aux voix ce plan climat énergie.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Avis contraires ?

Abstentions ? Courage fuyons. Très bien. Nous avons progressé.

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL BILAN 2009/2011

ANNEXE 1

À la délibération « adoption du nouveau plan d'action climat-énergie de la ville de Bordeaux »



Thème I

Lutter contre les causes et les effets du changement climatique

Objectif I

Réduire la consommation d'énergie et rechercher des solutions alternatives aux énergies fossiles

Action I

▶ Réhabiliter les bâtiments de la Ville selon des critères de performance énergétique pour une réduction des consommations de 20% d'ici 2014



Ce que dit le Grenelle de l'environnement

- Art. 4 - La consommation d'énergie primaire des bâtiments publics construits après 2010 devra être inférieure à 50 kWh/m²/an. À partir de 2020 les bâtiments seront à énergie positive.
- Art. 5 - Réduire la consommation d'énergie des bâtiments de l'Etat d'au moins 38 % d'ici à 2020.
- Art.6 - La rénovation des bâtiments les moins économes aura pour objectif de réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie.

Bordeaux anticipe

Objectif : -38 % de consommation d'énergie de son patrimoine bâti à l'horizon 2014, et non en 2020 comme le préconise le Grenelle.

- 20 % sur l'enveloppe du bâtiment
- 15 % sur les installations techniques
- 3 % sur les comportements

Bilan Carbone du Patrimoine de la Ville de Bordeaux
36 000 tonnes équivalent CO₂



Les enjeux

Le secteur du bâtiment consomme plus de 40 % de l'énergie finale et contribue pour près du quart aux émissions nationales de gaz à effet de serre. C'est le principal gisement d'économies d'énergie exploitable immédiatement.

C'est pourquoi la Ville met en place un plan de rénovation énergétique et thermique de son bâti (soit 650 bâtiments pour une superficie d'environ 1 million de m²) avec pour objectif d'appliquer les prescriptions issues de la loi Grenelle d'ici 2014, soit six ans avant les objectifs nationaux.

Les mesures concrètes

- ▶ Réaliser le programme de diagnostics énergétiques du patrimoine.
- ▶ Définir une stratégie patrimoniale (cessions, acquisitions, programmation de travaux) qui intègre les critères énergétiques et environnementaux.
- ▶ Mettre en œuvre une programmation annuelle de travaux d'amélioration des performances énergétiques du bâti existant.
- ▶ Atteindre l'objectif « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) dès 2010 et celui de « bâtiment à énergie positive » dès 2012 pour les constructions neuves.
- ▶ Diviser par 2 en moyenne les consommations d'énergie pour les restructurations lourdes et ainsi faire mieux que la réglementation thermique en cours.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs		
		2009	2011	2014
Economies d'énergie réalisées (%)	NA	5	10	20
Emissions de CO ₂ évitées (tonnes éq. CO ₂)	-	700	1 400	2 800
Nombre de diagnostics réalisés	2	50	150	-
Economies réalisées par les travaux d'amélioration du bâti (kWh)	-	NA		
Avancement de l'objectif basse consommation et énergie positive (%)	-	NA		100

NA : Nouvelle Action

Élu référent : A. Walryck

Service en charge : DCP

Partenaire : ADEME

Quand ?

2009 2010 2011 2012 2013 2014

- ▶ Les services ont réalisé 155 diagnostics énergétiques sur les bâtiments les plus consommateurs de la ville

Ces diagnostics ont permis d'intégrer les critères d'efficacité énergétique et de qualité environnementale pour définir et programmer une stratégie patrimoniale sur l'ensemble des propriétés de la Ville.

- ▶ Grâce à une politique conjuguant travaux d'économies d'énergie sur le bâti, amélioration des performances des installations techniques et actions sur le comportement des utilisateurs, la consommation des bâtiments a baissé de près de 21% en 3 ans (**Fig.1**), en ligne sur l'objectif très ambitieux de réduction de 38% en 6 ans.

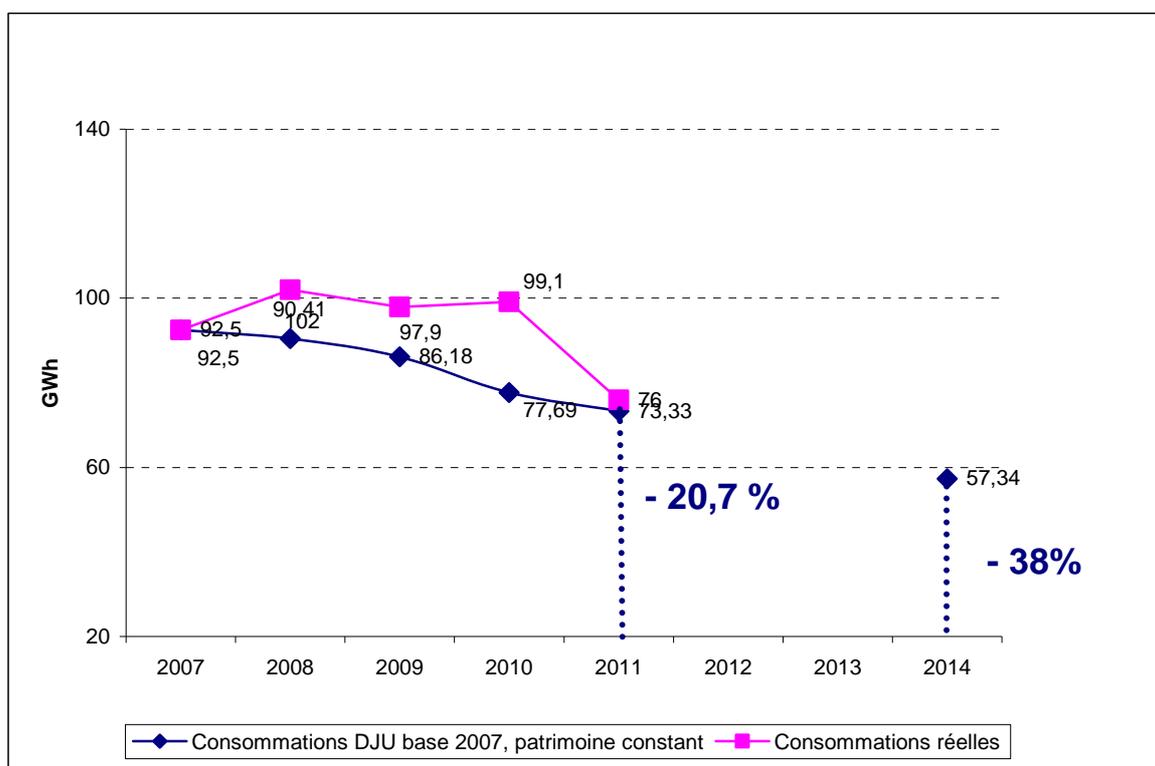


Fig.1 : Evolution de la consommation d'énergie du patrimoine bâti de la ville (2007-2011)

- ▶ Les travaux réalisés sur les bâtiments existants ont porté sur l'enveloppe thermique de 39 bâtiments et plusieurs établissements ont fait l'objet de réhabilitations lourdes (école Beck Buisson, Montaud, crèche Carle Vernet et Sainte Colombe, maison écocitoyenne aile sud de l'Hôtel de Ville, marché de Lerne ...).
- ▶ Pour les constructions neuves livrées à fin 2011, un effort d'anticipation sur les échéances réglementaires a été conduit notamment sur les constructions suivantes: Crèche Ginestous, salles de danse rue Fieffé, bâtiment des jardiniers, groupe scolaire Barbey...
- ▶ Des études de bâtiments BEPOS (Bâtiments à énergie positive) sont lancées : Cité municipale, groupe scolaire rue Bourbon (Bassin à Flots)

Réduire la consommation d'énergie et rechercher des solutions alternatives aux énergies fossiles

Objectif 1

Action 2

Améliorer la performance énergétique des installations techniques de la Ville pour une réduction des consommations de 15 % d'ici 2014



Les enjeux

La gestion d'un patrimoine passe par l'amélioration continue des équipements techniques qu'il s'agisse des installations de chauffage, de ventilation, d'éclairage intérieur ou de l'éclairage public. Cette démarche de progrès se déploie dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité dans les bâtiments et de mise en valeur architecturale pour l'éclairage public et le plan lumière.

Les mesures concrètes

- ▶ Instaurer une amélioration continue des installations d'éclairage, de chauffage, de ventilation et de climatisation pour réduire les consommations d'électricité et de gaz des bâtiments municipaux.
- ▶ Améliorer la performance énergétique de l'éclairage public: par exemple, changement des lampes fluorescentes par des sources à haut rendement, mise en place progressive de lampes à diodes électro luminescentes.
- ▶ Réduire la consommation d'énergie des outils informatiques de la Ville par le renouvellement et le paramétrage des équipements.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs		
		2009	2011	2014
Economies d'énergie réalisées (%)	NA	1,5	7	15
Emissions de CO ₂ évitées (tonnes eq. CO ₂)	-	230	1 100	2 300
Nombre de points lumineux sous réducteur de tension	135	200	5 000	10 000
Nombre de lampes basse performance restantes	9 120	8 500	4 500	0
Nombre de DEL installées	50	400	600	
Économie d'énergie des systèmes informatiques (kWh)	42 405			

Élu référent A. Walryck

Service en charge DCP - DEPDU

NA : Nouvelle Action

Partenaire

Quand?

2009 2010 2011 2012 2013 2014

Ce que dit le Grenelle de l'environnement

Art.36 - Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de limitation ou de suppression.

« LITES » :

expérimentation européenne

La Ville est candidate au projet européen de système d'éclairage public à base de sources DEL pilotées par détection de présence. Cette technologie contribue aux économies d'énergie par l'abaissement des niveaux lumineux.

Si ce projet est retenu, l'expérimentation portera sur 50 points lumineux pendant 12 mois.

Bordeaux renouvelle ses contrats de chauffage

La Ville s'est dotée depuis le 1^{er} Mai 2008 d'un ensemble de contrats d'exploitation de ses équipements techniques. Ce contrat prévoit un intéressement des opérateurs aux économies d'énergie, la mise en œuvre d'un plan de progrès visant à réduire les consommations et une démarche de certification environnementale.

- ▶ Le renouvellement pour 5 ans des contrats de chauffage (du 01/05/2008 au 30/04/2013) a permis la relance d'une dynamique vertueuse de la part des exploitants retenus, visant à la réduction des consommations.
- ▶ La Ville s'est dotée, dans le cadre de ses investissements numériques, d'un système de contrôle des consommations. Des expérimentations de pilotage à distance de 50 installations (gymnases, locaux associatifs, écoles, bâtiments culturels) sont en cours.
- ▶ Des travaux (remplacement de 58 chaudières par des chaudières plus performantes, pose de robinets thermostatiques dans 41 bâtiments, amélioration des performances de l'éclairage des bâtiments) ont été réalisés. Des études tendant à remplacer les installations de climatisation anciennes et peu performantes (notamment sur la bibliothèque de Mériadeck) ont été engagées.
- ▶ La consommation d'énergie associée à l'éclairage public a diminué de **19%** depuis 2007 (**Fig.2**), le programme de remplacement des quelque 9 120 lampes à basse performance subsistant fin 2008 étant pratiquement terminé. Parallèlement, des dispositifs plus innovants (LED, réducteurs de tension, détecteurs de présence) sont introduits dans le parc pour être testés tant au niveau de leur performance que de leur fiabilité et leur durabilité.
- ▶ Enfin, les consommations électriques du parc informatique des services administratifs ont diminué de 55 MWh grâce au renouvellement et au paramétrage des postes informatiques. Dans le même temps, près de 250 tableaux numériques ont été installés dans les écoles.

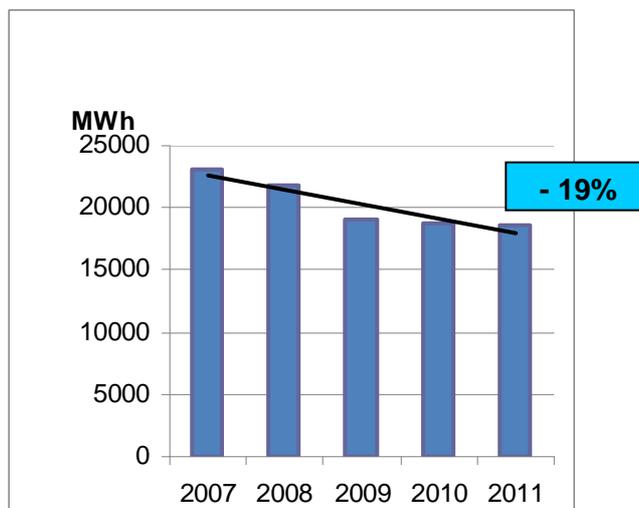


Fig.2 : Evolution de la consommation d'énergie totale de l'éclairage public (2007-2011)

Thème 1

Lutter contre les causes et les effets du changement climatique

Objectif 1

Réduire la consommation d'énergie et rechercher des solutions alternatives aux énergies fossiles

Action 3

Favoriser des comportements plus économes



Bilan Carbone®

C'est une méthode d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'activité humaine :

- Les **sources fixes** : électricité, gaz, chauffage, climatisation, froid industriel et alimentaire, émissions de N₂O liées aux engrais, etc.
- Le **fret** routier, ferroviaire et aérien,
- Les **déplacements** des personnes, (agents, visiteurs, etc.)
- Les **entrants** : achats, travaux, matériaux et services,
- Les **déchets directs** et leur traitement,
- Enfin, l'**amortissement** des véhicules, du bâti et de l'informatique.

L'objectif est d'établir des **plans d'action** pour réduire les émissions de GES.



Les enjeux

Malgré la hausse du prix de l'énergie, la consommation et les émissions de CO₂ ne cessent d'augmenter. La Ville de Bordeaux a réalisé un Bilan Carbone® de son territoire et de sa propre activité.

Pour maîtriser sa consommation la Ville complètera ses actions techniques par des opérations de sensibilisation, d'information et d'incitation auprès des agents et des usagers.

Objectif : atteindre **une baisse de 3 % des consommations d'énergie grâce à des comportements plus économes.**

Les mesures concrètes

- ▶ Communiquer le Bilan Carbone® du territoire et des services de la Ville afin de sensibiliser les Bordelais et Bordelaises aux comportements économes en énergie.
- ▶ Réaliser un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) de tous les bâtiments pour sensibiliser et communiquer à l'ensemble des services et des usagers les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ par usage.
- ▶ Créer un réseau de correspondants énergie pour chaque bâtiment.
- ▶ Inciter les écoles à des comportements économes en énergie en les intéressant aux économies financières réalisées : une partie des sommes économisées leur sera versée dès 2011 pour des actions d'éducation au développement durable.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs		
		2009	2011	2014
Economies d'énergie réalisées (%)	-	1	3	
Emissions de CO ₂ évitées (tonnes eq. CO ₂)	-	140	400	
Bilan Carbone® patrimoine et services de la Ville (t.équ CO ₂)	36 000	-		
Bilan Carbone® territoire (t.équ CO ₂)	1 500 000	-		
Nombre de DPE	0	20	100	
Nombre de correspondants énergie	80	150	250	
Dont correspondants « école »	-	18	71	
Nombre d'établissements inscrits dans le dispositif	-	15	20	25
Montant versé au titre des économies réalisées	-	-	A déterminer	

Élues référentes A. Walryck, B. Collet

Services en charge DCP, DEF

Partenaires ADEME, DIREN

Quand ?

2009	2010	2011	2012	2013	2014
------	------	------	------	------	------

- ▶ Le réseau des correspondants énergie et eau a été créé et est animé de façon régulière tant par des réunions thématiques que par la fourniture d'informations et de données pertinentes et adaptées. Ce réseau comprend **350 agents** répartis dans chaque direction : il représente ainsi près de 10% de l'effectif de la Ville.
- ▶ En 2012, le bilan carbone du patrimoine, des services et du territoire a été actualisé. Compte tenu des discussions méthodologiques sur l'élaboration de ce type de bilan, il a été demandé au cabinet extérieur mandaté de veiller à ce que la comparaison 2008/2012 soit faite sur une base identique.

Patrimoine et services

Le bilan « patrimoine et services » indique une baisse globale des émissions de **1 300 teqCO₂** soit **3,6%** par rapport au bilan 08 (Fig. 3). Cette baisse est principalement due à la baisse de la consommation d'énergie fossile (GN) pour le chauffage des locaux de la ville.

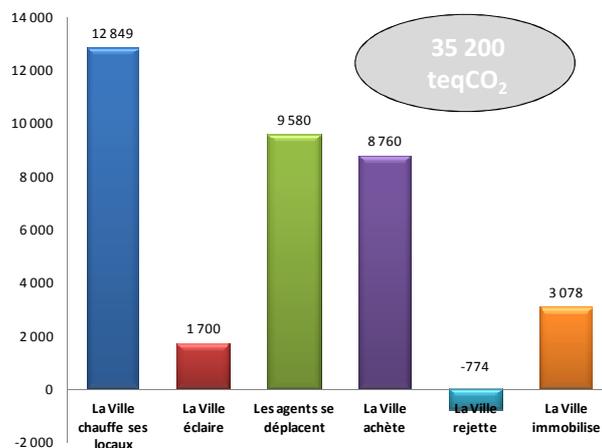


Fig.3 : Bilan carbone patrimoine et services actualisé en 2011 (Source Energies demain)

NOTA : Le poste "la Ville rejette" indique une valeur négative en raison de la valorisation énergétique de l'incinération des déchets.

Territoire

Le bilan « Territoire » indique une baisse globale des émissions de 50 000 teqCO₂ soit 3,6% par rapport au bilan 2008 (Fig. 4). A défaut d'une inflexion nette des émissions susceptible d'inscrire la ville sur la trajectoire de réduction des émissions d'un Facteur 4 à l'horizon 2050, on peut à tout le moins conclure prudemment à une stabilisation des émissions du territoire.

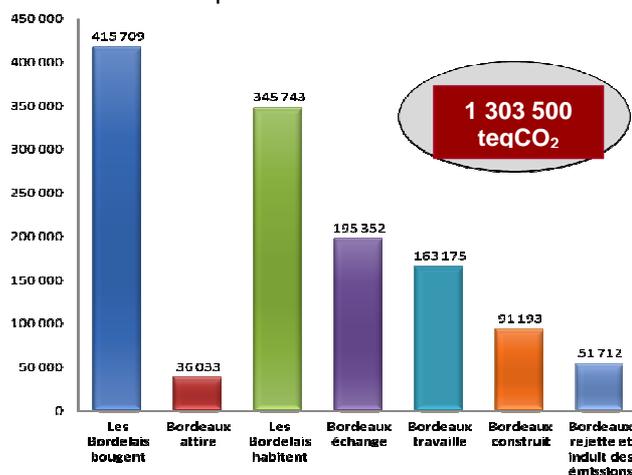


Fig.4 : Bilan carbone territoire actualisé en 2011 (Source Energies demain)

Réduire la consommation d'énergie et rechercher des solutions alternatives aux énergies fossiles

Objectif 1

Action 4

► Lutter contre la précarité énergétique



Les enjeux

La précarité énergétique est la combinaison de faibles ressources du ménage et d'une consommation d'énergie trop élevée. Aujourd'hui en France, 10 % des familles n'ont pas les moyens de se chauffer correctement (rapport de la Fondation Abbé Pierre). Quelques 300 000 ménages sollicitent une aide pour le règlement de factures d'énergie impayées et 500 000 personnes bénéficient du tarif dit « électricité de première nécessité ».

Les ménages les plus défavorisés consacrent 15 % de leurs revenus à ces dépenses contre 6 % pour les plus favorisés*.

*source enquête INSEE 2006 budgets des ménages

Les mesures concrètes

- Promouvoir le dispositif PRISE (Programme de Réduction des Impayés et Suivi Energétique) auprès des personnes en difficulté.
- Réaliser une opération pilote en équipant 15 familles de kits d'économie d'énergie et d'eau puis, selon les résultats, élargir à 800 familles en situation de précarité énergétique.
- Développer de nouveaux dispositifs d'aide aux personnes (isolation et équipements plus performants) dans le cadre de la compensation des émissions incompressibles de carbone (patrimoine et services municipaux).

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs		
		2009	2011	2014
Nombre de bénéficiaires suivis par le dispositif PRISE	-	NA		
Nombre de familles équipées	2	100	400	800
Nombre de dispositifs développés	-	-	NA	NA
Montant alloué au titre de la compensation carbone (€)	-	-	NA	NA

NA : Nouvelle Action

Élus référents A.Walryck, V.Fayet

Services en charge DDD - DDSU

Partenaires ADEME, CREAq, CG33

Quand?

2009 2010 2011 2012 2013 2014

Ce que dit le Grenelle de l'insertion

La lutte contre la précarité énergétique implique de pouvoir agir sur plusieurs leviers à la fois :

- la prévention des situations de précarité énergétique ;
- l'activation d'aides financières pour régler les difficultés liées à ces situations ;
- la mise en œuvre d'aide à la rénovation de l'habitat.



Ce que dit le Grenelle de l'environnement

Art.2 - La maîtrise de la demande d'énergie constitue la solution durable au problème des coûts croissants de l'énergie pour les consommateurs, et notamment pour les ménages les plus démunis, particulièrement exposés au renchérissement des énergies fossiles. Le programme d'économies d'énergie dans le secteur du logement comprendra des actions ciblées de lutte contre la précarité énergétique.

- ▶ Afin d'optimiser et de coordonner les actions de lutte contre la précarité énergétique à Bordeaux, la Ville a constitué un **groupe de travail** regroupant les services municipaux travaillant sur cette thématique et l'ensemble des acteurs du territoire (FSL, Conseil Général de la Gironde, fournisseurs d'énergie, services de l'Etat...). Plus largement, dès 2010, la Ville a adhéré au réseau girondin préca énergie 33 d'échanges d'expérience sur les actions de lutte contre la précarité énergétique.
- ▶ Pour aider les propriétaires occupants modestes, la Ville a mis en place dès 2009 un **dispositif d'aide à l'amélioration de la performance énergétique** des logements dans les quartiers Belcier et Chartrons Bacalan.
- ▶ L'isolation des toitures, la réfection des ouvrants et tout ce qui permet d'améliorer de manière significative la performance énergétique des logements font partie des travaux éligibles. L'aide financière, plafonnée à 5 500 €, a permis à une centaine de ménages de financer l'intégralité des travaux et de générer une économie moyenne de 27 %, soit 320 € sur les charges annuelles des foyers concernés.
- ▶ Suite au succès de ce dispositif, la Ville de Bordeaux a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2012 une opération similaire sur le centre ancien en complément de l'OPAH renouvellement urbain et Hôtels meublés animée par In Cité. D'une durée de 3 ans, financée par la Ville, la SACICAP de la Gironde et EDF, cette opération, animée par les Compagnons Bâisseurs et le CREAQ, vise à compléter le dispositif de requalification du territoire du PNRQAD "Bordeaux [Re]Centres". Plusieurs actions sont envisagées : l'auto réhabilitation accompagnée et la lutte contre la précarité énergétique.
- ▶ En complément de ce dispositif, 350 ménages ont été équipés de **kits d'économie d'énergie et d'eau** grâce au développement d'un partenariat avec le CREAq, l'ACAQB et le CCAS. L'objectif est d'équiper 800 foyers à l'horizon 2014.



Thème 1

Lutter contre les causes et les effets du changement climatique

Objectif 1

Réduire la consommation d'énergie et rechercher des solutions alternatives aux énergies fossiles

Action 5

► Porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de la Ville d'ici 2014



Ce que dit le Grenelle de l'Environnement

Le plan national de développement des énergies renouvelables comprend **50 mesures opérationnelles**, qui concernent l'ensemble des filières : bioénergies, éolien, géothermie, hydroélectricité, solaire, énergies de la mer...

Il a pour ambition un changement complet d'échelle : doublement de la production d'énergies renouvelables en 12 ans (2020), multiplication de la production par 2 pour le bois-énergie, par 6 pour la géothermie, par 12 pour les réseaux de chaleur, et un changement d'échelle majeur sur le photovoltaïque : une production multipliée par 400.

Géothermie à Bordeaux

La consommation d'énergie de la Ville ayant pour origine la géothermie est de l'ordre de 6 GWh par an, utilisés sur les sites suivants : piscine Galin, Bibliothèque municipale, Patinoire et les écoles situées à Mériadeck.

Un programme de valorisation de la géothermie des sites existants (piscines Judaique et Galin) viendra s'ajouter au site de l'Hôtel de Ville (2009-2010) afin de porter dès 2010 la production d'énergie par géothermie profonde à 9 GWh par an.



Les enjeux

Les énergies renouvelables (ENR) sont des sources « décarbonées » et participent à la lutte contre le réchauffement climatique. Elles assurent un approvisionnement sûr et maîtrisé sur le long terme. Par leur caractère décentralisé, elles contribuent aussi à l'aménagement du territoire et à la création d'emplois.

Le plan national de développement des énergies renouvelables (daté du 17 novembre 2008), prévoit de porter à au moins 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie globale, à l'horizon 2020. La ville de Bordeaux veut aller plus loin et fixe cette échéance à 2014.

Les mesures concrètes

- Installer, après la réalisation d'études de faisabilité, des panneaux photovoltaïques sur la Base sous-marine, le site de Labarde, et d'autres bâtiments pouvant être équipés.
- Poursuivre la campagne de mesure du potentiel éolien sur le site de Labarde en vue, après concertation préalable, d'installer 4 à 5 éoliennes.
- Equiper, lorsque cela est pertinent, les bâtiments municipaux susceptibles de recevoir une production d'eau chaude sanitaire solaire (ECSS).
- Valoriser l'eau géothermale en optimisant les installations existantes, notamment de l'Hôtel de Ville et les piscines Judaique et Galin.
- Equiper la future maison éco-citoyenne d'un chauffage bois-énergie approvisionné localement.
- Etudier le potentiel hydroélectrique de la Garonne au niveau du Pont de Pierre.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs		
		2009	2011	2014
Emissions de CO ₂ évitées (t CO ₂)	NA			1 650
Part des ENR dans la consommation (%)	6			23
ENR consommées (GWh)	6,5			20
Photovoltaïque (kWh produits)				
Nombre de bâtiments équipés en production ECSS	4	10	20	50
Géothermie (GWh consommés)	6,5			
Biomasse (kWh consommés)	-	NA		
Bilan de l'étude hydroélectrique	-	Bilan		

NA : Nouvelle Action

Élu référent A. Walryck

Service en charge DCP

Partenaires DRIRE, Gaz de Bordeaux, DDASS

Quand?

2009 2010 2011 2012 2013 2014

- ▶ L'objectif fixé en 2008 de 23% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie du patrimoine de la Ville peut être considéré comme d'ores-et-déjà atteint en année pleine grâce au raccordement au réseau, en mai 2012, des ombrières photovoltaïques du parking du Parc des expositions.
 - ▶ La campagne de mesure du potentiel éolien sur le site de Labarde, aux résultats décevants, n'a pas permis de donner une suite opérationnelle à un projet d'implantation d'éoliennes.
 - ▶ Fin 2011, 14 bâtiments étaient équipés de panneaux solaires (558 m² de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire et 1 078 m² de panneaux photovoltaïques). Des études d'implantation d'équipements solaires sont réalisées sur chaque projet et donnent lieu, sauf impossibilité technique avérée, à une décision d'équipement solaire.
 - ▶ La valorisation de la ressource géothermale a été poursuivie, notamment sur le site de Mériadeck (piscine Judäique en 2011 puis l'Hôtel de Ville, le Musée des Beaux arts et la future Cité municipale).
 - ▶ Après l'équipement du ponton d'honneur d'une hydrolienne de démonstration, le projet SEENEOH permettra, fin 2012, l'implantation d'un site d'essai d'hydroliennes, en aval du Pont de Pierre. Au niveau national, ce site est le 1^{er} site d'essai d'hydroliennes en milieu estuarien.
- Son implantation à Bordeaux doit beaucoup au savoir-faire innovant d'une petite entreprise bordelaise (Energie de la Lune) qui a pu bénéficier d'un hébergement dans la pépinière écocréative des Chartrons.

Les ombrières du Parc des expositions



78 000 m² de panneaux photovoltaïques sur le parking

60 000 panneaux solaires

Puissance installée : 12 MWc

Production attendue : 13 000 MWh la 1^{ère} année soit 70% de la consommation d'électricité nécessaire à l'éclairage public.

La piscine Judäique – Jean Boiteux



Les travaux de récupération de l'eau géothermale issue du réseau de Mériadeck pour l'alimentation des bassins et le chauffage de la piscine Judäique ont été achevés à l'automne 2011.

Ce sont près environ 30 000 m³ d'eau potable par an qui vont être ainsi économisés (soit la consommation annuelle de 544 personnes) et un million de KWh de gaz.

Favoriser les modes de déplacements «doux» ou alternatifs

Objectif 2

Action 6

► Encourager la pratique du vélo

Les enjeux

Le trafic vélo à Bordeaux a plus que doublé depuis 1999 et il croît actuellement de 13.5 % par an. En juin 2005, 55 458 cyclistes ont été recensés en une journée sur 68 points de comptages effectifs : dont plus de 3 000 vélos sur le pont de pierre, plus de 2 000 vélos sur les cours de l'intendance, Georges Clémenceau et Louis XVIII.

C'est autant de pollution en moins (10 km de vélo/jour = 700 kg de CO₂ évités/an). Bordeaux veut faire plus pour la mise à disposition de vélos pour les Bordelais et poursuivre le désengorgement de la ville.

Les mesures concrètes

- Lancer un nouveau plan cyclable avec un travail prioritaire sur la continuité du réseau et les aménagements sécurisés.
- Poursuivre le développement de stationnements pour les vélos en ville par la pose d'arceaux et la création de locaux sécurisés, par exemple à la gare St Jean.
- Renforcer l'action de la Maison du Vélo et développer une offre de proximité dans les mairies de quartier.
- Étendre les doubles sens cyclables, expérimenter puis généraliser l'autorisation de tourne-à-droite des vélos au feu rouge.
- Multiplier le prêt de vélos pour faciliter la circulation en ville des particuliers venant en transports en commun, des touristes et lors d'événements ou de manifestations ponctuelles, afin de relier les divers points d'animation.
- Développer les aménagements pour vélos dans les crèches et les écoles de la Ville.
- Participer au déploiement de l'opérateur de vélos en libre service dans le cadre de la politique de transport communautaire.
- Développer le pool de vélos à disposition des agents de la Ville pour leurs déplacements professionnels.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Emissions de CO ₂ évitées (t CO ₂)	NA	1 100	2 800
Continuités et linéaires aménagés (km)	125		150
Nombre de places de stationnement vélo	6 780	7 800	10 000
Nombre de vélos en prêt	3 000	3 300	3 500
Linéaire en double sens cyclable (km)	10	16	25
Nombre de carrefours expérimentés		7	
Nombre de vélos mis à disposition des particuliers par événement	110		
Part des écoles équipées d'aménagements pour vélos (1/4)	20	22	25
Nombre de vélos mis à disposition des agents	115	150	200

NA : Nouvelle Action

Élus référents	A. Walryck, J-L David						
Services en charge	DEPDU - DVP - CEE - DEF						
Partenaires	Maison du Vélo, CUB, VéloCité, PARCUB						
Quand?	<table border="1"> <tr> <td>2009</td> <td>2010</td> <td>2011</td> <td>2012</td> <td>2013</td> <td>2014</td> </tr> </table>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2009	2010	2011	2012	2013	2014		



La Maison du vélo

Inaugurée le 1^{er} juin 2003, elle a pour vocation de répondre à toutes les attentes des cyclistes bordelais.

Dédiée au prêt gratuit de vélos, elle dispose d'une aire de stockage (48 vélos), d'un atelier mécanique et d'une station de lavage. On peut y marquer son vélo contre le vol.

La Ville a été plusieurs fois récompensée pour ses innovations dans ce domaine : Bordeaux a reçu la Marianne d'or en 2007 pour la promotion et l'utilisation du vélo et deux « trophées du Vélo » pour le prêt de vélo en 2004 et pour le diplôme du cycliste citoyen en 2005.



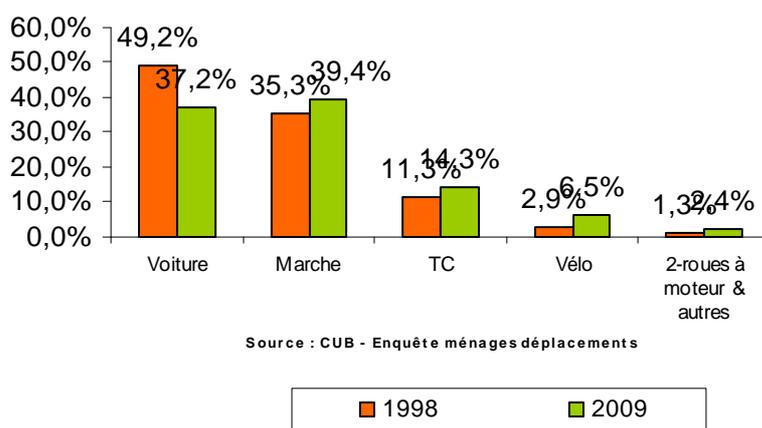
Membre du Club des Villes et territoires cyclables, la ville poursuivra son partenariat avec le monde associatif notamment avec la très active Vélo Cité, et s'associera aux campagnes nationales et locales de promotion du vélo.

- ▶ En 2009, la Ville s'est engagée au travers de la Charte de Bruxelles à :
 - Atteindre l'objectif d'une participation d'au moins **15% du vélo** dans le partage modal en matière de déplacements à l'horizon 2020 et à prendre des mesures pour poursuivre cette croissance si cet objectif est déjà atteint dans un premier temps
 - Diminuer de 50% le nombre d'accidents mortels pour les cyclistes à l'horizon 2020
 - Développer des parkings pour vélos et à élaborer une politique de lutte contre le vol de vélos
 - Participer et développer des projets visant à augmenter l'utilisation du vélo pour se rendre au travail ou à l'école
 - Contribuer à l'obtention d'un tourisme plus durable en investissant dans des mesures visant à améliorer le cyclotourisme
 - Collaborer de manière très étroite avec des associations cyclistes, des organisations regroupant les détaillants de vélos et d'autres intervenants tels que forces de police, consultants et centres d'expertise, architectes et concepteurs d'infrastructures, tout cela afin de réaliser ces objectifs et d'appeler d'autres villes européennes à suivre leur exemple.

- ▶ Dans ce cadre la Maison du vélo, créée en 2003, permet chaque année à plus de 6 000 Bordelais d'emprunter gratuitement (y compris dans les mairies de quartiers) un vélo. En 2011, 226 vélos ont été gravés, 515 vélos prêtés pour des manifestations et 184 diplômes délivrés. De plus en 2011, la Ville a également accompagné le déploiement du VCUB et défini en partenariat avec la CUB les lieux d'implantation des quelque cent stations d'emprunt.

- ▶ Le nombre d'**arceaux**, le **double sens cyclable** et les **aménagements de voirie** se développent : 10 396 places de vélos (1 000 places/an), 50% des écoles équipées de stationnement vélos, 35 km de double-sens cyclables, 137 ha en zone 20 et 30. Bordeaux offre aujourd'hui **164 km de linéaires cyclables** (méthode CERTU)

Evolution des modes de déplacements à Bordeaux



Cyc'lab :

Une grande rencontre internationale inédite, destinée à penser le futur du vélo dans la ville durable de demain

2^{ème} édition 10 février 2012

600 personnes accueillies

Le dessin du « vélo Bordeaux » imaginé par Philippe Starck avec les Bordelais a été dévoilé

Thème 1

Lutter contre les causes et les effets du changement climatique

Objectif 2

Favoriser les modes de déplacements doux ou alternatifs

Action 7

► Créer un nouvel usage de la voiture en ville



Autopartage à Bordeaux: d'une association à une société

Grâce à l'apport de capital de la Ville, l'association Autocomm' devient une société coopérative de véhicules d'auto-partage sous le nouveau nom d'Autocool.

Elle profite de nouvelles places de parking dédiées dans les rues de Bordeaux.

Et elle compte près de 200 personnes abonnées en 2008.

Bordeaux roule éco-responsable



Avec 46 Smart et 14 Toyota Prius dans son parc automobile, la Ville s'est dotée des **véhicules les moins émetteurs de gaz à effet de serre du marché** dans leur catégorie.

mojecovoiture.com

Parce que la voiture à plusieurs est plus conviviale et plus économique, Bordeaux, associée aux autres administrations (Préfecture, Conseil régional, Conseil Général et Communauté urbaine) propose à ses agents un service gratuit de covoiturage, accessible par internet.

Les enjeux

Le secteur du transport est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre en France (26 %, données 2008). C'est aussi celui qui a connu la plus forte croissance au cours de la dernière décennie (+22 %).

S'appuyant sur son réseau de bus et de tramway, Bordeaux incite ses habitants à utiliser les transports en commun et à reconsidérer l'usage de leur voiture en ville. C'est une nouvelle politique de déplacements qui se construit, qui favorise l'usage des véhicules dits « propres » et qui encourage toutes les initiatives citoyennes en matière d'éco-mobilité.

Les mesures concrètes

- Créer des places de stationnement supplémentaires réservées pour soutenir la politique d'auto partages.
- Assurer la promotion du dispositif de stationnement préférentiel pour les véhicules propres (disque vert).
- Lancer une étude de faisabilité pour la mise en place de bornes de rechargement pour véhicules électriques.
- Accompagner des démarches type « Pédibus » pour les déplacements domicile-école.
- Promouvoir le site de co-voiturage inter-administratif *mojecovoiture.com* dédié aux 15 000 agents concernés puis l'ouvrir à l'ensemble des Bordelais.
- Former 5 % des agents à la conduite économique de véhicules légers et utilitaires.
- Inciter les agents de la Ville à l'utilisation des transports en commun par la poursuite de la prise en charge de 50 % des frais de déplacements.
- Tester des véhicules utilitaires innovants et renouveler le parc selon les opportunités.
- Poursuivre le renouvellement des véhicules légers de la Ville par une gamme moins énergivore et moins émettrice de CO₂ et réduire encore la flotte de véhicules.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Emissions de CO ₂ évitées (t CO ₂)	-	600	1 000
Nombre de places réservées à l'autopartage	6	10	12
Avancement du projet de bornes de rechargement pour véhicules électriques (%)	-	50	100
Nombre de lignes de pédibus	1	5	10
Nombre d'abonnements Pass souscrits	1 300	1 450	1 500
Nombre de véhicules de Ville	194	185	160
Nombre de véhicules du pool	22	22	30
Nombre de personnes réalisant du covoiturage	480	800	1 500
Pourcentage d'agents formés	-	1 %	5 %
Moyenne de CO ₂ /km/Véhicule léger	118	110	95

Élu référent A. Walryck

Service en charge CEE, DEPDU, DEF

Partenaires CUB, CG33, CRA, Préfecture de Gironde, Autocool

Quand ?

2009 2010 2011 2012 2013 2014

- ▶ Afin d'inciter les Bordelais à utiliser des véhicules mutualisés ou dits "propres", la Ville met à disposition 26 places de stationnement réparties dans chaque quartier réservées à l'autopartage. Dès février 2008, le conseil municipal de Bordeaux a voté l'expérimentation du disque vert qui permet d'accorder la gratuité de stationnement pendant 1h30 aux véhicules : véhicules GNV (gaz naturel pour véhicules), électriques, hybrides, GPL (gaz de pétrole liquide), ainsi qu'aux véhicules en auto partage dûment identifiés. Chaque année, ce sont plus de 50 disques verts qui sont ainsi accordés.
- ▶ La Ville a été signataire le 13 avril 2010 de la Charte pour le déploiement d'infrastructures publiques de recharge de véhicules électrique. Elle est à ce titre ville pilote aux côtés de constructeurs automobiles et de l'Etat. La Ville a donc déployé un plan d'actions, financé dans le cadre du programme Ecocités, qui permettra d'installer une vingtaine de bornes sur l'espace public d'ici 2015. Chaque borne pourra desservir deux voitures, mais également des vélos ou scooters électriques.
- ▶ La Ville accompagne depuis 3 ans les parents d'élèves dans la mise en place de lignes de carapatte en finançant des associations relais et en assurant le soutien logistique (voirie, communication). Chaque année, les écoles sont sollicitées pour se participer à ce dispositif.
- ▶ De même, la Ville accompagne également les agents municipaux pour leurs déplacements domicile-travail par la prise en charge de 50% du coût du transport en commun pour les déplacements domicile – travail ; 40% des agents en bénéficient. La plateforme de covoiturage inter-institutionnelle a été élargie récemment à certaines entreprises.
- ▶ Grâce notamment au développement de la **mutualisation**, le pool des véhicules de service a été **réduit de 16 véhicules et la consommation du parc a diminué de 4,3% depuis 2007 (Fig 5)**.



Ce résultat est atteint du fait de la baisse des consommations des voitures de service (-13% en 3 ans) dont le parc a été réduit grâce à la mise en place d'une politique de mutualisation assistée d'un outil de réservation numérique et à l'introduction de clauses environnementales dans les marchés.

Par contre, malgré l'introduction d'une cinquantaine de véhicules utilitaires électriques, la consommation des camions, camionnettes et engins des services techniques n'a pu être que stabilisée (+ 0,8% en 3 ans) en raison de l'accroissement de la charge de travail (propreté, espaces verts, mise en œuvre des manifestations événementielles...) des services techniques concernés.

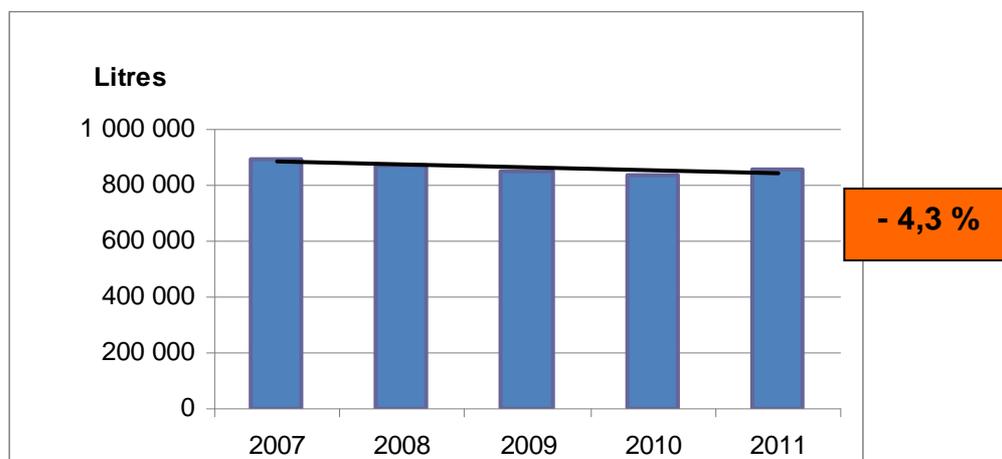


Fig 5 : Consommation de carburant des véhicules de service (2007-2011)

Favoriser les modes de déplacements doux ou alternatifs

Objectif 2

Action 8

▶ Organiser le partage de la rue pour toutes les formes de mobilité alternatives



Les enjeux

Pour que tous les modes de déplacements doux cohabitent dans la ville en toute sécurité, Bordeaux poursuit sa politique de déplacements urbains, et encourage les solutions multi-modales comme les initiatives éco-citoyennes.

Les mesures concrètes

- ▶ Poursuivre l'action de la commission « Code de la Rue » pour améliorer la sécurité et garantir une place à tous les modes de déplacement doux.
- ▶ Etendre les secteurs à vitesse modérée au bénéfice des piétons et poursuivre la mise en contrôle d'accès des quartiers.
- ▶ Inciter les écoles à utiliser les transports en commun pour les sorties sportives et culturelles.
- ▶ Etendre le périmètre des dimanches « Bordeaux sans voiture ».
- ▶ Accompagner de nouveaux aménagements de *Rue jardin* sur le modèle des cours urbaines.
- ▶ Etudier la possibilité de créer des stationnements adaptés aux véhicules à petits gabarits et de faible émission de CO₂.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre de réunions de la commission Code de la Rue par an	2	2	2
Surface mise en zone 30 ou 20 (ha)	70	100	120
Surface mise en contrôle d'accès (ha)	72	75	88
Nombre de lots de tickartes distribuées aux écoles	1 434	1 450	1 500
Surface attribuée aux dimanches « Bordeaux sans ma voiture » (ha)	115		125
Linéaire des voiries en « cours urbaines » (km)	-	1	2

Élus référents JL David, M. Duchène, A. Walryck

Services en charge DEPDU, DVP

Partenaires Autocool, CUB, GIHP, PUMA

Quand?

2009	2010	2011	2012	2013	2014
------	------	------	------	------	------

Bordeaux sans voiture

Depuis 10 ans déjà, tous les premiers dimanches du mois, Bordeaux ferme son centre à la circulation pour accueillir vélos, rollers, skate,...

Et depuis l'été 2007, le secteur Saint Michel est réservé aux piétons tous les samedis.

Zones de rencontre

C'est le Code de la route modifié par le décret du 31 juillet 2008 qui le dit: de nouvelles zones de rencontre, voies où le piéton devient prioritaire, vont permettre un meilleur équilibre entre la vie locale et les modes de déplacements doux.

A Bordeaux, la rue Paul Camelle sera la première du genre, la première *rue jardin* portée par un collectif de riverains.



La commission du code de la rue composée de tous les acteurs de la rue (cyclistes, motards, piétons, personnes handicapées...) se réunit deux fois par an. Une nouvelle édition du code de la rue a été réalisée en 2011.

L'arrivée du tramway ainsi que le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de Bordeaux a généré de plus en plus de visiteurs sur le territoire. La gestion des espaces va devenir un facteur d'attractivité du territoire. Ainsi tout ce qui contribue à l'apaisement de la circulation y participe. A ce jour 115 hectares sont réservés aux dimanches sans voiture, 75 hectares en contrôle d'accès et 137 hectares en zones 20 et 30. Grâce aux nouvelles réglementations, la Ville souhaite développer les zones de rencontre (zones dans lesquelles les piétons sont prioritaires). Les tournes-à-droite (7 à ce jour, 30 à 50 prévus avant fin 2012) et les contre sens cyclables seront développés progressivement à tout l'intra cours, puis entre cours et boulevards.

Place Pey Berland - 2000



Place Pey Berland - 2009



Thème 1

Lutter contre les causes et les effets du changement climatique

Objectif 2

Favoriser les modes de déplacements doux ou alternatifs

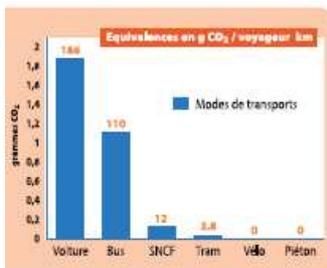
Action 9

Favoriser l'éco-mobilité pour un tourisme responsable



Le tourisme à Bordeaux : les chiffres clés

- 3 millions de visiteurs par an,
- 26 % de nuitées étrangères dans les hôtels,
- 400 000 entrées dans les musées,
- 650 000 visiteurs à l'Office de Tourisme,
- Plus d'1 million d'entrées dans les équipements dédiés au tourisme d'affaires,
- 1^{re} ville labellisée *Famille Plus destination pour petits et grands* et à avoir créé des itinéraires découverte labellisés *Tourisme et Handicaps*.



Les enjeux

Pour que le tourisme ne soit pas seulement synonyme de carburant consommé et d'émissions de CO₂, Bordeaux souhaite offrir aux visiteurs une offre de services adaptés à la pratique d'un tourisme éco-responsable et les moyens de découvrir la ville en limitant leur impact sur l'environnement.

Les mesures concrètes

- ▶ Mettre à disposition des pass vélo pour les touristes à la Maison du Vélo.
- ▶ Accompagner la mise en place d'un petit train touristique électrique.
- ▶ Développer des parcours de balades à pied sur l'agglomération (topoguide, chemin de St. Jacques, itinéraire UNESCO) et en tramway.
- ▶ Développer un réseau de découvertes à vélo de Bordeaux et sa proche région.
- ▶ Etudier la mise en circulation de bateaux « propres » (tourisme fluvial et navettes), sous réserve de la réalisation des infrastructures nécessaires.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre de pass vélo émis	-	NA	
Circuits de balades à pied créés (km)	-	NA	
Circuits de balades à vélo créés (km)	-	NA	
Nombre de bateaux en service dont bateaux dédiés à la navette fluviale	-	NA	
Nombre d'arrêts desservis par navettes fluviales	-	NA	

NA : Nouvelle Action

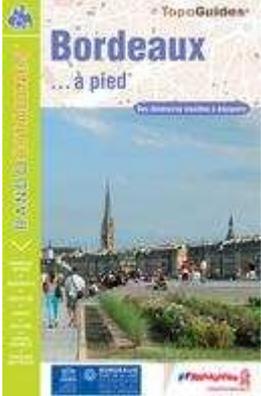
Élus référents J. Reiffers, S. Delaux, A. Walryck

Services en charge DEVECO, DDD

Partenaires Maison du Vélo, CUB, CG33, DEPDU, Office du Tourisme

Quand ?

2009 2010 2011 2012 2013 2014

- ▶ Bordeaux est désormais la 4^{ème} destination de congrès et a accueilli en 2011, 1 853 685 nuitées. Le tourisme responsable est donc un enjeu important pour Bordeaux. Il s'est agi d'inciter les visiteurs à utiliser des modes de déplacements doux (vélos, jalonement piétons, transports en commun, petit train électrique dès l'été 2012).
- ▶ Le topo-guide "Bordeaux... à pied" a été réalisé en 2008 en partenariat avec la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et son Comité départemental de Gironde. Il propose plus de 100 km de promenade dans Bordeaux et ses proches alentours. Inédits, les 17 circuits de ce topo-guide s'adressent à tous : passionnés de culture ou amateurs de verdure, pour les sorties entre amis ou les familles en promenade. Chaque itinéraire, de 2 à 29 km, est facilement accessible en transport en commun et découpé en différentes étapes pour s'adapter à la foulée de chacun. Les descriptifs sont tous accompagnés de cartes en couleur. Ils sont entrecoupés de nombreux encadrés thématiques et photos.
 
- ▶ Afin de favoriser les déplacements doux sur le fleuve, les pontons de Bordeaux ont fait l'objet de réhabilitations (Yves Parlier, Benauge, Port Bastide...). Le Ponton d'Honneur de 155 mètres de long, quai Richelieu, a été réalisé.
- ▶ A compter du 30 novembre 2012, les Bordelais pourront emprunter des navettes fluviales pour traverser la Garonne. Les 2 lignes entre Bas-Lormont et Claveau et entre Stalingrad et Quinconces seront opérées par Keolis, avec deux catamarans. De 19 mètres de long et dotées de doubles coques en aluminium, les navettes bordelaises seront alimentées par un moteur hybride diesel / électricité, une formule déjà utilisée par les navettes de Paris et La Rochelle. Le prix de la traversée sera équivalent à celui d'un ticket de bus. Pour les abonnés, il sera inclus dans leurs abonnements transport. Avec ces navettes fluviales, les Bordelais disposeront ainsi d'un nouveau mode de déplacement urbain, écologique, performant et complémentaire à l'offre de transport de TBC.
- ▶ Ces efforts ont permis à la Ville de recevoir, en octobre 2011, le label Ville Vélotouristique.



► Soutenir et encadrer les projets d'aménagements durables

Les enjeux

On ne peut dissocier un projet urbain du contexte environnemental dans lequel il s'inscrit, tant au niveau de sa planification que des perspectives d'aménagements opérationnels. L'unité de ce projet est assurée par le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui fixe les orientations générales de la commune en matière de développement et d'aménagement sur l'ensemble de son territoire.

La construction ou le renouvellement d'un quartier sont des occasions uniques de repenser l'habitat, les transports, l'équilibre des activités, la mixité sociale, le vivre ensemble. Autant de thèmes à développer de manière participative et cohérente. Bordeaux doit renforcer son poids au sein de l'agglomération et continuer de croître tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses habitants, actuels et futurs. C'est sans aucun doute un élément fondamental de la lutte contre l'étalement urbain qui caractérise l'agglomération bordelaise.

Les mesures concrètes

- Contribuer avec la Communauté Urbaine et le SYSDAU (structure porteuse du SCOT bordelais) à l'évolution du Schéma de Cohérence et d'Organisation des Territoires (SCOT).
- Contribuer aux modifications et révisions des documents de planification stratégiques en matière d'aménagement urbain durable, notamment le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Plan de Déplacement Urbain (PDU), et le Plan Local de l'Habitat (PLH).
- Agir pour la requalification des quartiers d'habitat existants sur les principes de développement durable (la Benauge, les Aubiers).
- Développer des projets d'éco-quartiers (secteur Bastide Niel).
- Encourager le développement d'initiatives citoyennes ou d'entreprises en faveur des éco-quartiers (Darwin).
- Valoriser le patrimoine bâti des quartiers anciens et l'adapter au nouveau mode d'habiter au travers de la mission *Ville de pierre*.

Les indicateurs de suivi

	Objectifs		
	2008	2009	2011
Nombre de mises à jour réalisées pour le SCOT	-	NA	
Nombre de mises à jour réalisées pour les PLU/PDU/PLH	1		
Nombre de quartiers réhabilités	2		
Nombre de projets d'éco-quartiers	3		
Nombre d'initiatives accompagnées	2		

NA : Nouvelle Action

Élu référent E. Touton, M. Duchêne, J. Reiffers

Service en charge DGA, DEVECO

Partenaires CUB, Agence de l'urbanisme, SYSDAU

Quand?

2009	2010	2011	2012	2013	2014
------	------	------	------	------	------



Ce que dit le Grenelle de l'environnement

Art. 7 - Nouveaux objectifs du Droit de l'urbanisme :

- Lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie, ainsi que permettre la revitalisation des centres-villes.
- Concevoir l'urbanisme de façon globale en harmonisant les documents d'orientation et les documents de planification établis à l'échelle de l'agglomération.
- Assurer une gestion économe des ressources et de l'espace.
- Permettre la mise en œuvre de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.
- Créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun.

Un éco-quartier au nord de Bordeaux : Les Berges du Lac

1. Un quartier à faible consommation énergétique.
2. Une utilisation préférentielle des énergies renouvelables.
3. Des déplacements courtes distances par la mixité des fonctions du quartier.
4. La mise en œuvre d'un bilan carbone à l'échelle de l'opération.
5. Une architecture bioclimatique.
6. Une utilisation rationnelle et une gestion économe en eau.
7. Une gestion optimisée des déchets.
8. Une biodiversité végétale préservée.
9. La réduction des nuisances liées au chantier.
10. Un guide mettant en valeur des pratiques éco-responsables à l'attention des futurs habitants et gestionnaires.

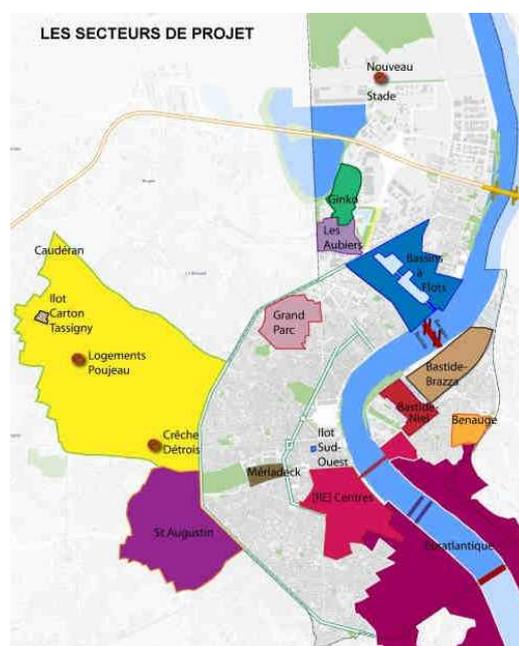


Elaboré en 2009, le projet urbain "Bordeaux 2030" définit les orientations d'aménagement et de construction de la Ville durable de demain afin d'accueillir 100 000 habitants supplémentaires et d'assurer une solidarité entre quartiers anciens et quartiers nouveaux.

Dans ce cadre, plusieurs opérations d'aménagement et de réhabilitation (Benauges, Aubiers et bien entendu Bordeaux [Re]Centres) sont engagées avec le soutien de l'ANRU. La qualité et la cohérence de cette démarche urbaine sur l'arc de développement durable ont permis l'obtention du label Ecocité par l'Etat. Des opérations innovantes ont, ainsi, obtenu en 2012, le soutien de l'Etat à travers le programme des investissements d'avenir.

► Une stratégie de recherche de "mix énergétique" est développée dans les opérations d'aménagement :

- Dans le **quartier GINKO** (labellisé éco quartier par l'Etat) dont les 1^{er} logements seront livrés en septembre, un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois (3 MW) permettra d'assurer le chauffage des logements et des équipements publics (crèche, école...)
- Dans le quartier **des Bassins à Flots** où l'ensemble des promoteurs a souhaité la création d'une ASL (Association Syndicat Libre) afin de confier l'étude de l'exploitation d'un réseau de chaleur à un opérateur
- Dans la **ZAC Bastide Niel** (livraison en 2012 des premiers espaces de Darwin) où une démarche exemplaire de stratégie de desserte énergétique a été menée par la CUB et la Ville, associés à l'Agence Locale de l'Energie et une société d'ingénierie spécialisée.
- Dans le cadre de l'**OIN Bordeaux Euratlantique** où une réflexion sur les choix énergétiques est conduite via une AMO Energie, en incluant un périmètre élargi.



- Le recensement du paysage architectural et urbain engagé en 2004 s'est poursuivi afin de pouvoir inscrire dans le Plan Local d'Urbanisme communautaire (PLU) des dispositions réglementaires assurant la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine. A ce jour, 1/5^{ème} de l'aire d'étude est recensée. Le périmètre concerne 1 400 hectares s'étendant en dehors du secteur sauvegardé jusqu'à la ceinture des boulevards et au-delà, à Caudéran, Saint-Augustin et la Bastide.
- L'enjeu d'atteinte du "facteur 4" en 2050 à Bordeaux et sur le territoire de la CUB a conduit la Ville, la CUB et l'ADEME à cofinancer une étude de planification réalisée par l'ALEC (Agence Locale Energie Climat) et l'A'Urba. Les premières préconisations ont été rendues et vont constituer la base technique des propositions de modifications et de révisions de l'ensemble des documents d'urbanisme. La phase 2 sera consacrée aux déclinaisons opérationnelles.

Favoriser l'éco-construction dans le parc privé et les logements sociaux



Ce que dit le Grenelle de l'environnement

Art.4 : La réglementation thermique applicable aux constructions neuves sera renforcée afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Elle s'attachera à susciter une évolution technologique et industrielle significative dans le domaine de la conception et de l'isolation des bâtiments et pour chacune des filières énergétiques, dans le cadre d'un bouquet énergétique équilibré, faiblement émetteur de gaz à effet de serre et contribuant à l'indépendance énergétique nationale.



Les logements neufs construits dans le cadre du programme national de rénovation urbaine respecteront le seuil de 50 kWh/m²/an en 2010 puis seront à énergie positive dès 2020.

Pour atteindre ces objectifs, les acquéreurs de logements dont la performance énergétique excédera les seuils fixés par la réglementation applicable pourront bénéficier d'un avantage supplémentaire au titre de l'aide à l'accès à la propriété et du prêt à taux zéro.

Les enjeux

La qualité environnementale des bâtiments (aujourd'hui élargie au domaine de l'urbanisme) vise à limiter les consommations et à préserver les ressources et les espaces. Elle doit être élargie à des innovations en matière de qualité architecturale et urbaine, comme d'équité sociale. Les mécanismes régissant l'aménagement et la construction (surcharge foncière, coût global des projets, ...) représentent un enjeu majeur.

La ville de Bordeaux souhaite peser dans les projets d'aménagements urbains en élaborant des référentiels ou en éco-conditionnant ses aides.

Les mesures concrètes

- ▶ Diffuser le guide de l'éco-construction.
- ▶ Elaborer et signer une charte pour une construction durable avec l'ensemble des acteurs de la promotion/construction.
- ▶ Eco-conditionner une partie des aides accordées aux organismes sociaux de l'habitat sur la surcharge foncière.
- ▶ Eco-conditionner la vente d'un terrain communal à la réalisation d'un projet exemplaire sur les principes du développement durable.
- ▶ Elaborer une grille de lecture développement durable à renseigner aux différentes phases des projets urbains par les organismes sociaux de l'habitat et les promoteurs privés.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre de guides diffusés	-	NA	
Promoteurs signataires de la Charte (%)	-	NA	50
Nombre d'organismes sociaux de l'habitat bénéficiaires des aides liées au DD	NR		
Montant des aides allouées	RR		
Nombre de projets réalisés	2		
Nombre de grilles de lecture renseignées	-	NA	

NA : Nouvelle Action

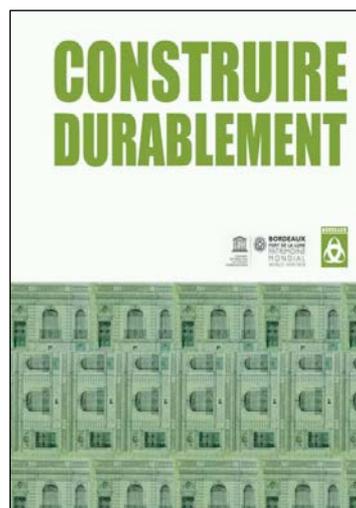
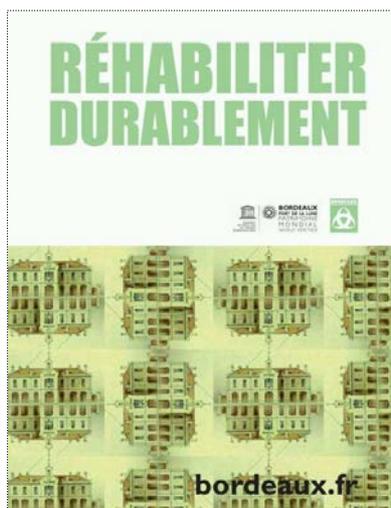
Élu référent	E. Touton					
Service en charge	DGA					
Partenaires	Organismes sociaux de l'habitat et promoteurs privés					
Quand ?	2009	2010	2011	2012	2013	2014

CHARTRE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

- ▶ La Charte de la construction durable a été signée le 19 février 2010 entre la Ville, les

baillleurs sociaux et les promoteurs privés. Le secteur du bâtiment représente environ ¼ des émissions de gaz à effet de serre, le développement de l'éco-construction constitue un enjeu prioritaire. Par sa démographie croissante et le dynamisme de son projet urbain, Bordeaux se développe et construit toujours plus. La charte entend définir la construction durable à Bordeaux. Ce texte est le fruit d'une série de rencontres avec les promoteurs et bailleurs qui bâtissent Bordeaux. Il doit participer à faire de Bordeaux une métropole durable avec des réalisations exemplaires pour nos habitants d'aujourd'hui et de demain.

- ▶ **Sont actuellement signataires** : Chambre Aquitaine-Poitou-Charentes de la fédération des promoteurs constructeurs, Aquitanis, Bouygues immobilier, Clairsienne, Cogedim Aquitaine, Coligny, Domofrance, Eiffage immobilier Aquitaine, Gironde habitat, Groupe ICF Atlantique, Groupe Pichet, Groupe Thierry Oldak, Icade promotion, In cité, Logevie, Mesolia habitat, Groupe TG, Nexity appolonia, Nexity George V, Severini, Société Kaufmann and Broad, Vinci immobilier promotion.
- ▶ **La grille de lecture** de la Charte de construction durable est renseignée par les constructeurs pour chaque projet. Elle intègre notamment des critères sur l'insertion du projet dans son environnement, la qualité d'usage du bâtiment ou sa performance énergétique. Elle fait l'objet d'un examen particulier par la Ville et son architecte conseil afin de répondre aux exigences de la charte de construction durable. Concernant, les aides accordées aux bailleurs sociaux pour la construction ou la réhabilitation de logements sont conditionnées à des performances énergétiques réglementaires examinées dans la cadre de la commission d'avant projet.
- ▶ La Ville a également réalisé **des guides** pour accompagner les projets de construction ou de réhabilitation des particuliers (construire durablement, réhabiliter durablement, panneaux solaires, changer vos portes et fenêtres dans une ville de pierre). Ils sont diffusés avec les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme. En complément, sur demande, la Ville propose des conseils architecturaux.



Développer l'aménagement urbain et d'habitats durables

Objectif 3

Action 12

▶ Développer l'offre de logements éco-réhabilités dans les quartiers centraux de la Ville

Les enjeux

Etre ambitieux sur la performance énergétique des bâtiments, c'est certainement créer de nouveaux quartiers durables, mais c'est d'abord traiter la ville existante qui concentre la majorité des bâtiments les plus consommateurs d'énergie.

L'action de la Ville doit répondre à cette double préoccupation : augmenter, d'une part, son offre de logements et réduire, d'autre part, les émissions associées au parc existant par l'éco-réhabilitation des logements anciens.

Les mesures concrètes

- ▶ Diffuser la carte thermique de l'habitat des quartiers de Bordeaux.
- ▶ Agir pour la rénovation thermique du patrimoine privé existant en incitant les propriétaires et les accédants à réaliser des travaux (candidature pour le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).
- ▶ Développer une offre diversifiée de logements (locatifs sociaux, intermédiaires, libres, accession sociale à la propriété, etc.).
- ▶ Préserver ou recomposer différentes typologies de logements moyens ou grands par remembrement.
- ▶ Réhabiliter et remettre sur le marché des logements vacants.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre de logements réhabilités	-	NA	
Nombre de logements proposés	-	NA	
Nombre de remembrements opérés	-	NA	
Nombre de logements remis sur le marché	-	NA	

NA : Nouvelle Action

Élu référent	E. Touton						
Service en charge	DGA						
Partenaires	Etat, Agence nationale de rénovation urbaine, IN CITE, ANAH, CG33, CDC, Crédit immobilier de la Gironde, CUB						
Quand ?	<table border="1"> <tr> <td>2009</td> <td>2010</td> <td>2011</td> <td>2012</td> <td>2013</td> <td>2014</td> </tr> </table>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2009	2010	2011	2012	2013	2014		



Ce que dit le Grenelle de l'environnement

Art. 9 - L'action dans ce domaine porte sur le parc de logements sociaux en commençant par les 800 000 logements les plus dégradés, dont la consommation d'énergie est supérieure à 230 kWh/m²/an pour la ramener à moins de 150 kWh/m²/an.



D'autres mesures en faveur de la performance énergétique :

- financement des investissements d'économie d'énergie,
- prêts aux particuliers dont les caractéristiques financières permettront le remboursement des annuités d'emprunt au moyen des économies d'énergie réalisées,
- contrats de performance énergétique notamment dans les copropriétés,
- offre de produits d'assurances visant à faciliter et à garantir le bon résultat des travaux de rénovation des bâtiments résidentiels en matière d'économies d'énergie,
- crédits d'impôts afin d'inciter à des économies d'énergie par la rénovation des logements locatifs.

Une décennie de transformations urbaines a marqué un renouveau de la Ville centre avec, en premier lieu, l'amélioration de la mobilité grâce à la mise en place du tramway en 2003 qui a non seulement réduit les distances, mais également permis de rétablir une certaine égalité de traitement dans l'offre de transports collectifs à l'échelle de l'agglomération. Le tramway, en ramenant la circulation automobile à une juste place, a contribué à l'amélioration évidente du cadre de vie, en lien avec la mise en valeur du patrimoine et l'aménagement d'espaces publics au premier rang desquels les quais rive gauche qui sont devenus un formidable lieu de convivialité. La politique de renouvellement du centre historique de Bordeaux lancée en 2002 a également produit des résultats, notamment une amélioration significative de l'état des logements dans le cadre de l'OPAH RU de 2003 à 2008 : après relogement de 141 ménages, la réhabilitation de 1 400 logements privés, la création de 334 logements privés conventionnés (dont 95 intermédiaires) et de 124 logements locatifs sociaux publics, la restructuration urbaine d'îlots et la création/requalification de 2 600 m² de locaux commerciaux.

Parallèlement à la mise en œuvre du volet résidentiel du projet, le territoire a fait l'objet d'un réaménagement d'espaces publics structurants tels que les quais ou le Cours Victor Hugo, d'espaces publics de proximité, d'actions sur la mobilité et le confort des piétons.

Des actions renforcées de gestion urbaine de proximité ont également été mises en places : développement du tri sélectif (porte à porte et bornes de collecte) et encouragement à l'installation systématique de locaux de poubelles dans les immeubles, mise en place d'une brigade verte, d'actions spécifiques sur la sécurité et la propreté et la diffusion de la carte de la thermographie aérienne afin de sensibiliser les Bordelais aux déperditions énergétiques...

- ▶ C'est ce projet qu'il convient aujourd'hui de poursuivre avec le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD appelé désormais Bordeaux [Re]Centres) et de cibler sur le quartier Saint-Michel / Sainte-Croix et les secteurs stratégiques afin d'adapter ce quartier à l'évolution du contexte urbain et socio-économique local, aux évolutions réglementaires, notamment en matière de développement durable avec les ambitions issues du Grenelle de l'Environnement.
- ▶ L'ambition de Bordeaux [Re]Centres, lancé le 10 juin 2010, est donc de développer un projet urbain inscrit dans une logique de développement durable, d'amélioration de l'habitat, de dynamisation de l'économie locale, de récréation d'espaces publics adaptés aux nouveaux besoins des habitants. Il s'agit de porter un regard neuf sur le centre de Bordeaux, et d'articuler l'indispensable préservation d'un patrimoine reconnu mondialement avec la possibilité pour tous d'habiter le centre et d'y habiter mieux. Pour atteindre ces ambitions, le programme répond à plusieurs enjeux notamment lutter contre la précarité énergétique et réhabiliter les logements les plus dégradés.



Bordeaux [Re]Centres en chiffres

Coût global du programme : 93 millions € financés par : Etat (19,1 M€), Ville (16 M€), CUB (8,7 M€), Région et Département (environ 5 M€ dans le cadre du droit commun), bailleurs sociaux et opérateurs de logement privé (environ 44 M€)

Objectifs à l'horizon 2016 :

300 logements sociaux publics

300 logements locatifs conventionnés privés

155 logements de propriétaires occupants ou accédants

145 chambres d'hôtels meublés

2 500 m² de locaux commerciaux ou artisanaux

▶ Réduire les déchets à la source



Les déchets en France : chiffres clés

En France, un habitant produit en moyenne 360 kg de déchets par an soit 1 kg par jour.

Le traitement des ordures ménagères ?

- Traitement thermique: 43 %
- Stockage: 38 %
- Tri pour recyclage: 13 %
- Traitement biologique: 6 %



La valorisation des ordures ménagères :

- 12 millions de tonnes incinérées
- 7,6 millions de tonnes valorisées
- 1,7 million de tonnes compostées

Ce que dit le Grenelle de l'Environnement

Art 41 - a) Partant de 360 kilogrammes par habitant et par an, réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 5 kilogrammes par habitant et par an pendant les cinq prochaines années.

Les enjeux

En France, la production de déchets est en constante augmentation de 1 à 2 % par an. La collecte et les effets du traitement des déchets pèsent sur la planète mais également sur les habitants comme un problème de santé publique.

Les mesures concrètes

- ▶ Poursuivre le projet « e-administration » par la dématérialisation des échanges de documents avec les partenaires institutionnels et le public.
- ▶ Conduire une réflexion inter-partenaires pour la réduction des emballages dans les achats de la Ville.
- ▶ Réduire le volume de déchets des marchés de plein air.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Taux de numérisation des dossiers de demandes de subventions (%)	-	NA	
Taux de dématérialisation des documents avec les partenaires (%)	-	NA	
Taux de dossiers de manifestations publiques dématérialisés (%)	-	NA	
Nombre de téléchargements sur le site de la Ville	1916	NA	
Bilan qualitatif (effets induits)	-	NA	
Réduction du volume de déchets des marchés de plein air	-	N	

NA : Nouvelle Action

Élus référents H. Martin, A. Walryck, J.L. David

Services en charge DOI, DVP

Partenaires Préfecture, Trésorerie, CUB, ADEME, ACAQB, Eco-emballages, SIVU, CLCV

Quand ?

2009	2010	2011	2012	2013	2014
------	------	------	------	------	------



- ▶ L'e-administration s'est développée avec 34 342 cartes (culture, crèches et restauration, bornes et stationnement payant et autres), 184 tableaux numériques ont été installés dans les écoles. Près de 75% des familles payent en ligne pour un montant moyen de 119 €.

- ▶ La dématérialisation des procédures a été développée pour les actes transmis à la Préfecture (722 délibérations en 2011 contre 775 en 2010 et également 610 arrêtés contre 576 en 2010) ainsi que pour 322 marchés publics ont été concernés en 2011 soit 26% de plus qu'en 2010. Les dossiers de demandes de subventions ne sont pas encore téléchargeables.
- ▶ Le volume des déchets collectés par les services de la Ville sur les différents marchés de plein air est passé de 450 tonnes en 2010 à 358 tonnes en 2011 alors même que le nombre de marchés ou la surface proposée ont augmenté (Place des Martyrs de la Résistance et le nouveau marché biologique de Saint Augustin).

► Renforcer le tri sélectif et valoriser les déchets



Les enjeux

Les déchets sont encombrants, dégradent le paysage urbain. Leur traitement et leur valorisation engendrent des coûts et génèrent des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit non seulement de mettre l'accent sur le tri à la source mais également de favoriser le recyclage et le compostage afin de réduire le taux de rejet de nos déchets.

Les mesures concrètes

- Accompagner le déploiement du tri sélectif en porte à porte dans le centre historique.
- Multiplier le mobilier urbain de propreté (corbeilles, cendriers, etc.).
- Développer le tri sélectif du papier dans les services administratifs en équipant tous les bâtiments municipaux (banettes de tri, containers,...).
- Poursuivre le soutien à l'achat de composteurs individuels.
- Tester dans quelques parcs et jardins la mise en place de composteurs partagés.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Taux de collecte en tri sélectif en porte à porte (%)		NA	
Nombre de bacs collectifs déployés	95		
Bâtiments municipaux équipés pour le tri (%)	90	100	
Taux de tri dans les bâtiments municipaux (%)	30	40	
Tonnes de papiers collectés (t)	200	300	
Nombre de composteurs subventionnés	132		
Montant total des subventions accordées (€)	3 960		
Nombre de composteurs partagés	-	NA	

NA : Nouvelle Action

Élus référents A. Walryck, J-L David

Service en charge DPVL, DPJ

Partenaires Les jardins d'aujourd'hui, Sita, Ecomicro, Neolia, CUB

Quand?

2009 2010 2011 2012 2013 2014

Ce que dit le Grenelle de l'environnement

Art 41 - b) Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés contre 24 % en 2004, ce taux étant porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets des entreprises ...



En 2012 la part des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération doit être réduite de 15 %.

L'éclairage public recyclé

La Ville collecte puis valorise 99,8 % des lampes usagées de l'éclairage public (0,2 % sont des matériaux non recyclables).

- ▶ L'ensemble des bâtiments municipaux est passé au tri sélectif (papier/carton et ordures ménagères). En 2011, la Ville a réduit et a amélioré le tri sélectif des déchets municipaux (120 t de papier en 2011 contre 200 t en 2008). **Le taux de tri dans les bâtiments municipaux est de 23%**, soit une économie de 220 tonnes de bois, 7480 m³ d'eau (soit la consommation annuelle moyenne de 136 personnes) et 1 600 MWh (soit la consommation énergétique annuelle de 156 personnes). **19 écoles**, dont 10 nouvelles en 2011, participent au tri sélectif des produits fermentescibles. A cela s'ajoute également la collecte des encombrants, des déchets verts des marchés de plein air (3 500 tonnes en 2011).
- ▶ En 2010, les 2 derniers quartiers de Bordeaux (Bastide et Bordeaux maritime) sont passés en tri sélectif en porte à porte.
- ▶ Sur la période 2009-2011, près de 6 000 corbeilles à papier ont été installées et plus de 200 cendriers de rue.
- ▶ En relais de la CUB, la Ville a subventionné, en 3 ans, l'achat de 575 composteurs et 555 récupérateurs d'eau de pluie par des particuliers ou des associations.
- ▶ En 2011, deux composteurs collectifs ont été installés : l'un, par les services de la Ville, au jardin de la Béchade, l'autre à Bacalan en pieds d'immeuble en partenariat avec Mésolia, l'ADEME et la Régie de quartier habiter Bacalan.
- ▶ Ces efforts municipaux s'inscrivent dans la stratégie communautaire de réduction des déchets et de développement du recyclage. En 2010, la production d'ordures ménagères et assimilées est tombée à **331kg/an/habitant contre 352kg/an/habitant en 2008**. Le taux de recyclage s'élevait en 2010 à 32,6% (les résultats de 2011 ne sont pas encore connus).

Composteur du Jardin de la Béchade



Aire de compostage de Bacalan



▶ Renforcer les corridors écologiques et mettre en valeur les espaces intermédiaires



Ce que dit le Grenelle de l'Environnement

Art.21 - La trame verte est constituée, sur la base des données scientifiques, des espaces protégés en vertu du droit de l'environnement, auxquels s'ajoutent les territoires nécessaires pour assurer leur connexion ainsi que le fonctionnement harmonieux et global de la biodiversité.

Elle sera élaborée d'ici à 2012 et pilotée dans chaque région en association avec les collectivités territoriales et en concertation avec les acteurs de terrain dans un cadre cohérent garanti par l'État.

Le droit de l'urbanisme devra prendre en compte la préservation de la biodiversité à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques.

À Bordeaux : une Charte des Paysages

Elle fixe les règles de composition de la future structure végétale, elle intègre en particulier :

- la réhabilitation et la restauration des espaces naturels ;
- l'amplification et la diversification de la structure végétale en centre-ville ;
- la création de réseaux verts entre les différents parcs.



Les enjeux

De nombreuses espèces animales et végétales ont besoin d'un habitat varié et d'une surface vitale minimum pour assurer leur cycle biologique et garantir leur survie. Ces espaces indispensables doivent être contigus ou reliés par des corridors écologiques.

Bordeaux décide de protéger ces espaces. Pour mettre en place un suivi et valider sa démarche, elle réalise un diagnostic préalable.

Les mesures concrètes

- ▶ Réaliser une étude sur la mise en place d'un maillage écologique à l'échelle du territoire.
- ▶ Réaliser un état des lieux de la biodiversité sur les espaces naturels, en particulier sur les sites prioritaires, ainsi que sur l'ensemble du territoire de la commune.
- ▶ Créer des zones de biodiversité positive.
- ▶ Transformer des friches en prairies écologiques pour développer leur rôle de réservoir biologique (friches Bastide 2 par exemple) et sensibiliser le public à cette problématique.
- ▶ Former le personnel des Parcs et Jardins à la reconnaissance d'espèces de référence et à la tenue de registres.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs		
		2009	2011	2014
Étude sur la mise en place d'un maillage écologique et intégration à la gestion des espaces verts	-	Bilan	Bilan	100 %
Nombre d'inventaires publiés suite aux relevés floristiques et faunistiques par site	1		100 % des sites prioritaires	
Nombre de zones de biodiversité positive créées	1		1/parc	
Nombre de friches installées	-	1	5	
Bilan annuel des observations d'espèces de référence		NA		

NA : Nouvelle Action

Élu référent A. Walryck

Services en charge DPJ - Jardin Botanique - DPIP

Partenaires Comité scientifique du Bois de Bordeaux, Associations locales de protection de la nature...

Quand?

2009 2010 2011 2012 2013 2014

- ▶ Les 1^{ers} résultats sur la préservation et le développement de la biodiversité sont encourageants au Bois de Bordeaux et sur les Berges rive droite : des **zones en gestion naturelle** (prairies humides du Bois de Bordeaux) et des **zones de biodiversité positive** (tontes ou fauches tardives de certaines pelouses) ont été créées au Bois de Bordeaux, au Parc bordelais, au Jardin Public et au Grand Parc et un inventaire exhaustif de la biodiversité est en cours de réalisation sur 6 sites prioritaires. Des espèces réapparaissent dont certaines non observées depuis plus de 50 ans en Gironde (*Apion detritum*, *Baris morio*, *Ceutorhynchus euphorbiae*).
- ▶ Un partenariat avec la ligue de protection des oiseaux s'est instauré depuis 2009, la Ville réalise l'inventaire et le suivi régulier de l'évolution des équilibres naturels notamment grâce au suivi des oiseaux nicheurs, espèce indicatrice dont la présence reflète les effets des bonnes pratiques mises en œuvre.
- ▶ L'inventaire de 30 000 arbres gérés individuellement est en cours et sera mis en ligne à la mi-2012, permettant aux internautes de repérer sur une carte la variété des arbres présente à proximité de chez eux.
- ▶ Le Jardin botanique vient d'établir une carte des espaces de nature urbains de Bordeaux, délaissés ou en friches avec le concours d'un jeune paysagiste. Chaque parcelle est identifiée et se voit attribuer une valeur de biodiversité. L'objectif de ce travail est de valoriser les parcelles et d'aider à la prise en compte de la biodiversité dans la perspective d'une réhabilitation de ces parcelles.
- ▶ Avec 12% de son territoire recouvert d'eau et près de 10% par les seules zones boisées et espaces verts gérés par les services municipaux, la Ville de Bordeaux a une responsabilité particulière dans l'établissement de continuités écologiques (trame verte, trame bleue) dans l'agglomération bordelaise. Au-delà du travail de reconquête progressive des berges de Garonne (quai Rive gauche, Parc aux Angéliques) incluses dans un site Natura 2000, il devenait nécessaire de mettre à jour le plan guide des espaces verts élaboré en 2001 et de l'actualiser en tenant compte d'une part, du développement des opérations d'urbanisme engagées dans le cadre de Bordeaux 2030, d'autre part, de la montée des exigences environnementales actées notamment par les lois Grenelle I et II. Cette mise à jour est engagée.



Angélique de l'Estuaire



Cistude d'Europe du Bois de Bordeaux

► Communiquer, former et informer sur la biodiversité



Les enjeux

Mieux respecter son patrimoine environnemental, c'est commencer par mieux le connaître. La biodiversité, ou diversité biologique, désigne l'ensemble du monde vivant au sein de la nature. Ce terme comprend à la fois la diversité au sein des espèces (diversité génétique), des espèces entre elles et des écosystèmes.

C'est pourquoi Bordeaux souhaite mettre en valeur et promouvoir toutes ses richesses faunistiques et floristiques auprès de ses habitants. Mais il s'agit aussi de les informer sur l'impérieuse nécessité d'accroître la biodiversité locale.

Les mesures concrètes

- Renseigner le public sur les pratiques de conservation des milieux naturels et des espèces locales par la pose de panneaux dans les parcs et relayer ces informations sur le portail Internet de la ville.
- Organiser des animations grand public et des visites sur site autour du thème de la biodiversité locale (Maison du Jardinier, Jardin Botanique, Bois de Bordeaux, etc.).
- Sensibiliser le personnel des Parcs et Jardins à la richesse de la biodiversité locale et à la conservation des espèces patrimoniales.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs		
		2009	2011	2014
Nombre de supports de communication mis en place	-			
Nombre d'animations biodiversité organisées par la Maison du Jardinier	0	4	8	-
Nombre d'animations biodiversité organisées par le jardin Botanique et les classes vertes	211		250	
Fréquentation des animations grand public	6 779	+ 20 %	+ 30 %	
Part des agents des Parcs et Jardins formés (%)	45	100		

Élu référent	A. Walryck						
Service en charge	DPJ - Jardin Botanique						
Partenaires	Associations locales de protection de la nature, comité scientifique et technique du Bois de Bordeaux						
Quand?	<table border="1"> <tr> <td>2009</td> <td>2010</td> <td>2011</td> <td>2012</td> <td>2013</td> <td>2014</td> </tr> </table>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2009	2010	2011	2012	2013	2014		

Ce que dit le Grenelle de l'Environnement

Art.22 - La connaissance de la biodiversité sera renforcée prioritairement en assurant la cohérence des dispositifs déjà mis en œuvre : l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique, marines et terrestres, sera mise à jour d'ici à 2010 ; les listes d'espèces menacées seront révisées dans les mêmes délais.

L'accès à une information pertinente et actualisée sera garanti par la mise en place d'un observatoire national de la biodiversité.

Au bois de Bordeaux,

les inventaires réalisés par le comité scientifique et technique ont déjà permis d'identifier 280 végétaux, plus de 1 000 insectes, 77 espèces d'oiseaux et une quinzaine d'espèces d'amphibiens et de reptiles dont la Cistude d'Europe, tortue protégée.



Afin de sensibiliser et d'informer les Bordelais sur la gestion des espaces verts, la Ville s'est dotée de trois outils complémentaires et le personnel des espaces verts a pu bénéficier de cycles de formation dispensés par le Conservatoire Botanique Sud Atlantique, la Sepanso et la Société Linéenne

- ▶ Le lycée professionnel horticole Camille Godard (160 élèves) assure la formation de futurs professionnels chargés de la conception, de l'aménagement ou de la gestion des espaces verts urbains ou naturels. Les élèves profitent des dynamiques engagées par la Ville (notamment au travers de stages) et participent aux actions de la Ville : développement de projets dans le cadre des relations de coopération nord-sud, soutien de la réalisation des projets pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires par la production de 3 000 végétaux par an.
- ▶ Le Jardin botanique, implanté sur la rive droite en 2007, assure à la fois une mission éducative et une mission scientifique. Quelque 10 000 enfants sont reçus chaque année au jardin botanique ou au parc floral (classes vertes). La serre méditerranéenne accueille 35 000 visiteurs par an. Les expositions accueillent de nombreux visiteurs. Le Jardin botanique est l'un des 17 partenaires du **programme européen Inquire**. Intitulé *Biodivers'idées, pour un futur durable*, ce programme de formation, sur les thèmes de la biodiversité et du réchauffement climatique, est destiné aux enseignants de primaire, de collège et éducateurs à l'environnement. Cette formation est dispensée par le Jardin botanique avec le soutien de l'Inspection académique de la Gironde, du Rectorat et de Graine d'Aquitaine (réseau d'éducation à l'environnement en Aquitaine).
- ▶ La maison du jardinier et de la nature en ville, implantée depuis 2005 au parc Rivière, accueille chaque année 4 000 personnes. Les animations réalisées auprès du public scolaire permettent d'appréhender le rythme des saisons et son influence sur la végétation et de s'initier au jardinage en serre et à l'extérieur. L'établissement offrira prochainement une exposition permanente.



Maison du jardinier et de la nature en ville



Lycée horticole Camille Godard



Jardin botanique

► Gérer et maîtriser les espèces envahissantes



Ce que dit le Grenelle de l'Environnement

Art.20 - Des plans de lutte contre les espèces invasives, terrestres et marines seront mis en œuvre afin de prévenir leur installation et leur extension et réduire leurs impacts négatifs.

Les espèces invasives à Bordeaux

Espèces végétales envahissantes : jussie, myriophylle du Brésil, renouée du Japon, érigréron du Canada, etc.

Espèces animales envahissantes : écrevisse de Louisiane, crabe chinois, tortue de Floride, etc.

Comité scientifique et technique du Bois de Bordeaux

Parmi ses activités: contrôle de plusieurs espèces végétales aquatiques envahissantes (jussie, myriophylle du Brésil) avec l'appui des chercheurs du CEMAGREF de Cestas. La Ville compte généraliser le rôle de ce comité à l'ensemble des espaces naturels ou cultivés.



Les enjeux

Les espèces sont en perpétuelle recherche d'espace. Envahissantes, elles ont été introduites dans un milieu qui n'est pas leur milieu d'origine et leur développement excessif va nuire à la biodiversité locale.

La Ville de Bordeaux souhaite mettre en œuvre un plan d'actions pour mieux les contrôler et s'engage à ne plus perturber les milieux.

Les mesures concrètes

- Repérer les espèces envahissantes sur le territoire de la ville.
- Mettre en œuvre des moyens de contrôle des espèces envahissantes.
- Réaliser un cahier de préconisations à l'attention des jardiniers et du public.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Publication du bilan annuel de la répartition des espèces invasives: rapports du comité scientifique du bois de Bordeaux, synthèses	Rapport 2007	Rapport 2008	
Nombre d'espèces en cours de contrôle	2		
Guide réalisé / non réalisé	-	NA	

NA: Nouvelle Action

Élu référent	A. Walryck						
Services en charge	DPJ - Jardin Botanique						
Partenaires	Comité scientifique et technique du Bois de Bordeaux, associations locales de protection de la nature, CEMAGREF						
Quand?	<table border="1"> <tr> <td>2009</td> <td>2010</td> <td>2011</td> <td>2012</td> <td>2013</td> <td>2014</td> </tr> </table>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2009	2010	2011	2012	2013	2014		

- ▶ Depuis 2008, la Direction des parcs, des Jardins et des Rives lutte chaque année contre les espèces invasives consacrant notamment 15.000 € à la lutte contre la Jussie au Bois de Bordeaux. Cette plante aquatique nécessite l'intervention de spécialistes extérieurs.



- ▶ De même, la direction procède également à l'arrachage sélectif de certaines plantes invasives telles que le Baccharis ou le phytolacca americana appelé communément raisin d'Amérique.

Baccharis



Phytolacca americana

Renforcer le maillage écologique urbain et protéger les milieux naturels patrimoniaux

Objectif 6

Action 18

► Préserver les espèces locales et leur habitat

Les enjeux

Conservier les espèces implique de préserver leur habitat d'origine et donc d'adapter les techniques de gestion sur certains sites. Il faut également créer de nouveaux habitats potentiels en introduisant davantage d'essences locales dans les parcs et jardins.

Préserver la biodiversité c'est aussi conserver la variabilité génétique au sein d'une même espèce en favorisant les échanges avec les populations extérieures.

Enfin, il est nécessaire de sauvegarder également les races domestiques locales pour assurer la conservation des génotypes en voie d'extinction.

Les mesures concrètes

- Utiliser des moyens de gestion extensive correspondant à l'entretien écologique des milieux (exemples : fauches tardives des prairies ou de certaines zones de pelouse, entretien par pâturage extensif, non-entretien de certaines zones pour les laisser évoluer naturellement).
- Communiquer et participer à la conservation d'espèces domestiques locales (Bois de Bordeaux, Parc Bordelais, autres).
- Augmenter la proportion des essences locales dans les parcs et jardins.
- Installer en ville et favoriser le développement des ruches, des nichoirs à oiseaux, des abris à chauve-souris, à insectes et autres espèces.
- Communiquer et informer sur les dangers de l'invasion du frelon asiatique

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Surfaces concernées par des mesures de gestion extensive (ha)	20	20	
Nombre d'espèces domestiques locales réintroduites	1	11	
Nombre d'arbres d'essences locales plantés	Fin et bilan plantation chênaie du Parc Bordelais		
Nombre de ruches	10		25
Nombre de nichoirs/abris à faune installés	10	100	300

Élu référent A. Walryck

Service en charge DPJ - Jardin Botanique

Partenaires Conservatoire des Races d'Aquitaine -
Comité scientifique du Bois de Bordeaux

Quand?



Le retour des vaches au Bois de Bordeaux

Afin d'entretenir les prairies humides du Bois de Bordeaux et de préserver leur richesse écologique, la Ville a réintroduit une race locale de vaches particulièrement adaptée à ces milieux : la vache bordelaise. Bordeaux participe ainsi au plan de sauvegarde de cette race, conduit par le Conservatoire des Races d'Aquitaine.



Les abeilles à Bordeaux

Ces insectes pollinisateurs sont menacés (notamment par le frelon asiatique). La Ville va multiplier les ruches sur son territoire pour favoriser leur retour en milieu urbain..

La contribution du Jardin Botanique

Il participe à l'Observatoire National de la Biodiversité. Il réalise également des actions de protection d'espèces et d'habitats en site urbain telles que la conservation de l'angélique des estuaires ou la préparation d'un arrêté de biotope sur les berges de la Garonne pour cette même espèce.



- ▶ Les abris installés permettent à de nombreux animaux de mieux se maintenir dans les parcs et jardins de la ville. Il s'agit de tas de bois refuges pour les hérissons, les écureuils, ou les insectes xylophages comme le lucane cerf-volant, de nichoirs pour les oiseaux, de gîtes pour les chauves-souris. Tous participent à l'équilibre biologique du site : limitation des ravageurs, des insectes indésirables, recyclage de la matière organique, dispersion des graines...
- ▶ Plusieurs actions en faveur du retour des abeilles en milieu urbain sont initiées, en collaboration avec des apiculteurs. 10 ruches ont été installées au Parc Bordelais, deux sur le toit de la Maison écocitoyenne, quatre au lycée horticole Camille Godard et deux enfin au Parc Rivière.
- ▶ Les prairies humides du bois de Bordeaux et le Parc Bordelais accueillent des animaux grâce à une convention passée avec le Conservatoire des races d'Aquitaine permettant ainsi de sensibiliser le public à la sauvegarde des races domestiques locales (mouton landais, cochon landais, vache bordelaise, chèvre des Pyrénées). Les animaux se reproduisent sur ces deux sites, la progéniture est réintroduite dans les programmes de sauvegarde et de sélection du Conservatoire.
- ▶ Dans le cadre de la gestion extensive des espaces verts, une convention est en cours de préparation avec le Port Autonome de Bordeaux pour que la Ville soit chargée de la gestion des Berges de Garonne au dessus du Pont d'Aquitaine.
- ▶ Des plantations d'essences locales sont en cours sur le Parc aux Angéliques. Plus de 3 000 arbres ont été plantés.
- ▶ Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, les services municipaux (espaces verts et hygiène) suivent les différents protocoles préconisés par les scientifiques de l'INRA. En raison des incertitudes de la communauté scientifique, des tests sont effectués pour observer leur comportement.



Ruches sur le toit de la Maison éco citoyenne



Abris pour la faune



Prairies mellifères pour les abeilles, bourdons, papillons et tous les insectes pollinisateurs aux abords de voirie à Caudéran.

► Protéger les milieux sensibles et les espèces patrimoniales



Zones Natura 2000

Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels les plus importants. La préservation des espèces protégées et la conservation des milieux visés passent essentiellement par le soutien des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

À Bordeaux, la Garonne est classée « Natura 2000 » et le Bois de Bordeaux ainsi que le Lac et son pourtour sont identifiés comme des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).

L'angélique des estuaires

(ou angélique à fruits variables)

Présente sur les berges de la Garonne dans la traversée de Bordeaux, l'angélique des estuaires est une grande ombellifère protégée au niveau européen.



Les enjeux

La ville de Bordeaux dispose de nombreux espaces propices à la conservation de la biodiversité : berges de la Garonne, lac et bois de Bordeaux. Ce sont autant de milieux sensibles qui abritent des espèces rares au niveau européen, national ou régional (angélique des estuaires, cistude d'Europe, espèces d'orchidées, etc.); ils font aussi partie de corridors écologiques qui assurent la pérennité de certaines espèces (oiseaux migrateurs par exemple).

Les mesures concrètes

- Réaliser des plans de gestion de l'ensemble des zones sensibles de la Ville en intégrant les sites du lac de Bordeaux et les rives de la Garonne.
- Renouveler le patrimoine arboré et arbustif à partir d'espèces indigènes dans les espaces sensibles : bois et lac de Bordeaux, berges de la Garonne.
- Créer des zones refuges (zones de quiétude, à l'écart de la fréquentation du public) dans les espaces sensibles : bois de Bordeaux, lac de Bordeaux, berges de la Garonne.
- Inventorier les espèces patrimoniales et les habitats sensibles en tant que témoins de la richesse ou de l'évolution du milieu.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs		
		2009	2011	2014
Nombre de plans de gestions mis en œuvre	0	1	2	3
Nombre d'arbres d'essences indigènes plantés	-	NA		
Nombre de sites dotés d'une zone de refuge	0	1	2	
Nombre d'espèces patrimoniales inventoriées	2			
Nombre d'habitats sensibles inventoriés	1			

NA : Nouvelle Action

Élu référent A. Walryck

Services en charge DPJ - Jardin Botanique

Partenaires Comité scientifique et technique du bois de Bordeaux

Quand?

2009 2010 2011 2012 2013 2014

- ▶ La zone créée au bois de Bordeaux représente 11 hectares inaccessibles aux promeneurs avec installation d'un portail et réalisation de mares pour les batraciens. La zone est observée par le comité scientifique du Bois de Bordeaux.
- ▶ Bordeaux possède quelque 45 000 arbres : séquoia géant, arbre à sept fleurs, tilleul, magnolia, zelkova du Japon... Il s'agit là d'un véritable patrimoine que la ville souhaite entretenir et faire fructifier. Ainsi depuis 2008, **près de 1 000 arbres sont plantés chaque année** selon une stratégie spécifique. La rédaction d'une charte de l'arbre est en cours avec les différents partenaires de la ville, pour définir la place de l'arbre, les grands enjeux qui y sont liés ainsi que les outils à mettre en œuvre durant les vingt prochaines années. Sept grands enjeux tels que le renforcement de la présence du végétal, l'intégration de la nature en ville, l'innovation ou le perfectionnement des techniques pour pérenniser le patrimoine doivent guider demain les projets urbanistiques, les aménagements et la gestion des arbres. **Dans la continuité de 2010, année de la forêt, la Ville consacre 2012 année de l'arbre.**
- ▶ 6 arbres vont être récompensés "Arbre remarquable de France" par l'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) : 2 se trouvent au Jardin public, un pacanier et un taxodium mucronatum, 2 arbres de Judée à l'hôpital Charles Perrens, 1 peuplier au Parc Chantecrit et 1 glycine rue du Loup.

Le label "Arbre remarquable de France" engage la Ville à l'entretien de ces arbres, à leur sauvegarde et à leur mise en valeur, en tant que patrimoine naturel et culturel. Les critères se fondent sur l'âge avancé de l'arbre, sa hauteur, sa circonférence, son historique et les croyances qui s'y réfèrent, son esthétisme et ses caractéristiques biologiques.



L'orchidée du Bois de Bordeaux



Plantations d'arbres au Jardin public

Accroître l'offre des parcs et jardins de la Ville et développer leur gestion raisonnée

Objectif 7

Action 20

► Poursuivre le développement des zones vertes



Les enjeux

Le développement d'une structure paysagère continue qui s'appuie sur les espaces naturels, notamment le fleuve et ses rives, permet à Bordeaux de fixer la limite des zones urbanisées et de protéger ces milieux sensibles.

Depuis 2001, ce sont 43 ha qui ont été créés et 38 ha d'espaces qui ont été réhabilités, ce qui représente une augmentation de 1,9 m²/habitant. Avec 15 m² d'espaces verts par habitant intra-muros, Bordeaux dispose d'un patrimoine de qualité.

Les mesures concrètes

- Développer la surface globale d'espaces verts dans le sens du Plan vert, valoriser le patrimoine existant et protéger le patrimoine urbain.
- Renouveler le patrimoine arboré d'alignement.
- Poursuivre l'aménagement du Parc aux angéliques comme entrée du futur éco-quartier Bastide Niel.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs		
		2009	2011	2014
Surface d'espaces verts créés dans l'année (ha/an)	5,4	5	À définir	
Surface d'espaces verts réhabilités dans l'année (ha/an)	4,7	4		
Extension en mètres carrés d'espaces verts par habitant (m ²)	+ 1,9	+ 2,1	+ 2,5	+ 3,1
Nombre d'arbres plantés depuis 2001	10 000			13 000
Aménagement des berges (km)	5,6			7

Élu référent A. Walryck

Services en charge DPIP - DPJ

Partenaire Port Autonome - CUB - SijALAG

Quand?

2009 2010 2011 2012 2013 2014

Le Plan vert de Bordeaux

Prolongement naturel du projet urbain, il poursuit le même objectif : améliorer profondément et durablement le cadre de vie. Pour assurer le changement, il intègre les espaces verts stricto sensu et l'ensemble des espaces publics susceptibles d'accueillir des éléments de nature.

Il organise les programmes de rénovation, de création et d'animation autour de quatre objectifs prioritaires :

- la protection et l'enrichissement du patrimoine naturel de la ville,
- la mise en valeur du paysage urbain,
- l'adaptation des espaces verts et paysagers aux nouvelles pratiques urbaines,
- le rééquilibrage de l'offre d'espaces naturels de proximité dans les quartiers.

Le patrimoine géré par la direction des **Parcs et Jardins** couvre 430 ha sur lesquels sont présents plus de 30 000 arbres. Un inventaire exhaustif de ces arbres sera réalisé et informatisé de façon à améliorer la prévention des risques et à renseigner les habitants.



En 11 ans (depuis l'adoption du Plan vert), 35,5 hectares d'espaces verts ont été créés auxquels il convient d'ajouter 23 hectares de plantations d'accompagnement de voiries réalisés parallèlement aux travaux d'installation du tramway. Dans la même période, les réhabilitations ont concerné 60 hectares avec le Jardin Public en cours de réalisation.

Le parc aux Angéliques

Dans le cadre de l'opération Bastide, suite à l'acquisition des terrains du Port Autonome, la Ville de Bordeaux a lancé la réalisation du Parc aux Angéliques sur la rive droite de la Garonne. Afin de préserver l'écosystème propre à ce territoire, le paysagiste Michel Desvigne, assistant au Maître d'ouvrage, a prévu la réintroduction de 4 500 arbres d'espèces indigènes : frêne, érable, merisier, charme... Ce sont aussi de vastes prairies rustiques ou fleuries qui accueilleront les promeneurs aux beaux jours. Les eaux de ruissellement seront directement renvoyées vers ces parties plantées pour éviter de venir surcharger le réseau d'assainissement. La voie pavée existante reste en l'état, elle sera simplement doublée d'une piste plane apte à recevoir les personnes à mobilité réduite.

Enfin, les pontons restent accessibles dans l'hypothèse où une navette fluviale viendrait assurer le lien avec la rive gauche. En continuité, des premières séquences ont déjà été réalisées, les travaux d'aménagement du parc aux Angéliques se poursuivent au fur et à mesure de la libération des terrains par les entreprises, au terme de leur Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT). L'arbre est l'élément clé de la structure du parc et est positionné selon des bandes plus ou moins denses, perpendiculaires à la Garonne, accompagnées par des cheminements verts afin de préserver la vue sur le Fleuve pour les riverains. Ces lignes serviront d'ancrage pour des continuités plantées qui viendront structurer les futurs quartiers vers les zones à urbaniser au-delà des quais.

La mise en place de cette trame s'inscrit donc dans une vision globale et durable du projet. Notons que la voie pavée, traversant le futur parc, sera conservée et jouera le rôle de colonne vertébrale. Le parc aux Angéliques va progressivement conquérir les berges en aval et en amont du Pont de pierre.

Le Parc aux Angéliques se veut exemplaire en terme de développement durable dans sa gestion et dans sa réalisation (Charte de chantier vert) : il intégrera naturellement le site classé Natura 2000, les berges seront préservées, certains bâtiments existants seront démontés, l'espace rendu à la végétation contribuera à la prévention des risques d'inondations en créant des zones permettant un stockage provisoire de l'eau, la gestion de l'eau sera optimisée, une désimperméabilisation maximale des sols est prévue (+2ha) de façon à favoriser l'infiltration sur le site. L'utilisation de végétaux indigènes adaptés au sol et au climat ne nécessitera, une fois la reprise assurée, que très peu d'arrosage en évitant l'utilisation de produits phytosanitaires.

Une partie de ce parc recevra un financement de l'Etat dans le cadre du programme Ecocités.



► Labelliser les principaux parcs et jardins de la Ville



Le label EVE (Espaces Verts Ecologiques)

Ce label, développé par des experts et professionnels d'ECOCERT, fixe un cadre précis afin d'intégrer le développement durable dans la gestion des espaces verts.

Il est attribué à un site après un audit qui vérifie la conformité de sa gestion aux critères du référentiel, qui porte sur 10 points dont la gestion de l'eau, de l'air et du sol, le respect de la biodiversité, du paysage, etc.

À Bordeaux, les premiers parcs concernés seront :

- le Parc Bordelais
- le Parc Floral / Bois de Bordeaux
- le Jardin Public
- le Parc Rivière
- le Lac et son pourtour
- le Parc de la Béchade
- le Jardin Botanique
- le Parc Monséjour
- le Square Brascassat
- le Jardin des Dames de la Foi



Les enjeux

Depuis plusieurs années, la gestion et l'entretien des espaces verts de la Ville de Bordeaux intègrent les principes du développement durable en adoptant de nouvelles pratiques. D'abord initiée sur quelques sites, cette gestion durable s'étend progressivement à l'ensemble des espaces verts. Afin d'en garantir la qualité écologique, la ville souhaite faire certifier certains parcs et jardins sur la base d'un référentiel national reconnu.

Les mesures concrètes

- Adopter un label de certification de la gestion écologique des espaces verts et obtenir dans chaque quartier la labellisation d'un espace vert.
- Intégrer dans les projets de créations et d'entretien des nouveaux espaces verts les conditions de leur future labellisation.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre de sites audités	-	6	11
Nombre de sites labellisés	-	6	11
Surface globale des sites labellisés (ha)	-	205	210

Élu référent A. Walryck

Service en charge DPJ

Partenaire

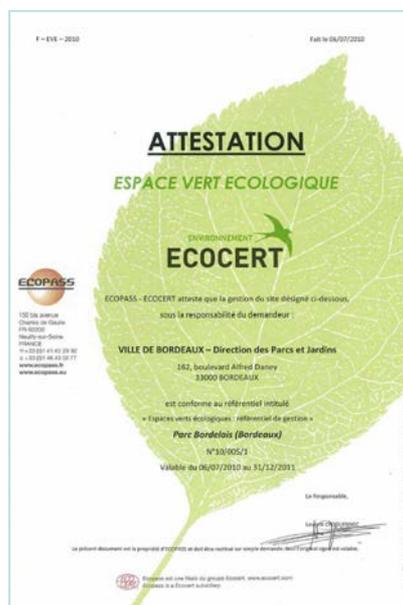
Quand?

2009	2010	2011	2012	2013	2014
------	------	------	------	------	------

- ▶ En 2011, six nouveaux parcs ont été labellisés **Espaces Verts Ecologiques (EVE)** portant à 12 le nombre de parcs labellisés. Conformément à l'engagement de la Ville envers les Bordelais, avec **12 parcs** représentant 236 hectares, chaque quartier bénéficie au moins d'un espace vert écologique. Il s'agit du Jardin public, du Parc Bordelais, du Parc Rivière, du Bois de Bordeaux et du Parc Floral, du Jardin de la Béchade, des abords du Lac, Parc Monséjour, Parc des Berges du Nord -rive gauche; Parc des Berges de Queyries, des squares Brascassat, de la Visitation, des Dames de la Foi.
- ▶ Ces 12 espaces verts labellisés représentent 236 hectares soit **48% de la surface totale d'espaces verts**



- ▶ La Ville de Bordeaux a obtenu les rubans du développement durable pour l'ensemble de ses actions relatives à la participation et à l'implication des citoyens dans la politique du développement durable sur le thème du jardin, de l'espace vert et de la nature en ville. Cette distinction a été décernée pour la 1^{ère} fois en 2008 puis a été renouvelée pour la période 2010-2012.



Accroître l'offre des parcs et jardins de la Ville et développer leur gestion raisonnée

Objectif 7

Action 22

▶ Étendre la gestion raisonnée et optimisée des parcs et jardins de la Ville



Les enjeux

Gérer les parcs et jardins de la ville de façon durable nécessite d'adapter l'entretien aux usages et objectifs sur chaque site. C'est une gestion des espaces verts, à la fois différenciée selon les usages et respectueuse de l'environnement. La Ville a ainsi défini cinq types de gestion correspondant à cinq types d'entretien, de la gestion de prestige à la gestion extensive des milieux sensibles. Il s'agit de mettre en œuvre une gestion « raisonnée » sur l'ensemble des espaces verts.

Afin de consolider et pérenniser son action, la direction des Parcs et Jardins mettra en place un Système de Management Environnemental (SME).

Les mesures concrètes

- ▶ Mettre en place un système de management environnemental dans la direction des Parcs et Jardins et l'orienter vers une démarche de certification.
- ▶ Généraliser d'ici 2011 la gestion raisonnée des espaces verts selon les usages après application de la typologie ad hoc.
- ▶ Recycler les déchets des espaces verts sur site par du paillage et du compostage (hors mise en décharge sanitaire obligatoire).

Les indicateurs de suivi

	2007	Objectifs	
		2009	2011
État de la démarche ISO-14001	0		Certification
Surface d'espaces verts en gestion raisonnée formalisée	25 %		100 %
Poids annuel de déchets verts des Parcs et Jardins livré au centre de compostage (t)	2 176		0

Élu référent A. Walryck

Services en charge DPJ

Partenaire

Quand?

2009	2010	2011	2012	2013	2014
------	------	------	------	------	------

Résultats parlants

La gestion raisonnée des espaces verts a permis depuis 2005 de réduire la consommation d'eau dans les espaces verts de près de 75 % et celle d'herbicides, d'insecticides et de fongicides de près de 90 %. L'utilisation de véhicules électriques ou encore d'huiles biodégradables contribue également à réduire les impacts sur l'environnement.



- ▶ La gestion raisonnée s'étend avec comme modèle les 238 hectares d'espaces verts labellisés Espaces Verts Ecologiques (EVE). Ainsi la typologie adoptée pour la gestion du patrimoine vert est en cours d'adaptation progressive sur l'ensemble des espaces.
- ▶ La démarche de labellisation ISO 14001 initiée en 2009 par la Direction des parcs, des jardins et des rives est en cours. La labellisation devrait être obtenue en 2013.
- ▶ Pour l'entretien des parcs et jardins, la Ville utilise 28 véhicules utilitaires électriques dans les parcs, réduisant ainsi les émissions de CO₂ et le bruit. D'autres changements moins visibles sont également en cours, tels que le remplacement de toutes les huiles minérales par des huiles végétales biodégradables ou le broyage in situ de la totalité des résidus de taille et leur réutilisation sur place en paillage.
- ▶ La Ville remplace actuellement le matériel d'entretien portatif à moteur deux temps, bruyant et polluant, par du matériel d'entretien portatif électrique alimenté par des batteries.



Réduire la consommation d'eau des parcs et jardins



Patrimoine des espaces verts

La surface globale d'espaces verts dans Bordeaux est de 795 ha dont 430 entretenus par la Direction des Parcs et Jardins.

Arrosage maîtrisé dans les espaces verts

Depuis 2005 des engagements forts de réduction de consommation ont été pris. Des suivis réguliers, une sensibilisation des agents et des modifications des pratiques ont permis une réduction de la consommation totale de 60 % entre 2005 et 2007, qui devrait atteindre 75 % en 2008 par rapport à cette même année de référence. Désormais, les efforts porteront sur la poursuite de l'amélioration des performances et sur la réduction spécifique des prélèvements d'eau des nappes profondes.



Les enjeux

La Ville souhaite réduire ses prélèvements d'eau dans les nappes profondes. Elle agit à trois niveaux : un mode d'arrosage économe, adapté aux besoins des végétaux et aux pics de consommation des Bordelais ; le choix d'une palette végétale peu gourmande en eau ; et enfin l'utilisation d'une eau de qualité appropriée à l'usage qui en est fait.

Les mesures concrètes

- ▶ Réhabiliter les grands bassins des parcs et jardins pour réduire l'appoint en eau de forage, améliorer le recyclage de l'eau et permettre une utilisation secondaire.
- ▶ Optimiser l'arrosage des espaces verts par l'instauration de zones « zéro arrosage » ainsi que des zones en goutte à goutte. Le choix portera, en outre, sur une gamme de végétaux peu consommateurs d'eau.
- ▶ Créer des points de remplissage des citernes sur les forages ou pompages à partir de nouvelles ressources.
- ▶ Équiper les grands parcs en « gestion centralisée de l'arrosage ».
- ▶ Installer des cuves de récupération des eaux pluviales sur certains bâtiments des parcs et jardins.
- ▶ Appliquer lors des jours de forte demande d'eau potable la « Convention d'écrêtement Jour De Pointe Collectivité » en suspendant l'arrosage.

Les indicateurs de suivi

	2007	Objectifs	
		2009	2011
Nombre de grands bassins réhabilités et avec une gestion intégrée de l'eau	-	1	2
Nombre de non-respects des arrêts imposés par la convention	-	0	0
Consommation d'eau dans les espaces verts (l/m ²)	74	41	
Consommation d'eau toutes origines confondues (en m ³)	316 567	180 000	
Nombre de points de remplissage créés	-		Bilan
Nombre de grands parcs équipés en gestion centralisée	1	-	2
Volume d'eau récupérée (en m ³)		NA	
Consommation d'eau des parcs et jardins issus des nappes profondes (en m ³)	302 000	120 000	100 000

NA : Nouvelle Action

Élu référent A. Walryck

Service en charge DPJ

Partenaires CUB, Lyonnaise des Eaux

Quand ?

2009 2010 2011 2012 2013 2014

- ▶ Les bassins du Parc Bordelais et du Jardin public ont été réhabilités en 2009 et 2010 pour réduire l'appoint en eau de forage, améliorer le recyclage de l'eau et permettre une utilisation secondaire. Des systèmes de réutilisation de l'eau des bassins pour l'arrosage ont été installés, et devraient être tous rendus opérationnels d'ici la fin de l'année 2012, grâce à l'installation complémentaire de variateurs électriques sur les pompes (réalisée en mars 2012). Des aérateurs ont été installés mais des progrès restent à faire concernant l'amélioration de l'oxygénation de l'eau afin de faciliter la minéralisation des matières organiques et d'espacer la fréquence des vidanges des boues.
Dans ces deux parcs des points de remplissage des citernes ont été créés en 2009 pour l'arrosage.
- ▶ La convention "d'écrêtement jour de pointe collectivité" a été signée en 2009. Un exercice de simulation est effectué à chaque début de saison d'arrosage. A ce jour, aucune demande d'écrêtement, c'est-à-dire de suspension d'arrosage en jour de forte demande, n'a été formulée auprès de la Direction des parcs, des jardins et des rives.
- ▶ 40 zones "zéro arrosage" ont été définies en 2009 en fonction de la ressource en eau disponible sur les sites (eau potable et eaux en nappes profondes). L'instauration de ces zones concourt aux résultats d'économies d'eau réalisées par les espaces verts malgré le déficit de pluviométrie observé au cours des cinq dernières années.
- ▶ La gestion centralisée de l'arrosage envisagée dans un 1^{er} temps est réorientée vers l'utilisation de sondes tensiométriques et de stations météorologiques afin d'apporter une aide à la décision pour le pilotage manuel ou semi-automatique de l'arrosage. Dans le cadre du projet Ecocités, une expérience innovante de suivi comparatif de la disponibilité de l'eau dans le sol et du stress hydrique subi par les arbres (mesuré par les variations de circonférence des troncs) sera conduite au Parc aux Angéliques sur les plantations d'arbres afin d'améliorer la connaissance de la physiologie de l'arbre pour optimiser les quantités d'eau consacrées à l'arrosage et l'effet rafraichissant de l'évapotranspiration des arbres comme moyen de lutte contre les îlots de chaleur urbains.
- ▶ Ces efforts ont permis une réduction de la consommation d'eau des espaces verts de **79 % entre 2002/2005 et 2011** passant ainsi de 958 568 m³ à 205 565 m³ (Fig 6).

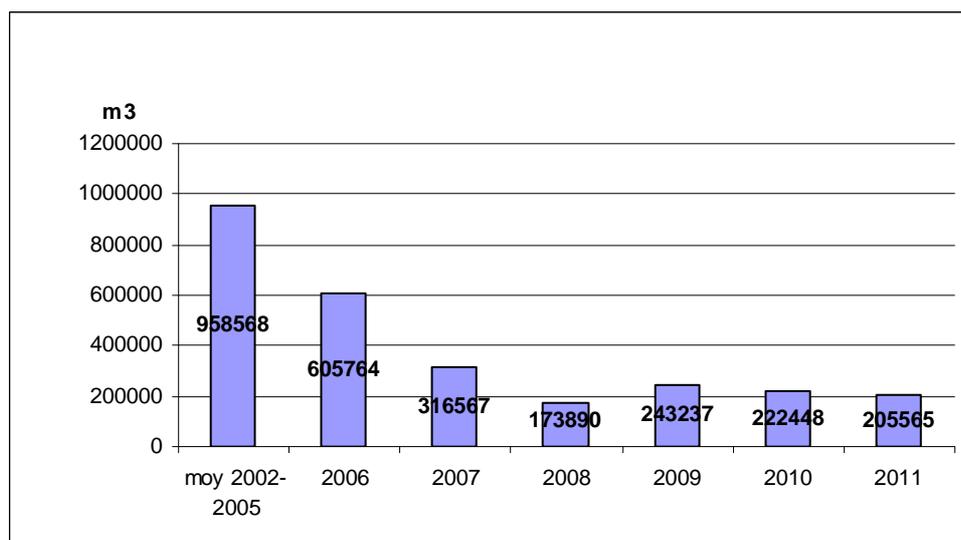


Fig 6 – Evolution de la consommation d'eau des parcs et jardins (2002-2011)

► Réduire la consommation d'eau dans les bâtiments et infrastructures de la Ville



Les enjeux

À cause de son patrimoine, Bordeaux est grande consommatrice d'eau.

Certaines sources d'approvisionnement en eau connaissent une situation critique en Gironde, notamment au niveau de l'agglomération bordelaise.

En réduisant sa consommation, la Ville préserve les ressources naturelles et réalise des économies financières substantielles.

Ce que dit le Grenelle de l'Environnement

Art. 24 - Dans le domaine de l'eau, le premier objectif est d'atteindre ou de conserver d'ici à 2015 le bon état écologique ou le bon potentiel pour l'ensemble des masses d'eau.

Les mesures concrètes

- Réduire les consommations d'eau sur les infrastructures et les équipements sportifs.
- Mettre en place les moyens de détecter, dans les meilleurs délais, les fuites d'eau dans les bâtiments et autres installations municipales.
- Sensibiliser le personnel municipal par une signalétique spécifique sur chaque point de puisage.
- Organiser une opération pilote pour diminuer la consommation d'eau dans les 50 bâtiments de la Ville les plus consommateurs (représentant 30 % de la consommation globale) puis généraliser à l'ensemble des bâtiments.



Les indicateurs de suivi

	2007	Objectifs	
		2009	2011
Consommation d'eau des infrastructures et équipements sportifs (m ³)	218 239		
Réduction de la consommation d'eau sur les équipements sportifs (%)	-	5	40
Nombre de fuites détectées et réparées	NR	-	-
Points de puisage équipés de signalétique (%)	-	100	
Economies d'eau réalisées sur les bâtiments de la Ville (%)	-	20	50
Nombre de bâtiments équipés en matériels hydro-économiques	-	50	

Élu référent A. Walryck, A. Piazza

Service en charge DCP, DJSVA

Partenaire CG33, SMEGREG

Quand?

2009 2010 2011 2012 2013 2014

- ▶ La Ville a organisé une opération pilote dans une quarantaine de bâtiments représentant un tiers de la consommation d'eau de la Ville. Ainsi, **6 000 points d'eau** (robinets, douches, toilettes) ont été équipés de matériels hydroéconomiques. Les résultats montrent une économie **pouvant aller jusqu'à 40 %** dans les bâtiments les plus récents (ex: bibliothèque de Mériadeck). En moyenne, l'économie s'élève à 18 %. Cette opération pilote a surtout permis de sélectionner les choix techniques les plus pertinents. Il s'agit désormais de déployer ces installations sur les 270 bâtiments de la Ville et de mettre au point les procédures de maintenance et d'entretien de ces dispositifs pour stabiliser la consommation d'eau sur le long terme.
- ▶ Afin de sensibiliser le personnel municipal et les visiteurs à la préservation de la ressource en eau, une signalétique "l'eau est précieuse, économisons la" a été apposée sur chaque point d'eau par les 350 correspondants énergie et eau.
- ▶ Afin de détecter, dans les meilleurs délais, les fuites d'eau dans les bâtiments et autres installations municipales, les services municipaux ont développé une Gestion technique centralisée (GTC) permettant, par le biais du réseau informatique, de connaître en temps réel la consommation des fluides (énergie et eau) et de mettre en place des alertes sur l'augmentation de la consommation. Une expérimentation a été menée sur 2 bâtiments (Bibliothèque Mériadeck et groupe scolaire Raymond Poincaré) afin de tester le dispositif. L'ensemble des bâtiments devrait, à terme, être supervisé.
- ▶ Ces efforts ont donc permis de réduire de **25%** des consommations d'eau dans **les bâtiments municipaux** (Fig. 7) et de **22%** dans **les équipements sportifs** (terrains, gymnases, piscines – Fig. 8).

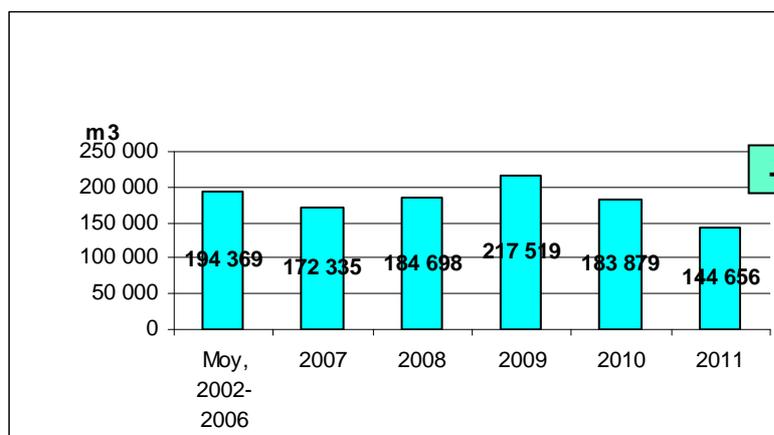
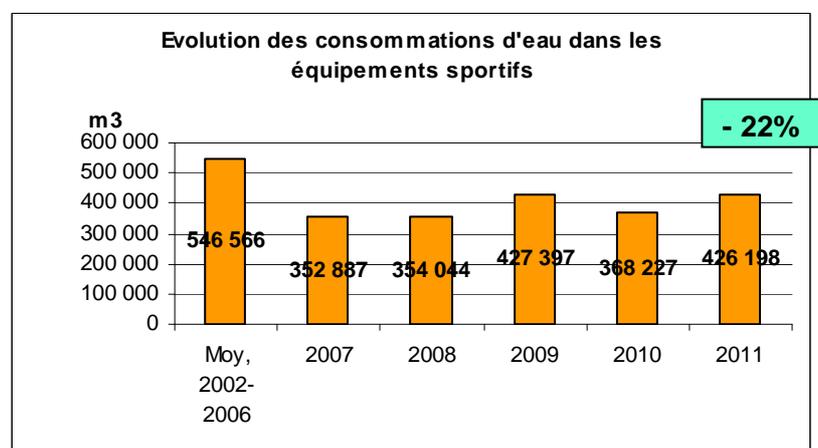


Fig. 7 : Evolution des consommations d'eau dans les bâtiments de la Ville

Fig 8. Evolution des consommations d'eau dans les équipements sportifs



► Rechercher des ressources de substitution mieux adaptées aux usages



Attention aux nappes profondes

À Bordeaux, comme dans toute la Gironde, 99 % de l'eau potable est produite à partir de nappes profondes et anciennes (éocène, oligocène) dont le renouvellement est extrêmement lent. Ces nappes sont déficitaires, c'est pourquoi il est primordial de réduire les consommations et de réserver leur usage à la production d'eau potable.

Entre 2006 et 2008, Bordeaux a réduit par deux ses prélèvements dans les nappes profondes.



Les enjeux

L'eau consommée à Bordeaux provient des nappes anciennes et protégées, qu'il faut préserver d'une surexploitation.

Pour maîtriser ses prélèvements dans le milieu naturel, la Ville veut trouver des solutions de substitution afin d'adapter les ressources aux différents usages, qui ne nécessitent pas toujours une eau de qualité potable.

Les mesures concrètes

- Réaliser des forages dans les nappes superficielles.
- Utiliser l'eau de vidange et de débordement des piscines ainsi que les sources géothermiques pour le lavage de la voirie.
- Utiliser l'eau des forages géothermiques pour le remplissage des piscines Judaïque et Galin.
- Accorder une aide financière pour les particuliers, ainsi que les associations faisant l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.
- Étudier la possibilité de réutiliser également l'eau épurée pour l'arrosage des parcs et jardins et le lavage de la voirie.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Études des volumes substituables	-	bilan	-
Réduction de la consommation d'eau potable pour la propreté de la voirie (%)	-	30	50
Volume d'eau des forages géothermiques utilisé/potential utilisable	-	NA	
Volume d'eau des piscines réutilisé pour le nettoyage de la voirie	-	NA	
Volume d'eau potable économisée dans les piscines	1	NA	
Nombre de récupérateurs d'eau de pluie subventionnés	166		

NA: Nouvelle Action

Élus référents A. Walryck - J-L David - H. Marín

Services en charge DPVL - DCP - DLMG - DPJ

Partenaires SMEGREG - Gaz de Bordeaux - Agence de l'eau

Quand?

2009	2010	2011	2012	2013	2014
------	------	------	------	------	------

- L'enjeu prioritaire est d'économiser l'eau des nappes profondes à partir desquelles est produite l'eau potable. Cet enjeu est issu du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des nappes profondes de Gironde adopté en 2003 (en cours de révision) qui fixe un objectif de réduction des prélèvements de 20 % à l'horizon 2013. Sur cette période, la Ville réduit sa **consommation totale de 53%** et ses **prélèvements en nappes profondes de 51%** dépassant largement les objectifs du SAGE (figure 9).

Il s'agit bien de **substituer l'utilisation de l'eau issue des nappes profondes par d'autres ressources et d'adapter la qualité d'eau à l'usage qui est en est fait.**

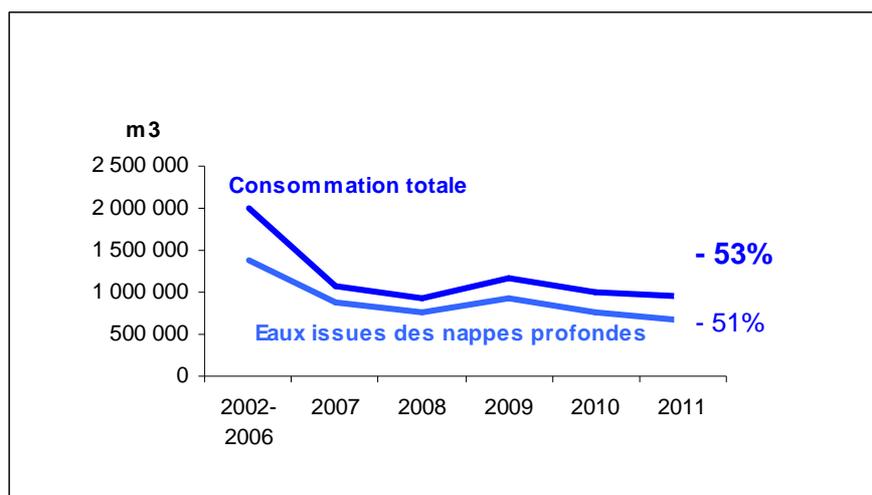


Fig. 9 Evolution des consommations d'eau de la Mairie de Bordeaux entre 2002 et 2011

- La Ville a fait réaliser dans un 1^{er} temps une pré-étude sur l'identification de projets de **substitution des forages en nappes profondes** par le SMEGREG (Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau de la Gironde) puis une étude de faisabilité pour la réalisation de forages sur des terrains de sport et sur les quais. L'entretien des séquences 1 et 2 des quais (Jardin des lumières / miroir d'eau / parc des sports) représente 80 % de la consommation totale des quais. Cette consommation pourrait être substituée par de l'eau de la nappe d'accompagnement de la Garonne. Cette substitution pourrait également concerner le nettoyage des espaces publics de l'hyper-centre. Ces besoins sont estimés à 150 m³ par jour sur 220 jours soit au total 33 000 m³ substituables. Ceci permettrait d'effacer des prélèvements en nappes profondes de près de la moitié de l'eau utilisée pour le nettoyage. Les 1^{er} résultats de l'étude ont été rendus. Il s'agit désormais de définir les modalités de financement des travaux.
- La récupération de l'eau de débordement de la piscine du Grand Parc pour le nettoyage de la voirie et l'arrosage des espaces verts de la piscine est opérationnelle depuis décembre 2009 (20 m³/jour). Le raccordement de la piscine Judaïque au réseau de géothermie de Mériadeck est effectif depuis l'automne ce qui permettra d'économiser 30 000 m³ d'eau potable par an. La Ville envisage également de récupérer l'eau des parkings souterrains pour le nettoyage de la voirie de l'hyper centre. Un partenariat est à développer entre la Ville, la CUB et PARCUB.

► Agir et informer sur la qualité de l'air intérieur et extérieur



Ce que dit le

Grenelle de l'Environnement

Art.35 - La lutte contre la pollution de l'air intérieur et extérieur sera renforcée sur la base des polluants visés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Des systèmes de mesure et d'information sur la qualité de l'air intérieur seront mis en place dans les établissements recevant des populations vulnérables ou du public.

Stations mobiles AIRAQ



Les enjeux

La lutte contre la pollution atmosphérique s'appuie sur différents outils de surveillance, d'alerte et de planification dont les collectivités sont les principaux relais.

La Ville souhaite s'inscrire dans une démarche de communication et de prévention de la qualité de l'air extérieur et sensibiliser le public sur l'importance également de la qualité de l'air intérieur qui influe sur la santé comme sur l'environnement.

Les mesures concrètes

- Réaliser des diagnostics, études et enquêtes sur la qualité de l'air intérieur, au domicile de personnes sensibles (en logements insalubres, cas d'allergies, de troubles respiratoires ou bronchites asthmatiformes).
- Éditer un guide des bonnes pratiques et organiser des opérations de sensibilisation pour le public en partenariat avec AIRAQ (Association de surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine) pour renforcer la communication sur la qualité de l'air intérieur.
- Réaliser des campagnes de mesures spécifiques de la qualité de l'air extérieur afin de proposer des plans d'actions adaptés aux polluants identifiés.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Emissions de CO ₂ évitées (t CO ₂)			
Réalisation du guide	-	NA	
Résultats qualitatifs des enquêtes, et des analyses	-	NA	
Nombre de communications réalisées	-	NA	
Résultats des études spécifiques menées	Pay Berland (-30% pour le dioxyde d'azote)		

NA: Nouvelle Action

Élus référents J-L. David, A. Walryck

Service en charge SCHS, DDD

Partenaire AIRAQ

Quand?

2009 2010 2011 2012 2013 2014

- ▶ Deux diagnostics de qualité de l'**air intérieur** ont été réalisés par l'AIRAQ (Air Aquitaine, réseau de surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine) dans l'école Montaud et la crèche « La courte échelle », tels que recommandés par le Ministère de l'Ecologie. Les résultats démontrent que les formaldéhydes présents dans les établissements bordelais montrent une concentration moyenne très inférieure à la valeur cible de 30 microgramme/m³. Pour le benzène, on observe des teneurs inférieures ou égales à 2 microgrammes/m³ correspondant à la valeur cible à atteindre en 2015.
- ▶ L'indice atmosphérique indique que la qualité de l'air à Bordeaux est plutôt bonne. En effet, près de 80% des jours de l'année ont un indice "très bon" "ou bon".

Concernant les PM10 (particules fines), la station fixe, de proximité automobile, installée Place Gambetta indique que les valeurs limites imposées par l'Union européenne (50 µg/m³) sont régulièrement dépassées depuis 2007 (40 jours de dépassement en moyenne contre 35 autorisés).

Il convient de rappeler toutefois que les modalités de mesure des PM₁₀ ont été **modifiées au 1er janvier 2007**. Ce changement avait pour but de rendre les résultats équivalents à ceux obtenus par la méthode de référence fixée par la réglementation européenne. Il a eu pour conséquence une augmentation des concentrations annuelles et journalières en PM₁₀. Compte tenu de cette modification, **les concentrations en PM₁₀ de la période 2007-2009 ne sont pas comparables à celles de la période 2000-2006**.

Devant cette situation, la Ville et la CUB ont décidé d'aménager des couloirs de bus et de déplacer des arrêts de bus afin de limiter la concentration de bus autour de la station. Ces mesures d'urgence ont eu un effet positif en 2011 puisque la situation est redevenue normale au regard de la réglementation européenne avec seulement 24 dépassements. Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement transitoire de la place Gambetta, des dispositions complémentaires, qui seront soumises à concertation à la mi 2012, sont envisagées.

Enfin, avec le soutien financier de l'ADEME, une étude de faisabilité d'une zone d'action prioritaire pour la qualité de l'air a été lancée, en 2011, dans le but de connaître les causes de ces dépassements de seuils et de prendre ainsi des mesures de précaution adaptées.

► Inciter les entreprises à l'éco-responsabilité dans leurs activités et leurs modes de production



Projet « Darwin »

DARWIN est un projet qui englobe développement économique, architecture responsable, expérimentation sociale et dynamique culturelle. Dans le futur éco-quartier Bastide-Niel, le projet DARWIN a choisi de s'implanter au sein des magasins des services généraux de l'ancienne caserne, pour en organiser la rénovation à travers une démarche exemplaire en matière de développement durable. Porté par des acteurs économiques, riche de la diversité de ses parties-prenantes issues tant des sphères privée et publique que du milieu associatif, le projet DARWIN veut insuffler une vision entrepreneuriale. Une vision innovante au profit du dynamisme de l'éco-quartier et de son attractivité future.



Les enjeux

Les acteurs économiques, par les choix des produits qu'ils développent, consomment ou commercialisent, sont responsables et vecteurs de nouveaux modes de vie, de nouvelles attractivités, de consommation de produits et services qui ont bien souvent des incidences négatives sur l'Homme et l'environnement. Dans ses choix, l'entreprise a la capacité de devenir actrice d'une consommation raisonnée. Elle doit s'interroger pour savoir si le produit qu'elle propose répond bien à une demande de biens ou de services « durables » et s'il est fabriqué de façon « durable ».

Les mesures concrètes

- Poursuivre son soutien à l'Association *Ronde des Quartiers* pour la promotion et la diffusion du label « Commerçant artisan éco-citoyen ».
- Co-élaborer une charte avec les clubs d'entrepreneurs pour la mise en place d'actions éco-responsables.
- Contribuer à l'implantation d'un pôle d'entreprises innovantes et éco-responsables sur le quartier de la Bastide, dans le futur éco-quartier Bastide-Niel (projet DARWIN).
- Développer le système de pôle logistique urbain non polluant par un accompagnement en logistique et en infrastructure (par exemple, la livraison par des triporteurs).

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre d'attributaires du label Commerçant artisan éco-citoyen	400		
Nombre moyen d'actions réalisées parmi les 10 propositions de la charte	-		
Nombre d'entrepreneurs signataires de la charte des clubs d'entrepreneurs		Élaboration	
Nombre d'entreprises et d'éco-activités repérées et implantées	-	NA	
Volume transporté par le pôle logistique urbain		NA	

NA: Nouvelle Action

Élus référents	J. Reiffers, J-L. David
Services en charge	DEVECO
Partenaires	Ronde des quartiers - CMA - JCE - CCIB - Clubs d'entrepreneurs - CJD Bordeaux Gironde
Quand?	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> ▼ 2009 2010 2011 2012 2013 2014 </div>

- ▶ Depuis 2007, plus de 300 commerçants se sont engagés travers d'une charte des commerçant artisan éco responsable dans des actions de sensibilisation de leur personnel et de leur clientèle et dans la mise en œuvre de mesures de développement durable.

En avril 2012, l'association la Ronde des quartiers a souhaité lancer une 2^{ème} version de cette charte pour permettre aux commerçants et artisans de s'adapter aux nouveaux modes de consommation. En effet, elle les incitera à prendre certaines mesures en faveur du développement durable qui soient adaptées à chaque activité (par exemple, une mesure d'économie d'eau pour les restaurateurs, tandis que les commerçants du textile devront mettre en place une temporisation de l'éclairage). Un système de reconnaissance récompensera les commerçants et artisans les plus éco-responsables, instaurant ainsi, une dynamique efficace.

- ▶ Les **pépinières d'entreprises** sont en constante progression :
 - la **pépinière éco-créative des Chartrons** accueille 19 entreprises et a créé plus de 60 emplois depuis son ouverture en 2010
 - la **pépinière Sainte Croix**, dédiée à la redynamisation de l'artisanat, accueille sa 3^{ème} génération d'entreprises et a reçu 21 entreprises en 5 ans avec un taux de pérennité de 85 %
 - le projet de création d'une 3^{ème} **pépinière d'entreprises** dédiée aux **métiers de l'économie verte** et du développement durable, a été finalisé; elle ouvrira ses portes en janvier 2013, rive droite au cœur de l'éco-système Darwin, dans la caserne Niel.
- ▶ Les modes de déplacement éco responsables se sont développés depuis 2008 dans l'activité économique. La Pépinière Sainte Croix propose ainsi aux artisans hébergés un véhicule électrique pour leurs déplacements professionnels dans l'hyper centre. De plus, des activités de logistique urbaine en vélo à assistance électrique se sont développées (livraison de colis ou transport de voyageurs). Une étude sur la logistique urbaine dans l'agglomération bordelaise cofinancée dans le cadre du programme Ecocités est en cours pour la réalisation d'une plateforme de logistique urbaine.



Véhicule électrique de la Pépinière Sainte-Croix



Transport de voyageurs

Accompagner les parties prenantes vers l'éco-responsabilité et promouvoir les métiers du développement durable

Objectif 11

Action 31

Promouvoir la formation et les métiers du Développement Durable



Les enjeux

Un développement local durable doit tirer partie des ressources de son territoire et de la qualité des hommes qui y vivent. Avec des acteurs mobilisés et de nombreux projets pionniers, Bordeaux possède les atouts pour devenir une plateforme influente de l'économie verte.

Cette nouvelle économie a vocation à donner sens, à faire évoluer la société vers une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles en créant de nombreux emplois. Elle s'appuie sur l'éducation, la formation, la recherche et l'innovation. Elle ouvre de nouvelles filières dans les secteurs des énergies renouvelables, de la construction durable (Haute Qualité Environnementale) ou encore de la création d'éco-produits et d'éco-services.

Ceci implique de structurer et promouvoir la formation aux métiers du développement durable. Bordeaux accompagne cette mutation et veut s'imposer comme le pilier d'une mutualisation des compétences et de la coopération inter-entreprises.

Les mesures concrètes

- ▶ Promouvoir les activités de l'IFPEB (Institut Français Pour la Performance Énergétique du Bâtiment) qui développera des programmes, opérés par les associations locales, permettant à l'ensemble des professionnels de la construction de se former aux objectifs du Grenelle.
- ▶ Promouvoir les cycles d'animations de la CDPEA (Construction Durable et Performance Énergétique en Aquitaine), centre de ressource et d'accompagnement régional.
- ▶ Former l'ensemble des agents de la Ville à l'intégration du développement durable dans leurs activités.
- ▶ Accompagner la mise en place du forum « NEED » (Nouvelle Économie de l'Environnement et du Développement) en collaboration avec la maison de l'Emploi.
- ▶ Promouvoir les filières d'études en partenariat avec les acteurs universitaires et les écoles afin que Bordeaux puisse devenir le terrain d'expérimentation des métiers et techniques du développement durable.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre de programmes développés	-	NA	
Nombre de cycles animés	-	NA	
Nombre d'agents formés	-	200	800
Nombre de visiteurs au forum « NEED »	-	NA	
Nombre de rencontres avec les acteurs universitaires		NA	

NA : Nouvelle Action

Élus référents	J. Reiffers, H. Martin, A. Walryck
Services en charge	DEVECO - DRH - DDD
Partenaires	FCBA - CCIB - CMA - IFPEB - CDPEA - Fédération du bâtiments - ADEME - Le club du développement local - Maison de l'emploi - CNFPT - PRES - Université de Bordeaux

Quand?	2009	2010	2011	2012	2013	2014
---------------	------	------	------	------	------	------

NEED (Nouvelle Économie de l'Environnement et du Développement durable)

Le futur forum NEED permettra d'accélérer l'éco-conception, les éco-technologies, les achats éco-responsables...

Objectif: accélérer la mise en œuvre d'un véritable marché aquitain de l'économie verte, autour de 4 besoins:

- Structurer une filière économie verte;
- Mettre en relation pour créer du business;
- Concrétiser les projets;
- Faire savoir les atouts d'une future « green valley ».



- ▶ L'IFPEB (Institut français pour la performance énergétique du Bâtiment) a été fondé fin 2008 par un groupe d'entreprises. C'est le maillon français du réseau international World Green Building Council (www.worldgbc.org). Outil de collaboration technique, sa mission est d'aider les entreprises à répondre efficacement aux objectifs du Grenelle, notamment au « Facteur 4 », en mutualisant des solutions pratiques, inventives et innovantes. Parmi les actions réalisées ou en cours, on peut citer :
 - Etude / veille des financements disponibles et soutien aux entreprises pour l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments (2009 et 2010)
 - Etude / veille Ecoquartiers « acteurs et ressources » (2009 et 2010)
 - Actualisation du guide *Comment prescrire à base d'ACV*¹ (2010 puis 2011)
 - Etude *Certifications environnementales* internationales (HQE, BREEAM, LEED, DGNB): *retour d'expérience* (2011-2012)
- ▶ Aux côtés de la CDPEA, la Ville accompagne de nombreuses autres initiatives de formation des professionnels sur la construction et la réhabilitation, par exemple le Centre de formation des architectes d'Aquitaine ou Renaissance des Cités d'Europe dont elle accueille les sessions développement durable à la Maison écocitoyenne.
- ▶ Le Forum NEED (forum annuel de l'énergie et de l'économie verte) affirme son ancrage et continue sa progression : 860 participants en 2011 contre 800 en 2009 et 425 rendez-vous d'affaires en 2011 contre 380 en 2009. Cet accroissement régulier correspond à l'objectif de mise en œuvre d'un véritable marché aquitain de l'économie verte.
- ▶ En collaboration avec l'Office de Tourisme, la Direction des Parcs et Jardins de la Ville a mis en œuvre pour les guides touristiques une formation sur les parcs labellisés, les arbres remarquables et les actions de gestion raisonnée.
- ▶ L'institut polytechnique de Bordeaux vient de créer une 5^{ème} école d'ingénieurs, l'ENSEGID, spécialisée dans les géo-sciences de l'environnement. Ce nouveau cursus d'ingénieurs concerne un large éventail de métiers allant de la prospection des ressources au recyclage.



Forum NEED 2011

¹ Analyse du cycle de vie

Thème 4

Développer une économie et une consommation solidaires et durables

Objectif 11

Accompagner les parties prenantes vers l'éco-responsabilité et promouvoir les métiers du développement durable

Action 32

► Eco-conditionner les manifestations organisées sur le territoire de la Ville d'ici 2011



La traversée de Bordeaux à la nage

L'organisation s'engage chaque année dans une démarche éco-responsable, à travers une charte.



Parmi « Les 14 gouttes éco-citoyennes de la traversée » on peut citer :

- Réalisation du Bilan Carbone™ de la manifestation.
- Compensation des émissions de gaz incompressibles par la plantation d'arbres à Bordeaux.
- Limitation du nombre d'engins motonautiques sur l'eau.
- Incitation à l'utilisation des transports en commun pour se rendre sur le site de l'événement.
- Utilisation de papier recyclé pour toute production raisonnée de documents et sacs.
- Sensibilisation sur l'estuaire et l'éco-citoyenneté au quotidien.
- Gobelets compostables, eau du robinet.
- Buffet de ravitaillement avec des produits bio, locaux et de saison.

Les enjeux

En 2007, plus de 2000 manifestations ont été organisées sur le territoire de la Ville de Bordeaux. Quelles que soient l'ampleur et la typologie de ces manifestations (festive, sportive, informative, commerciale...), elles génèrent toutes un impact sur le milieu environnant et sur la santé. Réduire les déchets et l'impact de la mobilité, maîtriser les consommations d'eau et d'énergie lors de ces événements, c'est réduire l'empreinte écologique de ces manifestations.

Les mesures concrètes

- Diffuser le tout récent guide des éco-manifestations de Bordeaux auprès des organisateurs d'événements, en s'appuyant le plus possible sur la diffusion dématérialisée via le portail de la ville (le guide est téléchargeable).
- Appliquer la démarche des manifestations éco-responsables pour toute manifestation organisée par la Ville.
- Rendre le guide opposable à travers la réalisation de chartes adaptées aux types de manifestations.

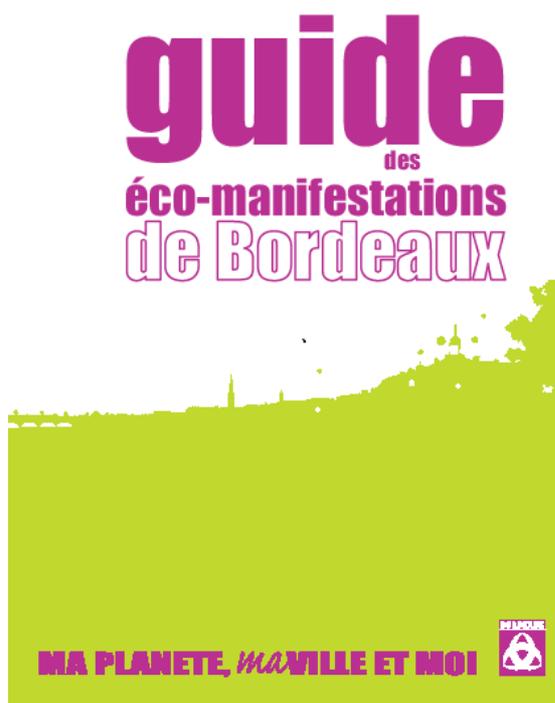
Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Guide réalisé/non réalisé		Réalisé	
Étude qualitative sur l'appropriation du guide par les organisateurs de manifestations et par la Ville		Rapport	
Part des manifestations engagées dans une démarche éco-responsable			NA

NA : Nouvelle Action

Élu référent	A. Walryck
Services en charge	DDD - Cellule événement
Partenaires	Bordeaux Grands Événements, Office du Tourisme, ADEME, Service vie associative
Quand?	2009 2010 2011 2012 2013 2014

- ▶ Le guide des éco-manifestations a été rédigé en 2009 et a fait l'objet d'une promotion systématique auprès des organisateurs de manifestations pendant l'année 2010. En ligne sur www.bordeaux.fr, il est à la disposition de tous les Bordelais qui souhaitent organiser à Bordeaux une manifestation (kermesse, concert, Fête du Fleuve, Fête du vin...).
- ▶ En 2011, la Ville a élaboré deux nouveaux formulaires qui font désormais partie des dossiers de demande d'occupation de l'espace public et des dossiers de demande de subventions. Il est demandé aux organisateurs de compléter ces documents : l'un correspond aux **engagements** pris et doit être adressé à la Ville avant la manifestation, l'autre correspond au **bilan** et doit être renvoyé à la Ville dans les 15 jours qui suivent la manifestation. Cette nouvelle procédure permet, d'une part, de simplifier la prise en compte de la démarche de développement durable et, d'autre part, d'en activer la pédagogie. A terme, elle permettra également d'évaluer le coût global de la manifestation comme par exemple le renouvellement du matériel ou la remise en état des espaces verts.



Promouvoir les projets d'auto-réhabilitation



Les ateliers modernes du bricolage

Ces rendez-vous collectifs qui abordent des points techniques de bricolage, identifient le matériel nécessaire et adéquat, répondent aux besoins des personnes.

Ce sont aussi des espaces de sensibilisation et de responsabilisation à la réduction des consommations d'énergies.



Deux ateliers ont vu le jour à Bordeaux, Place André Meunier et Cours du Médoc. Ils sont animés par des associations et des bénévoles (Petits Gratteurs, CREAq, Compagnons Bâtisseurs d'Aquitaine).

Les enjeux

L'auto réhabilitation accompagnée a des effets très positifs sur l'habitat mais aussi en termes d'insertion sociale, de restauration du lien social, de prévention sanitaire, de maîtrise de l'énergie... pour un investissement qui reste relativement modeste. C'est un outil de développement social local, efficace, adaptable à la diversité des contextes et des personnes en difficultés.

Ces démarches, souvent méconnues, permettent aux personnes démunies de s'approprier leur logement; elles favorisent le rétablissement des liens sociaux et rompent avec la culture de la dépendance si souvent déplorée chez les usagers de l'habitat social.

Les mesures concrètes

- ▶ Développer les actions d'auto réhabilitation dans plusieurs secteurs de la ville (tout comme Saint Jean et Chartrons).
- ▶ Donner les moyens techniques et logistiques aux habitants du quartier des Aubiers pour le fleurissement des espaces publics.
- ▶ Poursuivre la création d'ateliers modernes du bricolage (Bordeaux sud et place André Meunier).
- ▶ Programmer un nouveau projet de réhabilitation avec le secteur associatif d'insertion rue des Faures.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre d'actions d'auto réhabilitation engagées	2	3	
Nombre de familles accompagnées	15		
Nombre d'ateliers de bricolage créés	2	2	
Etat d'avancement du nouveau projet d'auto réhabilitation	-	NA	

NA : Nouvelle Action

Élus référents	V. Fayet, A. Walryck					
Services en charge	DDSU, DDD					
Partenaires	CDC - CG33 - CRA - Fondations et associations diverses - CAF - Europe - Etat					
Quand?	2009	2010	2011	2012	2013	2014

- ▶ Les deux actions d'auto-réhabilitation accompagnées (ARA) engagées par l'association les Compagnons Bâisseurs avec le soutien de la Ville concernent chaque année une trentaine de familles :
 - L'action engagée à Saint Jean – Belcier – Carle Vernet est menée depuis le 1^{er} janvier 2012 sur le périmètre de Bordeaux [Re]Centres.
 - Pour le Grand Parc Chartrons, une action de médiation est engagée entre les propriétaires et les locataires.
- ▶ Les expériences de végétalisation collective ou individuelle des trottoirs par des riverains, des associations ou des collectifs de riverains ont été initiées ou accompagnées par la Ville notamment sur la dalle des Aubiers, la Cité Pinson, la rue Montfaucon et la rue Paul Camelle.



Fleurissement de la Cité Pinson



Végétalisation de la rue Montfaucon

Favoriser et systématiser les achats éco-responsables de la Ville



Le levier de la commande publique municipale

La commande publique représente en France près de 130 milliards d'euros, soit près de 15 % du PIB. À travers ses achats une ville peut influencer sur l'environnement, l'emploi, le commerce équitable.

Les achats de la Ville ont représenté **109,5 millions d'euros** en 2007.

530 nouveaux marchés ont été passés auxquels s'ajoutent **1 577 marchés pluriannuels** reconduits pour un montant total de 79 millions d'euros.

414 entreprises ont bénéficié de la commande publique de la Ville dont **52 % implantées à Bordeaux** ou sur la CUB.



Les enjeux

L'acte d'achat n'est pas anodin. Il régule et influence le marché et les actions des fournisseurs. L'éco-responsabilité consiste, pour les collectivités, à être exemplaires dans leur fonctionnement interne, par une politique d'achat favorisant les éco-produits. La commande publique est donc un levier puissant que la ville de Bordeaux orientera avec fermeté pour adopter une consommation responsable.

Les mesures concrètes

- ▶ Introduire un critère à hauteur de 15 % afin d'apprécier le caractère durable des produits et prestations des fournisseurs.
- ▶ Poursuivre la participation de la Ville au réseau Aquitain des Achats Publics Responsables co-animé par l'ADEME et le Conseil régional.
- ▶ Atteindre 20 % d'achats éco-responsables pour les produits proposés à l'horizon 2012.
- ▶ Introduire le critère « produit issu du commerce équitable » à hauteur de 15 % dans la politique d'achat de la Ville.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Part de marchés introduisant un critère de développement durable pour l'entreprise (%)		NA	
Part des achats éco-responsables proposés (%)		NA	15
Part de produits issus du commerce équitable (%)		NA	15

NA: Nouvelle Action

Élus référents	H. Martin					
Services en charge	DAM - DLMG - DEF					
Partenaires	ADEME - CRA - CCIB- SIVU					
Quand?	2009	2010	2011	2012	2013	2014

- ▶ La Ville fait partie du **Réseau Aquitain des Achats** (RAA) animé par l'ADEME, participe au groupe de travail et suit les formations proposées.
- ▶ Les deux acheteurs de la Ville, recrutés dans un 1^{er} temps pour **optimiser les coûts d'achat**, ont désormais la mission d'intégrer les clauses portant sur le développement durable dans les marchés publics. Pour chaque nouvelle consultation de la Ville, une note est systématiquement intégrée aux **critères d'attribution** afin de juger des **démarches des soumissionnaires en faveur du développement durable** sur l'ensemble de la chaîne logistique du traitement des commandes (transport, conditionnement, dématérialisation, insertion sociale...).
- ▶ Le marché des aliments distribués aux enfants dans les crèches municipales est confié depuis mars 2012 à une société bordelaise spécialiste des produits bio depuis plus de 40 ans.
- ▶ Face à la difficulté des opérateurs à répondre aux marchés publics des collectivités, la CUB a créé en juin 2012 le Conseil local du Commerce équitable, auquel la Ville a décidé d'adhérer. Parallèlement, les opérateurs ont créé *La Place*, plateforme collective qui regroupe leurs offres. Ces deux initiatives matérialisent un engagement à long terme en faveur des achats publics issus du commerce équitable ; elles participent de la sensibilisation des citoyens à ces enjeux.

► **Intensifier les actions en faveur d'une consommation raisonnée dans les services de la Ville**



Les enjeux

La Ville est un acteur économique majeur sur son territoire, parmi les plus importants employeurs locaux. À ce titre son devoir d'exemplarité est d'autant plus capital, en matière de consommation. Une telle démarche donne l'image d'une administration plus responsable, économe et soucieuse des conséquences de ses activités. Elle permet également de répondre sur le lieu de travail à la forte demande relative aux questions d'environnement des « salariés-citoyens-consommateurs » ; et de fédérer les agents publics autour d'une recherche collective de progrès et d'amélioration des conditions de travail.

Les mesures concrètes

- ▶ Privilégier l'usage de produits d'hygiène et d'entretien écologiques ou éco-labellisés (papier et lessives).
- ▶ Remplacer les lampes de bureau par des lampes basse consommation dans les services de la Ville.
- ▶ Rationaliser l'impression des documents par le remplacement et/ou le paramétrage des outils informatiques.
- ▶ Développer des marchés d'achats groupés en interne sur les achats de fournitures puis selon les marchés avec les partenaires (collectivités, entreprises, associations).
- ▶ Remplacer les équipements de l'information et de la communication par des équipements plus performants sur le plan énergétique tout en permettant parallèlement de réduire le gaspillage de papier et les déchets d'emballage.



Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Quantité de produits lessiviels éco labellisés consommés (l)	14 295		
Nombre de lampes échangées	-	NA	
Nombre de commandes groupées à l'interne	-	NA	
Part des équipements remplacés (%) Imprimantes et télécopieurs	45	100	
Quantité de papier commandé (ramettes)	22 000		
Part de papier labellisé (%)	90		
Part de papier recyclé (%)	10		

NA: Nouvelle Action

Élus référents H. Martin

Services en charge DEF - DAM - DLMG - DOI

Partenaire

Quand?

2009	2010	2011	2012	2013	2014
------	------	------	------	------	------

- ▶ Le recrutement en 2009 de deux acheteurs a permis de développer l'achat de produits labellisés respectueux de l'environnement. On peut citer, en 2011, l'achat des produits écolabellisés suivants :
 - le nettoyage courant des bâtiments (592 651 €)
 - les travaux d'impression offset (300 156 €)
 - le papier en ramette (109 886 €)
 - les fournitures et matériel de bureau (123 183 €)
 - le mobilier scolaire, de bureaux et pour la petite enfance (139 317 €)
 - la droguerie et les produits d'entretien courant (310 656 €)
 - la peinture (141 941 €)
 - le bois brut ou semi-fini (182 133 €).

Le volume d'achats éco labellisés fin 2011 s'élève à 2 M€.

- ▶ Afin de réduire la consommation électrique du matériel de bureau, l'intégralité des lampes de bureaux a été changée pour des lampes basse consommation. Le service informatique a procédé également au changement des écrans CRT (cathodiques) des 2 389 postes de travail par des écrans TFT (plats) moins énergivores.
- ▶ De même, lancées en 2008, l'optimisation et la rationalisation des moyens d'impression ont été opérées par la mise en place de 159 copieurs-multifonctions dans les services. Cela a permis une réduction du parc imprimantes de 50% dans les services. Le paramétrage par défaut en recto verso a permis de réduire l'impression de près de 1 500 000 pages depuis 2008.
- ▶ Les outils de communication favorisant la dématérialisation de l'information sont systématiquement privilégiés. Par exemple, les invitations sont envoyées par internet et via les réseaux sociaux. L'impression d'affichettes ou de flyers est donc réduite à la stricte nécessité.

► Privilégier la production alimentaire locale et les réseaux d'autoproduction



Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP)

Partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une ferme locale, elle est basée sur un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme (fruits et légumes en particulier). À partir d'un contrat solidaire, les « consom'acteurs » s'engagent à financer à l'avance la totalité de leur consommation sur une période définie par le type de production et le lieu géographique. Ce système fonctionne donc sur le principe de la confiance et de la responsabilisation des deux parties.



Les enjeux

Consommer local quand c'est possible, c'est valoriser notre territoire, le terroir et réduire le transport des marchandises. Autant d'incidences positives sur les champs économique, social et environnemental au profit de l'ensemble des leviers du développement durable.

Outre l'achat de produits de saison, la modification des comportements passe aussi par la valorisation des produits locaux de la filière biologique ou raisonnée.

Les mesures concrètes

- Développer les marchés paysans et de proximité dans la ville.
- Utiliser dans la restauration scolaire des fruits et légumes crus de saison.
- Assurer la promotion des produits locaux, bio ou issus de l'agriculture raisonnée, en restauration scolaire.
- Promouvoir la démarche des associations de maintien de l'agriculture paysanne en soutenant les réseaux de distribution dans la Ville.
- Fournir une épicerie solidaire à partir de la production du Jardin Botanique.
- Étendre les jardins familiaux et les jardins partagés à d'autres quartiers de la ville (Grand Parc par exemple).

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre de marchés de proximité créés	6	7	
Taux de fruits et légumes de saison commandés par le SIVU (%)	80	100	
Taux de produits locaux, bio et équitables commandés par le SIVU (%)	1	5	10
Nombre de manifestations thématiques organisées	-	NA	
Quantité et variété de légumes produits et distribués par le Jardin Botanique	NA		
Nombre de parcelles de jardins familiaux	90		190
Surface créée (m ²)	9 500		

NA : Nouvelle Action

Élus référents

H. Martin - B. Collet - A. Walryck - V. Fayet

Services en charge

DEF - DGVUP - DDD - Jardin Botanique - DEVP - DSU

Partenaires

SIVU - AMAP 33 - Les jardins d'aujourd'hui

Quand?

2009 2010 2011 2012 2013 2014

- ▶ Aux côtés des **94 parcelles de jardins familiaux** (Bacalan et Aubiers), on dénombre **10 jardins partagés** en service (Jardin botanique, Jardin de ta sœur aux Chartrons, Jardin Prévert à Carle Vernet, Parc Rivière, Saint Augustin, Jardin des foudres à Belcier, Jardin de St Seurin, Villa Pia à St Genès, le jardin du Muguet derrière l'église Ste Marie Bastide et les Jardins de Poincaré à Caudéran) et plusieurs à l'étude (Ginko et Bassins à flots).
- ▶ 3 manifestations sous le label **Marché de Producteurs de Pays** ont été organisées en 2011 en partenariat avec la **Chambre régionale d'Agriculture** afin de soutenir la production agricole locale respectueuse de l'environnement et de promouvoir les circuits courts.
- ▶ Cette initiative inédite est valorisée sur le plan européen par la Chambre régionale d'Agriculture, au sein de la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique, dans le cadre de la phase pilote du **programme Anatole** (Atlantic Networks' Abilities for Towns to Organise Local Economy).
- ▶ Le quartier Saint Augustin accueille depuis septembre 2011, tous les mercredis, **un marché biologique**. Bordeaux compte désormais 4 marchés biologiques (Quais, Saint Amand, Saint Seurin et Saint Augustin).
- ▶ On dénombre aujourd'hui 9 AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne) à Bordeaux contre 5 en 2010.
- ▶ **La part des produits bio dans les approvisionnements du SIVU** (syndical intercommunal à vocation unique) est passée de 9,91 % en 2009 à 13,31 % en 2010 et à **20 % en 2011** soit 3 ans avant l'objectif fixé à l'horizon 2014.
- ▶ L'offre alimentaire "biologique, saine et durable" a atteint son objectif de 1 à 2 produits proposés par jour. 100 % des produits bio achetés sont français (si cultivables sur le territoire) et 100 % des fruits et légumes crus sont de saison.
- ▶ 4 346 enfants ont bénéficié, en 2011, de l'opération "**Un fruit à la récré**" (2 600 en 2009) ; chaque enfant reçoit un fruit (à croquer, en compote ou en jus) par semaine.



Jardin des foudres – Jardin partagé
Bordeaux sud



Jardins familiaux des Aubiers

► Développer des actions de sensibilisation au développement durable sur le principe de l'inter-générationnalité



Les enjeux

La Ville est consciente que toutes les actions inscrites en faveur d'un développement durable tel que le précise l'agenda 21, ne peuvent être efficaces que si l'ensemble des acteurs, de toutes générations, se les approprient.

L'implication des seniors permettra de faire comprendre que les solutions du passé ont parfois été trop délaissées en faveur des facilités du progrès; et que le « bon sens » d'autrefois mérite d'être réactualisé pour les nouvelles générations. D'où l'importance de multiplier les rencontres et le partage entre les aînés et les petits Bordelais...

Les mesures concrètes

- Créer des jardins pédagogiques dans les Résidences pour Personnes Agées (RPA) et les écoles.
- Poursuivre les rencontres avec les enfants et les seniors dans des ateliers sur la mémoire du quartier pour faciliter la transmission et la cohabitation entre générations.
- Élaborer un agenda 21 pilote dans une RPA avec un stagiaire étudiant de l'Université Bordeaux 3.
- Tester la faisabilité d'une ligne de pédibus pour l'accompagnement scolaire en partenariat avec des bénévoles de clubs seniors, des résidents et des associations.

Depuis longtemps, petits et grands...

... se rencontrent grâce aux 5 projets Inter-générationnels qui ont été formalisés par la Mairie de Bordeaux dès l'automne 2003.

Associés à des écoles maternelles, primaires, des centres de loisirs, des centres sociaux, des maisons de quartier, des associations et d'autres services municipaux aux Clubs Seniors et RPA, ils représentent aujourd'hui quelque 21 partenariats inter-générationnels. Et l'évolution continue avec par exemple, un festival inter-générationnel, une visite du parc ornithologique du Teich...

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre de jardins mis en place	NA	2	
Nombre de participants	NA	600	
Réalisé / Non réalisé	NA		
Nombre de lignes de pédibus créées		NA	

NA : Nouvelle Action

Élu référent Y. Fayet, B. Collet, A. Walryck, N. Brugère

Service en charge CCAS, DPJ, DEF

Partenaires Unis-Cité, Université Bx 3, Droit du piéton...

Quand?

2009	2010	2011	2012	2013	2014
------	------	------	------	------	------



- ▶ L'opération « jardin pédagogique » a été lancée dès 2009, avec l'aide de la Direction des Parcs et Jardins et l'association Salut'Terre. Elle concerne les RPA Billaudel, Dubourdiou et Reïnette. Ce cadre particulier permet d'amplifier les rencontres enfants-seniors, en partenariat avec les écoles et/ou les centres d'animation riverains.
- ▶ Deux projets d'Agenda 21 ont été lancés en 2009 par les clubs senior *Armand Faulat* et *Magendie*, en partenariat avec le Pôle Senior. L'Ehpad *Maryse Bastié* s'est engagé début 2010 suivi par l'Ehpad *Les Jardins de Gambetta* à Caudéran en 2011.
- ▶ En 2011, des « ateliers de fabrique » ont été mis en œuvre par la Ville dans 8 Clubs Senior. Destinés à présenter la démarche Agenda 21, ils proposaient aux seniors de s'exprimer sur les résultats et sur leurs attentes. Ces ateliers ont confirmé l'intérêt que porte le 3^{ème} âge à tous les sujets d'actualité développés par l'Agenda 21 de la Ville, notamment à la gestion des déchets, à la biodiversité et à la vie dans la ville.
- ▶ D'autres initiatives soutiennent la progression de la démarche partagée de l'Agenda 21 auprès des Seniors ; on peut citer :
 - La Semaine Bleue, manifestation annuelle nationale, pendant laquelle en 2011 plus de 150 événements ont été organisés
 - La nomination d'une correspondante développement durable parmi les conseillers de secteur du Pôle Senior
 - Les animations culturelles spécifiques du Capc Musée
- ▶ Après étude de la faisabilité de « car-à-pattes » accompagné par des seniors, il apparaît que les parents préfèrent en conserver la maîtrise. Ils ne souhaitent pas confier leurs enfants à des personnes à la fois inconnues et âgées (ils craignent, par exemple, la baisse d'acuité visuelle ou le manque de réactivité physique des personnes âgées).



Fête à Gégé au Jardin de la Béchade



Atelier de Fabrique à l'EHPAD Maryse Bastié

► Sensibiliser les jeunes générations au développement durable



« Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable »

Circulaire n° 2004-110 du 8/07/ 2004

Cette circulaire vise à donner une dimension nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable. L'éducation à l'environnement ne constitue pas une nouvelle discipline mais s'appuie sur les enseignements disciplinaires définis par les programmes de l'école primaire qui fournissent de multiples occasions aux enseignants d'aborder ces questions.

L'éducation à l'environnement doit en particulier intégrer certaines dimensions de l'éducation à la santé et au risque, à la citoyenneté et plus généralement au développement solidaire afin que les élèves soient capables de mesurer les conséquences de leurs actes sur l'environnement.



Les enjeux

Rendre les gestes éco-citoyens, éco-responsables aussi évidents pour les enfants que l'est aujourd'hui la pratique du numérique, tel est l'enjeu. Donner l'envie aux jeunes générations d'adopter ces comportements par l'engagement d'actions de sensibilisation ludiques et pédagogiques. L'Inspection Académique de la Gironde et la Ville de Bordeaux ont signé une Convention Educative (juin 2007) en direction des enfants scolarisés dans les écoles primaires et destinée à accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques. Elle s'articule autour d'actions dédiées sous forme de fiches descriptives dans des domaines différents tels que la santé, la prévention, la citoyenneté, l'éducation physique et sportive, les dimensions artistiques et culturelles et surtout l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les mesures concrètes

- Soutenir la mise en place d'agenda 21 scolaires (en partenariat avec la CUB) ou de dispositifs équivalents.
- Augmenter la fréquentation des classes vertes municipales.
- Créer des jardinières ou des jardins pédagogiques dans les écoles primaires.
- Sensibiliser les enfants dans les écoles par le calcul de l'empreinte écologique et les éco-gestes quotidiens à l'école ou à la maison.
- Équiper de récupérateurs d'eau et de composteurs les écoles qui souhaitent soutenir un projet pédagogique de développement durable.
- Accompagner l'agenda 21 du Lycée Horticole de la ville.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre d'agenda 21 scolaires ou équivalents mis en place	1	2	5
Nombre d'enfants accueillis	1 000		
Nombre de classes	38	52	52
Nombre de jardins potagers créés	30	40	50
Nombre de jardinières	82	210	500
Nombre d'enfants inscrits au Calcul de l'Empreinte Écologique	90		
Nombre de récupérateurs d'eau installés	NA		
Nombre de composteurs installés	NA		
Avancement de l'agenda 21 du Lycée Horticole		NA	

NA : Nouvelle Action

Élus référents

B. Collet, A. Walryck

Services en charge

DEF, DPJ

Partenaires

Inspection Académique de la Gironde, Lycée Horticole, CUB, CREAq, ISPED, Fédération des parents d'élèves, la Maison de l'eau

Quand?

2009	2010	2011	2012	2013	2014
------	------	------	------	------	------

- Dans le cadre de la **Convention éducative** signée entre la Ville et l'**Inspection académique de Gironde**, de nouvelles actions d'éducation à l'environnement ont été proposées aux écoles : "Mon école, comme outil d'éducation au développement durable" et "Durable des villes, durable des champs" réunissant 2 classes de Bordeaux et 2 classes rurales.



Maison Eco citoyenne : le **3 avril 2012** valorisation des travaux des enfants

- Depuis 4 ans, le Jardin botanique a apporté son expérience en éducation à l'environnement auprès de 2 500 enfants par an dans le cadre des "**classes vertes**". Située au Parc Floral, à proximité du Bois de Bordeaux, cette école de la nature est un outil pédagogique important pour l'apprentissage des sciences naturelles et pour permettre aux élèves de sortir du milieu urbain durant une semaine. Les enfants bordelais des classes préparatoires et grande section de maternelle y sont accueillis. L'Inspection académique propose de l'élargir au programme des élèves de CE1. Les animateurs des classes vertes pourront développer de nouvelles animations en lien avec le programme scolaire et ainsi favoriser la compréhension de l'environnement avec une grande variété de découvertes.
- Pour l'année scolaire 2011/2012, 27 classes bordelaises ont participé au dispositif communautaire des Juniors du Développement Durable (JDD) contre 18 pour l'année 2010/2011. Ce dispositif permet aux écoles de la CUB de développer des projets concrets autour du développement durable (jardin, gestion et réduction des déchets, mobilité...).
- Depuis 2008, la Ville intervient auprès des scolaires bordelais, en incitant au calcul de l'empreinte écologique et aux éco-gestes. Chaque année scolaire, 500 élèves de cycle III (CM1 et CM2) calculent leur **empreinte carbone**.



► Sensibiliser le mouvement sportif et la jeunesse au Développement Durable



Les enjeux

Souhaitant s'appuyer sur tous les leviers disponibles pour éduquer à l'environnement et au développement durable, la Ville de Bordeaux capitalisera également sur les activités du mouvement sportif et de la jeunesse.

Les mesures concrètes

- Réaliser et diffuser un guide des bonnes pratiques sportives durables.
- Garantir à chacun l'accès aux sports et aux loisirs (Plaine des sports, Quai des sports...).
- Organiser le Quai des sports chaque année, et accueillir des ateliers de développement durable.
- Renforcer et mettre en valeur les actions de sensibilisation au développement durable de la Ferme Pédagogique au Lac.

Quai des sports 2008

Du 9 au 24 août pendant les JO, le Quai des sports offrait gratuitement une multitude d'animations sportives. Installées sur les quais des Chartrons autour du skate park, plus de 30 disciplines étaient représentées sur 1,4 hectare : escalade, basket-ball, avirons et pirogues hawaïennes, gymnastique, football, bmx, saut à la perche, natation, boxe, judo, hand-ball, tennis, vélo, sports de plage, aviron, tir...

Avec plus de 500 inscriptions par jour, la première édition de Quai des sports a été l'un des temps forts de l'été 2008.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs		
		2009	2011	2014
Nombre de guides édités		NA		
Nombre d'associations et de clubs associés		NA		
Nombre d'animations	15			
Nombre d'enfants accueillis à la Ferme Pédagogique	1 500			

NA : Nouvelle Action

Élus référents A. Piazza, A. Walryck, A. Brezillon, B. Collet

Service en charge DJSVA

Partenaire Bordeaux sports, ...

Quand?

2009	2010	2011	2012	2013	2014
------	------	------	------	------	------



- ▶ Le **Guide Eco-sportif** a été réalisé en 2009 en concertation avec les acteurs du milieu sportif et associatif. L'objectif étant que les principes proposés soient appliqués dans toutes les manifestations sportives sur le territoire de la Ville. Dès 2011, le dispositif de la fiche d'engagement applicable aux manifestations ayant lieu à Bordeaux a été étendu à l'ensemble des manifestations sportives ou non.
- ▶ Chaque année depuis son lancement en 2008, l'opération Quai des sports accueille entre 25 000 et 32 000 personnes. En complément des activités sportives proposées, des stands d'information et de sensibilisation ainsi que des animations sur le développement durable sont proposés aux visiteurs. **Un village éco-citoyen** au cœur de la manifestation propose la mise en place d'ateliers interactifs sur le tri sélectif, l'eau, la nutrition, la santé, l'électricité, les abeilles, la découverte des plantes aromatiques, l'aptitude physique ainsi que des ateliers d'arts plastiques à partir d'emballages recyclables.



A titre d'exemples, on peut citer pour 2011 :

- un atelier proposé sur la découverte, à travers des moyens ludiques (dessin, jeux de groupes...) et une mallette pédagogique " SURFEZ NATURE ", du littoral aquitain (composé de la forêt, des zones humides, des dunes, de la plage et enfin de l'océan) et surtout sur l'incitation à son respect,
- un atelier sur la vie des abeilles avec le syndicat des apiculteurs de Gironde et d'Aquitaine
- " La boîte à légumes mystère " avec la Maison du jardinier et de la nature en ville.



Panneau Eco-citoyen (Quai des sports 2010)

Chaque enfant ou participant était invité à inscrire sur un grand panneau une action réalisée en faveur de l'environnement

Quelques citations qui auront marqué Quai des Sports 2010:

- « Je suis venue à pied »
- « Je ne laisse pas la Radio ou TV en veille »
- « En toute circonstance et dans tous les endroits, dès que possible, j'éteins la lumière »
- « J'ai ramassé les papiers gras qui traînaient dans l'herbe »
- « J'ai ramassé un gobelet en plastique; il faut respecter la nature ! »
- « J'ai ramassé la canette derrière moi et je l'ai mise dans la poubelle de tri »
- « J'ai fabriqué de la lessive biodégradable avec des paillettes de savon de Marseille »
- « J'ai fourni un cendrier pour éviter les mégots par terre »
- « Il ne faut pas mettre les déchets chimiques dans l'eau »

► Développer les actions, les supports, les lieux d'information



La maison éco-citoyenne mobile dans les quartiers de la Ville

La Maison éco-citoyenne mobile est un outil didactique du développement durable. Sous la forme d'un chapiteau itinérant, elle va à la rencontre des Bordelais dans leur quartier pour leur proposer d'appréhender les gestes éco-citoyens. L'objectif est de leur donner toutes les clés pour intégrer les valeurs du développement durable. L'action de la Maison éco-citoyenne mobile s'adresse à des publics très divers en proposant des outils pédagogiques adaptés à tous : expositions, documentation, conseils de spécialistes, animations, rencontres-débats.

La mission de la Maison éco-citoyenne mobile s'inscrit dans une mission de concertation à l'échelle de la ville, s'enrichissant jour après jour des idées proposées par les habitants et en valorisant leurs pratiques.



Les enjeux

Adaptation, accompagnement au changement, adoption de nouveaux comportements ; l'enjeu est bel et bien de préparer les populations à modifier leurs rapports à l'environnement, à la consommation et aux autres. La Ville a choisi de montrer l'exemple dans ses propres modes de fonctionnement, d'inciter à des comportements plus responsables et éco-citoyens mais c'est la mobilisation des acteurs et du grand public qui s'impose comme LE défi majeur et permanent.

C'est pourquoi la Ville de Bordeaux souhaite renforcer son programme de sensibilisation et d'information.

Les mesures concrètes

- Créer, organiser et animer la maison éco-citoyenne de Bordeaux (quai Richelieu) ouverte à tous, en partenariat avec les associations engagées.
- Aller à la rencontre des habitants dans les quartiers, en s'appuyant sur la maison éco-citoyenne mobile.
- Créer un site internet dédié à l'agenda 21, accessible également depuis le portail internet de la Ville.
- Pérenniser les rencontres éco-citoyennes thématiques animées par des personnalités.
- Mettre en place de nouveaux outils de promotion de bonnes pratiques, tels qu'un observatoire de l'agenda 21 des familles.
- Renforcer la sensibilisation et la mobilisation des agents au développement durable à travers la communication interne (lettre mensuelle, boîte à idées, événement festif, ...).
- Réaliser et diffuser un baromètre du développement durable.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Ouverture de la Maison éco-citoyenne		NA	
Nombre de visiteurs à la maison éco-citoyenne mobile	7 121		
Création du site Internet		NA	
Nombre de visiteurs internet sur le site dédié		NA	
Nombre de rencontres éco-citoyennes	3		
Nombre d'outils mis en place	1	3	
Nombre de supports créés	3		

NA : Nouvelle Action

Élu référent	A. Walryck, H. Martin					
Services en charge	Direction de la communication, DDD, DRH					
Partenaire	Associations, ADEME, Université Bordeaux I					
Quand?	2009	2010	2011	2012	2013	2014

- ▶ **La Maison écocitoyenne** a ouvert ses portes en octobre 2010. Lieu d'exposition et d'animations sur le développement durable à Bordeaux, elle propose une programmation annuelle pour tous les publics. Cet espace inédit de partage et d'échange autour de l'Agenda 21 et du Plan climat énergie territorial, se veut exemplaire dans ses missions didactiques, informatives en regard de l'ensemble des domaines couverts par le développement durable. Depuis l'ouverture, plus de 50 000 visiteurs ont été accueillis. Plus d'une soixantaine de partenaires travaille avec la Maison écocitoyenne.

Des outils ont été développés : un blog, un programme mensuel. L'année 2012 est marquée par la redéfinition de l'exposition permanente conçue autour de trois volets : l'habitat durable, les écosystèmes et l'écocitoyenneté et par la formulation d'outils numériques de visualisation entre autres des productions et des consommations d'énergie, du volume d'eau récupérée et de la qualité de l'air intérieur et extérieur.

- ▶ De nombreuses rencontres écocitoyennes ont été organisées sur les questions de développement durable. Ces conférences-débats ont accueilli autour du grand public : Michel Serre, Isabelle Autissier, Jean-Louis Etienne, Serge Oru, Erik Orsenna, Yann Arthus-Bertrand, Martin Hirsch, Jean-Marie Pelt, Jean-Marc Jancovici, Anne Lauvergeon, Hubert Reeves et Francis Hallé.
- ▶ La plateforme collaborative atelier21.bordeaux.fr a été créée en 2009. Fermée en 2010 pour être fusionnée avec le site de concertation numérique (cf. page 79), cet espace internet permettait d'échanger sur de nombreux sujets tels que l'installation de composteurs collectifs, le tri sélectif, les lombri-composteurs, la réduction des déchets non recyclables ou encore les énergies renouvelables.
- ▶ De nombreux outils de communication et de sensibilisation ont été développés à destination des agents de la Ville (Infolettre, journal internet regard, concours du printemps des idées, l'intranet...) mais également à destination du grand public par la réalisation de deux baromètres thématiques sur l'eau et l'écomobilité diffusés en 2011 respectivement à l'occasion de la signature du Pacte d'Istanbul et de la semaine européenne de la mobilité et de la sécurité routière



Maison écocitoyenne
Table ronde sur les énergies renouvelables - 2011



Maison écocitoyenne
Atelier d'éco solidaire - 2011

▶ Travailler en réseau et assurer la promotion des associations et des acteurs locaux experts



Les enjeux

De nombreuses associations œuvrant auprès et pour les habitants se sont saisies depuis quelque temps déjà des questions de développement durable. Leurs actions concrètes et proches des habitants sont souvent exemplaires et méritent d'être soutenues et mises en valeur par la Ville. Bien des efforts fournis ainsi de façon dispersée gagneraient en impact s'ils pouvaient s'appuyer sur un travail en réseau.

Il est de la responsabilité de la Ville de favoriser tous les échanges et les collaborations qui pourront aider l'ensemble des acteurs à trouver collectivement des solutions adaptées à leurs problématiques et partager des capacités jusqu'alors isolées.

Les mesures concrètes

- ▶ Associer les acteurs locaux pour leur expertise dans la mise en œuvre des projets thématiques développement durable.
- ▶ Mettre en valeur le réseau associatif impliqué dans le développement durable sur le portail Internet de la Ville.
- ▶ Faire largement écho dans Bordeaux Magazine des actions conduites par les acteurs locaux et les habitants.
- ▶ Mettre en place un Espace Info Énergie et eau dédié à la Ville.
- ▶ Réaliser mensuellement un calendrier partagé avec les partenaires de la Ville afin de communiquer sur les actions et manifestations liées au développement durable sur le territoire.
- ▶ Soutenir la rénovation et l'extension de la Maison de la Nature et de l'Environnement rue de Tauzia.

Les Espaces Info Énergie de plus en plus fréquentés

Ces points d'expertise et de conseils reçoivent les particuliers désireux de comprendre et d'agir sur leur consommation dans l'habitat.

Développés par l'ADEME et animés par les associations CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie) et CREAq (Centre Régional d'Eco énergétique en Aquitaine), les EIE renseignent sur les gestes simples pour diminuer les consommations d'énergie et d'eau, conseillent sur les équipements adéquats: le tout pour agir sur sa facture.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs		
		2009	2011	2014
Nombre d'associations subventionnées	20			
Nombre de visiteurs internet sur les pages «écologie urbaine»	en cours			
Nombre d'associations inscrites sur le site	NR			
Espace Info Energie Ville Réalisé / Non réalisé	-	Réalisé		
Nombre d'actions valorisées et inscrites au calendrier partagé	-	NA		
Rénovation de la MNE réalisé/non réalisé				

NA : Nouvelle Action

Élu référent	A.Walryck						
Services en charge	DDD, Direction de la communication						
Partenaire	MNE, CREAq, CLCV, Cap Sciences, ADEME, Universités, Jardin Botanique, ACAQB, Maison de l'eau						
Quand?	<table border="1"> <tr> <td>2009</td> <td>2010</td> <td>2011</td> <td>2012</td> <td>2013</td> <td>2014</td> </tr> </table>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2009	2010	2011	2012	2013	2014		



- ▶ Les associations disposent de la possibilité de valoriser leurs événements et manifestations sur Bordeaux.fr et Bordeaux magazine.
- ▶ Plus spécifiquement, les associations développement durable (Cap Sciences, CREAQ, les petits débrouillards...) sont associées au comité de programmation de la Maison écocitoyenne dans le but de définir annuellement les projets de manifestations, de mettre en cohérence ces projets et d'assurer une complémentarité dans les sujets et les dates choisies.
- ▶ La Ville est partenaire du réseau des Espaces Info Energie initié par l'ADEME. A ce titre, elle a souhaité créer un espace info dédié Ville de Bordeaux. Dans un 1^{er} temps, les permanences ont été faites à l'Hôtel de Ville, ensuite, à la Maison écocitoyenne qui depuis son ouverture accueille deux permanences par semaine. Depuis 3 ans, ce sont plus de 250 conseils individuels qui ont été délivrés : 31 % concernent les dispositifs d'aides financières, 28 % l'isolation et 19 % le chauffage. Des permanences pour des conseils architecturaux ont également été mises en place.



► Multiplier des outils mobilisateurs de concertation



Les enjeux

Par sa vocation même, le développement durable ne peut se concevoir et se mettre en œuvre sans la consultation et la concertation avec les habitants et l'ensemble des acteurs. Leur participation est donc l'élément déterminant car il permet à chacun de s'approprier un projet, de s'interroger sur ses actes, de prendre ses responsabilités et de concourir à l'élaboration des choix faits pour le territoire.

Consommer, habiter, se déplacer autrement, éduquer et s'informer sont les principaux thèmes de débat choisis par la Ville pour appeler les Bordelaises et les Bordelais à réagir, se rencontrer et échanger. Le dispositif mis en place depuis 2007 se poursuit et se renforcera à la hauteur des enjeux de l'agenda 21.

Les mesures concrètes

- Développer, en partenariat avec les acteurs locaux, des ateliers de concertation thématiques.
- Mettre en place des espaces de concertation thématiques en ligne sur le site Internet dédié à l'agenda 21.
- Organiser chaque année un Forum annuel agenda 21 afin que les Bordelaises et les Bordelais contribuent à la mise à jour du programme d'actions.
- Associer les Bordelais à la connaissance et au développement des grands enjeux d'aménagement et de construction de la Ville (AGORA, ateliers d'urbanisme, ateliers projet,...).

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre d'ateliers thématiques organisés	30		
Nombre de visiteurs sur les espaces de concertation du site internet		NA	
Nombre de visiteurs Forum annuel agenda 21 <small>NA : Nouvelle Action</small>		NA	
Nombre de réunions publiques ou manifestations sur le thème de l'urbanisme			

NA : Nouvelle Action

Élus référents A. Walryck, J.-L. David, E. Touton

Services en charge DDD, Direction de la Communication, DGA

Partenaire Associations

Quand?

2009	2010	2011	2012	2013	2014
------	------	------	------	------	------

- ▶ La concertation relative au développement durable a été menée depuis 2009 sous plusieurs formes :
 - **La Maison éco-citoyenne mobile** a reçu 9 300 personnes dont pratiquement 1000 enfants en 2009 autour d'une dizaine d'associations qui ont participé à l'animation du lieu et à la sensibilisation des visiteurs.
 - **Les ateliers de fabrique** : pendant 4 mois, plus de 150 personnes ont été réunies autour des 7 thèmes de l'Agenda 21. Trois séances de 3 h ont été consacrées à l'étude de chaque thème. Les propositions issues des ateliers ont été présentées le 19 avril 2010 lors du Forum Agenda 21 ; elles ont fait l'objet d'une publication et constituent le socle d'une concertation Développement durable désormais mise en œuvre dans les 8 quartiers de la Ville.
 - Ainsi dans le cadre de la **territorialisation de l'Agenda 21**, près de 150 opérations et autres initiatives "durables" ont déjà été recensées dans les 8 quartiers au travers d'un travail permanent d'écoute et de discussions avec l'ensemble de la population. Le projet peut être suggéré par les habitants, il peut également être proposé par la Ville. Dans les 2 cas, les compétences municipales et l'émulation encouragent la réalisation.

- ▶ La **concertation numérique** a également été développée avec la création en 2009 d'un site internet dédié au développement durable (atelier21.bordeaux.fr) qui a servi d'expérience pour le lancement, en novembre 2010, d'une plateforme numérique de consultation jeparticipe.bordeaux.fr. De nombreuses consultations sont proposées au Bordelais, certaines s'inscrivent dans le Plan climat énergie territorial comme par exemple la pratique du vélo à Bordeaux.

- ▶ Des **tables rondes dédiées aux projets d'aménagements** (Bastide, bassins à flots, Aubiers, ou de requalifications d'espaces publics (Place Saint Michel, Place André Meunier, esplanade de Mériadeck, prochainement Place Gambetta...) et de création de jardins partagés sont organisées régulièrement dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

- ▶ Chaque année, la Ville organise un Forum dédié au développement durable. L'année 2010 a été consacrée à la concertation, l'année 2011 aux initiatives dans les quartiers. Le forum 2012 aura lieu le 13 octobre prochain, au Hangar 14, il sera consacré à la thématique énergie climat.

- ▶ Forte de son expérience sur la concertation citoyenne, la Ville a été reconnue ville pilote de l'élaboration du Label européen de la bonne gouvernance du Conseil de l'Europe. A ce titre, elle a co-organisé avec le Conseil de l'Europe et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, les 24 et 25 juin 2010, la première édition du colloque "citoyen et innovation locale".

► **Affirmer une nouvelle gouvernance**



Les enjeux

Tout projet de développement durable est une coproduction dans le sens où il s'appuie sur un pilotage associant de multiples acteurs pour assurer tous les intérêts présents et l'ensemble des arbitrages nécessaires. Une nouvelle gouvernance s'impose dans un contexte de développement durable et propose une nouvelle méthode de passage de la décision à l'action : asseoir la décision, animer le projet pour en permettre la pérennité et l'évolution, garantir la transparence en justifiant les choix.

Pour y parvenir, la Ville s'appuie donc sur l'expertise de différentes instances partenaires de ses choix politiques.

Les mesures concrètes

- Conforter l'action de suivi du Comité de pilotage agenda 21, en lien avec le Conseil Consultatif et Participatif du Développement Durable.
- Poursuivre la collaboration avec le Réseau des agenda 21 de Gironde.
- Conforter le Conseil Scientifique du développement durable.
- Développer les thématiques du développement durable dans le cadre de la dynamisation de la politique de proximité de la Ville, notamment à travers les instances de concertation citoyenne (conseils de quartier, conseil municipal des enfants...).

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre de réunions organisées	4		
Nombre de participations au réseau départemental	3		
Nombre de sujets arbitrés par le Conseil Scientifique	1		
Nombre de réunions thématiques DD dans les instances de concertation citoyenne		NA	
Nombre d'instances de concertation citoyenne actives	3		

NA : Nouvelle Action

Élus référents A. Walryck, J-L. David

Services en charge DDD, DPVL

Partenaire CG33, associations, DIREN, ADEME, CUB, CRA,

Quand?

2009	2010	2011	2012	2013	2014
------	------	------	------	------	------

Qu'est-ce que la gouvernance ?

« Le premier objectif de la gouvernance est d'apprendre à vivre ensemble et à gérer pacifiquement la maison commune; d'y assurer les conditions de la survie, de la paix, de l'épanouissement et de l'équilibre entre l'humanité et la biosphère ».

Pierre Calame,
Directeur de la Fondation Charles Léopold
Mayer pour le Progrès de l'Homme

« La bonne gouvernance est le chemin le plus sûr pour en finir avec la pauvreté et soutenir le développement ».

Kofi Annan
Secrétaire général des Nations unies de
1997 à 2006. Prix Nobel de la paix. 2001

- ▶ Les instances de pilotage de l'Agenda 21 à savoir le Comité de pilotage et le Conseil consultatif et participatif du développement durable (CCP) sont réunis 2 fois par an. Composé de représentants de l'Etat (DREAL et ADEME), des Chambres consulaires, du milieu associatif leur rôle consiste à valider les orientations du plan d'actions et pour ce qui concerne le CCP a compléter le plan d'actions par des initiatives nouvelles.
- ▶ Autre organe de gouvernance, le Conseil scientifique du développement durable est composé de personnalités qualifiées et indépendantes de la communauté scientifique et universitaire bordelaise, pour l'essentiel. Ce conseil assiste la Ville dans ses choix stratégiques et peut être sollicité pour donner son avis sur des questions qui font débat telle que la question des antennes de téléphonie mobile et leur impact sur la santé.
- ▶ Depuis 2011, une nouvelle formule des conseils de quartier est expérimentée dans deux quartiers de Bordeaux. Ce changement d'organisation crée des conseillers de quartier, chargés d'accompagner le maire-adjoint du quartier dans sa mission de proximité. L'ensemble des habitants peut continuer à s'impliquer directement dans la vie du quartier lors de deux assemblées générales annuelles. Il s'agit des quartiers Victor Hugo – Augustin et Saint Michel-Nansouty-Saint Genès. Les nouveaux conseils de quartier sont composés de 39 membres qui se réunissent environ 5 fois par an en groupes de travail comme par exemple le développement durable, le cadre de vie, l'économie de proximité.

Bordeaux centre a rejoint l'expérimentation en 2012 avant qu'en 2013, cette nouvelle formule soit appliquée à l'ensemble des quartiers.

- ▶ Les juniors ont également des espaces de concertation thématiques (développement durable, économie, urbanisme, intergénérationnel...) avec le Conseil municipal des enfants qui regroupe une soixantaine d'enfants élus pour 2 ans et le Conseil des jeunes composé de 27 membres de 18 à 25 ans élus pour 2 ans.



**Conseil municipal des enfants - Commission développement durable
Présentation des travaux des enfants à la Maison écocitoyenne le 3 avril 2011**

▶ Partager les savoirs et les savoir-faire dans les réseaux des collectivités durables

**Le Comité 21**

Premier réseau d'acteurs français pour le développement durable. Cette association fait vivre les agendas 21 locaux en réunissant à travers ses quatre Collèges les représentants des principales parties prenantes du territoire. Force d'expertise, le Comité 21 accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre de leur stratégie de développement durable. Ainsi, elle se positionne comme source de mutualisation des expériences et d'innovation.

ICLEI

L'ICLEI est une association fondée sous le parrainage du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et chargée de mettre en place et soutenir des projets de développement durable au niveau des communes à travers la planète. Son but est d'améliorer la situation écologique globale par l'addition de chaque action locale en faveur de l'environnement.

Comité 21**Les enjeux**

La mise en œuvre du développement durable suppose de réunir des savoirs et des compétences multiples. Elle met en avant les principes de collaboration et de mutualisation. Le projet de développement durable peut être l'occasion d'échanges fructueux entre les collectivités qui rendront vivante la notion de solidarité territoriale, et permettront à Bordeaux d'améliorer encore ses pratiques.

Les mesures concrètes

- ▶ Accroître sa collaboration avec le Comité 21.
- ▶ Conforter la participation de la Ville au réseau des villes durables ICLEI (Conseil International des Initiatives Environnementales Locales).
- ▶ Poursuivre son engagement à la « déclaration européenne des villes Eurocities pour le changement climatique » signée le 27 octobre 2008.
- ▶ Signer le pacte mondial des autorités locales mis en place par l'ONU.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre de rencontres	3		
Nombre de participations	2		
Réalisé / Non réalisé	R		
Nombre d'actions soutenues	NA	1	3

NA : Nouvelle Action

Élu référent A. Walryck

Service en charge DDD

Partenaire ICLEI, Comité 21, AMF

Quand?

2009 2010 2011 2012 2013 2014

- ▶ La Ville continue de siéger ou de participer à de nombreuses **instances internationales**, notamment à Energy Cities, Cités Unies, ICLEI, la Commission nationale de la coopération décentralisée (réfèrent de la coopération France Chine), au Bureau exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis, au Bureau exécutif du Conseil des Communes et Régions d'Europe...
- ▶ Egalement dans de nombreuses **instances nationales** : le Club des Villes et territoires cyclables fondé en 1989 par 8 Villes dont Bordeaux, le Comité 21 qui développe 3 axes de travail (accompagnement à l'éducation au développement durable, l'ancrage du développement durable dans les territoires et enfin la promotion du développement économique responsable et d'un tourisme responsable).
- ▶ La Ville participe également à plusieurs groupes d'échanges thématiques européens : Inquire depuis 2011 avec le Jardin botanique pour l'apprentissage des professeurs des cycles 1 et 2 sur la biodiversité et le **changement climatique**, projet LITES sur l'expérimentation de l'éclairage public.

▶ Coopérer en matière de protection de l'environnement, d'insertion sociale des publics fragiles, de diversité et de gouvernance



Les enjeux

Au niveau international, les collectivités sont confrontées aux mêmes problématiques face aux enjeux planétaires. Dans le cadre d'échanges, de coopérations et de jumelages actifs, Bordeaux a tout à gagner à s'enrichir des avancées, des expérimentations et des succès des politiques développées par ses homologues. Réciproquement, la solidarité entre les territoires, peut s'exprimer grâce à la coopération décentralisée. Bordeaux se doit de partager ses compétences et ses savoirs avec des collectivités en demande. Et ce, tant sur le domaine de la formation que celui de l'ingénierie et des services.

Les mesures concrètes

- ▶ Participer à la convention China-Europe, sur les thèmes de la mobilité urbaine durable et du traitement des déchets, en collaboration avec la ville jumelle de Wuhan (Chine).
- ▶ Organiser une mission bordelaise exploratoire au Danemark sur les thèmes du chauffage domestique et de l'énergie éolienne.
- ▶ Participer à l'établissement d'un diagnostic des besoins de la Ville de Ramallah en termes de gestion des déchets solides et de traitement des eaux usées.
- ▶ Apporter son soutien à l'assistance technique menée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur un projet d'adduction dans la ville de Ouagadougou.
- ▶ Former des secrétaires généraux et des fonctionnaires africains.
- ▶ Former des jeunes oranais à la construction dans les chantiers urbains grâce à un partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs.
- ▶ Procéder à un échange d'expertise avec le Québec en faveur de l'intégration durable des immigrants, de la lutte contre les discriminations, de l'accueil et de l'accompagnement des immigrants.
- ▶ Apporter son assistance technique dans la politique de développement durable et dans l'élaboration d'un agenda 21 de villes de pays du Sud.

Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre de jeunes formés		NA	
Nombre de fonctionnaires formés		NA	
Nombre d'échanges		NA	

NA : Nouvelle Action

Élu référent	D. Cazabonne, A. Walryck, V. Fayet, A. Brézillon					
Service en charge	DGR1 - DDSU - DJSVA - Cobade					
Partenaires	Ministère des Affaires étrangères, Ambassade de France, Mission locale Bordeaux Avenir Jeunes, Conseil de la Diversité de Bordeaux, Agence Française de Développement, AIME, Compagnons Bâtisseurs...					
Quand?	2009	2010	2011	2012	2013	2014

Une partie des actions internationales prévues à l'Agenda 21 ayant atteint son terme en 2009, de nouvelles mesures ont été lancées, principalement avec la Chine et l'Afrique.

- ▶ Cinq ingénieurs de la Ville de Wuhan en Chine ont été invités à Bordeaux pour une formation au **Bilan Carbone**. A Ouagadougou (Burkina Faso) le plan d'assainissement des eaux pluviales se poursuit tout comme l'alimentation en eau potable de quartiers défavorisés de Casablanca (Maroc).
- ▶ Le **colloque international Eau et Solidarité internationale** a été organisé le 9 novembre 2011 à Bordeaux en collaboration avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. 25 villes membres de l'AIF ont été conviées à cette journée de réflexion, contribution de la Ville de Bordeaux à la préparation du 6^{ème} Forum mondial de l'Eau.
- ▶ En ouverture de ce colloque, Bordeaux a signé le **Pacte d'Istanbul**, texte d'engagement volontaire élaboré lors du Forum d'Istanbul en 2009, qui fait de la question de l'eau une priorité mondiale et des collectivités l'acteur majeur de sa préservation et de son partage
- ▶ Dans le cadre de la semaine de la **Solidarité internationale**, un séminaire de réflexion sur le thème **Femmes, eau et développement durable** a été organisé du 17 au 19 novembre 2011.
- ▶ La Ville de Bordeaux a mis l'accent sur ses partenariats méditerranéens, notamment en réunissant les **représentantes de ses villes jumelles** lors de la Journée de la Femme en 2011.
- ▶ Bordeaux a débuté, en 2010, la formation de **50 agents** sur les 286 recrutés par la ville de **Bamako** pour la création de sa **1^{ère} brigade verte**, brigade urbaine de protection de l'environnement. Tous cadres A ou B diplômés, ils bénéficient de stages sur les moyens intellectuels et logistiques nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des populations des 6 communes du district ; l'objectif est également de réfléchir au cadre institutionnel et législatif de la coordination et du **contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement**. Cette formation sera élargie au plan national.
- ▶ L'échange pédagogique entre le **Lycée horticole et des étudiants de Casablanca** a débuté et comporte 3 axes : cours communs, actions sur le terrain et découverte de jardins remarquables.
- ▶ A Oran, **50 jeunes** ont été formés par les Compagnons Bâtisseurs à l'**auto-réhabilitation** en partenariat avec l'**école chantier de Santé Sidi el Houari**.



► Financer des actions de co-développement dans le cadre de la compensation de nos émissions carbone incompressibles



Les enjeux

Au-delà de la simple aide au développement économique, le co-développement intègre de façon plus globale les évolutions sociales, l'environnement et le fonctionnement démocratique des institutions. A l'échelle locale, il est un des moyens, pour Bordeaux, d'aider les ressortissants actifs d'une communauté étrangère à agir concrètement pour leur pays d'origine.

Les mesures concrètes

- Soutenir des projets de « Mécanisme de Développement Propre » (MDP) qui sont des projets ciblés de compensation d'émissions de gaz à effet de serre, à vocation d'insertion dans les pays partenaires. Le montant de l'aide sera calculé sur la base des émissions de carbone incompressibles de la Ville.
- Soutenir des associations membres du Conseil de la Diversité, engagées dans des actions de co-développement, pour tous les pays du sud.
- Accompagner des actions de coopération avec le réseau associatif bordelais au Mali et au Burkina-Faso.



Les indicateurs de suivi

	2008	Objectifs	
		2009	2011
Nombre de projets de MDP soutenus	-	-	NA
Nombre d'actions de co-développement soutenues			NA
Nombre d'actions de coopération accompagnées	-	NA	NA

NA : Nouvelle Action

Élus référents	A. Walryck, D. Cazabonne					
Services en charge	DGRI, DDD					
Partenaire	Maison de l'emploi					
Quand?	2009	2010	2011	2012	2013	2014

- ▶ Le mécanisme de compensation des émissions incompressibles de la Ville n'a pas été mis en œuvre. Néanmoins, la Ville consacre une part importante du budget aux relations internationales à des actions de coopération qui peuvent être assimilées à une forme de compensation. Ainsi, en 2011 les dépenses ont atteint 510 320 €.
- ▶ La ventilation des dépenses 2011 traduit un effort de représentation de la Ville sur la scène internationale. La thématique économique a été particulièrement développée cette année. Les thèmes du **développement durable et de la solidarité internationale** représentent respectivement 10 et 11% du budget global. A titre d'exemple, en 2011, dans le cadre de sa politique de solidarité internationale, la Ville a voté une aide d'urgence de 50 000 € en soutien de la population habitant la Corne de l'Afrique. En partenariat avec l'Agence Adour-Garonne et l'AIMF, la Ville de Bordeaux continue également d'appuyer financièrement **le projet d'assainissement des eaux pluviales de la Ville de Ouagadougou**, dans le cadre de la loi Oudin-Santini.

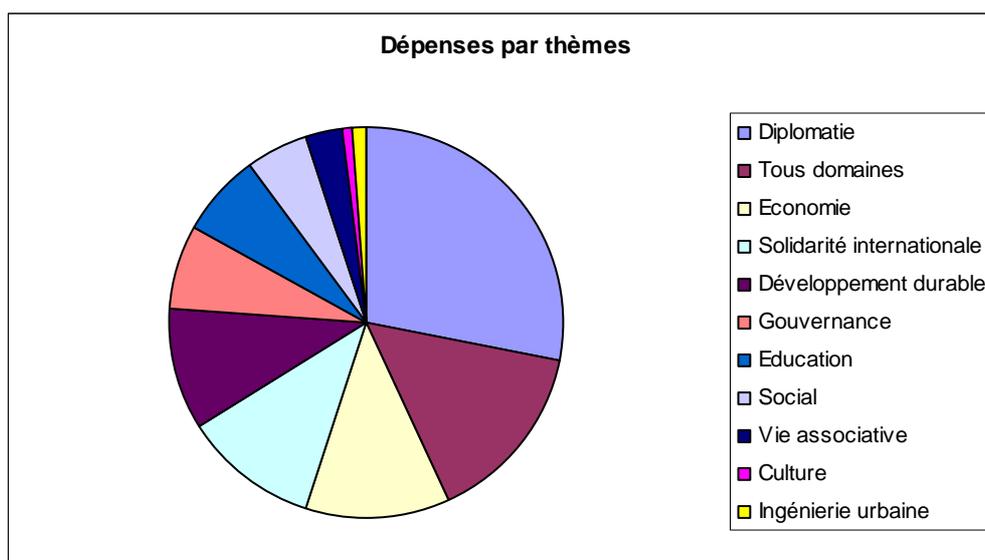


Fig.10 : Répartition des dépenses 2011

Diplomatie	28%
Tous domaines	15%
Economie	12%
Solidarité internationale	11%
Développement durable	10%
Gouvernance	7%
Education	7%
Social	5%
Vie associative	3%
Culture	1%
Ingénierie urbaine	1%
Total	100%



MAIRIE DE BORDEAUX

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL PLAN D' ACTIONS 2012/2016

ANNEXE 2

À la délibération « adoption du nouveau plan d'action climat-énergie de la ville de Bordeaux »

**MAIRIE DE BORDEAUX
DELEGATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE**



Sommaire

Axe 1

Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050 5

Objectif 1 - Développer la production d'énergie à partir de sources renouvelables pour porter la part des ENRr à 10% en 2016 et 23% en 2020 6

Objectif 2 - Réduire dans le patrimoine de la Ville la consommation d'énergie et d'eau 12

Objectif 3 - Mener des opérations innovantes sur le thème des réseaux intelligents et de l'apport de sources d'énergies locales et renouvelables 17

Axe 2

Construire et aménager une ville sobre et durable 21

Objectif 4 - Construire une ville maillée d'éco quartiers et solidaire 22

Objectif 5 - Favoriser les modes de déplacements « doux » ou alternatifs 26

Objectif 6 - Porter l'ambition facteur 4 dans les procédures d'urbanisme 31

Objectif 7 - Favoriser l'éco-construction et l'éco-réhabilitation dans le parc privé et les logements sociaux 34

Objectif 8 - Prendre en compte l'adaptation au changement climatique 39

Objectif 9 - Optimiser la chaîne de valeur de la ville durable 42

Axe 3

Associer tous les acteurs au plan climat énergie territorial 47

Objectif 10 - Fédérer les acteurs économiques autour des enjeux territoriaux et des stratégies municipales sur l'énergie et le climat 48

Objectif 11 - Faire de chaque Bordelais un acteur du PCET 54



AXE 1

Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

Les risques d'épuisement des ressources ainsi que de réchauffement climatique, face à une croissance continue de la demande, font clairement apparaître le modèle énergétique actuel comme non durable.

La transition énergétique vers un modèle plus durable conduit la Ville à anticiper et organiser le passage des « énergies de stock » vers « les énergies de flux ». Il s'agit là d'un processus lent qui doit être amorcé dès aujourd'hui en faisant appel à la maîtrise de l'énergie (éviter les consommations inutiles d'une part, optimiser les consommations utiles d'autre part) et au développement de solutions innovantes de mix énergétique constitué prioritairement d'énergies renouvelables et de récupération.

La Ville s'inscrit dans la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 et comme affiché par l'Union européenne, à atteindre l'objectif dit des 3x20 aussi appelé *paquet climat-énergie* consistant à diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre, réduire de 20% la consommation d'énergie et à atteindre 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique d'ici à 2020.

Afin de contribuer à ces objectifs, la Ville impulsera des projets qui permettront de **développer la production d'énergie à partir de sources renouvelables pour porter la part des ENRr à 10% en 2016 puis 23% en 2020 sur son territoire (Objectif 1).**

La Ville de Bordeaux a conscience de l'importance de l'exemplarité pour accompagner le profond changement qu'est la transition énergétique. C'est pourquoi, dans le droit fil des résultats obtenus depuis l'adoption du premier plan climat en 2008, elle se fixe de nouveaux objectifs encore plus ambitieux de **réduction de la consommation d'énergie et d'eau dans le patrimoine de la Ville à l'horizon 2016 (Objectif 2).**

Enfin, dans le souci de préparer l'horizon 2050, il convient d'anticiper par des expérimentations le passage des « énergies de stock » aux « énergies de flux ». Toutes les sources d'énergies renouvelables, faisant appel aux technologies éprouvées (géothermie, biomasse, solaire...) et à des solutions plus expérimentales (hydroliennes, récupération de chaleur fatale...) devront alors être mobilisées. L'optimisation du recours à ces sources nouvelles, décentralisées, intermittentes, souvent à basse température pour la chaleur, nécessite de commencer à mener **des opérations innovantes sur le thème des réseaux intelligents (Objectif 3).**

Le contexte

Bordeaux présente de nombreuses potentialités pour le développement des énergies renouvelables :

- sa ressource géothermique, déjà valorisée grâce aux puits de Mériadeck et de Galin,
- son ensoleillement, qui a permis de réaliser la centrale solaire du Parc des Expositions, dont la production est équivalente à la consommation d'électricité de 5 000 foyers ou de 70% de la consommation de l'éclairage public bordelais,
- son implantation au cœur d'une région où la biomasse est accessible à des coûts d'acheminement raisonnables.

Aujourd'hui, les énergies renouvelables représentent environ 7% de l'énergie (hors carburants) consommée sur son territoire, si l'on additionne la part « verte » de 14% de l'énergie électrique consommée et les productions géothermique et photovoltaïque.

En dehors de l'augmentation continue résultant des installations solaires sur les bâtiments, la progression de ce pourcentage se fera essentiellement par paliers, à l'occasion de la livraison des équipements permettant l'exploitation des sources d'énergie renouvelables (à titre d'exemple, la production de la centrale du Parc des Expositions représente en année pleine 1% de la consommation électrique du territoire de Bordeaux).

Compte tenu des délais nécessaires à l'étude, au financement et à la réalisation de ce type d'investissement, il est fixé un objectif de 10% en 2016, puis de 23% en 2020.

La réalisation de cet objectif impose un développement volontariste de solutions collectives s'appuyant sur des réseaux de chaleur.

Budget¹ :

6 M€

¹ Le budget indiqué est celui dédié par la Ville de Bordeaux (hors masse salariale). Pour atteindre cet objectif les acteurs du territoire devront consentir des efforts financiers non chiffrés dans ce document.

Axe 1

Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

Objectif 1

Développer la production d'énergie à partir de sources renouvelables pour porter la part des ENRr à 10% en 2016 et 23% en 2020

Action 1

➤ Développer les réseaux de chaleur

Les enjeux

Les réseaux de chaleur sont des outils incontournables de la transition énergétique : ils peuvent facilement être alimentés en énergies renouvelables (géothermie ou biomasse par exemple) et ils desservent un nombre important de logements et d'équipements. Ils offrent donc aux Bordelais la possibilité de se chauffer tout en respectant l'environnement et en maîtrisant leur facture énergétique.

L'enjeu au niveau du territoire bordelais est donc de convertir aux énergies renouvelables les réseaux de chaleur existants lorsqu'ils sont encore alimentés par des énergies traditionnelles et de créer de nouveaux réseaux de chaleur alimentés dès le départ par un mix énergétique faisant appel majoritairement aux énergies renouvelables.

Au plan réglementaire, toutes les possibilités d'exploiter le classement de ces réseaux, en application de la loi Grenelle II, seront mises en œuvre dans une logique bien comprise de solidarité des acteurs du territoire autour des objectifs du Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Les mesures concrètes

- Inciter les propriétaires de réseaux de chaleur existants à utiliser des sources d'énergie renouvelables ou récupérables.
- Soutenir la création dans les opérations d'aménagement, de réseaux de chaleur, publics ou privés, favorisant l'utilisation des énergies décarbonées.
- Entamer des démarches de classement des réseaux de chaleur conformes aux critères de la loi Grenelle II.

Élus référents	Anne Walryck, Elisabeth Touton
Services en charge	DCP, DGA, DDD
Partenaires	DREAL, ADEME, CUB, Aménageurs, fournisseurs d'énergie
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	ml de réseaux / nb de sous stations / MWh consommés / % ENRr/densité thermique

Axe 1

Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

Objectif 1

Développer la production d'énergie à partir de sources renouvelables pour porter la part des ENRr à 10% en 2016 et 23% en 2020

Action 2

➤ Développer la géothermie

Les enjeux

Deux puits géothermiques (conçus par l'Etat à la Ville de Bordeaux), sont actuellement en exploitation à Bordeaux. Ces deux puits, qui produisent une eau de température 50° à 55° en tête de puits, ont démontré il y a une trentaine d'années la pertinence de cette source d'énergie dans le sous-sol bordelais.

Il convient d'optimiser le potentiel de production de ces deux puits sur la moyenne période, mais aussi de relancer les investissements pour des doublets géothermiques nouveaux qui permettront d'alimenter d'autres quartiers, neufs ou existants.

A ce titre, la progression des connaissances géologiques rend pertinente une démarche visant à tester le potentiel géothermique de nappes plus profondes que celles actuellement utilisées et a priori plus chaudes.

Les mesures concrètes

- Raccorder au réseau de Mériadeck d'autres bâtiments municipaux (Hôtel de Ville, musée des Beaux Arts, future Cité Municipale, autres équipements publics).
- Développer, en liaison avec les bailleurs sociaux concernés, la valorisation du site géothermique de la Benauge.
- Solliciter un permis de recherche sur le territoire de Bordeaux, permettant d'explorer des nappes plus profondes et donc plus chaudes.

Élus référents	Anne Walryck, Elisabeth Touton, Hugues Martin
Services en charge	DCP, DGA, DGFG
Partenaires	DREAL, ADEME, bailleurs sociaux
Calendrier de réalisations	2012 - 2016
Indicateurs	Nb de puits en exploitation / nb de sous stations / MWh produits

Axe 1

Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

Objectif 1

Développer la production d'énergie à partir de sources renouvelables pour porter la part des ENRr à 10% en 2016 et 23% en 2020

Action 3

➤ Favoriser le développement de l'énergie solaire

Les enjeux

Bordeaux est située dans un territoire propice au solaire, comme l'a démontré le succès de la centrale photovoltaïque des ombrières, qui devrait produire 13 000 MWh d'électricité par an. Outre la production d'électricité, l'énergie solaire peut être utilisée pour alimenter les logements et bâtiments tertiaires (publics ou privés) en eau chaude.

Dans des zones de faible densité urbaine, dans lesquelles l'implantation d'un réseau de chaleur ne sera pas envisagée même à long terme, l'énergie solaire apparaît comme la seule source d'énergie renouvelable capable de faire évoluer le mix énergétique final après réalisation des travaux d'économie d'énergie souhaitables.

Les mesures concrètes

- Lancer une étude d'opportunité d'équipement solaire pour chaque projet d'équipement municipal construit ou réhabilité.
- Poursuivre l'information des particuliers (maison éco citoyenne, brochure d'information) et la mobilisation des professionnels.
- Identifier une zone d'habitat individuel où une action de promotion de solutions d'économies d'énergie couplées à un dispositif solaire pourrait être engagée.

Élus référents	Anne Walryck, Elisabeth Touton
Services en charge	DCP, DGA
Partenaires	ADEME, ALE
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Nb de m ² installés (solaire thermique, solaire photovoltaïque)/MWh électricité photovoltaïque produits

Axe 1

Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

Objectif 1

Développer la production d'énergie à partir de sources renouvelables pour porter la part des ENRr à 10% en 2016 et 23% en 2020

Action 4

➤ Favoriser la production de chaleur issue de bois énergie

Les enjeux

Le bois énergie présente l'avantage d'un facteur d'émission particulièrement faible (13 kg eq CO₂ / MWh)

En zone urbaine dense, il ne s'agit bien entendu pas de faire la promotion d'équipements individuels mais au contraire de favoriser les équipements collectifs, pour permettre l'installation de filtres performants, évitant la dégradation de la qualité de l'air (problématique des particules fines...)

Plusieurs actions ont déjà été menées à l'échelle du territoire aquitain :

- Etude prospective sur la structuration de l'approvisionnement de la filière bois énergie en Gironde (2008, Axenne).
- Plan biomasse prospectif (plan climat Aquitaine, 2006).

Les mesures concrètes

- Encourager (à défaut de possibilité de raccordement à la géothermie ou à d'autres sources renouvelables disponibles localement) la conversion en chaufferies bois de chaufferies utilisant des énergies traditionnelles,
- Promouvoir la réalisation de nouvelles chaufferies.

Élus référents	Anne Walryck
Services en charge	DCP, DDD
Partenaires	ADEME, bailleurs sociaux
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Nombre de Chaufferies / Quantité de chaleur produite (KWh)

Axe 1

Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

Objectif 1

Développer la production d'énergie à partir de sources renouvelables pour porter la part des ENRr à 10% en 2016 et 23% en 2020

Action 5

- Informer les habitants sur l'existence d'offres d'électricité verte en partenariat avec les fournisseurs et distributeurs d'énergie

Les enjeux

En 2011, la production nette d'électricité en France a été à 77,7% d'origine nucléaire, à 9,5% d'origine fossile et à 12,8% d'origine renouvelable.

L'abonnement chez un fournisseur d'électricité verte (c'est-à-dire provenant de sources renouvelables) peut constituer un acte de soutien des filières d'énergies renouvelables dans la mesure où le surcoût est réutilisé pour financer des projets d'investissement.

Les mesures concrètes

- Mettre à disposition des brochures d'information
- Organiser des réunions d'information à la maison écocitoyenne

Élus référents	Anne Walryck
Services en charge	DDD
Partenaires	ADEME, ENERCOOP, Fournisseurs d'énergie
Calendrier de réalisations	2013-2016
Indicateurs	Distribution de documents de présentation, rencontres organisées

Axe 1

Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

Objectif 2

Réduire dans le patrimoine de la Ville la consommation d'énergie et d'eau

Le contexte

La Ville de Bordeaux en tant qu'institution engendre l'émission de 35 200 tonnes-équivalent CO₂ (à comparer aux 1 303 500 teqCO₂ émises sur le territoire de la Ville). Cela peut paraître faible (moins de 3%). La Ville a cependant le devoir d'agir sur son patrimoine en limitant les émissions de gaz à effet de serre qu'elle engendre.

Elle souhaite démontrer, en étant exemplaire sur ses propres activités et la gestion de son patrimoine, qu'atteindre l'objectif de réduction de 20% d'ici 2020 de ses émissions de gaz à effet de serre est possible.

C'est aussi pour la Ville un enjeu de maîtrise de sa facture énergétique dans un contexte de hausse et de volatilité du coût des énergies.

L'effort consenti se traduirait par une nouvelle économie de 7 000 teqCO₂ principalement grâce aux économies d'énergie à réaliser sur les bâtiments (5 500 teqCO₂), l'éclairage public (600 teqCO₂) et les déplacements des agents (900 teqCO₂).

Budget²

24 M€

² Le budget indiqué est celui dédié par la Ville de Bordeaux (hors masse salariale). Pour atteindre cet objectif les acteurs du territoire devront consentir des efforts financiers non chiffrés dans ce document.

Axe 1

Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

Objectif 2

Réduire dans le patrimoine de la Ville la consommation d'énergie et d'eau

Action 6

- Poursuivre la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments de la ville en fixant pour 2016 un objectif d'économie de 50% par rapport à 2007

Les enjeux

Le patrimoine bâti de la collectivité représentent 37% des émissions de CO₂ du patrimoine dont 80% sont issues de la combustion d'énergies fossiles. L'objectif de réduction de la consommation d'énergie de 50% à l'horizon 2016 étant ambitieux, compte-tenu de la réduction de 21% déjà réalisée au cours des trois dernières années, tous les gisements d'économies devront être mobilisés (suivi des consommations des bâtiments, application du programme de rénovation, sensibilisation des agents etc.).

Les mesures concrètes

- A la suite des diagnostics effectués dans les équipements de proximité (écoles, crèches, gymnases...), engager les investissements programmés : isolation des combles et des façades, pose de régulations et de robinets thermostatiques, changements de chaudière...
- Lancer des études opérationnelles sur les équipements les plus techniques et les plus consommateurs (bibliothèque Mériadeck, TNBA, CAPC, Musée d'Aquitaine, Conservatoire, piscine Galin, Pôle Technique Municipal...) et programmer les travaux d'économie d'énergie en résultant.
- Poursuivre le déploiement du système d'exploitation des bâtiments et mettre en place un système de télérelève multfluides pour la conduite, la surveillance et l'optimisation des consommations eau, gaz et électricité.
- Inclure dans les futurs marchés de maintenance des installations techniques des clauses de performance en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en cohérence avec les objectifs du PCET.

Élus référents	Hugues Martin, Anne Walryck
Services en charge	DCP, DGFG, DGINSI
Partenaires	ADEME, fournisseurs d'énergie
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	MWh économisés / teqCO₂ évitées / montant des investissements

Axe 1

Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

Objectif 2

Réduire dans le patrimoine de la Ville la consommation d'énergie et d'eau

Action 7

➤ Réduire la consommation de l'éclairage public de 30% par rapport à 2007

Les enjeux

L'éclairage public de la Ville centre représente 5 % de l'ensemble des émissions de son patrimoine.

Le premier plan d'action du PCET adossé à son Agenda 21 prévoyait une réduction des consommations de 15% à l'horizon 2014. Fin 2011, la Ville a déjà réduit ses consommations de 19,1% principalement grâce au changement des lampes à basse performance, aux systèmes d'abaissement de puissance et à l'installation de LED.

La Ville poursuivra ses efforts de réduction et s'appliquera notamment à respecter l'arrêté éclairage nocturne des bâtiments et des entreprises, applicable au 1^{er} janvier 2013. Sachant que l'essentiel des mises en lumière extérieures des bâtiments de Bordeaux est déjà coupé à minuit l'hiver et 1 heure l'été, les mises en lumière n'étant pas rallumées le matin, elle entre donc déjà dans le cadre de ce décret.

L'évolution de l'éclairage public résulte de la recherche du meilleur équilibre entre mise en valeur du patrimoine, sécurité des biens et des personnes et efficacité énergétique.

Les mesures concrètes

- Poursuivre les actions déjà engagées : abaissement de la puissance au milieu de la nuit, suppression des ballons fluorescents, choix optimisés des matériels, utilisation de LED pour les éclairages pérennes et festifs.
- Minimiser les nuisances lumineuses par mutation des mobiliers d'éclairage et abaissement des flux lumineux.
- Expérimenter les mutualisations et interconnexions des réseaux (éclairage, gestion d'accès, vidéo, wifi...) et affiner le pilotage par télégestion.

Élus référents	Jean-Louis David
Services en charge	DEPDU
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Consommation annuelle par habitant (kWh/hab./an) Puissance moyenne par point lumineux (W) Consommation annuelle moyenne par point lumineux (kWh/an)

Axe 1

AXE 1 : Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

Objectif 2

Réduire dans le patrimoine de la Ville la consommation d'énergie et d'eau

Action 8

➤ Réduire la consommation de carburant

Les enjeux

La consommation des voitures de service a diminué de 13% entre 2008 et 2011, ce qui s'explique par une diminution du nombre de véhicules (183 fin 2011 contre 221 fin 2007) et par l'intégration de critères environnementaux dans les appels d'offres de location (105 grammes de CO₂ par km en 2011 contre 118 grammes en 2008, sur la base des moyennes normalisées fournies par les constructeurs).

Sur le reste de la flotte, la consommation de carburants est au contraire restée stable (+ 0,6% entre 2008 et 2011), essentiellement du fait d'une croissance d'activité opérationnelle et d'un moindre bénéfice des progrès techniques que pour les voitures.

Les mesures concrètes

- Poursuivre la politique visant, par l'introduction de critères environnementaux dans les appels d'offres, à acquérir ou à louer des véhicules bénéficiant des progrès techniques en matière de consommation et de réduction de pollution.
- Poursuivre la réduction du nombre de voitures de service, notamment par l'extension progressive du pool de véhicules mutualisés.
- Expérimenter des véhicules hybrides ou électriques au sein du pool dès lors que les constructeurs automobiles seront en mesure de les commercialiser à des coûts acceptables.
- Poursuivre la formation des agents à l'écoconduite et former des formateurs

Élus référents	Hugues Martin, Jean-Charles Palau
Services en charge	CEE, DRH
Partenaires	ADEME
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Moyenne de CO₂/km/véhicules légers / Consommation annuelle des véhicules en kWh/an/employés

Axe 1

Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

Objectif 2

Réduire dans le patrimoine de la Ville la consommation d'énergie et d'eau

Action 9

- Réduire la consommation d'eau de 60% par rapport à 2003 et chercher de nouvelles ressources

Les enjeux

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des nappes profondes de Gironde adopté en 2003 (en cours de révision) fixait un objectif de réduction des prélèvements de 20 % à l'horizon 2013. L'enjeu prioritaire est d'économiser l'eau et en particulier celle issue des nappes profondes à partir desquelles est produite l'eau potable.

Sur cette période, la Ville a mis en place un groupe de travail dont l'action a permis de réduire sa consommation totale de 53% et ses prélèvements en nappes profondes de 51% dépassant largement les objectifs du SAGE.

Son action doit se poursuivre, notamment par des actions de substitution de l'eau issue des nappes profondes par d'autres ressources en adaptant la qualité d'eau à l'usage qui est en est fait.

Les mesures concrètes

- Poursuivre les efforts de baisse de la consommation, les gisements d'économie se concentrant aujourd'hui sur les équipements sportifs (terrains, gymnases, piscines) et sur les bâtiments municipaux non encore équipés de matériels hydroéconomes.
- Relancer les projets de substitution de l'eau issue des nappes profondes par d'autres ressources (forages superficiels, récupération des eaux de ruissellement des parkings etc.).

Élus référents	Anne Walryck
Services en charge	DDD
Partenaires	Agence de l'eau Adour Garonne, SMEGREG, CG33, CUB, PARCUB
Calendrier de réalisations	2013-2016
Indicateurs	Points d'eau équipés de matériels hydroéconomes / Consommation totale d'eau (m³) / Consommateur d'eau issue des nappes profondes (m³) / Répartition par grands secteurs consommateurs

Axe 1

Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

Objectif 3

Mener des opérations innovantes sur le thème des réseaux intelligents et de l'apport de sources d'énergies locales et renouvelables

Le contexte

Réaliser la transition énergétique nécessite d'adapter les systèmes de distribution et de stockage de l'énergie aux nouvelles formes de production d'énergie. Les smart grids (réseaux intelligents) seront à même dans un futur proche de gérer cette adaptation et d'assurer l'adéquation « en temps réel » entre l'offre d'énergie et une demande préalablement optimisée.

Parmi ces nouvelles sources d'énergies locales, certaines sont déjà bien maîtrisées (solaire, géothermie,..) bien que leur potentiel réel de mobilisation en milieu urbain doive être vérifié.

D'autres sources doivent faire l'objet d'une attention particulière (hydroliennes, méthanisation, microcogénération, chaleur fatale,...) pour mieux connaître leur potentiel et leur contribution éventuelle à un mix énergétique susceptible de répondre à l'essentiel de la demande à l'horizon 2050.

L'ensemble de ces énergies locales renouvelables se caractérisent par :

- Leur décentralisation car loin de s'appuyer sur un site unique de production d'énergie de grande puissance, le territoire qui aura réussi sa transition énergétique comptera un grand nombre de sources diffuses.
- L'intermittence de la production énergétique à partir de renouvelable qui fluctue dans le temps, au gré des saisons, des jours et des heures. Le stockage des énergies lors des périodes de forte production et la capacité à faire correspondre l'offre et la demande deviennent donc des enjeux cruciaux.
- Leur température variable qui renforce leur caractère diffus.

Budget³

0,5 M€

³ Le budget indiqué est celui dédié par la Ville de Bordeaux (hors masse salariale). Pour atteindre cet objectif les acteurs du territoire devront consentir des efforts financiers non chiffrés dans ce document.

Axe 1

Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

Objectif 3

Mener des opérations innovantes sur le thème des réseaux intelligents et de l'apport de sources d'énergies locales et renouvelables

Action 10

- Tester les smartgrids (réseaux intelligents) sur un îlot d'un nouveau quartier de la ville

Les enjeux

Les smartgrids ou réseaux de distribution d'électricité intelligents reposent sur un système informatique qui permet l'optimisation de la production, la distribution et la consommation d'énergie.

Instrument clé de régulation dans la perspective de la transition énergétique future, ils permettent, dès aujourd'hui, de gérer l'apport des productions d'électricité décentralisées injectées dans le réseau électrique (ENRr, cogénération...), afin, entre autres, de diminuer les crêtes de consommation électrique, de réduire les pertes dans le réseau.

Dans un futur proche, les smartgrids joueront un rôle déterminant pour assurer l'adéquation offre/demande en gérant l'intermittence de la production des ENRr et permettront d'optimiser le développement de nouveaux usages (véhicules électriques).

Les mesures concrètes

- Mener une opération pilote de réseau de distribution d'électricité intelligent à l'échelle d'un îlot en partenariat avec un distributeur d'énergie.

Élus référents	Anne Walryck
Services en charge	DDD
Partenaires	ERDF, EDF
Calendrier de réalisations	2013-2016
Indicateurs	Réalisé /non réalisé

Axe 1

Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

Objectif 3

Mener des opérations innovantes sur le thème des réseaux intelligents et de l'apport de sources d'énergies locales et renouvelables

Action 11

➤ Accompagner l'installation d'hydroliennes en milieu estuarien

Les enjeux

L'énergie produite par une hydrolienne transforme l'énergie hydraulique en énergie mécanique, elle-même transformée en énergie électrique par le biais d'un alternateur.

Une telle source d'énergie, lorsque les meilleures technologies seront connues, offre l'avantage d'une production d'énergie électrique sur une large plage de fonctionnement (correspondant au cycle des marées) susceptible de participer de manière complémentaire à un mix énergétique local.

D'où l'intérêt de mener une expérimentation qui, outre les aspects énergétiques et industriels, analysera la question de la maintenance des hydroliennes (développement des algues, érosion...), leur impact sur la faune (poissons, mammifères marins...) ou encore la génération de zones de turbulences.

Les mesures concrètes

- Soutenir le démarrage du site de tests d'hydroliennes marines immergées dans la Garonne au niveau du pont de pierre (expérimentation soutenue par l'Etat dans le cadre des investissements d'avenir).
- Assurer une veille technologique et industrielle en matière de développements futurs de la filière.

Élus référents	Anne Walryck
Services en charge	DDD, DEVECO
Partenaires	France Energie Marine
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Accompagner financièrement le projet / Nb de machines testées par an / Production moyenne (MWh)

Axe 1

Inscrire la Ville vers la transition énergétique à l'horizon 2050

Objectif 3

Mener des opérations innovantes sur le thème des réseaux intelligents et de l'apport de sources d'énergies locales et renouvelables

Action 12

- Rechercher sur chaque site de projet (aménagement, réhabilitation,...) une desserte énergétique alliant différentes sources d'énergie locale et renouvelable

Les enjeux

Outre les ENRr, d'autres sources d'énergies locales décentralisées renouvelables ou non, prendront part progressivement au mix énergétique futur. Parmi ces sources mobilisables en milieu urbain, figurent la chaleur fatale, le biogaz ou encore la microcogénération.

Ainsi, une partie de la chaleur produite à Bordeaux n'est pas utilisée et se perd (chaleur « fatale »). Un process industriel, un transformateur électrique, une installation de production d'électricité, les rejets d'eaux usées sont autant de sources de chaleur susceptibles d'être valorisées pour alimenter un équipement public, des logements,...

De même, le biogaz peut provenir du traitement des boues d'épuration, des déchets organiques d'origines diverses (restauration, centres de traitement des déchets...). Il peut être stocké pour un usage ultérieur (GNV), transformé en chaleur, réinjecté dans un réseau de gaz ou de chaleur selon les besoins.

Enfin, la microcogénération de très faible puissance électrique (moins de 36kW) peut être adaptée pour le chauffage et la production d'ECS d'un seul bâtiment.

Les mesures concrètes

- Recenser les sources locales d'énergie pour évaluer le potentiel.
- Mettre en œuvre un ou deux projets expérimentaux, notamment sur des bâtiments municipaux.

Élus référents	Anne Walryck
Services en charge	DDD, DGA, DCP
Partenaires	Industriels, gaz de Bordeaux, ADEME, CUB
Calendrier de réalisations	2014-2016
Indicateurs	Réalisé / non réalisé



AXE 2

Construire et aménager une ville sobre et durable

La première finalité du nouveau référentiel Agenda 21 de projet territorial de développement durable – Lutte contre le changement climatique – fixe les orientations générales d'aménagement de l'ensemble d'un territoire, dont l'ambition est de construire et aménager une ville sobre et durable.

Forte d'un territoire urbain à rénover, Bordeaux souhaite **construire une ville** des « courtes distances » **maillée d'écoquartiers et solidaire (Objectif 4)** qui permette **de favoriser les modes de déplacements « doux » ou alternatifs (Objectif 5)**.

Une faible densité et l'absence de mixité fonctionnelle engendrent en effet l'éloignement des activités (emplois, loisirs, commerces, services publics...) et empêchent la mise en place de transports collectifs efficaces. Encourager un aménagement durable permet donc d'agir sur la longueur des trajets à parcourir pour accéder aux activités, et donc sur le mode de transport utilisé.

Plus largement, la Ville souhaite **porter l'ambition du Facteur 4 dans les procédures d'urbanisme (Objectif 6)**.

Compte-tenu du poids du bâti dans les émissions de gaz à effet de serre, une collectivité doit mettre en place des dispositifs d'information, de sensibilisation et d'accompagnement, afin de **favoriser l'éco-construction et l'éco-réhabilitation dans le parc privé et les logements sociaux (Objectif 7)**.

Aménager durablement la Ville, c'est également **prendre en compte l'adaptation au changement climatique (Objectif 8)**.

Circuits courts de distribution, formation des acteurs, économie verte et locale constituent autant de déterminants et d'opportunités pour l'aménagement et la gestion d'une écocité dans la durée. La Ville souhaite contribuer à **optimiser la chaîne de valeur de la ville durable (Objectif 9)**.

Le contexte

Une partie importante du territoire de Bordeaux fait l'objet d'une restructuration urbaine importante :

- Situé sur la rive Est du lac de Bordeaux, à proximité du quartier des Aubiers, **Ginko** est le premier écoquartier labellisé de Bordeaux
- Le quartier des **Bassins à flot** est en capacité de devenir un nouveau territoire d'extension du centre ville de l'agglomération bordelaise. Situé en charnière des quartiers Bacalan et Chartrons, il s'inscrit dans une dynamique globale entre le projet de renouvellement urbain des Aubiers, le nouvel axe Lucien Faure, le futur pont Bacalan Bastide.
- Au débouché du pont Bacalan-Bastide, face aux Bassins à flot, le site de **Brazza** offre un potentiel de développement remarquable au regard de sa future desserte, de sa localisation et de son potentiel foncier. Le quartier de **Bastide-Niel**, dans son prolongement, a vocation à devenir un lieu de résidence, de commerces, d'emploi et un pôle de centralité en termes de services publics.
- L'**Opération d'Intérêt National Euratlantique** conduit au réaménagement de toute l'entrée sud-est de l'agglomération bordelaise, sur les deux rives de la Garonne.

Ces opérations représentent une opportunité d'améliorer le cadre de vie des Bordelais en améliorant la performance énergétique du bâti et en créant les conditions (densité et mixité fonctionnelle) de la mobilité douce et des transports en commun.

Elles créent en même temps une exigence de solidarité vis-à-vis des quartiers anciens, ce qui appelle un travail sur les deux axes suivants :

- Comment dans la ville de pierre peut-on concilier concrètement économies d'énergie et respect du patrimoine ?
- En quoi les nouveaux éco-quartiers peuvent-ils constituer des points d'appui pour la desserte énergétique des quartiers situés à proximité immédiate ?

Budget⁴

7,5 M€

⁴ Le budget indiqué est celui dédié par la Ville de Bordeaux (hors masse salariale). Pour atteindre cet objectif les acteurs du territoire devront consentir des efforts financiers non chiffrés dans ce document.

Axe 2

Construire et aménager une ville sobre et durable

Objectif 4

Construire une ville maillée d'éco quartiers et solidaire

Action 13

- Veiller à la mise en œuvre effective d'une ambition énergétique forte dans les opérations d'aménagement

Les enjeux

Les opérations d'aménagement façonnent les quartiers et le territoire. Elles sont un enjeu prioritaire pour la mise en œuvre des orientations de la collectivité en matière de politique énergie-climat (performance des bâtiments, déplacements des habitants, contribution au développement des ENRr...) mais aussi en matière de développement économique, de qualité de vie des habitants, de préservation des ressources et des paysages, de réduction des inégalités.

La Ville, l'OIN et la CUB adoptent pour chaque éco-quartier nouveau des objectifs énergétiques ambitieux.

Il est essentiel de s'assurer que ces objectifs sont bien respectés dans la durée par l'ensemble des partenaires de l'écoquartier et d'adopter une démarche d'information et de sensibilisation des nouveaux habitants.

Pour assurer un effet d'entraînement, la Ville s'engage à réaliser dans chaque opération d'aménagement un équipement public en avance sur la réglementation (type BEPOS) ou exemplaire dans son utilisation de sources d'énergie renouvelables.

Les mesures concrètes

- Réaliser un équipement exemplaire dans chaque quartier opération d'aménagement
- S'assurer à tous les stades d'élaboration et de mise en œuvre de chaque éco-quartier, du respect des objectifs énergétiques et environnementaux définis initialement.
- Engager avec chaque aménageur, les démarches d'information des habitants, visant à permettre dans la durée des comportements adaptés aux enjeux de la transition énergétique.

Élus référents	Elisabeth Touton, maires adjoints de quartiers
Services en charge	DGA
Partenaires	CUB, aménageurs
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Consommation moyenne par m² - Part des ENRr/ m² construits

Axe 2

Construire et aménager une ville sobre et durable

Objectif 4

Construire une ville maillée d'éco quartiers et solidaire

Action 14

- Faire de Bordeaux [Re]Centres un site pilote sur le thème « Patrimoine et Energie »

Les enjeux

Dans le cadre de cette opération de renouvellement urbain, des outils spécifiques de réhabilitation (OPAH) et d'aide à l'amélioration de la performance énergétique des logements de 150 propriétaires occupants sont en cours de mise en place.

Compte-tenu de la valeur patrimoniale de nombre des bâtiments concernés, Bordeaux [Re]Centres constitue un lieu privilégié de recherche d'équilibre sur le thème « Patrimoine et Energie ».

Les mesures concrètes

- Mettre en place un suivi de l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens sur ces quartiers.
- Capitaliser les expériences (réussites, difficultés rencontrées à divers niveaux) en vue d'une extension future de ce type de dispositif à d'autres quartiers.

Élus référents	Elisabeth Touton
Services en charge	DGA
Partenaires	Sacicap de la Gironde – EDF – In Cité
Calendrier de réalisations	
Indicateurs	Nb de logements rénovés – nb de logements créés – performance énergétique avérée sur échantillonnage - DPE

- Inventorier et tester des opportunités de solidarité énergétique entre quartiers anciens et nouveaux quartiers

Les enjeux

Le développement des réseaux de chaleur et leur conversion progressive aux énergies renouvelables est un enjeu majeur évoqué dans le cadre de l'action 1.

La prolongation ou la création de nouveaux réseaux constitue un outil de pénétration des ENRr dans une zone urbaine dense (par exemple la biomasse, la géothermie...).

L'équilibre économique de tels projets repose cependant sur le raccordement des plus gros consommateurs (le seuil technique de la densité thermique pour bénéficier du fonds chaleur de l'ADEME est de 1,5 MWh / ml). Les bailleurs et les gestionnaires des équipements publics peuvent jouer un rôle important dans la concrétisation des projets.

Les mesures concrètes

- A l'occasion d'interventions importantes sur des bâtiments (publics ou privés) fortement consommateurs, s'interroger sur la pertinence d'une mutualisation des solutions énergétiques avec des bâtiments voisins.
- Réaliser un inventaire des bâtiments pouvant constituer l'ossature d'une desserte par réseaux de chaleur dans les quartiers existants.
- S'interroger systématiquement dans les éco-quartiers sur la pertinence de réserver un espace pour l'implantation d'une chaufferie permettant de desservir ultérieurement les quartiers voisins par réseau de chaleur.

Élus référents	Anne Walryck, Elisabeth Touton, maires adjoints de quartiers
Services en charge	DDD, DGA
Partenaires	ALE
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Inventaire : réalisé / non réalisé

&é

Axe 2

Construire et aménager une ville sobre et durable

Objectif 5

Favoriser les modes de déplacements « doux » ou alternatifs

Le contexte

Le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle présente de nombreux avantages :

- diminution des consommations d'énergie (moins de dépendance aux coûts des énergies fossiles),
- diminution des émissions de gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air,
- amélioration du cadre de vie, bénéfiques pour la santé des piétons et des cyclistes,
- réappropriation par tous de l'espace public (chaussée, places de stationnement...).

A ce titre le développement des modes de transport alternatifs est un volet essentiel de l'aménagement d'une ville sobre et durable, par l'effet qu'il induit sur les modes de déplacement au sein de chaque quartier, mais aussi entre les quartiers.

Budget⁵

3 M€

⁵ Le budget indiqué est celui dédié par la Ville de Bordeaux (hors masse salariale). Pour atteindre cet objectif les acteurs du territoire devront consentir des efforts financiers non chiffrés dans ce document.

Axe 2

Construire et aménager une ville sobre et durable

Objectif 5

Favoriser les modes de déplacements « doux » ou alternatifs

Action 16

➤ Faciliter l'usage du vélo (15% en 2020)

Les enjeux

La Ville de Bordeaux a marqué son engagement en signant la Charte de Bruxelles avec l'objectif de porter à 15% la part modale du vélo en 2020.

Il s'agit de limiter l'utilisation des véhicules à moteur, pour les petits et très petits déplacements.

Plusieurs actions sont déjà menées, notamment en termes d'aide au stationnement (nombre de places minimum imposé par le PDU et PLU, arceaux dans les lieux fréquentés, bicycletteries, locaux dédiés), ou encore de traitement des discontinuités cyclables (identification des lieux accidentogènes, développement des pistes / bandes / signalétique pour vélo etc...).

Les mesures concrètes

- Développer les infrastructures adaptées (réseau express vélos, résorption des discontinuités, généralisation des tourne-à-droite, implantation d'arceaux vélos et de stations VCUB...).
- Développer les services (Maison du Vélo) et les animations (écoles, centres d'animation...).
- Favoriser l'émergence d'innovations (Cyc'lab, vélo urbain...).

Élus référents	Anne Walryck, Michel Duchène
Services en charge	DEPDU
Partenaires	CUB, Vélocité
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Nb d'arceaux / nb de stations VCUB / nb de contrats de prêt de la Maison du vélo / km de voirie cyclable (méthode CERTU)

Axe 2

Construire et aménager une ville sobre et durable

Objectif 5

Favoriser les modes de déplacements « doux » ou alternatifs

Action 17

➤ Encourager les déplacements à pied

Les enjeux

La marche à pied connaît de plus en plus d'adeptes qui en recueillent les bienfaits : apaisement, plénitude... Nous sommes de plus en plus nombreux à bénéficier de ces dons. La part modale des piétons est, en effet, en augmentation constante à Bordeaux (selon l'enquête ménage réalisée en 2009, elle est passée de 35% en 1998 à 39% en 2009) grâce au développement des zones piétonnes en centre ville et au développement des cheminements piétons.

Marcher ne nécessite ni apprentissage, ni technique, ni matériel, ni argent. Il y faut juste un corps, de l'espace et du temps.

Les mesures concrètes

- Poursuivre la politique de jalonnement piéton
- Résorber les discontinuités piétonnes
- Rendre accessibles aux personnes handicapées des itinéraires prioritaires
- Relancer la politique des carapattes

Élus référents	Anne Walryck, Brigitte Collet, Stephan Delaux, Joël Solari
Services en charge	DEPDU, DEPEF, Tourisme
Partenaires	ADEME, Droit du piéton
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Nb de lignes de carapattes créées / Nb de discontinuités piétonnes résorbées

Axe 2

Construire et aménager une ville sobre et durable

Objectif 5

Favoriser les modes de déplacements « doux » ou alternatifs

Action 18

➤ Réduire la part modale de la voiture en ville

Les enjeux

On ne peut agir sur l'usage de la voiture en se contentant de développer les transports en commun. Si une marge de manœuvre existe effectivement, aller au-delà en réduisant massivement la place accordée à l'automobile en ville nécessite une approche globale du problème.

A l'échelle de l'agglomération, celle-ci intègre notamment l'aménagement urbain et les stratégies de localisation des ménages, des emplois et des commerces. Pour la Ville centre, il est nécessaire de proposer un ensemble d'actions cohérent (stationnement, régulation du trafic, qualité de l'offre TC...).

Les mesures concrètes

- Poursuivre la politique de sites réservés aux transports en commun (3^{ème} phase du tramway, bouclage des lignes TCSP prévues au SDODM, développement des couloirs de bus avec priorité aux feux...)
- Faciliter l'autopartage et le covoiturage
- Favoriser le développement des voitures propres en centre-ville (disque verts, bornes de recharge pour véhicules électriques).

Élus référents	Anne Walryck, Elisabeth Touton, Jean-Louis David
Services en charge	DEPDU, DGA, DPMTF
Partenaires	CUB, Autocool
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Km de réseau de bus dont TCSP / nb de lignes prioritaires aux feux / nb de places d'autopartage / nb de disques verts / nb de bornes de recharge de véhicules électriques

Axe 2

Construire et aménager une ville sobre et durable

Objectif 5

Favoriser les modes de déplacements « doux » ou alternatifs

Action 19

➤ Organiser le partage de la rue pour toutes les formes de mobilité alternative

Les enjeux

La mairie de Bordeaux s'est engagée depuis longtemps dans la promotion des déplacements doux et d'un meilleur partage de la rue.

Le Code de la rue, actualisé en 2011, destiné à faciliter la cohabitation et le respect mutuel des utilisateurs de la voie publique, est le fruit d'un travail initié par la ville et mené en permanence avec les associations d'usagers et les institutions concernées.

Il rappelle que chaque acteur a des droits et des devoirs et accompagne une série de mesures destinées à protéger les plus vulnérables. Car si piétons, cyclistes, usagers de deux-roues motorisés, personnes handicapées, rollers, automobilistes... ont tous une place, ils ne sont pas tous toujours informés de leurs droits et leurs devoirs les uns vis à vis des autres. Le Code de la rue propose des règles d'usage qui vont plus loin que celles dictées par le Code de la route.

Les mesures concrètes

- Etendre progressivement les zones 30, les zones de rencontre, les aires piétonnes
- Poursuivre les expérimentations de rues jardins et de rues végétalisées
- Poursuivre le travail de concertation au sein de la commission « code de la rue »

Élus référents	Anne Walryck, Michel Duchène, maires adjoints de quartiers
Services en charge	DEPDU, DODP
Partenaires	CUB, Commission code de la rue
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Surface contrôle d'accès / km de zones de rencontre et zones 30 / nb de rues végétalisées

Le contexte

Le Plan Local d'Urbanisme est en cours de révision à l'échelle de la Communauté Urbaine, qui pilote l'élaboration du PLU 3.1 incluant également le Plan de Déplacement Urbain et le Plan Local de l'Habitat. Cette révision, lancée en 2010, devrait s'achever début 2015. Le PLU tiendra compte des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale, porté par le SYSDAU (structure regroupant 93 communes de l'air métropolitaine bordelaise) et qui devrait être approuvé fin 2012 / début 2013. Le SCOT intègre de nombreuses orientations en faveur de l'aménagement durable. Il s'agit de les intégrer pleinement et de la manière la plus contraignante possible dans le Plan Local d'Urbanisme, qui constitue l'outil opérationnel de concrétisation de ces orientations.

La révision du PLU est à l'évidence, dans la droite ligne des travaux du Grenelle de l'Environnement, une opportunité pour introduire des dispositions permettant de construire progressivement une agglomération sobre et durable.

Par ailleurs, au plan des opérations immobilières proprement dites, la procédure des demandes d'autorisation est une occasion privilégiée d'échanges, voire de négociations sur l'efficacité énergétique d'un projet.

Budget⁶

100 000 €

⁶ Le budget indiqué est celui dédié par la Ville de Bordeaux (hors masse salariale). Pour atteindre cet objectif les acteurs du territoire devront consentir des efforts financiers non chiffrés dans ce document.

Axe 2

Construire et aménager une ville sobre et durable

Objectif 6

Porter l'ambition facteur 4 dans les documents d'urbanisme à l'occasion de leur révision

Action 20

- Améliorer, via la procédure d'autorisation d'urbanisme, la prise en compte des enjeux énergie-climat

Les enjeux

Pour les particuliers comme pour les professionnels de l'immobilier, la procédure des autorisations d'urbanisme est une étape importante de l'acte de construire.

D'ores et déjà, les instructeurs de la Direction du Droit des Sols et de l'Architecture Durable de la ville ont été formés aux enjeux énergétiques. Des brochures destinées aux particuliers (économies d'énergies, énergie solaire, etc.) leur sont remises lors de chaque demande d'autorisation. Un expert en énergie en développement durable assiste par ailleurs aux commissions d'avant-projet pour les projets les plus importants.

Les mesures concrètes

- Poursuivre le travail d'incitation à la prise en compte des enjeux énergie climat
- Mettre en place des indicateurs spécifiques

Élus référents	Elisabeth Touton, Jean-Charles Palau
Services en charge	DGA, DRH
Partenaires	
Calendrier de réalisations	2013-2016
Indicateurs	Nb d'agents formés à l'énergie climat

Axe 2

Construire et aménager une ville sobre et durable

Objectif 6

Porter l'ambition facteur 4 dans les documents d'urbanisme

Action 21

➤ Renforcer la prise en compte des enjeux énergétiques dans le PLU

Les enjeux

Le Grenelle de l'Environnement a acté l'importance de la prise en compte des enjeux climatiques dans les documents d'urbanisme.

Pour une ville comme Bordeaux centre d'agglomération qui a vocation à faire partie d'une métropole à échelle européenne, cette prise en compte est essentielle pour le respect du Facteur 4 à l'horizon 2050.

La prochaine révision du PLU communautaire offre une opportunité de mettre rapidement en cohérence les enjeux de développement urbain, de qualité de vie et de sobriété énergétique.

Les mesures concrètes

- Faire des propositions de révision du PLU, adaptées aux enjeux climatiques et à la typologie des quartiers bordelais

Élus référents	Elisabeth Touton
Services en charge	DGA
Partenaires	Sysdau, CUB, A 'URBA
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Réalisé / non réalisé

Le contexte

La construction des bâtiments est encadrée par des réglementations thermiques de plus en plus exigeantes, avec notamment l'obligation de construire des Bâtiments Basse Consommation (BBC) à partir de 2012 et des Bâtiments à Energie Positive (BEPOS) à partir de 2020.

Le rythme de renouvellement du parc bâti est de 1 à 2 % par an. L'action publique doit prendre en compte la faiblesse relative de ce gisement pour respecter les objectifs français, et notamment la réduction de 38% en énergie primaire de la consommation des bâtiments en 2020 par rapport à 2008. Les techniques de maîtrise des consommations d'énergie dans les logements sont bien connues : isolation des parois et des toitures, amélioration des portes et des fenêtres, équipements de chauffage moins consommateurs...

Budget⁷

1,2 M€

⁷ Le budget indiqué est celui dédié par la Ville de Bordeaux (hors masse salariale). Pour atteindre cet objectif les acteurs du territoire devront consentir des efforts financiers non chiffrés dans ce document.

Axe 2

Construire et aménager une ville sobre et durable

Objectif 7

Favoriser l'éco-construction et l'éco-réhabilitation dans le parc privé et les logements sociaux

Action 22

➤ Evaluer la charte de la construction durable

Les enjeux

La Charte de la construction durable, co-construite par la Ville de Bordeaux, d'une part, et les organismes sociaux de l'habitat et les promoteurs immobiliers, d'autre part, est un outil de dialogue et d'engagement avec les acteurs de la promotion / construction.

Bien que n'étant pas opposable, la charte prévoyait, à sa signature, un suivi des projets tout au long de leur processus d'élaboration. Une évaluation de cette charte peut-être envisagée, notamment pour en faire évoluer la grille de lecture qui devra intégrer des enjeux mieux connus comme par exemple les conséquences de l'adaptation au changement climatique.

Les mesures concrètes

- Evaluer la charte de la construction durable
- Faire évoluer la grille de lecture « développement durable »

Élus référents	Elisabeth Touton,
Services en charge	DGA
Partenaires	Signataires de la charte
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Nb de projets répondant aux exigences de la Charte Nb de grilles de lecture renseignées

Axe 2

Construire et aménager une ville sobre et durable

Objectif 7

Favoriser l'éco-construction et l'éco-réhabilitation dans le parc privé et les logements sociaux

Action 23

- Mettre en cohérence les stratégies de rénovation des logements sociaux avec une planification territoriale de maîtrise de l'énergie et de déploiement des ENR

Les enjeux

Les bailleurs sociaux bordelais sont gestionnaires d'un patrimoine important, avec leurs propres politiques de réhabilitation et de desserte énergétique. Ils constituent à ce titre des partenaires privilégiés de la Ville.

Les immeubles sociaux constituent des pôles de consommation énergétique significatifs sur le territoire, sur lesquels il est important de pouvoir s'appuyer pour constituer une assise solide des réseaux de chaleur, dans l'optique de l'atteinte du facteur 4.

La ville a participé, en 2011, à la sensibilisation aux éco-gestes et la réalisation de plaquette avec DOMOFrance, Gaz de Bordeaux, EDF et la Lyonnaise des Eaux. Une telle action pourrait être généralisée à l'ensemble des bailleurs sociaux du territoire.

Les mesures concrètes

- Soutenir et accompagner la réhabilitation thermique de 300 logements locatifs par les bailleurs sociaux notamment au Grand Parc et à la Benauge.
- Inciter les bailleurs sociaux à se raccorder à des réseaux de chaleur existants.
- Accompagner les bailleurs sociaux dans leur démarche de sensibilisation des locataires aux éco-gestes.

Élus référents	Elisabeth Touton,
Services en charge	DGA
Partenaires	CUB, bailleurs sociaux
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Nb de logements rénovés au niveau BBC dans l'ancien / Nb de projets de développement des ENR

Axe 2	Construire et aménager une ville sobre et durable
Objectif 7	Favoriser l'éco-construction et l'éco-réhabilitation dans le parc privé et les logements sociaux
Action 24	

➤ **Lutter contre la précarité énergétique par l'identification des ménages et l'appui financier de la Ville (réalisation de travaux, kits, sensibilisation...)**

Les enjeux

Depuis 2009 et avec le concours du CREAQ, la Ville a équipé en kits d'économie d'eau et d'énergie et procédé au suivi des consommations, de plus de 350 ménages.

La principale difficulté pour atteindre l'objectif de 800 foyers équipés en 2014 est l'identification des ménages en précarité énergétique. Pour atteindre son objectif la ville s'appuiera sur 2 dispositifs :

- le partenariat avec le CCAS (Ville) et EDF pour l'identification des publics venant constituer un dossier de FSL (fonds solidarité logement).
- l'aide aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, des logements des propriétaires occupants modestes qu'elle cofinance avec la Sacicap de la Gironde.

Les mesures concrètes

- Equiper 450 nouveaux foyers en kits d'économie d'eau et d'énergie à l'horizon 2014.

Élus référents	Alexandra Siarri, Anne Walryck
Services en charge	DDD
Partenaires	CCAS, CREAQ
Calendrier de réalisations	2012-2014
Indicateurs	Nb de foyers accompagnés (kits et rénovation de logements)

➤ Innover en matière de conseil et d'information sur l'énergie auprès des Bordelais

Les enjeux

La rénovation énergétique du parc privé pourtant plus consommateur que le parc social, se heurte à une moindre connaissance des enjeux et des solutions à mettre en œuvre par rapport aux bailleurs sociaux.

La mutation qui doit s'opérer pour atteindre les objectifs fixés ne peut être pensée sans les Bordelais, acteurs du territoire dont 31 % (seulement) sont propriétaires de leur logement.

La Ville diffuse déjà via les demandes de permis de construire, des guides « réhabiliter durablement » et « construire durablement » et met à disposition des bordelais - à la Maison écocitoyenne - un Espace Info Energie, dédié, ainsi que la thermographie aérienne du territoire réalisée en décembre 2007.

Une réflexion est actuellement menée avec l'ADEME pour renforcer l'efficacité du dispositif d'animation, en expérimentant notamment une décentralisation de ce dispositif sur un quartier et/ou sur une ou deux copropriétés des années 70.

Les mesures concrètes

- Renforcer le dispositif d'incitation des Bordelais à procéder à une rénovation énergétique de leur logement.
- Mener une campagne d'information des Bordelais avec le support d'associations partenaires, à l'échelle d'un quartier et/ou d'une copropriété énergivore.

Élus référents	Elisabeth Touton, Anne Walryck
Services en charge	DGA, DDD
Partenaires	ADEME, CREAq, PACT HD, CLCV
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Nb de conseils délivrés par an

Le contexte

Les membres du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont unanimes: «*le réchauffement du système climatique est sans équivoque*» (rapport de synthèse du GIEC, 2007). Le changement climatique est déjà en cours et ses effets commencent à se manifester : «*une multitude de systèmes naturels sont touchés par les changements climatiques régionaux*» (GIEC, 2007). Le message des scientifiques ne laisse pas de place au doute quant au sens de ces modifications, même s'il existe encore des incertitudes sur leur ampleur.

Quels que soient les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui pourront être déployés, des changements profonds sont désormais inéluctables, du fait de l'inertie du système climatique.

Ceux-ci affecteront de nombreux secteurs: agriculture, forêt, tourisme, pêche, aménagement du territoire, bâtiments et infrastructures, protection des populations etc. En ce sens, la question du changement climatique a cessé d'être une question strictement scientifique concernant un avenir lointain pour devenir un enjeu actuel et prégnant de politique nationale et locale.

La ville de Bordeaux qui a su réduire ses prélèvements dans les nappes profondes de moitié en moins de 10 ans, notamment grâce à une gestion raisonnée de ses parcs et jardins, a anticipé une dégradation de la situation bien perceptible localement à travers le seul indicateur de pluviométrie.

Elle doit d'une part poursuivre les actions entreprises (diversification des ressources génétiques des arbres, économie d'eau, etc.) et d'autre part, l'étendre à l'ensemble des facteurs de vulnérabilité de son territoire qu'elle doit évaluer de manière exhaustive (adaptation des référentiels de construction, vulnérabilité des réseaux, santé, inondations, etc.).

Budget⁸

9,4 M€

⁸ Le budget indiqué est celui dédié par la Ville de Bordeaux (hors masse salariale). Pour atteindre cet objectif les acteurs du territoire devront consentir des efforts financiers non chiffrés dans ce document.

Axe 2	Construire et aménager une ville sobre et durable
Objectif 8	Prendre en compte l'adaptation au changement climatique
Action 26	

➤ **Développer le maillage écologique et accompagner la végétalisation des quartiers**

Les enjeux

Le développement d'une trame verte, par la continuité écologique qu'il induit contribue à préserver la biodiversité mais participe également au confort des bordelais, lors des épisodes de fortes chaleurs.

La végétalisation participative des rues engagée à Bordeaux (Montfaucon, Guépin, Ambroise etc.) favorise le lien social et la solidarité, embellit l'espace public et modifie les comportements des habitants à l'égard d'un patrimoine mieux partagé.

Les mesures concrètes

- Poursuivre le développement d'une trame verte reliant progressivement les différents quartiers de la ville
- Compléter la couverture de la ville par des jardins de proximité (objectif : un jardin à moins de 500 mètres de chaque Bordelais)
- Accompagner les processus de végétalisation participative de l'espace public

Élus référents	Anne Walryck, Véronique Fayet, Elisabeth Touton, maires adjoints de quartiers
Services en charge	DPJR, DSU, DGA
Partenaires	
Calendrier de réalisations	2012-2014
Indicateurs	Surface espaces verts créée / taux de couverture des espaces verts / nb de végétalisations participatives (jardins familiaux, partagés, rues végétalisées)

Axe 2	Construire et aménager une ville sobre et durable
Objectif 8	Prendre en compte l'adaptation au changement climatique
Action 27	

➤ **Approfondir les connaissances sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique et notamment les risques encourus en cas d'évènements extrêmes**

Les enjeux

Ces évènements extrêmes sur le territoire de la ville peuvent être de plusieurs natures: inondations, fortes chaleurs, épidémies etc. Il peut s'agir de phénomènes très destructeurs (bâtiments, voiries) qui génèrent des actions de prévention (maîtrise de l'urbanisation, construction adaptée, information surveillance, alerte) ou bien de protection (lutte contre la dessiccation des sols, reprise en sous-œuvre des bâtiments pour éviter le retrait-gonflement des argiles, fondations profondes...)

Les mesures concrètes

- Lancer une étude de vulnérabilité du territoire
- Concevoir, réaliser et mettre en œuvre un plan d'actions d'adaptation au changement climatique

Élus référents	Anne Walryck
Services en charge	DDD
Partenaires	DREAL, ADEME, CUB
Calendrier de réalisations	2013-2016
Indicateurs	Réalisé / non réalisé

Le contexte

Construire et aménager une ville sobre et durable, c'est une démarche impliquant des hommes et des femmes, des professionnels qui ont à former leurs équipes, à se structurer, à faire évoluer leur modèle économique, à travailler entre eux avec une articulation différente...

La Ville se doit d'être attentive à ces évolutions professionnelles, elle peut impulser une dynamique de réflexion et d'échanges et apporter aux Bordelais l'information qu'ils peuvent souhaiter obtenir, notamment dans le cadre des évènements programmés à la Maison écocitoyenne (cf. axe 3).

Pour contribuer aux efforts d'optimisation de la chaîne de valeur de la ville durable elle interviendra en particulier à trois niveaux :

- La commande publique
- Les circuits courts d'approvisionnement
- L'économie verte

Budget⁹

200 000 €

⁹ Le budget indiqué est celui dédié par la Ville de Bordeaux (hors masse salariale). Pour atteindre cet objectif les acteurs du territoire devront consentir des efforts financiers non chiffrés dans ce document.

Axe 2

Associer tous les acteurs du territoire

Objectif 9

Optimiser la chaîne de valeur de la ville durable

Action 28

➤ Utiliser les différents leviers de la commande publique

Les enjeux

La Ville est membre actif du Réseau Aquitain des Achats durables animé par l'ADEME, l'introduction de critères environnementaux dans les appels d'offres ayant déjà permis, à titre d'exemples, une nette progression des achats écolabellisés, une diminution de la consommation normalisée moyenne des voitures de services et bien entendu l'incorporation dans les bâtiments et les équipements municipaux d'exigences fortes en matière de performance énergétique.

Cet effort sera poursuivi et étendu aux différentes formes de gestion déléguée (DSP, contrats de partenariat, concessions...)

La Ville entretient des liens forts de partenariats avec les acteurs de l'approvisionnement énergétique sur le territoire : Gaz de Bordeaux (filiale de REGAZ, SEM de la Ville), conventions avec EDF etc.

Dans ce contexte, elle se doit de renforcer ces partenariats avec des objectifs chiffrés sur la maîtrise de l'énergie et la production d'énergie renouvelable, en identifiant les apports de chacun à la stratégie.

Les mesures concrètes

- Poursuivre l'effort entrepris sur la commande publique pour une meilleure efficacité énergétique de la collectivité
- Préciser à l'occasion de leur renouvellement ou en profitant de l'opportunité d'avenants, les exigences de performance énergétique à mettre à la charge des délégataires

Élus référents	Hugues Martin
Services en charge	DCCP, DEP
Partenaires	ADEME
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Nb de relations contractuelles auditées – résultats Montant des achats répondant au critère de l'efficacité énergétique

Axe 2

Associer tous les acteurs du territoire

Objectif 9

Optimiser la chaîne de valeur de la ville durable

Action 29

➤ Développer les circuits courts d'approvisionnement

Les enjeux

Les déplacements représentent 29 % des consommations d'énergie du territoire de la CUB, dont 60% pour les personnes et 40% pour les marchandises.

Le développement des circuits courts d'approvisionnement est un enjeu énergétique et urbain pour la ville centre en même temps qu'il permet de développer des solidarités avec l'ensemble du bassin de vie.

Cependant, de nombreuses questions subsistent : limites de l'action publique, nature des réserves foncières à prévoir, cohérence du maillage des plate-forme de logistique urbaine, détermination de chaînes de valeur efficaces.

La Ville ne peut se contenter d'une attitude passive et soutiendra les études et expérimentations sur ce thème.

Les mesures concrètes

- Favoriser l'approvisionnement alimentaire par circuits courts (AMAP, marchés bio...).
- Accompagner l'étude en cours sur la logistique urbaine dans le cadre du programme Ecocité.
- Poursuivre le soutien aux filières écoresponsables de livraison du dernier km

Élus référents	Anne Walryck, Jean-Louis David, Michel Duchène, Josy Reiffers
Services en charge	DDD, DODP, DEVECO
Partenaires	Chambre régionale de l'agriculture, ADEME, CUB
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Nb d'AMAP et d'adhérents / nb d'entreprises de livraison urbaine

Axe 2

Associer tous les acteurs du territoire

Action 30

Optimiser la chaîne de valeur de la ville durable

Objectif 9

➤ Promouvoir l'économie verte

Les enjeux

L'économie verte doit « entraîner une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources » (programme des nations unies pour l'environnement, 2011).

Les travaux du Grenelle de l'Environnement ont souligné l'importance de ce secteur. La Région Aquitaine a été classée entre 2009 et 2010, première région française pour la création d'emplois verts (1650) par l'Observatoire de l'Investissement Trendero.

La Ville continuera à encourager le développement des métiers de l'économie verte (pépinière d'entreprises, soutien au forum NEED, création de filières spécialisées à l'instar de la chaire de développement durable UNESCO).

Les mesures concrètes

- Promouvoir les filières d'études en partenariat avec les acteurs universitaires et les écoles, afin que Bordeaux puisse devenir un terrain d'expérimentation des métiers et techniques de la lutte contre le changement climatique.
- Développer et soutenir l'économie verte et locale.

Élus référents	Josy Reiffers
Services en charge	DEVECO
Partenaires	Université - Chambre des métiers - CCIB
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	



AXE 3

Associer tous les acteurs au plan climat énergie territorial

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services de la ville de Bordeaux, révisé en 2012, est de **35 200 teqCO₂** pour **1 303 500 teqCO₂** sur l'ensemble du territoire. L'enjeu de la lutte contre le changement climatique réside dans la capacité de la collectivité à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et partenaires de la Ville.

Il s'agit en premier lieu des entreprises. Les plus importantes d'entre elles s'engagent, dans le cadre de leur propre stratégie, dans des démarches de responsabilité sociale et environnementale. Echanger avec elles, au niveau du territoire de la ville, sur leurs stratégies de réduction de leur impact sur le climat (diminution des consommations d'énergie directes et indirectes, recours aux énergies renouvelables) est donc indispensable pour diviser par 4 les émissions du territoire. La Ville souhaite donc **fédérer les acteurs économiques majeurs autour des enjeux territoriaux et des stratégies municipales sur l'énergie et le climat (objectif 10)**.

Enfin, l'implication et l'appropriation des enjeux climatiques par les Bordelais est également un gage de réussite du Plan Climat. Dans la continuité des instances de concertation pérennes et des manifestations régulières organisée par la Ville ou avec son soutien, notamment à la maison éco citoyenne, l'enjeu est de **faire de chaque Bordelais un acteur du PCET (objectif 11)**.

Axe 3

Associer tous les acteurs du territoire

Objectif 10

Fédérer les acteurs économiques autour des enjeux territoriaux et des stratégies municipales sur l'énergie et le climat

Le contexte

« Au-delà de l'adoption des mesures législatives des différents projets de loi, le succès du Grenelle de l'Environnement repose également sur la mobilisation des acteurs économiques, notamment sous forme d'engagements pris volontairement par les secteurs professionnels ». Comme indique la note de présentation des chartes d'engagement du secteur des transports CGDD 28 janvier 2009.

Les acteurs économiques majeurs du territoire peuvent être fortement contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre mais aussi engager des politiques très volontaristes de réduction de leurs émissions de CO₂. En règle générale, ils possèdent leur propre stratégie énergétique et climatique.

L'enjeu pour la Ville est de réussir à mobiliser, autour de la dynamique territoriale impulsée par le plan climat énergie, les principaux acteurs économiques, de constituer avec le soutien de l'ADEME une plate-forme d'échanges, de partage de bonnes pratiques, voire de mutualisation de projets innovants et de valoriser les résultats des actions concrètes engagées pour qu'elles se diffusent progressivement à tous les acteurs économiques de la ville. Cette démarche sera formalisée par une charte d'engagement.

Budget¹⁰

100 000 €

¹⁰ Le budget indiqué est celui dédié par la Ville de Bordeaux (hors masse salariale). Pour atteindre cet objectif les acteurs du territoire devront consentir des efforts financiers non chiffrés dans ce document.

Axe 3

Associer tous les acteurs du territoire

Objectif 10

Fédérer les acteurs économiques autour des enjeux territoriaux et des stratégies municipales sur l'énergie et le climat

Action 31

- **Elaborer et diffuser une Charte d'engagement volontaire de réduction de l'empreinte carbone des acteurs économiques avec le soutien de l'ADEME**

Les enjeux

Mobiliser le plus grand nombre des acteurs économiques du territoire et notamment les acteurs les plus volontaires qui ont les moyens techniques et financiers de mener des actions et de s'engager, représente un enjeu crucial pour capter une part significative des émissions du territoire.

La co-construction d'une Charte d'engagement, élaborée avec le soutien de l'ADEME, est un préalable indispensable à cette démarche.

Les mesures concrètes

- Concevoir et réaliser la Charte d'engagement volontaire de réduction de l'empreinte carbone des acteurs économiques du territoire, avec le soutien de l'ADEME.
- Diffuser la Charte et constituer un réseau de signataires.
- Valoriser les résultats obtenus.

Élus référents	Anne Walryck
Services en charge	DDD
Partenaires	ADEME
Calendrier de réalisations	Oct 2012 avec montée en puissance chaque année
Indicateurs	Nb d'acteurs engagés – Qté d'énergie économisée/an – téq CO₂ évité

Axe 3	Associer tous les acteurs du territoire
Objectif 10	Fédérer les acteurs économiques autour des enjeux territoriaux et des stratégies municipales sur l'énergie et le climat
Action 32	

➤ **Créer et animer un club des acteurs volontaires**

Les enjeux

Au-delà de la construction de la Charte d'engagements, le véritable enjeu est de créer une dynamique territoriale, d'impulser une synergie des acteurs sur des axes qui leur sembleront pertinents.

D'où l'idée de la création d'un club comme lieu d'échanges de bonnes pratiques et d'observation des résultats des engagements.

Les mesures concrètes

- Faire partager (voire mutualiser) les actions et expérimentations engagées dans un plan d'actions avec tout ou partie des membres du club.
- Assurer le suivi du plan d'actions au travers d'indicateurs et transmettre, chaque année, les résultats des actions au club des signataires de la Charte.

Élus référents	Anne Walryck
Services en charge	DDD
Partenaires	ADEME
Calendrier de réalisations	2013-2016
Indicateurs	Nb de réunions d'échange par an

Axe 3	Associer tous les acteurs du territoire
Objectif 10	Fédérer les acteurs économiques autour des enjeux territoriaux et des stratégies municipales sur l'énergie et le climat
Action 33	

➤ Accompagner la mise en œuvre d'un dispositif d'animation sur l'efficacité énergétique auprès des commerçants

Les enjeux

La Ville avait accompagné la Ronde des quartiers dans une première démarche de mobilisation des commerçants artisans éco responsables.

Fort du succès de cette première démarche, la Ronde des quartiers souhaite relancer cette action avec une ambition accrue.

La Ville souhaite s'associer à cette nouvelle ambition.

Les mesures concrètes

- Contribuer à la rédaction de la nouvelle charte,
- Participer à son suivi, à son évaluation et à sa valorisation.

Élus référents	Anne Walryck
Services en charge	DDD
Partenaires	Ronde des quartiers, Chambre des métiers, CCIB
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Economies d'énergie réalisées

Axe 3

Associer tous les acteurs du territoire

Objectif 11

Faire de chaque Bordelais un acteur du PCET

Le contexte

Aucun changement significatif ne sera possible sans l'adhésion et l'implication des bordelais face à l'urgence climatique avérée.

Le plan climat énergie (2012-2016) de Bordeaux, même s'il fait l'objet d'une présentation autonome, fait partie intégrante de l'Agenda 21 de la Ville adopté en décembre 2008.

Sa gouvernance fait appel aux instances de l'Agenda 21 (comité de pilotage, conseil consultatif et participatif, conseil scientifique...). Son pilotage au niveau administratif est assuré par la Délégation au Développement Durable, son animation auprès des Bordelais s'appuie sur les actions initiées à la Maison écocitoyenne et sur les actions de proximité engagées par les mairies de quartiers, mais aussi par l'effet d'exemplarité de chaque agent municipal en contact avec le public.

Budget¹¹

3 M€

¹¹ Le budget indiqué est celui dédié par la Ville de Bordeaux (hors masse salariale). Pour atteindre cet objectif les acteurs du territoire devront consentir des efforts financiers non chiffrés dans ce document.

Axe 3

Associer tous les acteurs du territoire

Objectif 11**Faire de chaque Bordelais un acteur du PCET****Action 34**

➤ **Accompagner le changement de comportement en matière d'énergie-climat des Bordelais**

Les enjeux

Qu'il s'agisse de mode d'habiter, de se déplacer ou encore de consommer, l'enjeu n'est plus seulement aujourd'hui de sensibiliser ou encore de « faire prendre conscience ». La Ville souhaite s'inscrire dans une démarche plus ambitieuse d'accompagnement du changement des comportements en mobilisant notamment l'expertise et le conseil nécessaire au passage à l'acte.

Les mesures concrètes

- Lancer un cycle de conférences/débats sur les thèmes de l'énergie, l'architecture durable et les mobilités alternatives
- Multiplier les projets d'animation et renforcer la programmation d'ateliers pédagogiques et ludiques sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation de l'habitat en s'appuyant notamment sur la nouvelle exposition permanente dédiée à l'urgence climatique de la Maison écocitoyenne.
- Inscrire la ville dans le dispositif « Famille à énergie positive » soutenu par l'ADEME.

Élus référents	Anne Walryck, Maires adjoints de quartiers
Services en charge	DDD
Partenaires	ADEME
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Nb de conférences débat/an – nb de visiteurs – nb de familles accompagnées

Axe 3

Associer tous les acteurs du territoire

Objectif 12

Faire de chaque Bordelais un acteur du PCET

Action 35

➤ Communiquer les résultats obtenus en matière d'énergie-climat

Les enjeux

La maison écocitoyenne, est l'outil principal du dispositif de sensibilisation et d'accompagnement du changement de comportements des Bordelais face à l'urgence climatique.

Deux années après le lancement de ce nouvel établissement municipal (création de l'outil, mobilisation de tous les publics, faire savoir des missions, programmation d'événementiels...), la Maison écocitoyenne a densifié tous ses contenus, lancé un nouveau parcours pédagogique autour d'une exposition permanente complétée, interactive et ludique et peut désormais affiner son offre, ses services et développer son animation sur une logique de projets en lien avec les territoires et en s'appuyant sur le tissu associatif Bordelais.

Elle est aujourd'hui en mesure de renforcer ses actions de communication des résultats obtenus à Bordeaux en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Les mesures concrètes

- Développer à la Maison écocitoyenne un dispositif d'écran infographiques interactifs à des fins de sensibilisation et d'information du public bordelais.
- Créer l'émulation par la mise en valeur des actions remarquables initiées par les citoyens, les acteurs économiques et sociaux et la Ville elle-même.
- Créer des actions de communication/sensibilisation spécifiques PCET dans tous les quartiers de Bordeaux en s'appuyant sur les partenaires de la Ville.
- Participer à des réseaux d'échanges d'expériences (ICLEI, Energy Cities, Club des villes cyclables...) et répondre à l'appel à projet de l'Union Européenne Comenius Regio cherchant à fonder un projet d'éducation au développement durable.

Élus référents	Anne Walryck, Jean-Louis David, Sonia Dubourg-Lavroff
Services en charge	DDD, DLPC, DGRI
Partenaires	
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Nb d'actions mises en valeur – participation et adhésion à des réseaux d'échanges

Axe 3

Associer tous les acteurs du territoire

Objectif 11

Faire de chaque Bordelais un acteur du PCET

Action 36

➤ Faire de chaque agent municipal un ambassadeur du Plan Climat

Les enjeux

Au plan de la sobriété énergétique de l'administration, la création d'un réseau de 350 correspondants énergie unique en France par son ampleur a montré son efficacité :

Ce réseau constitue le socle d'une nouvelle ambition : créer une véritable Académie énergie climat. Il s'agit à la fois de renforcer et pérenniser les effets du dispositif existant et de faire comprendre à chaque agent que, par sa présence auprès de la population bordelaise, il peut être un véritable ambassadeur du plan climat énergie de Bordeaux.

Par ailleurs, et compte-tenu de l'importance des déplacements dans le bilan GES « Patrimoine et Services », le plan de déplacement de l'administration sera formalisé.

Les mesures concrètes

- Mettre en place une « académie énergie/climat »
- Poursuivre et formaliser le plan de déplacement de l'administration

Élus référents	Anne Walryck, Jean-Charles Palau
Services en charge	DDD, DRH
Partenaires	
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Economie d'énergie / PDA réalisé – non réalisé

Axe 3

Associer tous les acteurs du territoire

Objectif 11

Faire de chaque Bordelais un acteur du PCET

Action 37

➤ Eco-conditionner les manifestations organisées sur le territoire de la Ville

Les enjeux

Si l'organisation de manifestations participe au rayonnement et à la dynamique de la Ville, les rendre éco responsable est tout aussi incontournable compte-tenu du coût financier et environnemental qui leur est associé.

Après avoir réalisé et diffusé largement son guide des éco manifestations, la Ville a adopté, depuis le 1^{er} janvier 2011, un processus d'engagement volontaire soumis à tous les organisateurs de manifestation sur son territoire. 125 « engagements » et 50 « bilans après manifestation » ont été reçus par les services sur la période pour un total de 3492 manifestations.

Le suivi du dispositif doit donc être renforcé et le cas échéant devenir plus contraignant.

Les mesures concrètes

- Créer un programme de rencontres et de formation pour les organisateurs et /ou prescripteurs de manifestations pour développer les pratiques vertueuses sur le territoire.
- Créer une plateforme de mutualisation de services et d'achats groupés pour inciter aux échanges et partages entre organisateurs bordelais.

Élus référents	Anne Walryck, Anne Brezillon, Arielle Piazza, Stephan Delaux
Services en charge	DDD, Cellule événements, DJSVA
Partenaires	
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Nb d'écomanifestations/plateforme réalisée - non réalisée

Axe 3

Associer tous les acteurs du territoire

Objectif 11

Faire de chaque Bordelais un acteur du PCET

Action 38

- Conforter la gouvernance et la concertation citoyenne pour créer des moments privilégiés de discussion et de mise en œuvre des actions de lutte contre le changement climatique

Les enjeux

De la concertation à la co-construction, l'enjeu est de mieux faire participer citoyens et parties prenantes à la gouvernance des territoires et des entreprises dans un monde interdépendant, complexe et incertain.

Malgré des retours d'expériences très positifs des instances de gouvernance de l'Agenda mobilisées par la ville pour l'élaboration du nouveau plan d'actions du PCET, l'approche par le dialogue avec les parties prenantes se heurte à un certain nombre de freins : méthodologie, représentativité, évaluation, etc.

La transition énergétique engagée suppose une évolution du jeu des acteurs dont chacun a aujourd'hui conscience qu'elle ne sera possible que grâce à une action volontariste des collectivités.

Les mesures concrètes

- S'inscrire dans le processus de labellisation Cit'ergie®
- Poursuivre la territorialisation du volet climat énergie de l'Agenda 21
- Relancer le Conseil Scientifique de la Ville.
- Accompagner les commissions développement durable dans les quartiers.
- Organiser des évènements bordelais dédiés à l'urgence climatique.

Élus référents	Anne Walryck, maires adjoints de quartiers
Services en charge	DDD, DLPC
Partenaires	
Calendrier de réalisations	2012-2016
Indicateurs	Nb de projets développés / nb de participants au forum

DELEGATION DE Monsieur Hugues MARTIN

D-2012/427

Appui a un projet d' assainissement , d'eau et d'électricité à Casablanca dans le cadre des actions menées avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). Autorisation. Décision.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, Bordeaux, en sa qualité de ville membre de l'Association internationale des Maires Francophones et de responsable de la Commission axée sur « **Formation, Mise en Réseau des Personnels Municipaux et Genre** », apporte, depuis plusieurs années, son soutien à des projets initiés dans le cadre « Fonds de Coopération » de l'AIMF.

Ce Fonds a pour objet de financer des projets d'aménagement et d'équipement urbain ou des projets d'équipements informatiques municipaux, à hauteur de 80 % au maximum de leur coût total. Il est alimenté par des subventions provenant de diverses origines (ministères, municipalités, organisations internationales, ...). Ce Fonds est l'outil essentiel d'aide au développement géré par l'AIMF. Son programme est adopté par les instances de l'association, conformément à son règlement intérieur.

Pour ce faire, la ville de Bordeaux a fait le choix d'y soutenir et d'y accompagner des actions structurantes jugées comme prioritaires par nos partenaires notamment africains, membres de l'AIMF mais susceptibles, bien sûr, de générer une valeur ajoutée à notre action internationale comme ce projet qui vous est présenté aujourd'hui.

En 2005, le Roi Mohammed VI lance l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), selon laquelle l'extension des services d'eau et d'assainissement dans les quartiers défavorisés du Maroc devenait une priorité décennale.

C'est dans ce contexte favorable à l'intervention dans les quartiers d'habitats informels que l'Autorité Délégante, représentée par la Commune Urbaine de Casablanca et la Société Lydec, titulaire du contrat de gestion ont signé, le 13 septembre 2005, un accord-cadre avec la Wilaya de la Région du Grand Casablanca.

L'objet de cet accord était de trouver des solutions techniques et financières pour répondre au programme de fourniture des services d'électricité, d'eau et d'assainissement à domicile de 500 000 habitants vivant dans des quartiers d'habitats informels de Casablanca.

En 2009, cet accord est validé par les autorités de l'Etat et la Municipalité de Casablanca permettant à 55. 000 foyers du quartier d'habitat précaire - Lahraouiine Nord de Casablanca d'être retenus pour un projet de raccordement à domicile au réseau d'eau, d'assainissement et d'électricité.

C'est ainsi que sur décision du « Bureau », l'AIMF s'est associée à ce projet avec l'appui des Agences de l'Eau Seine Normandie et Adour Garonne, ainsi que les villes de Bordeaux et des Mureaux pour mobiliser, à cet effet, 1,2 millions d'euros.

Les premiers compteurs ont été posés en mars dernier. Le taux de recouvrement est de l'ordre de 98% : il s'agit là d'une donnée assez exceptionnelle et qui témoigne de la réussite de la méthode d'accompagnement des populations dans le passage vers leur statut de clients d'un service.

La viabilité de ce projet repose également sur ces trois points clés :

- la déclinaison locale d'un programme national,
- l'enjeu de salubrité pour ces populations et même au-delà, l'accès aux services essentiels comme « ressort de la cohésion sociale des territoires et de la prévention des conflits »,
- le mode de partenariat : montage public-privé – collaboration, avec l'appui de l'AIMF, entre collectivités locales françaises, agences de l'eau et ville de Casablanca. Modèle susceptible d'être reproduit sur d'autres opérations au Maroc ou dans d'autres villes membres de l'AIMF.

Le financement de l'opération fait l'objet d'un montage spécifique entre la municipalité et l'opérateur de gestion déléguée, la société LYDEC, Lyonnaise des Eaux, qui permet de plafonner les frais de raccordement pour les habitants, et d'échelonner leur paiement à moyen terme.

Budget global de l'opération : travaux « in situ » eau et assainissement.

Le montant global de cette opération est évalué à 11.796.000 € TTC. Son financement est réparti comme suit :

Contribution foyers bénéficiaires	Financement Etat	Gestion Déléguée	AIMF et partenaires	Total financement
2.319.000 €	3.635.000 €	4.542.000 €	1.200.000 €*	11.796.000 €
19 %	30 %	38 %	13 %	100

Bailleur de Fonds	Financement 2011 / 2014
AIMF	600.000 €
Agence de l'Eau Seine Normandie	250.000 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	250.000 €
Ville de Bordeaux	90.000 € 25.000 en 2012 – 35.000 en 2013 et 2014
Ville des Mureaux	10.000 €
Total	1.200.000€

Au vu des éléments, ci-dessus, je vous propose, dans la continuité de la coopération avec la ville de Casablanca, que notre ville contribue, **cette année**, à ce Fonds de Coopération, à hauteur de **25.000 €** pour concourir à la mise en œuvre de ce projet de raccordement à domicile au réseau d'eau et d'assainissement.

Sur la base de cette évaluation, la ville de Bordeaux décidera de la poursuite de son engagement pour les phases 2012 et 2013.

Une communication spécifique sera faite aux partenaires bordelais impliqués dans la Francophonie et le jumelage Bordeaux Casablanca, en novembre prochain, pendant la semaine de la solidarité.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

→ autoriser M. le Maire à verser cette contribution de 25.000 € (Vingt cinq mille euros) à l'AIMF,

→ autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée.

Cette dépense, prévue au Budget Primitif, sera imputée sur le budget 2012 de la Direction Générale des Relations Internationales - fonction 041 – Natana 1226 - nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, cette première délibération concerne un projet d'assistance à l'une de nos villes jumelles, Casablanca, sous couvert de l'AIMF.

Il s'agit là dans cette ville comme dans d'autres de micros projets qui sont parfaitement bien réalisés et surtout suivis.

Je suis très heureux de rappeler que la Ville de Bordeaux a un rôle déterminant à l'AIMF où nous siégeons depuis l'origine et où nous sommes en première ligne avec ce type d'opération.

Pour ce qui concerne Casablanca, le Roi du Maroc en 2005 avait lancé une Initiative Nationale de Développement Humain pour l'extension des services d'eau et d'assainissement dans les quartiers défavorisés. Nous avons donc traité avec Casablanca.

L'objet de l'accord est de trouver des solutions techniques et financières pour répondre au programme de fourniture des services d'électricité, d'eau et d'assainissement à domicile pour 500.000 habitants.

En 2009 l'accord a été validé par l'Etat et la municipalité de Casablanca. Dans un premier temps 55.000 foyers seront traités.

La viabilité de ce projet repose sur trois points clés :

- la déclinaison locale d'un programme national ;
- l'enjeu de salubrité pour ces populations et même au-delà, l'accès aux services essentiels ;
- le mode de partenariat : montage public-privé.

C'est un dossier qui va engager 11 millions d'euros sur l'ensemble.

Pour ce qui concerne la Ville de Bordeaux et cette année, nous sommes, sous couvert de l'AIMF, partenaires pour 25.000 euros. Nous verrons les deux années suivantes l'effort que nous pourrons continuer à faire.

M. LE MAIRE. -

Merci. L'un des défis majeurs des grandes villes des pays en développement c'est celui de l'eau et de l'assainissement. Je suis heureux que nous puissions nous associer à l'action de l'AIMF et à ce programme ambitieux.

Il n'y a pas de demandes de paroles.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)



CONVENTION

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n°2009 / 0069, en date du lundi 2 mars 2012, et reçue à la Préfecture de la Gironde en date du..... 2012

d'une part,

et l'Association Internationale des Maires et Responsables des Capitales et Métropoles partiellement ou entièrement Francophones (AIMF) sise 9 rue des Halles, 75001 Paris, représentée par Monsieur Pierre BAILLET, Secrétaire Permanent, dûment autorisé par délibération du Bureau, en date du

d'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Dans le cadre de sa politique internationale, la ville de Bordeaux a défini plusieurs axes prioritaires dont celui des relations avec les villes francophones. Au-delà des programmes d'actions élaborés avec les villes jumelles, Casablanca, Bamako, Ouagadougou et Québec ; la ville de Bordeaux, membre de l'AIMF, souhaite progressivement apporter une aide concrète au développement de ses villes partenaires d'Afrique et du Maghreb.

Pour ce faire, la ville de Bordeaux considère que la méthode de travail par projet bien ciblé en termes d'objectifs, de moyens et de durée, qu'applique l'AIMF dans le cadre de son Fonds de Coopération, est la mieux appropriée.

Le Fonds de Coopération de l'AIMF a pour objet de financer des projets d'aménagement et d'équipement urbain ou d'équipements informatiques municipaux.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de contribution de la ville de Bordeaux au Fonds de Coopération de l'AIMF pour concourir au un projet d'assainissement et d'électricité projet de à Casablanca.

Article 2 - Engagements de l'AIMF

L'AIMF s'engage à mettre en œuvre les moyens financiers et techniques nécessaires à la réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus, et à :

- a) adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général en vigueur.
- b) fournir pour chaque exercice, avant le 1^{er} septembre de l'année suivante :
 - le bilan et les comptes du dernier exercice certifiés par le commissaire aux comptes, le rapport d'activité annuel,
 - un compte d'emploi de la subvention allouée par la ville de Bordeaux et distinguer, pour ce faire, dans ses écritures, la comptabilité propre à l'opération faisant l'objet de la présente convention.
- c) désigner en qualité de commissaire aux comptes un expert comptable ou un comptable agréé, dont l'AIMF fera connaître le nom à la ville de Bordeaux, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention.
- d) porter à la connaissance de la ville de Bordeaux toute modification concernant :
 - les statuts,
 - le président de l'association,
 - la composition du conseil d'administration et du bureau, le trésorier, le commissaire aux comptes.
- e) faciliter le contrôle, par la ville de Bordeaux ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- f) conserver l'ensemble des pièces justificatives ou des copies certifiées conformes de l'action menée pendant 10 ans.
- g) faire connaître sur ses supports de communication, la participation de la ville de Bordeaux au financement de l'opération à laquelle sa subvention au Fonds de Coopération aura été affectée.

Article 3 - Engagements de la ville de Bordeaux

La ville de Bordeaux s'engage à soutenir financièrement l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus, en versant, cette année, une subvention de **25.000 € au Fonds de Coopération de l'AIMF**.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

Le versement de cette subvention est effectué sur le compte établi au nom de l'AIMF, ouvert à la Société Générale - Code banque : 30003 - Code guichet : 03020 - Compte n° 00050705418 - clé RIB : 64

Cette dépense, prévue au Budget Primitif , sera imputée sur le budget 2012 de la Direction Générale des Relations Internationales - fonction 041 – Natana 1226 - nature 6574.

Article 5 - Responsabilités

La réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus, est placée sous la responsabilité exclusive de l'AIMF.

Article 6 - Impôts et taxes

L'AIMF fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances relatives à la réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus.

Article 7 - Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet le jour de sa notification à l'AIMF.

Elle est conclue pour une durée d'un an. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 8 - Condition de résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée à tout moment par chaque partie, si bon lui semble, en cas d'inobservation de l'une quelconque des obligations convenues dans le présent acte, sans préjudice de dommages-intérêts éventuels. La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'AIMF.

Article 9 - Restitution éventuelle des sommes versés

Seront restituées à la ville de Bordeaux les sommes qui n'auront pas été utilisées ou auront été utilisées pour un objectif qui n'a pas été prévu par la présente convention.

En outre, la ville de Bordeaux se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des prestations effectuées par l'AIMF, au jour de la réception des travaux.

Article 10 - Règlement des litiges

Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solution amiable, seront déférés au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la ville de Bordeaux,

Pour l'AIMF,

Alain **JUPPE**
Maire

Pierre **BAILLET**
Secrétaire permanent

D-2012/428

**Rapport annuel d'activité de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Electricité Réseau Distribution France ('ERDF').
Information du Conseil Municipal.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par convention de concession du 22 janvier 1993, vous avez confié à EDF-GDF Service Gironde, sous forme d'une concession de délégation de service public, la distribution de l'électricité sur le territoire communal.

En application de l'article 32 du cahier des charges annexé au traité de concession, et conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire a transmis à l'autorité délégante son rapport annuel d'activité.

C'est la société anonyme Electricité Réseau Distribution France (« ERDF »), créée le 1^{er} janvier 2008, qui gère le réseau, filiale à 100% du Groupe EDF.

1. Les temps forts de l'année 2011

Le 1^{er} juillet 2011, les tarifs réglementés de vente d'électricité ont augmenté. La hausse globale de la facture est de 2,9% TTC en moyenne pour les clients résidentiels, de 2,9% HT en moyenne pour les clients non résidentiels (tarifs bleus), de 4,5% HT pour les sites au tarif jaune et de 4,9% HT pour les sites au tarif vert (entreprises et collectivités).

Le 22 juillet 2011, une convention de partenariat triennale a été signée entre ERDF et la Ville de Bordeaux, afin de renforcer leur collaboration et développer des actions innovantes au service des bordelais. Ce partenariat s'articule autour des axes suivants :

- Accélérer la résorption des réseaux nus aériens du centre ville classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Débuté au cours du dernier trimestre 2011, le programme d'enfouissement des lignes électriques aériennes en fils nus renforce la qualité et la disponibilité de l'électricité et favorise l'intégration environnementale des ouvrages au cœur du patrimoine ;

- Préparer les grands projets urbains de Bordeaux 2030, en favorisant l'émergence de solutions innovantes autour de réseaux électriques intelligents. ERDF vise la sécurisation et le renforcement des réseaux du centre-ville, le déploiement de compteurs communicants (« Linky ») dans les grands projets urbains et éco-quartier de la Ville, mais aussi le renouvellement des réseaux selon un plan d'investissement soutenu. A titre d'exemple, ERDF a travaillé sur le schéma de desserte électrique de l'éco-quartier des Bassins à Flot et a resserré ses liens avec l'établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique ;
- Renforcer l'action sociale et sociétale. Par exemple, ERDF s'est associée à la 4^{ème} édition du Quai des Sports où l'association Les Petits Débrouillards a proposé un atelier ouvert au jeune public sur les « secrets de l'électricité » ;
- Accompagner le rayonnement culturel de la Ville. A ce titre, ERDF a été un partenaire significatif de la biennale d'art contemporain Evento 2011.

Le 1^{er} août 2011, le tarif d'acheminement en vigueur (TURPE 3 – « tarif d'utilisation du réseau public d'électricité ») a fait l'objet d'une indexation annuelle de +3,94%, avec application immédiate à l'ensemble des clients. Pour information, le coût d'acheminement de l'électricité représente un peu moins de la moitié de la facture finale du client.

Le 28 septembre 2011, le Gouvernement a annoncé sa décision de généraliser le compteur électrique de nouvelle génération « Linky », expérimenté par ERDF avec succès depuis 1 an.

2. Les clients de la concession

Le nombre de clients de la concession est de 172.405 (+1,4% par rapport à 2010, soit +2.441 clients). Parmi ces clients, 98,8% sont en tarifs réglementés de vente bleus, 1% en tarifs jaunes, et 0,2% en tarifs verts.

3.689 clients bénéficient du tarif de première nécessité en 2011, contre 3.610 en 2010.

En 2011, en matière de raccordement de consommateurs, ERDF a raccordé 168 nouveaux clients individuels et réalisé 131 raccordements collectifs neufs pour les consommations inférieures à 36kVA. En matière de raccordement de producteurs, ERDF a raccordé 37 nouveaux producteurs individuels pour les productions inférieures à 36kVA.

3. La qualité de service

Sur la concession, la durée moyenne totale annuelle de coupure par client basse tension toutes causes confondues, appelée « critère B », s'élève à 62 minutes en 2011 contre 60 minutes en 2010. Au niveau national, la durée moyenne de coupure perçue par un usager est de 73 minutes.

Le nombre de clients basse tension mal alimentés (i.e. dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible) est de 135 en 2011 (contre 161 en 2010).

A l'échelle de la concession, 56% des réclamations concernent le relevé des compteurs et la facturation, 26% les interventions techniques, 14% la qualité de la fourniture et 2% les raccordements. Avec la généralisation à venir du compteur « Linky », la facturation sera calculée sur la consommation réelle et non plus sur une estimation. Les relevés de compteurs, adaptation de puissance, changement de tarifs, mises en service seront réalisés à distance et dans des délais plus courts (moins de 24 heures contre 5 jours actuellement).

Au global, le taux de satisfaction des clients particuliers et professionnels sur la Gironde ressort à 88%, contre 90% au niveau national.

4. Le patrimoine de la concession

En 2011, le réseau public est constitué de :

- 998.692 mètres de réseau basse tension, avec un taux d'enfouissement de 80% et 6.969 mètres de mise en service pour extension, renouvellement et renforcement ;
- 509.229 mètres de réseau moyenne tension, avec un taux d'enfouissement de 99,5% et 7.571 mètres de mise en service pour extension, renouvellement et renforcement ;
- 1.005 postes de distribution publique contre 996 en 2010.

Au total, le montant des investissements sur le territoire de la concession s'élève à 15.783 k€ (+22% par rapport à 2010). 35% des investissements 2011 sont liés au renforcement du réseau, 30% à la modernisation du réseau, 25% aux raccordements des consommateurs et producteurs, 5% aux moyens d'exploitation du réseau, 4% aux exigences environnementales et réglementaires et 1% aux investissements de logistique.

5. Les éléments financiers de la concession

En k€	2011	2010	Variation 10/11
Total des produits (A)	63.484	60.119	+ 5,6%
Dont recettes d'acheminement	47.848	47.887	-0,1%
Dont recettes de raccordements et prestations	4.742	3.513	+ 35%
Total des charges (B)	60.687	59.831	+ 1,4%
Résultat hors contribution à l'équilibre (A-B)	2.797	288	871%
Contribution à l'équilibre (C)	+ 906	+ 708	+ 28%
Résultat de la concession (A-B + C)	3.703	997	+ 271%

Les éléments financiers sont reconstitués à la maille de la concession au prorata du nombre de clients, du nombre de kWh facturés, par affectation directe à la concession, ou selon une clé de répartition fonction de la longueur du réseau.

Le chiffre d'affaires augmente de 2,5% (54.246 k€ en 2011 contre 52.892 k€ en 2010), présentant une réalité contrastée entre les recettes d'acheminement et les recettes de raccordements :

- L'essentiel des produits est constitué par les recettes d'acheminement résultant de l'application du TURPE 3. En 2011, la quantité d'énergie acheminée pour les clients de la concession a été de 1.468.160 MWh (-1,1% par rapport à 2010) : la baisse des volumes acheminés est liée à des conditions climatiques douces qui ont fait baisser les consommations de chauffage électrique. ERDF en a tiré des recettes d'acheminement de 47.848 K€ contre 47.887 K€ en 2010 (-0,1%), conséquence d'une baisse des volumes acheminés atténuée par l'arrivée de 2.441 clients supplémentaires et d'une réévaluation du TURPE 3 au 1^{er} août 2011.
- Les recettes de raccordements et prestations sont, quant à elles, en très nette progression (+35%), tirées vers le haut par l'activité soutirage (revalorisation du barème de raccordement validée par la CRE et augmentation de 4,3% du nombre de propositions de raccordement / devis en raccordement individuel neuf).

Au global, le résultat de la concession 2011 progresse fortement (3.703 k€ en 2011 contre 997 k€ en 2010). Ce résultat s'explique principalement par :

- une augmentation des produits de 5,6% et une stabilisation des charges (+1,4%),
- une contribution à l'équilibre en hausse de 28% (+906 k€ en 2011 contre 708 k€ en 2010). Pour mémoire, au niveau national, ERDF met en œuvre une péréquation entre les concessions afin d'assurer une unicité du tarif d'acheminement sur l'ensemble du territoire. Au niveau local, ce principe se traduit par le calcul d'un résultat de la concession correspondant à une quote-part du résultat d'exploitation national d'ERDF, calculée au prorata du chiffre d'affaires de la concession. La valeur de la contribution à l'équilibre de la concession est alors la différence entre ce « résultat calculé » (3.703 k€ en 2011) et le résultat de la concession constaté hors contribution à l'équilibre (2.797 k€ en 2011). Au niveau national, la somme des « résultats calculés » de l'ensemble des concessions est donc toujours égale au résultat d'exploitation global d'ERDF.

La redevance versée à la Ville de Bordeaux en 2011 s'élève à 70.003 € (+2,5% par rapport à 2010).

Pour votre complète information, vous trouverez ci-joint le compte rendu d'activité 2011 de la concession.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne le rapport annuel d'activité de l'exercice d'ERDF avec qui, je dois le dire Monsieur le Maire, nous avons d'excellentes relations suivies. Tant au niveau des services techniques qu'au niveau des élus les choses se passent très bien.

Les temps forts de l'année 2011, chacun ayant le rapport on peut le voir rapidement :

Une convention triennale a été signée avec la Ville qui permet d'accélérer la résorption des réseaux nus aériens en centre ville, notamment toute la partie classée au patrimoine mondial, c'est-à-dire pratiquement toute la ville.

Préparer les grands projets urbains avec notamment la mise en place de compteurs communicants « Linky ».

Renforcer l'action sociale et sociétale avec un engagement d'ERDF qui est tout à fait intéressant.

L'accompagnement au rayonnement culturel de la Ville qui a été un partenaire significatif sur 2011.

Pour le reste rien de bien particulier sinon que la qualité du service est bonne. Progressivement année après année les choses s'améliorent. C'est vrai que nous étions particulièrement en retard.

Enfin en termes financiers je voudrais rappeler que la redevance versée à la Ville en 2011 s'élève à 70 millions d'euros.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire très rapidement. Il est question dans cette délibération du compteur Linky qui pose de nombreuses questions. Il semble que les associations estiment que si Linky est bon pour EDF et les fournisseurs d'énergie, il ne l'est pas forcément pour les consommateurs.

Il faut savoir qu'aux Pays Bas, par exemple, ce projet a été retiré suite à une expérimentation. Seuls les ménages volontaires en sont dorénavant équipés. Alors qu'en France, malheureusement, EDF nous le présente comme un outil obligatoire.

D'autre part d'autres problèmes se profilent :

Les coupures abusives, un simple clic suffira. Lorsqu'on parle de précarité énergétique ça peut poser problème.

Le risque de piratage des installations.

La confidentialité, la sécurisation des données : la CNIL estime que cela pose des problèmes de respect de la vie privée.

De la même manière l'UFC Que Choisir et même l'ADEME recommandent que tous les consommateurs puissent avoir accès à des informations minimales sur leur consommation, faute de quoi on peut craindre que Linky ne soit pas une bonne affaire pour tous. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Deux remarques s'il vous plaît.

Les prix aux usagers ont augmenté. Le nombre d'usagers augmente. La redevance payée à la Ville augmente elle aussi. Le chiffre d'affaires augmente également.

Ma question est : jusqu'à quand va-t-on rester dans une logique d'augmentation du tarif de l'énergie et de l'électricité en particulier vis-à-vis des usagers compte tenu de l'ensemble bien portant du secteur ? Première remarque.

Deuxième remarque. Le nombre d'usagers bénéficiant de l'offre Première Nécessité me semble bien faible et en bien faible augmentation. 3.610 en 2010, 3689 en 2011. je suis un peu surpris de cette petite augmentation. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Votre première question sera transmise au gouvernement.

Pour le reste je voudrais effectivement, comme l'a fait M. MARTIN, me réjouir de nos bonnes relations avec ERDF. Le réseau électrique de Bordeaux avait beaucoup vieilli. Un très gros effort de rattrapage a été entrepris depuis plusieurs années. Ça se traduit malheureusement par des chantiers partout dans la ville, mais ces chantiers sont bien conduits par ERDF. Le plus gros de ces chantiers se déroule à l'heure actuelle à Saint Christoly où la puissance du transformateur du centre ville est en train d'être drastiquement augmentée.

La réfection des tranchées se fait dans de bonnes conditions, donc je crois que nous allons poursuivre cette bonne coopération avec ERDF.

C'est une information, donc pas de vote.

ERDF Rapport annuel d'activité

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE

BORDEAUX

2011



CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ



UN SERVICE PUBLIC, DEUX MISSIONS

L'exercice du service public de l'électricité, dans le cadre des cahiers des charges de concession, recouvre aujourd'hui deux missions complémentaires dévolues par la loi conjointement à ERDF et EDF.

Ces deux missions constitutives du service concédé sont :

1. Le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité. ERDF assure, pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution d'électricité de la concession, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès, dans des conditions non discriminatoires, aux réseaux publics de distribution.

Ces activités sont financées par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE) fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui le propose pour accord aux ministres chargés de l'énergie et de l'économie. Il couvre les coûts de distribution de l'électricité. Il doit garantir au gestionnaire de réseaux les moyens d'entretenir et de développer les réseaux dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité et de rentabilité assurant leur pérennité.

Le tarif est identique en tout point du territoire national ; ce principe de péréquation tarifaire qui garantit l'égalité de traitement des consommateurs est également un atout de développement économique territorial

Le tarif actuellement en vigueur (TURPE 3) s'applique pendant quatre ans, de 2009 à 2013. Il est actualisé chaque année, selon une formule d'indexation.

Le coût d'acheminement de l'électricité représente un peu moins de la moitié de la facture finale du client.

2. **La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.** EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession, bénéficiant des tarifs réglementés de vente (tarifs bleu, jaune, vert). Les clients, qui bénéficient du Tarif de Première Nécessité (TPN), relèvent également de cette mission.

Ces tarifs réglementés sont fixés par les pouvoirs publics et les conditions générales de vente associées, annexées aux contrats de concessions, sont élaborées en concertation avec la FNCCR et sur avis consultatif des associations de consommateurs représentatives.



Éditorial	03
L'année 2011 en quelques dates	04
Les perspectives	08
Focus sur le réseau public de distribution	10
Les chiffres clés de la concession	12
A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire	15
A.1 Le développement et l'exploitation des réseaux de distribution publique en 2011	
A.2 La proximité avec les clients d'ERDF	
A.3 L'ancrage territorial et les actions au service de l'environnement	
A.4 Les éléments financiers de la concession	
B. Synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire	40
B.1 Les évolutions législatives et réglementaires	
B.2 Les clients de la concession aux tarifs réglementés de vente	
B.3 La relation clientèle	
B.4 La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF	
C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire	63
C.1 Les clients	
C.2 Le réseau et la qualité de desserte	
C.3 Les produits et les charges d'exploitation liés à l'activité d'ERDF	
C.4 Les données patrimoniales	
C.5 Les flux financiers de la concession	
D. Annexes	85
D.1 Vos interlocuteurs	
D.2 Liste détaillée des travaux réalisés sur le territoire de la concession	



Le compte-rendu annuel d'activité constitue un moment privilégié de dialogue avec l'autorité concédante, dialogue que nous souhaitons entretenir dans une relation de confiance et de proximité.

L'année 2011 fut un moment clef de la collaboration établie entre Bordeaux et ERDF. En effet, le 22 juillet 2011, Alain Juppé, Maire de Bordeaux et, Michèle Bellon, présidente du directoire d'ERDF, ont signé une convention de partenariat triennale. Venant compléter le contrat de concession, cette convention est articulée autour de cinq axes. Le premier axe porte sur l'embellissement du patrimoine architectural, dans la zone classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Le second inscrit l'action d'ERDF dans les grands projets « BORDEAUX 2030 ». Les trois autres renforcent le rôle du distributeur dans la cité : contribution au Projet social et sociétal de la ville ; accompagnement du rayonnement culturel bordelais ; renforcement du dialogue quotidien et amélioration des dispositifs de gestion de crise.

Le premier axe prévoit un ambitieux programme d'éradication des fils nus, la minimisation des perturbations de chantier et la réduction du nombre de dommages aux ouvrages électriques. Sur le second axe, ERDF vise la sécurisation et le renforcement du réseau du centre-ville, le déploiement de compteurs intelligents dans nos grands projets urbains et éco-quartiers, mais aussi le renouvellement des réseaux selon un plan d'investissement soutenu.

Sur l'axe social, ERDF mène des actions améliorant l'accès à l'emploi, et d'autres d'éducation sur l'électricité et de sensibilisation aux risques électriques auprès de publics spécifiques (scolaires, jeunes, populations fragiles ou en reconversion).

Enfin, ERDF a été a « Grand Partenaire » de la biennale d'art contemporain EVENTO 2011. A ce titre, ERDF a parrainé le spectacle inaugural de Pippo Delbono, l'exposition Utopies Urbaines qui s'est tenue aux Abattoirs ainsi que l'œuvre artistique Balleau exposée au miroir d'eau. De plus, ERDF s'est associée à la 4ème édition du Quai des Sports en proposant un atelier sur « les secrets de l'électricité » tenu par l'association les Petits Débrouillards.

Par ailleurs, avec la loi NOME du 7 décembre 2010, le marché de la fourniture d'électricité et les tarifs réglementés de vente sont en phase d'évolution. La précarité énergétique touche aujourd'hui un grand nombre de familles. Dans ce contexte, l'ambition d'EDF Commerce Sud-Ouest est de se positionner en acteur engagé auprès des clients et des collectivités territoriales, en développant notamment de nouveaux partenariats dans le domaine de la solidarité, des démarches innovantes et des actions de proximité.

Vous trouverez dans ce compte-rendu d'activité les temps forts de l'année 2011 ainsi que les informations chiffrées relatives à l'accomplissement de nos missions, conformément aux dispositions de l'article 32 du cahier des charges de concession.





L'année 2011 en quelques dates

Tarifification

Le 1^{er} juillet, évolution des tarifs réglementés de vente (TRV)

Le 1^{er} août, ajustement du tarif d'acheminement (TURPE 3). Comme prévu dans la décision ministérielle du 5 juin 2009 relative aux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, le tarif d'acheminement a fait l'objet d'une indexation annuelle de +3,94 % qui s'applique à l'ensemble des clients au 1^{er} août.

Le 15 octobre, modification des conditions générales de vente (CGV) du tarif bleu.

La précarité énergétique et la solidarité

Le 31 mars, signature de la convention sur l'observatoire de la Précarité énergétique.

Le 8 juin, renouvellement du partenariat entre EDF et l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS).

Le 27 juin, signature d'une convention entre EDF et le Secours Populaire Français.

Le 30 septembre, signature de la convention Habiter Mieux entre EDF et le Ministère en charge de l'écologie, du développement des transports et du logement. Dans le cadre du programme « Habiter Mieux », EDF s'engage à accompagner sur trois ans la rénovation de 58 000 logements dont les propriétaires occupants sont en situation de précarité énergétique.

Le 17 octobre, le ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie Numérique, a saisi la CRE, la CNIL et le Conseil d'État pour un projet de décret automatisant l'attribution du Tarif Première Nécessité (TPN) aux ménages dont les revenus sont inférieurs au plafond de la CMU complémentaire.



Le 22 juillet 2011, le Maire de Bordeaux, Alain Juppé et la présidente du directoire d'ERDF, Michèle Bellon, ont signé une convention de partenariat triennale afin de renforcer leur collaboration et développer des actions innovantes au service des bordelais.



Ce partenariat s'articule autour des axes suivants :

- **Accélérer la résorption des réseaux nus aériens du centre ville classé au patrimoine mondial de l'Unesco :**

L'enfouissement des lignes électriques aériennes en fils nus permet de moderniser le réseau. Ces travaux renforcent la qualité et la disponibilité du produit électricité et favorisent l'intégration environnementale des ouvrages au cœur d'un patrimoine exceptionnel.

Le programme de résorption des fils nus a démarré au cours du dernier trimestre 2011 par les travaux du quartier de Caudéran, situés avenue du Général de Gaulle et avenue Louis Barthou, poursuivis courant 2012.

- **Préparer les grands projets urbains de Bordeaux 2030 en favorisant l'émergence de solutions innovantes autour des réseaux électriques intelligents :**

ERDF accompagne les projets urbains de la ville de Bordeaux. A ce titre, ERDF a travaillé sur le schéma de desserte électrique de l'éco-quartier des Bassins à Flot. Ainsi, cela permettra ensuite d'évoluer vers des solutions innovantes en matière de réseau, comme la pose de compteurs communicants. ERDF a également resserré ses liens avec l'établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique afin d'élaborer une convention de partenariat.

- **Renforcer l'action sociale et sociétale :**

ERDF accompagne la Ville de Bordeaux sur des actions en matière sociale et sociétale. Par exemple, ERDF s'est associée à la 4^{ème} édition du Quai des Sports où l'association Les petits débrouillards a proposé un atelier ouvert au jeune public sur « les secrets de l'électricité ». De plus, ERDF est l'un des financeurs de la **Bagagerie** qui a ouvert le 18 août 2011. La bagagerie est un lieu qui permet aux SDF, sur la voie de l'insertion, de déposer leurs affaires en toute sécurité, le temps d'effectuer les démarches nécessaires au cours de la journée.

- **Accompagner le rayonnement culturel de la ville :**

Aux côtés de la ville de Bordeaux, ERDF, « grand partenaire » d'Evento 2011, a parrainé le spectacle inaugural gratuit du créateur Pippo Delbono, place de la Comédie. Les Bordelais pouvaient également découvrir le compteur communicant Linky et ses applications à l'occasion de l'exposition Stealth Unlimited aux Abattoirs.



L'année 2011 en quelques dates

Le 23 décembre, dans le cadre de sa politique sociétale, ERDF Gironde a choisi d'accompagner deux associations : REV (Réalisation Environnement Valorisation), et les Restaurants du Cœur, au travers d'une action commune favorisant l'insertion des populations fragiles. Pour accompagner les associations dans leur action, un don de fourgon en faveur des bénévoles a été organisé.



Par ailleurs, cette action renforce doublement l'insertion des populations en situation de précarité. En effet, les fourgons offerts, en parfait état de marche, ont été préalablement remis à neuf par l'association APREVA, dont les membres sont eux-mêmes en insertion et apprennent ainsi les métiers de la mécanique automobile.

Les véhicules, immédiatement opérationnels, ont déjà servi pour la campagne hivernale des restos du cœur et les travaux d'entretien forestier et de débroussaillage de sentiers de l'Association REV.

Dans le cadre des deux conventions de partenariat signées, ERDF a complété ses dons d'un chèque de 2000 euros, qui servira notamment à finaliser la prise en main des véhicules (assurance, plaques d'immatriculation... ainsi que quelques pleins d'essence).



Qualité des services

Le 3 octobre, à l'occasion de la remise des Palmes de la Relation Client organisée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC), EDF a reçu le prix de l'Innovation Sociale.

Développement durable

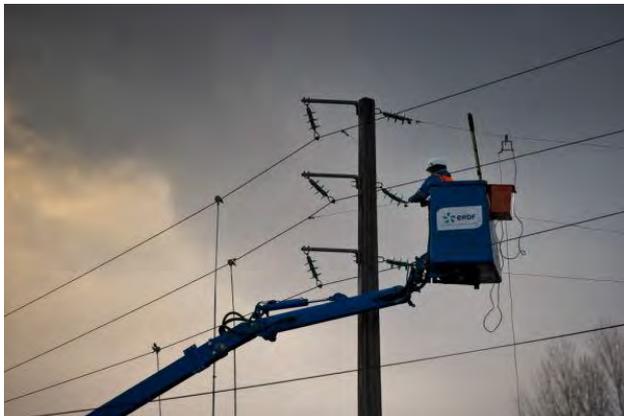
En début d'année 2011, EDF a initié l'envoi gratuit aux communes d'un Bilan Annuel de Consommations et Dépenses (BACD). Ce bilan donne aux communes une vision de l'ensemble de leurs contrats aux tarifs réglementés. Il permet de les aider à vérifier, pour chacun de leurs sites, l'adéquation entre consommation et tarif souscrit.

Système de comptage

Le 28 septembre, lors d'une conférence de presse, Éric Besson, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique a annoncé la décision du gouvernement de généraliser le compteur électrique de nouvelle génération « Linky » « qu'a expérimenté avec succès ERDF pendant un an ». Il a par ailleurs précisé qu'un comité de suivi du déploiement, « associant l'ensemble des parties prenantes », serait mis en place.

Les événements climatiques

Le 15 décembre, la tempête Joachim frappe une grande partie du territoire, plus de 700 000 clients sont privés d'électricité. Dès les premières alertes météo, tous les moyens humains, techniques et matériels sont mis en œuvre pour parer aux conséquences de cette tempête hivernale. Grâce à la mobilisation des salariés d'ERDF et des entreprises partenaires, les efforts déployés en liaison avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales ont permis de réalimenter en moins de 24 heures près de 95 % des clients touchés.





Les perspectives

Le 13 février s'est tenue la « Rencontre Régionale d'ERDF » en Aquitaine Nord, à Yvrac en Gironde. Michèle Bellon, présidente du directoire d'ERDF, est venue rencontrer l'ensemble des parties prenantes et des partenaires d'ERDF en région : représentants de l'État, élus, autorités concédantes et chefs d'entreprise. L'objectif était de réaffirmer l'ancrage territorial d'ERDF et de présenter la politique du distributeur en région pour les prochaines années : plus proche de ses clients et privilégiant encore davantage la relation de proximité.





Courant 2012, automatisation de l'attribution du Tarif de Première Nécessité.

L'année 2012, est l'année de la généralisation des conférences départementales dont les premières se sont tenues sous l'égide des préfets, et avec le concours de la FNCCR et d'ERDF, en décembre 2011. Ces conférences départementales annuelles instaurées par la loi NOME (art. 21) ont pour objectif de renforcer le dialogue entre les maîtres d'ouvrage qui investissent sur le réseau public de distribution, afin d'atteindre une plus grande efficacité dans les dépenses d'investissements en matière de sécurité et de qualité d'alimentation électrique.

Le 30 juin 2012, les organismes de distribution d'électricité et de gaz doivent avoir mis à disposition des autorités concédantes dont ils dépendent les informations prévues par le décret n°2011-1554 du 16 novembre 2011. Le décret précité définit également les informations que les gestionnaires de réseaux de distribution doivent tenir à disposition des collectivités territoriales en charge de l'élaboration des plans Climat énergie territoriaux prévus par les articles L.222-1 à L.222-3 et L.229-26 du code de l'environnement.

Refonte de l'arrêté facture : l'arrêté du 2 juillet 2007 relatif aux factures de fourniture d'électricité ou de gaz naturel dit "arrêté facture" précise les mentions qui doivent être obligatoirement portées par les fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel sur leurs factures destinées aux consommateurs, et aux petits clients professionnels.

La refonte de l'arrêté facture était nécessaire pour prendre en compte les dispositions de la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite "loi NOME". Les nouvelles dispositions du projet d'arrêté ont notamment pour objet de :

- préciser les délais de remboursement ou les conditions de report des trop-perçus ;
- préciser les modes de paiement dont disposent les clients,
- clarifier le calcul des estimations pour les clients,
- informer les clients de la période à laquelle ils peuvent transmettre leurs index pour prise en compte sur leur prochaine facture.

L' « arrêté facture » ainsi modifié devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013.



L'organisation de la distribution d'électricité

L'organisation du système français de distribution électrique s'articule autour de deux échelons :

- **au niveau national**, ERDF, comme les ELD, dispose d'un monopole légal, sur sa zone de desserte, pour l'exploitation et le développement des réseaux publics de distribution d'électricité et EDF assure la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente. Ces missions s'effectuent dans le cadre d'une péreuation tarifaire et d'une régulation nationale sous l'égide de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ;
- **au niveau local**, dans le cadre d'un contrat de concession qui organise la relation contractuelle entre ERDF, EDF et l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

L'alimentation en électricité de la concession

L'alimentation en énergie de la concession est assurée par l'ensemble du système électrique national où l'offre et la demande sont ajustées à tout instant. La réalisation de cet ajustement s'appuie sur une programmation à long terme des investissements de production et sur un développement rationnel du réseau public de transport conforté par des interconnexions avec les pays voisins.





• Les postes-sources

Situés à la charnière entre le réseau public de transport et le réseau public de distribution, les postes-sources jouent un rôle clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution, tout en contribuant à la sûreté du réseau public de transport. Ils constituent également le point de facturation par RTE des charges d'accès au réseau amont supportées pour chaque concession.

Ces postes sont la propriété de RTE et d'ERDF, en sa qualité de gestionnaire de réseau de distribution, chacun pour la partie des installations qu'il exploite.

• La production locale

La dynamique de développement des installations de production d'électricité de sources renouvelables place en première ligne les gestionnaires de réseau de distribution, et notamment ERDF, qui sont chargés de raccorder les sites de production décentralisée et de garantir à court, moyen et long terme un fonctionnement sûr et économique du système électrique.

Votre concession en quelques chiffres

La double page ci-après présente en synthèse les données essentielles de la concession.

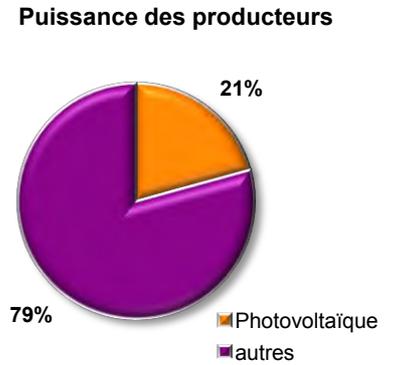
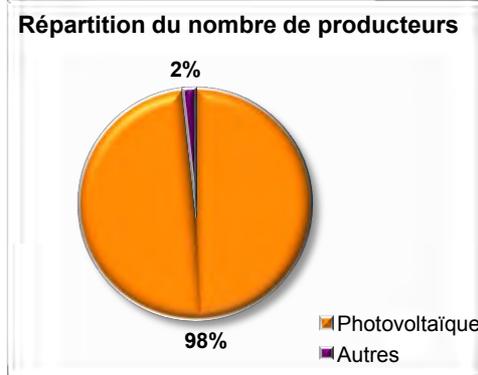


Les chiffres clés de la concession

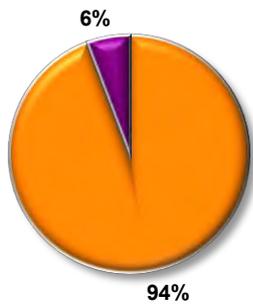
Les clients de la concession

124 clients en injection (78 vs 2010)

172 405 clients en soutirage (169 964 vs 2010)



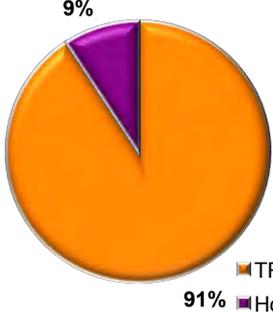
Répartition du nombre de consommateurs



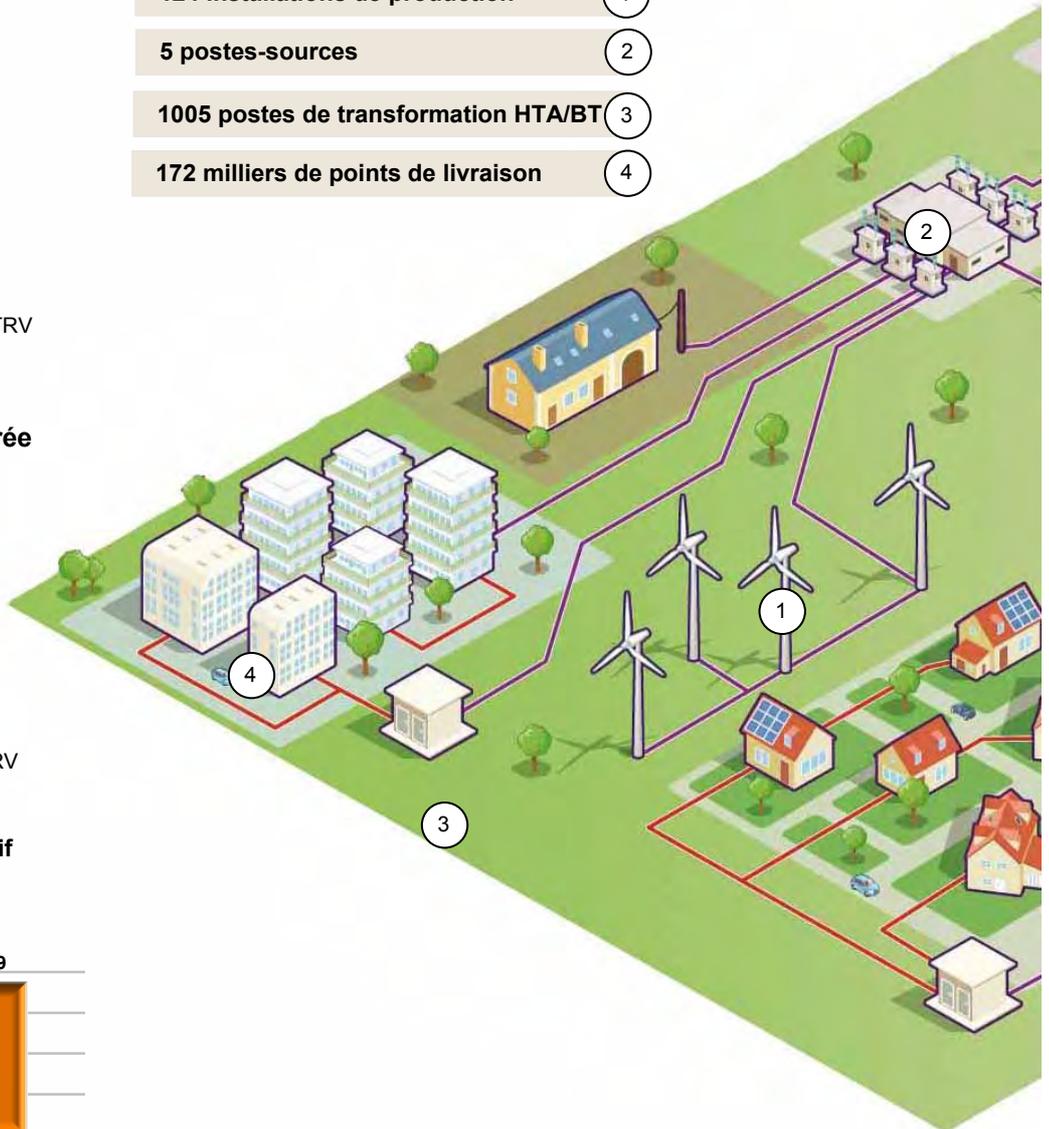
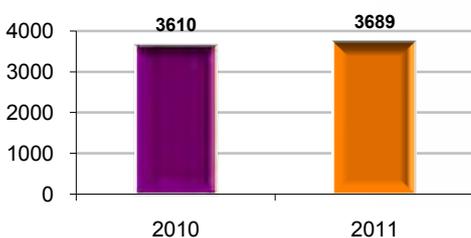
*Tarif Réglementé de Vente

- 124 installations de production (1)
- 5 postes-sources (2)
- 1005 postes de transformation HTA/BT (3)
- 172 milliers de points de livraison (4)

Répartition de l'énergie livrée



Clients bénéficiaires du Tarif Première Nécessité





Les chiffres clés de la concession

La qualité de desserte

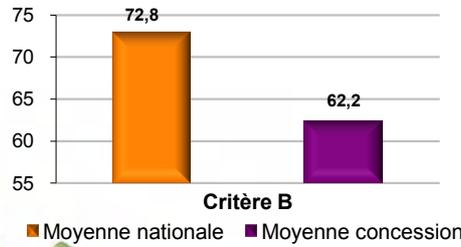
509 km de réseau moyenne tension HTA

5

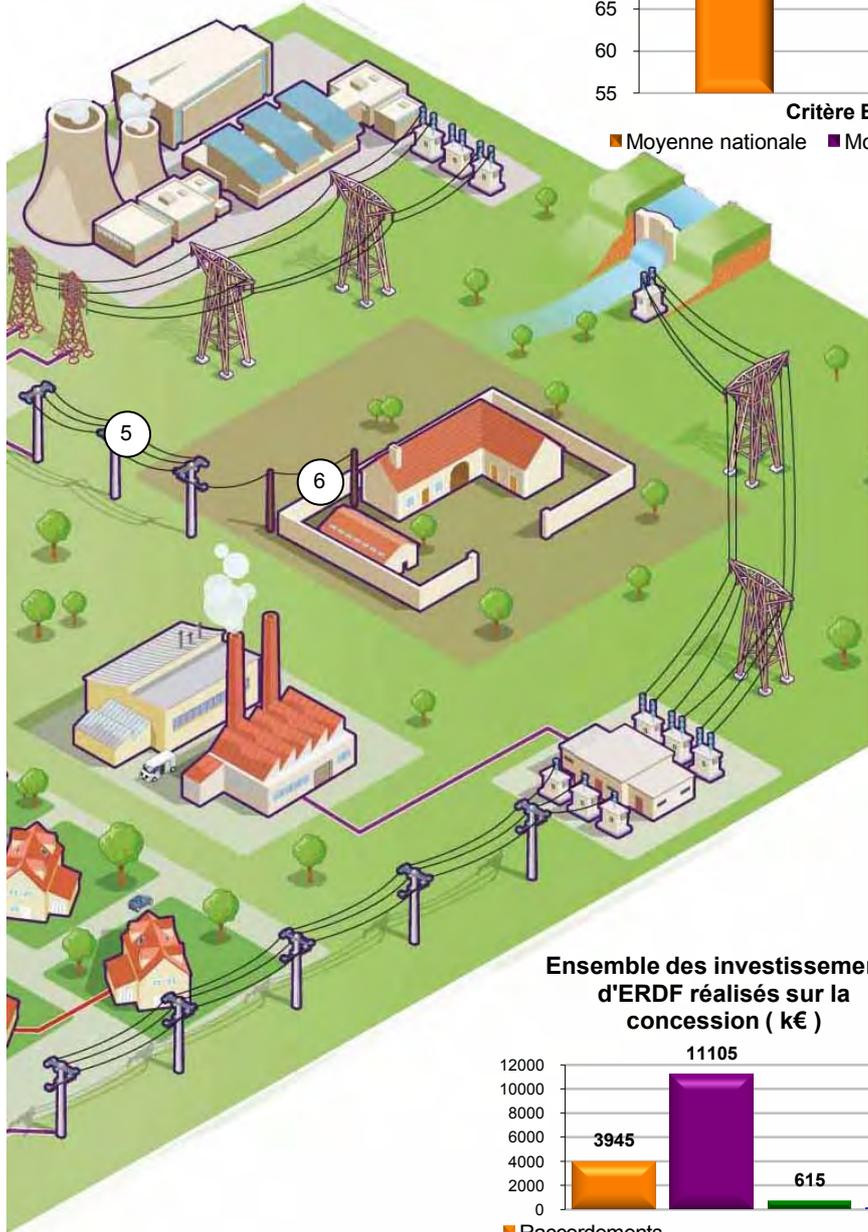
999 km de réseau basse tension

6

Durée moyenne de coupure perçue par un usager (en min)

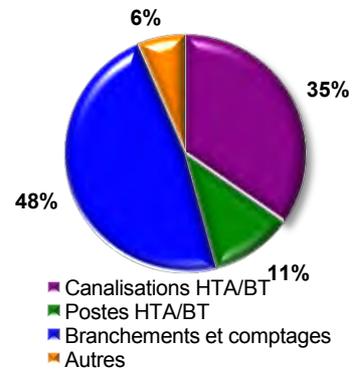


Critère B : 62 minutes (60 minutes vs 2010)

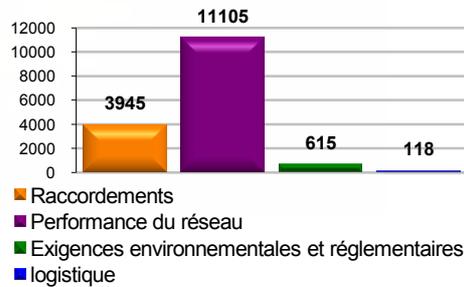


Le patrimoine

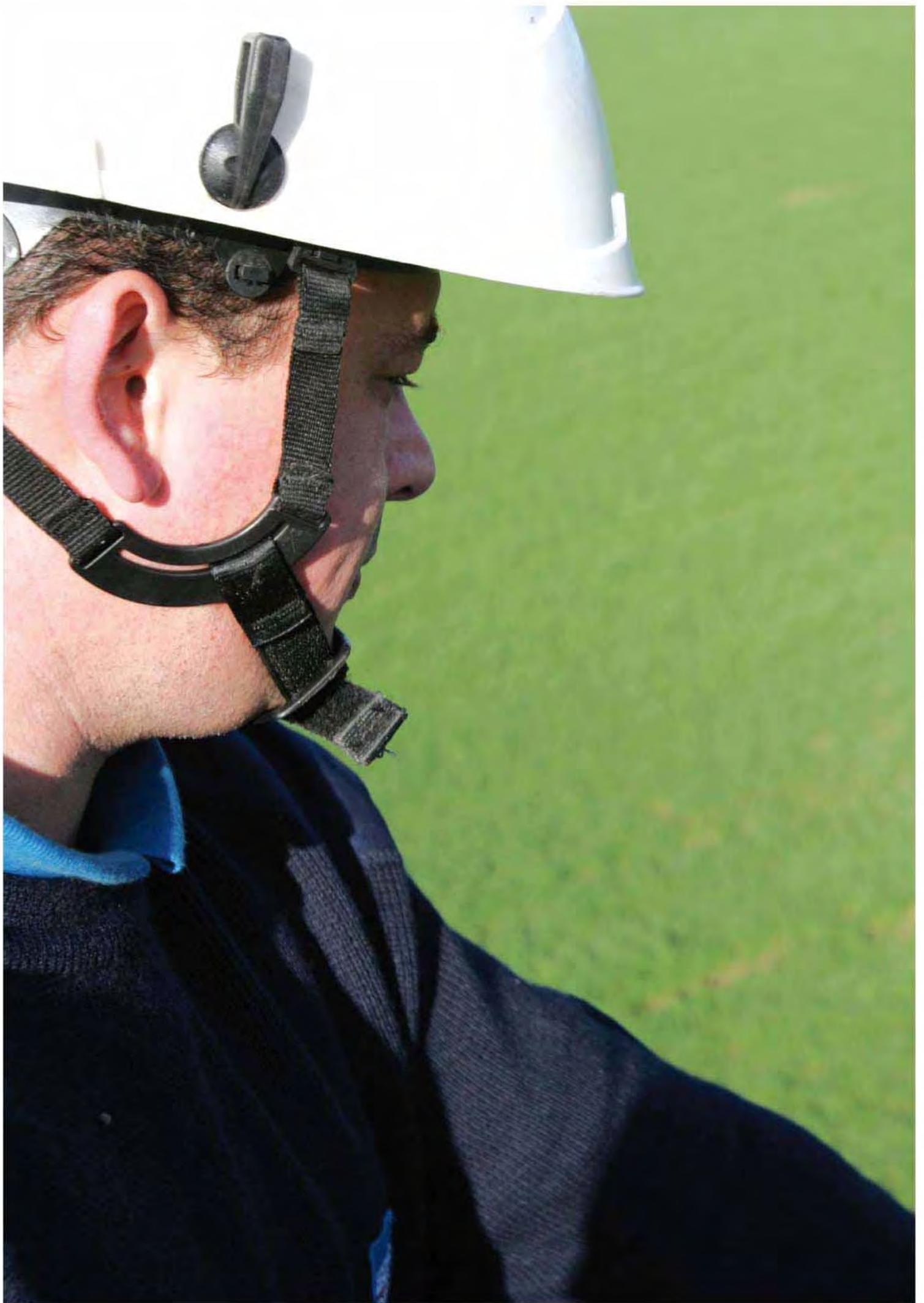
Valeur nette comptable



Ensemble des investissements d'ERDF réalisés sur la concession (k€)



11 720 k€ engagés pour améliorer le patrimoine de la concession



A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire



A.1 Le développement et l'exploitation du réseau de distribution publique en 2011	16
A.1.1 La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour ERDF	16
A.1.2 ERDF, maître d'ouvrage de travaux sur le réseau	18
A.1.3 Perspectives pour l'année 2012	25
A.2 La proximité avec les clients d'ERDF	26
A.2.1 L'accueil des clients : mieux orienter et faciliter l'accès à l'information	26
A.2.2 L'amélioration des délais de raccordement dans un contexte de forte augmentation de l'activité	26
A.2.3 La satisfaction des clients : une préoccupation constante de nos équipes	28
A.3 L'ancrage territorial et les actions au service de l'environnement	30
A.3.1 La présence d'ERDF sur le territoire.....	30
A.3.2 Le respect de l'environnement et de la biodiversité	34
A.4 Les éléments financiers de la concession	35
A.4.1 Les indicateurs de produits et de charges d'exploitation associés à votre concession	35
A.4.2 Les informations patrimoniales.....	36



A.1 Le développement et l'exploitation du réseau de distribution publique en 2011

A.1.1 La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour ERDF

L'appréciation de la qualité d'alimentation sur le territoire de votre concession tient compte des incidents majeurs survenus en 2011, des principales actions d'amélioration mises en œuvre dans l'année et de l'évolution des indicateurs de suivi de la qualité. Ces informations sont développées ci-après.

• La continuité de la fourniture

L'année 2011 marque une inversion de tendance par rapport aux deux années précédentes au niveau national avec une réduction du temps de coupure. Cette réduction ne se vérifie pas au périmètre de la ville de Bordeaux mais le temps de coupure y reste stable et inférieur aux résultats nationaux.

Toutes causes confondues, le temps de coupure moyen ressort, au niveau national, à 73 minutes, soit une amélioration de l'ordre de 39 % par rapport à la valeur moyenne nationale 2010, alors qu'il est de 62 minutes à Bordeaux.

Corrigé de l'impact des événements exceptionnels et des incidents sur le réseau de transport géré par Réseau de Transport d'Électricité (RTE), la tendance nationale reste la même. La tempête Joachim n'ayant pas été qualifiée de phénomène climatique exceptionnel, ses effets sont pris en compte dans le calcul.

Au périmètre de la concession, les résultats sont les suivants :

En sa qualité de gestionnaire du service public national de distribution de l'électricité, ERDF contribue à la **cohérence et la rationalité du réseau** de distribution et de sa gestion sur l'ensemble du territoire métropolitain.

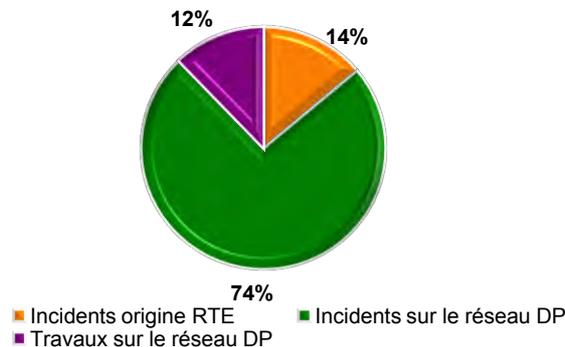
ERDF **améliore en permanence la qualité** de l'électricité distribuée sur sa zone de desserte et la **sécurisation** des réseaux grâce à l'engagement de son personnel, la maîtrise de ses métiers et sa politique en matière d'investissement et de maintenance.

Temps de coupure toutes causes confondues (en min.)

Durée moyenne totale annuelle de coupure par client BT, toutes causes confondues (critère B)

	2010	2011	Variation
Critère B concession	60	62	3,1%

Répartition de la durée des coupures par origine





A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire

• L'évolution du nombre de clients mal alimentés (tenue de tension) :

Un client est dit « mal alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

Pour mémoire, afin d'accueillir dans de bonnes conditions les raccordements des producteurs d'énergie sur le réseau public de distribution, ERDF a ajusté en 2010 certains paramètres entrant dans les calculs de tension réalisés à partir de l'application SIG et contribuant à la vision modélisée du nombre de CMA. Ainsi, les mises à jour ont porté sur l'actualisation des profils de consommation des clients et des températures de référence déterminant les périodes de fortes consommations. En complément, ERDF a opté pour l'utilisation complète de la plage de tension +/-10% telle que définie dans le décret Qualité du 24/12/2007.

Cette démarche d'ajustement technique et réglementaire a permis d'avoir une vision plus précise et objective de l'état du réseau.

Le niveau de qualité du réseau est réputé non respecté lorsque 3% des clients de la concession (et du département lorsque la concession n'est pas à maille départementale) sont mal alimentés (arrêté Qualité du 24/12/2007)

Au périmètre de la concession, les résultats sont les suivants :

Tenue de tension

Clients BT mal alimentés	Concession		
	2010	2011	Variation
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	161	135	-16,1%
Taux de clients mal alimentés sur le territoire de la concession (en %)	0,1%	0,1%	-18,2%

La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale (décret du 24 décembre 2007), soit une tension admissible comprise entre 207 volts et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

En l'absence de moyens permanents de surveillance de la tension chez les clients, ERDF utilise un modèle statistique, qui compte-tenu de la structure du réseau, de la répartition des consommations et des courbes de charges types, donne une évaluation, dans des situations défavorables (forte charge en hiver), du nombre de clients susceptibles de connaître des tensions en dehors des plages prévues.

• L'évolution du nombre de clients mal alimentés (continuité d'alimentation)

Un client est dit « mal alimenté » (CMA) lorsque le nombre de coupures qu'il subit sur une année dépasse les valeurs admises.

Sur la concession, est réputé mal alimenté tout client en basse tension (BT) ou en moyenne tension (HTA) pour lequel l'une au moins des trois exigences de qualité définies ci-après est dépassée :

- 6 coupures longues (> 3 mn)
- 35 coupures brèves (comprises entre 1 seconde et 3 mn)
- 13 h de durée cumulée de coupures longues.

Le niveau de qualité du réseau est réputé non respecté lorsque 5% des clients de la concession (et du département lorsque la concession n'est pas à maille départementale) ont dépassé l'une au moins des trois valeurs indiquées ci-dessus (arrêté Qualité du 24/12/2007)



A.1.2 ERDF, maître d'ouvrage de travaux sur le réseau

- **Le compte rendu des investissements réalisés par ERDF en 2011 sur le réseau public de distribution d'électricité**

En application de l'article 21 de la loi NOME, ERDF, en qualité d'organisme de distribution d'électricité, présente un compte rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux. Pour ERDF, le CRAC est le support privilégié de ce compte rendu.

- **Les investissements du concessionnaire en 2011**

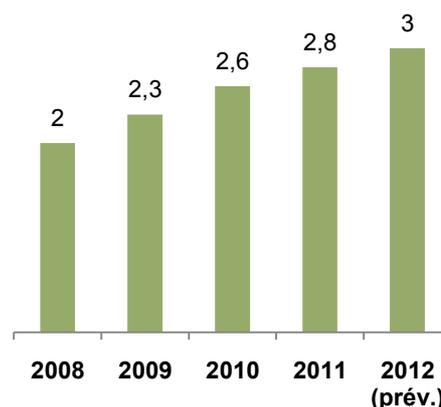
Depuis 2008, les investissements totaux d'ERDF ont augmenté de près de 50 % pour atteindre 2,8 milliards d'euros en 2011 (+ 10 % par rapport à 2010). En particulier, les investissements consacrés à la qualité augmentent de +25 % par rapport à 2010.

Environ la moitié de ces investissements sont mobilisés pour raccorder de nouveaux utilisateurs du réseau, consommateurs ou producteurs. L'autre moitié concerne des opérations dites délibérées, au premier rang desquelles figure l'amélioration de la qualité de la fourniture, l'adaptation du réseau aux charges ou le renouvellement de nos moyens d'exploitation (véhicules, engins, outillage...).

Par ailleurs, ERDF, distributeur désigné par l'Etat, réalise des investissements dans l'enveloppe qui lui est allouée par le cadre tarifaire (TURPE 3) défini par la commission de régulation de l'énergie (CRE). Ces investissements sont réalisés en recherchant la meilleure optimisation possible des moyens prévus par le tarif national, garant de la péréquation et bénéficient à l'ensemble des consommateurs. Cette approche associée à une vision locale sur la situation des réseaux et la qualité, amène ERDF à faire les arbitrages opportuns

Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'ERDF en 2010 et 2011, dans le domaine concédé et dans les biens propres du concessionnaire, est présenté dans le tableau ci-après.

Investissements d'ERDF en Md€





A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire

Les investissements correspondent aux dépenses enregistrées sur l'année 2011 pour l'élaboration de biens durables.

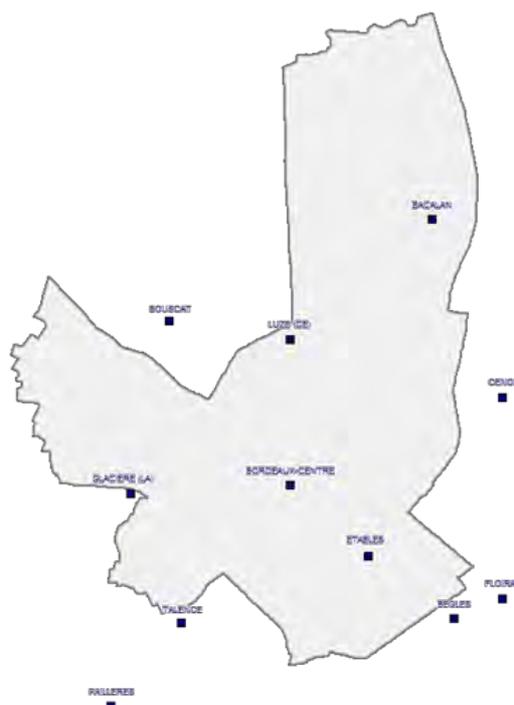
Investissements ERDF (en k€)	2010 pro-forma	2011
1. Raccordement des consommateurs et producteurs	3 644	3 945
2. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	9 245	11 720
2.1 Performance du réseau	8 115	11 105
Dont renforcement	1 447	5 585
Dont modernisation	5 924	4 702
Dont moyens d'exploitation	743	818
2.2 Exigences environnementales et réglementaires	1 130	615
Dont environnement (article 8, intégration des ouvrages)	119	0
Dont sécurité et obligations réglementaires	600	122
Dont modifications d'ouvrages à la demande de tiers	411	493
3. Investissements de logistique (dont immobilier)	47	118
Total (en k€)	12 936	15 783

Malgré la baisse des investissements en matière environnementale et réglementaire, due à la fin du remplacement des transformateurs contenant du PCB, les investissements totaux augmentent de 2,8 millions d'euros (+22%) dans la concession, en particulier pour conforter la performance du réseau (+37%). Au total, ces 15,8 millions d'euros représentent plus de quatre fois le résultat obtenu par ERDF au périmètre de la concession (3703 k€, cf. A.4.1 p34).

Par ailleurs, des investissements sont réalisés par le concessionnaire dans des moyens qu'il mobilise au service de plusieurs concessions, dont la vôtre, et qui participent à l'alimentation du territoire de ces concessions ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la desserte.

Le tableau ci-après présente les investissements d'ERDF sur les postes-sources situés dans le périmètre géographique de votre concession ainsi que ceux contribuant à son alimentation électrique.

Investissements ERDF en k€	2010	2011
Travaux postes sources	239	4 984
<i>Travaux sur d'autres postes sources contribuant à l'alimentation électrique de la concession</i>	2	197
Total	241	5 181





• Les principaux travaux réalisés par le concessionnaire en 2011

Sur le territoire de la concession, **la liste détaillée des travaux réalisés avec leur localisation et les ouvrages mis en service est proposée en partie D.2.**

En synthèse, vous trouverez ci-après les principaux travaux réalisés en 2011 par ERDF.

Dans les grandes villes, ERDF doit faire face à un double enjeu : minimiser l'impact visuel des postes de transformation électriques et garantir un accès facilité aux équipes de maintenance. Bordeaux, classée au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2007, accorde d'autant plus d'importance à ces enjeux. Pour y répondre, la meilleure solution demeure l'enfouissement des postes implantés en domaine public.

Début 2011 à Bordeaux, après la place du Palais et la place Laffargue, des travaux ont été réalisés **Place Picard** pour installer un poste souterrain. Dans le cadre de ces travaux, ERDF adapte et modernise les réseaux de câbles situés dans l'environnement immédiat. En l'occurrence, 230m de tranchée ont été ouverts pour y insérer 360m de câbles et l'alimentation de l'éclairage public. Des buses de réservation ont été prévues pour répondre éventuellement à de nouvelles demandes dans le futur sans répéter de travaux conséquents.

Jean-Louis David, adjoint au maire de Bordeaux, a procédé à une visite de chantier, en compagnie de Jean-Guy Majourel, Directeur d'ERDF Gironde.





A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire

Un autre chantier particulièrement délicat s'est déroulé au cœur même des rues commerçantes et emblématiques de Bordeaux.

Dans l'hypercentre de Bordeaux, **au croisement du cours de l'Intendance, de la rue Sainte-Catherine et du cours du Chapeau rouge**, ce chantier s'est déroulé sur six semaines mi 2011.



Il s'agissait de réaliser des travaux d'envergure tout en minimisant la gêne occasionnée et en respectant les clauses précises du cahier des charges en matière de délais et de réfection de la chaussée. **Le magasin Apple Store devait être raccordé et la puissance de Fauchon augmentée.** Pour cela, 60m de ligne HTA et 280m de lignes BT ont été déployées.



Jean-Guy Majourel a procédé en compagnie de Jean-Louis David, adjoint au maire de Bordeaux, à la réception des travaux de ces chantiers.

Le réaménagement du **quartier Saint-Michel** vise à rénover ce périmètre tout en conservant son identité originelle. Fin 2011, un 3^{ème} transformateur a été installé dans le poste souterrain situé devant la basilique Saint-Michel pour sécuriser la qualité de fourniture dans le quartier. Tout a été mis en œuvre sur ce chantier pour minimiser la gêne occasionnée (camion aspirateur, accès aux commerces conservés, barrières de sécurité, panneaux de chantiers...). A la fin du chantier, une réunion d'information s'est tenue auprès des commerçants et des habitants pour leur présenter les enjeux de ces investissements et la démarche conjointe de la Ville et ERDF.





A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire

Les travaux de raccordement des consommateurs et producteurs

En HTA

Commune	Libellé de l'affaire	Poste-source	Départ HTA	Linéaire déposé	Linéaire posé	Montant
BORDEAUX	Raccordement clients HTA	BACALAN	LAFON	0	125	20 326 €

En basse tension

Commune	Libellé de l'affaire	Linéaire déposé	Linéaire posé	Nb de postes HTA/BT créés	Nb de postes HTA/BT déposé	Montant
BORDEAUX		0	140	0	0	57 925 €
	Raccordement clients BT >= 120kVA	0	247	0	0	36 824 €
		0	30	1	0	35 154 €
		0	172	1	1	41 109 €
	Raccordement clients BT=<36 kVA avec extension (col/groupé)	0	1813	1	1	43 248 €
		0	110	1	1	40 520 €



A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire

Les travaux au service de la performance du réseau

En HTA

Commune	Libellé de l'affaire	Poste-source	Départ HTA	Linéaire déposé	Linéaire posé	Montant
	Remplacement préventif de boîtes HTA			0	0	472 453€
	Continuité d'alimentation réseau	BORDEAUX-CENTRE	PREFECTURE	472	595	146 939€
		LA GLACIERE	MONNERON	1594	1597	284 040€
		TALENCE	PICON	786	771	116 439€
BORDEAUX	Remplacement pour obsolescence réseau HTA sout	LA GLACIERE	SOISSONS	448	450	100 888€
		BORDEAUX-CENTRE	JUDAIQUE	496	529	84 537€
		DE LUZE	SEGUEY	434	409	56 631€
		BEGLES	SAIGON	114	117	34 421€
		BORDEAUX-CENTRE	MERIADECK 1	107	107	33 342€



A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire

En basse tension

Commune	Libellé de l'affaire	Linéaire déposé	Linéaire posé	Nb de postes HTA/BT créés	Nb de postes HTA/BT déposé	Montant
BORDEAUX	Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain	-446	453	4	4	323 173€
	Levée de contraintes rés. BT (U ou I) en zone ERDF pl. Picard	-141	344	1	1	220 174€
	Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain	-101	30	0	0	114 802€
	Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain	-85	180	0	0	103 982€
	Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain	-233	250	0	0	91 914€
	Levée de contraintes rés. BT (U ou I) en zone ERDF	0	326	0	0	85 548€
	Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain	-166	248	0	0	76 355€
	Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain	-138	144	0	0	64 539€
	Levée de contraintes rés. BT (U ou I) en zone ERDF	-194	283	0	0	63 539€
	Continuité d'alimentation réseau	0	0	0	0	146 939€



A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire

Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires

En basse tension

Libellé de l'affaire	Linéaire déposé	Linéaire posé	Nb de postes HTA/BT créés	Nb de postes HTA/BT déposé	Montant
Traitement des matériels pollués au PCB sources	0	0	0	0	31 792€
	0	0	0	0	11 089€

A.1.3 Perspectives pour l'année 2012

ERDF poursuit ses efforts d'investissements pour la fiabilisation des réseaux et leur sécurisation face aux aléas climatiques, avec un budget national pour 2012 qui est de 3 Md€, en hausse de plus de 10 % par rapport à 2011. Environ 43 % de cette somme sera consacrée au raccordement des nouveaux clients et des producteurs, ou à l'accompagnement de travaux de voirie.

Les dépenses concernant l'amélioration de la qualité connaissent également une augmentation significative pour développer les programmes de fiabilisation et sécurisation du réseau aérien HTA, de renouvellement des câbles souterrains HTA papier imprégné et de renouvellement des composants des postes-sources.

La stratégie d'investissement sur les réseaux moyenne tension est un facteur clé d'amélioration de la desserte en électricité. Ces investissements sont engagés de façon à poursuivre dans les années à venir l'amélioration de la qualité perçue en 2011 au niveau national. Leur coordination avec les travaux prévus par l'autorité concédante est nécessaire pour assurer une allocation efficiente des investissements.

Cette poursuite des efforts d'investissement sera d'autant plus vraie à Bordeaux.



A.2 La proximité avec les clients d'ERDF

A.2.1 L'accueil des clients : mieux orienter et faciliter l'accès à l'information

Dans un souci de simplification des démarches, le fournisseur est l'interlocuteur privilégié des clients pour répondre aux questions sur la fourniture d'électricité (facturation, demande de mise en service, résiliation, changement de fournisseur). Toutefois, ces derniers conservent la liberté de contacter directement ERDF pour toute demande concernant notamment les situations suivantes : dépannage, accès au comptage, raccordement.

Pour les aider dans leurs démarches, ERDF a réalisé au début de l'année 2010 la refonte de son site internet (www.erdfdistribution.fr).

Des espaces personnalisés dédiés ont été créés (espaces particuliers, entreprises et collectivités locales, fournisseurs d'électricité, producteurs, professionnels du BTP) afin de mieux orienter les clients et leur faciliter l'accès à l'information la plus pertinente.

ERDF met également à leur disposition sur le site internet des numéros d'appels directs pour joindre les accueils ERDF (voir détail et numéros de téléphone en annexe § « vos interlocuteurs »).

L'efficacité de ces accueils est mesurée par leur taux d'accessibilité :

Accessibilité de l'accueil d'ERDF (en %)	Région ERDF	
	2010	2011
Accueil Acheminement	96,4 %	96,7%
Accueil Raccordement Électricité (ARE)	89,8 %	92,2%
Accueil Dépannage	92,3 %	89,5%

A.2.2 L'amélioration des délais de raccordement dans un contexte de forte augmentation de l'activité

En 2011, ERDF a poursuivi la simplification des processus de raccordement de ses clients.

Depuis le 28 septembre 2011, les clients concernés par un raccordement individuel, sans extension, au réseau basse tension ($\leq 36\text{kVa}$) disposent d'un barème forfaitaire, approuvé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), plus simple et plus lisible. Un paiement par internet leur est également proposé depuis septembre 2011. Ce dispositif sécurisé de paiement permet de programmer plus rapidement les travaux et de diminuer le délai total de l'opération de raccordement.

Par ailleurs, pour répondre aux nombreuses demandes de raccordements d'installations photovoltaïques, ERDF met à la disposition des particuliers et des installateurs un portail dédié accessible depuis le site www.erdfdistribution.fr.



A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire

• Le raccordement des consommateurs

En 2011, ERDF a mis en service plus de 430 000 raccordements neufs en consommation pour le marché des particuliers et des professionnels, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2010. Dans ce contexte, l'ensemble des actions engagées par ERDF sur la simplification des procédures a permis de réduire d'un jour le délai moyen de réalisation des travaux pour les branchements simples.

Cette hausse, qui permet de revenir au niveau de 2008, intervient après deux années successives de baisse d'activité.

L'année 2012 devrait connaître une croissance moins soutenue.

En Gironde l'année 2011 se caractérise par une variation positive de l'activité raccordement en soutirage, avec un nombre de propositions de raccordement (devis) en raccordement individuel neuf en augmentation de 4,3%.

Comme sur les autres départements, une forte baisse des demandes de raccordement petits producteurs (Photovoltaïque) est enregistrée dans un nouveau cadre règlementaire fixé en mars 2011 : baisse de 57% sur les devis émis et de 47% sur les travaux réalisés.

Dans ce contexte, la qualité des prestations d'ERDF reste au delà des objectifs fixés avec une satisfaction client confirmée (plus de 83% des clients particuliers se déclarent satisfaits ou très satisfaits). Ainsi, avec un délai moyen de 7 jours de production des devis pour le raccordement neuf individuel, ce sont plus de 90% des propositions de raccordement qui ont été envoyées à moins de 10 jours.

Rappel – une fois raccordée, la mise en service d'une installation est conditionnée par

1. Le paiement intégral des travaux de raccordement
2. L'obtention d'une attestation de conformité - consuel
3. La souscription d'un contrat avec un fournisseur

Branchements d'installations de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA sans adaptation de réseau :

Branchements d'installations de consommation	2010	Concession	
		2011	Variation
Nombre de raccordements individuels neufs réalisés	277	168	-39,4%
Nombre d'affaires de raccordement collectif neuf réalisées	130	131	0,8%

• Le raccordement des producteurs

Les conditions de rachat de l'électricité ont été modifiées au début de 2011, à l'initiative des pouvoirs publics, de façon à mieux réguler les demandes de raccordement. Leur nombre a ainsi sensiblement diminué par rapport à 2010.

Au niveau national, ERDF a constaté une diminution de 44 %, par rapport à 2010, des mises en service d'installations photovoltaïques.

La baisse constatée au niveau national se vérifie dans une moindre mesure au sein de Bordeaux qui connaît une baisse de treize raccordements de producteurs entre 2010 et 2011.

Raccordement d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA sans adaptation de réseau :

Raccordement d'installations de production	2010	Concession	
		2011	Variation
Nombre de raccordements individuels neufs réalisés	50	37	-26,0%



A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire

• Les installations de production raccordées au réseau

Installations de production à fin 2011	Nombre	Concession	
			Puissance délivrée kW
dont producteurs d'énergie d'origine photovoltaïque	122		1 258
dont producteurs d'énergie d'origine éolienne	0		0
dont producteurs d'énergie d'origine hydraulique	0		0
dont autres (biomasse, biogaz, cogénération...)	ICS		4815

• Le délai moyen de raccordement d'installations de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Délai moyen de réalisation des travaux (en jours)	Concession		
	2010	2011	variation
Concernant les branchements simples	95	120	25,6%

A.2.3 La satisfaction des clients : une préoccupation constante de nos équipes

ERDF s'attache à mesurer la satisfaction globale de ses clients vis-à-vis de l'action du distributeur. Cette mesure se fait au périmètre du département pour les clients particuliers et les clients professionnels raccordés en basse tension avec une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.

Indicateurs de satisfaction (en %)	National	Département
Clients particuliers	90,5 %	87,6%
Clients professionnels (\leq à 36 kVA)	89,2 %	87,9%

La satisfaction des collectivités locales est également mesurée sur divers thèmes dont la satisfaction globale notée de 0 à 10.

Indicateurs de satisfaction (note sur 10)	National	Département
Collectivités locales	7,8	7,8



A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire

• La gestion des réclamations

Au niveau national, plus de 98 % de ces réclamations font l'objet d'une réponse dans un délai inférieur à 30 jours, dépassant ainsi l'objectif incitatif de la CRE de « 95 % sous 30 jours », prévu dans le tarif « TURPE 3 ».

Au niveau de la concession, les réclamations se décomposent de la manière suivante sur le segment des clients particuliers :

Répartition des réclamations par type (en %)	Concession
	2011
Raccordements	2,4%
Relève et facturation	55,6%
Accueil	1,7%
Interventions techniques	26,1%
Qualité de la fourniture	14,2%
Total	100 %

La majorité des réclamations concerne le relevé des compteurs et la facturation. Avec la généralisation du nouveau compteur Linky dans les années à venir, la facturation est calculée sur la consommation réelle et non plus sur une estimation. Les relevés des compteurs, adaptation de puissance, changements de tarif, mises en service... sont réalisés à distance et dans des délais plus courts (moins de 24h contre 5 jours actuellement).

Le Service National des Utilisateurs du Réseau d'ERDF traite les réclamations appelant une réponse nationale dans le cadre des instances d'appel de second niveau et des saisines et recommandations du Médiateur national de l'énergie et des médiateurs des Fournisseurs. Il assure avec ceux-ci une relation suivie.

Il assure la cohérence des réponses aux réclamations dans le respect des règles du marché et de la réglementation en vigueur.



A.3 L'ancrage territorial et les actions au service de l'environnement

ERDF entretient avec les autorités concédantes et les collectivités territoriales une relation de proximité afin de répondre au mieux à leurs attentes. Chaque collectivité dispose ainsi d'un interlocuteur privilégié qui est chargé d'accompagner au quotidien les élus, les concédants ou leurs représentants.

Les actions en faveur de l'environnement sont une des composantes essentielles de ce dialogue qu'ERDF souhaite développer. Que ce soit pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement afin d'en réduire l'impact visuel ou pour la protection de la biodiversité, ERDF agit au plan local.

ERDF affirme son ancrage dans le territoire à travers son engagement d'entreprise citoyenne et responsable et ses actions de partenariat et de sponsoring.

A.3.1 La présence d'ERDF sur le territoire

• L'accompagnement des projets de territoires

Le concessionnaire contribue à la réalisation d'actions dans le cadre des opérations de rénovation urbaine à travers des conventions signées avec les collectivités territoriales en charge de ce type d'opérations. La contribution d'ERDF porte sur des aspects techniques, et environnementaux. Cette démarche s'applique également aux contrats urbains de cohésion sociale.

Un groupe de travail dédié sur la Communauté Urbaine de Bordeaux

L'année 2011 a été marquée à Bordeaux par un grand nombre de travaux effectués par ERDF pour améliorer la fourniture d'électricité. Pour répondre aux enjeux de qualité de fourniture d'électricité sur la ville, une organisation dédiée a été mise en place en janvier 2007. Ce groupe composé de 16 personnes a pour mission de :

- piloter les investissements en se coordonnant avec les programmes de renouvellement de voirie de la CUB et de la Ville pour lancer des renouvellements ciblés de câbles électriques.
- renouveler les tronçons identifiés de câbles « papier imprégné » pouvant devenir défectueux,
- construire un plan de maintenance préventif à l'aide de l'outil de diagnostic de réseaux.
- assurer les déplacements de réseaux dans le cadre du projet d'extension du TRAM

Grâce à ce groupe dédié, les ouvrages renouvelés ou construits ont été, en moyenne annuelle, de 10 km en basse tension, de 8 km en moyenne tension, pour un total de 13 millions d'euros investis par an depuis 2007. En 5 ans, le temps moyen de coupure sur la ville de Bordeaux a été divisé par deux.

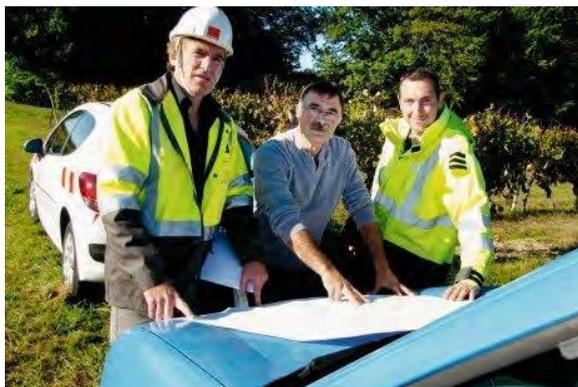


A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire

Le partenariat AMG et ERDF

L'association des Maires de Gironde (AMG) et ERDF ont noué un partenariat à la fin de l'année 2011 afin d'approfondir leur collaboration et de renforcer le dialogue entre ERDF et les élus du département. Dans ce cadre, ERDF a participé à l'organisation de la soirée de l'AMG à l'occasion du Salon des Maires à Paris. Surtout, cela a permis d'organiser des réunions d'information et de mettre en place le dispositif « correspondants tempête ».

Une mise en application concrète de ce partenariat : l'exercice de crise à Faleyras



Joël Sanchez, correspondant tempête de Faleyras, avec les techniciens d'ERDF et d'Orange.

Photo Sud-Ouest 14/10/2011

Le 13 octobre 2011, un exercice de crise a été réalisé sur le territoire de l'Entre-Deux-Mers grâce à la collaboration de l'AMG, d'ERDF et de France Télécom Orange. Ce fut l'occasion de tester l'efficacité du dispositif « correspondants tempête » ainsi que la coordination des actions et la communication entre les acteurs en simulant la venue d'une tornade sur la ville de Faleyras. Gérard César, président de l'Association des Maires de Gironde, s'est félicité de la parfaite coordination des opérateurs de réseaux avec l'AMG et a affiché sa satisfaction devant l'évolution des choses depuis les dernières tempêtes Klaus et Xynthia.

• La contribution à l'économie locale

ERDF en 2011 en Gironde c'est :

- 860 salariés
- 700 emplois induits auprès de 300 entreprises
- 105 millions d'euros d'investissements sur le département
- 24 implantations.
- 51 embauches et 57 apprentis en Aquitaine Nord.



• Autres actions de partenariat et de sponsoring

ERDF a signé une convention avec l'**Association des Petits Débrouillards Aquitaine (APDA) le 19 juillet 2011 à Bordeaux**, pour l'année, en présence de Jean-Guy Majourel, directeur territorial Gironde à ce moment-là, et de Michel Pernot, président de l'association. Signée par le Conseil Régional, elle a notamment permis de mener plusieurs actions d'information à Bordeaux, Mérignac et Pessac.



L'action de l'APDA vise à toucher un large public, jeune, composé en majorité d'enfants et d'adolescents.



Elle utilise pour cela des moyens pédagogiques et met en œuvre une démarche participative, expérimentale et ludique. Son action se déroule dans plusieurs lieux et moments. Elle intervient dans les écoles, avec les enseignants, autour d'un projet pour venir sensibiliser les élèves et participer aux cours de technologie, de sciences et de découverte sur l'électricité.

ERDF, notamment en tant que gestionnaire de réseaux électriques impliqué dans la vie de la société, participe à l'opération « les secrets de l'électricité ». Une mallette avec une dizaine de modules, comprenant fiches, visuels et expériences



attrayants a été conjointement élaborée et constituée. L'objectif principal de ces journées est de délivrer d'une part un message de prévention, concernant les risques de l'électricité ; et d'autre part de faire découvrir la magie de l'électricité, de susciter l'émerveillement de tous devant ces phénomènes physiques et leur explication. Afin de pérenniser la sensibilisation, des dépliants « prévention », édités par ERDF, ont été remis aux participants.



Cette convention met donc en valeur la politique sociétale soutenue du gestionnaire de réseau envers ses utilisateurs quotidiens en matière de prévention des risques, qui constituent aussi à maints égards les préoccupations de ses agents.

A Bordeaux, les petits débrouillards sont notamment intervenus pendant cinq jours durant la manifestation du **quai des sports** qui s'est tenue du 15 juillet au 15 août.



La convention signée entre la ville de Bordeaux et ERDF prévoit, dans son axe IV, de privilégier le rayonnement culturel de la ville à travers ce partenariat. C'est en ce sens qu'ERDF a parrainé la **biennale d'art contemporain Evento** qui s'est tenue au mois d'octobre 2011, dont le directeur artistique est Michelangelo Pistoletto.

Trois temps forts marquent ce parrainage :

- Le spectacle inaugural de Pippo Delbono, organisé devant le Grand théâtre le 6 octobre 2011
- L'exposition « Utopies urbaines » qui s'est tenue aux Abattoirs du 6 au 16 octobre 2011. Ce fut l'occasion pour les visiteurs de découvrir le compteur intelligent Linky
- L'exposition de l'œuvre artistique Balleau, installée sur le miroir d'eau le 11 octobre 2011



Michèle Bellon, Présidente d'ERDF, Jean-Guy Majourel, Gilles Capy, avec Michelangelo Pistoletto, Directeur artistique d'Evento 2011



Animation Balleau, Miroir d'eau



A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire

• La sécurité des tiers et la prévention des accidents par électrification

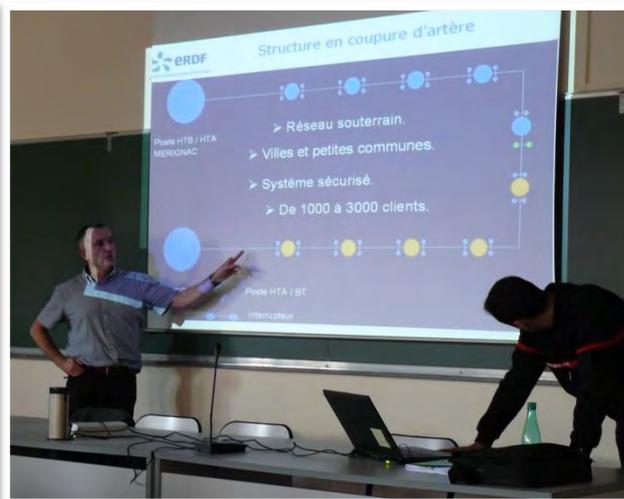
Afin de sensibiliser les personnes susceptibles d'avoir des activités professionnelles ou de loisirs à proximité des ouvrages et des installations électriques du distributeur, ERDF déploie des actions de communication, de formation et de sensibilisation ciblées, en partenariat avec les services de l'État, les syndicats professionnels et les associations de sports et loisirs.

L'Agence de Conduite Régionale (ACR) a animé plusieurs réunions avec les pompiers dans le cadre de la refonte de leur guide opérationnel d'intervention. Après la mort tragique de deux soldats du feu en 2010, il était nécessaire de revoir la formation concernant les risques électriques.

Réunis dans un amphithéâtre de l'Université de Talence, près de 250 encadrants pompiers ont assisté à cette présentation, insistant sur des risques particuliers tels que :

- L'induction
- La tension de pas
- Les automatismes de ré-enclenchement en réseau
- Les distances de sécurité

Ce fut aussi l'occasion de préciser les domaines d'intervention d'ERDF et de RTE, ainsi que les temps moyens d'opération. Trois autres réunions ont été organisées pour continuer à porter ce message de prévention.



A.3.2 Le respect de l'environnement et de la biodiversité

• Les travaux d'amélioration esthétique des réseaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'ERDF

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT (en %)	Concession	
	2010	2011
En agglomération	97 %	100 %
Hors agglomération	100 %	100 %
En zone classée	100 %	100 %
Total	98 %	100 %



A.4 Les éléments financiers de la concession

Pour l'exercice 2011, ERDF continue d'améliorer la présentation des éléments financiers vers plus de lisibilité. Depuis 2010, sur l'aspect « exploitation », une démarche visant à améliorer la ventilation des coûts au périmètre de la concession a été menée. De même, sur la vision patrimoniale, des informations complémentaires ont été ajoutées. Vous pourrez en retrouver les détails et explications méthodologiques dans la partie C « indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire ».

A.4.1 Les indicateurs de produits et de charges d'exploitation associés à votre concession¹

Produits (en k€)	Concession		
	2010	2010 pro forma	2011
Recettes d'acheminement	47 887	47 887	47 848
Autres recettes ²	5 005	5 005	6 397
Autres produits divers	7 227	7 227	9 238
Total produits	60 119	60 119	63 484
Contribution à l'équilibre	0	708	906

Charges (en k€)	Concession		
	2010	2010 pro forma	2011
Achats et charges d'exploitation ³	42 260	41 435	42 515
Contribution au FACE et redevance de concession ⁴	1 701	1 701	1 833
Dotations nettes d'exploitation	12 360	12 268	12 477
Autres charges diverses	2 713	4 427	3 861
Total charges	59 033	59 831	60 687
Contribution à l'équilibre	89	0	0

Résultat (en k€)	2010	2010 pro forma	2011
Total des produits – Total des charges⁵ (y compris contribution à l'équilibre)	-670	997	3 703

Des commentaires sur les principales variations constatées entre les exercices 2011 et 2010 vous sont proposés en partie C « Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire » au paragraphe C.3.1.

¹ Les éléments présentés sont une vision agrégée des données présentées dans la partie C « Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire » au paragraphe C.3.1.

² Les autres recettes comprennent toutes les recettes hors acheminement (production de biens, recettes de raccordements et prestations, autres recettes) : cf partie C « Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire » au paragraphe C.3.1.

³ Depuis 2010, au sein de la rubrique achats et charges d'exploitation, la ventilation des charges de personnel affectées à l'exploitation est différente pour les agents travaillant sur le réseau (au prorata des km de réseau) et pour les autres agents (au prorata du nombre de clients)

⁴ La « Contribution au FACE », versée par ERDF au niveau national et dont une quote-part est affectée à la concession, permet de financer les aides allouées par le FACE aux maîtres d'ouvrage des travaux en zone d'électrification rurale..

⁵ La différence entre les produits et les charges, y compris la contribution à l'équilibre, indique le niveau de participation de la concession au résultat d'exploitation national d'ERDF.



A.4.2 Les informations patrimoniales

Les valeurs présentées correspondent aux ouvrages concédés en exploitation, qu'ils aient été construits sous maîtrise d'ouvrage du concédant ou du concessionnaire.

• Synthèse de la valeur des ouvrages concédés au 31 décembre 2011

Ouvrages concédés (en k€)	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement
Canalisations HTA/BT	75 967	46 469	114 676
Postes HTA/BT et transformateurs	29 793	14 722	43 491
Branchements et comptages	103 021	63 773	138 945
Autres biens	12 980	8 629	13 641
Total	221 761	133 593	310 754

La valeur brute correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût de production.

La valeur nette comptable correspond à la valeur brute, diminuée des amortissements industriels, pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages. Les principales durées d'utilité estimées sont les suivantes : canalisations HTA et BT : 40 ans à 50 ans (pour les canalisations BT aériennes torsadées) ; postes HTA/BT et transformateurs : 30 ans ; branchements : 40 ans ; dispositifs de comptage : 20 à 30 ans.

La valeur de remplacement représente l'estimation, à fin 2011, du coût de remplacement d'un ouvrage à fonctionnalités et capacités identiques. Elle fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques à la profession issus de publications officielles. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

Changement d'estimation des durées de vie de certains biens relevant de la distribution publique d'électricité

Selon une périodicité régulière, ERDF s'assure de la pertinence des principaux paramètres de comptabilisation des immobilisations (durées d'utilité, valeurs de remplacement, mailles de gestion). Dans la continuité des travaux conduits de 2005 à 2007, des études ont été lancées en 2011 et ont porté à date sur la durée de vie des canalisations basse tension. Elles ont conduit à ré-estimer la durée de vie des canalisations basse tension aériennes torsadées de 40 ans à 50 ans. Cette modification s'analyse comme un changement d'estimation pris en compte de manière prospective. Elle se traduit par une reprise mécanique de provision pour renouvellement au 1^{er} janvier 2011 pour les ouvrages qui deviennent renouvelables après le terme de la concession, ainsi que par une moindre dotation aux amortissements et à la provision pour renouvellement de l'exercice par rapport à l'exercice 2010. Ces études se poursuivront en 2012 sur les autres catégories d'ouvrages.



A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire

• La variation des actifs concédés au cours de l'année 2011

Actifs concédés (en k€)	Valeurs brutes au 01/01/2011 pro-forma	Mises en service : apports ERDF nets	Mises en service : apports externes nets	Retraits en valeur brute	Valeurs brutes au 31/12/2011
Canalisations HTA/BT	72 075	3 899	328	335	75 967
Postes HTA/BT et transformateurs	28 573	1 528	7	316	29 793
Branchements et comptages	98 436	3 403	2 212	1 030	103 021
Autres biens	12 494	1 070	1	585	12 980
Total	211 578	9 900	2 549	2 266	221 761

Les valeurs brutes « pro forma » correspondent au périmètre des communes adhérentes au 31 décembre 2011.

Les apports ERDF nets correspondent aux ouvrages construits sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières directes d'ERDF dans le cas d'ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concédant (notamment la contribution d'ERDF au titre de l'article 8 et de la PCT), déduction faite le cas échéant des contributions financières externes.

Les apports externes nets correspondent aux ouvrages apportés par le concédant ou les tiers et mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières externes dans le cas d'ouvrages réalisés par le concessionnaire (par exemple, lors de déplacements d'ouvrages), déduction faite le cas échéant des contributions financières directes d'ERDF.

• Synthèse des passifs du patrimoine concédé

Les passifs des concessions sont représentatifs des droits et obligations contractuels du cahier des charges.

Droit sur les ouvrages existants (en k€)	Concession	
	2010	2011
Contre-valeur des biens concédés	128 156	133 593
Valeur nette comptable des financements ERDF	69 933	72 435

Les droits sur les ouvrages existants comprennent :

- La contre-valeur des biens : elle correspond à la valeur nette comptable des ouvrages concédés et matérialise l'obligation de retour des ouvrages au concédant.
- La valeur nette comptable des financements ERDF (ou financement du concessionnaire non amorti) : elle correspond à la part non amortie des apports nets d'ERDF, diminués des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du concédant affectés en droits du concédant lors des renouvellements et alors considérés comme des financements du concédant.



A. Synthèse de l'activité d'ERDF sur votre territoire

Droit sur les ouvrages futurs (en k€)	Concession	
	2010	2011
Amortissement du financement du concédant	41 436	43 611

Les droits sur les ouvrages à renouveler correspondent à l'amortissement du financement du concédant des biens pour lesquels ERDF est maître d'ouvrage du renouvellement. Le financement du concédant est défini comme les apports externes nets des concédants et des tiers. Ce montant est ensuite complété des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du financement du concédant affectés en financement du concédant lors des renouvellements. Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc, au remplacement effectif du bien, en droit du concédant sur les biens existants

Provision pour renouvellement (en k€)	Concession	
	2010	2011
Provision	47 315	45 784

La provision pour renouvellement est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement (cf. définition supra). Elle est constituée sur la durée de vie des biens, pour les seuls ouvrages renouvelables avant le terme de la concession et pour lesquels ERDF est maître d'ouvrage du renouvellement, conformément à l'article 36 de la loi du 9 août 2004. Elle vient compléter les charges d'amortissement industriel.

La variation du stock de provision pour renouvellement entre 2010 et 2011 intègre la reprise de provision sur les canalisations basse tension aériennes torsadées relative aux ouvrages qui deviennent renouvelables après le terme du contrat du fait de la ré-estimation de leur durée de vie de 40 ans à 50 ans.

Cette reprise a été enregistrée en résultat exceptionnel dans les états financiers d'ERDF ; de ce fait elle ne figure pas dans la ligne "reprises sur amortissements et provisions" du tableau présenté en C3.1, qui détaille les éléments financiers d'exploitation de la concession.



B. Synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire



B.1 Les évolutions législatives et réglementaires	43
B.1.1 Les conséquences de la loi NOME sur les tarifs réglementés de vente	43
B.1.2 Le mouvement tarifaire du 1 ^{er} juillet 2011	44
B.1.3 La modification des conditions générales de vente du tarif bleu des clients particuliers	45
B.1.4 L'augmentation de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE)	46
B.2 Les clients de la concession aux tarifs réglementés de vente	47
B.3 La relation clientèle	48
B.3.1 La proximité avec les clients	48
B.3.2 La qualité des relations et des services	50
B.3.3 Les principaux indicateurs relatifs à la qualité des relations et des services	53
B.4 La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF	56
B.4.1 Les dispositifs pour aider les clients démunis	56
B.4.2 Une organisation adaptée	57
B.4.3 Un réseau de partenaires sociaux performant	59
B.4.4 La consommation énergétique des logements et l'amélioration de l'habitat : un engagement ancien	59
B.4.5 Les actions locales de médiation sociale et de solidarité	59
B.4.6 Les principaux indicateurs de la solidarité	61



B. Synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire

En tant que concessionnaire, EDF assure la fourniture d'électricité aux clients bénéficiant des tarifs réglementés de vente (tarifs bleu, jaune, vert) et raccordés au réseau de distribution de la concession. Les clients, qui bénéficient du Tarif de Première Nécessité (TPN), relèvent également du périmètre de la concession.

Rappelons que les tarifs réglementés de vente applicables dans le cadre du service public de la fourniture d'électricité sont segmentés de la manière suivante :

- le tarif bleu pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA,
- le tarif jaune pour les puissances comprises entre 36 et 250 kVA,
- le tarif vert pour les puissances souscrites supérieures à 250 kVA.

Le choix est aujourd'hui ouvert à tous les clients :

- de rester ou de retourner (dans certaines conditions décrites ci-après) aux tarifs réglementés de vente fixés par les pouvoirs publics,
- ou d'exercer leur éligibilité en souscrivant un nouveau contrat à prix de marché avec un fournisseur d'électricité.

Tarif réglementé de vente

Part fourniture

Elle doit permettre de couvrir les coûts de production et les coûts commerciaux d'EDF en tant que fournisseur d'électricité aux tarifs réglementés de vente.
A ce jour, elle s'obtient par différence entre le tarif réglementé de vente et le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité.



Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

Il est fixé par décision ministérielle sur proposition de la CRE.
Il est indépendant des fournisseurs mais dépend de la catégorie de clients.
Il est acquitté par le client à son fournisseur, qui le reverse au gestionnaire de réseau.



Le client règle tous les éléments de la facture au fournisseur d'électricité aux tarifs réglementés de vente.



B.1 Les évolutions législatives et réglementaires

B.1.1 Les conséquences de la loi NOME sur les tarifs réglementés de vente

Les tarifs bleus sont pérennisés

La loi NOME pérennise les tarifs réglementés pour tous les clients résidentiels et les petits consommateurs professionnels.

À partir du 31 décembre 2015 au plus tard, c'est la CRE qui fixera les tarifs réglementés et non plus les ministres de l'Énergie et de l'Ecologie.

Les tarifs jaune et vert sont maintenus jusqu'en 2015

Les tarifs jaune et vert disparaissent au 31 décembre 2015.

Réversibilité

La loi NOME redéfinit les règles de la réversibilité c'est-à-dire la possibilité de retour aux tarifs réglementés de vente d'un site passé aux offres de marché :

	Possibilité de bénéficier des tarifs réglementés de vente ou des offres de marché pour un site de consommation	Réversibilité
PS ≤ 36 kVA ⁶	Offres de marché ou tarifs réglementés de vente au choix	Oui, sur simple demande et sans délai
PS > 36 kVA		
	Si éligibilité du site non déclarée : offres de marché ou tarifs réglementés de vente au choix	Non, si site déjà passé aux offres de marché à la date du 07/12/2010
Jusqu'à fin 2015	Si éligibilité du site déclarée à la date de promulgation de la loi NOME (07/12/2010) : offres de marché obligatoires	Oui, mais après un délai d'un an et avec obligation ensuite de rester un an aux tarifs réglementés de vente si éligibilité du site déclarée à partir du 08/12/2010 par l'occupant de ce site
À partir du 01/01/2016	offres de marché obligatoires	Non (offres de marché obligatoires)

Les taxes locales sur l'électricité sont réformées

La loi NOME a permis de transposer la directive 2003/96/CE du 27 octobre 2003 visant à harmoniser la fiscalité européenne. Les taxes sur l'électricité sont désormais proportionnelles à la quantité d'électricité consommée et non plus au montant de la facture. En conséquence, les taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) se sont substituées le 1^{er} janvier 2011 aux anciennes taxes locales sur l'électricité (TLE).

Les TCFE sont au nombre de trois :

- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), dont le produit est reversé aux communes, aux syndicats ou aux départements agissant au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique en lieu et place des communes,

⁶ PS : Puissance souscrite



B. Synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire

- la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) dont le produit est reversé aux départements,
- la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) dont le produit est reversé à l'Etat.

Les textes d'application de la loi NOME prévoient que seuls les syndicats avec la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'électricité (AOD) peuvent désormais percevoir les taxes en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants. Cette disposition sera effective au 1^{er} janvier 2012, l'année 2011 étant considérée comme une année de transition.

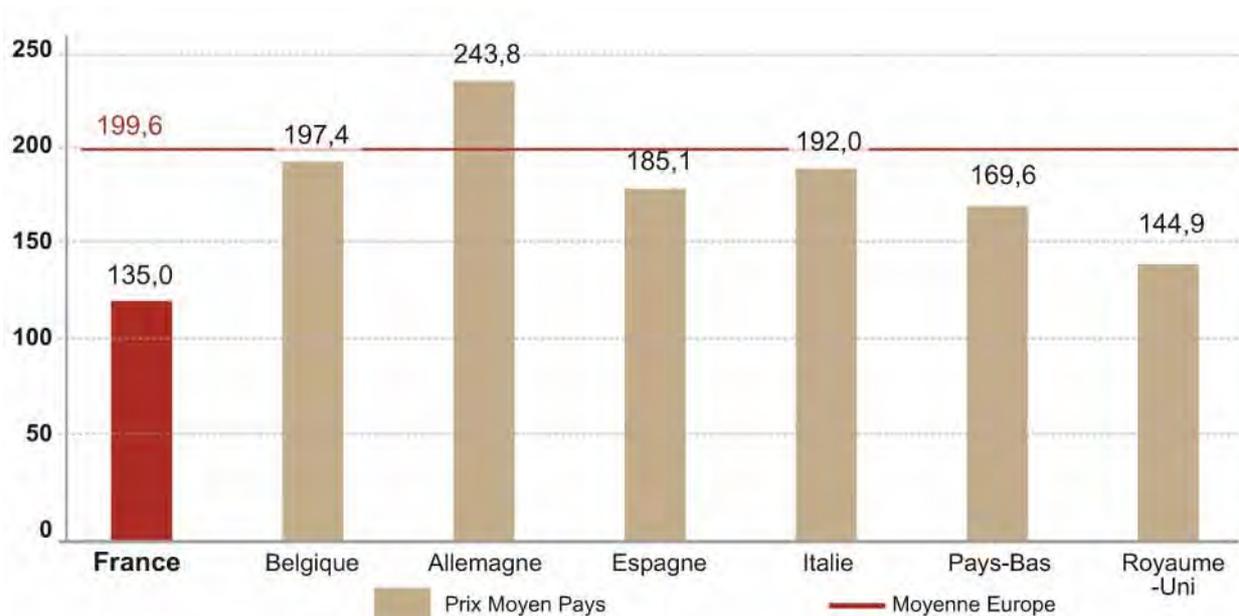
Par ailleurs, les éléments nécessaires aux calculs des taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité (coefficient multiplicateur, tarifs) ainsi que les bénéficiaires pour la taxe communale sont disponibles sur le site www.impôt.gouv.fr.

B.1.2 Le mouvement tarifaire du 1^{er} juillet 2011

L'arrêté fixant l'évolution des tarifs de l'électricité a été publié le 30 juin 2011 au Journal Officiel par le Gouvernement pour application au 1^{er} juillet.

La hausse globale de la facture est de 2,9 % TTC en moyenne pour les clients résidentiels, de 2,9 % HTVA en moyenne pour les clients non résidentiels (tarifs bleus), de 4,5 % HTVA pour les sites au tarif jaune, et de 4,9 % HTVA pour les sites au tarif vert (entreprises et collectivités).

Les tarifs des clients particuliers en France (en €/MWh toutes taxes comprises) et les prix en Europe en 2010



Pour EDF, la priorité est de préserver, dans la durée, la compétitivité de l'électricité française. Cela nécessite une politique d'investissements dans la qualité, la sécurité et la pérennité du parc de production qui doit être reflétée dans les évolutions des tarifs de l'électricité. Elle s'accompagne d'un engagement résolu d'EDF auprès de ses clients pour les aider à maîtriser leur consommation énergétique.



B.1.3 La modification des conditions générales de vente du tarif bleu des clients particuliers

Les conditions générales de vente (CGV) de l'offre « Tarif Bleu » ont été modifiées au 15 octobre 2011 en concertation avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR), après avis consultatif des associations de consommateurs représentatives.

Les modifications apportées consistent notamment à mettre en conformité les CGV de fourniture d'électricité EDF avec les nouvelles dispositions législatives apportées par la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi « NOME ».

Les principales modifications sont les suivantes :

Art. 3-1 : Date de prise d'effet du contrat

En cas de changement de fournisseur, le contrat prend effet dans un délai maximal de 21 jours à compter de la date à laquelle EDF a été informée par le client de son acceptation de l'offre.

Art. 4-3 : Résiliation du contrat

Dans tous les cas de résiliation, le client reçoit une facture de résiliation dans un délai de 4 semaines à compter de la résiliation du contrat.

Art 7-2 : Modalités de facturation

EDF adresse au client une facture établie sur la base de ses consommations réelles au moins une fois par an sous réserve de l'accès au compteur du client. Les autres factures dites « intermédiaires » sont établies sur la base des consommations estimées du client, c'est-à-dire sur la base de ses consommations réelles antérieures ou, à défaut, à partir de consommations moyennes constatées pour la même option tarifaire ou pour la même option de prix sur la période concernée.

Art 8-6 : Délai de remboursement

En cas de résiliation du contrat, si la facture de résiliation fait apparaître un trop-perçu en faveur du client, EDF rembourse ce montant dans un délai maximal de 2 semaines après la date d'émission de la facture de résiliation.

Art 11-1 : Modes des règlements internes des litiges

Les coordonnées de l'instance d'appel que le client peut saisir s'il n'est pas satisfait de la réponse apportée par le Centre de Relation Client figurent désormais dans les CGV :

EDF Service National Consommateurs

TSA 20021

49975 Blois Cedex.

Art 13 : Correspondance et informations

Pour contacter EDF, le client doit se reporter à l'adresse postale figurant sur la facture. Il peut également contacter un conseiller EDF au 09 69 32 15 15 (appel non surtaxé).

Pour les offres Tarif Bleu, les coordonnées d'Électricité Réseau Distribution France (ERDF) sont complétées par l'adresse de son site Internet :

<http://www.erdfdistribution.fr>

Le client peut accéder à l'aide-mémoire du consommateur d'énergie à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/consommation/thematiques/Electricite-et-gaz-naturel>



B.1.4 L'augmentation de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE)

La Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) vise pour les opérateurs qui les supportent (EDF, ELD) à compenser les surcoûts de production dans les zones non interconnectées au réseau électrique métropolitain continental, les charges liées au soutien des énergies renouvelables et de la cogénération, les coûts et les pertes de recettes liées à la mise en œuvre du TPN et les coûts liés à la mise en œuvre du dispositif institué en faveur des personnes en situation de précarité (Fonds Solidarité Logement). La CSPE finance enfin le budget du Médiateur National de l'Énergie.

La CSPE est due par les consommateurs finaux d'électricité au prorata de leur consommation. Sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), le gouvernement arrête le montant des charges à compenser et la contribution unitaire par kWh. Le niveau de la CSPE n'avait pas évolué depuis 2004, alors que les charges de service public à compenser ont subi une augmentation importante et croissante, notamment en raison du rachat de l'électricité d'origine renouvelable : cette situation a entraîné un déficit de compensation très important pour EDF. En 2011, la CSPE a évolué de 4,5 €/MWh à 7,5€/MWh au 1^{er} janvier et de 7,5€/MWh à 9 €/MWh au 31 juillet.



B. Synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire

B.2 Les clients de la concession aux tarifs réglementés de vente

Total tarifs réglementés

	2010	2011	Variation
Nombre de clients	160 793	163 015	1,4%
Énergie vendue en kWh	1 420 184 023	1 401 160 460	-1,3%
Recettes en €	118 715 757	125 036 478	5,3%

Tarif bleu

	2010	2011	Variation
Nombre de clients	158 856	161 068	1,4%
Énergie vendue en kWh	801 356 328	807 585 533	0,8%
Recettes en €	72 569 997	77 266 832	6,5%

Tarif jaune

	2010	2011	Variation
Nombre de clients	1 554	1 568	0,9%
Énergie vendue en kWh	194 313 240	184 888 360	-4,9%
Recettes en €	17 700 122	17 747 250	0,3%

Tarif vert

	2010	2011	Variation
Nombre de clients	383	379	-1,0%
Énergie vendue en kWh	424 514 455	408 686 567	-3,7%
Recettes en €	28 445 639	30 022 396	5,5%



B.3 La relation clientèle

B.3.1 La proximité avec les clients

• L'approche multicanal

Avec l'évolution des attentes, des besoins et des pratiques de nos clients, les modes de contact évoluent. L'orientation vers les nouveaux canaux (internet, téléphonie mobile...) se développe. Les canaux traditionnels (accueils physiques, téléphonie) se positionnent dans le traitement des demandes plus complexes des clients (autour du conseil sur le contrat de fourniture, la maîtrise de l'énergie, les difficultés de paiement, la précarité énergétique...). EDF propose un dispositif de contact multicanal basé sur la proximité, la réactivité, la simplicité qui permet aux clients de choisir leur mode de contact, selon leur besoin, par internet, par téléphone et aussi en boutique, dans des structures de médiation sociale...

- **Les canaux automatisés** (site internet, Serveur Téléphonique Interactif) offrent un accès permanent. Ils permettent aux clients :
 - d'accéder aux informations sur leur contrat de fourniture d'électricité ;
 - de réaliser leurs opérations de gestion courante de leur contrat (consultation et règlement de facture, relevé de compteur, changement de coordonnées personnelles ou bancaires...)

Deux nouveautés en 2011 :

- lancée au 1^{er} semestre 2011, une application sur « smartphone » permet l'accès aux informations les plus courantes et la mise en relation par téléphone avec un conseiller pour les demandes complexes ;
 - depuis le 29 novembre 2011, les clients peuvent souscrire leur contrat de fourniture d'électricité via internet dans leur espace Client, bénéficiant notamment d'un conseil tarifaire personnalisé en ligne.
- **Le canal téléphonique** permet à nos clients la mise en relation directe avec un conseiller pour les questions relatives à leur contrat de fourniture. Il est complété par trois numéros spécifiques :
 - **Le pôle projets** dédié à l'accompagnement des clients dans leurs projets de rénovation de l'habitat
 - **Deux numéros verts dédiés à la clientèle démunie**, l'un pour l'orientation vers les dispositifs de solidarité, l'autre pour l'information sur le Tarif de Première Nécessité.
 - **Le canal courrier – courriel** est organisé pour un traitement des demandes avec accusé de réception rapide et délai de réponse adapté au niveau de complexité de la demande.
 - **Les canaux physiques** se composent du réseau de boutiques EDF complété de partenariats dans des structures en relais de proximité avec la clientèle (ce point est développé au paragraphe suivant).

En complément de ce dispositif multicanal à disposition de la clientèle, le réseau des Correspondants Solidarité et de leurs équipes de conseillers spécialisés agit en relation étroite avec l'ensemble des acteurs sociaux pour faciliter l'accompagnement de la clientèle démunie.

Le détail des canaux de contact téléphoniques et physiques du fournisseur EDF en région Sud-Ouest (Aquitaine et Midi Pyrénées) est précisé au chapitre D.



B. Synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire

• La présence physique au travers de différents réseaux de points de contact avec les clients

EDF a poursuivi en 2011 l'action en région Sud-Ouest pour élargir et densifier la présence territoriale en complément du canal boutiques par le développement d'une part de structures mutualisées et d'autre part de dispositifs de médiation sociale.

La diversité des réseaux de points de contact a pour ambition de répondre à la multiplicité des situations, profils et demandes des clients.

• Le canal boutiques :

Les 12 boutiques EDF implantées sur le territoire de la région représentent environ 100 000 contacts par an.

Elles sont des lieux d'information, d'accompagnement, de conseil pour les demandes de la clientèle relatives au contrat de fourniture et leur finalité principale est orientée sur des services autour de l'énergie dans l'habitat, la maîtrise de la consommation, la rénovation, l'amélioration du confort thermique.

• Le développement de structures mutualisées en partenariat avec d'autres opérateurs :

Dans le cadre de l'expérimentation nationale "Plus de services en milieu rural"

EDF est partenaire au plan national, avec d'autres opérateurs, de l'expérimentation du Comité Interministériel d'Aménagement des Territoires "Plus de services en milieu rural", à travers une convention signée en septembre 2010.

En région Sud-Ouest, 3 départements font l'objet de cette expérimentation : **la Gironde, le Lot et la Lozère**. EDF a participé aux groupes de travail pilotés par les Préfectures qui ont abouti fin 2011 à des contrats de mise en place d'offres de services. Pour EDF, cette démarche s'articule sur l'enrichissement de l'offre dans des structures d'accueil mutualisées (notamment Relais et Maisons de Service Public...), la mise en place de Points Services... La présence d'EDF se développera ainsi dans un accueil de premier niveau.

Dans le cadre d'une convention avec La Poste, les services d'EDF sont accessibles sur le territoire de la région Sud-Ouest dans 71 Points Services, dont 4 nouveaux en 2011. Un espace dédié dans un bureau de La Poste permet à la clientèle l'accès à la documentation sur les services et une mise en relation téléphonique gratuite avec un conseiller EDF.

D'autre part, la convention « cash compte » avec La Poste permet aux clients de régler leur facture en espèces sans frais dans tous les bureaux de La Poste, les frais de mandat étant pris en charge par EDF.

• L'engagement dans le développement des dispositifs de médiation sociale :

Pour EDF, les structures de médiation revêtent une importance majeure. Elles permettent de renouer le contact avec les familles en situation de précarité, de trouver une solution pour le règlement de leurs factures, de conseiller les clients sur les économies d'énergie et de faciliter les démarches administratives.

En région Sud-Ouest, EDF a poursuivi en 2011 l'action de déploiement de partenariats avec notamment:

Les PIMMS (Point d'Information Médiation Multi Services)

EDF et l'Union Nationale des PIMMS ont renouvelé leur partenariat en 2010 afin de développer ce réseau. Le PIMMS est un lieu dédié à la médiation sociale, en partenariat avec les collectivités territoriales et des opérateurs de services (La poste, SNCF, EDF...). C'est un point d'accueil, d'écoute, de conseil, d'orientation pour rétablir le lien avec les clients en difficulté.

En région Sud-Ouest,

- le premier PIMMS a été ouvert en 2010 en Gironde à Cenon.
- en 2011, une deuxième implantation a été montée dans le département des Landes à Labouheyre, en partenariat entre la Commune, EDF et la SNCF.
- d'autres projets d'implantation de PIMMS sur le territoire de la région sont en cours d'étude de faisabilité.



B. Synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire

Le partenariat avec les ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

L'action engagée dans cette coopération avec les ADIL a pour objectif principal d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique et met l'accent sur 3 priorités :

- Informer et agir sur la prévention des impayés
- Conseiller sur la maîtrise des consommations
- Orienter rapidement, si nécessaire, vers les acteurs sociaux

En région Sud-Ouest,

- trois partenariats étaient déjà opérationnels en 2010 avec l'ADIL de l'Aveyron, de la Dordogne et du Gers.
- en 2011, deux nouvelles conventions ont vu le jour avec l'ADIL du Lot en juin et de la Lozère en août et un partenariat est en cours de finalisation avec l'ADIL du Tarn.
- d'autres projets de partenariat sont à l'étude sur le territoire de la région.

- **La présence d'EDF pour la clientèle de la Concession :**

La boutique EDF de BORDEAUX, 39-40 place Gambetta, accueille la clientèle,

du lundi au vendredi de 9H30 à 18H30

le samedi de 9H30 à 12H30

Cette boutique, au nouveau concept EDF, offre à la clientèle un espace d'accueil innovant, qui conjugue accessibilité et respect de l'environnement.

Dans l'agglomération Bordelaise, deux autres sites d'accueil EDF sont à la disposition de la clientèle :

EYSINES, 38 rue de Bréteil

Du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H

CENON, parc d'activités Jean Zay, 5 rue Condorcet

Du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H

B.3.2 La qualité des relations et des services

- **L'attention portée aux réclamations des clients**

Sur le marché français de l'électricité, le fournisseur reste l'interlocuteur privilégié du client pour l'accueil et le traitement de sa réclamation.

EDF se met donc en situation de prendre en charge et de traiter toutes les réclamations, y compris celles en relation avec le distributeur ERDF lorsque ce dernier est en cause.

Dans un contexte d'accroissement du niveau d'information et d'exigence des consommateurs envers leurs différents fournisseurs de service, le volume de réclamations a tendance à augmenter de manière régulière.

Un client qui souhaite réclamer peut le faire par téléphone, par courrier ou en boutique auprès de son conseiller clientèle :

- si ce dernier peut traiter la demande, elle est soldée immédiatement,



B. Synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire

- dans le cas contraire, en particulier lorsque des renseignements complémentaires doivent être pris auprès du distributeur, elle est prise en charge par des équipes spécialisées avec pour objectif de respecter un délai de réponse maximum de 30 jours.

Dans le cas où le client ne serait pas satisfait de la réponse apportée, il a la possibilité de faire appel de sa réponse auprès :

- du Service Consommateurs dans un premier temps,
- du Médiateur EDF si aucun accord n'a pu être trouvé.

En Région Sud-Ouest sur un volume de 20562 réclamations écrites enregistrées en 2011 sur le marché des clients particuliers 1297 cas sont remontés en appel au Service Consommateurs.



B. Synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire

Afin d'améliorer la qualité et les délais de traitement des réclamations, EDF a développé de nouvelles actions en 2011 en particulier :

- la mise en œuvre d'un accès téléphonique direct à une équipe spécifiquement formée pour les clients professionnels ayant une réclamation,
- l'organisation d'une prise en charge du client à deux niveaux (soutien des conseillers des Centres d'Appel par des conseillers experts) pour un traitement immédiat des réclamations,
- le développement d'une formation ciblée sur le traitement des principaux cas rencontrés,
- le déploiement d'une politique de visibilité par l'annonce au client du délai de réponse prévisionnel aux réclamations écrites

Rappel de l'organisation du traitement des réclamations

Traitement de premier niveau

Centres de Relation Clients et Boutiques EDF

Equipes spécialisées pour le traitement des réclamations écrites et orales à traitement différé (impliquant le distributeur)

Instance d'appel nationale

Service Consommateurs

un seul niveau de recours affiché au client - traitement par les entités régionales

Médiation

Médiateur EDF



B.3.3 Les principaux indicateurs relatifs à la qualité des relations et des services

• La satisfaction des clients concernant la fourniture aux Tarifs Réglementés de Ventes (TRV)

La clientèle est répartie en quatre segments : les clients particuliers, les clients professionnels (artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs exploitants, facturés au tarif bleu), les collectivités locales, les entreprises (PME, PMI, entreprises tertiaires,...). Chacune de ces catégories fait l'objet d'une enquête de satisfaction spécifique.

• Les clients particuliers et professionnels

Chaque année, EDF fait réaliser une enquête dite « sur événement », menée mensuellement sur des clients ayant récemment été en contact avec un conseiller clientèle. Cette enquête permet de mesurer, dans le mois qui suit, la satisfaction résultant du traitement de leur contact. Au plan national en 2011, près de 53 000 clients particuliers et 9 000 clients professionnels se sont exprimés, dont sur la région Sud-Ouest 6164 clients particuliers et 1123 clients professionnels. EDF a fait évoluer le dispositif, notamment sur la clientèle des particuliers, en augmentant le nombre de clients interviewés et en cherchant à réaliser l'interview au plus près du contact.

L'indicateur synthétique de satisfaction présenté ci-après est composé des clients qui se déclarent très ou assez satisfaits de leur contact avec EDF. Cet indicateur est mesuré au niveau national ainsi qu'au niveau de chaque région afin de garantir la pertinence de l'échantillon et donc la fiabilité des résultats. En effet, le traitement de la relation clients est réalisé globalement à l'échelle de chaque entité régionale d'EDF sans différenciation géographique ce qui rend inutile une analyse plus détaillée des résultats de satisfaction.

En 2011, le niveau de satisfaction globale est en hausse pour les clients particuliers et pour les clients professionnels.

L'analyse qualitative fait ressortir un bon niveau de satisfaction sur la qualité des réponses apportées et les offres de services et en axe de progression principal la capacité à fournir une réponse complète en un seul contact.

Afin d'améliorer la satisfaction de ses clients, les actions déployées en 2011 portent notamment sur,

- l'enrichissement des parcours de formation et de professionnalisation des conseillers clientèle
- la mise en place du soutien « temps réel » aux conseillers clientèle par un conseiller expert pour favoriser une réponse immédiate dans le cas de demande complexe.
- Le développement de fonctionnalités « multi-canal » afin de permettre au client qui le souhaite de réaliser plus d'actes de gestion de son contrat directement par internet.

Indicateur synthétique de satisfaction des clients particuliers :

Satisfaction des clients particuliers concernant la fourniture aux TRV

	2010	2011
Région EDF Sud-Ouest	84,8%	85,9%

Indicateur synthétique de satisfaction des clients professionnels :

Satisfaction des clients professionnels concernant la fourniture aux TRV

	2010	2011
Région EDF Sud-Ouest	83,9%	87,2%



B. Synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire

• Les clients collectivités locales

L'enquête de satisfaction des collectivités locales est réalisée par un institut de sondage et administrée par téléphone. En 2011, 1 270 collectivités locales ont été interviewées au plan national, principalement des décideurs en matière d'énergie. Une répartition homogène des clients enquêtés a été respectée, pour chacune des typologies : communes et intercommunalités, conseils régionaux et généraux.

L'indicateur de satisfaction est calculé aux niveaux national et régional, sur la base du pourcentage de clients collectivités locales qui donnent globalement une note supérieure ou égale à 6 sur 10 à EDF. Les sujets de l'enquête concernent notamment les contacts avec EDF lors des 12 derniers mois, le suivi du client, les informations et les conseils donnés, la facturation, le traitement des réclamations ainsi que la satisfaction globale.

En 2011, la satisfaction des collectivités locales vis à vis de la relation commerciale avec EDF reste à un niveau élevé avec 82% de clients satisfaits.

Les collectivités locales apprécient particulièrement leur interlocuteur commercial, les tarifs pratiqués, la qualité de la facturation. Les collectivités territoriales attendent qu'EDF les informe sur le fonctionnement du marché de l'énergie et sur les services permettant de réaliser des économies d'énergie.

Au cours de l'année 2011, les actions suivantes ont été mises en œuvre pour renforcer la qualité de service, d'information et de relation aux clients collectivités locales :

- Information, par envoi d'e-mails et de courriers, sur la présentation de la nouvelle facture, sur les incidences des évolutions des conditions contractuelles et des taxes.
- Remodelage de l'espace visiteur du site www.edfcollectivites.fr pour rendre la recherche plus simple (en 2011, le nombre de visites comptabilisées est en nette progression par rapport à 2010). Une rubrique d'actualité régionale, mise à jour mensuellement, répond au souhait d'une information plus locale de la part des communes. L'accès personnalisé permet de réaliser des demandes de gestion courante, d'en assurer le suivi en ligne et d'obtenir des duplicata de facture ou de bénéficier de factures électroniques.
- Envoi mensuel de la newsletter électronique « Commun'idée » enrichie d'informations sur les innovations, d'interviews d'élus et de témoignages concrets.

Indicateur synthétique de satisfaction des clients collectivités locales :

Satisfaction des clients collectivités locales concernant la fourniture aux TRV

	2010	2011
Région EDF Sud-Ouest	82%	82%

• Les clients entreprises

Deux enquêtes de satisfaction réalisées par des instituts de sondage permettent de mesurer la satisfaction des entreprises : la première est réalisée par téléphone auprès des petites et grandes entreprises et la seconde fait l'objet de rendez vous en face à face avec les clients grands comptes. En 2011, 109 clients grands comptes ont été enquêtés et 2 455 entreprises ont été interviewées sur l'année au plan national, lors de deux vagues d'enquête. Une répartition homogène des clients enquêtés a été respectée.

L'indicateur de satisfaction est calculé sur la base du pourcentage des clients entreprises qui donnent globalement une note supérieure ou égale à 6 sur 10 à EDF. Les sujets de l'enquête concernent notamment les contacts lors des 12 derniers mois, le suivi du client, les informations et les conseils, la facturation, les réclamations et la satisfaction globale.

En 2011, la satisfaction globale des entreprises vis à vis d'EDF est de 74,2% sur le plan national, dans un contexte réglementaire (loi NOME) et énergétique en mutation profonde.

Les clients entreprises apprécient particulièrement la qualité des contacts avec leur fournisseur et la qualité de la facturation. Ils attendent qu'EDF intensifie l'information, apporte davantage de conseils pour



B. Synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire

maîtriser leur consommation d'énergie et prendre l'initiative d'informer le client sur le traitement de leurs demandes.

Au cours de l'année 2011, les actions suivantes ont été mises en œuvre pour renforcer la qualité de service, d'information et de relation aux clients entreprises :

- accentuation de la communication et de l'information par courrier et par e-mail sur les incidences des évolutions contractuelles, des taxes, ainsi que la présentation de la nouvelle facture
- mis en place d'un accès téléphonique unique pour l'ensemble des sites d'un client
- renforcement des programmes de communication sur l'aide à la maîtrise des coûts énergétiques
- modifications de l'espace visiteur du site www.edfentreprises.fr pour permettre un accès plus intuitif
- envoi tous les deux mois, de la lettre d'information électronique « Energie-news ».

Indicateur synthétique de satisfaction des clients entreprises :

Satisfaction des clients entreprises concernant la fourniture aux TRV

	2010	2011
National	73%	74.2%

• L'attention portée aux réclamations des clients

Réclamations écrites

	2010	2011	Variation
Région EDF Sud-Ouest	17 109	20 562	20,2%

L'augmentation régulière du nombre de réclamations écrites traitées peut s'expliquer principalement par,

-un contexte d'accroissement du niveau d'exigence des clients

-une démarche d'amélioration du dispositif d'identification et de traçage des courriers.

• Le nombre de conseils tarifaires dispensés par EDF

Pour réaliser le conseil tarifaire, EDF utilise un outil de diagnostic construit à partir de l'analyse de clients « types ». Cet outil permet, sur la base des informations transmises par le client, de lui conseiller le tarif et l'option les plus adaptés à sa situation lors d'une mise en service ou dans la relation courante (exemple : modification contractuelle).

Conseils tarifaires

	2010	2011	Variation
Concession	30 759	30 570	-0,6%



B. Synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire

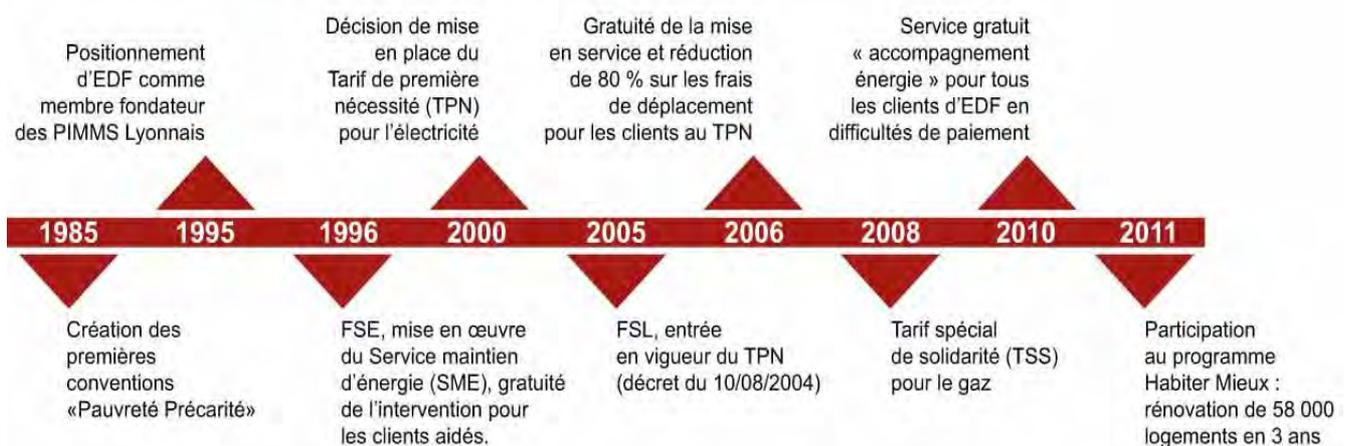
B.4 La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF

La politique d'EDF vis-à-vis des clients démunis a pour objectif premier de lutter contre la précarité, en focalisant l'action sur la diminution des impayés d'énergie.

Cette démarche accompagne l'action des pouvoirs publics, elle comprend trois volets :

- le financement, qui intègre la mise en œuvre du Tarif de Première Nécessité ainsi que le cofinancement de l'aide apportée par les collectivités territoriales, dans le cadre des fonds de solidarité pour le logement et pour le paiement des factures d'énergie des ménages précaires ;
- l'accompagnement, afin d'apporter des solutions adaptées aux clients en difficulté (qu'ils soient pris en charge ou non par les acteurs sociaux). Des partenariats sont noués en ce sens avec les travailleurs sociaux des collectivités territoriales, des structures de médiation sociale et du monde associatif ;
- la prévention de la précarité énergétique autour de l'aide à la rénovation thermique et de la pédagogie autour des bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie pour les populations fragiles.

EDF et la solidarité : un engagement depuis plus de 20 ans



B.4.1 Les dispositifs pour aider les clients démunis

- EDF est le premier contributeur des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) après les collectivités locales pour conforter son engagement de solidarité auprès des clients en difficulté de paiement et contribuer à la maîtrise de l'énergie.
- EDF promeut activement le Tarif Première Nécessité (TPN) de l'électricité depuis sa création. Il se traduit par une réduction de 40 à 60 % en fonction de la composition familiale, appliquée sur les 100 premiers KWh consommés mensuellement et sur le coût de l'abonnement, ce qui correspond, en moyenne à une réduction de 20 % du montant de la facture.
- EDF a travaillé aux côtés des pouvoirs publics pour rendre automatique l'accès du TPN aux ayants droit sauf désaccord du client. Ce nouveau mode de fonctionnement pourra être mis en place dès que la réglementation le permettra.



B. Synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire

- Le service « accompagnement énergie », lancé par EDF début 2010, apporte aux clients en difficulté de paiement des solutions adaptées à leur situation et permet pour chaque cas :
 - d'étudier des solutions immédiates pour régler le problème de paiement (vérification des données de consommation, conseil tarifaire, étude de l'octroi d'un délai de paiement) ;
 - de mettre place une prévention (proposition de mode de paiement adapté, conseils pour réaliser des économies d'énergie) ;
 - d'orienter, le cas échéant, vers les dispositifs sociaux (information sur le TPN, envoi d'un compte-rendu d'entretien pour faciliter la demande d'aide auprès des travailleurs sociaux dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement).

Pendant les démarches, le client bénéficie du maintien de l'électricité à la puissance souscrite dans le contrat, un objectif majeur étant d'éviter le plus possible la suspension de fourniture pour impayés.

Chiffres clés 2011 en région Sud-Ouest:

2 230 000 euros de contribution aux FSL des Départements.

23 120 familles bénéficiaires d'une aide FSL.

54 400 bénéficiaires du Tarif de Première Nécessité.

33 conseillers et correspondants solidarité.

60 300 appels téléphoniques traités

B.4.2 Une organisation adaptée

- Tous les **conseillers clientèle** sont formés à la prise en charge des personnes en difficulté de paiement (sur les thématiques telles que les tarifs sociaux de l'énergie, la réglementation sur les impayés ou bien encore le service gratuit « accompagnement énergie »).
- **En cas d'urgence** les clients peuvent signaler leurs difficultés 24h/24 et 7j/7 en appelant le numéro vert **0 800 650 309**. EDF leur fournit alors des conseils pratiques sur les démarches à suivre afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté à leur situation.
- **Les Pôles Solidarité** sont des équipes spécialisées, formées pour traiter les cas des clients en difficulté en lien avec les organismes sociaux. En région Sud-Ouest, 33 conseillers et correspondants Solidarité sont les interlocuteurs privilégiés des acteurs sociaux (CAF, CPAM, MSA, DDASS, CCAS, élus...) et des associations caritatives.

Une ligne téléphonique spécifique est réservée à ces partenaires : **0 810 810 116**

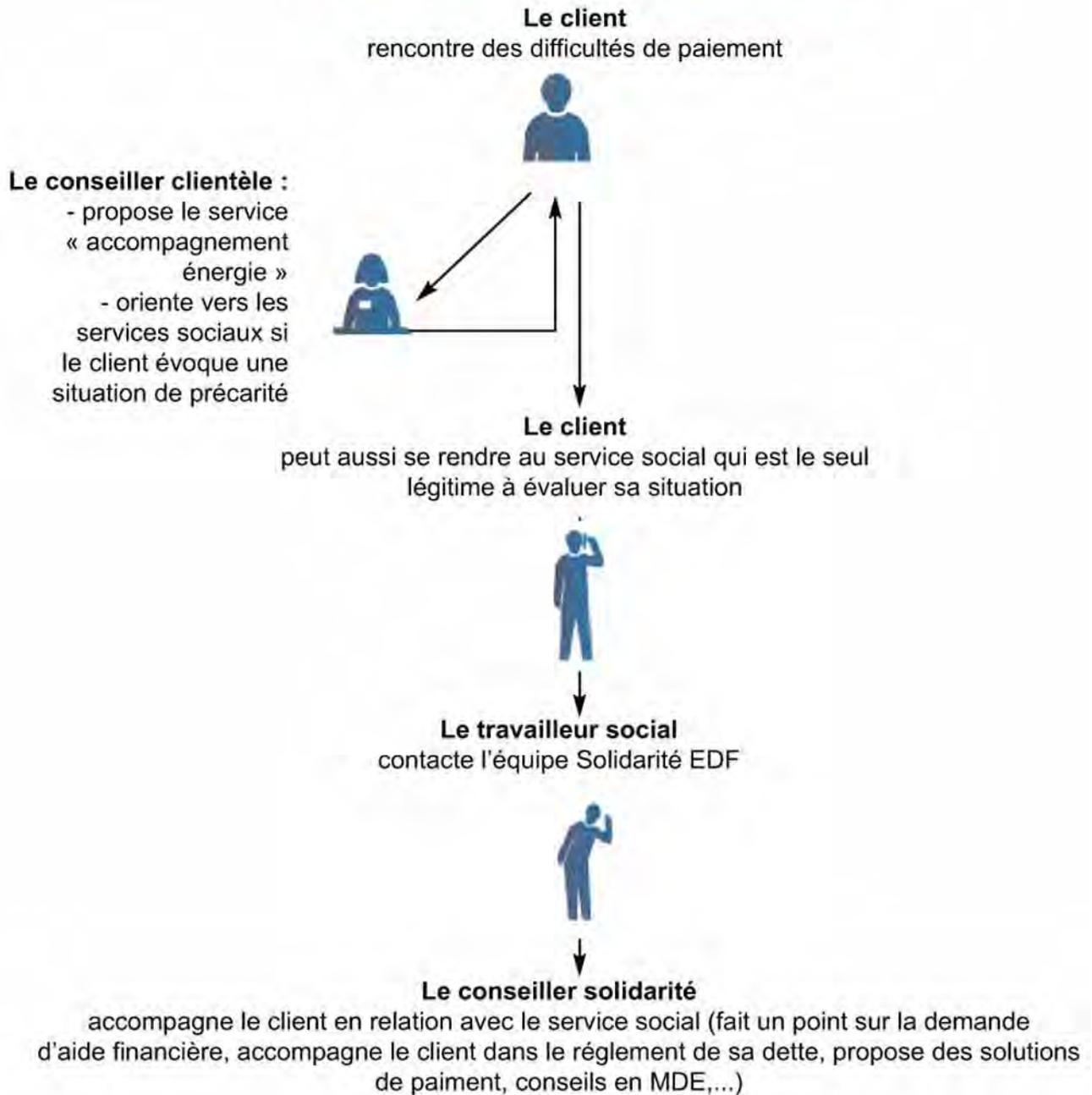
Les Pôles Solidarité travaillent à temps plein sur ces sujets depuis 2007 et constituent une spécificité d'EDF.

Pour la ville de Bordeaux et le Département de la Gironde, notre équipe est pilotée par un Correspondant Solidarité dont les coordonnées sont précisées au chapitre D « vos interlocuteurs »



B. Synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire

La solidarité au service du client démun





B.4.3 Un réseau de partenaires sociaux performant

EDF développe un large réseau de partenariats, notamment :

- dans des structures et dispositifs de médiation sociale, avec d'autres entreprises et les collectivités, pour garantir un accueil de proximité aux populations les plus fragiles, accueillir et accompagner dans leurs démarches administratives les ménages rencontrant des difficultés. (cf § B.3.1 – la proximité avec les clients)
- avec l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale) car l'action des travailleurs sociaux communaux en termes d'accompagnement et de pédagogie s'avère fondamentale et permet d'apporter des réponses personnalisées aux ménages en difficulté.
- avec les associations caritatives, SOS Familles Emmaüs, le Secours Populaire Français, le Secours Catholique, dans la démarche d'accompagnement des familles qu'elles accueillent.

B.4.4 La consommation énergétique des logements et l'amélioration de l'habitat : un engagement ancien

- EDF s'appuie sur des associations comme la Fédération Envie ou Unis-Cité pour promouvoir la maîtrise de l'énergie dans l'habitat et donc de la facture énergétique.

La Fédération ENVIE est une association d'insertion socioprofessionnelle spécialisée dans la rénovation d'appareils électroménagers et remise sur le marché de produits conformes aux normes de consommation, avec information de la clientèle. La contribution d'EDF consiste à former les salariés à la maîtrise de l'énergie.

Dans la région Sud-Ouest, une convention de partenariat est en cours avec les magasins ENVIE implantés à Pessac et à Toulouse.

Unis-Cité, association menant des actions d'utilité collective sur la base du service civil volontaire, a lancé avec le Ministère de l'écologie le programme Médiaterre. Ce programme a notamment pour vocation de promouvoir la maîtrise de l'énergie auprès des habitants des quartiers sensibles. EDF assure la formation des volontaires d'Unis-cité.

Dans la région Sud-Ouest, les villes de Mérignac, Toulouse et Pau participent au programme Médiaterre

- Depuis 2005, un travail est réalisé en direction des logements sociaux. EDF accompagne les bailleurs sociaux dans leurs opérations de réduction des dépenses énergétiques et d'amélioration du confort de leurs locataires, en proposant d'identifier les opérations à réaliser par ordre de priorité (isolation, systèmes de chauffage...) et en contrôlant la qualité des travaux de rénovation, dans le respect des exigences techniques fixées par les pouvoirs publics.
- EDF accompagne et finance des programmes de rénovation solidaire menés par les associations, comme le programme « 2 000 toits pour 2 000 familles » de la fondation Abbé Pierre. Ce programme a permis de créer au plan national 2 000 logements performants économes en énergie pour des personnes vulnérables à fin 2011.
- EDF a signé, fin 2011, une convention avec les pouvoirs publics dans le cadre du programme « Habiter Mieux », s'engageant ainsi à accompagner en trois ans la rénovation de 58 000 logements de propriétaires occupants en situation de précarité énergétique. Le déploiement du dispositif a été lancé sur les départements de la région Sud-Ouest.

B.4.5 Les actions locales de médiation sociale et de solidarité

Le Pôle Solidarité EDF a poursuivi en 2011 l'action continue pour résoudre les situations des clients en difficulté en lien avec les acteurs sociaux. Il s'est aussi attaché à développer l'accompagnement et la prévention de la précarité énergétique, la communication sur le dispositif de solidarité, le Tarif de Première Nécessité, la maîtrise de l'énergie.

Ces actions ont été menées notamment,



B. Synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire

- dans le cadre de la convention entre le Département de la Gironde et EDF, portant sur le dispositif Solidarité Energie du Fonds de Solidarité pour le Logement
- en lien avec le CCAS de Bordeaux
- en relation avec les acteurs du domaine social, MSA, CAF, CPAM...
- par des démarches partenariales.

Des partenariats mis en œuvre en Gironde :

-avec les associations caritatives Secours Catholique et Secours Populaire, pour la détection des situations difficiles, l'aide et l'accompagnement des familles qu'elles accueillent. Des réunions d'information et d'échange avec les bénévoles ont été organisées par le Pôle Solidarité EDF

-avec la Fédération Envie, implantée à Pessac, pour la promotion de la maîtrise de l'énergie, en particulier auprès des familles aux revenus modestes. Le Pôle Solidarité EDF a formé en 2011 des salariés d'Envie aux éco-gestes avec mise en main d'outils de sensibilisation des clients et remise d'une documentation à leur attention.

Des partenariats avec la ville de Bordeaux

Dans le domaine de la médiation sociale

En lien avec le CCAS de Bordeaux, un dispositif « médiation énergie » a été mis en expérimentation en mars 2011. Un médiateur Energie assure une permanence dans les locaux du CCAS, 74 cours Saint Louis, pour informer et accompagner les clients en difficulté dans leurs démarches. En fin d'année 2011, plus de 1000 personnes ont bénéficié de cet accompagnement.

Dans le domaine de l'amélioration de l'habitat

L'Offre Rénovation Solidaire, lancée en expérimentation en juillet 2010 en partenariat entre la ville de Bordeaux et EDF, a été poursuivie en 2011. Elle s'adresse aux propriétaires et aux locataires en situation de précarité énergétique. Elle se compose de conseils pour réduire la facture énergétique et d'un accompagnement financier pour la réalisation de travaux de rénovation. Près de 140 logements ont bénéficié de cette offre.



B.4.6 Les principaux indicateurs de la solidarité

• Les Fonds de Solidarité pour le Logement

Les Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.

Les FSL sont gérés par les départements qui définissent les modalités d'attribution des aides et les distribuent. EDF cofinance ces fonds dans le cadre de conventions signées dans chaque département par un ensemble de partenaires.

À ce titre, EDF participe au financement du FSL pour le département de la Gironde à hauteur de 570 000€

Participation EDF au FSL			
	2010	2011	Variation
Département	565 000	570 000	0,9%

A titre indicatif, 4892 clients au tarif bleu ont été aidés pour le règlement de leur facture d'électricité.

• Le Tarif de Première Nécessité (TPN)

Bénéficiaires du TPN			
	2010	2011	Variation
Concession	3 610	3 689	2,2%

• Le nombre de services « accompagnement énergie »

Services « accompagnement énergie »	
	2011
National	208 110



C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire



C.1 Les clients	64
C.1.1 Panorama des clients de la concession	64
C.1.2 Les clients de la concession aux tarifs réglementés de vente	65
C.1.3 La qualité des relations et des services	65
C.1.4 La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF	68
C.2 Le réseau et la qualité de desserte	69
C.2.1 Situation globale du réseau au 31/12/2011	69
C.2.2 Les ouvrages mis en service en 2011	70
C.2.3 L'origine des perturbations dans la continuité de fourniture et le nombre de clients affectés	71
C.2.4 Les travaux d'ERDF sur la concession	73
C.3 Les produits et charges d'exploitation liés à l'activité d'ERDF	74
C.3.1 Présentation et modalités de calcul	74
C.3.2 Calcul des éléments financiers	77
C.4 Les données patrimoniales	80
C.4.1 La valeur des ouvrages de la concession : présentation détaillée	80
C.4.2 La variation des actifs concédés : présentation détaillée	81
C.5 Les flux financiers de la concession	82
C.5.1 Les redevances de concession	82



C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire

C.1 Les clients

C.1.1 Panorama des clients de la concession

La segmentation des clients est faite en fonction de leur puissance souscrite et de leur tension de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité : basse tension (BT) ou moyenne tension (HTA).

Les clients forment 5 catégories distinctes (C1 à C5) :

Clients aux tarifs réglementés		Catégorie	Tension	Niveau de puissance	Clients hors tarifs réglementés	
Contrats	Prestations couvertes				Contrats	Prestations couvertes
Tarif vert	Acheminement + Fourniture	C1	HTA	> 250 kW	CARD	Acheminement
Tarif jaune		C2		< 250 kW	Contrat unique	Acheminement + Fourniture
Tarif bleu		C3		> 36 kVA		
		C4	≤ 36 kVA			
		C5	BT			

Total des clients de la concession	Concession			
	2010	2010 (proforma)	2011	Variation
Nombre de clients	169 964	169 983	172 405	1,4%
Énergie acheminée en kWh	1 485 335 653	1 484 143 100	1 468 160 059	-1,1%
Recettes d'acheminement en €	48 583 184	48 583 706	50 343 442	3,6%

Total des clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA	Concession			
	2010	2010 (proforma)	2011	Variation
Nombre de clients	167 890	167 904	170 309	1,4%
Énergie acheminée en kWh	794 041 961	793 576 287	785 503 865	-1,0%
Recettes d'acheminement en €	32 196 979	32 191 126	33 432 331	3,9%

Total des clients BT dont la puissance souscrite est > 36 kVA	Concession			
	2010	2010 (proforma)	2011	Variation
Nombre de clients	1 685	1 722	1 744	1,3%
Énergie acheminée en kWh	205 771 888	215 154 185	216 451 667	0,6%
Recettes d'acheminement en €	7 379 153	7 692 207	8 162 467	6,1%

Total des clients HTA	Concession			
	2010	2010 (proforma)	2011	Variation
Nombre de clients	389	357	352	-1,4%
Énergie acheminée en kWh	485 521 804	475 412 628	466 204 527	-1,9%
Recettes d'acheminement en €	9 007 052	8 700 374	8 748 644	0,6%

On observe de légères modifications entre les données publiées en 2010 et celles « pro-forma » présentées ci-dessus. Cela provient d'une reclassification des clients par segment conjuguée à une amélioration de la collecte des données et à la mise en cohérence des montants facturés.



C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire

C.1.2 Les clients de la concession aux tarifs réglementés de vente

Totaux tarifs réglementés	2010	Concession 2011	Variation
	Nombre de clients	160 793	
Énergie vendue en kWh	1 420 184 023	1 401 160 460	-1,3%
Recettes en €	118 715 757	125 036 478	5,3%

Tarif bleu	2010	Concession 2011	Variation
	Nombre de clients	158 856	
Énergie vendue en kWh	801 356 328	807 585 533	0,8%
Recettes en €	72 569 997	77 266 832	6,5%

Tarif jaune	2010	Concession 2011	Variation
	Nombre de clients	1 554	
Énergie vendue en kWh	194 313 240	184 888 360	-4,9%
Recettes en €	17 700 122	17 747 250	0,3%

Tarif vert	2010	Concession 2011	Variation
	Nombre de clients	383	
Énergie vendue en kWh	424 514 455	408 686 567	-3,7%
Recettes en €	28 445 639	30 022 396	5,5%

C.1.3 La qualité des relations et des services

- Dans le cadre de la mission de développement et d'exploitation du réseau

La satisfaction des clients concernant la gestion du réseau de distribution

ERDF s'attache à mesurer la satisfaction globale de ses clients sur la qualité de fourniture, le raccordement au réseau de distribution d'électricité, la mise en service de l'installation électrique, l'intervention technique sur le point de livraison d'électricité (exemple : modification de puissance, changement de compteur...).

Pour 2011, le niveau global de satisfaction vis-à-vis d'ERDF est présenté, par segment de clientèle, ci-après :



C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire

Les clients particuliers :

Satisfaction des clients particuliers concernant la gestion du réseau de distribution (en %)	Indicateur synthétique	
	2010	2011
Département	88,8%	87,6%

Les clients professionnels raccordés en BT avec une puissance de raccordement ≤ à 36 kVA :

Satisfaction des clients professionnels concernant la gestion du réseau de distribution (en %)	Indicateur synthétique	
	2010	2011
Département	86,1%	87,9%

Les clients raccordés en BT avec une puissance de raccordement > à 36 kVA ou raccordée en HTA (hors CARD) :

Satisfaction des clients C2-C4 (BT et HTA) (en %)	Indicateur synthétique	
	2010	2011
Région ERDF	87,8%	78,1%

Les clients raccordés en HTA avec un contrat CARD

Satisfaction des clients entreprises CARD HTA (en %)	Indicateur synthétique	
	2010	2011
Région ERDF	78,3%	85,2%

L'amélioration du traitement des réclamations

ERDF s'est engagée, dans le cadre du code de bonne conduite qu'elle a mis en œuvre, à faciliter les démarches des utilisateurs de réseau qui souhaitent adresser une réclamation, à leur apporter dans le délai prévu les éléments d'explication nécessaires et à adapter le cas échéant ses pratiques.

L'amélioration du délai de traitement des réclamations est un des objectifs d'ERDF qui s'est organisée pour permettre à ses clients de lui transmettre directement, via son site internet, leurs réclamations éventuelles concernant ses prestations, sans que ces derniers soient obligés de passer par leur fournisseur d'électricité.

En 2011, le délai de traitement des réclamations mesuré au périmètre de la région est :

Réponse aux réclamations (en %)	Région ERDF	
	2010	2011
Taux de réponses sous 30 jours	97,9%	98,0%



C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire

Les autres indicateurs de la qualité de service aux utilisateurs du réseau

Prestations et interventions techniques (en %)	Région	
	2010	2011
Taux de mise en service sur installation existante dans les délais standards ou convenus	95,9%	95,8%
Taux de résiliation dans les délais standards ou convenus	96,0%	97,3%

• Dans le cadre de la mission de fourniture aux tarifs réglementés de vente (TRV)

La satisfaction des clients concernant la fourniture aux TRV

La clientèle est répartie en quatre segments : les clients particuliers, les clients professionnels (artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs exploitants, facturés au tarif bleu), les collectivités locales, les entreprises (PME, PMI, entreprises tertiaires facturées aux tarifs jaune et vert). Chacune de ces catégories fait l'objet d'une enquête de satisfaction spécifique.

Indicateur synthétique de satisfaction des clients particuliers :

Satisfaction des clients particuliers concernant la fourniture aux TRV (en %)	2010	2011
Région EDF Sud-Ouest	84,8%	85,9%

Indicateur synthétique de satisfaction des clients professionnels :

Satisfaction des clients professionnels concernant la fourniture aux TRV (en %)	2010	2011
Région EDF Sud-Ouest	83,9%	87,2%

Indicateur synthétique de satisfaction des clients collectivités locales :

Satisfaction des clients collectivités locales concernant la fourniture aux TRV (en %)	2010	2011
Région EDF Sud-Ouest	82%	82%

Indicateur synthétique de satisfaction des clients entreprises :

Satisfaction des clients entreprises concernant la fourniture aux TRV (en %)	2010	2011
National	73%	74,2%



C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire

L'attention portée aux réclamations des clients

Réclamations écrites (en nb)	2010	2011	Variation
Région EDF Sud-Ouest	17 109	20 562	20,2%

Le nombre de conseils tarifaires dispensés par EDF

Pour réaliser le conseil tarifaire, EDF utilise un outil de diagnostic construit à partir de l'analyse de clients « types » élaborée par EDF R & D et faisant l'objet d'améliorations constantes. Cet outil permet à EDF, sur la base des informations transmises par le client, de lui conseiller le tarif et l'option les plus adaptés à sa situation lors d'une mise en service ou dans la relation courante (exemple : modification contractuelle).

Conseils tarifaires (en nb)	2010	2011	Variation
Concession	30 759	30 570	-0,6%

C.1.4 La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF

• Les Fonds de solidarité pour le logement

Les Fonds de solidarité pour le logement (FSL) traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.

Les FSL sont gérés par les départements qui définissent les modalités d'attribution des aides et les distribuent. Le concessionnaire EDF cofinance ces fonds dans le cadre de conventions signées dans chaque département par un ensemble de partenaires.

À ce titre, EDF participe au financement du FSL pour le département de la Gironde à hauteur de 570 000€.

Participation EDF au FSL (en €)	2010	2011	Variation
Département	565 000	570 000	0,9%

À titre indicatif, il convient de noter que 4892 clients au tarif bleu ont été aidés pour le règlement de leur facture d'électricité.

• Le Tarif de première nécessité (TPN)

Bénéficiaires du TPN (en nb)	2010	2011	Variation
Concession	3 610	3 689	2,2%

C.2 Le réseau et la qualité de desserte

C.2.1 Situation globale du réseau au 31/12/2011

• Le réseau électrique HTA

Réseau HTA (en m)	2010	Concession	Variation
		2011	
Réseau souterrain	505 708	506 728	0,2%
Réseau torsadé	0	0	0,0%
Réseau aérien nu	2 501	2 501	0,0%
Réseau total aérien	2 501	2 501	0,0%
Total réseau HTA	508 209	509 229	0,2%
Taux d'enfouissement HTA	99,5%	99,5%	

• Les postes HTA/BT

Postes HTA/BT	2010	Concession	Variation
		2011	
Nombre de postes	996	1 005	0,9%

Répartition des postes HTA/BT (en nb)	2010	Concession	Variation
		2011	
Postes type rural	0	0	0,0%
Postes type urbain	996	1 005	0,9%
Dont postes sur poteau	0	0	0,0%
Dont postes cabines hautes	0	0	0,0%
Dont postes cabines basses	256	256	0,0%
Dont autres postes	740	749	1,2%

• Le réseau électrique BT

Réseau BT (en m)	2010	Concession	Variation
		2011	
Réseau souterrain	789 533	798 473	1,1%
Réseau torsadé	113 068	112 596	-0,4%
Réseau aérien nu	88 247	87 623	-0,7%
Dont fils nus de faibles sections	3 899	3 899	0,0%
Réseau total aérien	201 315	200 219	-0,5%
Total réseau BT	990 848	998 692	0,8%
Taux d'enfouissement BT	79,7%	80,0%	

• Informations complémentaires sur le réseau

Départs alimentant la concession	Concession	
	2010	2011
Longueur moyenne des 10 % de départs les plus longs	11	12
Nombre moyen d'OMT par départ HTA aérien	0	0

Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans, les lignes HTA et BT ainsi que les postes HTA/BT de la concession :

Ouvrages par tranches d'âge (en nb)	Concession		
	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA/BT
< 10 ans	148	142	115
> 10 ans et ≤ 20 ans	110	68	51
> 20 ans et ≤ 30 ans	90	94	186
> 30 ans et ≤ 40 ans	53	3	256
> 40 ans	108	692	397

Nota : s'agissant des postes HTA/BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'ERDF, sont calculées à partir de la date de construction des postes.

C.2.2 Les ouvrages mis en service en 2011

En 2011, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'ERDF se caractérisent de la manière suivante :

Ouvrages BT mis en service (en m)	Concession	
	2010	2011
Souterrain	10 724	6 883
Torsadé	1 061	86
Total	11 785	6 969
Dont pour information		
Extension	2 403	2 851
Renouvellement ⁷	6 816	2 843
Renforcement	2 576	1 275

Ouvrages HTA mis en service (en m)	Concession	
	2010	2011
Souterrain	22 322	7 571
Torsadé	0	0
Aérien nu	0	0
Total	22 322	7 571
Dont pour information		
Extension	994	1 477
Renouvellement ⁸	15 303	5 443
Renforcement	6 025	651

⁷ L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

⁸ Idem ci-dessus



C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire

Branchements et dérivations réalisés

Nombre de points de livraison BT (puissance ≤ 36 kVA)	Concession	
	2010	2011
Neufs	1 900	1 776
Modifiés	324	470
Supprimés	1 739	1 276

C.2.3 L'origine des perturbations dans la continuité de fourniture et le nombre de clients affectés

- **La durée moyenne de coupure perçue par un client alimenté en basse tension, hors incidents exceptionnels**

La proposition de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 26 février 2009 définit la notion d'événement exceptionnel. « Dans le cadre de la régulation incitative », sont notamment considérés comme des événements exceptionnels, « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle, au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finals alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité ».

Les incidents entrant dans le champ de la proposition précitée de la CRE sont exclus des statistiques de coupure de façon à produire le **critère B hors événements exceptionnels** (B HIX).

Temps de coupure hors événements exceptionnels (en min)	Durée moyenne totale annuelle de coupure par client BT, hors événements exceptionnels (critère B HIX)		
	2010	2011	Variation
Critère B HIX Concession	60	62	4,3%

- **Les perturbations liées à des incidents sur le réseau**

Coupures liées à des incidents	Concession	
	2010	2011
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	19	13
Dont réseau aérien	0	0
Dont réseau souterrain	17	12
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	24	25
Dont réseau aérien	2	2
Dont réseau souterrain	13	13
Nombre de coupures sur incident réseau		
Longues (> à 3 min.)	336	319
Brèves (de 1s à 3 min.)	69	58



C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire

• Les perturbations liées à des travaux sur le réseau

Coupures pour travaux	Concession	
	2010	2011
Nombre de coupures pour travaux	105	106
Nombre sur réseau BT	98	102
Nombre sur réseau HTA	7	4
Temps moyen (en min)	6	8

• La fréquence des coupures

Fréquence des coupures	Concession	
	2010	2011
Fréquence des coupures longues (> à 3 min.), toutes causes confondues	0,7	0,8
Fréquence des coupures brèves (de 1 s à 3 min.), toutes causes confondues	0,5	0,3

• Le nombre de clients affectés par ces perturbations

Nombre de clients BT	Concession	
	2010	2011
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min.), toutes causes confondues	0	0
Dont nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues suite à incident situé en amont du réseau BT	0	0
Affectés par plus de 30 coupures brèves (de 1 s à 3 min.), toutes causes confondues	0	0
Coupés pendant plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, toutes causes confondues	12 618	13 362
Dont nombre de clients BT coupés plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, suite à incident situé en amont du réseau BT	2 322	2 077
Coupés pendant plus de 6 heures consécutives, toutes causes confondues	3 133	6 466

Nota : les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, ERDF et EDF.

• Les départs en contrainte de tension

Un départ BT est en **contrainte de tension** lorsqu'il comporte au moins un client pour lequel le niveau de tension à son point de livraison sort de la plage de variation admise par rapport à la tension nominale (+ 10 % ou - 10 %).

Le taux de départs BT indiqué dans le tableau ci-dessous correspond au pourcentage de départs BT de la concession en contrainte de tension.



C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire

Il est également précisé le pourcentage de départs HTA desservant la concession pour lesquels il existe au moins un point de livraison HTA (poste HTA/BT ou client HTA) pour lequel la chute de tension est supérieure à 5 % de sa tension contractuelle.

Départs en contrainte de tension (en %)	Concession	
	2010	2011
Taux de départs BT > 10 %	0,1%	0,1%
Taux de départs HTA > 5 %	0,7%	0,0%

C.2.4 Les travaux d'ERDF sur la concession

En application de l'article 21 de la loi NOME, ERDF, en qualité d'organisme de distribution d'électricité, présente un compte rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux. Pour ERDF, le CRAC est le support privilégié de ce compte rendu.

Vous trouverez ci-après, la liste détaillée des principaux travaux réalisés sur le territoire de la concession avec leur localisation, leur consistance et leur montant.

• Les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs

Détail des actions principales en matière de travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs.

Commune	Libellé de l'affaire	Linéaire posé HTA	Linéaire posé BT	Montant
Données détaillées en annexe partie D				

• Les travaux au service de la performance du réseau

Liste et description des opérations principales en matière de : renforcement des réseaux, de modernisation des réseaux, de sécurisation des réseaux et de prévention des aléas climatiques.

Commune	Libellé de l'affaire	Linéaire posé HTA	Linéaire posé BT	Montant
Données détaillées en annexe partie D				

• Les travaux aux exigences environnementales et réglementaires

Liste et description des opérations concernant ces travaux (environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande de tiers).

Commune	Libellé de l'affaire	Linéaire posé HTA	Linéaire posé BT	Montant
Données détaillées en annexe partie D				



C.3 Les produits et charges d'exploitation liés à l'activité d'ERDF

C.3.1 Présentation et modalités de calcul

Des données comptables enregistrées à un périmètre parfois supérieur à celui de la concession

La plupart des charges, et certains produits, sont enregistrées à un périmètre géographique plus étendu que celui de la concession, par exemple la région ERDF. Cette assise plus large permet de garantir une optimisation de gestion de l'activité.

En effet, l'organisation d'ERDF vise à répondre à une optimisation technique et financière au vu de la réalité physique du réseau et de la nécessaire maîtrise des coûts de gestion, découlant notamment des objectifs de productivité qui sont imposés à ERDF par le régulateur en vue d'une évolution contrôlée du tarif (TURPE) supporté par les consommateurs.

Ainsi, certaines activités plus spécifiques et à forte technicité sont exercées à des périmètres bien supérieurs à celui de la concession : par exemple, les agences maintenance-exploitation des postes sources et les agences de conduite des réseaux interviennent sur plusieurs départements.

Pour ces raisons, la restitution d'éléments financiers d'exploitation au périmètre de la concession impose la répartition de certains montants collectés à un périmètre plus large que celui de la concession. Les charges ou les produits concernés sont alors ventilés sur la concession grâce à une clé conventionnelle.

Des données comptables enregistrées nationalement

Ces données sont réparties entre les directions opérationnelles régionales d'ERDF au prorata des charges directes de chaque activité métier (ex. comptage, relève, gestion clientèle, réseau BT, réseau HTA...).

Des données extra-comptables directement enregistrées à la maille de la concession ou de la commune

Ces données permettent d'apporter des précisions sur des données comptables enregistrées à un périmètre plus étendu.

De la traduction du principe de péréquation nationale du tarif d'acheminement

Le tarif d'acheminement, qui détermine l'essentiel des recettes de distribution d'électricité, est arrêté par voie réglementaire sur proposition de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Il est défini pour couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité et il est identique sur tout le territoire français (principe de péréquation).

Au niveau de la concession, le principe de péréquation se traduit par le calcul d'un résultat intégrant une contribution à l'équilibre. Ce résultat correspond à une quote-part du résultat d'ERDF, calculée au prorata du chiffre d'affaires de la concession. Ainsi, la valeur de la contribution à l'équilibre calculée au titre de la concession représente la différence entre ce résultat et l'écart entre les charges et produits constatés, calculés ou affectés à la concession à partir de nos systèmes d'informations comptables.

Au niveau global ERDF, la somme des résultats des concessions est toujours égale au résultat d'exploitation (normes NF) d'ERDF. Ce résultat est public et est audité chaque année par les commissaires aux comptes..

La valeur de la contribution à l'équilibre constitue un lien essentiel entre les concessions car il est le socle de l'unicité du tarif d'acheminement sur l'ensemble du territoire.

C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire

Éléments financiers de la concession – acheminement d'énergie :

De façon à ce que l'impact des faits régionaux, voire locaux, soit mieux visible dans les différents postes de charge reconstitués au périmètre de la concession, les dépenses relatives aux charges nationales affectées à la concession sont désormais présentées de façon distincte dans le tableau ci-dessous.

Produits détaillés (en k€)	Concession		
	2010	Pro-forma 2010 ⁽¹⁾	2011
Production de biens	12	12	42
Production de services	52 880	52 880	54 203
Recettes d'acheminement	47 887	47 887	47 848
dont clients HTA exerçant leur éligibilité	1 201	1 201	1 109
dont clients BT exerçant leur éligibilité	3 199	3 199	3 123
dont clients au tarif Vert	7 986	7 986	7 939
dont clients au tarif Jaune	6 869	6 869	7 030
dont clients au tarif Bleu	29 509	29 509	30 916
dont autres	-877	-877	-2 267
Recettes de raccordements et prestations	3 513	3 513	4 742
dont raccordements	2 227	2 227	3 395
dont prestations	1 286	1 286	1 347
Autres recettes	1 479	1 479	1 613
Chiffre d'affaires net	52 892	52 892	54 246
Autres produits	7 227	7 227	9 238
Production stockée et immobilisée	5 086	5 086	6 076
Reprises sur amortissements et provisions	1 708	1 708	2 699
Autres produits divers	434	434	463
Total des produits	60 119	60 119	63 484
Contribution à l'équilibre	0	708	906

Charges détaillées (en k€)	Concession		
	2010	Pro-forma 2010 ⁽¹⁾	2011
Consommation de l'exercice en provenance des tiers	34 922	33 982	34 526
Accès réseau amont	13 900	13 845	13 759
Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau	7 462	7 462	7 504
Redevance de concession	68	68	70
Autres consommations externes	13 491	12 606	13 193
Impôts, taxes et versements assimilés	3 286	3 230	3 459
Contribution au Facé	1 633	1 633	1 763
Autres impôts et taxes	1 653	1 598	1 696
Charges de personnel	5 753	5 924	6 363
Dotations d'exploitation	12 360	12 268	12 477
Dotation aux amortissements DP	6 516	6 516	6 575
Dotation aux provisions DP	2 057	2 057	1 146
Autres dotations d'exploitation	3 787	3 695	4 756
Autres charges	2 713	2 584	1 991
Charges centrales		1 843	1 870
Total des charges	59 033	59 831	60 687
Contribution à l'équilibre	89	0	0

⁽¹⁾ pro-forma 2010 au périmètre de la concession en fin d'exercice 2011

Résultat total (en k€)	Concession		
	2010	Pro-forma 2010 ⁽¹⁾	2011
Total des produits – Total des charges (y compris contribution à l'équilibre)	997	997	3 703



C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire

Commentaires :

Le résultat total de la concession progresse fortement par rapport à l'année 2010 calculée au pro-forma 2011 (+271%)

Ce résultat s'explique principalement par :

- une augmentation des produits (+5,6%) et une stabilisation des charges
- une contribution à l'équilibre nettement supérieure essentiellement liée au calcul de la contribution 2010 au pro-forma 2011.

De manière générale, le nouveau calcul de l'exercice 2010 au même format que l'année 2011 implique quelques variations de données.

Rubrique produits

Le chiffre d'affaires augmente légèrement de 2,5% présentant une réalité contrastée entre les recettes d'acheminement et les recettes de raccordement.

L'évolution en légère baisse des recettes d'acheminement (-0,1%) s'explique par des volumes acheminés en baisse pour les clients BT ayant fait jouer leur éligibilité et les clients BT au tarif jaune réglementé (effet volume négatif) contrebalancée d'une part, par un effet prix favorable lié à la réévaluation du TURPE au 01 août 2011 et d'autre part, par l'arrivée de 2441 clients supplémentaires sur le réseau.

La baisse des volumes acheminés est liée au fait que l'année 2011 pour la Gironde a été une année très douce. Ce sont le printemps et l'automne qui ont connu des valeurs exceptionnellement élevées, très au dessus des valeurs moyennes de saison.

Ces conditions climatiques ont fait baisser les consommations de chauffage électrique.

L'augmentation des reprises sur amortissements et provisions entre 2010 et 2011 s'explique par la reprise d'une partie de la provision réalisée au niveau national à l'occasion du contrôle fiscal portant sur les exercices 2004-2006 et qui s'est révélée trop importante par rapport au redressement opéré.

Les recettes de raccordement sont en très nette progression (+35%) tirées vers le haut par l'activité soutirage (revalorisation du barème raccordement validée par la CRE et augmentation du nombre de raccordements).

La production stockée et immobilisée (matériel et main d'œuvre ERDF) augmente (+19,5%) en lien avec l'augmentation de nos investissements ces dernières années.

Rubrique charges

L'augmentation très légère des charges (+1,4%) masque des réalités contrastées :

- les charges d'accès au réseau de RTE et les achats d'énergie pour couvrir les pertes ont baissé assez légèrement (-0,2%)
- les autres consommations externes augmentent sensiblement (+4,6%). Il s'agit d'achats de matériels et d'études dans le cadre de nos marchés de travaux. Cette augmentation est liée à la reprise de l'activité de raccordement de soutirage et à la forte augmentation de la production stockée et immobilisée.
- les charges de personnel augmentent de 7,4%, nous enregistrons en 2012 l'effet des recrutements sur toute l'année 2010 et en partie pour l'année 2011.



C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire

- les dotations aux provisions baissent fortement (-44,3%). La diminution de la dotation à la provision pour renouvellement entre 2010 et 2011 est liée à la ré-estimation de la durée de vie des canalisations BT aériennes torsadées ainsi que la mise en œuvre d'un calcul plus précis tenant compte des probabilités de retrait des ouvrages faisant l'objet d'une dotation d'ici à l'échéance du contrat.
- les amortissements augmentent du fait de nos investissements en hausse sachant que cette augmentation n'engendrera pas de provisions pour renouvellement avant le terme du contrat de concession en cours,
- les autres charges baissent (-23%).

C.3.2 Calcul des éléments financiers

Le tableau suivant présente, pour chaque poste, la clé de répartition utilisée.

• Principales modalités de répartition retenues pour les produits

Produits	Mode de répartition principal pour la concession
Production de biens	Au prorata du nombre de clients
Production de services	
Recettes d'acheminement	Affectation directe à la concession
Raccordements	Au prorata du nombre de clients
Prestations	Affectation directe à la concession
Autres recettes	Au prorata du nombre de clients
Autres produits	
Production stockée et immobilisée	Affectation directe à la concession
Reprise sur amortissements et provisions	Au prorata du nombre de clients
Autres produits divers	Au prorata du nombre de clients

• Principales modalités de répartition retenues pour les charges

Charges	Mode de répartition principal pour la concession
Consommation de l'exercice en provenance des tiers	
Accès réseau amont	Au prorata du nombre de kWh facturés
Achats d'énergie	Au prorata du nombre de kWh facturés
Redevance de concession	Affectation directe à la concession
Autres consommations externes	Au prorata du nombre de clients
Impôts Taxes et versements assimilés	
Contribution au Facé	Au prorata des kWh acheminés en BT (formule Facé)
Autres impôts et taxes	Au prorata du nombre de clients
Charges de personnel	Clé Production stockée immobilisée/Longueur du réseau/Nb de clients
Dotations d'exploitation	
Dotation aux amortissements DP	Affectation directe à la concession
Dotation aux provisions DP	Affectation directe à la concession
Autres dotations d'exploitation	Au prorata du nombre de clients
Autres charges	Au prorata du nombre de clients

Par ailleurs, les charges centrales sont la somme de différentes natures de charges constatées au niveau des services centraux d'ERDF ; chacune de ces charges étant ventilée suivant les modes de répartition cités dans le tableau ci-dessus.



C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire

• Produits

Ils sont constitués des principaux éléments suivants :

Production de biens : vente de produits résiduels

Production de services : ce montant est constitué principalement des recettes suivantes :

- **Recettes d'acheminement** : il s'agit :
 - de l'**acheminement livré et facturé** : clients aux tarifs réglementés, clients ayant exercé leur éligibilité, ainsi qu'une partie des recettes de dépassement de puissance souscrite et de consommation d'énergie réactive,
 - de l'**acheminement livré** mais non facturé à la date de clôture des exercices comptables (variation par rapport à l'exercice précédent)
- **Recettes de raccordements et prestations** : ce sont les recettes des raccordements de clients facturés ainsi que celles des services et interventions facturés aux clients alimentés en basse et haute tension (BT et HTA) comme les changements de puissance
- **Autres recettes** : travaux et prestations de services pour les tiers (y compris groupe EDF et GrDF).

Chiffre d'affaires : il représente la somme des recettes du distributeur (postes production de biens et production de services).

Autres produits : ils comportent principalement :

- **la production immobilisée** : La production immobilisée et stockée représente les travaux d'investissement faits par l'entreprise pour elle-même (main d'œuvre interne et achats de matériel imputés en investissements)

Contribution à l'équilibre : au niveau de la concession, le principe de péréquation se traduit par le calcul d'un résultat intégrant une contribution à l'équilibre. Ce résultat correspond à une quote-part du résultat d'ERDF, calculée au prorata du chiffre d'affaires de la concession. Ainsi, la valeur de la contribution à l'équilibre calculée au titre de la concession représente la différence entre ce résultat et l'écart entre les charges et produits constatés, calculés ou affectés à la concession à partir de nos systèmes d'informations comptables.



C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire

• Charges

Elles sont cette année présentées, pour une meilleure clarté, de la façon suivante :

Les consommations de l'exercice en provenance de tiers : Il s'agit des achats externes d'ERDF, dont les trois éléments suivants :

- **Accès réseau amont** : charges d'acheminement d'électricité sur le réseau de transport.
- **Achat d'énergie** : achats servant à couvrir les pertes constatées sur le réseau de distribution.
- **Redevance de concession** : somme des parts R1 de la redevance de concession payée au titre de l'exercice 2010.

Impôts taxes et versements assimilés : ce poste inclut :

- **Contribution au Facé** : c'est la quote-part calculée pour la concession de la contribution d'ERDF au Fond d'Amortissement des Charges d'Électrification.
- **Autres impôts et taxes** : principalement les impôts directs locaux.

On ne retrouve pas dans ce poste l'impôt sur les sociétés, les taxes pour lesquelles ERDF n'est que percepteur et qui n'apparaissent donc pas en charges (exemple : la TVA).

Charges de personnel : elles comportent les salaires et traitements ainsi que les charges sociales.

Dotations d'exploitation : ce poste regroupe toutes les charges de dotations aux amortissements et aux provisions.

- **Dotations aux amortissements DP** : cette charge correspond à un amortissement industriel calculé sur la valeur historique des biens, et étalé sur leur durée de vie. Il couvre, d'une part, l'amortissement des financements du concessionnaire, d'autre part celui des financements du concédant en zone urbaine.
- **Dotations aux provisions DP** : cette charge correspond à la provision pour renouvellement, assise sur la différence entre la valeur de remplacement à l'identique et la valeur d'origine des biens et constituée pour les seuls biens renouvelables par le concessionnaire avant le terme de la concession.

Autres charges : autres charges d'exploitation courantes, notamment la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut et d'éventuelles amendes et pénalités.

Charges centrales : elles incluent les charges des services centraux d'ERDF qui assurent pour l'ensemble d'ERDF certaines fonctions supports et des missions d'expertise, d'assistance et de coordination des fonctions opérationnelles sur l'ensemble du territoire.

Contribution à l'équilibre : au niveau de la concession, le principe de péréquation se traduit par le calcul d'un résultat intégrant une contribution à l'équilibre. Ce résultat correspond à une quote-part du résultat d'ERDF, calculée au prorata du chiffre d'affaires de la concession. Ainsi, la valeur de la contribution à l'équilibre calculée au titre de la concession représente la différence entre ce résultat et l'écart entre les charges et produits constatés, calculés ou affectés à la concession à partir de nos systèmes d'informations comptables.



C.4 Les données patrimoniales

C.4.1 La valeur des ouvrages de la concession : présentation détaillée

Immobilisations concedées (en k€)	Valeur brute comptable	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA	29 502	8 396	21 106	38 534	3 811
dont aérien	39	26	13	81	21
dont souterrain	29 463	8 370	21 093	38 452	3 789
Canalisations BT	46 465	21 101	25 364	76 143	20 506
dont aérien	3 553	2 147	1 406	7 727	2 161
dont souterrain	42 912	18 954	23 958	68 416	18 345
Postes HTA/BT	17 274	9 915	7 359	26 500	6 196
Autres biens localisés	11 961	4 068	7 892	12 582	137
Branchements/CM	86 813	30 331	56 482	122 737	11 944
Comptage	16 208	8 917	7 291	16 208	0
Transformateurs HTA/BT	12 519	5 156	7 363	16 991	3 178
Autres biens non localisés	1 019	282	737	1 060	12
Total biens concedés	221 761	88 168	133 593	310 754	45 784

Le nouveau calcul des provisions pour renouvellement tenant compte des probabilités de retrait des ouvrages faisant l'objet d'une dotation d'ici à l'échéance du contrat de concession, n'a pas pu être intégré dans le système d'information patrimonial. En conséquence, les soldes de provision pour renouvellement et la valeur de remplacement présentés dans le tableau ci-dessus et dans celui présenté au § A.4.2 n'intègrent pas cette modification."

Définitions : voir explications détaillées en partie A.4 du document.

Précision sur la notion de biens non localisés : certains biens sont enregistrés dans les systèmes d'information à un périmètre plus large que celui de la concession.

Cette situation s'explique par :

- la volumétrie des ouvrages concernés (branchements : 20 millions, comptage : 34 millions, transformateurs HTA-BT : 800 000) ;
- la nécessaire maîtrise des coûts de gestion pour le suivi d'ouvrages très nombreux. ERDF doit en effet répondre à des objectifs de productivité sur les coûts qu'elle expose et qui sont couverts par le tarif. Ces coûts étant en effet supportés par le tarif acquitté par tous les consommateurs.

Des évolutions sont cependant en cours pour améliorer la précision de cette localisation dans les années à venir.

Le nouveau calcul des provisions pour renouvellement tenant compte des probabilités de retrait des ouvrages faisant l'objet d'une dotation d'ici à l'échéance du contrat de concession, n'a pas pu être intégré dans le système d'information patrimonial. En conséquence, les soldes de provision pour renouvellement et la valeur de remplacement présentés dans le tableau ci-dessus et dans celui présenté au § A.4.2 n'intègrent pas cette modification."



C. Indicateurs de suivi de l'activité du concessionnaire

C.4.2 La variation des actifs concédés : présentation détaillée

Variation des actifs concédés au cours de l'année 2011 (en k€)	Valeur brute au 01/01/2011 pro-forma	Mises en service			Valeur brute fin au 31/12/2011
		Financements nets ERDF	Apports externes	Retraits en valeur brute	
Canalisations HTA	28 323	1 366	46	233	29 502
dont aérien	39	0	0	0	39
dont souterrain	28 284	1 366	46	233	29 463
Canalisations BT	43 752	2 533	282	102	46 465
dont aérien	3 558	3	0	8	3 553
dont souterrain	40 194	2 530	282	94	42 912
Postes HTA/BT	16 769	730	0	225	17 274
Autres biens localisés	11 631	915	0	585	11 961
Branchements/CM	82 407	2 992	2 212	797	86 813
Comptage	16 029	412	0	233	16 208
Transformateurs HTA/BT	11 804	798	7	91	12 519
Autres biens non localisés	863	155	1	0	1 019
Total actifs concédés	211 578	9 900	2 549	2 266	221 761

Définitions : voir explications détaillées en partie A.4 du document.



C.5 Les flux financiers de la concession

C.5.1 Les redevances de concession

- **Les modalités de calcul**

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par les usagers au travers du tarif d'acheminement, et non par l'impôt :

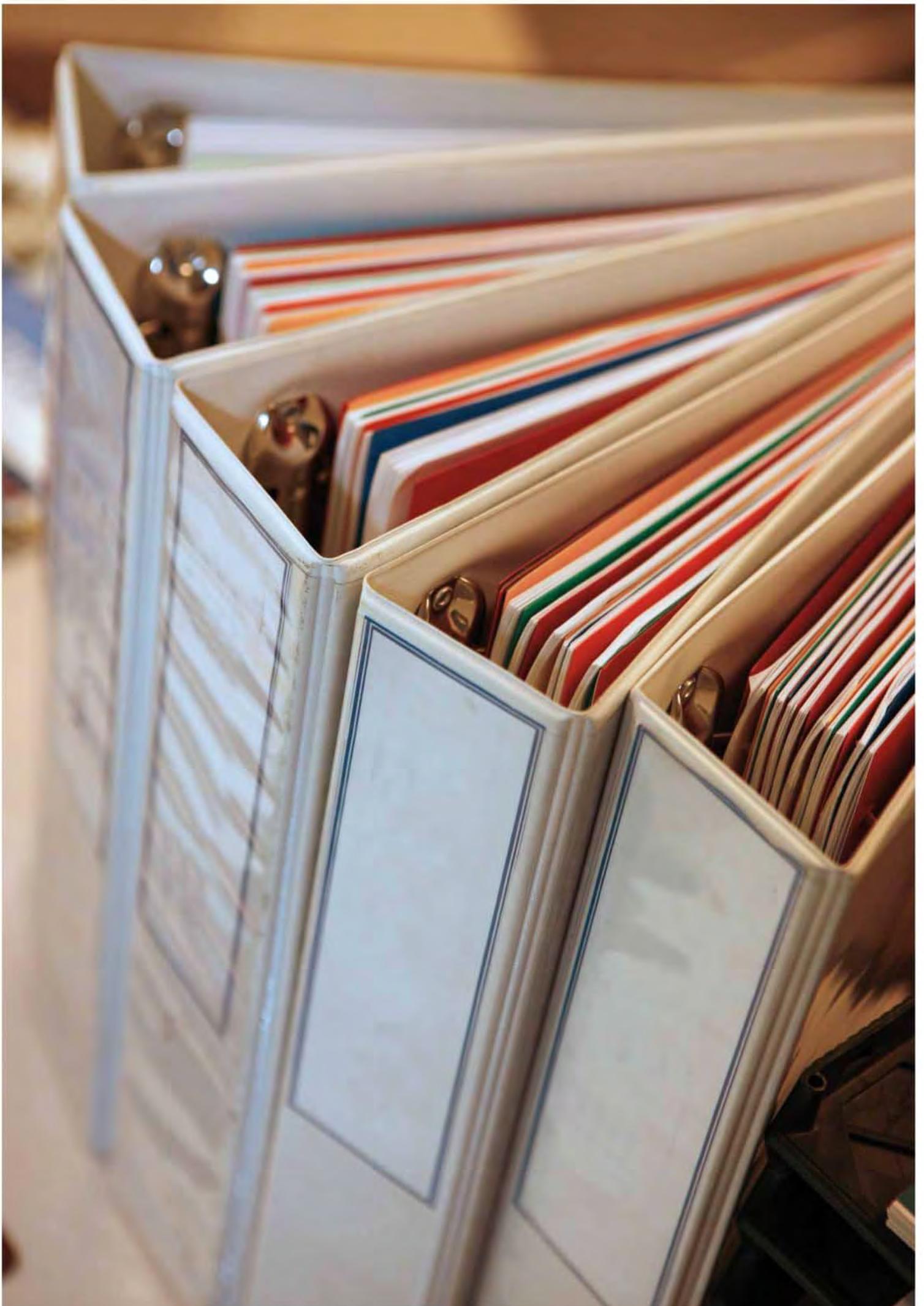
Les frais supportés, par l'autorité concédante, dans l'exercice de son pouvoir concédant.

C'est le terme R1 de cette redevance, dit de « fonctionnement ».

Elle couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux usagers pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, aux règlements des litiges entre les usagers et le concessionnaire.

- **Les montants des redevances au titre de l'exercice 2011**

Montants des termes R1 et R2 (en €)	Concession		Variation
	2010	2011	
Terme R1	68 326	70 003	2,5%



D. Annexes



D.1 Vos interlocuteurs	86
Le concessionnaire est représenté localement par	86
Vos interlocuteurs chez ERDF	86
Vos interlocuteurs chez EDF	87
D.2 Liste détaillée des travaux réalisés sur le territoire de la concession	90
Les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs	90
Les travaux au service de la performance du réseau	91
Les travaux aux exigences environnementales et réglementaires	92



D.1 Vos interlocuteurs

Le concessionnaire est représenté localement par

- **ERDF**

ERDF

4, rue Isaac Newton

BP 39

33705 Mérignac Cedex

- **EDF**

EDF Commerce Sud-Ouest

4 rue Claude Marie Perroud

ACI B001 WP

31096 TOULOUSE

Vos interlocuteurs chez ERDF

Vos interlocuteurs

	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Courriel
Cyrille ABONNEL	Directeur Territorial	05 57 92 75 62	cyrille.abonnel@erdf-grdf.fr
J Claude De MUNICO	Interlocuteur Privilégié	05 56 38 57 56	jean-claude.de-munico@erdf-grdf.fr

- **Les accueils d'ERDF :**

L'accueil pour le dépannage

En cas d'incident ou de panne technique, les clients de la concession peuvent joindre ERDF 24h/24 et 7j/7 à l'accueil « **Dépannage Électricité** » : Pour la concession : **N° 0 972 675 033**

L'accueil pour le raccordement des consommateurs

Les demandes de raccordement d'une installation de consommation d'électricité sont reçues par l' « **Accueil Raccordement Électricité** » (ARE) qui traite les demandes de raccordement au réseau électricité venant des clients particuliers, des fournisseurs d'électricité ou des tiers mandatés par eux. L'ARE reçoit et enregistre les demandes, établit le devis, réalise l'étude et suit les travaux.

L'accueil pour le raccordement des installations de production

Les demandes de raccordement d'une installation de production d'électricité de puissance inférieure à 36 kVA sont reçues par l' « **Accueil Raccordement Producteur** ».

Pour les installations de production de puissance supérieure à 36 kVA, l'accueil est assuré par « **l'Accueil Raccordement des Producteurs HTA et BT > 36 kVA** ».



L'accueil des fournisseurs d'électricité

Il est assuré par l' « **Accueil Acheminement Électricité** » qui traite les demandes des fournisseurs relatives à l'acheminement de l'électricité pour les clients du marché de masse (professionnels et particuliers) ; ces demandes sont effectuées dans le cadre de la mise en œuvre des contrats passés entre ERDF et chacun des fournisseurs.

Vos interlocuteurs chez EDF

Titre	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Courriel
Christophe DURAND	Directeur Collectivités Sud-Ouest	05 82 52 74 38	christophe.durand@edf.fr
Francis RIETHER	Directeur du Développement Territorial	05 40 12 20 62	francis.riether@edf.fr
Philippe BEAULIEU	Chargé de mission Concessions	05 53 03 10 03	philippe.beaulieu@edf.fr
Mourad OUHENDI	Correspondant Solidarité	05 57 14 34 18	mourad.ouhendi@edf.fr

La proximité du fournisseur EDF avec ses clients

Préambule :

L'organisation en place jusqu'à fin 2011 était constituée de deux entités en charge de la mission de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente:

La Direction Commerciale Particuliers et Professionnels Sud-Ouest (DCPP) assurant la relation contractuelle avec les clients Particuliers et les clients Professionnels.

La Direction Commerciale Entreprises et Collectivités Locales Sud-Ouest (DCECL) assurant la relation contractuelle avec les clients Entreprises et les clients Collectivités Locales.

Au 1^{er} janvier 2012, ces deux entités sont regroupées au sein d'une seule Direction Régionale, EDF Commerce Sud-Ouest.

La relation avec la clientèle est organisée en 4 marchés :

- les clients Particuliers***
- les clients Entreprises et Professionnels***
- les clients Grandes Entreprises***
- les clients Collectivités Locales***

La relation avec la clientèle repose sur plusieurs canaux de contact :

- **Le site internet www.edf.fr**

Un espace spécifique est destiné à chaque segment de clients : Particuliers, Professionnels, Entreprises, Collectivités Locales.

- **Le canal téléphonique :**

8 sites de Centres de Relation Clients Particuliers à Eysines, Cenon, Périgueux, Muret, Toulouse, Cahors, Anglet et Pau.

1 Centre de Relation Clients Professionnels à Bordeaux.

3 sites de Relation Clients Entreprises à Bayonne, Pau et Bordeaux.

1 site de relation Clients Grandes Entreprises à Anglet.



5 sites principaux de Relation Clients Collectivités Locales à Toulouse, Saint Sulpice, Tarbes, Le Bouscat, et Pau.

6 Pôles Solidarité pour accompagner au quotidien les travailleurs sociaux des Communes et des Conseils Généraux dans la gestion des dossiers de clients en difficulté.

Les numéros de téléphone

	Pour qui ?	Pour quoi ?
09 69 32 15 15 <i>N° non surtaxé</i>	Les clients Particuliers	Vie du contrat, déménagement facturation, recouvrement et interface avec ERDF pour les demandes techniques
39 29 <i>prix d'un appel local</i>		Projets et travaux dans l'habitat
0 800 650 309 <i>prix d'un appel local</i>	Les clients démunis	Information, orientation
0 800 333 123 <i>prix d'un appel local</i>		Information sur le TPN
0 810 810 116 <i>prix d'un appel local</i>	Les élus, travailleurs sociaux et associations	Alerte, gestion, suivi des clients démunis
0 810 333 776 <i>prix d'un appel local</i>	Les clients Professionnels	Vie du contrat, déménagement facturation, recouvrement et interface avec ERDF pour les demandes techniques
0 820 821 333 <i>prix d'un appel local</i>	Les clients Entreprises	
0 820 144 007 <i>prix d'un appel local</i>	Les clients Grandes Entreprises	
05 40 13 01 03 Midi Pyrénées	Les clients Collectivités Locales	
05 40 13 01 00 Aquitaine <i>prix d'un appel local</i>		

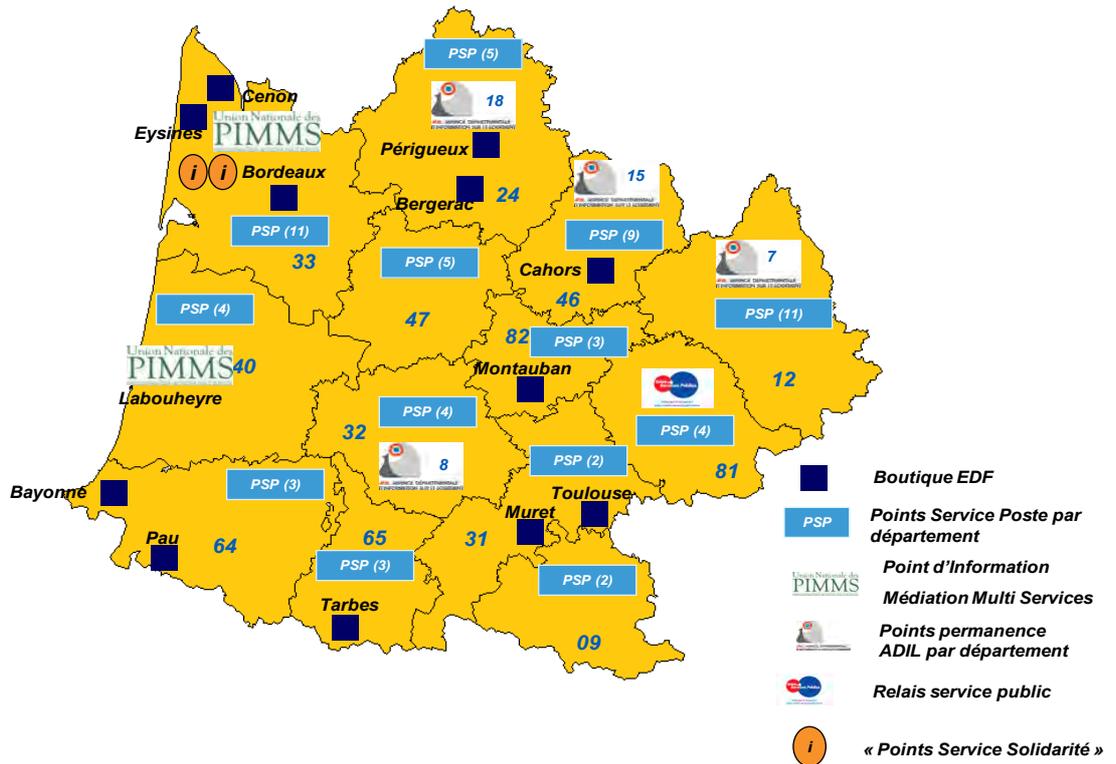
Les Pôles Solidarité

SITE	DEPARTEMENTS DEDIES	CORRESPONDANT SOLIDARITE
CENON	DORDOGNE	Jean Jacques BORDERIE Tél : 05 57 14 34 66
	GIRONDE LOT ET GARONNE	Mourad OUHENDI Tél : 05 57 14 34 18
ANGLET PAU	LANDES PYRENEES ATLANTIQUES HAUTES PYRENEES	Patricia ARHETS Tél : 05 59 58 56 08
MURET TOULOUSE	ARIEGE HAUTE GARONNE GERS	Soraya DJERBOU Tél : 05 34 61 70 38
	TARN	Béatrice FASSINO Tél : 05 82 52 74 39
CAHORS	AVEYRON LOT TARN ET GARONNE	Christian KUYLLE Tél : 05 65 24 05 44



• Le canal physique :

Pour la clientèle des Particuliers, un réseau de 12 boutiques EDF est complété par des structures de partenariats en relais de proximité avec la clientèle (Points Service Poste, Point d'Information Médiation Multi Services, permanences ADIL, Relais de Service Public...)





D.2 Liste détaillée des travaux réalisés sur le territoire de la concession

Les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs

Détail des actions principales en matière de travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs.

Libellé de l'affaire	Linéaire posé HTA	Linéaire posé BT	montant en €
Raccordement clients BT >= 120kVA	0	140	57 925,29
Raccordement clients BT=<36 kVA avec extens° (col/groupé)	0	1713	43 248,90
Raccordement clients BT >= 120kVA	0	172	41 109,74
Raccordement clients BT=<36 kVA avec extens° (col/groupé)	0	110	40 520,55
Raccordement BT =< 36 kVA avec Branchements. seuls (col/groupé)	395	107	39 665,44
Raccordement clients BT >= 120kVA	0	247	36 824,25
Raccordement clients BT >= 120kVA	0	30	35 154,49
Raccordement BT =< 36 kVA avec Branchements. seuls (col/groupé)	0	140	33 395,62
Raccordement clients BT=<36 kVA avec extens° (col/groupé)	120	0	33 107,23
Raccordement clients BT >= 120kVA	0	25	31 686,32
Raccordement BT < 36 kVA affaires individualisées	220	240	30 157,47
Raccordement clients BT >= 120kVA	0	80	28 956,00
Raccordement BT =< 36 kVA avec Branchement. seuls (col/groupé)	0	354	26 683,92
Raccordement clients BT=<36 kVA avec extens° (col/groupé)	0	130	25 190,24
Raccordement clients BT=<36 kVA avec extens° (col/groupé)	110	0	23 956,54
Raccordement clients BT >= 120kVA	0	135	22 705,96
Raccordement clients BT=<36 kVA avec extens° (col/groupé)	15	0	21 435,53
Raccordement clients BT >= 120kVA	0	187	20 753,52
Raccordement clients HTA	125	0	20 326,89



Les travaux au service de la performance du réseau

Liste et description des opérations principales en matière de : renforcement des réseaux, de modernisation des réseaux, de sécurisation des réseaux et de prévention des aléas climatiques.

Libellé de l'affaire	Linéaire posé HTA	Linéaire posé BT	Montant en €
Remplacement préventif de boîtes HTA	0	0	472 453,42
Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain Rochambeau	0	453	323 173,36
Remplacement pour obsolescence réseau HTA souterrain Avenue G Leclerc	1597	0	284 040,97
Levée de contraintes réseau. BT (U ou I) en zone ERDF place Picard	56	344	220 174,75
Continuité d'alimentation	595	0	146 939,13
Renouvellement CPI HTA	771	0	116 439,86
Remplacement pour obsolescence réseau HTA souterrain cité église	833	0	115 567,75
Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain rue Parmentade (Quartier Saint-Michel)	0	30	114 802,94
Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain Permentade	0	180	103 982,99
Remplacement pour obsolescence réseau HTA souterrain	450	0	100 888,08
Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain Rue Bonnac	0	250	91 914,38
Remplacement pour obsolescence réseau HTA souterrain rue G Blot	317	0	89 326,86
Levée de contraintes rés. BT (U ou I) en zone ERDF	0	326	85 548,55
Remplacement pour obsolescence réseau HTA souterrain rue Mandel	529	0	84 537,95
Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain	0	248	76 355,96
Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain	0	144	64 539,09
Levée de contraintes rés. BT (U ou I) en zone ERDF Nansouty	0	283	63 539,79
Levée de contraintes rés. BT (U ou I) en zone ERDF av Thiers	0	127	57 565,02
Remplacement pour obsolescence réseau HTA souterrain CPI Rochambeau	409	0	56 631,29



Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain Rues Montméjan / Montaud	0	156	49 407,40
Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain saint Augustin	0	334	46 314,26
Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain quai des Chartrons	0	34	43 871,15
Amélioration des terres programme Gironde	0	0	39 382,83
Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain	0	75	37 272,43
Remplacement pour obsolescence réseau HTA souterrain rue Ferdinand Buisson	117	0	34 421,97
Renouvellement CPI HTA	107	0	33 342,04
Remplacement pour obsolescence réseau HTA souterrain Tourny -cours Intendance	50	0	33 294,15
Renouvellement CPI HTA rue Ferbos	242	0	27 477,78
Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain rue saint Nicolas	0	50	26 378,52
Levée de contraintes rés. BT (U ou I) en zone ERDF	0	79	24 489,73
Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain Poste Les frênes	0	190	23 907,65
Remplacement pour obsolescence réseau BT souterrain	0	145	22 668,49
Levée de contraintes rés. BT (U ou I) en zone ERDF	0	69	21 943,39
Remplacement pour obsolescence réseau BT sout	0	0	20 686,15

Les travaux aux exigences environnementales et réglementaires

Liste et description des opérations concernant ces travaux (environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande de tiers).

Commune	Libellé de l'affaire	montant en €
BORDEAUX	Traitement des matériels pollués au PCB	31 792€



LEXIQUE

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

BT

Réseau basse tension [220 – 240V].
Les clients au tarif bleu sont desservis en basse tension

CRE

Commission de Régulation de l'Énergie

Critère B

Temps moyen de coupure par client sur une année

DP

Distribution Publique

DR

Demande de Renseignement (lors de travaux)

DICT

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

FIRE

Force d'Intervention Rapide Electricité

ERDF

Electricité Réseau Distribution France

GWh

Gigawattheure (1 million de kWh).

HTA

Réseau moyenne tension [entre 15.000 et 25.000 V]. Les clients tarif vert sont desservis directement en HTA.

HTB

Réseau haute tension [\geq 63.000 V].
Lignes exploitées par RTE.

IP

Interlocuteur Privilégié

k€ :

milliers d'euros

Norme ISO 9001

Norme internationale qui fixe les conditions que doivent respecter les organismes pour obtenir la certification qualité de leurs processus.

Norme ISO 14001

Norme internationale qui fixe les conditions que doivent respecter les organismes pour obtenir la certification environnement de leurs processus.

Poste DP

Poste de distribution publique [transformateur HTA/BT].

R1

Redevance de fonctionnement.

R2

Redevance d'investissement.

SME

Service maintien de l'Énergie.

RTE

Réseau de Transport Electricité.
Activité de transport d'EDF pour les lignes à haute et très haute tension.

TPN :

Tarif de Première Nécessité

PROXIMITÉ
QUALITÉ
INNOVATION
ÉQUITÉ
RESPONSABLE
SOLIDARITÉ
TERRITOIRE
EFFICACITÉ
ENSEMBLE
PARTENAIRE



ERDF - Electricité Réseau Distribution France
Tour Winterthur
92085 Paris La Défense cedex
www.erdfdistribution.fr

ERDF - SA à directoire et à conseil de surveillance au capital
de 270 037 000 euros - R.C.S. Nanterre 444 608 442

EDF
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08
www.edf.fr

EDF - SA au capital de 911 085 545 euros
R.C.S. Paris 552 081 317

D-2012/429

Modification des règlements intérieurs des cimetières et du columbarium de la ville de Bordeaux. Application du nouveau règlement des cimetières. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le règlement intérieur actuellement en vigueur dans les trois cimetières de Bordeaux (la Chartreuse, Bordeaux Nord situé sur la commune de Bruges et les Pins Francs) ainsi que le règlement intérieur du columbarium situé au cimetière de Bordeaux Nord, datent respectivement du 4 mai 2009 et 27 octobre 2009.

Les évolutions de la législation funéraire et des pratiques et modes d'inhumation rendent nécessaires une nouvelle rédaction de ces règlements et, dans un souci de lisibilité, le regroupement en un seul document.

Ainsi la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 et le décret du 3 août 2010 ont modifié certaines des dispositions relatives à la gestion des cimetières et à la surveillance des opérations funéraires.

Le document proposé comporte deux parties :

- une partie relative à la réglementation administrative, comprenant les pouvoirs de police du Maire et les dispositions générales du déroulement des opérations funéraires,
- une partie relative au cahier des charges techniques applicables à tous travaux exécutés dans les cimetières.

Les principales modifications concernent :

- les horaires d'ouverture des cimetières qui seront retardés à 10 heures les jours d'exhumation et cela afin d'être en conformité avec l'article R.2213-46 du Code Général des Collectivités Territoriales arrétant que les exhumations doivent avoir lieu portes des cimetières fermées. Les usagers en seront informés par un avis affiché aux entrées des cimetières et aux bureaux de la Conservation du cimetière concerné.

- la modification des droits d'accès pour les usagers au cimetière de la Chartreuse, par l'interdiction, à compter du 1^{er} janvier 2013, de l'entrée des véhicules et la mise en place de voiturettes électriques avec chauffeur, excepté pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité et cela afin de limiter la circulation des véhicules qui avait pris trop d'importance et ne permettait plus d'assurer la sécurité des personnes et des biens.
- le creusement des concessions temporaires, obligatoirement à une profondeur de deux mètres, permettant ainsi d'accueillir deux corps. Cette mesure a pour objectif d'éviter à beaucoup de familles d'avoir à prendre une autre concession lors d'un second décès avant un délai de cinq ans.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le nouveau règlement des cimetières de la ville de Bordeaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne des modifications des règlements intérieurs des cimetières.

Merci à Maxime SIBE qui s'est beaucoup impliqué dans ce dossier.

Rien de particulier sinon que dorénavant les véhicules ne pourront plus pénétrer dans le cimetière. Ils seront avantageusement remplacés par des voiturettes électriques.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Direction générale de la vie sociale et de la citoyenneté
Direction de l'accueil et de la citoyenneté
Département des cimetières**

SOMMAIRE

PREAMBULE	p.4
PARTIE 1 : REGLEMENTATION ADMINISTRATIVE	p.4
❖ TITRE PRÉLIMINAIRE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES	p.4
Chapitre unique : Police des cimetières	p.4
❖ TITRE 1 : OPÉRATIONS FUNÉRAIRES	p.8
Chapitre 1 : Dispositions générales	p.8
Chapitre 2 : Les inhumations	p.9
○ <i>Section 1</i> : Inhumations en concession	p.9
○ <i>Section 2</i> : Caveaux provisoires (dépositaires)	p.11
○ <i>Section 3</i> : Inhumations en terrain non concédé	p.12
○ <i>Section 4</i> : Inhumations particulières	p.13
○ <i>Section 5</i> : Le columbarium	p.13
Chapitre 3 : Les exhumations	p.16
○ <i>Section 1</i> : Exhumations à la demande des familles	p.17
○ <i>Section 2</i> : Exhumations sur requête de l'autorité judiciaire	p.18
○ <i>Section 3</i> : Réductions et/ou réunions de corps	p.18
○ <i>Section 4</i> : Ossuaires. Jardin du Souvenir	p.19
❖ TITRE 2 : LES CONCESSIONS	p.19
○ <i>Section 1</i> : Conditions générales	p.19
○ <i>Section 2</i> : Conditions particulières attachées aux concessions temporaires	p.21
○ <i>Section 3</i> : Conditions particulières attachées aux concessions perpétuelles	p.23
PARTIE 2 : CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES	p.25
❖ TITRE PRÉLIMINAIRE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES	p.25
Chapitre unique : Règles communes applicables à tous travaux	p.25
❖ TITRE 1 : RÈGLES APPLICABLES AUX TRAVAUX DE FOSSOYAGE	p.25
Chapitre 1 : Les inhumations	p.26
○ <i>Section 1</i> : Inhumations en caveaux	p.26
○ <i>Section 2</i> : Inhumations en pleine terre : terrains non concédés et concessions temporaires	p.28
Chapitre 2 : Les exhumations	p.31
Chapitre 3 : Les réductions et/ou réunions de corps	p.32
❖ TITRE 2 : MESURES APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS	p.32
Chapitre 1 : Règles générales à toutes constructions	p.32
Chapitre 2 : Règles particulières aux constructions de caveaux et monuments	p.36
ANNEXE : HYGIENE ET SECURITE	p.41
ANNEXE : MODELES PLAQUES DE SIGNALISATION DES CASES DU COLUMBARIUM	p.43

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CIMETIÈRES DE LA VILLE DE BORDEAUX

Le Maire de la Ville de Bordeaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-7 et suivants : L.2223-1 et suivants, R.2223-1 et suivants, relatifs aux cimetières, aux opérations funéraires et aux pouvoirs de police du Maire,
- Vu les lois et règlements en vigueur concernant les modes d'inhumations et de sépultures et notamment la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 et ses décrets consécutifs,
- Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire et ses décrets consécutifs,
- Vu le décret n° 2010-917 du 3 août 2010 relatif aux opérations funéraires,
- Vu le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires,
- Vu le Code Civil et notamment les articles 16-1-1, 78 et suivants,
- Vu le Code Pénal et notamment les articles 225-17 et 225-18, R.610-5,
- Vu le Code du Travail,
- Vu le Code de l'Habitation et de la Construction et notamment ses articles L.511-4 et suivants,
- Vu l'Arrêté ministériel du 23 août 2010 portant définition du modèle de devis applicables aux prestations fournies par les opérateurs funéraires,
- Vu l'Arrêté du Maire de la Ville de Bordeaux n° 2009-6877 du 4 mai 2009 portant règlement intérieur des cimetières,
- Vu l'Arrêté du Maire de la Ville de Bordeaux n° 2009-17389 du 27 octobre 2009 portant règlement intérieur du columbarium,

Considérant la nécessité de garantir le bon ordre, la sécurité, la décence et l'hygiène dans l'ensemble des sites funéraires et cinéraires de la commune,

Considérant qu'il convient d'adapter ces règlements intérieurs aux nouvelles dispositions législatives,

ARRETE

ARTICLE I : Les précédents règlements portant sur les cimetières et columbarium sont abrogés et remplacés par le règlement repris dans l'Article II, ci-après.

ARTICLE II : RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES. Celui-ci s'applique à tous les concessionnaires et leurs ayants droit, à toutes les entreprises et de façon générale à tous les intervenants et visiteurs.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CIMETIÈRES

PREAMBULE

La commune de Bordeaux n'assure pas le service des pompes funèbres. Elle ne possède pas de chambre funéraire, ni de site d'incinération.

La totalité de la mission de service public est assurée par les entreprises de pompes funèbres et les prestataires de services bénéficiaires d'une habilitation délivrée par le Préfet en application de l'article L.2223-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et exigée par la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'information des familles et les obligations particulières des entreprises, concessionnaires et usagers.

PARTIE 1 : REGLEMENTATION ADMINISTRATIVE



TITRE PRÉLIMINAIRE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE UNIQUE : POLICE DES CIMETIÈRES

Généralités :

La gestion des cimetières, y compris le columbarium, les terrains non concédés, le Jardin du Souvenir et les caveaux provisoires, est assurée par le Maire et les services municipaux.

Le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs généraux de police, assure la police des funérailles, des sépultures et des cimetières.

Les pouvoirs de police du Maire portent, notamment sur :

- le mode de transport des personnes décédées,
- les inhumations et les exhumations,
- le maintien du bon ordre et de la décence dans les cimetières,

étant entendu que le Maire ne peut établir des distinctions ou des prescriptions particulières en raison des croyances ou du culte du défunt ou des circonstances qui ont accompagné sa mort.

Le Maire pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée sur la commune soit inhumée décemment.

ARTICLE 1 : SITUATION. DESTINATION

Les cimetières de la Chartreuse, des Pins Francs et Nord (situé sur le territoire de la commune de Bruges), sont destinés à l'inhumation :

- des personnes décédées dans toute l'étendue du territoire de la commune, quel que soit leur domicile,
- des personnes décédées en dehors du territoire de la commune mais domiciliées à Bordeaux,
- des personnes qui possèdent ou qui ont droit à une sépulture de famille dans l'un des cimetières bordelais, quels que soient leur domicile et le lieu de leur décès,
- des personnes établies hors de France et ne possédant pas de sépultures à Bordeaux mais qui sont inscrits sur la liste électorale de la commune de Bordeaux.

Le Maire conserve la possibilité d'autoriser l'inhumation de personnes ne rentrant dans aucune des catégories ci-dessus.

ARTICLE 2 : AFFECTATION DES TERRAINS ET AMÉNAGEMENT

Les trois cimetières comprennent des terrains concédés pour les inhumations en sépultures privées.

Seul, le cimetière Nord à Bruges possède des parcelles non concédées destinées aux inhumations des personnes n'ayant pas demandé de concessions privées ou dépourvues de ressources.

ARTICLE 3 : ADMINISTRATION

Le Département des cimetières comprend un Conservateur, un Conservateur adjoint, des agents administratifs et techniques et des agents de surveillance.

Les agents de surveillance sont, outre l'inspection des sites, particulièrement chargés de faire exécuter les décisions de l'Administration, de veiller à l'application des règlements de police, à la propreté et à la conservation des cimetières, au maintien du bon ordre. En cas de manquements ou de non respect des prescriptions du présent règlement, ils dresseront procès-verbal à l'encontre des contrevenants.

Ils doivent apporter aide aux usagers et aux entreprises dans la recherche et le repérage des sépultures, assister aux préparatifs des opérations funéraires (ouvertures de caveaux, creusements des fosses, ...), recevoir les convois à leur entrée dans le cimetière et les conduire jusqu'au lieu de la sépulture où ils veillent au bon déroulement de la cérémonie dans un climat de respect, de décence et de dignité. Tout incident ou action contraire à ces critères sera noté au constat daté et signé par l'agent et l'entreprise avant et après l'opération funéraire. Les familles pourront porter des observations sur cet état si elles le jugent utile.

Ils sont également chargés :

- de surveiller l'évolution des travaux en cours et l'ensemble des constructions funéraires des sites,
- de signaler au Conservateur, par la voie hiérarchique, tout incident de quelque importance, survenu dans les cimetières.

ARTICLE 4 : RÉCLAMATIONS

Des registres spéciaux destinés à recevoir les réclamations et observations concernant le fonctionnement et l'organisation des cimetières sont tenus à la disposition des usagers dans chacun des cimetières.

Pour qu'il y soit donné une suite, les réclamations doivent être signées lisiblement et indiquer l'adresse de leur auteur. Les réclamations anonymes seront considérées comme simple information.

ARTICLE 5 : HORAIRES ET OUVERTURE DES PORTES

Les cimetières sont ouverts tous les jours de l'année :

- du 1^{er} lundi du mois d'avril au dernier samedi précédant le 1^{er} lundi du mois de novembre de 8h30 à 17h30,
- du 1^{er} lundi du mois de novembre au dernier samedi précédant le 1^{er} lundi du mois d'avril de 8h30 à 17h00,
- les dimanches et jours fériés, de 9h00 à 17h00,
- conformément à la législation et notamment selon les termes de l'article R.2213-46 du Code Général des Collectivités Territoriales arrétant que les exhumations doivent avoir lieu en dehors de la présence du public, l'ouverture des portes des cimetières sera retardée les jours d'exhumation à 10 heures, à l'exception des entreprises et des convois funéraires. Le public sera informé du déroulement de ces opérations par un avis affiché aux portes et aux bureaux des cimetières.

Par mesure de sécurité certaines portes annexes, voire la totalité, peuvent être fermées à la demande des autorités administratives. Des aménagements peuvent être accordés en période de fêtes de la Toussaint.

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, sans interruption, à partir de 8h30 jusqu'à la fermeture des cimetières. Une permanence est assurée le samedi matin de 8h30 à 12h00, en alternance, par le cimetière de la Chartreuse à Bordeaux et le cimetière Nord à Bruges. Les usagers sont prévenus par voie d'affichage aux portes de chaque bureau administratif.

A l'exception des exhumations qui sont toujours réalisées en dehors des heures d'ouverture du cimetière au public (article R.2213-46 du Code Général des Collectivités Territoriales), les opérations funéraires s'effectuent dans les tranches horaires citées ci-dessus.

Tous les travaux exécutés par les entreprises à l'intérieur des cimetières sont interdits les samedis à partir de 12h00, les dimanches et jours fériés, seul le nettoyage faisant partie de l'entretien courant des sépultures par les familles elles-mêmes est autorisé.

ARTICLE 6 : FERMETURE

La fermeture générale des cimetières est annoncée le soir 15 minutes avant l'heure par une sonnerie de cloches. Dès cet avertissement, il sera interdit de pénétrer dans le cimetière. Après la fermeture des sites, une ronde est effectuée dans toutes les parties des cimetières, par les agents chargés de la surveillance qui doivent s'assurer qu'aucune personne ne risque d'être enfermée.

ARTICLE 7 : ACCÈS AUX CIMETIÈRES

Les personnes qui entrent dans les cimetières devront se comporter avec la décence et le respect que commande la destination des lieux. Celles qui commettraient une action inconvenante seraient immédiatement expulsées, sans préjudice des poursuites dont elles seraient passibles devant les tribunaux compétents. De même dans le cas où une inhumation se produirait dans des circonstances telles que l'ordre public pourrait être troublé, l'Administration pourra interdire l'accès au cimetière à toute personne ne faisant pas partie du deuil proprement dit. Il pourra être également procédé à la fermeture des cimetières si des manifestations tumultueuses se produisaient, soit à l'occasion, soit en dehors d'obsèques.

D'autre part, l'Administration pourra décider la fermeture des cimetières, si la nécessité de garantir la sécurité des personnes et des biens l'exige, notamment lors de conditions météorologiques défavorables.

D'une manière générale, l'entrée des véhicules particuliers est interdite dans les cimetières. Cependant, des autorisations personnelles pour l'entrée des véhicules sont accordées aux personnes ayant fourni à l'Administration, une carte d'invalidité, une carte précisant « station debout pénible » ou un certificat médical précisant leur difficulté à se déplacer par les bureaux des cimetières.

La durée de l'autorisation est limitée à un an renouvelable dans les mêmes conditions.

Au cimetière de la Chartreuse, depuis le 1^{er} janvier 2012, des voiturettes avec chauffeurs sont mises à disposition des usagers afin de les accompagner sur leur concession. A compter du 1^{er} janvier 2013, seul ce moyen de locomotion sera autorisé pour les usagers qui ne pourront plus entrer sur ce site avec leur véhicule personnel, exception faite aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité.

Des autorisations spéciales sont délivrées aux entreprises de travaux funéraires et aux gazonniers.

ARTICLE 8 : CIRCULATION

Tous les véhicules autorisés à circuler dans les cimetières sont tenus de céder le passage en toutes circonstances aux convois funèbres qui bénéficient à l'intérieur des sites d'une priorité absolue. Dans toutes les voies, la circulation devra être constamment maintenue libre. Les bénéficiaires d'autorisations devront donc prendre toutes dispositions pour respecter cette obligation.

En cas de nécessité et plus particulièrement lors des fêtes de la Toussaint, toute circulation de voiture automobile, cycles ou engins mécaniques peut être interdite.

En aucun cas, la vitesse de circulation ne devra excéder 15 km/h.

Les autorisations d'accès consenties aux entreprises et aux particuliers n'engagent en aucune façon la responsabilité civile ou pénale de la Ville de Bordeaux, en cas d'accident corporel ou de dommages matériels subis par les détenteurs ou provoqués par leur véhicule y compris aux sépultures.

L'intérieur des séries est interdit aux véhicules, à l'exception des engins du service technique des cimetières et des véhicules de secours.

ARTICLE 9 : INTERDICTIONS

Article 9.1 : Accès

L'accès dans les cimetières est interdit :

- aux personnes en état d'ivresse,
- aux mendiants,
- aux marchands ambulants,
- aux personnes vêtues de façon incorrecte, voire indécente,
- aux enfants non accompagnés,
- aux animaux mêmes tenus en laisse, exception faite aux chiens accompagnant des personnes non ou mal voyantes,
- aux rollers, skates, trottinettes, à tout engin deux roues, même tenu à la main et d'une manière générale à tout véhicule à l'exception de ceux des services municipaux, services de secours, des entreprises et particuliers munis d'une autorisation citée à l'article 7.

Article 9.2 : Comportement des personnes pénétrant dans les cimetières

Il est expressément interdit :

- de se livrer à l'intérieur des cimetières à des manifestations bruyantes telles que cris, chants, musique, danse, ... à l'exception des chants liturgiques, des rites particuliers et des musiques militaires dans le cadre de cérémonies ou d'inhumations,
- de tenir des réunions n'ayant pas pour objet des motifs qui président aux convois funèbres,
- de fouler les terrains servant de sépultures,
- d'escalader les murs de clôture, treillis ou autre entourage de sépulture,
- de monter, marcher, s'asseoir, dessiner, taguer ou écrire sur les monuments ou pierres tumulaires,
- d'enlever, déplacer ou toucher les objets déposés sur les concessions, sauf nécessité absolue lors des ouvertures et fermetures de caveaux ou creusements et comblements de fosses et ce, dans un but de protection desdits objets et des sépultures. Ils devront alors être reposés à la même place à l'issue de l'opération,
- de détériorer ou d'endommager les pelouses et plantations,
- de jouer, boire ou manger,
- de déposer des ordures aux endroits autres que ceux réservés à cet usage,
- de réaliser des documents photographiques ou cinématographiques sans autorisation nominative délivrée par l'Administration municipale,
- d'utiliser les téléphones portables pendant les cérémonies et à proximité d'un lieu d'inhumation.

Tout incident nécessitant l'intervention d'un service de secours doit être signalé au personnel de l'Administration qui se charge de l'appel approprié.

Article 9.3 : Objets

Il est interdit à quiconque de sortir des cimetières des objets provenant d'une sépulture sans l'autorisation préalable de l'Administration. Les personnes mandatées par les familles pour effectuer des retraits d'objets devront présenter une autorisation écrite émanant d'un représentant qualifié de la famille. Les agents de surveillance devront en outre s'assurer que tous les objets soumis à l'autorisation de sortie correspondent à la désignation figurant sur le permis de sortie. Celui-ci sera conservé au bureau du cimetière.

Toute personne surprise à emporter sans autorisation des objets, quels qu'ils soient, provenant d'une sépulture ou de matériel des chantiers, fera l'objet d'une signification immédiate de procès-verbal dressé par un agent de surveillance assermenté et d'éventuelles poursuites devant les tribunaux compétents après dépôt de plainte par les personnes morales ou physiques spoliées.

Article 9.4 : Affichage

Tout affichage ou inscription sur les murs et portes des cimetières tant dans l'enceinte qu'à l'extérieur est interdit. Seul est autorisé, aux emplacements prévus à cet effet, l'affichage des arrêtés ou avis émanant de l'autorité municipale.

Article 9.5 : Publicité

Toute distribution de cartes adresses, imprimés publicitaires, écrits quelconques est formellement interdite dans l'enceinte des cimetières. De même, aucune personne ne pourra s'y livrer à des actes de propagande commerciale en faveur d'entreprises privées, à l'exception des inscriptions portées sur les véhicules indiquant la raison sociale des entreprises intervenant sur le site. Les contrevenants, après établissement d'un procès-verbal, seront passibles de poursuites devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS

Article 10.1 : Vols

La Ville ne pourra jamais être rendue responsable des vols qui seraient commis au préjudice des familles, malgré la surveillance constante des sites. Il est donc recommandé de ne rien placer sur les tombes qui puisse tenter la cupidité.

Il en est de même pour les dégâts ou la déstabilisation d'un monument provoqué par l'ouverture d'une fosse ou d'une concession immédiatement voisine, le concessionnaire devant avoir pris toutes dispositions pour que la stabilité et la solidité du monument qu'il a fait poser soient suffisamment assurées.

Toutefois, un constat est établi par l'Administration à chaque ouverture et fermeture de fosse ou caveau, mentionnant les dégâts occasionnés et permettant ainsi aux familles de se retourner éventuellement contre l'entreprise de travaux funéraires.

La Ville ne sera pas tenue pour responsable des mouvements de terrain qui entraîneraient l'affaissement des concessions.

Article 10.2 : Dégâts matériels ou dommages corporels

Le concessionnaire est responsable de tout dégât matériel ou dommage corporel que pourrait provoquer tout ou partie de caveau, monument, ornementation qu'il a fait placer sur le terrain qui lui est concédé.

Si l'Administration juge qu'un monument ou une partie de monument menace, ruine ou constitue de quelque manière que ce soit un risque pour la sécurité publique, elle en avisera le concessionnaire ou ses ayants droit qui devront prendre toutes dispositions utiles dans les meilleurs délais pour faire cesser la cause de danger, conformément aux articles L. 2213-24 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.511-1 à L.511-4 du Code de la Construction et de l'Habitation.



TITRE 1 : OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Dans chaque cimetière il est mis à la disposition des familles et du public une liste type mentionnant les prestations obligatoires et facultatives fournies par les opérateurs funéraires pour l'organisation des funérailles et devant apparaître dans leur devis, conformément à l'Arrêté ministériel du 23 août 2010.

ARTICLE 11 : FORMALITÉS PRÉALABLES

Toute opération funéraire est subordonnée à une autorisation délivrée par le Maire, après vérification des droits des demandeurs ou du défunt.

Les travaux préalables seront réalisés durant les horaires d'ouverture des cimetières, sauf les samedis après-midi, dimanches et jours fériés et au moins 24 heures avant l'opération funéraire. Aucune dérogation ne sera accordée, sauf cas de force majeure due à des circonstances exceptionnelles (ordre du Préfet, épidémies, calamités).

Lorsque, pour des raisons d'organisation propres à l'entreprise de fossoyage, les travaux préalables seront réalisés plus de 24 heures avant l'opération funéraire ou la veille d'un week-end ou d'un jour férié, des dispositifs particuliers de protection devront être installés devant l'excavation pour garantir la sécurité des usagers et du personnel.

ARTICLE 12 : INTERVENANTS

Seuls le personnel communal habilité et les entreprises ayant reçu l'agrément préfectoral peuvent intervenir dans les cimetières.

Les entreprises assureront la fourniture du personnel et les prestations nécessaires aux inhumations, exhumations, réductions et réunions de corps demandées par les familles.

Les agents des cimetières, quant à eux, devront assurer le contrôle et la surveillance de toutes ces opérations de façon à ce qu'elles se déroulent dans le respect de la réglementation funéraire et des règles imposées par la décence, la salubrité publique fixées par le Code du Travail en matière d'hygiène et de prévention.

ARTICLE 13 : TRANSPORTS DE CORPS

Tout transport de corps ou de restes mortels à l'intérieur des cimetières devra être effectué avec un véhicule agréé pour les transports des corps après mise en bière.

CHAPITRE 2 : LES INHUMATIONS

o Section 1 : Inhumations en concession

ARTICLE 14 : CHOIX DES SÉPULTURES

Dans l'ensemble des cimetières, les inhumations sont faites dans des sépultures particulières en terrains concédés, soit à titre temporaire, soit perpétuel.

Seul le cimetière Nord à Bruges, accueille les inhumations en terrains non concédés d'une validité de 5 ans.

Les corps en attente de sépulture définitive peuvent être placés dans les caveaux provisoires (dépositaires) situées au cimetière de la Chartreuse et au cimetière Nord à Bruges.

ARTICLE 15 : DISPOSITIONS COMMUNES

Aucune inhumation ne peut avoir lieu sans que soit produite l'autorisation de fermeture de cercueil délivrée par l'Officier d'Etat Civil du lieu de décès, mentionnant l'état civil de la personne décédée, son domicile, le lieu et l'heure de son décès, ainsi que les autres autorisations nécessaires notamment le permis d'inhumer et le certificat de décès attestant le retrait éventuel des prothèses cardiaques.

Toute personne qui ferait procéder à une inhumation sans ces documents serait passible des peines prévues à l'article R.645-6 du Code Pénal.

Par mesure d'ordre, dans un souci de décence et de respect dû aux morts et pour une parfaite identification des corps en cas d'opérations funéraires ultérieures (exhumation, réduction ou réunion de corps), il sera exigé d'apposer sur le cercueil, l'urne cinéraire ou le reliquaire, une plaque en matériau imputrescible, indiquant les nom et prénoms du défunt ainsi que la date du décès. Cette plaque sera fournie par l'entreprise de pompes funèbres chargée des funérailles.

Il ne sera autorisé aucune inhumation dans un caveau dont la construction ne sera pas complètement terminée ou qui ne présenterait pas toutes les garanties désirables pour la sécurité et la santé publique.

A l'exception du personnel habilité et des entreprises, l'accès à l'intérieur des caveaux est interdit.

ARTICLE 16 : DÉLAIS

Les inhumations ou les dépôts en caveau provisoire doivent avoir lieu :

- 6 jours au plus après l'entrée du corps en France si le décès a eu lieu à l'étranger ou dans un territoire d'Outre-Mer,
- 24 heures au moins et 6 jours au plus après le décès survenu en France métropolitaine.

Les dimanches et jours fériés ne sont pas comptés dans le calcul des délais.

Les dérogations au-delà du délai de 6 jours ne peuvent être accordées que par le Préfet de la Gironde (lieu d'inhumation).

En cas d'inhumation nécessaire avant le délai légal, celle-ci devra être prescrite par le médecin ayant constaté le décès et la mention « inhumation urgente » sera portée sur l'autorisation d'inhumer délivrée par l'Officier d'Etat Civil.

ARTICLE 17 : OUVERTURES. CREUSEMENTS

Les ouvertures de caveaux ou les creusements de fosses doivent avoir lieu 24 heures au moins avant l'opération funéraire.

Toutes les précautions devront être prises par les entreprises pour assurer une parfaite sécurité des usagers, des utilisateurs et du personnel municipal pendant la durée d'existence de l'excavation, en particulier lorsqu'elle sera supérieure à 24 heures, par la mise en place de protection appropriée (planches, tôles, barrières de sécurité, balisage, ...).

Ces dispositifs seront d'autant plus appliqués à la Série P du cimetière Nord à Bruges où les caveaux sont à ouverture par le dessus. Dans le délai de 24 heures, la pierre tombale pourra être roulée et déposée dans l'allée en prolongement du caveau. Au-delà des 24 heures, afin d'éviter de rendre l'accès dans l'allée et aux caveaux voisins impossible, elle devra être laissée sur le caveau, disposée de telle sorte à permettre l'aération et protégée en conséquence.

ARTICLE 18 : HORAIRES

Aucune inhumation ne pourra avoir lieu avant le lever du soleil ou après le coucher du soleil, sauf autorisation spéciale délivrée par le Maire.

Les inhumations devant se dérouler pendant les horaires d'ouverture des cimetières, **les convois devront se présenter au minimum une heure avant la fermeture**, compte tenu de la durée de la cérémonie d'inhumation et des travaux de fermeture ou comblement des sépultures.

Sauf cas très exceptionnel, aucune dérogation ne sera autorisée.

Lorsque le déroulement d'une inhumation nécessitera, à la demande de la famille ou de son représentant, le maintien après l'heure de fermeture des cimetières d'une structure de surveillance destinée à assurer la sécurité du convoi et de ses participants, cette prestation supplémentaire donnera lieu à perception d'une redevance dont le montant est décidé par le Conseil Municipal.

Section 2 : Caveaux provisoires (dépositaires)

ARTICLE 19 : DEMANDES

Les formulaires de demande de dépôt de corps dans les caveaux provisoires devront être signés par le plus proche parent du défunt, ou à défaut, par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles.

Celle-ci devra s'engager à se soumettre aux conditions du présent règlement et à garantir la Ville contre toute réclamation qui pourrait survenir à l'occasion du dépôt ou de l'exhumation du corps.

Au cimetière de la Chartreuse, la partie dite « salle d'attente » du caveau provisoire, peut être mise à disposition, gratuitement, sur demande formulée auprès du bureau de la Conservation, pour l'organisation de cérémonies de funérailles civiles. Cependant, la configuration architecturale de l'édifice, ne permet pas l'aménagement d'un accès pour les personnes à mobilité réduite. Les prestations complémentaires (plantes vertes, sonorisation, chaises, ...) restent à la charge du demandeur et soumises à l'accord du Conservateur.

ARTICLE 20 : CONDITIONS D'ADMISSION. DURÉE

Les inhumations en caveau provisoire s'effectueront dans les cas où un corps est normalement destiné à être placé dans une sépulture qui se trouve être dans l'impossibilité de l'accueillir au moment du décès (caveau complet, caveau en construction ou en rénovation, transport ultérieur dans le cimetière d'une autre commune, délai insuffisant pour une réduction de corps, ...).

Les corps admis en caveau provisoire devront être placés dans un cercueil en bois dur de 22 mm d'épaisseur doublé à l'intérieur d'une enveloppe métallique hermétique et muni d'une plaque d'identité.

Au cimetière de la Chartreuse, l'entreprise chargée des obsèques devra descendre le cercueil dans le caveau provisoire et le placer dans la case, ou sur l'étagère dans le caveau provisoire du cimetière Nord, désignée par l'Administration sous la surveillance d'un agent du service qui assurera l'ouverture et la fermeture de la case et du dépositaire à la Chartreuse ou du caveau provisoire au Nord. L'accès à l'intérieur du caveau provisoire est formellement interdit à toute personne non habilitée.

La durée maximale de dépôt d'un corps dans les caveaux provisoires est limitée à six mois. Au-delà de ce délai, le corps est inhumé (terrain commun d'inhumation) ou crématisé dans les conditions prévues aux articles R.2213-31, R.2213-34, R.2213-36, R.2213-38 et R.2213-39 du C.G.C.T.

ARTICLE 21 : TAXES. VACATIONS DE POLICE

Le dépôt des corps dans les caveaux provisoires donnera lieu à la perception de droits fixés par délibération du Conseil Municipal et payés à terme échu.

La sortie d'un corps est assimilée à une exhumation et donc soumise aux mêmes formalités et taxes.

Dans le cas où les droits de séjour ne seraient pas payés régulièrement, il sera procédé d'office et sans autre avertissement, à l'exhumation des corps et à leur ré inhumation en terrain non concédé 15 jours après la mise en demeure adressée à la famille par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 22 : DÉCORATIONS FUNÉRAIRES

En raison de l'architecture particulière du caveau provisoire de la Chartreuse, les fleurs et objets funéraires ne sont pas admis à l'intérieur, mais peuvent être déposés à l'extérieur du bâtiment.

o **Section 3 : Inhumations en terrain non concédé**

ARTICLE 23 : SITUATION. DROITS LIÉS AUX SÉPULTURES EN TERRAIN NON CONCÉDÉ

Généralités :

Une partie du terrain du cimetière Nord est affectée aux inhumations des personnes démunies de ressources ou qui ne désirent pas de sépulture privée.

Les inhumations se font dans des emplacements désignés par l'autorité municipale.

Chaque emplacement mesure 2 mètres de longueur et 1 mètre de largeur.

Les fosses sont distantes les unes des autres de 0,40 m au minimum sur les côtés et de 0,50 m aux extrémités.

Elles ne peuvent recevoir qu'un seul corps. Aucune superposition n'est admise. Toutefois, peuvent être inhumés dans la même fosse les corps d'une mère et de son enfant mort-né.

Exception faite de la Série R destinée à être engazonnée, la hauteur des tertres, s'il y a lieu, ne pourra dépasser 0,30 m.

L'utilisation de cercueils hermétiques ou imputrescibles est interdite sauf circonstances sanitaires particulières, transport international ou inhumation venant d'un caveau provisoire.

La durée d'occupation des parcelles en terrain non concédé est de 5 ans non renouvelable.

Aucune construction de caveau n'est autorisée. Les familles pourront cependant exécuter un entourage en matériaux et déposer des objets funéraires et des fleurs dans la limite du terrain qui leur est imparti, exception faite à la Série R (cf. « cas particulier : Série R »).

Aucune fosse située dans les terrains non concédés ne pourra être convertie en concession, les familles ayant la possibilité d'acquérir une concession, temporaire ou perpétuelle, avant l'expiration des 5 ans.

Cas particulier : Série R :

Dans la zone du terrain non concédé aménagé par l'Administration (Série R), aucun entourage ne pourra être réalisé. Les familles déposeront fleurs et objets funéraires dans l'espace créé à cet effet au droit de la fosse. Afin de conserver de la dignité à cette parcelle, les fosses seront démunies de tertre, les parcelles recouvertes d'un tapis végétal ou minéral entretenu par les soins de la commune. Aucun signe, stèle ou croix, ne devra être déposé sur ces emplacements, afin de conserver l'uniformité souhaitée.

ARTICLE 24 : SITUATION DES PERSONNES DÉPOURVUES DE RESSOURCES.

Les personnes démunies de ressources sont inhumées aux frais de la commune. L'indigence est attestée par un certificat délivré par le Maire.

Ultérieurement à l'inhumation et quelle que soit la commune du domicile de l'indigent, l'Administration, dès qu'elle en a connaissance, peut se retourner contre la famille afin de recouvrer les frais engagés.

ARTICLE 25 : CORPS DONNÉS À LA SCIENCE

Les noms, dates de décès et d'inhumation, ainsi que le lieu de décès des personnes ayant donné leurs corps à la science et qui ont été inhumées, sans identification, dans les fosses en pleine terre du terrain non concédé au cimetière Nord à Bruges jusqu'au 31 décembre 2011, sont inscrits sur un registre permettant de renseigner les familles.

A proximité, un monument est érigé à leur mémoire où les familles peuvent venir se recueillir et déposer fleurs ou objets funéraires.

ARTICLE 26 : CAS DES ÉPIDÉMIES

En cas de circonstances exceptionnelles et urgentes (épidémies, catastrophes humanitaires, ...), les inhumations pourront avoir lieu en tranchées.

Les tranchées auront une profondeur de 1,50 m. Les cercueils seront déposés les uns à côté des autres et espacés de 0,20 m.

ARTICLE 27 : REPRISE DES TERRAINS

A l'expiration du délai de 5 ans, après annonce par voie d'affichage, d'avis dans un journal d'annonces légales et notification aux familles connues des défunts, il pourra être opéré à la reprise des terrains par arrêté municipal précisant :

- la date à partir de laquelle les terrains seront repris,
- le délai, d'un minimum de 3 mois, laissé aux familles pour retirer les objets et signes funéraires existant sur les parcelles concernées. A défaut, ceux-ci seront retirés par l'Administration qui les conservera dans un dépôt pendant un an.

Il sera ensuite procédé à l'exhumation des corps. Les restes mortels seront déposés dans l'ossuaire du cimetière de la commune. Le Maire pourra également faire procéder à la crémation des restes exhumés en l'absence d'opposition connue, attestée ou présumée du défunt. Les cendres issues de ces crémations pourront être soit déposées à l'ossuaire communal, soit dispersées au Jardin du Souvenir. Les restes des personnes qui avaient manifesté leur opposition à la crémation sont distingués au sein de l'ossuaire. Les noms seront portés sur le registre des exhumations.

o Section 4 : Inhumations particulières

ARTICLE 28 : INHUMATION DES EMBRYONS

Les inhumations des corps des enfants déclarés nés sans vie, ainsi que ceux ayant moins de 180 jours de gestation et après autorisation de l'autorité municipale, peuvent être pratiquées, soit dans le carré particulier classé en terrain ordinaire, soit en fosse temporaire ou dans un caveau de famille.

ARTICLE 29 : URNES

L'urne des personnes crématisées peut être déposée soit :

- dans une case ou cavurne du columbarium édifié au cimetière Nord,
- dans un caveau de famille,
- dans une fosse temporaire,
- dans un columbarium édifié à l'initiative des familles sur leur concession particulière existante,
- scellée sur la pierre tombale de manière à éviter les vols. Dans ce cas, l'urne devra obligatoirement être fabriquée dans une matière résistant aux intempéries et au temps.

Le dépôt ou le scellement sera réalisé par l'entreprise de pompes funèbres mandatée par la famille, ou par la famille elle-même après demande de l'entreprise de pompes funèbres, selon les mêmes formalités administratives imposées pour l'inhumation d'un cercueil et sur présentation du certificat de crémation.

o Section 5 : Le columbarium

ARTICLE 30 : GÉNÉRALITÉS

Le site est composé de 120 cases et de 12 caves enterrées (cavurnes) construites par la commune et concédées aux familles. Il est destiné à recevoir les urnes contenant les cendres des défunts uniquement.

Chaque case, aux dimensions intérieures de 0,40 m x 0,40 m pourra recevoir de 1 à 4 urnes et les cavurnes de 4 à 8 urnes, pour un espace intérieur de 0,80 m (L) x 0,40 m (l) x 0,50 m de profondeur.

Les familles devront veiller à ce que la dimension et la hauteur des urnes puissent permettre leur dépôt, l'autorité municipale ne pouvant être tenue responsable si cette opération ne pouvait être effectuée pour de telles raisons.

ARTICLE 31 : ATTRIBUTIONS DES CASES

Les cases du columbarium et les cavurnes sont réservées aux dépôts des cendres des personnes :

- décédées sur le territoire de la commune, quelque soit leur lieu d'habitation,
- domiciliées sur la commune,
- ayant un droit d'inhumation dans la commune,
- aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune mais inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Le Maire conserve la possibilité d'autoriser l'inhumation de personnes ne rentrant dans aucune des catégories ci-dessus.

ARTICLE 32 : DÉPÔT DES URNES

Aucun dépôt ne pourra être accepté sans la présentation préalable du certificat de crémation attestant l'identité du défunt. Les urnes seront obligatoirement placées à l'intérieur de la case ou cavurne concédée. En aucun cas, elles ne pourront être scellées en surface.

L'ouverture de la case ou cavurne devra être autorisée par le concessionnaire, s'il est différent de la personne ayant pourvu aux funérailles, sauf si l'urne à déposer contient les cendres du concessionnaire lui-même.

ARTICLE 33 : CONCESSIONS CINÉRAIRES

Les emplacements sont concédés au moment du dépôt d'urnes pour une période de 15 ou 30 ans renouvelable. Ils ne pourront faire l'objet de réservation.

Dès la demande d'acquisition, le concessionnaire devra acquitter les droits de concession au tarif en vigueur le jour de la signature du contrat.

Les concessions ne valent pas acte de vente et n'emportent pas un droit de propriété en faveur de l'acquéreur, mais un droit de jouissance et d'usage avec affectation spéciale en faveur du titulaire et de sa famille ou de toute autre personne qu'il aura désigné.

Les concessions ainsi délivrées seront de deux types :

- soit collectif : les bénéficiaires devront être nommément désignés dans l'acte
- soit familial.

En aucun cas, il ne pourra y avoir plus de concessionnaires ou de bénéficiaires que la capacité d'accueil de la case ou cavurne.

ARTICLE 34 : TARIFS

Les tarifs des concessions sont fixés par le Conseil Municipal et tenus à la disposition du public dans les bureaux administratifs de chaque cimetière.

ARTICLE 35 : TRANSMISSION

Seules les concessions cinéraires familiales peuvent être transmises sans pouvoir faire l'objet d'un commerce quelconque. Elles sont transmissibles par héritage en indivision. Au décès du concessionnaire, la mutation s'exerce aux noms des héritiers qui se font connaître et qui apportent la preuve de leur qualité aux termes uniquement d'un acte de notoriété.

ARTICLE 36 : RENOUELEMENT

Les concessions sont renouvelables à expiration de chaque période de validité au prix du tarif en vigueur. Préalablement, la commune adresse au concessionnaire un avis d'information. A chaque nouvelle période un nouveau contrat est établi.

Le concessionnaire ou ses héritiers pourront encore user de leur droit à renouvellement pendant une période de deux ans. Au-delà, la concession redevient propriété de la Ville qui pourra procéder à une autre délivrance après les formalités d'usage.

Aucun dépôt d'urne ne pourra être autorisé si la concession s'avère impayée.

ARTICLE 37 : REPRISE DE LA CASE OU DE LA CAVURNE

A l'expiration des délais réglementaires de validité, l'Administration municipale pourra procéder à la reprise de la concession.

La décision de reprise pourra être préalablement portée à la connaissance du public et des titulaires connus de l'Administration. Les urnes cinéraires seront tenues à la disposition des familles pendant 6 mois. Elles seront ensuite détruites et les cendres dispersées au Jardin du Souvenir, mention en sera portée sur le registre des exhumations.

Dans le cas où, pour quelque cause que ce soit, le concessionnaire ou les ayants droit retireraient les urnes déposées, libérant ainsi les cases ou cavurnes occupées, l'acte de retrait mettrait automatiquement fin au contrat de concession, sans que les concessionnaires puissent prétendre au remboursement d'une somme calculée au prorata de la durée d'occupation.

ARTICLE 38 : OUVERTURE. FERMETURE

Les opérations nécessaires à l'utilisation du columbarium, à savoir l'ouverture, la fermeture des cases et le scellement des portes, la fixation des plaques, seront réalisées par l'entreprise de pompes funèbres chargée des funérailles ou mandatée par la famille, en présence de la famille ou de son mandant et d'un agent de surveillance représentant l'Administration qui établira un constat signé par les parties.

ARTICLE 39 : PLAQUES ET ORNEMENTS

Outre la plaque d'identification posée directement sur l'urne cinéraire, l'identification des personnes inhumées dans le columbarium se fera, par apposition sur la dalle de surface, de plaques en laiton, normalisées et identiques, selon le modèle en annexe.

Ces plaques mentionneront les noms, prénoms, dates de naissance et de décès des défunts à l'exclusion de toute autre inscription. Elles seront commandées et réglées par les familles auprès des fournisseurs de leur choix.

Aucun objet ne pourra être scellé ou fixé. En cas de non respect, un constat d'infraction pourra être dressé par les agents assermentés et envoyé aux concessionnaires afin de procéder à l'enlèvement de l'accessoire litigieux, dans un délai d'un mois. Passé ce délai, la commune se substituera d'office à eux et si besoin, la remise en état de toute détérioration leur sera facturée.

Les portes de fermeture en façade font partie intégrante des cases et cavurnes du columbarium, ouvrage public communal mis à disposition des familles. Si l'une d'elles souhaite apposer une décoration ou un ornement spécial, après avis de l'Administration, elle devra alors payer à la commune le prix de ladite porte devenue un objet personnalisé.

Le dépôt de plantes, d'objets ou ornements funéraires est limité à l'espace situé à l'aplomb de chaque case et ne devra en aucune façon dépasser sur une concession voisine.

Les fleurs naturelles en pot, bouquet ou en vase en plus grand nombre seront tolérées le jour de l'introduction de l'urne et en période de Toussaint durant 15 jours.

La commune, qui se charge de l'entretien du site, se réserve le droit d'enlever et de supprimer tout dépôt floral pouvant altérer le monument. L'environnement ou entraver l'intervention des équipes techniques pour effectuer cet entretien.

ARTICLE 40 : DÉPLACEMENT. EXHUMATION À LA DEMANDE DES FAMILLES

Toute exhumation d'urnes ne pourra être effectuée sans l'accord préalable de l'Administration.

La demande devra émaner du ou des plus proches parents du défunt concerné, sur justification de sa (leur) qualité (pièces d'identité, livrets de famille) et de son (leur) domicile. Elle devra nécessairement mentionner les raisons du déplacement et la nouvelle destination du dépôt que le requérant devra communiquer à la commune du lieu de naissance du défunt en cas de dispersion.

Si l'opération, obligatoirement réalisée par une entreprise de pompes funèbres, est réalisée avant la date d'échéance de la concession, la case ou la cavurne reviendra à la commune sans que les concessionnaires puissent prétendre à un remboursement quelconque calculé au prorata de la durée d'occupation.

ARTICLE 41 : ENTRETIEN. RÉFECTION

Le columbarium est un ouvrage public dont l'entretien et la réfection appartiennent à la commune.

Dans l'hypothèse où des travaux nécessiteraient le déplacement temporaire des urnes présentes dans les cases ou cavurnes concernées, les titulaires en seront informés par lettre recommandée avec accusé de réception à la dernière adresse connue. A défaut de réponse dans le délai d'un mois, la commune procédera au transfert nécessaire par le dépôt temporaire au caveau provisoire.

A l'issue des travaux, les urnes seront remises dans les cases ou cavurnes d'origine.

L'entretien régulier de cet équipement (nettoyage au jet haute pression, éponge, brosse, ..., peinture) sera réalisé soit par les services techniques du cimetière, soit par une entreprise privée mandatée par l'Administration, sans que celle-ci soit tenue d'en informer les familles.

ARTICLE 42 : DISPERSION DES CENDRES

Les familles ne disposant pas de concession particulière ont la possibilité de disperser ou de déposer les cendres au Jardin du Souvenir aménagé à cet effet au cimetière Nord, après autorisation du Maire et en présence d'un agent de l'Administration.

Si la volonté exprimée de son vivant par le défunt était, soit le dépôt ou l'inhumation de l'urne dans une propriété privée, après autorisation du Préfet, soit la dispersion des cendres en pleine nature, en dehors des voies et espaces publics, la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles doit en faire la déclaration à la mairie du lieu de naissance du défunt.

CHAPITRE 3 : LES EXHUMATIONS

ARTICLE 43 : CONDITIONS

Il y a exhumation chaque fois qu'un cercueil, un reliquaire ou une urne doit être déplacé hors de son lieu d'inhumation (columbarium, fosse, caveau ou caveau provisoire).

Les exhumations, à l'exception de celles ordonnées par l'Autorité Judiciaire, ne peuvent avoir lieu sans l'autorisation préalable du Maire.

Un refus d'exhumation pourra être opposé dans tous les cas où l'opération serait de nature à nuire à la santé ou à la salubrité publiques, au bon ordre ou à la décence dans les cimetières.

En vertu de l'article R.2213-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, les exhumations peuvent avoir lieu à tout moment, sauf lorsque le décès fait suite à une infection transmissible. Dans ce cas, un délai d'un an à compter de la date du décès doit être observé.

o **Section 1 : Exhumations à la demande des familles**

ARTICLE 44 : LES DEMANDES D'EXHUMATION PAR LES FAMILLES

Les demandes d'exhumation indiqueront les noms, prénoms, date et lieu de décès de la ou des personnes à exhumer, ainsi que le lieu de ré inhumation.

Les demandes sont faites par le ou les plus proches parents du ou des défunts concernés, dans l'ordre de descendance en ligne directe ou à défaut collatérale. Ils justifient de leur état civil (pièces d'identité, livrets de famille), de leur domicile et de la qualité en vertu de laquelle ils formulent la demande.

Tout demandeur ayant vocation à être titulaire de droits sur la concession, devra préalablement avoir fait reconnaître sa qualité aux termes d'un acte de notoriété établi par le notaire de son choix.

Dans le cadre de l'exhumation de défunts ayant pour destination un cimetière extérieur à la Ville de Bordeaux, les demandeurs devront fournir la photocopie de l'acte de concession dans le cimetière de la commune du lieu de ré inhumation.

Dans l'éventualité où des difficultés se présentent pour l'obtention de toutes les signatures nécessaires, un des plus proches parents peut se porter fort et garant pour les autres membres de la famille impossible à joindre.

En cas de désaccords familiaux, l'autorisation du Maire ne pourra être délivrée qu'après décision de l'Autorité Judiciaire.

ARTICLE 45 : PÉRIODES D'EXHUMATIONS

Dans chaque nécropole de la ville de Bordeaux, les exhumations sont réalisées le matin entre 8h30 et 10h00 à des jours fixés et des dates déterminées au préalable par l'Administration municipale.

Conformément à la législation et notamment selon les termes de l'article R.2213-46 du Code Général des Collectivités Territoriales arrétant que les exhumations doivent avoir lieu, portes des cimetières fermées et en dehors de la présence du public, à l'exception des entreprises et des convois funéraires, l'ouverture des portes des cimetières sera retardée pour cause d'exhumation. Le public en sera informé par un avis affiché aux portes et aux bureaux des cimetières.

Elles sont interrompues entre le 1^{er} juillet et le 31 août par mesure d'hygiène et de salubrité.

ARTICLE 46 : DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION. OBJETS PRÉCIEUX OU BIJOUX

Toute exhumation a lieu en présence des personnes ayant qualité pour y assister : la famille ou son représentant dûment habilité, le Conservateur ou son représentant, le fonctionnaire de police ou son représentant qui surveillent le bon déroulement de l'opération dans le respect des obligations de sécurité, d'hygiène et de décence.

Si au moment de l'exhumation, un cercueil est trouvé en bon état de conservation, il ne pourra être ouvert que s'il s'est écoulé un délai de 5 ans depuis la date d'inhumation et seulement après autorisation de l'Administration Municipale. Si le cercueil est trouvé détérioré, le corps sera placé dans un autre cercueil ou dans un reliquaire de dimension inférieure.

Si des objets ou bijoux, quelle que soit leur valeur et leur état, sont découverts dans la tombe ou le cercueil, les membres de la famille présente ne sont pas admis à les reprendre sur place, même après justification de leur qualité d'héritiers. Il est en effet à supposer que ces objets ont été inhumés avec le défunt soit par sa propre volonté, soit par la volonté de la personne qui a pourvu aux funérailles, ils ont par conséquent reçu une affectation toute particulière et définitive. Ils seront donc remis dans le nouveau reliquaire avec les restes mortels.

Un inventaire des découvertes sera toutefois mentionné sur le constat par l'agent de surveillance chargé de l'opération et devra être signé par toutes les personnes présentes, dont les éventuels héritiers desdits objets et le fonctionnaire de police.

En l'absence de toute famille, ils seront automatiquement remis dans le reliquaire.

Dans l'éventualité où la famille avait préalablement connaissance de la présence de bijoux ou d'objets et souhaiterait absolument les récupérer, ils ne seront remis que contre décharge dûment établie par le(s) notaire(s) chargé(s) de la succession du ou des défunts, étant soumis aux règles générales de la dévolution successorale (la qualité de concessionnaire ou de titulaire du caveau ne donnant nullement de droits exclusifs sur les objets présents dans la concession).

ARTICLE 47 : RÈGLES D'HYGIÈNE

Le personnel chargé de procéder aux exhumations devra utiliser les moyens mis à sa disposition par son entreprise (combinaison jetable, gants, masque, produits de désinfection, ...), conformément à la réglementation en vigueur.

Les cercueils, avant d'être manipulés et extraits des fosses ou caveaux, seront arrosés avec une solution désinfectante. Il en est de même des outils ayant servis au cours de l'exhumation.

Les débris de cercueil (bois, capitons, déchets divers, ...) devront être rassemblés par les soins de l'entreprise, conditionnés en sacs plastiques opaques et résistants, fermés. Ils seront dès la fin des opérations évacués par l'entreprise.

ARTICLE 48 : VACATIONS DE POLICE

Pour chaque opération d'exhumation, la présence d'un fonctionnaire de police, imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales, est soumise au versement de vacations dont le montant est fixé par le Conseil Municipal et selon un barème prévu au même code.

Ainsi, il sera perçu une vacation pour :

- une exhumation ou une exhumation suivie d'une ré inhumation dans le même cimetière ou une exhumation suivie d'un transport et d'une ré inhumation dans un autre cimetière de la commune,
- le 1^{er} corps et ½ vacation pour chacun des autres corps en cas d'exhumations de plusieurs corps d'une même sépulture et d'une ré inhumation dans le même cimetière, d'une translation et d'une ré inhumation dans un autre cimetière de la même commune ou dans une autre commune ou d'une crémation.

o Section 2 : Exhumations sur requête de l'autorité judiciaire

ARTICLE 49 : EXHUMATIONS SUR REQUÊTE DE L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

Les dispositions des articles précédents, à l'exception des mesures d'hygiène, ne s'appliquent pas aux opérations d'exhumations ordonnées par le Parquet. Celles-ci peuvent avoir lieu à tout moment et le personnel devra se conformer aux instructions qui leur seront données. Ces exhumations n'ouvrent pas droit à vacation de police.

o **Section 3 : Réductions. Réunions de corps**

ARTICLE 50 : RÉDUCTIONS ET/OU RÉUNIONS DE CORPS

Lorsque le caveau est complet, les familles ont la possibilité de faire procéder à des réductions ou des réunions de corps :

- la réduction consiste à recueillir les restes mortels d'un défunt dans une boîte à ossements ou reliquaire,
- la réunion consiste quant à elle, à rassembler les restes mortels d'au moins deux corps dans un même reliquaire de dimension appropriée.

La demande et le déroulement de ces opérations sont réalisés dans les mêmes conditions que celles décrites aux articles 44 à 48 du présent Règlement relatives aux exhumations, sans toutefois se voir imposer les jours compte tenu des impératifs liés aux opérations d'inhumations conséquentes.

Les entreprises devront prendre toutes les précautions nécessaires pour que les opérations de réduction et/ou réunion de corps se déroulent sans pouvoir choquer les éventuels usagers présents sur les sites et prévoir, en cas de besoin, la mise en place de brise-vues.

Les objets et bijoux découverts, de quelque valeur qu'ils soient, seront répertoriés et soumis aux règles citées à l'article 46.

Dans certains cas particuliers, lorsqu'il ne reste qu'une seule place dans le caveau à l'issue de la dernière inhumation et que le nombre des titulaires appelés à y reposer est supérieur, ces derniers peuvent envisager de faire procéder à l'une ou l'autre de ces opérations pour éviter aux héritiers d'être confrontés à d'importants problèmes à résoudre ou de formalités à accomplir. L'avis de l'Administration sera rendu après étude du dossier qui devra être préalablement déposé au bureau administratif du cimetière concerné.

o **Section 4 : Ossuaires. Jardin du Souvenir**

ARTICLE 51 : OSSUAIRES. JARDIN DU SOUVENIR

Dans chaque cimetière, un ossuaire recueille les restes mortels provenant des exhumations après la durée correspondant au délai légal de rotation des sépultures temporaires ou à l'issue de la procédure de reprises des concessions perpétuelles en état d'abandon, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Un registre est tenu dans les bureaux administratifs des cimetières.

Au cimetière Nord à Bruges, un emplacement dit « Jardin du Souvenir » est spécialement réservé à la dispersion des cendres. Composé d'un espace libre, de 5 puits de dispersion, il est mis gratuitement à la disposition des familles qui souhaitent réaliser le vœu du défunt. Seule est à la charge des familles, la plaque gravée au nom du défunt et fixée sur le Mur du Souvenir érigé à cet effet.

L'opération est obligatoirement réalisée en présence d'un agent de surveillance de l'Administration.

Ce lieu est entretenu par les soins de la Ville. Les familles peuvent y déposer des fleurs.

❖ TITRE 2 : LES CONCESSIONS

○ **Section 1 : Conditions générales**

ARTICLE 52 : DÉFINITION. ATTRIBUTION

Des terrains peuvent être concédés pour les sépultures particulières dans des séries spécialement désignées à cet usage.

Les emplacements sont donnés dans un ordre défini par l'Administration et suivant la durée de la concession.

Une concession, quelque soit son type, ne peut être destinée à une autre fin que l'inhumation de corps ou de cendres d'origine humaine.

Ces terrains sont concédés aux personnes justifiant soit d'un domicile à Bordeaux, soit d'une droit d'inhumation dans la commune.

ARTICLE 53 : TYPES DE CONCESSIONS

Les concessions pour sépultures privées sont divisées en deux types :

- les concessions temporaires décennales en pleine terre renouvelables pour 5 ou 10 ans,
- les concessions perpétuelles en caveau.

ARTICLE 54 : NATURE JURIDIQUE ET DROITS ATTACHÉS AUX CONCESSIONS

Les concessions de terrains ne constituent pas des actes de vente et ne comportent, de ce fait, aucun droit réel de propriété. Il s'agit d'un droit de jouissance et d'usage avec affectation spéciale et nominative. Elles ne peuvent donc faire l'objet de commerce ou d'une quelconque opération spéculative.

Tout demandeur de concession, quelle que soit sa durée, s'engage à :

- observer toutes les dispositions légales ou réglementaires régissant les concessions,
- se conformer aux interdictions, réserves, servitudes, réductions des accès et, en général, à toutes les prescriptions édictées en vue d'assurer la sécurité du public et le maintien en bon état des sépultures et des cimetières,
- réparer à ses frais la sépulture sans aucun recours contre la Ville de Bordeaux dans le cas où elle serait endommagée pour des raisons tenant à des mouvements de terrain, à des infiltrations d'eau, à des racines d'arbres ou à toute autre cause étrangère au fait des tiers ou de l'Administration.

Tout monument construit sur une concession devra porter, gravées, les références de la division ou de la série, du rang et de l'emplacement. A défaut, l'Administration municipale ne pourra être tenue pour responsable des erreurs qui pourraient se produire.

Aucune inscription ou épitaphe ne pourra être apposée sur une croix, pierre tumulaire ou monument funéraire quelconque, sans avoir été approuvée par l'autorité municipale et écrite ou traduite en langue française.

ARTICLE 55 : ENTRETIEN DES SÉPULTURES

Les terrains ayant fait l'objet de concessions seront maintenus par les concessionnaires en bon état de propreté, les ouvrages en bon état de conservation et de solidité. A cet effet, les familles peuvent procéder elles-mêmes aux travaux d'entretien de leurs tombes ou concessions. Elles pourront également faire effectuer ces travaux par des personnes spécialisées qui devront être munies d'une autorisation délivrée par la famille et visée par le Conservateur. Dans les deux cas, les concessionnaires demeurent seuls responsables vis-à-vis de la commune et des tiers. Ils devront veiller à ce que la nature des travaux entrepris respecte la tranquillité et l'ordre public des cimetières et devront répondre des erreurs commises ou des dommages causés à autrui, notamment aux concessions voisines.

En outre, il est défendu de laisser séjourner sur place ou aux abords des parcelles concédées ou non, les décorations florales hors d'usage ou malpropres, feuilles et terres de toutes sortes provenant du travail de nettoyage de l'entretien des sépultures. A défaut, ces résidus seront enlevés d'office par les services techniques des cimetières chargés du nettoyage des lieux, dans le respect de l'hygiène, la salubrité, le bon ordre et la conservation des sites. Il est également défendu de stocker, à l'intérieur des cimetières, le matériel destiné à l'entretien des tombes et caveaux.

ARTICLE 56 : PLANTATION D'ARBRES ET DE VÉGÉTAUX. DÉCORATIONS FLORALES

Les plantations ne pourront être faites et se développer que dans les limites du terrain concédé. Elles devront toujours être disposées de manière à ne pas gêner la surveillance et le passage. Elles ne pourront dépasser une hauteur de 1,00 m et seront donc élaguées en conséquence. Elles devront être arrachées si le développement des racines ou des branches devenait nuisible aux sépultures voisines ou aux allées des cimetières.

Les décorations florales de toutes natures, naturelles ou artificielles, jardinières, pots ou tout objet, ne devront en aucun cas dépasser les limites du terrain concédé.

En cas de carence des intéressés et d'absolue nécessité et après mise en demeure restée sans réponse, l'Administration se réserve le droit de procéder aux réductions de végétation prolifère en dehors et jusqu'au limite des concessions en cause et à l'enlèvement de tout objet déposé sur le domaine public qui serait jugé encombrant ou gênant pour la circulation et le travail des équipes techniques notamment dans le cadre de l'entretien des allées ou pouvant porter préjudice à la morale ou à la décence, sans que la commune ne puisse en être rendue responsable.

Le concessionnaire ou ses ayants droit demeurent responsables de tous dégâts ou accidents occasionnés soit par leur chute, soit de toute autre manière.

ARTICLE 57 : GAZONNIERS

L'autorisation de se livrer dans les cimetières, pour le compte de particuliers, à l'entretien des sépultures, pourra être accordée à toutes personnes qui en auront fait la demande au Maire et produit les pièces suivantes :

- un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3),
- une attestation d'assurance relative à l'activité exercée,
- un extrait d'acte de naissance,
- une autorisation d'inscription au Registre des Métiers,
- la liste des propriétaires et des monuments concernés.

L'autorisation d'exercer sera matérialisée par la délivrance d'une carte sur laquelle une photo d'identité sera apposée. Elle sera valable 5 ans et soumise à la production annuelle de justificatifs d'inscription et d'assurance.

Une autorisation d'accès pour le ou les véhicules sera délivrée sur production de la copie de ou des cartes grises desdits véhicules. Cette autorisation sera valable un an et fera l'objet d'un renouvellement en début d'année.

L'activité de gazonnier comprend le nettoyage, le dépôt de fleurs, la fourniture et l'entretien des arbustes ou tout autre objet funéraire quelconque, des travaux d'arrosage ou autres menus travaux (peinture, réfection de joints, ...). Ces derniers sont préalablement soumis au dépôt, par le propriétaire, d'une demande d'autorisation d'intervention technique et à l'accord formel de l'Administration.

o **Section 2 : Conditions particulières attachées aux concessions temporaires**

ARTICLE 58 : ATTRIBUTION

Les inhumations en concessions temporaires sont réalisées dans des fosses creusées en pleine terre. Elles ne sont en aucun cas accordées à l'avance et sont attribuées dans un ordre choisi par l'Administration.

ARTICLE 59 : CREUSEMENT. COMPLEMENT

Les opérations de creusement et de comblement des fosses en pleine terre sont réalisées, directement ou en sous-traitance, par l'entreprise prestataire choisie par les familles pour l'organisation des obsèques selon les conditions fixées dans l'article 82.

Les fosses seront creusées obligatoirement à une profondeur de 2,00 m pouvant ainsi accueillir deux corps. Elles mesureront 2,00 m de long et 0,80 m de large. Elles seront distantes les unes des autres de 0,40 m sur les côtés et de 0,50 m aux extrémités. La hauteur des tertres ne devra pas excéder 0,30 m.

Ainsi une seconde inhumation pourra avoir lieu avant le délai de rotation obligatoire de 5 ans sans avoir à troubler le repos du prédécédé. En revanche, une troisième inhumation ne pourra avoir lieu qu'après le délai obligatoire de rotation, soit 5 ans après la dernière inhumation (cf. article 83 « Inhumation en superposition »).

Seuls sont autorisés les pierres sépulcrales, croix, entourages et signes funéraires.

A chaque nouvelle inhumation, ceux-ci devront être enlevés par l'entreprise prestataire de l'opération funéraire ou par les soins du concessionnaire et entreposés correctement à l'endroit désigné par l'agent de surveillance du cimetière, de façon à ne porter ni préjudice, ni atteinte aux autres sépultures, ni opposer un danger quelconque, ou entraver la libre circulation des usagers.

Les pierres sépulcrales et les semelles en béton devront être remises en place dans les deux mois qui suivent l'opération funéraire. Passé ce délai, elles seront considérées comme abandonnées et reprises par l'Administration.

L'Administration municipale n'intervient en aucune façon dans le redressement des monuments affaissés ou le remblaiement des fosses par suite du tassement de terrain ou toute autre cause, ces charges incombant entièrement aux concessionnaires ou à leurs ayants droit dans le cadre de leur obligation d'entretien et de bonne conservation des concessions.

ARTICLE 60 : MONUMENTS

Les monuments posés sur des semelles en béton ou les entourages construits sur les fosses en pleine terre ne pourront jamais excéder les dimensions suivantes :

- a) Concessions adultes :
 - semelles en béton : longueur 2,00 m x largeur 1,20 m
 - monuments ou entourages en pierre ou granit : longueur 1,60 m x largeur 0,80 m

b) Concessions enfants :

- semelles en béton : longueur 1,50 m x largeur 0,90 m
- monuments ou entourages : longueur 1,10 m x largeur 0,50 m.

ARTICLE 61 : CONCESSIONNAIRES - TRANSMISSIONS

Les concessions temporaires en pleine terre sont délivrées au nom de la personne qui pourvoit aux funérailles.

Il ne peut être mentionné qu'un seul concessionnaire qui conserve ce titre jusqu'à ce qu'un changement soit signalé aux bureaux administratifs des cimetières.

En cas de décès du titulaire ou d'abandon, le premier descendant, prouvant son lien de parenté (livret de famille) qui se manifeste pour reprendre la concession, est enregistré en tant que nouvel ayant droit du concessionnaire. Il n'en devient pas pour autant le titulaire, le renouvellement est présumé avoir été fait dans l'intérêt de tous les descendants du fondateur.

Si en cours de période de validité cet ayant droit désire se désister au profit d'une autre personne de la famille, la nouvelle inscription ne prendra effet qu'avec l'accord écrit de tous les intéressés qui devront justifier de leur identité et de leur lien de parenté, auprès des bureaux administratifs des cimetières.

Au terme de chaque période, le concessionnaire ou l'ayant droit est préalablement avisé par courrier. Il fait part de sa décision de renouveler soit pour 5 ans soit pour 10 ans ou d'abandonner la concession.

ARTICLE 62 : TARIFS - RENOUELEMENT

Les concessions temporaires sont consenties aux tarifs en vigueur le jour de l'attribution et fixés par délibération du Conseil Municipal.

La première acquisition est automatiquement délivrée pour une période de 10 ans.

Elles sont renouvelables tous les 5 ou 10 ans au tarif en vigueur à la date de la demande de renouvellement.

Le concessionnaire ou ses successeurs peuvent user de leur droit de renouvellement pendant une période de deux ans à compter de la date d'expiration. Passé ce délai, la concession fait retour à la Ville, les monuments édifiés sont enlevés par les services municipaux, les restes mortels sont exhumés, réunis dans un reliquaire et ré inhumés, avec toute la décence qu'il convient, à l'ossuaire communal.

Quel que soit le moment où la demande est formulée, le point de départ de la nouvelle période est toujours celui de l'expiration de la période précédente.

En cas de nouvelle inhumation pendant le délai de validé, il est demandé de proroger la durée de validité obligatoirement pour une période de 5 ans chaque fois que le temps restant à courir jusqu'au terme du contrat est inférieur à 5 ans. A la demande des familles, cette prolongation peut être portée à 10 ans. Ce renouvellement s'effectue sur la base du tarif en vigueur à la date de la nouvelle inhumation.

o **Section 3 : Conditions particulières attachées aux concessions perpétuelles**

ARTICLE 63 : ATTRIBUTION

Les familles qui en font la demande peuvent obtenir, aux termes d'un contrat, un emplacement particulier dans les divisions du cimetière réservées à cet effet pour y fonder une sépulture perpétuelle à caractère familial, dont la surface ne peut être inférieure à 2m².

Les terrains destinés aux concessions perpétuelles sont déterminés par l'Administration et font l'objet de plans dressés par le service intéressé. Ils auront une longueur et une largeur variable calculées selon les disponibilités des emplacements et des séries où ils seront attribués.

Ces terrains ne seront concédés qu'aux personnes justifiant d'un domicile à Bordeaux ou possédant un droit d'inhumation dans la commune ou en vue de l'inhumation d'une personne décédée à Bordeaux.

Une personne seule, un couple ou plusieurs membres d'une même famille peuvent acquérir une concession perpétuelle à caractère familiale pour y fonder leur propre sépulture et celle de leur famille.

Dès la signature du contrat, les droits devront être acquittés au tarif en vigueur le jour de la signature, payables en une seule fois dans les caisses du Trésorier municipal.

Ces tarifs sont fixés par le Conseil Municipal.

Tout concessionnaire s'engage en même temps à faire construire un caveau dans le délai d'un an à la date de l'acte de concession.

Les caveaux seront construits selon les règles prévues au Titre 2 – Chapitre 2 du présent Règlement.

Afin de conserver l'aspect du cimetière, il est possible d'acquérir les concessions qui ont fait l'objet d'une reprise pour état d'abandon, avec le monument et la cave existante.

Dans ces conditions, le nouveau concessionnaire s'engage à faire procéder aux travaux nécessaires, à la remise en état général du monument ou à son remplacement et, si besoin, à la mise aux normes de la cave existante, conformément aux exigences du présent Règlement.

ARTICLE 64 : DROITS ET OBLIGATIONS DES TITULAIRES DE CONCESSIONS PERPÉTUELLES

Les concessionnaires fondateurs possèdent un droit d'usage et non de propriété, avec affectation spéciale de la parcelle concédée. Les caveaux et monuments construits selon les conditions des articles 102 et suivants du présent Règlement, sont en revanche leur propriété.

Ils ne peuvent y donner une autre destination que l'inhumation.

Ne peuvent être inhumés dans une concession perpétuelle, selon sa nature, individuelle, collective ou familiale, que les concessionnaires eux-mêmes, les conjoints, les descendants et leurs conjoints, les ascendants et leurs conjoints, ainsi que les collatéraux.

Toutefois, le titulaire fondateur peut exclure expressément certains membres de sa famille et donner, au contraire, un droit d'inhumation à certains autres. Cette volonté devra être consignée au bureau de la Conservation des cimetières pour pouvoir être respectée. A défaut, les inhumations auront lieu selon les droits des défunts et dans l'ordre des décès, les places ne pouvant être « réservées » à des intentions particulières.

Le titulaire peut également autoriser l'inhumation dans sa concession de certaines personnes n'ayant pas la qualité de parents mais auxquelles l'attachent des liens d'affection ou de reconnaissance particuliers. Attention : ceci peut être la source de conflits pour les exhumations et les réductions des corps en vue d'inhumations ultérieures : l'autorisation de la descendance de ce tiers (les plus proches parents) étant obligatoire.

Les concessionnaires devront se soumettre aux dispositions du présent Règlement. Ils veilleront notamment au bon entretien de leur sépulture.

ARTICLE 65 : CESSION À UN TIERS

Si un caveau a été construit sur le terrain et n'a reçu aucune dépouille mortelle, l'ensemble peut être cédé à un tiers, ayant droit à une concession dans la commune.

La cession ne peut être autorisée que dans les conditions suivantes :

- elle doit émaner du concessionnaire fondateur uniquement,
- elle ne s'applique qu'aux concessions perpétuelles sur lesquelles un caveau a été construit,
- celui-ci doit être libre de tout corps et n'avoir jamais reçu une dépouille mortelle, toute inhumation conférant alors à la sépulture un caractère familial.

La transaction, d'ordre privé, fait ensuite l'objet d'un avenant au contrat initial avec l'Administration municipale qui perçoit les taxes d'enregistrement en vigueur laissées à la charge du nouvel acquéreur.

ARTICLE 66 : TRANSMISSION

Par principe, la transmission des concessions perpétuelles à caractère familial est dévolue aux héritiers par le sang en ligne directe ou à défaut collatérale, qui deviennent ayants droit en indivision.

ARTICLE 67 : DONNÉS ET LEGS

Une concession perpétuelle à caractère familial ne peut être léguée ou donnée qu'à un héritier par le sang.

Lorsqu'elle n'a jamais été utilisée, le concessionnaire fondateur peut en faire don à un membre de la famille ou à un étranger ou la céder à un tiers aux conditions fixées à l'article 65.

Les ayants droit successifs ne peuvent léguer la concession qu'à un membre de la famille par le sang exclusivement. Ils ne peuvent faire don de la concession, mais ils peuvent désigner parmi leurs héritiers, celui auquel reviendra la concession.

ARTICLE 68 : DROITS ET OBLIGATIONS DES HÉRITIERS

Les ayants droit par le sang sur une concession perpétuelle à caractère familial ne pourront utiliser la concession qu'après avoir fait valoir leurs droits aux termes d'un acte de notoriété délivré par le notaire de leur choix et enregistré par les bureaux administratifs des cimetières.

Les héritiers testamentaires devront produire une expédition ou un extrait du testament reproduisant les clauses relatives à la concession.

Lorsqu'une contestation surgira au sujet des droits d'usage d'une concession, il sera sursis à toute opération funéraire jusqu'à ce que la difficulté ait été tranchée par les tribunaux compétents.

ARTICLE 69 : CONCESSION PARTICULIÈRE - HOMMAGE

Une concession gratuite peut être offerte par le Conseil Municipal pour services exceptionnels rendus à la Ville de Bordeaux ou à la suite d'un acte de bravoure, de courage ou de dévouement.

Dans ce cas, aucun autre corps de la famille du défunt, objet de l'hommage, ne pourra y être déposé, sauf celui de son conjoint non remarié.

Les héritiers n'auront aucun droit sur cette concession qui restera entretenue par la Ville.

ARTICLE 70 : CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

En vue de leur reprise par la Ville, les concessions perpétuelles non entretenues et réputées en état d'abandon, feront l'objet d'une procédure de reprise prévue par les articles L.2223-17, L.2223-18, R.2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'issue de la procédure, soit 30 jours après la publication de l'arrêté de reprise les restes mortels trouvés dans les concessions seront déposés dans un reliquaire puis ré inhumés, avec toute la décence qu'il convient dans l'ossuaire communal ou incinérés en l'absence d'opposition connue, attestée ou présumée des défunts. Les cendres seront ensuite, soit placées à l'ossuaire, soit dispersées au Jardin du Souvenir, mention en sera portée sur le registre des inhumations.

Les emplacements seront remis en vente en l'état aux tarifs en vigueur fixés par le Conseil Municipal.

PARTIE 2 : CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

Dans un souci de planification et de sécurité des personnes au sein des cimetières, le présent cahier des charges fixe des règles techniques particulières que tout entrepreneur ou particulier intervenant dans l'enceinte des cimetières de la Ville de Bordeaux devra impérativement respecter lorsqu'il exécutera des travaux de fossoyage, de constructions ou d'entretien sur une sépulture (conformément à la loi du 8 juin 1993 et à ses décrets d'application).



TITRE PRÉLIMINAIRE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE UNIQUE : RÈGLES COMMUNES APPLICABLES À TOUS TRAVAUX

ARTICLE 71 : DISPOSITIONS PRÉALABLES À TOUS LES TRAVAUX

L'entrepreneur ou le particulier communiquera préalablement au bureau administratif du cimetière concerné les jours et heures approximatives de son intervention.

A son arrivée, il devra présenter toutes les pièces garantissant l'identité et l'habilitation de ses représentants. Il sera accompagné sur les lieux par un agent de surveillance chargé de dresser un constat indiquant la nature des travaux à exécuter et précisant l'état des lieux avant et après l'intervention.

Chaque intervenant devra respecter la décence due aux lieux. C'est ainsi que l'attitude des ouvriers ou artisans qui ne respecteraient pas les interdictions suivantes :

- tenues de travail non réglementaires (tels que short, baskets, « tong », torse nu) ne seront en aucun cas tolérés,
- utilisation de tout appareil de diffusion de musique (radios, lecteurs de CD, MP3, ...),
- tenue de conversations bruyantes et éclats de rires,
- dépôt de vêtements et matériels sur les tombes,
- prise de repas sur le lieu d'intervention,

sera immédiatement signalée à eux-mêmes et à leur entreprise.

D'une façon générale, pour tous les travaux préalables aux opérations funéraires, les entreprises et leurs agents, et les particuliers devront se conformer aux règles édictées par le présent règlement et le Code du Travail en matière de fouille, d'hygiène et de sécurité, de protection des biens et des personnes et rappelées en annexe.

En cas de récidive, des procès-verbaux seront dressés par des agents assermentés et transmis aux autorités ou aux tribunaux compétents, l'entreprise concernée étant préalablement avisée.



TITRE 1 : RÈGLES APPLICABLES AUX TRAVAUX DE FOSSOYAGE

CHAPITRE 1 : LES INHUMATIONS

Au minimum 24 heures avant l'inhumation, l'entreprise, munie de toutes les autorisations, se rend à l'emplacement de la sépulture accompagnée obligatoirement d'un agent de surveillance qui dresse le constat des lieux préalable et surveille le bon déroulement de l'opération. Toute anomalie ou infraction sera notée et le constat signé contradictoirement par le représentant de l'entreprise et l'agent de surveillance.

L'entreprise devra obligatoirement se présenter à l'agent de surveillance avec la totalité du matériel nécessaire (planches, tôles, balisage, reliquaire adapté, équipements de protection individuelle, ...) à l'exécution des travaux pour lesquels ils sont mandatés. En cas de manquement, l'accès du chantier lui sera interdit jusqu'à présentation de la totalité du matériel.

o Section 1 : Inhumations en caveaux

ARTICLE 72 : PROTECTION DES TOMBES VOISINES

Avant tout commencement, les fossoyeurs devront prendre les précautions nécessaires pour ne pas salir, ni endommager les sépultures voisines pendant l'exécution des travaux. Des bâches ou tout autre moyen seront installés de telle sorte à assurer une protection maximum.

Il est interdit, même pour faciliter l'exécution de l'ouverture, de déplacer ou d'enlever des signes funéraires ou des accessoires existants sur les concessions voisines du lieu d'intervention sans autorisation des concessionnaires, sauf si cette mesure est de nature à protéger lesdits objets. L'entreprise devra alors les repositionner à l'issue de l'opération au même emplacement.

ARTICLE 73 : OUVERTURE DES CAVEAUX SOUTERRAINS

A l'ouverture du caveau, les caniveaux installés au droit des monuments seront enlevés et déposés avec soin pour éviter toute cassure ou rayure tant sur lui-même que sur ceux des tombes voisines.

Les terres enlevées permettant l'accès à la porte seront déposées de part et d'autre du caveau sur des protections préalablement installées et décrites à l'article 72.

Un « bâtard d'eau » sera créé devant le caveau et de chaque côté des passages afin d'éviter l'écoulement des eaux dans l'excavation et l'éboulement des terres retirées.

Les portes de cave seront décelées avec autant de précaution que leur état de vétusté le nécessitera. Elles seront replacées à l'aplomb de l'ouverture dans l'attente de l'inhumation, de façon à permettre une aération suffisante du caveau tout en assurant le respect des corps déjà inhumés.

L'excavation créée au devant sera entièrement recouverte par tout moyen de protection suffisant (tôles, planches ou tout autre moyen), balisée et entourée de barrières correctement et solidement ancré pour ne pas être déplacé lors de fortes intempéries, écartant ainsi tout danger pour les usagers.

ARTICLE 74 : OUVERTURE DES CAVEAUX DITS « ENFEUS »

Lorsque ce type de caveau dispose de plusieurs cases individuelles, selon les règles de construction mentionnées ci-après à l'article 105, l'ouverture de chaque case aura lieu dans un délai qui ne pourra être inférieur à 12 heures. La porte sera descellée et déposée à terre le long du caveau avec toutes les précautions nécessaires.

Dans le cas où ce type de construction est doublé d'une cave enterrée, l'ouverture sera réalisée dans les mêmes conditions précitées à l'article 73 pour les caveaux traditionnels.

Pour ce qui concerne les caveaux déjà construits sur ce modèle mais non réglementé, avec une partie hors sol sans case individuelle, l'ouverture aura lieu 24 heures ou 48 heures avant la cérémonie. La porte de décoration descellée et posée à terre en aplomb du caveau avec toutes les précautions qui s'imposent ; la porte de fermeture en ciment restant, une fois descellée, appuyée contre l'ouverture pour permettre l'évacuation des gaz, d'une part et assurer la décence due aux corps déjà inhumés, d'autre part.

Dans tous les cas, les ouvertures devront être protégées et balisées ou entourées de barrières afin d'éviter tout danger pour les usagers et le personnel.

ARTICLE 75 : CAVEAUX À OUVERTURE PAR LE DESSUS

24 heures ou 48 heures avant l'inhumation, la pierre tombale sera descellée et déplacée avec toutes les précautions nécessaires.

L'ouverture du caveau sera masquée d'une protection suffisante contre les regards, les intempéries, les chutes et tout autre danger. Un balisage et des barrières de protection seront mis en place autour du caveau et de la pierre tombale déposée, soit dans l'allée, soit à l'endroit indiqué par l'agent de surveillance.

ARTICLE 76 : POMPAGE

Lorsqu'à l'ouverture d'un caveau, neuf ou déjà utilisé, un pompage s'avère nécessaire pour permettre l'inhumation d'un cercueil ou d'une urne, celui-ci sera exécuté une demi-journée avant l'opération funéraire, à savoir la veille pour le lendemain ou le matin pour une cérémonie l'après-midi. Ce délai minimum est impératif pour permettre un début de séchage de la cave et éventuellement une deuxième intervention suite à l'égouttage des cercueils.

L'eau devra être évacuée par des tuyaux étanches reliés à des récipients fermés, puis transportée en dehors des cimetières pour être vidée dans une station d'épuration conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique et du Règlement Sanitaire Départemental.

En aucun cas, ces effluents ne devront être rejetés en surface dans les allées ou dans les caniveaux des cimetières.

Le pompage se fera obligatoirement en présence d'un agent de surveillance et d'un fossoyeur, membre ou sous-traitant de l'entreprise de pompes funèbres mandatée par la famille pour exécuter l'opération funéraire.

Le pompage terminé, le fossoyeur devra vérifier l'état des cercueils et leur position, les ordonner si besoin et y apporter le minimum de soin pour une présentation décente.

ARTICLE 77 : FERMETURE DES CAVEAUX

a) Caveaux souterrains

Immédiatement après la cérémonie d'inhumation, les portes de caveaux devront être replacées avec toutes les précautions nécessaires pour éviter les cassures et scellées correctement pour empêcher les infiltrations d'eau de ruissellement.

Les terres de côté seront ramenées progressivement et damées pour atteindre le plus parfait niveau de l'allée. Il ne doit pas y avoir un monticule important de terre au droit du caveau refermé.

Les caniveaux seront remis en place dans le sens de la pente, parfaitement calés et jointoyés, le caveau et les abords nettoyés à l'eau si besoin pour évacuer toutes traces de terre, les fleurs, plaques et objets funéraires disposés correctement sur la sépulture.

b) Caveaux en enfeus et à ouverture par le dessus

Les plaques d'obturation en ciment, quand elles existent, et les portes d'habillage en granit, seront reposées et scellées dans les règles de l'art.

Les abords, allées et passages entre tombes, seront nettoyés, les fleurs, plaques et objets funéraires disposés correctement sur l'emprise de la sépulture.

ARTICLE 78 : PROPRETÉ DES CHANTIERS

Il est interdit de laisser en dépôt dans les allées, les entre tombes, espaces verts, des outils ou matériels de fossoyage.

Les entrepreneurs sont tenus, après achèvement des travaux de fossoyage, de nettoyer l'emplacement qu'ils auront occupé, de réparer les dégâts qu'ils auraient pu commettre, tant à la concession concernée par l'inhumation, qu'aux concessions voisines.

En cas de défaillance des entreprises et après avertissement, les travaux de remise en état seront effectués par l'Administration municipale aux frais des entreprises concernées.

o Section 2 : Inhumations en pleine terre : terrains non concédés et concessions temporaires

L'entreprise, munie de toutes les autorisations, se rend à l'emplacement de la sépulture accompagnée d'un agent de surveillance qui dresse le constat des lieux préalable.

ARTICLE 79 : CREUSEMENT DES FOSSES EN TERRAINS NON CONCÉDÉS

a) Dimensions

Les fosses sont creusées à la suite les unes des autres, selon un plan et des dimensions donnés par l'Administration :

- longueur : 2 mètres
- largeur : 0,80 mètres
- profondeur : 1,50 mètres
- distances de séparation : 0,40 mètres sur les côtés et 0,50 mètres aux extrémités
- un vide sanitaire d'un mètre devra être respecté entre le niveau du sol et le dernier cercueil.

b) Moyens matériels

Le creusement des fosses s'effectue selon un procédé manuel ou mécanique avec des moyens adaptés à la configuration du terrain et des lieux suivant les indications fournies par l'agent de surveillance du cimetière :

- manuels : les outils (pelles, pioches, piques, ...) doivent être en quantité suffisante et en état de bon fonctionnement,
- mécaniques : les engins devront être de taille réduite et de faible niveau sonore.

c) Sécurité des lieux et des personnes

Le creusement des fosses ne doit jamais être exécuté par une personne seule.

Au cours du creusement, les terres doivent être obligatoirement et parfaitement étayées avec des matériaux suffisamment forts et adaptés de façon à prévenir tout risque d'éboulement.

D'une façon générale, chaque chef d'entreprise est responsable de l'application des mesures de prévention nécessaires à la protection de son personnel, conformément aux règles du Code du Travail. Il devra en conséquence, fournir tout le matériel et les équipements indispensables à assurer cette obligation.

d) Protection - Balisage

Dans l'attente de l'inhumation, la fosse creusée doit être totalement recouverte de moyens de protection (tôles, planches, ...) suffisamment retenus pour ne pas être déplacés lors de fortes intempéries.

De même, les barrières, les piquets ou autres supports permettant le balisage, doivent également être implantés solidement et visiblement pour avertir et interdire l'accès au chantier, mais ne devront en aucun cas prendre appui ou empiéter sur les sépultures voisines.

ARTICLE 80 : REMBLAIEMENT DES FOSSES EN TERRAIN NON CONCÉDÉ

La terre recouvrant les fosses sera foulée de manière à être suffisamment compacte pour retarder les affaissements. La finition des tertres, d'une hauteur maximale de 0,30 m, devra présenter un aspect régulier et décent sans amas de gravats.

Les gravats, pierres, débris devront être recueillis et enlevés avec soin dès leur formation, de telle sorte que les chemins et abords des sépultures soit libres et nets.

ARTICLE 81 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA SÉRIE R DU CIMETIÈRE NORD À BRUGES

Dans la nouvelle partie de la Série R du cimetière Nord à Bruges, l'emplacement des fosses sera attribué par le bureau administratif dans l'espace préalablement matérialisé et creusé au moyen d'outils manuels, exceptionnellement avec un engin mécanique, selon l'emplacement dans le rang de la fosse à creuser. Les terres retirées seront déposées sur le côté correspondant au prochain emplacement à creuser. Elles ne devront recouvrir, même partiellement, une tombe précédemment créée sans bâche de protection de dimension appropriée au volume de terre à extraire. En aucun cas ces terres ne devront être déposées sur les allées bétonnées même protégées, ni sur l'allée centrale.

Immédiatement après l'inhumation, la fosse sera remblayée, la terre foulée et compactée jusqu'au niveau des allées bétonnées, les tertres étant formellement interdits. L'excédant de terre étant obligatoirement évacué immédiatement à l'extérieur du cimetière par l'entreprise chargée de l'opération.

Les fleurs et objets seront, autant que faire se peut, disposés dans la petite allée créée à cet effet au droit de la sépulture. Le surplus peut être momentanément posé sur la fosse. Les fleurs fanées pourront alors être enlevées par les services techniques du cimetière.

Une fois attribuée la totalité des fosses que peut contenir la partie concernée, l'Administration pourra procéder à son aménagement paysagé et à son entretien.

L'attribution des emplacements recommencera en début de série dans le cadre de la rotation réglementaire des tombes en terrain non concédé.

ARTICLE 82 : CREUSEMENT DES FOSSES EN TERRAINS CONCÉDÉS : FOSSES TEMPORAIRES

Les fosses sont attribuées et creusées à l'endroit indiqué par l'Administration au moment de la demande d'inhumation.

a) Protection des tombes voisines

Avant tout commencement, les fossoyeurs devront prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas endommager les sépultures voisines pendant l'exécution des travaux. Des panneaux rigides seront installés de telle sorte à assurer une protection maximum, sans dépôt sur les concessions voisines.

Il est interdit, même pour faciliter l'exécution de l'ouverture ou de la fermeture, de piétiner les sépultures voisines, de déplacer ou d'enlever des signes funéraires existants sur ces sépultures, sauf si cette mesure est de nature à protéger lesdits objets. L'entreprise devra alors les repositionner à l'issue de l'opération au même emplacement.

b) Dimensions

- longueur : 2 mètres
- largeur : 1 mètre
- profondeur : 2 mètres (fosse approfondie obligatoirement)
- distances de séparation : 0,40 mètres sur les côtés et 0,50 mètres aux extrémités.
- un vide sanitaire d'un mètre devra être respecté entre le niveau du sol et le dernier cercueil.

c) Moyens matériels

Le creusement des fosses s'effectue selon un procédé manuel ou mécanique avec des moyens adaptés à la configuration du terrain, suivant les indications fournies par l'agent de surveillance du cimetière :

- manuels : les outils (pelles, pioches, piques, ...) doivent être en quantité suffisante et en état de bon fonctionnement,
- mécaniques : les engins devront être de taille réduite et de faible niveau sonore.

Lorsque le creusement nécessite la dépose préalable d'un monument, ce dernier devra être placé à proximité de la fosse de telle sorte qu'il ne présente aucun danger ou gêne pour la circulation tant des piétons que des véhicules ou l'intervention des services d'entretien des cimetières, à l'endroit indiqué par l'agent de surveillance. Il sera balisé ou barré de la même manière de la fosse ouverte.

Les terres enlevées seront déposées de part et d'autre de la fosse sur des protections préalablement installées.

d) Décence et respect, récupération d'ossements

Lorsqu'au cours du creusement, les fossoyeurs se trouvent en présence d'anciens ossements, ils doivent impérativement les rassembler à proximité de la fosse et signaler l'enlèvement à l'agent de surveillance pour l'organisation de leur transport vers l'ossuaire.

e) Sécurité des lieux et des personnes

Le creusement des fosses ne doit jamais être exécuté par une personne seule au-delà d'une profondeur de 1,30 mètres.

Au cours du creusement, les terres doivent être obligatoirement et parfaitement étayées avec des matériaux suffisamment forts et adaptés de façon à prévenir tout risque d'éboulement.

D'une façon générale, chaque chef d'entreprise est responsable de l'application des mesures de prévention nécessaires à la protection de son personnel, conformément à l'article R.237-2 du Code du Travail.

f) Protection - Balisage

Dans l'attente de l'inhumation, la fosse creusée doit être recouverte par l'installation de moyens de protection suffisants (tôles, planches ou tout autre moyen adapté). Toutes dispositions seront prises pour leur maintien en place lors de fortes intempéries.

De même, les barrières, piquets ou autres supports des rubans de balisage, doivent également être solidement fixés de façon à maintenir l'efficacité de la protection, écartant ainsi tout danger pour les usagers et évitant d'engager la responsabilité tant de l'entreprise que de l'Administration.

ARTICLE 83 : INHUMATIONS EN SUPERPOSITION

Généralités : Dans le cadre d'une inhumation en superposition et pour effectuer la mise en reliquaire du ou des défunts déjà inhumés dans la concession, l'autorisation du ou des plus proches parents justifiant de leur identité, de leur domicile et de la qualité en vertu de laquelle ils formulent cette demande, devra être adressée au bureau de la Conservation en même temps que la demande d'inhumation.

Il peut être dérogé au principe de l'article 59, selon lequel une fosse est creusée pour recevoir deux corps.

Cette dérogation s'applique aux concessions temporaires en pleine terre en cours de validité à la date d'entrée en vigueur du présent règlement et lorsque le délai réglementaire de 5 ans est écoulé après la dernière inhumation permettant la réduction du ou des corps précédemment inhumés.

Il est appliqué au creusement les règles précitées, jusqu'à la découverte du premier corps. Ce dernier est alors extrait de la fosse et les restes mortels uniquement sont déposés dans un reliquaire de dimensions adaptées. La fosse est alors approfondie à 2 mètres pour accueillir le reliquaire sur lequel reposera le cercueil et laisser l'espace réglementaire d'un vide sanitaire d'un mètre.

Le creusement approfondi est effectué par une équipe de deux personnes, des étrépillons sont obligatoirement installés pour éviter les affaissements latéraux des terres.

Dans l'attente de l'inhumation, la fosse est protégée par des moyens de protection (tôles, planches, barrières, ...) correctement maintenus et balisée selon les prescriptions susmentionnées.

Les résidus de cercueils sont enlevés et évacués immédiatement par l'entreprise de fossoyage.

ARTICLE 84 : REMBLAIEMENT DES FOSSES EN TERRAIN CONCÉDÉ

La terre recouvrant les fosses sera foulée de manière à être suffisamment compacte pour retarder les affaissements. La finition des tertres, d'une hauteur de 0,30 m, devra présenter un aspect régulier et décent sans amas de gravats.

Le monument qui aurait été enlevé devra être replacé dans les 2 mois maximum qui suivent l'opération funéraire.

ARTICLE 85 : REMISE EN ÉTAT ET PROPRIÉTÉ DES LIEUX

Il est interdit de laisser en dépôt dans les allées, les entre tombes, espaces verts, des outils ou matériels de fossoyage.

Les gravats, pierres, débris devront être recueillis et enlevés avec soin dès leur formation, de telle sorte que les chemins et abords des sépultures soient libres et nets.

Les entrepreneurs sont tenus, après achèvement des travaux de fossoyage, de nettoyer l'emplacement qu'ils auront occupé, de réparer les dégâts qu'ils auraient pu commettre.

En cas de défaillance des entreprises et après sommation, les travaux de remise en état seront effectués par l'Administration municipale aux frais des entreprises concernées.

CHAPITRE 2 : LES EXHUMATIONS

ARTICLE 86 : OUVERTURE ET FERMETURE DES SÉPULTURES

Quelque soit la sépulture, caveau ou fosse, les travaux de fossoyage préalables ou consécutifs à l'exhumation doivent se dérouler dans les mêmes conditions et selon les mêmes procédés cités ci avant pour les inhumations (cf. articles 73 à 85).

ARTICLE 87 : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article R.2213-42 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les personnes chargées de procéder aux exhumations revêtent un costume spécial qui est ensuite désinfecté ainsi que leur chaussures. Elles sont tenues à un nettoyage antiseptique de la face et des mains. »

a) Equipements obligatoires

- gants épais de sécurité (style égoutiers),
- vêtements cirés de pluie (en cas de besoin),
- masque à filtre épurateur,
- combinaison jetable,
- chaussures ou bottes de sécurité,
- produit de désinfection,
- savons liquides pour une décontamination,
- sacs pour déposer les vêtements et matériels contaminés (en aucun cas, ils ne doivent être laissés dans les réceptacles à ordures des cimetières).

b) Mesures d'hygiène

- se laver les mains avant et après l'utilisation des gants,
- arroser les cercueils d'une solution antiseptique avant de les sortir de la fosse ou du caveau,
- nettoyer systématiquement le matériel à l'eau de javel ou autre désinfectant avant de quitter les sites,
- changer de vêtement après une exhumation.

ARTICLE 88 : DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

L'exhumation se fait obligatoirement en présence de la famille ou de son représentant, du fonctionnaire de police ou de son représentant, du Conservateur des cimetières ou de son représentant. Ces derniers s'assurent, avec le fossoyeur, de l'identité du ou des corps à exhumer et vérifient l'état du ou des cercueils.

Si nécessaire, il est procédé au changement des cercueils ou à la mise en reliquaire. Dans ce cas, l'agent de surveillance du cimetière doit vérifier et imposer que le fossoyeur dépose dans le ou les reliquaires adéquats uniquement les restes mortels, et ce, avec le respect et la décence dus aux morts.

Tout objet ou bijoux de quelque valeur qu'ils soient découverts seront soumis aux conditions précitées à l'article 46.

Tout manquement à ces consignes sera noté au constat cosigné par l'entreprise, l'Administration et éventuellement la famille ou son représentant et le fonctionnaire de police.

ARTICLE 89 : REMISE EN ÉTAT ET PROPRIÉTÉ DES LIEUX

L'entreprise de fossoyage procède à la fermeture ou au remblaiement de la sépulture dans les conditions précédemment énoncées, ainsi qu'à son nettoyage et à la remise en état des lieux.

CHAPITRE 3 : LES RÉDUCTIONS ET/OU RÉUNIONS DE CORPS

ARTICLE 90 : RÉDUCTIONS ET/OU RÉUNIONS DE CORPS

Il convient d'appliquer aux réductions, avec ou sans réunion de corps, qui s'effectuent dans le cadre de nettoyage de caveaux pour l'obtention d'une ou plusieurs places, les mêmes règles fixées pour les exhumations et définies aux articles 86 à 89.

Les restes mortels uniquement doivent être rassemblés dans le ou les reliquaires adaptés, qui sont remplacés dans le caveau avec autant de soin et de respect qu'un cercueil. Il est recommandé que soit fixée une plaque en matériau imputrescible indiquant les noms et prénoms des personnes réunies.

Si une inhumation est prévue consécutivement, le caveau peut rester ouvert en respectant toutes les mesures de protection et balisage imposées pour les inhumations.

Un constat contradictoire est également dressé par l'agent chargé de la surveillance du bon déroulement de l'opération.

L'évacuation des bois et autres résidus de cercueils sera effectuée par les soins de l'entreprise.



TITRE 2 : MESURES APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS

CHAPITRE 1 : RÈGLES GÉNÉRALES À TOUTES CONSTRUCTIONS

Généralités : Les cimetières sont des lieux de recueillement et de méditation. Aussi, les travaux entrepris devront être réalisés dans le souci permanent de ne pas troubler, sous quelque forme que ce soit, la décence, la tranquillité et l'ordre public dans les sites.

Eu égard au respect dû aux morts, aucun travail ne pourra être entrepris dans un caveau dans lequel reposent des défunts, sans procéder à leur exhumation au préalable.

ARTICLE 91 : DÉCLARATION DE TRAVAUX

Toute construction ou réfection de caveaux et de monuments est soumise à une demande d'intervention technique, visée, après examen, par l'Administration des cimetières.

La demande signée par le ou les co-concessionnaires est transmise à la Conservation du cimetière par l'intéressé lui-même ou l'entrepreneur qu'il a choisi au moins 8 jours avant la date envisagée pour le démarrage des travaux.

Elle devra mentionner :

- les coordonnées du ou des titulaires,
- les coordonnées de l'entrepreneur,
- la description exacte des travaux, dimensions de l'ouvrage, matériaux utilisés,
- un croquis côté de l'ouvrage à exécuter en cas de construction ou de rénovation de monument.

Le projet devra respecter les prescriptions du présent Règlement.

En aucun cas, les travaux ne pourront débuter avant la délivrance du visa d'autorisation qui sera adressé au(x) demandeur(s) et à l'entrepreneur.

ARTICLE 92 : PÉRIODES

Tout travail de construction, de réfection ou de terrassement doit être réalisé pendant les heures d'ouverture des cimetières. Il est absolument interdit aux périodes suivantes :

- samedis à partir de 12 heures,
- dimanches et jours fériés,
- fêtes de la Toussaint : compte tenu des dates variables de cette fêtes, un courrier spécial est adressé en temps opportun aux entreprises les informant des formalités et contraintes particulières à respecter durant cette période.

ARTICLE 93 : CONTRÔLE ET DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Le bénéficiaire ou son prestataire se présentera à l'entrée du cimetière muni de la déclaration de travaux dûment visée.

A l'ouverture du chantier, un état des lieux contradictoire sera établi et signé par l'agent de surveillance du cimetière, l'entrepreneur ou son représentant ou toute personne mandatée pour effectuer les travaux.

L'Administration municipale surveillera l'exécution des travaux de manière à :

- s'assurer que les dimensions, l'emplacement et l'alignement de la construction sont bien respectés,
- prévenir tout ce qui pourrait nuire aux sépultures voisines,
- prévenir toute pratique pouvant présenter un danger pour les usagers, le personnel municipal ou les employés de l'entreprise eux-mêmes.

Dans tous les cas, les concessionnaires ou constructeurs devront se conformer aux indications qui leur seront données par le Conservateur ou ses représentants.

Si malgré les indications et les injonctions, le constructeur ne respecterait pas les prescriptions, l'Administration, après constat, serait suspendre immédiatement le déroulement du chantier.

Le cas échéant, la démolition des travaux commencés ou exécutés à tort pourra être exigée ou entreprise par l'Administration municipale aux frais du contrevenant.

ARTICLE 94 : FOUILLES

Avant de débiter tout chantier, un état des lieux contradictoire est dressé, daté et signé par l'entrepreneur ou son représentant et l'agent de surveillance.

Préalablement à toute exécution, il y a obligation de protéger les monuments contigus au moyen de bâches, de panneaux ou de tout autre moyen.

Les fouilles pour la mise en place d'un caveau ou le creusement de fosses ne doivent empiéter sur les allées ou le revêtement, s'il en existe, au-delà de ce qui est absolument nécessaire. Elles doivent être équipées de toutes les protections prévues en matière de tranchées en ce qui concerne la sécurité sur les voies accessibles au public (telles que barrières de chantier).

Les déblais issus des fouilles seront immédiatement évacués par les soins et aux frais de l'entrepreneur.

Les ossements qui, le cas échéant, pourraient être dégagés lors de fouilles, devront être soigneusement réunis. L'entreprise avertira immédiatement le responsable du cimetière qui se chargera des modalités du transport vers l'ossuaire communal.

Lorsque le creusement d'une fouille sera rendu nécessaire par l'emploi d'un engin mécanique, ce dernier devra être de taille réduite et d'un faible niveau sonore.

Dans le cas où en procédant aux fouilles des terres, des empattements ou autres travaux de maçonnerie provenant de la construction voisine seraient rencontrés, les entrepreneurs devront arrêter immédiatement les travaux qui ne pourront être repris que sur avis du Conservateur ou de son représentant.

ARTICLE 95 : PROTECTION DES CHANTIERS

Les fouilles ouvertes en pleine terre ou pour la construction de caveaux devront, par les soins de l'entrepreneur, être protégées et entourées de barrières ou tout autre moyen de protection similaires, visibles et résistants, afin d'éviter tout danger et accident pour les visiteurs, usagers, intervenants divers et personnel municipal.

En aucun cas, ces dispositifs de protection et de signalisation ne devront empiéter ou prendre appui sur les concessions voisines.

De même, tout chantier interrompu, quelque soit la durée de l'interruption, devra être protégé par les moyens décrits au paragraphe ci-dessus, en interdisant ainsi l'accès. Les travaux seront exécutés de manière à ne compromettre en rien la sécurité publique, ni gêner la circulation dans les allées.

ARTICLE 96 : SÉCURITÉ LIÉE AU CREUSEMENT

Lors des travaux de creusement de tranchées, de fosses ou de caveaux, les terres devront être obligatoirement et parfaitement étayées avec des matériaux suffisamment forts et adaptés de façon à prévenir tout risque d'éboulement.

Les employés devront obligatoirement être équipés du matériel suffisant et adapté à la configuration du terrain.

D'une façon générale, chaque chef d'entreprise est responsable de l'application des mesures de prévention nécessaires à la protection de son personnel, conformément à l'article R.237-2 du Code du Travail.

Un constat des lieux est dressé, avant et après chaque opération, par un agent de surveillance des cimetières. Toute irrégularité relative à des manquements sévères de règles de sécurité sera notée et systématiquement rendue compte à l'entrepreneur. En cas de récidive, un procès-verbal décrivant ces irrégularités sera établi par un agent assermenté et transmis au contrevenant puis aux juridictions compétentes.

ARTICLE 97 : PROPRETÉ DES CHANTIERS

Les matériaux nécessaires pour la construction ne seront approvisionnés qu'au fur et à mesure des besoins.

Les gravats, pierres, débris devront être recueillis et enlevés avec soin dès leur formation, de telle sorte que les chemins et abords des sépultures soient libres et nets en permanence comme avant la construction. Les terres excédentaires seront enlevées et évacuées par les soins de l'entrepreneur.

Les mortiers et béton fabriqués sur place devront être préparés et portés dans des récipients adéquats, ils ne devront jamais être laissés à même le sol.

Le sciage et la taille des pierres sont interdits à l'intérieur des cimetières. En conséquence, les entrepreneurs ne devront introduire que des matériaux déjà travaillés, prêts à être posés et sur lesquels pourra seulement s'effectuer un travail d'ajustage et de ravalement.

Il est interdit de laisser en dépôt dans les allées, les entre tombes, espaces verts, des outils ou matériaux de construction. En cas de vol, la Ville de Bordeaux ne pourra jamais être tenue pour responsable. Les entrepreneurs sont tenus, après achèvement des travaux, de nettoyer l'emplacement qu'ils auront occupé, de réparer les dégâts qu'ils auraient pu commettre. En cas de défaillance des entreprises et après avertissement, les travaux de remise en état seront effectués par l'Administration municipale aux frais des entreprises concernées. Un procès-verbal sera dressé par un agent assermenté et transmis aux juridictions compétentes ainsi qu'au contrevenant.

ARTICLE 98 : PROTECTION DES TOMBES VOISINES

Aucun dépôt, même momentané, de terre, matériaux, revêtement et autres objets nécessaires au chantier, ne devra être effectué sur les sépultures voisines. Les entrepreneurs devront prendre toutes les précautions pour ne pas salir, ni endommager les tombes pendant l'exécution des travaux.

Il est interdit, même pour faciliter l'exécution des travaux, de rouler sur des monuments, de déplacer ou d'enlever des signes funéraires existants aux abords des constructions sans autorisation des concessionnaires concernés.

Durant toute la durée des travaux, il est interdit de baliser le chantier en prenant appui sur l'emprise des concessions voisines.

ARTICLE 99 : OUTILS DE LEVAGE

L'acheminement et la pose ou la dépose et l'évacuation des monuments, pierres tumulaires, caveaux, terres et matériaux divers, de même que la mise en place d'échafaudages ne devront jamais être effectués en prenant appui sur les monuments voisins ou leurs accessoires (caniveaux, plaquettes, ...), les arbres ou les murs d'enceinte des cimetières. Les engins et outils de levage (leviers, crics, palans, ...) ne devront jamais prendre leur point d'appui directement sur le revêtement des allées, les bordures et entre tombes en pierre, ciment, granit ou autre matériau.

Il est aussi interdit (sauf autorisation spéciale justifiée préalable à tout commencement de travaux) d'utiliser les engins ou outils de levage pour faire passer et évacuer des monuments, pierres tumulaires, cuves de caveaux, de la terre et tout autre matériau au-dessus des murs d'enceinte des cimetières.

ARTICLE 100 : VÉHICULES ET ENGINS

Les véhicules et les engins des entreprises chargées d'exécuter des travaux pour le compte de l'Administration et des concessionnaires sont autorisés à circuler dans les cimetières. Les conducteurs s'engagent à respecter les règles de circulation émises à l'article 8 du présent Règlement.

Aux cimetières de la Chartreuse et des Pins Francs, outre les stipulations de l'article 8, pour tenir compte de la topographie particulière des sites, la circulation est interdite aux véhicules et engins ayant une largeur supérieure à 2,40 m.

Au cimetière de la Chartreuse, l'accès à la zone technique est autorisé seulement par l'entrée « Gaviniès » et l'allée d'Ornano (20^{ème} série) pour les véhicules de grande largeur.

De plus, l'accès des véhicules et engins est interdit à l'intérieur des séries dans l'ensemble des sites.

CHAPITRE 2 : RÈGLES PARTICULIÈRES AUX CONSTRUCTIONS DE CAVEAUX ET MONUMENTS

ARTICLE 101 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Tous travaux commencés avant l'observation des préliminaires indiqués dans les articles 91 et suivants seront suspendus. A cet effet, le Conservateur avisera sans retard l'entrepreneur intéressé afin d'interrompre immédiatement l'exécution des travaux.

Une fois commencés, ils devront être exécutés sans interruption et achevés dans un délai de deux mois à compter de la date d'ouverture du chantier.

Devront être obligatoirement gravés, les références correspondant à l'emplacement de la concession (série et numéro). A défaut, l'Administration municipale ne pourra être tenue pour responsable des erreurs qui pourraient se produire. Pourra éventuellement apparaître le nom de l'entreprise seul, sans coordonnées.

ARTICLE 102 : DISPOSITIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

a) Matériaux

L'emploi de la pierre factice pour la construction de caveaux est rigoureusement interdit.

A la Chartreuse, les revêtements des monuments rénovés sur les concessions reprises devront être compatibles avec l'environnement existant.

b) Alignement

Les caveaux à construire ou à rénover dans le cas de reprise de concessions devront être établis suivant l'alignement indiqué sur les lieux par les représentants de l'Administration, conformément aux plans parcellaires adoptés par la Conservation des cimetières et aux limites des caveaux déjà existants.

En cas de non respect, les travaux seront immédiatement suspendus, l'entreprise et le concessionnaire informés sans délai. Si aucune solution technique ne peut être trouvée, la démolition pourra être envisagée.

c) Dimensions

Les caveaux devront obligatoirement être pourvus d'un radier dans les conditions ci-après mentionnées au paragraphe « e ».

En aucun cas, les constructions érigées sur la concession ne devront dépasser l'emprise de celle-ci.

d) Murs

A l'intérieur des séries, les murs perpendiculaires aux allées, de face et de chevet, dans la hauteur des terres, devront avoir une épaisseur de 0,15 m, s'ils sont en béton armé et de 0,28 m, s'ils sont en pierre de taille.

En bordure des allées de circulation, les murs perpendiculaires, de face et de chevet, dans la hauteur des terres, parallèles aux allées de circulation extérieure aux séries, devront avoir une épaisseur de 0,20 m, s'ils sont en béton armé et de 0,28 m, s'ils sont en pierre de taille.

Les murs des caveaux pourront occuper, en dehors de la limite du terrain concédé, la moitié de la largeur des isollements sur les côtés et au chevet jusqu'à l'affleurement du sol. Ils devront alors être couronnés par un dallage en matériau non glissant identique à celui des caniveaux de la largeur des murs sur lesquels ils reposent.

Les murs latéraux seront isolés, s'il y a lieu, de ceux des concessions voisines par un matériau interdisant toute adhérence.

Dans la Série P du cimetière Nord à Bruges réservée à la construction de caveaux à ouverture par le dessus, la partie de la cave dépassant du sol devra être habillée du même matériau que le reste du monument.

e) Voûtes et radiers

Les voûtes et radiers, construits en béton, devront être armés et présenter une épaisseur minimum suffisante pour supporter sans danger l'ensemble de la construction et du bâtiment.

Le dessus de la voûte ne pourra dépasser le niveau du sol sauf dans les séries dévolues aux caveaux à ouverture par le dessus.

En cas de remplacement du monument existant par un monument plus lourd, la voûte devra être renforcée par une dalle en béton armé sans solution de continuité, dont l'épaisseur devra être suffisante pour supporter le nouveau monument.

Le cas échéant, un certificat de résistance des sols délivré par un organisme agréé, aux frais du concessionnaire pourra être exigé.

Dans le cas où la consolidation des voûtes ne serait pas possible (caveau en milieu par exemple), le poids du nouveau monument ne devra pas être supérieur à l'ancien.

f) Entrées ou ouvertures

Elles devront avoir des dimensions suffisantes en largeur et en hauteur (0,80 m x 0,80 m) pour permettre l'inhumation normale du ou des cercueils, avec des feuillures dans les murs de 0,05 m. Les portes en béton seront munies d'une poignée et avoir une épaisseur minimum de 0,05 m.

Dans les anciennes séries des cimetières, les ouvertures devront, dans la mesure du possible, être élargies pour se rapprocher des normes actuelles.

g) Étagères

Les caves dont la profondeur sera supérieure à 2,50 m devront obligatoirement être équipées d'étagères. Celles-ci devront avoir une épaisseur minimum de 0,05 m. Chaque plaque ne pourra être espacée de plus de 0,55 m.

Les supports d'étagères (corbelets) auront une largeur de 0,05 m.

Chaque étagère devra être espacée du niveau inférieur ou supérieur de 0,80 m.

h) Caniveaux, plaquettes et entre tombes

Des caniveaux ou plaquettes aux dimensions appropriées devront être obligatoirement posés sur le devant des monuments et séparés dans la largeur par deux murs en béton armé ou en pierre (pieds-droits) bâtis de part et d'autre de l'entrée du caveau. Les parties mobiles ne devront pas excéder 1,20 m.

Dans les séries nouvellement créées, ces équipements devront faire corps avec la voûte jusqu'à l'aplomb des pieds-droits.

Les caniveaux, les plaquettes et les entre tombes devront être construits, par raison de sécurité, en matériaux non glissants (dépolis, flammés, bouchardés ou en pierre). En cas de non respect de cette consigne par l'entrepreneur ou le concessionnaire, l'Administration ne pourra pas être tenue pour responsable d'éventuels accidents (glissades) qui pourraient être causés par l'emploi de matériaux glissants.

Les entre tombes auront une dimension de 0,15 m de chaque côté des caveaux pour une séparation totale de 0,30 m entre 2 caveaux, à l'exclusion des monuments existants dans la Série P du cimetière Nord à Bruges.

Leurs dimensions pourront varier dans les séries anciennes mais dans tous les cas, elles devront participer à l'habillage de la concession.

Le nivellement des dallages et des caniveaux entourant les concessions devra être strictement respecté.

Tous les caniveaux d'une même série devront être de dimensions identiques en largeur, en hauteur et en profondeur afin de faciliter l'écoulement de l'eau et éviter les points de stagnation.

i) Stèles

Les stèles seront obligatoirement réalisées en matériaux naturels de qualité tels que pierre dure, marbre, granit ou en tout autre matériau inaltérable.

Pour des raisons de sécurité, elles devront obligatoirement être fixées sur les monuments (caveaux ou fosses temporaires) au moyen de plusieurs goujons d'une hauteur minimum de 7 cm et scellées.

j) Grilles

Les grilles des concessions devront être placées dans tous les sens à 0,10 m de recul de l'arrête extérieure de l'emprise de la concession. Les grilles et les portes garnissant l'entrée des sépultures devront s'ouvrir dans les limites mêmes de la concession.

ARTICLE 103 : LES CHAPELLES

Les façades des chapelles, pour les concessions d'angle, comme pour les concessions ordinaires, seront construites dans le respect des dimensions fixées pour les grilles en fer de ces concessions ; soit à 0,10 m de recul de l'arrête extérieure de l'emprise de la concession.

ARTICLE 104 : CAVEAUX À OUVERTURE PAR LE DESSUS

Ce procédé pourra être réalisé aux emplacements donnés par l'Administration. Compte tenu de ce dispositif particulier, toutes les règles techniques fixées à l'article 102 pour la construction ou la rénovation des caveaux ne seront pas applicables. Il conviendra en revanche de respecter les prescriptions en matière :

- d'alignement,
- de dimensions,
- d'installations des étagères,
- de construction des murs, voûtes et radiers.

L'ouverture sera fermée par une première dalle ciment et recouverte d'une dalle en matériaux autorisés (pierre, granit, marbre). La dalle recouvrant le caveau sera scellée avec un matériau étanche pouvant être facilement découpé pour permettre le glissement de la dalle et l'ouverture du caveau.

Au cimetière Nord à Bruges, les caveaux construits sur ce modèle à la Série P ne seront pas équipés de caniveaux, ni d'entre tombes, les allées et les passages étant gravillonnées jusqu'au droit des monuments.

ARTICLE 105 : LES ENFEUS

La réglementation en vigueur actuellement ne prévoit que deux modes légaux de sépulture : l'inhumation en pleine terre ou en caveau et la crémation.

Toutefois, une technique de construction spécifique se développe sans cependant être soumise à des règles particulières, celle des caveaux hors sol, dite « enfeu ».

Il convient donc de concilier cette pratique jusqu'à présent toléré et répondant à une certaine demande des familles, avec l'application d'exigences liées, notamment à l'hygiène et la salubrité publique ou à la configuration des lieux.

Ainsi, la construction de caveaux en enfeu ne sera autorisée qu'au cimetière Nord à Bruges et devra observer des règles techniques et d'hygiène particulières.

Ces caveaux en surélévation devront en priorité satisfaire à la définition première qui est une construction en hauteur sur le sol, munie de cases ne pouvant recevoir qu'un seul corps. Chaque case sera fermée par une porte indépendante scellée et recouverte du même matériau que celui de la construction elle-même.

Les cases seront construites dans la limite de l'emplacement concédé en largeur, sans pouvoir excéder la valeur de deux cases en hauteur. Chaque case dans ce cas munie d'une séparation de 0,06 m et d'une cloison de 0,05 m, les murs quant à eux devant répondre aux dimensions traditionnelles des caveaux.

L'entrée de chaque case sera de 0,80 m en hauteur et de 0,70 m à 0,80 m en largeur.

Cette catégorie sera érigée sur un radier sans cave.

Toutefois, à la demande des familles et selon le nombre de places désirées, une cave pourra être tolérée à condition qu'elle soit séparée de la partie aérienne par une voûte entièrement fermée et suffisamment solide pour soutenir la partie aérienne.

La cave enterrée sera construite comme un caveau avec une porte indépendante de la partie hors sol selon les conditions sus énoncées pour la construction des caveaux.

En matière d'hygiène, quelque soit le type de construction, avec ou sans cave, ces constructions hors sol devront respecter les règles d'hygiène préconisées par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, à savoir :

- étanchéité totale du caveau par la présence d'un joint entre le caveau et sa dalle de fermeture ou entre les différents éléments constitutifs de sa fermeture,
- absence d'écoulement hors des cases. Pour cela, doit être posé dans chaque cellule un bac de recueil des liquides de décomposition et des restes mortels, d'une contenance supérieure à 20 litres. Ce bac, inaltérable, assure également l'étanchéité du caveau en empêchant la dégradation du béton sous l'action des liquides.
- mise en place d'un système d'introduction de l'air et d'évacuation avec épurateur des gaz de décomposition. Cette aération a pour objet de faciliter la combustion du corps par l'oxygène de l'air et d'éviter la fissuration du caveau étanche sous l'effet de l'accumulation des gaz de décomposition.

Les enfeus à plusieurs cases doivent disposer d'un filtre unique suffisant pour leur capacité ou comporter plusieurs filtres individuels.

Seront totalement proscrits :

- les cellules étanches sans système d'évacuation et d'épurateur des gaz,
- les enfeus équipés d'un tuyau d'écoulement des liquides directement relié au sol.

ARTICLE 106 : RESPONSABILITÉ

Les représentants de l'Administration surveillent le bon déroulement des travaux de manière à assurer le bon ordre et la sécurité des lieux, à prévenir toutes nuisances, et à faire respecter les prescriptions du présent Règlement, les entrepreneurs et les concessionnaires demeurant conjointement responsables de tout dommage résultant des travaux.

Les entrepreneurs sont particulièrement responsables de la bonne exécution des travaux, même lorsqu'ils sont effectués en sous-traitance, conformément à l'article 1384 du Code Civil.

L'Administration n'encourt aucune responsabilité en ce qui concerne les travaux exécutés par les personnes privées ayant causé des dommages aux tiers, lesquels pourront en poursuivre les auteurs, conformément aux règles du droit commun.

ARTICLE 107 : CONTRAVENTIONS

Des agents de surveillance assermentés pourront, s'il y a lieu, constater les manquements aux dispositions du présent Règlement et dresser les procès-verbaux qui seront éventuellement transmis pour suite à donner à l'autorité judiciaire compétente.

ARTICLE 108 :

Le présent Règlement abroge et remplace les dispositions du Règlement Intérieur des Cimetières du 4 mai 2009.

Le Secrétaire Général de la Ville, le Directeur Général de la Vie Sociale et de la Citoyenneté, la Directrice de l'Accueil et de la Citoyenneté, la Conservatrice des cimetières et tous les agents placés sous leurs ordres, sont tenus, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent Règlement qui sera publié et affiché.

Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

ANNEXE : HYGIENE ET SECURITE

Chaque entreprise intervenant dans les cimetières, pour le compte de particuliers ou de sociétés en qualité de sous-traitant, est tenue de respecter les règles législatives et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité au profit de ses employés.

Tous les engins et outils, manuels ou mécaniques, doivent être en bon état de fonctionnement et en quantité suffisante en fonction du travail à exécuter et de la configuration des lieux.

Les employés conduisant des engins particuliers et des véhicules légers ou lourds, doivent être en possession des certificats d'aptitude adéquats (permis de conduire, CACES, ...).

Durant toute la durée des opérations, ils doivent être munis des équipements de protection individuelle imposés par la tâche à exécuter, et disposer à proximité des moyens de secours de première urgence.

S'agissant d'une obligation légale, la Ville pourra, en cas de constat d'une infraction à ces règles, notifier l'incident à l'entreprise défaillante et en référer éventuellement aux autorités compétentes si la situation devient récurrente.

A partir des principaux textes de références, et à titre indicatif, le tableau ci-après schématise, en fonction des types de travaux réalisés dans les cimetières et les risques encourus, les moyens de prévention à respecter.

Textes de référence :

- Code du Travail :
 - * Articles L.233-1 et suivants et R.237-12 et suivants
 - * Articles L.232-1 et suivants
- Décret n° 65-48 du 8 janvier 1965

TRAVAUX	RISQUES ENCOURUS	PREVENTION
<p>* FOSSOYAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Creusement de fosses - Ouverture de caveau <p>* FOUILLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de caveaux - Tranchées pour réfection voirie, réseau, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - fatigue posturale : travail debout de façon prolongée - manutention : port de pelles pleines, de matériels, ... - faux mouvements - chute de hauteur dans la fosse - chute de plein pied par glissades : sols mouillés, boue, ... - effondrement - risques liés aux conditions climatiques : chaleur, froid, ... - vibrations : utilisation de mini pelles ou marteaux piqueur 	<p><u>Équipement de Protection Individuelle (EPI) aux normes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - chaussures de sécurité aux normes - lunettes de protection - gants de protection - casque de protection - tenue de travail obligatoire adaptée aux conditions climatiques <p><u>Sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - éviter le travail isolé - équipe de 2 obligatoire à partir de 1,30 m de profondeur - dispositif d'étais ou blindages dépassant le niveau du sol de 15 cm (Décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 modifié) - autour de la fosse, installation d'une berme de 0,40 m devant restée constamment dégagée de tout dépôt - autorisation de conduite pour les engins de chantier (CACES) - eau en quantité suffisante et réglementaire
<ul style="list-style-type: none"> - DÉMOLITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES - EXHUMATION - RÉUNIONS ET/OU RÉUNIONS DE CORPS 	<p><u>Risques particuliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de projection de morceaux de pierre, de granit ou de marbre - blessures oculaires - blessures corporelles <p><u>Risques particuliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · biologiques : <ul style="list-style-type: none"> - surinfection de plaies - tétanos - morsures, piqûres · chimiques et bactériologiques : <ul style="list-style-type: none"> - gaz de putréfaction dont certains présentent des caractéristiques toxiques, irritantes ou asphyxiantes : 	<p><u>Hygiène :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - se laver les mains - produits de désinfection - trousse de premiers secours - vaccinations à jour <p><u>Équipement de Protection Individuelle (EPI) aux normes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - combinaison jetable détruite à l'issue de chaque exhumation - bottes de sécurité anti-perforation - gants en caoutchouc à manchette (style égoutier) - lunettes de protection - masques <p><u>Hygiène :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - se laver les mains - produits de désinfection - assurer une ventilation à l'air libre

	<p>irritation des yeux et des voies respiratoires, asthénie, céphalées, nausées, asthme, ...</p> <p>- germes pathogènes pouvant être à l'origine de contaminations ou d'infections graves</p>	<p>- interdiction de fumer, boire ou manger pendant l'exhumation</p> <p>- en cas de blessures avec exposition à des bactéries cadavériques, demander un avis médical pour antibiothérapie rapide</p> <p>- vaccinations à jour</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



CASE DE COLUMBARIUM MODÈLE DE PLAQUE DE SIGNALISATION (2 défunts)

15 cms

Nom prénom date de naissance date de décès

5 cms

(2 chiffres/2 chiffres/4 chiffres)

1 cm

1 cm

y

y

10 cms

Nom prénom date de naissance date de décès

Ø 3 mms

(2 chiffres/2 chiffres/4 chiffres)

Ø 3 mms



CASE DE COLUMBARIUM MODÈLE DE PLAQUE DE SIGNALISATION (4 défunts)

15 cms

Nom prénom date de naissance date de décès

(2 chiffres/2 chiffres/4 chiffres)

5 cms

Nom prénom date de naissance date de décès

(2 chiffres/2 chiffres/4 chiffres)

1 cm

1 cm



Ø 3 mms

y

y

Nom prénom date de naissance date de décès

(2 chiffres/2 chiffres/4 chiffres)

10 cms

Ø 3 mms

Nom prénom date de naissance date de décès

(2 chiffres/2 chiffres/4 chiffres)

D-2012/430

Actualisation des tarifs 2013 de la taxe sur l'électricité

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (dite loi NOME) a modifié en profondeur le régime de la taxe communale et départementale sur l'électricité.

Cette taxe était jusqu'alors prélevée sur les montants facturés aux consommateurs d'électricité, désormais, elle s'applique sur la quantité d'électricité consommée.

Les tarifs au mégawatt-heure sont fonction de la puissance souscrite par l'abonné :

- Lorsque cette dernière ne dépasse pas 36 KVA, le tarif est de 0,75€par mégawatt-heure
- Lorsque cette dernière est supérieure à 36 KVA mais ne dépasse pas 250 KVA, le tarif n'est plus que de 0,25 €par mégawatt-heure
- Lorsque cette dernière est supérieure à 250 KVA, les consommations sont exonérées de taxe communale et départementale, mais sont en revanche soumises à une taxe particulière prélevée au profit de l'Etat et instaurée par la même loi : la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité.

Ces tarifs peuvent être affectés d'un coefficient de multiplication compris entre :

- 0 et 8 pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale
- 2 et 4 pour les départements

Le 2^{ème} alinéa de l'article L2333-4 et le 1^{er} alinéa du 3 de l'article L.3333-3 du code général des collectivités territoriales prévoient que la limite supérieure du coefficient multiplicateur est actualisée en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac (IMPC) établi pour l'année précédente par rapport au même indice établi pour l'année 2009.

L'IMPC 2011 est de 122,2 et celui de 2009 de 118,04. Ainsi, le coefficient multiplicateur ressort à **8,28** ($8 \times (122,2/118,04)$).

Son application à la borne supérieure du coefficient permet d'appliquer les tarifs de **6,21 € / MWh** ($8,28 \times 0,75 \text{ €}$) et **2,07 € / MWh** ($8,28 \times 0,25 \text{ €}$) selon la puissance souscrite par l'abonné.

En 2011, vous avez voté les tarifs de 6 € et 2€ appliqués en 2012 et je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir actualiser ces tarifs à **6,21 €** et **2,07 €** pour l'exercice 2013.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

M. MARTIN. -

Actualisation des tarifs de la taxe d'électricité. Pas de problèmes pour moi.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

M. MARTIN, peut-être pour vous, mais enfin ça pose quand même beaucoup de problèmes. On en parle beaucoup et on a parlé abondamment tout à l'heure de l'action de notre commune contre la précarité énergétique qui touche les plus démunis d'entre nous, qui ont des difficultés à terminer la fin de mois, qui sont contraints à demander l'aide du FSL, ou de l'aide sociale pour payer leur facture d'électricité.

Nous-mêmes, Monsieur le Maire, étions de ceux qui s'indignent contre une telle situation. Pourtant vous avez accepté la loi NOME instaurée par le gouvernement Sarkozy qui va à contresens.

Plus la puissance souscrite par abonné est forte, moins il paie proportionnellement de taxe. Lorsque la puissance souscrite ne dépasse pas 36 kW le tarif est de 0,75 euros par MWh, mais lorsqu'elle dépasse 36 ce n'est plus que de 0,25 par MWh. Il y a là un non sens qu'il faudra corriger, M. JUPPE. Nous interviendrons auprès du législateur pour que ce soit modifié.

Plus grave, c'est cette délibération qui actualise le montant de la taxe pour les Bordelais. Vous avez choisi d'appliquer pour cette actualisation la borne supérieure légale, et donc l'augmentation la plus importante possible, soit 8,28% d'augmentation !

Ceux qui consomment le moins vont donc payer 6,21 euros par MWh, et ceux qui consomment le plus vont payer 2,07 euros par MWh.

En tout cas, 8,28% d'augmentation, ce n'est pas simple à accepter, M. MARTIN.

Il est vrai qu'en 2011 cette taxe avait rapporté à la Ville de Bordeaux déjà 5 millions d'euros à elle seule.

Donc d'un côté on nous dit : il faut lutter contre la précarité énergétique et nous allons mettre 0,3 million d'euros pour cela, et en contrepartie on perçoit 5 millions des Bordelais ! Voilà encore une contradiction de votre politique.

Nous souhaitons d'une part que vous preniez la borne inférieure du multiplicateur, ce qui représenterait encore 5 millions de recette, d'autre part que l'intégralité de ce montant soit utilisée à l'action contre la précarité énergétique au FSL pour aider les Bordelais qui ne peuvent pas payer chaque mois, notamment pendant la période hivernale, leur facture d'électricité.

En tout cas je crois qu'on ne peut pas adopter aujourd'hui un nouveau plan climat énergie de la Ville de Bordeaux et adopter son contraire quelques minutes après.

C'est ce que vous faites, M. MARTIN. C'est pour ça que nous voterons contre.

M. MARTIN. -

M. RESPAUD, il s'agit dans ce cas particulier de la taxe communale. Contrairement à vos allégations l'augmentation est de 3,5% sur deux ans et non pas 8, soit 1,75 par an. Et la modification par foyer – je dis bien par foyer – est de 0,75 à 0,80 euro par an. Voilà.

M. LE MAIRE. -

Et nous attendons avec impatience la loi annoncée par le gouvernement qui va faire baisser tous les prix et tous les tarifs comme il avait été promis pendant la campagne électorale.

En attendant nous appliquons la loi, comme les autres villes de France.

M. RESPAUD. -

Pas les impôts des plus riches en tout cas !

M. LE MAIRE. -

Oui, les moyens vont déguster ! Vous allez voir ça... C'est sûr. D'ailleurs ce n'est pas sans incidence sur certaines cotes de popularité.

Qui est contre ? Le groupe communiste et le groupe socialiste.

Qui s'abstient ?

Merci.

D-2012/431

Autorisation de défendre. Recours contre la réalisation du nouveau stade.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D.2011/543 du 24 octobre 2011, le conseil municipal a approuvé notamment les termes du contrat de partenariat conclu avec la Société Stade Bordeaux Atlantique et autorisé Monsieur le Maire à le signer ainsi que l'accord tripartite et l'acte d'acceptation de cession de créances au profit des établissements financiers.

Par délibération D.2011/544 du 24 octobre 2011 relatif à ce projet, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'accord autonome et l'acte d'acceptation de cession de créances.

Le conseil municipal a, en outre, par délibération D.2011/545 du 24 octobre 2011, approuvé le choix du Football Club des Girondins de Bordeaux comme club résident du nouveau stade et autorisé le Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation afférente.

Monsieur Rouveyre a déposé le 22 décembre 2011 deux recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux contre les délibérations D.2011/543 et D.2011/544.

Il vise notamment, dans le recours contre la délibération D.2011/543, à obtenir l'annulation de celle-ci et qu'il soit enjoint à la Ville de résilier le contrat de partenariat, l'accord tripartite et l'acte d'acceptation de la cession de créances.

Le second recours a pour objet l'annulation de la délibération D.2011/544 et qu'il soit enjoint à la Ville la résiliation de l'accord autonome et de l'acte d'acceptation de cession de créances.

Par ailleurs, l'association TRANS'CUB a déposé le 26 décembre 2011 deux recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux aux fins d'annulation des délibérations D.2011/543 et D.2011/545.

Ces recours apparaissent mal fondés. En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à défendre aux actions :

- de Monsieur Rouveyre contre les délibérations D.2011/543 et D.2011/544 ;
 - de l'association TRANS'CUB contre les délibérations D.2011/543 et D.2011/545 ;
- devant le Tribunal administratif et devant toutes juridictions compétentes et, en cas de besoin, à agir aussi bien qu'à défendre jusqu'à parfait règlement du litige, y compris l'exercice de toutes les voies de recours.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D-2012/432

Autorisation de défendre. Recours contre la réalisation de la cité municipale.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D.2011/699 du 19 décembre 2011, le conseil municipal a approuvé notamment les termes du contrat de partenariat conclu avec la Société de projet Urbicité et autorisé M. le Maire à le signer.

Le Syndicat National des Entreprises du Second Œuvre (SNSO) a déposé un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux contre la délibération D.2011/699 et contre la décision en date du 22 décembre 2011 par laquelle le Maire a signé le contrat de partenariat avec la Société Urbicité.

Il vise notamment à obtenir l'annulation de celles-ci et qu'il soit enjoint à la Ville de résilier le contrat de partenariat.

Ce recours apparaît cependant mal fondé à votre administration.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser M. le Maire à défendre dans le cadre de l'action exercée par la SNSO contre la délibération D.2011/699 et contre la décision en date du 22 décembre 2011 devant le Tribunal Administratif et devant toutes juridictions compétentes et, en cas de besoin à agir aussi bien qu'à défendre jusqu'à parfait règlement du litige, y compris l'exercice de toutes les voies de recours.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

M. MARTIN. -

Les dossiers 431 et 432 concernent des autorisations de défendre. Le premier sur le nouveau stade et le second sur la cité municipale.

Je suis prêt à répondre aux questions s'il y en avait.

M. LE MAIRE. -

Nous présenterons nos observations devant les tribunaux administratifs.

Pas d'observations ?

Abstention du groupe socialiste, ainsi que des verts et des communistes.

Ce vote était le même sur les deux dossiers stade et cité municipale. Merci.

D-2012/433

Silo des Grands Hommes, résiliation partielle du bail emphytéotique conclu avec l'Etat. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par acte en date du 9 novembre 1990, la Ville a consenti à l'Etat un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans portant sur des locaux d'archives situés dans le centre commercial des Grands Hommes (lot 15) avec des places de parking (lots 11 et 33) ainsi que les bureaux de la Chambre des Comptes d'Aquitaine situés cour Mably, le tout ayant pour assise cadastrale les parcelles KO 179 et KO 267.

Les locaux d'archives sont devenus inutiles à la Chambre des Comptes qui les a remis à la Division Domaine de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine.

Cette dernière, par lettre recommandée du 21 mars 2012, a notifié son intention de procéder à l'aliénation des droits réels (droits du propriétaire le temps du bail) restant à courir portant sur le lot 15 estimé à 76 950 € dans un rapport de France Domaine en date du 10 février 2012.

Ce lot comporte 5 niveaux disposés dans le silo du parking des Grands Hommes pour une surface utile de 1 350 m². Il est libre de toute occupation.

Sa situation centrale et l'espace d'archivage qu'il représente présentent un intérêt pour la Ville qui a fait part à l'Etat de son intention de se porter acquéreur des droits réels restant à courir sur ce lot.

En conséquence nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

Décider

- la résiliation partielle du bail emphytéotique conclu avec l'Etat en ce qui concerne le lot 15 de l'état descriptif de division en volumes du centre commercial des Grands Hommes,
- le versement d'une somme de 76 950 € correspondant à la valeur des droits restant à courir à laquelle s'ajouteront les frais d'acte.

Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte de résiliation partielle du bail emphytéotique et tous les documents afférents à cette opération y compris tous documents d'urbanismes qui pourraient s'avérer nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

La Chambre Régionale des Comptes a abandonné le site où elle avait ses archives. Nous devons donc le récupérer. Ce sera au prix des Domaines, c'est-à-dire qu'il va nous en coûter 76.950 euros.

On verra plus tard la destination de ce lieu, probablement à usage de différentes choses, d'archivage notamment, comme c'était le cas pour la Chambre Régionale.

M. LE MAIRE. -

Pas d'observations ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

D-2012/434

Cession au Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux de l'immeuble 73 rue Dubourdiou. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2012/368 du 16 juillet 2012, vous avez décidé de procéder à la résiliation du bail emphytéotique consenti à la société Logévie pour l'immeuble 73 rue Dubourdiou, afin de revendre ce bien au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bordeaux, qui en est l'actuel gestionnaire.

Cette résiliation intervient dans le cadre d'une réhabilitation de la résidence pour personnes âgées qui sera confiée par le CCAS à la Société Nationale Immobilière (SNI) dont l'offre a été retenue après appel à candidature.

La vente de ce bien, cadastré EK 109, est réalisée moyennant un prix égal à celui payé par la Ville dans le cadre de la résiliation du bail emphytéotique, soit une indemnité correspondant au remboursement du capital restant dû des emprunts contractés par Logévie pour la construction de la Résidence pour Personnes Agées augmenté des intérêts courus et compensateurs, (soit un capital maximal de 204 866,63 € arrêté à la date du 1^{er} mai 2012), au vu du rapport de France Domaine en date du 7 Août 2012.

En conséquence, nous vous proposons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

Décider

La cession au CCAS de Bordeaux de l'immeuble 73 rue Dubourdiou à Bordeaux, moyennant un prix correspondant à l'indemnité de résiliation du bail emphytéotique avec la société Logévie soit 204 866,63 € maximum de capital augmenté des intérêts courus et compensateurs.

L'encaissement de cette somme au budget de l'exercice en cours.

Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférent à cette opération y compris tous documents d'urbanismes qui pourraient s'avérer nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Cession au CCAS. C'est un immeuble rue du Dubourdieu. C'est une opération qui est connue, qui est tout à fait intéressante, qui va permettre d'édifier une crèche importante.

L'indemnité de résiliation du bail s'élève à 204.866 euros.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

D-2012/435

**Cession d'une propriété située rue Lucien Faure. Décision.
Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2011/404 en date du 18 juillet 2011, votre conseil a autorisé à l'unanimité la cession à la Caisse des Dépôts et Consignations par le biais d'une société ad hoc, des terrains situés rue Lucien Faure et rue Bourbon, cadastrés RW 17, RW 18 pour partie et RW 31 pour une superficie totale de 10 871 m² environ et pour le prix hors taxes de 6 625 000 €, tenant compte d'une constructibilité SHON de 27 442 m².

Cette cession doit intervenir par acte authentique d'ici à la fin de l'année 2012 sous réserve de l'obtention des permis de construire purgés de tous recours.

La SCI Bourbon Corneille, futur acquéreur, a depuis déposé ses demandes de permis de construire dans les délais convenus, engagé les études techniques détaillées et procédé aux études complémentaires prévues concernant la pollution des terrains et sa compatibilité avec le programme de constructions.

En ce qui concerne le projet constructif, il est apparu que l'acquisition à la Ville d'emprises supplémentaires sur l'îlot C13 A du PAE des Bassins à Flot était nécessaire afin de réaliser des places de stationnement et de permettre la création de sorties de secours.

Cette fraction complémentaire de terrain (234 m²) issue de la parcelle RW 18 doit être cédée, conformément au plan joint en annexe.

Cette parcelle, accessoire à la partie principale, est valorisée, conformément à l'évaluation domaniale en date du 28 septembre 2011, au prix de 350 € HT/m², soit un total de 81 900 €. Nous vous proposons donc de la vendre en même temps que la cession initiale, en additionnant les deux montants, ce qui porte le prix initial à 6 706 900 € HT, TVA sur marge au taux en vigueur en sus.

Le programme précité comporte deux phases respectivement implantées sur les îlots C13 A et C13 B :

- un pôle de développement économique thématique autour des compétences urbaines et des métiers de la ville avec diverses typologies de bureaux d'accueil afin de s'adapter aux différentes phases de développement des entreprises, des bureaux et des commerces ; ainsi qu'un programme de logements locatifs sociaux intergénérationnels (îlot C13 A)

- un ensemble mixte, composé de bureaux, de locaux commerciaux et de logements (îlot C13 B) en accession libre et à prix maîtrisés.

Le total de la surface à construire telle qu'elle résulte des permis de construire déposés en 2012, compte tenu notamment des contraintes architecturales qui s'imposent à l'îlot, s'élève à 26 606 m² de SHON, et, pour sa partie logement, intègre 40 % de logement social. Au moment de notre délibération, le total de la construction envisagée s'élevait à 27 442 m². La perte de surface construite s'élève à 836 m², représentant un manque à gagner pour l'acquéreur de 242 000 €HT.

Par ailleurs, la délibération précitée a été accompagnée d'un compromis de vente en date du 17 février 2012 qui a prévu que l'acquéreur faisait son affaire des pollutions existant sur le site jusqu'à hauteur de 200 000 €HT.

Notre propriété a fait l'objet de nombreuses analyses de pollution par des cabinets reconnus. Les résultats de ces analyses démontrent une pollution incompatible avec le programme de constructions : présence d'hydrocarbures (C13 A) et de métaux lourds (C13 A et B) notamment. Un traitement adapté est nécessaire.

Plusieurs hypothèses ont été étudiées et six devis établis par deux entreprises concurrentes (soit un total de 12 devis) ont été produits. Ils s'élèvent entre 1 565 098 €HT et 687 484 €HT selon les types de travaux considérés (excavation et traitement en déchetterie spécialisée, confinement, traitement sur site, dépôt sur un autre terrain devenant inconstructible...).

La solution préconisée, conforme à la réglementation et aux intérêts bien compris des parties en présence, est évidemment la moins onéreuse.

Elle consiste à excaver dans un premier temps les 3 500 m³ de terres polluées aux hydrocarbures autour de l'ancienne station service sur l'îlot C13 A puis à déposer ces terres sur l'îlot C13 B pour traitement adapté à l'air libre pendant un an. Au terme de cette période, les terres correspondantes seront envoyées en déchetterie spécialisée. Les îlots C13 A et C13 B seront également décapés de leur pollution aux métaux lourds pour 3 460 m³, lesquelles terres serviront de remblais confinés dans la partie ancienne station service (C13 A).

Enfin, 1 543 m³ de terres, excavées pour les tranchées réseaux et VRD seront évacués en déchetterie spécialisée.

Cette démarche empêche d'entamer les constructions sur l'îlot C13 B pendant un an, durée nécessaire au traitement des terres polluées par hydrocarbures.

Tous ces événements, survenus depuis notre délibération initiale, ont nécessité la tenue de nombreuses réunions de négociation entre les parties, accompagnées des notaires, géomètres et experts.

A l'issue de ces réunions, une alternative se dessine : soit la Ville déduit de son prix de vente le montant de la part du coût de dépollution du site dépassant 200 000 €, cette dépollution restant à la charge de l'acquéreur, soit elle procède à cette dépollution et vend au prix précité. C'est la première solution qui vous est proposée.

Par ailleurs, l'acquéreur souhaite ne pas acheter les deux ilots en même temps ou fractionner le paiement du prix pour tenir compte de son impossibilité, compte tenu des contraintes de dépollution, de construire sur l'îlot C13 B pendant un an.

Pour des raisons de responsabilité, de cohérence d'ensemble et d'engagement des parties, il nous semble préférable de procéder à la vente des ilots dès la fin de l'année 2012 et de fractionner le paiement en deux pactes.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie d'autoriser Monsieur le Maire à :

- céder à la SCI Bourbon Corneille une parcelle complémentaire de 234 m² au prix de 81 900 € hors taxes, soit un total de cession 6 706 900 €HT avant déduction des frais de dépollution de 687 484 €HT, laisser l'acheteur prendre en charge les frais de dépollution, en échange d'une réduction du prix de vente total de 487 484 €HT (687 484 €HT – 200 000 €HT),
- céder notre propriété à la SCI Bourbon Corneille au prix de 6 219 416 €HT (6 706 900 €HT – 487 484 €HT) au vu d'un rapport des services de France Domaine en date du 9 août 2012.
- accepter un paiement en deux pactes, le premier de 3,1 millions d'euros HT TVA sur marge et sur la totalité du prix au taux en vigueur en sus, en fin d'année 2012, et le second de 3 119 416 euros HT en fin d'année 2013, signer tous documents afférents à cette affaire dont les adaptations nécessaires du compromis de vente et encaisser les recettes correspondantes sur les crédits prévus à cet effet aux budgets des exercices concernés.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne la cession d'une propriété rue Lucien Faure, chacun connaît ce dossier, avec deux petites modifications :

La première concerne un petit plus de 234 m², ce qui est nécessaire pour la bonne fin de l'opération.

Deuxièmement, il y avait une difficulté sur le coût de la pollution, donc nous mettons tout cela à jour. Finalement après beaucoup de réunions nous sommes parvenus à un accord qui paraît satisfaisant pour les deux parties.

M. LE MAIRE. -

C'est-à-dire que la dépollution est...

M. MARTIN. -

Elle aurait coûté plus cher.

M. LE MAIRE. -

Oui. Elle est laissée à la charge de l'acquéreur et donc on diminue le prix d'autant. C'est ça ?

M. MARTIN. -

Voilà.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Un mot, Monsieur le Maire, sur cette délibération qui effectivement concerne des terrains pollués avec une pollution qui est incompatible avec le programme de construction du fait de la présence d'hydrocarbures et de métaux lourds.

Comme vous venez de l'indiquer en effet, un certain nombre de devis ont été entrepris par les deux entreprises concurrentes avec des devis qui s'établissent entre 690.000 euros et 1,6 million euros.

J'ai lu avec beaucoup de surprise la phrase suivante de la délibération :

« La solution préconisée, conforme à la réglementation et aux intérêts bien compris des parties en présence, est évidemment la moins onéreuse. »

Moi j'aurais préféré lire que la solution préconisée était susceptible de produire les meilleurs résultats et n'était pas la moins onéreuse.

La solution qui a été retenue consiste à excaver les terres polluées, à les déposer pour traitement à l'air libre sur un terrain adapté et à les envoyer ensuite en déchetterie.

Moi j'aurais aimé qu'on se soit attaché à examiner de plus près les travaux de dépollution des terrains pollués aux hydrocarbures qui ont été produits par le Port de Bordeaux - qui avaient d'ailleurs fait l'objet d'une fiche dans le cadre du Grenelle de l'environnement - qui consistaient à préconiser un traitement en place, ce qui était intéressant, et d'autre part par voie biologique. Donc j'aurais aimé qu'on s'intéresse justement à des solutions novatrices, plutôt que de retenir la solution la moins onéreuse et considérer qu'elle est la plus intéressante.

Pour conclure je dirai tout simplement que le choix du développement durable pour nous, et c'est peut-être ce qui fait la différence avec vous, ce n'est pas le moins disant, mais c'est bien le mieux disant écologique.

J'espère que pour les prochaines délibérations traitant de ce sujet des contacts auront pu être pris avec le Port Autonome pour voir l'intérêt de ces procédures en œuvre.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, je rappelle qu'il y a eu de nombreuses négociations.

Techniquement être le moins disant ne veut pas dire ne rien faire ou le faire mal. Toutes les précautions ont été prises. Nous avons ici des services techniques particulièrement vigilants et je crois que cette opération finalement sera tout à fait bien conduite.

Je rappelle que si la Ville de Bordeaux est allée plus loin dans l'assistance c'est parce qu'il y a 40% de logements sociaux.

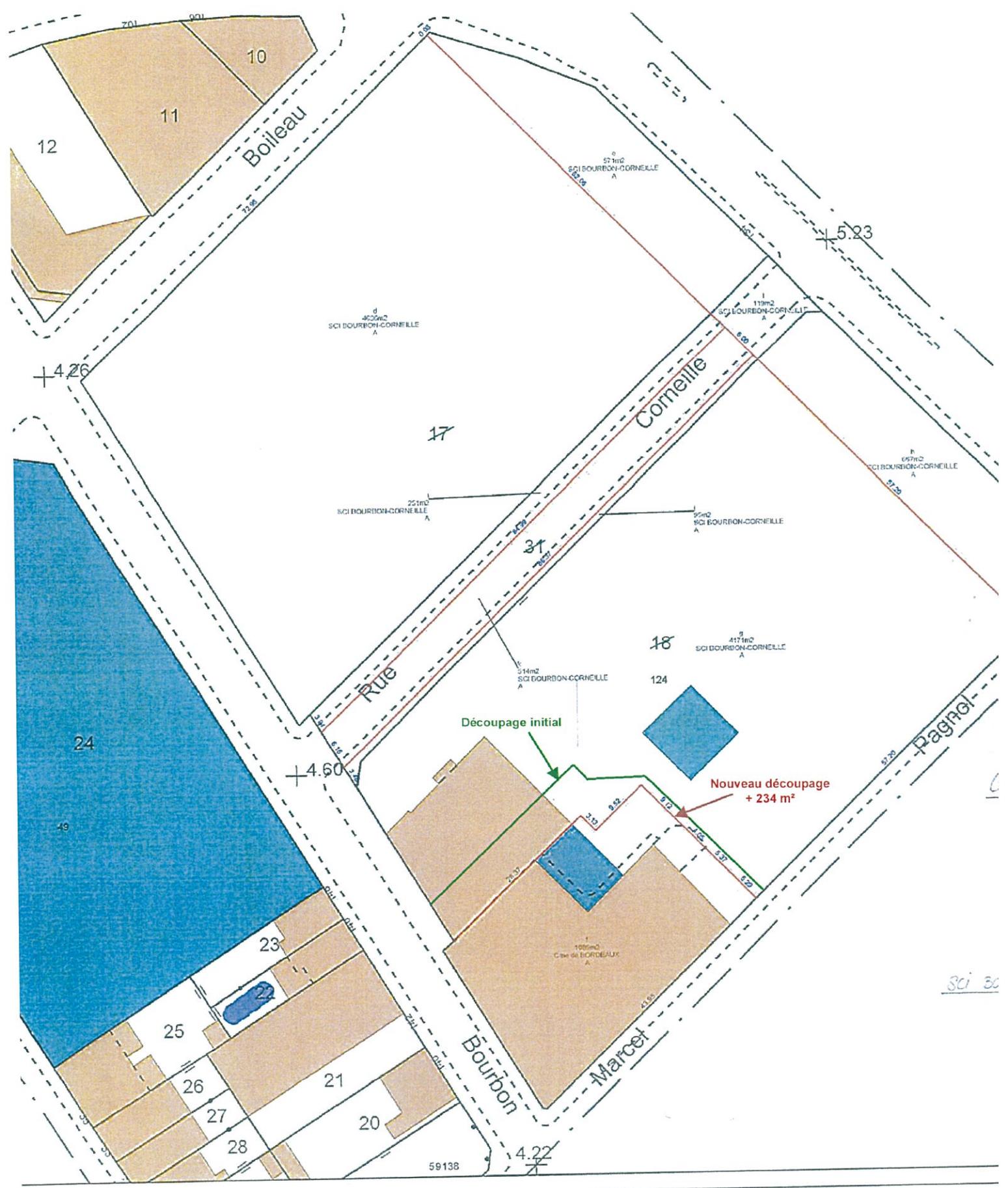
M. LE MAIRE. -

Merci. Je suis très impressionné par les compétences techniques de Mme NOËL. Moi je ne sais pas dire si la meilleure façon de dépolluer c'est d'enlever la terre pour l'exposer ailleurs, ou si c'est d'y mettre des petits vers de terre pour ronger la pollution. Ça je ne sais pas. Je m'en remets donc à l'avis de nos services techniques qui ont étudié le dossier et qui considèrent que c'est non pas la moins disante mais la mieux disante des solutions.

Votes contre ?

Abstentions ?

Merci.



Sci 30

D-2012/436
Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes
2012. Attribution.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, Monsieur le Président du Conseil Général a demandé aux Maires des Communes de Gironde de présenter, par canton, des dossiers de travaux susceptibles d'être subventionnés au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Les services municipaux ont procédé à l'élaboration de devis descriptifs et estimatifs permettant aux Conseillers Généraux de faire un choix sur la base des données suivantes :

	Part Conseil Général	Part Ville de Bordeaux	FDAEC 2012
Canton 1	73 756,00 €	36 510,00 €	110 266,00 €
Canton 2	80 552,00 €	39 874,00 €	120 426,00 €
Canton 3	93 134,00 €	46 102,00 €	139 236,00 €
Canton 4	88 762,00 €	43 938,00 €	132 700,00 €
Canton 5	75 020,00 €	37 135,00 €	112 155,00 €
Canton 6	83 820,00 €	41 491,00 €	125 311,00 €
Canton 7	52 659,00 €	26 067,00 €	78 726,00 €
Canton 8	99 005,00 €	49 009,00 €	148 014,00 €
Total	646 708,00 €	320 126,00 €	966 834,00 €

Par délibération du 25 Juin 2012 vous avez validé les attributions pour les cantons 3, 4, 8. Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de ces dotations pour permettre la réalisation du programme de travaux retenus par Messieurs les Conseillers Généraux des cantons 1, 6, 7 de Bordeaux.

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

2012

CANTON BORDEAUX I

Enveloppe allouée par le CG	73 756,00
Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux	36 510,00
Enveloppe totale TTC	110 266,00

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
RPA Achard	Connexion internet de la RPA (intra-cité)	1 420,00
RPA Lumineuse (club & salle Apalpa)	Aménagement d'un sanitaire accessible handicapé	9 846,00
Salle Gouffrand	Rénovation des loges et du sanitaire au fond de la salle	30 000,00
Parc de Bacalan	Agrandissement de l'aire de jeux pour les petits	20 000,00
Elémentaire Dupaty	Réfection du hall d'entrée	20 000,00
Elémentaire Labarde	Traitement et remise en peinture des sanitaires extérieurs	15 000,00
Eglise Saint Rémy	Réfection des faux plafonds des salles paroissiales et travaux électriques	14 000,00

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

2012

CANTON BORDEAUX VI

Enveloppe allouée par le CG	83 820,00
Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux	41 491,00
Enveloppe totale TTC	125 311,00

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Club Albert 1er	Travaux de menuiserie et mise aux normes club	38 657,00
Centre d'animation Bordeaux Sud	Remplacement des fenêtres	16 000,00
Maison de la Nature et de l'Environnement	Réfection de la terrasse du 1er étage intégrant une partie de plancher vitré	25 000,00
Elémentaire Cazemajor	Réfection de la cage d'escalier côté lycée (tranche 1 - pallier du R+1)	20 000,00
Place Ferdinand Buisson	Installation d'un sanitaire	6 271,00
Conservatoire	Acquisition d'une harpe pour les élèves du conservatoire	19 383,00

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU FONDS
DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

2012

CANTON BORDEAUX VII

Enveloppe allouée par le CG	52 659,00
Enveloppe allouée par la Ville de Bordeaux	26 067,00
Enveloppe totale TTC	78 726,00

Bâtiment ou espace public	Description de l'opération	Montant TTC
Club Queyries	Paravents intérieurs pour atténuation du son	5 000,00
Crèche familiale Bordeaux Bastide	Acquisition de matériels de puériculture	726,00
Maternelle Nuits	Réfection de deux entourages d'arbres	3 000,00
Elémentaire Benauges	Peinture d'une cage d'escalier (côté rue J. Simon)	20 000,00
Maternelle Benauges	Peinture de la cage d'escalier principal	30 000,00
Elémentaire Thiers	Traitement du salpêtre tranche N°1	20 000,00

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

D-2012/437 Fonds d'Intervention Local 2012. Affectation de subventions

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 19 décembre 2011 en a précisé le montant pour l'exercice 2012.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Bordeaux Sud / Grand Parc Paul Doumer / Centre Ville / Victor Hugo Saint Augustin / Caudéran / Bordeaux Maritime, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

QUARTIER BORDEAUX SUD

Crédit 2012 : 55 000 euros

Report 2011 : 17,07 euros

Total disponible : 55 017,07 euros

Montant déjà utilisé : 50 100 euros

Affectation proposée : 2 400 euros

Reste disponible : 2 517,07 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Le Jardin	Aide à l'achat de matériel pédagogique et de mobilier	1 000
La Maison de Nolan	Aide à la location de matériel psychomoteur et sensoriel pour la mise en place d'une animation créative et musicale	700
Le Village Bordeaux Sud	Aide à l'organisation d'un concours de pétanque place du Cardinal Donnet	200
Aerolithe Galerie	Aide à la mise en place d'une exposition participative	500
TOTAL		2 400

QUARTIER GRAND PARC – PAUL DOUMER

Crédit 2012 : 52 950 euros

Report 2011 : 272,38 euros

Total disponible : 53 222,38 euros

Montant déjà utilisé : 28 266 euros

Affectation proposée : 3 300 euros

Reste disponible : 21 656,38 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Atelier d'Eco Solidaire	Aide à la mise en place d'une activité de réparation et de valorisation de déchets encombrants	1 300
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Aide à l'organisation d'activités et de jeux à la ludothèque du Centre d'Animation du Grand Parc	1 500

Théâtre Action	Soutien à l'intervention d'une artiste dans le cadre de la Semaine Bleue	500
TOTAL		3 300

QUARTIER CENTRE VILLE

Crédit 2012 : 51 300 euros

Report 2011 : 8 712,43 euros

Total disponible : 60 012,43 euros

Montant déjà utilisé : 20 950 euros

Affectation proposée : 1 500 euros

Reste disponible : 37 562,43 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Corp'Art France	Aide à l'organisation des premières rencontres chorégraphiques de Bordeaux « C'est Mériadeck Ici ! »	1 500
TOTAL		1 500

QUARTIER VICTOR HUGO – SAINT AUGUSTIN

Crédit 2012 : 50 800 euros

Report 2011 : 1 441,86 euros

Total disponible : 52 241,86 euros

Montant déjà utilisé : 47 256,50 euros

Affectation proposée : 1 300 euros

Reste disponible : 3 685,36 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Pétanque République	Aide à l'organisation du concours inter-sociétaires	500
Comité de Quartier Galliéni Loucheur Tauzin Carreire	Aide à l'organisation des 100 ans du Comité de Quartier	500
Association des Commerçants de Saint Augustin	Aide à la mise en place de la Fête de l'Huître	300
TOTAL		1 300

QUARTIER CAUDERAN

Crédit 2012 : 51 500 euros

Report 2011 : 1,15 euros

Total disponible : 51 501,15 euros

Montant déjà utilisé : 32 464,66 euros

Affectation proposée : 400 euros

Reste disponible : 18 636,49 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
UNC de la Gironde – Section Bordeaux Caudéran Le Bouscat	Aide au fonctionnement de l'association	400
TOTAL		400

QUARTIER BORDEAUX MARITIME

Crédit 2012 : 50 450 euros

Report 2011 : 4 065,86 euros

Total disponible : 54 515,86 euros

Montant déjà utilisé : 41 825,40 euros

Affectation proposée : 1 950 euros

Reste disponible : 10 740 ,46 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association GRAVELOR	Soutien à la promotion d'artistes et artisans d'art sous forme de manifestations, notamment à la Halle des Chartrons du 13 au 16 décembre 2012	300
Demain la veille	Aide à l'organisation d'une excursion en péniche sur la Garonne dans le cadre l'action « Mémoire bacalanaise en action »	400
Vie et Travail à Bordeaux Bacalan	Aide à la mise en place de manifestations	450
Association Foncière de Bordeaux Nord	Aide au fonctionnement de l'association	800
TOTAL		1 950

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

M. MARTIN. -

Le dossier 436 concerne le FDAEC, pour lequel 3 cantons ont répondu, et le 437 le FIL.

Pas de problèmes pour ce qui me concerne.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Abstention sur les deux délibérations.

M. LE MAIRE. -

Pas d'autres remarques ? Merci. C'est bien noté.

DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON

D-2012/438
Attribution d'aides en faveur des associations. Subventions.
Adoption. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative, de créer du lien social, de mettre en place des ateliers de sensibilisation...

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de **16 000 euros** prévue au budget primitif et de la répartir de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	Montants 2012 (en euros)
Maison d'Accueil et d'Information 33 – MAI 33 : maintenir le lien familial entre les détenus de la Maison d'Arrêt et leurs proches. Assurer l'accueil des familles en attente de parler, ainsi que la location de studios pour les détenus sortants.	500
France Parkinson Comité de la Gironde : promouvoir la recherche médicale, informer les malades, apporter soutien moral et technique, améliorer le traitement ou le confort des malades. Cette association organise notamment des activités de gymnastique aquatique à la piscine Tissot pour les malades.	500
Contact Aquitaine : apporter du soutien aux homosexuel(le)s en les aidant à communiquer avec leurs proches et à lutter contre les discriminations, prévenir le suicide, l'isolement et les maladies sexuellement transmissibles.	800
Les Clowns Stéthoscopes : l'intervention régulière de clowns permet aux enfants hospitalisés de mieux supporter leur maladie, les diagnostics et les traitements.	2 000
Association pour l'Etude et la Prévention du Suicide en Aquitaine – AEPSA : mettre en place différentes activités entrant dans le projet thérapeutique de prise en charge des patients	2 000
Petites Sœurs des Pauvres : participer à l'organisation d'une sortie annuelle de personnes âgées, valides ou handicapées.	1 000
Association Française des Femmes Diplômées des Universités : agir pour que l'éducation supérieure, la paix, la solidarité soient les clefs permettant l'autonomisation des femmes et leur accès à tous les niveaux.	500
Maison Basque de Bordeaux – Eskualdunen Biltzarra : promouvoir la culture basque à Bordeaux par la mise en place d'animations, spectacles, tournois de pelote, conférences...	2 000
Entraide scolaire amicale : lutter contre l'échec scolaire en offrant une aide individualisée au domicile d'enfants ou adolescents que les parents ne peuvent aider ni faire aider faute de connaissances ou moyens financiers.	300
Vivre comme Avant : soutenir et accompagner les femmes opérées d'un cancer du sein.	300
La porte ouverte de Bordeaux : aider au paiement du loyer de cette association qui œuvre pour briser la solitude des personnes isolées.	1 500
Association psychanalytique des thérapeutes familiaux d'Aquitaine : promouvoir la pratique, la diffusion, la formation et l'information en matière de psychanalyse familiale, de couple et groupale.	200
Pallia Plus : développer et promouvoir les soins palliatifs ainsi que l'aide aux familles confrontées au deuil.	900

Association pour l'accueil des familles d'hospitalisés : accueillir et héberger les membres des familles de malades en traitement dans les établissements hospitaliers de l'agglomération bordelaise.	2 500
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CIDFF : promouvoir le principe d'égalité des droits et de traitement entre les femmes et les hommes.	1 000
Total	16 000

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2012 – Art. 6574 – fonction BX 020 – nature analytique 1232.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées,
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME BREZILLON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville accompagne et valorise les initiatives des associations bordelaises, leur capacité d'innover, leur véritable savoir-faire et l'engagement bénévole de leurs adhérents.

C'est tout le sens de CAP Associations, grand rendez-vous annuel des associations et de rencontre avec le public venu très nombreux hier au Hangar 14.

Avec Mme LIRE je voudrais les remercier de leur présence et de leur engagement.

Nous le savons bien, les associations participent au dynamisme de la vie locale. Elles sont un acteur majeur de la cohésion et du lien social.

Je voudrais aussi saluer les services de la Ville, tout particulièrement celui de la Vie Associative mobilisé pour l'organisation et la réussite totale de ce salon.

Monsieur le Maire, je vous propose aujourd'hui de poursuivre notre soutien financier à l'égard de belles initiatives locales en accordant une subvention aux associations citées dans cette délibération. Chacune dans son domaine d'activité participe au bien vivre ensemble à Bordeaux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Nous voterons pour cette délibération.

Egalement sur le FDAEC tout à l'heure, la 436, nous votons pour.

Et sur la 437 on s'abstient.

M. LE MAIRE. -

La 436, vote pour du groupe socialiste et abstention sur la 437. C'est noté.

Sur la 438 :

Qui vote contre ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

DELEGATION DE Monsieur Didier CAZABONNE

D-2012/439

Appui aux 7emes rencontres CHAMPLAIN - MONTAIGNE à Québec, les 27 ET 28 SEPTEMBRE 2012 dans le cadre du 50 ème anniversaire du jumelage BORDEAUX QUEBEC.

Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'année 2012 marque le 50^{ème} anniversaire du jumelage Bordeaux-Québec. Placé sous le signe de la « **Rencontre** », cet anniversaire est l'occasion de mettre en exergue les liens établis entre les deux villes dans de nombreux secteurs d'activités.

Ce jumelage, ainsi que vous le savez, est un des plus dynamiques parmi les 20 partenariats internationaux de notre ville. **En 50 ans**, il a su générer un très grand nombre d'actions de coopération tant sur les plans culturel et éducatif qu'économique. C'est dans cette dynamique que la ville de Bordeaux a souhaité donner un cachet particulier à la célébration de ce 50^{ème} en le commémorant de la manière suivante :

- **l'organisation de deux temps forts spécifiques à cette célébration**, au travers des délégations officielles conduites par M. Régis LABEAUME, du 27 mars au 1^{er} avril dernier, à Bordeaux, et M. Alain JUPPE, du 5 au 9 septembre prochain, à Québec. Pour cette occasion, la ville de Québec accueillera pour la première fois « Bordeaux fête le vin », réplique de la manifestation bordelaise. Les visiteurs pourront déguster les vins d'une soixantaine de producteurs des appellations de Bordeaux et d'Aquitaine, grâce à leur passeport de dégustation. L'événement proposera également de la gastronomie québécoise et une scène musicale partagée par des artistes locaux
- **la signature d'un nouveau « Programme de coopération triennal 2012-2014 »** mettant l'accent, pour ce qui concerne les deux municipalités, sur les échanges d'expertise notamment dans les domaines du numérique, de l'environnement (eau), de l'archéologie ou de l'échange de personnels encadrant municipaux. Ce programme de coopération s'accompagnera d'un inventaire des projets qui regroupe également les projets d'acteurs institutionnels et associatifs dans des domaines aussi variés que l'éducation, la culture, l'économie, la santé, l'action sociale, etc., montrant l'implication de nombreuses composantes de la société civile bordelaise dans ce jumelage.
- **l'organisation de manifestations spécifiques 50^{ème} tout au long de l'année**, à Bordeaux et à Québec. De nombreux *partenaires du jumelage « porteurs de projets » ont pu ainsi bénéficier d'une labellisation « Cinquantenaire » et, pour nombre d'entre eux, d'un appui financier ou matériel.*

C'est dans ce cadre que les 7^{ème} Rencontres Champlain-Montaigne se tiendront à Québec, les 27 et 28 septembre 2012.

Elles s'inscrivent dans le cadre des échanges entre les collectivités territoriales et locales de Québec et de Bordeaux.

Elles porteront sur le thème « Eau, villes et territoires : Regards croisés sur l'Aquitaine et Québec ».

Elles permettront, au moyen de conférences et tables rondes à des intervenants Aquitains et Québécois de divers milieux de se réunir pour échanger sur des problématiques communes au regard de la gestion intégrée des ressources en eau, d'esquisser des pistes de solution et de partager le fruit de ces discussions en ouvrant le colloque à un public élargi et en publiant les actes.

Le plan de financement est reparti de la manière suivante :

Le budget s'élève à 60 000 €.

Budget français			
Transport Bordeaux-Paris-Québec pour 10 participants : 1000€ X 10 = 10 000€	10000€	Collectivités locales françaises : - Mairie de Bordeaux : - Conseil Régional d'Aquitaine	5000€ 5000€
Temps de travail Chargé de mission + responsables des rencontres + administratifs :	10000 €	Université de Bordeaux :	10000 €
TOTAL	20 000 €		20 000 €
Pour information : participation québécoise			
Hébergement et restauration des participants	Recettes Université Laval		40 000 €
Location de salles			
Transfert aéroport/ hôtel			
Temps de travail du comité communication			
TOTAL	40 000 €		40 000 €
TOTAL GENERAL	60 000 €		60 000 €

Au vu des éléments ci-dessus, je vous demande, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **autoriser M. le Maire à attribuer au PRES-Université de Bordeaux une subvention de 5000 € pour l'organisation, à Québec, des 7èmes Rencontres Champlain Montaigne.**
Cette dépense, prévue au Budget Primitif, sera imputée sur le budget 2012 de la Direction Générale des Relations Internationales - fonction 041 – Natana 1226 - nature 6574.
- **autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe, avec le PRES-Université de Bordeaux.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. CAZABONNE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, l'année 2012 marque le 50^{ème} anniversaire du jumelage entre Bordeaux et Québec. Les deux villes ont voulu donner un lustre particulier à cet anniversaire par deux temps forts spécifiques.

D'une part, du 27 mars au 1^{er} avril par la venue à Bordeaux d'une délégation conduite par Régis Labeaume, le Maire de Québec.

D'autre part par le déplacement du 5 au 9 septembre d'une délégation bordelaise dont je vous parlerai après le vote de cette délibération.

Il s'agit aujourd'hui, dans le cadre de cette coopération, des 7^{èmes} rencontres Champlain – Montaigne qui se tiendront à Québec les 27 et 28 septembre 2012. Elles s'inscrivent dans le cadre des échanges entre nos collectivités.

Elles porteront sur le thème : « Eau, villes et territoires : Regards croisés sur l'Aquitaine et Québec ».

Elles permettront au moyen de conférences et tables rondes aux intervenants aquitains et québécois de divers milieux de se réunir pour échanger sur ces problématiques communes.

Il vous est demandé, mes chers collègues, d'attribuer une subvention de 5.000 euros au PRES-Université de Bordeaux.

Pour ce qui est du déplacement de la délégation des Bordelais à Québec, c'est une importante délégation composée de 166 Bordelais, dont, outre les élus municipaux et les collaborateurs, 63 viticulteurs, 23 entreprises, 15 artistes, des associatifs, un chef étoilé et une dizaine de journalistes qui ont représenté notre ville et notre région dans ce déplacement.

De nombreux organismes institutionnels et associatifs dans le domaine de l'économie, de l'éducation, de la culture et de l'action sociale ont joint leurs efforts à ceux de la Ville de Bordeaux pour construire ensemble le programme spécifique du 50^{ème} anniversaire.

L'inauguration de la « place de Bordeaux » a été un temps fort de ce déplacement à Québec, et prochainement le « cours de Québec » sera inauguré dans l'avenir dans le quartier Ginko.

« Bordeaux Fête le Vin » - Stephan DELAUX pourrait en parler plus longuement que moi – a été un succès tout à fait exceptionnel. Des dizaines de milliers de Québécois s'y sont rendus.

Cela a été un point d'entrée majeur à Québec pour les visiteurs, pour les entreprises ayant organisé les rendez-vous, pour les artistes qui se sont produits, pour France Bleu Gironde qui a diffusé en direct des émissions depuis le pavillon de Bordeaux.

La plupart des visiteurs intéressés bien sûr par le vin - je crois qu'ils l'ont bien dégusté : 20 mille bouteilles ont été dégustées – se sont également intéressés au tourisme, puisqu'ils envisagent Bordeaux comme prochaine destination.

C'est donc un succès important qui a couronné ce déplacement.

Plus de 500 contacts ont été pris par les entreprises, et des partenariats entre diverses entreprises régionales, bordelaises et québécoises ont été entamés.

Voilà, Monsieur le Maire très brièvement rappelé ce qu'on peut qualifier d'un très grand succès, c'est : « Bordeaux Fête le Vin » à Québec.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Deux mots pour confirmer les propos que vient de tenir notre collègue CAZABONNE et pour donner une impression plus personnelle.

Confirmation. Effectivement l'accueil a été excellent. Nos cousins québécois nous ont accueillis dans d'excellentes conditions avec beaucoup de gentillesse, d'amabilité, d'ouverture. Donc effectivement c'était un grand succès.

De même, vous avez raison, je crois que « Bordeaux Fête le Vin à Québec » a été aussi un grand succès. Les Québécois étaient très contents que des Bordelais viennent chez eux leur faire goûter le vin de bordeaux célèbre dans le monde entier.

Je crois qu'effectivement cela a été un très grand succès. Donc je suis d'accord avec vous, M. CAZABONNE.

J'ajoute une opinion personnelle sur la chance que nous avons pu avoir d'assister à un Conseil Municipal de la Ville de Québec.

Sur ce qui m'a frappé je dirai essentiellement deux ou trois impressions.

La première, quand les élus quels qu'ils soient interviennent ils se mettent debout. Ce qu'ils gagnent en hauteur ils le gagnent en éloquence et ils le perdent en durée d'intervention...

(Rires)

M. HURMIC. -

Je trouve que ce n'est pas mal que les interventions se fassent debout. Tous les intervenants sont debout. Je trouve que ça donne au Conseil Municipal une concision que nous n'avons pas toujours forcément les uns et les autres ici dans la mesure où nous avons parfois des difficultés à nous détacher de nos notes écrites.

Deuxième observation, je trouve également séduisant dans le fonctionnement du Conseil Municipal québécois qu'il soit présidé par un président de séance. C'est-à-dire que le maire n'est pas juge et partie comme ici. Il y a un président qui donne la parole. Je trouve que c'est bien que le maire qui est directement intéressé par certaines délibérations intervienne au même titre que ses opposants, car là aussi au Conseil Municipal de Québec il y a des opposants à la politique municipale.

Troisième et dernière observation qui m'a également frappée c'est, vous vous en doutez peut-être, le non cumul des mandats. C'est-à-dire que ce sont des élus à plein temps, bien payés paraît-il, mais par contre vous n'avez aucun débat interférant comme celui que nous avons eu tout à l'heure entre MM. DUCHENE et RESPAUD sur d'autres collectivités locales auxquelles ils appartiendraient. Aucun n'appartient à une autre collectivité locale. Personne ne dit : le Conseil Général, ou le Conseil Fédéral, que sais-je, fait ceci ou ne fait pas ceci. Vous avez des débats qui sont strictement municipaux.

Je trouve que les débats municipaux gagnent en clarté quand vous avez des élus à plein et qui ne cumulent pas des mandats.

J'ajouterai, toujours sur le cumul des mandats, que le maire est maire à plein temps. On a pu tester dans les rues de Québec sa popularité du fait qu'il est Maire de Québec 7 jours sur 7.

Donc tout ça m'a conforté dans une opinion déjà très tranchée sur les bienfaits du non cumul des mandats.

Voilà sur l'impression personnelle que je voulais ajouter à la confirmation des propos de notre collègue CAZABONNE.

M. LE MAIRE. -

Merci. J'ai été très heureux que M. HURMIC puisse faire partie de la délégation de la Ville à Québec et je suis encore plus heureux quand j'entends les enseignements qu'il en a tirés.

Tout n'est pas transposable, en particulier la dualité entre le président du conseil municipal et le maire n'a de sens bien entendu que du fait du mode de scrutin, puisque vous le savez, le maire est élu sur l'ensemble du territoire de la commune au suffrage universel direct ; il n'est pas élu par le conseil municipal ; et les conseillers municipaux, eux, sont élus dans des circonscriptions au scrutin uninominal à un seul tour. C'est l'influence anglo-saxonne sur la vie politique québécoise. Donc on ne peut en aucune manière comparer les deux systèmes.

Ce qui m'a frappé aussi c'est la brièveté des interventions et la fermeté avec laquelle le Maire de Québec répond à ses conseillers municipaux. Je pense que si je faisais pareil ici l'ambiance se tendrait très très vite. Mais il est vrai que Régis Labeaume a beaucoup de tonus.

Je voudrais moi aussi dire un mot sur cette délégation que j'ai conduite à Québec. Cela a été une grande réussite pour ce 50^{ème} anniversaire. Certes, « Bordeaux Fête le Vin » a été un succès exceptionnel, mais je ne voudrais pas que ça occulte tout le reste. Il y a eu le vin mais il y a eu beaucoup d'autres choses.

Des contacts par exemple entre nos universités : les entretiens Champlain-Montaigne ;

Mais aussi des contacts dans des domaines de pointe comme celui des neurosciences ;

Des contacts aussi dans le domaine du laser ; nous avons visité un laboratoire d'optique photonique tout à fait extraordinaire à l'Université Laval.

Nos deux CHU ont eu l'occasion aussi de se rencontrer.

Les deux barreaux de Bordeaux et de Québec ont signé un accord de coopération.

La Rockscool Barbey travaille avec sa jumelle de Québec « L'Ampli ». La Ville de Québec ne s'est pas contentée d'importer le concept, les artistes travaillent entre eux et procèdent à des échanges tout à fait intéressants.

Les échanges touristiques sont également très importants. On rencontre dans la Ville de Québec de très nombreux groupes français, mais aussi bordelais, et inversement je l'espère à Bordeaux.

Enfin il y a eu aussi beaucoup de contacts entre nos entreprises. Une vingtaine de chefs d'entreprises avec la Chambre de Commerce nous accompagnaient, en particulier les entreprises du secteur du numérique. Plusieurs d'entre-elles ont signé des accords avec des groupes de distribution ou des clients québécois.

Donc vous voyez que cette mission a été extrêmement fructueuse sur le plan culturel, sur le plan universitaire et sur le plan économique.

Sur les entretiens Champlain-Montaigne je pense qu'il n'y a pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Conformément à la délibération n° en date du du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, relative à l'attribution d'une subvention de 5 000 € au PRES (Pôle de Recherche & d'Enseignement Supérieur) - Université de Bordeaux,

IL EST CONVENU ENTRE

La Ville de Bordeaux, représentée par M. Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux,

ET

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur - Université de Bordeaux, représenté par M. Alain BOUDOU, Président,

CE QUI SUIT :

EXPOSÉ :

Du fait de son jumelage avec la Ville de Québec, la Ville de Bordeaux met en place un programme d'actions triennal 2012-2014.

Les projets qu'il comporte ont pour but de mettre en valeur la coopération existant entre partenaires des deux villes, dans des domaines variés : économie, éducation, culture, action sociale, sport, etc.

De son côté le PRES-Université de Bordeaux dispose d'un accord cadre de coopération avec l'Université Laval.

Le PRES-Université de Bordeaux et l'Université Laval ont assuré les rôles de maître d'œuvre français et québécois pour la bonne organisation des 6 premières éditions des Rencontres Champlain-Montaigne.

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le partenariat à mettre en place entre la Ville de Bordeaux, Maître d'ouvrage, et le PRES-Université de Bordeaux, Maître d'œuvre des Rencontres Champlain-Montaigne ; ceci afin de faciliter l'organisation des 7^{èmes} « Rencontres Champlain-Montaigne » qui se dérouleront les 27 et 28 septembre 2012, à Québec.

Le contenu intellectuel et le budget prévisionnel des Rencontres Champlain-Montaigne sont détaillés dans le dossier technique et financier annexé à la présente convention et dont il fait partie.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS

La Ville de Bordeaux s'engage à subventionner le PRES - Université de Bordeaux pour un montant de **5 000 €** La subvention de la Ville de Bordeaux sera versée intégralement au PRES – Université de Bordeaux, à la signature de la présente convention.

En tant que maître d'œuvre de ce projet, le PRES - Université de Bordeaux s'efforcera de réunir l'appui financier et technique complémentaire selon le plan suivant :

Le plan de financement est reparti de la manière suivante. Le budget s'élève à 60 000 €.

Budget français			
Transport Bx-Paris-Québec pour 10 participants : 1000€ X 10= 10 000€	10000€	Collectivités locales françaises : - Mairie de Bordeaux : - Conseil Régional d'Aquitaine	5000€ 5000€
Temps de travail Chargé de mission + responsables des rencontres + administratifs :	10000 €	Université de Bordeaux :	10000 €
TOTAL	20 000 €		20 000 €
Pour information : participation québécoise			
Hébergement et restauration des participants	Recettes Laval		40 000 €
Location de salles			
Transfert aéroport/ hôtel			
Temps de travail du comité de communication			
TOTAL	40 000 €		40 000 €
TOTAL GENERAL	60 000 €		60 000 €

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet le jour de sa signature.

Elle est conclue pour une durée d'un an. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 4 : JUSTIFICATION ET CONTRÔLE

Afin de justifier de la réalisation de l'opération, le PRES-Université de Bordeaux s'engage à fournir tous les documents administratifs, financiers et comptables afférents aux actions pour lesquelles il a sollicité l'aide de la Ville de Bordeaux.

Ces documents devront notamment figurer en annexe du compte rendu d'exécution qui sera élaboré sous forme d'une note de synthèse faisant en outre apparaître les différents éléments suivants :

- l'intégration et le positionnement de l'action subventionnée dans le programme global,
- la description de l'action menée effectivement par rapport au programme prévisionnel (dates, lieux, ...) en donnant le détail des opérations la composant sous forme d'une comptabilité analytique simplifiée,
- l'évaluation du projet par rapport aux objectifs initiaux.

Ce compte rendu d'exécution devra être adressé au plus tard le 28 février 2013.

Le PRES-Université de Bordeaux s'engage d'une manière générale à donner libre cours aux contrôles qui pourraient être diligentés par l'Etat ou la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, valant mise en demeure. Cette résiliation entraîne l'annulation totale ou partielle des financements publics consentis et, partant, reversement des sommes indûment perçues.

ARTICLE 6 : SPECIFICATIONS PARTICULIERES

La subvention accordée par la Mairie de Bordeaux au PRES-Université de Bordeaux ne pourra pas servir à financer des billets d'avion pour des élus ou des personnels issus des collectivités territoriales co-finançant le PRES-Université de Bordeaux.

Fait à BORDEAUX, en deux exemplaires
le 10 septembre 2012

Pour la Ville de Bordeaux

Pour le PRES-Université de Bordeaux

M. Alain JUPPÉ
Maire

M. Alain BOUDOU
Président

DELEGATION DE Monsieur Jean-Louis DAVID

D-2012/440

Refonte des tarifs de l'occupation temporaire du domaine public. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La politique de gestion de l'occupation du domaine public a fait l'objet d'une attention toute particulière ces dernières années et a donné lieu à une mise à jour de sa réglementation et de l'ensemble des dispositifs d'autorisation, de contrôle et de redevance

Un certain nombre de règlements ont ainsi été mis à jour (marchés de plein air, pontons fluviaux...) ou sont sur en cours de refonte (règlement municipal de police administrative régissant la gestion des droits de terrasses, étalages, travaux sur immeubles, ouvrages en façade...)

Il reste aujourd'hui à modifier la tarification en vue de :

- Simplifier la structure des tarifs pour une meilleure compréhension et une plus grande cohérence (il est proposé de ramener les 200 lignes de prix à moins de 70)
- Mieux tenir compte de la valeur économique de l'espace public occupé.
- Rationaliser la gestion du domaine public

Les modalités de mise en œuvre de cette refonte reposent sur :

- Une réduction du nombre des zones tarifaires (2 zones au lieu de 3 fixées par arrêté municipal) avec réaffirmation du principe d'une tarification plus importante en secteur aménagé
- L'intégration des taxes annuelles de voirie dans les tarifs des droits de place (terrasses et étalages)
- L'uniformisation des unités de mesure et des périodes de taxation
- L'institution de tarifs à caractère dissuasif pour les accessoires ou activités que la ville souhaite limiter
- L'institution de pénalités pour toute installation non autorisée
- La proposition de tarifs spéciaux pour les manifestations à caractère purement commercial

La réforme porte sur les tarifs des terrasses, des étalages, des ambulants, des foires et manifestations publiques.

En règle générale ces propositions maintiennent la tarification à un niveau comparable à celui qui résultait des augmentations annuelles habituelles.

Seuls les établissements qui relevaient du secteur voie publique et qui intègrent le secteur aménagé connaissent des augmentations. Pour limiter l'effet de ces augmentations un étalement par tiers des paiements leur sera proposé sur 3 années.

Enfin certaines installations et mobiliers font l'objet d'une augmentation dissuasive pour en limiter volontairement le nombre. Les exploitants auront cependant un délai pour faire connaître leur choix d'installer, de maintenir ou de se séparer de ces mobiliers.

La mise à jour de ces réglementations et droits d'occupations s'accompagne de la mise en œuvre d'un dispositif déclaratif, en partie dématérialisé, afin de simplifier les procédures d'autorisation et de facturation ainsi que leur contrôle.

Les organisations professionnelles représentatives concernées ont été consultées pour avis.

La dernière mise à jour des droits de places de la ville de Bordeaux remontant à la séance du conseil municipal du 22 décembre 2008, Il vous est demandé aujourd'hui de vous prononcer sur la nouvelle grille tarifaire présentée ci-après.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir:

- décider l'application des tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2013
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet

ADOpte A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, chers collègues, la gestion de l'occupation du domaine public de la Ville a fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années et a donné lieu à la mise à jour des réglementations qui s'appliquent sur la voie publique.

Aujourd'hui il reste à modifier l'organisation en matière d'utilisation commerciale, notamment en matière d'utilisation du domaine public par les terrasses, les étalages, les ambulants, les foires et les manifestations publiques.

La délibération que vous avez sous les yeux tient compte d'un certain nombre d'éléments nouveaux, notamment :

Mieux tenir compte de la valeur économique de la ville et de l'hypercentre de la ville ;

Essayer de rationaliser la gestion du domaine public ;

Réduire le nombre de zones tarifaires car le règlement précédent faisait l'objet de 200 tarifications différentes ;

Intégrer les taxes annuelles de voirie dans les droits de place : terrasses et étalages ;

Instituer des pénalités pour toute installation non autorisée.

Vous avez à l'appui du document les grilles tarifaires proposées qui globalement permettent le maintien de la tarification à un niveau comparable à celui qui résultait des augmentations annuelles précédentes, c'est-à-dire environ 2% d'augmentation par rapport à l'année 2011.

Seuls les établissements qui relevaient du secteur voie publique et qui intègrent désormais le secteur aménagé connaissent les augmentations. Pour en limiter les effets, à votre demande, Monsieur le Maire, un étalement par tiers des paiements leur sera proposé sur les 3 années à venir.

Enfin certaines installations et mobiliers font l'objet aujourd'hui d'une augmentation assez dissuasive pour en limiter volontairement le nombre. Les exploitants auront cependant un délai pour faire connaître leur choix d'installer ou de maintenir tel ou tel mobilier sur leur commerce.

Dernier point – j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure – l'ensemble des réglementations reste très en deçà des mètres carrés payés dans les autres villes de France que sont Nantes, Toulouse et Lyon. Je tiendrai à disposition tout à l'heure dans le débat, des chiffres un peu plus précis sur le sujet.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, très rapidement une question à M. DAVID pour savoir si les services ne se sont pas interrogés sur la possibilité de faire la gratuité pour les végétaux installés sur la voie publique, végétaux qui, on le rappelle, favorisent la biodiversité et la pollinisation.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec cette délibération vous décidez de manière brutale d'augmenter très fortement, contrairement à ce que vient de nous déclarer Jean-Louis DAVID, les droits d'occupation du domaine public. Vous prenez ainsi pour cible les restaurants et magasins bordelais qui disposent, pour les premiers, d'une terrasse et pour les seconds de l'autorisation de débiter sur l'espace public.

On sait que vous cherchez par tous moyens à remplir les caisses de la ville. On sait qu'il va falloir trouver de l'argent pour le grand stade, pour la cité municipale...

M. LE MAIRE. -

On a moins de problèmes que le gouvernement dans ce domaine... Là vraiment notre imagination fiscale est très en deçà de celle du gouvernement...

M. ROUVEYRE. -

... pour Evento. On sait également que vous aimez les taxes.

La délibération qui nous est proposée aujourd'hui nous rappelle la politique fiscale que vous menez depuis quelques années en matière de stationnement, notamment en multipliant les zones payantes.

Le risque, Monsieur le Maire, à considérer les commerces bordelais comme votre vache à lait...

(Brouhaha)

M. ROUVEYRE. -

... c'est de mettre en péril ces entreprises. Vous nous avez répété plusieurs fois ici que la crise économique était sévère et vous pouvez imaginer qu'elle n'épargne pas les entrepreneurs que vous allez aujourd'hui gravement pénaliser.

Certains ne se remettront pas de cette augmentation, d'autres vont licencier, et dans tous les cas, Monsieur le Maire, c'est bien le consommateur final essentiellement bordelais qui devra payer la note car on imagine mal comment elle ne sera pas répercutée sur celui-ci.

Contrairement à ce que vous dites, l'augmentation n'est pas faible. Ainsi pour toutes les terrasses du centre ville ouvertes, elles vont connaître un minimum de 33,5% d'augmentation.

Avant qu'on nous explique que ce n'est pas vrai nous nous sommes procurés les tarifs qui étaient appliqués jusque-là. C'est le document 2010/19172 – s'il y en a un autre vous nous l'indiquerez - qui indique, par exemple pour prendre le secteur sauvegardé, que pour les terrasses ouvertes les entreprises payaient le mètre linéaire 40,02 euros. Elles vont devoir payer avec cette délibération 53,40. Si vous faites un produit en croix vous arriverez aux 33,5% d'augmentation.

L'exploitant d'une terrasse fermée quant à lui verra sa taxe bondir de 156% passant de 92,93 à 238. En 9 ans cette augmentation pour les terrasses fermées est de 226 euros.

Pour les terrasses ouvertes qui concernent la plupart des restaurants en ayant une, cette augmentation en 9 ans est de 70%.

Ce ne sont pas les seuls commerces à souffrir. On pense notamment aux commerçants du cours Victor Hugo. Jusque-là ils bénéficiaient d'un tarif qui tenait compte des travaux et de la voie un peu difficile que représente ce cours. Ce tarif disparaît. Alors qu'ils louaient le mètre carré 130,44 euros, ils vont voir leur note multipliée par 3 puisque maintenant ça sera 369,55.

Donc contrairement à ce que vous prétendez, ces tarifs sont loin d'être minimales. Et là encore il n'y a pas eu de concertation. Avoir consulté un syndicat de commerçants ne suffit pas, Monsieur le Maire, à faire de la concertation.

Quand vous êtes en campagne électorale vous savez parfaitement vous adresser à chaque commerce. Vous savez trouver les coordonnées de chacun d'entre eux. En revanche quand il s'agit de faire une pré-information, de recueillir le sentiment des entreprises sur cette nouvelle orientation fiscale vous êtes beaucoup moins tatillon sur la liste des destinataires.

En parlant d'information, M. Jean Louis DAVID, nous aimerions que vous soyez un peu plus explicite sur ce motif. Vous dites :

« L'institution des tarifs à caractère dissuasif pour les accessoires - cet élément on l'a compris - ou activités que la ville souhaite limiter. »

En l'espèce qu'appelle-t-on la ville ? Parce que les conseillers municipaux apprennent ici qu'il est question de dissuader certaines activités. Nous aimerions que vous partagiez avec nous votre secret quant aux activités que vous voulez voir supprimer. Soit une activité est légale, soit elle ne l'est pas, mais si elle est autorisée par la loi on comprend mal que vous usiez des mécanismes fiscaux pour les éradiquer.

Nous considérons pour notre part que les commerces sont des acteurs à part entière de notre ville. Ils participent à l'animation et à l'attractivité de celle-ci. Ils créent pour la plupart du lien social. Ces PME sont pourvoyeuses d'emplois et de richesse pour notre ville. Rappelons tout de même que ces entreprises règlent déjà un certain nombre d'impôts, et cette délibération dans le contexte économique actuel fait peser, je les ai cités, des risques forts.

Evidemment pour toutes ces raisons nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. DAVID

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, j'avoue qu'entendre mon collègue ROUYEYRE défendre les commerçants du centre ville et nous indiquer qu'on devrait éviter de taxer, j'ai le sourire au coin des lèvres. Nous avons déjà eu l'occasion de nous en expliquer, mais je vais continuer à donner des éléments.

D'abord quand on écrit des choses il faut les vérifier. Le dernier tarif en vigueur sur les terrasses du centre ville c'est 52,35 euros par mètre carré. Cela a été voté ici en Conseil Municipal l'année dernière. L'augmentation, à comparaison, c'est 53,40 euros dans le nouveau dispositif.

Deuxièmement, d'aucuns ici savent combien l'attractivité de l'hypercentre ville s'est accrue depuis les 15 années dont vous avez parlé tout à l'heure.

La comparaison, j'avoue de temps en temps est assez difficile parce que les règlements des uns et des autres sont un peu compliqués à suivre.

La Ville de Lyon est à 90 euros du mètre carré.

M. LE MAIRE. -

Par an.

M. JEAN LOUIS DAVID. -

Par an.

La Ville de Toulouse est à 73 euros du mètre carré.

Une ville à laquelle désormais j'aime bien me comparer parce qu'elle est assez bien gérée sur l'occupation du domaine public c'est Nantes qui est à 65 euros du mètre carré.

Et la Ville de Bordeaux est à 53 euros du mètre carré.

Donc je crois que par rapport à ça, véritablement on est encore en deçà. Et je crois qu'on a aussi simplifié les choses.

Deuxièmement, je maintiens que l'augmentation est globalement de 2%, mis à part, comme je l'ai dit tout à l'heure, ceux qui passent d'un secteur à un autre ; et il était bien difficile jusqu'à présent d'arriver à faire la délimitation entre un établissement qui était dans le secteur sauvegardé et un qui était dans le secteur aménagé dans l'hypercentre ville et qui ne payait pas la même taxe. Je crois que cette nouvelle formule est plus juste que la précédente.

Troisièmement, si c'était si compliqué que ça on n'aurait pas encore 150 demandes d'extension de terrasses ou de création sur l'année 2011 qui vient de s'écouler, des demandes permanentes d'extension, d'augmentation auxquelles le maire nous dit d'ailleurs régulièrement qu'il faut favoriser l'activité économique mais en même temps organiser l'espace public.

Dernière précision, vous l'avez indiqué vous-même tout à l'heure, oui, il y a des tarifs qui sont dissuasifs, volontairement dissuasifs, pour des raisons différentes.

Les unes pour des raisons de développement durable, par exemple. C'est-à-dire avoir à une terrasse de café une production de chaleur ou d'énergie dont l'origine est contestable sur le plan du développement économique. C'est quelque chose que nous avons essayé de limiter.

Avoir une terrasse couverte, dont vous avez parlé tout à l'heure.

Il y en a 11 aujourd'hui dans la ville. Eh bien oui, on souhaite qu'il y en ait le moins possible. C'est de l'occupation définitive et non pas occasionnelle de l'espace public. C'est comme si on agrandissait un commerce sur la voie publique. Il n'est pas question qu'on laisse proliférer ce genre de chose. Chacun d'ailleurs qui se trouve aujourd'hui dans cette situation a fait l'objet d'un rendez-vous qui s'est fort bien passé.

Dernière chose. Tout ça a été discuté, négocié. C'est un travail énorme qui a été effectué pendant l'année qui vient de s'écouler entre l'administration municipale qui y a consacré énormément de temps et les syndicats, et non pas seulement le syndicat de l'UMI. Je n'y peux rien si le syndicat de l'UMI est majoritaire parmi les restaurateurs, hôteliers et brassiers de la ville. Je crois qu'il faut remercier à la fois les syndicats, les brassiers...

Je sais que vous avez fait le tour en porte à porte de quelques commerces pour leur expliquer comment ils allaient être pendus par le Maire de Bordeaux. Ce n'est pas l'état d'esprit dans lequel nous avons mis ces choses-là en place. Je pense que tout ça se passera dans le meilleur esprit et continuera à se passer dans le meilleur esprit.

M. LE MAIRE. -

Merci Monsieur l'Adjoint. Je voudrais féliciter Jean-Louis DAVID du travail qu'il a fait sur ce dossier difficile et de la très bonne concertation qu'il a avec les représentants des commerçants. Je m'attendais d'ailleurs à voir les tribunes de notre assemblée envahie par la foule des mécontents puisque certains élus ont été les mobiliser ; pour l'instant c'est tout à fait calme.

Je ferai simplement trois remarques.

D'abord nous sommes moins chers que beaucoup de grandes villes françaises.

Deuxièmement le chiffre d'affaires généré par un mètre carré de terrasse est infiniment supérieur aux tarifs que nous faisons payer. L'augmentation doit représenter 2 à 3 cafés par mètre carré et par mois. Je pense que le chiffre d'affaires réalisé est sensiblement supérieur.

Donc dire que nous sommes en train d'asphyxier les restaurateurs bordelais est une aimable plaisanterie.

Enfin, comme l'a dit M. Jean-Louis DAVID, s'il n'y avait pas intérêt à payer les redevances que nous demandons et à étendre les terrasses nous n'aurions pas autant de demandes d'extension. Nous subissons une pression constante. Il faut résister à cette tension parce que je ne tiens pas à laisser envahir la voie publique par les terrasses au détriment de la circulation des piétons. Nous sommes soumis à cette pression ce qui prouve que le système est extrêmement avantageux. Je m'en réjouis.

J'ai en tête Bordeaux 95, il n'y avait pas beaucoup de terrasses sur les places de Bordeaux. Aujourd'hui il y en a partout...

M. RESPAUD. -

C'était pas cher.

M. LE MAIRE. -

Ce n'était pas cher mais il n'y en avait pas, donc ça ne rapportait pas grand-chose, ça c'est clair. Et pourtant ce n'était pas cher. Ce qui prouve que la démonstration qu'on nous a faite tout à l'heure est stupide.

Depuis, les terrasses se sont beaucoup développées parce que l'espace public a été transformé. Il est devenu attractif. Je rends hommage aux commerçants de Bordeaux, à nos restaurateurs, à tous ceux qui tiennent des bars dans Bordeaux qui contribuent de façon déterminante à l'animation de la ville. Nous leur faisons confiance et nous avons avec eux les meilleures relations du monde.

M. ROUYEYRE va nous dire le contraire mais il ne convaincra que lui-même.

M. ROUYEYRE. -

Très rapidement, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vous répondez sur les accessoires mais vous n'avez pas répondu sur les activités que vous souhaitez limiter.

Par ailleurs étendre les terrasses ça peut vouloir aussi dire chercher à gagner du chiffre d'affaires. Ça ne veut pas forcément dire que tout se passe bien.

Sur les chiffres moi je suis preneur. Je vous ai cité ceux sur lesquels je m'appuyais. C'est un document officiel, un arrêté que le Maire de Bordeaux a signé. Si vous en avez un autre que nos services n'ont pas trouvé je suis évidemment preneur. En attendant je reste sur les chiffres que je vous ai donnés et sur les évolutions faramineuses que j'ai soulevées ici.

En tout état de cause, certes ils ne sont pas là, mais quand ils auront l'information, parce qu'ils vont l'avoir quand ils recevront la note, je prends le pari ici qu'ils ne vont sans doute pas en rester là. Nous verrons bien.

M. LE MAIRE. -

Il y a un moyen très simple si le tarif est trop cher, c'est de diminuer sa terrasse. Je prends les paris. On va voir combien vont nous demander de réduire leur terrasse pour raison de trop forte augmentation.

J'ai fait une erreur tout à l'heure quand j'ai dit que l'augmentation représentait 2 à 3 cafés par mois et par mètre carré. C'est l'ensemble du tarif – pas l'augmentation – qui représente 2 à 3 cafés par mois, puisque, effectivement, 53 euros du mètre carré divisé par 12 ça fait 4 euros, donc ça fait 2 cafés par mois, quelque chose comme ça. Vous voyez que c'est effectivement exorbitant et que ça prend à la gorge l'ensemble des restaurateurs bordelais.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

secteur 1	voie publique
secteur 2	secteur aménagé et sauvegardé

Tarifs terrasses 2013

	secteur 1	secteur 2
<u>terrasses</u>		
terrasses ouvertes tarif de base, le m2 par an	27,83	53,40
terrasses fermées, le m2 par an	119,34	238,68
terrasses sur platelage (sur ou hors chaussée), le m2/an	183,60	238,68
<u>accessoires et mobilier</u>		
stores-marquises-tentes fixes, le m2 par an	7,77	8,56
écrans ou tombants , l'unité par an	76,48	80,12
devanture, le m2/an	8,80	9,69
éclairage d'enseignes en façade ou sous store, l'unité par an	9,84	10,83
éclairage de terrasse en façade ou sous store, l'unité par an	139,95	146,64
cordons lumineux et guirlandes sur store ou façade le ml/an	10,20	15,30
éclairage sur pied, l'unité par an	139,95	146,64
brumisateurs pied forfait/an calculé sur 6 mois	458,89	480,73
brumisateurs façade ou sous store, l'unité par an	458,89	480,73
chauffage pied forfait/an calculé sur 6 mois	458,89	480,73
chauffage façade ou sous store, l'unité par an	458,89	480,73
jardinière, l'unité mobile par an	76,48	80,12
jardinière l'unité fixe par an	152,96	160,24
installations sans autorisation (terrasse et accessoire y compris les porte-menus en dehors de la surface de la terrasse), le m2/jour	15,00	15,00

Tarifs étalages 2013

	<i>secteur 1</i>	<i>secteur 2</i>
Étalages, mannequins, cartes postales, vitrines mobiles murales, case-abri, tarif de base, le m2 par an;	88,64	369,55
étalages supplémentaires lors de manifestations exceptionnelles (Toussaint, Noël, Jour de l'an,...) le m2/jour	1,22	1,27
présentoirs de presse, le m2 par an	88,64	184,90
étalages saisonniers, forfait annuel le m2	45,21	181,15
fleurs et plants, le m2/an	88,64	92,80
écrans publicitaires, tableaux, affiches et appels commerciaux, le m2/an (1 porte-menu = 1m2)	142,70	461,56
Huitres le m2 par mois	14,71	15,41
Appareils distributeurs ou conservateurs agréés, rôtissoires, le m2/an	352,70	705,39
<u>jardinières n'excédant pas 60cm de côté</u>		
l'unité mobile par an	78,01	81,72
l'unité fixe par an	156,02	163,44
bureau mobile de vente, forfait mensuel	707,51	1 415,03
<i>installations sans autorisation</i>		
le m2 ou l'unité par jour	15,00	15,00

Tarifs marchés de plein air et couverts 2013

pour tous commerces de plein air	
le m2/marché	1,13
le m2/mois	4,44
tables de café installées par des établissements de restauration ou de dégustation sur les marchés de plein air ou couvert, le m2/mois	2,27
Démonstrateurs	
l'emplacement par marché	12,24
Brocante la case de 10 m2/jour	
redevance journalière (semaine)	6,52
redevance journalière (dimanche)	13,05
redevance mensuelle (semaine)	88,15
redevance mensuelle (dimanche)	52,16
redevance grand déballage (trimestrielle)	20,43
Forfait branchement électrique	
la journée	6,07
le mois (pour les abonnés uniquement: tarif journée X 4)	24,28
Installation sans autorisation	
déballage hors des limites autorisées, le m2/jour	11,28
panneaux dans les allées sans autorisation, l'unité/jour	42,34
Marché des Grands Hommes et Chartrons	
le m2/mois , quel que soit le commerce	19,53
tables de café installées par des établissements de restauration ou de dégustation sur les marchés de plein air ou couvert, le m2/mois	2,27
Serrages /mois	
petits serrages (inf. à 4 m2)	21,65
moyens serrages (de 4 à 6 m2)	29,48
grands serrages (sup. à 6 m2)	35,85
Equipements frigorifiques ville /mois	
jusqu'à 700 frigories	21,65
de 701 à 999 frigories	29,48
au-delà de 1000 frigories	35,85
jours de fêtes, ouvertures exceptionnelles, le m2/jour	2,84

Tarifs manifestations 2013

manifestations soutenues ou encouragées par la ville*, le m2/jour	2,00
manifestations participant à l'animation de la ville, le m2/jour	3,00
restauration et buvettes lors des manifestations exceptionnelles , le m2/jour	4,70
restauration et buvettes pour les manifestations exceptionnelles de plus de 15 jours, le m2/jour	1,45
opérations à caractère commercial, le m2/jour	9,00
distribution d'échantillons, forfait journalier	500,00
cirques, le m2/ jour (mini de perception 36,00 €)	0,20
manèges, industries et spectacles forains, le m2/ jour (mini de perception 36,00 €)	0,30
occupations sans titre	0,00
installations sans autorisation, le m2 par jour	15,00

Tarifs ambulants 2013

triporteurs- patinoire- points de vente hors zones aménagées, le m2/mois	20,00
stade, le m2/jour	5,70
points de vente secteur aménagé, le m2/mois	45,00

Tarifs foires et brocantes 2013

<u>foires à la brocante</u>	
brocante, antiquaires, confiseurs, friteurs, et déballeurs, marchands en baraques et restaurants, le m2/jour	0,21
pépiniéristes, horticulteurs, le m2/jour	0,48
stands mis à disposition par la ville, le m2/jour	4,12
<u>foires d'attractions</u>	
restaurants, grands manèges et skooters, le m2 par jour	0,21
<u>attractions diverses</u>	0,00
attractions et petits manèges, le m2/jour	0,21
boutiques, le m2 par jour	0,31
sucre filé, l'unité forfaitaire par foire	60,00
distributeurs de boissons, l'unité forfaitaire par foire	100,00
"coup de poing", l'unité forfaitaire par foire	100,00
<u>branchements de fluides</u>	
eau, la journée Quinconces	
restaurants, horticulteurs, grands manèges	3,50
friteurs et skooters	2,50
confiseurs et petits manèges	2,00
pèches aux canards et attractions diverses	1,50
entresorts et autres boutiques	1,00
<u>occupations sans titre</u>	
installations sans autorisation, le m2 par jour	15,00
<u>stationnement sur aire d'accueil</u>	
voiture d'habitation le ml par jour	1,17

**DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET
PRESENTE PAR Monsieur Jean-Michel GAUTE**

D-2012/441

Construction d'une crèche multi-accueil et d'un accueil familial au Grand-Parc. Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse. Composition du jury. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'établissement actuel du Grand Parc date des années 60, il ne répond plus aux besoins d'accueil des enfants et de leur famille. Les locaux ne sont plus fonctionnels et ne sont pas adaptés aux exigences de fonctionnement induites par le multi accueil.

La Ville de Bordeaux souhaite procéder à la construction d'un nouvel établissement sur un terrain situé au 41, rue Robert Schuman, qui sera conçu pour accueillir des enfants de 0 à 4 ans et répondre à leurs besoins spécifiques, mais aussi aux besoins des familles, en privilégiant l'ouverture sur le quartier.

Ce projet devra répondre à ces besoins et s'intégrer dans le quartier par sa sobriété mais surtout par sa fonctionnalité. Des locaux seront également prévus pour la mise en place d'un nouveau Centre d'Accueil et de Loisirs. Une étude de programmation a été réalisée par le Cabinet PILATE MENIGHETTI PROGRAMMATION.

Cet établissement accueillera:

- une structure multi accueil régulier de 60 places,
- une structure multi accueil occasionnel de 30 places,
- un Service d'Accueil Familial pour 100 enfants
- un lieu accueil enfants/parents
- un centre d'Accueil et de Loisirs

Cette opération qui s'inscrit dans une démarche de type Haute Qualité Environnementale (HQE) répondra aux nouvelles exigences de performance énergétique en devant la réglementation thermique 2020, Bâtiments à Energie Positive (Bpos).

Le montant total de l'opération, incluant les frais d'études (maîtrise d'oeuvre, contrôle coordination travaux et sécurité/santé, études géotechniques), les provisions financières (aléas, révisions) et la démolition s'élève à 4,2 M € TDC (toutes dépenses confondues) dont 2,7 M € HT pour les travaux de construction - valeur juin 2012.

Pour désigner le maître d'oeuvre de l'opération, il y a donc lieu, conformément à l'Article 74.III.3 du Code des Marchés Publics, d'organiser un concours d'architecture.

Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique en vue de retenir 3 candidats qui remettront une esquisse sur la base du programme.

Par ailleurs, comme l'exige l'Art. 74 du Code des Marchés Publics, les candidats qui remettront une esquisse percevront une indemnité, sous forme de prime, dont le montant sera de 11 000 € HT, soit une dépense pour les 2 candidats non retenus de 22 000€ HT

De plus, conformément à l'Art. 24 du Code des Marchés Publics, nous vous proposons la désignation d'un jury qui se réunira pour donner un avis sur les dossiers de candidatures et également sur les projets qui seront remis par les trois candidats qui auront été sélectionnés.

Ce jury est composé, conformément aux dispositions des Articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics :

- du Maire, Président de droit ou son représentant
- de membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au nombre de 5 titulaires et de 5 suppléants,

- des personnalités désignées par le président du jury et dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (maximum 5 personnalités),
- des personnes qualifiées désignées par le président du jury, à raison d'au moins 1/3 des membres du jury, ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats.

L'ensemble de ces membres ont voix délibérative.

Le Président du jury peut inviter le comptable public et un représentant du Directeur Général de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Ils ont voix consultative.

Le Président du jury peut faire appel au concours d'agents de la collectivité compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Ces agents ont voix consultative.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir procéder à la désignation des membres élus du jury:

Membres titulaires:

- AM. CAZALET
- B. COLLET
- M. DUCHENE
- E. CUNY
- E. AJON

Membres suppléants:

- E. TOUTON
- CH. SAIUD
- L. JARTY-ROY
- M. LABORDE
- V. MAURIN

et de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à lancer un concours de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'une structure multi accueil et d'un accueil familial au quartier GRAND PARC
- à fixer l'indemnité, sous forme de prime, à hauteur de 11 000€ HT par projet.
- à rémunérer les Maîtres d'œuvre, membres du Jury, ainsi que les prestataires qui seront membres de la commission technique à raison d'un forfait de 212.53€ HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours rubrique 064 - article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME JARTY-ROY. -

Cette délibération est présentée par M. Jean-Michel GAUTE.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant que vous passiez la parole à Brigitte COLLET qui présentera la configuration de ce projet dans les grandes lignes, il m'appartient en qualité de Président de la Commission d'Appel d'Offre de vous dire que nous lançons un jury pour la construction d'une crèche multi-accueil et d'un accueil familial au Grand-Parc.

Les membres de ce jury après concertation seront :

Titulaires : Mme CAZALET, Mme COLLET, M. DUCHENE, Mme CUNY, Mme AJON

Suppléants : Mme TOUTON, Mme SAILOUD, Mme JARTY-ROY, Mme LABORDE, M. MAURIN

Voilà pour la présentation sur le lancement de ce jury.

M. LE MAIRE. -

Mme COLLET peut maintenant nous présenter l'opération.

MME COLLET. -

Après ce que vient de dire Jean-Michel GAUTE je voulais attirer votre attention sur trois points.

D'abord c'est un projet qui a une fonctionnalité particulière dans la mesure où elle associe au sein du même accueil une structure multi-accueil, donc une crèche classique de 60 places, mais aussi une structure multi-accueil occasionnelle, c'est-à-dire notre ancienne halte-garderie, de 30 places, ce qui fait un total de 90 places. Ça veut dire qu'on augmente de 20 places l'actuelle crèche du Grand-Parc.

Par ailleurs il y aura aussi un service d'accueil familial pour 100 enfants, c'est-à-dire qu'on aura des espaces pour organiser des ateliers d'éveil pour les enfants qui seront gardés par les assistantes maternelles du secteur.

Il y aura aussi un lieu d'accueil parents / enfants, puisque vous savez qu'être parent en 2012 ce n'est plus tout à fait aussi facile que dans les années qui ont précédé... pour rester vague.

Et enfin il y aura un centre d'accueil de loisirs, parce que vous savez que sur ce quartier les demandes explosent et nous avons vraiment besoin d'espace pour accueillir les enfants et organiser au mieux les mercredis et les petites vacances scolaires.

A côté de cette fonctionnalité particulière il y a surtout le caractère très innovant sur le plan du développement durable puisque c'est une démarche HQE, Haute Qualité Environnementale, et un bâtiment à énergie positive qui devance donc la réglementation thermique de 2020.

Dernier point, c'est un montant considérable puisqu'il s'élève à 4,2 millions d'euros toutes dépenses confondues.

Je voulais insister sur ces trois points.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, Mme COLLET, en effet une crèche multi-accueil et sa fonctionnalité diverse est quelque chose de très intéressant. Mais une première question se pose sur ce nouvel établissement.

Sera-t-il comme tous les nouveaux établissements tout neufs, mis en délégation de service public ? Ce choix de DSP, vous le savez, n'a pas ma faveur. Il véhicule de nombreuses craintes. Et j'avoue que le choix du délégataire que nous avons fait en mars pour la nouvelle crèche du Lac ne me rassure pas et tend à me donner raisons dans mes craintes.

En effet, People & Baby que nous avons choisi devait ouvrir une crèche pour salariés d'entreprise en septembre à Mériadeck - juste en face de notre groupe - c'est-à-dire dans le cœur de son activité première qu'il connaît parfaitement bien. Cette ouverture avait été annoncée en mars et avril alors que nous faisons le choix de notre délégataire à grands coups de renfort de communication.

Or je m'aperçois en cette rentrée que ce local a bien été aménagé à son extérieur, l'ouverture inscrite en façade promise pour septembre 2012, mais à l'intérieur nous n'avons rien : des bandes de placo, aucune activité, même pas un ouvrier qui traîne. Une belle mise en scène, en sorte, n'offrant pas de places aux enfants et parents bordelais pour cette rentrée.

Ce manquement aux objectifs annoncés pose des questions.

Est-ce pour être certain de remplir d'abord jusqu'au surbooking celle que nous lui avons donnée en DSP que cette crèche n'ouvre pas ?

Pourquoi ce futur délégataire ne remplit pas ses promesses commerciales à Bordeaux ?

Voulait-il paraître comme un acteur local pour obtenir la DSP ?

Cet établissement ne lui semble-t-il pas assez rentable et préfère-t-il abandonner ?

Que fera-t-il quand notre établissement que nous lui avons confié en gestion rencontrera des difficultés ? Il fermera ? Il abandonnera ?

Ça pose vraiment beaucoup de questions.

Cet événement ne peut que nous donner raison de demander que les établissements de petite enfance dépendent, comme tout ce secteur d'activité, d'une politique publique garante d'une politique d'égalité des chances des plus jeunes âges.

Je vous demande donc de mettre un arrêt total sur les DSP dans le cadre de la petite enfance tant que nous n'aurons pas plus de visibilité sur la qualité de service et le sérieux des délégataires que nous choisissons.

Enfin je suis étonnée de voir que la programmation de ce nouvel établissement fait disparaître 10 places en accueil régulier collectif. Vous en annoncez 10 dans la délibération que vous nous présentez aujourd'hui. J'ai bien été vérifier. Sur le site de la mairie il y en a 70 qui sont proposées en accueil collectif. J'en vois donc 10 disparaître en accueil collectif.

Pourtant c'est aujourd'hui le mode de garde plébiscité par les parents à plus de 50%. Ces 10 places disparaissent au privilège d'un mode de garde occasionnel.

On ne peut prétendre que ces places seront remplacées par une offre de 100 places en accueil familial pour répondre aux besoins des familles car ce mode de garde familial dépend d'abord du nombre d'assistantes maternelles formées sur ce territoire, mais aussi de leur capacité d'accueil dans leur propre logement. En cette période de crise, de plus en plus d'entre-elles ont du mal à trouver un logement adapté pour avoir un accueil maximal. C'est une activité, malheureusement de plus en plus compliquée à maintenir à leur domicile dans la capacité maximale d'accueil.

En tout état de cause, alors que nous sommes en pénurie sur la ville de places de crèche, cette décision me paraît incompréhensible. Nous sommes décidément de plus en plus loin des promesses de 2008 annonçant que 70% des enfants de moins de 3 ans auraient une place en crèche sur la Ville de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme COLLET

MME COLLET. -

Monsieur le Maire, il ne faut pas confondre deux choses : une crèche construite par la municipalité de Bordeaux qui a été confiée en délégation de service public selon un cahier des charges très précis, très qualitatif, et une crèche d'entreprise dont nous n'avons effectivement pas du tout la maîtrise, qui a déposé un permis de construire dont certains éléments n'étaient pas satisfaisants. Les services de Mme TOUTON sont en train de l'étudier de nouveau. C'est la raison pour laquelle elle n'a pas encore ouvert. Mais c'est une crèche d'entreprise sur laquelle nous n'avons pas de pouvoir décisionnel. C'est un premier point.

Par ailleurs, vous avez dit que nous n'avions que 10 places supplémentaires. C'est faux puisque nous avons 70 places et nous en aurons 90. Si je calcule bien ça fait 20 places supplémentaires.

Je suis à votre disposition pour regarder plus en détail ce dossier s'il vous intéresse.

M. LE MAIRE. -

Merci. En tout cas il est parfaitement scandaleux de faire l'amalgame entre une crèche de service public donnée en délégation et une crèche privée d'une entreprise dans laquelle nous n'avons évidemment aucune responsabilité. C'est vraiment sur le plan du raisonnement une faute majeure.

Je voudrais féliciter Mme COLLET parce que nous allons tenir les engagements que nous avons pris. Nous sommes déjà en bonne voie : plus de 5000 enfants accueillis, et nous atteindrons les 6000, étant bien entendu que sont comptabilisés les différents modes de garde, y compris le réseau des assistantes maternelles qui est un réseau tout à fait utile, de qualité et bien contrôlé par la Ville.

Donc vraiment en matière de petite enfance je crois que ce que nous avons fait depuis 2008 est exactement conforme à nos engagements et va dans la bonne direction.

Surtout je voudrais que ce débat n'occulte pas ce qui est la délibération, c'est-à-dire une très très belle réalisation au Grand-Parc avec un établissement qui sera je crois de très grande qualité.

Mme CAZALET

MME CAZALET. -

Monsieur le Maire, juste un mot pour rassurer Mme AJON sur les assistantes maternelles du quartier. Effectivement la plupart d'entre-elles, pour ne pas dire la quasi totalité, vivent sur le quartier du Grand Parc et pour la majorité en logement social.

Elles ont toutes la capacité nécessaire pour l'accueil des enfants, à de rares exceptions. Celles qui ne l'avaient pas ont fait des demandes de mutation auprès des bailleurs qui les ont entendues et qui considèrent ces demandes comme étant prioritaires. Elles sont toutes à l'heure actuelle, à une exception près, logées dans les conditions suffisantes pour accueillir les enfants du quartier. Je m'en félicite.

M. LE MAIRE. -

Je voudrai leur rendre hommage. Bien sûr il y a quelques cas qui ont été évoqués au niveau national, il y a toujours quelques exceptions partout y compris d'ailleurs dans les crèches publiques, mais je voudrais rendre hommage aux assistantes maternelles qui font un excellent travail. Je pense qu'elles seront assez choquées de ce qu'elles auront pu entendre.

Mme AJON

MME AJON. -

Premièrement je vous demande de ne pas me prêter des propos que je n'ai pu tenir puisque je n'ai en rien mis en doute les capacités professionnelles des assistantes maternelles, mais juste les capacités d'accueil technique.

Je reviendrai sur deux points. Mme COLLET, puisque vous me parlez d'amalgame, vous faites l'amalgame entre accueil régulier et accueil occasionnel. Je vous parlais de 10 places en moins en accueil régulier, c'est-à-dire la crèche qui est l'accueil plébiscité, le plus demandé par les parents pour une activité à temps plein en particulier.

Deuxièmement, je me permettais de souligner que concernant People & Baby vous aviez vous-même souligné en mars l'année dernière que vous étiez enchantée qu'ils ouvrent cette structure à Mériadeck. Vous leur trouviez à ce moment-là beaucoup de qualité. Or aujourd'hui vous dites que ça ne ressemble à rien. Vous en aviez parlé ici comme quelque chose qui était un vecteur de qualité pour les accompagnants.

M. LE MAIRE. -

Mme COLLET a tout à fait raison. Quand ils nous ont dit qu'ils allaient l'ouvrir on était très content, et on est très mécontent qu'ils ne l'ouvrent pas. Je ne vois pas où est la contradiction. Ce n'est pas nous qui la faisons. C'est complètement absurde. Il y a un problème de permis de construire. C'est tout.

Vraiment c'est une mauvaise querelle. Ce n'est pas une crèche de la Ville ni de près ni de loin. C'est absurde.

Je mets aux voix ce projet.

Que ceux qui sont contre aient le courage de le dire. Vous n'êtes pas contre ? Vous ne vous abstenez pas ?

Vous votez. Bien.

Merci de cette unanimité pour cette très belle opération qui est à mettre au crédit de la Ville.

DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET

D-2012/442

Ecoles élémentaires. Séjours de découvertes du premier trimestre 2012-2013

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les séjours de découverte constituent un complément intéressant de la pédagogie. Ils font découvrir aux élèves des écoles de Bordeaux des sites naturels ou historiques et leur permettent la pratique d'activités ou des cultures étudiées en classe.

En accord avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde (DSDEN de la Gironde), et conformément au code des marchés publics, une mise en concurrence simplifiée a été organisée sur 4 thèmes :

Patrimoine, Culture, Sports et Environnement.

Le résultat de cet appel d'offres a permis de dégager une liste de centres agréés.

En accord avec les services de l'Education Nationale qui valident les projets pédagogiques développés par les enseignants, la Mairie participe au financement des différents séjours selon les taux définis ci-dessous :

- Ecoles hors « réseau de réussite scolaire » :
50 % du coût projet par enfant avec un maximum de 35 euros par nuitée ;
- Ecole en « réseau de réussite scolaire » :
80 % du coût projet par enfant avec un maximum de 45 euros par nuitée.

Le coût du séjour de l'enseignant et des accompagnateurs imposés par le taux d'encadrement de l'Education Nationale est pris en charge par la Mairie de Bordeaux.

La commission mixte DSDEN de la Gironde – Ville de Bordeaux qui s'est réunie le 27 juin 2012 a statué sur les projets de 7 classes qu'elle a accepté de financer, au regard des dossiers présentés par les écoles.

Vous trouverez ci-joint, la liste des écoles retenues pour le premier trimestre de l'année scolaire 2012 – 2013.

Par ailleurs, une école a souhaité compléter le financement accordé en utilisant une partie de l'enveloppe transport allouée en début d'année scolaire pour les transports ponctuels. Ce financement vient compléter notre participation aux frais des séjours.

Je vous propose d'accepter ces projets et de contribuer au financement de ces séjours à hauteur de 24.850,00 euros.

La dépense sera imputée au budget 2012 sur le CDR Vie Scolaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Je vous propose des séjours de découverte pour les écoles élémentaires qui sont organisés autour de 4 thèmes : patrimoine, culture, sports et environnement.

Nous avons des tarifs différents selon que l'école est « hors réseau réussite scolaire » pour 35 euros la nuit, ou bien « en réseau réussite scolaire » pour 45 euros la nuit.

La commission mixte paritaire Mairie / Education nationale qui s'est réunie a statué sur les projets de 7 classes.

Vous avez joint à la délibération le tableau dans lequel vous voyez la liste des écoles retenues, ceci pour un montant de 24.850 euros.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je reviens brièvement en arrière sur la délibération précédente. Il est bien clair que nous avons également approuvé la composition du jury. Je ne redonne pas la liste des noms qui ont été lus. C'était dans le vote.

Sur la 442 :

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

Ecole Classe R R S	Thème	Date séjour	Lieu séjour	Effectif enfant	Effectif Adulte	Subvention mairie par enfant et nuitée	Subvention mairie par adulte et nuitée	Subvention Totale
Ch Martin Mmes Redon et Bebin CE2-CM 1 (2 classes)	Séjour d'intégration sur la thématique de l'histoire	17 au 21 septembre 2012	Cladech 24	50	2	45,00€	34,50€	9 276,00 €
Dupaty Mmes Ferran et Brusquand CE2 (2 classes)	La Préhistoire	15 au 19 octobre 2012	Bergerac 24	50	2	47,00€	0,00€	9 400,00 €
Dupaty Mme Brouard Clis (1 classe)	Classe de Découverte sur le Bassin	27 au 28 septembre 2012	Taussat 33	13	3	45,00€	57,00€	756,00 €
Total								19 432,00 €

Ecole Classe Hors R R S	Thème	Date séjour	Lieu séjour	Effectif enfant	Effectif Adulte	Subvention mairie par enfant et nuitée	Subvention mairie par adulte et nuitée	Subvention Totale
J Prévert Mmes Arnaudin et Lahontaa CM 1 CM1-CM2 (2 classes)	Découverte de l'Environnement du Bassin D'Arcachon	08 au 12 octobre 2012	Taussat (33)	42	0	32,25€	0,00€	5 418,00 €
Total								5 418,00 €

D-2012/443**Classes de neige. Séjours de ski. Séjours environnement à la montagne. Année scolaire 2012/2013. Fixation des tarifs. Participation des familles. Autorisation.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux organise des séjours de « classes de neige » de 12 jours (3 classes), des séjours « ski » de 5 jours (14 classes) et, des séjours « environnement à la montagne » de 5 jours (5 classes) pour les élèves des écoles élémentaires.

Pour le séjour « classes de neige » de 12 jours, les enfants partent le lundi matin de la première semaine et retrouvent leur famille le vendredi en fin de journée de la deuxième semaine.

Le séjour comprend le transport en autobus, l'hébergement, les repas (au nombre de quatre par jour), 20 heures de cours de ski, une journée et deux demi-journées de sorties pour découvrir l'environnement et l'organisation de veillées chaque soir avec des intervenants.

Quant aux séjours « ski » et séjours « environnement à la montagne » de 5 jours, les enfants partent le lundi matin et retrouvent leur foyer le vendredi en fin de journée.

Ces séjours comprennent le transport en autobus, l'hébergement, les repas (au nombre de quatre repas par jour du lundi au vendredi) et :

- le séjour « ski » : 12 heures de cours de ski, une demi-journée de sortie pour découvrir l'environnement et l'organisation de deux veillées avec des intervenants,
- le séjour « environnement à la montagne » : quatre demi-journées de randonnée en raquettes, deux sorties journées ou quatre demi-journées pour découvrir l'environnement ainsi que l'organisation de deux veillées avec des intervenants.

La Ville prend en charge les frais de ces séjours et demande aux familles une participation selon leur quotient familial.

Le 27 juin 2012, à l'issue de la commission mixte Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde – Mairie de Bordeaux, 22 classes ont été retenues :

- 3 classes pour les « classes de neige »
- 14 classes pour les séjours « ski »
- 5 classes pour les séjours « environnement à la montagne »

Classes de neige 2013

NOM DE L'ECOLE	CLASSES
Ferdinand Buisson	CM2
Lac II	CM2
Anatole France	CM2

Séjours environnement à la montagne 2013

NOM DE L'ECOLE	CLASSES
Charles Martin	CM2
Menuts	CM2
Menuts	CM2
Pins Francs	CM1-CM2
Pins Francs	CM1-CM2

Séjours ski 2013

NOM DE L'ECOLE	CLASSES
Nuyens	CM2
Nuyens	CM1 – CM2
Dupaty	CM2
Dupaty	CM2
Achard	CM1-CM2
Labarde	CM2
Labarde	CM1-CM2
Vieux Bordeaux	CM1 – CM2
Raymond Poincaré	CM2
Raymond Poincaré	CM2
Henri IV	CM1
Henri IV	CM2
Cazemajor	CM1
Cazemajor	CM2

Le choix s'est fait selon les critères suivants :

- les classes de cycle 3 : CM2 ou éventuellement CM1 – CM2, pour les classes de neige et les séjours ski,

- les classes n'ayant bénéficié d'aucune sortie scolaire avec nuitée,
- les classes n'ayant pas bénéficié de classes de neige, séjours ski et séjours environnement à la montagne au cours de l'année scolaire précédente.

Je vous propose :

- d'asseoir la participation financière des familles sur les tranches correspondant aux tarifs de restauration scolaire, de façon à simplifier les procédures de calcul pour les parents d'élèves,
- de prévoir une tarification identique à celle de 2011 et de 2012 sans que cela dénature le caractère social tant la participation des parents reste modeste comparée au coût réel de la prestation.

Quotient familial	Tarifs 2012 Classe de neige	Tarifs 2013 Classe de neige	Tarifs 2012 Séjour ski	Tarifs 2013 Séjour ski	Tarifs 2012 Séjour Environnement à la montagne	Tarifs 2013 Séjour environnement à la montagne
De 0 à 145 € T8	29 €	29 €	18,50 €	18,50 €	16,50 €	16,50 €
De 146 à 255 € T7 – T6	56 €	56 €	34,50 €	34,50 €	30,50 €	30,50 €
De 256 à 580 € T5 – T4	100 €	100 €	57 €	57 €	51 €	51 €
De 581 à 1200€ T3 – T2	181 €	181 €	101 €	101 €	90 €	90 €
> à 1201 € T1 – TA – TB – T0	191 €	191 €	110 €	110 €	100 €	100 €

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Cette délibération concerne les classes de neige, les séjours de ski et les séjours environnement à la montagne qui vous sont proposés pour l'année scolaire 2012/2013.

Séjours de neige : 12 jours pour 3 classes

Séjours de ski : 5 jours pour 14 classes

Séjours environnement à la montagne : 5 jours pour 5 classes

Là encore un choix a été réalisé au sein d'une commission mixte Ville / Inspection Académique. Les dossiers de 22 classes ont été retenus. Vous avez le dossier qui est joint.

Des critères ont été un peu élargis avec en particulier les classes de cycle 3, les classes qui n'ont bénéficié d'aucune sortie scolaire auparavant.

Je vous propose de fixer la participation financière des familles – qui reste identique à l'année 2011 / 2012, je tiens à le souligner – de fixer cette participation financière sur les 11 tranches de la restauration scolaire qui sont fixées sur le quotient familial.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Très rapidement deux remarques.

La première, il serait intéressant lorsqu'il y a des candidatures retenues de connaître également le nombre de candidatures non retenues. Vous l'avez dit pour les classes découvertes, vous ne l'avez pas dit pour les séjours montagne et ski.

La deuxième remarque c'est le regret que le nombre de classes 12 jours ski soient chaque année en réduction. Il n'en reste plus que 3 cette année.

M. LE MAIRE. -

Mme COLLET vous voulez rajouter quelque chose.

MME COLLET. -

Sur la réduction du nombre de séjours de neige je vous ai précisé que c'était une durée de 12 jours. C'est vrai que les familles sont souvent un peu réticentes, et je crois les enseignants aussi, à laisser partir les enfants 12 jours d'affilée, c'est-à-dire pratiquement 2 semaines. C'est pour cette raison qu'il y a de moins en moins de projets de cette nature et d'une telle longueur.

M. LE MAIRE. -

Combien on en a refusé ?

MME COLLET. -

On ne cherche pas à souligner le nombre de dossiers refusés parce qu'ils le sont pour des raisons de faiblesse du projet pédagogique. Je ne pense pas que ce soit utile de le mettre en avant.

M. LE MAIRE. -

Si on donne le nombre... Il ne s'agit pas de donner les noms. On en prend combien ? 5%, 10% ? Vous nous le direz quand vous aurez calculé.

Mme LABORDE

MME LABORDE. -

Il n'y avait pas de dossiers refusés. Il n'y avait pas assez de candidatures.

M. LE MAIRE. -

Ah bon. Il faut confirmer cette information.

Merci.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

D-2012/444

Forfait dû par les enseignants au titre de la consommation d'eau dans les logements de fonction. Disposition d'encaissement. Autorisation.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions des lois du 30 octobre 1886 et du 29 juillet 1899 modifiées par la loi de finances du 30 avril 1921, la Ville de Bordeaux met à la disposition des enseignants (instituteurs et professeurs des écoles) ayant leur résidence administrative à Bordeaux, un logement de fonction.

La consommation d'eau du logement de chacun des enseignants logés dans les écoles, figurant sur la liste jointe, est comptabilisée sur le compteur de l'école correspondante.

Or, aucune disposition législative ou réglementaire n'accorde aux enseignants la gratuité de prestations accessoires telles que la fourniture d'eau.

Aussi, la Ville de Bordeaux a mis en place un forfait à verser annuellement au titre de ces prestations.

Celui-ci est recouvré en deux mensualités calculées en fonction :

- du nombre de personnes vivant au foyer,
- de la consommation moyenne d'eau dans un ménage selon le nombre de personnes, établie lors des études effectuées par le SMEGREG,
- du montant du prix du m³ d'eau à la date du 1^{er} janvier et du 1^{er} juillet de l'année en cours, transmis par la Lyonnaise des eaux.

Tous les paiements devront être adressés directement à Monsieur le Trésorier Principal de Bordeaux-Municipale, annexe de l'Hôtel de Ville, Place Rohan 33077 Bordeaux cedex.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à encaisser ce forfait selon les modalités précitées sur le CdR Vie Scolaire.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

MME COLLET. -

Il s'agit d'une délibération très technique : le forfait dû par les enseignants au titre de la consommation d'eau dans les logements de fonction.

Je suis prête à répondre à d'éventuelles questions.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, une interrogation sur cette délibération. Comment se fait-il que des compteurs individuels ne soient toujours pas installés ? J'avoue que je ne comprends pas. A l'heure des Agendas 21 des écoles – bon... je sais bien qu'il n'y en a plus sur la ville - comment faire pour établir un Agenda cohérent quand différents acteurs se retrouvent responsables de la même consommation de fluide ?

Je suis désolé, Mme WALRYCK, tout ceci ne semble pas très cohérent et ne semble pas aller dans le bon sens.

M. LE MAIRE. -

Une fois n'est pas coutume, je partage totalement le point de vue de M. PAPADATO.

MME COLLET. -

Moi aussi, Monsieur le Maire. Je suis tout à fait d'accord.

M. LE MAIRE. -

J'ai posé d'ailleurs cette question aux services, je n'ai pas reçu de réponse satisfaisante.

Je vous rappelle aussi qu'à une certaine époque nous avons proposé aux établissements scolaires de leur retourner une partie des économies réalisées sur leur consommation énergétique et leur consommation d'eau.

On a commencé à le faire ?

MME WALRYCK. -

On va démarrer.

M. LE MAIRE. -

Donc on a bien des compteurs ?

Sur l'établissement mais pas sur les logements ?

MME WALRYCK. -

Pas sur les logements de fonction.

M. LE MAIRE. -

A terme il serait peut-être bon d'avoir des compteurs par logement.

Je ne suis pas sûr que les enseignants y gagnent. Il faudrait peut-être regarder.

MME COLLET. -

On est tout à fait d'accord, Monsieur le Maire. Sur les nouvelles écoles et les nouvelles constructions bien évidemment tout ceci est envisagé et sera fait.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas d'oppositions sur cette délibération ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

Consommation d'eau : Année 2012

Ecoles	Adresses		Type	Nombre total de personnes vivant au foyer
Elé. ACHARD	163, rue Achard	33300 Bordeaux	T5 au 1er étage	2
Elé. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer	33300 Bordeaux	T3 au 4ème étage appt n°11	2
Elé. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer	33300 Bordeaux	T3 au 4ème étage appt n°10	1
Elé. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer	33300 Bordeaux	T4 au 2ème étage appt n°2	2
Elé. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer	33300 Bordeaux	T3 au 3ème étage appt n°5	2
Elé. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer	33300 Bordeaux	T3 au 4ème étage appt. n°12	1
Elé. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer	33300 Bordeaux	T3 au 2ème étage appt. n°3	2
Elé. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer	33300 Bordeaux	T3 au 2ème étage appt. n°1	2
Elé. ALBERT SCHWEITZER	rue du Dr. A. Schweitzer	33300 Bordeaux	T3 au 2ème étage appt. n°4	2
Elé. ALPHONSE DUPEUX	7, rue Alphonse Dupeux	33000 Bordeaux	T4 au 2ème étage	2
Elé. BALGUERIE	29, Cours Balguerie Stuttemberg	33300 Bordeaux	T5 au 1er étage	2
Mat. BECHADE	9, rue de Madagascar	33000 Bordeaux	T3 au rez-de-chaussée	3
Elé. BENAUGE	rue du Petit Cardinal	33100 Bordeaux	T2 au 2ème étage	1
Mat. BERNARD ADOUR	119, rue Bernard Adour	33200 Bordeaux	T3	2
Elé. CHARLES MARTIN	79, rue Charles Martin	33300 Bordeaux	T3 au 1er étage porte de droite	1
Elé. DAVID JOHNSTON	20, rue Maignon	33000 Bordeaux	T6	5
Elé. DEYRIES	22, rue des Sablières	33800 Bordeaux	T3 au 1er étage	1
Elé. DEYRIES	22, rue des Sablières	33800 Bordeaux	T5 au 1er étage	3
Mat. F. DE PRESSENSE	8, Place F. de Pressensé	33000 Bordeaux	T6 au 2ème étage	5
Mat. FIEFFE	58, rue Fieffé	33800 Bordeaux	T4 au 1er étage	4
Mat. FLORNOY	228, rue Berruer	33000 Bordeaux	T4 au 2ème étage	1
Ecole FRANC SANSON	105, quai de la Souys	33100 Bordeaux	T4 au 1er étage	2
Elé. FRANCIEN	64, rue Francien	33800 Bordeaux	T5 au 1er étage	5
Elé. LABARDE	11, rue du Prof. Denigès	33300 Bordeaux	T4 maison	3
Mat. LAGRANGE	29, rue David Johnston	33000 Bordeaux	T5	1
Mat. LE POINT DU JOUR	2, rue Barillet Deschamps	33300 BORDEAUX	1er étage	1
Elé. LOUCHEUR	8, rue Marcel Issartier	33000 Bordeaux	T4 au 1er étage	2
Elé. MENUTS	57, rue des Menuts	33000 Bordeaux	T4 au 2ème étage	2
Elé. MENUTS/G. PHILIPPE	11, rue G. Philippe	33000 Bordeaux	T3 au 2ème étage	2
Mat. NOVICIAT	3, rue du Noviciat	33800 Bordeaux	T4 au 1er étage	3
Mat. NUITS	31, rue de Nuits	33100 Bordeaux	T3 au 1er étage	3
Mat. NUITS	31, rue des Nuits	33100 Bordeaux	T5 au 1er étage	1
Mat. PAIX	4, rue Marc Sangnier	33000 Bordeaux	T4 au 2ème étage	3
Mat. PAUL ANTIN	3, rue Paul Antin	33800 Bordeaux	T4 au 1er étage	2

Consommation d'eau : Année 2012

Ecoles		Adresses		Type	Nombre total de personnes vivant au foyer
Elé.	PAUL LAPIE	130 bis, Av. L. Barthou	33200 Bordeaux	T5 au 1er étage	2
Mat.	PIERRE TREBOD	64, rue Pierre Trébod	33300 Bordeaux	T4	1
Elé.	RAYMOND POINCARE	28 Av. Raymond Poincaré	33200 Bordeaux	T4 au 1er étage	4
Mat.	SOLFERINO	11, rue Solférino	33000 Bordeaux	T4 au 1er étage	2
Mat.	SOLFERINO	14, rue Laboye	33000 Bordeaux	T5 au 1er étage	3
Mat.	SOLFERINO	24, rue Laboye	33000 Bordeaux	T2	1
Elé.	SOMME	286, cours de la Somme	33800 Bordeaux	T2	1
Elé.	THIERS	4, rue Savigné Chanteloup. Cf	33100 Bordeaux	T4 au 1er étage	4
Mat.	THIERS	2, rue Savigné Chanteloup	33100 Bordeaux	T4 au 2ème étage	2

D-2012/445

Versement des subventions aux associations en charge de structures d'accueil des jeunes enfants.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis la signature du premier contrat enfance en 1989, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec les associations pour financer le fonctionnement de structures de la petite enfance.

Afin de maintenir un soutien suffisant à l'association LUCILANN, il convient de lui attribuer une subvention supplémentaire de 79 087 euros correspondant à la création d'une nouvelle structure multi accueil petite enfance de 20 places, située 8 rue du professeur Moreau, dont l'ouverture a eu lieu le 9 juillet 2012.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- octroyer une subvention supplémentaire à l'association Lucilann,
- signer la convention correspondante.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2012 de la Petite Enfance et Famille - fonction 64 compte 657-4.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME COLLET. -

Il s'agit d'une subvention qui est versée à une association en charge de structures d'accueil. Il s'agit de l'association Lucilann qui a ouvert il y a 2 ans une crèche sur le quartier de Caudéran et qui a ouvert depuis le 9 juillet dernier une structure multi-accueil de 20 places supplémentaires.

C'est une association qui travaille bien dans un quartier où il y a une forte demande.

Ils nous demandent une subvention de 79.087 euros.

M. LE MAIRE. -

Questions ? Oppositions ? Abstentions ?

(Aucune)

**Direction de l'Education
et de la Famille**

Service
Petite Enfance

<p style="text-align: center;">AVENANT CONVENTION D'OBJECTIFS VILLE - ASSOCIATION PETITE ENFANCE</p>

ENTRE

Alain JUPPE, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal, en date du 24 septembre 2012 et reçue à la Préfecture le 2012.

ET

Yves BROHAN, Président de l'association «LUCILANN», autorisé par le conseil d'administration du 29 juin 2009.

Expose

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions d'objectifs. Ces dernières précisent les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association LUCILANN, domiciliée à Bordeaux, 7 allée Davezac, dont les statuts ont été approuvés le 29 juin 2009,

dont la déclaration de création a été reçue en préfecture de la Gironde le 03/07/2009, exerce une activité d'accueil de jeunes enfants présentant un intérêt communal propre.

Il a été convenu

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association s'engage au cours de la période allant du 9 juillet 2012 au 31 décembre 2012 à gérer la nouvelle structure suivante :

-1 Multi accueil crèche Lucilann de 20 places, située 8 rue du professeur Moreau 33200 Bordeaux

Tout projet relatif à cet établissement et entraînant une modification de l'arrêté d'autorisation délivrée par le Conseil Général (type de structure, places agréées, locaux) sera transmis à la Ville de Bordeaux pour validation. Une absence de transmission ou de validation sera susceptible de remettre en cause l'octroi de tout ou partie de la subvention allouée.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

En contrepartie la Ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'association dans les conditions de l'article 4 de ladite convention,

- une subvention supplémentaire de 79 087 euros.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser la subvention versée par la Ville de Bordeaux pour ses dépenses de fonctionnement.

S'agissant du budget prévisionnel de l'association la réalisation de l'activité s'élève à 180 121 euros et la subvention municipale supplémentaire à 79 087 euros.

Article 4 – Mode de règlement

Cette somme de 79 087 euros sera créditée au compte de l'association n° 10057 19317 00066882401 40

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

1°/ à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,

2°/ à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,

3°/ à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration,

4°/ à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,

5°/ à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général

6°/ à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

7°/ à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : « Association partenaire cofinancée par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication et d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse....)

8°/ à n'accueillir, pour la durée de la convention, que des enfants des familles résidant sur la Commune de Bordeaux, exceptions faites des agents ou salariés travaillant dans une structure petite enfance gérée directement par la Ville ou confiée par cette dernière à un gestionnaire de droit privé.

9°/ à transmettre dans les 3 mois à la Ville tout projet modifiant le fonctionnement d'un établissement (nombre de places, type d'accueil, transformation des locaux ...).

10°/ à mettre tout en œuvre pour respecter les conditions fixées par la Caisse d'Allocations Familiales pour percevoir la Prestation de Service Unique, à savoir un prix de revient en dessous du seuil d'exclusion sur chaque structure et un taux de présentéisme financier de 70 %.

L'association s'engage à alerter la Ville le plus rapidement possible si elle rencontre des difficultés pour respecter ces conditions :

- un travail de réflexion commun, association – Caisse d'Allocations Familiales – Ville, sera alors entrepris pour remédier aux difficultés.

11°/ à transmettre impérativement au service petite enfance de la Ville, afin de faciliter la mise en œuvre des indicateurs de suivi :

- Avant le 10 de chaque mois, le document type complété par le gestionnaire de la structure d'accueil petite enfance (annexe 1) permettant de suivre le taux de présentéisme physique et financier,
- La copie du bilan annuel transmis à la Caisse d'allocations familiales. Cette remise devra intervenir dans les mêmes délais que ceux fixés par la Caisse d'allocations familiales
- le tableau présentant la répartition des salaires (annexe 2)

12°/ à participer à toute réflexion ayant pour objectif d'assurer la cohérence de la politique d'accueil sur le territoire bordelais.

13°/ à collaborer avec le service petite enfance et notamment avec le service d'accueil des familles dans la mise en œuvre de l'Offre de Service Petite Enfance.

- en respectant la philosophie de ce projet qui transfère la totalité des préinscriptions aux permanences mises en place quotidiennement dans les lieux dédiés répartis sur l'ensemble du territoire bordelais.
- en participant aux permanences d'inscription, dans le respect du calendrier établi par le service petite enfance.
- en participant aux réunions d'informations et de suivi du projet OSPE,
- en communiquant les disponibilités d'accueil en toute transparence
- en siégeant aux commissions d'attributions.

14°/ à inviter la Ville, en la personne de l'Adjointe au Maire à la Petite Enfance et à la famille, et le service Petite Enfance à participer aux assemblées générales.

Article 6 – Conditions de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'association des engagements prévus dans la convention notamment à l'article 5, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par les services de la Ville :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- Présentation d'un rapport d'activités intermédiaire,
- Présentation d'une situation financière intermédiaire,
- Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- Mode d'utilisation par l'association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association LUCILANN

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le 9 juillet 2012.

Pour la Ville de Bordeaux,	Pour l'Association,
Le Maire	Le Président Yves BROHAN

DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU

D-2012/446
Grande salle de spectacles. Transfert de compétence.
Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En juillet 2008, le conseil de la CUB a délibéré sur trois points successifs :

- l'intérêt pour l'agglomération de se doter d'une salle de spectacles de grande capacité,
- sa localisation rive droite, sur la ZAC des Quais à Floirac,
- l'adhésion à une opération privée adossant à la réalisation de la salle de spectacles, un équipement commercial.

Le projet a été développé pendant 3 ans et demi par la société MAB Development (via la société SAS Montecristo), qui a notamment obtenu les autorisations de construire et d'exploiter nécessaires, et préparé les marchés de travaux. Toutefois, début 2012, la société MAB a fait part à la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) de son incapacité à commercialiser les 40% de surfaces commerciales permettant le lancement de la construction et donc la finalisation de l'achat du terrain communautaire fixé au 3 février 2012. La CUB demeure donc propriétaire du terrain et la question du mode de réalisation de la salle doit être revue.

Lors de sa séance du 16 février 2012, le bureau communautaire a examiné les suites à donner à l'échec du projet de MAB. Le bureau a constaté le consensus sur l'intérêt d'une grande salle de spectacles et un groupe de travail composé d'élus communautaires a été mis en place pour préciser les conditions dans lesquelles la CUB pourrait relancer ce projet.

Suite à ces travaux le Conseil communautaire a décidé de s'engager dans la construction d'une grande salle de spectacles culturels et sportifs, au moyen d'une concession de travaux publics.

Au final, au regard du projet initial, qui devait s'autofinancer, la CUB aura à supporter une charge nette estimée dans une fourchette de 35 à 40 millions hors taxe, une fois déduites les recettes perçues par le concessionnaire.

A cela s'ajoutera le coût de réalisation du parking nécessaire, dont le coût net ne sera pas inférieur à 15 M€.

Afin de réaliser cet équipement d'agglomération, dont il conviendra de vérifier qu'il ne se situe pas dans une zone inondable, au regard des récentes directives ministérielles, la CUB sollicite donc un transfert de compétence limité portant sur la création et l'exploitation d'une grande salle de spectacles de 10 000 places environ, localisée sur la ZAC des quais à Floirac.

En application de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI. Ces conditions de majorité nécessitent un avis conforme de la Ville de Bordeaux.

Le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

En conséquence :

- considérant que la création d'une grande salle de spectacles de 10 000 places environ, localisée sur la ZAC des quais de Floirac, participe de l'intérêt de la Communauté urbaine de Bordeaux au titre de sa politique d'équipement de l'agglomération.

- considérant qu'il relève de l'intérêt de la commune que la Communauté urbaine de Bordeaux soit dotée d'une compétence lui permettant de faire réaliser et exploiter ledit équipement, lequel contribuera à l'animation du territoire communautaire,

nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- autoriser un transfert de compétence au profit de la Communauté urbaine de Bordeaux limité à la création et l'exploitation d'une grande salle de spectacles de 10 000 places environ, localisée sur la ZAC des quais à Floirac.

- approuver l'évaluation du transfert des charges correspondantes sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts.

- autoriser le Maire à notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence prévu à l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, il y a peu le Président de la Communauté Urbaine reconnaissait son échec face à ce projet voulu en 2008 qui devait s'achever en 2013. Il a avoué s'être planté après 3 ans et demi de procédure, tout en reconnaissant, comme d'ailleurs l'ensemble des membres de la Communauté Urbaine, le caractère indispensable d'un tel équipement.

C'est pourquoi le Conseil de la CUB a récemment acté le principe de cette réalisation avec une concession de travaux publics, toujours à Floirac, et a délibéré pour une prise de compétence en ce sens.

Cette prise de compétence doit être actée par l'ensemble des communes de l'agglomération, d'où le passage en Conseil Municipal.

Si le projet initial devait s'autofinancer à travers des surfaces commerciales, cette fois-ci c'est à la CUB que reviendra le coût de pratiquement 40 millions d'euros auxquels devront s'ajouter 15 millions d'euros de surface de parking.

Par ailleurs comme les directives ministérielles concernant les zones inondables ont évolué il faudra s'assurer que l'implantation qui était initialement prévue à Floirac puisse se réaliser, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de zone inondable faisant référence à cette directive ministérielle.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons voter cette délibération parce que nous sommes favorables à la création de cette salle de spectacles. Mais vous me permettez quand même de dire un mot complémentaire.

Moi en particulier, parce que ce n'est pas l'avis unanime du groupe auquel j'appartiens à la Communauté Urbaine, je défends régulièrement le transfert plus ambitieux de compétences dans le domaine culturel au profit de la Communauté Urbaine, ce qui nous empêcherait d'avoir ces délibérations ponctuelles pour l'un ou l'autre des équipements culturels d'agglomération. Je persiste, je le dis ici une nouvelle fois comme je l'ai dit à la Communauté Urbaine, il est totalement anormal que des grands équipements culturels d'agglomération soient financés par la seule Ville de Bordeaux.

Vous m'accorderez, Monsieur le Maire, que je n'ai pas de double discours. Même si je me suis abstenu à la Communauté Urbaine sur cette délibération c'est précisément parce que je considérais que la Communauté Urbaine n'allait pas

suffisamment loin dans la gestion des équipements culturels d'agglomération. Je n'émet pas le même vote ici et à la Communauté Urbaine, mais comprenez qu'étant favorable au projet il me semble devoir voter favorablement aujourd'hui avec les réserves que je viens d'exprimer.

Vous me permettez et vous excuserez l'expression un peu triviale, Monsieur le Maire, mais je vous l'emprunte : si je ne disais pas la même chose ici et à la Communauté Urbaine, ce qui arrive à certains de nos collègues, je pense qu'incontestablement vous pourriez m'accuser d'être l'un des danseurs du fameux « bal des faux-culs » que vous évoquiez récemment. N'ayant pas ce type de qualité je ne pense pas que vous m'accuserez de ce genre de distraction artistique.

Voilà. Je tenais à apporter une coloration sur le fait que c'est bien de tenir exactement le même discours quand on siège au Conseil Municipal de Bordeaux et à la Communauté Urbaine de cette ville, ce qui est je crois mon cas.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Je vous rassure, quand j'ai parlé du « bal des faux-culs » ce n'était pas du tout dans le champ culturel...

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Par ailleurs il faut toujours avoir la même attitude partout, oui, certes, mais enfin... Je ne veux pas faire de politique ici, mais Europe Ecologie les Verts est-ce que les ministres ont la même attitude au congrès du parti et au gouvernement... ?

Vous voyez que parfois il y a des problèmes.

Mais je viens d'avoir une alerte sur mon iPad, M. Ayrault a confirmé que les deux ministres verts resteraient au gouvernement. Je voulais vous rassurer. Je pense que c'est pour vous une bonne nouvelle.

(Rires)

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Moi j'emploierai « le bal des faux-culs » avec discernement, parce que c'est toujours employé quand on n'a rien d'autre à dire.

M. LE MAIRE. -

Je comprends que dans votre position ne pas savoir qui sera tête de liste en 2014 soit douloureux, M. RESPAUD. On vous a déjà fait le coup en 2008, ça va se reproduire en 2014 vraisemblablement. Donc je comprends votre tourment.

M. RESPAUD. -

Vous êtes toujours candidat 2 ans avant, mais après on vous attend sur le terrain !

M. LE MAIRE. -

Et vous jamais au bon moment ! Au bon moment vous vous faites coiffer de temps en temps par l'une ou par l'autre... C'est dur.

M. RESPAUD. -

J'essaie de remplir mon devoir de citoyen le mieux possible. C'est tout. J'ai moins de prétention que vous.

M. LE MAIRE. -

Je compatis. Mme AJON en a fait l'expérience aussi plus récemment.

M. RESPAUD. -

Ceci dit nous voterons pour ce transfert de compétence qui est à la fois la conséquence de la crise économique et financière à laquelle M. DUCASSOU faisait référence puisqu'il y a soutenu un gouvernement qui l'a provoquée pendant plusieurs années, et qui est également la conséquence de votre échec, M. DUCASSOU et M. JUPPE.

C'est d'abord effectivement une conséquence de la crise économique. Il y a eu un premier projet Aréna que nous avons tous adopté dans l'euphorie qui aurait permis à l'agglomération un bond en avant en installant la plus grande salle de spectacles du grand Sud-ouest.

Nous avons un déficit important, vous ne l'ignorez pas, en termes de grandes salles de spectacles dans l'agglomération. Et là on se la procurait au moindre coût.

C'était un projet viable nonobstant la crise économique et financière. Il a donc fallu changer le fusil d'épaule.

Le second élément c'est quand même les conséquences de votre échec. Depuis sa création c'est la patinoire qui est notre grande salle de spectacles. On y a fait

des investissements considérables pour la rendre compatible avec les spectacles aux dépens des entraînements et des compétitions des équipes de patinage ou de hockey sur glace.

A l'époque, il y a plus de 10 ans, on vous avait dit quant à nous qu'il fallait aller vers la création d'un zénith. Vous avez toujours refusé d'y aller en disant même que c'était dépassé en prenant l'exemple de Pau.

Il faut attendre votre communication sur la politique culturelle de la Ville de Bordeaux en novembre 2007 - je l'ai ici Monsieur le Maire votre communication de novembre 2007 - ce n'est qu'à ce moment-là que vous nous dites, je vous cite dans le texte :

« La décision est à prendre rapidement désormais. Il s'agira de l'équipement dont la Ville et l'Agglomération ont besoin pour enfin être dans le circuit des grandes tournées internationales et répondre aux attentes de nos concitoyens. »

C'était trop tard. C'était bien avant qu'il fallait que vous preniez la décision. Et c'est pour ça que je dis que si on en est là aujourd'hui c'est bien de votre faute à vous majorité.

(Rires)

M. RESPAUD. -

C'est pourquoi la solution qui nous est maintenant proposée par cette concession de travaux publics au Conseil de la CUB nous paraît effectivement être la seule susceptible de doter notre agglomération d'une grande salle de spectacles.

Cela passe par un transfert limité de compétence. Nous l'approuvons. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Vous êtes pitoyable, M. RESPAUD,... Arriver à faire cette démonstration c'est pitoyable...

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, ne pleurez pas sur mon sort.... J'ai de quoi pleurer sur le vôtre mais pas sur le mien.

M. LE MAIRE. -

Je pleure sur votre sort. La façon dont vous venez de présenter les choses est inouïe.

Je ne vais pas argumenter avec vous parce que c'est misérable. Je ne vous rappellerai pas que le premier à avoir réservé un terrain sur la rive droite pour construire une Aréna c'est le Président de la Communauté Urbaine quand je l'étais en 2000 ou 2001, je n'ai plus la date exacte. Donc laissons ça de côté qui est tout à fait à côté de la plaque.

J'ai toujours été favorable à la construction d'une grande salle de spectacles moderne dans l'agglomération bordelaise et bien évidemment la patinoire ne pouvait être qu'un substitut provisoire. J'ai toujours été favorable à ce qu'elle s'installe sur la rive droite. Je rappelle que c'est sous ma présidence que la Communauté Urbaine a décidé de réserver un terrain sur la rive droite pour le faire. Donc il n'y a là-dessus aucune ambiguïté.

Cet équipement devait coûter zéro euro zéro centime au budget de la Communauté Urbaine. Nous allons prendre aujourd'hui une décision extrêmement lourde puisque ça dépend de nous. Si le Conseil Municipal de Bordeaux votait non, cet équipement ne se ferait pas puisque nous avons un droit de veto sur cet équipement. Donc ça dépend de nous. Et en votant oui nous allons engager au minimum 40 millions hors taxe, et peut-être 55 millions si un jour on est obligé de faire un parking comme c'était prévu au départ.

Il faut bien mesurer la décision que nous prenons. Ça prouve que la Communauté Urbaine a de l'argent puisqu'elle peut comme ça du jour au lendemain décider d'investir 40 à 50 millions d'euros supplémentaires.

Nous allons le faire. Je suis favorable à cette mesure pour les raisons que j'ai dites, mais il faut être bien conscient de l'impact financier que cela représente. Je ne vais pas revenir sur la question du parking, je viens de l'évoquer.

J'aimerais aussi avoir une bonne fois pour toutes, j'ai demandé aux services préfectoraux de m'éclairer sur ce point, une précision sur le caractère inondable ou pas de cette zone, puisque nous sommes obligés dans le cadre de Bordeaux Euratlantique de revoir l'opération Garonne Eiffel parce que toute la partie des terrains qui se trouvent sur la rive droite en amont du secteur Deschamps sont frappés par le BPRI qui les classe en zone rouge. On me dit que ce n'est pas le cas du terrain d'assiette de l'Aréna mais j'aimerais bien qu'on le vérifie et qu'on ait là-dessus une indication précise, à moins qu'il ne faille auparavant reconstruire une digue qui protège véritablement le site, ce qui mettrait l'Aréna à une période de temps indéfinie.

Je voulais simplement rappeler cela pour qu'on ne nous donne pas en permanence des leçons sur tous les sujets. Nous allons le faire parce que c'est nécessaire, mais ça va nous coûter très cher.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Belle unanimité. J'espère qu'il en sera autant pour tous les équipements de la Ville.

**DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU
PRESENTE PAR Monsieur Jean-Michel GAUTE**

D-2012/447**Construction de salles de danse ZAC GINKO. Désignation du lauréat du concours d'architecture. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D2011/377 du 27 juin 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à lancer un concours sur esquisse en vue de confier à un maître d'oeuvre privé la construction de la maison de la danse Berges du Lac Ginko.

Selon les dispositions de l'article 70 du code des marchés publics, le jury a examiné les prestations rendues anonymes et suite à son avis motivé en date du 5 septembre 2012 et aux résultats des négociations qui ont été menées, nous vous proposons d'attribuer le marché au groupement COBE (architecte mandataire) / SAADA / MARKI / DABILLY et INGECOBAT dans les conditions suivantes :

Taux de rémunération t	=	11,7	%
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux Co	=	3 093 645,00	€ HT
Forfait provisoire de rémunération Co x t	=	361 956,47	€ HT
Missions complémentaires			
SSI			
SYN	=	20 794,99	€ HT
QUAN			
Montant total HT	=	382 751,46	€ HT
Montant total TTC	=	457 770,74	€ TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre au lauréat du concours et autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant en application de l'article 74-II du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 422 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME JARTY-ROY. -

Cette délibération est présentée par M. Jean-Michel GAUTE.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, là encore avant que vous passiez la parole à M. DUCASSOU il m'appartient de vous proposer d'attribuer le marché pour la construction de salles de danse ZAC Ginko au lauréat, puisque le jury s'est réuni le 5 septembre 2011 pour analyser les prestations et donner des avis motivés.

Au résultat de ce jury nous vous proposons d'attribuer ce marché au groupe COBE (architecte mandataire) / SAADA / MARKI / DABILLY et INGECOBAT dont les modalités financières figurent aux termes de la délibération qui vous est proposée.

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, en complément de cette délibération et des propos de Jean-Michel GAUTE, cette maison des danses qui se veut être vraiment implantée dans le quartier Ginko, mais ouverte sur les autres quartiers, comprendra 3 studios, des structures d'accueil, de restauration et permettra de croiser des pratiques amateurs et des pratiques professionnelles.

Ça sera un lieu à la fois de formation, de création, d'accueil, d'échanges et de résidence.

Je crois que c'est un lieu important de proximité aussi au regard des aménagements que vous faites, notamment au niveau de ce quartier du Lac.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas de questions ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Ça sera une très belle réalisation. Le quartier Ginko est en train de se développer. Les premiers habitants s'installent. La première classe a été ouverte à l'école en anticipation, bien sûr, mais qui se peuplera j'en suis sûr au cours des prochains mois et des toutes prochaines années.

LA MAISON DES DANSES BORDEAUX

Au cœur du quartier Ginko, au croisement de l'avenue André Reinson et du Cours du Tramway, La nouvelle maison des danses apparaît comme un bâtiment à la fois accueillant et ouvert, élégant et intrigant, mais aussi sage et efficace.

Deux entités complémentaires

La maison des danses est conçue comme un bâtiment solitaire, compact et transparent au sein d'un volume épuré.

Deux éléments la caractérisent :

«Le jardin d'hiver, espace habité, qui agit comme une Galerie bioclimatique été comme hiver. Cette Galerie Bioclimatique allie les qualités d'une orangerie avec les exigences d'un environnement professionnel pour les danseurs.»

La Galerie est la colonne vertébrale du bâtiment, elle fonctionne comme une orangerie en trois dimensions reliant d'une part, chacune des activités de la maison des danses et d'autre part, la maison des danses comme un tout et son environnement.

La Galerie est conçue comme un espace convivial, ouvert, généreux et flexible. Ses usages peuvent être librement ajustés en fonction des activités et des usagers. Elle est à la fois l'accueil, la salle de restaurant, espace de détente, espace d'exposition.

Un tel espace reliant visuellement et physiquement les différents espaces est éminemment propice aux rencontres informelles dans une ambiance ouverte et sociale.

«Au centre se trouve le Cœur de la maison des danses constitué d'un volume compact en bois. Il contient tous destinés à la pratique de la danse et les locaux techniques.»

Celui-ci est caractérisé par sa densité et son efficacité. Tous les espaces du Cœur de la maison des danses peuvent être fermés indépendamment les uns des autres. Ils peuvent fonctionner de façon complètement autonome. La Maison des danses devient ainsi un bâtiment évolutif en fonction des usages au cours de la journée.

Trois niveaux clairement organisés

«Le Rez de Chaussée privilégie les espaces publics et/ou accessibles au public depuis la rue (accueil, restaurant, ressources, etc...). On y trouve aussi les open spaces de bureaux nécessaire au fonctionnement de l'équipement. Ainsi que les locaux techniques.»

«Le 1er niveau est destiné au confort des danseurs. Il est le passage obligé de l'accès aux studios. Là se trouvent tous les équipements nécessaires aux utilisateurs de la maison des danses : vestiaires, sanitaires, un espace d'échauffement et la tisanerie. Le partage de ces espaces renforce la cohésion sociale du lieu, permettant à tous de se croiser, d'échanger, de discuter...»

«Le niveau supérieur est clairement destiné à la pratique artistique. C'est un espace ouvert et lumineux. Là sont disposés les studios 1 et 2 accessibles directement depuis l'entrée de la maison des danses par l'escalier principal. La situation, au 2ème étage, des studios permet de préserver l'intimité des danseurs.»

Ces deux studios peuvent être reliés par un système de cloison acoustique rabattable pour former un très grand studio (450m²) afin de s'adapter à la configuration souhaitée par la compagnie occupante.

La maison des Danses structure l'espace public

Au Nord en vis à vis du studio, la place des danses, une petite scène de caoutchouc noir répons au sol des salles de danses, et permet aux enfants et au public de montrer leur talent.

A l'Est, l'entrée principale de la maison des danses fait face à l'entrée de l'église, créant une placette commune à ces 2 bâtiments sur laquelle sera installée la terrasse du restaurant.

Le sud de la parcelle en continuité des logements sera aménagé en jardin en continuant la trame verte du quartier Ginko. Cet espace est un espace extérieur calme et tranquille. Il se prolonge dans la Galerie

Le sol est traité en continuité des trottoirs existants (cote bordelaise). Le traitement urbain se prolonge jusqu'à l'intérieur de la Galerie, tout comme les plantations. Bancs publics et zones ombragées feront de ce lieu une halte privilégiée

Bâtiment bioclimatique dans sa conception

D'un point de vue environnemental, la conception même du bâtiment est articulée autour de la Galerie Bioclimatique.

La conception architecturale a été menée dans un souci d'optimisation des besoins énergétiques. De par sa géométrie et son agencement, le bâtiment a clairement pour objectif de limiter au strict minimum cette demande énergétique.

La grande spécificité de la construction proposée repose sur la Galerie bioclimatique qui vient former une « double façade habitable » autour du Cœur structuré du projet. Cet espace tampon, outre les avantages qu'il présente d'un point de vue confort hygrothermique, est aussi un espace de transition entre l'extérieur et l'intérieur. Il fait donc office de « seconde peau » vis-à-vis des aléas climatiques, mais aussi vis-à-vis des nuisances acoustique extérieures.

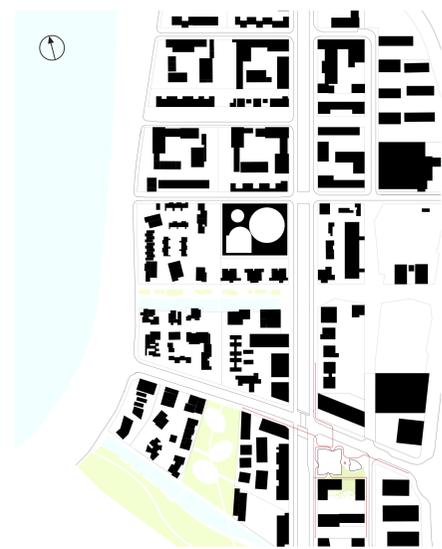
Ainsi, la qualité d'ambiance extérieure, qui est mise en valeur par les aménagements, plantations et éclairages architecturaux, est en correspondance avec cet espace intermédiaire abrité.

Enfin l'ensemble des matériaux retenus ont été choisis pour leurs qualités de durabilité dans le temps. Ils sont tous recyclables.

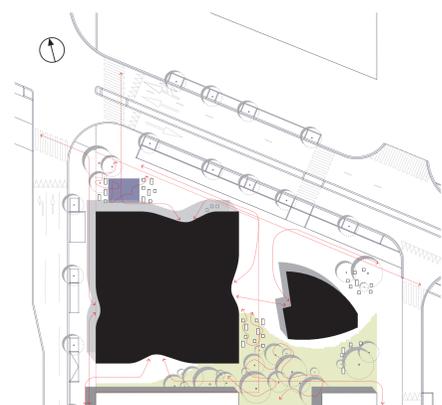
La nouvelle Maison des danses est un espace de convivialité. Sa conception en fait un bâtiment respectueux des usagers, de la vie du quartier ainsi que de l'environnement. Elle sera un équipement structurant majeur afin d'accueillir la compagnie qui fera rayonner la ville de Bordeaux au niveau national et international.



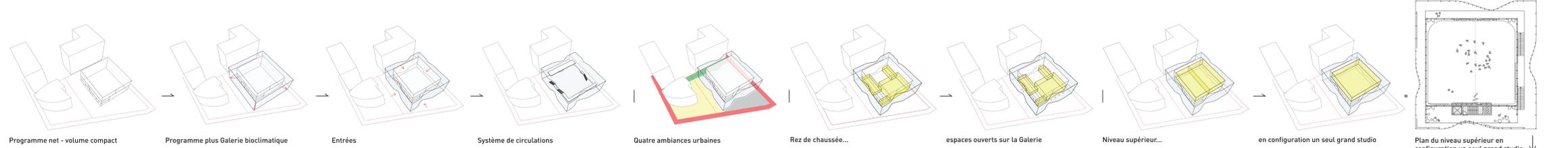
Vue de l'angle du Cours du tramway et de l'Avenue Reinson



La Maison des danses au cœur du Quartier Ginko - échelle 1/3000°



Plan de masse - échelle 1/500°



Programme net - volume compact

Programme plus Galerie bioclimatique

Entrées

Système de circulations

Quatre ambiances urbaines

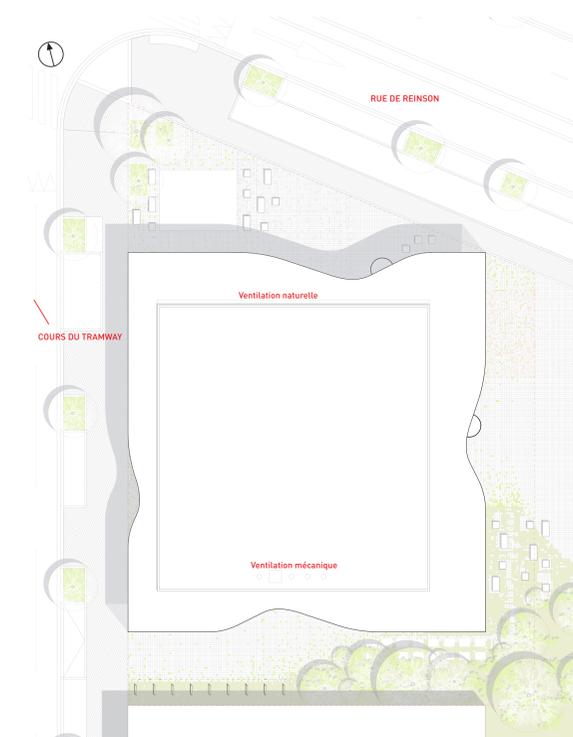
Rez de chaussée...

espaces ouverts sur la Galerie

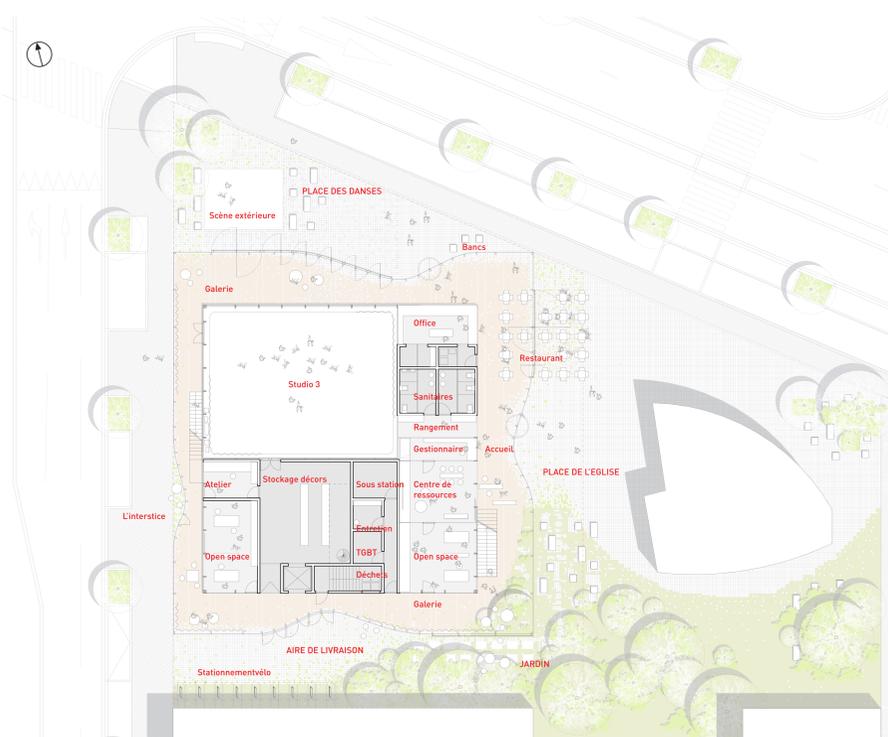
Niveau supérieur...

en configuration un seul grand studio

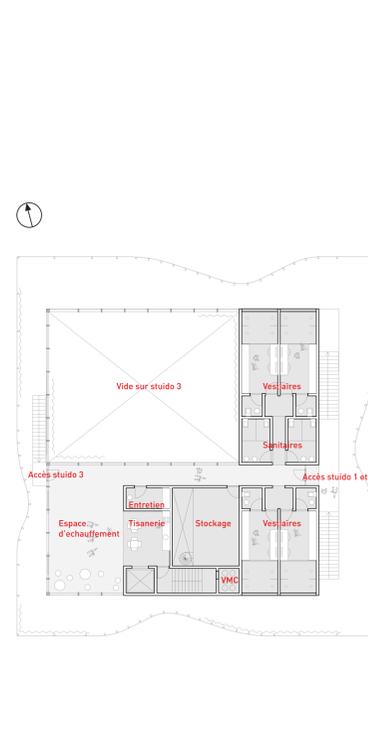
Plan du niveau supérieur en configuration un seul grand studio



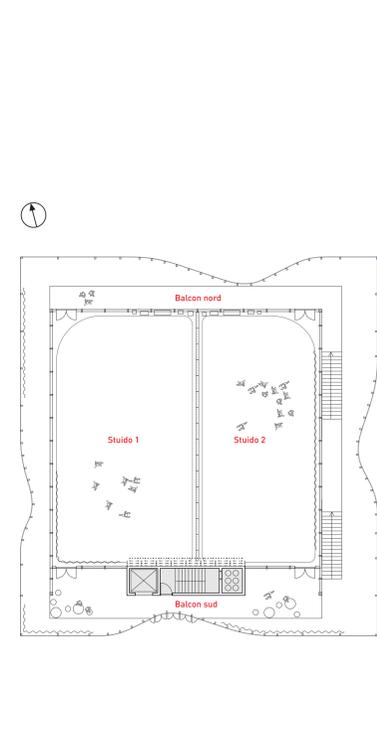
Plan de toiture - échelle 1/200°



Plan de rez de chaussée - échelle 1/200°



Plan du niveau 1 - échelle 1/200°



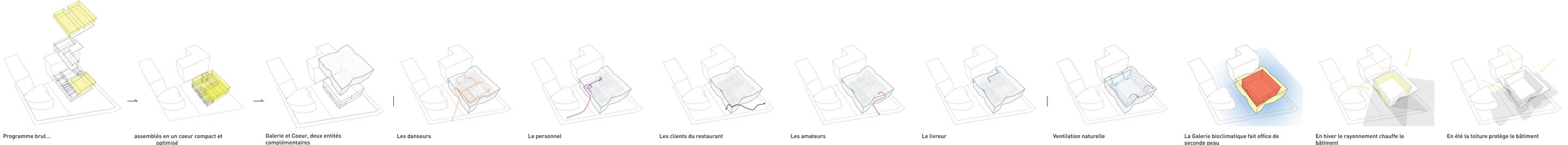
Plan du niveau supérieur - échelle 1/200°



Coupe perpendiculaire à l'avenue Reinson – échelle 1/200°



Coupe perpendiculaire au Cours du tramway – échelle 1/200°



Programme brut...

assemblés en un coeur compact et optimisé

Galerie et Coeur, deux entités complémentaires

Les danseurs

Le personnel

Les clients du restaurant

Les amateurs

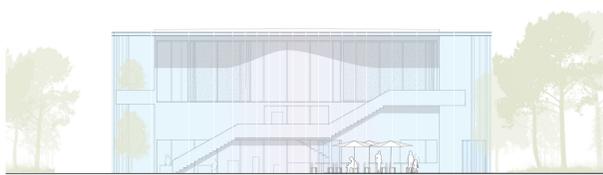
Le livreur

Ventilation naturelle

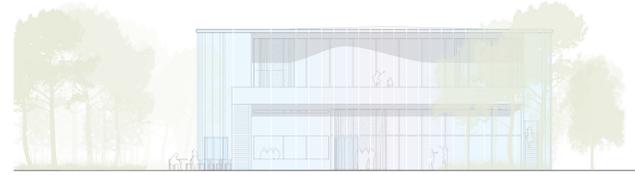
La Galerie bioclimatique fait office de seconde peau

En hiver le rayonnement chauffe le bâtiment

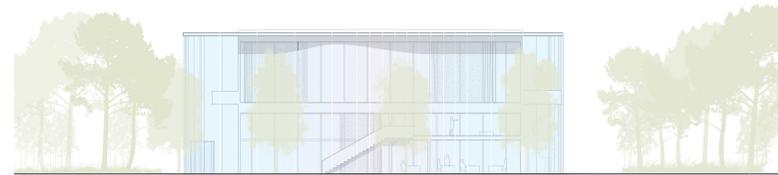
En été la toiture protège le bâtiment



Élévation est – échelle 1/200°



Élévation nord – échelle 1/200°



Élévation ouest – échelle 1/200°



Élévation sud – échelle 1/200°



La place de l'église et son jardin



Vue sur la Galerie vers la place des danses



La Galerie ouverte sur la place des danses



Studio 1



Studios 1 et 2 regroupés en un seul grand studio

DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU

D-2012/448

Réseau de lecture publique de Bordeaux. Demande de subvention à l'Etat au titre de la 2ème fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le programme global d'évolution des bibliothèques décidé par le conseil municipal, l'année 2012 est centrale :

- elle marque la plus forte année des travaux de requalification architecturale de la bibliothèque centrale, à Mériadeck, dont la 2^e phase, engagée fin 2011, doit s'achever à l'été 2013 ;
- elle est celle de la constitution d'une ossature informatique pour l'ensemble du réseau :
 - o système informatisé de gestion des bibliothèques ;
 - o portail documentaire sur Internet incluant une bibliothèque numérique patrimoniale ;
 - o acquisition de la technologie RFID et équipement de 800 000 documents ;
- elle voit la plus grosse part des chantiers immobiliers des deux nouvelles bibliothèques de quartier qui ouvriront en 2013 : Armagnac et Saint-Augustin ;
- elle est enfin celle des études relatives au renouvellement des installations techniques de la bibliothèque centrale, préalable incontournable au programme pluriannuel de travaux que la Ville a en effet souhaité établir, courant 2011, pour conforter et optimiser les conditions de conservation des documents dans le bâtiment de Mériadeck, et auquel est associé l'Etat (DRAC Aquitaine et Service du livre et de la lecture).

Dans le même temps, au-delà de l'exploration de nouveaux rapports à la culture (l'expérience réussie du "Biblio.bato" l'hiver dernier et une nouvelle bibliothèque éphémère cet été, le "Biblio.sports", dans le cadre du Quai des sports, la Ville renforce également la présence de ses bibliothèques sur les réseaux sociaux, par le lancement, cet été, d'un ensemble Facebook + blog intitulé: B.Bi.Bo (pour Blog de la Bibliothèque de Bordeaux).

L'ensemble de ces réalisations témoigne de la réflexion globale (à court, moyen et long termes) qui sous-tend les investissements ambitieux de la Ville de Bordeaux pour ses bibliothèques et qui se trouvera traduit dans les espaces nouveaux ou remodelés : vecteurs de la culture en proximité et lieux de construction sociale et citoyenne, les bibliothèques accompagnent le développement de la ville et l'évolution des modes de vie de ses habitants, tout en participant, par le caractère exceptionnel des fonds patrimoniaux qu'elles abritent, au rayonnement de Bordeaux.

Compte tenu de leur intérêt majeur, ces opérations sont susceptibles d'être soutenues par l'Etat à hauteur de 50%, au titre de la 2^{ème} fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt.

Après les sollicitations formulées en 2011 pour l'armature immobilière de ce programme (2^e tranche de requalification de la bibliothèque centrale de Mériadeck ; construction des nouvelles bibliothèques d'Armagnac et Saint-Augustin), les demandes pour 2012 portent sur l'informatique de gestion et documentaire pour les 11 équipements du réseau de lecture publique, avec notamment l'évolution du système intégré de gestion des bibliothèques, le renforcement de l'offre numérique, le portail documentaire sur Internet incluant une bibliothèque numérique patrimoniale, et la technologie RFID. Soit un coût total éligible estimé à 826.013,37 €HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financiers	Montant en €	%
Etat / concours particulier DGD	413.007,00 €	50%
Ville de Bordeaux	413.006,37 €	50%
TOTAL H.T.	826.013,37 €	

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter la participation financière de l'Etat pour la poursuite de la 2^{ème} phase de la requalification de la bibliothèque Mériadeck au titre de la 2^{ème} fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt,
- à signer tout document afférant à ce cofinancement,
- et à émettre un titre de recette correspondant à ce cofinancement.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

Cette délibération concerne la Bibliothèque de Bordeaux. C'est un appel à subvention de l'Etat qui a déjà été sollicité lors d'une première rénovation qui était la rénovation immobilière du programme des bibliothèques comprenant la requalification de la bibliothèque centrale et la construction de deux nouvelles bibliothèques à Armagnac et à Saint-Augustin.

Cette délibération, elle, a pour objet de solliciter à nouveau l'Etat il faut l'espérer à hauteur de 50% pour les parties numériques de cette rénovation, c'est-à-dire la gestion, la documentation, le renforcement de l'offre numérique, un portail numérique incluant notamment une bibliothèque numérique patrimoniale.

C'est un investissement ambitieux de la ville, vecteur d'une meilleure culture de proximité, d'une évolution du mode de vie de ses habitants comme le font les bibliothèques de quartiers, avec une dynamique ouverte sur le numérique qui permettra également, grâce au caractère exceptionnel des fonds patrimoniaux, de favoriser le rayonnement de Bordeaux à travers le monde puisque ces fonds patrimoniaux font l'objet de recherches à travers des équipes répertoriées sur l'ensemble des territoires internationaux.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

D-2012/449

Acquisition sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'un complexe musical à l'emplacement de l'ancien cinéma Gaumont. Avenant n°2 au Contrat de VEFA. Décision. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D 20050323 du 4 juillet 2005, vous avez autorisé l'acquisition en l'état futur d'achèvement d'une salle multifonctions à usage d'auditorium sur le site de l'ancien cinéma Gaumont. Cette vente est réalisée moyennant le paiement d'une somme de 24 800 000 € HT payables par pactes.

Par délibération D 20100409 en date du 19 juillet 2010, vous avez autorisé que la Ville se porte acquéreur de modifications et d'options à hauteur de 1 691 000 € H.T payable par pactes.

Les travaux sont aujourd'hui en voie d'achèvement mais il apparaît que le projet tel que défini dans l'acte de vente en 2005 doit être actualisé et complété afin d'améliorer son fonctionnement compte tenu de l'ambition de qualité et de polyvalence conférée à cet équipement.

Un premier complément vise à améliorer l'accessibilité et la fonctionnalité du plafond de la grande salle de spectacle en implantant un dispositif de câbles nets qui représente de réels gains d'accessibilité et de polyvalence de la grande salle.

Le deuxième concerne la petite salle de spectacle. Cet espace n'est pas aménagé dans le descriptif de l'acte de vente, et il est proposé de profiter du chantier pour implanter des points d'accroches au plafond pour permettre l'implantation du matériel scénique nécessaire à son exploitation.

Le troisième consiste à augmenter le nombre de sanitaires (personnel et publics), de points d'eau (pour l'implantation de fontaines à eau et bars...) et de douches qui apparaissent aujourd'hui très insuffisants.

Les derniers ajouts sont la réservation des fourreaux nécessaires au passage de câbles alimentant des bornes interactives au sein du hall ainsi que la fourniture et la pose de 14 bancs dans les zones de circulation du public.

Le coût final de ces compléments (*détail en annexe joint*) se chiffre à 785 873.12€HT validé par un avis conforme de France Domaine en date du 31 Juillet 2012.

Le paiement de ces options s'effectuera au stade de la livraison à la Ville de l'Auditorium par le maître d'ouvrage.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à l'acte d'acquisition en l'état futur d'achèvement portant sur la construction de l'auditorium et de ses annexes et tous documents afférents à cette opération.

Les crédits correspondants seront ouverts en nature 2313, fonction 311 (expression musicale, lyrique et chorégraphique).

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

M. DUCASSOU. -

Cette délibération concerne l'auditorium. C'est le deuxième avenant du contrat de VEFA concernant ce complexe musical du cours Clémenceau.

Le premier avenant était lié à des opportunités d'options qui étaient apparues en cours de construction. Je pense à la fosse d'orchestre, mais également à la prise en considération d'évolutions de la réglementation en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ce deuxième avenant correspond à des nécessités qui sont apparues en phase terminale des travaux. Vous le voyez dans la délibération ces nécessités concernent notamment des insuffisances de sanitaires en regard des artistes et la possibilité d'accroître la fonctionnalité des équipements scéniques suspendus au niveau de la grande salle.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, j'aimerais revenir sur cette délibération et rappeler que le 4 juillet 2005 nous avons voté favorablement à la proposition d'acquisition en l'état futur d'achèvement de cette salle multifonctions à usage d'auditorium sur le site de l'ancien cinéma Gaumont.

Nous pensons effectivement que notre ville sera dotée d'un bel équipement. Je le confirme. Pour avoir visité le chantier il n'y a pas si longtemps nous aurons effectivement un bel auditorium proche de la place Gambetta à Bordeaux.

Cela étant nous nous étions engagés à l'époque sur un montant de 24.800.000 euros HT ; et vous vous rappelez, Monsieur le Maire, que les arguments essentiels qui étaient mis en avant et qui nous avaient incités pour cet équipement, indépendamment de l'intérêt de la salle, c'est que vous aviez noté à juste titre que le montage juridique des VEFA présente trois avantages essentielles :

- d'une part c'est un coût qui est ferme et définitif à la signature du contrat,
- ensuite ce sont des délais qui sont fermes et définitifs,
- et également vous aviez ajouté que c'était un équipement qui présentait des performances acoustiques intéressantes.

Je reviens sur chacun de ce qu'étaient les arguments initiaux de la VEFA.

Le délai de 3 ans :

Nous étions en 2005, il devait s'arrêter en 2008. Nous sommes en 2012 et nous n'avons toujours pas cet équipement. Il y a eu des impondérables, c'était le problème des fouilles archéologiques mais qui étaient déjà prévues à 3 mois dans le contrat et qui effectivement ont duré plus longtemps.

Mais il y a eu surtout un gros litige entre le vendeur et l'entreprise principale avec laquelle il a été en conflit. Nous n'y sommes pour rien mais nous subissons par contre les dommages collatéraux, des ennuis juridiques et des ennuis de paiement ayant existé entre le vendeur et un de ses principaux artisans. Donc l'avantage du délai n'est absolument pas au rendez-vous.

Les performances acoustiques, un mot :

C'est vrai que les précédentes améliorations que nous avons votées le 19 juillet 2010 pour 1,7 million présentaient un certain nombre d'avantages acoustiques supérieurs. J'en conclus que le projet initial ne présentait pas toutes les qualités qui nous avaient été présentées à l'époque sur le terrain acoustique.

M. DUCASSOU, c'est vrai que les améliorations que nous avons votées le 19 juillet 2010 portaient notamment sur des améliorations acoustiques du bâtiment qui étaient sans doute nécessaires, mais qui naturellement ont été mises à la charge de la Ville de Bordeaux.

Enfin le coût :

On s'engage sur 24.800 euros HT, on va dire 25 millions. L'avantage du prix ferme et définitif, qui est rappelé d'ailleurs dans le contrat - c'est lié à toutes les VEFA, mais là c'est rappelé : le prix ferme et définitif est une donnée déterminante du contrat que la Ville a signée avec le vendeur - reconnaissez que cet avantage-là est de moins en moins au rendez-vous.

Le 19 juillet 2010 la Ville a été autorisée à se porter acquéreur de modifications et d'options à hauteur de 1.700.000 euros. Déjà c'était un coup de canif au prix ferme et définitif annoncé. Vous nous aviez dit à l'époque : « Ce sont des améliorations, ça serait dommage de ne pas en profiter. » Mais enfin ces améliorations, dès le départ elles auraient pu être présentées au moins en option pour qu'on sache où on allait.

Et puis aujourd'hui je « tombe un peu du placard » - pour reprendre une expression célèbre - aujourd'hui c'est 786.000 euros supplémentaires qui nous sont demandés. Reconnaissez que pour les 786.000 euros il y a une page et demie d'explication.

Je note qu'à hauteur de 30% les améliorations qui nous sont proposées c'est des créations de sanitaires pour les personnels, des créations de sanitaires dans les loges, des modifications des sanitaires des musiciens, des modifications des sanitaires du public. Tout ça effectivement gonfle le prix total de l'acquisition, mais là aussi est-ce que les sanitaires ne pouvaient pas être prévus et dimensionnés dès le départ ?

Le chantier a été tellement long qu'effectivement je veux bien qu'en fin de chantier on ait découvert des besoins nouveaux, mais fournissez-nous des explications convaincantes pour nous expliquer pourquoi les sanitaires pour le public et les sanitaires pour les artistes n'avaient pas été sérieusement dimensionnés lorsque nous avons signé avec le vendeur.

Vous nous dites : ce sont de nouvelles nécessités. J'ai envie de dire : c'est des lieux de nécessité nouveaux qui n'avaient pas été initialement prévus.

La délibération telle que vous nous la présentez - peut-être qu'on aura droit à des explications complémentaires - mais nous demander aujourd'hui de voter une augmentation de 786.000 euros avec aussi peu d'explications que celles qui nous sont fournies je trouve que ça manque un peu de sérieux.

Dans ces conditions notre groupe a décidé de voter contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par délibération du 4 janvier 2005 la Ville s'était portée acquéreur en VEFA d'un auditorium pour un montant de 24.800.000 euros H.T, ce qui nous garantissait un prix ferme et définitif et une date de livraison contractuels.

Avant même le démarrage de ce chantier vous avez concédé une rallonge de 650.000 euros, soit 2,62% de plus.

En juillet 2010 vous avez accepté un premier avenant de travaux supplémentaires concernant, je vous cite M. DUCASSOU : « des opportunités » pour un montant de 1.691.000 euros H.T., soit 6,81% de plus.

Doutant de ces opportunités notre groupe s'était abstenu, d'autant que ces travaux étaient déjà finalisés.

Aujourd'hui vous soumettez à notre approbation un nouvel avenant de 785.000 euros et des poussières, soit 3,16% de plus.

Pour reprendre ce que vous nous avez dit en commission, M. DUCASSOU, il s'agit aujourd'hui non plus d'opportunités mais de nécessités.

Si l'on regarde le tableau récapitulatif des options retenues on ne peut qu'être surpris du rajout qui a été fait de certains équipements comme par exemple les sanitaires qui reviennent maintes fois, les alimentations pour des fontaines à eau et à café, des bars - on n'avait pas prévu qu'éventuellement aux entractes les gens pouvaient consommer - ainsi que des bancs publics à raison de 14.

Les prix sont quand même exorbitants : 250.000 euros pour des modifications et rajouts de sanitaires... Ne nous dites pas que ce n'était pas prévu. La conformité aux normes sanitaires c'est la base de l'étude d'un projet.

Quant aux bancs pour le public d'un montant de 19.600 euros... Vraiment posez-les vite parce que j'ai besoin de m'asseoir.

La création d'un accès technique au plafond par câble représente un coût supplémentaire tellement élevé qu'il serait utile d'examiner plus à fond le prix proposé et pourquoi pas comparer avec d'autres fournisseurs.

Au total l'augmentation cumulée atteint 12,5%, et ce n'est peut-être pas fini. En tout cas le chantier, lui, ne l'est pas. Nous avons entamé actuellement la 3^{ème} année de retard concernant cette livraison.

Quels sont les recours que la Ville compte lancer en vue de la réparation des préjudices occasionnés par le retard de livraison de cet auditorium ?

Au début l'opération en VEFA devait être une bonne affaire. Au vu de ces nouvelles rallonges le seul qui y trouve son compte c'est aujourd'hui le vendeur.

Nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Vous connaissez notre opposition de principe au système VEFA. Nous avons à travers l'auditorium la preuve que les embellies d'avant-projet peuvent s'avérer un gouffre financier à long terme. Et donc nous allons évidemment aujourd'hui confirmer notre opposition à cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. DUCASSOU

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire je vais répondre globalement à ces différentes remarques.

D'abord, bien que ce ne soit pas en soi une explication, vous le savez, c'est un dossier complexe qui comprend sur le même foncier à la fois un parking souterrain important, l'auditorium et des logements au-dessus. Ce plan complexe explique le fait que même avec des avenants on arrive au prix d'un auditorium en centre ville qui est notoirement inférieur à ce que l'on peut voir à travers les divers auditoriums qui au niveau international ont été réalisés et ont ouvert au cours de ces dernières années.

Donc nous considérons indéniablement que pour les habitants qui attendent cela depuis de nombreuses années et pour la Ville qui peut leur donner ainsi satisfaction, c'est une très bonne chose.

Le retard, vous le savez, nous ne le maîtrisons pas. Vous l'avez visité il n'y a pas très longtemps et je pense que vous étiez accompagnés par ceux qui font l'auditorium. Ils ont dû vous expliquer un certain nombre de contraintes, donc je n'y reviendrai pas.

Ils ont dû également vous expliquer que les plans se sont réalisés au fur et à mesure des engagements contractuels d'objectifs, notamment en ce qui concerne l'acoustique, mais que s'agissant du premier avenant il y a eu l'opportunité de la fosse. Ils vous l'ont expliqué.

De la même manière ce n'est pas de notre fait si les exigences en matière de handicaps, comme d'ailleurs en matière d'inondabilité dont nous parlions tout à l'heure, se sont accentuées ces dernières années, après que n'ait été envisagé l'auditorium. Nous avons répondu à ces exigences imposées par la loi qui nous aurait amenés à faire ces travaux en 2015, c'est-à-dire dès l'ouverture de l'auditorium. Donc c'est là une opportunité qui a pu être saisie. Je crois que c'est une bonne chose.

Aujourd'hui, effectivement je l'ai dit et nous en avons débattu en commission, c'est une nécessité. Les VEFA n'ont jamais dit : il y aura tant de sanitaires et ces sanitaires seront à tel ou tel endroit. C'est l'architecte et son équipe qui définissent cela. Et indéniablement comme il n'y a pas de normes de sanitaires par rapport au nombre d'artistes qui s'expriment nous avons constaté, c'est un constat, par l'intermédiaire de ceux qui vont utiliser l'auditorium, l'habiter, y travailler, que le nombre de sanitaires était notoirement insuffisant pour permettre le bon fonctionnement au quotidien de ce lieu.

Quant au problème du grill et de son accessibilité, indéniablement on pouvait rester en l'état mais avec des coûts de fonctionnement ajoutés considérables parce que chaque fois il fallait monter, comme c'était le cas à la patinoire avant que les travaux ne se fassent. Donc si ces travaux sont faits c'est pour améliorer les conditions d'accessibilité du grill et pour atteindre les équipements scéniques suspendus.

C'est effectivement là une nécessité pour un meilleur fonctionnement.

Quant à l'ouverture, je peine à imaginer qu'il puisse y avoir un troisième avenant, sinon ça serait catastrophique puisque l'ouverture est prévue très prochainement. D'ores et déjà elle est programmée le 10 janvier.

M. LE MAIRE. -

Merci de ce plaidoyer pour les chalets de nécessité. Mais on peut quand même se demander si l'architecte avait bien vu le coup.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a une question à laquelle M. DUCASSOU n'a pas répondu, mais peut-être pourrez-vous y répondre. Le contrat initial prévoit des pénalités de retard aux co-constructeurs.

Est-ce que le Maire de Bordeaux aujourd'hui peut prendre l'engagement devant son Conseil Municipal d'exiger le remboursement des sommes dues à la Ville en raison du retard de livraison de cet auditorium ?

M. LE MAIRE. -

M. SOLARI

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je ne peux que me réjouir de l'accessibilité de ces toilettes pour le personnel et les professionnels qui viendront, ainsi que de l'accessibilité aux loges. Le permis datant d'avant 2007 il n'y avait aucune obligation à faire ces travaux, mais il vaut mieux profiter de l'opportunité des travaux actuels pour ne pas avoir à y revenir plus tard et être obligés de tout casser et de tout refaire, ce qui coûterait beaucoup plus cher.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Deux mots à dire très rapides. J'ai entendu l'argument sur l'accueil handicapés, mais le problème c'est que dans la délibération à aucun moment il n'est parlé d'adaptation à l'accueil handicapés, à moins que j'ai mal lu...

(Brouhaha)

M. HURMIC. -

Ah, pas aujourd'hui. On est d'accord.

Deuxièmement, pour répondre à Mathieu ROUYEYRE, même si ce n'est pas à moi de le faire, j'ai revu le contrat qui lie la Ville de Bordeaux au vendeur.

Il y a des délais contractuels, mais surtout il y a des pénalités de retard. J'espère que la Ville de Bordeaux aura le souci de les faire payer au vendeur. Il est marqué dans l'acte de vente signé :

« Passé cette date - c'est-à-dire passé les 3 ans - la société venderesse sera redevable d'une pénalité de 0,5% du montant total du prix TTC de l'ouvrage par mois de retard, le montant total des pénalités ne pouvant excéder 5% du coût total de l'ouvrage. »

Il y a des pénalités de retard. Le vendeur s'est un peu « blindé » - passez-moi l'expression – pour éviter que ça atteigne des sommes astronomiques parce que c'est évident qu'avec 4 ans de retard les sommes auraient été astronomiques ; donc ça lui fait à peu près 1.500.000 euros de pénalités de retard.

Je note qu'il va se rembourser un peu les pénalités de retard sur tous les suppléments qu'il nous fait payer à deux reprises ici. Je trouve qu'il y a un certain parallélisme des sommes et des formes entre les pénalités de retard qu'on sera en droit d'exiger de lui et les suppléments qu'il nous fait payer au cours de ces deux Conseils Municipaux, sans oublier les pénalités qu'il devra également payer à l'entreprise générale pour rupture abusive du marché.

Donc effectivement j'ai l'impression que c'est nous qui allons un peu financer le paiement des pénalités de retard qui sont contractuellement dues.

M. LE MAIRE. -

Je ne comprends pas ce raisonnement. On a accepté des travaux supplémentaires. Ce n'est pas le co-contractant qui nous les a imposés, c'est nous qui les avons demandés. Je pense notamment à ce qui a été évoqué sur l'acoustique ou sur la fosse d'orchestre au début. Je ne vois pas le lien entre les deux.

Sur le coût, attendons d'avoir bouclé totalement l'opération.

Je pense que, in fine, on aura un magnifique auditorium à un coût modéré, en tout cas parfaitement comparable avec d'autres opérations du même type ailleurs, et même moins cher. On verra quand on aura la totalité des comptes.

Il est absolument abusif de parler de gouffre financier. L'opération de ce point de vue a été bien tenue.

Sur les délais, là je reconnais bien volontiers qu'elle n'a pas été tenue et que le constructeur n'a pas tenu ses engagements. Il y a des dispositions contractuelles, elles seront évidemment appliquées le moment venu.

Et puis je vous donne rendez-vous le jour de l'inauguration de l'auditorium. On verra à ce moment-là ce qu'en pense le public.

M. HURMIC. -

On a dit que c'était un bel équipement.

M. LE MAIRE. -

Je pense que les Bordelais seront très heureux d'avoir une salle de spectacles qui leur coûtera beaucoup moins cher qu'une Aréna, soit dit au passage.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

L'opposition vote contre. Dans mon discours d'inauguration je dirai : voilà, je salue la présence ici des Conseillers Municipaux qui ont voté contre l'opération...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

... parce que naturellement vous serez au premier rang, comme au stade d'ailleurs.

Allez, on continue M.DUCASSOU. C'était une boutade.

M. HURMIC. -

... (hors micro)... qu'il y a de élus qui ont voté contre l'auditorium. Nous l'avons voté...

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, si vous votez contre l'avenant ça veut dire que vous...

M. HURMIC. -

Ce contre quoi nous avons voté c'est sur un certain nombre d'augmentations des tarifs qui nous ont été à notre avis imposées par le constructeur. Nous assumons.

Autant Monsieur le Maire, pour vous rassurer, je n'irai jamais mettre les pieds le jour de l'inauguration du futur grand stade si par malheur vous le faites...

M. LE MAIRE. -

Je suis sûr que j'y verrai M. PAPADATO.

M. HURMIC. -

Je vous garantis que je n'irai pas, de même que je ne vais pas au stade Chaban-Delmas.

M. LE MAIRE. -

Vous avez bien tort. C'est un sectarisme que je ne comprends pas.

M. HURMIC. -

Je n'irai pas parce que je suis cohérent et vous me ressortiriez le « bal des faux-culs » à ce moment-là. Donc vous n'aurez jamais l'occasion d'utiliser cette expression qui vous est aussi chère.

M. DUCASSOU. -

Est-ce que je peux continuer ?

M. LE MAIRE. -

Le stade continuera à fonctionner sans vous. Je vous rassure. Il n'y aura pas de problème de ce côté-là.

AUDITORIUM - TABLEAU RECAPITULATIF DES OPTIONS RETENUES		
OPTION	PRIX HT	prix de l'option / prix total (%)
création d'un accès technique au plafond de la grande scène par câble nets	435 659,35	55
OPTION	PRIX HT	prix de l'option / prix total (%)
implantation de quatre points d'ancrage avec suspentes dans petite salle	54 035,00	7
OPTION	PRIX HT	prix de l'option / prix total (%)
création de sanitaires dans le personnel dans le foyer du rez-de-chaussée	103 009,39	13
Création de sanitaires dans les loges	71 253,94	9
modifications des sanitaires des musiciens au R-1	28 929,24	4
alimentation et évacuation pour fontaines à eaux et machines à cafés	10 680,00	1
modification sanitaires du public	46 726,20	6
Créations de bars	9 180,00	1
TOTAL sanitaires	223 052,57	34
OPTION	PRIX HT	prix de l'option / prix total (%)
Pose de fourreaux pour bornes interactives dans le hall	6 800,00	1
OPTION	PRIX HT	prix de l'option / prix total (%)
Achat et pose de bancs pour le public	19 600,00	3
TOTAL des OPTIONS	785 873,12	100

D-2012/450
CAPC Musée d'Art Contemporain. Création d'une boutique.
Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction Générale des Affaires Culturelles poursuit ses efforts en matière d'amélioration de l'accueil des publics au sein des établissements culturels : c'est là une mission essentielle qui contribue à l'amélioration de l'image de la Ville.

Les actions menées dans ce sens impliquent la revalorisation de certains aménagements pour offrir un meilleur service aux visiteurs bordelais et aux touristes toujours plus nombreux. C'est dans le cadre de cette mission qu'est proposée l'ouverture d'une boutique au CAPC

Pour développer un tel projet et en optimiser l'implantation et la gestion, il est apparu indispensable que la Ville soit accompagnée par une structure spécialisée dans la création de boutiques de musées. Après une mise en concurrence, c'est la société *Muséum & Industries* qui a été retenue pour conduire cette AMO.

De plus un important travail de réflexion préalable, pour rendre compatibles une gestion de type commercial et les règles de droit public, a été mené en partenariat avec les services compétents de la Ville.

L'aménagement de la boutique sera intégralement réalisé par l'équipe technique du musée.

L'équipe chargée d'assurer son fonctionnement sera constituée, par requalification de postes existants, d'un responsable de la boutique, dont les qualités font émerger une bonne connaissance de l'univers artistique et marchand, d'un responsable de l'accueil et d'un agent d'accueil.

Le choix des produits proposés à la vente s'oriente vers des gammes reflétant l'identité du musée et ses orientations artistiques.

Des objets griffés CAPC, des ouvrages, des catalogues, des éditions d'artistes etc. affirmeront ainsi l'originalité et la spécificité de cette boutique.

Cette activité sera soumise à la TVA en recettes comme en dépenses et l'option TVA sera prise auprès des services fiscaux de la Gironde.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver la création d'une boutique au Capc musée d'art contemporain selon les modalités ci-dessus exposées

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

Je vais continuer avec la boutique du CAPC. Le CAPC envisage d'ouvrir une boutique afin d'améliorer l'accueil du public en présentant une gamme de produits reflétant l'identité de ce musée.

Le CAPC est aidé pour ce faire par la société Muséum & Industries.

Les aménagements font entièrement appel aux équipes techniques du musée qui en assureront la réalisation. Quant au fonctionnement il sera assuré par une requalification de postes existants.

C'est une belle réalisation. Dans tous les musées au niveau national et international il y a des boutiques. Il est important que dans les différents musées de la Ville de Bordeaux il y ait également des boutiques qui sont un signe d'attractivité.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Nous n'avons rien contre l'ouverture d'une boutique dans un musée a priori, simplement nous souhaitons rester vigilants sur l'utilisation qui peut être faite d'un lieu de type commercial dans un lieu de type public.

C'est-à-dire que nous espérons que cela donnera l'occasion à certains petits éditeurs d'art, à certains artistes qu'ils soient locaux ou internationaux, de vendre un certain nombre de leurs créations puisque là on ne peut pas vraiment parler de produits, et que ce ne sera pas l'occasion de distribuer un certain nombre de gadgets qui existent malheureusement dans certains musées. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Très rapidement parce que nous avons déjà évoqué ce point avec M. DUCASSOU. Nous aurions aimé au moins avoir une explication, sachant, M. DUCASSOU, comme on l'avait évoqué en commission, qu'il y avait déjà un magasin au CAPC. Ce magasin a fermé et nous n'avons pas l'explication pour laquelle maintenant on décide de rouvrir alors qu'à l'époque il avait fermé.

Quelles étaient les raisons pour lesquelles ce magasin avait fermé et pourquoi maintenant on revient en arrière ?

M. LE MAIRE. -

Non, en avant.

M. DUCASSOU

M. DUCASSOU. -

Il y avait effectivement une boutique - il y en avait une également au Musée d'Aquitaine - mais qui n'était pas du tout tenue par le musée, qui était en fait la location d'un espace par la Réunion des Musées Nationaux. Il y a d'ailleurs à Bordeaux un magasin de la RMN qui vend un certain nombre d'objets en rapport avec les différents musées.

Ce n'était pas dans une stratégie telle qu'on peut la rencontrer dans ces lieux, à savoir qu'il faut qu'ils participent à l'accueil du public. Nous étions au Musée de la Civilisation au Québec il y a peu de temps, c'est un élément de convivialité qui fait partie de la prise en charge du public, ce que n'étaient pas les boutiques préalables. Voilà l'explication.

Je suis persuadé qu'elle sera à l'image de la petite boutique qui s'est ouverte au niveau du Grand-Théâtre et qui marche très très bien parce qu'elle fait partie de la vie de cette maison et de sa production.

M. LE MAIRE. -

Il n'y a pas un seul grand musée au monde où il n'y a pas une boutique... Je ne comprends pas qu'on puisse hésiter là-dessus.

M. SOLARI

M. SOLARI. -

Je voudrais rajouter que cette création de boutique au CAPC va être entièrement accessible aux personnes handicapées, avec en plus une boucle magnétique et un comptoir aménagé pour pouvoir accepter toutes formes de handicap.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ,

(Aucune)

D-2012/451

**Ville d'Art et d'Histoire. Subvention de l'Etat
Ministère de la Culture en faveur d'un programme de
valorisation. Signature. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 28 février 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication portant sur les actions à mettre en œuvre dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.

Ce label permet à Bordeaux d'affirmer sa volonté de mettre en place une politique de valorisation du patrimoine forte et volontariste, telle que peut l'ambitionner la ville, classée au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juin 2007.

Cette convention a permis de cofinancer un certain nombre d'actions au cours des deux dernières années, y compris le recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine.

Cette politique de valorisation, basée sur une structure transversale, se décline en 2012 au travers de plusieurs programmes d'action :

- valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale : conférences, expositions, rencontres, spectacles, etc.
- développer une politique des publics
- sensibiliser les habitants, les visiteurs et les professionnels à leur environnement architectural et paysager
- associer les professionnels du patrimoine aux différentes actions
- initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine
- accueillir les visiteurs

Le budget total de ces opérations s'élève à 130 358,56 euros. La participation de la Ville de Bordeaux s'élève à 105 358,56 euros et celle de l'Etat à ce programme de valorisation est de 25.000 euros.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recette la subvention de l'état pour un montant de 25.000 euros (vingt cinq mille euros) au titre de l'année 2012.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/452

Label ville d'art et d'histoire. Mise en place de visites de quartiers. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire », la Ville de Bordeaux s'est engagée à mettre en place des visites thématiques en collaboration avec l'Office de Tourisme. Les visites concerneront 7 quartiers de Bordeaux (Bordeaux maritime, Bastide, Bordeaux Sud, Saint Michel, Nansouty, Saint Genès, Victor Hugo, Saint Augustin, Caudéran et Grand Parc Paul Doumer).

La zone concernée par ces visites s'étend des limites du secteur sauvegardé aux boulevards, couvrant essentiellement des quartiers d'échoppes et/ou d'installation récente et dont l'histoire est peu connue par les Bordelais.

La mise en place de ce projet vise trois objectifs principaux :

- mieux faire connaître les quartiers excentrés de Bordeaux,
- toucher un public - le plus large possible - en s'adressant à la fois aux touristes mais aussi aux habitants,
- inciter le public à suivre ces visites par la mise en place d'un tarif incitatif.

En effet, afin de toucher un public actif, étudiants et jeune public les visites seront proposées à des jours et des horaires en fin de semaine le vendredi et le week-end :

- Tarif unique de 3 euros
- Gratuité accordée aux moins de 18 ans et aux détenteurs de la carte « Bordeaux ma ville ».

La programmation de ces visites est élaborée pour une période limitée allant du 28 septembre au 31 décembre 2012 afin d'expérimenter dans un premier temps, la mise en place de telles visites.

A la fin de cette période, nous envisagerons de pérenniser cette action sur du long terme, en fonction du succès rencontré par cette opération.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à encaisser cette recette.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

M. DUCASSOU ou pourrait mettre le turbo.

M. DUCASSOU. -

Oui, je vais aller plus vite.

Les délibérations 451 et 452 concernent le label Ville d'Art et d'Histoire.

La 451 est une demande de subvention à l'Etat pour la participation à l'action définie en commun. Parmi ces actions il en est une - c'est la délibération 452 - qui concerne les visites guidées de certains quartiers bordelais afin de mieux faire connaître ces derniers sur le plan historique et patrimonial, donc des habitants eux-mêmes.

M. LE MAIRE. -

451 : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

452 : même traitement ?

D-2012/453

**Avenant à la convention liant la Ville de Bordeaux à la
SARL Théâtre National Bordeaux Aquitaine. Signature.
Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Décision Modificative n°1 élaborée au titre de l'exercice 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à soutenir financièrement le Théâtre National Bordeaux Aquitaine.

Ce soutien implique le remboursement par la Ville des fluides réglés par le TnBA pour l'exercice précédent. Ce montant est arrêté chaque année par avenant à la convention liant la Ville et le TnBA. Il correspond pour l'année 2012 à 70 802, 57 euros.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de cet avenant.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

M. DUCASSOU. -

453 – C'est un remboursement par la Ville du montant des fluides préalablement payés par le TNBA pour l'année passée, c'est-à-dire 2011, qui s'élève à 70.802,57 euros.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, même réflexion que pour les écoles concernant le TNBA. Je pense qu'il serait intéressant que les services s'interrogent sur le moyen de responsabiliser les acteurs en les incitant à faire des économies de fluides.

A notre sens ce n'est pas en payant chaque année ces fluides qu'on engagera une vraie réflexion des utilisateurs sur ces équipements.

Pour ces raisons nous nous abstiendrons.

En commission nous avons évoqué la possibilité que soit intégrée une subvention de fluides définitive de manière à faire en sorte que les utilisateurs des locaux, les associations, ou autres se régulent et essaient de réfléchir à leur consommation électrique, voire de fluides.

M. LE MAIRE. -

C'est une vieille convention. Il faut la revoir. C'est vrai que c'est un système dépassé.

M. DUCASSOU. -

Oui. On est en train d'examiner la faisabilité de cela, c'est-à-dire l'intégrer dans la subvention.

M. LE MAIRE. -

En tout cas pour l'instant c'est la convention qu'on a signée.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ? Abstention des verts.

CONVENTION DE PARTENARIAT – AVENANT N° 1

Entre

Mr Alain Juppé, Maire de Bordeaux, conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 19 décembre 2011 et du 25 juin 2012 – Décision Modificative n° 1

Et

Mr Dominique Pitoiset, directeur-gérant unique de la SARL Centre Dramatique National Bordeaux-Aquitaine, sise square Jean Vauthier, BP7 33031 Bordeaux cedex

Il a été convenu :

Article unique

La participation de la Ville de Bordeaux pour l'année 2012 telle que définie à l'article 2 de la convention de partenariat établie au titre de l'exercice en cours est majorée de 70 802.57 euros.

Cette somme, représentant un soutien de fonctionnement complémentaire, sera créditée au bénéfice de cette structure en une tranche unique.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour la SARL

L' Adjoint au Maire

Le Directeur Gérant

D-2012/454

Subvention pour le programme d'acquisitions 2012 des musées de Bordeaux. Demande. Titre de recette. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La commission Régionale Scientifique du 11 mai 2012 a validé les acquisitions suivantes pour les musées de Bordeaux.

CAPC

- « First Shot » (D. Dakic) au prix de 10 000€HT.
- « Sans titre » (M. Schinwald) au prix de 9 600€HT.

Museum

- Un ensemble d'animaux naturalisés (Coq Landais et poissons) au prix de 2 046€TTC.

Musée d'Aquitaine

- un vitrail de l'église Saint Seurin au prix de 7 000€

Musée des Beaux Arts

- « Apparition de la Vierge à Saint Ferdinand III » (A. Velàzquez) au prix de 45 000€ttc.

D'un montant total de 73 646€ces acquisitions sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier du Fons Régional d'Acquisitions des Musées à hauteur de 20 à 40%.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à :

- solliciter cette aide financière.
- signer les documents afférents
- émettre un titre de recette du montant de la somme allouée.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

Cette délibération est une participation du Fonds Régional d'Acquisition des Musées pour le programme d'acquisitions des musées de Bordeaux. Pas de problèmes en commission.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

D-2012/455

**Subvention du fonds de restauration des musées. Demande.
Encaissement. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2012, les commissions régionales scientifiques compétentes en matière de restauration ont validé plusieurs dossiers présentés par les musées de Bordeaux. Il s'agit :

- Pour le Musée d'Aquitaine

Etude préalable à la restauration d'une œuvre de Cami.
Opération de conservation préventive sur des cartons de vitraux.

- Pour le Musée des Beaux Arts

Un ensemble de trois bronzes de Barye- Schnegy et Weirich.
Un ensemble de quatre sculptures plâtre.
Une œuvre de Zadkine en pierre.

L'ensemble de ces opérations représente une dépense de 36 627€ et peut bénéficier d'un soutien financier de l'Etat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à :

- solliciter cette aide financière.
- signer les documents afférents
- émettre un titre de recette du montant de la somme allouée.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

De la même manière que pour la délibération précédente, c'est une participation du Fonds de Restauration des Œuvres.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

D-2012/456

**CAPC Musée d'Art Contemporain. Partenariat de
L'association des Amis du Capc. Conventions. Signature.
Autorisation. Encaissement.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Association des Amis du CAPC, dont l'une des actions principales est de soutenir les actions culturelles innovantes du CAPC, souhaite poursuivre pour l'année 2012 son aide financière en faveur du musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux.

Ainsi, l'Association des Amis du Musée versera :

- 5 000 € pour la publication d'un catalogue de l'exposition consacrée à l'artiste Michael Krebber qui sera présentée au CAPC durant le dernier trimestre de l'année 2012
- 10 000 € pour l'édition d'un livre sur l'histoire du CAPC.

Deux conventions ont été rédigées afin de préciser les modalités de ces partenariats.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les conventions
- à émettre le titre de recettes du montant de la somme allouée
- à prévoir au budget supplémentaire une recette de 15 000 €, sur le CDR Musée d'Art Contemporain CAPC, tranche P012O002T12, Natana 621
- à prévoir une dépense de même montant sur ce même CDR, tranche P012O001T03, Natana 1716

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

La délibération 456 est une participation partenariale des Amis du CAPC à hauteur de 15.000 euros pour d'une part la réalisation du catalogue de la prochaine exposition consacrée à l'artiste Michael Krebber, d'autre part pour la participation à la réalisation d'un ouvrage sur l'histoire du CAPC qui, comme vous le savez, fêtera ses 40 ans d'existence l'année prochaine.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

Convention de partenariat

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue à la Préfecture le
ci-après dénommée «la Ville de Bordeaux»,

D'UNE PART

et

L'Association des Amis du CAPC, représenté par son Président, Robert Wilmers, habilité aux fins des présentes par délibération de son Conseil d'administration en date du 09 octobre 2008
ci-après dénommée « l'Association des Amis du CAPC »,

D'AUTRE PART

Il est préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

L'Association des Amis du CAPC, dont l'une des actions principales est de soutenir les actions culturelles innovantes du CAPC, a souhaité aider le musée en participant financièrement à l'édition du catalogue de l'exposition consacrée à l'artiste Michael Krebber.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de l'édition du catalogue de l'exposition consacrée à l'artiste Michael Krebber présentée durant le dernier trimestre de l'année 2012 au CAPC musée d'art contemporain, sis 7, rue Ferrère F-33000 Bordeaux.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU CAPC

L'Association des Amis du CAPC a décidé de soutenir l'édition du catalogue de l'exposition consacrée à l'artiste Michael Krebber.

A ce titre, elle fait don à la Ville de Bordeaux, pour le CAPC musée d'art contemporain, d'une somme de 5 000 € NET (CINQ MILLE EUROS).

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

Une série de visites de l'exposition sera organisée par le CAPC en concertation avec l'Association des Amis du CAPC selon un calendrier à définir entre les deux parties.

La Ville de Bordeaux s'engage à remettre 55 exemplaires du catalogue à l'Association des Amis du CAPC. Cette contrepartie est valorisée à 1 100 €.

ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT

La participation de l'Association des Amis du CAPC d'un montant de 5 000 euros sera versée en une seule fois durant le deuxième semestre 2012.

Cette participation financière sera créditée sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82

identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX
Identification FR9521
ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX
au nom du TRESORIER PRINCIPAL DE BORDEAUX MUNICIPALE

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter de la date de sa signature par l'ensemble des contractants.

ARTICLE 6- DENONCIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

ARTICLE 7 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland,
F-33077 Bordeaux cedex

- pour l'Association des Amis du CAPC 7, rue Ferrère
F-33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux,
en quatre exemplaires,
le

Po/l' Association des Amis du CAPC,
Son Président,

Po/la Ville de Bordeaux,
Son Maire,

Robert Wilmers

Alain Juppé

Convention de partenariat

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue à la Préfecture le
ci-après dénommée «la **Ville de Bordeaux**»,

D'UNE PART

et

L'Association des Amis du CAPC, représenté par son Président, Robert Wilmers, habilité aux fins des présentes par délibération de son Conseil d'administration en date du 09 octobre 2008
ci-après dénommée « l'**Association des Amis du CAPC**»,

D'AUTRE PART

Il est préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

L'**Association des Amis du CAPC**, dont l'une des actions principales est de soutenir les actions innovantes culturelles du CAPC, a souhaité aider le musée en participant financièrement à la publication d'un livre sur l'histoire du CAPC.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de l'édition d'un livre sur l'histoire du CAPC.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU CAPC

L'**Association des Amis du CAPC** a décidé de soutenir le projet de publication d'un livre sur l'histoire du CAPC. A ce titre, elle fait don à la **Ville de Bordeaux**, d'une somme de 10 000 € NET (DIX MILLE EUROS).

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

La **Ville de Bordeaux** s'engage à remettre à l'**Association des Amis du CAPC** 55 exemplaires du catalogue. Cette contrepartie est valorisée à 440 €.

ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT

La participation de l'**Association des Amis du CAPC** d'un montant de 10 000 € sera versée en une seule fois durant le deuxième semestre 2012.

Cette participation financière sera créditée sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82
identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX
Identification FR9521
ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX
au nom du TRESORIER PRINCIPAL DE BORDEAUX MUNICIPALE

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter de la date de sa signature par l'ensemble des contractants.

ARTICLE 6- DENONCIATION DE LA CONVENTIONLa convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.
La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.
Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

ARTICLE 7 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland,
F-33077 Bordeaux cedex
- pour l'Association des Amis du CAPC 7, rue Ferrère
F-33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux,
en quatre exemplaires,
le

Po/l' Association des Amis du CAPC,
Son Président,

Po/la Ville de Bordeaux,
Son Maire,

Robert Wilmers

Alain Juppé

D-2012/457

Musée des Beaux Arts. Subvention de l'Etat. Exposition Lowenstein. Demande. Encaissement. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le prolongement de l'exposition consacrée en 2012 aux MNR, le Musée des Beaux Arts présentera, dans le cadre de « l'œuvre invitée », lors de la réouverture de l'aile nord, trois œuvres de l'artiste Fedor Lowenstein.

Ces œuvres, conservées au Musée National d'Art Moderne présentent la particularité d'avoir été spoliées alors qu'elles transitaient dans le port de Bordeaux. Récemment identifiées, elles témoignent du travail créatif d'un artiste dont la majorité de l'œuvre a été détruite par les nazis.

Cette présentation qui durera 3 mois, à compter de la réouverture de l'aile nord, sera accompagnée d'archives et notamment de courriers d'artistes avec qui il a correspondu.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles est susceptible d'apporter un soutien financier à cette exposition en accordant à la Ville une subvention de 3 000€

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à :

- solliciter cette attribution
- signer les documents afférents
- émettre un titre de recette du montant de la somme allouée.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

La 457 est une participation de l'Etat pour la prochaine présentation de trois œuvres de Fedor Lowenstein, qui ont été récemment identifiées au Musée National d'Art Moderne à Paris.

Ce sont des œuvres qui ont été spoliées pendant la 2^{ème} Guerre Mondiale, qui ont failli quitter Bordeaux pour rejoindre les Etats-Unis à partir du port.

Elles ont donc été identifiées. A cette occasion le Musée National d'Art Moderne a accepté qu'elles puissent être exposées prochainement à Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

D-2012/458
Musée d'Aquitaine. Banquet Gaulois. Signature.
Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a décidé d'organiser dans le cadre de l'exposition « Au temps des Gaulois. L'Aquitaine avant César », une manifestation le samedi 13 octobre prochain au musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur à Bordeaux.

Cette manifestation prévue à partir de 14 heures comprend :

- la préparation en public d'un repas, dans la cour carrée du musée d'Aquitaine, avec utilisation des reconstitutions présentées dans l'exposition : chaudron bi-métallique, couteaux type Lacoste, crocs à viande, landiers zoomorphes, vaisselle gauloise....
- Les ingrédients utilisés feront référence aux éléments de fouilles du site Corent, communiqués par Matthieu Poux, archéologue et professeur d'Université.

Cette manifestation sera clôturée à partir de 20 heures par :

- La cuisson au feu de bois et au chaudron de ces préparations, suivant les recettes gauloises connues grâce aux textes antiques, qui seront ensuite mises à disposition pour une dégustation sous forme d'un « banquet », prévu pour 100 personnes dans le hall du musée d'Aquitaine.

Le tarif unique fixé à 41 € sera payé par chaque participant au moment de la réservation.

En rémunération de ces prestations, la Ville de Bordeaux s'engage à verser à l'Agence In Situ la somme de 4 100 € TTC sur présentation de facture.

Une convention stipulant les obligations des deux parties a été établie.

Nous vous demandons, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ce document

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

La 458, je vous invite à découvrir cette exposition sur les Gaulois...

M. LE MAIRE. -

Non, ce n'est pas une exposition. On va manger.

M. DUCASSOU. -

... qui a été inaugurée au Musée d'Aquitaine. Et à l'occasion de cette exposition il y a des moments festifs - d'où cette délibération - qui est un banquet gaulois qui sera précédé d'une préparation en bonne et due forme de ce que mangeront les personnes en fin d'après-midi.

C'est un temps festif autour de cette exposition.

M. LE MAIRE. -

On ira goûter.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

CONVENTION

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, domicilié en l'Hôtel de Ville, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du , reçue en Préfecture de la Gironde, le .

D'UNE PART

Et

L'Agence In Situ Culture & Tourisme, représentée par Monsieur Laurent Bernat, gérant, 10, rue du 4 septembre 24290 Montignac

D'AUTRE PART

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La Ville de Bordeaux a décidé d'organiser dans le cadre de l'exposition « Au temps des Gaulois. L'Aquitaine avant César » une manifestation le samedi 13 octobre prochain au musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur à Bordeaux.

Cet évènement prévu à partir de 14 heures au musée d'Aquitaine comprend :

- la préparation en public d'un repas gaulois, dans la cour carrée du musée d'Aquitaine, avec utilisation des reconstitutions présentées dans l'exposition : chaudron bi-métallique, couteaux type Lacoste, crocs à viande, landiers zoomorphes, vaisselle gauloise....

Les ingrédients utilisés feront référence aux éléments de fouilles du site Corent, communiqués par Matthieu Poux, archéologue et professeur d'Université.

cette journée de festivité sera clôturée à partir de 20 heures par :

- La cuisson au feu de bois et au chaudron des préparations, suivant les recettes gauloises connues grâce aux textes antiques, qui seront ensuite mises à disposition pour une dégustation sous forme d'un « banquet gaulois», prévu pour 100 personnes dans le hall du musée d'Aquitaine.

Article 2 –OBLIGATIONS DU MUSEE D'AQUITAINE

Le musée d'Aquitaine s'engage :

- à mettre gracieusement à disposition de l'Agence In Situ Culture & Tourisme les espaces du musée pour les différents évènements prévus : cour carrée et hall du musée.
- à recevoir les inscriptions au banquet jusqu'à concurrence de 100 personnes et à percevoir le coût de participation de 41 € par personne.
- La Ville de Bordeaux s'engage à reverser en rémunération de ces prestations, après service fait, sur le compte de l'Agence In Situ la somme de :
 $41\text{€} \times 100 = 4\ 100\ \text{€ TTC}$ sur présentation de facture.

Dans le cas où le nombre de participants n'atteindrait pas 100 personnes comme indiqué dans l'article 1, la Ville de Bordeaux, musée d'Aquitaine, ne serait redevable que du nombre de repas effectivement réalisé par l'Agence In Situ pendant le banquet.

Article 3 – OBLIGATIONS DE L'AGENCE IN SITU CULTURE & TOURISME

L'Agence In Situ s'engage :

- A préparer les repas selon les modalités définies à l'article 1.
- A mettre gracieusement à la disposition du musée d'Aquitaine 20 repas supplémentaires, réservés aux intervenants et personnel du musée d'Aquitaine présents pendant cette manifestation.

Article 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature et trouve son terme dès la fin de la manifestation pour laquelle elle a été souscrite.

Article 5 - RESILIATION

Dans le cas où cette animation serait annulée par manque d'inscriptions, la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) en informerait L'Agence In Situ Culture & Tourisme au moins 8 jours à l'avance.

Article 6 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les contestations relatives à l'exécution des présentes seront en tant que de besoin, déferées aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 7 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour le Maire de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey Berland – 33077 Bordeaux
- Pour L'Agence In Situ Culture & Tourisme, 10, rue du 4 septembre 24290 Montignac

Fait à Bordeaux,
En quatre exemplaires
Le

P/LA VILLE DE BORDEAUX
Le Maire,

Alain JUPPE

P/L'AGENCE IN SITU CULTURE & TOURISME
Le Gérant

Laurent BERNAT

D-2012/459
Bibliothèque de Bordeaux. Désaffectation. Destruction.
Convention. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme toutes les bibliothèques, la Bibliothèque municipale de Bordeaux est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la Ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « *désherbage* », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, doivent pouvoir être détruits sans délai.

En ce qui concerne les périodiques, les exemplaires détruits n'appartiennent pas aux collections de référence conservées à Mériadeck.

En conformité avec les objectifs de développement durable, les ouvrages détruits sont désormais confiés à une filière de recyclage de papier.

Une liste de 2 818 documents correspondants aux critères ci-dessus et susceptibles de ne plus figurer dans les collections de la bibliothèque a ainsi été établie au cours du mois de juin 2012.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser :

- la désaffectation et la destruction des documents mentionnés sur les listes consultables au secrétariat du conseil municipal, répondant aux critères ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

Il s'agit de la désaffectation des ouvrages de la bibliothèque. 2817 documents.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions non plus.

Merci.

M. DUCASSOU. -

Il y a une dernière délibération qui n'a pas été vue en commission mais qui a été distribuée par la suite qui concerne le Café du CAPC.

MME JARTY-ROY. -

La 507.

M. DUCASSOU. -

Est-ce que je la présente maintenant ou après ?

M. LE MAIRE. -

Allez-y.

DELEGATION DE Monsieur Michel DUCHENE

D-2012/460

Information au conseil municipal. Parcs de stationnement allées de Chartres, Victor Hugo et Alsace Lorraine. Rapport d'activité et financier de l'exercice 2011.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.) est une S.A.E.M.L. détenue à 65% par la Ville de Bordeaux.

Cette société a en charge, par délégation de service public (« DSP ») avec la Ville de Bordeaux, l'exploitation des parkings Victor Hugo, Alsace Lorraine et du parc de stationnement de proximité des allées de Chartres et Bristol sur la place des Quinconces, pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

Pour mémoire, les éléments financiers relatifs à la SAEML SGGPB proprement dite (chiffre d'affaires, fréquentation, tarifs...) vous ont été présentés lors du conseil municipal du 16 juillet 2012.

1/ Faits marquants de l'exercice

La première année du présent contrat a été marquée principalement par des évolutions de grilles tarifaires (horaire et abonnés) et une amélioration importante de la fréquentation des sites ayant abouti à une forte hausse de la redevance versée au concédant (1.349.154 euros en 2011, contre 435.083 euros en 2010, soit +914.071 euros).

Conformément aux engagements pris, SGGPB a mis en place 4 bornes à rechargement de véhicules électriques et procédé à l'identification de 2 places handicapées supplémentaires dans le parc Victor Hugo. Le service de nettoyage de voiture sans eau au niveau R + 1 de ce même parc a nécessité la remise aux normes électriques du local dédié.

Sur les allées de Chartres : dépose et réfection de l'ensemble des contours de protection des pieds des arbres, réfection complète de la peinture de marquage au sol et installation de 2 bornes de rechargement de voitures électriques.

2/ Actions de développement durable

La Société des Grands Garages s'est engagée aux côtés de la Mairie de Bordeaux dans la démarche Agenda 21 validée par le conseil municipal du 22 décembre 2008.

Certaines des actions développées par SGGPB dans le cadre de cette politique :

- **Création d'emplacements de stationnements pour vélo supplémentaires dans le parking Victor Hugo,**
- **Mise en place des bornes de rechargement de véhicules électriques,**
- **Développement du co voiturage : quatre places de stationnement mises à disposition gratuitement de la société autocool au 1^{er} janvier 2011 (deux à Victor Hugo et deux aux allées de Chartres)**
- **Réduction de la consommation électrique : 13 blocs d'éclairage de sécurité ont été remplacés par de nouveaux modèles à LED basse consommation sur Victor Hugo, 5 sur Alsace Lorraine**
- **Utilisation de produits d'entretien biodégradables**

3/ Indicateurs d'activité

Les taux d'occupation mensuel sont très satisfaisants sur les trois parkings :

- Victor Hugo : une fourchette de 80 à 92.57 % en journée,
- Alsace Lorraine : de 77 à 90 % la nuit (le parking est uniquement réservé aux abonnés, la plage horaire la plus significative se situe entre 20h et 8h du matin),
- Allées de Chartres : entre 72.74 % et 87.8 % d'occupation en journée. En revanche, l'occupation nocturne reste très basse, autour de 20 %.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après le rapport d'activité de la société. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est une information au Conseil Municipal. Cette délibération concerne la société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux.

C'est le rapport d'activité et financier de l'exercice 2011, rapport habituel et annuel.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Toujours la même réflexion sur l'absence de stationnement résident. Le bilan fait bien remarquer que la partie « négative » d'occupation, notamment allées de Chartres, est la nuit avec simplement 20% d'augmentation.

M. LE MAIRE. -

Vous savez aussi bien que moi où sont les allées de Chartres. Si l'on compte sur les résidents pour peupler le parking des allées de Chartres la nuit on risque d'avoir un peu de mal. Ce n'est pas vraiment un parking résident. C'est un parking lié à l'activité de ce secteur le jour, donc ce n'est pas surprenant qu'il ne soit pas plein la nuit.

Pas d'observations autres sur ce rapport d'activité ?

(Aucune)

PARCS de stationnement allées de Chartres, Victor Hugo et Alsace Lorraine. Rapport d'activité 2011.

PARTIE I

COMPTE – RENDU ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER

PARKING VICTOR HUGO

1- COMPTE RENDU ANNUEL TECHNIQUE

1-1- PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Plusieurs faits marquants sont à noter pour cette première année d'exploitation, comme l'indique la liste non exhaustive ci-dessous :

- Evolution de la grille tarifaire horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2011
- Evolution de la grille tarifaire abonnée en vigueur au 1^{er} février 2011
- Accroissement progressif du nombre d'abonnés entraînant une hausse du chiffre d'affaires « abonné »
- Accroissement de la fréquentation horaire sur l'ensemble de l'année 2011 par rapport à 2010
- Augmentation du chiffre d'affaires total par rapport à l'exercice précédent
- Réalisations de nombreux travaux sur l'ensemble du parc

1-2- EVOLUTION GENERALE DES EQUIPEMENTS

• L'historique

Gestionnaire et exploitant du parking depuis sa création, en 1960, notre société a entrepris de nombreuses réalisations notamment ces dernières années.

En 2005, des travaux de restructuration de la salle de contrôle ont été entrepris en même temps que son agrandissement. Un emplacement dédié à la réception de la clientèle y a été créé. La zone de paiement a aussi été restructurée pour une meilleure visibilité de la part de nos usagers. Le niveau rez de chaussée et le niveau entresol ont entièrement été repeints. Un nouveau dispositif de vidéo-surveillance a été mis en place comprenant 16 caméras, une matrice d'enregistrement STOREVISION et un PC de réception permettant de visionner en temps réel les images provenant des caméras implantées sur d'autres sites comme le garage Alsace Lorraine.

En 2006, devant la demande croissante en stationnement de deux roues, deux nouveaux locaux pour les motos ont été créés au niveau de l'entresol.

En 2008, les deux cages d'escaliers allant du rez de chaussée à la terrasse ont été entièrement repeintes et les deux ascenseurs ont été remis à neuf.

En 2009, le niveau R1 a été entièrement repeint.

En mars 2010, l'ensemble du matériel de péage a été remis à neuf lors du passage à la norme CB 5.2 au niveau des caisses de paiement et des bornes de sortie.

D'autres réalisations ont eu lieu durant notre exploitation comme la réfection de l'ensemble de l'éclairage du parking, l'amélioration de l'intégralité de l'installation électrique ou la réfection de l'imperméabilité de la terrasse.

• Les réalisations sur l'année 2011

Conformément à nos engagements et dans le but d'accroître la qualité du service rendu à notre clientèle, certaines réalisations ont été entreprises sur l'année 2011.

En avril 2011, la mise en place de 4 bornes à rechargement de véhicules électriques sur le parc de Victor Hugo, niveau rez-de-chaussée et R+1.

En mai 2011, l'identification de 2 places supplémentaires handicapés sur le parc de Victor Hugo au niveau rez-de-chaussée.

De plus, dans le cadre de la mise en place d'un service de nettoyage de voiture sans eau, le local du R+1, a été remis aux normes électriques et entièrement repeint.

1-3- PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Les moyens mis en œuvre par le Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux doivent évoluer dans le sens d'une amélioration de la gestion et du service à l'utilisateur.

Après la prise en compte des différents besoins et demandes des parties concernées (Mairie de Bordeaux, SGGPB et clientèle horaire et abonnée), la rénovation et l'extension sur le parc de stationnement Victor Hugo du local à vélos sont prévues pour accroître la qualité du service rendu à notre clientèle.

1-4- RELEVÉ ANNUEL DES ÉVÉNEMENTS

Une liste des événements ayant eu un impact réel sur le fonctionnement du parking Victor Hugo est présentée ci-dessous.

• DIMANCHE 2 Janvier 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

• DIMANCHE 6 Février 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

• DIMANCHE 6 Mars 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

• DIMANCHE 3 Avril 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

• DIMANCHE 1 Mai 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 2 Juin 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 3 Juillet 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 7 Août 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 4 Septembre 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 2 Octobre 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 1 Novembre 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 5 Décembre 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

1-5- ORGANISATION DU SERVICE ET MODIFICATIONS EVENTUELLES

Le parc de stationnement Victor Hugo est ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les résidents et autres abonnés peuvent entrer et sortir du parc en permanence grâce à leur badge d'accès. La clientèle horaire peut entrer en prenant un ticket et sortir du parc en permanence après paiement.

De façon générale nous assurons une présence physique sur le site du 24h/24h et 7j/7.

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 est de 9000 heures, correspondant en présence à 5 postes en équivalent temps plein.

1-6- MOYEN MIS AU SERVICE DE L'INFORMATION

L'information passe par différents vecteurs et supports :

- L'information permanente : signalétique, information dans les parcs, site internet
- L'information ponctuelle sous forme de « publicité »

Les principaux vecteurs de communication sont :

- Les affichages intérieurs
- Le site internet de la SGGPB : www.sggparkingbordeaux.fr
- Les dépliants distribués sur les parcs
- Les courriers d'information

Accueil et information des usagers	Parking Victor Hugo						
Accueil physique : lieu							
	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Merchr.</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vend.</i>	<i>Sam.</i>	<i>Dim.</i>
Accueil physique : horaires	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Accueil téléphonique : horaires	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Accueil via phonie : horaires	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Messagerie et e.mail	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Délais de réponse aux courriers et réclamations des usagers	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j
Présence technique	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24

1-7- ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans la suite de sa Charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable, la Ville de Bordeaux a adopté son agenda 21 lors du Conseil municipal du 22 décembre 2008.

L'agenda 21 local fixe aux collectivités un cadre de référence pour examiner leurs politiques, leurs projets et leurs pratiques au regard du développement durable. La relation qui nous unit à la collectivité se devant d'être basée sur une confiance mutuelle et sur le respect des obligations de l'autre, notre société s'est engagée pleinement auprès de la mairie de Bordeaux dans cette démarche.

● Action 1: Accroître la capacité d'accueil du local de stationnement vélo.

Il prévu la création d'emplacements de stationnement pour vélo supplémentaires sur le parking Victor Hugo.

● Action 2: Créer des emplacements pour les véhicules électriques

Quatre places de stationnement pour le rechargement de véhicules électriques ont été inaugurées au deuxième trimestre de l'année 2011. Depuis le 17 avril 2011, quatre rechargements de véhicules électriques ont été répertoriés.

● Action 3: Accroître le nombre d'emplacements pour les personnes à mobilité réduite.

Deux places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ont été inaugurées au deuxième trimestre de l'année 2011.

● Action 4: Accroître les déplacements du personnel de la société par des transports moins polluants

Un agent est titulaire d'un abonnement de transport en commun et utilise ce mode de transport pour les déplacements domicile-travail et entre les différents sites de stationnement. Conformément à nos engagements, la SGGPB assume à sa charge la moitié du coût de cet abonnement.

En outre, régulièrement nos agents d'exploitation utilisent les modes de mobilité alternatifs (à pied, en vélo ou en transport en commun) pour nos déplacements intrasites. En 2011, plus de 800 déplacements intrasites ont été effectués par un de ces modes de mobilité.

Il est à noter que la SGGPB a acheté un vélo électrique dans le but de continuer à accroître le nombre de ces déplacements.

● Action 5: Mettre gratuitement à la disposition de structures gestionnaires de covoiturage des places de stationnement

Deux places de stationnement ont été mises à la disposition gratuite de la société Autocool depuis le 1^{er} janvier 2011 portant à 4 le nombre de places sur l'ensemble des parcs.

● Action 6: Lutter contre les nuisances sonores par un réglage optimal des équipements de péage et une vérification régulière.

La spécificité du matériel de péage implanté sur le parc de stationnement Victor Hugo, barrière levante équipée de lisse pendulaire non articulée auto-freinante avec sans lyre de repose, permet d'éviter tout risque de nuisances sonores de ces équipements.

De façon hebdomadaire, un contrôle du bon fonctionnement de ces équipements a été effectué.

● Action 7: Limiter la consommation d'eau sur l'ensemble des sites.

Une sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel a été effectuée sur la limitation de la consommation et de principes simples à respecter.

● Action 8: Maîtriser la consommation d'énergie des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

Trois écrans d'ordinateur ont été remplacés par un nouvel écran à LED à basse consommation sur l'ensemble du site.

Un ordinateur faisant office de poste de travail a été remplacé par un nouveau modèle plus performant au niveau de la consommation d'énergie.

● Action 9: Réduire la consommation électrique générale sur le parking

Treize blocs d'éclairage de sécurité ont été remplacés par de nouveaux modèles à LED basse consommation à haute durée de vie.

Une sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel a été effectuée sur la limitation de la consommation et de principes simples à respecter.

● Action 10: Réduction de la consommation de papier

La consommation de papier pour le parc de stationnement Victor Hugo a été de 14 000 feuilles de papier pour l'année 2011.

L'envoi des factures par mail est proposé aux abonnés pour réduire la consommation de papier pour l'année 2012.

● Action 11: Utilisation de papier recyclable ou recyclé

La société des Grands Garages Parkings de Bordeaux utilise uniquement du papier 100 pour 100 recyclable, sans chlore, de label FSC. Le label FSC implique que le papier est fabriqué à partir de fibres de bois issus de forêts gérées durablement et de fibres recyclées post-consommation.

● Action 12: Veille technologique pour les équipements de l'ensemble du site de stationnement

L'ensemble des blocs d'éclairage de sécurité sera remplacé au fur et à mesure des dysfonctionnements constatés par de nouveaux modèles à LED plus performant au niveau de la consommation d'énergie et à haute durée de vie.

● Action 13 : Tri sélectif des ordures « internes » de la société

Les ordures « internes » de la société comprenant du papier, des cartons ou du métal sont déposées régulièrement après des centres de tri ouverts par la CUB. Les néons sont déposés auprès de nos fournisseurs pour recyclage en contrepartie de l'écotaxe payée lors de l'achat. Une sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel a été effectuée sur les principes de tri sélectif à respecter.

● Action 14: Utilisation de produits d'entretien biodégradables

L'intégralité des produits d'entretien utilisés par la société des Grands Garages Parkings de Bordeaux sont conçus et fabriqués sous un système de management de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001, ISO 14001 et en accord avec le programme industriel européen « **Chartre du Nettoyage Durable** » selon lequel les entreprises tiennent compte de la durabilité dans le développement et la production de leurs produits.

- Action 15: Introduire les critères de développement durable dans l'acte d'achat

Après la parution de nombreuses études sur les dangers du Bisphénol A, les rouleaux de papier permettant l'impression des tickets d'entrée et des reçus de paiement ont été remplacé, malgré le surcoût, par du papier recyclable garanti sans Bisphénol A.

2 – COMPTE RENDU ANNUEL FINANCIER

2-1- GRILLE TARIFAIRE

TARIFS HORAIRES VEHICULES LEGERS

HORAIRES	DE 8H00 A 20H00	DE 20H00 A 8H00
1/2h	0,00€	0,00€
1h	1,80€	1,80€
2h	3,50€	3,50€
3h	5,00€	3,50€
4h	6,50€	3,50€
5h	8,00€	3,50€
6h	9,50€	3,50€
7h	11,00€	3,50€
8h et +	12,50€	3,50€

Forfait Ticket	Perdu = 16€
----------------	-------------

TARIFS ABONNEMENT

Mensuel 24h/24h	Résident	64 €
Mensuel 24h/24h	Etudiant	64 €
Mensuel 24h/24h	Mobilité réduite	64 €
Mensuel 24h/24h	Normal	75 €
Mensuel 24h/24h	Sous-sol	80 €
Mensuel 24h/24h	Deux roues	26 €
Permanent	Vélo	15 €

TARIFS CHEQUES PARKING

100	90 €
Commerçant Marché VH - 100	75 €

2-1- TAUX D'OCCUPATION MENSUEL

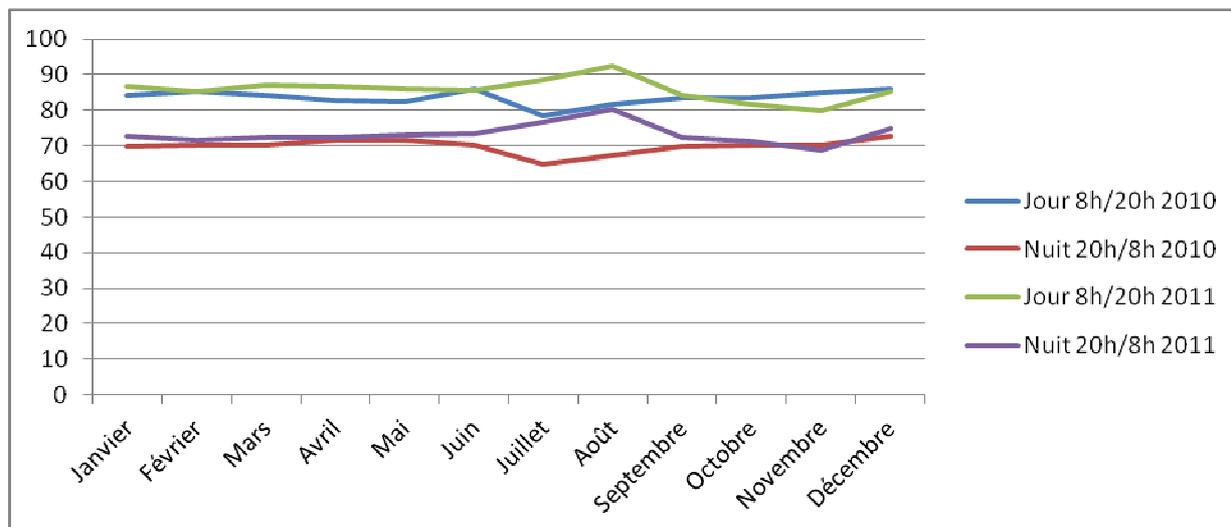
Les données du tableau ci-dessous sont exprimées en pourcentage par rapport aux 712 places constituant le parc de stationnement Victor Hugo. Une distinction est faite entre l'occupation en journée (de 8 heures à 20 heures) et l'occupation en soirée (de 20 heures à 8 heures).

Le taux d'occupation correspondant au rapport entre le nombre moyen de véhicules en stationnement et le nombre total de places, les données du tableau ci-dessous sont donc exprimées en pourcentage par rapport aux 712 places constituant le parc de stationnement Victor Hugo.

Une distinction est faite entre l'occupation diurne (de 8 heures à 20 heures) et l'occupation nocturne (de 20 heures à 8 heures). Pour rappel, les taux d'occupations de l'année 2010 sont donnés.

	2010		2011	
	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h
Janvier	84.21	69.78	86.78	72.78
Février	85.39	70.21	85.39	71.56
Mars	84,21	70.38	87,03	72.43
Avril	82.97	71.71	86.71	72.41
Mai	82.34	71.56	85.92	73.08
Juin	86.22	70.39	85.67	73.54
Juillet	78.35	64.77	88.54	76.81
Août	81.64	67.32	92.57	80.33
Septembre	83.37	69.96	84.19	72.55
Octobre	83,57	70.14	81.76	71.21
Novembre	84.88	70.08	79.97	68.93
Décembre	86,11	72.68	85,23	74.87

Evolution du taux d'occupation mensuel

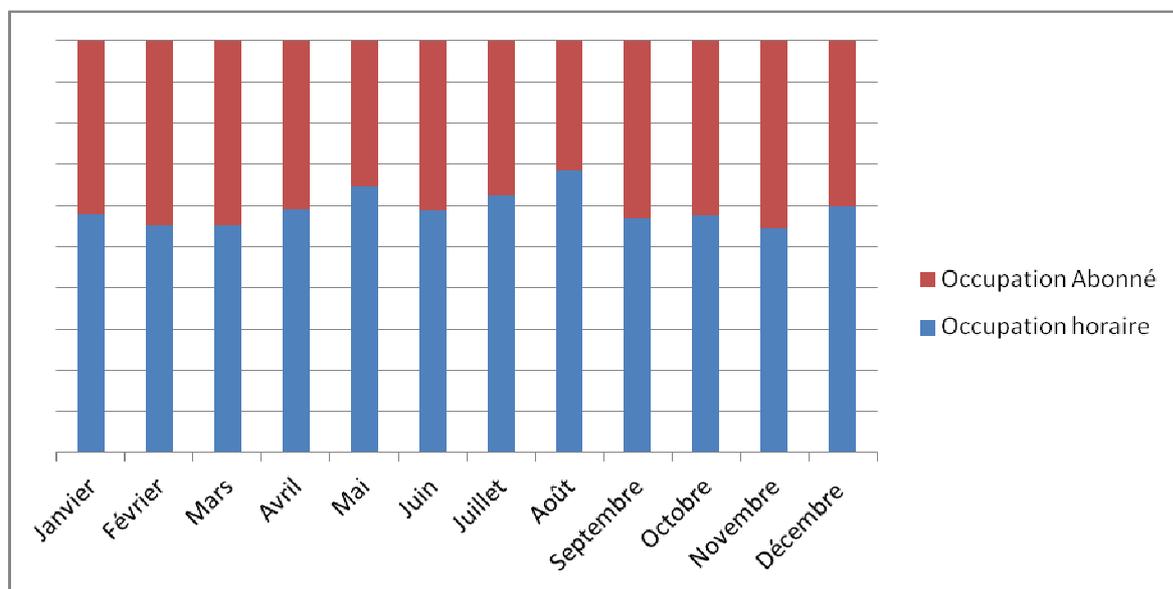


2-2- REPARTITION DE L'OCCUPATION PAR TYPE D'USAGER

Les données du tableau ci-dessous sont exprimées en pourcentage. Une distinction a été faite entre la clientèle horaire et abonnée.

	Occupation Abonné	Occupation horaire
Janvier	51,78	48,22
Février	51,41	48,59
Mars	52,12	47,88
Avril	52,97	47,03
Mai	52,49	47,51
Juin	51,01	48,99
Juillet	49,13	50,87
Août	46,87	53,13
Septembre	50,74	49,26
Octobre	52,48	47,52
Novembre	53,87	46,13
Décembre	51,99	48,01

Répartition de l'occupation selon le type d'utilisateur en 2011

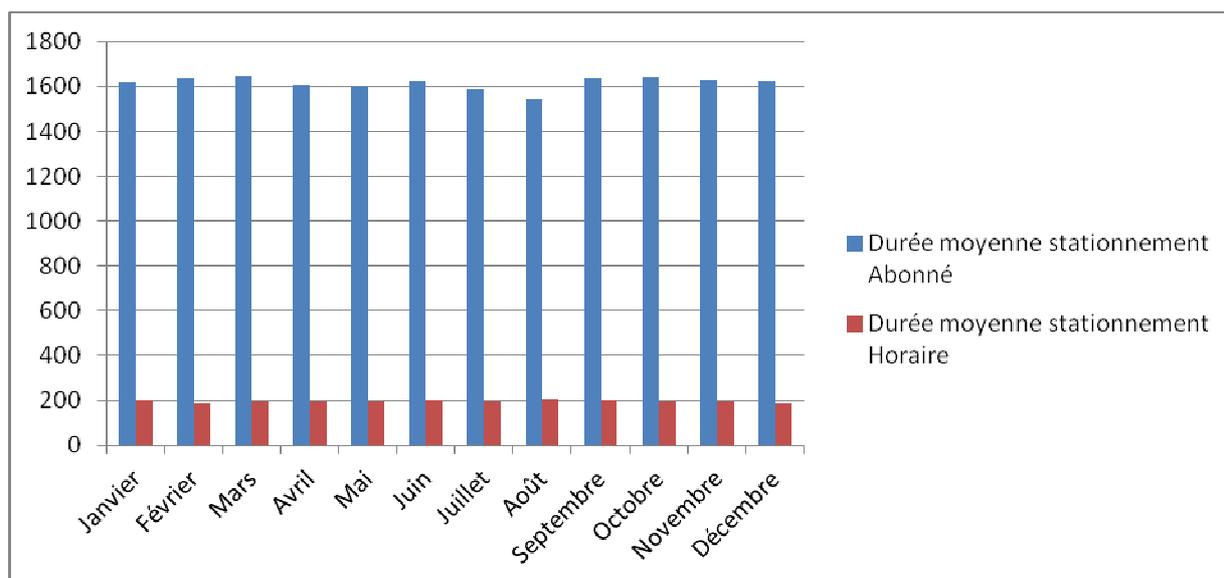


2-3- DUREES MOYENNES DE STATIONNEMENT

Les durées moyennes de stationnement selon le type d'utilisateur (abonné ou horaire) pour le parc de stationnement Victor Hugo sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les durées de stationnement sont exprimées en minutes. Une distinction est faite entre la durée moyenne de stationnement de la clientèle horaire et abonnée.

	Durée moyenne stationnement Abonné	Durée moyenne stationnement Horaire
Janvier	1621	201
Février	1633	189
Mars	1648	196
Avril	1606	193
Mai	1601	197
Juin	1623	199
Juillet	1592	193
Août	1546	207
Septembre	1637	198
Octobre	1642	197
Novembre	1631	192
Décembre	1627	187

Durées moyennes de stationnement selon le type d'utilisateur en 2011



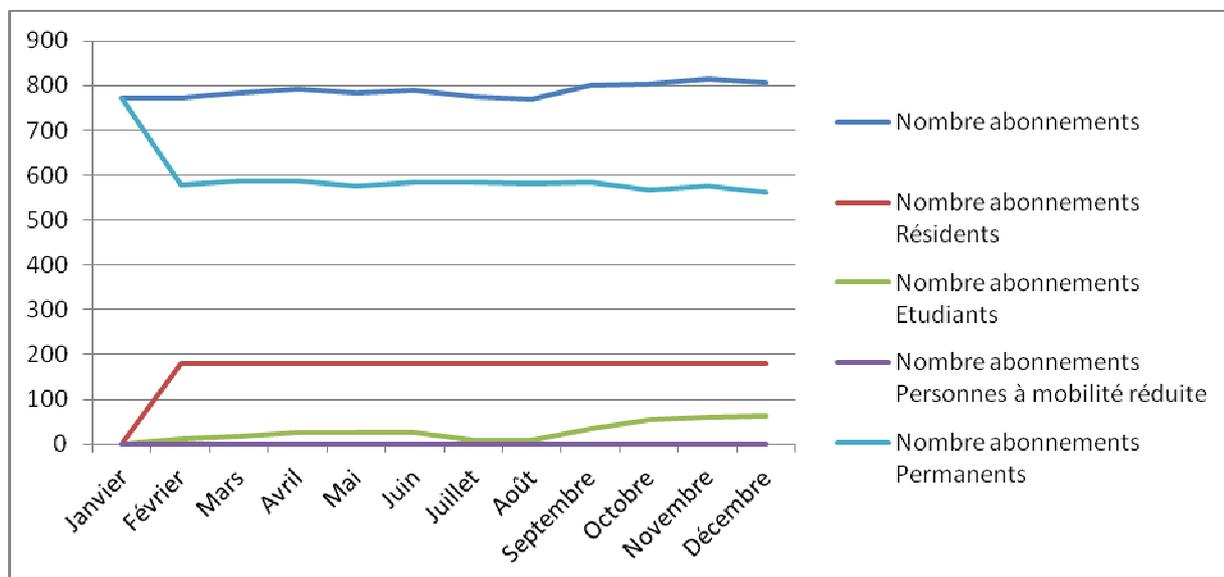
2-5- CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION ABONNE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des abonnements en cours par catégories d'utilisateurs sur l'exercice 2011 ainsi que le chiffre d'affaire « abonné » mensuel hors taxe.

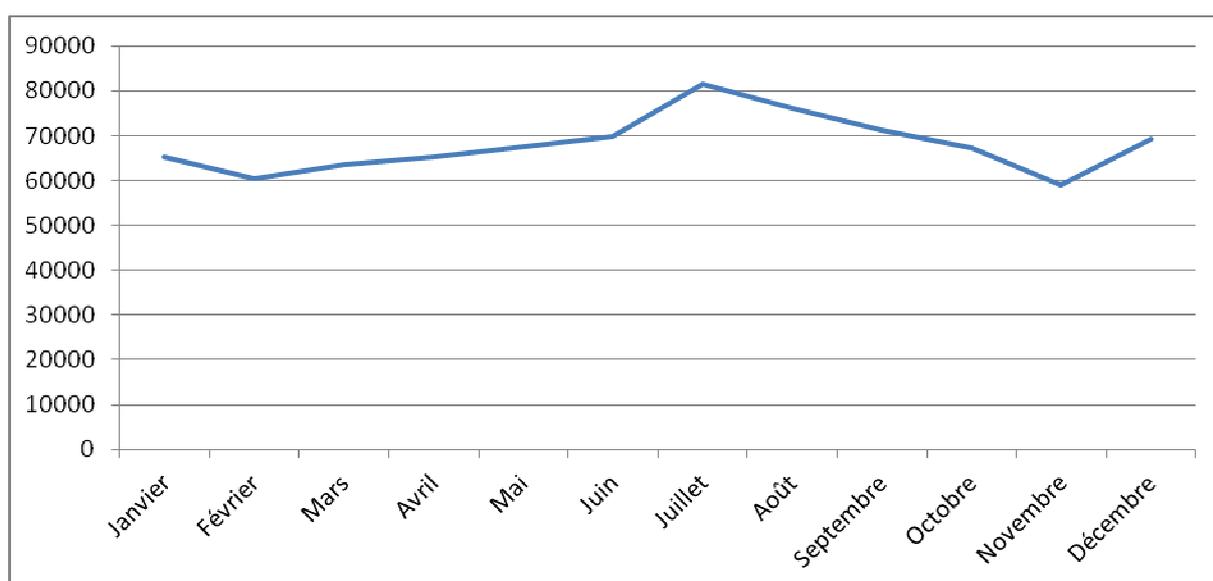
Il est à noter qu'aucun abonnement n'a été refusé sur l'exercice 2011.

	Nombre abonnements	Nombre abonnements Résidents	Nombre abonnements Etudiants	Nombre abonnements Personnes à mobilité réduite	Nombre abonnements Permanents	Chiffre affaire Abonnements HT
Janvier	773	0	0	0	773	65139
Février	772	180	12	0	580	60484
Mars	785	180	18	0	587	63539
Avril	791	180	25	0	586	65302
Mai	783	180	27	1	575	67509
Juin	790	180	26	1	583	69868
Juillet	775	180	9	1	585	81365
Août	770	180	9	0	581	76063
Septembre	800	180	36	0	584	71131
Octobre	804	180	56	0	568	67203
Novembre	815	180	60	0	575	58926
Décembre	805	180	64	0	561	69355
						815884

Evolution de la structure des abonnements sur l'année 2011



Evolution du chiffre d'affaires « abonné » sur l'année 2011

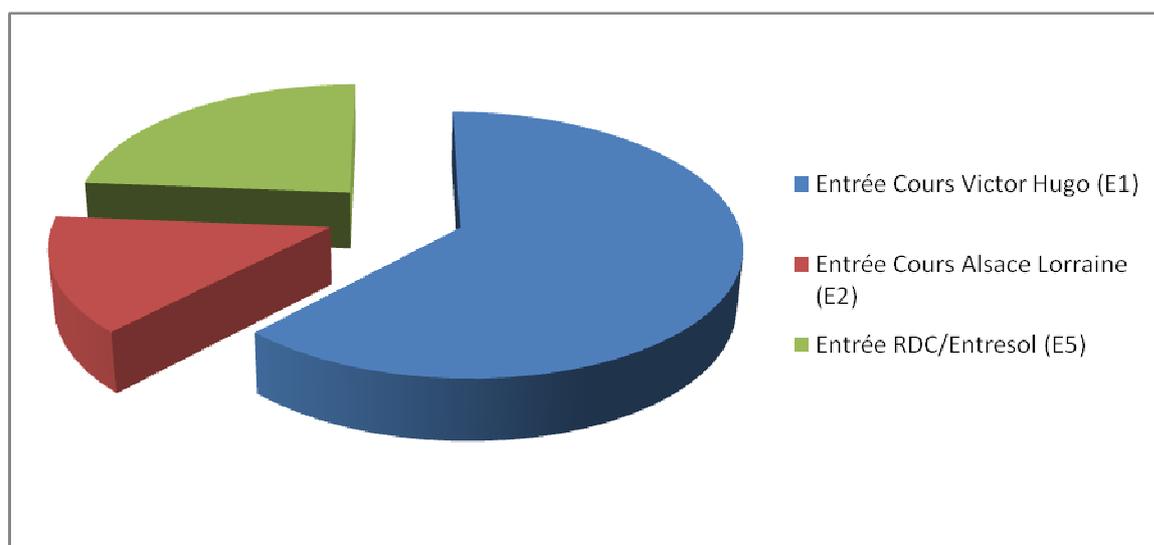


Répartition des entrées de la clientèle abonnée sur l'année 2011

Entrées

	Nombre entrées	% par rapport Zone	% par rapport Parc	Moyenne entrées/jour
Entrée Cours Victor Hugo	130752	81,37%	62,09%	358
Entrée Cours Alsace Lorraine	29934	18,63%	14,22%	82
Sous total Zone 1	160686	100%	76,31%	440
Entrée RDC/Entresol	49886	100%	23,69%	137
Sous total Zone 2	49886	100%	23,69%	137
Total	210572		100,00%	577

Graphique de la répartition des entrées de la clientèle abonnée sur l'année 2011

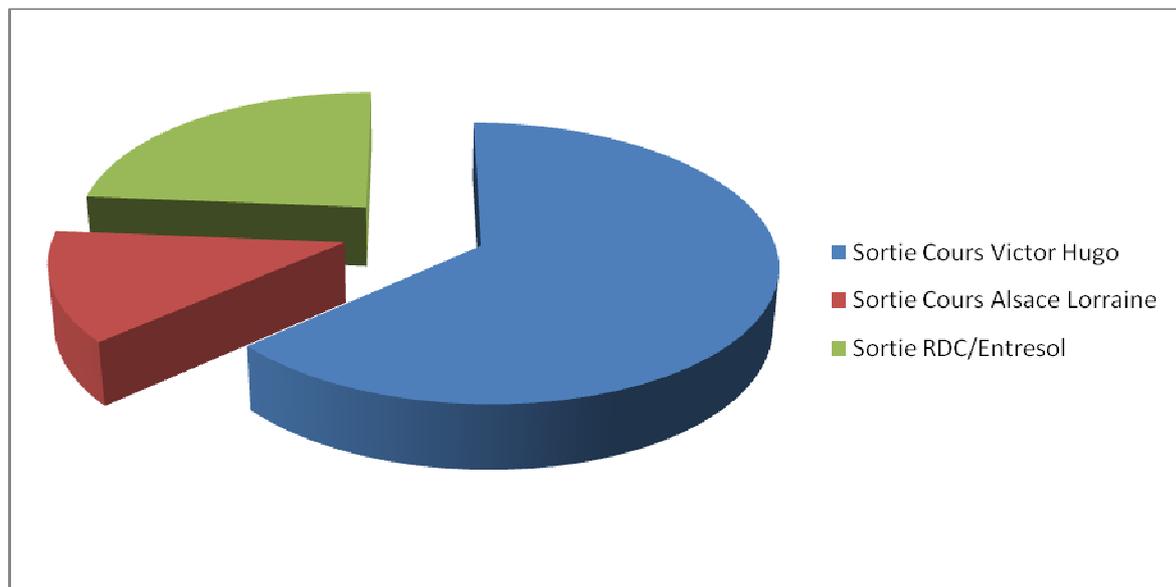


Répartition des sorties de la clientèle abonnée sur l'année 2011

Sorties

	Nombre sorties	% par rapport Zone	% par rapport Parc	Moyenne sorties/jour
Sortie Cours Victor Hugo	133414	83,10%	63,44%	365
Sortie Cours Alsace Lorraine	27137	16,90%	12,90%	74
Sous total Zone 1	160551	100%	76,34%	440
Sortie RDC/Entresol	49759	100%	23,66%	136
Sous total Zone 2	49759	100%	23,66%	136
Total	210310		100,00%	576

Graphique de la répartition des sorties de la clientèle abonnés sur l'année 2011

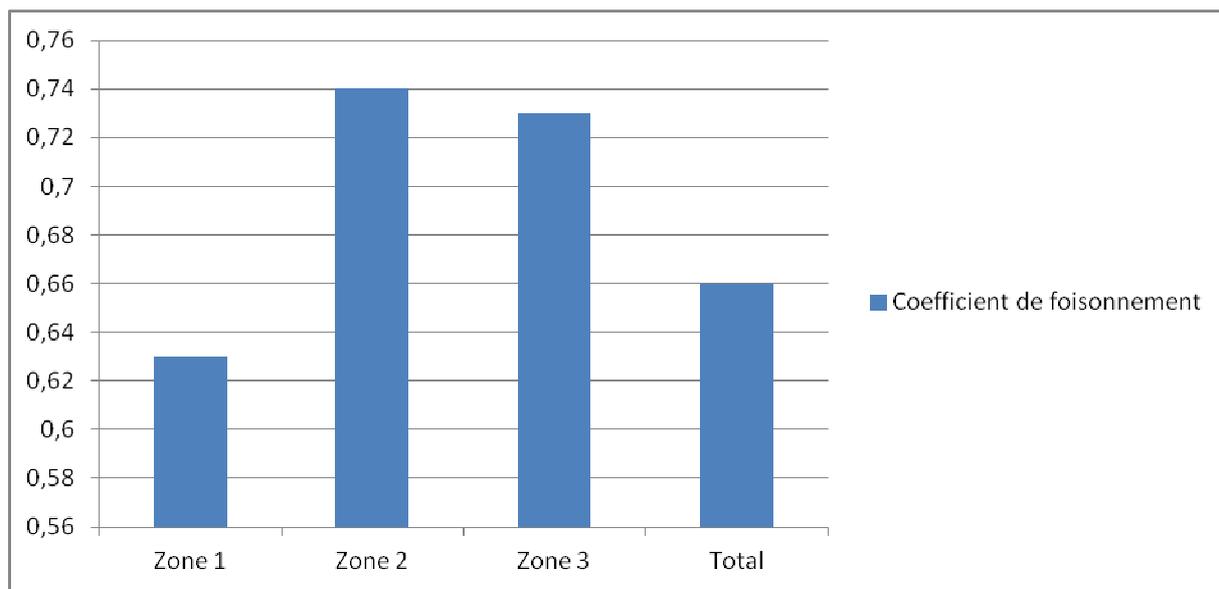


Coefficient de foisonnement

Le foisonnement est le phénomène selon lequel tous les titulaires d'un abonnement dans un parc de stationnement ne sont pas présents simultanément ce qui permet d'optimiser la fréquentation horaire.

Le "coefficient de foisonnement" des abonnés est égal au rapport entre la valeur maximale du nombre d'abonnés présents simultanément et le nombre total d'abonnés.

	Coefficient de foisonnement
Zone 1	0,63
Zone 2	0,74
Zone 3	0,73
Total	0,66

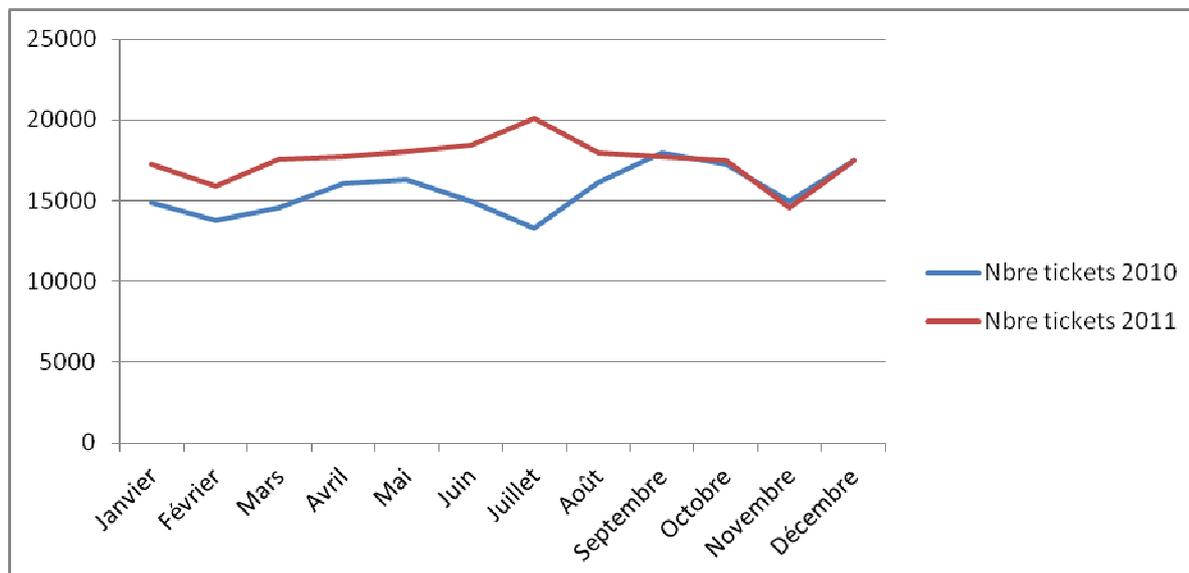


2-6- CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION HORAIRE

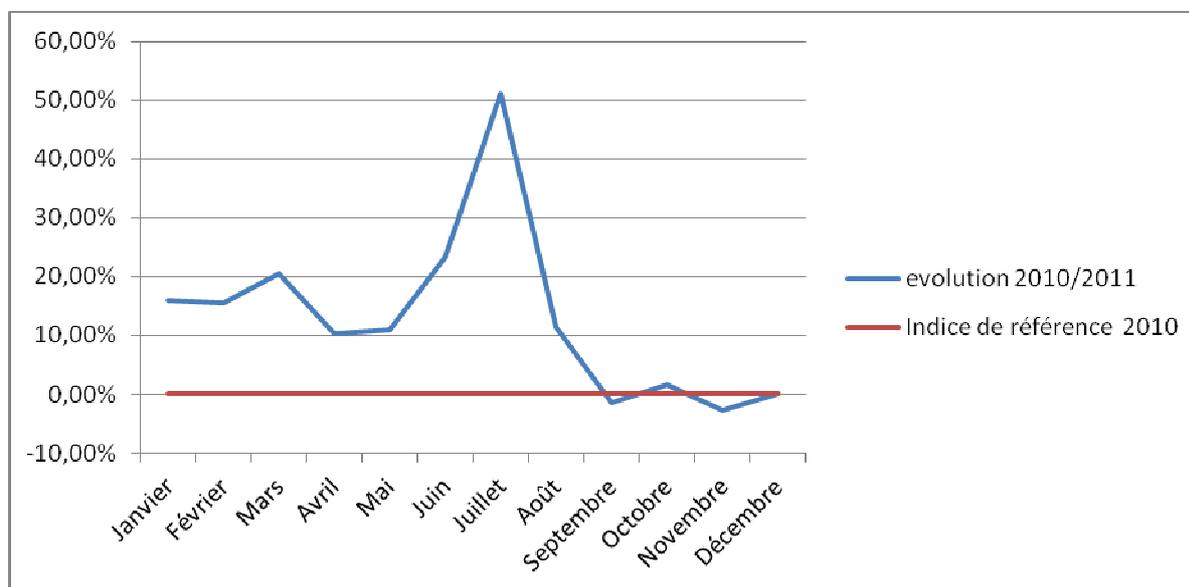
Les données du tableau ci-dessous reprennent les différentes caractéristiques de la fréquentation horaire sur l'exercice 2011 : nombre de tickets d'entrée, nombre de tickets réglés en espèces, nombre de tickets réglés en carte bleue, nombre de tickets réglés en paiement mixte (au minimum deux types de paiements), nombre de tickets réglés en chèque parking, nombre de tickets gratuits (du fait de la demi-heure gratuite), chiffre d'affaire mensuel hors taxe et la valeur du ticket moyen.

Mois	Nbre tickets 2010	Nbre tickets 2011	evolution 2010/2011	Paie ment Hor aires				Tickets gratuits	CA Horaire HT		Ticket Moyen HT
				Esp	CB	Mixte	Chq pkg		total	dont CB	
Janvier	14904	17271	15,88%	4837	10153	52	50	2179	65139	49587	3,77
Février	13787	15938	15,60%	4456	9630	43	35	1774	60484	42895	3,79
Mars	14565	17551	20,50%	4905	10490	54	41	2061	63539	47124	3,62
Avril	16050	17694	10,24%	5084	10504	52	49	2005	65302	48210	3,69
Mai	16285	18083	11,04%	5037	10751	40	36	2219	67509	48887	3,73
Juin	14949	18437	23,33%	5512	10853	40	44	1988	69868	51008	3,79
Juillet	13293	20097	51,18%	6306	11457	33	32	2269	81365	55800	4,05
Août	16138	17984	11,44%	6421	9791	26	15	1731	76063	49555	4,23
Septembre	17979	17729	-1,39%	5345	10826	35	38	1485	71131	50243	4,01
Octobre	17242	17503	1,51%	5090	10972	30	40	1371	67203	51026	3,84
Novembre	14947	14551	-2,65%	4085	9197	24	28	1217	58926	42467	4,05
Décembre	17474	17472	-0,01%	4827	11066	34	32	1513	69355	51278	3,97
Total	187613	210310	12,10%	61905	125690	463	440	21812	815884	588080	3,88

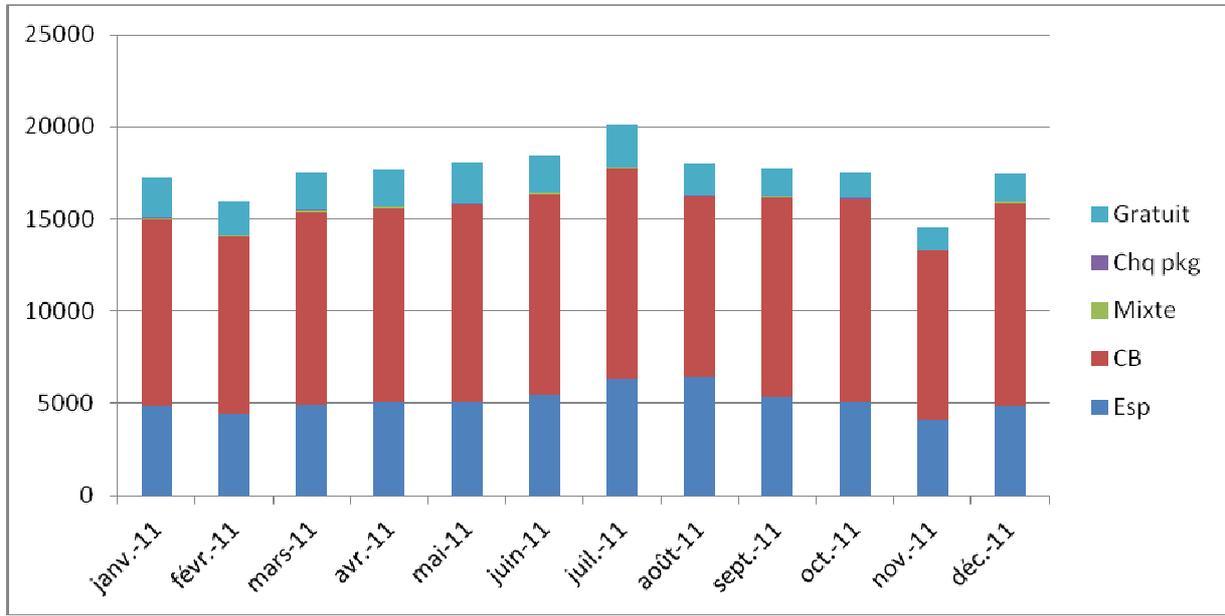
Evolution de la fréquentation horaire



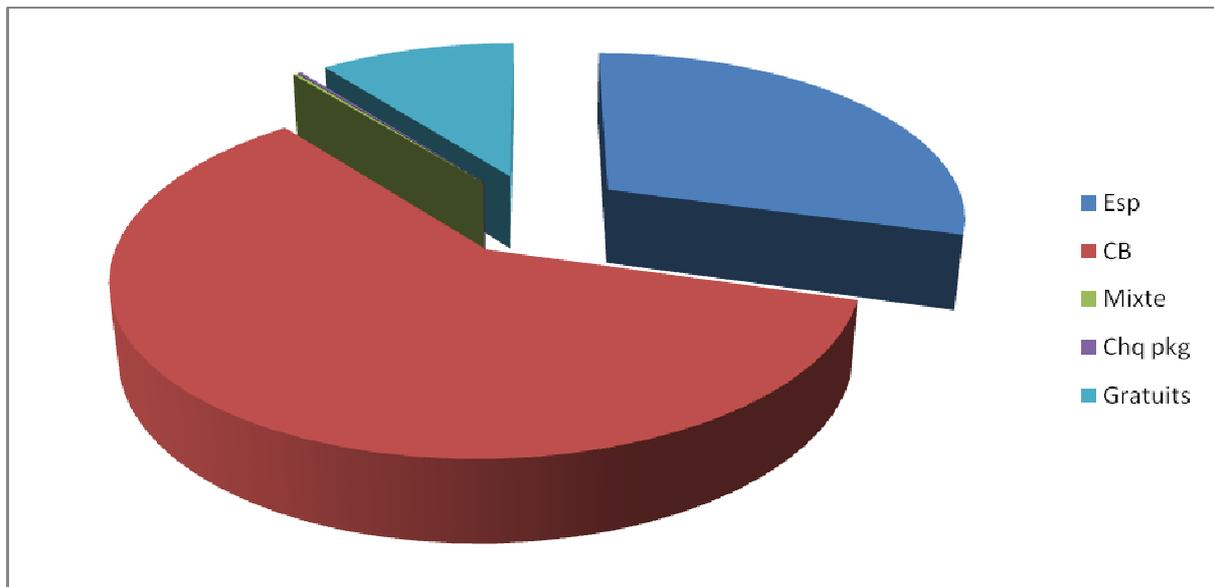
Evolution de l'indice de variation de la fréquentation horaire



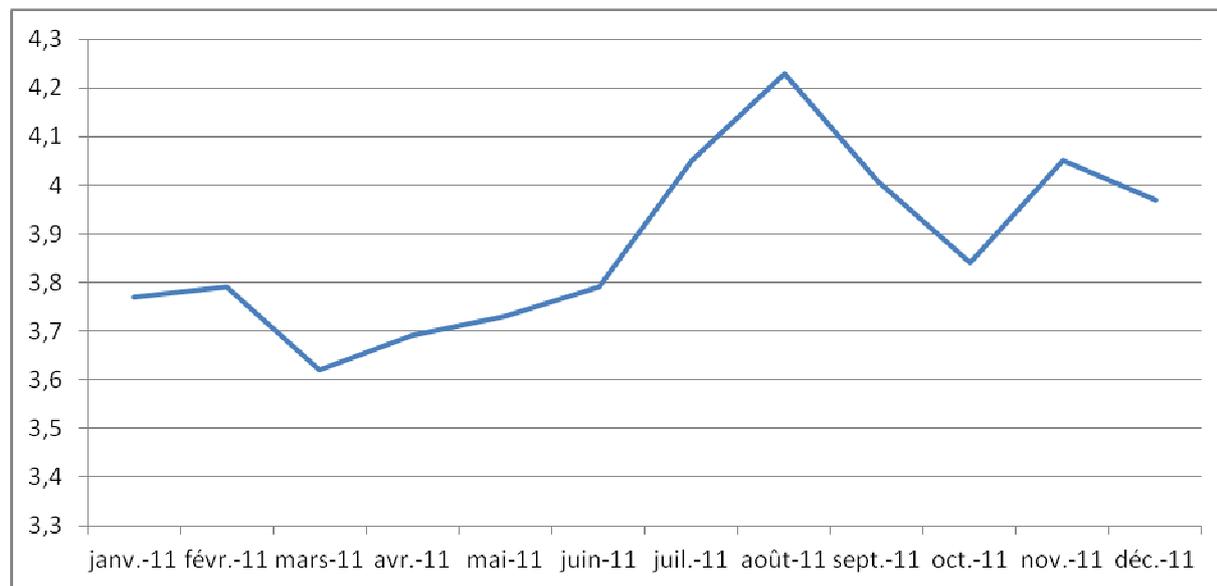
Structure mensuelle de la fréquentation horaire



Structure annuelle de la fréquentation horaire



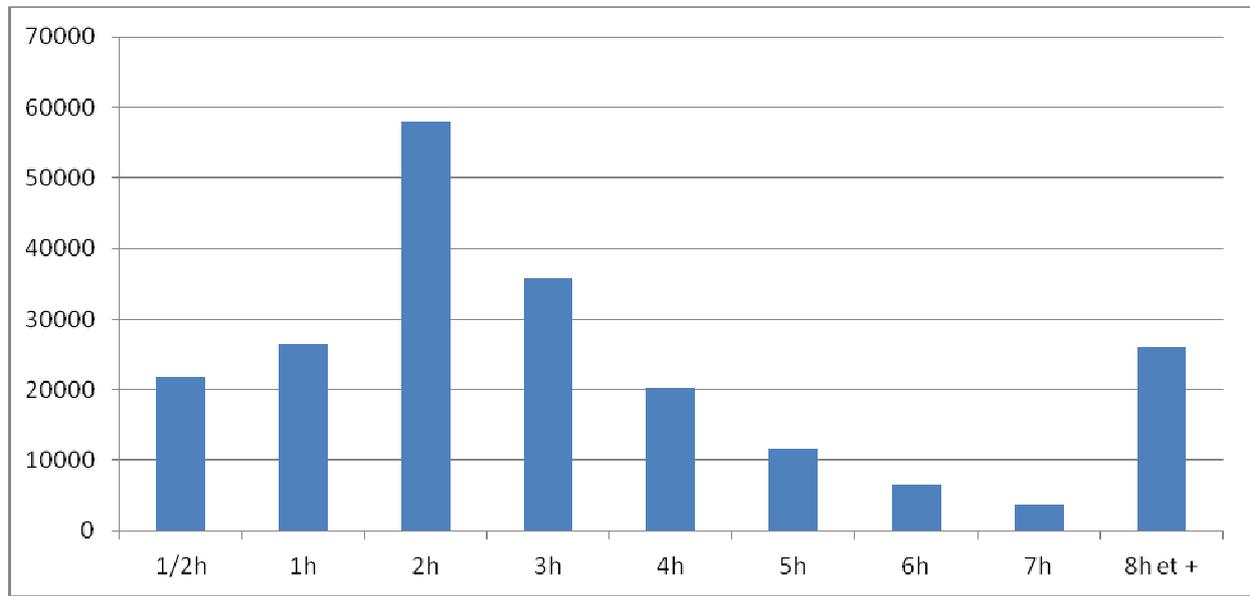
Evolution mensuelle du ticket moyen HT



Répartition des tickets selon la durée de stationnement

HORAIRES	TARIFS	TICKETS	%
1/2h	0,00 €	21812	10,37%
1h	1,80 €	26449	12,58%
2h	3,50 €	57846	27,51%
3h	5,00 €	35907	17,07%
4h	6,50 €	20308	9,66%
5h	8,00 €	11565	5,50%
6h	9,50 €	6629	3,15%
7h	11,00 €	3742	1,78%
8h et +	12,50 €	26052	12,39%
		210310	100,00%

Graphique de la répartition des tickets selon la durée de stationnement



PARTIE II

ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

PARKING VICTOR HUGO

1- LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

1-1- ENQUETE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE

a. Description de l'enquête

Objectif

L'objectif de l'enquête menée par la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux est de savoir :

- D'où proviennent les automobilistes garés sur le parking Victor Hugo.
- Pour quelle activité les personnes viennent stationner sur le parking Victor Hugo.
- Combien de temps leur véhicule reste stationné en moyenne sur le parking.
- La satisfaction de la clientèle par rapport à différents critères

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le parking Victor Hugo les jours suivants :

- Mardi 8 mars 2011, 8:00 – 18:00
- Mercredi 9 mars 2011, 8:00 – 18:00
- Vendredi 11 mars 2011, 12:00 – 20:00
- Samedi 19 mars 2011, 12:00 – 20:00
- Dimanche 20 mars 2011, 8:00 – 15:00

L'enquête a été menée par un étudiant et le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Ils se sont placés à côté des caisses de paiement, pendant que les usagers du parking payaient leur ticket ainsi qu'à une sortie pour interroger les abonnés; ils leur ont proposé le questionnaire suivant:

339 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

Un abonné	118
Un client horaire	221

Lieu de provenance

	Total	Abonné	Horaire
Bordeaux hyper-centre	59	47	12
Bordeaux hors hyper-centre	52	11	41
CUB hors Bordeaux	63	27	36
Gironde hors CUB	51	31	20
Aquitaine hors Gironde	39	2	37
France hors Aquitaine	48	0	48
Etranger	27	0	27

Raison du stationnement dans le parc

	Total	Abonné	Horaire
Je suis résident du quartier	56	47	9
Je travaille dans le quartier	67	51	16
Tourisme	73	0	73
Visite (ex: Rdv médecin...)	13	3	10
Shopping	91	11	80
Loisirs	27	0	27
Autres	12	6	6

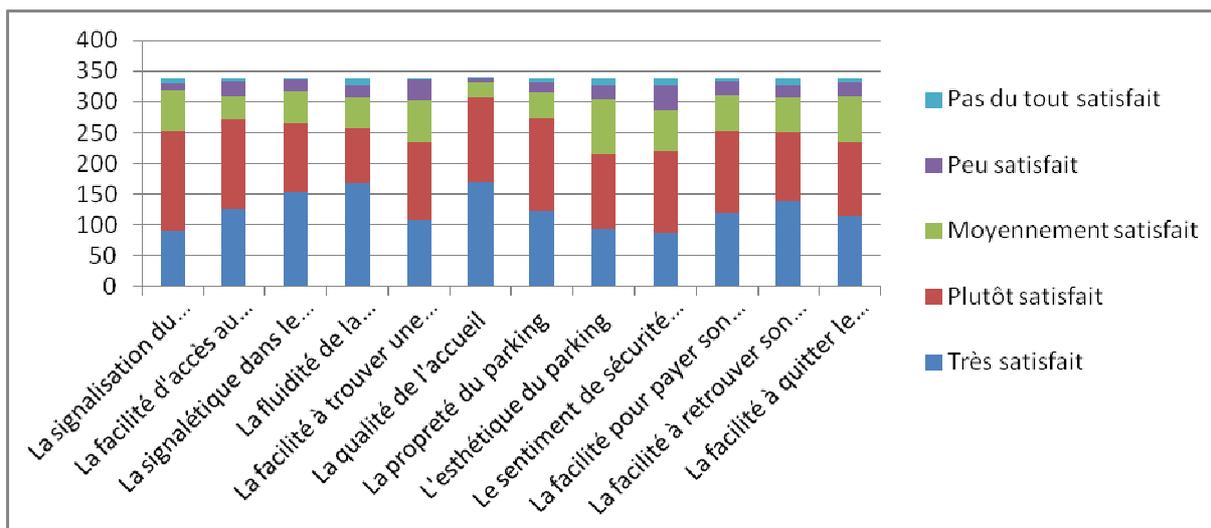
Fréquence de stationnement dans le parc

	Total	Abonné	Horaire
Tous les jours	64	62	2
Plusieurs fois par semaine	71	51	20
1 fois par semaine	61	2	59
1 fois tous les 15 jours	46	3	43
1 fois par mois	32	0	32
1 fois par trimestre	27	0	27
1 fois par semestre	5	0	5
1 fois par an	2	0	2
C'est la première fois	31	0	31

Durée de stationnement prévue ou habituelle dans le parc

	Total	Abonné	Horaire
Moins d'une heure	42	5	37
Moins de deux heures	52	3	49
Moins de trois heures	31	1	30
Moins de quatre heures	21	2	19
Moins de cinq heures	7	0	7
Moins de six heures	38	9	29
Entre 6 heures et 12 heures	57	25	32
Pour la journée	36	29	7
Pour plusieurs jours	55	44	11

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
La signalisation du parking en approche	91	161	67	11	9
La facilité d'accès au parking	127	145	37	24	6
La signalétique dans le parking	153	112	53	17	4
La fluidité de la circulation dans le parking	167	91	49	21	11
La facilité à trouver une place dans le parking	108	127	67	34	3
La qualité de l'accueil	171	136	25	5	2
La propreté du parking	123	151	41	17	7
L'esthétique du parking	94	122	89	23	11
Le sentiment de sécurité dans le parking	86	134	66	41	12
La facilité pour payer son parking	121	133	58	21	6
La facilité à retrouver son véhicule	138	112	56	22	11
La facilité à quitter le parking	114	121	73	24	7



Lieu de provenance

La grande majorité des utilisateurs du parking Victor Hugo provient des différentes communes de la région bordelaise. La faible proportion des bordelais intra-muros utilisant ce parking, mis à part les résidents du quartier montre une utilisation importante de la mobilité douce (vélo, transport en commun, marche à pied) pour les trajets intra-centre ville.

Objet de la visite

La majorité des usagers abonnés du parking Victor Hugo stationnent leurs véhicules pour des raisons liées à leur lieu de résidence, forte proportion de résidents, et à leur travail. Pour les usagers horaires, le stationnement est surtout lié à des visites, au shopping et au tourisme, les raisons professionnelles n'arrivant qu'en quatrième position.

Fréquence de stationnement et durée de stationnement

Il y a une indéniable corrélation entre la fréquence, la durée de stationnement et la catégorie des usagers.

Les usagers stationnant le plus régulièrement et le plus longtemps leur véhicule sur le parking Victor Hugo sont des abonnés. A contrario, les usagers horaires stationnent moins souvent et pour des durées moins importantes. Il est évident que le prix attractif des abonnements comparé au tarif horaire encourage les usagers stationnant régulièrement et pour des durées importantes sur le parking Victor Hugo à s'abonner.

1-2- EVALUATION DE L'ACCUEIL-CLIENT

a. Description de l'enquête

Des critères d'évaluation ont été définis pour élaborer une grille permettant de quantifier la satisfaction perçue de la clientèle sur les dix principes de base de l'accueil-client.

Ces dix indicateurs de la qualité du service d'accueil sont transposés en 22 questions qui évaluent tant les perceptions que les attentes qu'a la clientèle de ce service sur des points bien définis. Un sondage est quant à lui élaboré pour saisir au plus juste l'opinion de la clientèle sur les différentes étapes du stationnement dans l'enceinte des parcs.

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le parking Victor Hugo les jours suivants :

- Mardi 8 mars 2011, 8:00 – 18:00
- Mercredi 9 mars 2011, 8:00 – 18:00
- Vendredi 11 mars 2011, 12:00 – 20:00
- Samedi 19 mars 2011, 12:00 – 20:00
- Dimanche 20 mars 2011, 8:00 – 15:00

L'enquête a été menée par un étudiant et le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Ils se sont placés à côté des caisses de paiement, pendant que les usagers du parking payaient leur ticket ainsi qu'à la sortie pour interroger les abonnés; ils leur ont proposé le questionnaire suivant:

177 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

Un abonné	135
Un client horaire	42

Note de 1 à 5:

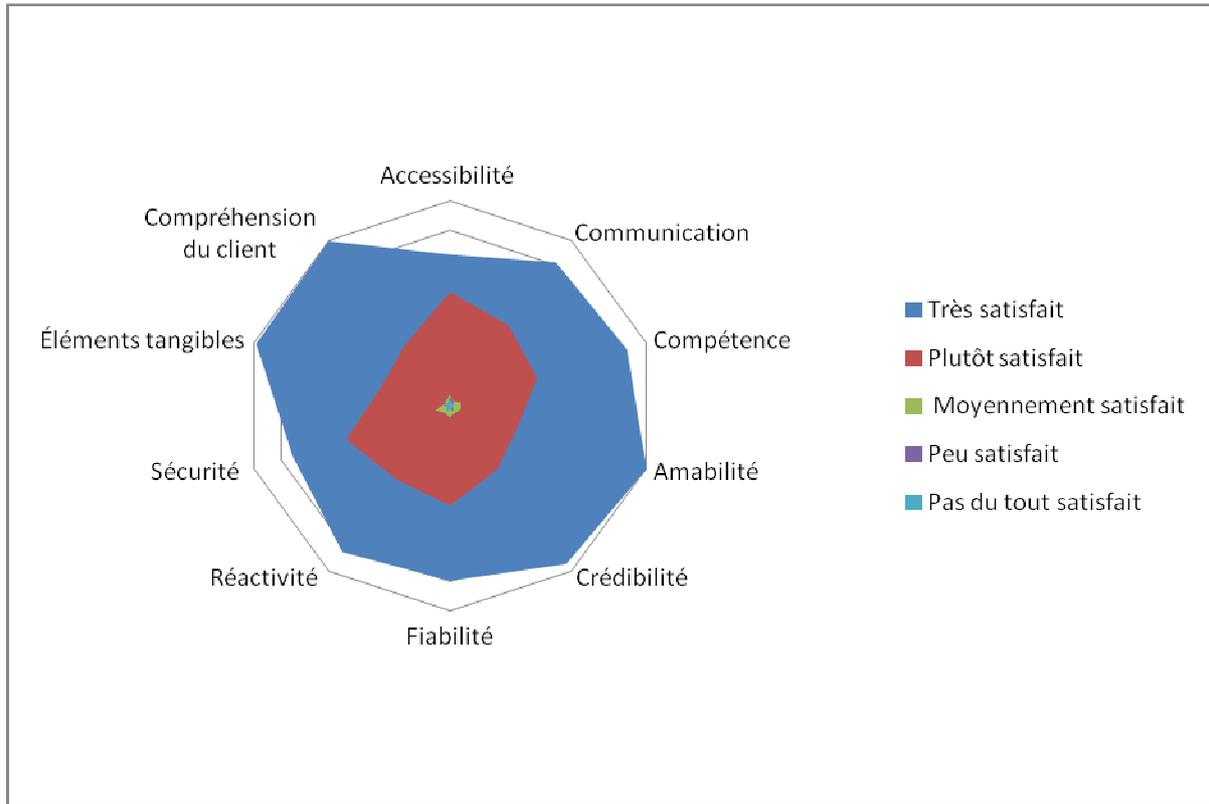
- 1 : Pas du tout satisfait
- 2 : Peu satisfait
- 3 : Moyennement satisfait
- 4 : Plutôt satisfait
- 5 : Très satisfait

	5	4	3	2	1
1. Le matériel est bien entretenu	105	42	21	5	4
2. Le parc de stationnement et les locaux sont attrayants.	79	55	27	9	7
3. Le personnel a une présentation soignée.	113	36	19	6	3
4. Les supports associés au service (tels que les affichages, brochures ou communiqués) sont attrayants.	66	73	29	7	2
5. La SGGPB respecte les délais qu'elle s'est engagée à tenir.	96	53	21	4	3
6. Lorsqu'un client rencontre un problème, la SGGPB tâche d'y remédier avec promptitude.	97	52	21	4	3
7. La SGGPB fournit un service correct dès la première fois.	95	47	22	8	5
8. La SGGPB fournit ses services dans les délais convenus.	85	71	17	2	2
9. La SGGPB insiste pour établir des documents exempts d'erreurs.	73	82	15	4	3
10. Le personnel vous indique précisément le moment auquel les services seront exécutés.	67	65	31	8	6
11. Le personnel fournit un service rapide.	65	89	16	3	4
12. Le personnel est toujours prêt à vous aider.	101	63	12	0	1
13. Le personnel est toujours disponible pour répondre à vos demandes.	103	43	21	7	3
14. L'attitude du personnel vous inspire confiance.	124	41	12	0	0
15. Vous vous sentez en sécurité dans le parc de stationnement	71	69	31	2	4
16. Le personnel est aimable en toute circonstance.	103	62	11	0	1
17. Le personnel dispose des connaissances nécessaires pour vous renseigner.	84	57	21	9	6
18. La SGGPB vous accorde une attention particulière.	75	71	19	7	5
19. Les horaires de présence sont pratiques pour l'ensemble de ses clients.	123	41	13	0	0
20. La SGGPB emploie un personnel qui vous accorde une attention particulière.	120	31	18	6	2
21. La SGGPB a à cœur de vous satisfaire.	99	53	17	4	4
22. Le personnel comprend vos besoins spécifiques.	134	33	9	0	1

Indice de répartition des réponses selon dix principes de base de l'accueil-client

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
Accessibilité	52	39	4	3	2
Communication	61	34	2	2	1
Compétence	63	31	4	1	1
Amabilité	70	24	4	1	1
Crédibilité	67	27	3	2	1
Fiabilité	60	34	4	1	1
Réactivité	62	31	3	2	2
Sécurité	56	37	5	1	1
Éléments tangibles	69	24	2	3	2
Compréhension du client	70	26	2	1	1

Représentation graphique de la qualité de l'accueil-client



1-3- CONCLUSIONS

A la vue des résultats de cette enquête, l'évaluation de l'accueil-client est bonne, certains aspects sont à travailler pour encore accroître cette dernière.

Points forts

- La compréhension du client
- L'amabilité
- La crédibilité

Orientations des futures mesures d'amélioration de l'accueil-client

- L'accessibilité du service
- La sécurité

2- LE NOMBRE ET LA NATURE DES INCIDENTS

Mardi 15 Février 2011

Un véhicule a heurté la lisse de la barrière de sortie donnant sur le cours Alsace Lorraine. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Mercredi 09 Mars 2011

Un abonné est venu se plaindre du vol de la plaque d'immatriculation de son véhicule dans le parking. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Jeudi 10 Mars 2011

Trois abonnés viennent se plaindre de l'effraction de leur véhicule et du vol de différents objets. Orientation des usagers auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Après visionnage des enregistrements de vidéo surveillance, une tentative d'effraction a été aussi constatée au niveau du bureau administratif de la SGGPB se trouvant au 2eme étage du parking.

Dépôt de plainte au nom de la société auprès du Commissariat du Cerf Volant. Les images de vidéo surveillance fournies au moment du dépôt de plainte permettront l'arrestation des trois personnes responsables des faits.

Dimanche 20 Mars 2011

Bris de la vitre arrière sur un véhicule durant la nuit. Après constatation du propriétaire, aucun objet n'a été dérobé. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat central de Bordeaux pour un dépôt de plainte.

Vendredi 13 Mai 2011

Un véhicule a heurté la lisse de la barrière de sortie donnant sur le cours Alsace Lorraine. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Lundi 23 Mai 2011

Bris de la vitre avant sur un véhicule durant la nuit. Après constatation du propriétaire, vol d'un appareil photo et de divers CD. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Lundi 06 Juin 2011

Un abonné est venu se plaindre du vol de la plaque d'immatriculation de son véhicule dans le parking. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Mercredi 17 Août 2011

Un abonné est venu se plaindre que son véhicule avait été rayé sur toute la longueur volontairement. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Jeudi 8 Septembre 2011

Un abonné est venu se plaindre du vol de la plaque d'immatriculation de son véhicule dans le parking. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Lundi 19 Septembre 2011

Bris de la vitre arriere sur un vehicule durant la nuit. Apres constatation du proprietaire, aucun objet n'a ete derobe. Orientation de l'usager aupres du Commissariat central de Bordeaux pour un depot de plainte.

Vendredi 21 Octobre 2011

Un vehicule a heurte la lisse de la barriere de sortie donnant sur le cours Victor Hugo. Deplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Mardi 6 Decembre 2011

Un abonne est venu se plaindre du vol de la plaque d'immatriculation de son vehicule dans le parking. Orientation de l'usager aupres du Commissariat du Cerf Volant pour un depot de plainte.

Dimanche 15 Decembre 2011

Un abonne est venu se plaindre que son vehicule avait ete degrade volontairement. Orientation de l'usager aupres du Commissariat du Cerf Volant pour un depot de plainte

3- DESCRIPTIF DE L'EFFECTIF DU SERVICE

Globalement, le nombre d'heures de presence effective sur site remunerees du 1^{er} janvier 2011 au 31 decembre 2011 est de 9000 heures, correspondant en presence a 5 postes en equivalent temps plein.

L'encadrement du personnel, la responsabilite du fonctionnement du site, la qualite du service et nos exigences de proximite avec la clientele nous ont conduits a proposer une structure composee d'un responsable d'exploitation, d'une assistante d'exploitation, de six agents d'exploitation (deux de niveau Maîtrise et quatre de niveau Ouvriers/Employés).

Les tâches de chacun permettent de répondre aux obligations locales.

Responsable d'exploitation : Cadre

- Encadrement de l'ensemble des agents
- Responsable de l'organisation
- Responsable du suivi du budget
- Assure le contact permanent avec la direction et la collectivité
- Assure la maintenance et l'exploitation des sites sur ses heures de presence
- Contrôle interne de la qualite sur les differents sites
- En charge de la strategie d'amélioration de la fréquentation des sites
- Etablit le suivi d'exploitation

Assistante de direction : Maîtrise

- Enregistrement de la comptabilite
- Suivi des comptes
- Assure la facturation des abonnements
- Assure le suivi des encaissements
- Gestion quotidienne de la tresorerie

Agent d'exploitation : Maîtrise

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage
- Assure une astreinte technique sur les trois parcs de stationnement

Agent d'exploitation : Ouvriers/Employés

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage

4- ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS

Comme il a été précisé dans les grilles d'évaluation du respect des normes Qualité en annexe de notre offre, la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux s'est engagée sur des fréquences de nettoyage des installations et des équipements pour le parc de stationnement Victor Hugo:

Zone de circulation des piétons : Fréquence journalière de nettoyage

→ Zones de paiement

- Caisses automatiques : Propreté, lisibilité, absence de tags
- Poubelles : Poubelles vidées

→ Zone intérieure suivant les limites de propriété

- Zones piétonnières : Absence de détritits et déchets
- Ascenseurs : Propreté, absence de tags
- Escaliers : Propreté
- Poubelles : Poubelles vidées

Zone de circulation des véhicules : Fréquence journalière de nettoyage

→ Travées d'entrée et de sortie

- Rampes d'accès: Absence de détritits
- Contrôleurs ou bornes : Lisibilité, absence de tags
- Ilôts et trottoirs: Absence de détritits
- Bandes de circulation : Absence de détritits

→ Bandes de circulation dans le parking

- Sols: Absence de détritits

Zone de stationnement des véhicules : Fréquence journalière de nettoyage

- Sols: Absence de détritits

Toutes signalisations : Fréquence journalière de nettoyage

- Panneaux de circulation : Propreté, lisibilité, absence de tags
- Information clientèle: Propreté, lisibilité, absence de tags

Locaux d'exploitation : Fréquence journalière de nettoyage

Lavage des sols: Un lavage mécanisé hebdomadaire des sols est effectué

PARTIE III

COMPTE –RENDU ANNUEL **TECHNIQUE ET FINANCIER** **GARAGE ALSACE LORRAINE**

1- COMPTE RENDU ANNUEL TECHNIQUE

1-1- PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Plusieurs faits marquants sont à noter pour cette première année d'exploitation, comme l'indique la liste non exhaustive ci-dessous :

- Evolution de la grille tarifaire abonnée en vigueur au 1^{er} février 2011
- L'ensemble des places du garage est réservé aux abonnements résidents

1-2- EVOLUTION GENERALE DES EQUIPEMENTS

• L'historique

Tout comme le parking Victor Hugo ou le parc de stationnement sis allées de Chartres et de Bristol, d'importants travaux ont été entrepris sur le garage cours Alsace Lorraine.

Une nouvelle gestion vidéo a été mise en place comprenant 6 caméras pour permettre la surveillance du site depuis le poste de contrôle lors des heures de présence d'un agent, couplé à un report d'images en permanence vers le parking Victor Hugo.

Dans un souci d'améliorer la sécurité dans l'enceinte du garage, l'ensemble du système de détection incendie et de détection CO/NO a été modernisé.

D'autres réalisations ont eu lieu pour accroître la qualité du service fourni à nos usagers : l'ascenseur a été remplacé et l'ensemble de l'éclairage du garage a été changé.

1-3- RELEVÉ ANNUEL DES EVENEMENTS

Aucun événement ayant eu un impact réel sur le fonctionnement du garage Alsace Lorraine n'a été recensé sur l'année 2011.

1-4- ORGANISATION DU SERVICE ET MODIFICATIONS EVENTUELLES

Le garage Alsace Lorraine est ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les résidents peuvent entrer et sortir du garage en permanence grâce à leur badge d'accès. La clientèle horaire n'est pas acceptée sur ce garage.

De façon générale nous assurons une présence physique sur le site du lundi au samedi de 12 heures à 13 heures.

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 est de 320 heures, correspondant en présence à 1/6 de poste en équivalent temps plein.

En dehors de ces périodes, il a été mis en place une astreinte téléphonique permanente basée sur le parking Victor Hugo et du personnel a été placé en astreinte technique (deux agents de maîtrise et le responsable d'exploitation) pour intervenir sur le parc.

1-5- MOYENS MIS AU SERVICE DE L'INFORMATION

L'information passe par différents vecteurs et supports :

- L'information permanente : signalétique, information dans les parcs, site internet
- L'information ponctuelle sous forme de « publicité »

Les principaux vecteurs de communication sont :

- Les affichages intérieurs
- Le site internet de la SGGPB : www.sggparkingbordeaux.fr
- Les dépliants distribués sur les parcs
- Les courriers d'information

Accueil et information des usagers		Garage Alsace Lorraine						
Accueil physique : lieu								
	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Merchr.</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vend.</i>	<i>Sam.</i>	<i>Dim.</i>	
Accueil physique : horaires	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h		
Accueil téléphonique : horaires	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h		
Accueil via phonie : horaires	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h		
Accueil via interphonie : horaires	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	24h/24	
Messagerie et e.mail	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	
Délais de réponse aux courriers et réclamations des usagers	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	
Présence technique	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h		
Astreinte technique	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	24h/24	

1-6- ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans la suite de sa Charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable, la Ville de Bordeaux a adopté son agenda 21 lors du Conseil municipal du 22 décembre 2008.

L'agenda 21 local fixe aux collectivités un cadre de référence pour examiner leurs politiques, leurs projets et leurs pratiques au regard du développement durable. La relation qui nous unit à la collectivité se devant d'être basée sur une confiance mutuelle et sur le respect des obligations de l'autre, notre société s'est engagée pleinement auprès de la mairie de Bordeaux dans cette démarche.

● Action 4: Accroître les déplacements du personnel de la société par des transports moins polluants

Les agents se rendant quotidiennement sur le garage Alsace Lorraine ont effectué le déplacement par des modes de mobilité alternatifs depuis le parking Victor Hugo.

Il est à noter que la SGGPB a acheté un vélo électrique dans le but de continuer à accroître le nombre de ces déplacements.

● Action 6: Lutter contre les nuisances sonores par un réglage optimal des équipements de péage et une vérification régulière.

De façon hebdomadaire, un contrôle du bon fonctionnement de ces équipements a été effectué.

● Action 7: Limiter la consommation d'eau sur l'ensemble des sites.

Une sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel a été effectuée sur la limitation de la consommation et de principes simples à respecter.

● Action 9: Réduire la consommation électrique générale sur le parking

Cinq blocs d'éclairage de sécurité ont été remplacés par de nouveaux modèles à LED basse consommation à haute durée de vie.

Une sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel a été effectuée sur la limitation de la consommation et de principes simples à respecter.

● Action 10: Réduction de la consommation de papier

La consommation de papier pour le Garage Alsace Lorraine a été de 1600 feuilles de papier pour l'année 2011.

● Action 11: Utilisation de papier recyclable ou recyclé

La société des Grands Garages Parkings de Bordeaux utilise uniquement du papier 100 pour 100 recyclable, sans chlore, de label FSC. Le label FSC implique que le papier est fabriqué à partir de fibres de bois issus de forêts gérées durablement et de fibres recyclées post-consommation.

● Action 12: Veille technologique pour les équipements de l'ensemble du site de stationnement

L'ensemble des blocs d'éclairage de sécurité sera remplacé au fur et à mesure des dysfonctionnements constatés par de nouveaux modèles à LED plus performant au niveau de la consommation d'énergie et à haute durée de vie.

● Action 14: Utilisation de produits d'entretien biodégradables

L'intégralité des produits d'entretien utilisés par la société des Grands Garages Parkings de Bordeaux sont conçus et fabriqués sous un système de management de la qualité et de l'environnement certifié

ISO 9001, ISO 14001 et en accord avec le programme industriel européen « **Chartre du Nettoyage Durable** » selon lequel les entreprises tiennent compte de la durabilité dans le développement et la production de leurs produits.

2 – COMPTE RENDU ANNUEL FINANCIER

2-1- GRILLE TARIFAIRE

TARIFS		ABONNEMENT
Mensuel 24h/24h	Résident	85 €

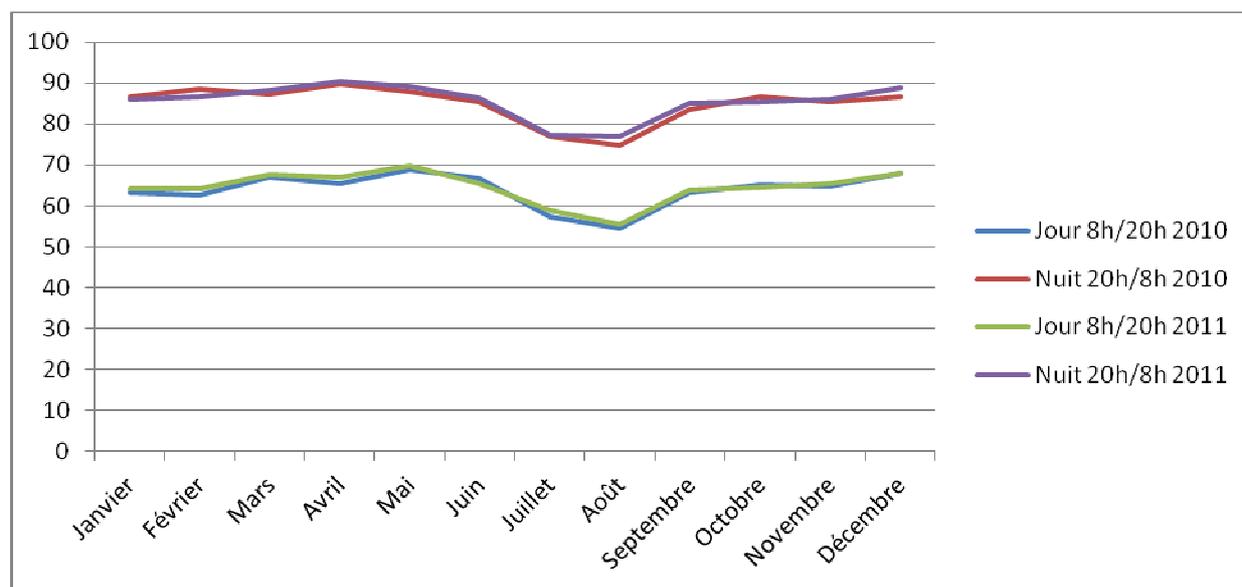
2-2- TAUX D'OCCUPATION MENSUEL

Le taux d'occupation correspondant au rapport entre le nombre moyen de véhicules en stationnement et le nombre total de places, les données du tableau ci-dessous sont donc exprimées en pourcentage par rapport aux 128 places constituant le garage Alsace Lorraine.

Une distinction est faite entre l'occupation diurne (de 8 heures à 20 heures) et l'occupation nocturne (de 20 heures à 8 heures). Pour rappel, les taux d'occupations de l'année 2010 sont donnés.

	2010		2011	
	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h
Janvier	63,14	86,49	64,23	85,94
Février	62,49	88,47	64,27	86,73
Mars	66,97	87,21	67,76	88,22
Avril	65,34	89,61	67,14	90,31
Mai	68,72	87,73	69,78	89,02
Juin	66,81	85,34	65,43	86,45
Juillet	57,47	76,92	58,97	77,36
Août	54,52	74,73	55,46	77,07
Septembre	63,19	83,66	63,77	84,92
Octobre	65,21	86,69	64,49	85,48
Novembre	64,66	85,31	65,56	86,01
Décembre	67,87	86,70	67,86	88,94

Evolution du taux d'occupation mensuel

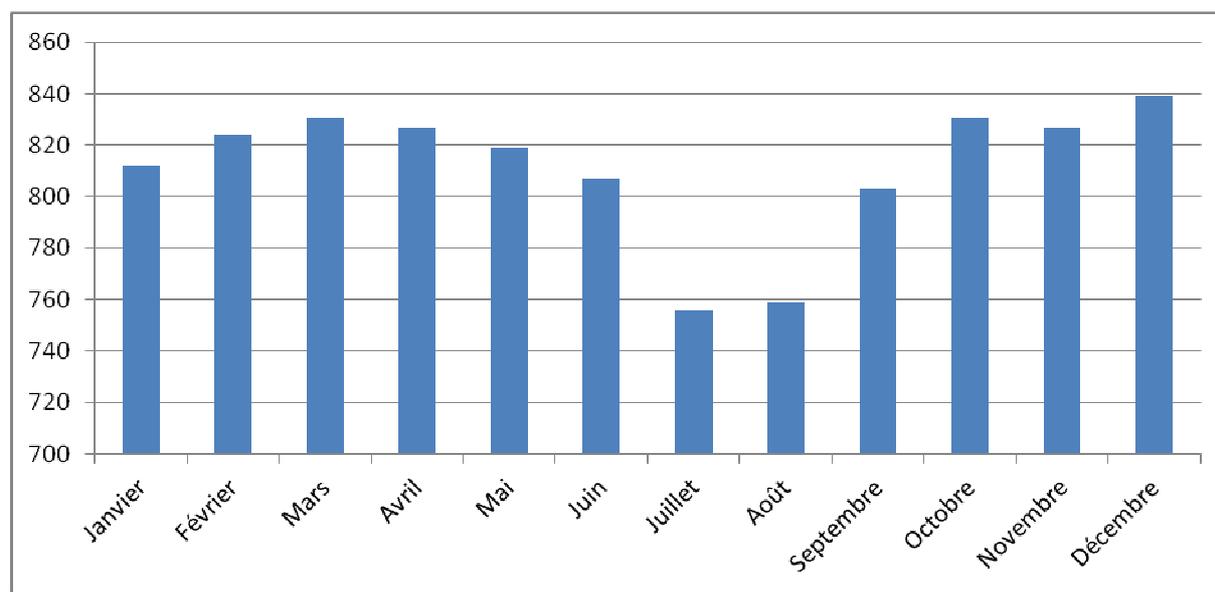


2-4- DUREES MOYENNES DE STATIONNEMENT

Les durées moyennes de stationnement pour le garage Alsace Lorraine sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les durées de stationnement sont exprimées en minutes.

	Durée moyenne stationnement Abonné
Janvier	812
Février	824
Mars	831
Avril	827
Mai	819
Juin	807
Juillet	756
Août	759
Septembre	803
Octobre	831
Novembre	827
Décembre	839

Durées moyennes de stationnement en 2011



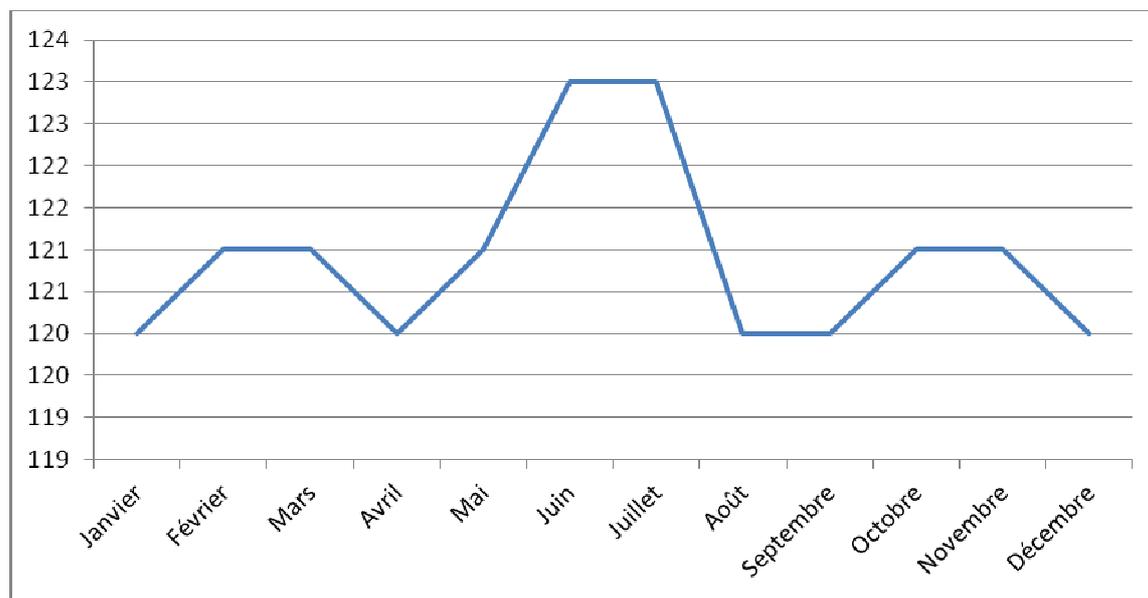
2-5- CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION ABONNE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des abonnements en cours par catégories d'usagers su l'exercice 2011 ainsi que le chiffre d'affaire « abonné » mensuel hors taxe.

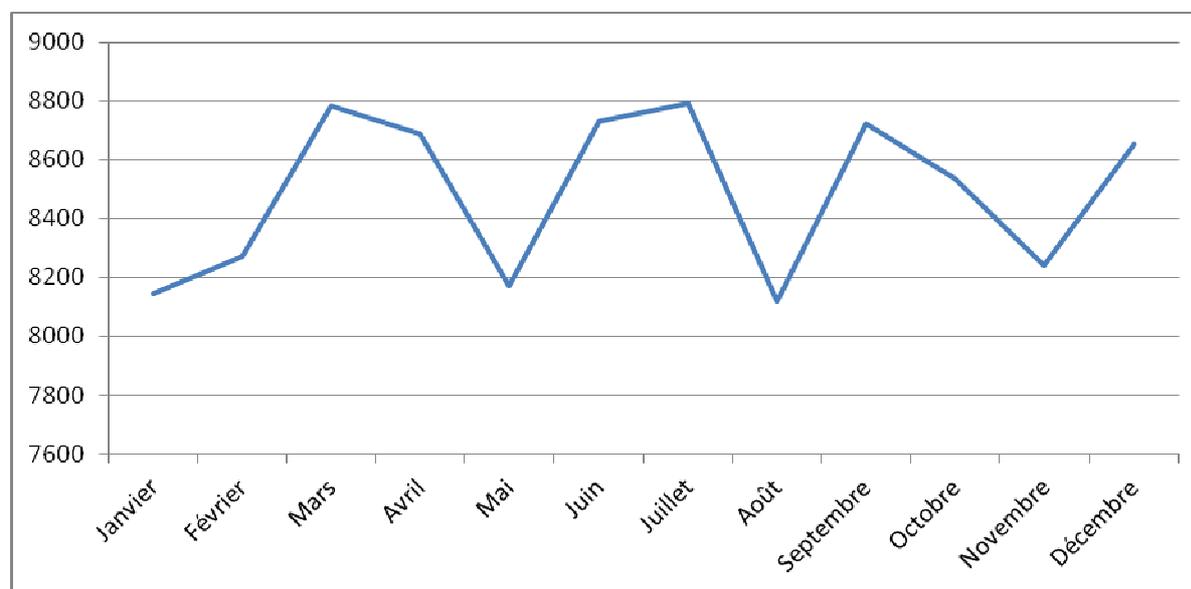
Il est à noter qu'aucun abonnement n'a été refusé sur l'exercice 2011.

	Nombre abonnements Résidents	Chiffre affaire Abonnements HT
Janvier	120	8143
Février	121	8271
Mars	121	8785
Avril	120	8687
Mai	121	8172
Juin	123	8731
Juillet	123	8793
Août	120	8119
Septembre	120	8722
Octobre	121	8536
Novembre	121	8240
Décembre	120	8654
		101853

Evolution de la structure des abonnements sur l'année 2011



Evolution du chiffre d'affaires « abonné » HT sur l'année 2011



PARTIE IV

ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

GARAGE ALSACE LORRAINE

1- LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

1-1- ENQUETE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE

a. Description de l'enquête

Objectif

L'objectif de l'enquête menée par la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux est de savoir :

- La satisfaction de la clientèle par rapport à différents critères.

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le garage Alsace Lorraine les jours suivants :

- Mercredi 23 mars 2011, 12:00 – 13:00
- Jeudi 24 mars 2011, 9:00 – 12:00

L'enquête a été menée par un étudiant et le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Ils se sont placés à la sortie pour interroger les abonnés; ils leur ont proposé le questionnaire suivant:

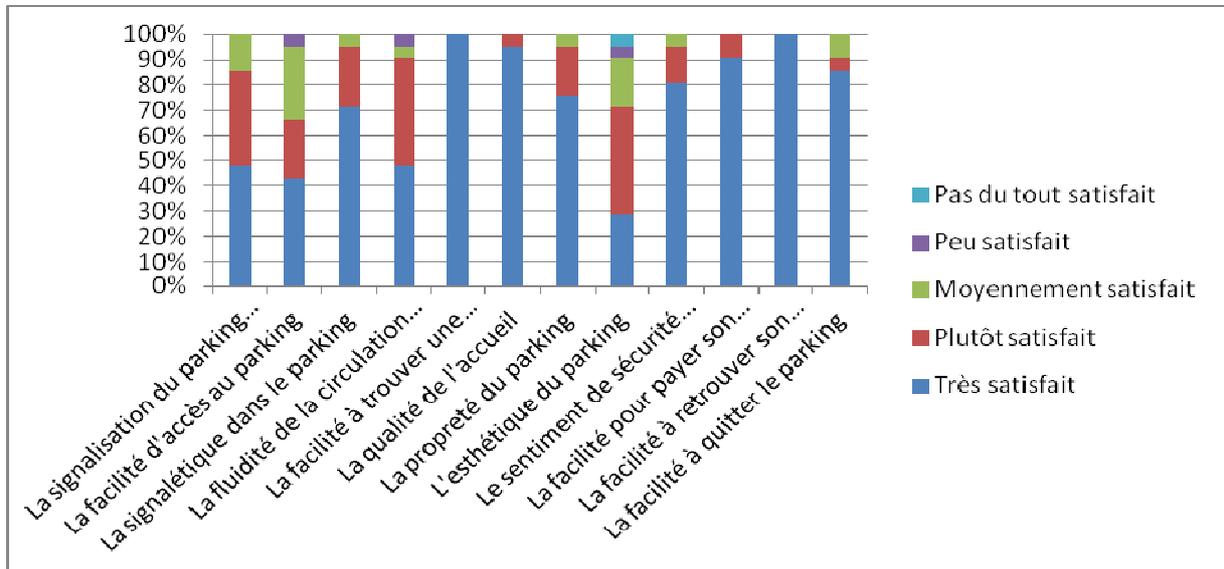
21 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

Réponses au questionnaire de satisfaction clientèle

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
La signalisation du parking en approche	10	8	3	0	0
La facilité d'accès au parking	9	5	6	1	0
La signalétique dans le parking	12	8	1	0	0
La fluidité de la circulation dans le parking	10	9	1	1	0
La facilité à trouver une place dans le parking	21	0	0	0	0
La qualité de l'accueil	20	1	0	0	0
La propreté du parking	16	4	1	0	0
L'esthétique du parking	6	9	4	1	1
Le sentiment de sécurité dans le parking	17	3	1	0	0
La facilité pour payer son parking	19	2	0	0	0
La facilité à retrouver son véhicule	21	0	0	0	0
La facilité à quitter le parking	18	1	2	0	0

Répartition des réponses au questionnaire de satisfaction clientèle



Les actions à mener pour accroître la satisfaction client doivent porter principalement sur la signalétique à l'approche du parc de stationnement, sur la facilité à accéder à celui-ci, la fluidité de circulation à l'intérieur et l'esthétique du garage.

1-2- EVALUATION DE L'ACCUEIL-CLIENT

a. Description de l'enquête

Des critères d'évaluation ont été définis pour élaborer une grille permettant de quantifier la satisfaction perçue de la clientèle sur les dix principes de base de l'accueil-client.

Ces dix indicateurs de la qualité du service d'accueil sont transposés en 22 questions qui évaluent tant les perceptions que les attentes qu'a la clientèle de ce service sur des points bien définis. Un sondage est quant à lui élaboré pour saisir au plus juste l'opinion de la clientèle sur les différentes étapes du stationnement dans l'enceinte des parcs.

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le garage Alsace Lorraine les jours suivants :

- Mercredi 23 mars 2011, 12:00 – 13:00
- Jeudi 24 mars 2011, 9:00 – 12:00

L'enquête a été menée par un étudiant et le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Ils se sont placés à la sortie pour interroger les abonnés; ils leur ont proposé le questionnaire suivant:

Le questionnaire est présenté en annexe.

15 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

Réponses au questionnaire de qualité accueil-client

Note de 1 à 5:

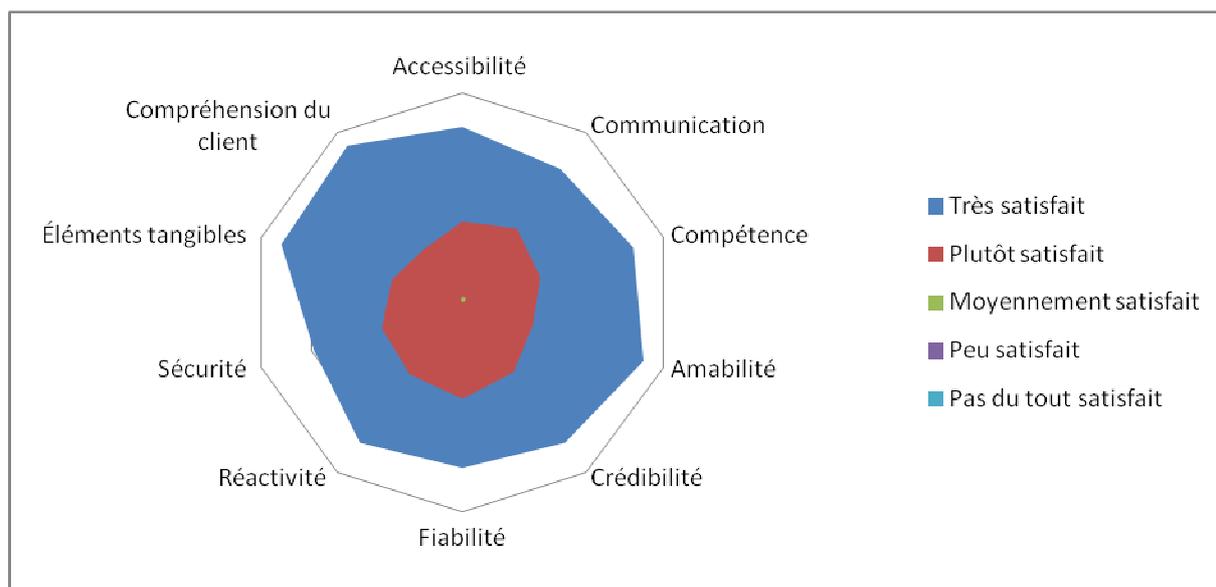
- 1 : Pas du tout satisfait
- 2 : Peu satisfait
- 3 : Moyennement satisfait
- 4 : Plutôt satisfait
- 5 : Très satisfait

	5	4	3	2	1
1. Le matériel est bien entretenu	11	3	1	0	0
2. Le parc de stationnement et les locaux sont attrayants.	10	3	1	1	0
3. Le personnel a une présentation soignée.	14	1	0	0	0
4. Les supports associés au service (tels que les affichages, brochures ou communiqués) sont attrayants.	12	2	1	0	0
5. La SGGPB respecte les délais qu'elle s'est engagée à tenir.	15	0	0	0	0
6. Lorsqu'un client rencontre un problème, la SGGPB tâche d'y remédier avec promptitude.	13	2	0	0	0
7. La SGGPB fournit un service correct dès la première fois.	14	1	0	0	0
8. La SGGPB fournit ses services dans les délais convenus.	15	0	0	0	0
9. La SGGPB insiste pour établir des documents exempts d'erreurs.	14	1	0	0	0
10. Le personnel vous indique précisément le moment auquel les services seront exécutés.	12	2	1	0	0
11. Le personnel fournit un service rapide.	13	2	0	0	0
12. Le personnel est toujours prêt à vous aider.	15	0	0	0	0
13. Le personnel est toujours disponible pour répondre à vos demandes.	13	2	0	0	0
14. L'attitude du personnel vous inspire confiance.	14	1	0	0	0
15. Vous vous sentez en sécurité dans le parc de stationnement	10	2	2	1	0
16. Le personnel est aimable en toute circonstance.	15	0	0	0	0
17. Le personnel dispose des connaissances nécessaires pour vous renseigner.	13	1	1	0	0
18. La SGGPB vous accorde une attention particulière.	12	2	1	0	0
19. Les horaires de présence sont pratiques pour l'ensemble de ses clients.	11	3	1	0	0
20. La SGGPB emploie un personnel qui vous accorde une attention particulière.	12	2	1	0	0
21. La SGGPB a à coeur de vous satisfaire.	14	1	0	0	0
22. Le personnel comprend vos besoins spécifiques.	13	1	1	0	0

Indice de répartition des réponses selon dix principes de base de l'accueil-client

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
Accessibilité	67	31	2	0	0
Communication	63	35	2	0	0
Compétence	68	31	1	0	0
Amabilité	72	28	0	0	0
Crédibilité	66	33	1	0	0
Fiabilité	63	37	0	0	0
Réactivité	66	34	0	0	0
Sécurité	59	32	4	5	0
Éléments tangibles	72	28	0	0	0
Compréhension du client	74	25	1	0	0

Représentation graphique de la qualité de l'accueil-client



1-3- CONCLUSIONS

A la vue des résultats de cette enquête, l'évaluation de l'accueil-client est bonne, certains aspects sont à travailler pour encore accroître cette dernière.

Points forts

- La compréhension du client
- L'amabilité
- La crédibilité
- La réactivité

Orientations des futures mesures d'amélioration de l'accueil-client

- La sécurité

2- LE NOMBRE ET LA NATURE DES INCIDENTS

Mercredi 27 Avril 2011

Un abonné a percuté le portail d'entrée n'ayant pas attendu l'ouverture complète de celui-ci. Déplacement de l'astreinte pour vérification de la barre sensible de sécurité et la remise en route du portail.

Jeudi 10 Octobre 2011

Un abonné a percuté le portail d'entrée n'ayant pas attendu l'ouverture complète de celui-ci. Déplacement de l'astreinte pour vérification de la barre sensible de sécurité et la remise en route du portail.

3- DESCRIPTIF DE L'EFFECTIF DU SERVICE

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 est de 320 heures, correspondant en présence à 1/6 de poste en équivalent temps plein.

L'encadrement du personnel, la responsabilité du fonctionnement du site, la qualité du service et nos exigences de proximité avec la clientèle nous ont conduits à proposer une structure composée d'un responsable d'exploitation, d'une assistante de direction, de six agents d'exploitation (deux de niveau Maîtrise et quatre de niveau Ouvriers/Employés).

Les tâches de chacun permettent de répondre aux obligations locales

Responsable d'exploitation : Cadre

- Encadrement de l'ensemble des agents
- Responsable de l'organisation
- Responsable du suivi du budget
- Assure le contact permanent avec la direction et la collectivité
- Assure la maintenance et l'exploitation des sites sur ses heures de présence
- Contrôle interne de la qualité sur les différents sites
- En charge de la stratégie d'amélioration de la fréquentation des sites
- Etablit le suivi d'exploitation

Assistante de direction : Maîtrise

- Enregistrement de la comptabilité
- Suivi des comptes
- Assure la facturation des abonnements
- Assure le suivi des encaissements
- Gestion quotidienne de la trésorerie

Agent d'exploitation : Maîtrise

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage
- Assure une astreinte technique sur les trois parcs de stationnement

Agent d'exploitation : Ouvriers/Employés

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage

4- ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS

Comme il a été précisé dans les grilles d'évaluation du respect des normes Qualité en annexe de notre offre, la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux s'est engagée sur des fréquences de nettoyage des installations et des équipements pour le garage Alsace Lorraine:

Zone de circulation des piétons : Fréquence journalière de nettoyage

- Ascenseur : Absence de débris et déchets
- Escalier : Absence de débris et déchets
- Zones piétonnières : Absence de débris et déchets
- Poubelles : Poubelles vidées

Zone de circulation des véhicules : Fréquence journalière de nettoyage

→ Travées d'entrée et de sortie

- Rampes d'accès : Absence de débris

→ Bandes de circulation dans le parking

- Sols: Absence de débris

Zone de stationnement des véhicules: Fréquence journalière de nettoyage

- Sols: Absence de débris

Toutes signalisations: Fréquence journalière de nettoyage

- Panneaux de circulation : Propreté, lisibilité, absence de tags
- Information clientèle: Propreté, lisibilité, absence de tags

Local d'exploitation: Fréquence journalière de nettoyage

PARTIE V

COMPTE – RENDU ANNUEL **TECHNIQUE ET FINANCIER** **PARC ALLEES DE CHARTRES**

1- COMPTE RENDU ANNUEL TECHNIQUE

1-1- PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Plusieurs faits marquants sont à noter pour cette première année d'exploitation, comme l'indique la liste non exhaustive ci-dessous :

- Evolution de la grille tarifaire horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2011
- Maintien de la grille tarifaire abonnée en vigueur
- Contingement du nombre d'abonnés entraînant une stagnation du chiffre d'affaire « abonné »
- Accroissement de la fréquentation horaire sur l'ensemble de l'année 2011 par rapport à 2010
- Augmentation du chiffre d'affaire total par rapport à l'exercice précédent
- Réalisation de nombreux travaux sur l'ensemble du parc

1-2- EVOLUTION GENERALE DES EQUIPEMENTS

• L'historique

Depuis Octobre 2005, notre société assure la gestion et l'exploitation du parc de stationnement sis allées de Chartres et de Bristol conformément au contrat d'affermage signé le 10 Octobre 2005 puis à celui signé le 23 Décembre 2008.

Dans le cadre de ces contrats, de nombreuses réalisations ont été effectuées sur le parc tout au long de la durée de l'exploitation.

En premier lieu, tous les équipements de péage ont été remplacés, après dépose et mise en décharge en accord avec la ville de Bordeaux du matériel précédent Parcomatic hors service, par du matériel neuf de marque PARK3000 fourni par la société C.I.A.N.T et maintenu par Parking Consulting. La mise en service a été réalisée en octobre 2005.

Une gestion vidéo a été mise en place avec 6 caméras pour permettre la surveillance du parc depuis le poste de contrôle en journée et avec un report d'images et l'enregistrement sur le poste de contrôle central situé au parking Victor Hugo. La surveillance depuis le parking Victor Hugo s'effectue en dehors des heures de présence d'un agent sur le parc. Elle est effective depuis mai 2006.

Depuis mai 2007, deux entrées Allées de Chartres et Allées de Bristol, et une sortie côté Allées de Chartres, ont été adaptées au parc de véhicules légers de 395 places. A la demande de la Mairie de Bordeaux par avenant du 16 avril 2007 nous avons aménagé un parc de 12 places avec une entrée et une sortie sur les Allées de Bristol, mis en service le 24 mai 2007, pour accueillir les cars de tourisme. Cette opération a permis une augmentation de 15 places pour les véhicules légers et la suppression de la zone réservée aux abonnés de 80 places en la reliant à la zone du parc initialement principal de 300 places pour ne faire qu'une seule zone de 395 places abonnés et horaires.

En 2009, vingt arceaux à vélo ont été implantés sur le parc de stationnement conformément à nos engagements auprès de la mairie de Bordeaux liés à notre Charte d'écologie urbaine et de développement durable.

En mars 2010, le matériel de péage a été remis à neuf lors du passage à la norme CB 5.2 au niveau des caisses de paiement et des bornes de sortie. Une deuxième sortie côté Allées de Bristol a été ouverte, avec l'implantation d'une nouvelle caméra de vidéo-surveillance, répondant à la demande de notre clientèle pour améliorer les flux de circulation à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur du parc de stationnement.

En juin 2010, le revêtement des voies de circulation du parc de stationnement pour véhicules légers a été intégralement refait en enrobé dans un souci d'améliorer la qualité du service rendu à nos usagers.

• **Les réalisations sur l'année 2011**

Conformément à nos engagements et dans le but d'accroître la qualité du service rendu à notre clientèle, certaines réalisations ont été entreprises sur l'année 2011 :

- En Mars 2011, mise en place de 2 bornes pour le rechargement des véhicules électriques sur le parc des Allées de Chartres.
- En Mai 2011, dépose et réfection de l'ensemble des contours de protection des pieds des arbres sur le parc des Allées de Chartres.
- En septembre 2011, réfection complète de la peinture de marquage au sol pour l'ensemble du parc des Allées de Chartres.

1-3- RELEVÉ ANNUEL DES ÉVÉNEMENTS

Une liste des événements ayant eu un impact réel sur le fonctionnement du parking Victor Hugo est présentée ci-dessous.

• DIMANCHE 2 Janvier 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

• DIMANCHE 6 Février 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

• Du VENDREDI 25 Février 2011 au DIMANCHE 27 Mars 2011

En application du contrat d'affermage signé avec la Mairie de Bordeaux, 150 cartes d'accès ont été mises à disposition pour toute la durée de la Foire aux Plaisirs se déroulant sur l'Esplanade des Quinconces.

• DIMANCHE 6 Mars 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Chartres.

De plus, en raison du carnaval de Bordeaux, la sortie donnant sur l'Allée de Bristol a été fermée de 15 heures à 18 heures en raison du passage du cortège.

- DIMANCHE 3 Avril 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- JEUDI 14 Avril 2011 et MERCREDI 15 Avril 2011

En raison de l'arrivée d'étape du Tour Auto 2011 - Optic 2000 - le parc réservé aux cars de tourisme et 100 places sur le parc pour véhicules légers ont été mis à la disposition des organisateurs du jeudi 14 avril 14 heures au mercredi 15 avril 13 heures.

La sortie donnant sur l'Allée de Bristol a été fermée le Jeudi 14 avril de 15 heures à 22 heures et le Vendredi 15 avril de 8 heures à 13 heures en raison de la fermeture à la circulation de l'allée de Bristol.

- DIMANCHE 1 Mai 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- SAMEDI 21 Mai 2011

En raison de la manifestation pour la « Défense des enfants à naître », l'allée de Bristol est interdite à la circulation de 10 heures à 14 heures.

- DIMANCHE 2 Juin 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 3 Juillet 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 7 Août 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 4 Septembre 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 2 Octobre 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 1 Novembre 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- MARDI 15 Novembre 2011

Fermeture du parc réservé aux cars de tourisme de 6 heures à 15 heures en raison de sa mise à disposition pour la délégation officielle lors de la visite du Président de la République.

- Du VENDREDI 25 Novembre 2011 au DIMANCHE 11 Décembre 2011

En application du contrat d'affermage signé avec la Mairie de Bordeaux, 150 cartes d'accès ont été mises à disposition pour toute la durée de la Foire aux Plaisirs se déroulant sur l' Esplanade des Quinconces.

- DIMANCHE 4 Décembre 2011

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- VENDREDI 16 Décembre 2011

Fermeture de l'ensemble du parc de stationnement de 14 heures à 17 heures en raison du passage de la tempête JOACHIM.

1-4- ORGANISATION DU SERVICE ET MODIFICATIONS EVENTUELLES

Le parc de stationnement sis allées de Chartres et de Bristol est ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les résidents et autres abonnés peuvent entrer et sortir du parc en permanence grâce à leur badge d'accès. La clientèle horaire peut entrer en prenant un ticket et sortir du parc en permanence après paiement.

En fonction des besoins, la présence sur le site a été redéployée au-delà de ces horaires notamment :

- Les dimanches du mois de décembre et d'activité commerciale en liaison avec les manifestations bordelaises (cirque Gruss, Foires aux plaisirs, Foires à la brocante, la fête du fleuve, lors de l'ouverture des commerces le dimanche...)

- Les jours fériés des 1^{er} mai, 8 mai et 11 novembre

De façon générale nous assurons une présence physique sur le site du lundi au samedi de 9 heures à 18 heures 30.

Listes des manifestations bordelaises :

- **Cirque Grüss du 15 janvier au 13 février 2011**
- **Foire aux plaisirs du 25 février au 27 mars 2011**
- **Foire à la brocante du 22 avril au 8 mai 2011**
- **Fête du fleuve du 18 juin au 19 juin 2011**
- **Foire aux plaisirs du 7 octobre au 6 novembre 2011**
- **Foire à la brocante du 25 novembre au 11 décembre 2011**
- **Ouverture des commerces les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2011.**

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 est de 3500 heures, correspondant en présence à 2 postes en équivalent temps plein.

En dehors de ces périodes, il a été mis en place une astreinte téléphonique permanente basée sur le parking Victor Hugo et du personnel a été placé en astreinte technique (deux agents de maîtrise et le responsable d'exploitation) pour intervenir sur le parc.

1-5- MOYENS MIS AU SERVICE DE L'INFORMATION

Les principaux vecteurs de communication sont :

- Les affichages intérieurs
- Le site internet de la SGGPB : www.sggparkingbordeaux.fr
- Les dépliants distribués sur les parcs
- Les courriers d'information

Accueil et information des usagers	Parc sis allées de Chartres et de Bristol						
	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Merchr.</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vend.</i>	<i>Sam.</i>	<i>Dim.</i>
Accueil physique : horaires	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	
Accueil téléphonique : horaires	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	
Accueil via phonie : horaires	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	
Accueil via interphonie : horaires	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	24h/24
Messagerie et e.mail	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Délais de réponse aux courriers et réclamations des usagers	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j
Présence technique	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	
Astreinte technique	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	24h/24

1-6- ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans la suite de sa Charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable, la Ville de Bordeaux a adopté son agenda 21 lors du Conseil municipal du 22 décembre 2008.

L'agenda 21 local fixe aux collectivités un cadre de référence pour examiner leurs politiques, leurs projets et leurs pratiques au regard du développement durable. La relation qui nous unit à la collectivité se devant d'être basée sur une confiance mutuelle et sur le respect des obligations de l'autre, notre société s'est engagée pleinement auprès de la mairie de Bordeaux dans cette démarche.

De nombreuses actions liées au respect d'un développement durable ont été entreprises sur le parc de stationnement des Allées de Chartres :

● Action 2: Créer des emplacements pour les véhicules électriques

Deux places de stationnement pour le rechargement de véhicules électriques ont été inaugurées au deuxième trimestre de l'année 2011. Depuis le 17 avril 2011, trois rechargements de véhicules électriques ont été répertoriés.

● Action 4: Accroître les déplacements du personnel de la société par des transports moins polluants

Un agent est titulaire d'un abonnement de transport en commun et utilise ce mode de transport pour les déplacements domicile-travail et entre les différents sites de stationnement. Conformément à nos engagements, la SGGPB assume à sa charge la moitié du coût de cet abonnement.

En outre, régulièrement nos agents d'exploitation utilisent les modes de mobilité alternatifs (à pied, en vélo ou en transport en commun) pour nos déplacements intrasites. En 2011, plus de 800 déplacements intrasites ont été effectués par un de ces modes de mobilité.

Il est à noter que la SGGPB a acheté un vélo électrique dans le but de continuer à accroître le nombre de ces déplacements.

● Action 5: Mettre gratuitement à la disposition de structures gestionnaires de covoiturage des places de stationnement

Deux places de stationnement ont été mises à la disposition gratuite de la société Autocool depuis le 1^{er} janvier 2011 portant à 4 le nombre de places sur l'ensemble des parcs.

● Action 6: Lutter contre les nuisances sonores par un réglage optimal des équipements de péage et une vérification régulière.

La spécificité du matériel de péage implanté sur le parc de stationnement des Allées de Chartres, barrière levante équipée de lisse pendulaire non articulée auto-freinante avec lyre de repose, permet d'éviter tout risque de nuisances sonores de ces équipements.

De façon hebdomadaire, un contrôle du bon fonctionnement de ces équipements a été effectué.

● Action 7: Limiter la consommation d'eau sur l'ensemble des sites.

Une sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel a été effectuée sur la limitation de la consommation et de principes simples à respecter.

● Action 8: Maîtriser la consommation d'énergie des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

L'écran de l'ordinateur assurant la gestion du système d'exploitation du parc de stationnement a été remplacé par un nouvel écran à LED à basse consommation.

L'éclairage extérieur de la salle de contrôle a été remplacé par des spots à LED basse consommation à haute durée de vie.

● Action 9: Réduire la consommation électrique générale sur le parking

Une sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel a été effectuée sur la limitation de la consommation et de principes simples à respecter.

● Action 10: Réduction de la consommation de papier

La consommation de papier pour le parc des Allées de Chartres a été de 3200 feuilles de papier pour l'année 2011.

L'envoi des factures par mail est proposé aux abonnés pour réduire la consommation de papier pour l'année 2012.

● Action 11: Utilisation de papier recyclable ou recyclé

La société des Grands Garages Parkings de Bordeaux utilise uniquement du papier 100 pour 100 recyclable, sans chlore, de label FSC. Le label FSC implique que le papier est fabriqué à partir de fibres de bois issus de forêts gérées durablement et de fibres recyclées post-consommation.

● Action 14: Utilisation de produits d'entretien biodégradables

L'intégralité des produits d'entretien utilisés par la société des Grands Garages Parkings de Bordeaux sont conçus et fabriqués sous un système de management de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001, ISO 14001 et en accord avec le programme industriel européen « **Chartre du Nettoyage Durable** » selon lequel les entreprises tiennent compte de la durabilité dans le développement et la production de leurs produits.

● Action 15: Introduire les critères de développement durable dans l'acte d'achat

Après la parution de nombreuses études sur les dangers du Bisphénol A, les rouleaux de papier permettant l'impression des tickets d'entrée et des reçus de paiement ont été remplacés, malgré le surcoût, par du papier recyclable garanti sans Bisphénol A.

2 – COMPTE RENDU ANNUEL FINANCIER

2-1- GRILLE TARIFAIRE

TARIFS HORAIRES VEHICULES LEGERS

HORAIRES	DE 8H00 A 20H00	DE 20H00 A 8H00
1/2h	0,00€	0,00€
1h	1,80€	1,80€
2h	3,50€	3,50€
3h	5,00€	3,50€
4h	6,50€	3,50€
5h	8,00€	3,50€
6h	9,50€	3,50€
7h	11,00€	3,50€
8h et +	12,50€	3,50€

Forfait Ticket Perdu = 16€

TARIFS ABONNEMENT

Mensuel 24h/24h Résident	50 €
Mensuel 24h/24h Etudiant	50 €
Mensuel 24h/24h Mobilité réduite	50 €
Mensuel 24h/24h Normal	85 €

EMPLACEMENTS RESERVES AUX CARS DE TOURISME

Matin	8h à 13h	10 €
Après-Midi	13h à 19h	10 €
Soirée	19h à 2h le lendemain	15 €
Journée	8h à 19h	15 €
Nuit	19h à 8h le lendemain	20 €
24 heures	8h à 8h le lendemain	25 €

TARIFS CHEQUES PARKING

100 90 €

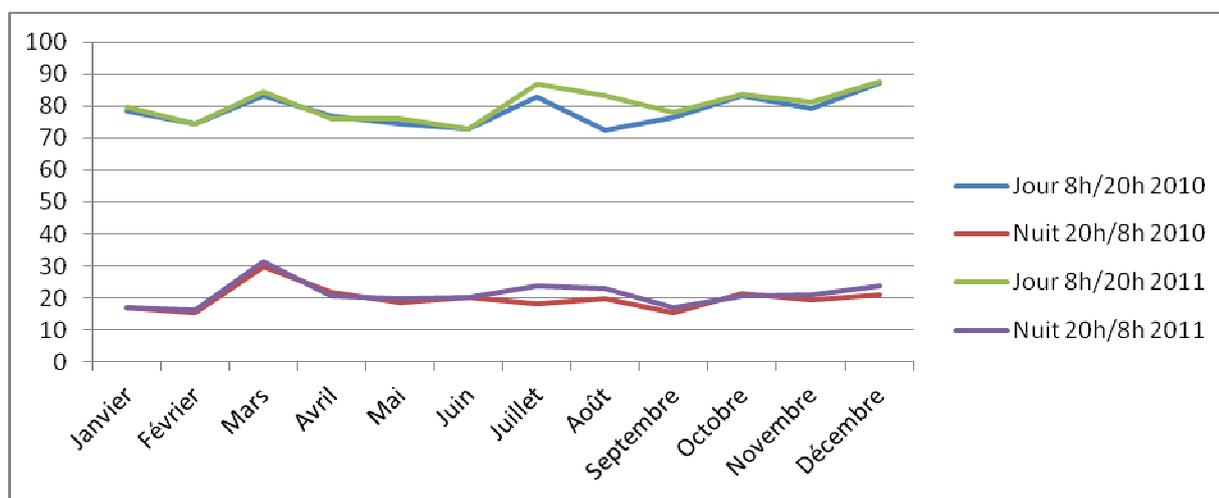
2-2- TAUX D'OCCUPATION MENSUEL

Le taux d'occupation correspondant au rapport entre le nombre moyen de véhicules en stationnement et le nombre total de places, les données du tableau ci-dessous sont donc exprimées en pourcentage par rapport aux 412 places constituant le parc de stationnement sis allées de Chartres et de Bristol.

Une distinction est faite entre l'occupation diurne (de 8 heures à 20 heures) et l'occupation nocturne (de 20 heures à 8 heures). Pour rappel, les taux d'occupations de l'année 2010 sont donnés.

	2010		2011	
	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h
Janvier	78,34	16,98	79,51	17,13
Février	74,58	15,23	74,67	16,21
Mars	83,33	29,58	84,53	31,43
Avril	76,84	21,89	76,11	20,74
Mai	74,69	18,67	76,05	19,72
Juin	72,70	20,36	72,74	20,12
Juillet	83,01	18,32	86,91	23,86
Août	72,32	19,89	83,09	22,95
Septembre	76,56	15,56	78,11	17,02
Octobre	83,36	21,28	83,62	20,77
Novembre	79,09	19,32	81,46	20,91
Décembre	87,21	21,01	87,78	23,66

Evolution du taux d'occupation mensuel

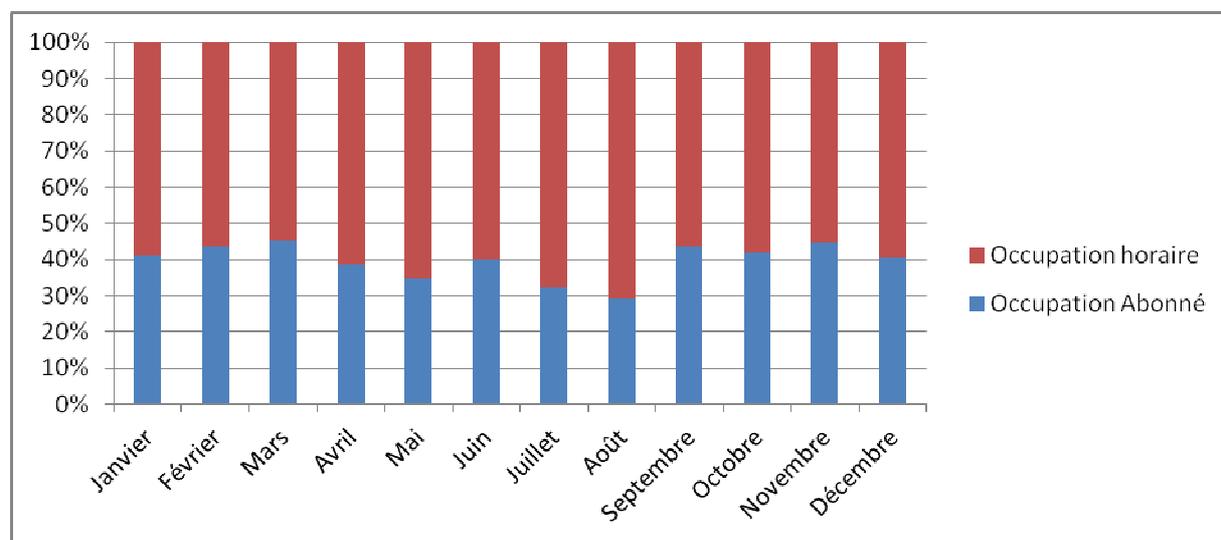


2-3- REPARTITION DE L'OCCUPATION PAR TYPE D'USAGER

Les données du tableau ci-dessous sont exprimées en pourcentage. Une distinction a été faite entre la clientèle horaire et abonnée.

	Occupation Abonné	Occupation horaire
Janvier	40,98	59,02
Février	43,52	56,48
Mars	45,17	54,83
Avril	38,72	61,28
Mai	34,81	65,19
Juin	40,18	59,82
Juillet	32,39	67,61
Août	28,96	71,04
Septembre	43,63	56,37
Octobre	41,65	58,35
Novembre	44,49	55,51
Décembre	40,52	59,48

Répartition de l'occupation selon le type d'utilisateur en 2011

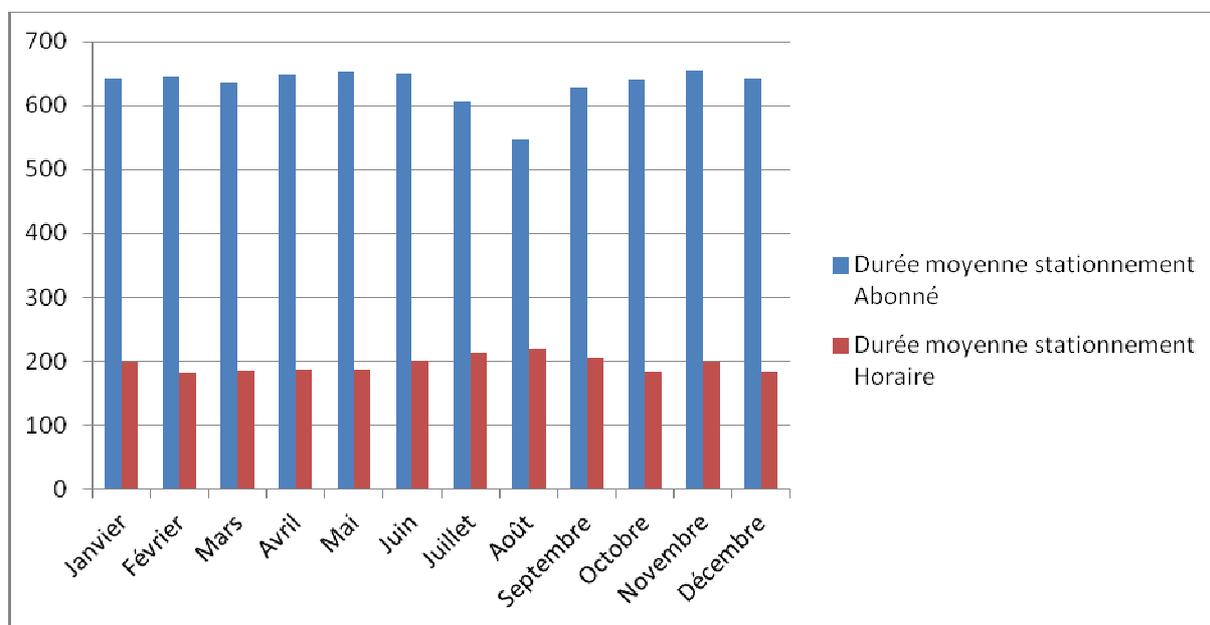


2-4- DUREES MOYENNES DE STATIONNEMENT

Les durées moyennes de stationnement selon le type d'utilisateur (abonné ou horaire) pour le parc de stationnement sis allées de Chartres et de Bristol sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les durées de stationnement sont exprimées en minutes. Une distinction est faite entre la durée moyenne de stationnement de la clientèle horaire et abonnée.

	Durée moyenne stationnement Abonné	Durée moyenne stationnement Horaire
Janvier	643	198
Février	644	181
Mars	637	184
Avril	649	186
Mai	652	186
Juin	651	201
Juillet	607	212
Août	547	218
Septembre	629	204
Octobre	641	183
Novembre	654	199
Décembre	643	182

Durées moyennes de stationnement selon le type d'utilisateur en 2011



2-5- CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION ABONNE

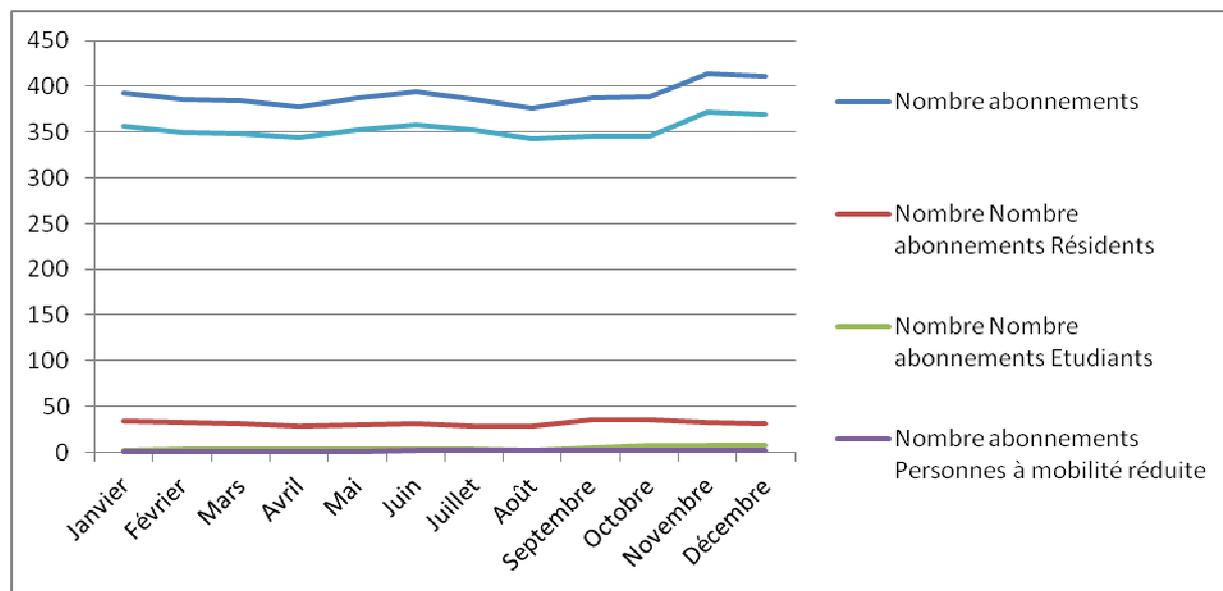
Le tableau ci-dessous présente la répartition des abonnements en cours par catégories d'usagers su l'exercice 2011 ainsi que le chiffre d'affaire « abonné » mensuel hors taxe.

Il est à noter qu'une liste d'attente pour les abonnements permanents a été mise en place à compter du 1^{er} mars 2011.

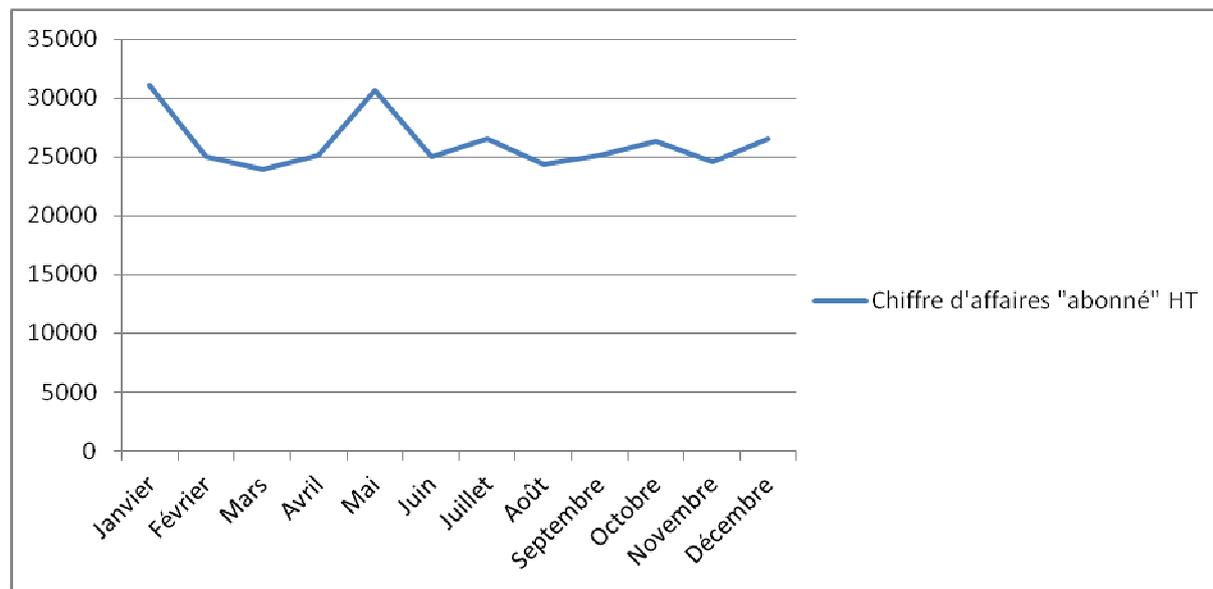
Il est à noter qu'aucun abonnement résident, étudiant ou personnes à mobilité réduite n'a été refusé sur l'exercice 2011.

	Nombre abonnements	Nombre abonnements Résidents	Nombre abonnements Etudiants	Nombre abonnements Personnes à mobilité réduite	Nombre abonnements Permanents	Chiffre affaire Abonnements HT
Janvier	393	34	2	0	357	31112
Février	386	33	3	0	350	24992
Mars	385	32	4	1	348	23951
Avril	378	29	4	1	344	25116
Mai	388	30	4	1	353	30698
Juin	395	31	4	2	358	25016
Juillet	386	29	3	2	352	26571
Août	376	29	2	2	343	24384
Septembre	387	35	5	2	345	25090
Octobre	389	35	7	2	345	26277
Novembre	414	33	7	2	372	24641
Décembre	411	32	8	2	369	26513
						314 361

Evolution de la structure des abonnements sur l'année 2011



Evolution du chiffre d'affaires « abonné » sur l'année 2011

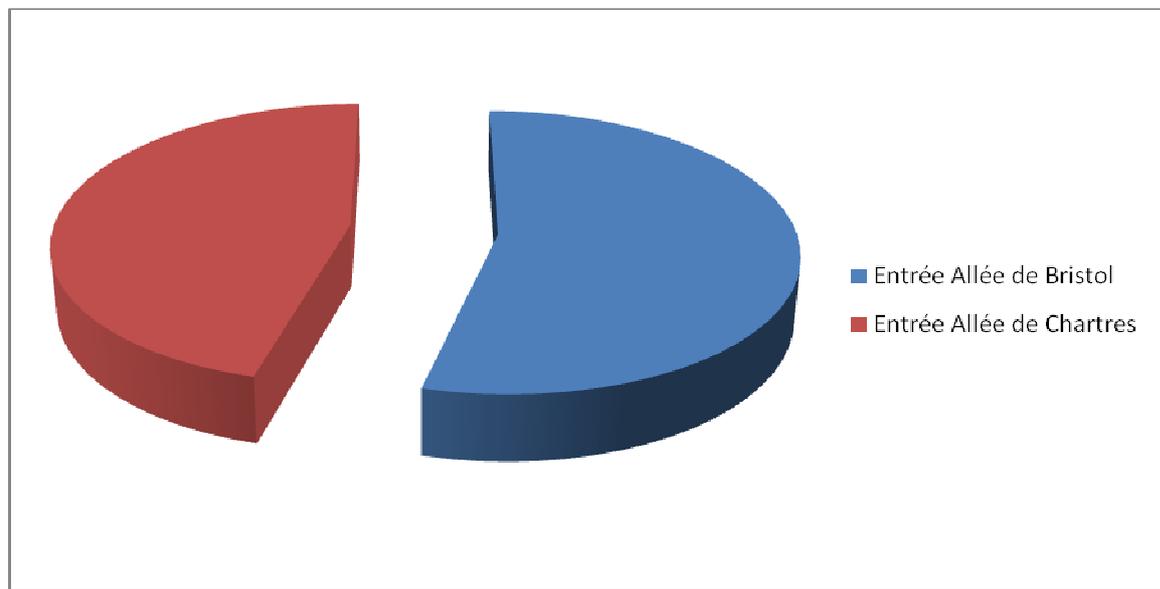


Répartition des entrées de la clientèle abonnée sur l'année 2011

Entrées

	Nombre entrées	% par rapport Zone	% par rapport Parc	Moyenne entrées/jour
Entrée Allée de Bristol	50424	54,11%	54,11%	138
Entrée Allée de Chartres	42770	45,89%	45,89%	117
Total	93194		100,00%	255

Graphique de la répartition des entrées de la clientèle abonnée sur l'année 2011

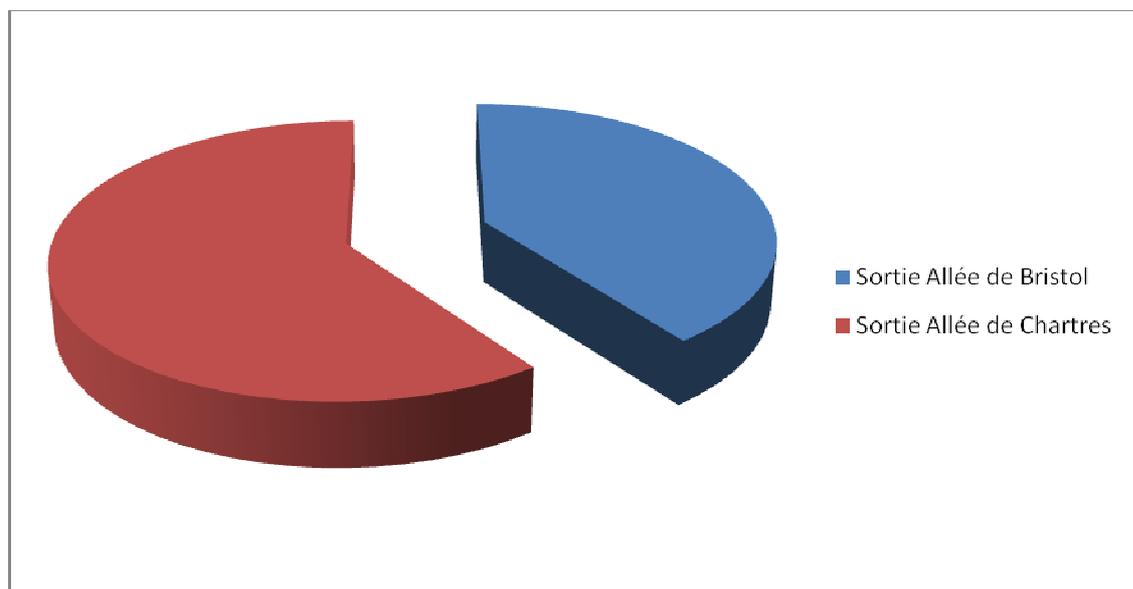


Répartition des sorties de la clientèle abonnée sur l'année 2011

Sorties

	Nombre sorties	% par rapport Zone	% par rapport Parc	Moyenne sorties/jour
Sortie Allée de Bristol	36518	39,85%	39,85%	100
Sortie Allée de Chartres	56071	60,15%	60,15%	155
Total	93219		100,00%	255

Graphique de la répartition des sorties de la clientèle abonnée sur l'année 2011



Coefficient de foisonnement

Le foisonnement est le phénomène selon lequel tous les titulaires d'un abonnement dans un parc de stationnement ne sont pas présents simultanément ce qui permet d'optimiser la fréquentation horaire.

Le "coefficient de foisonnement" des abonnés est égal au rapport entre la valeur maximale du nombre d'abonnés présents simultanément et le nombre total d'abonnés.

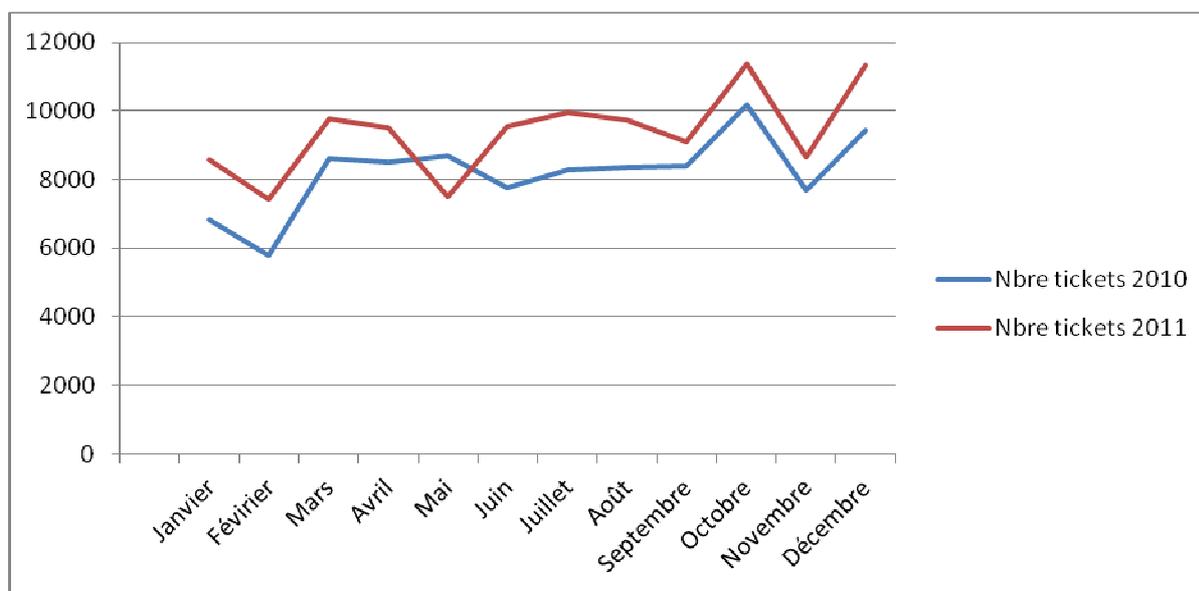
	Coefficient de foisonnement
Zone 1	0,64
Total	0,64

2-7- CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION HORAIRE

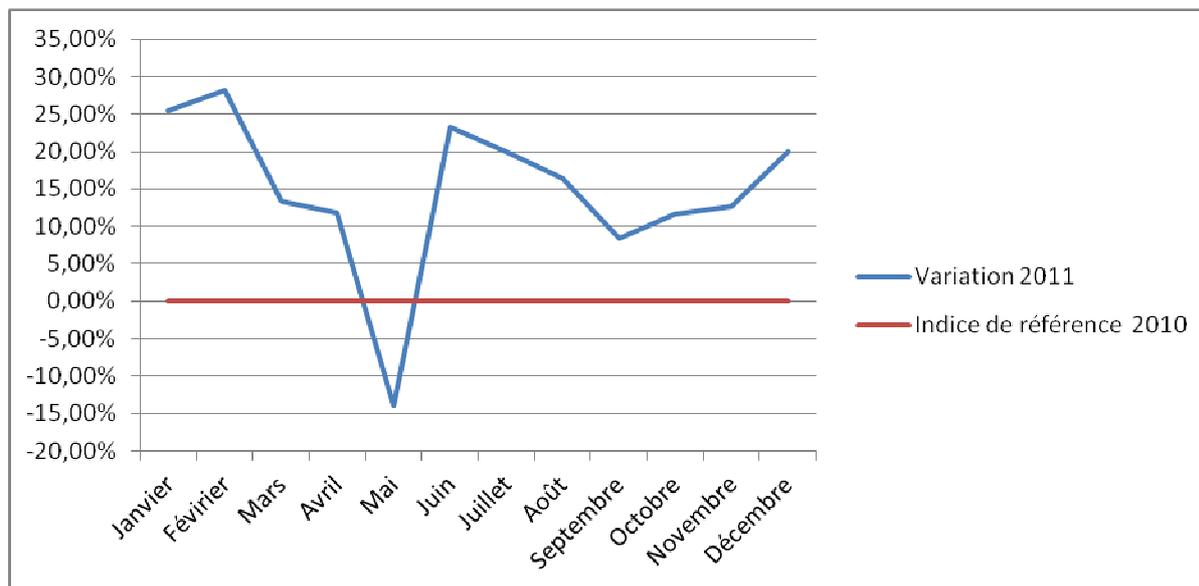
Les données du tableau ci-dessous reprennent les différentes caractéristiques de la fréquentation horaire sur l'exercice 2011 : nombre de tickets d'entrée, nombre de tickets réglés en espèces, nombre de tickets réglés en carte bleue, nombre de tickets réglés en paiement mixte (au minimum deux types de paiements), nombre de tickets réglés en chèque parking, nombre de tickets gratuits (du fait de la demie-heure gratuite), chiffre d'affaire mensuel hors taxe et la valeur du ticket moyen.

Mois	Nbre tickets 2010	Nbre tickets 2011	evolution 2010/2011	Paie ment				Tickets gratuits	CA Horaire HT		Ticket Moyen HT
				Esp	CB	Mixte	Chq pkg		total	dont CB	
Janvier	6846	8595	25,55%	2343	5534	0	0	718	37060	29964	4,31
Février	5777	7410	28,27%	2117	4811	0	0	482	34191	24406	4,61
Mars	8630	9788	13,42%	3245	5978	0	0	565	41365	29466	4,23
Avril	8494	9503	11,88%	2971	5925	0	0	607	39782	30174	4,19
Mai	8705	7496	- 13,89%	2237	4765	0	0	494	36184	24983	4,83
Juin	7746	9547	23,25%	2995	5948	0	0	604	41923	30720	4,39
Juillet	8300	9964	20,05%	3331	6077	0	0	556	47372	32603	4,75
Août	8362	9739	16,47%	3918	5354	0	0	467	50648	29242	5,20
Septembre	8407	9115	8,42%	2879	5665	0	0	571	43776	30811	4,80
Octobre	10197	11377	11,57%	3968	6800	0	0	609	48190	34216	4,24
Novembre	7698	8672	12,65%	2429	5700	0	0	543	41935	30805	4,84
Décembre	9434	11329	20,09%	3328	7384	0	0	617	51618	37913	4,56
Total	98596	112535	12,10%	61905	125690	0	0	21812	514044	365303	4,57

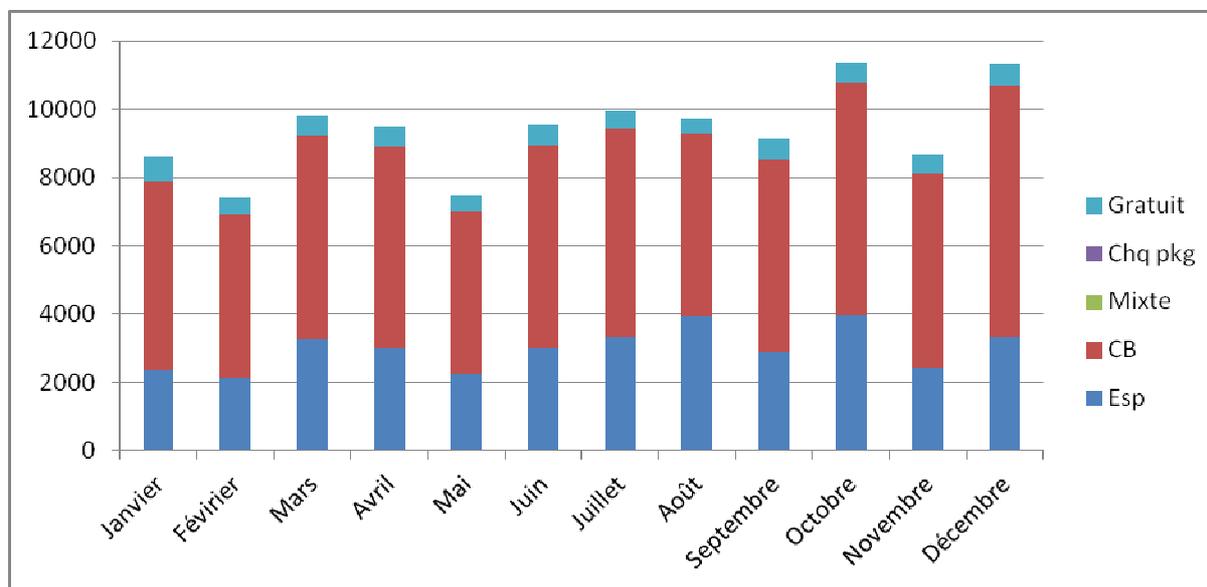
Evolution de la fréquentation horaire



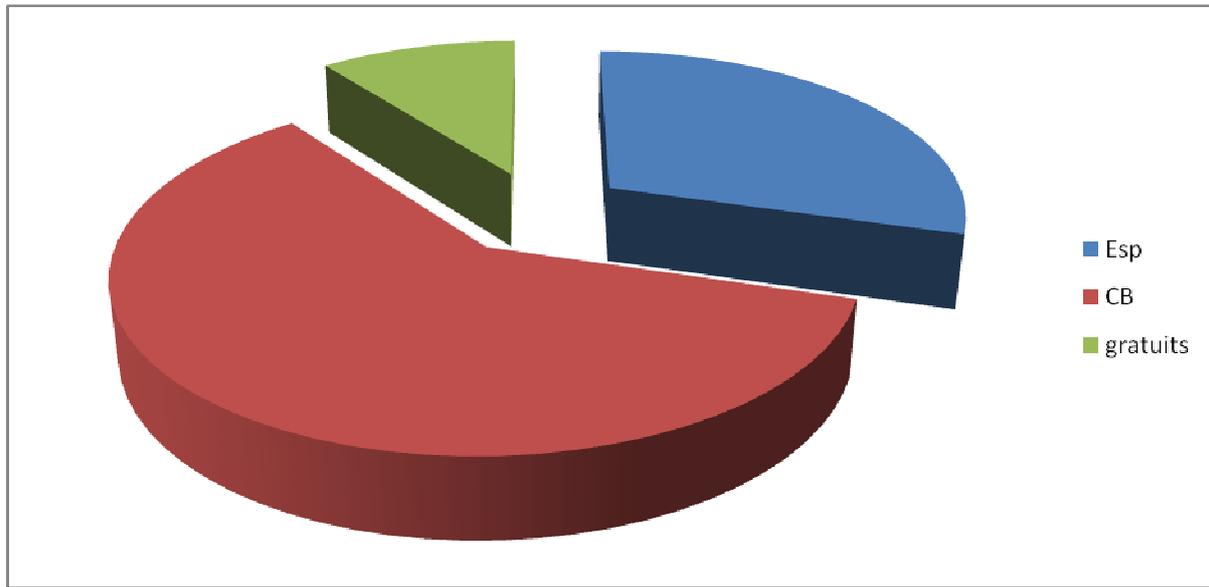
Evolution de l'indice de variation de la fréquentation horaire



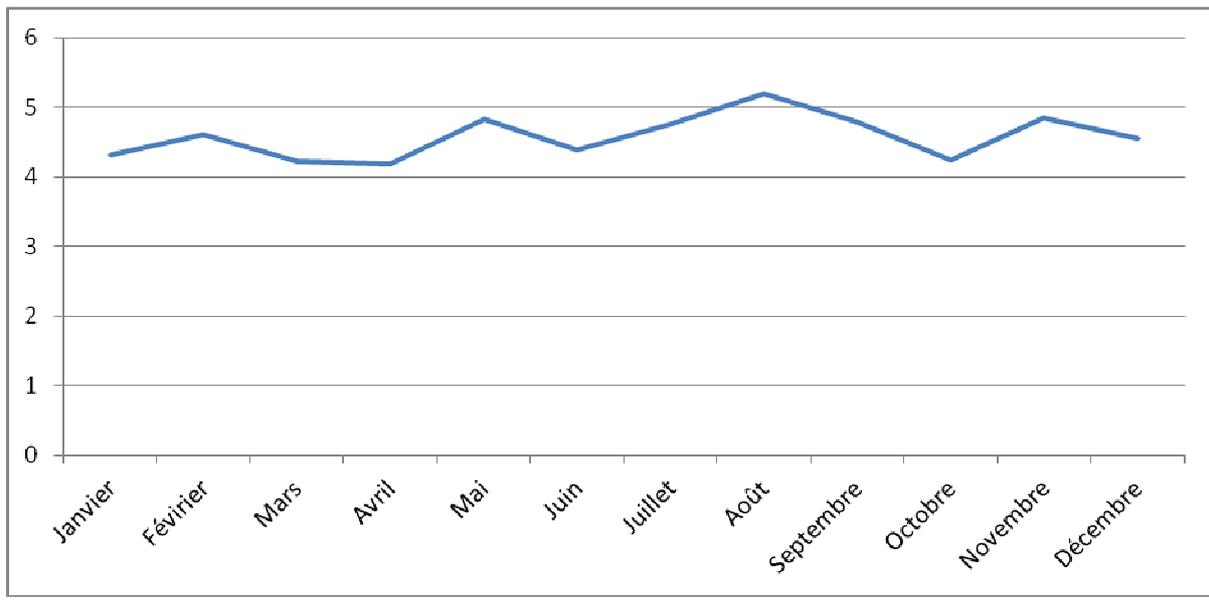
Structure mensuelle de la fréquentation horaire



Structure annuelle de la fréquentation horaire



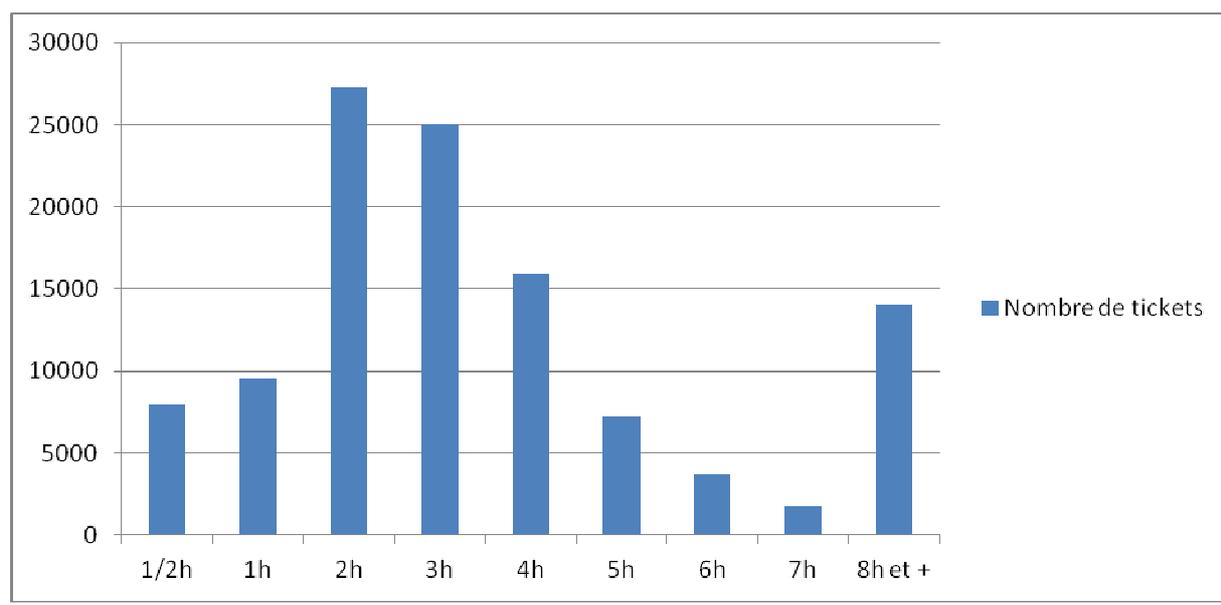
Evolution mensuelle du ticket moyen HT



Répartition des tickets selon la durée de stationnement

HORAIRES	TARIFS	TICKETS	%
1/2h	0,00 €	8001	7,11%
1h	1,80 €	9520	8,46%
2h	3,50 €	27278	24,24%
3h	5,00 €	25039	22,25%
4h	6,50 €	15935	14,16%
5h	8,00 €	7225	6,42%
6h	9,50 €	3714	3,30%
7h	11,00 €	1756	1,56%
8h et +	12,50 €	14067	12,50%
		112535	100,00%

Graphique de la répartition des tickets selon la durée de stationnement



PARTIE VI

ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

PARC ALLEES DE CHARTRES

1- LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

1-1- ENQUETE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE

a. Description de l'enquête

Objectif

L'objectif de l'enquête menée par la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux est de savoir :

- D'où proviennent les automobilistes garés sur le parc des Allées de Chartres.
- Pour quelle activité les personnes viennent stationner sur le parc des Allées de Chartres.
- Combien de temps leur véhicule reste stationné en moyenne sur le parc.
- La satisfaction de la clientèle par rapport à différents critères.

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le parc des Allée de Chartres Allée de Bristol les jours suivants :

- Mercredi 16 mars 2011, 9:00 – 18:30
- Jeudi 17 mars 2011, 9:00 – 18:30
- Lundi 21 mars 2011, 9:00 – 18:30
- Lundi 28 mars 2011, 9:00 – 18:30

L'enquête a été menée par un étudiant et le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Ils se sont placés à côté des caisses de paiement, pendant que les usagers du parking payaient leur ticket ainsi qu'à la sortie pour interroger les abonnés; ils leur ont proposé les questionnaires présentés en annexe.

187 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

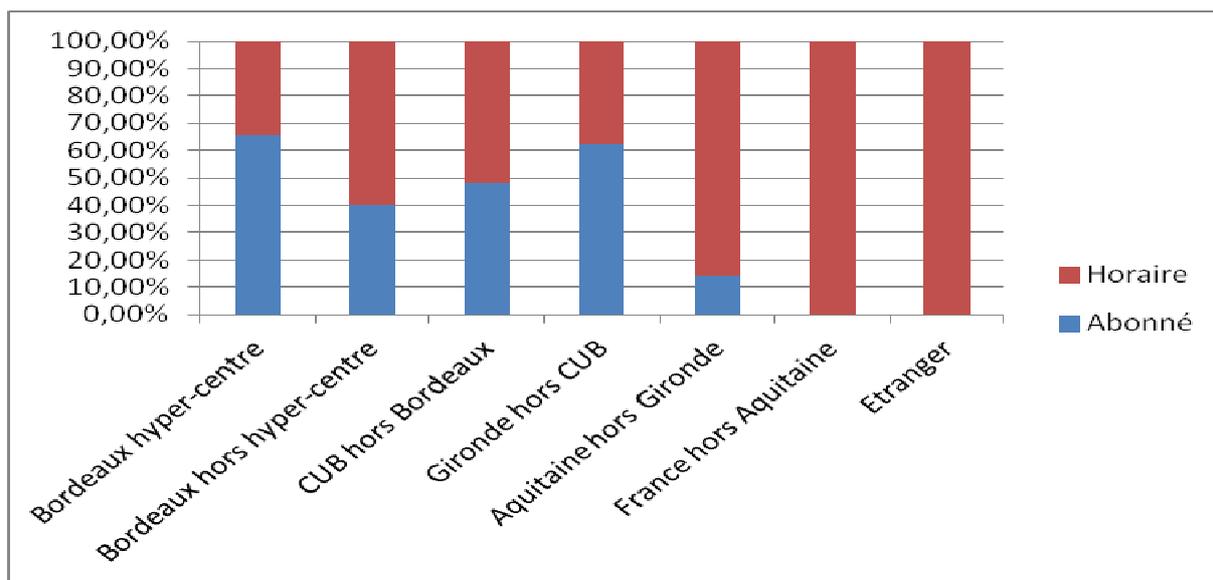
Catégories de clientèle interrogées

Un abonné	106
Un client horaire	81

Lieu de provenance de la clientèle

	Total	Abonné	Horaire
Bordeaux hyper-centre	49	32	17
Bordeaux hors hyper-centre	42	17	25
CUB hors Bordeaux	27	13	14
Gironde hors CUB	29	18	11
Aquitaine hors Gironde	21	3	18
France hors Aquitaine	17	0	17
Etranger	2	0	2
	187	106	81

Graphique sur la provenance de la clientèle

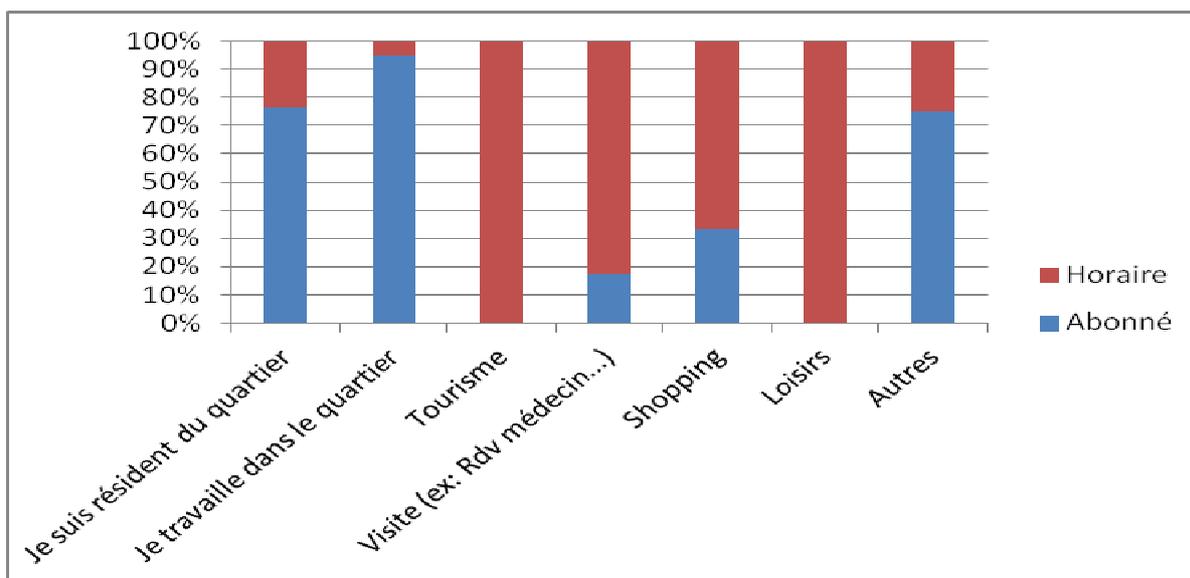


La grande majorité des utilisateurs du parc des Allées de Chartres provient des différentes communes de la région bordelaise. La faible proportion des bordelais intra-muros utilisant ce parking, mis à part les résidents du quartier montre une utilisation importante de la mobilité douce (vélo, transport en commun, marche à pied) pour les trajets intra-centre ville.

Raisons du stationnement dans le parc de la clientèle

	Total	Abonné	Horaire
Je suis résident du quartier	17	13	4
Je travaille dans le quartier	79	75	4
Tourisme	18	0	18
Visite (ex: Rdv médecin...)	17	3	14
Shopping	36	12	24
Loisirs	16	0	16
Autres	4	3	1
	187	106	81

Graphique des raisons du stationnement de la clientèle

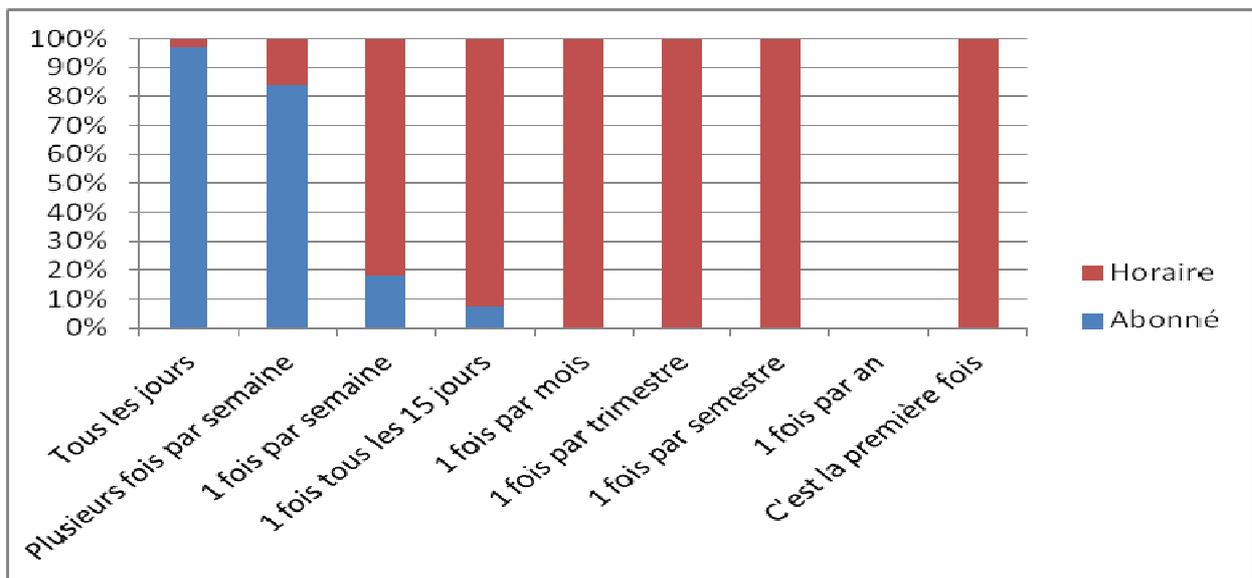


La majorité des usagers abonnés du parc des Allées de Chartres stationnent leurs véhicules pour des raisons liées à leur travail. Pour les usagers horaires, le stationnement est surtout lié à des shopping, au tourisme, aux loisirs et aux visites, les raisons professionnelles n'arrivant qu'en cinquième position.

Fréquence de stationnement dans le parc de la clientèle

	Total	Abonné	Horaire
Tous les jours	38	37	1
Plusieurs fois par semaine	75	63	12
1 fois par semaine	22	4	18
1 fois tous les 15 jours	27	2	25
1 fois par mois	8	0	8
1 fois par trimestre	9	0	9
1 fois par semestre	1	0	1
1 fois par an	0	0	0
C'est la première fois	7	0	7
	187	106	81

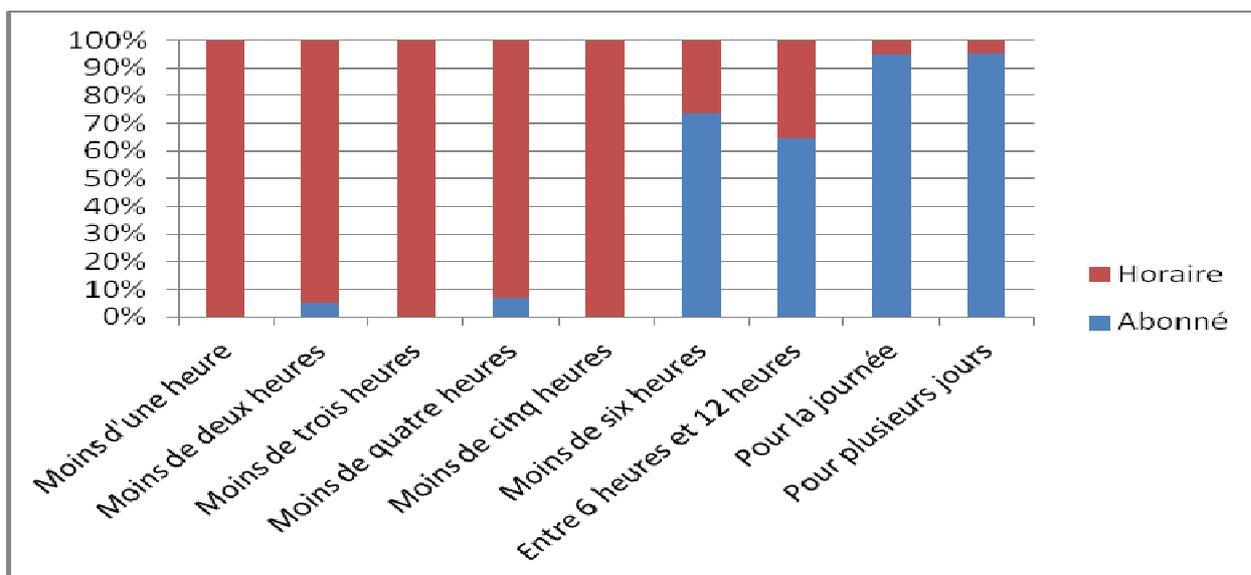
Représentation des fréquences de stationnement de la clientèle



Durée de stationnement prévue ou habituelle dans le parc de la clientèle

	Total	Abonné	Horaire
Moins d'une heure	7	0	7
Moins de deux heures	19	1	18
Moins de trois heures	21	0	21
Moins de quatre heures	14	1	13
Moins de cinq heures	2	0	2
Moins de six heures	15	11	4
Entre 6 heures et 12 heures	34	22	12
Pour la journée	55	52	3
Pour plusieurs jours	20	19	1
	187	106	81

Répartition de la durée de stationnement de la clientèle



Il y a une indéniable corrélation entre la fréquence, la durée de stationnement et la catégorie des usagers.

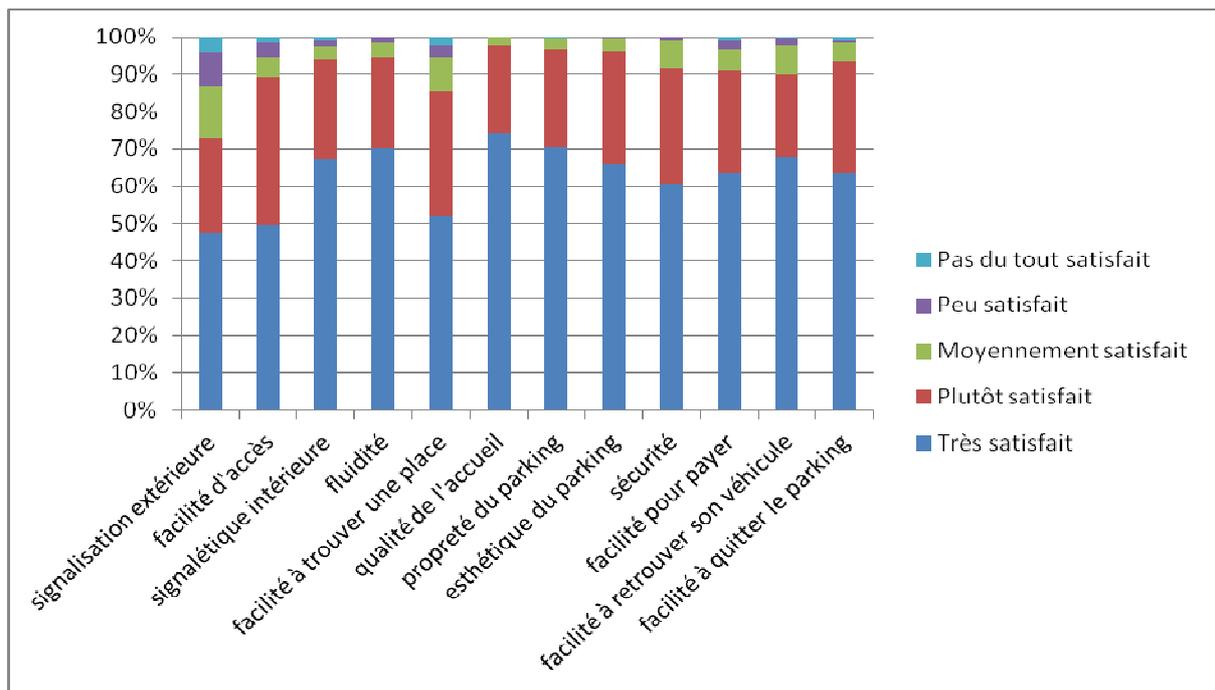
Les usagers stationnant le plus régulièrement et le plus longtemps leur véhicule sur le parc des Allées de Chartres sont des abonnés. A contrario, les usagers horaires stationnent moins souvent et pour des durées moins importantes.

Il est évident que le prix attractif des abonnements comparé au tarif horaire encourage les usagers stationnant régulièrement et pour des durées importantes sur le parc des Allées de Chartres à s'abonner.

Réponses au questionnaire de satisfaction clientèle

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
La signalisation du parking en approche	89	47	27	16	8
La facilité d'accès au parking	93	74	10	7	3
La signalétique dans le parking	126	50	6	3	2
La fluidité de la circulation dans le parking	131	46	7	3	0
La facilité à trouver une place dans le parking	97	63	17	6	4
La qualité de l'accueil	139	44	4	0	0
La propreté du parking	132	49	5	0	1
L'esthétique du parking	123	57	6	1	0
Le sentiment de sécurité dans le parking	113	58	14	2	0
La facilité pour payer son parking	119	51	11	4	2
La facilité à retrouver son véhicule	127	41	15	3	1
La facilité à quitter le parking	119	56	9	1	2

Répartition des réponses au questionnaire de satisfaction clientèle



Les actions à mener pour accroître la satisfaction client doivent porter principalement sur la signalétique à l'approche du parc de stationnement et sur la facilité à accéder à celui-ci.

1-2- EVALUATION DE L'ACCUEIL-CLIENT

a. Description de l'enquête

Des critères d'évaluation ont été définis pour élaborer une grille permettant de quantifier la satisfaction perçue de la clientèle sur les dix principes de base de l'accueil-client.

Ces dix indicateurs de la qualité du service d'accueil sont transposés en 22 questions qui évaluent tant les perceptions que les attentes qu'a la clientèle de ce service sur des points bien définis. Un sondage est quant à lui élaboré pour saisir au plus juste l'opinion de la clientèle sur les différentes étapes du stationnement dans l'enceinte des parcs.

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le parking des Allées de Chartres les jours suivants :

- Mercredi 16 mars 2011, 9:00 – 18:30
- Jeudi 17 mars 2011, 9:00 – 18:30
- Lundi 21 mars 2011, 9:00 – 18:30
- Lundi 28 mars 2011, 9:00 – 18:30

L'enquête a été menée par un étudiant et le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Ils se sont placés à côté des caisses de paiement, pendant que les usagers du parking payaient leur ticket ainsi qu'à la sortie pour interroger les abonnés; ils leur ont proposé le questionnaire suivant:

Le questionnaire est présenté en annexe.

121 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

Catégories de clientèle interrogées

Un abonné	72
Un client horaire	49

Réponses au questionnaire de qualité accueil-client

Note de 1 à 5:

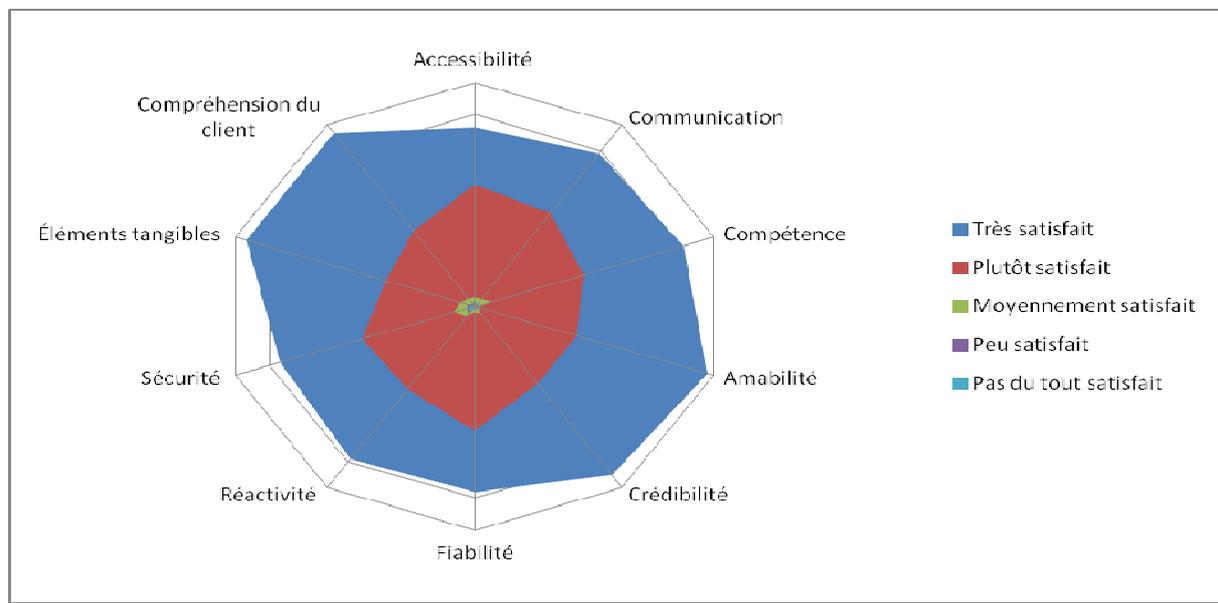
- 1 : Pas du tout satisfait
- 2 : Peu satisfait
- 3 : Moyennement satisfait
- 4 : Plutôt satisfait
- 5 : Très satisfait

	5	4	3	2	1
1. Le matériel est bien entretenu	78	34	7	2	0
2. Le parc de stationnement et les locaux sont attrayants.	90	26	4	1	0
3. Le personnel a une présentation soignée.	93	26	2	0	0
4. Les supports associés au service (tels que les affichages, brochures ou communiqués) sont attrayants.	77	31	9	3	1
5. La SGGPB respecte les délais qu'elle s'est engagée à tenir.	92	24	3	2	0
6. Lorsqu'un client rencontre un problème, la SGGPB tâche d'y remédier avec promptitude.	98	21	2	0	0
7. La SGGPB fournit un service correct dès la première fois.	91	24	4	1	1
8. La SGGPB fournit ses services dans les délais convenus.	87	32	2	0	0
9. La SGGPB insiste pour établir des documents exempts d'erreurs.	97	23	1	0	0
10. Le personnel vous indique précisément le moment auquel les services seront exécutés.	86	22	8	3	2
11. Le personnel fournit un service rapide.	91	27	2	1	0
12. Le personnel est toujours prêt à vous aider.	95	25	1	0	0
13. Le personnel est toujours disponible pour répondre à vos demandes.	94	24	3	0	0
14. L'attitude du personnel vous inspire confiance.	98	23	0	0	0
15. Vous vous sentez en sécurité dans le parc de stationnement	87	24	5	2	3
16. Le personnel est aimable en toute circonstance.	92	28	1	0	0
17. Le personnel dispose des connaissances nécessaires pour vous renseigner.	93	21	4	2	1
18. La SGGPB vous accorde une attention particulière.	85	27	5	2	2
19. Les horaires de présence sont pratiques pour l'ensemble de ses clients.	97	15	6	1	2
20. La SGGPB emploie un personnel qui vous accorde une attention particulière.	90	26	4	1	0
21. La SGGPB a à cœur de vous satisfaire.	92	25	4	0	0
22. Le personnel comprend vos besoins spécifiques.	91	27	2	1	0

Indice de répartition des réponses selon dix principes de base de l'accueil-client

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
Accessibilité	56	38	3	2	1
Communication	59	36	3	1	1
Compétence	61	32	5	1	1
Amabilité	68	30	1	1	0
Crédibilité	65	30	3	1	1
Fiabilité	58	39	2	0	1
Réactivité	59	32	4	3	2
Sécurité	57	33	6	2	2
Éléments tangibles	67	26	4	2	1
Compréhension du client	67	29	3	1	0

Représentation graphique de la qualité de l'accueil-client



1-3- CONCLUSIONS

A la vue des résultats de cette enquête, l'évaluation de l'accueil-client est bonne, certains aspects sont à travailler pour encore accroître cette dernière.

Points forts

- La compréhension du client
- L'amabilité
- La crédibilité

Orientations des futures mesures d'amélioration de l'accueil-client

- L'accessibilité du service
- La sécurité

2- LE NOMBRE ET LA NATURE DES INCIDENTS

Samedi 29 Janvier 2011

A 5 heures, une personne à pied a forcé la trappe d'ouverture de la borne d'entrée côté Allées de Chartres et a arraché l'ensemble du câblage électrique. Dépôt de plainte contre X et condamnation de l'entrée jusqu'à réparation. Remise en service de l'entrée à 13 heures 30.

Mardi 22 Février 2011

La lisse de la barrière de l'entrée côté Allées de Bristol a été forcée. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Vendredi 25 Février 2011

La lisse de la barrière de la sortie du parking pour les cars de tourisme a été forcée. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Vendredi 22 Avril 2011

Bris de la vitre arrière sur un véhicule durant la journée. Après constatation du propriétaire, deux appareils photos numériques ont été dérobés. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat central de Bordeaux pour un dépôt de plainte.

Mardi 17 Mai 2011

Court-circuit à l'intérieur d'une des deux caisses de paiement, une seule caisse de paiement durant la réparation. Remise en service de la caisse de paiement à 17 heures.

Jeudi 28 Juillet 2011

La lisse de la barrière de la sortie côté Allées de Chartres a été forcée. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Lundi 3 Octobre 2011

La lisse de la barrière de la sortie côté Allées de Chartres a été forcée. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Vendredi 21 Octobre 2011

Un véhicule a heurté la borne d'entrée côté Allée de Chartres en rentrant. Déplacement d'un technicien pour changement des pièces endommagées.

Samedi 22 Octobre 2011

La lisse de la barrière de l'entrée du parking pour les cars de tourisme a été forcée. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Mardi 25 Octobre 2011

Tentative d'effraction durant la nuit de la salle de contrôle, vitre et porte endommagées. Dépôt de plainte contre X et réparation des dégâts.

Vendredi 21 Octobre 2011

Vol de trois des supports pour poches poubelles se trouvant sur la parc de stationnement durant la nuit.

Vendredi 16 Décembre 2011

Passage de la tempête JOACHIM, bris de vitres et impacts sur la carrosserie de plusieurs véhicules à cause de la chute de branches d'arbres.

3- DESCRIPTIF DE L'EFFECTIF DU SERVICE

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 est de 3500 heures, correspondant en présence à 2 postes en équivalent temps plein.

L'encadrement du personnel, la responsabilité du fonctionnement du site, la qualité du service et nos exigences de proximité avec la clientèle nous ont conduits à proposer une structure composée d'un responsable d'exploitation, d'une assistante d'exploitation, de six agents d'exploitation (deux de niveau Maîtrise et quatre de niveau Ouvriers/Employés).

Les tâches de chacun permettent de répondre aux obligations locales

Responsable d'exploitation : Cadre

- Encadrement de l'ensemble des agents
- Responsable de l'organisation
- Responsable du suivi du budget
- Assure le contact permanent avec la direction et la collectivité
- Assure la maintenance et l'exploitation des sites sur ses heures de présence
- Contrôle interne de la qualité sur les différents sites
- En charge de la stratégie d'amélioration de la fréquentation des sites
- Etablit le suivi d'exploitation

Assistante de direction : Maîtrise

- Encadrement de l'ensemble des agents
- Responsable de l'organisation
- Responsable du suivi du budget
- Assure le contact permanent avec la direction et la collectivité
- Assure la maintenance et l'exploitation des sites sur ses heures de présence
- Contrôle interne de la qualité sur les différents sites
- En charge de la stratégie d'amélioration de la fréquentation des sites
- Etablit le suivi d'exploitation

Agent d'exploitation : Maîtrise

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage
- Assure une astreinte technique sur les trois parcs de stationnement

Agent d'exploitation : Ouvriers/Employés

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage

4- ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS

Comme il a été précisé dans les grilles d'évaluation du respect des normes Qualité en annexe de notre offre, la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux s'est engagée sur des fréquences de nettoyage des installations et des équipements pour le parc de stationnement des Allées de Chartres:

Zone de circulation des piétons : Fréquence journalière de nettoyage

→ Zones de paiement

- Caisses automatiques : Propreté, lisibilité, absence de tags
- Poubelles : Poubelles vidées

→ Zone intérieure suivant les limites de propriété

- Zones piétonnières : Absence de débris et déchets
- Poubelles : Poubelles vidées

Zone de circulation des véhicules : Fréquence journalière de nettoyage

→ Travées d'entrée et de sortie

- Contrôleurs ou bornes : Lisibilité, absence de tags
- Ilôts et trottoirs: Absence de débris
- Bandes de circulation : Absence de débris

→ Bandes de circulation dans le parking

- Sols: Absence de débris

Zone de stationnement des véhicules: Fréquence journalière de nettoyage

- Sols: Absence de débris

Toutes signalisations: Fréquence journalière de nettoyage

- Panneaux de circulation : Propreté, lisibilité, absence de tags
- Information clientèle: Propreté, lisibilité, absence de tags

Local d'exploitation: Fréquence journalière de nettoyage

La spécificité du parc de stationnement des Allées de Chartres génère une obligation de ramassage des feuilles et de leur enlèvement.

Nos effectifs ont nettoyé les zones de stationnement grâce à des souffleurs thermiques dorsaux, les feuilles ensuite ont été enlevées sur les voies de circulation par des balayeuses du groupe Véolia et recyclées.

DELEGATION DE Madame Véronique FAYET

D-2012/461

Conventions de partenariat autour de l'événement ' la Semaine Bleue '.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La direction du Pôle seniors organise comme chaque année dans le cadre de l'action 76 du Projet social n°3, la semaine bleue, dont la période est fixée, au niveau national par le Ministère des solidarités et de la cohésion sociale, du 15 au 21 octobre prochain, sur le thème général « Agir et Vieillir ensemble dans la communauté ».

Cet évènement fédérateur mobilisera à Bordeaux l'ensemble des équipes de la direction du Pôle seniors et de la direction des Actions gérontologiques qui travaillent quotidiennement dans les résidences, clubs et ateliers seniors, et se déroulera sous forme de « journées portes ouvertes » dans 8 clubs seniors répartis dans les 8 quartiers de Bordeaux, avec pour fil conducteur la thématique de la culture.

L'objectif est d'une part d'ouvrir davantage les clubs sur les quartiers en invitant les structures associatives du quartier à s'associer à cet évènement et d'autre part de renforcer l'attractivité des clubs seniors en promouvant les activités d'animations culturelles délivrées actuellement dans les clubs.

Il s'agira également de promouvoir le partenariat fructueux engagé depuis plusieurs années avec le Musée d'Aquitaine en associant par son intermédiaire 5 artistes bordelais à cette manifestation. Au total, 26 œuvres seront exposées par l'artiste Isabelle Kraiser, via l'association « la Boulangerie », et par les artistes Francis Viguera, Pascal Daudon, Cathy Schein, et Christophe Conan dans 5 structures seniors de la ville (Billaudel, Lumineuse, Magendie, Maryse Bastié, et Queyries).

Ces œuvres accompagneront et enrichiront les projets de médiations culturelles menés avec le Musée d'Aquitaine et la direction du Pôle seniors.

Cette manifestation par son caractère résolument solidaire envers les seniors, a suscité l'intérêt de Pavillon Prévoyance, de la caisse de retraite AG2R et de la Caisse Primaire d'assurance maladie, qui ont décidé d'y apporter leur contribution financière respective à hauteur de 1800 €, 3200 € et 800€.

Aussi, et si tel est votre avis, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire

- A signer les conventions de partenariat avec les 4 artistes bordelais concernés, et l'association la Boulangerie

- A signer les conventions de partenariat financier avec « Pavillon Prévoyance » union de Mutuelles, avec la caisse de retraite AG2R et avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde
- à émettre les titres de recettes correspondant d'un montant respectif de 1800€, de 3 200 € et de 800€ sur la tranche de financement P0750005T02 fonction 61, Nature 1178, compte 7478 du budget en cours.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

MME FAYET. -

La Semaine Bleue c'est chaque année la semaine qui attire notre attention sur le dynamisme des seniors. Cette année c'est la conclusion. En 2012 c'est l'Année Européenne du Vieillessement Actif. Je pense que c'est pour cette raison que le thème « Agir et Vieillir Ensemble » a été choisi au niveau national pour cette semaine qui se déroulera du 15 au 21 octobre.

A Bordeaux le Pôle Senior, en accord avec les maires adjoints de quartiers, va lancer des journées portes ouvertes dans 8 clubs seniors, 1 par quartier.

Le fil conducteur de cette semaine sera l'accès à la culture avec l'objectif d'ouvrir davantage les clubs sur les quartiers et de renforcer leur attractivité.

Un partenariat a donc été noué avec plusieurs artistes bordelais grâce au Musée d'Aquitaine.

Un certain nombre de mécènes nous accompagnent : le Pavillon de la Prévoyance, la caisse de retraite AG2R et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Je vous propose ici d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et à encaisser le mécénat des sociétés que je viens de mentionner.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, pas de souci pour nous par rapport à cette Semaine Bleue qui est une belle opération.

Par contre une interrogation sur le fait que les artistes qui exposent leurs œuvres ne sont pas payés. C'est-à-dire que lorsque pour la Semaine Bleue on engage des musiciens ou des comédiens ceux-ci ont des contrats, et visiblement les artistes peintres n'ont pas de rémunération.

C'est toute la problématique du droit de présentation sur les œuvres. C'est un débat national actuellement, mais on s'aperçoit que sur Bordeaux aussi ce débat peut avoir lieu.

M. DUCASSOU, on a une vraie interrogation. Soutenir des artistes peintres c'est aussi intéressant que de soutenir des associations qui interviennent ou des troupes de théâtre.

Donc je souhaiterais que les services se posent la question, sachant surtout que visiblement là il y a des entreprises qui financent, et malheureusement l'argent ne va pas aux artistes mais va soit aux services, soit... Je ne sais pas. Mais j'avoue que je flotte. J'ai des interrogations sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Même type de remarque. Les artistes plasticiens ont besoin également d'être payés pour présenter un travail.

Simplement le mécénat ne me semble toujours pas la bonne méthode, surtout si ça ne va même pas aux artistes, mais de toute manière parce que le mécénat de AG2R ou Caisse de Prévoyance, etc., qui va venir chercher son public lors d'une semaine aussi intéressante soit-elle par ailleurs, ça ne me paraît pas très correct.

Donc opposition par rapport à cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, c'est la même interrogation. Nous avons un certain nombre de sponsors : AG2R, la Caisse d'Assurance Malade, Pavillon Prévoyance, 1.800, 3.200 et 800 euros.

Que deviennent ces sommes après ? Voilà la question que je pose.

Et que rajoute la Ville de Bordeaux par rapport à ça ? Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme FAYET

MME FAYET. -

Je voudrais vous rassurer. C'est vrai qu'un raccourci est fait dans cette délibération entre le mécénat et le prêt des œuvres par les artistes.

En fait, bien évidemment ce mécénat sert à financer l'ensemble des manifestations dont je pourrai vous fournir un budget détaillé des dépenses et des recettes diverses sur l'animation globale sur une semaine.

En revanche sur la négociation qui a été menée avec les artistes avec le soutien du Musée d'Aquitaine, les artistes ont accepté ce principe sachant que par ailleurs un certain nombre d'entre eux, je pense notamment à Isabelle Kraiser et son association La Boulangerie, quand ils font un travail avec un club senior ou avec d'autres équipements de quartiers, ils sont effectivement rémunérés pour ce travail.

Là il s'agit juste du prêt d'une œuvre. Donc je pense que c'est convenu avec eux et qu'ils estiment que ça fait partie de l'engagement qu'ils ont avec la Ville, sachant qu'ils travaillent avec beaucoup de clubs seniors ou d'autres structures municipales et que dans ce cas ils sont évidemment rémunérés.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Pour compléter ce que vient de dire Mme FAYET. J'ai appelé une artiste pour savoir si elle était payée. Elle m'a laissé entendre qu'apparemment elle toucherait 100 euros pour une animation de 3 heures qui lui demande d'amener ses œuvres.

J'avoue que votre réponse, en tout cas la réponse des services, ne me satisfait pas. C'est vrai qu'il est clairement possible pour des artistes musiciens d'être payés, pour des comédiens d'être payés, pour des associations qui interviennent comme par exemple les Ateliers Eco-solidaires lorsqu'ils interviennent d'être payés, mais visiblement dans la convention avec les artistes peintres ils devraient se suffire du fait qu'on expose leurs œuvres.

Je trouve que les services sont là un peu légers. Ce n'est pas soutenir les artistes peintres en ne les payant pas.

M. LE MAIRE. -

Mme FAYET va y réfléchir, j'en suis sûr, très positivement.

Qui vote contre cette convention ? Le groupe communiste.

Pas d'autres votes contre ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Accueil d'œuvres d'art dans le club Queyries

Entre:

La Ville de Bordeaux représentée par M. Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en préfecture le.....

Et

Cathy SCHEIN, artiste bordelaise, domiciliée au 16 rue Diderot 33700 Mérignac

Préambule

La présente convention a pour objectif de définir les engagements de l'artiste bordelaise Cathy SCHEIN et de la Ville de Bordeaux, à travers la Direction du Pôle Seniors dans l'organisation d'un prêt d'œuvres et de médiation intégrés au projet événementiel « la semaine bleue ».

Ce projet est une collaboration artistique entre les artistes Francis VIGUERA, Cathy SCHEIN, Pascal DAUDON, Christophe CONAN, l'artiste Isabelle KRAISER par le biais de l'association la Boulangerie, le Musée d'Aquitaine et 5 structures seniors de la Direction du Pôle Seniors. Il consiste en un prêt d'œuvres, qui accompagneront et enrichiront les projets de médiations culturelles menés avec le Musée d'Aquitaine et la Direction du Pôle Seniors. 26 œuvres d'artistes sont ainsi prêtées dans le cadre de ce projet.

Article 1 : Objet de la convention

Les 3 œuvres concernées par le prêt seront exposées dans les locaux du club Queyries, 13 allée Jean Giono à Bordeaux.

La durée du prêt sera de 6 jours, sur la période du lundi 15 octobre au samedi 20 octobre 2012.

Noms et valeur d'assurance des œuvres

Invitation (80 cm x 80 cm) : Valeur Assurance de 1500 €
Hommages (60 x 80) :1200 €
Secrets (40 x 80) :900 €

Article 2 : Engagements de l'artiste Cathy SCHEIN

2.1. Organisation de l'exposition

- Mettre à la disposition du club seniors Queyries de la Ville de Bordeaux, en fonction d'un calendrier préalablement établi, les œuvres dénommées et décrites à l'article 1.
- Etablir un procès verbal de constat de l'état des œuvres lors de leur installation puis au moment de leur enlèvement. Ce procès verbal devra être établi en deux exemplaires par l'artiste

concerné ou son représentant en présence d'un agent de la Ville dûment habilité, lors de leur installation puis lors de leur enlèvement.

2.2. Médiation

- Assurer une médiation et une réflexion autour des œuvres exposées avec les seniors sur le club.

Article 3 : Engagements de la Ville de Bordeaux

3.1 Installation de l'exposition

- Préparer l'espace d'exposition en procédant à un nettoyage du lieu.
- Assurer le transport des œuvres jusqu'au club, ainsi que leur transport vers leur lieu d'origine,
- Assumer l'installation technique de l'exposition (accrochage des œuvres dans les locaux du club seniors Queyries) à la date du 15/10/2012 et leur démontage à la date du 20/10/2012.
- Respecter les conditions de sécurité et de conservation des œuvres, en s'engageant notamment, en cas d'incident ou de dommages constatés sur l'œuvre, à en informer immédiatement l'artiste et à ne pas intervenir sur l'œuvre sans accord écrit préalable de l'artiste.
- Assurer un gardiennage des œuvres chaque fois que le public pénètre dans l'espace d'exposition.
- Assurer les bonnes conditions de présentation des œuvres en maintenant, dans la mesure du possible, une température constante dans l'espace d'exposition.

3.2 Assurances des œuvres exposées

- Assurer les œuvres « clou à clou » ; la valeur de chacune d'entre elle est indiquée dans l'article 1. Une attestation d'assurance devra être transmise à l'artiste concerné avant l'installation des œuvres.

3.3 Conditions financières

- Le bénéficiaire du prêt s'engage à supporter les frais d'un forfait d'un montant de **100,00 € TTC (CENT EUROS)**, couvrant les frais liés à la médiation (cartels, notices, dossiers d'artiste, rencontres avec les seniors).
- Une facture établie en trois exemplaires originaux au nom du bénéficiaire du prêt et adressée à la MAIRIE DE BORDEAUX – Direction du Pôle Seniors – 33077 BORDEAUX CEDEX est jointe à la présente convention. Elle est à régler auprès du service comptable de l'artiste dans un délai de 90 jours maximum.

3.4 Communication

- Assurer la valorisation de cette exposition dans le cadre de la communication générale de la semaine bleue (site internet, communiqué de presse,).
- Assurer la diffusion de l'information auprès de la presse et du public.

Article 4 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prendra effet le 15/10/2012 et prendra fin le 20/10/2012.

Article 5 : Conditions de renouvellement

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les parties serait de nature à prolonger dans le temps des effets de cette convention.

Article 6 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'artiste ou par la Ville de Bordeaux de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des deux parties.

Article 7 : Compétence juridictionnelle

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait en double exemplaires à Bordeaux, le

Mme Cathy SCHEIN
Artiste

M. Alain JUPPÉ
Maire de Bordeaux

CONVENTION DE PARTENARIAT

Accueil d'œuvres d'art dans la résidence-club Lumineuse

Entre:

La Ville de Bordeaux représentée par M. Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en préfecture le.....

Et

Christophe CONAN, artiste bordelais, domicilié au 16 rue Faubourg des Arts 33300 Bordeaux

Préambule

La présente convention a pour objectif de définir les engagements de l'artiste bordelais Christophe CONAN et de la Ville de Bordeaux, à travers la Direction du Pôle Seniors dans l'organisation d'un prêt d'œuvres et de médiation intégrés au projet événementiel « la semaine bleue ».

Ce projet est une collaboration artistique entre les artistes Francis VIGUERA, Cathy SCHEIN, Pascal DAUDON, Christophe CONAN, l'artiste Isabelle KRAISER par le biais de l'association la Boulangerie, le Musée d'Aquitaine et 5 structures seniors de la Direction du Pôle Seniors. Il consiste en un prêt d'œuvres, qui accompagneront et enrichiront les projets de médiations culturelles menés avec le Musée d'Aquitaine et la Direction du Pôle Seniors. 26 œuvres d'artistes sont ainsi prêtées dans le cadre de ce projet.

Article 1 : Objet de la convention

Les 10 œuvres concernées par le prêt seront exposées dans les locaux de la résidence-club Lumineuse, 196 rue Achard à Bordeaux.

La durée du prêt sera de 6 jours, sur la période du lundi 15 octobre au samedi 20 octobre 2012.

Noms et valeur d'assurance des œuvres

Une série de 4 portes (170x60):	(4x3000€).....	12000 €
3 méduses :	(3x 1000 €)	3000 €
Un poisson en métal : 90cm de longx70cm de haut :	3000 €
Un portrait peinture sur bois 60x52.....	1800 €
Une toile ronde (d. 120 cm) :	4000 €

Article 2 : Engagements de l'artiste Christophe CONAN

2.1. Organisation de l'exposition

- Mettre à la disposition de la résidence-club seniors Lumineuse de la Ville de Bordeaux, en fonction d'un calendrier préalablement établi, les œuvres dénommées et décrites à l'article 1.

- Etablir un procès verbal de constat de l'état des œuvres lors de leur installation puis au moment de leur enlèvement. Ce procès verbal devra être établi en deux exemplaires par l'artiste concerné ou son représentant en présence d'un agent de la Ville dûment habilité, lors de leur installation puis lors de leur enlèvement.

2.2. Médiation

- Assurer une médiation et une réflexion autour des œuvres exposées avec les seniors sur la résidence-club.

Article 3 : Engagements de la Ville de Bordeaux

3.1 Installation de l'exposition

- Préparer l'espace d'exposition en procédant à un nettoyage du lieu.
- Assurer le transport des œuvres jusqu'à la résidence-club, ainsi que leur transport vers leur lieu d'origine,
- Assumer l'installation technique de l'exposition (accrochage des œuvres dans les locaux de la résidence-club Lumineuse) à la date du 15/10/2012 et leur démontage à la date du 20/10/2012.
- Respecter les conditions de sécurité et de conservation des œuvres, en s'engageant notamment, en cas d'incident ou de dommages constatés sur l'œuvre, à en informer immédiatement l'artiste et à ne pas intervenir sur l'œuvre sans accord écrit préalable de l'artiste.
- Assurer un gardiennage des œuvres chaque fois que le public pénètre dans l'espace d'exposition.
- Assurer les bonnes conditions de présentation des œuvres en maintenant, dans la mesure du possible, une température constante dans l'espace d'exposition.

3.2 Assurances des œuvres exposées

- Assurer les œuvres « clou à clou » ; la valeur de chacune d'entre elle est indiquée dans l'article 1. Une attestation d'assurance devra être transmise à l'artiste concerné avant l'installation des œuvres.

3.3 Conditions financières

- Le bénéficiaire du prêt s'engage à supporter les frais d'un forfait d'un montant de **100,00 € TTC (CENT EUROS)**, couvrant la participation aux frais liés à la médiation (cartels, notices, dossiers d'artiste, rencontres avec les seniors).
- Une facture établie en trois exemplaires originaux au nom du bénéficiaire du prêt et adressée à la MAIRIE DE BORDEAUX – Direction du Pôle Seniors – 33077 BORDEAUX CEDEX est jointe à la présente convention. Elle est à régler auprès du service comptable des artistes dans un délai de 90 jours maximum.

3.4 Communication

- Assurer la valorisation de cette exposition dans le cadre de la communication générale de la semaine bleue (site internet, communiqué de presse,).
- Assurer la diffusion de l'information auprès de la presse et du public.

Article 4 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prendra effet le 15/10/2012 et prendra fin le 20/10/2012.

Article 5 : Conditions de renouvellement

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les parties serait de nature à prolonger dans le temps des effets de cette convention.

Article 6 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'artiste ou par la Ville de Bordeaux de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des deux parties.

Article 7 : Compétence juridictionnelle

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait en double exemplaires à Bordeaux, le

M. Christophe CONAN
Artiste

M. Alain JUPPÉ
Maire de Bordeaux

CONVENTION DE PARTENARIAT

Accueil d'œuvres d'art dans la résidence Maryse Bastié

Entre:

La Ville de Bordeaux représentée par M. Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en préfecture le.....

Et

Francis VIGUERA, artiste bordelais, domicilié au 17 rue Vieillard 33300 Bordeaux

Préambule

La présente convention a pour objectif de définir les engagements de l'artiste bordelais Francis VIGUERA et de la Ville de Bordeaux, à travers la Direction du Pôle Seniors dans l'organisation d'un prêt d'œuvres et de médiation intégrés au projet événementiel « la semaine bleue ».

Ce projet est une collaboration artistique entre les artistes Francis VIGUERA, Cathy SCHEIN, Pascal DAUDON, Christophe CONAN, l'artiste Isabelle KRAISER par le biais de l'association la Boulangerie, le Musée d'Aquitaine et 5 structures seniors de la Direction du Pôle Seniors. Il consiste en un prêt d'œuvres, qui accompagneront et enrichiront les projets de médiations culturelles menés avec le Musée d'Aquitaine et la Direction du Pôle Seniors. 26 œuvres d'artistes sont ainsi prêtées dans le cadre de ce projet.

Article 1 : Objet de la convention

Les 5 œuvres concernées par le prêt seront exposées dans les locaux de la résidence Maryse Bastié, 16 rue Maryse Bastié, Cité du Grand Parc à Bordeaux.

La durée du prêt sera de 6 jours, sur la période du lundi 15 octobre au samedi 20 octobre 2012.

Noms et valeur d'assurance des œuvres

Retable Habitat "les branchés" (0,56 x 0,53 m): Valeur Assurance de 500 €	
Retable Habitat "famille nombreuse"(0,56 x 0,53 m) :	500 €
Le Torero (1,30 x 1,45 m) :	3000 €
Retable Jaune (0,54 x 0,74 m) :	500 €
Gardien-Passion (0,58 x 0,58 m) :	500 €

Article 2 : Engagements de l'artiste Francis VIGUERA

2.1. Organisation de l'exposition

- Mettre à la disposition de la résidence Maryse Bastié de la Ville de Bordeaux, en fonction d'un calendrier préalablement établi, les œuvres dénommées et décrites dans l'article 1.

- Etablir un procès verbal de constat de l'état des œuvres lors de leur installation puis au moment de leur enlèvement. Ce procès verbal devra être établi en deux exemplaires par l'artiste concerné ou son représentant en présence d'un agent de la Ville dûment habilité, lors de leur installation puis lors de leur enlèvement.

2.2. Médiation

- Assurer une médiation et une réflexion autour des œuvres exposées avec les seniors sur la résidence.

Article 3 : Engagements de la Ville de Bordeaux

3.1 Installation de l'exposition

- Préparer l'espace d'exposition en procédant à un nettoyage du lieu.
- Assurer le transport des œuvres jusqu'à la résidence, ainsi que leur transport vers leur lieu d'origine,
- Assumer l'installation technique de l'exposition (accrochage des œuvres dans les locaux de la résidence Maryse Bastié) à la date du 15/10/2012 et leur démontage à la date du 20/10/2012.
- Respecter les conditions de sécurité et de conservation des œuvres, en s'engageant notamment, en cas d'incident ou de dommages constatés sur l'œuvre, à en informer immédiatement l'artiste et à ne pas intervenir sur l'œuvre sans accord écrit préalable de l'artiste.
- Assurer un gardiennage des œuvres chaque fois que le public pénètre dans l'espace d'exposition.
- Assurer les bonnes conditions de présentation des œuvres en maintenant, dans la mesure du possible, une température constante dans l'espace d'exposition.

3.2 Assurances des œuvres exposées

- Assurer les œuvres « clou à clou » ; la valeur de chacune d'entre elle est indiquée dans l'article 1. Une attestation d'assurance devra être transmise à l'artiste concerné avant l'installation des œuvres.

3.3 Conditions financières

- Le bénéficiaire du prêt s'engage à supporter les frais d'un forfait d'un montant de **100,00 € TTC (CENT EUROS)**, couvrant la participation aux frais liés à la médiation (cartels, notices, dossiers d'artiste, rencontres avec les seniors).
- Une facture établie en trois exemplaires originaux au nom du bénéficiaire du prêt et adressée à la MAIRIE DE BORDEAUX – Direction du Pôle Seniors – 33077 BORDEAUX CEDEX est jointe à la présente convention. Elle est à régler auprès du service comptable de l'artiste dans un délai de 90 jours maximum.

3.4 Communication

- Assurer la valorisation de cette exposition dans le cadre de la communication générale de la semaine bleue (site internet, communiqué de presse,).
- Assurer la diffusion de l'information auprès de la presse et du public.

Article 4 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prendra effet le 15/10/2012 et prendra fin le 20/10/2012.

Article 5 : Conditions de renouvellement

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les parties serait de nature à prolonger dans le temps des effets de cette convention.

Article 6 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'artiste ou par la Ville de Bordeaux de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des deux parties.

Article 7 : Compétence juridictionnelle

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait en double exemplaires à Bordeaux, le

M. Francis VIGUERA
Artiste

M. Alain JUPPÉ
Maire de Bordeaux

CONVENTION DE PARTENARIAT

Accueil d'œuvres d'art dans la résidence-club Magendie

Entre:

La Ville de Bordeaux représentée par M. Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en préfecture le.....

Et

L'Association La Boulangerie, 10 rue Caussade 33800 Bordeaux, représentée par sa Présidente, Mme Martine ARENE.

Préambule

La présente convention a pour objectif de définir les engagements de l'association La Boulangerie et de la Ville de Bordeaux, à travers la Direction du Pôle Seniors dans l'organisation d'un prêt d'œuvres et de médiation intégrés au projet événementiel « la semaine bleue ».

Ce projet est une collaboration artistique entre les artistes Francis VIGUERA, Cathy SCHEIN, Pascal DAUDON, Christophe CONAN, l'artiste Isabelle KRAISER par le biais de l'association la Boulangerie, le Musée d'Aquitaine et 5 structures seniors de la Direction du Pôle Seniors. Il consiste en un prêt d'œuvres, qui accompagneront et enrichiront les projets de médiations culturelles menés avec le Musée d'Aquitaine et la Direction du Pôle Seniors. 26 œuvres d'artistes sont ainsi prêtées dans le cadre de ce projet.

Article 1 : Objet de la convention

Les 4 œuvres photographiques de l'artiste Isabelle KRAISER mentionnées ci-dessous seront exposées dans les locaux de la résidence-club seniors Magendie, 45 rue Magendie à Bordeaux.

La durée du prêt sera de 6 jours, sur la période du lundi 15 octobre au samedi 20 octobre 2012.

Noms et valeur d'assurance des œuvres

Les tableaux vivants :

- | | |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| ➤ Le Baptême de Clovis.....
40x50.....100€ | ➤ Lancelot et Genièvre ...
40x50.....100€ |
| ➤ St Georges contre le Dragon...
40x50.....100€ | ➤ Les très riches heures du Duc de Berry...
40x50.....100€ |

Article 2 : Engagements de l'Association la Boulangerie

2.1. Organisation de l'exposition

- Mettre à la disposition de la résidence-club Magendie de la Ville de Bordeaux, en 587
- Mettre à la disposition de la résidence-club Magendie de la Ville de Bordeaux, en

fonction d'un calendrier préalablement établi, les œuvres dénommées et décrites à l'article 1.

- Assurer le transport des œuvres jusqu'à la résidence-club, ainsi que leur transport vers leur lieu d'origine,
- Assumer l'installation technique de l'exposition (accrochage des œuvres dans les locaux de la résidence-club Magendie) à la date du 15/10/2012 et leur démontage à la date du 20/10/2012.
- Etablir un procès verbal de constat de l'état des œuvres lors de leur installation puis au moment de leur enlèvement. Ce procès verbal devra être établi en deux exemplaires par un représentant de l'association en présence d'un agent de la Ville dûment habilité, lors de leur installation puis lors de leur enlèvement.

2.2. Médiation

- Assurer une médiation et une réflexion autour des œuvres exposées avec les seniors sur la résidence-club.

Article 3 : Engagements de la Ville de Bordeaux

3.1 Installation de l'exposition

- Préparer l'espace d'exposition en procédant à un nettoyage du lieu.
- Respecter les conditions de sécurité et de conservation des œuvres, en s'engageant notamment, en cas d'incident ou de dommages constatés sur l'œuvre, à en informer immédiatement l'artiste et à ne pas intervenir sur l'œuvre sans accord écrit préalable de l'artiste.
- Assurer un gardiennage des œuvres chaque fois que le public pénètre dans l'espace d'exposition.
- Assurer les bonnes conditions de présentation des œuvres en maintenant, dans la mesure du possible, une température constante dans l'espace d'exposition.

3.2 Assurances des œuvres exposées

- Assurer les œuvres « clou à clou » ; la valeur de chacune d'entre elle est indiquée à l'article 1. Une attestation d'assurance devra être transmise à l'artiste concerné avant le départ des œuvres.

3.3 Conditions financières

- Le bénéficiaire du prêt s'engage à supporter les frais d'un forfait d'un montant de **100,00 € TTC (CENT EUROS)**, couvrant la participation aux frais de transport aller et retour de l'œuvre, l'installation et le démontage et les frais liés à la médiation (cartels, notices, dossiers d'artiste, rencontres avec les seniors).
- Une facture établie en trois exemplaires originaux au nom du bénéficiaire du prêt et adressée à la MAIRIE DE BORDEAUX – Direction du Pôle Seniors – 33077 BORDEAUX CEDEX est
- Une facture établie en trois exemplaires originaux au nom du bénéficiaire du prêt et adressée à la MAIRIE DE BORDEAUX – Direction du Pôle Seniors – 33077 BORDEAUX CEDEX est

jointe à la présente convention. Elle est à régler auprès du service comptable de l'association dans un délai de 90 jours maximum.

.3 4 Communication

- Assurer la valorisation de cette exposition dans le cadre de la communication générale de la semaine bleue (site internet, communiqué de presse,).
- Assurer la diffusion de l'information auprès de la presse et du public.

Article 4 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prendra effet 15/10/2012 et prendra fin le 20/10/2012.

Article 5 : Conditions de renouvellement

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les parties serait de nature à prolonger dans le temps des effets de cette convention.

Article 6 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'association la Boulangerie ou par la Ville de Bordeaux de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des deux parties.

Article 7 : Compétence juridictionnelle

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait en double exemplaires à Bordeaux, le

Mme Martine ARENE
Présidence de l'association

M. Alain JUPPÉ
Maire de Bordeaux

CONVENTION DE PARTENARIAT

Accueil d'œuvres d'art dans la résidence-club Billaudel

Entre:

La Ville de Bordeaux représentée par M. Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en préfecture le.....

Et

Pascal DAUDON, artiste bordelais, domicilié au 84 rue Amédée St Germain 33800 Bordeaux

Préambule

Ce projet est une collaboration artistique entre les artistes Francis VIGUERA, Cathy SCHEIN, Pascal DAUDON, Christophe CONAN, l'artiste Isabelle KRAISER par le biais de l'association la Boulangerie, le Musée d'Aquitaine et 5 structures seniors de la Direction du Pôle Seniors. Il consiste en un prêt d'œuvres, qui accompagneront et enrichiront les projets de médiations culturelles menés avec le Musée d'Aquitaine et la Direction du Pôle Seniors. 26 œuvres d'artistes sont ainsi prêtées dans le cadre de ce projet.

Article 1 : Objet de la convention

Les 4 œuvres concernées par le prêt seront exposées dans les locaux de la résidence-club seniors Billaudel, 112 bis rue Malbec à Bordeaux.

La durée du prêt sera de 6 jours, sur la période du lundi 15 octobre au samedi 20 octobre 2012.

Noms et valeur d'assurance des œuvres

Aquitaine Médiévale : A la frontière de... Valeur Assurance de 1000 €
Les grandes voyageuses N°8 : Américaines 3 2000 €
Les grandes voyageuses N° 13 : Viking 1 2000 €
Les grandes voyageuses N° 18 : Inuit 3 3000 €

Article 2 : Engagements de l'artiste Pascal DAUDON

2.1. Organisation de l'exposition

- Mettre à la disposition de la résidence-club Billaudel de la Ville de Bordeaux, en fonction d'un calendrier préalablement établi, les œuvres dénommées et décrites à l'article 1.
- Etablir un procès verbal de constat de l'état des œuvres lors de leur installation puis au moment de leur enlèvement. Ce procès verbal devra être établi en deux exemplaires par l'artiste concerné ou son représentant en présence d'un agent de la Ville dûment habilité, lors de leur installation puis lors de leur enlèvement.

2.2. Médiation

- Assurer une médiation et une réflexion autour des œuvres exposées avec les seniors sur la résidence-club.

Article 3 : Engagements de la Ville de Bordeaux

3.1 Installation de l'exposition

- Préparer l'espace d'exposition en procédant à un nettoyage du lieu.
- Assurer le transport des œuvres jusqu'à la résidence-club, ainsi que leur transport vers leur lieu d'origine,
- Assumer l'installation technique de l'exposition (accrochage des œuvres dans les locaux de la résidence-club seniors Billaudel) à la date du 15/10/2012 et leur démontage à la date du 20/10/2012.
- Respecter les conditions de sécurité et de conservation des œuvres, en s'engageant notamment, en cas d'incident ou de dommages constatés sur l'œuvre, à en informer immédiatement l'artiste et à ne pas intervenir sur l'œuvre sans accord écrit préalable de l'artiste.
- Assurer un gardiennage des œuvres chaque fois que le public pénètre dans l'espace d'exposition.
- Assurer les bonnes conditions de présentation des œuvres en maintenant, dans la mesure du possible, une température constante dans l'espace d'exposition.

3.2 Assurances des œuvres exposées

- Assurer les œuvres « clou à clou » ; la valeur de chacune d'entre elle est indiquée à l'article 1. Une attestation d'assurance devra être transmise à l'artiste concerné avant l'installation des œuvres.

3.3 Conditions financières

- Le bénéficiaire du prêt s'engage à supporter les frais d'un forfait d'un montant de **100,00 € TTC (CENT EUROS)**, couvrant la participation aux frais liés à la médiation (cartels, notices, dossiers d'artiste, rencontres avec les seniors).
- Une facture établie en trois exemplaires originaux au nom du bénéficiaire du prêt et adressée à la MAIRIE DE BORDEAUX – Direction du Pôle Seniors – 33077 BORDEAUX CEDEX est jointe à la présente convention. Elle est à régler auprès du service comptable des artistes dans un délai de 90 jours maximum.

3.4 Communication

- Assurer la valorisation de cette exposition dans le cadre de la communication générale de la semaine bleue (site internet, communiqué de presse,).
- Assurer la diffusion de l'information auprès de la presse et du public.

Article 4 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prendra effet le 15/10/2012 et prendra fin le 20/10/2012.

Article 5 : Conditions de renouvellement

La présente convention ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les parties serait de nature à prolonger dans le temps des effets de cette convention.

Article 6 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'artiste ou par la Ville de Bordeaux de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des deux parties.

Article 7 : Compétence juridictionnelle

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait en double exemplaires à Bordeaux, le

M. Pascal DAUDON
Artiste

M. Alain JUPPÉ
Maire de Bordeaux

Convention de partenariat

Entre,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue à la Préfecture le

Ci-après dénommée la « Direction du Pôle Seniors de la Ville de Bordeaux »

D'UNE PART

Et

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde
dont le siège social est située Place de l'Europe 33085 Bordeaux Cedex
représentée par Monsieur Gérard Gaillard, agissant en qualité de Directeur,

Ci-après dénommée la « CPAM de la Gironde »

D'AUTRE PART

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de l'action 76 du Projet Social n° 3 de la Ville, la Direction du Pôle Seniors organise « La Semaine Bleue » qui se déroulera du 15 au 20 octobre 2012 à Bordeaux.

Ce rendez-vous annuel et national de tous ceux qui œuvrent « avec et pour les personnes âgées » aura pour thème cette année « Agir et vieillir ensemble dans la communauté » sera illustré de façon culturelle et dynamique, avec comme thème majeur le bien-être de nos aînés et le plaisir de se retrouver ensemble.

Cet événement dédié aux 46 000 seniors bordelais mobilisera de nombreux acteurs associatifs et institutionnels pour offrir sur 6 jours de nombreuses animations gratuites et accessibles aux 60 ans et plus dans tous les quartiers de la ville (initiations/démonstrations d'activités créatives, culturelles et sportives, expositions, conférences, concerts...). Cette Semaine Bleue ralliera également toutes les générations à la cause des aînés lors de sa clôture festive ouverte à tous les bordelais. Elle sera par ailleurs « éco vigilante » – respectueuse de l'environnement – ou « éco responsable » en obtenant le label de la Mairie de Bordeaux « Bordeaux Eco Manifestation » accordé aux événements qui s'efforcent de limiter leur impact sur l'environnement.

La CPAM de la Gironde a souhaité soutenir « La Semaine Bleue » en rejoignant le collectif des partenaires associés.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de « La Semaine Bleue », manifestation organisée par la Direction du Pôle Seniors de la Ville de Bordeaux qui se déroulera du 15 au 20 octobre 2012.

Article 2 – Obligations de la CPAM de la Gironde

La CPAM de la Gironde a décidé de soutenir la Direction du Pôle Seniors de la Ville de Bordeaux pour « La Semaine Bleue ».

A ce titre, elle versera à la Ville de Bordeaux la somme de **800 euros TTC (Huit cents euros)** dont le versement sera effectué selon les modalités financières stipulées en l'article 4.

Article 3 – Obligations de la Direction du Pôle Seniors de la Ville de Bordeaux

La Direction du Pôle Seniors de la Ville de Bordeaux s'engage à :

- faire apparaître le logo/mention de la CPAM de la Gironde sur tous les supports de communication de la manifestation : affiches, flyers, kakémonos, banderoles, programme, dossier de presse, invitation, newsletter, site internet Mairie de Bordeaux
- inviter la CPAM de la Gironde à la conférence de presse, à l'inauguration et à la clôture de la manifestation
- remettre à la CPAM de la Gironde les affiches de la manifestation
- remettre à la CPAM de la Gironde des invitations (print/internet) à destination de ses partenaires, de ses salariés et de ses allocataires
- mettre à la disposition de la CPAM de la Gironde un espace de 18 m² sur le village Pey-Berland le mardi 16 octobre 2012

Article 4 – Modalités de versement

Le soutien la CPAM de la Gironde d'un montant de 800 euros sera versé en une fois.

Cette participation financière sera créditée

Sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82

Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX

Identification FR9521

Ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE – BORDEAUX

Au nom de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale

ou par chèque à l'ordre de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 15 octobre au 20 octobre 2012.

Article 6 – Dénonciation de la convention

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

Article 7 – Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 8 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland
F-33077 Bordeaux cedex

- Pour la CPAM de la Gironde Place de l'Europe
F-33085 Bordeaux Cedex

Fait à Bordeaux en l'Hôtel de Ville en 3 exemplaires,

Le

po/la Ville de Bordeaux,
son Maire,
Alain Juppé

po/La CPAM de la Gironde
son Directeur,
Gérard Gaillard

Convention de partenariat

Entre,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du.....reçue à la Préfecture le.....

Ci-après dénommée la « Direction du Pôle Seniors de la Ville de Bordeaux »

D'UNE PART

Et

Le « PAVILLON PREVOYANCE », union de Mutuelles régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre 2 du nouveau Code de la Mutualité, dont le siège social est situé au 90 avenue Thiers 33072 Bordeaux Cedex, représentée par Monsieur Philippe Blaye, agissant en qualité de Directeur,

Ci-après dénommée « PAVILLON PREVOYANCE »

D'AUTRE PART

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de l'action 76 du Projet Social n° 3 de la Ville, la Direction du Pôle Seniors organise « La Semaine Bleue » qui se déroulera du 15 au 20 octobre 2012 à Bordeaux.

Ce rendez-vous annuel et national de tous ceux qui œuvrent « avec et pour les personnes âgées » aura pour thème cette année « Agir et vieillir ensemble dans la communauté » sera illustré de façon culturelle et dynamique, avec comme thème majeur le bien-être de nos aînés et le plaisir de se retrouver ensemble.

Cet événement dédié aux 46 000 seniors bordelais mobilisera de nombreux acteurs associatifs et institutionnels pour offrir sur 6 jours de nombreuses animations gratuites et accessibles aux 60 ans et plus dans tous les quartiers de la ville (initiations/démonstrations d'activités créatives, culturelles et sportives, expositions, conférences, concerts...). Cette Semaine Bleue ralliera également toutes les générations à la cause des aînés lors de sa clôture festive ouverte à tous les bordelais. Elle sera par ailleurs « éco vigilante » – respectueuse de l'environnement – ou « éco responsable » en obtenant le label de la Mairie de Bordeaux « Bordeaux Eco Manifestation » accordé aux événements qui s'efforcent de limiter leur impact sur l'environnement.

Le PAVILLON PREVOYANCE offre aux salariés, retraités, professionnels, dirigeants d'entreprise et à leur famille une gamme complète de produits et de services de mutuelle Santé.

La solidarité constituant la valeur fondatrice et fondamentale du mouvement mutualiste, le PAVILLON PREVOYANCE a souhaité soutenir « La Semaine Bleue », en rejoignant le collectif des partenaires associés.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de « La Semaine Bleue », manifestation organisée par la Direction du Pôle Seniors de la Ville de Bordeaux qui se déroulera du 15 au 20 octobre 2012.

Article 2 – Obligations de PAVILLON PREVOYANCE

Le PAVILLON PREVOYANCE a décidé de soutenir la Direction du Pôle Seniors de la Ville de Bordeaux pour « La Semaine Bleue ».

A ce titre, elle versera à la Ville de Bordeaux une somme de **1800 euros TTC (Mille huit cents euros)** dont le versement sera effectué selon les modalités financières stipulées en l'article 4.

Article 3 – Obligations de la Direction du Pôle Seniors de la Ville de Bordeaux

La Direction du Pôle Seniors de la Ville de Bordeaux s'engage à :

- faire apparaître le logo/mention de PAVILLON PREVOYANCE sur tous les supports de communication de la manifestation : affiches, flyers, kakémonos, banderoles, programme, dossier de presse, invitation, newsletter, site internet Mairie de Bordeaux
- inviter PAVILLON PREVOYANCE à la conférence de presse, à l'inauguration et à la clôture de la manifestation
- remettre à PAVILLON PREVOYANCE les affiches de la manifestation pour les locaux de son entreprise
- remettre à PAVILLON PREVOYANCE des invitations (print/internet) à destination de ses partenaires, de ses salariés et de ses allocataires
- mettre à la disposition de PAVILLON PREVOYANCE une tente sur le village Pey-Berland que PAVILLON PREVOYANCE partagera avec divers partenaires de la manifestation (acteurs institutionnels et associatifs).

Article 4 – Modalités de versement

Le soutien de PAVILLON PREVOYANCE d'un montant de 1800 euros sera versé en une fois.

Cette participation financière sera créditée

Sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82

Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX

Identification FR9521

Ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE – BORDEAUX

Au nom de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale

ou par chèque à l'ordre de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 15 octobre au 20 octobre 2012.

Article 6 – Dénonciation de la convention

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.
La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.
Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

Article 7 – Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 8 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland
F-33077 Bordeaux cedex

- Pour PAVILLON PREVOYANCE avenue Thiers
F-33072 Bordeaux Cedex

Fait à Bordeaux en l'Hôtel de Ville en 3 exemplaires,

Le

po/la Ville de Bordeaux,
son Maire,
Alain Juppé

po/PAVILLON PREVOYANCE
son Directeur,
Philippe Blaye

Convention de partenariat

Entre,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du.....reçue à la Préfecture le.....

Ci-après dénommée la « Direction du Pôle Seniors de la Ville de Bordeaux »

D'UNE PART

Et

UGRR Isica, Institution de retraite complémentaire du groupe AG2R LA MONDIALE régie par le code de la sécurité sociale, adhérente de l'ARRCO sous le n° 700/L, dont le siège social est situé au 35-37 boulevard Brune – 75680 PARIS cedex 14 représentée par Monsieur Philippe Aziz, agissant en qualité de Directeur des Activités Sociales Groupe,

Ci-après dénommée « AG2R LA MONDIALE »

D'AUTRE PART

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de l'action 76 du Projet Social n° 3 de la Ville, la Direction du Pôle Seniors organise « La Semaine Bleue » qui se déroulera du 15 au 20 octobre 2012 à Bordeaux.

Ce rendez-vous annuel et national de tous ceux qui œuvrent « avec et pour les personnes âgées » aura pour thème cette année « Agir et vieillir ensemble dans la communauté » sera illustré de façon culturelle et dynamique, avec comme thème majeur le bien-être de nos aînés et le plaisir de se retrouver ensemble.

Cet événement dédié aux 46 000 seniors bordelais mobilisera de nombreux acteurs associatifs et institutionnels pour offrir sur 6 jours de nombreuses animations gratuites et accessibles aux 60 ans et plus dans tous les quartiers de la ville (initiations/démonstrations d'activités créatives, culturelles et sportives, expositions, conférences, concerts...). Cette Semaine Bleue ralliera également toutes les générations à la cause des aînés lors de sa clôture festive ouverte à tous les bordelais. Elle sera par ailleurs « éco vigilante » – respectueuse de l'environnement – ou « éco responsable » en obtenant le label de la Mairie de Bordeaux « Bordeaux Eco Manifestation » accordé aux événements qui s'efforcent de limiter leur impact sur l'environnement.

AG2R LA MONDIALE a souhaité soutenir « La Semaine Bleue » en rejoignant le collectif des partenaires associés.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de « La Semaine Bleue », manifestation organisée par la Direction du Pôle Seniors de la Ville de Bordeaux qui se déroulera du 15 au 20 octobre 2012.

Article 2 – Obligations de AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE a décidé de soutenir la Direction du Pôle Seniors de la Ville de Bordeaux pour « La Semaine Bleue ».

A ce titre, elle versera à la Ville de Bordeaux une somme de **3200 euros TTC (Trois mille deux cents euros)** dont le versement sera effectué selon les modalités financières stipulées en l'article 4.

Article 3 – Obligations de la Direction du Pôle Seniors de la Ville de Bordeaux

La Direction du Pôle Seniors de la Ville de Bordeaux s'engage à :

- faire apparaître le logo/mention de AG2R LA MONDIALE sur tous les supports de communication de la manifestation : affiches, flyers, kakémonos, banderoles, programme, dossier de presse, invitation, newsletter, site internet Mairie de Bordeaux
- inviter AG2R LA MONDIALE à la conférence de presse, à l'inauguration et à la clôture de la manifestation
- remettre à AG2R LA MONDIALE les affiches de la manifestation pour les locaux de son entreprise ainsi que 3000 flyers pour un envoi postal par leurs soins
- remettre à AG2R LA MONDIALE des invitations (print/internet) à destination de ses partenaires, de ses salariés et de ses allocataires
- mettre à la disposition d'AG2R LA MONDIALE une tente sur le village Pey-Berland

Article 4 – Modalités de versement

Le soutien d'AG2R LA MONDIALE d'un montant de 3200 euros sera versé en une fois.

Cette participation financière sera créditée

Sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82

Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX

Identification FR9521

Ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE – BORDEAUX

Au nom de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale

ou par chèque à l'ordre de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 15 octobre au 20 octobre 2012.

Article 6 – Dénonciation de la convention

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

Article 7 – Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 8 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- | | |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| - pour le Maire de Bordeaux, | en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland
F-33077 Bordeaux cedex |
| - Pour AG2R LA MONDIALE | 35-37 boulevard Brune
F- 75680 PARIS cedex 14 |

Fait à Bordeaux en l'Hôtel de Ville en 3 exemplaires,

Le

po/la Ville de Bordeaux,
son Maire,
Alain Juppé

po/AG2R LA MONDIALE
son Directeur Activités Sociales Groupe,
Philippe Aziz

**DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA
PRESENTE PAR Monsieur Jean-Michel GAUTE**

D-2012/462

Palais des Sports. Réhabilitation. Approbation de l'avant-projet définitif. Avenant au marché de marché de maîtrise d'oeuvre 2012-005. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2011/765 du 19 décembre 2011 vous avez décidé de confier la Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Palais des Sports à l'atelier d'architecture FERRET (mandataire) avec les bureaux d'études Ginger, Oasiis, Casso et associés, JP Delomenie et Orféa, le coût prévisionnel des travaux a été évalué, en phase programme à 2 510 000 €.HT (valeur septembre 2010)

Le Maître d'œuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Cette opération permettra à l'établissement de retrouver sa vocation sportive initiale.

Il est envisagé de retrouver le terrain d'origine en déposant le plancher bois existant et de déposer une partie des coursives périphériques permettant ainsi l'aménagement des locaux nécessaires à la pratique d'activités sportives.

Le coût des travaux a été estimé à 2 800 000 €.HT valeur septembre 2010 sans incidence financière sur les honoraires de maitrise d'œuvre.

De plus, le ravalement des façades du Palais des Sports, l'intégration de châssis vitrés sur toute la périphérie en partie haute des façades permettant d'améliorer l'apport en lumière naturelle sont proposés par l'atelier d'architecture Ferret et évalués à 570 000 €.HT valeur septembre 2010.

Le marché de maitrise d'œuvre doit être modifié en conséquence, le montant de l'avenant correspondant s'élève à 55 860 €.HT (soit + 22,44 % du marché initial), portant ainsi le marché à 304 840 €.HT

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'Avant Projet Définitif relatif à la réhabilitation du Palais des Sports,

- autoriser Monsieur le Maire, après avis de la commission d'appel d'offres, à signer l'avenant précité correspondant au marché précité en application de l'Art.20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 411 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME JARTY-ROY. -

Cette délibération est présentée par M. Jean-Michel GAUTE.

MME PIAZZA. -

Vous avez confié la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Palais des Sports à l'atelier d'architecture Ferret. A l'occasion d'Agora une présentation a été faite au grand public.

Il s'agit-là de vous remettre un avant-projet définitif examiné et validé par les services concernés. Avant de laisser la parole à Jean-Michel GAUTE sur son coût je voudrais juste faire un point sur les travaux.

Evidemment ils dépendent étroitement de la finalisation du site de l'auditorium, mais normalement, et soyons volontairement optimistes car l'impatience se fait grande chez nos sportifs, nous commencerons les travaux de la toiture début décembre.

Les différentes phases s'enchaîneront régulièrement par la suite pour une livraison 1^{er} semestre 2014.

Un équipement moderne, réfléchi, pour accueillir notre club des JSA et son emblématique président Boris Diaw, mais pas seulement puisque nous y accueillerons aussi les enfants des écoles de proximité, les collèges et lycées environnants, ainsi que des équipes de niveau national.

Jean-Michel GAUTE, je te laisse la parole.

M. LE MAIRE. -

M. GAUTE

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il m'appartient de présenter ce projet de délibération qui se rapporte, comme l'a dit Mme PIAZZA, à l'approbation de l'avant-projet définitif.

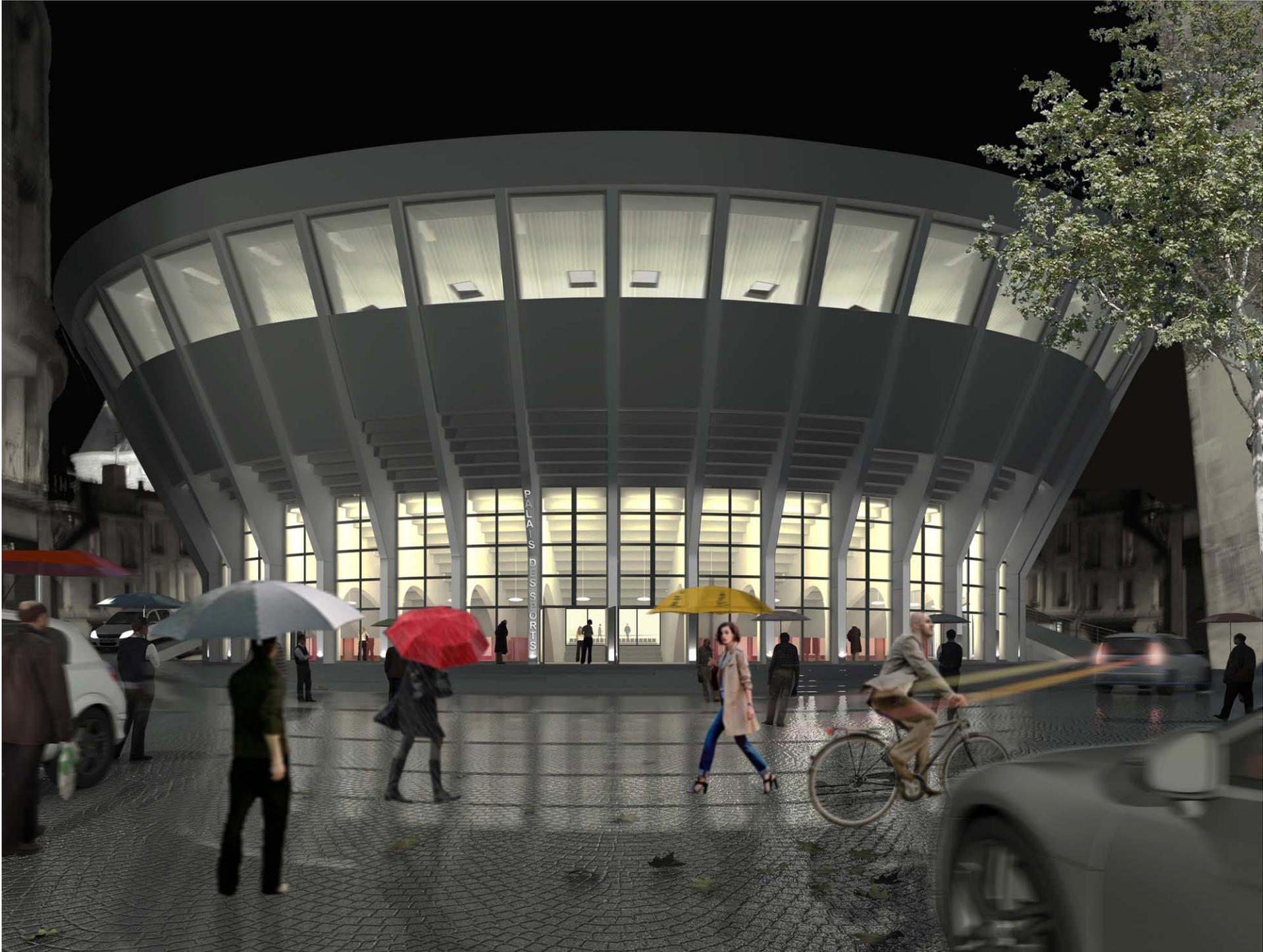
Le coût des travaux est estimé à 2.800.000 euros HT, valeur septembre 2010, auquel il y a lieu d'intégrer un avenant qui a été proposé qui consiste à intégrer des châssis vitrés sur toute la partie haute des façades - comme vous le voyez sur la photo - afin d'améliorer l'apport en lumière naturelle.

M. LE MAIRE. -

Ça sera une belle réalisation. On attend ça avec impatience. Les derniers concerts ont eu lieu, donc l'opération va pouvoir démarrer.

Pas d'observations ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)





DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA

D-2012/463

Golf de Bordeaux Lac. Compte rendu annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Information du Conseil Municipal.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 23 novembre 2009, vous avez confié à la société Blue Green SAS la conception, la réalisation et le financement d'investissements ainsi que la gestion et l'exploitation du Golf de Bordeaux Lac, sous la forme d'un contrat de concession de travaux et de service public pour une durée de 15 ans.

Pour mémoire, le candidat évincé (Société des Nouveaux Golfs de France - NGF), précédent délégataire, a saisi le juge des référés pour contester la procédure. Ainsi par délibération du 21 décembre 2009, vous avez autorisé la passation d'une convention d'exploitation provisoire de dix mois portant ainsi la fin de la délégation avec NGF au 31 octobre 2010. Le nouveau délégataire, Blue Green SAS, a donc pris ses fonctions le 1^{er} novembre 2010.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires de service public ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

Le Golf de Bordeaux Lac est un équipement d'une superficie de 110 hectares sur lesquels les installations golfiques sont les suivantes :

- Deux parcours de 18 trous : la Nouvelle Jalle (1978) et les Nouveaux Etangs (1990) ;
- Plusieurs zones d'entraînement : 1 practice de 30 postes couverts, 1 putting green de 9 trous, un pitching-putting green de 9 trous et une zone d'entraînement ;
- Un Club-House ;
- Des bâtiments annexes : 1 magasin de golf, 1 local à chariots, 1 atelier, 3 maisons de fonction et 2 mini chalets starter.

I – L'évolution de l'activité

En 2011, le chiffre d'affaires du Golf de Bordeaux Lac se décompose de la manière suivante :

- 42% du chiffre d'affaires repose sur les abonnements,
- 27% sur l'enseignement,
- 18% sur les green-fees (non abonnés),
- 11% sur les practices,
- 2% sur le divers (location de voitures, de matériel de golf...).

- Les abonnements :

Au 31 décembre 2011, le nombre d'abonnés annuels est de 1.007, contre 850 en janvier 2011, soit un retour à la normale après une période troublée par la reprise de l'établissement par Blue Green SAS.

Hormis les 3 mois de plein hiver, les abonnés accèdent aux installations de manière très régulière toute l'année : entre 5.000 et 6.000 départs par mois. Le nombre moyen de départs par jour est de 206 golfeurs.

Parmi les abonnés du Golf, 52% résident sur la commune de Bordeaux, dont 48% en centre-ville (33000). La courbe des âges des abonnés montre une forte représentation dans la tranche au-delà de 55 ans.

- L'enseignement :

L'ambition de l'enseignement est de former de futurs golfeurs qui viendront grossir le rang des abonnés. L'enseignement repose à la fois sur une école de golf pour les 6-18 ans, et sur des formules pour les plus de 18 ans (initiation, « all inclusive », passeport 5 mois).

En 2011, près de 900 personnes ont été initiées au golf de Bordeaux Lac, dont une majorité dans la tranche d'âge 25-55 ans. 231 nouveaux golfeurs ont opté pour une formule « all inclusive » pour une durée d'un an, comprenant l'accès au parcours enseignement et le passage de la carte verte. 233 autres ont opté pour la formule « passeport 5 mois », permettant d'obtenir la carte.

- Les green-fees (non abonnés) :

Le nombre de green-fees est relativement lissé entre avril et septembre, comme tout golf urbain. Néanmoins, les opérations commerciales d'été ont eu pour effet de doper les ventes de green-fees, en particulier au mois d'août. A l'inverse, la période hivernale est peu propice à la commercialisation de green-fees.

- Les practices :

L'activité du practice est très dépendante du calendrier de compétition. Ainsi, on constate un fléchissement de l'activité en juillet / août, pauvre en compétition et qui correspond également à une période où les golfeurs préfèrent accéder au parcours.

II – L'évolution des ouvrages

Conformément à ses obligations, la société Blue Green SAS a effectué en 2011 un certain nombre de travaux relatifs à l'amélioration des installations golfiques :

- Réalisation d'un parcours Pitch and Putt 9 trous et d'une zone d'entraînement : les travaux ont débuté le 27 août 2011 et l'ouverture est prévue en mai 2012. Trois grands greens d'entraînements et 9 trous Pitch and Putt verront le jour sur cette surface de 2,5 hectares. Le coût de cet équipement est de 280 k€ HT ;
- 1^{ère} phase de rénovation du système d'arrosage (réseau et câblage électrique) : il a été confié à une entreprise extérieure la réfection totale de l'arrosage des greens et départs du parcours de la Jalle, ainsi que la réfection de l'arrosage du Fairway du trou n°1 des Etangs. La réfection de l'arrosage du green et départs du parcours des Etangs, ainsi que la remise à niveau des arroseurs, ont été réalisées directement par Blue Green SAS ;
- Travaux de drainage (fairways et bunkers) et de planimétrie des zones de jeu : l'ensemble des drains se sont effondrés dans le temps, de sorte que Blue Green SAS a entamé une campagne de mises à niveau destinée à retrouver une planimétrie parfaite des zones de jeu. Les travaux engagés devraient se poursuivre sur 2012 et 2013 ;
- Réalisation de la signalétique parcours : l'intégralité de la signalétique parcours, accompagnée du mobilier de parcours (banc, poubelle, panneaux directionnels), a été livrée le 20 décembre 2011 pour une installation effective en janvier 2012. Le coût de cet équipement est de 28 k€ HT.

Par ailleurs, le matériel suivant, spécifique à l'entretien du golf, a été acquis : 1 mini-pelle, 2 tracteurs, 2 bennes, 9 tondeuses, 2 engins de sablage, 1 engin de traitement, 4 utilitaires, 1 râteau à bunker et 2 outils d'aération et semi.

Outre la poursuite des travaux de drainage, les investissements suivants ont été initiés sur 2012 :

- Rénovation du Club-House et de ses abords, création d'une nouvelle salle d'enseignement et de vestiaires hommes / femmes, construction d'un practice couvert à double niveau (démarrage au printemps 2012 pour une livraison fin 2012, coût de 1.310 k€) ;
- 2^{ème} phase de rénovation du système d'arrosage (démarrage au printemps 2012 pour une livraison à l'été 2012, coût de 90 k€).

III – La synthèse du compte de résultat

En k€	2011
Chiffre d'affaires	1 720
Produits d'exploitation	1 760
Charges d'exploitation	1 444
Résultat d'exploitation	316
Résultat financier	0
Résultat exceptionnel	-1
Frais de siège (8% du chiffre d'affaires)	138
Résultat après frais de siège	177

Compte-tenu du contexte particulier de l'année 2010 (exploitation par le candidat évincé et précédent délégataire NGF jusqu'au 31 octobre 2010 et prise de fonction du nouveau délégataire le 1^{er} novembre 2010), aucun compte de résultat 2010 « reconstitué » n'est exploitable. Seul le compte de résultat 2011 remis par la société Blue Green SAS, au titre de sa 1^{ère} année d'exploitation complète, vous est présenté ci-dessus.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 s'établit à 1.720 k€. Le taux de rentabilité d'exploitation (résultat d'exploitation / chiffre d'affaires) ressort à 18,37% et le taux de rentabilité nette (résultat après frais de structure / chiffre d'affaires) à 10,31%.

Au titre des 2 mois d'exercice de la société Blue Green SAS sur 2010, la Ville de Bordeaux a perçu une redevance de 11 k€ TTC en 2011 (1,2 k€ de redevance d'occupation du domaine public et 9,8 k€ de redevance variable correspondant à 3% du chiffre d'affaires réalisé).

Au titre des 12 mois de l'exercice 2011, la Ville de Bordeaux percevra une redevance de 62,9 k€ TTC en 2012 (1,2 k€ de redevance d'occupation du domaine public et 61,7 k€ de redevance variable correspondant à 3% du chiffre d'affaires réalisé).

Pour votre complète information, est annexé à la présente synthèse le bilan d'activités de l'exercice 2011.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MME PIAZZA. -

La 463 concerne le Golf de Bordeaux Lac. Tout va bien. Depuis la mise en place de notre nouveau délégataire Blue Green en novembre 2010 avec à sa tête un directeur remarquable nous sommes régulièrement remerciés par nos sportifs utilisateurs pour ce choix fait par la Ville.

Le compte rendu annuel de l'exercice clos le 31 décembre vous est remis. On y remarque un retour à la normale en nombre d'abonnés annuels après cette période troublée, chahutée, au moment du changement de délégataire.

206 golfeurs au départ chaque jour, dont 52% de Bordelais, et une école de golf de grande qualité : 900 personnes de plus chaque année on été initiées, avec un rajeunissement notoire de ce nouveau public.

Sur la formation, pour être très brève, dans le palmarès de nos jeunes je vous signalerai le titre de champion de France des moins de 13 ans décerné à Hermès Ferchaud, alors qu'il n'a que 11 ans. La presse a relayé cet exploit. Elle parle d'un petit prodige au Golf de Bordeaux Lac. Toutes nos félicitations à Hermès.

Permettez-moi de remercier et de féliciter toute l'équipe de bénévoles, les enseignants et le président pour ce magnifique résultat qui honore Bordeaux et la grande qualité de la formation.

Un point sur les travaux :

Le parcours 9 trous et la zone d'entraînement sont terminés. L'exploitation a démarré en juin dernier.

Les travaux d'arrosage sont à achever.

Concernant le drainage nous sommes au tiers des travaux prévus. Ils se poursuivront en 2013.

Dans 10 jours nous coulons la dalle du nouveau practice. Ouverture 1^{er} décembre.

Inauguration du nouveau Club House mi-décembre.

Pour terminer je voudrais répondre à une question posée par M. PAPADATO concernant l'accueil de scolaires. C'est une question à laquelle je tenais à répondre, mais je n'ai eu validation de ses collègues CPC et CPD qu'aujourd'hui.

Comment se déroule l'accueil des scolaires au Golf de Bordeaux Lac ?

Quelle est la manière dont les roulements se font entre les différentes écoles ?

Sur l'école Labarde qui a été citée, aucune classe de CM2 n'a été reçue tout simplement parce qu'elles ont été choisies pour des classes de ski qui font partie des activités de pleine nature, au même titre que le golf et la voile.

Cette année encore 2 classes de l'école Labarde partent au ski. Elles ne seront pas encore cette année prioritaires sur les autres activités golf et voile.

Pour vous rassurer, M. PAPADATO, nous travaillons en étroite collaboration avec vos collègues responsables de la mise en œuvre de programmes et de l'organisation pédagogique. C'est eux qui fixent les critères. Nous leur en donnons les moyens en mettant nos sites à disposition.

Ils disent travailler avec vous à une meilleure communication en interne avec la Direction des écoles et les équipes pédagogiques. Donc l'avenir devrait être meilleur en termes d'information.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Effectivement nous notons avec satisfaction la reprise d'activité du golf et la montée des abonnements. Cet équipement semble de nouveau satisfaire le public. C'est un bien.

Cependant vous me permettez quelques remarques concernant les chiffres donnés en annexe.

Je crois qu'il serait nécessaire de demander au gestionnaire des données plus précises sur la population qui fréquente le golf. Si on nous dit que c'est plutôt une population âgée on ne sait pas quel type de population, par exemple quelle catégorie socioprofessionnelle fréquente ce golf.

Ces chiffres permettraient de savoir si la démocratisation est à l'œuvre ou pas, et surtout savoir si les prix pratiqués sur ce golf sont attractifs ou pas.

De la même manière rien dans le document sur les ouvertures en direction des écoles, mais vous venez de me répondre. Tant mieux, c'est vrai que vous faites un effort pour pousser en direction de l'Inspection Académique.

Un mot pour finir sur les actions de développement durable : réduction des nuisances, pollution, économie d'énergie.

Je note que dans le bilan annuel il devait apparaître un bilan annuel de la gestion de l'eau. Visiblement il n'y est pas, donc ils l'ont oublié. Mais peut-être que l'eau avait été polluée par le Roundup qu'ils avaient mis, donc il valait peut-être mieux ne pas le mettre... Excusez-moi c'est juste une blague.

Mais on avait noté que dans les chiffres donnés par le golf il y avait 3 ou 4.000 euros de produits phytosanitaires. Le « zéro phyto » ce n'était pas encore pour 2011. Merci.

M. LE MAIRE. -

Pas d'autres interventions ?

C'est une information.

**Golf de Bordeaux. Compte rendu annuel de l'exercice
2011**

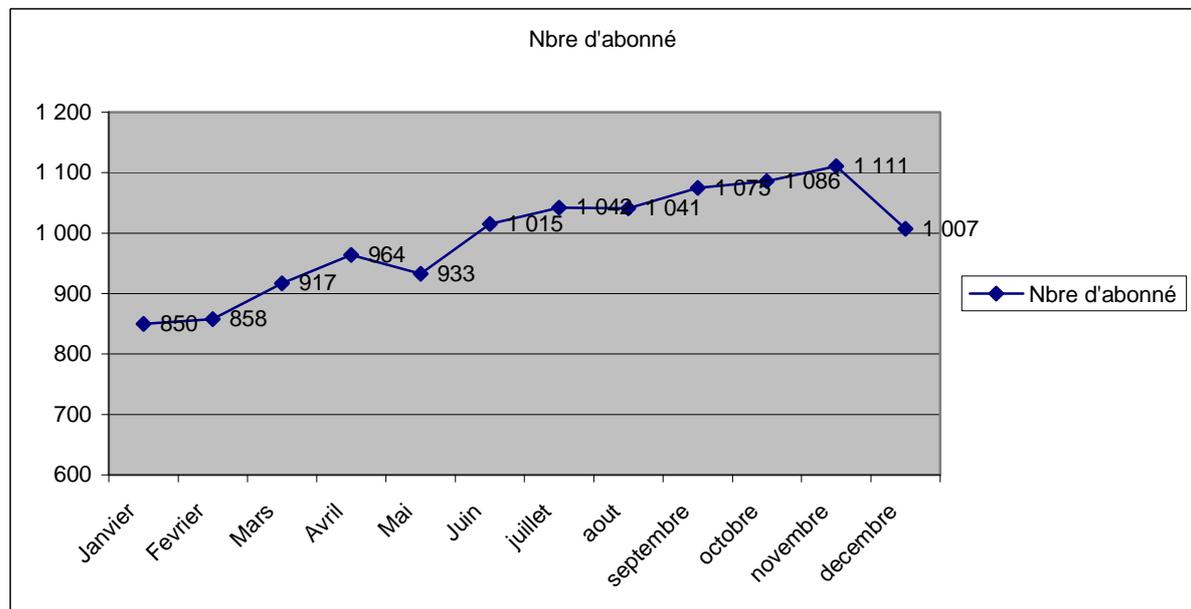
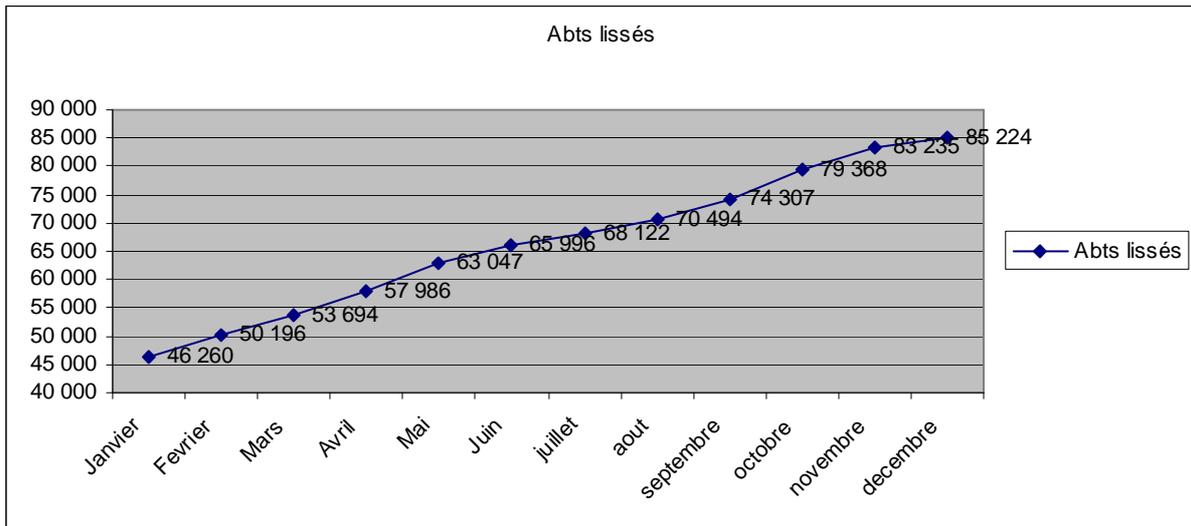
GOLF DE Bordeaux Lac BILAN D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2011

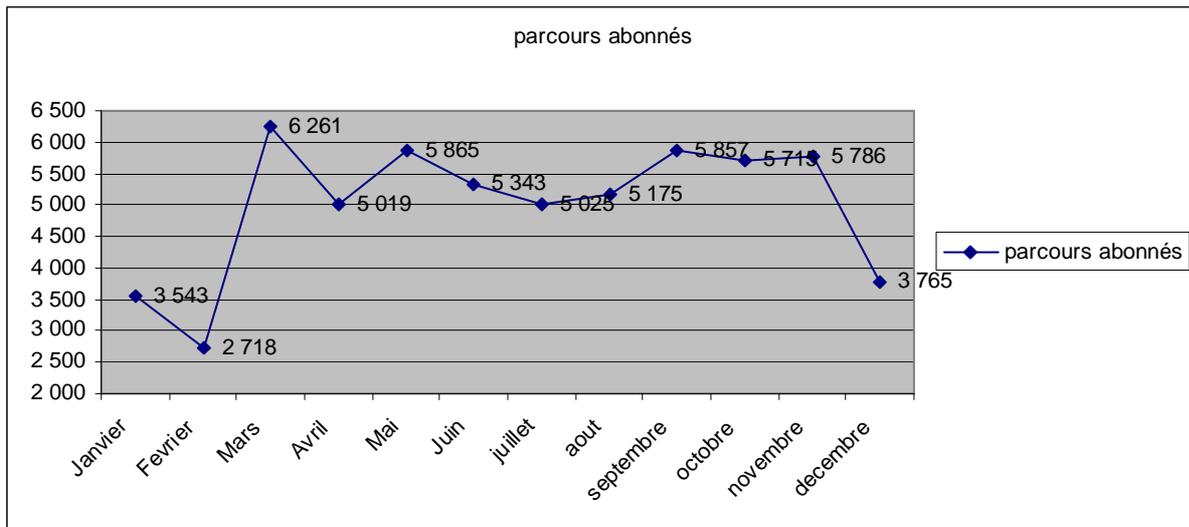


I. DONNEES D'EXPLOITATION

Les abonnements :

Evolution du chiffre d'affaire abonnement

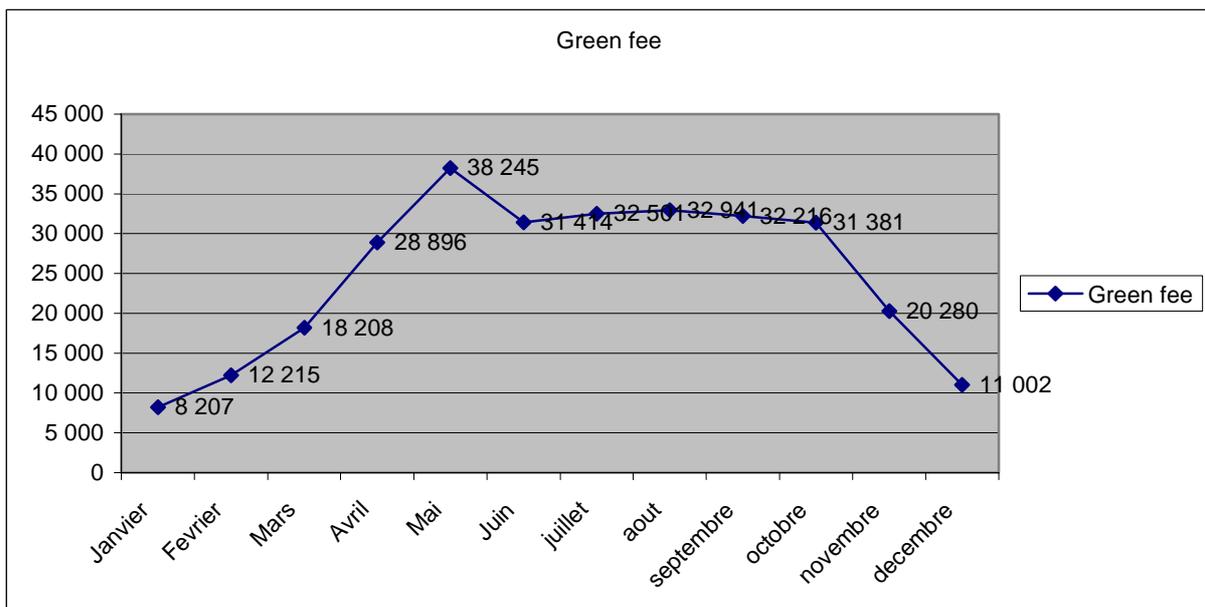


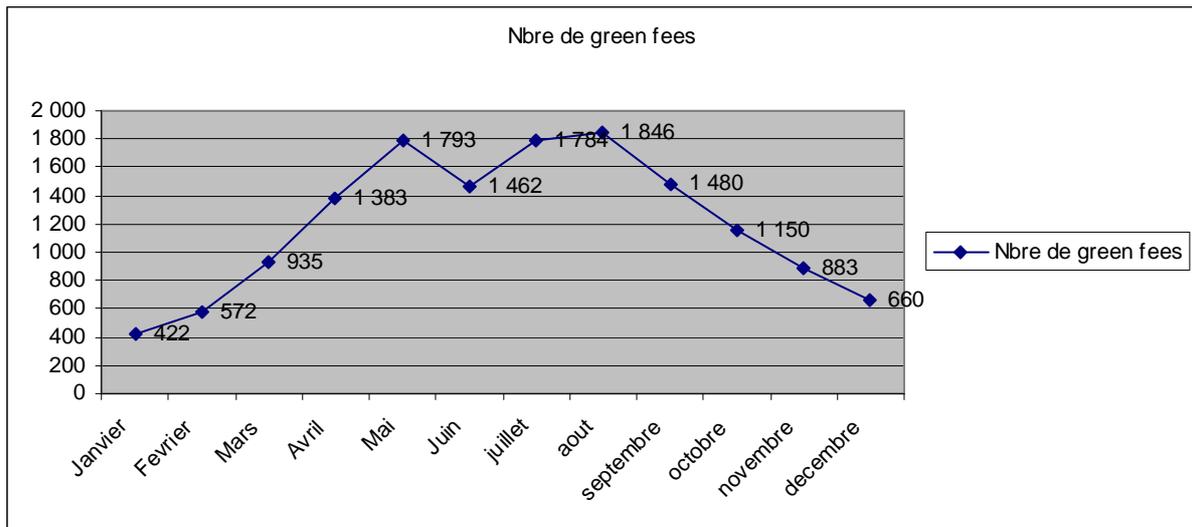


Commentaires : Apres une période troublée par la reprise de l'établissement nous avons pu constater un retour a la normale du nombre d'abonnés sur la fin de l'année 2011.

Nous constatons que hors mis les 3 mois de plein hivers, les abonnés du golf de Bordeaux lac accèdent aux installations de manière très régulière toute l'année, nous comptons entre 5000 et 6000 départs par mois. En 2011 le nombre moyen de départs par jours est de 206 golfeurs.

Les Green fees :

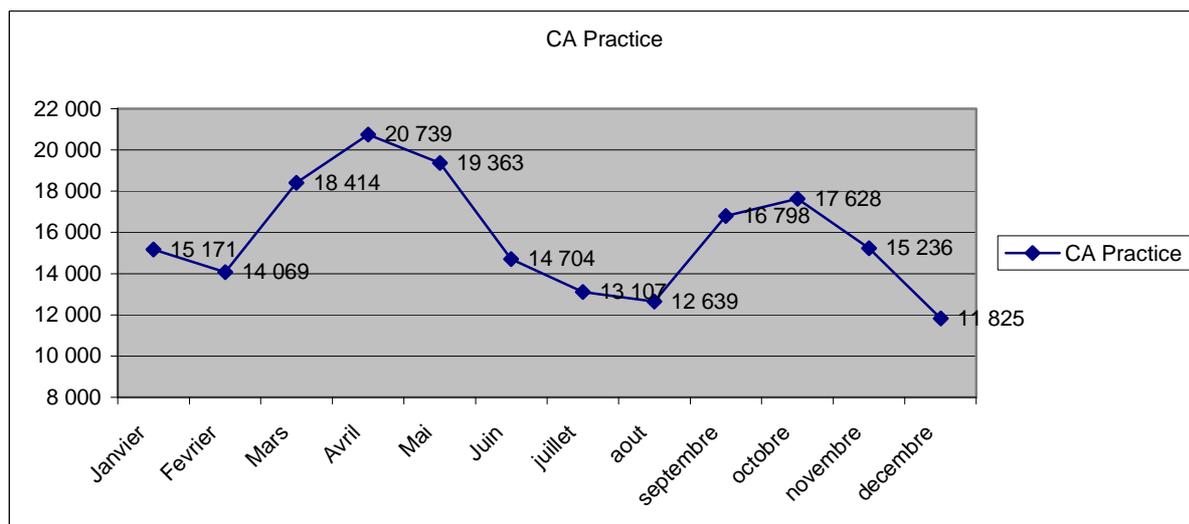




Commentaires : Comme tout golf urbain, le nombre de green fee est relativement lissé entre avril et septembre, contrairement au golf touristiques qui connaissent une explosion de vente de green fee en pleine période estivale. La période hivernale est peu propice à la commercialisation de green fee.

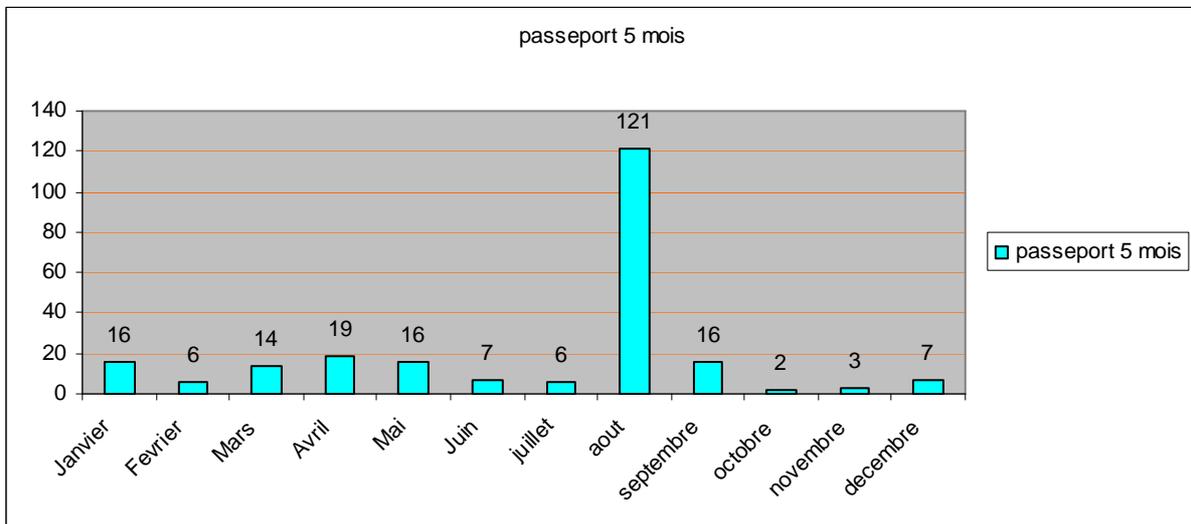
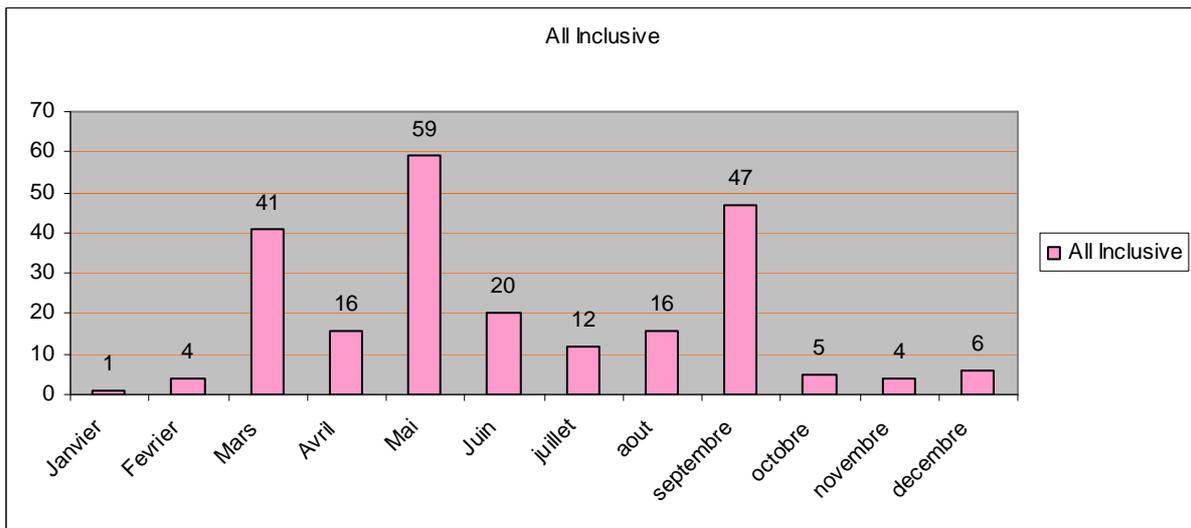
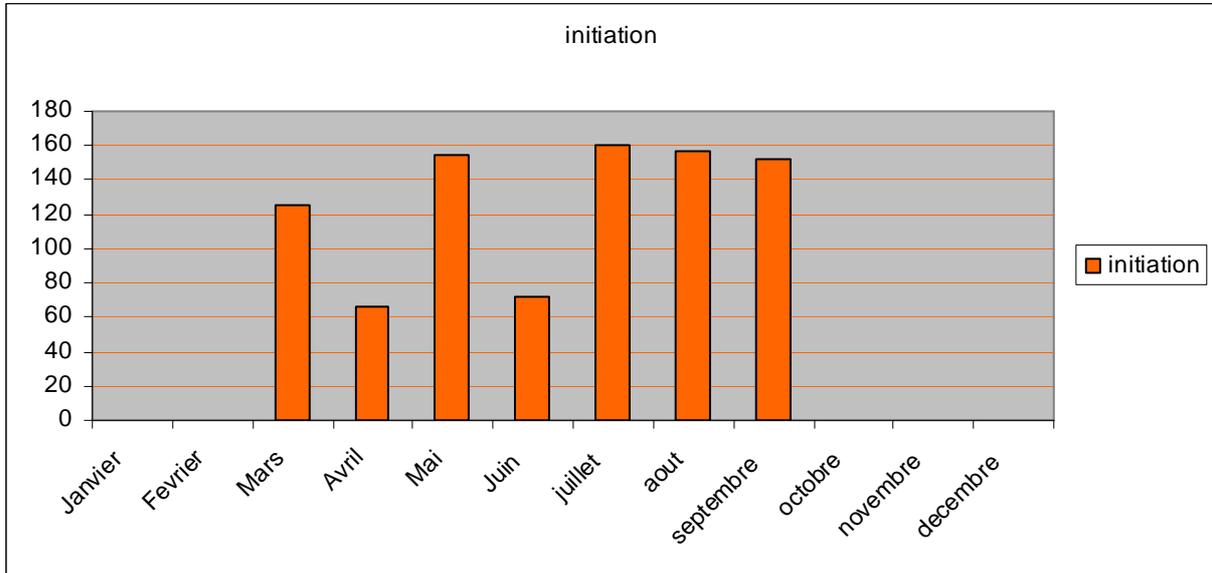
Les opérations commerciales de juillet et août ont eu pour effet de maximiser les ventes de green fee mais nous avons connue parallèlement a ce phénomène a un chute du prix moyen.

Le practice :



Commentaires : l'activité du practice est très dépendante du calendrier de compétition, ainsi on constate un fléchissement de l'activité en juillet/août, pauvre en compétition et qui correspond également à une période où les golfeurs préfèrent accéder au parcours.

ENSEIGNEMENTS



Commentaires : En 2011 près de 900 personnes ont été initiés et ont découverts cette activité au golf de Bordeaux Lac.

231 nouveaux golfeurs ont optés pour un formule dite ALL inclusive pour une durée de 1 an comprenant accès au parcours enseignement et passage de la carte verte.

233 autres ont optés pour la formule Passeport 5 mois, permettant d'obtenir la carte verte au terme d'un cursus de 25 heures de cours.

Ecole de golf

Objectifs : faire découvrir et aimer le jeu de golf, donner les moyens de progresser et amener les plus motivés vers la compétition.

Moyens : attestations de niveaux progressifs de formation sportive et de jeu sur le parcours (les tests des drapeaux), organisation de compétitions réservées à l'école de golf, entraînements équipe jeune, abonnement parcours à petit coût.



14 Golf Océan N°4 - Juillet / Août 2011

la fête de l'école de Bordeaux-Lac

Par Amick TAJAN

les jeunes ont fait la fête à Bordeaux-lac

C'était la fête annuelle de l'école de golf ce mercredi 15 juin dernier sur le parcours des Etangs.

130 jeunes golfeurs, jeunes pousses le matin et ados l'après-midi, s'étaient donné rendez-vous pour cette fête de fin d'année. Laurent Eldrayen, responsable de l'enseignement, avait placé cette journée sous le signe du loisir et de l'amusement, grâce aux 7 enseignants et 9 élèves-moniteurs qui encadraient les jeunes espoirs. « Par groupe de 3 ou 4, soit environ 18 groupes, on les fait tourner sur plusieurs ateliers. Ces ateliers ressemblent aux coups de golf mais sont basés sur de petits coups car on doit faire attention à la sécurité. » En effet, il fut question d'approche, de putting, de puttings-green sur un mini-golf avec des obstacles à contourner. Mais l'un des ateliers se passait aussi au practice où les jeunes golfeurs pouvaient s'adonner au drive, et souvent très adroitement. A la fin de l'après-midi, tous les enfants ont reçu une dotation, soit une médaille, et se retrouvèrent autour d'un goûter offert par la boulangerie Paul et Mac Do.

Un constat amer

Swann Cueydan, le directeur de Bordeaux-Lac, ne peut que regretter que « le niveau global français ne puisse pas progresser si l'on n'implique pas davantage ces jeunes de l'école de golf dans nos structures. » Il est en effet regrettable que les seuls jeunes qui évoluent dans l'élite soient les enfants dont les parents jouent au golf. Par manque de temps sans doute, les parents n'amènent pas leurs enfants au golf en dehors des cours et cela est bien dommage. « Je rêve que les enfants arrivent à 14h et que les parents viennent les chercher à 18h, » avoue-t-il.



50 heures de cours par an, c'est insuffisant

Changer les mentalités

Pour cela, il faudra sans doute changer les habitudes. « Aujourd'hui, on a des groupes d'enfants présents au même moment sur le site, avec des niveaux et des âges proches mais qui ne se connaissent pas. Cela oeuvrerait dans le bon sens de notre sport. Dès lors qu'on voudrait leur faire faire des compétitions à l'extérieur, il faut arriver à motiver les parents. Le travail est certainement plus à mener sur les parents que sur les enfants. » Ainsi a-t-on pu le constater lors de cette belle journée de fête, les enfants sont très heureux au golf. Il n'en faudrait certainement pas beaucoup plus pour qu'ils fassent comprendre à leurs parents que le golf est un sport à part entière. Pour cela, il faut beaucoup de pratique car on ne peut y jouer que sur un parcours dédié au golf.

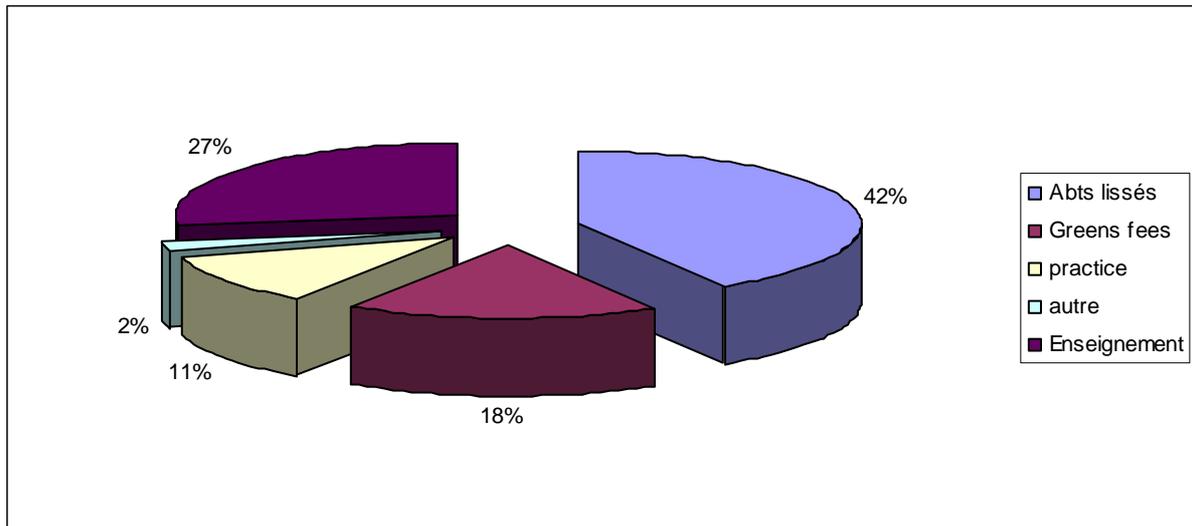
Un sport encore trop élitiste

« J'envisagerais de dispenser des cours pour les parents quand les enfants sont en cours. Si les gens s'occupent des parents pendant deux heures, on est sûr que les enfants seront avec nous pendant deux heures. Si les parents se mettent au golf, on sait que les enfants reviendront. On a sans doute tout intérêt à travailler la famille plus que l'enfant. » L'ambition de Bordeaux-Lac, et de son directeur, est que cette école de golf sorte plus d'élite, que ce soit un vivier. « Aujourd'hui notre école de golf doit être un moteur à créer de futurs maîtres de haut niveau. »





Synthèse répartition chiffre d'affaire



Commentaires : Le chiffre d'affaire du golf de Bordeaux lac repose essentiellement sur les abonnements qui représentent 42 % de ce dernier. L'enseignement est également une activité importante (25% du CA) d'autant que l'ambition de l'enseignement est de former de futur golfeur qui viendront grossir le rang des abonnés.

La politique commerciale, moteur du résultat économique s'articule autour de grandes opérations commerciales ciblés selon les périodes de l'année.

Les opérations commerciales 2011 :

19 & 20 février
Tous nos golfs vous déroulent le tapis rouge

OFFRE SPÉCIALE
-50%
sur les 25 premiers abonnements souscrits sur chaque golf *

FORMULE GOLF

www.formule-golf.com

portes
ouvertes
initiation
gratuite

3 jours supplémentaires
29, 30 avril & 1^{er} mai

Blue GREEN
GROUPE SAUR
www.bluegreen.com

Votre plus grand parcours de golfs

du 5 mai au 5 juin
Tous les jours des green fees
à partir de **20€**

Yesss!

Soyez les premiers à en profiter

Il n'y aura pas pour tout le monde...

Blue GREEN
GROUPE SAUR

www.bluegreen.com

Cher le golf ?

Chez Blue Green, on dit **NON**
aux idées reçues!

Passeport All Inclusive
idéal pour débiter*

- + 1 an d'enseignement
- + 1 an d'accès au parcours
- + demi-série Wilson X31

109,90€/mois

* 1 an d'enseignement
5 mois pour le passage de la carte vert
+ 8 mois de perfectionnement
1 an d'accès au parcours
8 mois sur le parcours école
8 mois sur le grand parcours
1 Demoset Wilson X31
Matériel débiter

Débuter le golf
avec l'Académie Blue Green
Dominique Laroche
Académie Blue Green
DOMINIQUE LAROCHE

Blue GREEN
GROUPE SAUR

www.bluegreen.com
Des golfs proches de vous

CET ÉTÉ CHEZ BLUE GREEN PLEIN SOLEIL SUR LES GREEN FEES

JOUEZ
à partir de **15 euros***

Trouvez le bon départ au meilleur prix sur www.bluegreen.com

Blue GREEN
GROUPE SAUR

Votre plus grand parcours de golfs

www.bluegreen.com

Dès le 1^{er} septembre sur les golfs Blue Green
de nouveaux talents vont naître ! idéal débutant

Passeport 5 mois
199,50€*
au lieu de **425€**
pour les 199 premiers passeports

5 mois de stage
(25 h de cours collectifs)
Accès à volonté
au parcours école de votre club
(pendant 5 mois)
(pendant sur certains golfs)

Académie Blue Green
GARY WATSON

Blue GREEN
GROUPE SAUR

Votre plus grand parcours de golfs

www.bluegreen.com

inaccessible
Il y a toute ça en parlant sans jamais y avoir mis les pieds... et les autres.

le golf ?

initiation gratuite
lors des **Portes Ouvertes**
des golfs Blue Green
les vendredis 16, samedi 17
et dimanche 18 septembre 2011
Renseignements sur www.bluegreen.com

Blue GREEN
GROUPE SAUR

www.bluegreen.com Votre plus grand parcours de golfs

GRAND TIRAGE AU SORT
Jeu national du 8/10 au 30/11

Gagnez
5 ans d'abonnement XXL*
sur le golf de votre choix !

+ vous jouez au green fee
vous avez de chance
de gagner !

Renseignements
à l'accueil du golf

Blue GREEN
GROUPE SAUR
www.bluegreen.com

*Plus de 1000 € de valeur, la durée de validité 5 ans (septembre 2011), l'abonnement gagné sera validé le 10 septembre 2011. Le tirage au sort aura lieu le 30 novembre 2011. Les gagnants seront tirés au sort par ordinateur. Renseignements à l'accueil du golf ou au 02 40 00 00 00. Consultez le site www.bluegreen.com.

C'est Noël avant l'heure
chez Blue Green !

14 mois
POUR LE PRIX DE 12*
POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS

Choisissez votre abonnement

Abonnement Bordeaux pour jouer en accès illimité sur le golf de votre choix	Abonnement Région pour jouer sur plusieurs golfs
Abonnement France & Belgique pour jouer partout, à volonté	LIBERTY QUEST FLEXIQUEST FLEXIORANGE FEST FLEXIORANGE + LIBERTY QUEST FLEXIORANGE + FLEXIQUEST

www.bluegreen.com Votre plus grand parcours de golfs

Offrez du golf,
et faites plaisir à coup sûr

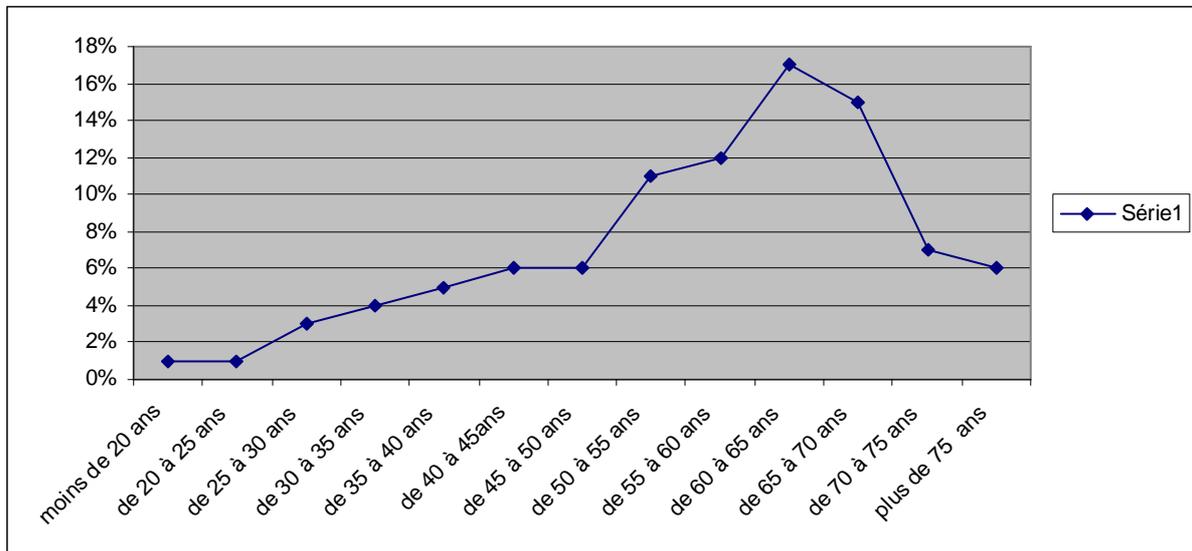
Montant au choix

Carte CADEAU

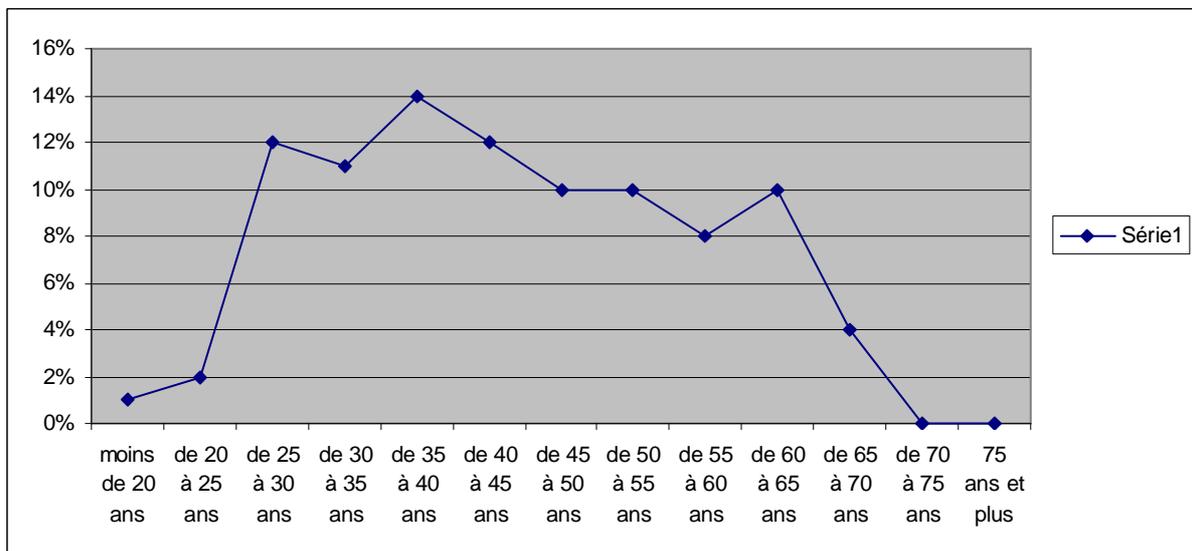
www.bluegreen.com GROUPE SAUR

II. DONNEES SOCIOLOGIQUE

Courbe des âges des abonnés :

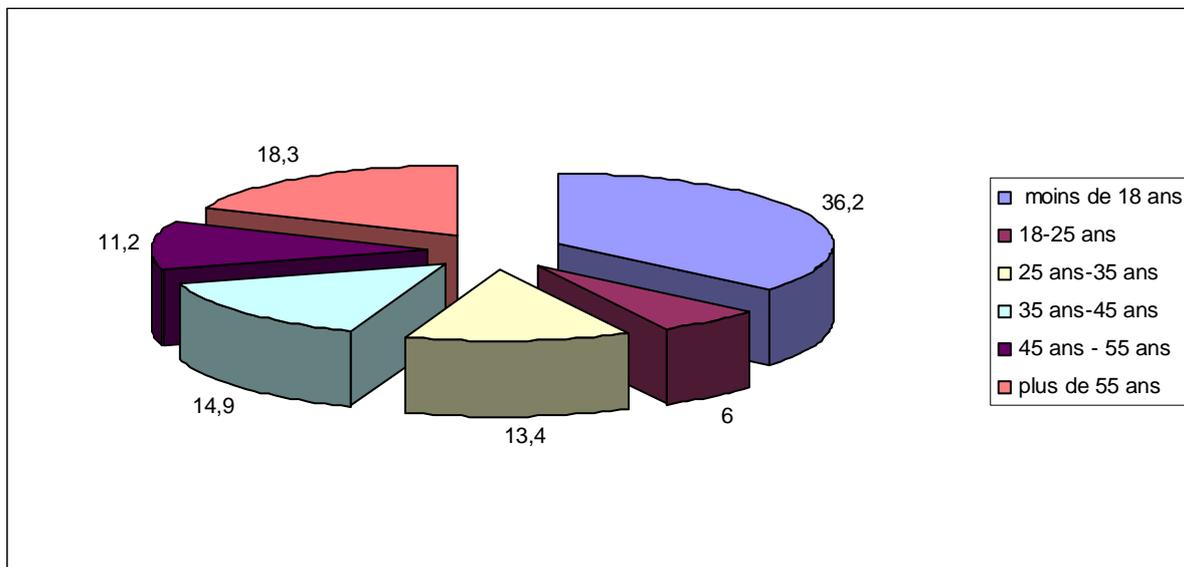


Courbe des âges des élèves (hors école de golf) :

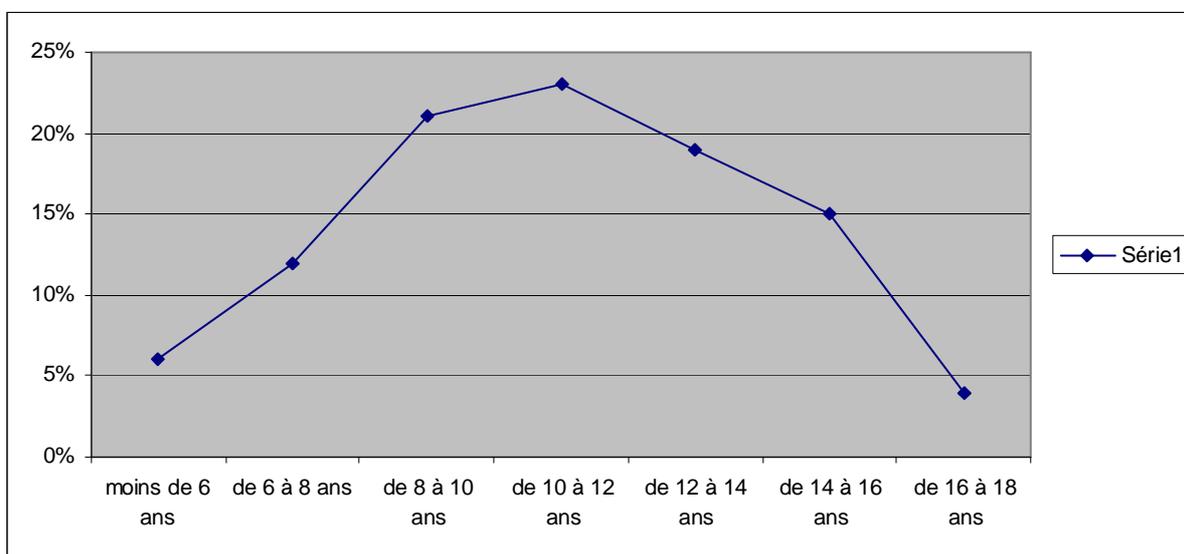


Nous constatons un rajeunissement de la population des golfeurs. Les nouveaux golfeurs, c'est-à-dire ce qui ont débutés le golf dans l'année sont majoritairement dans la tranche 25 à 55 ans tandis que la courbe des âges de abonnés montre une forte représentation dans la tranche au delà de 55 ans.

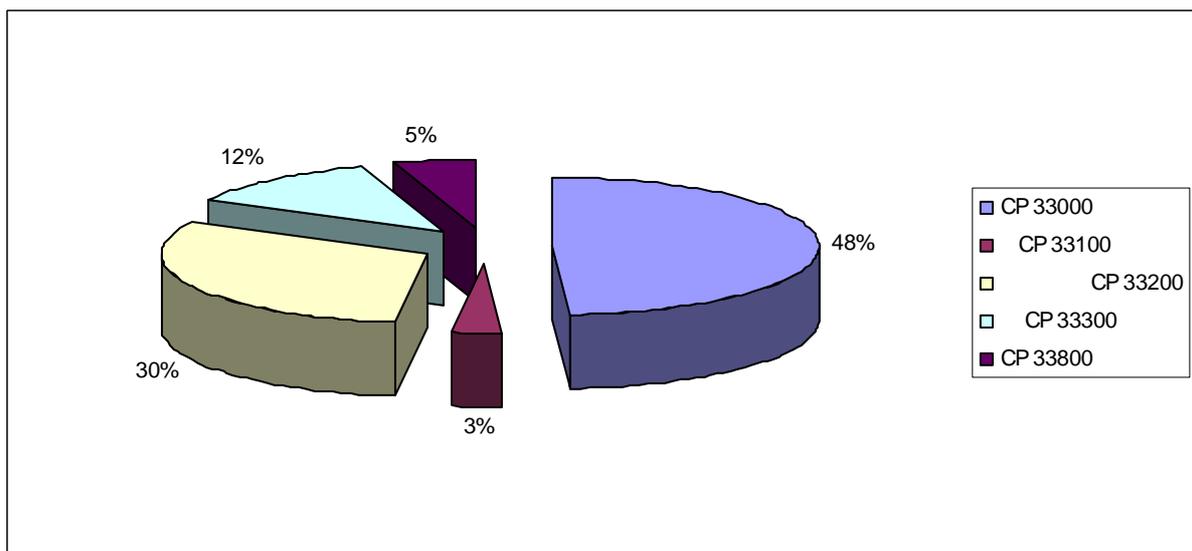
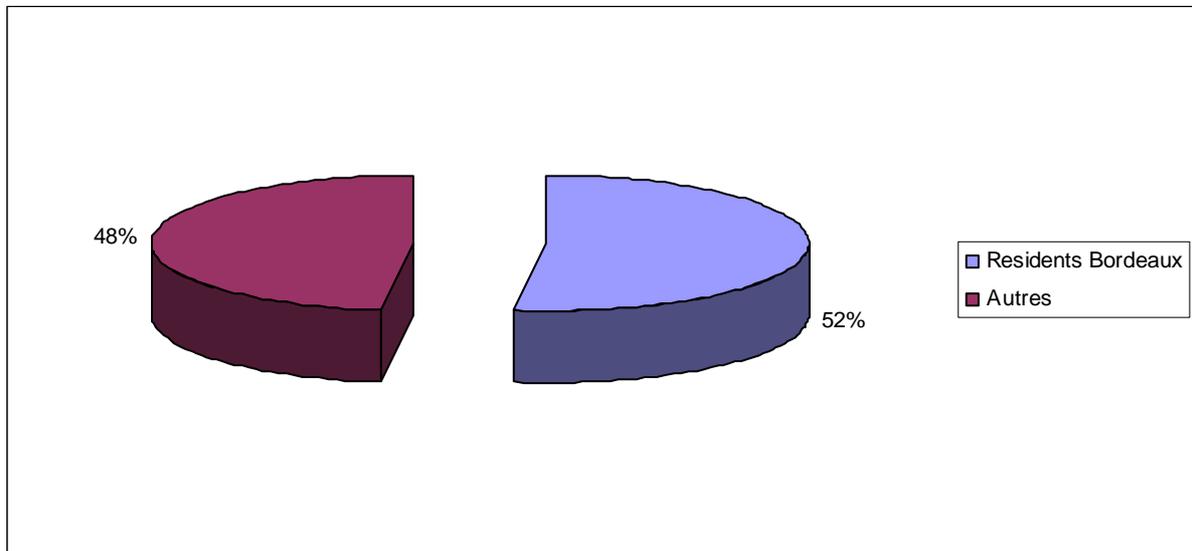
Répartition par âge en % dont école de golf



Courbe des âges des élèves de l'école de golf :



Lieux de résidence :



Parmi les abonnés du Golf de Bordeaux lac, 52 % résident sur la commune de Bordeaux et 48 % d'entre eux dans le centre ville (CP 33000)

III- LES INVESTISSEMENTS

La réalisation d'un parcours Pitch and Putt 9 trous et d'une zone d'entraînement :

Les permis d'aménager obtenus, les travaux ont débuté le 27 août 2011, après une première phase de piquetage et d'implantation les engins ont procédé à la collecte des terres végétales et à la mise en forme de modelés.

3 grands greens d'entraînements et 9 trous pitch and putt verront le jour sur cette surface de 2.5 hectares. **Ouverture pour mai 2012**



La réalisation des greens a suivi un cahier des charges extrêmement précis fidele aux grands principes architecturaux de création d'un golf.



Après 9 semaines de travaux, nous avons procédé à la réception du chantier mi novembre 2011. Aujourd'hui la nature fait son travail, les zones engazonnées verdissent, les étangs se chargent en eau. Dès lors que nous implanterons les zones de départ synthétiques, nous imaginons pouvoir inaugurer ce nouveau parcours au printemps 2012. Une 1 ère compétition du Comite départemental de Golf est déjà planifié pour le 25 mai 2012. Le coût de cet équipement est de 280 k€ HT.



Les travaux d'arrosage 1ère phase

Enjeu primordial sur le Golf de Bordeaux Lac, les travaux portant sur l'arrosage vont se faire en 2 phases.

En 2011 :

Confier à une entreprise extérieure : - Réfection totale de l'arrosage des Greens et départs du parcours de la Jalle
- Réfection de l'arrosage du Fairway du trou n°1 des Etangs

Réalisé par nos propres soins : - Réfection arrosage green et départs du parcours des Etangs
- Remise a niveau des arroseurs



Début des travaux de drainage et de planimétrie des zones de jeu

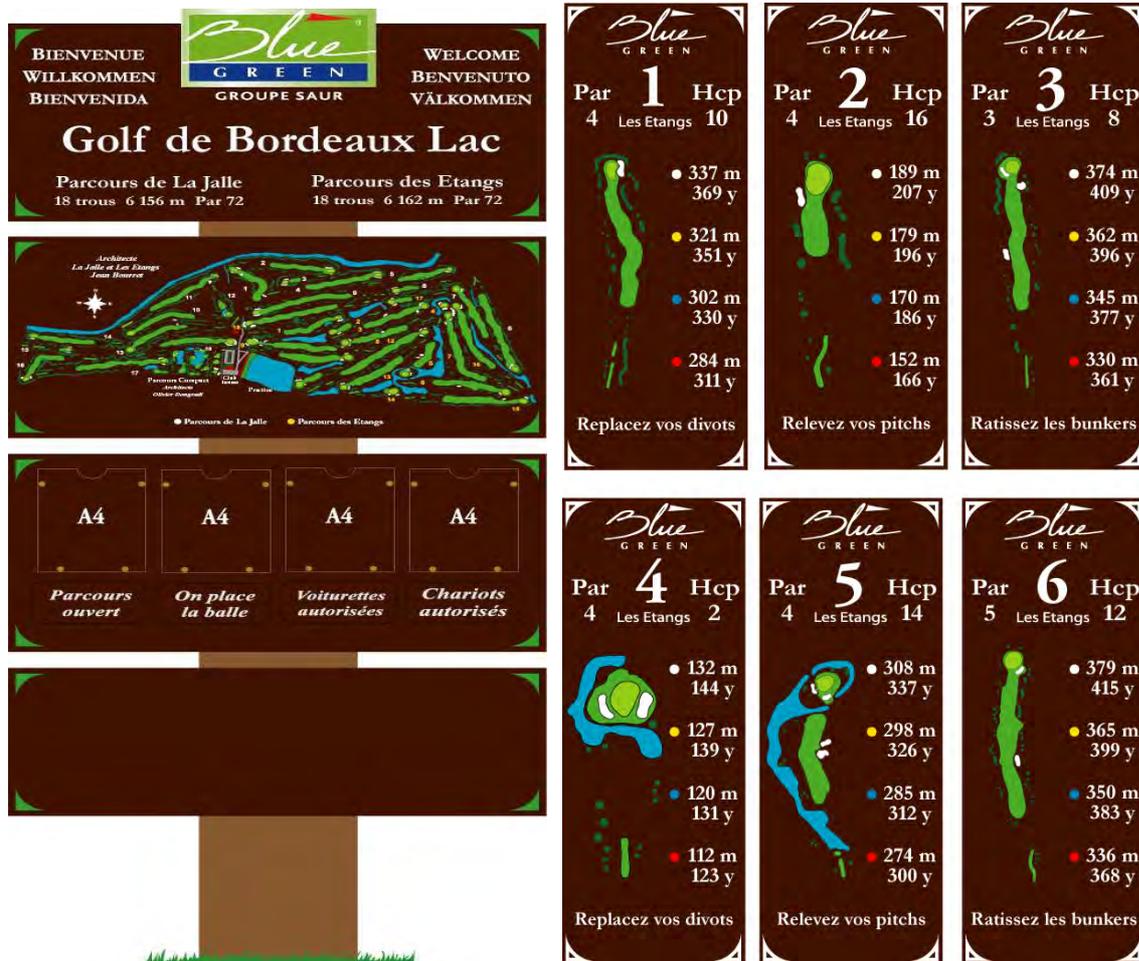
L'ensemble des drains se sont dans le temps effondrés, nous avons entamé une campagne de mises à niveau destinés à retrouver une planimétrie parfaite.

Certains Fairways sont travaillés drain par drain (curetage/mise en place d'un nouveau massif drainant /mises à niveaux)

D'autre part, l'état du sol était tel, a l'image du 1 des Etangs, que nous avons complètement labourés les surfaces de jeu, re drainés et ressemés le fairway. Le trou est resté fermé 2 mois.

Réalisation de la signalétique parcours

L'intégralité de la signalétique parcours, accompagné du mobilier de parcours, banc, poubelles, panneaux directionnels, seront livrés le 20 décembre 2011 pour une installation effective dès les premiers jours de janvier 2012.



Acquisition de matériel spécifique a l'entretien d'un golf



- Acquisition de :**
- Mini pelle : 1
 - Tracteurs : 2
 - Benne : 2
 - Tondeuses à greens : 3
 - Tondeuses tour de greens/départs : 2
 - Tondeuses à fairways : 2
 - Tondeuse à roughs et semi roughs : 2
 - Engins de sablage: 2
 - Engins de traitement : 1
 - Utilitaire : 4
 - Râteau à bunker : 1
 - Outil d'aération et semi : 2

IV-Le Rapport sportif



Equipe Mid amateur Messieurs 1 ere division :
Bordeaux lac Champion de France



Equipe Mid Amateur Dame :
Montée en 1 ère Division



Championnat de France 1^{ere} division Messieurs :
Accès en ¼ Finale
Maintien en 1^{ère} division



Championnat d'Aquitaine par équipe dames :
Maintien en 1^{er} division



Championnat par équipe jeune – 17 ans, 3eme division
Montée en 2 eme

Calendrier des compétitions de club

Janvier :

- Ininitee Cup 38 personnes

Février :

- Inter Club Gazelec 53 personnes
- Promotion Gounouilhou 54 personnes
- Association Sportive 52 personnes

Mars :

- Gounouilhou 96 personnes
- Groupe des Golfeurs Girondins 36 personnes
- Inter Entreprises 63 personnes
- Séniors Golfeurs de Gironde (2 jours) 104 personnes

636

- Trophée Claudette Janiec 142 personnes

Avril :

- Grand Prix 120 personnes
 - Trophée de Bordeaux 62 personnes
 - Trophée Séniors 55 personnes
 - Trophée des moins de 17 ans 93 personnes
 - Séniors Golfeurs de Gironde 122 personnes
 - Trophée LIONS 118 personnes
 - 9 trous 38 personnes
 - Amnesty Day 30 personnes
 - Privilège Tour Féminin 22 personnes

Mai :

- Inter Entreprises +50ans 68 personnes
 - Trophée des Femmes 20 personnes
 - 9 trous 39 personnes
 - Séniors Golfeurs de Gironde 139 personnes
 - Inter Entreprises Promo 90 personnes
 - Green de l'Espoir 68 personnes
 - 9 trous 44 personnes
 - Master Blue Green 36 personnes
 - Inter Entreprises +50ans 66 personnes
 - 18 trous 21 personnes
 - 9 trous 38 personnes
 - 9 trous 30 personnes
 - Optique Portal 114 personnes

Juin :

- 9 trous 30 personnes
 - Optique Portal 114 personnes
 - Inter Entreprises +50ans 66 personnes
 - 9 trous 53 personnes
 - Bmw France 140 personnes
 - Championnat Universitaire 65 personnes

Juillet :

- Restaurant L'Ombrière 136 personnes
 - MEDEF 64 personnes
 - Nu Golf Cup 100 personnes
 - Classement 38 personnes
 - Championnat de Bordeaux-Lac 58 personnes
 - Classement 9 personnes
 - Championnat de Bordeaux-Lac 107 personnes
 - Classement 17 personnes
 - Championnat de Bordeaux-Lac 97 personnes

Rapport d'activités année 2011 Golf Blue Green de Bordeaux Lac



Août :

- Classement	10 personnes
- Championnat de Bordeaux-Lac	87 personnes
- Classement	13 personnes
- Championnat de Bordeaux-Lac	78 personnes
- Classement	3 personnes
- Championnat de Bordeaux-Lac	81 personnes
- Classement	5 personnes
- Championnat de Bordeaux-Lac	68 personnes
- Classement	2 personnes

Septembre :

- Durfort-Vivens	220 personnes
- Coupe du Restaurant	154 personnes
- Classement	12 personnes
- IEGB	76 personnes
- Finale du Championnat de Bordeaux-Lac	84 personnes
- IEGB + 50 Ans	66 personnes
- Golf Poker Tour	32 personnes



CALENDRIER HIVERNAL SAISON 2011 / 2012 GOLF BLUE GREEN DE BORDEAUX-LAC



Date	Evénement	Formule de jeu	Parcours	Départs
NOVEMBRE 2011				
Samedi 05 novembre	Trophée Dominique OSPITAL	Greensome à 2	La Jalle	Echelonnés ap de 08h30
Jeudi 10 novembre	Journée Séniors (1 Abonné + 1 invité non Abonné)	Foursome à 2	La Jalle	Shot Gun à 08h30
Samedi 12 novembre	Championnat d'Hiver de Match-Plays (Qualifications)	StrokePlay	La Jalle	Echelonnés ap de 08h30
Dimanche 13 novembre	Classement sur 9 trous (tee1 au tee9)	Stableford	Les Etangs	Echelonnés ap de 08h30
Jeudi 17 novembre	Beajolais's Cup	Greensome à 2	La Jalle	Shot Gun à 08h30
Samedi 19 novembre	Fête de l'As - Pro Am (1 Pro + 4 Amateurs)	Scramble à 5	Les Etangs	Shot Gun à 12h00
Samedi 26 novembre	Promotion de la Gounouilhou 2012 - Qualifications	StrokePlay	La Jalle	Echelonnés ap de 08h30
Dimanche 27 novembre	Promotion de la Gounouilhou 2012 - Qualifications	Match-Plays	Les Etangs	Echelonnés ap de 08h30
DECEMBRE 2011				
Samedi 03 décembre	Golf Poker Tour - 9 trous + Tournoi de Poker	StrokePlay	Les Etangs	Shot Gun à 09h30
Dimanche 11 décembre	Course au Drapeau - 18	StrokePlay	Les Etangs	Shot Gun à 09h00
Dimanche 18 décembre	Coupe de Noël - Journée des Abonnés	Scramble à 4	La Jalle	Shot Gun à 09h00
Mercredi 21 décembre	Jour le plus court..... partie la plus longue	Stableford	Jalle / Etangs	Shot Gun à 09h00
JANVIER 2012				
Dimanche 08 janvier	Coupe des Rois	Scramble à 3	Les Etangs	Shot Gun à 09h00
Dimanche 15 janvier	Tri Golf Cup	Patsome 18	La Jalle	Echelonnés ap de 08h30
Samedi 21 janvier	Golf Bridge (Concours de Bridge)			
Dimanche 22 janvier	Golf Bridge	StrokePlay / Ficelle	Les Etangs	Shot Gun à 09h00
Samedi 28 janvier	Championnat Eclectic	Stableford	La Jalle	Shot Gun à 09h00
Dimanche 29 janvier	Championnat Eclectic	Stableford	La Jalle	Shot Gun à 09h00
FEVRIER 2012				
Samedi 04 février	Crep Party Cup	Chapman	Les Etangs	Shot Gun à 12h00
Samedi 11 février	Le Décathlon du Golf		La Jalle	
Samedi 25 février	Gounouilhou 2012 de Bordeaux-Lac - Qualifications	StrokePlay	Les Etangs	Echelonnés ap de 08h30
Dimanche 26 février	Gounouilhou 2012 de Bordeaux-Lac - 1/4 de finale	Match-Plays	La Jalle	Echelonnés ap de 08h30



V- Les Données financières

BLUE GREEN SAS : BORDEAUX	Page 3
Etats Financiers au 31 décembre 2011 - Projet -	

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Belgique	31/12/2011
Ventes de marchandises	763		763
Production vendue de biens			
Production vendue de services	1 718 998		1 718 998
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 719 761		1 719 761
Production stockée			22 372
Production immobilisée			16 348
Subventions d'exploitation			1 398
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			29
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 759 908
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			(477)
Variation de stock (marchandises)			(713)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			146 423
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(16 579)
Autres achats et charges externes			289 917
Impôts, taxes et versements assimilés			50 667
Salaires et traitements			683 044
Charges sociales			260 479
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			31 518
Sur immobilisations : dotations aux provisions			
Sur actif circulant : dotations aux provisions			3 642
Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			(3 921)
CHARGES D'EXPLOITATION			1 444 000
EBE			351 069
RESULTAT D'EXPLOITATION			315 908
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS			
Dotations financières aux amortissements et provisions			112
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES			112
RESULTAT FINANCIER			(112)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			315 796

	BLUE GREEN SAS : BORDEAUX	Page 4
	Etats Financiers au 31 décembre 2011 - Projet -	

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2011</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	(754)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	(754)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	182
CHARGES EXCEPTIONNELLES	182
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(936)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	
TOTAL DES PRODUITS	1 759 154
TOTAL DES CHARGES	1 444 294
BENEFICE OU PERTE	314 860

Frais de structure	CA	1 719 761	8%	137 581
RESULTAT APRES FRAIS DE STRUCTURE				177 279

Rapport d'activités année 2011

Golf Blue Green de Bordeaux Lac



Groupe Blue Green		Cloûture :	déc-11
Date :	27/04/2012	COMPTES D'EXPLOITATION :	
		Détail avant frais de service support	
		Présentation analytique	

Site	BORDEAUX
------	----------

Catégorie 6	Activité	Catégorie 7	Catégorie 8	Compte GL	Données		
					BG SAS	BGRH	Total
10-RBE	1-Golf	10-Chiffre d'affaires	101-Abonnements vendus	708110-CA ABONNEMENTS GOLF VENDUS	-2 791	0	-2 791
				708112-CA ABONNEMENTS LISSAGE	470 533	0	470 533
				708113-CA ABONNEMENTS PRELEVEMENT	216 990	0	216 990
			Total 101-Abonnements vendus		684 732	0	684 732
			110-Green fees	708100-CA GREEN FEES	301 958	0	301 958
			Total 110-Green fees		301 958	0	301 958
			112-Practicoes	708120-CA PRACTICE	192 020	0	192 020
			Total 112-Practicoes		192 020	0	192 020
			113-Voiturettes	708130-CA LOCATIONS VOITURETTES	14 191	0	14 191
			Total 113-Voiturettes		14 191	0	14 191
			114-Cartes BG	708140-CA CARTES BLUE GREEN	6 295	0	6 295
			Total 114-Cartes BG		6 295	0	6 295
			118-Autres produits golf	708150-CA LOCATIONS MATERIEL GOLF	3 007	0	3 007
				708190-CA AUTRES LOC & PROD. GOLF	23 866	0	23 866
			Total 118-Autres produits golf		26 874	0	26 874
		Total 10-Chiffre d'affaires			1 225 870	0	1 225 870
		30-Coût matières	338-Variation terrain	803200-VARIATION STOCKS TERRAIN	16 579	0	16 579
				799338-TC VARIATION STOCK TERRAIN	-16 579	0	-16 579
			Total 338-Variation terrain		0	0	0
		Total 30-Coût matières			0	0	0
		40-Charges de personnel	420-Personnel - bruts	841100-APPOINTEMENTS & SALAIRES	-362 784	0	-362 784
				841120-PRIMES S/ SALAIRES	-5 638	0	-5 638
				841130-MAJORAT - HEURES SUPP & COMPL.	-998	0	-998
				841140-PRIMES DE PRECARITE	-462	0	-462
				841180-PRIMES EXCEPTIONNELLES	-1 755	0	-1 755
				841170-PRIME ANCIENNETE	-17 245	0	-17 245
				841180-ABSENCES RETENUES & IND COMP.	26 414	0	26 414
				841200-CONGES PAYES PRIS	-15 088	0	-15 088
				841210-INDEMNITES COMPENSATRICES C.P	-7 873	0	-7 873
				841220-ABSENCES CONGES PAYES	14 711	0	14 711
				841510-AVANTAGES EN NATURE LOGEMENT	-4 457	0	-4 457
				841520-AVANTAGES EN NATURE VEHICULES	-3 089	0	-3 089
			Total 420-Personnel - bruts		-368 237	0	-368 237
			425-Personnel - bruts Prov dotation n	841880-PROVISIONS SALAIRES A VERSER	-2 558	0	-2 558
			Total 425-Personnel - bruts Prov dotation n		-2 558	0	-2 558
			429-Personnel - bruts Prov reprise n-1	841880-REPRISE PROV SAL A VERSER N-1	508	0	508
			Total 429-Personnel - bruts Prov reprise n-1		508	0	508
			430-Personnel - charges	833300-FORMATION CONTINUE (1.50 %)	-6 164	0	-6 164
				833400-EFFORT CONSTRUCTION	-1 598	0	-1 598
				833500-TAXE APPRENTISSAGE	-2 438	0	-2 438
				845100-URSSAF - RG & MSA	-78 498	0	-78 498
				845250-MUTUELLE - CADRES	-3 615	0	-3 615
				845300-RETRAITES - NC	-18 978	0	-18 978
				845350-RETRAITES - CADRES	-5 583	0	-5 583
				845400-ASSEDIC - RG & MSA	-15 919	0	-15 919
				845500-PREVOYANCE - NON CADRES	-824	0	-824
				845550-PREVOYANCE - CADRES	-1 867	0	-1 867
				847100-C E - FONCTIONNEMENT	-737	0	-737
				847200-C E - OEUVRES SOCIALES	-921	0	-921
				847600-MEDICINE DU TRAVAIL	-975	0	-975
			Total 430-Personnel - charges		-138 105	0	-138 105
			435-Personnel - charges Prov dotation n	845880-PROV CHARGES S/ SAL A VERSER	-997	0	-997
			Total 435-Personnel - charges Prov dotation n		-997	0	-997
			439-Personnel - charges Prov reprise n-1	845880-REPRISE CHARGES SAL A VERS N-1	197	0	197
			Total 439-Personnel - charges Prov reprise n-1		197	0	197
			480-Personnel - autres	821100-PERSONNEL INTERIMAIRE	-2 215	0	-2 215
				726510-REPRISE AVTGES NATURE LOGEMENT	4 457	0	4 457
				726520-REPRISE AVTGES NATURE VEHICULE	3 069	0	3 069
				741100-SUBVENTION AIDE RECUE A EMPLOI	16 348	0	16 348
				791220-REMBT RECU S/ SUBR PREVOYANCE	1 398	0	1 398
			Total 480-Personnel - autres		23 057	0	23 057
			485-Personnel - prov CP	841800-PROV CONGES PAYES ECOULES	-10 472	0	-10 472
				841850-PROV CIH	-3 258	0	-3 258
				845800-PROV CHARGES S/ C.P ECOULES	-4 084	0	-4 084
				845850-PROV CHARGES S/CIH	-1 270	0	-1 270
			Total 485-Personnel - prov CP		-19 084	0	-19 084
		Total 40-Charges de personnel			-505 218	0	-505 218

Rapport d'activités année 2011

Golf Blue Green de Bordeaux Lac



80-Autres charges	602-Engrais, phyto, sables etc	602100-ACHATS ENGRAIS	-49 357	0	-49 357	
		602110-ACHATS PHYTOSANITAIRES	-3 518	0	-3 518	
		602120-ACHATS SABLES, GRAVIERS, ETC	-30 801	0	-30 801	
		799802-TC ENGRAIS, PHYTO, ETC ...	10 675	0	10 675	
		Total 602-Engrais, phyto, sables etc	-72 801	0	-72 801	
	603-Petits mat. outill & pièces	602200-PIECES DETACHEES MAT TERRAIN	-20 518	0	-20 518	
		602210-PIECES DETACHEES MAT ATELIER	-3 581	0	-3 581	
		602220-PIECES DETACHEES MAT ARROSAGE	-9 904	0	-9 904	
		602400-ACHATS BALLEES PRATICE	-3 240	0	-3 240	
		602410-ACHATS PETIT MATERIEL PRACTICE	-2 917	0	-2 917	
		602420-ACHATS PETIT MATERIEL PARCOURS	-2 254	0	-2 254	
		606350-ACHATS PETIT OUTIL. & MATERIEL	-16 027	0	-16 027	
		799803-TC PETIT MAT. OUTILL & PIECES	3 839	0	3 839	
	Total 603-Petits mat. outill & pièces	-54 783	0	-54 783		
	604-Eau arrosage	608102-REDEV. STATION POMPAGE TERRAIN	-2 868	0	-2 868	
	Total 604-Eau arrosage	-2 868	0	-2 868		
	605-Energie	602300-SUPER CARBURANT TERRAIN	-1 128	0	-1 128	
		602310-GAZOLE TERRAIN	-2 365	0	-2 365	
		602320-FIOUL TERRAIN	-14 118	0	-14 118	
		602330-LUBRIFIANT TERRAIN	-2 315	0	-2 315	
		608122-ELECTRICITE STATION POMPAGE	-1 117	0	-1 117	
		799805-TC ENERGIE	2 265	0	2 265	
	Total 605-Energie	-18 778	0	-18 778		
	608-Fournitures consommables	608310-ACHATS VET. & CHAUSS. TRAVAIL	-2 784	0	-2 784	
		608360-ACHATS PETITES FOURNITURES	-258	0	-258	
	Total 608-Fournitures consommables	-3 042	0	-3 042		
	607-Fournitures administratives	608400-ACHATS FOURN. BUREAU & INFORM.	-42	0	-42	
Total 607-Fournitures administratives	-42	0	-42			
608-Produits accueil	608390-ACHATS PRODUITS D'ACCUEIL	-904	0	-904		
	799808-TC PRODUITS D'ACCUEIL	257	0	257		
Total 608-Produits accueil	-647	0	-647			
613-Locations	613600-LOCATIONS MATERIEL	-430	0	-430		
	616570-ASSURANCE VOITURETTES	-960	0	-960		
Total 613-Locations	-1 390	0	-1 390			
615-Maintenance & entretien	615600-SCE EXT. ENTR & REPAR MATERIEL	-747	0	-747		
	615670-SCE EXT. ENTR & REPAR VOITURET	-316	0	-316		
Total 615-Maintenance & entretien	-1 064	0	-1 064			
625-Voyages & déplacements	625100-VOYAGES & DEPLACEMENTS	-2 051	0	-2 051		
	625800-MISSIONS	-14	0	-14		
	625810-RECEPTIONS	-382	0	-382		
Total 625-Voyages & déplacements	-2 447	0	-2 447			
626-Telecom	626200-TELEPHONE	0	0	0		
Total 626-Telecom	0	0	0			
628-Cotisations diverses	628100-COTISATIONS DIVERSES	-38 100	0	-38 100		
Total 628-Cotisations diverses	-38 100	0	-38 100			
629-Redevance FFG	628110-REDEVANCE F.F.G.	-1 800	0	-1 800		
Total 629-Redevance FFG	-1 800	0	-1 800			
Total 80-Autres charges		-197 560	0	-197 560		
Total 1-Golf		523 092	0	523 092		
2-Enseignement	10-Chiffre d'affaires	125-Enseignement	708250-CA ENSEIGNEMENT	270 713	0	270 713
			708252-CA ENSEIGNEMENT LISSAGE	86 848	0	86 848
			708253-CA ENSEIGNEMENT PRELEVEMENT	107 524	0	107 524
Total 125-Enseignement	445 088	0	445 088			
Total 10-Chiffre d'affaires	445 088	0	445 088			

Rapport d'activités année 2011

Golf Blue Green de Bordeaux Lac



Categorie 8 10-RBE	Activité 2-Enseignement	Categorie 7 40-Charges de personnel	Categorie 8 420-Personnel - bruts	Compte GL	Données			2
					BG SAS	BGRH	Total	
				841100-APPOINTEMENTS & SALAIRES	-187 258	0	-187 258	
				841130-MAJORAT - HEURES SUPP & COMPL	-509	0	-509	
				841170-PRIME ANCIENNETE	-8 817	0	-8 817	
				841180-ABSENCES RETENUES & IND COMP	2 714	0	2 714	
				841200-CONGES PAYES PRIS	-11 895	0	-11 895	
				841220-ABSENCES CONGES PAYES	11 288	0	11 288	
				841510-AVANTAGES EN NATURE LOGEMENT	-8 928	0	-8 928	
				Total 420-Personnel - bruts	-199 225	0	-199 225	
			425-Personnel - bruts Prov dotation n	841800-PROVISIONS SALAIRES A VERSER	-16 535	0	-16 535	
				Total 425-Personnel - bruts Prov dotation n	-16 535	0	-16 535	
			430-Personnel - charges	833300-FORMATION CONTINUE (1.50 %)	-3 209	0	-3 209	
				833400-EFFORT CONSTRUCTION	-898	0	-898	
				833500-TAXE APPRENTISSAGE	-1 355	0	-1 355	
				845100-URSSAF - RG & MSA	-54 898	0	-54 898	
				848250-MUTUELLE - CADRES	-1 853	0	-1 853	
				848300-RETRAITES - NC	-9 793	0	-9 793	
				848350-RETRAITES - CADRES	-4 083	0	-4 083	
				848400-AGEDIC - RG & MSA	-8 615	0	-8 615	
				848500-PREVOYANCE - NON CADRES	-303	0	-303	
				848550-PREVOYANCE - CADRES	-1 582	0	-1 582	
				847100-C E - FONCTIONNEMENT	-398	0	-398	
				847200-C E - OEUVRES SOCIALES	-498	0	-498	
				Total 430-Personnel - charges	-87 442	0	-87 442	
			435-Personnel - charges Prov dotation n	845800-PROV CHARGES S/ SAL A VERSER	-8 449	0	-8 449	
				Total 435-Personnel - charges Prov dotation n	-8 449	0	-8 449	
			480-Personnel - autres	728610-REPRISE AVTGES NATURE LOGEMENT	8 928	0	8 928	
				Total 480-Personnel - autres	8 928	0	8 928	
			495-Personnel - prov CP	841800-PROV CONGES PAYES ECOULES	-7 731	0	-7 731	
				841850-PROV CIH	-2 337	0	-2 337	
				845800-PROV CHARGES S/ C/P ECOULES	-3 015	0	-3 015	
				845850-PROV CHARGES S/CIH	-911	0	-911	
				Total 495-Personnel - prov CP	-13 994	0	-13 994	
			Total 40-Charges de personnel		-318 719	0	-318 719	
		80-Autres charges	808-Fournitures consommables	808360-ACHATS PETITES FOURNITURES	-13 155	0	-13 155	
				Total 808-Fournitures consommables	-13 155	0	-13 155	
			825-Voyages & déplacements	825100-VOYAGES & DEPLACEMENTS	-201	0	-201	
				Total 825-Voyages & déplacements	-201	0	-201	
			Total 80-Autres charges		-13 356	0	-13 356	
			Total 2-Enseignement		115 011	0	115 011	

Rapport d'activités année 2011 Golf Blue Green de Bordeaux Lac



3-Proshop	10-Chiffre d'affaires	170-Boutique matériel	707100-CA BO MATERIEL & REPARAT.	138	0	138		
		Total 170-Boutique matériel		138	0	138		
		172-Boutique accessoires	707120-CA BO ACCESSOIRES	625	0	625		
		Total 172-Boutique accessoires		625	0	625		
	Total 10-Chiffre d'affaires			763	0	763		
30-Coût matières	330-Variation matériel	330-Variation matériel	603700-VARIATION STOCKS BO MAT & REP	713	0	713		
		Total 330-Variation matériel		713	0	713		
		331-Variation Vêtements	603710-VARIATION STOCKS BO VETEMENTS	0	0	0		
		Total 331-Variation Vêtements		0	0	0		
		332-Variation accessoires	603720-VARIATION STOCKS BO ACCESSOIRE	0	0	0		
		Total 332-Variation accessoires		0	0	0		
		360-Achats bo matériel	607100-ACHATS MSES BO MAT & REPARAT.	4 916	0	4 916		
		Total 360-Achats bo matériel		4 916	0	4 916		
		361-Achats bo vêtements	607110-ACHATS MSES BO VETEMENTS 796361-TC ACHATS BO VETEMENTS	-576 -754	0	-576 -754		
		Total 361-Achats bo vêtements		-1 330	0	-1 330		
		362-Achats bo accessoires	607120-ACHATS MSES BO ACCESSOIRES	-3 863	0	-3 863		
		Total 362-Achats bo accessoires		-3 863	0	-3 863		
		360-Prov & rep deprec matériel	681730-DAP STOCKS BO MATERIEL & REPAR 781730-RAP STOCKS BO MATERIEL & REPAR	0 0	0	0 0		
		Total 360-Prov & rep deprec matériel		0	0	0		
		361-Prov & rep deprec vêtements	681731-DAP STOCKS BO VETEMENTS 781731-RAP STOCKS BO VETEMENTS	0 0	0	0 0		
		Total 361-Prov & rep deprec vêtements		0	0	0		
		362-Prov & rep deprec accessoires	681732-DAP STOCKS BO ACCESSOIRES 781732-RAP STOCKS BO ACCESSOIRES	0 0	0	0 0		
		Total 362-Prov & rep deprec accessoires		0	0	0		
			Total 30-Coût matières			436	0	436
		Total 3-Proshop				1 199	0	1 199
4-Restaurant	30-Coût matières	366-Achats resto liquide	601110-ACHATS LIQUIDE RESTAURANT	-829	0	-829		
		Total 366-Achats resto liquide		-829	0	-829		
	Total 30-Coût matières		-829	0	-829			
	60-Autres charges	606-Fournitures consommables	606340-ACHATS PRODUITS D'ENTRETIEN	-478	0	-478		
		Total 606-Fournitures consommables		-478	0	-478		
Total 60-Autres charges		-478	0	-478				
Total 4-Restaurant				-1 105	0	-1 105		

Rapport d'activités année 2011

Golf Blue Green de Bordeaux Lac



6-Autres activités	10-Chiffre d'affaires	183-Locations immobilière	708300-CA LOCATIONS IMMOBILIERES	37 320	0	37 320		
		Total 183-Locations immobilière		37 320	0	37 320		
		Total 10-Chiffre d'affaires		37 320	0	37 320		
	40-Charges de personnel	480-Personnel - autres	624500-FRAIS DE DEMENAGEMENT	-7 744	0	-7 744		
		Total 480-Personnel - autres		-7 744	0	-7 744		
		Total 40-Charges de personnel		-7 744	0	-7 744		
60-Autres charges	608-Fournitures consommables	608360-ACHATS PETITES FOURNITURES	-92	0	-92			
		Total 608-Fournitures consommables	-92	0	-92			
		Total 60-Autres charges		-92	0	-92		
Total 6-Autres activités								
Total 6-Autres activités								
7-Indirectes	40-Charges de personnel	420-Personnel - bruts	841100-APPOINTEMENTS & SALAIRES	-58 670	0	-58 670		
			841130-MAJORAT - HEURES SUPP & COMPL	-234	0	-234		
			841170-PRIME ANCIENNETE	-4 707	0	-4 707		
			841200-CONGES PAYES PRIS	-3 043	0	-3 043		
			841220-ABSENCES CONGES PAYES	3 043	0	3 043		
			841510-AVANTAGES EN NATURE LOGEMENT	-7 920	0	-7 920		
				Total 420-Personnel - bruts		-69 531	0	-69 531
			425-Personnel - bruts Prov dotation n	841880-PROVISIONS SALAIRES A VERSER	-1 167	0	-1 167	
				Total 425-Personnel - bruts Prov dotation n		-1 167	0	-1 167
			430-Personnel - charges	833300-FORMATION CONTINUE (1.50 %)	-1 113	0	-1 113	
	833400-EFFORT CONSTRUCTION	-313		0	-313			
	833600-TAXE APPRENTISSAGE	-473		0	-473			
	845100-URSSAF - RG & MSA	-17 661		0	-17 661			
	845250-MUTUELLE - CADRES	-1 040		0	-1 040			
	845300-RETRAITES - NC	-2 561		0	-2 561			
	845360-RETRAITES - CADRES	-3 572		0	-3 572			
	845400-ASSEDIC - RG & MSA	-3 007		0	-3 007			
	845500-PREVOYANCE - NON CADRES	-29		0	-29			
	845550-PREVOYANCE - CADRES	-942		0	-942			
	847100-C E - FONCTIONNEMENT	-139		0	-139			
	847200-C E - OEUVRES SOCIALES	-174		0	-174			
		Total 430-Personnel - charges			-31 023	0	-31 023	
	435-Personnel - charges Prov dotation n	845880-PROV CHARGES S/ SAL A VERSER	-455	0	-455			
		Total 435-Personnel - charges Prov dotation n		-455	0	-455		
	480-Personnel - autres	833310-COUT SUPPLEMENTAIRE FORMATION	-3 527	0	-3 527			
		848100-AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	-3 330	0	-3 330			
		848800-AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	-182	0	-182			
		728510-REPRISE AVTGES NATURE LOGEMENT	7 820	0	7 820			
			Total 480-Personnel - autres		881	0	881	
	485-Personnel - prov CP	841800-PROV CONGES PAYES ECOULES	910	0	910			
		841850-PROV CIH	-3 411	0	-3 411			
		845800-PROV CHARGES S/ C.P ECOULES	355	0	355			
		845850-PROV CHARGES S/CIH	-1 330	0	-1 330			
	Total 485-Personnel - prov CP		-3 476	0	-3 476			
Total 40-Charges de personnel								
Total 40-Charges de personnel								
50-Impôts & taxes	500-Impôts & Taxes	835110-TAXE PROFESSIONNELLE	-22 206	0	-22 206			
		835120-TAXE FONCIERE	-3 475	0	-3 475			
		835140-TAXE S/ VEHICULES DE TOURISME	-238	0	-238			
		837100-ORGANIC CONTRIBUT SOLIDARITE	-3 880	0	-3 880			
			Total 500-Impôts & Taxes		-29 579	0	-29 579	
Total 50-Impôts & taxes								
Total 50-Impôts & taxes								
60-Autres charges	603-Petits mat. outl & pièces	808350-ACHATS PETIT OUTIL & MATERIEL	-505	0	-505			
			Total 603-Petits mat. outl & pièces		-505	0	-505	
	605-Energie	808100-EAU	-10 491	0	-10 491			
		808110-GAZ	-3 272	0	-3 272			
	808120-ELECTRICITE	-26 236	0	-26 236				

Rapport d'activités année 2011

Golf Blue Green de Bordeaux Lac



Catégorie 6 10-RBE	Activité 7-Indirectes	Catégorie 7 60-Autres charges	Catégorie 8	Compte GL	Données		
					BG SAS	BGRH	Total
			Total 606-Energie		-40 000	0	-40 000
			606-Fournitures consommables	606340-ACHATS PRODUITS D'ENTRETIEN	-71	0	-71
				606360-ACHATS PETITES FOURNITURES	-372	0	-372
				799806-TC FOURNITURES CONSOMMABLES	-1 169	0	-1 169
			Total 606-Fournitures consommables		-1 612	0	-1 612
			607-Fournitures administratives	608400-ACHATS FOURN. BUREAU & INFORM.	-2 209	0	-2 209
				799807-TC FOURNITURES ADMINISTRATIVES	202	0	202
			Total 607-Fournitures administratives		-2 007	0	-2 007
			608-Produits accueil	608390-ACHATS PRODUITS D'ACCUEIL	-1 132	0	-1 132
			Total 608-Produits accueil		-1 132	0	-1 132
			613-Locations	613600-LOCATIONS MATERIEL	-2 417	0	-2 417
				613630-LOCATIONS VEHICULE	-2 185	0	-2 185
			Total 613-Locations		-4 602	0	-4 602
			615-Maintenance & entretien	611110-SOUS TRAITANCE MENAGE	-1 050	0	-1 050
				615200-SCE EXT. TRAVAUX S/ LOCAUX	-1 254	0	-1 254
				615220-SCE EXT. TRAVAUX S/ TERRAIN	-180	0	-180
				615600-SCE EXT. ENTR & REPAR MATERIEL	-2 063	0	-2 063
				615630-SCE EXT. ENTR & REPAR VEHICULE	-1 114	0	-1 114
				615800-CONTRATS MAINT. MAT & INSTALL	-1 063	0	-1 063
				615810-CONTRATS MAINT. INFORMATIQUE	-37	0	-37
			Total 615-Maintenance & entretien		-6 741	0	-6 741
			616-Assurances	616100-ASSURANCE MULTIRISQUES	-10 350	0	-10 350
				616150-ASSURANCE RESP. CIVILE	-1 250	0	-1 250
				616300-ASSURANCE VEHICULES SOCIETE	-620	0	-620
				616310-ASSURANCE MATERIEL TERRAIN	-338	0	-338
			Total 616-Assurances		-12 558	0	-12 558
			620-Frais postaux	626100-AFFRANCHISSEMENTS	-939	0	-939
			Total 620-Frais postaux		-939	0	-939
			623-Publicité	623100-ANNONCES PRESSE LOCALE	-1 688	0	-1 688
				623320-AUTRES MARKETING DIRECTS	-1 789	0	-1 789
				623400-CADEAUX A LA CLIENTELE	-270	0	-270
				623700-FRAIS TECHNIQUES	-300	0	-300
				799823-TC PUBLICITE	710	0	710
			Total 623-Publicité		-3 335	0	-3 335

Rapport d'activités année 2011

Golf Blue Green de Bordeaux Lac



			625-Voyages & déplacements	625100-VOYAGES & DEPLACEMENTS	-567	0	-567	
				625800-MISSIONS	-143	0	-143	
				625810-RECEPTIONS	-1 978	0	-1 978	
			Total 625-Voyages & déplacements		-2 688	0	-2 688	
			626-Telecom	626200-TELEPHONE	-3 351	0	-3 351	
			Total 626-Telecom		-3 351	0	-3 351	
			627-Frais bancaires	627210-FRAIS SI CARTES BLEUE	-4 588	0	-4 588	
				627520-FRAIS SI CHEQUES VACANCES ANCV	-86	0	-86	
				627800-FRAIS BANCAIRES	-3 378	0	-3 378	
			Total 627-Frais bancaires		-8 052	0	-8 052	
			628-Cotisations diverses	628100-COTISATIONS DIVERSES	-67	0	-67	
			Total 628-Cotisations diverses		-67	0	-67	
			635-Redevance télévisions	635810-REDEVANCE TELEVISION	0	0	0	
			Total 635-Redevance télévisions		0	0	0	
			658-Autres charges exploitations	658400-FRAIS DE TRANSPORTS DIVERS	-1 089	0	-1 089	
				658000-CHARGES DE GESTION COURANTE	-788	0	-788	
				658100-DIFFERENCES DE REGLEMENTS	-289	0	-289	
				658200-ECARTS DE CAISSE - NEGATIFS	4 098	0	4 098	
				708500-CA REFACT DIV TIERS 19.80	10 722	0	10 722	
				758100-DIFFERENCES DE REGLEMENTS	29	0	29	
			Total 658-Autres charges exploitations		13 584	0	13 584	
			Total 60-Autres charges		-73 984	0	-73 984	
			83-Provisions exploitati	830-Prov & pertes clients	881740-PROV DEPREC CREANCES	-3 642	0	-3 642
			Total 830-Prov & pertes clients		-3 642	0	-3 642	
			Total 83-Provisions exploitations		-3 642	0	-3 642	
			Total 7-Indirectes		-211 975	0	-211 975	
Total 10-RBE					455 705	0	455 705	
15-Loyer immobilier	7-Indirectes	70-Loyer	700-Loyers immobiliers	813200-LOCATIONS IMMOBILIERES	-49 183	0	-49 183	
				708320-CA LOCATION GERANCE BGRH	0	0	0	
			Total 700-Loyers immobiliers		-49 183	0	-49 183	
			Total 70-Loyer		-49 183	0	-49 183	
			Total 7-Indirectes		-49 183	0	-49 183	
Total 15-Loyer immobilier					-49 183	0	-49 183	
20-CB & Locatons financ	1-Golf	75-Leasing & crédit baux	750-Leasing & crédit baux financiers	813570-LOCATIONS VOITURETTES	-11 520	0	-11 520	
				813590-LEASE BACK MATERIEL	-48 329	0	-48 329	
			Total 750-Leasing & crédit baux financiers		-59 849	0	-59 849	
			Total 75-Leasing & crédit baux financiers		-59 849	0	-59 849	
			Total 1-Golf		-59 849	0	-59 849	
Total 20-CB & Locatons financières					-59 849	0	-59 849	
30-Amort & Provisions	7-Indirectes	82-Amortissements expl	820-Amortissements des immos	881100-PROV AMORT MENSUEL IMMOS	0	0	0	
				881110-DOT AMORT IMMOS INCORPORELLES	-3 687	0	-3 687	
				881120-DOT AMORT IMMOS CORPORELLES	-27 852	0	-27 852	
			Total 820-Amortissements des immos		-31 518	0	-31 518	
			Total 82-Amortissements exploitations		-31 518	0	-31 518	
			Total 7-Indirectes		-31 518	0	-31 518	
Total 30-Amort & Provisions					-31 518	0	-31 518	
60-Exceptionnel	6-Autres activités	87-Exceptionnel	888-Charges financières	888600-DOTATION PROV DEPR. FI	-112	0	-112	
			Total 888-Charges financières		-112	0	-112	
			Total 87-Exceptionnel		-112	0	-112	
			Total 6-Autres activités		-112	0	-112	
	7-Indirectes	87-Exceptionnel	878-Charges exceptionnelles	871200-PENALITES & AMENDES FISCALES	-182	0	-182	
			Total 878-Charges exceptionnelles		-182	0	-182	
			Total 87-Exceptionnel		-182	0	-182	
			Total 7-Indirectes		-182	0	-182	
Total 60-Exceptionnel					-294	0	-294	
Total général avant frais de service support					314 860	0	314 860	

Rapport d'activités année 2011

Golf Blue Green de Bordeaux Lac



Groupe Blue Green		Clôture : déc
Date :	27/04/2012	COMPTES D'EXPLOITATION : Présentation analytique

Site	BORDEAUX
------	----------

Total	Activité	Catégorie 7	Total	
10-RBE	1-Golf	10-Chiffre d'affaires	1 225 870	
		30-Coût matières	0	
		40-Charges de personnel	-505 218	
		60-Autres charges	-197 560	
		Total 1-Golf		523 092
	2-Enseignement	10-Chiffre d'affaires	445 086	
		40-Charges de personnel	-316 719	
		60-Autres charges	-13 356	
		Total 2-Enseignement		115 011
	3-Proshop	10-Chiffre d'affaires	763	
		30-Coût matières	436	
		Total 3-Proshop		1 199
	4-Restaurations	30-Coût matières	-629	
		60-Autres charges	-476	
	Total 4-Restaurations		-1 105	
6-Autres activités	10-Chiffre d'affaires	37 320		
	40-Charges de personnel	-7 744		
	60-Autres charges	-92		
	Total 6-Autres activités		29 484	
7-Indirectes	40-Charges de personnel	-104 770		
	50-Impôts & taxes	-29 579		
	60-Autres charges	-73 984		
	83-Provisions exploitations	-3 642		
	Total 7-Indirectes		-211 975	
Total 10-RBE			455 705	

10-RBE	10-Chiffre d'affaires	1 709 038
	30-Coût matières	-193
	40-Charges de personnel	-934 452
	50-Impôts & taxes	-29 579
	60-Autres charges	-285 468
	83-Provisions exploitations	-3 642
Total 10-RBE		455 705
15-Loyer immobilier		-49 183
20-CB & Locations financières		-59 849
30-Amort & Provisions		-31 518
50-Exceptionnel		-294
Total général		314 860

Frais de service Support	8% du Chiffre d'affaires comptable	-137 581
Site	BORDEAUX	
Racine	70	
CA comptable des comptes 70.	Total	
Total		1 719 761
Résultat Net avant IS		177 279

Le mot du directeur

Votre ressenti tout au long de l'année :

- Commentaires de l'évolution des chiffres, explication de la tendance d'évolution.
- Objectifs des années à venir.
- Tendances climatiques (nombre de jours de fermeture pour raisons climatiques)
- Tendances de fréquentation (étrangers français)
- Evénements particuliers sur le site (incidents, travaux, grèves...)
- Le nombre et la nature des incidents survenus au cours de l'année sur les usagers du golf
- Les rapports de commission de sécurité
- Réclamations et contentieux : modalités de réclamations offertes aux usagers (cahier de doléance, boîte à idées...)
- L'analyse du suivi des réclamations et contentieux
- Actions de développement durable (réduction des nuisances, de la pollution, économie d'énergie, pratiques phytopharmaceutiques...)
- Bilan annuel de la gestion de l'eau
- Bilan de l'état du terrain
- Moyens mis au service de l'information de l'utilisateur

D-2012/464

Equipements de sports et de loisirs. Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Information au Conseil Municipal

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a confié par contrat de régie intéressée du 3 décembre 2007 l'exploitation de plusieurs équipements de sports et de loisirs à la SNC Axel Véga, Société Bordelaise de Sports et de Loisirs. Il s'agit du vélodrome de Bordeaux Lac, de la patinoire, des tennis, du bowling de Mériadeck, et de la patinoire provisoire d'hiver. Ce contrat d'une durée de 5 ans a pris effet le 1^{er} janvier 2008 et expire le 31 décembre 2012.

Conformément à l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, les délégataires de service public ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

I – L'évolution de la fréquentation

Les activités sportives sont orientées à la hausse. La fréquentation de la patinoire (+ 13 % de scolaires toutes activités confondues), le bowling (+ 15 % de parties jouées) ou encore le badminton (+ 14 % d'heures louées par le public) enregistrent de fortes progressions. Le bowling a bénéficié de la réfection d'une partie des pistes achevée en 2010. Le stadium (-8 % de baptêmes de pistes) et les accueils au tennis de Mériadeck ont légèrement fléchi.

Le sport de haut niveau a été porté par les boxers, l'équipe de hockey sur glace, qui finit troisième du championnat de France de 1^{ère} division. Leurs performances en saison régulière (tous les matchs à domicile gagnés sur le 1^{er} trimestre 2011) puis en play-offs ont attiré 29 126 spectateurs (+ 23 %) sur 16 matches.

Au Vélodrome, les sportifs se sont affrontés durant 37 jours dans des compétitions nationales (pré mondiaux de cyclismes) ou internationales (meeting international d'athlétisme de Bordeaux).

Les différentes compétitions de patinage artistique ont attiré 1 600 spectateurs sur 4 dates.

La fréquentation des concerts a marqué le pas en 2011. La patinoire a été occupée 51 jours en 2011, dont 47 dates de concert, contre 52 en 2010. La fréquentation est passée de 166 127 spectateurs en 2010 à 149 168 en 2011 (-16 %). En moyenne, un concert attire moins de 3 000 spectateurs (2 959).

II – L'entretien des bâtiments

Parmi les principaux investissements engagés :

- Deuxième tranche de réfection des machines et des pistes du bowling (8 des 16 pistes),
- Acquisition de 8 karts pour la patinoire,
- Grande horloge dans le stadium.

III - Les comptes de la régie intéressée

Les recettes

Le chiffre d'affaires des manifestations est réalisé en très grande partie par les concerts de la patinoire. La baisse de fréquentation explique la chute de 93 649 € de ces recettes.

Au niveau sportif, tous sites confondus, le chiffre d'affaires de l'activité sportive augmente sous l'impulsion des événements (40 000 € pour les matches de hockey et compétitions de patinage) et bénéficie également de la reprise de la fréquentation des scolaires (+ 8 942 €).

Au total, les recettes atteignent 2 190 878 € en 2011 contre 2 214 110 euros en 2010.

Les dépenses

Les charges sont globalement orientées à la baisse et diminuent de 88 599 € entre 2010 et 2011.

Les charges externes, qui regroupent les recours à des prestataires, diminuent de 19 902 €. Ce résultat est lié à la réduction de l'activité : par exemple, les sous-traitances pour les concerts de la patinoire diminuent (-15 739 €).

La baisse de près de 60 000 € du poste « personnel fixe » est due au départ à la retraite du directeur technique et à la réorganisation du service technique de la patinoire et du bowling à cette occasion.

Le résultat

Avant calcul de la part variable du régisseur, le déficit comptable s'élève à 932 661 euros (998 027 euros en 2010).

Le régisseur recevra 185 780 euros pour sa gestion :

- 145 380 euros de part fixe
- 40 400 euros de part variable

Pour votre complète information, le rapport annuel 2011 est annexé à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MME PIAZZA. -

La 464 c'est le rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre de notre délégataire Axel Véga. Vous le savez, ça concerne 5 sites bordelais.

Rapidement, côté sports toutes les activités sont orientées à la hausse pour ce qui est de la patinoire, du bowling et du badminton. Un peu moins sur le stadium vélodrome et le tennis.

Le sport de haut niveau a été porté par les Boxers, notre équipe de hockey sur glace qui brille encore cette année. Ils finissent à la 3^{ème} place du championnat de France 1^{ère} division avec un public de plus en plus nombreux. Pas loin de 30.000 personnes ont suivi les matchs de nos hockeyeurs.

Côté culture, 51 jours d'occultation pour la culture, dont 47 pour les concerts. Une baisse de la fréquentation, -16% entre 2010 et 2011. En moyenne un concert attire pas loin de 3.000 spectateurs.

Un point sur les travaux.

Finalisation des travaux des pistes du bowling.

Acquisition de 8 karts pour la patinoire. Ça a un grand succès.

Installation d'une grande horloge qui manque au stadium vélodrome.

Les résultats des comptes présentés :

Avant calcul de la part variable du régisseur le déficit comptable s'élève 932.661 euros.

La part du régisseur sera de 185.781 euros.

Pour votre complète information ce rapport annuel est annexé à la présente synthèse. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, au vu du rapport d'activité 2011 que nous fournit Axel Véga, en ce qui concerne le vélodrome j'attirerai votre attention sur l'impact négatif qu'a eu l'application par la Ville de Bordeaux depuis septembre 2010 de tarifs spécifiques pour les usagers non bordelais.

Pour des raisons financières les instances régionales de cyclisme et d'athlétisme disent avoir dû réduire leur nombre d'heures d'entraînement. Quant à la Ligue d'athlétisme elle a décidé de ne plus prendre en charge le coût des entraînements des clubs aquitains.

La Ville persistera-t-elle dans cette politique tarifaire ?

La promotion faite de l'usage du vélo devrait tout naturellement conduire à un regain d'intérêt pour la pratique du cyclisme. Encore faut-il que la Ville accompagne ce mouvement en appliquant la gratuité ou en faisant un geste beaucoup plus attractif.

Plus globalement si le vélodrome n'a jamais trouvé sa place dans le paysage sportif bordelais c'est sans doute par manque d'événements importants comme par exemple un grand prix cycliste international.

J'ai le souvenir lointain des arrivées d'étapes du Tour de France qui se terminaient par quelques tours de piste au stade vélodrome anciennement dénommé Lescure, aujourd'hui Chaban-Delmas. A n'en pas douter ce serait une promotion internationale si lors d'une étape à Bordeaux l'arrivée se faisait au Lac sur la piste de ce vélodrome.

Pour ce qui est de la patinoire, la baisse de la fréquentation pour des concerts est malheureusement liée à la conjoncture économique. Comme il nous a été indiqué en commission la patinoire devrait fermer l'année prochaine pour travaux, ce pour une période de 6 mois. Cela va occasionner de grosses perturbations pour les clubs sportifs de glace, ainsi qu'un manque à gagner pour les organisateurs de spectacles.

C'est en effet un équipement unique aujourd'hui sur l'agglomération.

Au moment où le Palais des Sports retrouve sa vocation initiale il faut espérer que l'auditorium sera finalement livré à temps.

Quelles dispositions vont être prises pour assurer les entraînements des clubs de sports de glace ?

Si rien n'est prévu pendant cette période de fermeture nous allons vers une éclipse à la fois et sportive et culturelle.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste deux mots à propos de cette délibération pour ce qui concerne le vélodrome.

Madame l'Adjoint vous maniez de doux euphémismes avec beaucoup de talent. Vous nous dites que des équipements sont un peu moins à la hausse que les autres et vous avez cité le stadium. Vous devriez dire que le stadium plombe considérablement les compte d'Axel Véga et les comptes de la Ville de Bordeaux dans la mesure où même par rapport à l'année précédente le déficit de cet équipement s'est encore creusé.

L'an dernier nous avons déjà un déficit qui était de -205.000 euros. Aujourd'hui nous sommes à -215.000 euros. Donc jusqu'à quand allons-nous continuer à payer, j'ai envie de dire, le mistigri de nos équipements sportifs ? C'est vraiment lui qui plombe actuellement les comptes de cette branche d'activité.

Permettez-moi de vous dire, Mme PIAZZA : je me souviens avoir pris des notes quand vous étiez passée au journal de TV7 le 23 septembre 2008. Vous parliez précisément du vélodrome parce que déjà le déficit était assez préoccupant. Vous aviez dit, je cite :

« Un groupe de réflexion planche sur son devenir et de nouvelles orientations pour un résultat en février 2009 :

Possibilité d'une salle omnisports compte tenu du manque d'infrastructures en Gironde.

Si la piste est supprimée on pourrait accueillir des équipements de sports collectifs, etc.

On pourrait alors accueillir un public qui disposerait de 8000 places au lieu de 4500 actuellement. »

Vous envisagiez une reconversion en nous annonçant une réponse rapide. On était en 2008.

Je pense qu'il est temps quand même de prendre maintenant une décision concernant le devenir de ce vélodrome. Est-ce qu'il faut garder un vélodrome ? Est-ce qu'il faut créer une salle polyvalente ? Je crois que le groupe de réflexion a largement eu le temps de réfléchir depuis 2008.

Donc nous attendons quelques explications pour arrêter de creuser année après année le déficit de cet équipement.

J'ajouterai un dernier mot. Je vais vous faire une confidence, et je suis persuadé que vous ne partagerez pas ce point de vue, c'est que le problème de ces équipements qui sont peu polyvalents et qui sont surdimensionnés on va le connaître à nouveau dans quelques années avec notre futur stade du Lac. Pareil : équipement surdimensionné, équipement peu polyvalent. On va avoir sur les bras également ce futur équipement. Et le déficit n'aura rien de commun avec le vélodrome.

Au moment où le vélodrome a été décidé à Bordeaux-Lac - c'était les mandatures avant 95 - je pense qu'à l'époque personne n'avait envisagé que ça pourrait coûter aussi cher aux contribuables bordelais. De même qu'aujourd'hui je pense que personne n'imagine ici ce que coûtera aux contribuables bordelais un stade qui sera sous-utilisé et peu polyvalent.

M. LE MAIRE. -

C'est d'ailleurs une remarque de bon sens, la plupart des grandes villes abandonnent les stades et n'en font plus...

M. HURMIC. -

Elles gardent ceux qu'elles ont...

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, c'est absurde ce que vous dites. Toutes les villes modernes se dotent de stades...

M. HURMIC. -

Strasbourg, Rennes, Nantes, ont refusé de faire des stades !

M. LE MAIRE. -

C'est d'un passéisme absolument incroyable !

M. HURMIC. -

Non, non !

M. LE MAIRE. -

Mais si ! Regardez Lyon, regardez Lille, regardez Nice ! Vous êtes complètement arriéré dans votre réflexion...

M. HURMIC. -

C'est fini le football, Monsieur le Maire ! Il y a 22.000 spectateurs au stade Chaban-Delmas !

M. HURMIC. -

M. HURMIC nous annonce aujourd'hui que le football c'est fini...

M. HURMIC. -

C'est en chute libre ! Il y a 22.000 spectateurs au stade Chaban-Delmas, Monsieur le Maire ! Vous faites un stade de 43.000 places !

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas parce que vous essayez de parler plus fort que moi que votre argument...

M. HURMIC. -

C'est vous qui êtes passéiste !

M. LE MAIRE. -

Bien sûr que non.

M. HURMIC. -

Oui ! L'idéologie sportive...

M. LE MAIRE. -

Toutes les grandes villes font des grands stades ! On a besoin de stades modernes...

M. HURMIC. -

Non !

M. LE MAIRE. -

... polyvalents parce qu'ils sont modernes justement.

M. HURMIC. -

Non. Il n'est pas polyvalent celui-là.

M. LE MAIRE. -

Vous êtes totalement rétrograde.

M. HURMIC. -

C'est vous ! On verra dans quelques années.

M. LE MAIRE. -

Il y a encore d'autres interventions : M. PAPADATO, M. MAURIN, M. DAVID.

Entendre dire que le football c'est fini alors que c'est le sport le plus populaire au niveau mondial...

M. HURMIC. -

Le fanatisme diminue, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE. -

Il y a vraiment des moments où il faut attacher sa ceinture. C'est vraiment inouï.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire très rapidement pour aller dans le sens de la discussion. Je crois qu'il faut vraiment se poser la question du vélodrome...

M. LE MAIRE. -

Ça c'est vrai.

M. PAPADATO. -

... et peut-être d'un futur investissement par rapport à cet établissement.

Il faut savoir qu'en 2013, 4 nouveaux vélodromes seront effectifs sur la France. Déjà qu'on a du mal à faire venir des manifestations sur ce vélodrome, 4 nouveaux vélodromes flambants neufs vont apparaître au niveau national. Ça veut dire que notre équipement vétuste, ancien, n'aura plus vraiment le choix des décideurs sportifs.

Donc je crois que Pierre HURMIC a raison, il faut vraiment se poser la question de savoir ce qu'on fait de ce vélodrome qui coûte de l'argent comme l'a rappelé Pierre.

Excusez-moi, quand on parle du grand stade... Je veux bien qu'effectivement le grand stade soit rempli. Mais je note juste que depuis le début de la saison on tourne autour de 16.000 spectateurs par match. 16.000 spectateurs pour Bordeaux-Bruges, un match européen.

La moyenne l'année dernière des spectateurs c'était 20.000 sur Bordeaux...

M. LE MAIRE. -

On a déjà répondu 20 fois à cette question, M. PAPADATO. Vous vous cramponnez à des arguments qui ne tiennent pas la route.

Le stade Chaban-Delmas est obsolète. Il ne présente plus aujourd'hui les conditions qu'attendent les spectateurs d'un stade moderne. Il n'est plus aux normes. Nous ne pourrions plus organiser de manifestations de caractère national ou international sur ce stade. Et bien évidemment comme on l'a vu partout ailleurs lorsqu'on construit un nouveau stade moderne et plus attractif la fréquentation augmente.

Regardez ce qui se passe pour le rugby. Le stade Musard souvent ne fait pas le plein, mais quand on fait des matchs de rugby à Chaban-Delmas on a 20.000, 25.000, 30.000 spectateurs. Les grands matchs de rugby au stade Chaban-Delmas aujourd'hui arrivent à 32.000 spectateurs. Alors ne venez pas me dire qu'on n'a pas besoin d'un stade moderne. Ça n'a pas de bon sens.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Je voulais montrer ma différence avec mes amis verts sur cette conception de recherche de rentabilité pour un équipement. Pour moi un équipement sportif ou culturel doit avant tout avoir pour rôle la réponse à des besoins d'usagers quels que soient leur niveau de revenus en termes de billetterie, et non pas la recherche à tout prix de rentabilité.

C'est notre responsabilité de collectivité de permettre à tous de bénéficier de produits sportifs ou culturels financés par la collectivité dans un but d'intérêt général.

Concernant le vélodrome je dois reconnaître qu'il est particulièrement utilisé pour des formations de clubs de niveau national, voire international, et pour le cyclisme évidemment.

Je vous invite également à assister à une grande fête populaire qui est peut-être la seule fête populaire organisée par ce vélodrome qui est le Grand Prix de l'Humanité le 20 octobre...

(Brouhaha)

M. MAURIN. -

Vous verrez qu'on peut faire du grand public sur une initiative sportive avec les principaux champions d'Europe.

M. LE MAIRE. -

Je vous signale qu'il est 18 h 30 et qu'on peut continuer à faire des considérations très intéressantes, mais il faudrait peut-être accélérer un peu.

M. DAVID

M. YOHAN DAVID. -

Simplement pour vous rappeler mon attachement à deux dispositifs : d'abord en tant qu'ancien joueur de hockey sur glace, même si je n'ai eu qu'un petit niveau national, et par ailleurs je crois être le seul à tourner en rond sur le vélodrome en pédalant.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Fréquentez assidûment le vélodrome parce qu'il n'y a pas grand monde.

(Rires)

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Pour dire que le stadium, qui a vu son déficit croître comme l'a dit Martine DIEZ en expliquant les raisons, est né de la volonté obstinée de votre prédécesseur sous la poussée d'une poignée de professionnels et parce qu'il fallait à l'époque rénover le stade Chaban-Delmas qui ne s'appelait pas encore comme ça, mais qui était en fait le même.

Donc il s'agissait d'agrandir le stade, et on a créé un déficit. Nous l'avions dit à l'époque.

Pour moi, Monsieur le Maire, le grand stade, hélas, ce sera une erreur. Je rejoins ce qui a été dit par Pierre HURMIC sur le sujet. Le problème ce n'est pas celui d'aimer ou pas le football, le problème c'est celui du financement de ce stade qu'il aurait fallu laisser financer par les professionnels.

Ce n'est pas le stade en soi, c'est le financement de ce stade et l'implication des contribuables bordelais qui posent problème.

Je suis persuadé, hélas, comme Pierre HURMIC, que ce sera un stade très fortement déficitaire. Et ce sera une très mauvaise chose pour vous et pour votre réputation, Monsieur le Maire, comme le vélodrome l'a été pour Jacques Chaban-Delmas. Je le regrette.

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA, est-ce qu'on peut progresser ? Est-ce que vous avez à apporter des éléments de réponses ?

MME PIAZZA. -

Je voudrais répondre rapidement, Monsieur le Maire. Je vous en remercie.

C'est vrai, M. HURMIC qu'entre le moment où j'ai fait cette déclaration et aujourd'hui 4 vélodromes vont être construits. C'est pour ça que Monsieur le Maire a reçu le Président de la Fédération Française de Cyclisme pour réfléchir ensemble à une politique plus réaliste sur la maintenance du vélodrome de Bordeaux.

Je voudrais vous rassurer quand même et vous dire que pendant 4 mois il a servi à la préparation olympique de Romain Mesnil puisque nous accueillons-là le club d'athlétisme Bordeaux-Athlé.

Et puis beaucoup de collégiens et de lycéens toute la journée sur cette infrastructure. Donc ça reste un site vivant, même si au départ, avec sa piste renommée soi-disant excellente, elle n'est pas forcément dédiée à chaque fois au vélo.

Je me réjouis que la compétition organisée par l'Humanité approche, parce que le Trophée Fraigneau a été annulé. C'est la première fois depuis des années et des années alors qu'on était amené à l'organiser. Il est parti dans le nord de la France. Ça rejoint cette politique fédérale différente.

Donc la réflexion se poursuit, M. HURMIC et Mme DIEZ. Je pense que la politique tarifaire qui est appliquée est une bonne politique. Je crois qu'il faut que chacun assume les coûts et il faut qu'on partage ensemble les coûts de fonctionnement de ce site. Donc il est normal de voir les communes d'à côté participer aussi, via les associations de cyclisme qui fréquentent ce lieu.

En ce qui concerne les travaux de la patinoire, nous sommes extrêmement vigilants. Ils commenceront à la fin de la saison des Boxers pour s'étaler jusqu'à la rentrée, en essayant de faire le mieux possible, sur 6 mois, peut-être moins. En tout cas on va essayer d'être prêts pour la rentrée. C'est un exercice difficile, mais on est prêt à tenter ce challenge avec les Bordelais et les sportifs. Merci.

M. LE MAIRE. -

Je ne veux pas allonger la discussion, mais moi je suis moins optimiste s'agissant du stadium. Il faut dire la vérité, on ne sait pas quoi en faire. C'est comme ça. On n'est pas très attractif.

Peut-être la réalisation du nouveau stade va-t-elle créer un pôle sportif dans ce quartier de la Ville. Avec l'arrivée du tramway peut-être pourra-t-on alors lui redonner un peu d'attractivité et d'activité, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Pas de votes. On passe à la délégation suivante.

Axel Vega. Rapport annuel de l'exercice 2011

AXEL VEGA

RAPPORT DU DELEGATAIRE EXERCICE 2011



Préambule

La Patinoire, le Bowling et le Tennis de Mériadeck ainsi que le Stadium-Vélodrome de Bordeaux Lac sont des équipements structurant de la Ville de Bordeaux à vocation sportive, ludique et/ou culturelle.

Ces équipements sont fréquentés aussi bien :

- par les établissements scolaires et périscolaires pour l'apprentissage des sports qui y sont pratiqués : tennis, badminton, bowling, patinage et hockey sur glace, tennis de table, tir à l'arc, cyclisme sur piste et athlétisme,
- par des associations ou des clubs à vocation sportive, soit en qualité de club résidant tel que le Bordeaux Gironde Hockey sur Glace et le Bordeaux Sports de Glace, ou en qualité d'utilisateur d'équipement tels que le CAM, le Stade Bordelais, le Pôle France de Cyclisme..., afin d'y développer la pratique sportive et d'y former des sportifs de tous niveaux dans les différentes disciplines,
- que par le grand public (particuliers, centres aérés, entreprises...) pour la pratique d'activités sportives ou récréatives, pour assister à un spectacle, à une convention ou à une soirée d'entreprise.

Ces sites dans leur diversité ont une vocation commune de service public : accueillir le plus grand nombre, faire profiter à tous ceux qui le souhaitent des installations de sports, de loisirs et de culture.

Conformément à la décision prise en Conseil Municipal du 22 décembre 2007, AXEL VEGA est régisseur de la ville de Bordeaux pour la gestion de la Patinoire, du Bowling, du Tennis et du Stadium-Vélodrome.

A ce titre, Axel Vega s'est vu confier les missions suivantes :

- assurer l'accueil et l'animation des activités physiques, sportives et récréatives inhérentes aux équipements qui lui sont confiés,
- assurer l'accueil et le développement de manifestations à caractère culturel,
- assurer la gestion, l'exploitation et la promotion de l'ensemble des équipements,
- assurer les éventuelles adaptations des équipements nécessaires pour des manifestations de portée internationale.

Conformément à l'article 30 du contrat de régie intéressée signé le 3 décembre 2007, nous vous rendons compte de l'activité de l'année 2011.

SOMMAIRE

I / RAPPORT D'ACTIVITE

I- 1 Patinoire de Meriadeck	Page 5
I- 2 Tennis/Badminton de Meriadeck	Page 10
I- 3 Bowling de Meriadeck	Page 11
I- 4 Stadium/Vélodrome de Bordeaux-Lac	Page 12
I- 5 Patinoire Extérieure Pey-Berland	Page 14

II / SITUATION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS - SUIVI DES TRAVAUX

II- 1 Travaux à la charge du propriétaire	Page 15
II- 2 Travaux d'investissements et d'améliorations réalisés par le délégataire	Page 15
II- 3 Travaux de maintenance à la charge du délégataire	Page 16
II- 4 Mise en place d'un inventaire informatisé	Page 17
II- 5 Commissions de sécurité	Page 18

III / PERSONNEL

III- 1 Organigramme	Page 19
III- 2 Effectif permanent au 31 décembre 2011	Page 19
III- 3 Mouvements de personnel	Page 20
III- 4 Personnel saisonnier et « extra »	Page 20
III- 5 Formations	Page 21

IV / DONNEES FINANCIERES

IV- 1 Les recettes	Page 22
IV- 2 Les dépenses	Page 23
IV- 3 Le résultat	Page 24
IV- 4 Le calcul de l'intéressement	Page 25
IV- 5 Tarifs	Page 25

V / COMMUNICATION

V- 1 Information à destination du grand public	Page 26
V- 2 Promotion	Page 27
V- 3 Communication événementielle	Page 29

VI / QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Page 30

VI / CONCLUSION

Page 37

LES ANNEXES

1. Les tableaux de fréquentation des équipements	Page 41
2. les manifestations	
a. les manifestations à la patinoire	Page 46
b. les manifestations au stadium	Page 47
3. la communication :	
a. le flyer unique,	Page 48
b. l'e-communication	Page 50
4. les enquêtes de satisfaction	Page 68
5. l'organigramme d'Axel Véga	Page 136
6. les investissements mobiliers	Page 137
7. les tableaux financiers	
a. par équipement	Page 138
b. en comparaison de l'année 2010	Page 144
c. en comparaison du budget	Page 145
d. calcul de l'intéressement	Page 146

I / RAPPORT D'ACTIVITE

I-1 Patinoire de Meriadeck

CHIFFRES CLES

Patinoire Mériadeck	2010	2011
I/ Activité glace		
Nombre de séances		
Nombre de séances de patinage grand public	222	208
Nombre session Karting sur glace	1 198	1 253
Nombre de jours en glace pour les clubs	221	215
Match de hockey équipe de D1	16	16
Gala et compétitions de patinage	3	7
Nombre d'usagers/spectateurs	86 449	96 561
Patinage grand public	48 807	49 524
Patinage scolaire	10 807	11 572
Match de hockey	23 735	29 126
Gala et compétitions de patinage	3 100	6 339
II Autres activités sportives		
Nombre d'usagers	1 756	3 061
Ping-pong scolaire	1 021	1 953
Step/scolaire	735	1 108
III Activités culturelles		
Nombre de séances	52	51
Concert et spectacle	52	47
Événements divers (entreprises, étudiants...)		4
Nombre d'usagers/spectateurs	166 127	149 168
Concert et spectacle	166 127	139 086
Événements entreprises/collectivités/politique		10 082

o Patinage sur glace

Malgré un premier semestre en repli de 10%, lié notamment à la programmation artistique de spectacles de longue durée sur des périodes de vacances scolaires, la patinoire enregistre une progression de sa fréquentation de patinage grand public de près de 1,8% sur 2011 par rapport à 2010.

Les actions commerciales telles que les anniversaires, les soirées thématiques mais aussi la fermeture de la Patinoire de Villenave d'Ornon sont autant de facteurs qui ont permis au cours du 2^{ème} semestre d'inverser la tendance négative enregistrée au cours du 1^{er} semestre 2011.

○ Karting sur glace

La fiabilité des nouveaux kartings et la politique commerciale ont permis d'accroître le nombre de sessions.

○ Scolaires

La chute de la fréquentation des scolaires liée aux restrictions budgétaires constatées depuis 2009 a été enrayée en 2011 par la campagne de prospection engagée par Axel Vega auprès des établissements scolaires.

En effet, malgré les fermetures lors du 1^{er} semestre en raison des spectacles, la fréquentation liée au patinage augmente de 7% et celle liée aux autres sports (tennis de table et step) de 45%.

Bien que l'activité ping-pong ait été transférée de la Patinoire au Tennis Meriadeck en novembre 2011, l'intégralité de la fréquentation a été inscrite dans le tableau ci-dessus afin de faciliter la comparaison entre les différentes années. Le transfert de cette activité a été motivé par les raisons suivantes :

- limiter la manutention régulière des tables de ping-pong et par conséquent leur dégradation,
- localiser dans un même équipement les sports de balles,
- libérer le hall d'accueil,
- offrir des vestiaires aux pratiquants,
- ouvrir cette activité au grand public.

○ Les clubs sportifs

Bordeaux Gironde Hockey sur Glace (BGHG)

En 1^{ère} division du championnat de hockey sur glace, les Boxers de Bordeaux ont gagné tous leurs matchs à domicile durant le 1^{er} trimestre 2011, ce qui leur a permis de décrocher une place en play-off. Après avoir échoué en demi-finale, ils se sont classés à la 3^{ème} place du championnat de D1.

L'entame du championnat à l'automne est en demi-teinte, malgré de bons scores à domicile.

Au global, sur l'année 2011, 16 matchs de D1 ont eu lieu à la patinoire Meriadeck attirant plus de 29.000 spectateurs soit plus de 1800 spectateurs en moyenne par match à domicile.

Comme chaque année, le club a organisé le tournoi benjamins ; cette année il s'est déroulé mi-avril, le week-end du 1^{er} mai étant occulté par les 6 représentations de Mozart l'Opéra Rock.

Equipe de Hockey D1 Les Boxers de Bordeaux		Nombre de	
		matchs	spectateurs
5-févr.-11	Match de hockey Bordeaux /Courbevoie	1	1 422
19-févr.-11	Match de hockey Bordeaux /Brest	1	2 009
05-mars-11	Match de hockey Bordeaux /Mulhouse	1	1 838
19-mars-11	Match de hockey Bordeaux /Nice	1	2 048
26-mars-11	Match de hockey Bordeaux /Anglet	1	3 250
16-avr.-11	Match de hockey play-off	1	2 101
17-avr.-11	Match de hockey play-off	1	989
20-avr.-11	Match de hockey play-off	1	2 100
10-sept.-11	Match de hockey Bordeaux /Toulouse	1	1 180
17-sept.-11	Match de Hockey Bordeaux /Reims	1	1 271
1-oct.-11	Match de Hockey Bordeaux /Nice	1	1 395
15-oct.-11	Match de hockey Bordeaux /Cergy	1	1 591
29-oct.-11	Match de hockey Bordeaux /Dunkerque	1	1 967
5-nov.-11	Match de hockey Bordeaux /Lyon	1	2 259
3-déc.-11	Match de hockey Bordeaux /Courbevoie	1	2 089
23-déc.-11	Match de hockey Bordeaux /Mulhouse	1	1 617
Total		16	29 126

Bordeaux Sport de Glace (BSG)

Le club de patinage artistique, le Bordeaux Sport de Glace a organisé une compétition de danse sur glace et une compétition de patinage synchronisé au cours du mois de février qui ont attiré au global sur les deux week-ends près de 1600 spectateurs.

Compétitions de patinage artistique		Nombre de	
		jours	spectateurs
12-fév. - 11	Tournoi de France de danse sur glace de	1	300
13-fév. - 11	Bordeaux de division 1	1	300
26-fév. - 11	Trophée Bordeaux Aquitaine de patinage	1	500
27-fév. - 11	synchronisé (Manche du Championnat de France Div 1 / Div 2 et Div Nationale)	1	500
Total		4	1 600

Le club a donné trois représentations de son Gala de fin d'année :

- le vendredi 13 mai après-midi devant 1000 élèves des établissements scolaires fréquentant la patinoire pendant l'année,
- le samedi 14 mai après-midi à destination des personnes âgées, en collaboration avec le pôle seniors de la Ville de Bordeaux,
- le samedi 14 mai au soir devant plus de 1500 spectateurs.

Elektra et Benjamin, le couple phare du BSG a remporté la coupe de France de danse sur glace catégorie juniors le 23 juillet à Lyon, et les Atlantides ont terminé en seconde position du championnat de France Elite de patinage synchronisé en décembre.

Dans le cadre de sa mission formatrice, le BSG en partenariat avec la Ligue a organisé un stage de regroupement et d'entraînement les 10 & 11 décembre afin d'y détecter les espoirs du patinage.

Le club de patinage a connu une augmentation de son nombre d'adhérents en septembre suite à la fermeture du Skating de Villenave d'Ornon.

o Les manifestations culturelles

Malgré une programmation de qualité avec notamment :

- une deuxième tournée de la Comédie Musicale Mozart l'Opéra Rock, soit plus de 36.000 spectateurs cumulés sur les 2 tournées (2 fois 6 représentations),
- les concerts de Yannick Noah (plus de 17.000 spectateurs), Mathieu Chedid, Michel Sardou, Eddy Mitchell pour une 2^{ème} date de sa tournée d'adieu, Jean-Louis Aubert, Charles Aznavour,
- les concerts de James Blunt, Scorpions (complet),
- les « one man ou woman show » de Florence Foresti, Laurent Gerra, Jamel Debbouze, Nicolas Canteloup, ...

nous avons constaté au cours de l'année une baisse de la fréquentation moyenne des spectacles, qui s'établit à 2.960 personnes contre 3.200 spectateurs en 2010.

Les spectacles de moindre notoriété souffrent de la conjoncture économique défavorable, les spectateurs préférant les valeurs sûres. Au cours du 2^{ème} semestre, trois concerts ont d'ailleurs été annulés ou reportés pour manque de public : la deuxième date du spectacle de Joe Dassin, un spectacle sur glace et deux représentations d'une comédie musicale.

Spectacles à la Patinoire		Nombre de	
		séances	spectateurs
14-janv.-11	Yannick Noah	1	6 500
15-janv.-11	Yannick Noah	1	6 558
26-janv.-11	Florence Foresti	1	3 840
27-janv.-11	Florence Foresti	1	3 980
28-janv.-11	Il était une fois Joe Dassin	1	3 710
3-févr.-11	Les plus grands numéros du monde	1	1 680
01-mars-11	Michel Sardou	1	4 052
06-mars-11	Dora	2	4 474
09-mars-11	Laurent Gerra	1	3 324
12-mars-11	Les Gladiateurs	1	1 176
22-mars-11	Carmina Burana	1	2 349
24-mars-11	Katie Melua	1	1 655
29-mars-11	Jamel Debbouze	1	3 588
1-avr.-11	Gospel pour 100 voix	1	1 602
2-avr.-11	Eddy Mitchell	1	4 043
8-avr.-11	Holyday On Ice	1	1 852
9-avr.-11	Holyday On Ice	3	5 698
10-avr.-11	Holyday On Ice	2	3 558
26-avr.-11	Mozart, L'Opera Rock	1	2 753
27-avr.-11	Mozart, L'Opera Rock	1	2 842
28-avr.-11	Mozart, L'Opera Rock	1	3 079
29-avr.-11	Mozart, L'Opera Rock	1	3 333
30-avr.-11	Mozart, L'Opera Rock	2	6 837
12-mai-11	Abba	1	1 535
26-mai-11	Jean-Louis Aubert	1	4 437
18-oct.-11	Jamel Debbouze	1	3 142
22-oct.-11	James Blunt	1	3 301
12-nov.-11	Chantal Goya	1	1 732
16-nov.-11	Laurent Gerra	1	3 178
17-nov.-11	Ben L'Oncle Soul	1	3 109
19-nov.-11	Scorpions	1	7 140
22-nov.-11	Florent Pagny	1	3 220
23-nov.-11	Yannick Noah	1	4 032
24-nov.-11	Tournee des Annees 90	1	3 127
26-nov.-11	Charles Aznavour	1	3 949
27-nov.-11	Oui-Oui	2	2 100
7-déc.-11	Lords of the Dance	1	2 804
8-déc.-11	Age Tendre et Tête de Bois	2	6 220
9-déc.-11	Nicolas Canteloup	1	2 647
14-déc.-11	Dora	1	930
Cumul		47	139 086

I-2 Tennis/Badminton de Meriadeck

CHIFFRES CLES

Tennis/badminton Mériadeck	2010	2011
Nombre de joueurs	37 663	39 902
Nombre d'heures louées	16 180	17 893
Tennis / grand public	1 787	1 465
Badminton / grand public	14 393	16 428
Activité St Bruno		
Nombre d'heures utilisés	2 993	NC

Avec près de 6.500 élèves, l'activité scolaire est en légère baisse par rapport à 2010 mais se situe à un niveau élevé au regard des créneaux disponibles et du calendrier scolaire.

L'élargissement des créneaux horaires d'ouverture :

- sur la période estivale, ouverture continue de 9h-21h,
- depuis mi-novembre, ouverture jusqu'à 22h le samedi au lieu de 20h et jusqu'à 20h le dimanche au lieu de 18h,

a contribué à l'augmentation de la fréquentation. Sur la période juillet/août la fréquentation s'est accrue de 55% par rapport à 2010.

L'Union St Bruno dispose de 2 terrains de Tennis en dehors des horaires réservés aux scolaires.

Comme chaque année, l'Union St Bruno a organisé son tournoi annuel de tennis qui s'est déroulé du 12 au 27 février et a réuni 330 participants.

I-3 Bowling de Meriadeck

CHIFFRES CLES

Bowling Mériadeck	2010	2011
Nombre de parties	94 810	108 494
Bowling / grand public	87 146	99 836
Bowling / scolaire	7 664	8 658

La première tranche des travaux relatifs à la réfection des pistes de bowling réalisés fin 2010, a permis de donner une dynamique positive à cet équipement qui a été ressenti dès le premier trimestre par une augmentation de 10% de la fréquentation grand public sur cette période.

La deuxième tranche de travaux a nécessité la fermeture pendant 3 semaines, fin mai début juin, des 8 dernières pistes entraînant de facto une chute du nombre de parties.

Les mauvaises conditions climatiques de la période estivale couplées sur la même période à une action commerciale menée dans les commerces de centre-ville ont stimulé la fréquentation du troisième trimestre qui a connu une augmentation de plus de 30%.

Le quatrième trimestre a suivi la même progression que le troisième trimestre permettant ainsi une progression de près de 15% pour l'année 2011 par rapport à l'année précédente.

L'amélioration de l'équipement, le développement des produits packagés : soirée anniversaire, formule « pizza + parties de bowling + boisson » permettent de dynamiser la fréquentation du bowling et de fidéliser le public et notamment les jeunes qui disposent d'une offre importante de loisirs sur Bordeaux.

I-4 Stadium/Vélodrome de Bordeaux-Lac

CHIFFRES CLES

Stadium de Bordeaux-Lac	2010	2011
Nombre de jours de compétitions	34	37
Cyclisme	13	18
Athlétisme y compris unss ugsel usep et ufolep	18	17
Autres sports	2	2
Evénements divers	1	
Nombre de spectateurs & participants	20 096	14 064
Compétitions de cyclisme	6 004	6 234
Compétitions d'athlétisme	8 492	6 680
Autres sports	5 000	1 150
Evénements divers	600	
Nombre de pratiquants sportifs	13 895	13 488
Grand public	2 647	2 723
Scolaires et centres de loisirs	11 248	10 765
Nombre de sportifs	3 195	3 105
Cyclisme / clubs et pôle France	2 008	2 152
Athlétisme / clubs	672	453
Stages cyclisme	515	500

○ Manifestations sportives

Le calendrier fédéral d'athlétisme concernant les compétitions qualificatives aux épreuves nationales nécessite que ces dernières se déroulent sur janvier et février et non plus à partir de novembre comme cela avait lieu jusqu'à présent.

Naturellement, ce changement a non seulement réduit le nombre de manifestations sportives au stadium sur le 4^{ème} trimestre mais a généré aussi un véritable « embouteillage » sur le 1^{er} trimestre 2012 avec les compétitions de cyclisme.

En marge des nombreuses compétitions locales ou régionales, cette année encore le stadium a vu de grands événements sportifs nationaux ou internationaux dont :

- Le meeting international d'Athlétisme de Bordeaux avec notamment Myriam Soumaré, Romain Mesnil...
- Les pré-mondiaux de cyclisme en février,
- Les championnats de France de full contact en juin,
- L'anneau d'or Fenioux et le Grand Prix de l'Humanité de cyclisme.

- Activités sportives

Avec plus de 10.000 scolaires répartis sur les différents sports déclinés au Stadium : cyclisme sur piste, athlétisme, tir à l'arc, tennis de table, badminton (mis en place en 2012 sur la période sans athlétisme), la vocation d'apprentissage de la pratique du sport au stadium/vélodrome reste affirmée.

L'activité grand public peine à trouver une vraie légitimité dans un équipement spécialisé où la pratique des sports proposés est souvent encadrée par un club ou une association.

Le nombre des entraînements des clubs de cyclisme et d'athlétisme a diminué depuis la mise en place le 1^{er} septembre 2010 d'un tarif pour les non-bordelais. Les instances régionales de cyclisme et d'athlétisme ont décidé de réduire le nombre d'heures réservées aux entraînements pour des raisons financières.

Et à partir de septembre 2011, la Ligue d'Aquitaine d'athlétisme nous a fait part de son souhait de ne plus prendre en charge les entraînements des clubs aquitains. C'est donc individuellement que les clubs d'athlétisme réservent les créneaux d'entraînement.

I-5 Patinoire extérieure de Pey-Berland

CHIFFRES CLES

Patinoire extérieure Pey Berland	2010	2011
Nombre d'entrées	17 793	17 161
Nombre de jours d'ouverture	37	37
Moyenne journalière de spectateurs	481	464

A l'instar des années précédentes, la patinoire extérieure de Pey-Berland a ouvert ses portes le dernier week-end de novembre, le samedi 26, pour les refermer à la fin des vacances de Noël soit le lundi 2 janvier 2012.

Malgré la concomitance des week-ends et des jours fériés, de nombreuses journées pluvieuses, la fermeture administrative d'une journée pour avis de tempête, la fréquentation de cette année est sensiblement identique à celle de l'année 2010.

Au cours de cette édition, les patineurs ont pu apprécier une nouveauté sur la partie réservée aux adultes et adolescents avec l'installation d'un parcours ludique au centre de la piste. Ce « labyrinthe » qui agrémentait la piste de glace a rempli ses deux missions :

- créer un espace de jeux et de convivialité,
- limiter la vitesse des habitués et ainsi rassurer les nombreux débutants venus s'essayer au patinage en plein-air.

Cette année encore des animateurs accompagnaient les plus jeunes sur la piste de glace du jardin d'enfants.

Une opération a été organisée conjointement avec la Mairie de Bordeaux pour offrir un accès gratuit à la Patinoire aux enfants des personnes démunies accueillies le 23 décembre à la Mairie à l'occasion des fêtes de fin d'année.

II - SITUATION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS - SUIVI DES TRAVAUX

II-1 Travaux à la charge du propriétaire

Comme chaque année une réunion est organisée avec les services compétents de la Ville de Bordeaux pour définir les besoins existants sur les bâtiments et pour faire les choix en fonction des disponibilités budgétaires.

Les besoins des trois grands ensembles immobiliers confiés à AXEL VEGA sont importants d'une part en raison de leur âge, mais aussi en raison de l'évolution constante des réglementations de sécurité.

En 2011, les travaux et chantiers importants réalisés par la Ville de Bordeaux sont les suivants :

o A la patinoire

- le remplacement de robinets d'incendie armés (RIA) vétustes,
- le remplacement du moteur des pompes à chaleur n°1 et 2,
- la rénovation des sanitaires publics du rez-de-chaussée (côté bureau du régisseur),
- la mise en place d'un système de vidéosurveillance,
- la création de deux baies accessibles par les pompiers (demande répétée de la commission de sécurité),
- la rénovation du poste de haute tension,
- le remplacement des armoires électriques dédiées aux spectacles,
- le remplacement de trois clapets coupe-feu de la ventilation,
- le remplacement du sol orange abîmé dans les circulations des clubs.

o Au stadium

- remplacement de RIA vétustes,
- la mise en place de lignes de vie pour l'accès aux herses d'éclairage.

II-2 Travaux d'investissements et d'améliorations réalisés par le délégataire

Dans le cadre des investissements réalisés par le délégataire, Axel Vega a :

- procédé au remplacement de pièces mécaniques sur les compresseurs des pompes à chaleurs n°1 et 2,
- acquis 8 kartings avec pot catalytique en remplacement de la génération précédente devenue obsolète,
- fait installer au stadium une horloge de grande taille, équipement manquant depuis le démontage du grand panneau lumineux,
- engagé la deuxième et dernière tranche de réfection des machines et des pistes de bowling. Débutée en 2010, cette opération a fait l'objet d'un appel

d'offre lancé par AXEL VEGA auquel ont répondu les deux entreprises spécialisées dans les bowlings. L'appel d'offre comprenait une première tranche ferme pour huit pistes (réalisée en décembre 2010) et une tranche conditionnelle pour les huit autres pistes.

La société Axel Vega a procédé à divers aménagements et améliorations dont notamment :

- **A la patinoire**

- l'aménagement de la caisse pour améliorer les conditions de travail d'une employée handicapée,
- l'aménagement d'un local de stockage pour les hockeyeurs de D1,
- la peinture des sanitaires publics du 1^{er} et du 2^{ème} étage,
- le remplacement des luminaires dans les sanitaires du 1^{er} et du 2^{ème} étage,
- la mise en place d'un coup de poing et d'un voyant pour le groupe électrogène au PC sécurité
- la création d'étagères pour les patins à glace sous la banque d'accueil afin d'améliorer les conditions de travail et d'accueil du public,
- la mise en place de portes pour sécuriser quelques casiers dans la consigne,
- la modification de l'allumage des charpentes (amélioration pour les concerts),
- la mise en place d'une barrière de protection des armoires électriques de spectacle,
- la remise en état du vestiaire sud qui devient l'infirmerie de la Patinoire (travaux de peinture et serrurerie),

- **Au Bowling**

- le remplacement du vidéoprojecteur par un grand écran plat à LED dans le cadre d'un partenariat,
- le remplacement de tout l'éclairage du faux plafond par un éclairage à leds,
- la mise en place de deux boules à facettes pour l'animation des pistes,
- le remplacement des masques (bandeaux lumineux) sur les pistes 1 à 8,

- **Au Tennis**

- la rénovation des mini-courts : mise en place d'une porte de sortie côté court n°2,
- installation de chaises et patères dans les espaces vestiaires.

II-3 Travaux de maintenance à la charge du délégataire

Dans le cadre de sa mission de maintenance et d'entretien des équipements, et sans que cette liste soit exhaustive, Axel Vega a procédé notamment aux chantiers suivants :

- **A la patinoire**

- au remplacement d'un sectionneur sur l'armoire divisionnaire (TDPA2),
- au remplacement d'une régulation en salle des machines,
- au remplacement de robinets presto sur des urinoirs et lavabos des sanitaires publics,
- au remplacement de lampes et platines dans la grande salle (phase 1),

- visite d'entretien de la surfaceuse et au remplacement de la tige de la manivelle de réglage de la lame,
- au remplacement de deux disjoncteurs-contacteurs suite au rapport thermographie,
- la peinture des sanitaires publics du 1^{er} et du 2^{ème} étage,
 - o **Au Bowling**
- au remplacement de 2 écrans de contrôle pour la vidéo surveillance,
- au remplacement de robinets presto sur des urinoirs et lavabos des sanitaires publics,
- au remplacement d'un moteur d'évaporation du réfrigérateur du bar,
 - o **Au Tennis**
- au changement de 2 blocs phare (éclairage de secours) du court n°3,
- au relamping des courts 1 à 4 (environ 300 tubes et starters de remplacés),
 - o **Au Stadium**
- au remplacement d'une durite sur le groupe électrogène,
- au changement de lampes sur les passerelles.

De plus, un certain nombre de prestations de maintenance requérant des compétences ou agréments techniques spécifiques sont sous-traitées :

- équipements de sécurité (extincteurs, SSI, groupe électrogène, alarmes...),
- ascenseurs, monte-charge,
- matériels roulants (chariot élévateur, surfaceuse, camionnette...),
- installations techniques spécifiques telles que :
 - les installations électriques, de chauffage,
 - les installations de désenfumages,
 - les équipements anti-pollution,
 - les installations et équipements de froid (compresseurs, cuve, tuyauterie...),
- les équipements scéniques (mother grill, éclairage, sonorisation...),
- les portes automatiques.

Il est à noter qu'une partie importante de ces contrats de prestations sont assortis d'astreinte d'intervention pour pouvoir assurer une continuité du service public.

Enfin, ces prestations spécifiques de maintenance sont souvent suivies par des contrôles techniques périodiques obligatoires réalisés par des organismes agréés.

II-4 Mise en place d'un inventaire informatisé

Réalisé au cours de l'été 2010, l'inventaire informatisé du matériel et des mobiliers sur les quatre sites gérés par AXEL VEGA est mis à jour lors de chaque acquisition.

II-5 Commission de sécurité.

La patinoire et le stadium étant des établissements de première catégorie, ils reçoivent tous les deux ans la visite de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité. Les visites de ces équipements ont eu lieu en 2010. Un avis favorable à la poursuite des activités a été donné par les commissions.

En ce qui concerne l'ensemble bowling-tennis, des travaux de mise aux normes de l'installation de désenfumage des tennis sont en cours d'étude.

Enfin la patinoire provisoire de la place Pey-Berland fait elle aussi l'objet d'un dossier de sécurité approuvé chaque année par la commission municipale ad hoc.



III / PERSONNEL

L'année 2011 a été marquée par le départ à la retraite de la Directrice, Mme Brigitte Janning, le 31 juillet 2011, et l'arrivée de son successeur M. Franck Boucher, dont la candidature a été validée en amont par la Mairie de Bordeaux.

III-1 Organigramme

L'organigramme de la société est joint en annexe page 136.

III-2 Effectif permanent au 31 décembre 2011

L'effectif permanent au 31 décembre 2011 de la société Axel Véga est de 38 salariés :

- 33 salariés en contrat à durée indéterminée à temps plein,
- 5 salariés en contrat à durée indéterminée à temps partiel représentant l'équivalent de 3 emplois à temps plein.

L'effectif est composé de :

- 13 femmes dont 2 cadres, et de 25 hommes dont 4 cadres.

L'âge moyen du personnel est de 37 ans et près des 2/3 ont moins de 40 ans.

Tranche d'âge	Nbre de salarié	Répartition
60 ans et +	1	2,63%
Moins de 60 ans	3	7,89%
Moins de 50 ans	9	23,68%
Moins de 40 ans	12	31,58%
Moins de 30 ans	13	34,21%
Total	38	100,00%

III-3 Mouvements de personnel

Outre le changement de Direction début août 2011, les mouvements de personnels au cours de l'année ont été les suivants :

- démission au cours du 3^{ème} trimestre d'un employé du bowling et d'un employé du tennis pour raisons personnelles. Une réorganisation a été opérée suite à leur départ avec l'embauche en temps partiel : d'un étudiant qui travaille uniquement au tennis les week-ends et d'une employée qui travaille au bowling et au tennis, ainsi que d'une personne à temps plein au bowling.
- démission d'une employée du service administratif un mois et demi après son retour de congé parental. Cette personne absente depuis 3 ans n'a pas souhaité continuer à exercer sa mission et nous a fait part de son désir de changer d'orientation professionnelle. Le poste de cette employée administrative, en charge plus particulièrement de la gestion du personnel, a été pourvu par une personne en contrat à durée déterminée durant son congé parental. Une réorganisation des missions jusqu'à présent accomplies par cette personne a permis de ne pas procéder à un nouveau recrutement.

Il est à noter qu'une collaboratrice présente depuis 21 ans à la Patinoire, Mme Dany Martin, est partie à la retraite le 31 décembre 2011.

III-4 Personnel saisonnier et « extra »

Comme tous les ans la société Axel Vega a recours à des contrats de travail saisonnier à durée déterminée pour la période de forte activité :

- d'octobre à avril pour la patinoire Mériadeck,
- durant le mois de décembre pour la patinoire extérieure.

A partir du mois d'octobre, le recrutement du personnel « extra », personnel journalier intervenant sur les anniversaires, dans les bars/buvettes, pour les montages, le placement a été délégué à l'agence d'interim Manpower Bordeaux-Bastide.

Cette sous-traitance permet notamment de garder un degré de qualité dans le recrutement du personnel, de suppléer au départ de la personne en charge de cette mission, d'alléger la masse de travail du service comptabilité.

Le personnel saisonnier embauché à la patinoire pour compléter l'équipe permanente sur la période de forte activité, soit d'octobre à avril, reste lui embauché directement par Axel Vega.

III-5 Formations

La formation des collaborateurs reste un axe important pour le développement de chacun mais aussi de la société Axel Vega et c'est pourquoi nous avons procédé cette année à une formation « accueil des publics ».

Cette formation a pour objectifs principaux :

- la maîtrise des techniques de premier accueil,
- satisfaire la demande du client,
- communiquer clairement avec les interlocuteurs,
- gérer l'attente du client avec rigueur,
- gérer les situations conflictuelles ou stressantes.

Cette formation a répondu parfaitement aux attentes des salariés qui ont été agréablement surpris par les réponses fournies.

Parallèlement une part importante du budget a été consacrée cette année aux formations ou recyclages techniques, sécuritaires indispensables à l'exercice de notre activité :

- la sécurité : incendie (SSIAP 1 et 2) et Secourisme (SST),
- l'acquisition de compétences sécurisées : conduite de chariot élévateur (CACES), utilisation d'échafaudage, habilitation électrique.

FORMATIONS	DATES	Nbre de salariés
Formation ACCUEIL	29-30/06/2011	9
SSIAP 1 (initiale)	04 au 18/07/2011	1
SSIAP 1 (Recyclage)	24-25/01/2011	2
SSIAP 2 (Recyclage)	7-8/02/2011	1
SSIAP 1 (Remise à niveau)	28 au 30/03/2011	1
SSIAP 1 (Recyclage)	24 et 25/10/11	1
SSIAP 2 (Recyclage)	04-05/05/2011	2
Formation Sécurité dans le Spectacle	14 au 17/02/2011	1
SST	06-07/06/2011	7
Recyclage SST	27/09/2011	7
Habilitation Electrique (Initiale)	30-31/05/2011	5
Habilitation Electrique (Recyclage Non-Elect.)	14/06/2011	5
CACES 3	22 au 24/06/2011	1
CACES 3	19 au 21/01/2011	1
CACES 3 (Recyclage)	23-24/06/2011	1
CACES Nacelle	27 au 29/06/2011	2
CACES Nacelle	05 au 07/09/2011	2
Echafaudage	01/06/2011	4
Echafaudage	08/07/2011	4

IV / DONNEES FINANCIERES

IV-1 Les Recettes

Produits des activités principales

Les manifestations

Le chiffre d'affaires lié aux manifestations, est réalisé essentiellement par l'activité spectacles de la Patinoire. Le nombre de concerts ainsi que leur fréquentation sont légèrement inférieurs à la saison dernière expliquant la baisse du chiffre d'affaires locatif calculé sur un pourcentage de la recette.

Les manifestations sportives

Le chiffre d'affaires généré par les manifestations sportives (matches de Hockey sur glace, compétitions de patinage, de cyclisme et d'athlétisme) représente environ 40.000 euros.

L'activité sportive hors club

Excepté le Stadium/Vélodrome, le chiffre d'affaires de l'activité sportive a progressé sur tous les sites notamment au Bowling.

Avec une augmentation par rapport à l'an passé de 12,5% le bowling représente désormais 45% du poste chiffre d'affaires « entrées public ».

Malgré un nombre de séances publiques en 2011 inférieur aux années précédentes (208 en 2011 contre 224 en 2010), le chiffre d'affaires de la patinoire a légèrement progressé de + 3.000 euros.

Le chiffre d'affaires au Tennis/Badminton est en progression de 13%.

Après 2 années de baisse, le chiffre d'affaires généré par les scolaires (de la maternelle au lycée) a progressé de façon significative : plus 8.950 euros dont 4.250 à la Patinoire et 3.350 pour le badminton.

Les produits des activités annexes

Les bars et la petite restauration

Les recettes des bars sur les spectacles à la patinoire sont en baisse notamment du fait de la moindre fréquentation mais aussi en raison de la présence au cours du deuxième semestre de vendeurs ambulants aux abords de la patinoire.

Le chiffre d'affaires du bowling progresse dans la même mesure que celui de la fréquentation soit + 12%.

Les ventes « proshops »

Ces recettes auxiliaires représentent un chiffre d'affaires de 17.250 euros soit moins de 1% du chiffre d'affaires tous sites confondus. Plus qu'un vecteur de recettes, cette activité permet un service complémentaire aux usagers par la vente d'accessoires tels que : patins à glace, lacets pour lesdits patins, des chaînes, selles... de vélo, des balles ou des volants de badminton.

Les autres produits

Figurent dans cette rubrique les produits :

- des jeux en place au bowling (baby-foot, jeux vidéo, billards et autres) ou la redevance sur les distributeurs automatiques de boissons,
- des locations d'espaces publicitaires (panneaux d'affichages en particulier).

IV- 2 Les dépenses

Les achats

Ce poste est directement lié aux recettes annexes, bar et proshop, puisqu'il s'agit d'achats en vue de revente sans transformation.

Les charges externes

Cet intitulé regroupant aussi bien les charges de fluides, les prestations techniques sur manifestations, les contrats de maintenance, les frais de téléphonie, les assurances, la sécurité ou sûreté des personnes..., est en diminution de près de 20.000 euros.

Le poste fluide (eau, électricité, gaz) a subi une progression importante au cours de l'année passant de 298.350 euros en 2010 à 318.800. Cette augmentation est due à l'inflation du coût des énergies et notamment de l'électricité.

Bien que le chiffre d'affaires relatif aux prestations annexes facturées sur manifestations n'ait pas baissé, nous constatons une diminution de 15.700 euros des charges de sous-traitance liées à ce chiffre d'affaires du fait d'une maîtrise des coûts de montage.

Le cumul des lignes « contrats d'entretien » et « entretiens des installations et bâtiments » est légèrement inférieur de 2,5% par rapport à 2010. Le changement des moteurs des pompes à chaleurs a été intégré dans le budget investissement.

Hormis les frais d'assurance, tous les postes sont en baisse : - 5.500 euros sur les honoraires et - 2.000 sur les frais de téléphonie.

Les impôts et taxes

Ce poste est composé principalement :

- de la Contribution Economique Territoriale (CET) et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en lieu et place de la taxe professionnelle, pour 33.193 euros,
- les contributions à la SACEM pour 8.450 euros,
- et la TVA sur prestation de service à soi-même calculée sur la patinoire pour un montant de 18 165 euros ; les entraînements au stadium étant maintenant payants et faisant l'objet d'une facture en TVA, il n'y a plus de prestation de service à soi-même sur cet équipement.

Les frais de personnel

Le poste salaires et charges est en baisse de 46.300 euros.

La baisse de près de 60.000 euros du poste « personnel fixe » est due notamment au départ à la retraite en 2010 du directeur technique, mais aussi à la réorganisation du service technique, de la patinoire et du bowling à l'occasion de son départ.

Au Vélodrome la baisse du coût est liée à l'absence d'une collaboratrice en formation pendant 4 mois. Cette baisse de coût est à mettre en relation avec la hausse du poste personnel de remplacement.

Le poste « personnel liés aux manifestations » est composé essentiellement du personnel de placement, de contrôle, de nettoyage et de mise en configuration de la salle de spectacles. Seuls les personnels de mise en configuration sont à la charge de l'exploitant, les autres sont refacturés aux productions. Ce poste est en baisse de 9.440 euros.

Les charges exceptionnelles

Ce poste est composé de dotations aux provisions pour clients douteux, des loyers et frais relatifs à un système de contrôle des accès à la Patinoire non comptabilisés en 2010.

IV- 3 Résultat

Comme en 2010, le résultat avant intéressement et hors impact de la fiscalité, s'est considérablement amélioré et se situe à - 932.661 euros contre 998.027 en 2010, soit une réduction de 6,50%.

IV- 4 Le calcul de l'intéressement

Comme prévu au contrat de la délégation de service public, un intéressement variable du régisseur est calculé suivant trois critères :

- l'augmentation de la fréquentation des équipements,
- l'amélioration du résultat financier hors éléments fiscaux,
- la mesure de la satisfaction des usagers.

Le tableau de calcul de ces trois postes figure en annexe.

IV- 5 Tarifs

Une augmentation moyenne de 2% a été effectuée sur les tarifs pour la saison 2011/2012 par rapport à ceux de la saison précédente.

Dans la partie spectacle, un palier supplémentaire a été rajouté pour le poste sécurité incendie et service de secours, entre 4200 et 5700 spectateurs, alors qu'avant le même tarif était appliqué qu'il y ait 2700 ou 5700 spectateurs.

La gratuité a été accordée aux clubs bordelais pour l'utilisation de salles dans la patinoire.

Au stadium, l'utilisation de la piste de cyclisme et des installations d'athlétisme est gratuite pour les adhérents des clubs bordelais ainsi que la carte annuelle.

V / COMMUNICATION

V-1 Information à destination du grand public



Depuis l'année passée, toutes les informations concernant les horaires, tarifs, plan d'accès et programmes sont rassemblées dans un **document unique édité chaque année à 40.000 exemplaires**.

Ce document est distribué de plusieurs façons :

- de façon directe avec le journal Bordeaux 7, trois fois par an (18.000 exemplaires),
- sur tous les sites AXEL VEGA, en libre-service,
- sur différents points d'information bordelais (office du tourisme, CIJA,...),
- en libre-service dans tous les offices de tourisme de la Gironde,
- dans les établissements partenaires d'AXEL VEGA.



Par ailleurs chaque site bénéficie sur place d'un **affichage** reprenant les informations d'horaires, de tarifs et de programmation. A la patinoire, une affichette en façade présente le programme mensuel détaillé, affichette reprise sous forme de flyer disponible à la caisse de l'établissement. Concernant les spectacles, un panneau déroulant à l'arrière de la patinoire présente le programme en cours.

Le **site internet**, qui a accueilli cette année 173.000 visites, est mis à jour quotidiennement. Chaque spectacle dispose d'une fiche en accès direct, sur laquelle le public peut retrouver les horaires d'ouverture des portes et de fin de spectacle. Le standard téléphonique reprend en début de semaine ces informations.

Par ailleurs, des fiches Google ont été créées, permettant une localisation précise de nos établissements et un accès rapide à l'information. Les informations nécessaires au public sont communiquées aux principaux annuaires en ligne de sports et de loisirs.

Enfin, 2.000 abonnés à la newsletter sont régulièrement informés des nouveaux spectacles et des différentes actualités des sites AXEL VEGA.

V-2 Promotion

-Promotion de la patinoire

La Patinoire bénéficie deux fois par an d'une **campagne d'affichage de 50 faces sur le réseau de la ville de Bordeaux**. Cette année, la campagne a eu lieu début janvier ainsi que fin septembre, pour la réouverture.

Par ailleurs la page Facebook, qui comporte à la fin de l'année plus de 2.000 fans de la patinoire, permet de promouvoir tous les événements s'y déroulant, notamment les animations proposées durant les vacances scolaires. Ces informations sont relayées sur les sites de loisirs, notamment sur le site Citizenkid Bordeaux. La page Facebook est également le point de lancement du jeu « la patinoire vous invite », qui permet de faire gagner des places de spectacles.

Enfin, un onglet « billetterie » y a été mis en place, qui permet d'acheter directement des places de spectacles depuis cette page, en partenariat avec Fnac Spectacles.

-Promotion du Bowling

Afin de dynamiser les ventes durant la période estivale, un partenariat a été noué avec TBC, sous la forme d'un livret distribué à 100.000 exemplaires offrant une promotion « 1 partie achetée, 1 partie offerte ».

Cette offre a été reprise sur des flyers distribués dans des magasins de centre-ville, ainsi que sur notre site internet. De la même façon que pour la patinoire, les informations concernant le bowling sont régulièrement relayées via le site internet, la newsletter et les annuaires spécialisés.

-Promotion du Stadium Vélodrome

En septembre, afin de promouvoir le nouveau tarif Baptême découverte, 5.000 flyers ont été imprimés et distribués principalement durant le Grand Prix Cycliste de Bordeaux.

Au moment du salon Conforexpo, le visuel du panneau 8m² a été renouvelé afin de mettre en avant cette nouvelle prestation.



-Promotion de tous les sites gérés par AXEL VEGA

Tout au long de l'année, nous nouons des partenariats avec de nombreuses manifestations étudiantes, au cours desquelles nos programmes sont distribués. Plus de 5.000 exemplaires en ont été écoulés par ce biais.

Nos sites bénéficient à l'année d'une insertion publicitaire dans le trimestriel local « Clubs et comptines », afin de promouvoir les formules anniversaires destinées aux enfants. Enfin, chacun des 4 sites a été mis en avant sur l'annuaire en ligne local Cityvox.

-Clientèle professionnelle



JO de LONDRES : préparez vos équipes dans les meilleures conditions!
London Olympic Games : get your teams prepared!



Dans cet art, nos équipes servent sur le pavillon de Londres vers Londres. Nous nous proposons de vous effectuer nos derniers entraînements au vélodrome de Bordeaux Lac. Situé dans le Sud Ouest de la France, aux portes du métro et de la gare des Châtelliers, sa piste en bois exotique et couverte, qui a reçu le titre de Championnat du monde en 1998 et 2009, est un excellent terrain pour la rapidité et la précision. Le vélodrome se trouve à proximité

Des emailings sont envoyés régulièrement à 370 centres de loisirs, à 640 entreprises, à une centaine d'établissements scolaires et de clubs sportifs. Cette base est constituée de notre clientèle, mais elle est également constamment enrichie au fur et à mesure de nos différentes actions de communication directe. Les événements mis en avant sont variés : soirées d'entreprises, animations à destination des centres de loisirs, séances réservées aux écoles...

En 2011, 22 actions d'emailings ont ainsi été menées.

la billetterie réservée aux comités d'entreprise, mais également les différentes prestations proposées aux entreprises (kart sur glace, bowling, incentive et arbres de Noël), nous avons participé au salon CE du Hangar 14 les 22 et 23 septembre. 72 contacts sur 2 jours ont été établis, principalement des élus de Comités d'entreprise de tailles diverses, allant de 50 à plus de 1000 salariés.



V-3 Communication évènementielle



-Journées Girondins - Samedi 19 et 20 février 2011

La communication autour de cette animation intervenant durant les vacances scolaires s'est faite à la fois auprès du grand public et des centres de loisirs, via des flyers, des communiqués de presse, de l'affichage et de l'emailing ; la patinoire a fait le plein durant tout le week-end, avec plus de 900 entrées.

-Soirée de lancement du Kart sur Glace - Mardi 14 septembre 2011

Afin de lancer la saison de Kart sur Glace, une séance réservée aux clients et prospects a été organisée dès l'ouverture de la patinoire. Contactés via notre base d'emails, 90 d'entre eux y ont participé, permettant ainsi à la fois de fidéliser et d'enrichir notre clientèle.



-Journée portes ouvertes au Stadium Vélodrome - Dimanche 20 novembre 2011

En novembre, la journée organisée en partenariat avec le Comité d'Aquitaine de Cyclisme a permis de mieux faire connaître l'équipement. 95 baptêmes de pistes ont été effectués ce jour-là, grâce à une communication commune active sur le stand de Conforexpo et auprès des clubs de cyclisme de Gironde.

-Arbre de Noël à la patinoire - Dimanche 11 décembre 2011

Comme l'an passé, la journée « arbre de Noël » destinée aux comités d'entreprise a été commercialisée dès le mois de janvier via des moyens de communication divers : mailings, emailings, et présence sur le salon CE. Deux entreprises ont choisi la patinoire pour rassembler leurs collaborateurs.

VI / QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Evolution pour augmenter la qualité de l'accueil

Afin d'améliorer l'accueil du public à la patinoire Mériadeck, une nouvelle organisation a été instaurée mettant en place un accueil physique et téléphonique la journée en semaine.

Ce poste d'accueil à l'entrée de la patinoire en place du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 permet un accueil plus qualitatif des usagers de la patinoire : les spectateurs souhaitant des renseignements, les fournisseurs, les groupes scolaires....

De plus, ce nouvel accueil devrait permettre dès 2012 la mise en place de prévente des tickets d'entrées à la patinoire, mais aussi des billets pour les matchs de hockey sur glace et permettre ainsi de fluidifier les accès lors des séances publiques et/ou à l'occasion des matchs.

Amélioration des conditions d'accueil

La société Axel Vega a d'autre part décidé de recourir aux services d'une société de nettoyage pour l'entretien de la patinoire et du tennis, afin d'améliorer les conditions et la qualité d'accueil des usagers.

Certaines missions techniques jusqu'à présent sous-traitées, notamment le montage et le démontage des verres du tour de piste, ont été internalisées permettant ainsi une redistribution, en concertation avec les partenaires sociaux, de la mission des employés polyvalents de la patinoire œuvrant partiellement sur le nettoyage de la salle.

Cette réorganisation permet un degré de propreté beaucoup plus important : nettoyage matinal quotidien des vestiaires et sanitaires avant la reprise des entraînements des clubs et des scolaires, professionnalisme dans la réalisation du nettoyage et dans le choix des produits, nettoyage complet dès la fin d'un spectacle ou d'un match de hockey sur glace.

L'internalisation des missions techniques jusqu'à présent sous-traitées, conjuguées au départ à la retraite d'une personne œuvrant à 75% de son temps au nettoyage, fait que cette sous-traitance n'a aucun impact sur les coûts de la régie.

Concernant le Tennis Mériadeck, le temps libéré auprès de nos collaborateurs permet non seulement d'élargir l'amplitude horaire d'ouverture au public des terrains le samedi (22h au lieu de 20h) et le dimanche soir (20h au lieu de 18h), mais aussi de développer le chiffre d'affaires.

Adaptation des animations aux différents publics

Diverses activités sont proposées dans les sites tels que :

- des activités de peinture sur glace, quizz avec cadeaux à gagner dans le cadre de partenariats à la patinoire,
- soirées partenaires, karaoké au bowling,
- des anniversaires sportifs aux enfants qui souhaitent fêter leur anniversaire avec leurs amis tout en pratiquant ou en s'initiant à une activité ludique ou sportive : patinage, bowling, mais aussi du vélo ou tennis de table, les mercredis, samedis ou dimanche après-midi. Les adolescents se voient également proposer des formules alliant parties de bowling et des pizzas en début de soirée à partager avec leurs amis pour leur anniversaire.

	PATINOIRE	BOWLING
	2011	2011
janvier	20	20
février	12	10
mars	26	26
avril	4	17
mai		23
juin		9
juillet	fermeture estivale	4
août		
septembre	4	11
octobre	15	15
novembre	12	20
décembre	117	19
total par site	110	174

- des soirées groupes avec des activités ludico-sportives telles que des sessions de kart, des parties de bowling, du cyclisme sur piste, (etc..), sous forme de mini-challenge pour les participants, agrémentées d'un repas qui permet de passer une soirée dans un cadre convivial et distrayant,

- des challenges sportifs tels que le challenge badminton organisé au tennis de Meriadeck le 2 avril 2011 opposant une trentaine d'hommes et de femmes.

Initiation et démonstrations de sports de haut-niveau

Axel Véga a organisé le 20 novembre une journée d'initiation au cyclisme sur piste en partenariat avec le Comité d'Aquitaine de Cyclisme permettant ainsi l'initiation de 95 personnes.

Des installations spécifiques pour l'accueil des plus petits

Le jardin d'Axel est un espace installé le dimanche matin sur la patinoire proposant du matériel spécifique pour les plus petits sous la surveillance d'un animateur présent pour les aider.

Les bumpers qui suppriment les « rigoles » sur les pistes de bowling ainsi que des boules légères permettent aux enfants de jouer au bowling dès 7 ans.

Au cours de l'édition 2011 de la Patinoire Extérieure, les patineurs ont pu apprécier une nouveauté sur la partie réservée aux adultes et adolescents avec l'installation d'un parcours ludique au centre de la piste, qui avait pour objectif, outre de créer un espace de jeux et de convivialité, de limiter la vitesse des habitués et ainsi rassurer les nombreux débutants venus s'essayer au patinage en plein-air.

Des structures adaptées pour l'accueil des personnes handicapées

La patinoire dispose de deux luges spéciales permettant aux personnes handicapées physiquement de venir passer un moment sur la glace avec un accompagnateur ; 3 établissements spécialisés viennent régulièrement à la patinoire.

Les bumpers au bowling et les boules légères permettent aux personnes souffrant de handicaps mentaux de venir s'essayer à cette activité ludico-sportive dans le cadre de réservation faite par des établissements spécialisés.

Lors des spectacles, un accueil personnalisé est organisé pour les personnes souffrant d'un handicap : accès privilégié, positionnement dans la salle, prise en charge à l'entrée de la Patinoire par du personnel qualifié (Croix Rouge, SSIAP) est vivement appréciée par les usagers,

Afin d'améliorer le confort des accompagnateurs et leur permettre d'être assis l'un à côté de l'autre dans de bonnes conditions, une étude d'implantation de fauteuils en lieu et place des bancs lors des spectacles est en cours.

Prévention des risques et assistance aux personnes

A l'occasion de certains spectacles, une société spécialisée dans les protections auditives est présente pour distribuer ses produits. Ces filtres auditifs permettent une diminution de la pression acoustique. Lorsque cette société n'est pas présente, Axel Vega met à disposition du public des bouchons d'oreilles.

Un service médical composé d'un médecin, d'un service de la Croix rouge est présent sur chaque spectacle. De même lors des séances publiques de patinage un secouriste est présent. Fort heureusement, leurs interventions relèvent très souvent de la « bobologie ».

Quel que soit le spectacle et son affluence, un service minimum de restauration est assuré sur tous les événements, autrement des distributeurs automatiques sont installés sur les différents sites.

Mise en place de distributeurs automatiques sur les différents sites

La responsabilisation face au développement durable

Soucieux de son environnement, la société Axel Vega s'inscrit dans une logique de développement durable pour son fonctionnement quotidien et ses choix stratégiques. En effet :

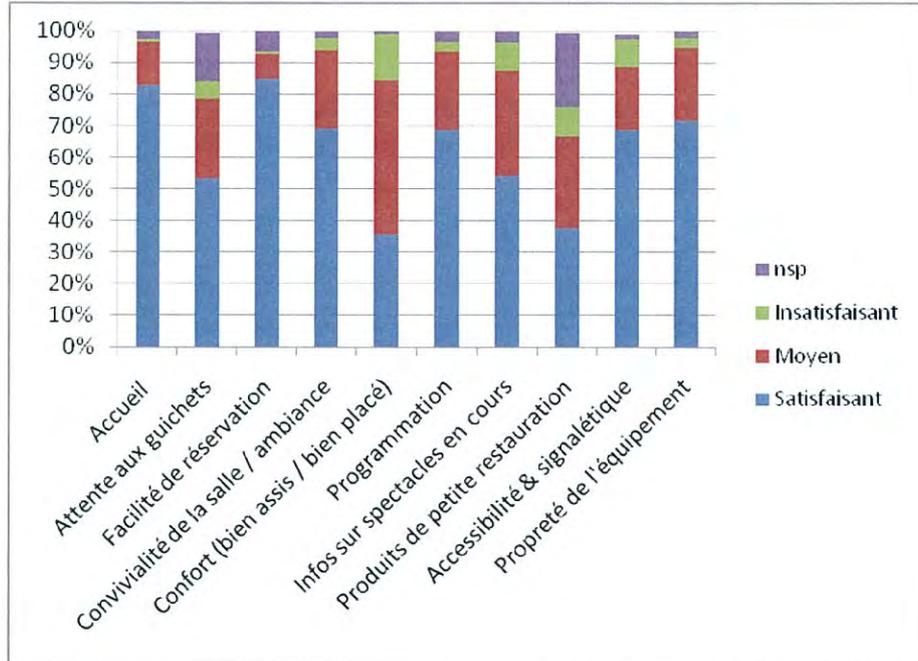
- le critère du tri sélectif des déchets, des produits utilisés ont été important dans le choix du prestataire de nettoyage que nous avons retenu depuis le 1^{er} novembre,
- la maintenance réalisée se fait dans la recherche constante des solutions les mieux appropriées ; obligation d'utiliser des ampoules basse consommation à l'occasion des opérations de remplacement des éclairages,
- dématérialisation des bons de commandes avec les fournisseurs sous contrat annuel (nettoyage, intérim, sécurité),
- rationalisation des besoins énergétiques de la salle grâce à une maîtrise des équipements.

Les enquêtes de satisfactions

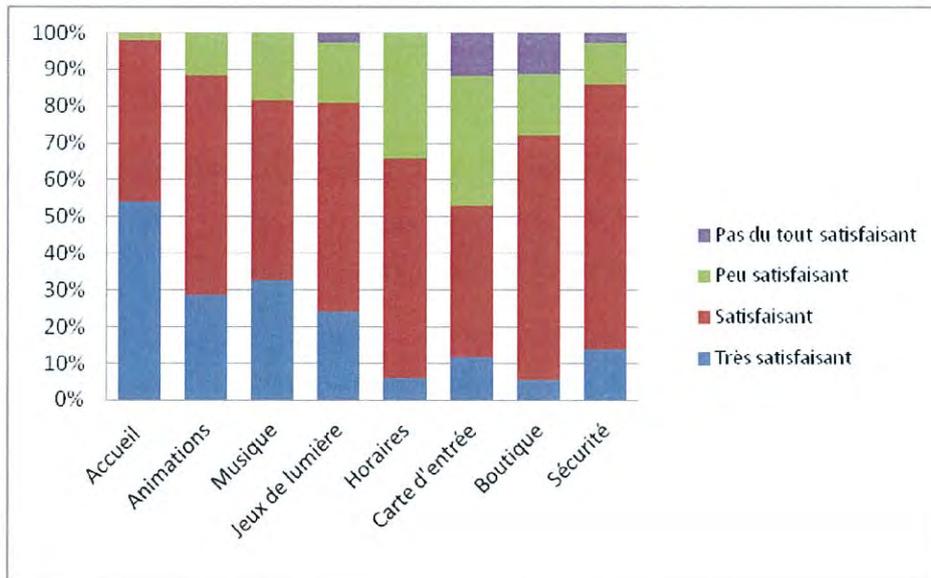
Diverses enquêtes de satisfactions ont été réalisées au cours de l'année dans les différents sites gérés par Axel Vega. Une analyse complète et détaillée reprenant la méthodologie, la fréquence, le nombre de personnes interrogées est jointe en annexe.

SYNTHESE DU TAUX DE SATISFACTION SUR TOUS LES SITES

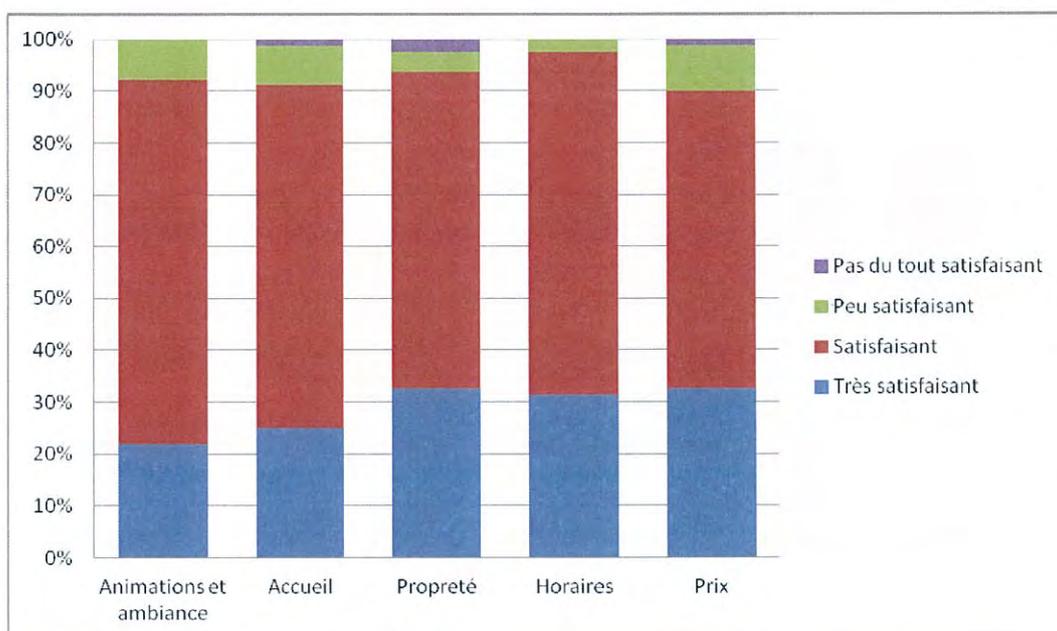
TAUX DE SATISFACTION PATINOIRE MERIADECK (CONCERTS) : 80%



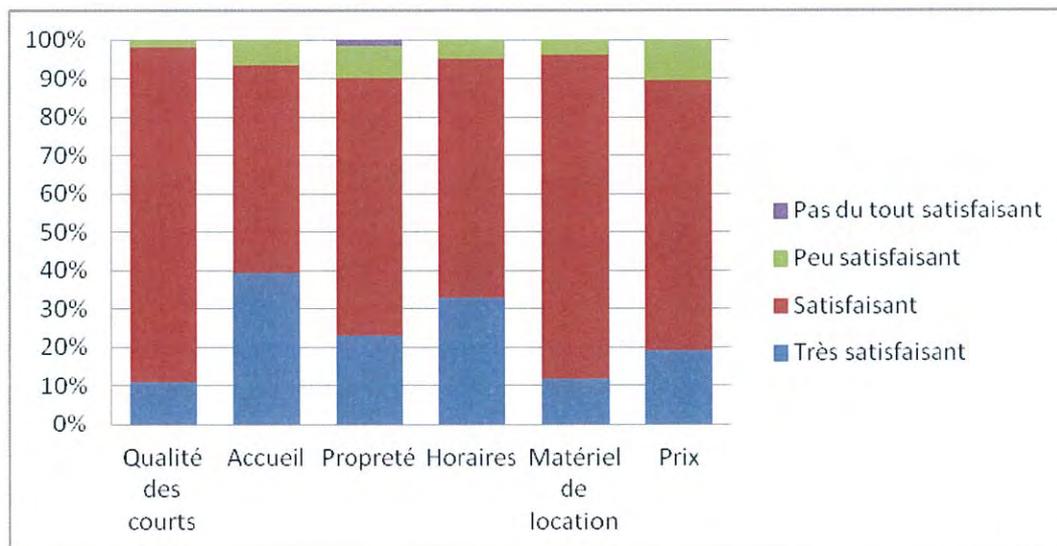
TAUX DE SATISFACTION PATINOIRE MERIADECK (PATINAGE) : 78%



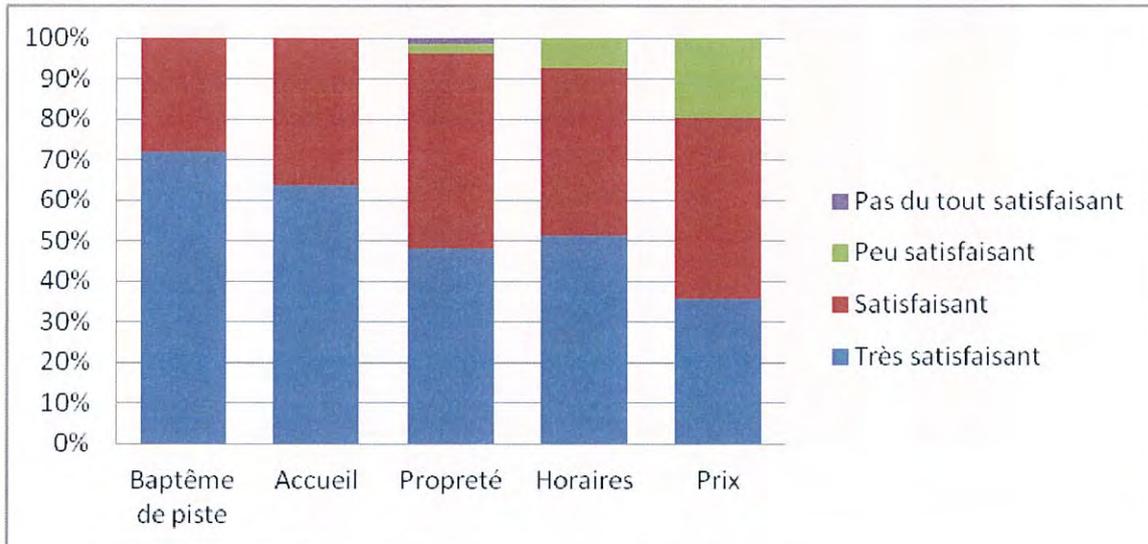
TAUX DE SATISFACTION BOWLING MERIADECK : 93%



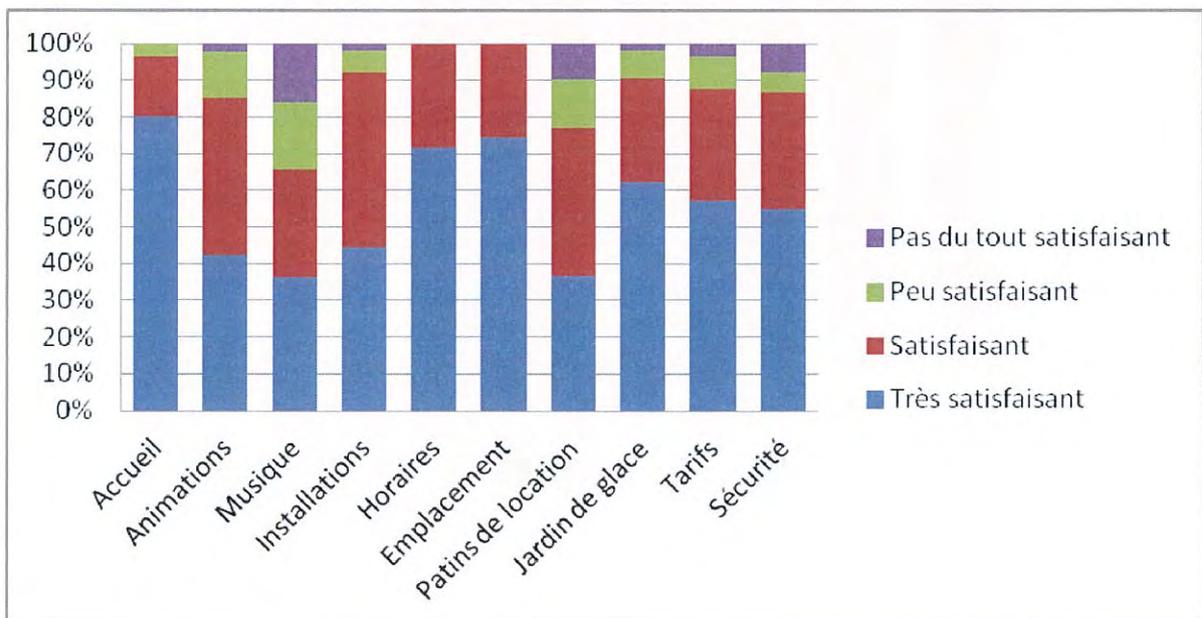
TAUX DE SATISFACTION TENNIS DE MERIADECK (UTILISATEURS LIBRES) : 94%



TAUX DE SATISFACTION STADIUM VELODROME (UTILISATEURS LIBRES) : 94%



TAUX DE SATISFACTION PATINOIRE PEY BERLAND : 88%



VII / CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2011, nous nous sommes attachés, malgré une conjoncture économique toujours peu favorable, à développer l'attractivité des sites gérés par AXEL VEGA en accueillant avec enthousiasme les sportifs, le grand public adepte des pratiques sportives ou ludiques, les spectateurs sportifs ou de spectacles, en diversifiant les genres afin d'intéresser le maximum de Bordelais, de Girondins voire d'Aquitains.

Nous avons également poursuivi nos actions vers les entreprises afin de développer le nombre de soirées entreprises, de conventions afin de créer de nouveaux partenariats.

Si notre activité sportive en ce début 2012 nous laisse augurer un bon premier semestre confortant les tendances constatées l'an passé, l'activité culturelle de la patinoire souffre du manque d'artistes en tournée.

La valorisation permanente de la Patinoire, du Bowling, du Tennis de Mériadeck ainsi que du Stadium Vélodrome au travers de leurs activités, compétitions, spectacles, constitue, avec la satisfaction des personnes qui fréquentent ces équipements, les objectifs primordiaux de l'équipe d'AXEL VEGA.

LES ANNEXES

➤ LA PATINOIRE DE MERIADECK

entrées payantes patinage (public + scolaires)

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	8 534	10 250	5 353	5 629	0	0	0	0	3 420	6 614	6 863	8 272	54 935	
2008	11 107	8 456	6 056	5 288	953	0	0	0	2 268	6 071	6 238	9 646	56 083	2%
2009	8 341	8 804	4 352	6 291	1 374	0	0	0	3 700	7 318	5 269	9 885	55 334	-1%
2010	10 977	12 239	6 434	3 247	801	24	0	0	2 644	6 816	5 544	12 590	61 316	11%
2011	9 486	9 939	5 062	2 748	601	0	0	0	3 611	9 437	7 092	15 570	63 546	4%

nombre d'entrées du public :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	6 709	8 089	2 843	3 779	0	0	0	0	2 349	3 681	4 380	5 925	37 755	
2008	6 954	5 197	3 902	3 754	505	0	0	0	1 533	3 863	4 292	7 360	37 360	-1%
2009	5 663	6 890	1 719	4 626	538	0	0	0	2 896	5 230	3 947	8 086	39 595	6%
2010	7 847	10 116	5 019	3 176	483	0	0	0	1 982	5 589	3 922	10 673	48 807	23%
2011	6 241	8 556	3 214	2 284	70	0	0	0	2 672	7 415	4 456	14 530	49 438	1%

nombre d'entrées scolaires (patinage, tennis de table et step) :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	1 825	2 161	2 510	1 850	0	0	0	0	1 071	2 933	2 483	2 347	17 180	
2008	4 153	3 259	2 154	1 534	448	0	0	0	735	2 208	1 946	2 286	18 723	9%
2009	2 678	1 914	2 633	1 665	836	0	0	0	804	2 088	1 322	1 799	15 739	-16%
2010	3 130	2 123	1 415	71	318	24	0	0	662	1 227	1 622	1 917	12 509	-21%
2011	3 245	1 383	1 848	464	531	0	0	0	939	2 022	2 636	1 040	14 108	13%

kart sur glace :

2011	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
nombre de sessions	157	144	333	58	36	0	0	0	10	224	77	214	1 253
nombre de participants	64	47	165	31	22	0	0	0	0	87	30	51	497

nombre de sportifs venus aux entraînements :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2010	2 340	2 260	1 540	1 535	1 350	0	0	1 128	2 690	2 620	1 495	2 865	19 823	
2011	2 210	2 540	1 955	1 445	835	0	0	0	4 115	4 560	2 660	3 290	23 610	19%

➤ LES TENNIS DE MERIADECK

nombre total d'heures louées

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	2 384	1 702	2 419	1 878	1 997	1 688	961	976	1 728	2 765	2 470	2 294	23 262	
2008	1 385	1 779	1 850	2 344	1 814	2 125	729	622	1 845	2 254	2 745	2 602	22 094	-5%
2009	2 134	1 383	2 163	1 802	1 754	1 331	726	634	1 977	2 170	2 063	1 963	20 100	-9%
2010	2 739	1 506	2 094	1 956	2 019	1 674	835	779	2 028	2 317	2 514	1 813	22 274	11%
2011	2 499	1 242	2 834	2 118	2 354	1 582	1 186	1 317	1 959	2 382	2 575	2 385	24 433	10%

nombre de terrains de tennis loués par le public

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	605	378	441	346	304	364	177	162	263	321	375	421	4 157	
2008	138	180	252	267	204	336	80	68	153	191	191	218	2 278	-45%
2009	228	240	175	194	153	143	67	57	125	186	171	210	1 949	-14%
2010	197	80	166	146	153	233	88	86	149	160	167	162	1 787	-8%
2011	173	73	134	91	103	96	162	143	93	122	95	180	1 465	-18%

nombre de terrains de badminton loués par les scolaires

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	670	513	787	356	470	0	0	0	510	1 258	914	578	6 056	
2008	678	893	525	765	550	20	0	0	887	1 036	603	564	6 521	8%
2009	742	265	731	313	581	67	0	0	799	598	554	521	5 171	-21%
2010	919	642	549	400	655	134	0	0	632	683	989	491	6 094	18%
2011	1 001	411	1 031	667	742	49	0	0	517	565	926	631	6 540	7%

nombre de terrains de badminton loués par le public

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	1 109	811	1 191	1 176	1 223	1 324	784	814	955	1 186	1 181	1 295	13 049	
2008	569	706	1 073	1 312	1 060	1 769	649	554	805	1 027	1 951	1 820	13 295	2%
2009	1 164	878	1 257	1 295	1 020	1 121	659	577	1 053	1 386	1 338	1 232	12 980	-2%
2010	1 623	784	1 379	1 410	1 211	1 307	747	693	1 247	1 474	1 358	1 160	14 393	11%
2011	1 325	758	1 669	1 360	1 509	1 437	1 024	1 174	1 349	1 695	1 554	1 574	16 428	14%

➤ LE BOWLING DE MERIADECK

nombre total de parties

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	13 928	15 611	12 346	11 695	8 922	8 336	9 269	8 525	4 561	9 004	11 587	11 195	124 979	
2008	12 465	13 510	12 590	13 467	9 890	7 743	8 270	9 459	7 487	10 876	10 826	11 711	128 294	3%
2009	10 953	12 493	8 513	9 820	6 965	2 665	6 841	6 293	6 031	8 834	7 818	9 385	96 611	-25%
2010	9 630	11 189	9 027	8 878	6 530	5 816	5 479	7 927	4 907	8 284	8 510	8 633	94 810	-2%
2011	10 002	12 358	9 198	9 265	5 932	4 506	9 380	8 139	6 410	9 393	10 175	13 736	108 494	14%

nombre de parties faites par des scolaires

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	2 256	1 936	927	505	1 057	683	0	0	342	890	1 391	1 166	11 153	
2008	2 267	2 254	1 570	1 373	1 170	950	0	0	851	1 032	1 253	914	13 634	22%
2009	2 334	1 111	1 739	385	586	180	0	0	558	484	326	499	8 202	-40%
2010	1 822	1 634	1 423	297	436	503	0	0	160	95	954	340	7 664	-7%
2011	1 716	837	1 537	455	1 027	449	0	0	182	238	1 556	661	8 658	13%

nombre de parties faites par le public

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	11 672	13 675	11 419	11 190	7 865	7 653	9 269	8 525	4 219	8 114	10 196	10 029	113 826	
2008	10 198	11 256	11 020	12 094	8 720	6 793	8 270	9 459	6 636	9 844	9 573	10 797	114 660	1%
2009	8 619	11 382	6 774	9 435	6 379	2 485	6 841	6 293	5 473	8 350	7 492	8 886	88 409	-23%
2010	7 808	9 555	7 604	8 581	6 094	5 313	5 479	7 927	4 747	8 189	7 556	8 293	87 146	-1%
2011	8 286	11 521	7 661	8 810	4 905	4 057	9 380	8 139	6 228	9 155	8 619	13 075	99 836	15%

➤ LE STADIUM DE BORDEAUX-LAC

nombre total

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	1 871	1 707	2 124	865	888	120	85	29	0	272	1 059	998	10 018	
2008	1 712	1 092	1 164	910	677	100	89	14	457	826	957	1 161	9 159	-9%
2009	1 807	1 309	2 074	842	436	152	113	106	368	649	1 055	1 422	10 333	13%
2010	2 401	2 669	1 837	676	615	224	152	105	843	671	2 197	1 483	13 873	34%
2011	2 998	1 839	2 396	941	1 128	227	173	78	162	280	1 514	1 360	13 096	-6%

nombre total de public (baptêmes de piste + centres de loisirs)

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	500	527	453	189	61	65	85	29	0	208	446	296	2 859	
2008	624	400	442	249	127	28	89	14	108	325	393	476	3 275	15%
2009	565	652	333	212	106	57	113	106	96	202	358	392	3 192	-3%
2010	364	600	405	215	86	63	152	105	486	256	443	424	3 599	13%
2011	558	587	395	208	54	96	173	78	105	194	415	436	3 299	-8%

nombre total de scolaires

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2007	1 371	1 180	1 671	676	827	55	0	0	0	64	613	702	7 159	
2008	1 088	692	722	661	550	72	0	0	349	501	564	685	5 884	-18%
2009	1 242	657	1 741	630	330	95	0	0	272	447	697	1 030	7 141	21%
2010	2 037	2 069	1 432	461	529	161	0	0	357	415	1 754	1 059	10 274	44%
2011	2 440	1 252	2 001	733	1 074	131	0	0	57	86	1 099	924	9 797	-5%

nombre de sportifs venus aux entraînements :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	% évolution
2010	752	554	331	310	166	230	161	12	41	47	301	297	2 905	
2011	498	349	401	176	176	257	167	28	213	557	269	529	3 091	6%

➤ LA PATINOIRE PROVISOIRE PEY-BERLAND

	PEY-BERLAND 2007/2008	PEY-BERLAND 2008/2009	PEY-BERLAND 2009/2010	PEY-BERLAND 2010/2011	PEY-BERLAND 2011/2012
26-nov					501
27-nov				850	598
28-nov			392	410	71
29-nov		291	127	81	102
30-nov		125	24	106	270
01-déc	574	129	114	330	145
02-déc	571	147	207	136	256
03-déc	108	214	68	272	280
04-déc	141	59	108	852	223
05-déc	207	168	634	692	103
06-déc	198	810	554	67	38
07-déc	158	903	64	223	199
08-déc	148	200	152	443	129
09-déc	226	213	459	196	165
10-déc	109	368	157	324	945
11-déc	123	248	244	915	852
12-déc	423	298	873	953	124
13-déc	163	576	781	145	63
14-déc	156	802	102	218	353
15-déc	583	143	166	316	79
16-déc	723	190	409	114	Avis de tempête
17-déc	72	193	222	231	215
18-déc	157	261	233	382	992
19-déc	548	328	760	1033	651
20-déc	339	805	1 026	834	698
21-déc	334	1 017	620	293	657
22-déc	700	826	151	537	921
23-déc	873	884	379	41	826
24-déc	497	362	145	255	628
25-déc	335	456	438	513	466
26-déc	752	595	815	722	820
27-déc	991	935	397	754	1162
28-déc	765	811	534	903	1038
29-déc	505	694	824	1031	1080
30-déc	1 047	723	901	1012	489
31-déc	601	528	204	424	217
01-janv	441	637	503	566	423
02-janv	560	854	761	619	382
03-janv	361	659	165		
04-janv	517	431			
05-janv	121				
06-janv	129				
TOTAL	15 256	17 883	14 713	17 793	17 161

LES MANIFESTATIONS A LA PATINOIRE MERIADECK EN 2011

date	spectacles	nombre de représentations	nombre de spectateurs
14-janv.-11	Yannick Noah	1	6 500
15-janv.-11	Yannick Noah	1	6 558
26-janv.-11	Florence Foresti	1	3 840
27-janv.-11	Florence Foresti	1	3 980
28-janv.-11	Il était une fois Joe Dassin	1	3 710
3-févr.-11	Les plus grands numéros du monde	1	1 680
1-mars-11	Michel Sardou	1	4 052
6-mars-11	Dora	2	4 474
9-mars-11	Laurent Gerra	1	3 324
12-mars-11	Les Gladiateurs	1	1 176
22-mars-11	Carmina Burana	1	2 349
24-mars-11	Katie Melua	1	1 655
29-mars-11	Jamel Debbouze	1	3 588
1-avr.-11	Gospel pour 100 voix	1	1 602
2-avr.-11	Eddy Mitchell	1	4 043
8-avr.-11	Holiday On Ice	1	1 852
9-avr.-11	Holiday On Ice	3	5 698
10-avr.-11	Holiday On Ice	2	3 558
26-avr.-11	Mozart, L'Opera Rock	1	2 753
27-avr.-11	Mozart, L'Opera Rock	1	2 842
28-avr.-11	Mozart, L'Opera Rock	1	3 079
29-avr.-11	Mozart, L'Opera Rock	1	3 333
30-avr.-11	Mozart, L'Opera Rock	2	6 837
12-mai-11	Abba	1	1 535
26-mai-11	Jean-Louis Aubert	1	4 437
18-oct.-11	Jamel Debbouze	1	3 142
22-oct.-11	James Blunt	1	3 301
12-nov.-11	Chantal Goya	1	1 732
16-nov.-11	Laurent Gerra	1	3 178
17-nov.-11	Ben L'Oncle Soul	1	3 109
19-nov.-11	Scorpions	1	7 140
22-nov.-11	Florent Pagny	1	3 220
23-nov.-11	Yannick Noah	1	4 032
24-nov.-11	Tournee des Annees 90	1	3 127
26-nov.-11	Charles Aznavour	1	3 949
27-nov.-11	Oui-Oui	2	2 100
7-déc.-11	Lords of the Dance	1	2 804
8-déc.-11	Age Tendre et Tête de Bois	2	6 220
9-déc.-11	Nicolas Canteloup	1	2 647
14-déc.-11	Dora	1	930
TOTAL		47	139 086

date	compétitions sportives	nombre de jours de compétitions	nombre de spectateurs
5-févr.-11	Match de hockey Bordeaux /Courbevoie	1	1 422
19-févr.-11	Match de hockey Bordeaux /Brest	1	2 009
5-mars-11	Match de hockey Bordeaux /Mulhouse	1	1 838
19-mars-11	Match de hockey Bordeaux /Nice	1	2 048
26-mars-11	Match de hockey Bordeaux /Anglet	1	3 250
16-avr.-11	Match de hockey play-off	1	2 101
17-avr.-11	Match de hockey play-off	1	989
20-avr.-11	Match de hockey play-off	1	2 100
10-sept.-11	Match de hockey Bordeaux /Toulouse	1	1 180
17-sept.-11	Match de Hockey Bordeaux /Reims	1	1 271
1-oct.-11	Match de Hockey Bordeaux /Nice	1	1 395
15-oct.-11	Match de hockey Bordeaux /Cergy	1	1 591
29-oct.-11	Match de hockey Bordeaux /Dunkerque	1	1 967
5-nov.-11	Match de hockey Bordeaux /Lyon	1	2 259
3-déc.-11	Match de hockey Bordeaux /Courbevoie	1	2 089
23-déc.-11	Match de hockey Bordeaux /Muhouse	1	1 617
12-fév. - 11	Tournoi de France de danse sur glace de Bordeaux de division 1	1	300
13-fév. - 11		1	300
26-fév. - 11	Trophée Bordeaux Aquitaine de patinage synchronisé (Manche du	1	500
27-fév. - 11	Championnat de France Div 1 / Div 2 et Div Nationale)	1	500
TOTAL		20	30 726

date	événements	nombre d'événements	nombre de spectateurs
14-avr.-11	Gala Etudiants Bordeaux IV	1	3 882
10-juin-11	Cérémonie des jeux Spécial Olympics	1	1 700
18-juin-11	Braderie de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux	1	3 900
19-juin-11	Centenaire de l'Hospitalité Bordelaise	1	600 46
TOTAL		4	10 082

LES MANIFESTATIONS AU STADIUM DE BORDEAUX-LAC EN 2011

date	compétitions d'athlétisme	nombre de compétition	nombre de participants et de spectateurs
8-janv.-11	championnats régionaux vétérans athlétisme	1	160
12-janv.-11	championnat UNSS régional	1	280
15-janv.-11	championnats régionaux athlétisme	1	250
16-janv.-11	championnats régionaux athlétisme	1	250
23-janv.-11	championnat d'athlétisme pré-France + meeting ouest	1	467
29-jan.-11	meeting international d'athlétisme	1	2 200
30-janv.-11	championnats régionaux vétérans athlétisme	1	55
12-févr.-11	championnat vitesse cyclisme	1	320
19-févr.-11	meeting régional d'athlétisme	1	265
20-févr.-11	meeting régional d'athlétisme	1	265
26-févr.-11	régionaux vétérans	1	250
5-mars-11	régionaux vétérans	1	50
19-mars-11	championnats nationaux d'athlétisme	1	500
20-mars-11	championnats nationaux d'athlétisme	1	500
27-mars-11	championnat de France UFOLEP athlétisme	1	460
14-déc.-11	championnat superrégional athlétisme UGSEL	1	258
17-déc.-11	championnat régional d'athlétisme	1	150
TOTAL		17	6 680

date	compétitions de cyclisme sur piste	nombre de compétitions	nombre de participants et de spectateurs
8-janv.-11	samedi cycliste	1	200
14-janv.-11	championnat cycliste américaine	1	250
22-janv.-11	championnat cycliste course aux points	1	500
5-févr.-11	prémondiaux de cyclisme	1	900
6-févr.-11	prémondiaux de cyclisme	1	700
11-mars-11	nocturne cycliste	1	150
01-avr	nocturne cycliste	1	110
13-avr	championnats d'aquitaine piste	1	152
20-avr.	championnats d'aquitaine cyclisme s/ piste	1	164
13-mai-11	nocturne cycliste	1	110
21-mai-11	interrégion cadets cycliste	1	150
17-sept.-11	Anneau d'Or Fenioux - compétition nationale de cyclisme	1	700
18-sept.-11	Anneau d'Or Fenioux - compétition nationale de cyclisme	1	500
15-oct.-11	Grand Prix Cycliste de l'Humanité	1	950
26-nov.-11	samedi cycliste	1	120
2-déc.-11	vendredi cycliste	1	130
9-déc.-11	vendredi cycliste	1	140
18-déc.-11	championnat de cyclisme handisport	1	308
TOTAL		18	6 234

date	autres manifestations sportives	nombre de compétition	nombre de participants et de spectateurs
11-juin-11	Championnat de France jeunes de Full Contact	1	650
12-juin-11	Championnat de France jeunes de Full Contact	1	500
TOTAL		2	1 150

Anniversaires

LA PATINOIRE ET LE BOWLING SONT LES ENDROITS RÉVÉS POUR FÊTER L'ANNIVERSAIRE DE VOTRE ENFANT !

A la Patinoire, suivant l'âge et le niveau de votre enfant, nous proposons 2 formules, avec animateur (15,50 € par enfant) ou sans animateur (11 € par enfant).

Au Bowling, notre formule inclut 2 parties, boissons, gâteau, bonbons, cadeau et photo de groupe. (13 € par enfant)

Renseignements et réservations au 05 57 81 43 77



CONCERTS ET SPECTACLES À LA PATINOIRE

Le Lac des Cygnes vendredi 20 janvier

Patrick Fiori samedi 21 janvier

T'choupi samedi 4 février

Julien Clerc vendredi 10 février

Cirque du Soleil : «Saltimbanco» du vendredi 2 au dimanche 4 mars

Holiday On Ice : «Speed» du vendredi 9 au dimanche 11 mars

Cabaret vendredi 16 et samedi 17 mars

Veronic Dicaire jeudi 22 mars

Si Carmen m'était contée vendredi 23 mars

Cirque de Pékin : «Dans la légende de Mulan» samedi 24 mars

Les Choeurs de l'Armée Rouge dimanche 25 mars

Benabar samedi 31 mars

Elie Semoun mercredi 4 avril

RFM Party 80 vendredi 6 avril

Spartacus jeudi 12 avril

Magic System mardi 17 avril

Dracula vendredi 18 et samedi 19 mai

Thrillerlive jeudi 31 mai

DEJÀ EN VENTE, SAISON 2012/2013 : Laurent Gerra - Adam et

Eve - M Pokora - Forever king of pop - Tryo - Michel Sardou -

Mamma Mia - 1789 les amants de la Bastille...

Découvrez le cyclisme sur piste au Stadium Vélodrome de Bordeaux Lac

5€

PROFITEZ DE NOTRE OFFRE POUR DÉCOUVRIR LE CYCLISME SUR PISTE!

Baptême découverte à 5€, valable uniquement pour un premier baptême.

Renseignements et réservations :

Tél. : 05 56 43 16 05

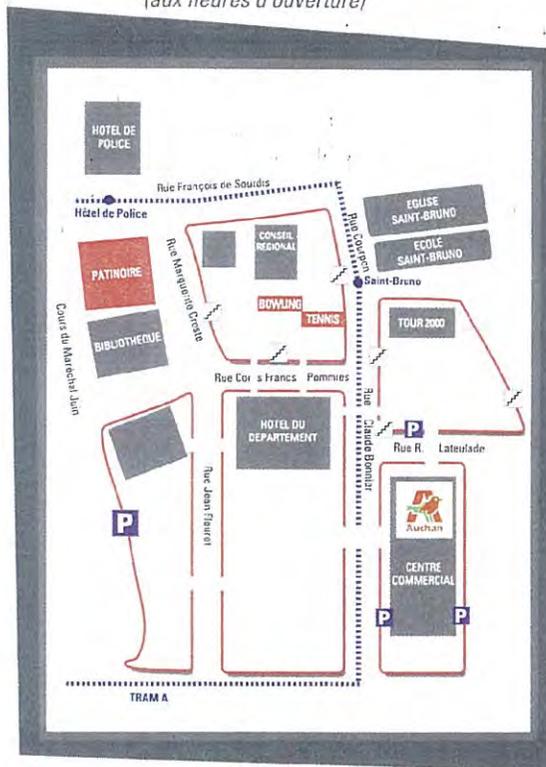


ACCÈS ET CONTACT

PATINOIRE MÉRIADECK
95, cours du Maréchal Juin
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 57 81 43 72
(aux heures d'ouverture)

BOWLING MÉRIADECK
Terrasse Général Koenig
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 93 05 85
(aux heures d'ouverture)

TENNIS BADMINTON MÉRIADECK
30, rue Claude Bonnier
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 96 21 39
(aux heures d'ouverture)



Ne pas jeter sur la voie publique

www.axelvega.com

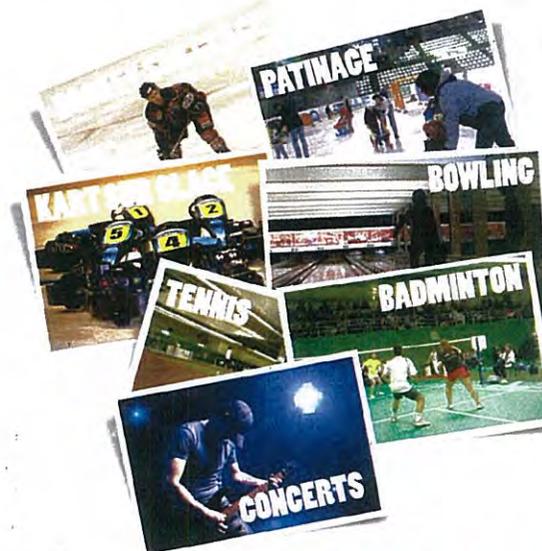
AXEL VEGA - 95, cours du Maréchal Juin - 33000 BORDEAUX

Renseignements : 05 57 81 43 70 - Réservations : 05 57 81 43 77

Fax : 05 57 81 43 71 - Email : contact@axelvega.com

www.facebook.com/Patinoire.Meriadeck

www.facebook.com/Bowling.Meriadeck



BORDEAUX VOS LOISIRS EN CENTRE VILLE

HORAIRES ET TARIFS 2011/2012

Situés en centre ville, desservis par le Tram A et à proximité de nombreux parkings, la Patinoire, le Bowling et le Tennis Badminton Mériadeck vous offrent la possibilité de pratiquer vos loisirs favoris en toute liberté.

La Patinoire est aussi la salle des grands spectacles, dont vous pouvez découvrir le programme sur le site internet : www.axelvega.com.

www.axelvega.com

Bons plans, nouveautés, fermetures... Restez informés!
Devenez Fan de la patinoire et du bowling sur **facebook**.



HORAIRES DE LA PATINOIRE

La Patinoire accueille de nombreux concerts et spectacles! avant votre visite **vérifiez toujours sur www.axelvega.com** que la séance est bien programmée. **Nouveau** : afin d'éviter la file d'attente, vous pouvez acheter vos entrées à l'accueil de la patinoire, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h!

	Période Scolaire	Vacances Scolaires
Lundi	Fermé	14h30 - 17h
Mardi	21h - Minuit	14h30 - 17h et 21h - Minuit
Mercredi	14h30 - 18h	14h30 - 18h
Jeudi	17h30 - 20h	14h30 - 20h
Vendredi	21h - Minuit	14h30 - 17h et 21h - Minuit
Samedi	14h30 - 17h et 21h - Minuit	14h30 - 17h et 21h - Minuit
Dimanche	10h - 12h30 et 15h30 - 18h30	10h - 12h30 et 15h30 - 18h30

TARIFS DE LA PATINOIRE

	Entrée seule	Entrée + patins
Tarif plein	5,20€	7,20€
Tarif réduit	4,70€	5,70€
Moins de 5 ans	Gratuit	Gratuit
Parent accompagnateur	1,10€	-
Abonnements 6 entrées	26€	32€
Abonnement 12 entrées	50€	62€

Horaires et tarifs valables pour la saison 2011/2012 - Fermeture estivale aux environs du 15 mai.
Tarif réduit : jeunes de 5 à 26 ans et familles avec un adulte minimum et 2 au maximum accompagnant leurs enfants.



ANIMATIONS EN DÉCEMBRE À LA PATINOIRE

Peinture sur glace mardi 20 décembre
Les mascottes de Noël mercredi 21 décembre
Bracelets Fluo jeudi 22 décembre
Distribution de bonbons vendredi 23 décembre
Distribution de bonnets de Noël samedi 24 décembre
Journée Girondins mardi 27 décembre
Après midi strike mercredi 28 décembre
Initiation au patinage jeudi 29 décembre
Atelier maquillage vendredi 30 décembre

ANIMATIONS EN FÉVRIER À LA PATINOIRE

Distribution de bonbons mardi 21 février
Initiation au patinage mercredi 22 février
Parcours d'agilité jeudi 23 février
Journée Girondins vendredi 24 février

MATCHS DE HOCKEY CHAMPIONNAT D1

Bordeaux / Mulhouse vendredi 23 décembre à 20h
Bordeaux / Montblanc samedi 14 janvier à 18h
Bordeaux / Anglet vendredi 27 janvier à 20h30
Bordeaux / Montpellier samedi 18 février à 18h

Entrée **8€**, étudiants et moins de 18 ans **5€**, moins de 12 ans **2€**, moins de 7 ans **gratuit**.
Billets en vente à l'accueil de la patinoire, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Kart sur Glace

Tous les jeudis soirs de 20 h 30 à 23 h 30, les karts partent à l'assaut de la glace de la patinoire. **Seul ou en groupe** venez goûter au mélange détonnant de la mécanique et de la glisse ! **15€ la session - Etudiants : 11€**
Réservation obligatoire au 05 57 81 43 77.



BOWLING

Horaires du bowling

	Période Scolaire	Vacances Scolaires
Lundi	Fermé	14h - 2h
Mardi	18h - Minuit	14h - 2h
Mercredi	14h - Minuit	14h - 2h
Jeudi	14h - 2h	14h - 2h
Vendredi	14h - 3h	14h - 3h
Samedi	14h - 3h	14h - 3h
Dimanche*	14h - 20h	14h - 20h



Tarifs du bowling

	Tous les jours avant 20h	Du lundi au jeudi après 20h	Les vendredi et samedi après 20h
Plein tarif	3,80€	5,30€	6,40€
Tarif réduit	3,30€	4,10€	5,90€
Forfait 3 parties	8,90€	13,80€	16,30€

*En juin, le Bowling est fermé le dimanche.
 Horaires et tarifs valables jusqu'au 30 juin 2012 - Tarif réduit : jeunes de 5 à 26 ans et familles avec un adulte minimum et 2 au maximum accompagnant leurs enfants, chômeurs. Veille de fêtes et jours fériés : tarifs du samedi.

Centre de loisirs, écoles et étudiants

La Patinoire, le Bowling et le Tennis Badminton Mériadeck reçoivent régulièrement des groupes avec des horaires et des tarifs réservés, que vous pouvez consulter sur notre site www.axelvega.com. Pour programmer votre venue, **Réservation obligatoire au 05 57 81 43 77.**



TENNIS ET BADMINTON

Le Tennis Badminton est ouvert du lundi au samedi de 9h à 22h, et le dimanche de 9h à 20h. Vous pouvez réserver un court **sur simple appel et sans abonnement au 05 56 96 21 39.**

Tarif horaire du court de tennis	Heures	
	creuses	pleines
Plein tarif	11,60€	18,20€
Tarif étudiant	9,50€	13,80€
Carte de 12h	116€	182€
Abonnement 1 an - 1h par semaine	280€	592€
Abonnement 6 mois - 1h par semaine	176€	342€

Tarif horaire du court de badminton	Heures	
	creuses	pleines
Plein tarif	5,70€	9,40€
Tarif étudiant	4,90€	7,30€
Carte de 12h	59€	97€
Abonnement 1 an - 1h par semaine	141€	240€
Abonnement 6 mois - 1h par semaine	98€	197€

Heures creuses : de 9h à 17h en semaine et de 9h à 14h le week-end.
 Heures pleines : après 17h en semaine et après 14h le week-end.
 Horaires et tarifs valables jusqu'au 30 juin 2012



NOS BONS PLANS EN FAMILLE !

A la Patinoire : privilégiez la séance du dimanche matin! musique douce et zone réservée pour les plus petits avec du matériel pédagogique.
Au Bowling, toutes les pistes sont équipées de bumpers, qui évitent à la boule de tomber immédiatement dans la rigole. Demandez les à l'accueil!
 Enfin, la Patinoire et le Bowling vous offrent un tarif destiné aux parents accompagnant leurs enfants : pour une sortie familiale, le tarif réduit est valable pour tout le monde!

E-COMMUNICATION

AXEL VEGA - ANNEE 2011

A. ANALYSE DU TRAFIC DU SITE AXEL VEGA

1. ETUDE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

Le site internet AXEL VEGA a reçu en 2011 près de 173.500 visites, soit une moyenne journalière de 475 visites par jour. Sur l'année, les disparités sont fortes, allant de 28.900 visites en décembre à environ 6.800 visites en juillet.

Evolution quantitative des de visites

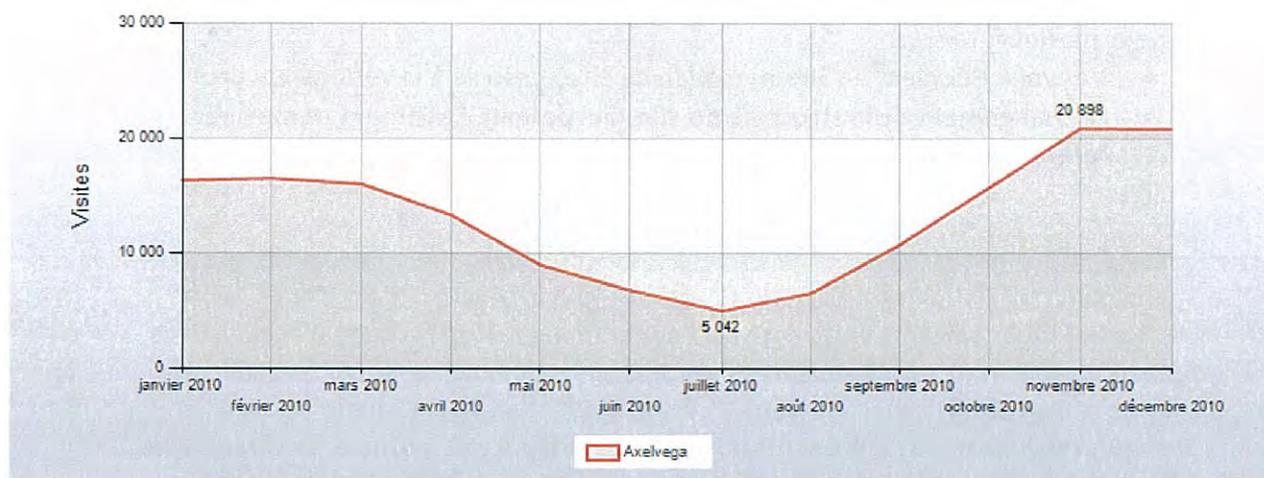
	2011	2010	Evolution	2009
Nombre total de visites	173.427	158.185	+9,6%	
Moyenne mensuelle	14.452	13.182		8.406
Moyenne journalière	475	433		252
Pages vues	628.760	659.937	-4,7%	

Le trafic enregistré s'accroît régulièrement, avec une forte saisonnalité calquée sur l'activité de la patinoire, qui représente environ 70% des visites. En 2011, la barre des 20.000 visites mensuelles est franchie plus tôt que l'année précédente. Nous retrouvons dans les chiffres du trafic du site l'augmentation de la fréquentation de la patinoire sur la même période.

Evolution mensuelle des visites en 2011



Evolution mensuelle des visites en 2010



Evolution qualitative des visites

	2011	2010
Pages/visite	3.6	4.2
Temps moyen par page	45s	42s

Le nombre de pages vues est en baisse en 2011 ; : ceci correspond bien au fait que le type d'information le plus souvent recherchée sur le site (horaires, tarifs, jour d'ouverture) est d'une part plus accessible via les moteurs de recherche, et d'autre part plus accessible sur le site internet. Nous avons ainsi regroupé les principales informations sur les différentes pages d'accueil, notamment sur la page d'accueil de la patinoire (20% des visites en 2011). L'agenda global affiche en effet sur cette page les concerts et spectacles, les séances de patinage et les matchs de Hockey sur Glace. La conséquence directe est l'accroissement du temps moyen passé par page.

2. ETUDE EDITORIALE

En 2011, la principale évolution reste l'amélioration du référencement des pages du site, et ce pour plusieurs raisons :

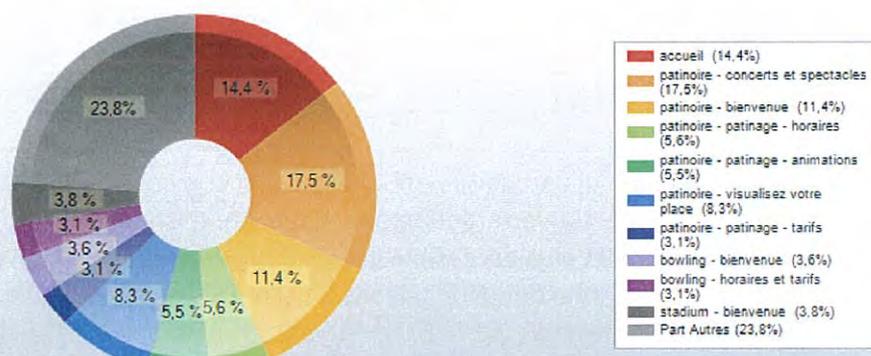
- L'envoi à Google d'un Sitemap (plan de site), associé à la vérification du site
- Le changement de la structure du site, qui permet également ce meilleur référencement

2.1 PART DES DIFFERENTES RUBRIQUES

Les 3 graphiques suivants illustrent cette évolution : en 2011, la page d'accueil de la patinoire représente 18,9% des pages visitées, celle du bowling 4,6%. En 2009, ces chiffres atteignaient respectivement 11,4% et 3,6% ; l'amélioration du référencement implique une baisse de la fréquentation de la page d'accueil, puisque les internautes accèdent directement à la page qu'ils recherchent. Ceci explique également les progressions de toutes les pages « Horaires et tarifs » des sites gérés par AXEL VEGA.

Les 10 pages les plus consultées en 2009

Chargements (pages)



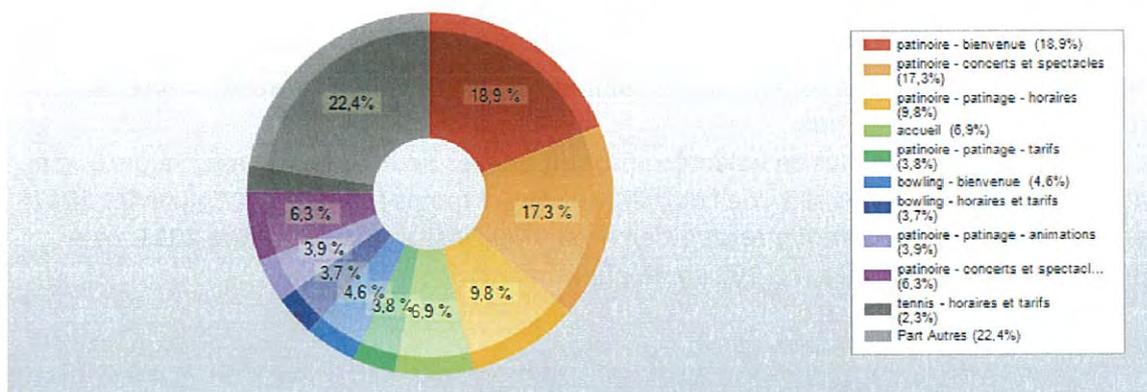
Les 10 pages les plus consultées en 2010

Chargements (pages)



Les 10 pages les plus consultées en 2011

Chargements (pages)



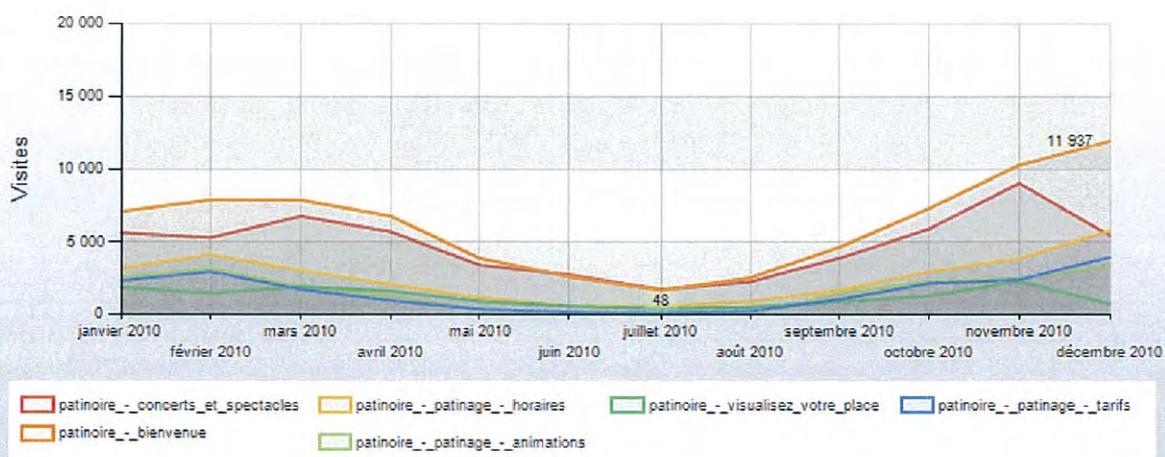
2. 2 DETAIL PAR RUBRIQUE

2. 2.1 RUBRIQUE PATINOIRE

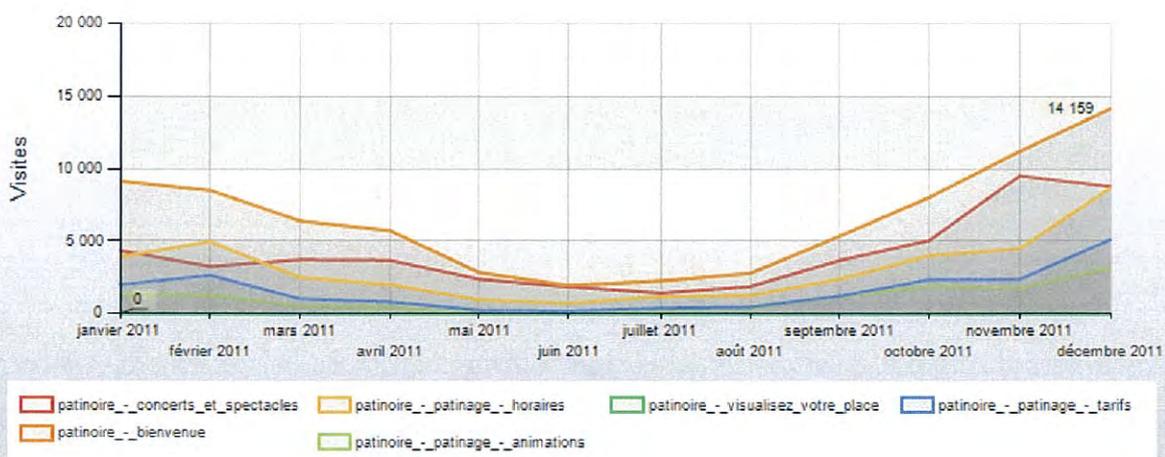
Comme le montre le graphique ci-dessous, les pages patinoire sont soumises à une saisonnalité importante. La page concerts subit un pic de consultation en novembre, en accord avec la programmation.

Les pages progressant le plus en volumétrie sont les pages dédiées au patinage, alors que la page concerts et spectacles suit une courbe légèrement moins ascendante. **En janvier 2011, la page d'accueil de la patinoire recevait environ 9.000 visites. En décembre 2011, ce chiffre atteint 14.000 visites (12.000 un an auparavant).**

Pages « patinoire » en 2010



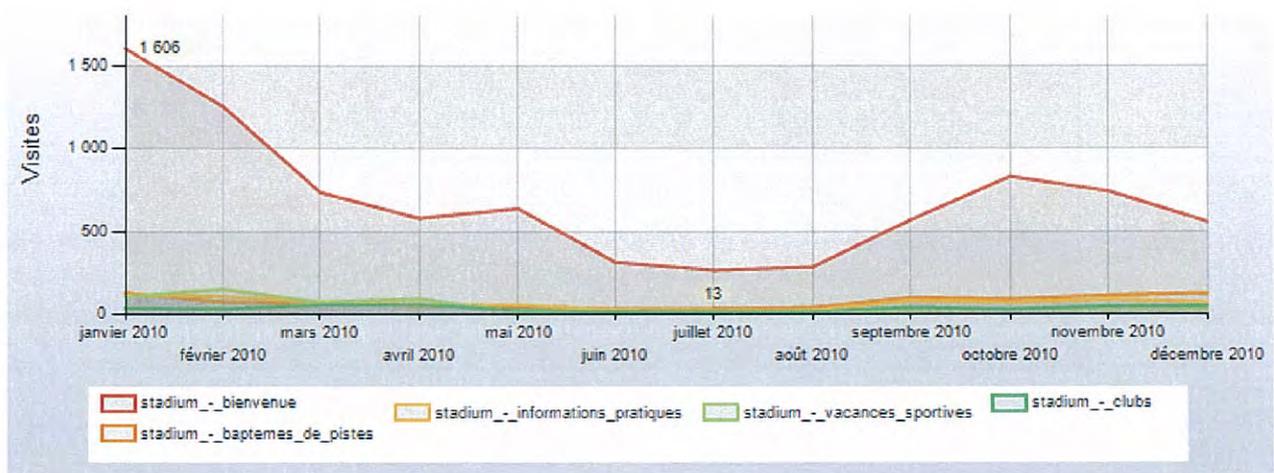
Pages « patinoire » en 2011



2. 2.2 RUBRIQUE STADIUM VELODROME

Les pics de visites de la rubrique Stadium dependent principalement de l'envergure des évènements accueillis. Ainsi, les pics de janvier et d'octobre correspondent respectivement à la tenue du meeting d'athlétisme André Noirod et du Grand Prix de l'humanité. Les pages Stadium ont reçu 9.126 visites en 2011 à rapprocher des 13.000 personnes qui ont fréquenté le site cette même année.

Pages « stadium » en 2010



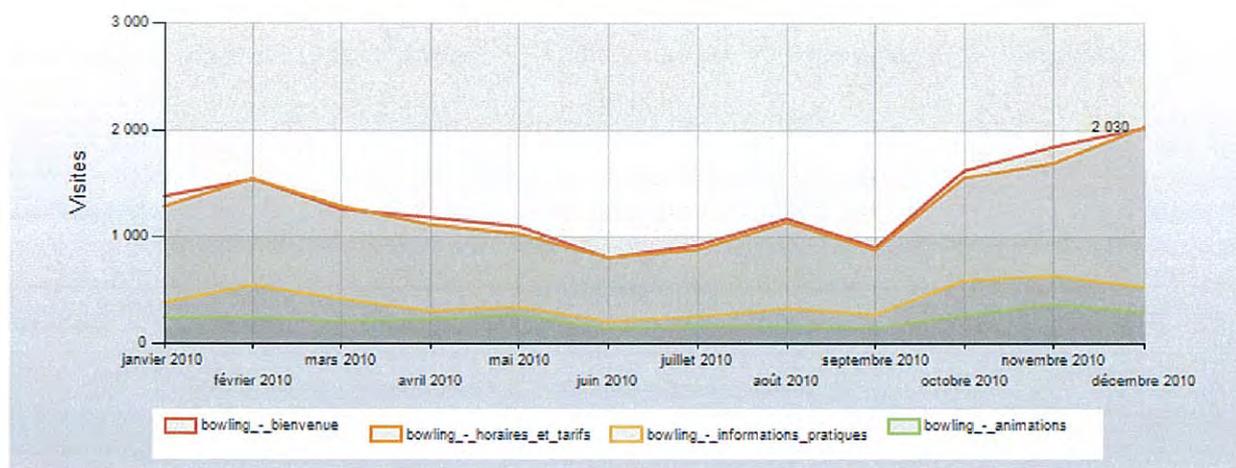
Pages « stadium » en 2011



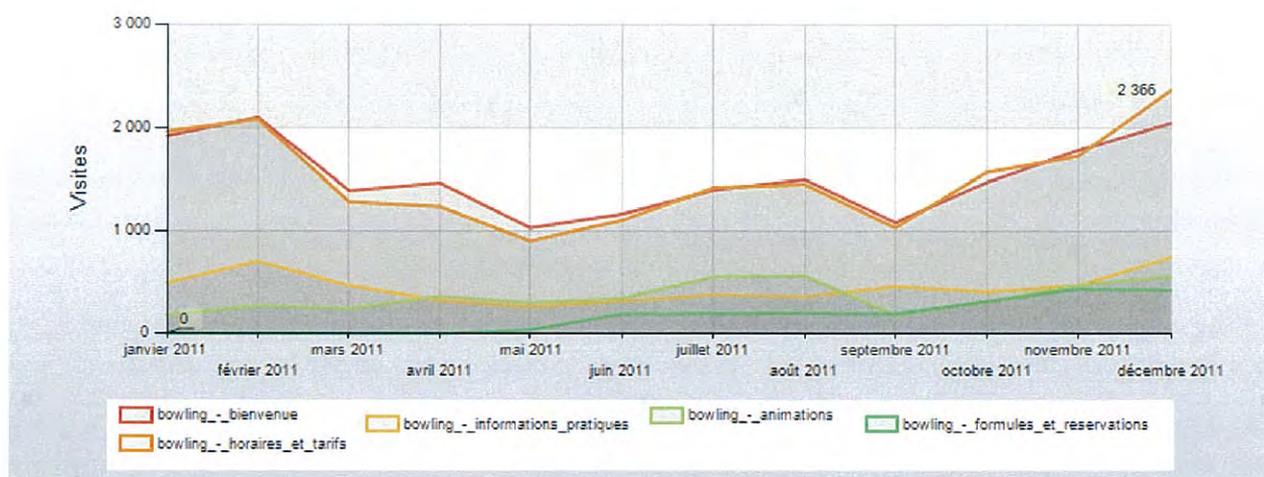
2. 2.3 RUBRIQUE BOWLING

La page d'accueil du Bowling a reçu en 2011 18.340 visites, soit une progression de 16,5% par rapport à 2010. La page horaires et tarifs connaît une fréquentation similaire, avec une progression de 19%. Ces chiffres sont d'une part en adéquation avec l'augmentation de la fréquentation de l'établissement, et d'autre part avec l'amélioration du référencement dans les nombreux annuaires de loisirs internet.

Pages « bowling » en 2010



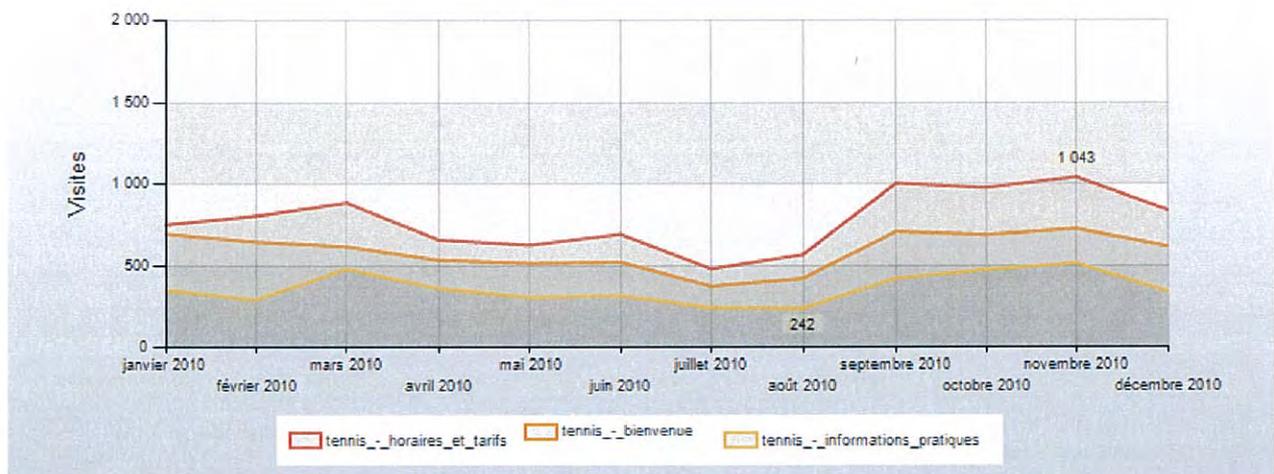
Pages « bowling » en 2011



2. 2.4 RUBRIQUE TENNIS

La page la plus visitée de la rubrique Tennis est la page horaires et tarifs, ce qui montre l'amélioration du référencement Google de cette page : les internautes y accèdent désormais directement, sans passer par la page d'accueil comme les années précédentes.

Pages « tennis » en 2010



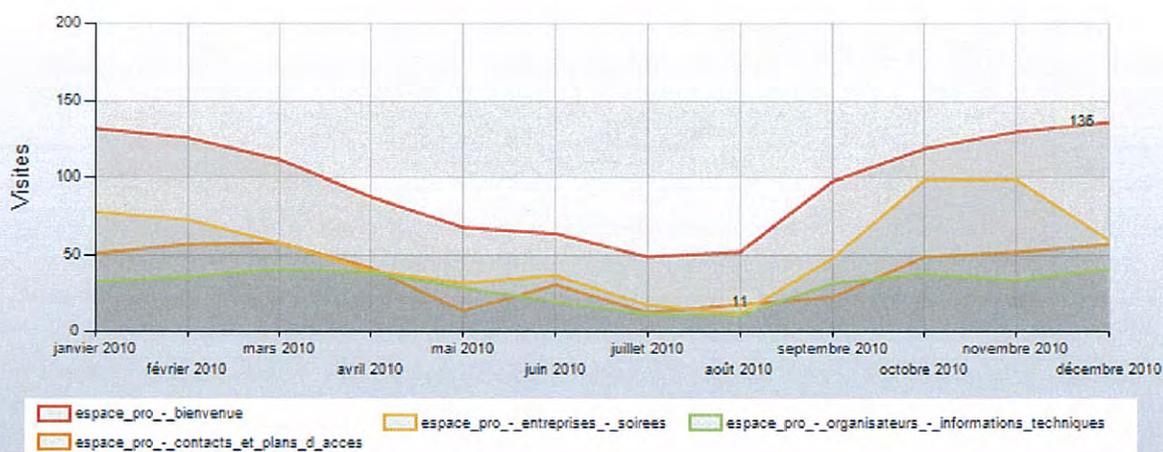
Pages « tennis » en 2011



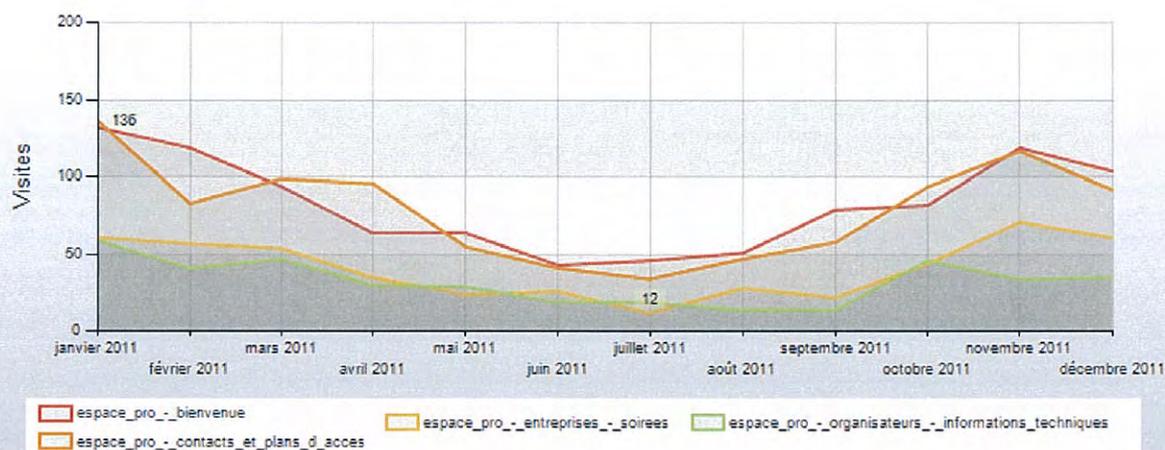
2. 2.5 RUBRIQUE ESPACE PRO

Les pages mailing pro sont consultées majoritairement lors de l'envoi d'emailing aux différentes cibles : entreprises, centres de loisirs ou établissements scolaires. Elles connaissent la même saisonnalité que les autres pages.

Pages « pro » en 2010



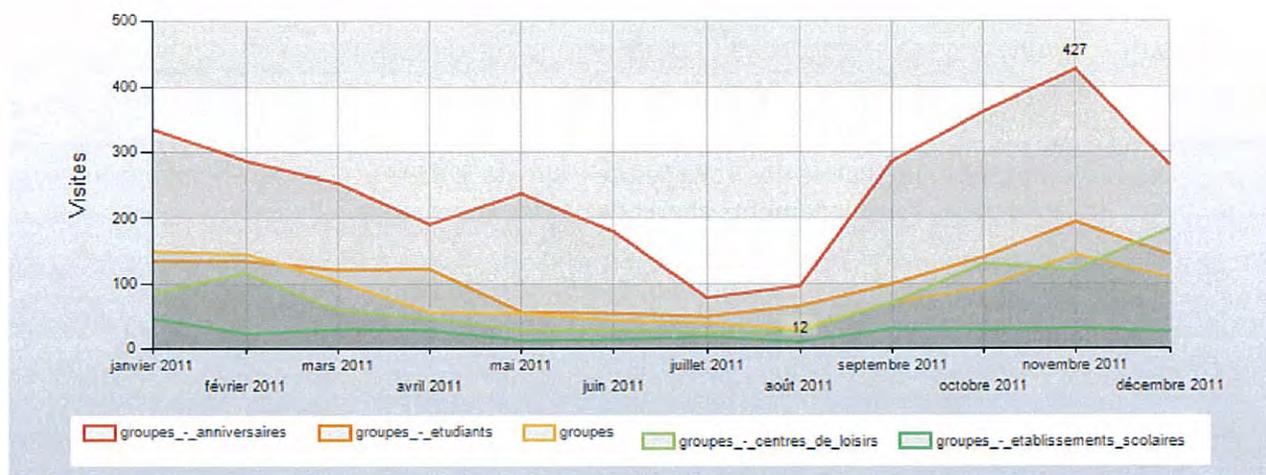
Pages « pro » en 2011



2. 2.5 GROUPES

Les pages « Groupes » rassemblent les rubriques anniversaire, étudiants, centres de loisirs et établissements scolaires. **Elles représentent un volume annuel de près de 7.000 visites.** Cette rubrique ayant été créée fin 2010, l'étude de son évolution dans le temps est difficile, cependant, il faut noter
La page « anniversaires » reçoit en moyenne 250 visites par mois.

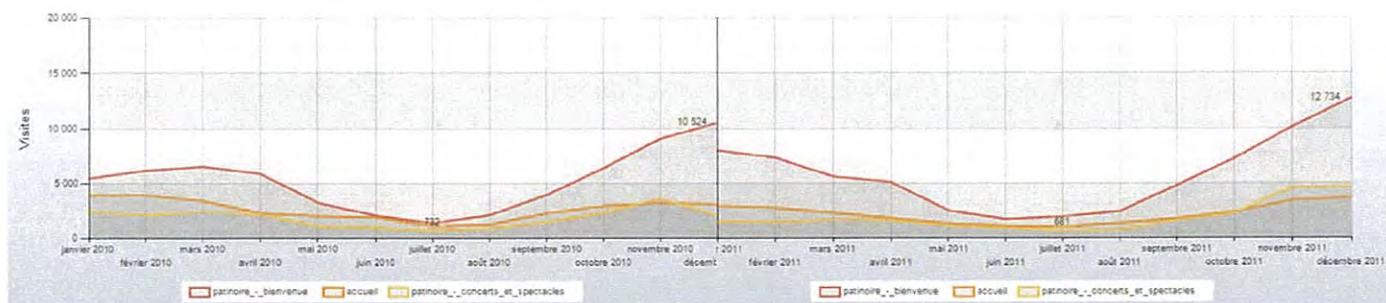
Pages « groupes » en 2011



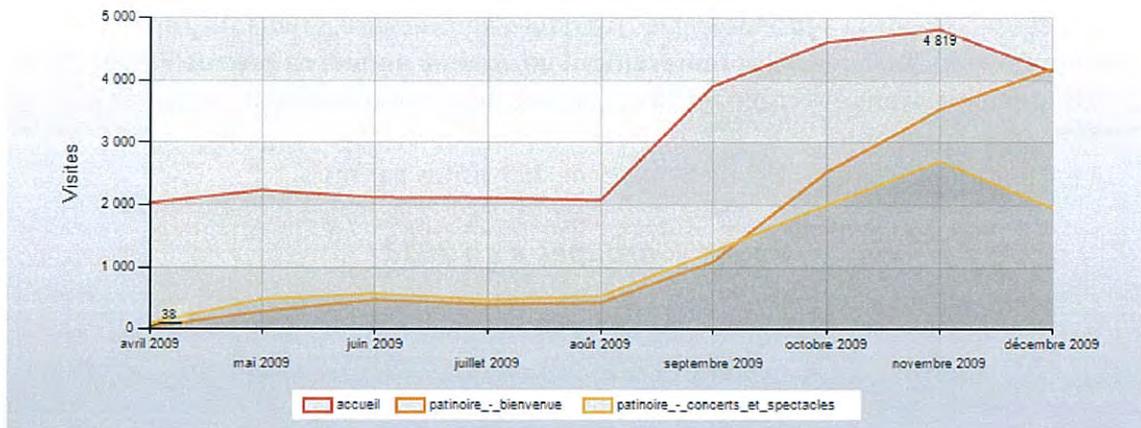
2. 2.5 LES AUTRES PAGES DU SITE

Contrairement à l'année 2009, la page accueil n'est plus la page d'arrivée sur le site. En 2011, la majorité des internautes arrive sur la page patinoire, puis sur la page concerts et spectacles et enfin sur la page accueil.

Evolution des visites des pages d'arrivée sur le site 2010-2011

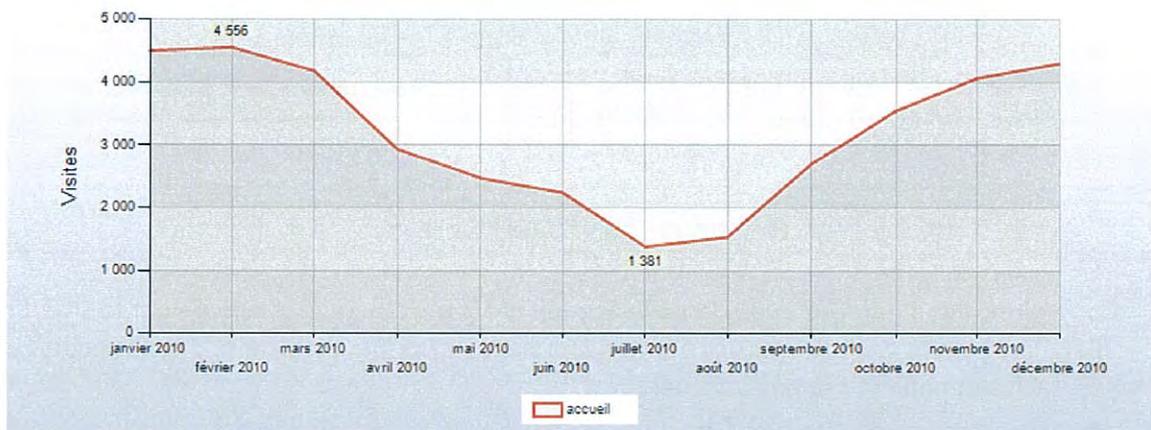


Evolution des visites des pages d'arrivée sur le site En 2009

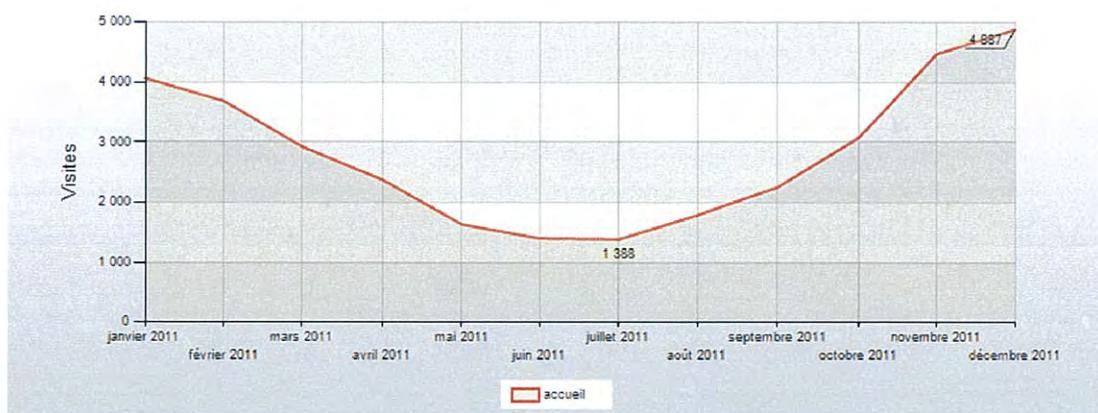


Ceci implique une baisse des volumes de visite de la page accueil, qui n'est plus un passage obligé vers les renseignements recherchés par les internautes.

Page « accueil » en 2010

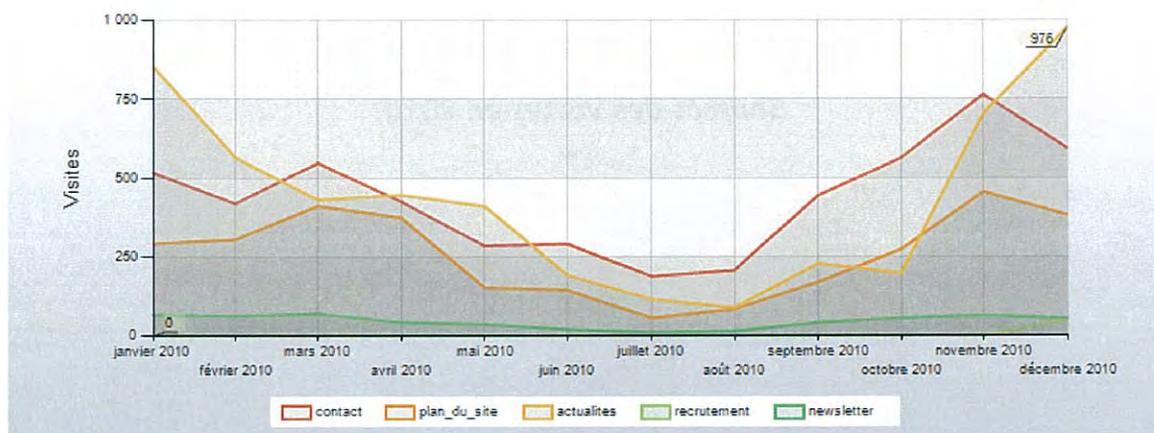


Page « accueil » en 2011

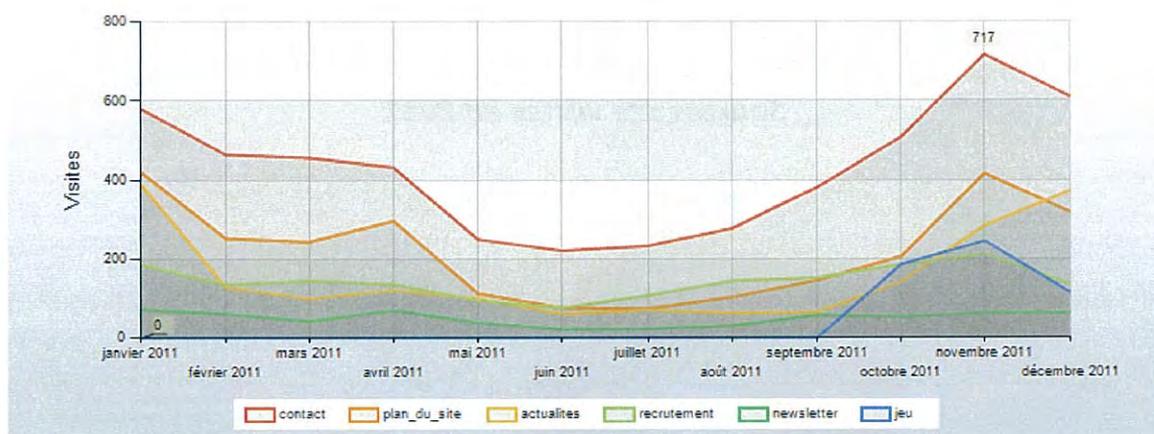


La page contact reçoit également moins de visites en 2011. Lancée en octobre, la page jeu a reçu près de 600 visites sur la fin de l'année, et la page newsletter reçoit invariablement une cinquantaine de visites mensuelles.

Pages « autres » en 2010



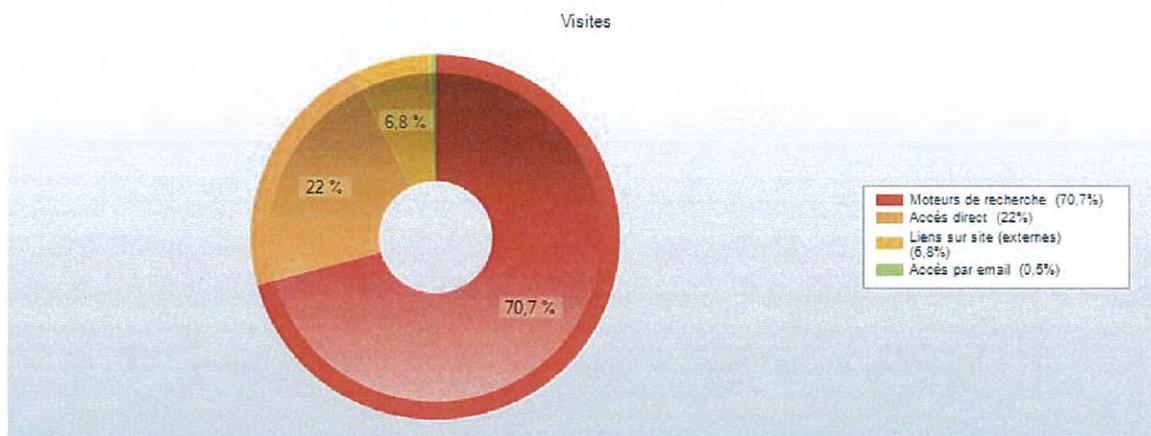
Pages « autres » en 2011



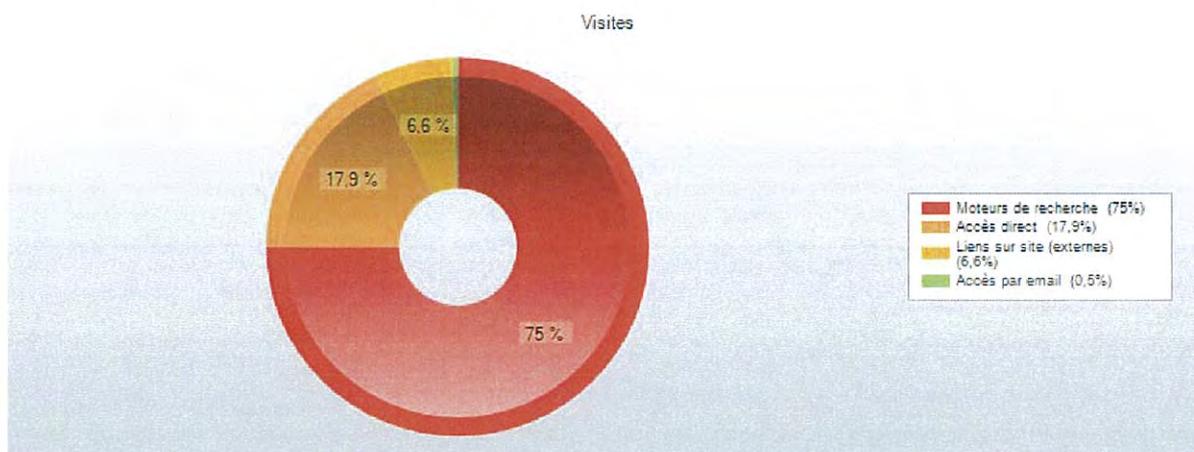
B. LES SOURCES DE TRAFIC SUR LE SITE

En 2010, 70% des visites provenaient des moteurs de recherche, ce chiffre est en progression en 2011, où il atteint 75%. Cette progression s'est faite au détriment des accès directs au site.

Sources des visites en 2010



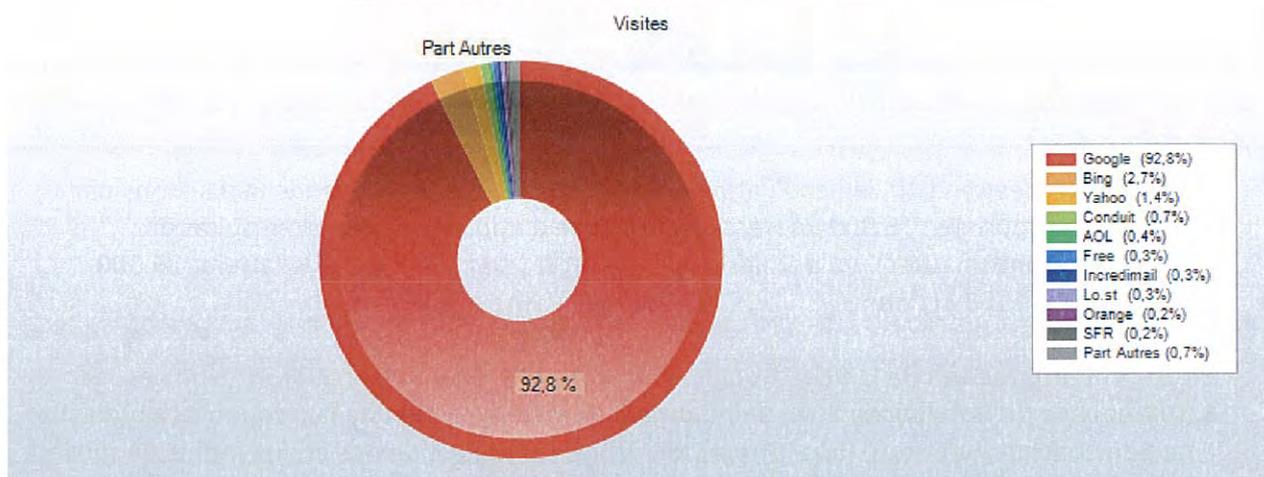
Sources des visites en 2011



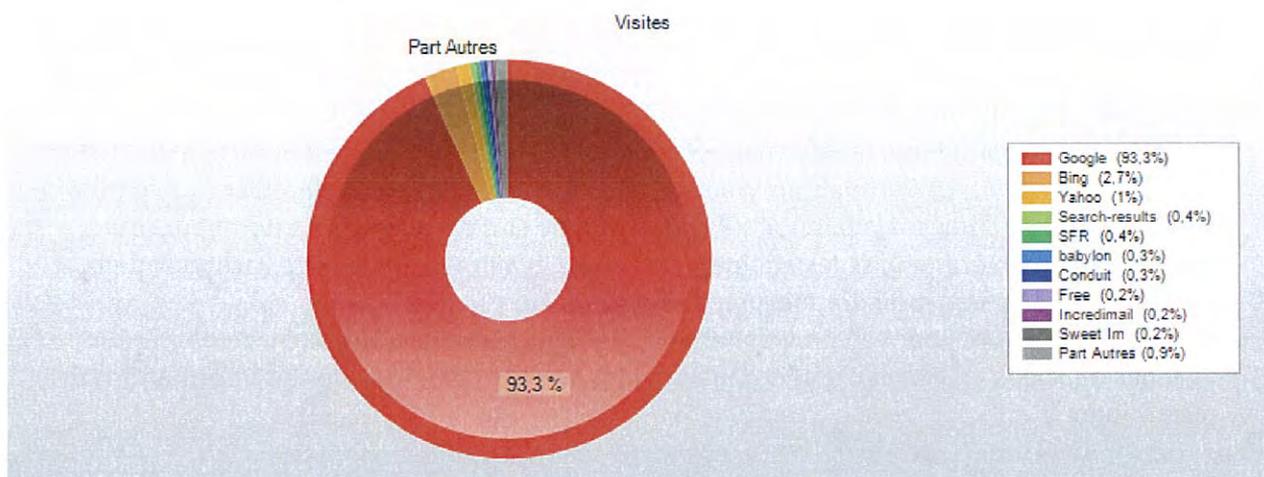
1. MOTEURS DE RECHERCHE

En 2011, Google reste naturellement de très loin le moteur de recherche le plus utilisé pour accéder au site. Ceci nous a conduit à attacher une importance particulière au référencement du site AXEL VEGA, à travers d'une part l'utilisation de mots clés dans les pages et la rédaction de titres adéquats, et d'autre part la mise à jour quasi quotidienne de l'information donnée. De plus, la mise en ligne d'une nouvelle version du site avec un menu déroulant a permis le référencement complet de l'architecture du site lors de la recherche.

**Répartition des visites
par moteur de recherche en 2010**



**Répartition des visites
par moteur de recherche en 2011**



Par ailleurs, nous avons créé pour chacun équipement une fiche Google Adresses qui permet de communiquer d'une part l'emplacement de l'équipement, et d'autre part des renseignements tels que les horaires et tarifs.



Au dernier trimestre 2010, la fiche Patinoire Mériadeck a reçu en moyenne 800 actions par mois (click de souris) et 16 000 impressions (nombre d'apparitions dans le résultat de recherche des internautes). Au dernier trimestre 2011, ce chiffre mensuel atteint 26.300 impressions et 1158 actions.

En 2011 la progression de la fiche Google de la patinoire en nombre d'impressions est de 110%, et celle du bowling de 70%, bien au-delà de la progression de la fréquentation du site. Il faut en conclure que cette fiche Google fait office dans le cas de nos équipements de moyen d'information, notamment au niveau de l'adresse et du numéro de téléphone.

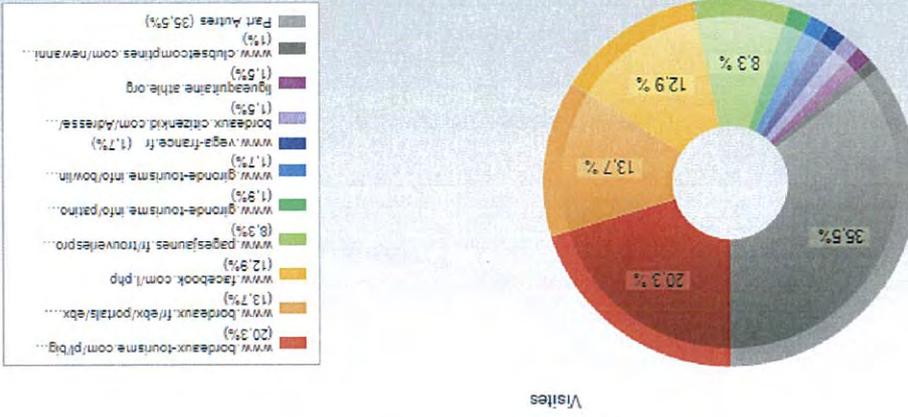
2. SITES AFFLUENTS

Les sites affluents représentent en 2011 6,6% des visites sur le site (chiffre quasi identique en 2010). Au dernier trimestre 2011, ils ont apporté 11.420 visites, contre 10.634 l'an passé. La progression est donc réelle en valeur absolue.

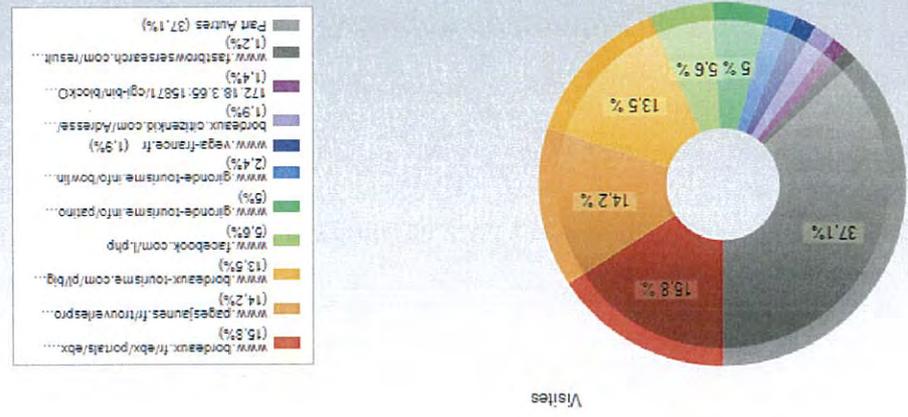
En 2011, les sites affluents ne sont plus les mêmes : il s'agit principalement du site de l'Office du Tourisme, qui met désormais en avant certains des événements se déroulant à la patinoire, ainsi que la page dédiée à la patinoire Pey Berland, du site de la Mairie de Bordeaux, qui référence de manière précise les équipements, mais également de la page Facebook de la patinoire, et dans une moindre mesure, du bowling.

Enfin, 35% des visites par lien proviennent de site divers tels que Cityvox ou de nombreux agendas de loisirs en ligne auxquels nous prenons soin de communiquer les informations de mise à jour.

Répartition des visites par sites affluents en 2011



Répartition des visites par sites affluents en 2010

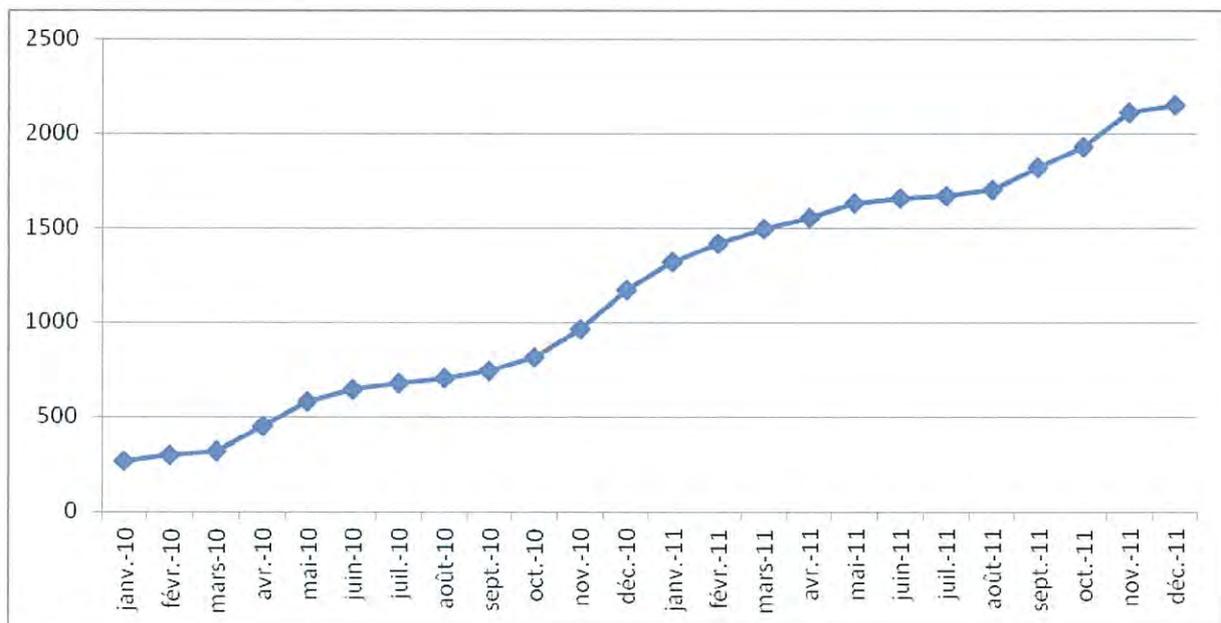


4. FACEBOOK

En janvier 2011, la page Facebook de la patinoire comptait 1.318 fans. A la fin de l'année, elle en compte plus de 2.150. Durant toute l'année, cette page a permis de communiquer sur les horaires, les jours d'ouverture et les évènements accueillis à la patinoire. Afin de dynamiser le nombre de fans, des jeux sont régulièrement proposés, avec à la clé des places de concerts ou des entrées patinoire.

Par ailleurs, Facebook représente en 2011 presque 13% des visites par lien, contre 5,6% l'an passé.

*Evolution du nombre de Fans
Page Facebook Patinoire Mériadeck 2010-2011*



4. AUTRES SOURCES DE TRAFIC

Les actions de communication directes menées durant la période permettent un accroissement ponctuel de la fréquentation du site : les newsletters, envoyées une fois par mois à 1 850 contacts, avec notamment l'organisation de jeux, ou bien les emailings professionnels envoyés régulièrement à une cible d'entreprises, de comités d'entreprise, de centres de loisirs ou d'établissements scolaires renvoient directement par lien vers le site internet.

Enfin, tous les supports de communication AXEL VEGA mettent en avant le site internet, notamment les dépliants édités à 45.000 exemplaires chaque année.

C. SYNTHÈSE ET CONCLUSION

En 2011, le site AXEL VEGA a reçu 173.500 visites, soit une moyenne journalière de 475, à rapprocher des 413 visiteurs en moyenne en 2010.

La fréquentation est en augmentation de près de 22% au dernier trimestre de l'année 2011 par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique principalement par :

- La hausse de fréquentation par le grand public de la patinoire et du bowling. Au dernier trimestre de l'année 2011, le Bowling a connu un accroissement de 28% des parties jouées par le public, et la patinoire de 30% des entrées pour le patinage.
- Le bon référencement du site sur Google et Google Places : les pages internes sont référencées, l'information est accessible directement ; les fiches Google connaissent une augmentation de leur fréquentation plus rapide que le site, celle de la patinoire a connu plus de deux fois plus de visite en 2011 qu'en 2010.
- L'information régulière des horaires, tarifs et événements vers les sites partenaires permettant la mise en place de liens pertinents et donc un accroissement de la fréquentation
- Des actions de communication régulières permettent également un accroissement des visites
- La mise à jour et l'animation des pages Facebook, ainsi que leur intégration sur le site

ANALYSE DES ENQUÊTES DE SATISFACTION D'AXEL VEGA ANNEE 2011

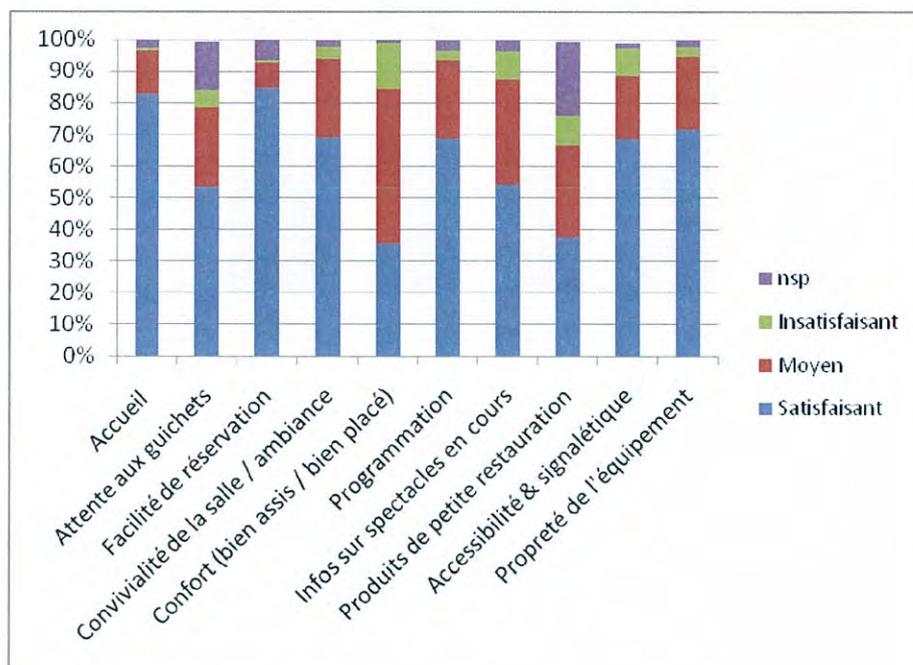
SOMMAIRE

Synthèse du taux de satisfaction par site	page 2
Analyse des enquêtes de satisfaction Patinoire Mériadeck (Concerts)	page 5
Analyse des enquêtes de satisfaction Patinoire Mériadeck (Patinage)	page 19
Analyse des enquêtes de satisfaction Patinoire Pey Berland	page 29
Analyse des enquêtes de satisfaction Bowling Mériadeck	page 38
Analyse des enquêtes de satisfaction Tennis Mériadeck	page 48
Analyse des enquêtes de satisfaction Stadium Vélodrome	page 59

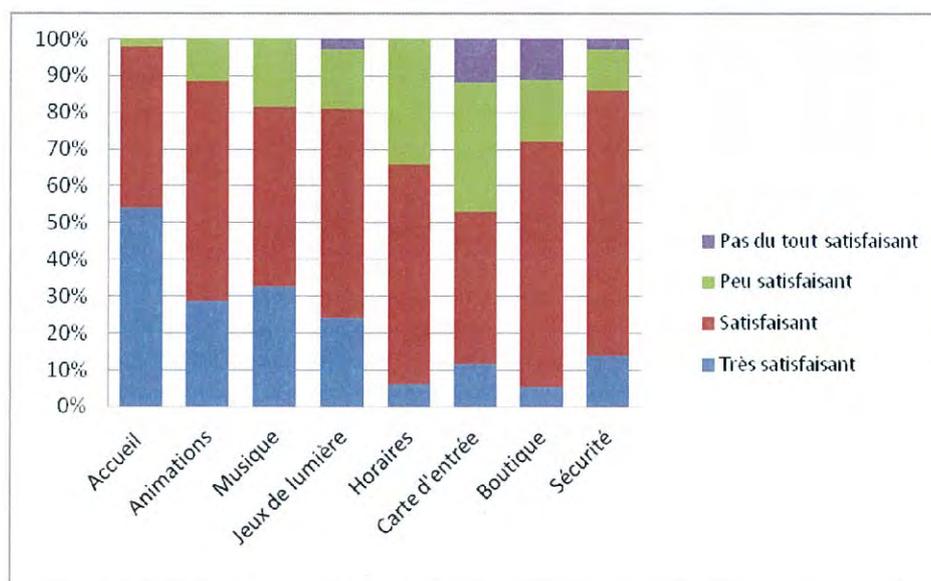
ANALYSE DES ENQUETES DE SATISFACTION SIMPLIFIEES D'AXEL VEGA

SYNTHESE DU TAUX DE SATISFACTION SUR TOUS LES SITES

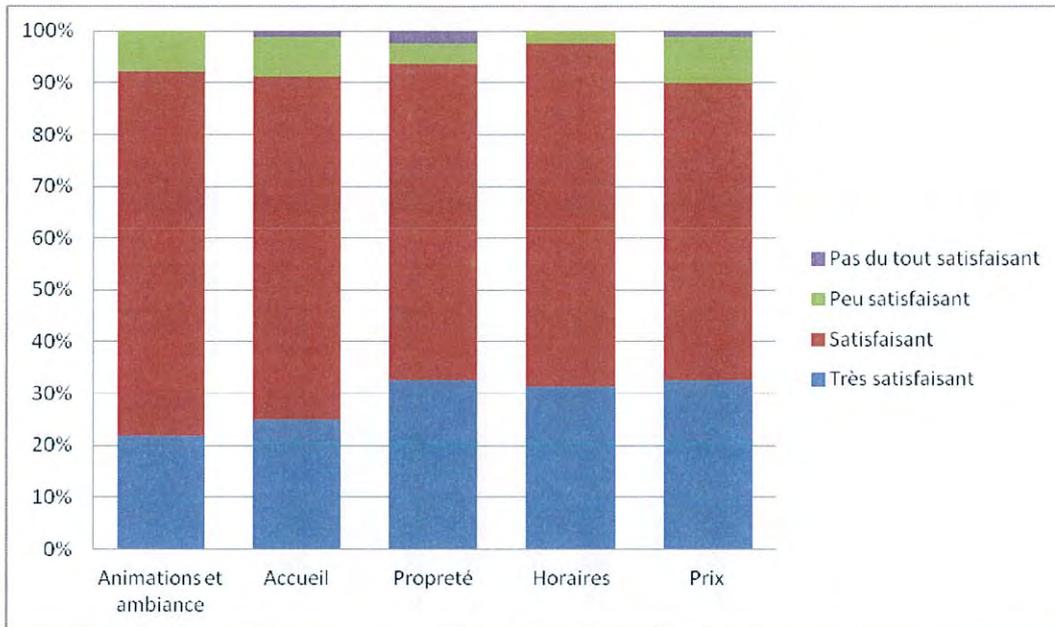
TAUX DE SATISFACTION PATINOIRE MERIADECK (CONCERTS) : 80%



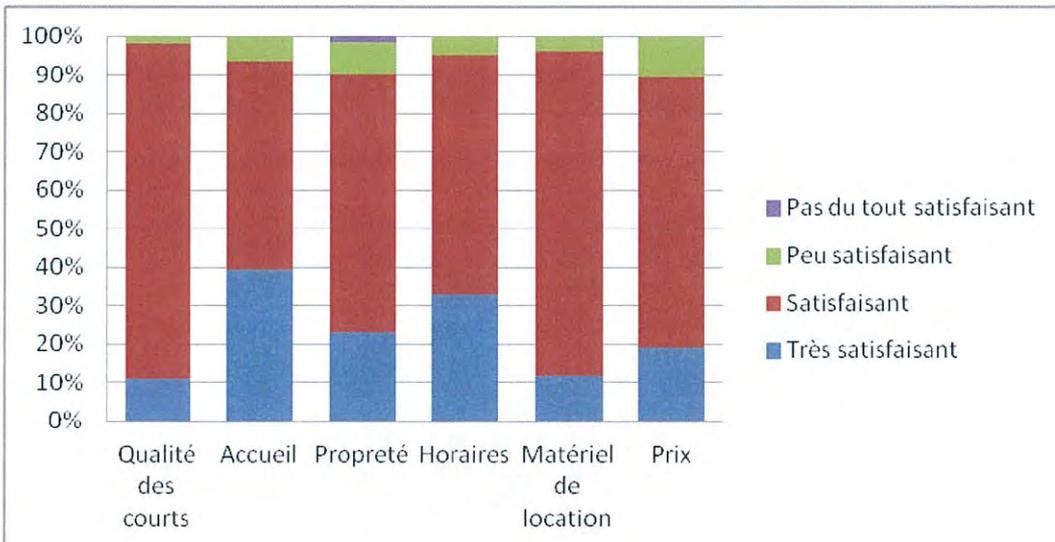
TAUX DE SATISFACTION PATINOIRE MERIADECK (PATINAGE) : 78%



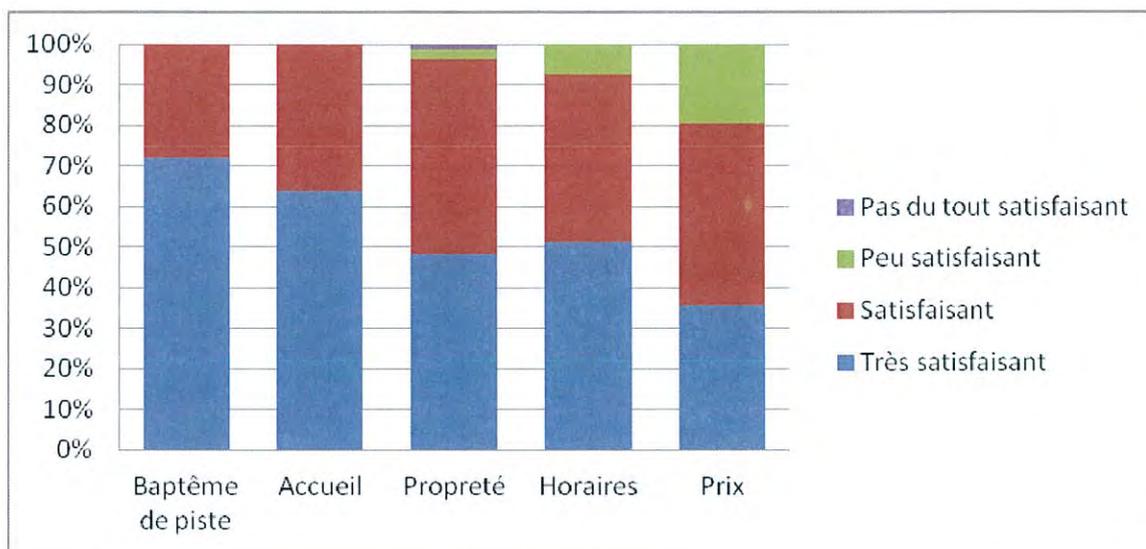
TAUX DE SATISFACTION BOWLING MERIADECK : 93%



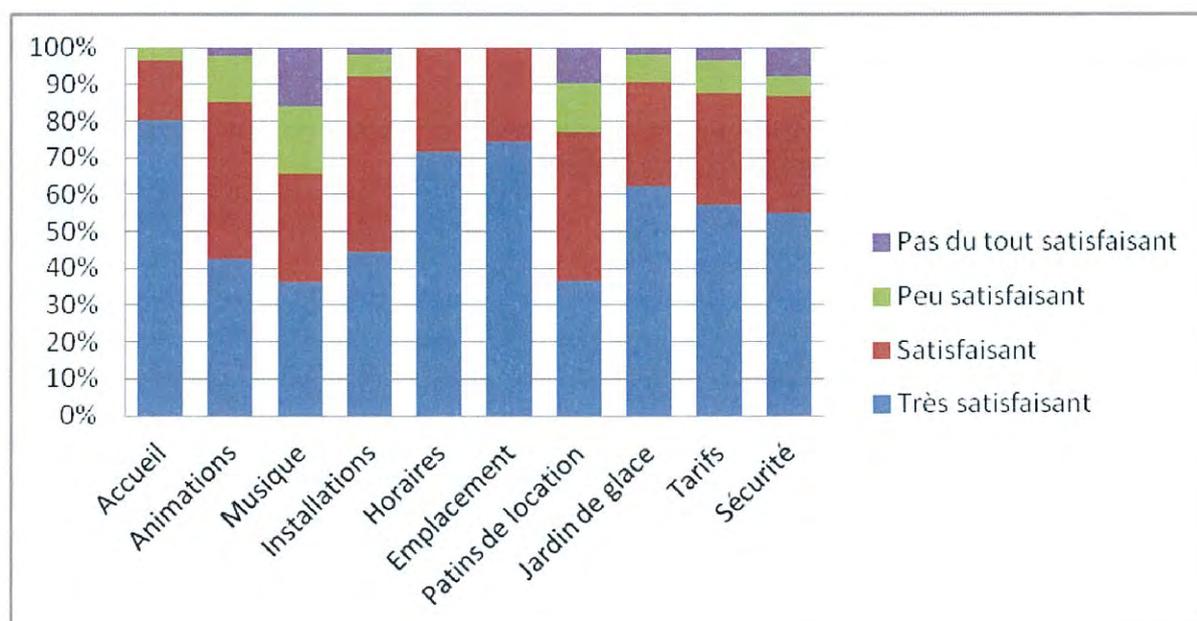
TAUX DE SATISFACTION TENNIS DE MERIADECK (UTILISATEURS LIBRES) : 94%



TAUX DE SATISFACTION STADIUM VELODROME (UTILISATEURS LIBRES) : 94%



TAUX DE SATISFACTION PATINOIRE PEY BERLAND : 88%



ANALYSE DES ENQUETES DE SATISFACTION SIMPLIFIEES D'AXEL VEGA PATINOIRE MERIADECK CONCERTS - SAISON 2011/2012

CONDITIONS D'ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

L'administration des questionnaires de satisfaction a été assurée par cinq enquêteurs, sur cinq concerts et spectacles donnés à la patinoire Mériadeck entre le 17 novembre et le 14 décembre 2011.

713 personnes ont ainsi été sondées (830 en 2010), ce qui correspond à 5,61% des spectateurs en salle lors de ces spectacles (5,72% en 2010).

Nom de la manifestation	Date	Nb total de spectateurs en salle	Nb de personnes de l'échantillon	% de personnes sondées
Manif 1 : BEN L'ONCLE SOUL	17/11/2011	3 109	239	7,69%
Manif 2 : LORD OF THE DANCE	7/12/2011	2 804	146	5,21%
Manif 3 : NICOLAS CANTELOUP	9/12/2011	2 647	112	4,23%
Manif 4 : FLORENT PAGNY	22/11/2011	3 220	118	3,66%
Manif 5 : DORA L'EXPLORATRICE	14/12/2011	930	98	10,54%
TOTAL		12 710	713	5,61%

ENQUETE DE SATISFACTION GRAND PUBLIC PATINOIRE MERIADECK

Date :/...../.....

▷ **Combien de fois par an venez-vous à la Patinoire Mériadeck ?**

▷ **Avec qui ?**

seul(e) en famille avec des ami(e)s en couple CE/asso/école Autre (citez) :

▷ **A quels événements aimez-vous assister ?**

Concerts de variétés françaises musicales	Concerts de variétés internationale Théâtre/Spectacles comiques	Comédies
Spectacles de magie/de cirque/sur glace	Découverte de jeunes talents	
Compétitions sportives	Événementiels sportifs	

▷ **Vous découvrez la programmation de la salle :**

<p>Sur le site internet d'AXEL VEGA Internet (sites spécialisés : Concertandco, Fnac, Ticketnet,...) les kiosques billetterie (ex. Fnac, Carrefour, Auchan,...) A l'Office de Tourisme</p>	<p>dans la presse locale, à la radio sur les panneaux d'affichage en discutant avec vos ami(e)s Autre (Citez) :</p>	<p>Sur Dans</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

▷ **Où achetez-vous vos billets ?**

Site internet d'AXEL VEGA

Kiosques billetterie

(ex : Fnac, Carrefour, Auchan, Box Office...)

Sites internet spécialisés : Fnac, Ticketnet,...
 Autre (Citez) :

▷ **Que pensez-vous des services que nous vous proposons ?**

	+	0	-
	Satisfaisant	Moyen	Insatisfaisant
Accueil			
Attente aux guichets			
Facilité de réservation			
Convivialité dans la salle / ambiance			
Confort			
Programmation			
Information sur les spectacles en cours			
Produits des bars et petite restauration			
Accessibilité & signalétique			
Propreté de l'équipement			

▷ **Quelles nouvelles prestations vous intéresseraient ?**

	Oui
Recevoir gratuitement la programmation à votre domicile	
Visiter les coulisses et la salle en montage/démontage	
Gagner des places gratuites (concours)	
Des billets comprenant : 1 spectacle + 1 collation au bar	

Autre : (Citez)

▷ **Pourriez-vous SVP citer 1 à 5 adjectifs qualifiant la Patinoire Mériadeck ?**

.....

▷ **Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?**

< 15 ans 15-25 ans 26-30 ans 31-40 ans 41-50 ans 51-60 ans > 60 ans

▷ **Quelle est votre activité ?**

Agriculteur/exploitant	Ouvrier	Cadre	Fonctionnaire	Commerçant	Artisan
Profession libérale	Etudiant	Militaire	Femme au foyer	Retraité(e)	Sans emploi

▷ **Dans quel département habitez-vous ?** (Noter le code postal et, si possible, la ville)

.....

▷ **Vous souhaitez recevoir gratuitement notre programmation ? Laissez-nous vos coordonnées ! (*)**

Je souhaite recevoir : La newsletter Le programme-papier

Prénom Nom :

Adresse postale :

Code Postal + Ville :

.....

Adresse email :

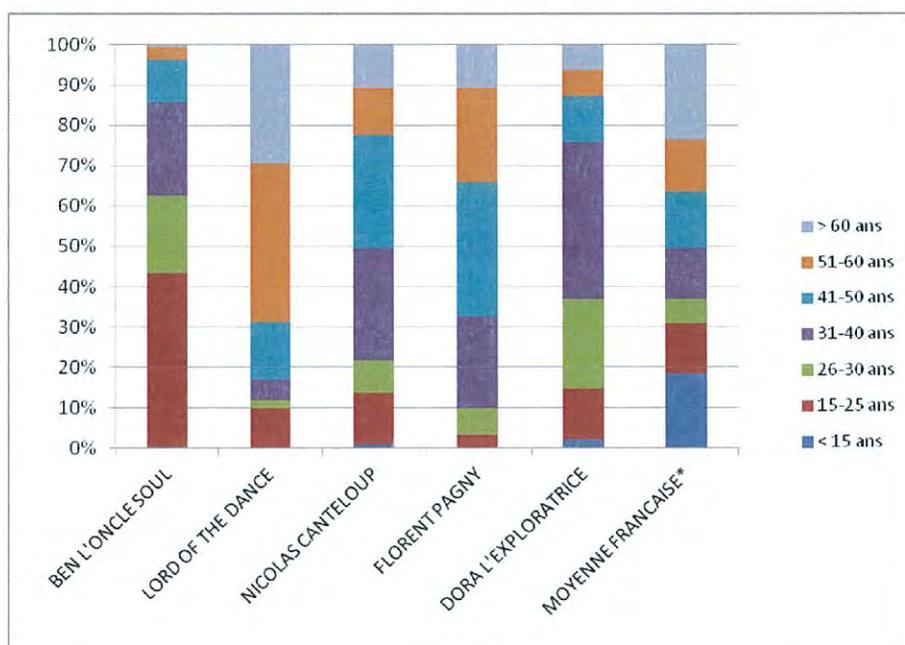
**Nous vous remercions de votre participation
et espérons vous accueillir, à nouveau, très bientôt !...**

(*) Conformément à la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui a été publiée au JO du 07 août 2004, nous vous précisons que ces données resteront strictement confidentielles. Elles ne seront pas communiquées à des tiers ni utilisées par nos services à des fins commerciales ou autres.

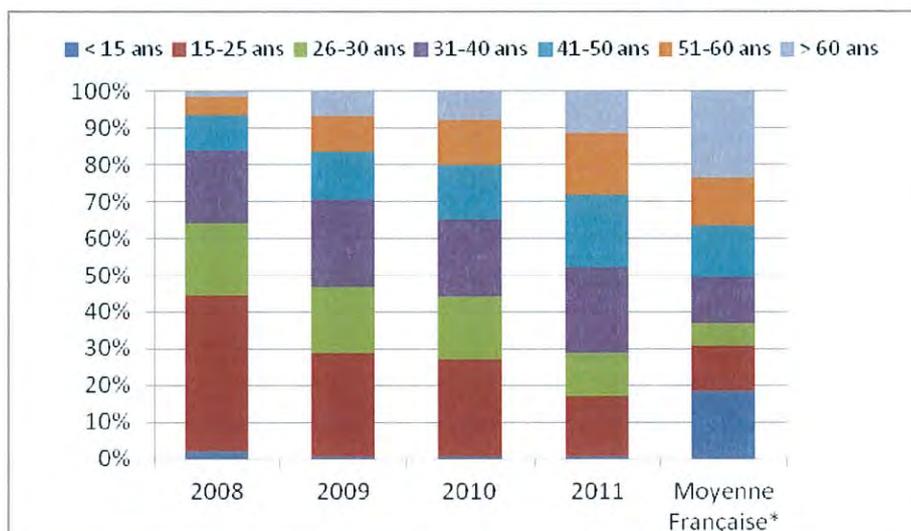
1. UN PUBLIC JEUNE ET GIRONDIN

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'âge moyen du public accueilli à la patinoire Mériadeck dépend entièrement du type de spectacle donné. De grandes disparités existent donc entre le spectacle de Nicolas Canteloup (50% de plus de 40 ans), et des concerts tels que Ben L'Oncle Soul (85% de moins de 40 ans). L'évolution sur 4 ans montre cependant très clairement un vieillissement du public accueilli, même si son âge moyen reste en deçà de celui de la population française (source INSEE). En 2008, les moins de 25 ans représentaient 44% du public, en 2011 ils n'en représentent que 17%.

Répartition du public par tranches d'âge



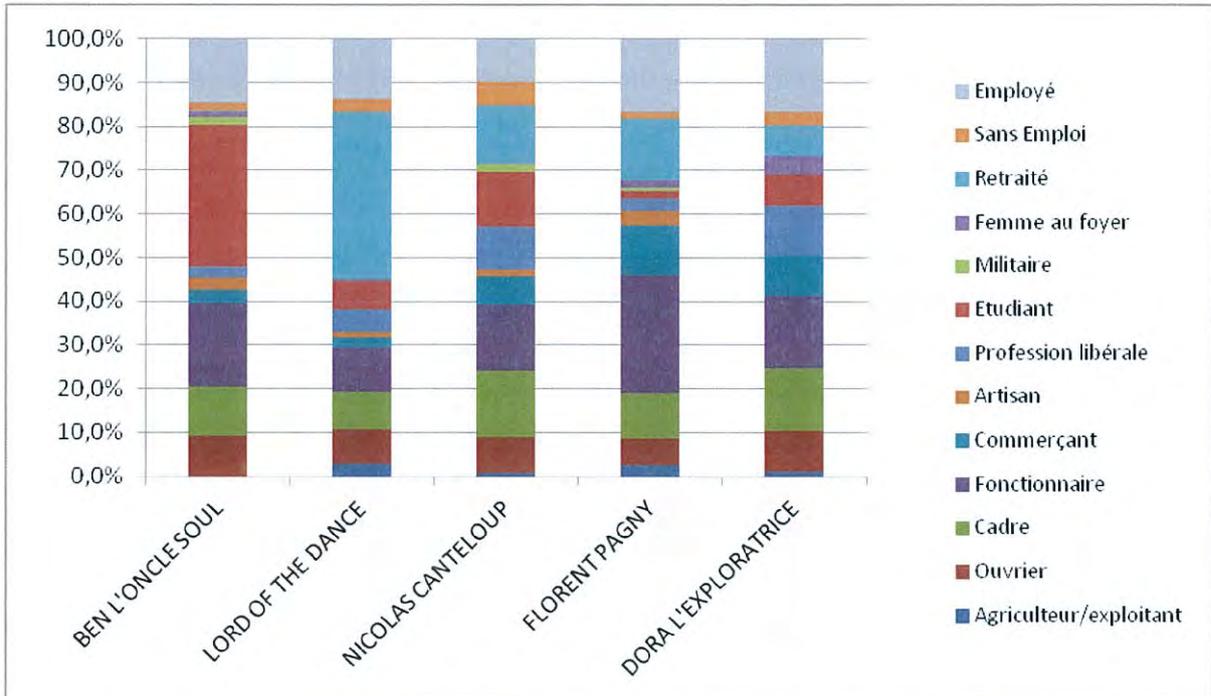
Evolution de la répartition par tranches d'âge



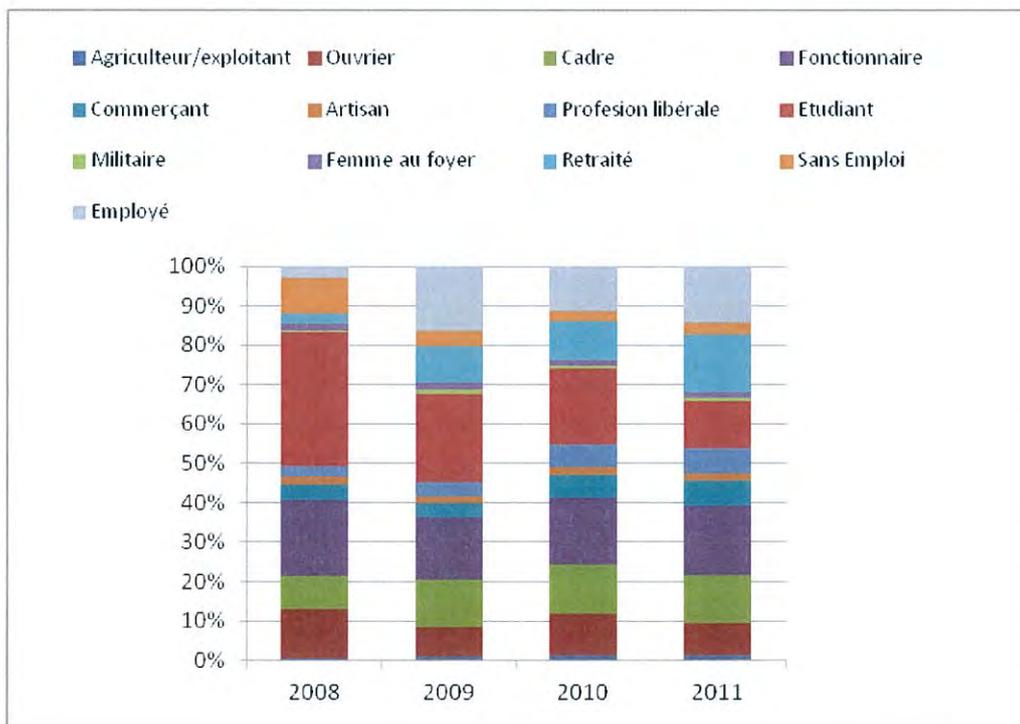
*Source : Insee

La répartition du public par CSP est logiquement elle aussi très variée selon le type de spectacle. L'évolution sur 4 ans ne montre pas de changement significatif dans cette répartition, mis à part une baisse de la proportion des étudiants dans le public (33% en 2008, 11% en 2011) au profit des retraités et des employés.

Répartition du public par CSP



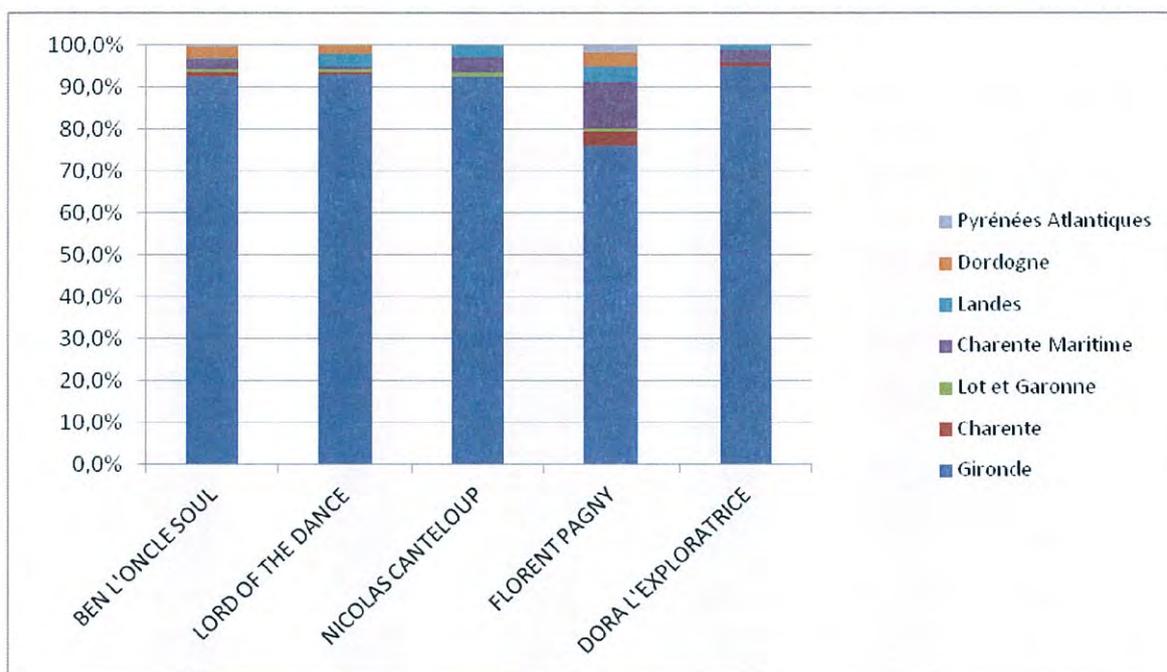
Evolution de la répartition du public par CSP



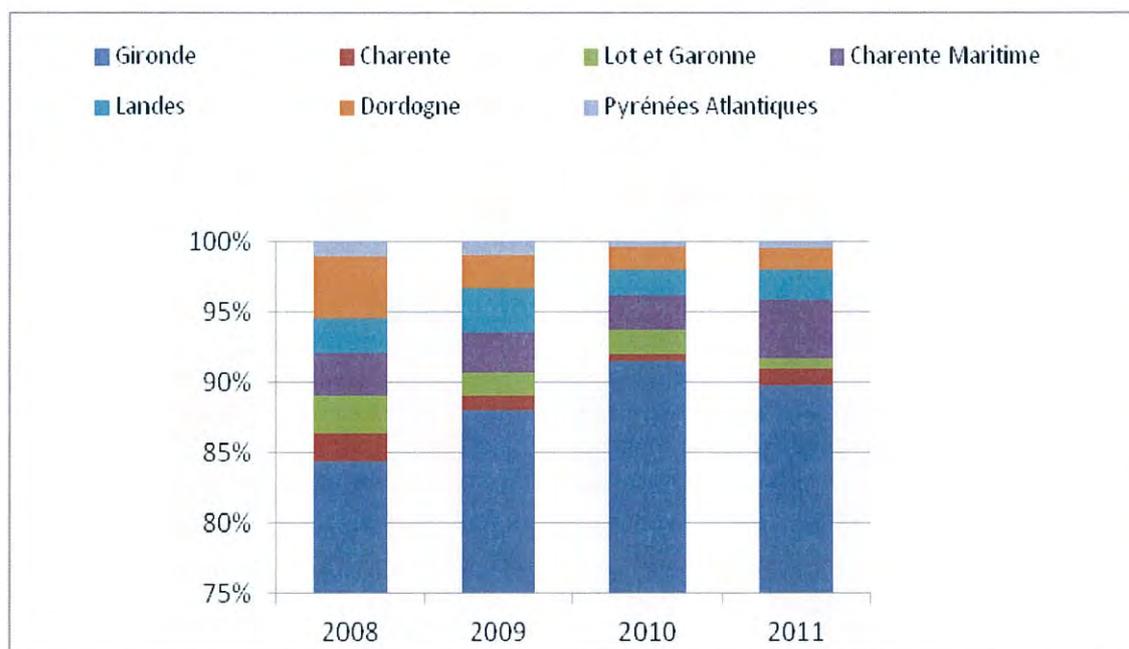
Le graphique ci-dessous montre que certains concerts tels que celui de Florent Pagny sont capables de drainer un public venant des départements limitrophes : c'était le cas pour près de 25% des spectateurs ce jour là.

Sur les quatre années passées, en moyenne 10% du public vient de ces mêmes départements limitrophes.

Répartition du public par lieu d'habitation



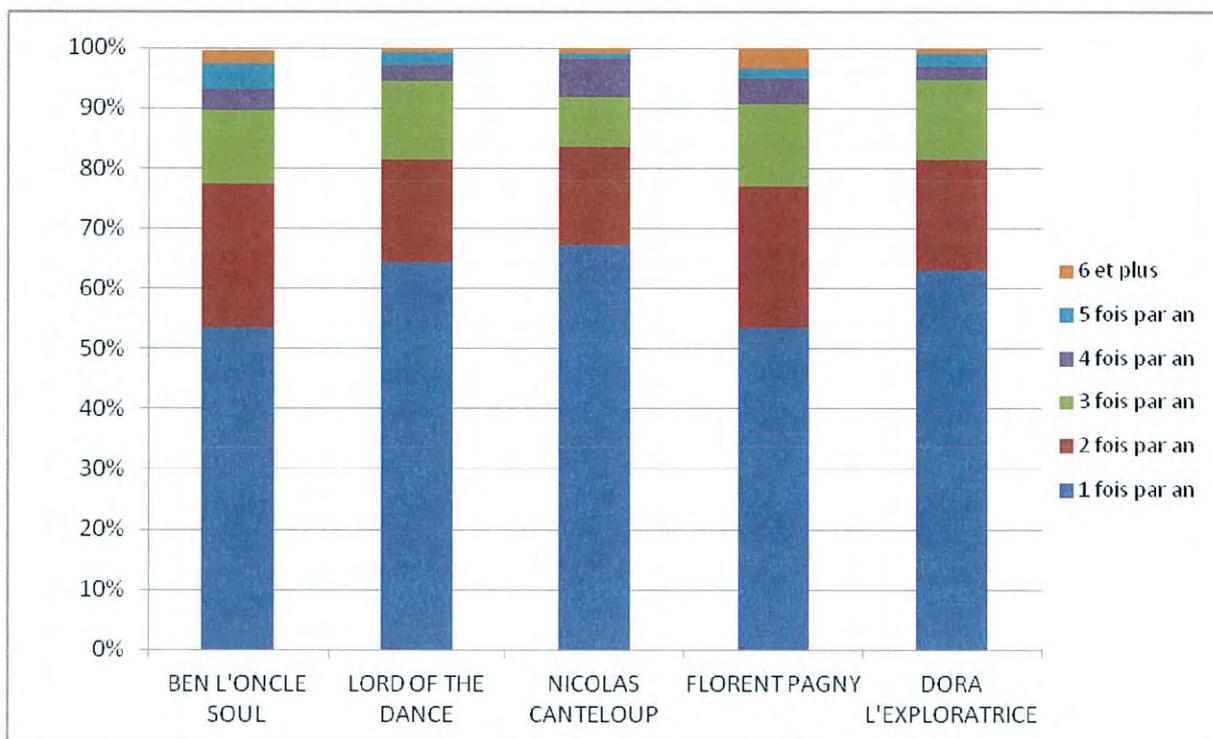
Evolution de la répartition du public par lieu d'habitation



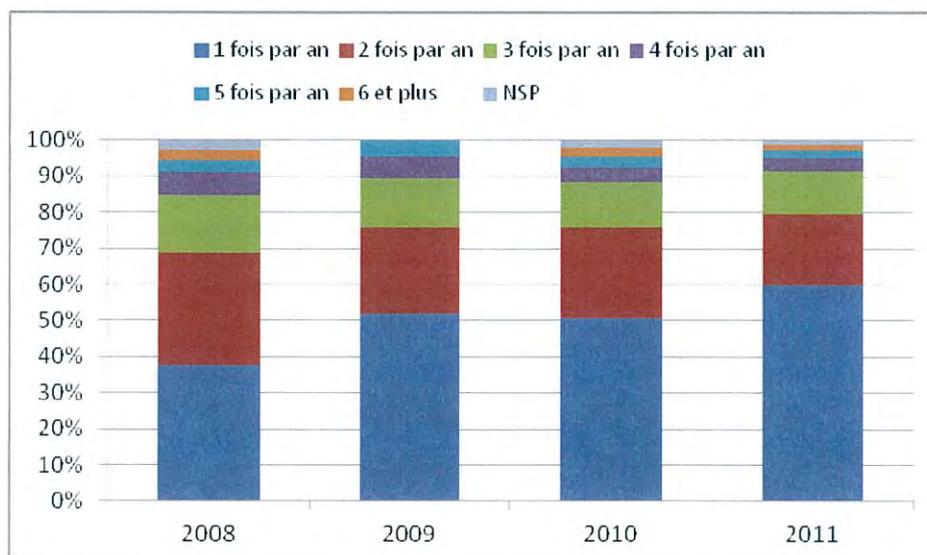
4. RYTHME DE FREQUENTATION

D'un spectacle à l'autre, on constate que plus de la moitié du public vient pour la première fois, il existe cependant des différences selon le type d'évènement, puisque les concerts de variétés semblent attirer plus de spectateurs fidèles. Sur 4 ans, la tendance est à l'augmentation de la part du nouveau public, qui passe de 38% en 2008 à 60% en 2011.

Répartition du public par rythme de fréquentation



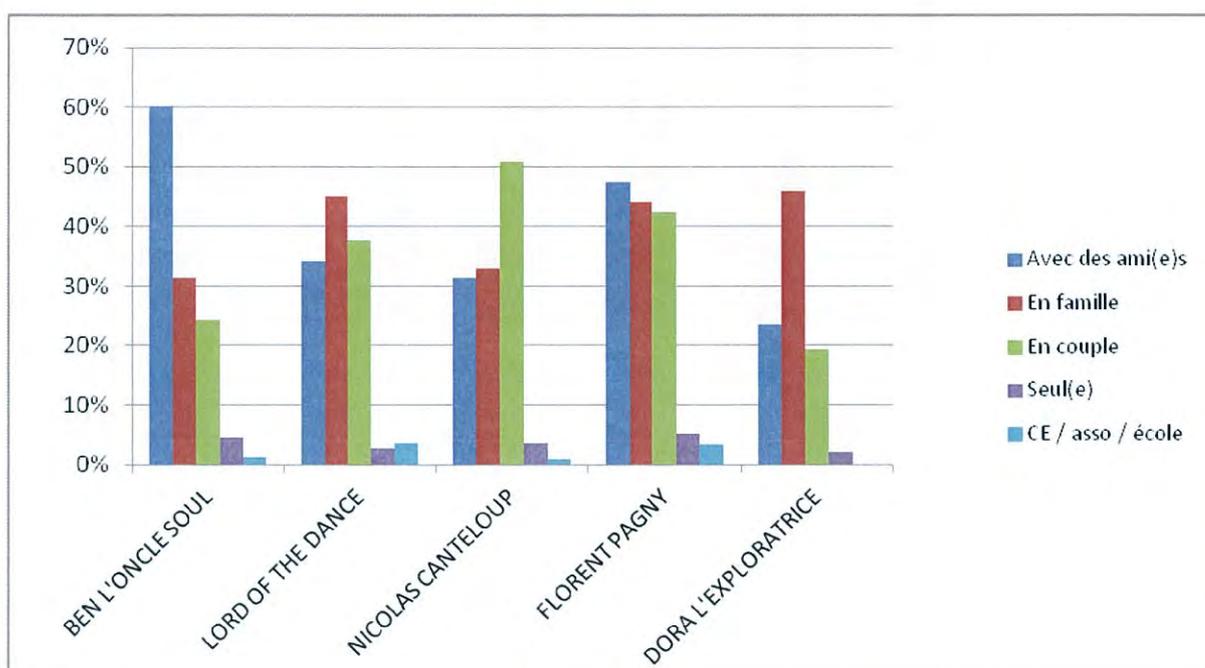
Evolution de la répartition du public par rythme de fréquentation



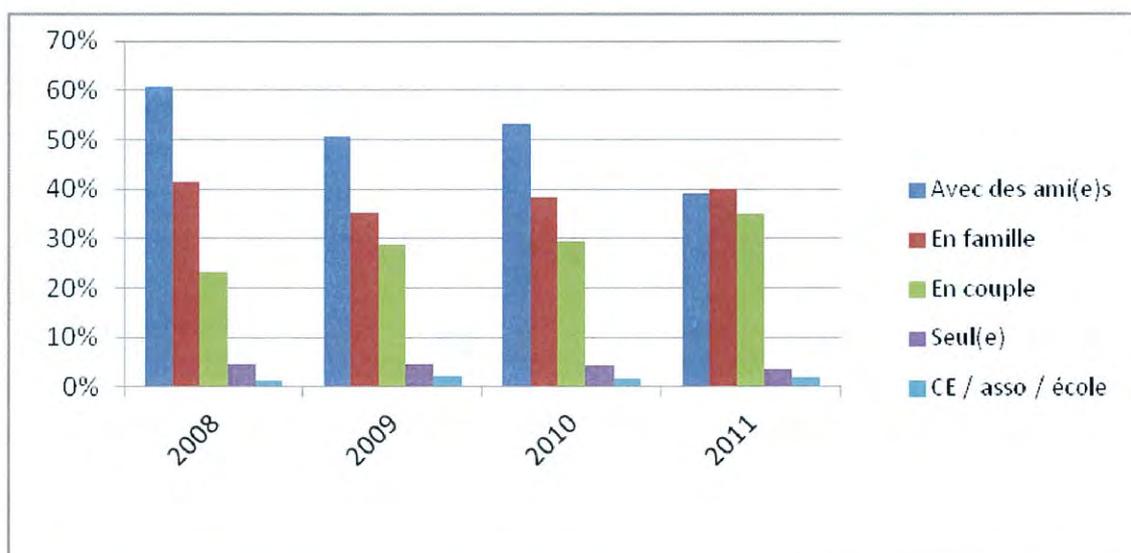
4. CONTEXTE DE FREQUENTATION

Majoritairement, le public vient aux concerts entre amis, puis en famille ou en couple. Là encore, les différences sont grandes suivant le type d'évènement. La tendance depuis 2008 est cependant à un changement de contexte de fréquentation : 60% du public venait entre amis en 2008, contre 40% en 2011.

Avec qui venez-vous?

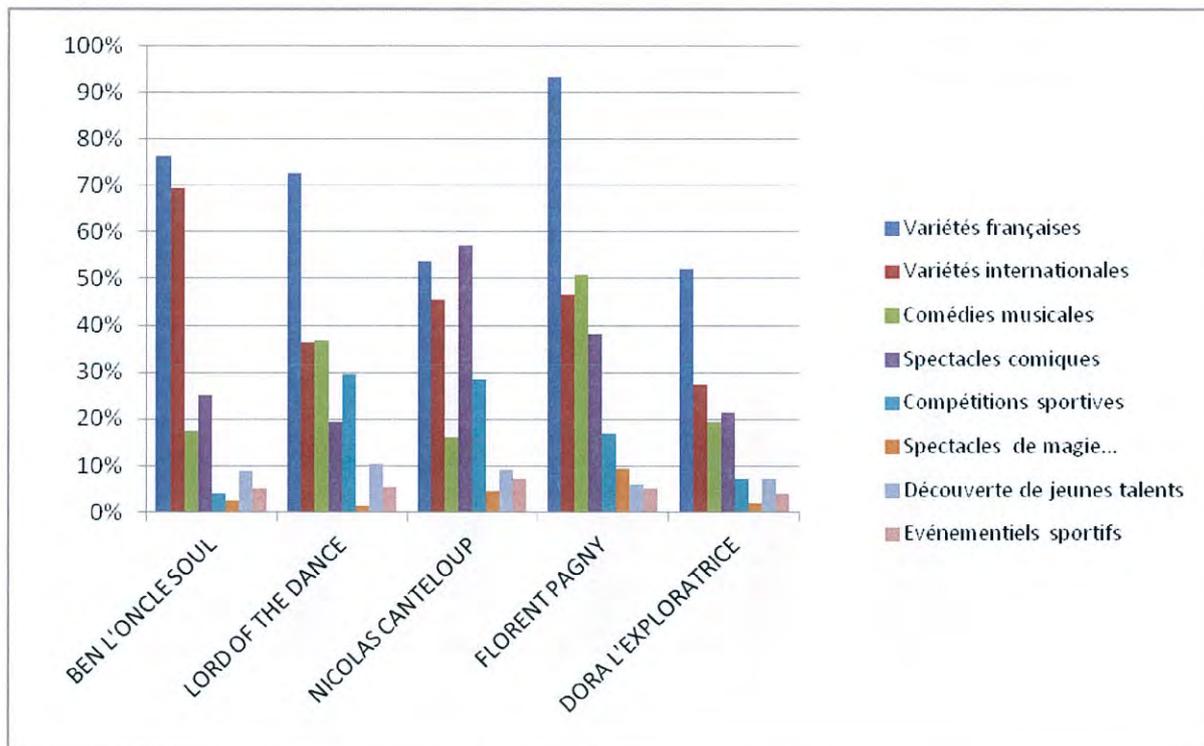


Avec qui venez-vous ? (évolution sur 4 ans)

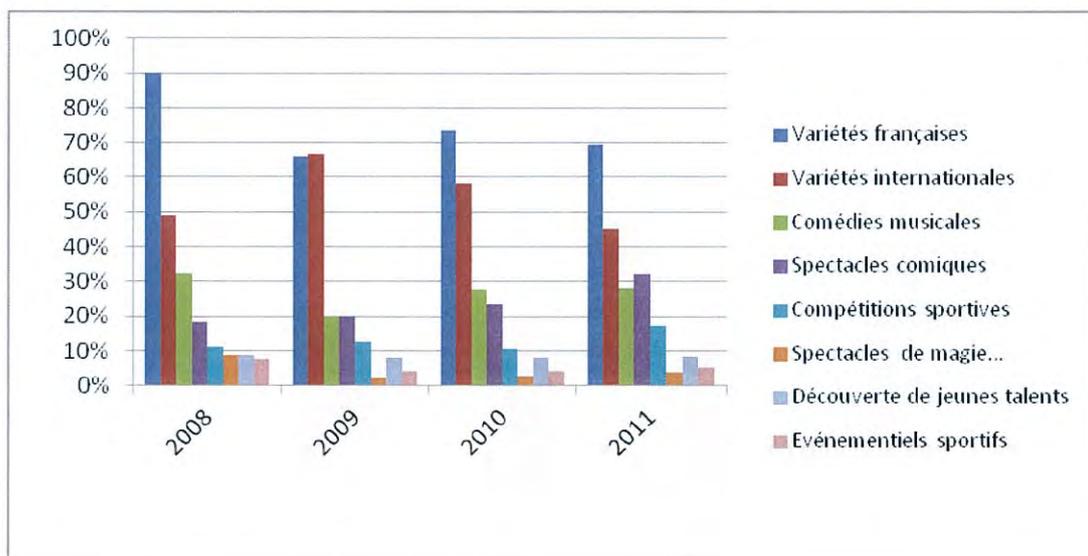


Le type de concert ou spectacle le plus apprécié par le public de la patinoire Mériadeck reste depuis 4 ans la variété française.

A quels évènements aimez-vous assister ?



A quels évènements aimez-vous assister? (évolution sur 4 ans)

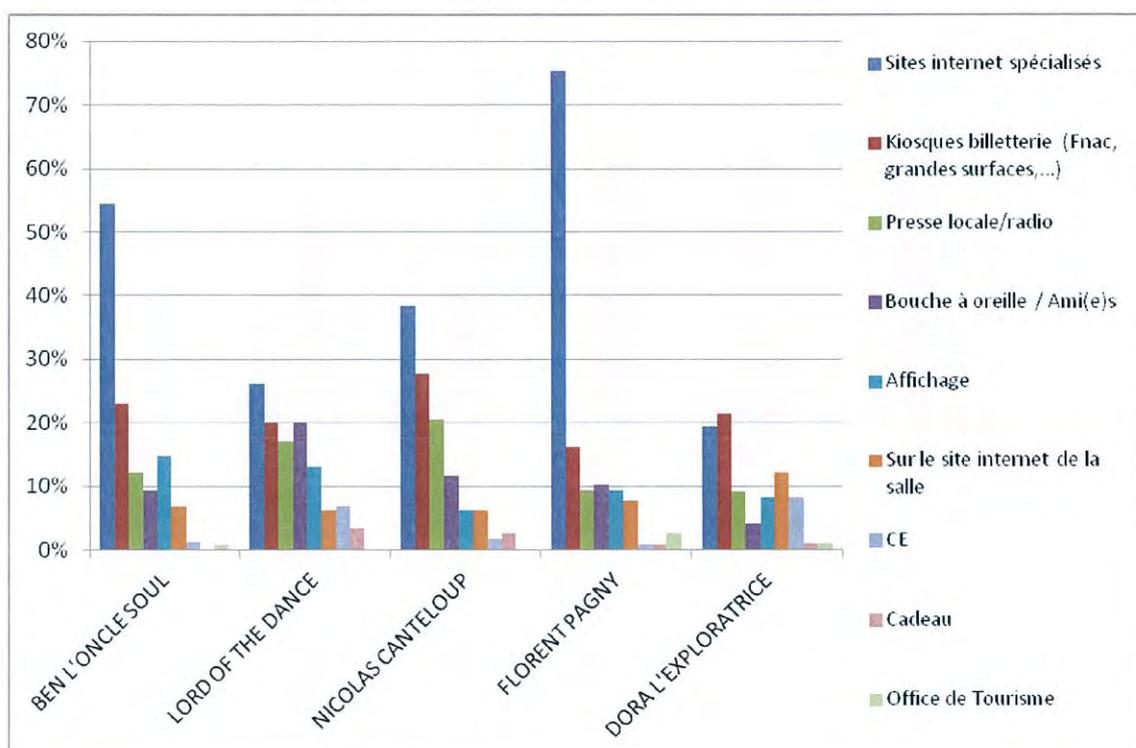


4. SOURCES D'INFORMATION ET LIEUX D'ACHAT

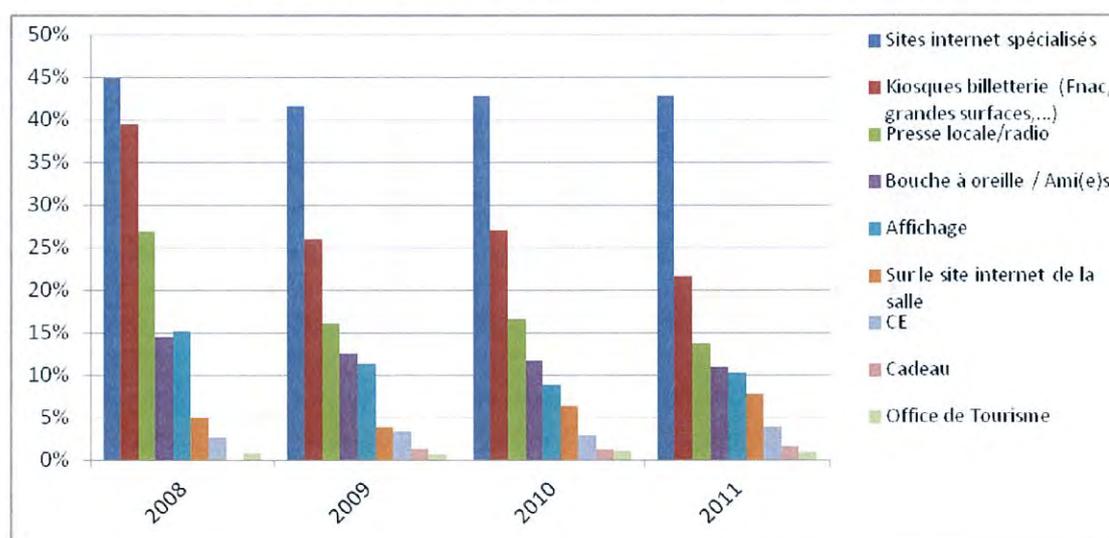
Les disparités sont grandes suivant le type de concert : pour Florent Pagny, 75% du public a trouvé l'information nécessaire sur internet, pour Dora l'exploratrice, ce chiffre tombe à 19%.

L'évolution depuis 2008 montre cependant le recentrage sur internet comme principale source d'information.

Vous découvrez la programmation de la salle...

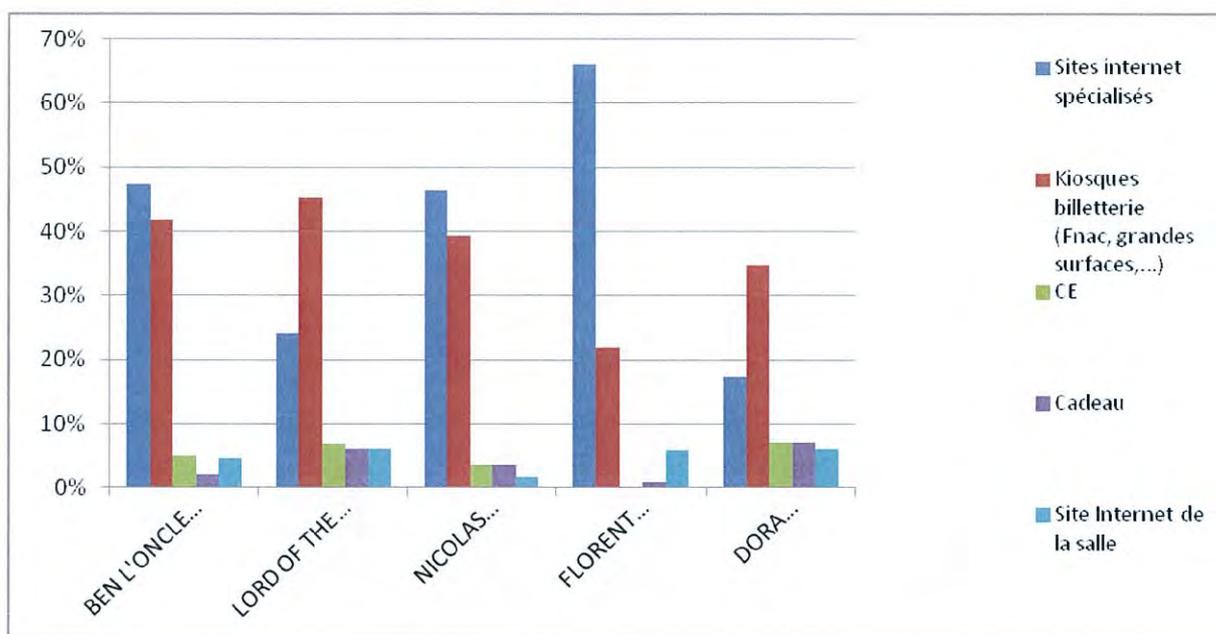


Vous découvrez la programmation de la salle...(évolution sur 4 ans)

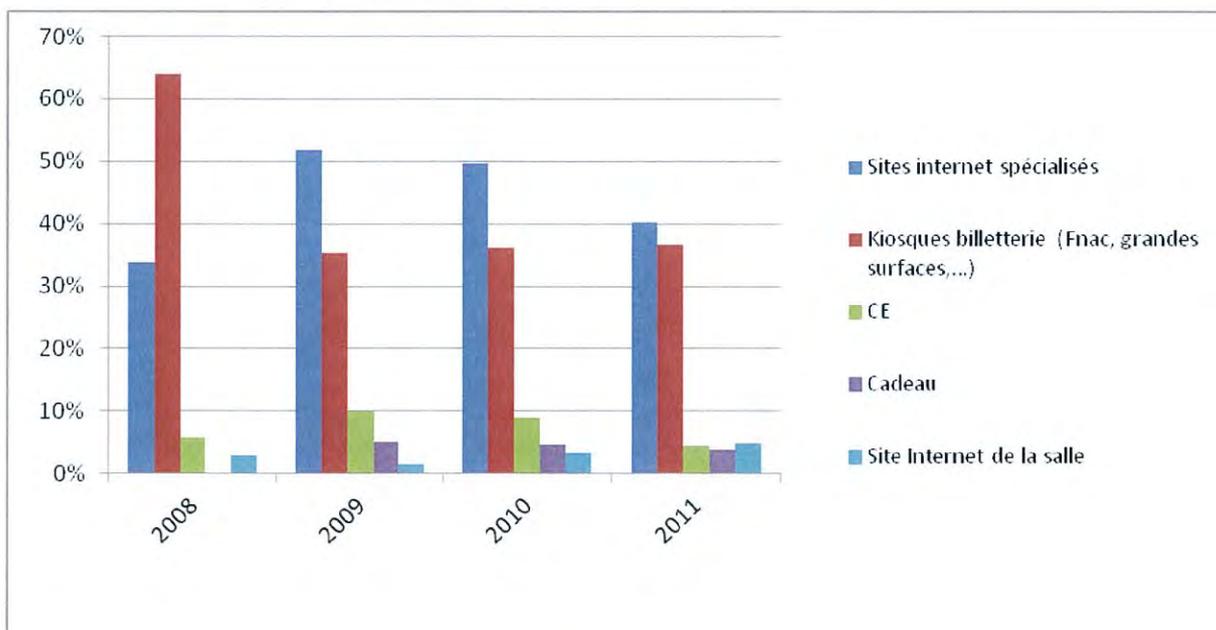


Cette tendance ne se retrouve pas totalement lors de de l'achat du billet, puisque plus de 35% du public en 2009, 2010, 2011 achètent toujours leurs billets dans les kiosques et billetterie traditionnels. Il faut cependant noter que les disparités sont grandes selon les concerts étudiés : 68% des achats de billets pour Florent Pagny ont été effectués sur internet, ce chiffre tombe à 18% pour le spectacle Dora l'Exploratrice.

Où achetez vous vos billets ?

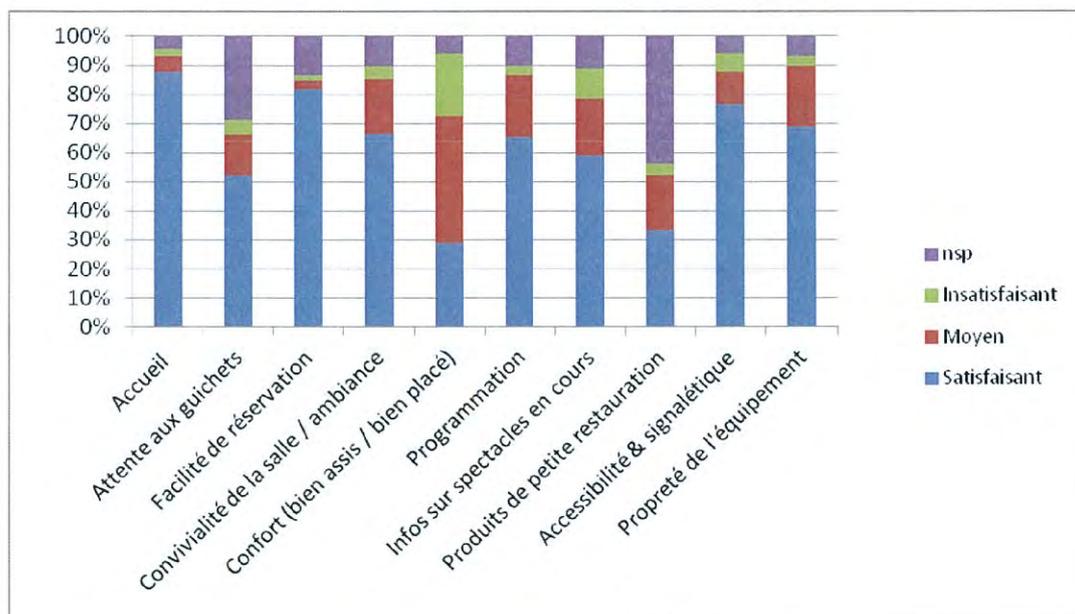


Où achetez-vous vos billets ? (évolution sur 4 ans)

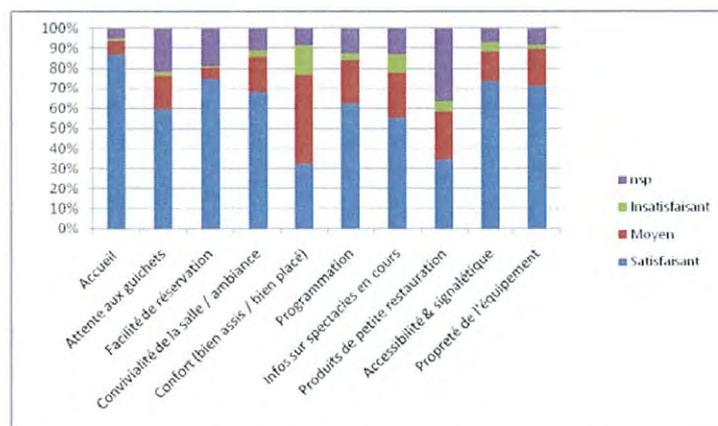


5. JUGEMENT SUR LES PRESTATIONS

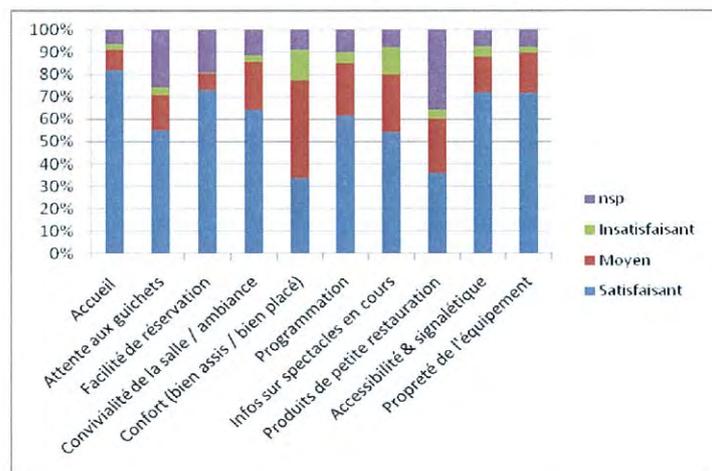
Que pensez-vous de....



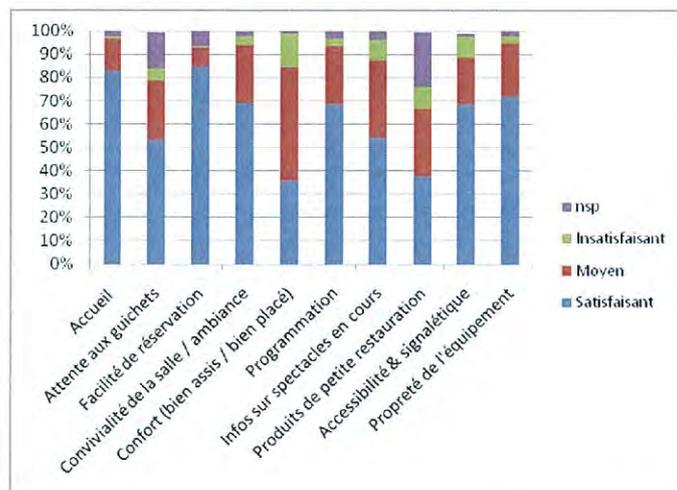
2010



2009



2008

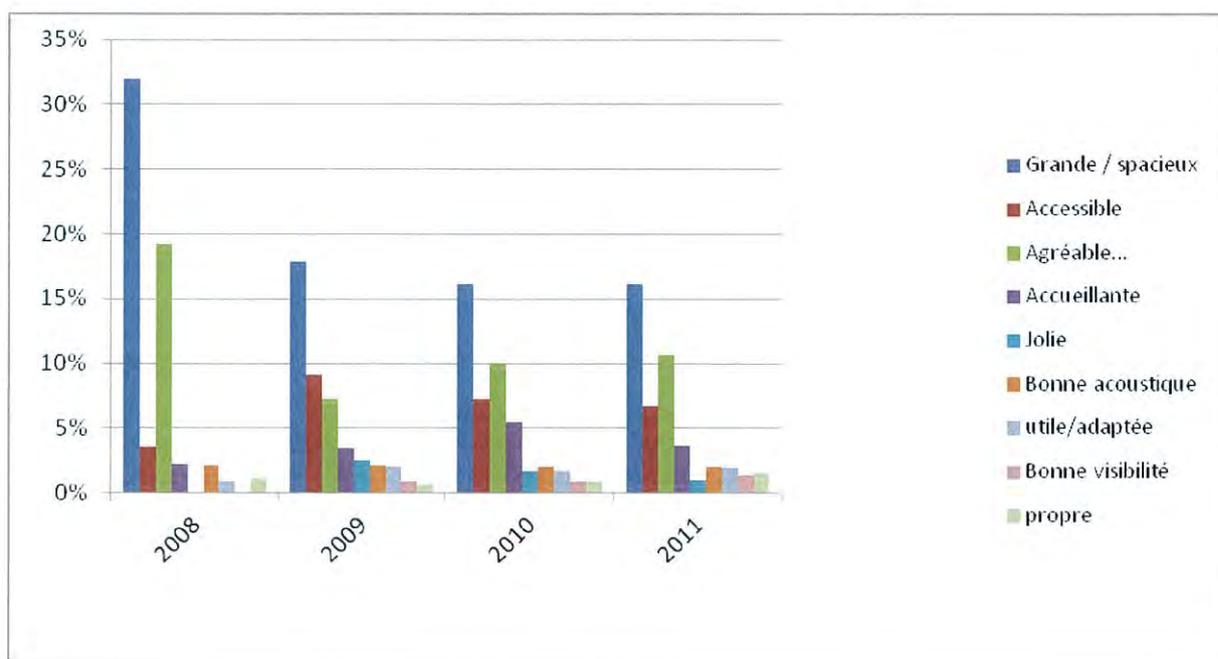


Depuis 4 ans, l'accueil lors des concerts ou spectacles reste la prestation la plus appréciée : En 2011, 88% du public en est satisfait. La propreté et l'accessibilité de l'équipement emportent plus de 70% d'avis positifs, alors que le confort est invariablement le plus mal perçu au fil des années.

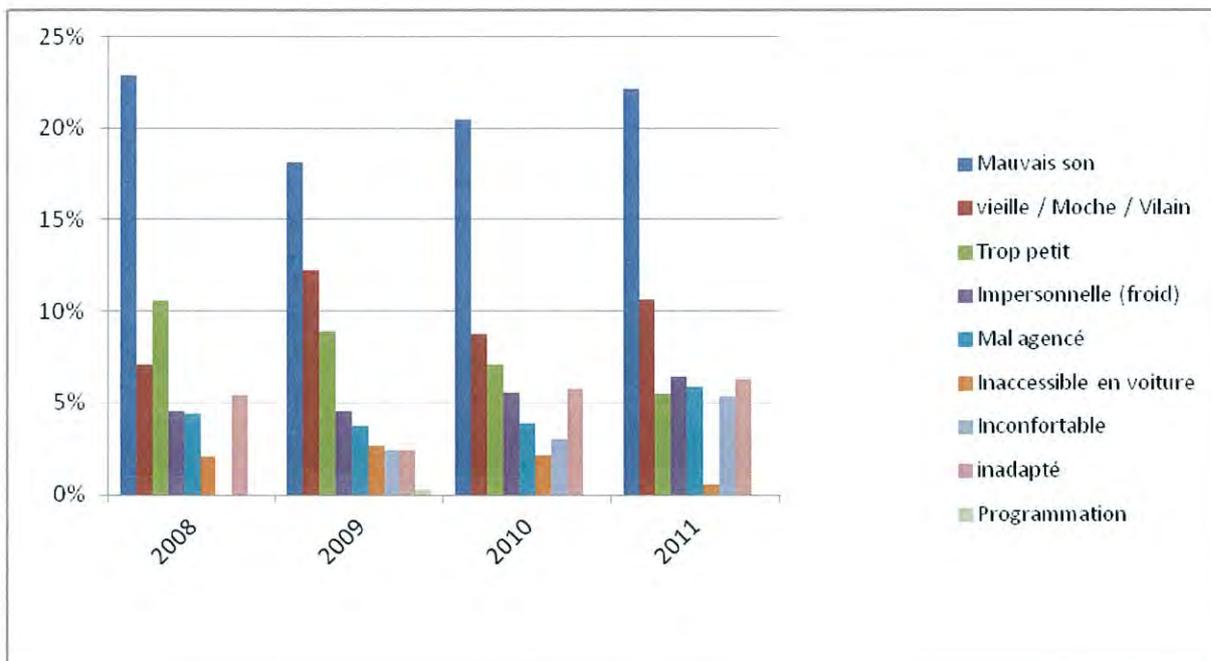
Par ailleurs nous avons demandé aux personnes sondées de citer spontanément des adjectifs qualifiant la patinoire Mériadeck. 42% de ces adjectifs sont positifs (44% en 2010). Les adjectifs les plus cités ont trait à la taille de la patinoire (grande ou spacieuse), ainsi qu'à son côté agréable. Parmi les 58% d'adjectifs négatifs, le reproche le plus souvent fait concerne la qualité de l'acoustique, jugé mauvaise par 20% du public, et la vétusté de l'équipement, selon 10% du public.

Pouvez-vous citer 2 à 5 adjectifs qualifiant l'équipement ?

Adjectifs positifs : 42% des adjectifs cités en 2011



Adjectifs négatifs : 58% des adjectifs cités en 2011



6. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

En tant que salle de spectacle, la patinoire Mériadeck accueille un public de tous âges, essentiellement girondin. Les spectacles de variétés y sont les plus appréciés. La moitié du public utilise internet pour obtenir de l'information sur les concerts et spectacles ainsi que pour acheter son billet.

Enfin, le taux de satisfaction global du public en 2011 atteint 80% (81% en 2009 et 2010 en 2008).

Chiffres clés de l'étude

- 17% des spectateurs sont étudiants, collégiens ou lycéens
- 90% de girondins
- 8% de très fidèles (au moins 4 fois par an), 60% d'occasionnels (une seule fois par an)
- 39% du public vient entre amis, 40% vient en famille
- 70% du public de la patinoire apprécie les variétés françaises
- L'achat des billets se fait sur internet (40%) ou en kiosque (37%)
- Le taux de satisfaction des prestations offertes par la patinoire est de 80%
- Les adjectifs les plus cités pour qualifier la patinoire sont : « grande », « agréable » d'un côté, et « mauvais son », « vieille » de l'autre.

ANALYSE DES ENQUETES DE SATISFACTION SIMPLIFIEES D'AXEL VEGA PATINOIRE MERIADECK - SAISON 2011/2012

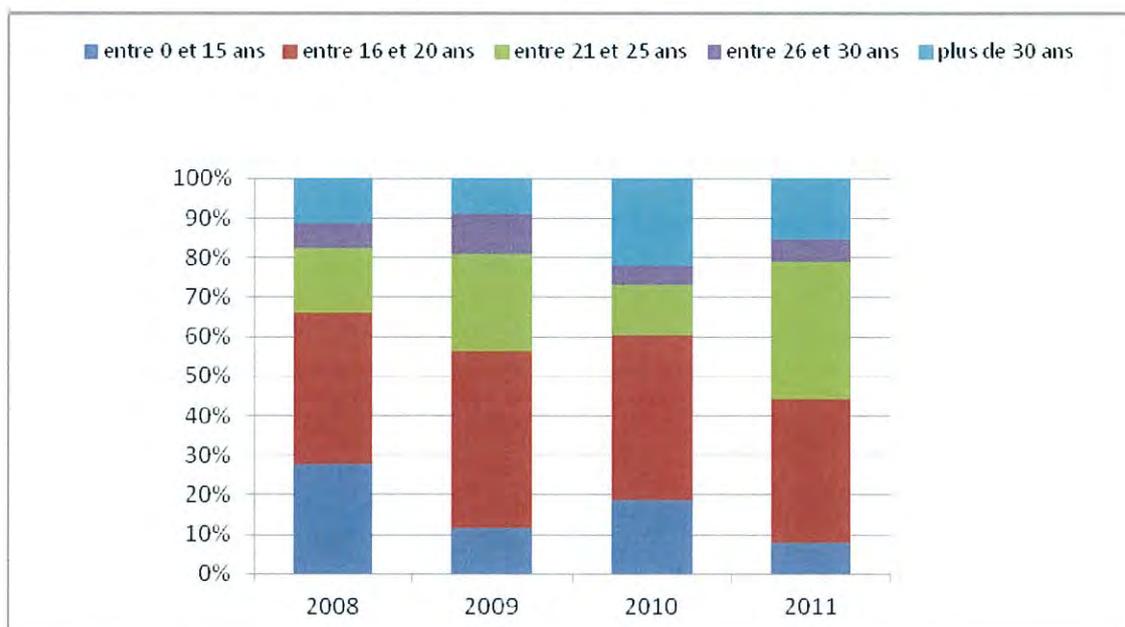
CONDITIONS D'ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

L'administration des questionnaires de satisfaction a été assurée par le personnel, sur une période allant du 3 au 30 décembre 2011, de façon aléatoire parmi les usagers de la patinoire Mériadeck, sur des jours et créneaux variés. 52 personnes ont été sondées (79 en 2010).

2. UN PUBLIC JEUNE ET BORDELAIS

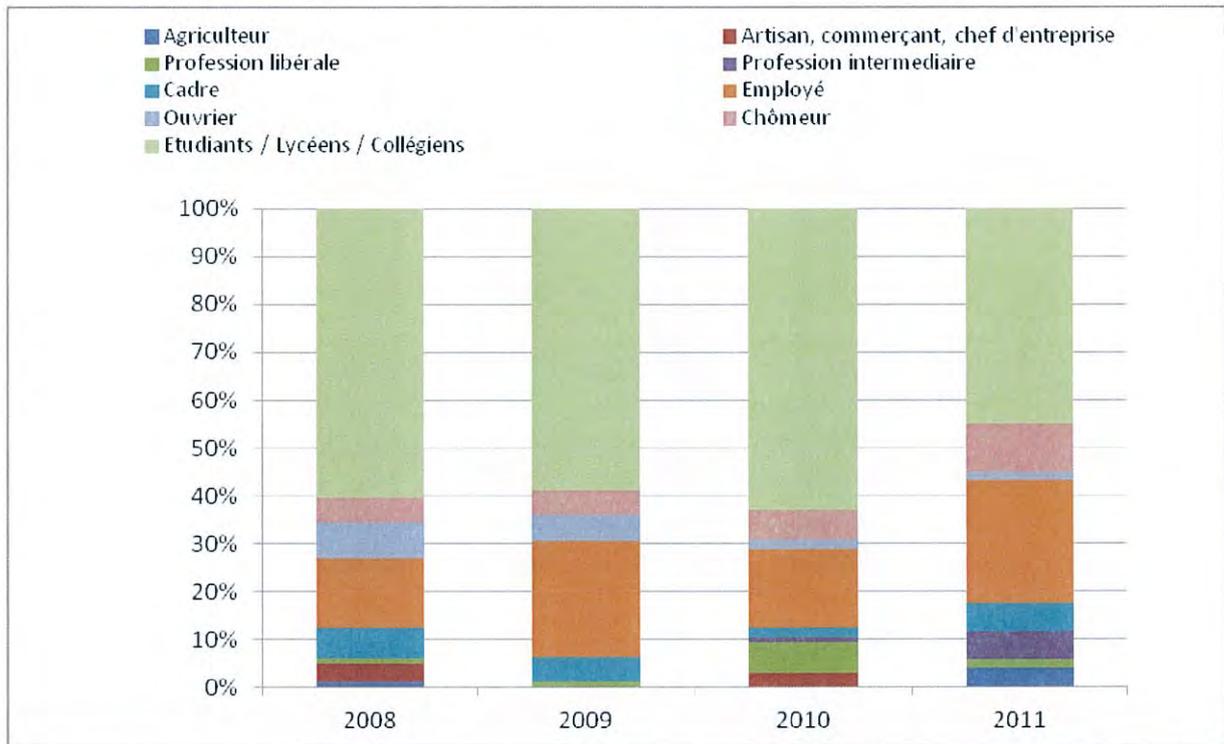
En 2010, l'évolution marquante concernait l'augmentation de la part des plus de 30 ans parmi le public de la patinoire ; cette évolution se confirme en 2011, et cette année, les plus de 20 ans représentent 55% des usagers, alors qu'en 2008 ils n'en représentaient que 35%.

Répartition du public par tranches d'âge



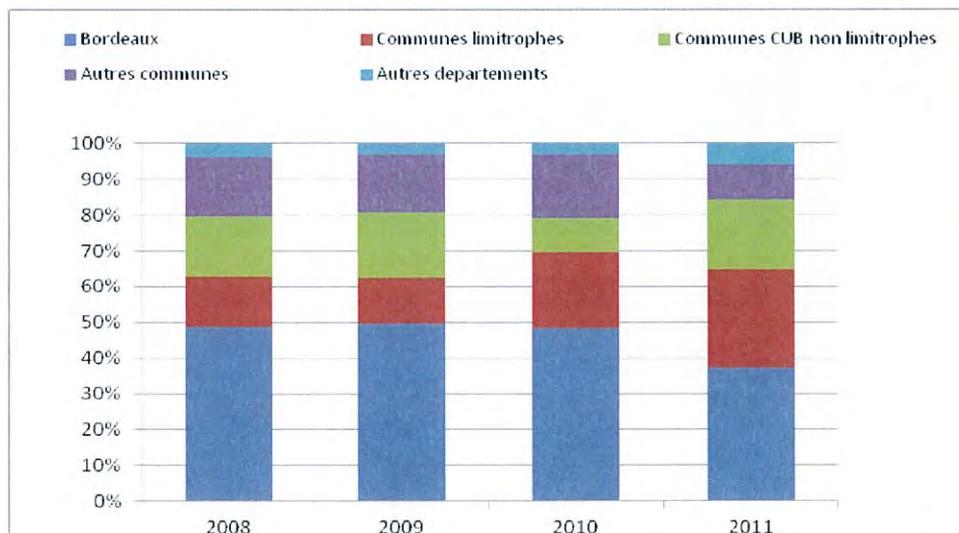
La population accueillie est très majoritairement étudiante, lycéenne ou collégienne, mais on constate au fil des ans une diminution de l'importance de cette clientèle au profit d'une clientèle de jeunes actifs.

Répartition du public par CSP



En 2011, les bordelais représentent 38% des usagers contre 50% les autres années. Ceci s'explique certainement par la fermeture de la patinoire de Villenave d'Ornon intervenue à la rentrée. Les habitants de la CUB représentent invariablement au fil des ans environ 80% des usagers

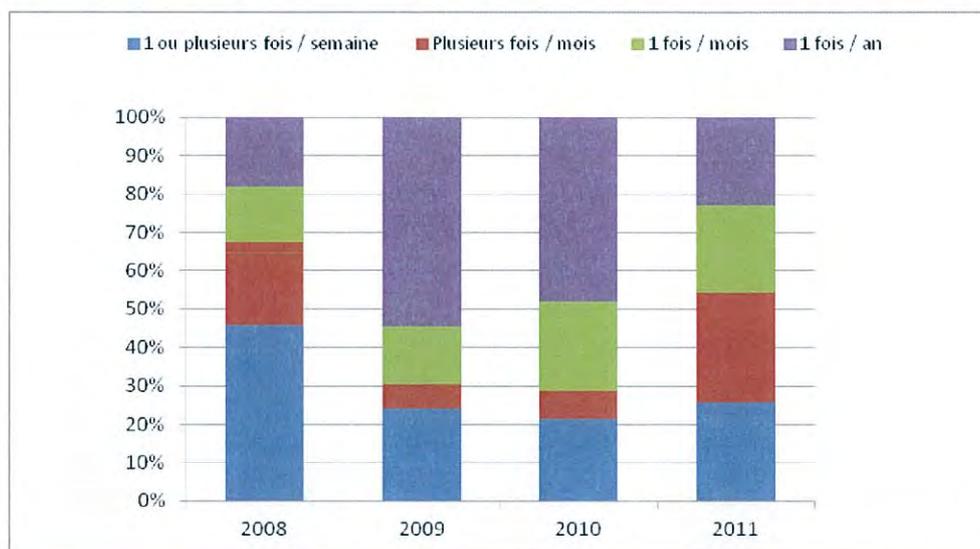
Répartition du public par lieu d'habitation



2. RYTHME DE FREQUENTATION

Contrairement aux deux années précédentes, où la nouvelle clientèle représentait 50% des usagers, cette année les habitués, fréquentant la patinoire au moins une fois par an, représentent presque 80% du total de l'échantillon.

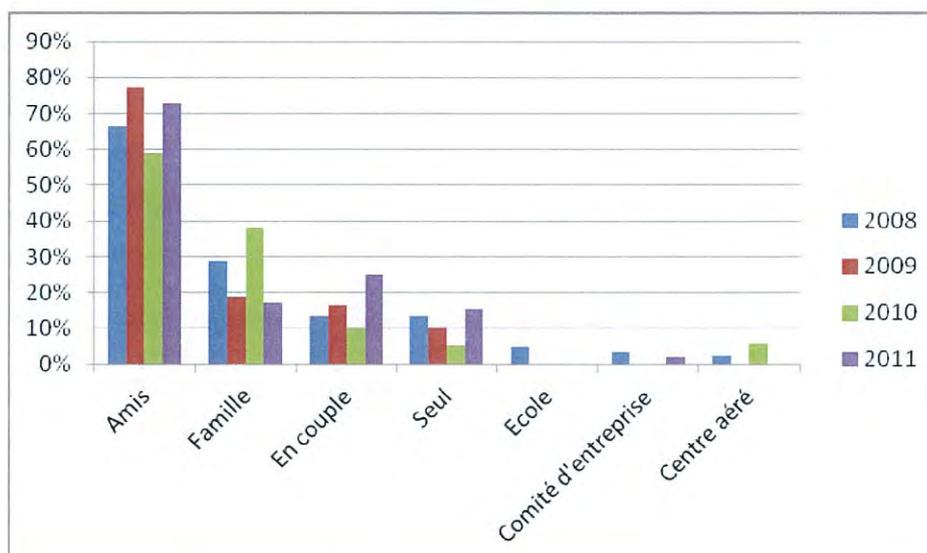
Répartition du public par rythme de fréquentation



3. CONTEXTE DE FREQUENTATION

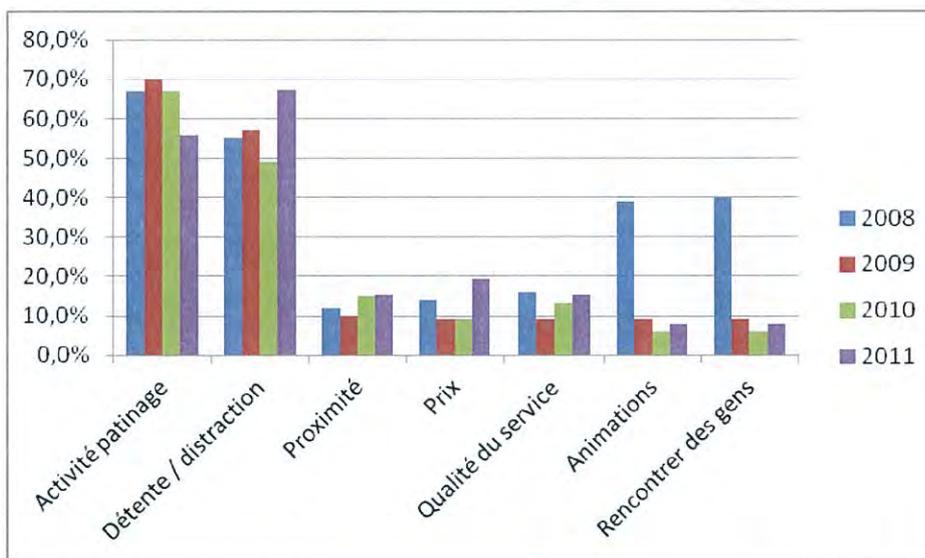
La sortie à la patinoire est avant tout une sortie entre amis, pour 72% des usagers, chiffre qui se confirme dans le temps, si l'on opère une moyenne sur les quatre années étudiées.

Avec qui venez-vous à la patinoire ?



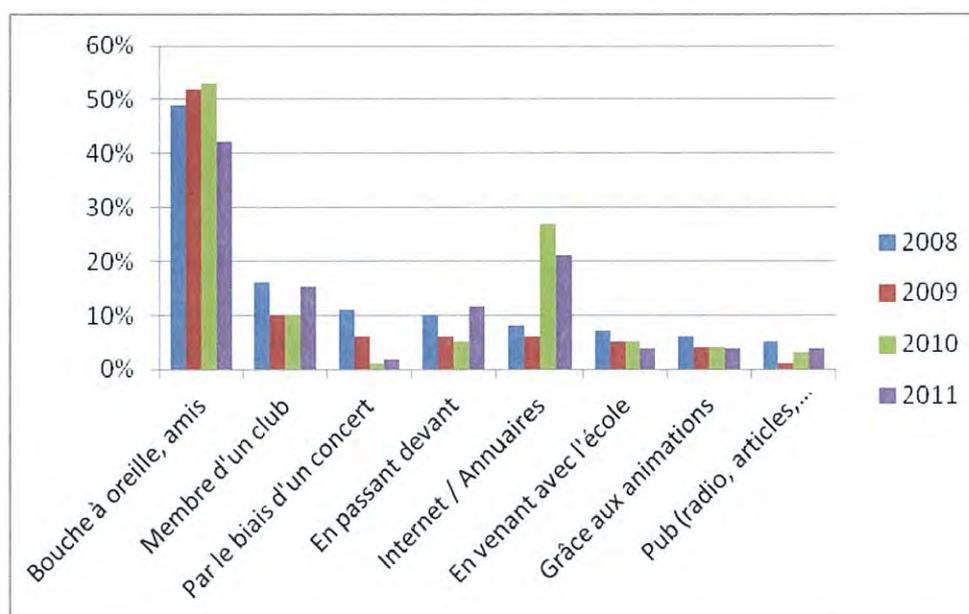
Cette année, la première motivation des usagers à fréquenter la patinoire est la détente, loin devant la pratique du patinage contrairement aux autres années. Le prix, la proximité et la qualité du service prennent également plus d'importance que les années précédentes. La patinoire semble se positionner comme une distraction de qualité à un prix abordable.

Pourquoi venez-vous à la patinoire ?



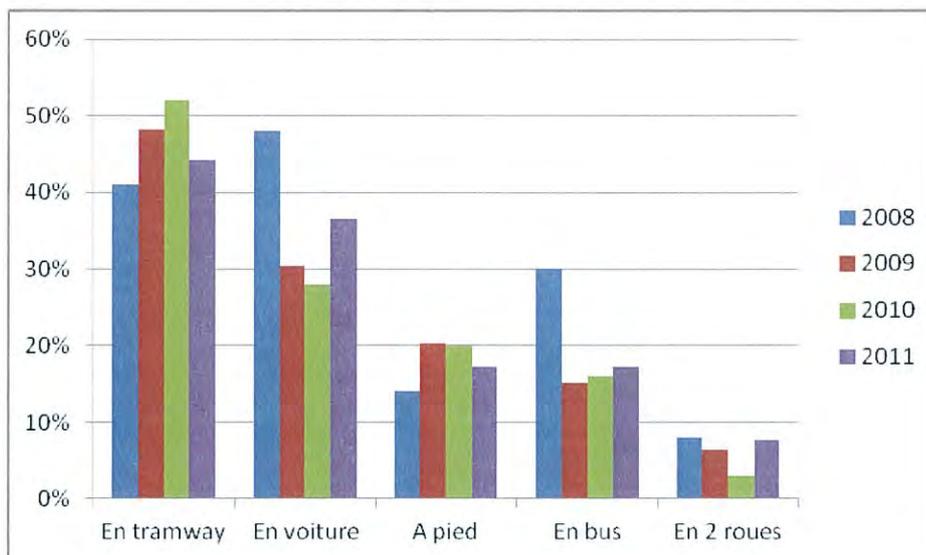
Même si la sortie à la patinoire se décide surtout entre amis, on observe au fil des ans une nette augmentation du rôle joué par internet dans le choix de cette sortie.

Comment avez-vous eu l'idée de venir ?



Les usagers viennent à la patinoire principalement en tram, mais ils sont encore nombreux à utiliser la voiture (37% cette année, 36% en moyenne sur les quatre années étudiées).

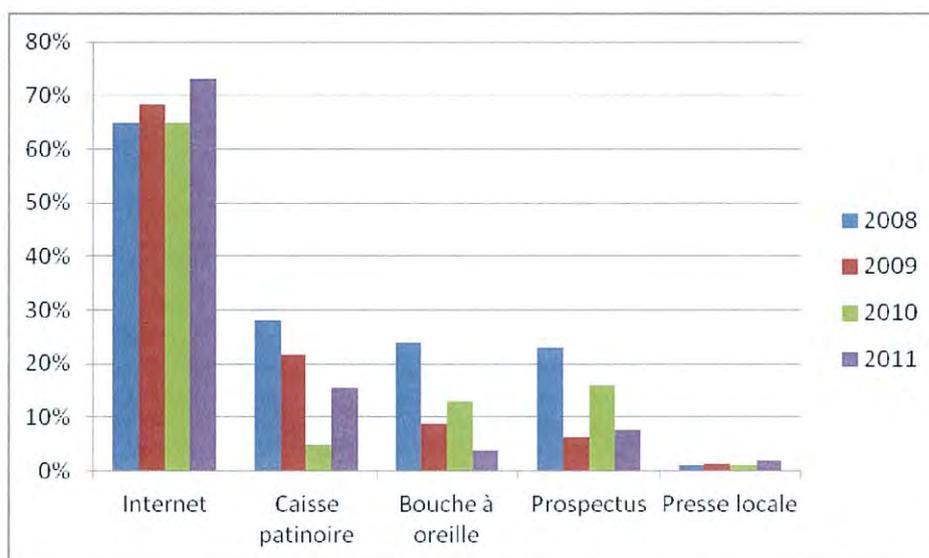
Comment venez-vous à la patinoire ?



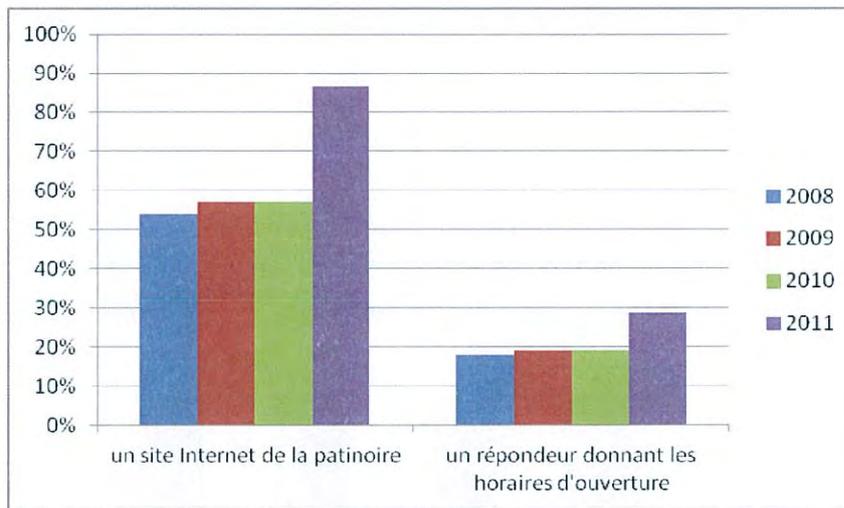
4. SOURCES D'INFORMATION UTILISEES

En 2011, le site internet devient très nettement le principal moyen d'information des usagers, puisque 73% d'entre eux l'utilisent pour connaître les horaires et tarifs de la patinoire. 86% connaissent le site AXEL VEGA, et 80% l'ont déjà consulté, contre 65% l'année précédente.

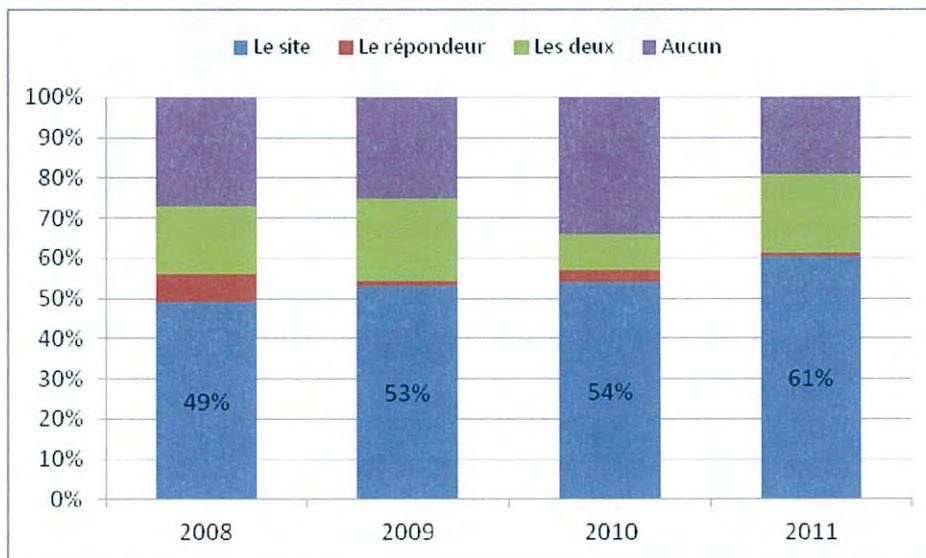
Comment obtenez-vous des informations sur les horaires et tarifs ?



Savez vous qu'il existe...



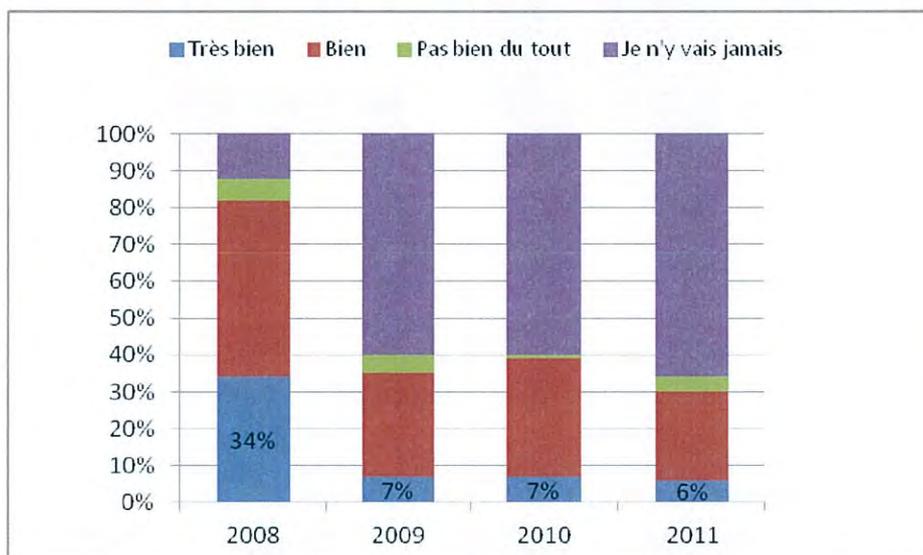
Lequel avez-vous déjà consulté ?



5. JUGEMENT SUR LES PRESTATIONS

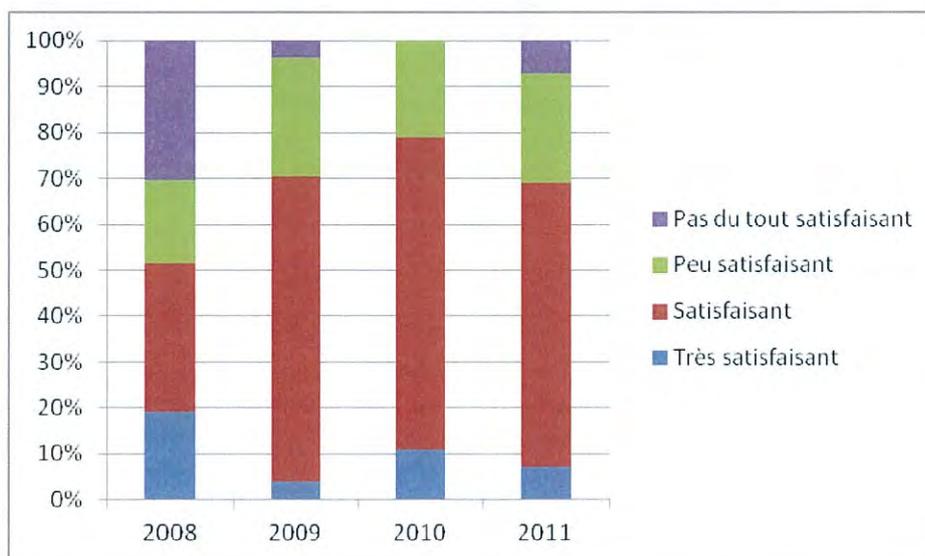
Environ 35% des usagers utilisent le bar de la patinoire, et 85% d'entre eux en ont une image positive, ce qui confirme les chiffres des deux années précédentes.

Comment jugez-vous le bar ?



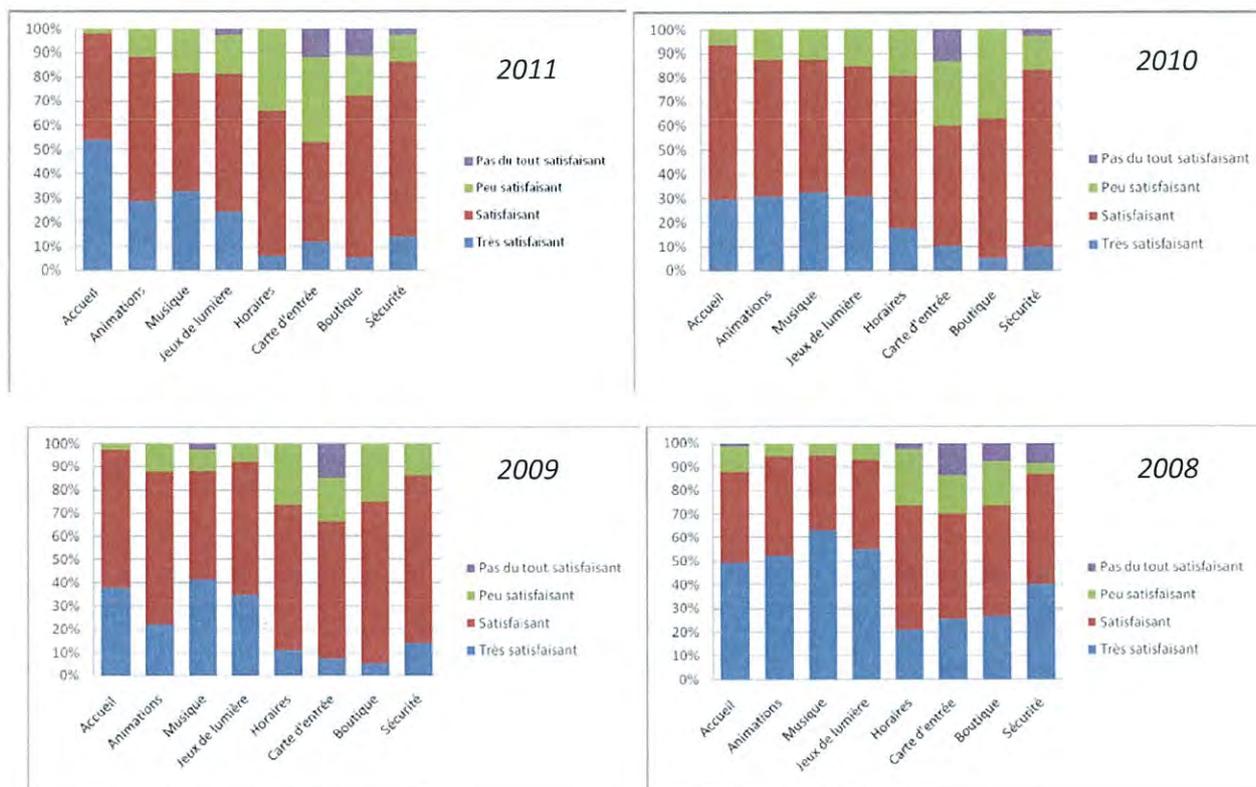
Par ailleurs, depuis 3 ans, le jugement sur les patins de location s'améliore : 70% des usagers les apprécient en 2011, alors qu'ils n'étaient que 50% en 2008.

Comment jugez vous les patins de location ?



98% des usagers sont satisfaits de l'accueil reçu à la patinoire, et les prestations d'ambiance (animations, musique, jeux de lumière) sont toutes appréciées à plus de 80%, comme les années précédentes. Au fil des ans, les avis plus mitigés sur les horaires se confirment.

Que pensez-vous de...



6. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

La patinoire Mériadeck accueille une clientèle typiquement jeune, puisque les moins de 25 ans en représentent plus des trois quarts.

Par ailleurs, internet joue désormais un rôle important dans le mode de décision et d'information du public.

Enfin, le taux de satisfaction global se maintient depuis 4 ans aux alentours de 80%.

Chiffres clés de l'étude

- Les moins de 25 ans représentent 80% des usagers.
- 45% de ces usagers sont étudiants, collégiens ou lycéens.
- 38% de bordelais, 80% d'habitants de la CUB
- 25% de très fidèles, 53% de fidèles (une fois par mois) et 22% de néophytes
- La sortie se décide (53%) et s'effectue (72%) surtout entre amis, mais 25% de la clientèle vient en couple
- 73% du public utilise Internet pour se renseigner
- Le taux de satisfaction des prestations offertes par la patinoire Mériadeck est de 78%



ENQUETE DE SATISFACTION PATINOIRE MERIADECK

Date ://

Heure : H

« Bonjour, afin de toujours mieux vous satisfaire, nous souhaiterions avoir votre avis sur la Patinoire Mériadeck. Acceptez-vous de répondre à ce questionnaire qui prendra quelques minutes ? »

1. Sexe

- Homme Femme

2. Age

- [0 - 15] ans [16 – 20] ans [21 – 25] ans [26 – 30] ans + de 30 ans

3. Quelle est votre activité ?

- Agriculteur Artisan, commerçant, chef d'entreprise Profession libérale
 Profession intermédiaire Cadre Employé Ouvrier Chômeur
 Etudiants / Lycéens / Collégiens

4. Où habitez-vous ?

Code postal : Commune :

5. Vous venez à la Patinoire :

- 1 ou plusieurs fois / semaine Plusieurs fois / mois 1 fois / mois 1 fois / an

6. Avec qui ?

- Famille En couple Amis Seul Ecole Comité d'entreprise Centre aéré

7. Pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

- Activité patinage Prix Proximité Qualité du service Animations
 Rencontrer des gens Détente / Distraction

8. Comment venez-vous ?

- A pied En bus En voiture En 2 roues En tramway

9. Comment avez-vous eu l'idée de venir à la Patinoire ? (plusieurs réponses possibles)

- Bouche à oreille, amis Pub (radio, article, prospectus..) – laquelle :
 Par le biais d'un concert En passant devant En venant avec l'école
 Internet / Annuaires Grâce aux animations Autres :

10. Pour obtenir des informations sur les horaires et les tarifs de la patinoire, quel support utilisez-vous ?

- Internet Presse locale Caisse patinoire Prospectus Bouche à oreille

11. Savez-vous qu'il existe...

- Un site Internet de la patinoire Un répondeur donnant les horaires d'ouverture

12. Lequel avez-vous déjà consulté ?

- Le site Le répondeur Les deux Aucun

13. Possédez-vous des patins ?

- Oui
 Non

Si non, comment jugez-vous les patins de location ?

- Très satisfaisant Satisfaisant Peu satisfaisant Pas du tout satisfaisant

14. Comment jugez-vous le bar ?

- Très bien Bien Pas bien du tout Je n’y vais jamais

Pourquoi :

15. Que pensez-vous de :

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu Satisfaisant	Pas du tout satisfaisant	Commentaires
Accueil					
Animations					
Musique					
Jeux de lumière					
Horaires					
Carte d’entrée					
Boutique					
Sécurité					

16. Vous souhaitez recevoir régulièrement des informations sur les activités d’AXEL VEGA ?

Laissez-nous votre adresse mail ! (*)

- Oui Non

e-mail :

Nom Prénom :

Signature :

Suggestions :

.....

.....

« Nous vous remercions de votre participation et espérons vous accueillir, à nouveau, très bientôt !

(*) Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l’égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés qui a été publiée au JO du 7 août 2004, nous vous précisons que ces données resteront strictement confidentielles. Elles ne seront pas communiquées à des tiers ni utilisées par nos services à des fins commerciales ou autres.

ANALYSE DES ENQUETES DE SATISFACTION SIMPLIFIEES D'AXEL VEGA PATINOIRE PEY BERLAND - SAISON 2011/2012

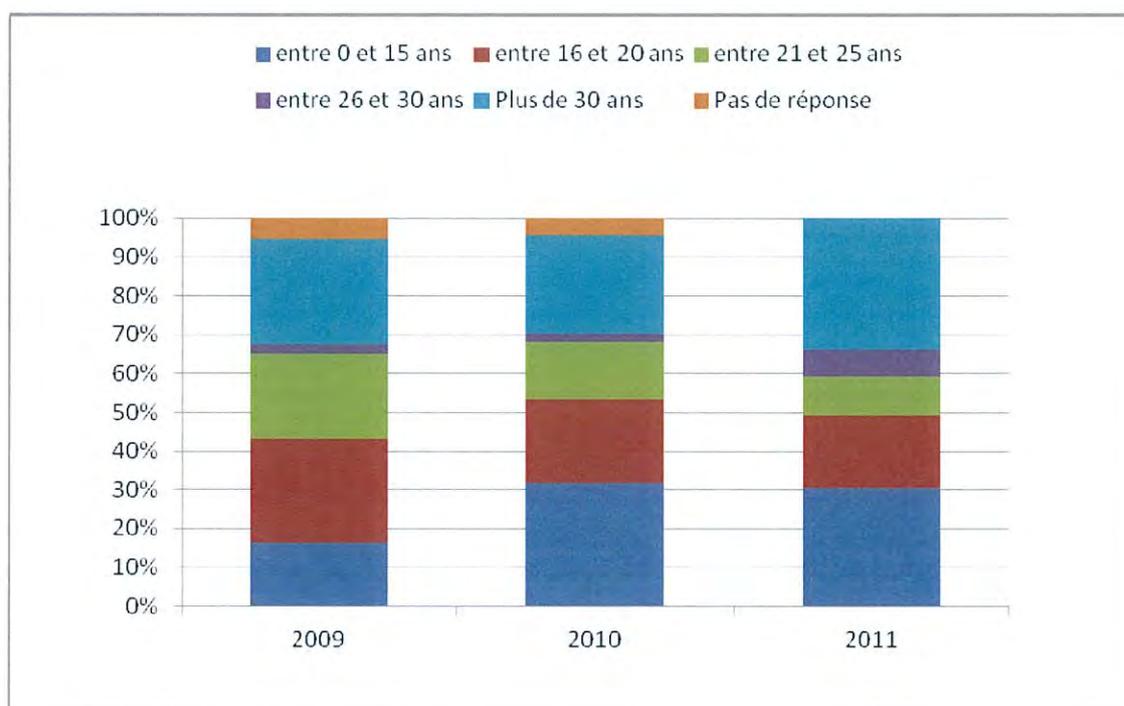
CONDITIONS D'ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

L'administration des questionnaires de satisfaction a été assurée par le personnel sur une période allant du 15 au 30 décembre 2011, de façon aléatoire parmi les usagers de la patinoire Pey Berland. 59 personnes ont été sondées.

3. UN PUBLIC JEUNE ET HABITANT LA CUB

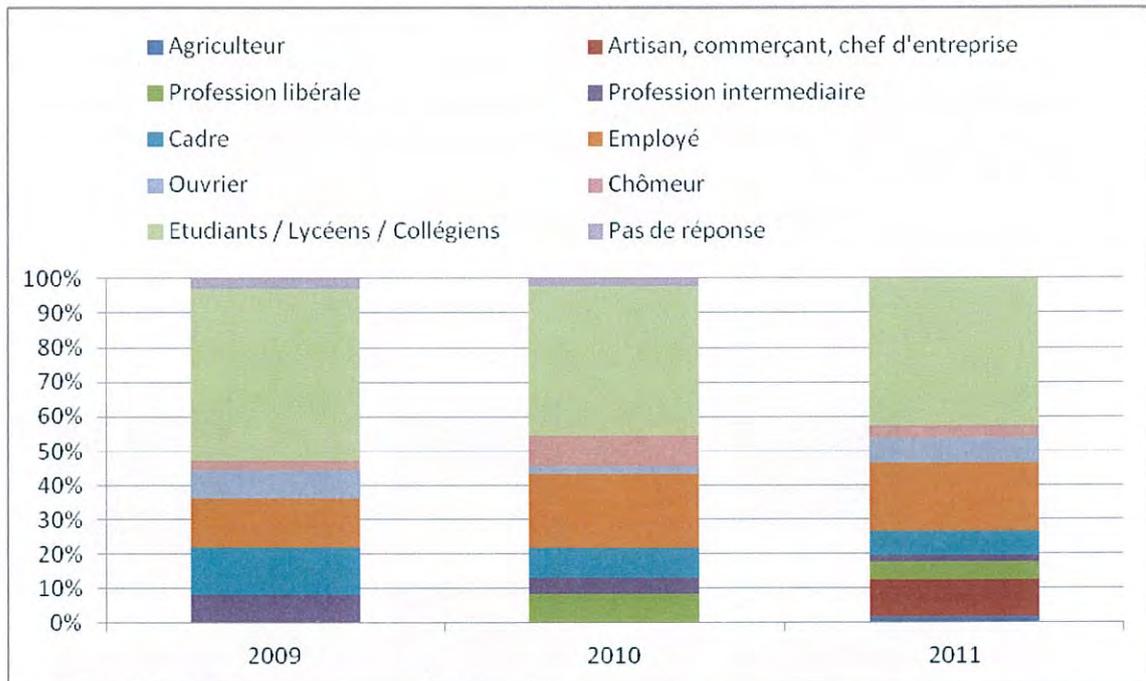
Les moins de 30 ans représentent environ 70% des usagers de la patinoire Pey Berland, ce chiffre se confirmant dans le temps. On observe cette année une plus forte représentation des 26-30 ans au détriment des 21-25 ans.

Répartition du public par tranches d'âge



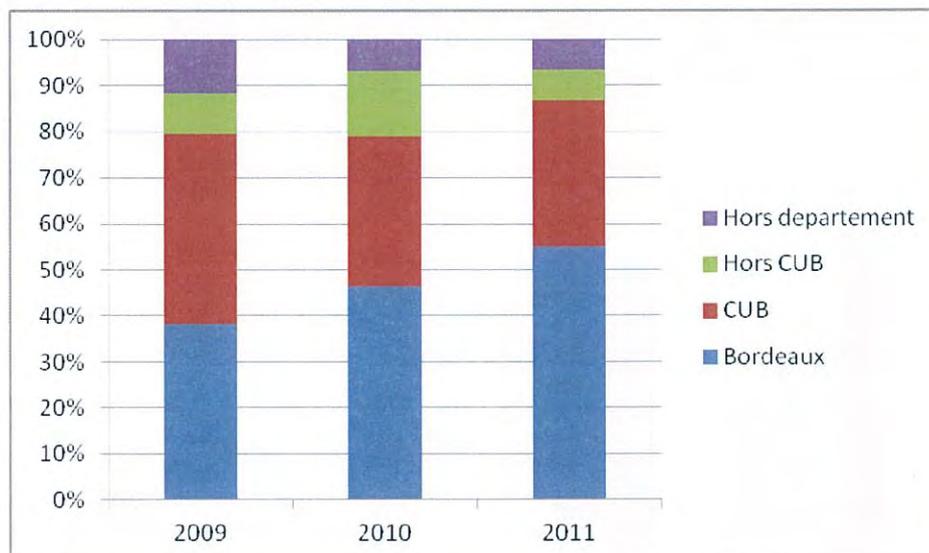
Le public accueilli est par conséquent à 40% étudiant, lycéen ou collégien.

Répartition du public par CSP



En 2011, la patinoire Pey Berland a proportionnellement attiré plus de bordelais qu'en 2010 et 2009, puisqu'ils représentent 55% des usagers, chiffres à rapprocher aux 45 et 38% des années passées.

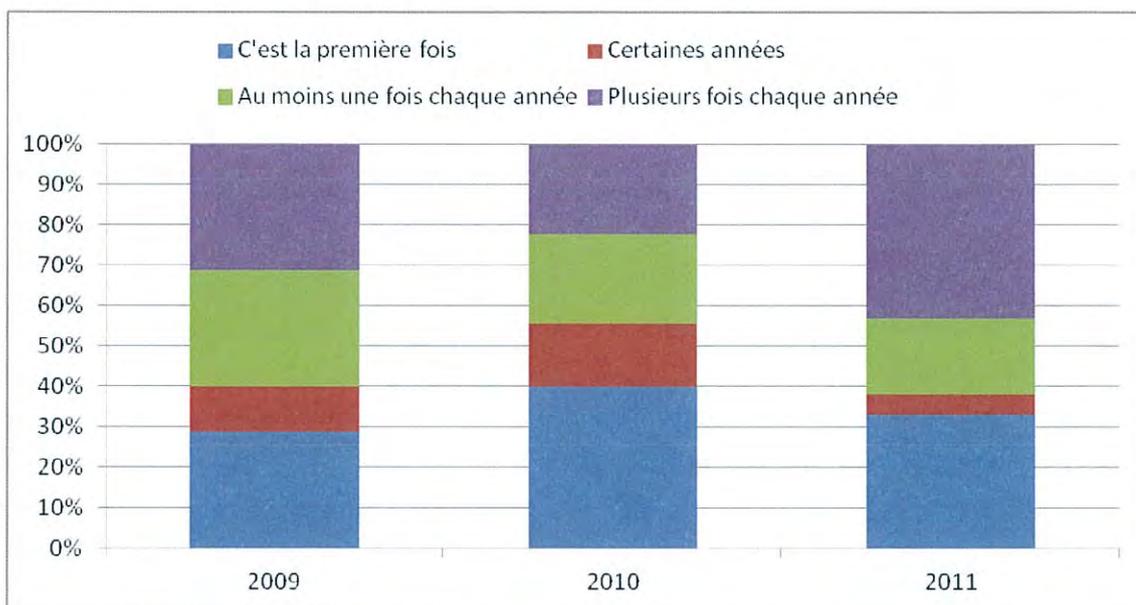
Répartition du public par lieu d'habitation



2. RYTHME DE FREQUENTATION

On observe une répartition plutôt homogène entre les patineurs très fidèles, fidèles, occasionnels et néophytes. Cependant, cette année, la patinoire Pey Berland a attiré une part plus importante de public fidèle, la fréquentant plusieurs fois chaque année. Par ailleurs, comme les années précédentes, environ 40% des patineurs venaient pour la première fois.

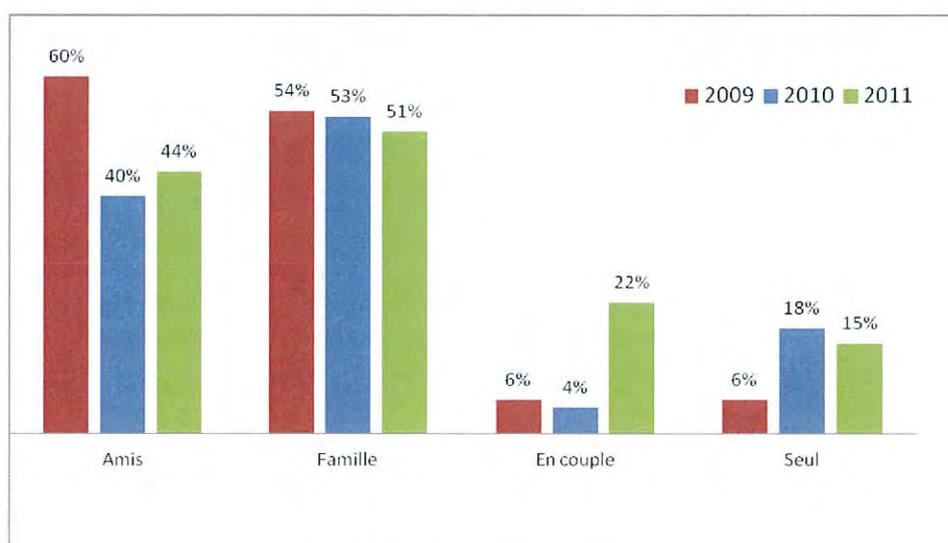
Répartition du public par rythme de fréquentation



3. CONTEXTE DE FREQUENTATION

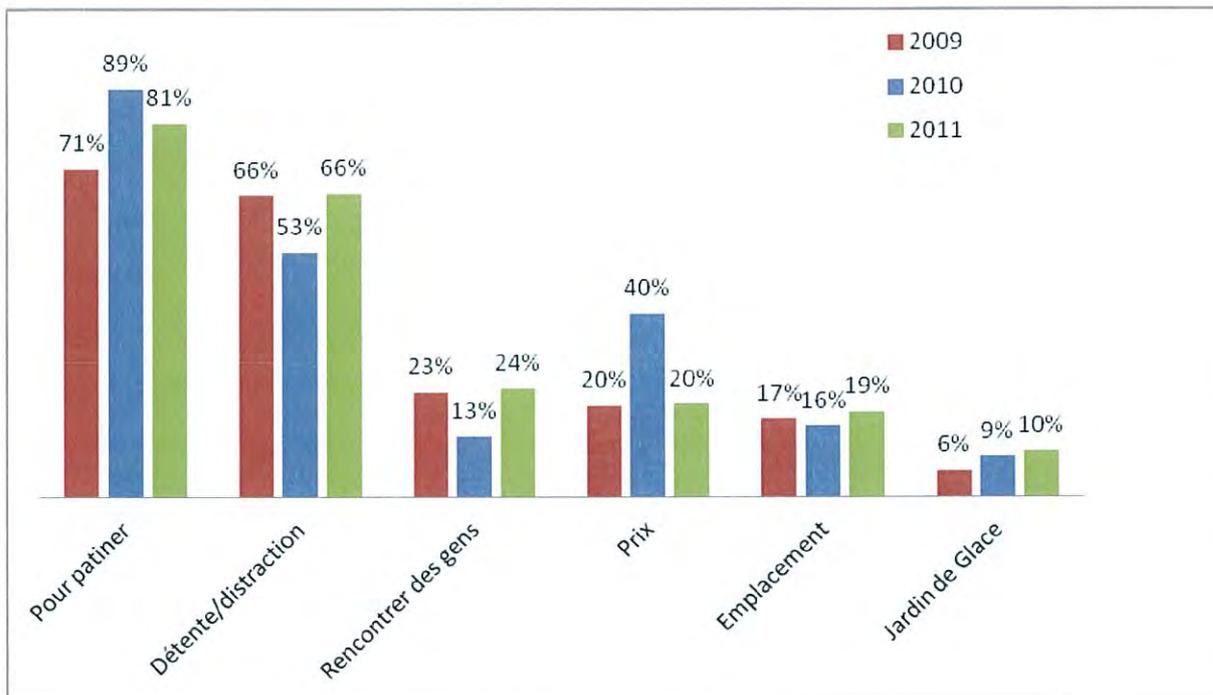
La sortie à la patinoire Pey Berland est avant tout une sortie entre amis ou en famille, comme le montre le graphique ci-dessous.

Avec qui venez-vous ?



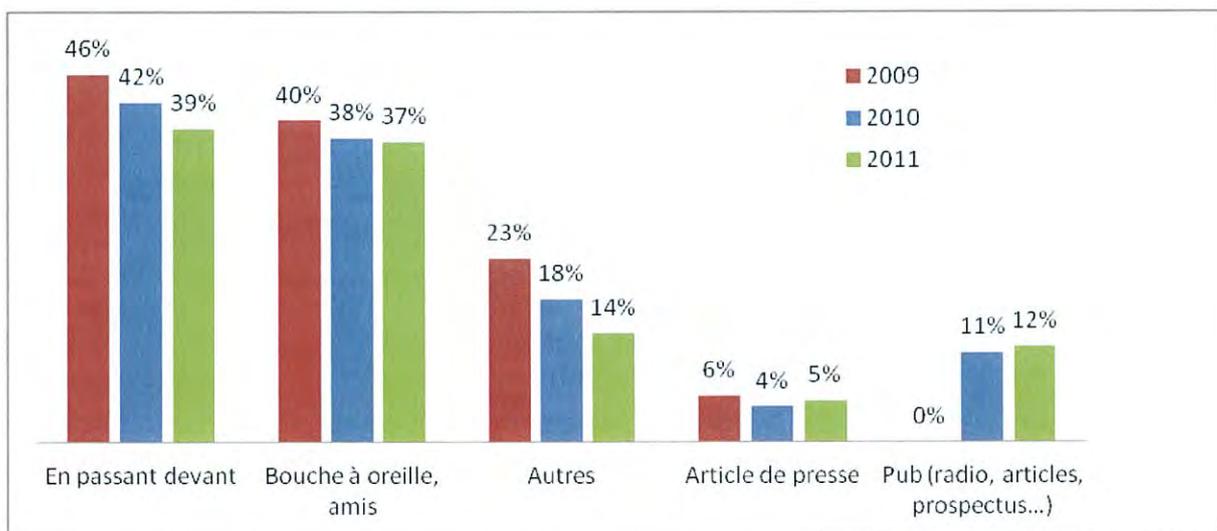
D'une année sur l'autre, les motivations sont sensiblement les mêmes.

Pourquoi venez vous à la patinoire Pey Berland ?



Enfin, la sortie à la patinoire Pey Berland se décide pour moitié à l'avance, pour moitié de manière imprévue. Cette année, comme l'an passé, le public a été sensible aux campagnes d'informations menées.

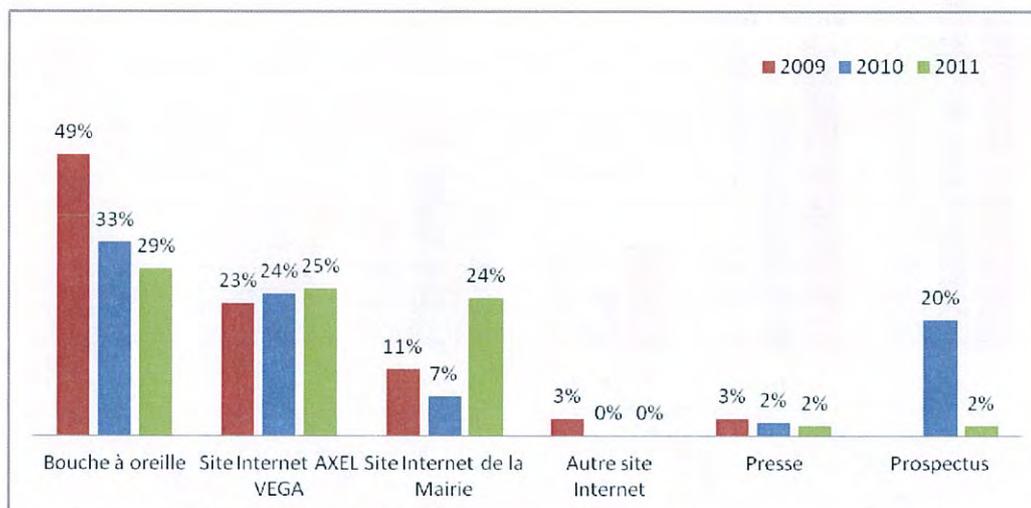
Comment avez vous eu l'idée de venir à la patinoire ?



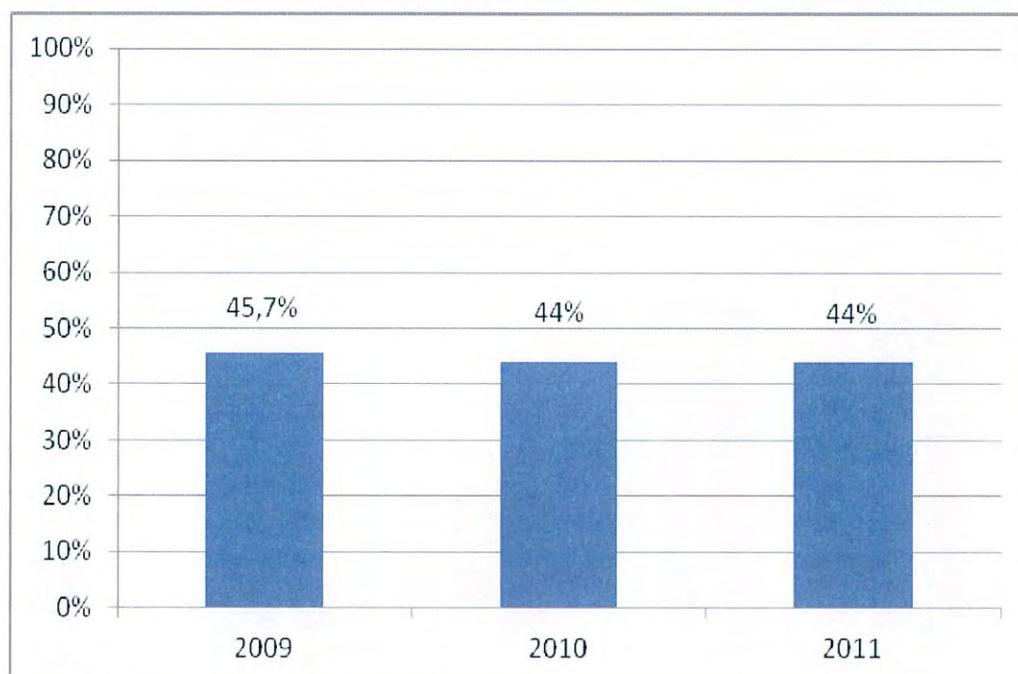
4. SOURCES D'INFORMATION UTILISEES

Si en 2009 la moitié des usagers obtenaient de l'information de manière informelle, en 2011 ils consultent internet pour s'informer, via le site AXEL VEGA ou celui de la Mairie de Bordeaux.

Quel(s) support(s) avez-vous utilisé ?



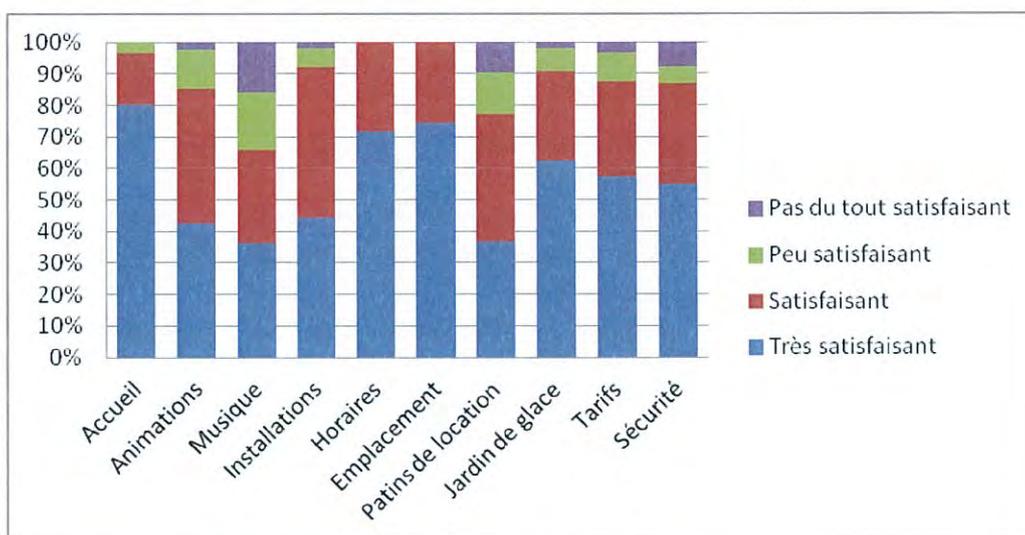
Savez vous qu'il existe un site internet de la patinoire Pey Berland ?



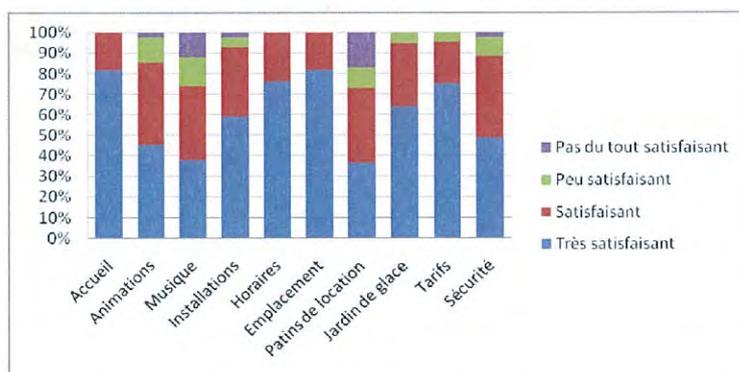
5. JUGEMENT SUR LES PRESTATIONS

Les horaires et l'emplacement de la patinoire emportent tous les suffrages. Le jardin de glace, les installations et l'accueil sont appréciés par plus de 90% du public. Comme les années passées, le jugement est plus contrasté concernant la musique et les patins de locations.

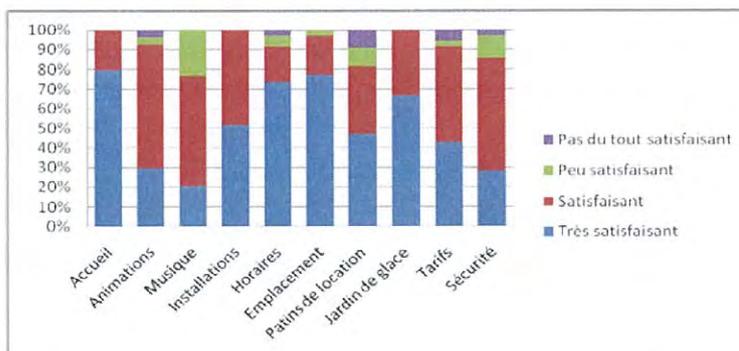
Que pensez-vous de...



2010



2009



6. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

Le public fréquentant la patinoire Pey Berland est plutôt jeune, actif et résidant de la ville. Elle attire toujours une population fidèle, qui a plaisir à venir y patiner chaque année en famille ou entre amis, mais également une part non négligeable de néophytes qui viennent la découvrir. Le taux de satisfaction de l'ensemble de ce public est de 88%.

Chiffres clés de l'étude

- Les moins de 30 ans représentent 66% des patineurs.
- 42% des patineurs sont étudiants, collégiens ou lycéens.
- 55% de bordelais, 86% d'habitants de la CUB
- 43% de très fidèles, 18% de fidèles (chaque année) et 32% de néophytes
- Les patineurs viennent à Pey Berland en famille(51%) ou entre amis (44%)
- 25% utilisent Internet pour se renseigner
- Le taux de satisfaction des prestations offertes par la patinoire Pey Berland est de 88% (90% en 2010).



ENQUETE DE SATISFACTION PATINOIRE PEY BERLA



Date ://

Heure : H

« Bonjour, afin de toujours mieux vous satisfaire, nous souhaiterions avoir votre avis sur la Patinoire Pey Berland. Acceptez-vous de répondre à ce questionnaire qui prendra quelques minutes ? »

1. Sexe

- Homme Femme

2. Age

- [0 -15] ans [16 – 20] ans [21 – 25] ans [26 – 30] ans + de 30 ans

3. Quelle est votre activité ?

- Agriculteur Artisan, commerçant, chef d'entreprise Profession libérale
 Profession intermédiaire Cadre Employé Ouvrier Chômeur
 Etudiants / Lycéens / Collégiens

4. Où habitez-vous ?

Code postal : Commune :

5. Rythme de fréquentation de la Patinoire :

- C'est la première fois Certaines années Au moins une fois, chaque année
 Plusieurs fois chaque année

6. Avec qui ?

- En famille En couple Entre amis Seul

7. Pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

- Pour patiner Prix Emplacement Jardin de Glace
 Rencontrer des gens Détente / Distraction

8. Comment avez-vous eu l'idée de venir? (plusieurs réponses possibles)

- Bouche à oreille, amis Pub (radio, article, prospectus..) – laquelle :
 En passant devant Article de presse Autres :

9. Quel support avez vous utilisé pour obtenir des informations sur les horaires et les tarifs de la patinoire ?

- Site Internet de la mairie Site Internet AXEL VEGA (Patinoire Mériadeck)
 Autre site internet Presse Prospectus Bouche à oreille

10. Connaissez vous le site Internet de la patinoire Pey Berland

Oui

11. Que pensez-vous de :

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu Satisfaisant	Pas du tout satisfaisant	Commentaires
Accueil					
Animations					
Musique					
Installations					
Horaires					
Emplacement					
Patins de location					
Jardin de glace					
Tarifs					
Sécurité					

12. Vous souhaitez recevoir régulièrement des informations sur les activités d'AXEL VEGA ?

Laissez-nous votre adresse mail ! (*)

Oui Non

e-mail :

Nom Prénom :

Signature :

Suggestions :

.....

.....

« Nous vous remercions de votre participation et espérons vous accueillir, à nouveau, très bientôt ! »

() Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui a été publiée au JO du 7 août 2004, nous vous précisons que ces données resteront strictement confidentielles. Elles ne seront pas communiquées à des tiers ni utilisées par nos services à des fins commerciales ou autres.*

ANALYSE DES ENQUETES DE SATISFACTION SIMPLIFIEES D'AXEL VEGA BOWLING MERIADECK - SAISON 2011/2012

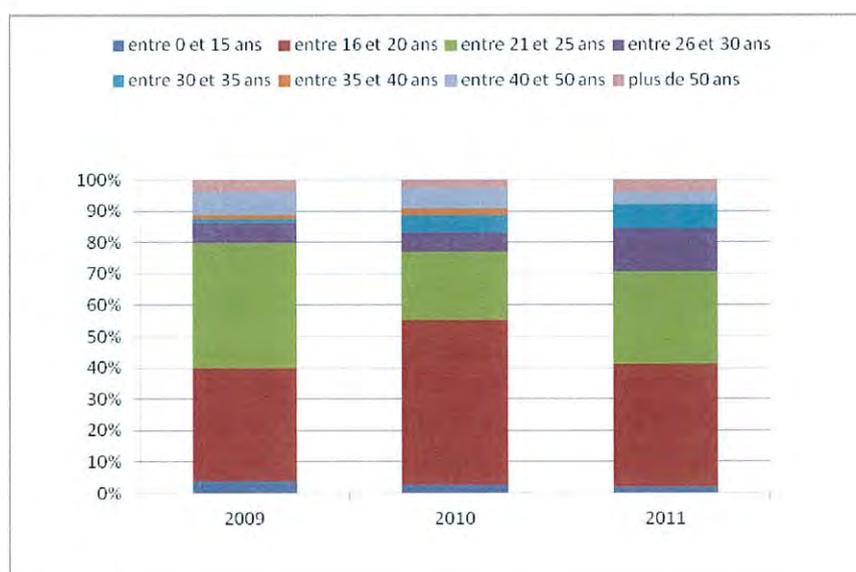
CONDITIONS D'ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

L'administration des questionnaires de satisfaction a été assurée par le personnel, sur une période allant du 15 novembre au 30 décembre 2011, de façon aléatoire parmi les usagers du bowling Mériadeck, sur des jours et créneaux variés. 51 personnes ont été sondées.

4. UN PUBLIC JEUNE ET BORDELAIS

Si les deux tiers du public ont toujours moins de 25 ans, l'âge moyen de celui-ci a sensiblement augmenté en 2011, avec 12% de 26/30 ans contre en moyenne 4% sur les deux années précédentes.

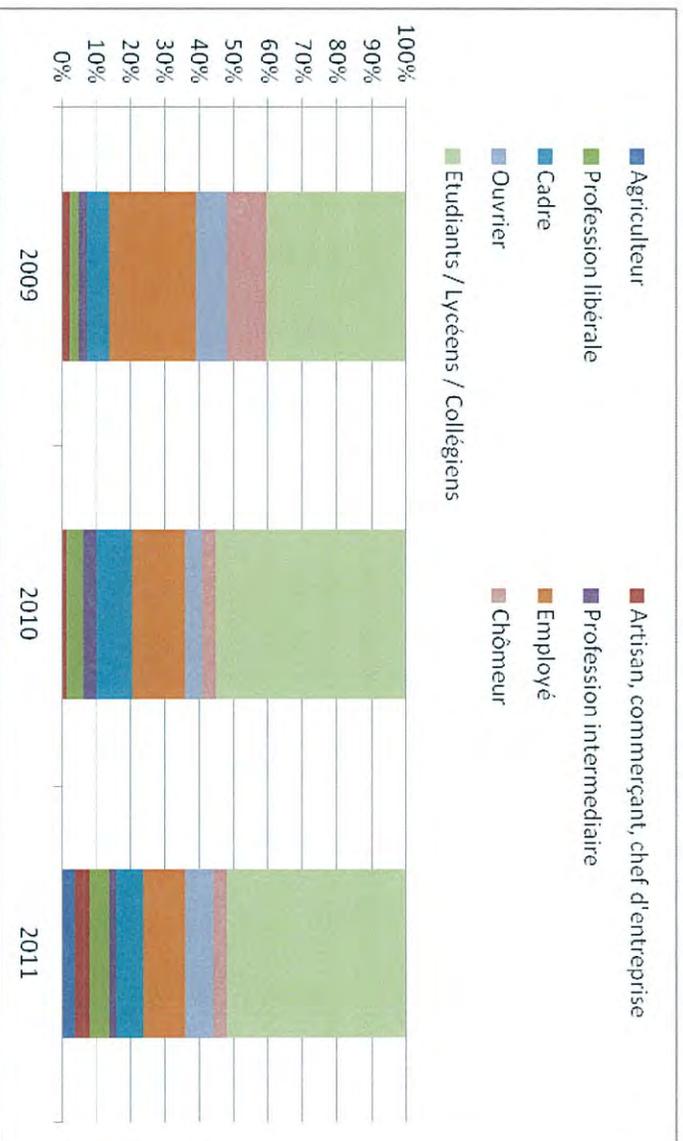
Répartition du public par tranches d'âge



La population accueillie est par conséquent majoritairement étudiante, lycéenne ou collégienne.

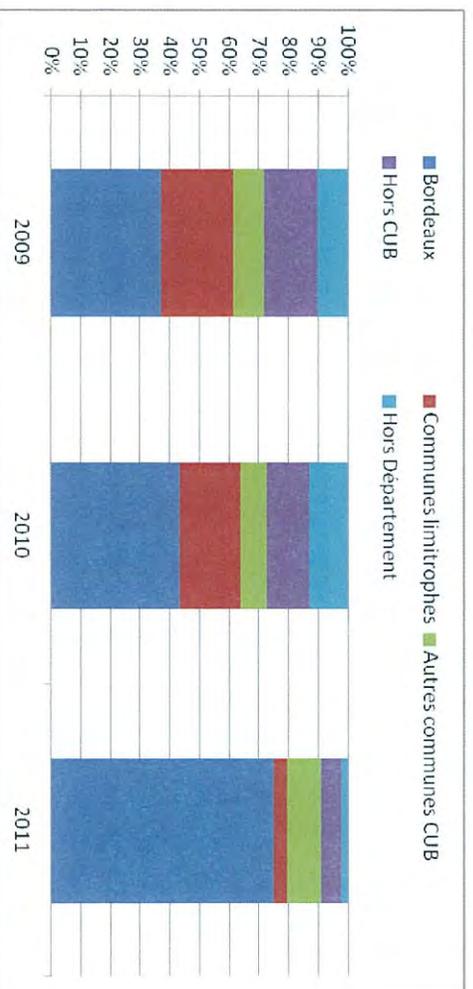
En 2011, on note peu d'évolution par rapport à l'année passée.

Répartition du public par CSP



En 2009 et 2010, les bordelais représentent environ 40% du public du bowling, en 2011, ils en représentent 75%.

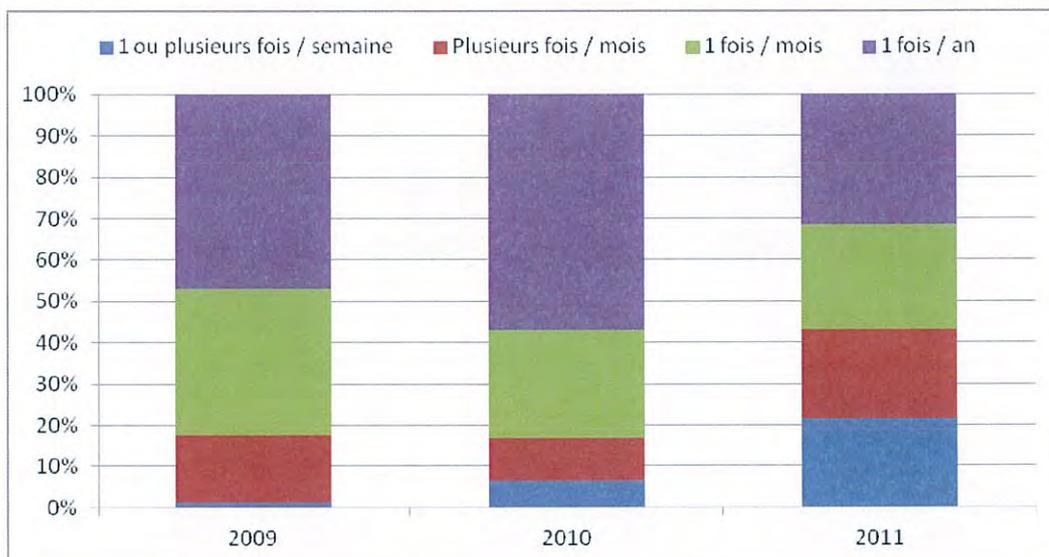
Répartition du public par lieu d'habitation



2. RYTHME DE FREQUENTATION

Cette année, on note une réelle évolution dans le rythme de fréquentation des usagers du bowling : les usagers très fidèles, qui fréquentent le bowling plusieurs fois par mois, représentent 42% de la clientèle, alors que ce chiffre n'atteignait auparavant qu'environ 17%.

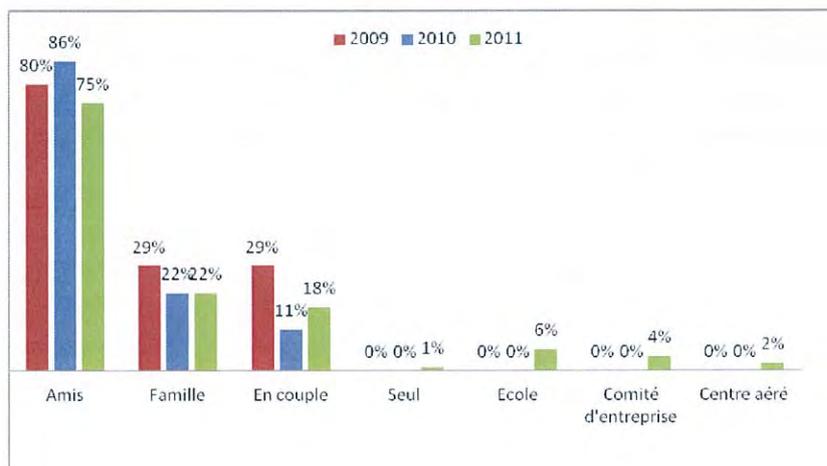
Répartition du public par rythme de fréquentation



3. CONTEXTE DE FREQUENTATION

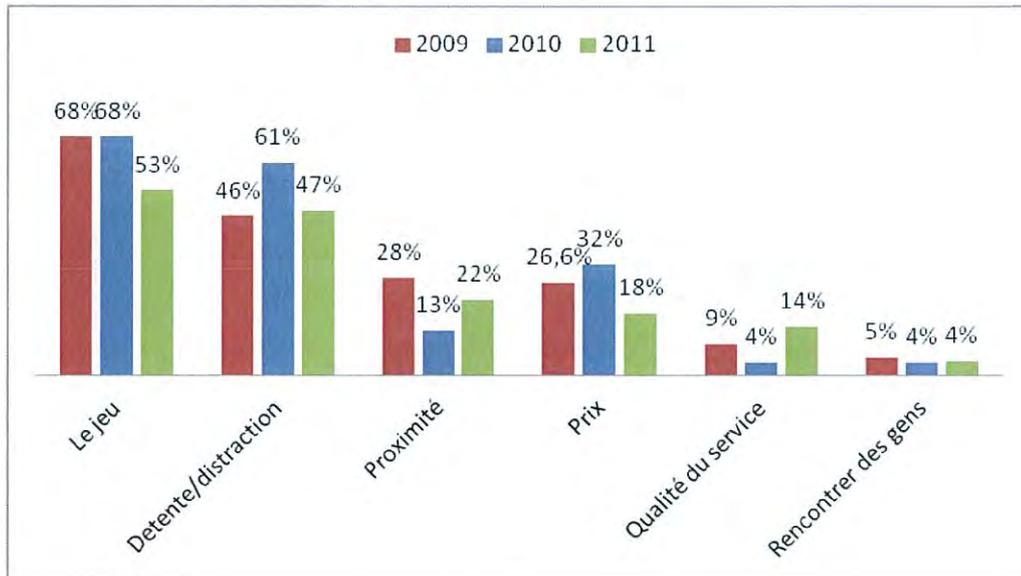
La sortie au Bowling est avant tout une sortie entre amis pour plus des trois quart des personnes interrogées en moyenne sur les trois années étudiées.

Avec qui venez vous au Bowling ?

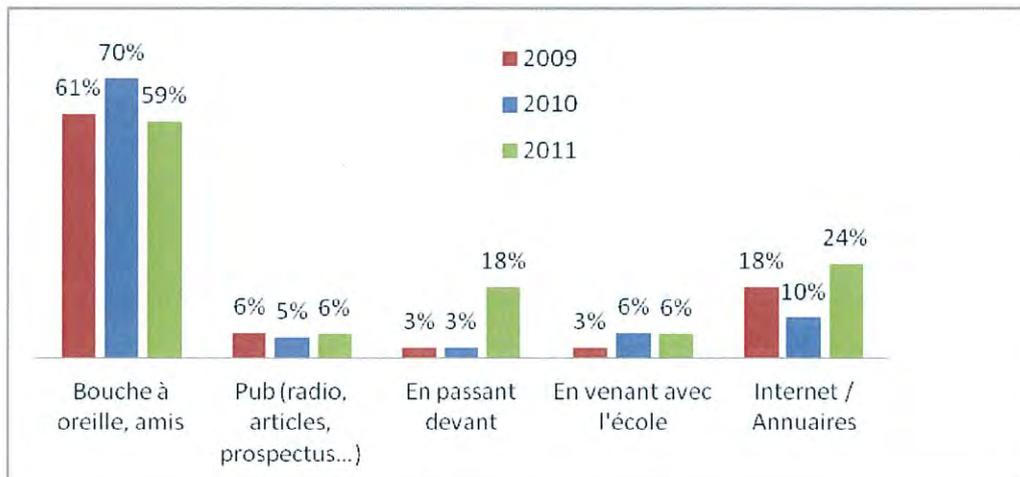


Les principales motivations de visite résident bien sûr dans le jeu en premier lieu, puis dans la détente et la distraction qu'il procure. Cette année, la qualité du service apporté joue un véritable rôle dans le processus de décision, et pour 24% des usagers interrogés, internet et les annuaires de loisirs en ligne y participent également.

Pourquoi venez vous au Bowling ?

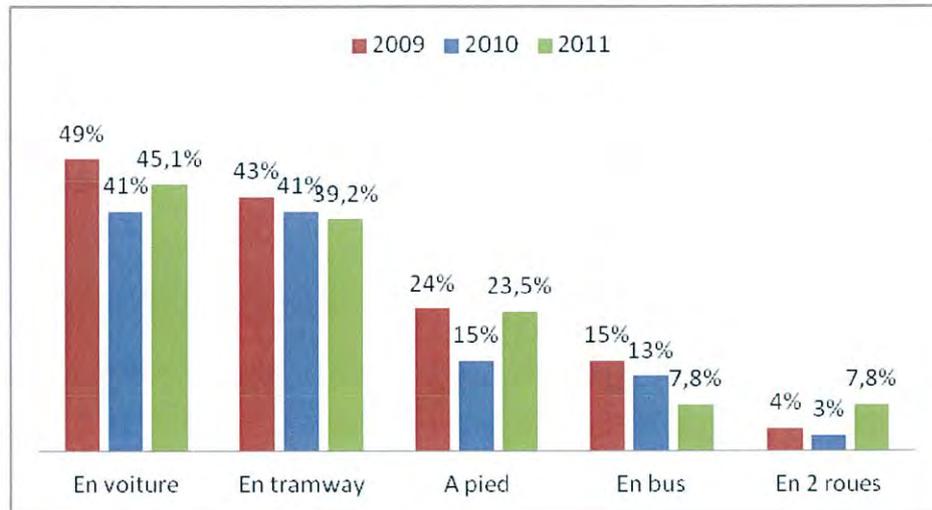


Comment avez vous eu l'idée de venir au Bowling ?



La voiture et le le tramway restent les moyens de transport les plus utilisés pour se rendre au bowling.

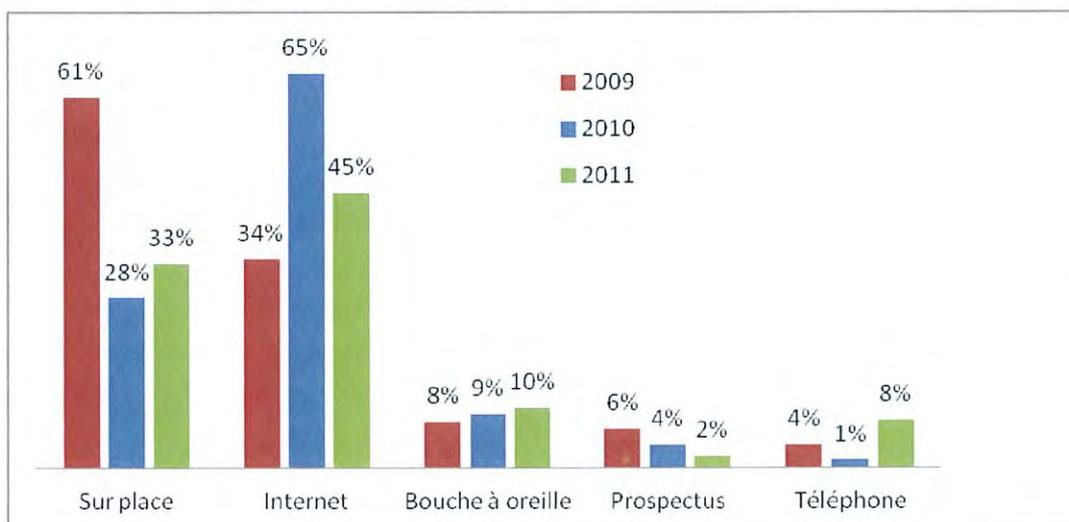
Comment venez-vous au Bowling ?



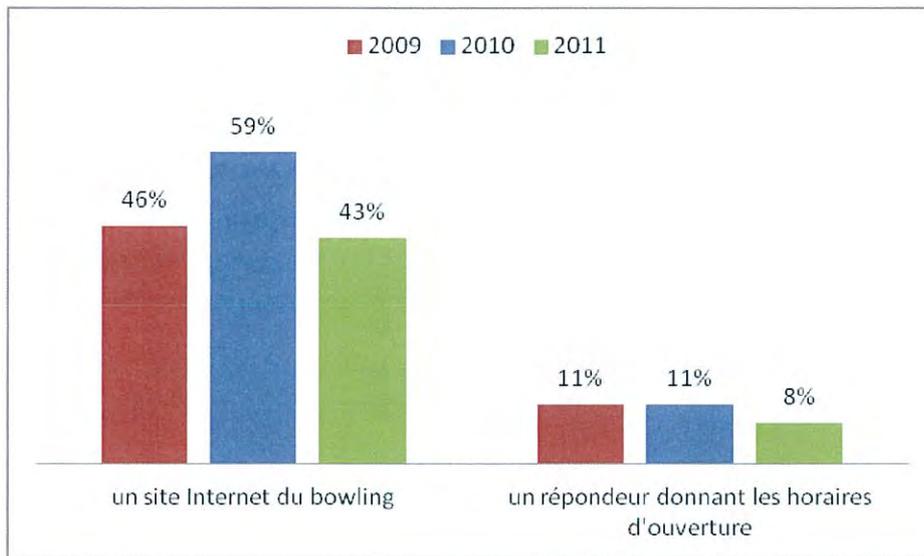
4. SOURCES D'INFORMATION UTILISEES

En 2011, internet reste la première source d'information sur les horaires et tarifs. Comme l'an passé, plus de 50% des usagers utilisent les moyens d'informations mis à disposition

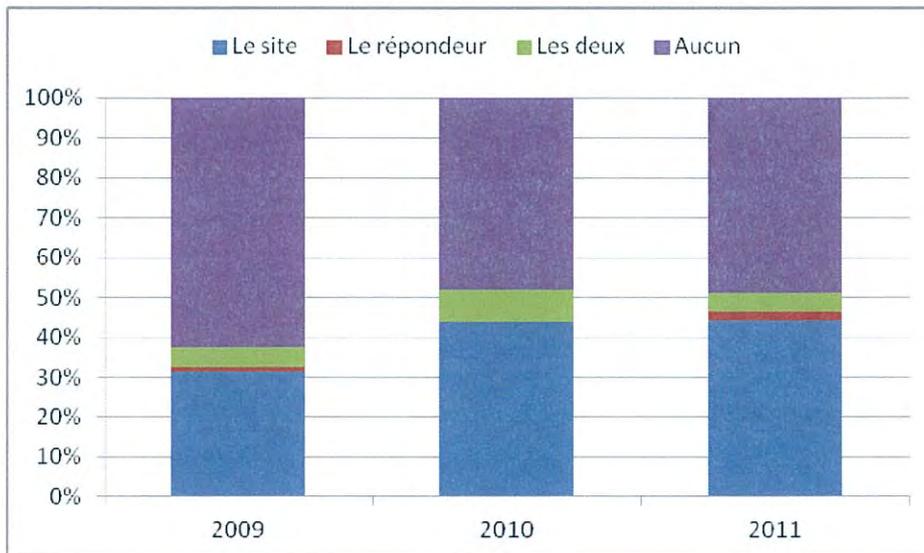
Comment obtenez-vous des informations sur les horaires et tarifs ?



Savez vous qu'il existe...



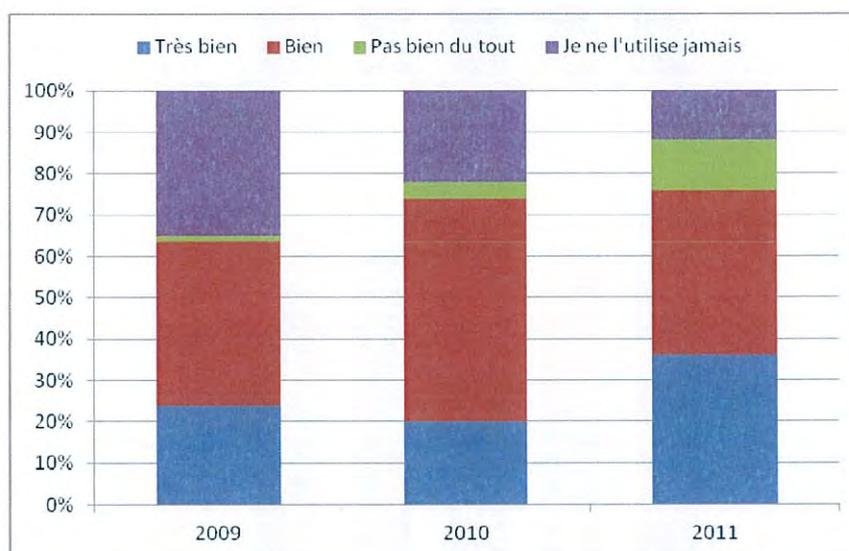
Lequel avez-vous déjà consulté ?



5. JUGEMENT SUR LES PRESTATIONS

Le bar bénéficie d'un jugement positif par 76% des usagers en 2011 contre 64% en 2009.

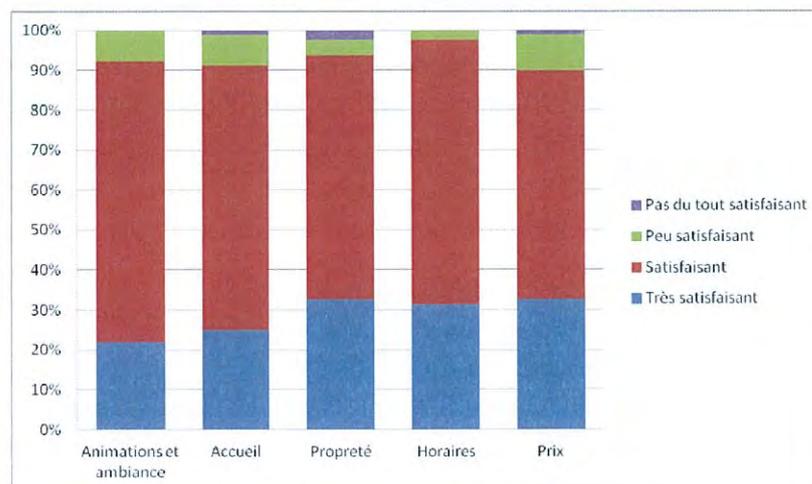
Comment jugez vous le bar ?



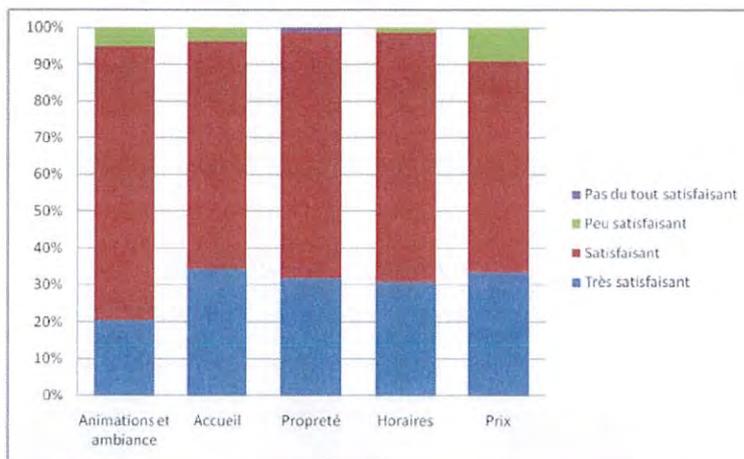
Comme chaque année depuis 2009, toutes les prestations proposées au Bowling sont appréciées à plus de 90%.

Que pensez-vous de...

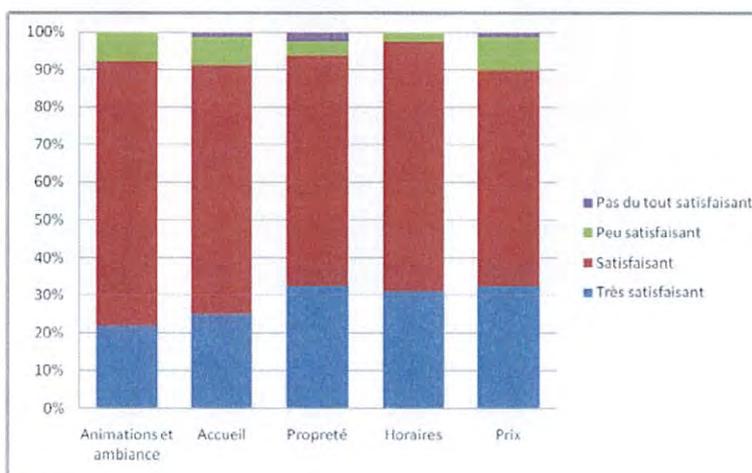
2011



2010



2009



6. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

Le Bowling accueille un public typiquement jeune et bordelais, plutôt très fidèle pour la première fois cette année. L'étude montre par ailleurs un taux de satisfaction global de 93%, similaire aux années passées.

Chiffres clés de l'étude

- Les moins de 25 ans représentent 70% des usagers.
- 50% de ces usagers sont étudiants, collégiens ou lycéens.
- 75% de bordelais, 90% d'habitants de la CUB
- La sortie se décide (59%) et s'effectue (75%) plutôt entre amis
- Le taux de satisfaction des prestations offertes par le Bowling Mériadeck est de 93% (95% en 2010, et 93% en 2009).



ENQUETE DE SATISFACTION BOWLING MERIADECK

Date ://

Heure : H

« Bonjour, afin de toujours mieux vous satisfaire, nous souhaiterions avoir votre avis sur le bowling de Mériadeck. Acceptez-vous de répondre à ce questionnaire qui prendra quelques minutes ? »

1. Sexe

- Homme Femme

2. Age

- [0 -15] ans [16 – 20] ans [21 – 25] ans [26 – 30] ans
 [30 -35] ans [35 -40] ans [40 -50] ans + de 50 ans

3. Quelle est votre activité ?

- Agriculteur Artisan, commerçant, chef d'entreprise Profession libérale
 Profession intermédiaire Cadre Employé Ouvrier Chômeur
 Etudiants / Lycéens / Collégiens

4. Où habitez-vous ?

Code postal : Commune :

5. Vous venez au Bowling :

- 1 ou plusieurs fois / semaine Plusieurs fois / mois 1 fois / mois 1 fois / an

6. Avec qui ?

- Famille En couple Amis Seul Ecole Comité d'entreprise
Centre aéré

7. Pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

- Le jeu Prix Proximité Qualité du service Rencontrer des gens
 Détente / Distraction

8. Comment venez-vous ?

- A pied En bus En voiture En 2 roues En tramway

9. Comment avez-vous eu l'idée de venir au Bowling ? (plusieurs réponses possibles)

- Bouche à oreille, amis Pub (radio, article, prospectus..) – laquelle :
 En passant devant En venant avec l'école
 Internet / Annuaire Autres :

10. Pour obtenir des informations sur les horaires et les tarifs du bowling, quel support utilisez-vous ?

- Internet Téléphone Sur place Prospectus Bouche à oreille

11. Savez-vous qu'il existe...

- Un site Internet du Bowling Un répondeur donnant les horaires d'ouverture

12. Lequel avez-vous déjà consulté ?

- Le site** **Le répondeur** **Les deux** **Aucun**

13. Quelle(s) rubrique(s) trouveriez vous utile(s) sur le site Internet ?

- Horaires** **Tarifs** **Plannings** **Plans** **Jeux**
 Informations sur le bowling : règles du jeu.... **Autres :**

14. Comment jugez-vous le bar ?

- Très bien Bien Pas bien du tout Je ne l'utilise jamais

Pourquoi :

15. Que pensez-vous de :

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu Satisfaisant	Pas du tout satisfaisant	Commentaires
Animations et ambiance					
Accueil					
Propreté					
Horaires					
Prix					

16. Vous souhaitez recevoir régulièrement des informations sur les activités d'AXEL VEGA ? Laissez-nous votre adresse mail ! (*)

- Oui Non

e-mail :

Nom Prénom :

Signature :

Suggestions :

.....

« Nous vous remercions de votre participation et espérons vous accueillir, à nouveau, très bientôt ! »

() Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui a été publiée au JO du 7 août 2004, nous vous précisons que ces données resteront strictement confidentielles. Elles ne seront pas communiquées à des tiers ni utilisées par nos services à des fins commerciales ou autres.*

ANALYSE DES ENQUETES DE SATISFACTION SIMPLIFIEES D'AXEL VEGA TENNIS MERIADECK - SAISON 2011/2012

CONDITIONS D'ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

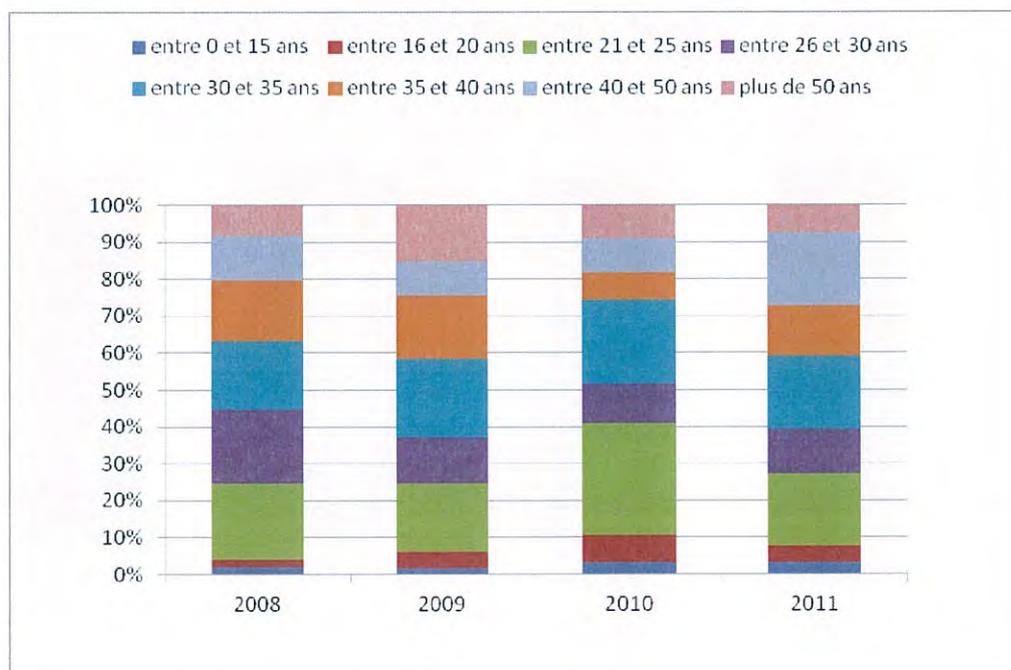
L'administration des questionnaires de satisfaction a été assurée par le personnel, sur une période allant du 15 novembre au 30 décembre 2011, de façon aléatoire parmi les usagers du Tennis Mériadeck, sur des jours et créneaux horaires variés. 66 personnes ont été sondées (63 en 2010).

5. UN PUBLIC D'AGE VARIE ET TRES MAJORITAIREMENT BORDELAIS

Au fil des ans, il apparait très clairement que la clientèle du Tennis Badminton est principalement constituée de jeunes adultes.

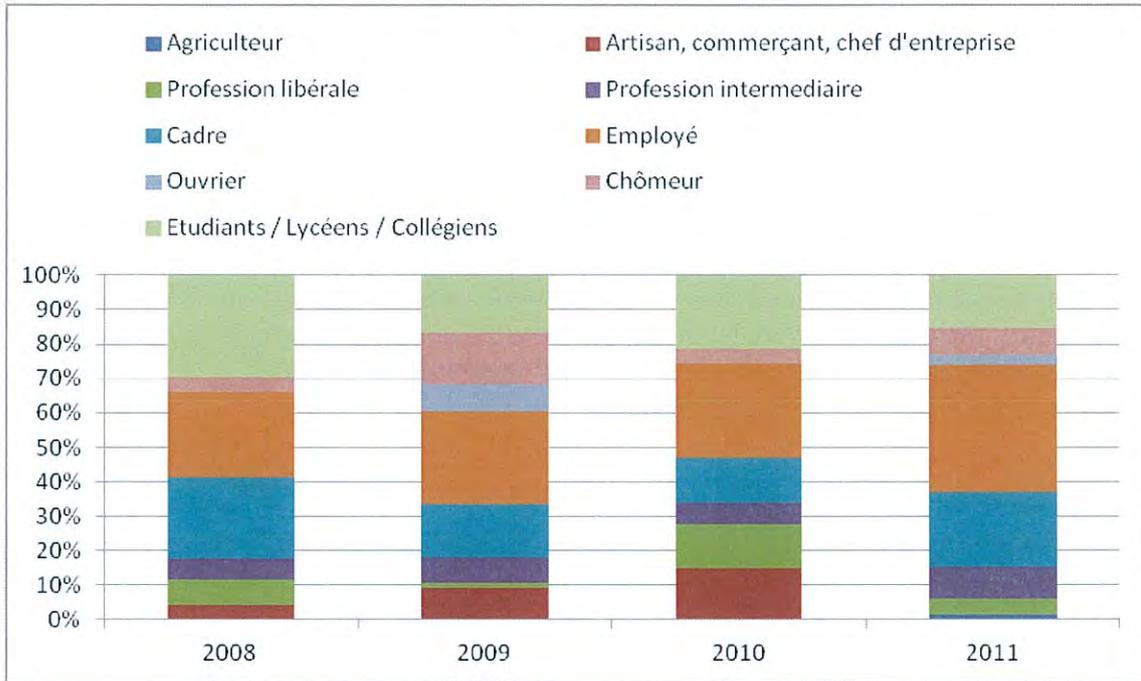
L'évolution de la répartition des usagers par tranche d'âge montre qu'en moyenne sur 4 ans, 50% de ces usagers ont entre 20 et 35 ans.

Répartition du public par tranches d'âge



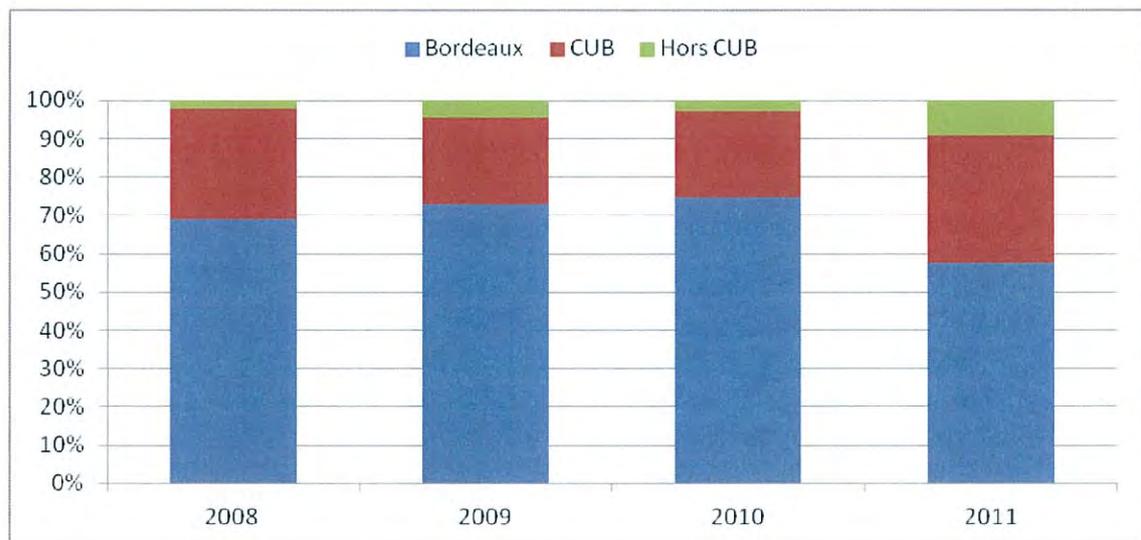
La répartition des usagers par CSP ne montre aucune surreprésentation particulière.

Répartition du public par CSP



En 2010, les bordelais représentent pour la première fois 75% des usagers du Tennis Badminton, et ceci au détriment des habitants du reste de la CUB ; en 2011, ce chiffre est en recul et atteint 60%.

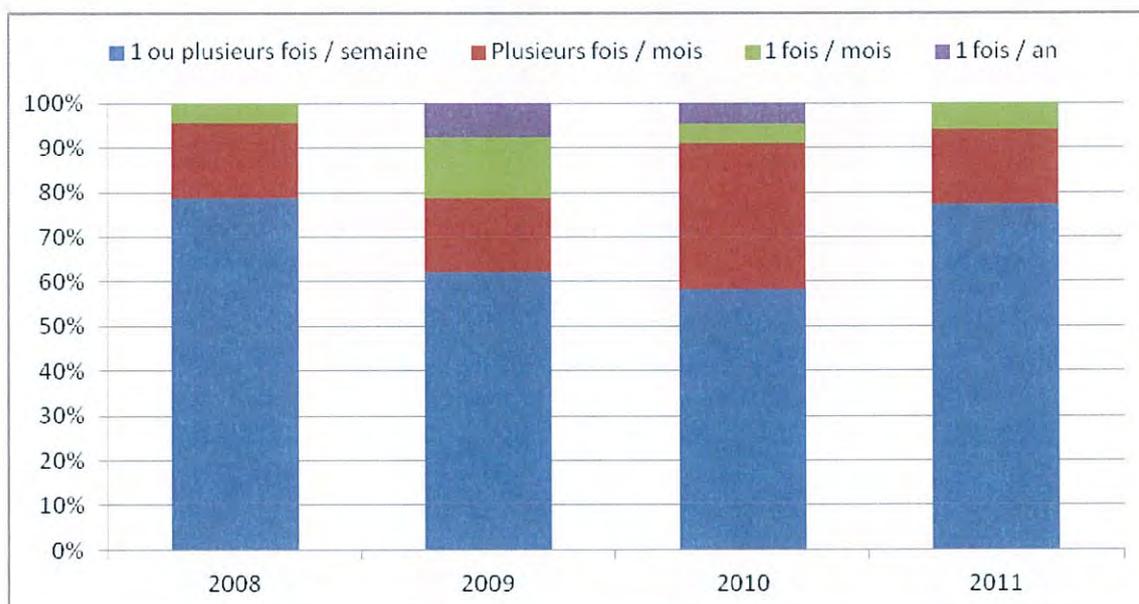
Répartition du public par lieu d'habitation



2. RYTHME DE FREQUENTATION

Le graphique ci-dessous montre une modification du rythme de fréquentation des usagers : ceux-ci tendent désormais à venir plus régulièrement : en 2011, 93% d'entre eux fréquentent l'équipement plusieurs fois par mois.

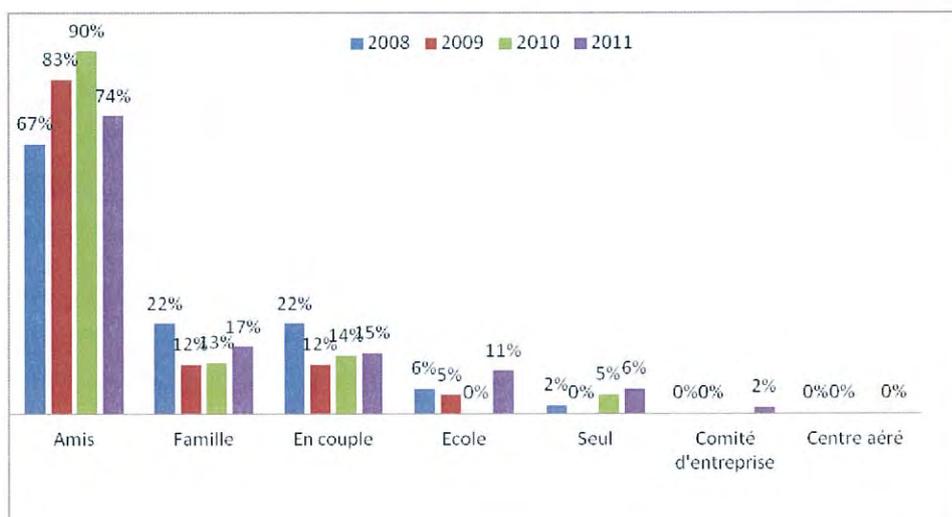
Répartition du public par rythme de fréquentation



3. CONTEXTE DE FREQUENTATION

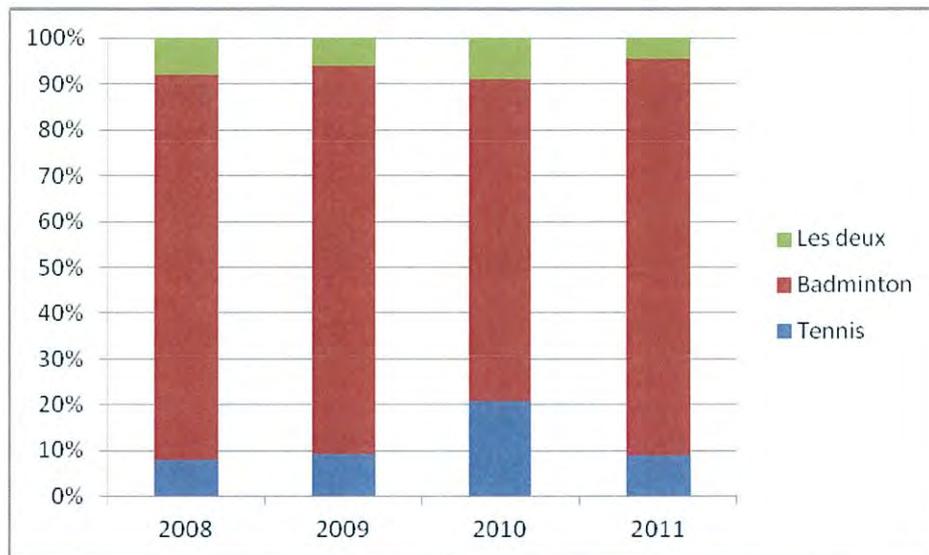
De plus en plus, le Tennis Badminton est fréquenté entre amis, plutôt qu'en famille ou en couple.

Avec qui venez vous au Tennis ?



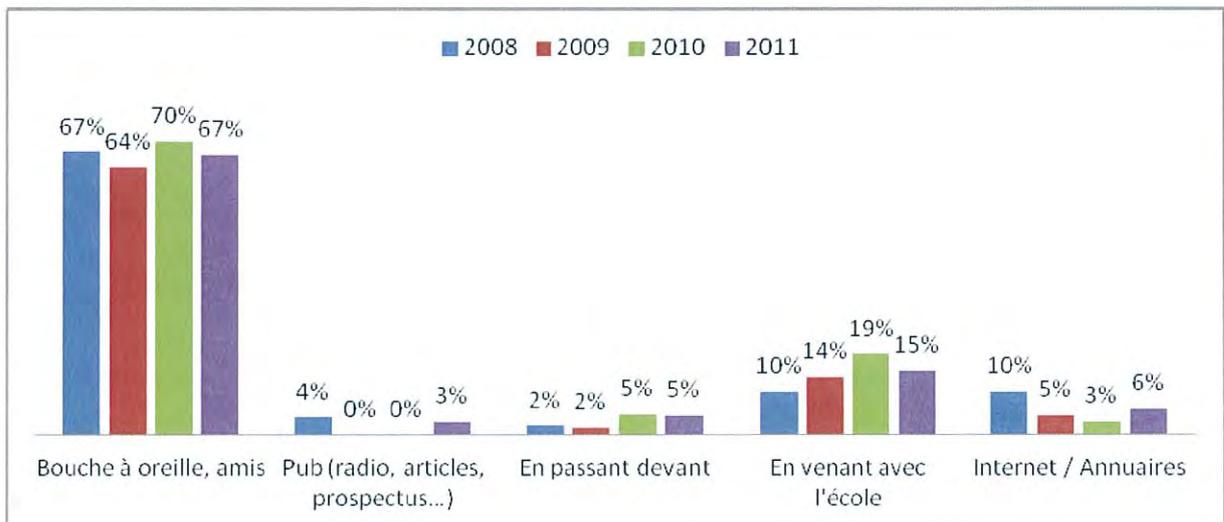
Le graphique ci-dessous montre que le Badminton concerne comme chaque année la très grande majorité des usagers.

Pourquoi venez vous au tennis ?



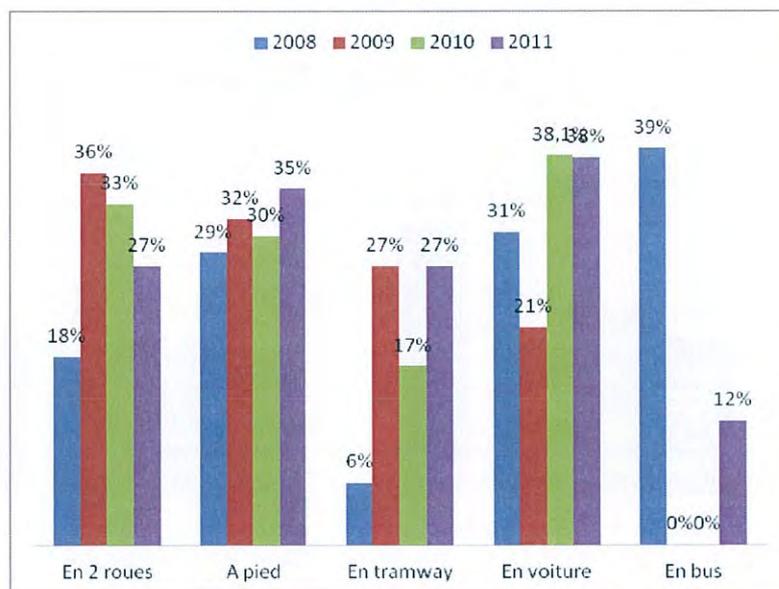
La venue est invariablement et majoritairement décidée entre amis, ce qui est logique au vu du contexte de fréquentation.

Comment avez-vous eu l'idée de venir ?



Les moyens de transport utilisés pour venir sont variés, de nombreux usagers en déclarent d'ailleurs plusieurs.

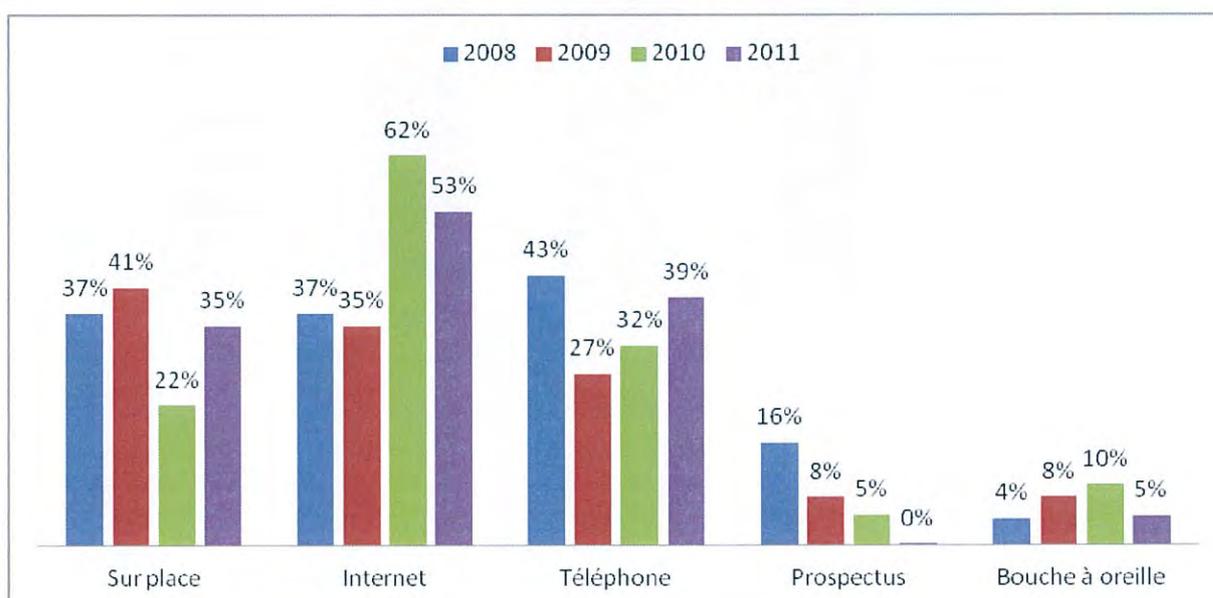
Comment venez-vous au Tennis Badminton ?



4. SOURCES D'INFORMATION UTILISEES

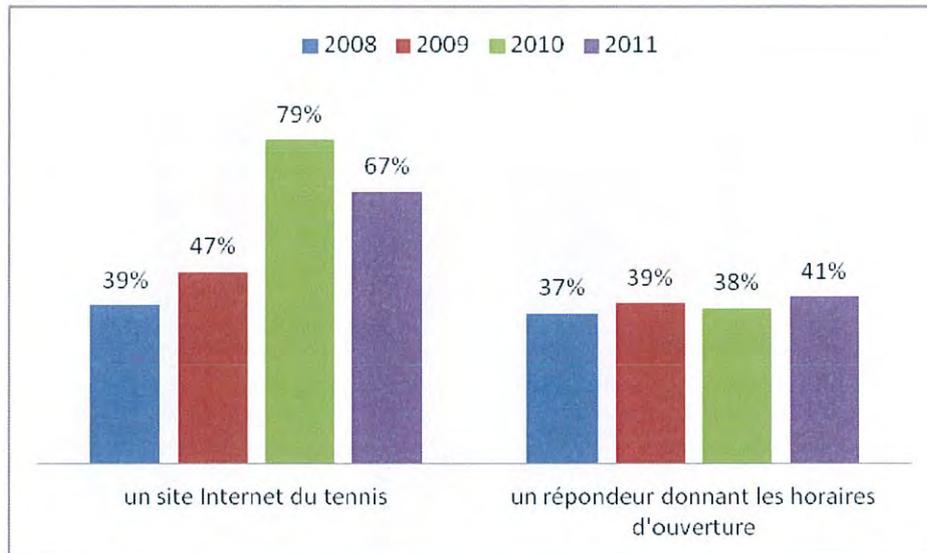
Depuis 2008, internet a pris le pas sur les autres moyens d'information.

Comment obtenez-vous des informations sur les horaires et tarifs ?

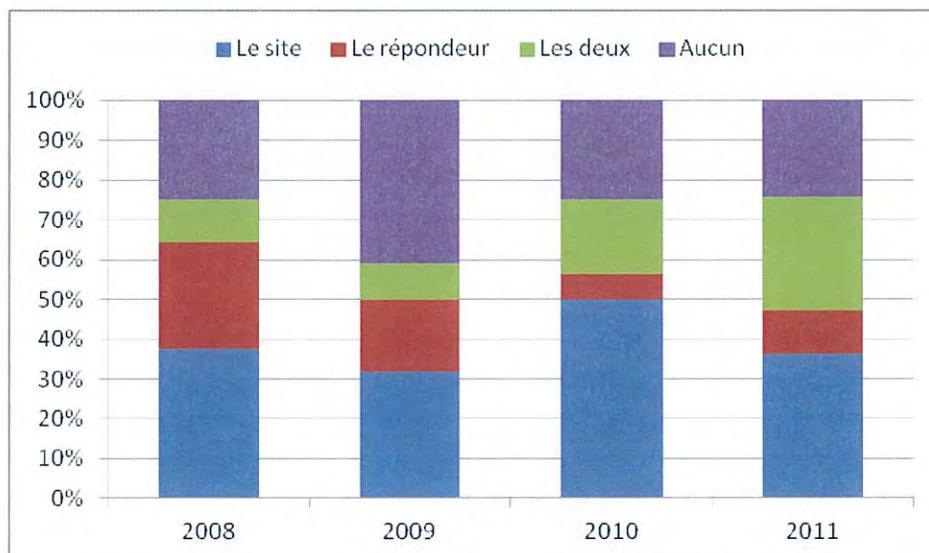


Ainsi, 67% des usagers connaissent le site du Tennis Badminton, et 75% déclarent l'avoir déjà utilisé. Le répondeur est de ce fait nettement moins utilisé.

Savez vous qu'il existe...



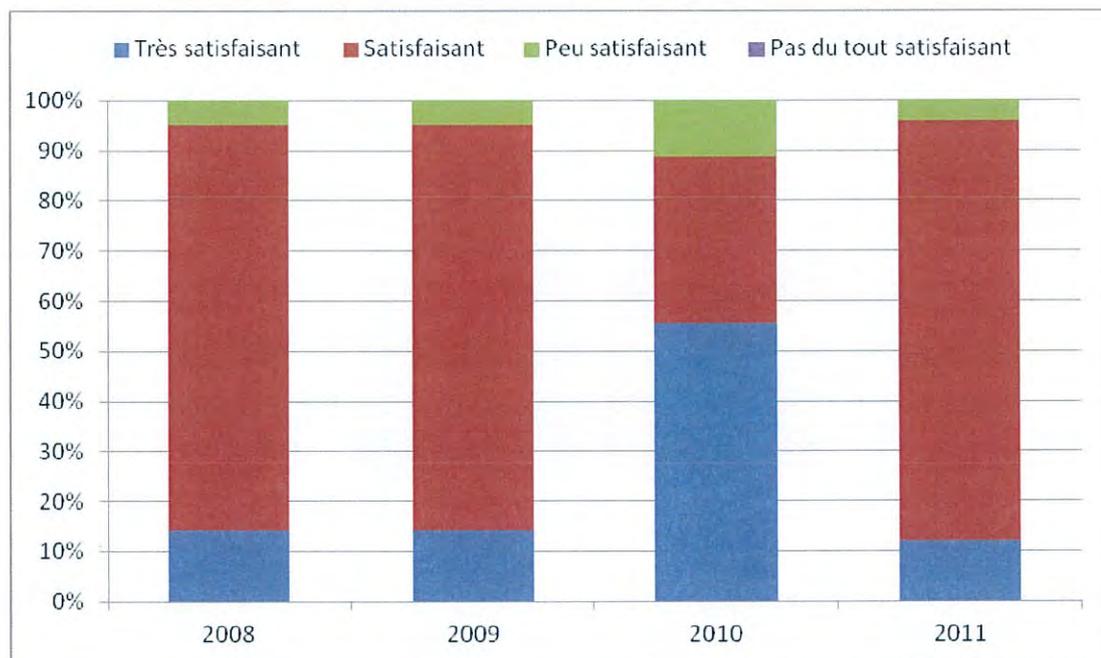
Lequel avez-vous déjà consulté ?



5. JUGEMENT SUR LES PRESTATIONS

La boutique est fréquentée par plus de 50% des usagers, et les jugements sont très positifs.

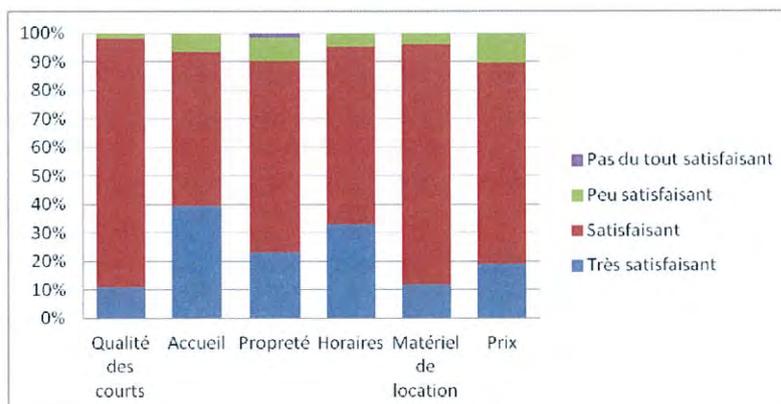
Comment jugez-vous la boutique ?



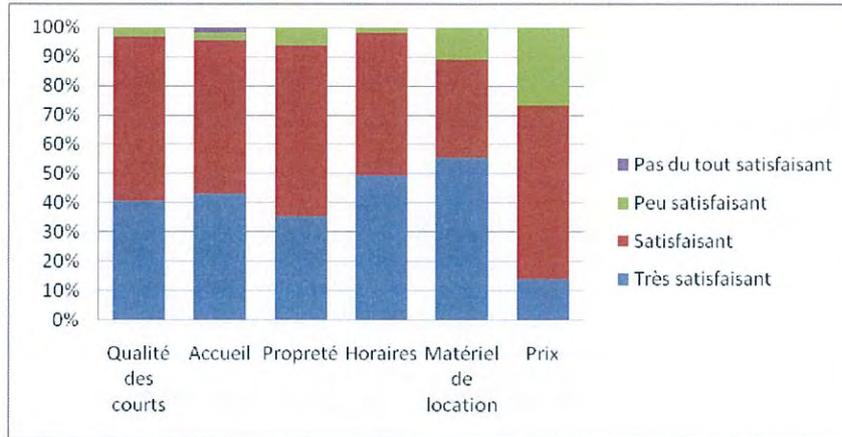
Au fil des ans, l'excellente perception des prestations proposées par le Tennis Badminton Mériadeck se confirme : la presque totalité de celles-ci sont jugées positivement à plus de 90%.

Que pensez-vous de....

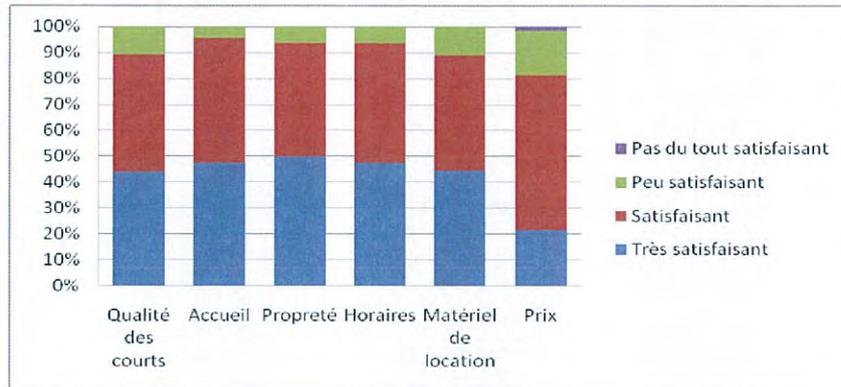
2011



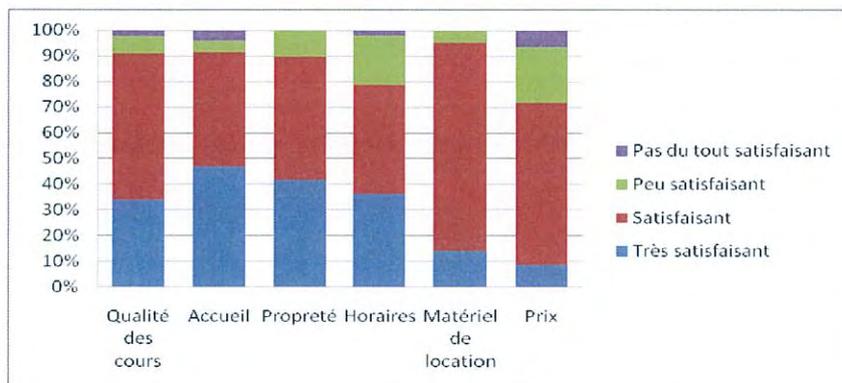
2010



2009



2008



6. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

Le Tennis Mériadeck accueille une clientèle d'âge varié mais plutôt jeune, majoritairement bordelaise, qui vient régulièrement pratiquer entre amis le badminton, ou le tennis en moindre proportion.

Cette clientèle utilise désormais le site internet pour s'informer des horaires d'ouverture et des tarifs.

Enfin, le taux de satisfaction global est en progression depuis 3 ans. Cette année, il atteint 94%, contre 93% en 2010, 92% en 2009 et 88% en 2008.

Chiffres clés de l'étude

- 73% de moins de 40 ans.
- 58% de bordelais, 90% d'habitants de la CUB
- 93% du public fréquente l'équipement plusieurs fois par mois
- Une pratique entre amis dans 74% des cas
- 53% du public utilise Internet pour se renseigner
- Le taux de satisfaction des prestations offertes par le tennis Mériadeck est de 94%



ENQUETE DE SATISFACTION TENNIS MERIADECK



Date ://

Heure : H

« Bonjour, afin de toujours mieux vous satisfaire, nous souhaiterions avoir votre avis sur les Tennis Mériadeck. Acceptez-vous de répondre à ce questionnaire qui prendra quelques minutes ? »

1. Sexe

- Homme Femme

2. Age

- [0 -15] ans [16 – 20] ans [21 – 25] ans [26 – 30] ans
 [30 -35] ans [35 -40] ans [40 -50] ans + de 50 ans

3. Quelle est votre activité ?

- Agriculteur Artisan, commerçant, chef d'entreprise Profession libérale
 Profession intermédiaire Cadre Employé Ouvrier Chômeur
 Etudiants / Lycéens / Collégiens

4. Où habitez-vous ?

Code postal : Commune :

5. Vous venez au Tennis de mériadeck :

- 1 ou plusieurs fois / semaine Plusieurs fois / mois 1 fois / mois 1 fois / an

6. Avec qui ?

- Famille En couple Amis Ecole Comité d'entreprise Centre aéré

7. Pour quelle activité ?

- Tennis Badminton Les deux

8. Pourquoi avez vous choisi le Tennis de Mériadeck?

- Prix Proximité Qualité du lieu Habitude

9. Comment venez-vous ?

- A pied En bus En voiture En 2 roues En tramway

10. Comment avez-vous eu l'idée de venir au Tennis ? (plusieurs réponses possibles)

- Bouche à oreille, amis Pub (radio, article, prospectus..) – laquelle :
 Par le biais d'un concert En passant devant En venant avec l'école
 Internet / Annuaire Grâce aux animations Autres :

11. Pour obtenir des informations sur les horaires et les tarifs du Tennis, quel support utilisez-vous ?

- Internet Téléphone Sur place Prospectus Bouche à oreille

12. Savez-vous qu'il existe...

- Un site Internet du Tennis Un répondeur donnant les horaires d'ouverture

13. Lequel avez-vous déjà consulté ?

- Le site Le répondeur Les deux Aucun

14. Quelle(s) rubrique(s) trouveriez vous utile(s) sur le site Internet ?

- Horaires Tarifs Plannings Plans Jeux
 Informations sur le Tennis Autres :

15 Comment jugez-vous le matériel de location ?

- Très satisfaisant Satisfaisant Peu satisfaisant Pas du tout satisfaisant
 Je dispose de mon propre matériel

16. Comment jugez-vous la boutique (matériel, boissons, confiserie) ?

- Très bien Bien Pas bien du tout Je n'y vais jamais
Pourquoi :

17. Que pensez-vous de :

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu Satisfaisant	Pas du tout satisfaisant	Commentaires
Qualité des courts					
Accueil					
Propreté					
Horaires					
Prix					

18. Vous souhaitez recevoir régulièrement des informations sur les activités d'AXEL VEGA ? Laissez-nous votre adresse mail ! (*)

- Oui Non

e-mail :

Nom Prénom :

Signature :

Suggestions :

.....

.....

« Nous vous remercions de votre participation et espérons vous accueillir, à nouveau, très bientôt ! »

(*) Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui a été publiée au JO du 7 août 2004, nous vous précisons que ces données resteront strictement confidentielles. Elles ne seront pas communiquées à des tiers ni utilisées par nos services à des fins commerciales ou autres.

ANALYSE DES ENQUETES DE SATISFACTION SIMPLIFIEES D'AXEL VEGA STADIUM VELODROME - SAISON 2011/2012

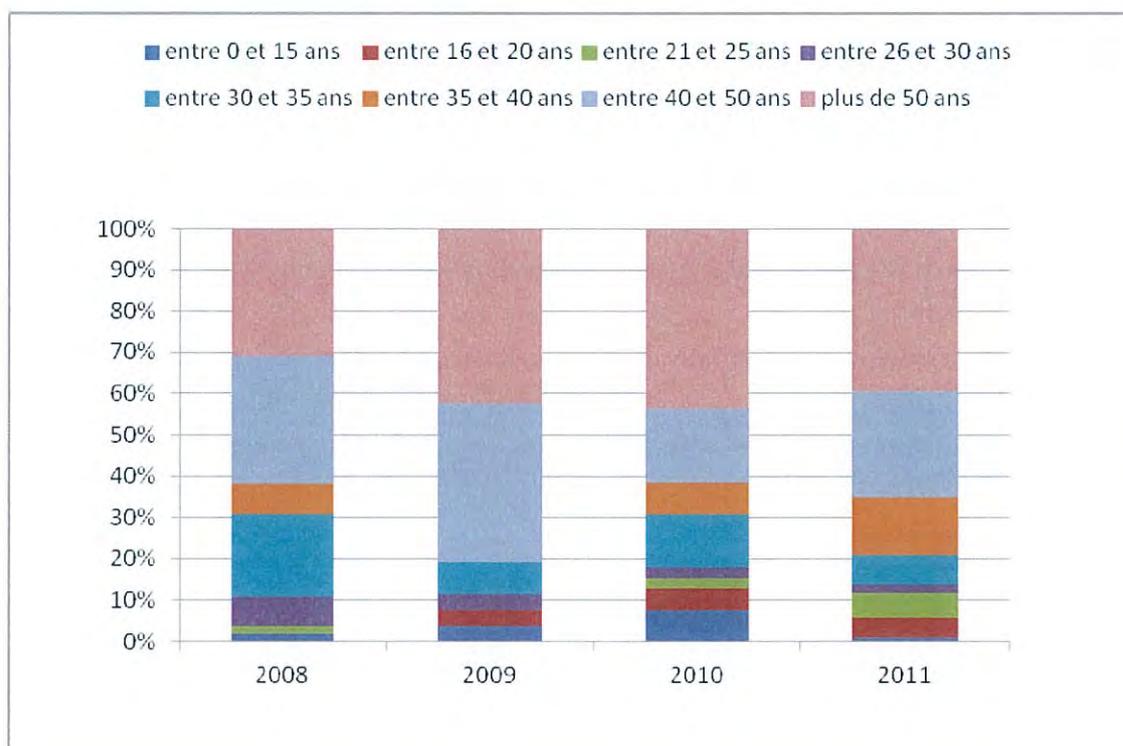
CONDITIONS D'ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

L'administration des questionnaires de satisfaction a été assurée par le personnel, sur une période allant du 25 novembre au 30 décembre 2011, de façon aléatoire parmi les usagers du Stadium Vélodrome. 86 personnes ont été sondées (39 en 2010).

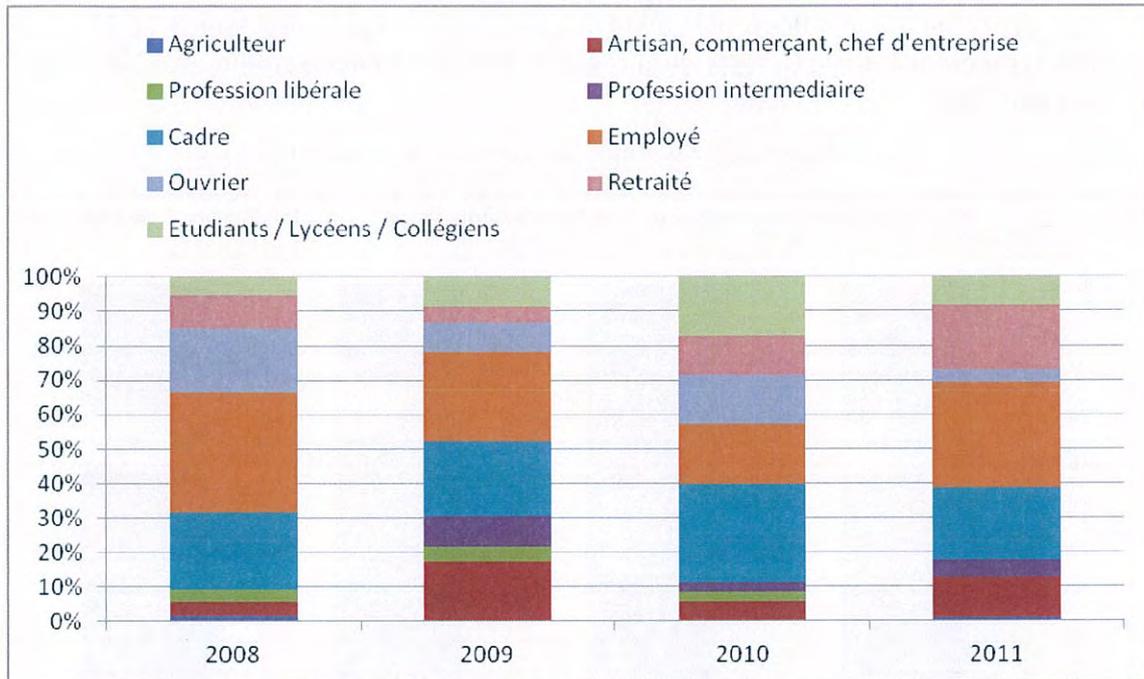
6. UN PUBLIC

Les plus de 40 ans représentent plus de 60% de la clientèle du Stadium Vélodrome, ce qui a toujours été le cas sur les 4 années étudiées. En 2011, il faut noter une meilleure répartition de l'âge des usagers parmi les moins de 40 ans.

Répartition du public par tranches d'âge

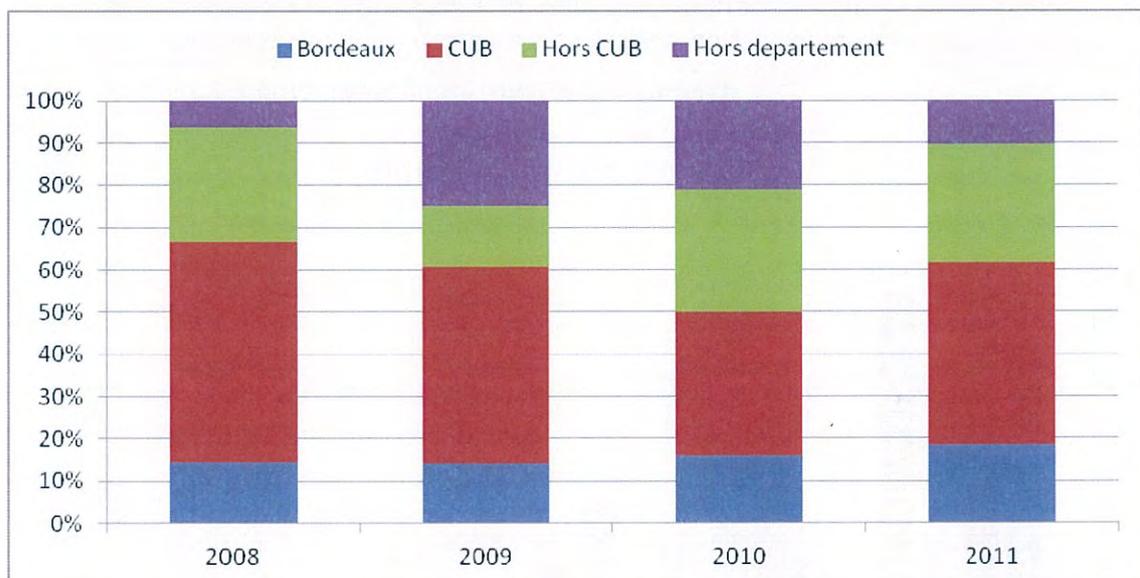


Répartition du public par CSP



En 2008, 2009 et 2010, les bordelais représentent invariablement 15% des usagers, en 2011, ils en représentent près de 20%. Cette année, 90% des usagers en moyenne proviennent du département.

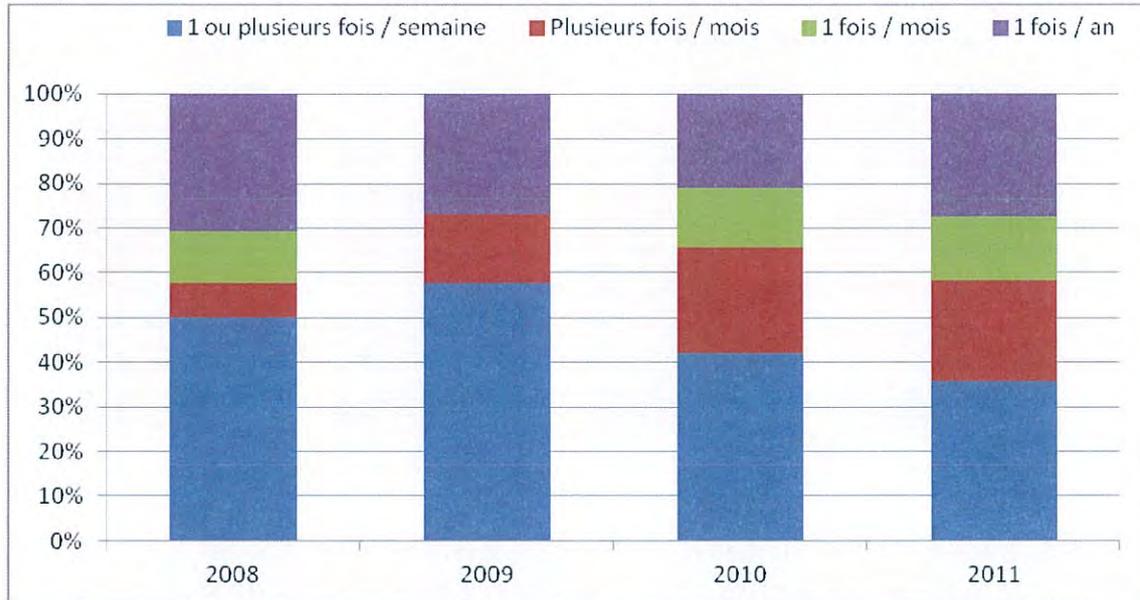
Répartition du public par lieu d'habitation



2. RYTHME DE FREQUENTATION

Le graphique ci-dessous montre la part non négligeable prise par le public venant découvrir le Stadium Vélodrome : au fil des ans cette catégorie représente de 20 à 30% des baptêmes de piste. Le reste de la clientèle fréquente l'équipement au moins une fois par mois.

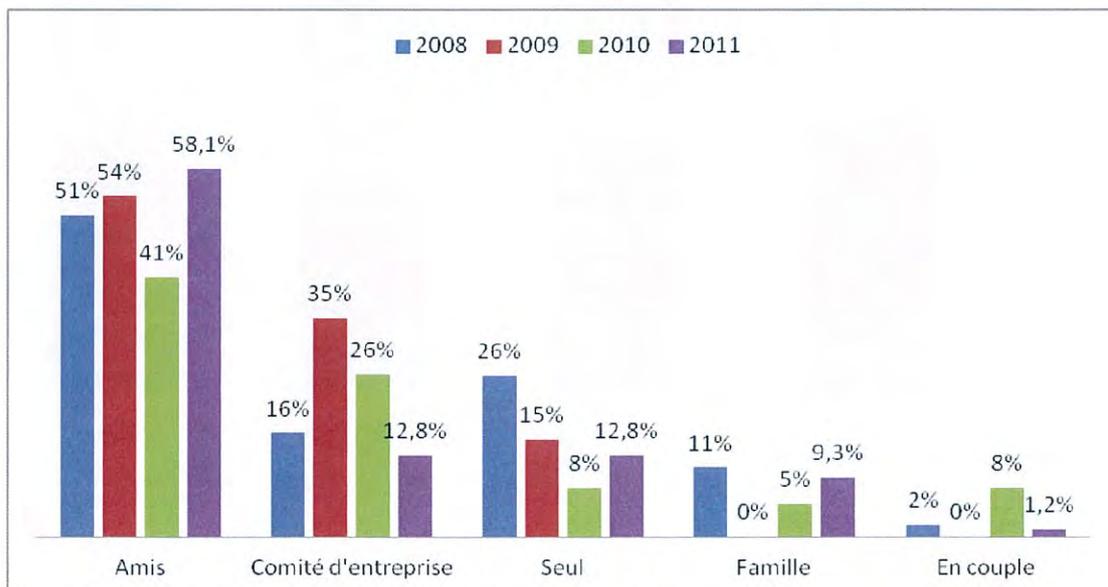
Répartition du public par rythme de fréquentation



3. CONTEXTE DE FREQUENTATION

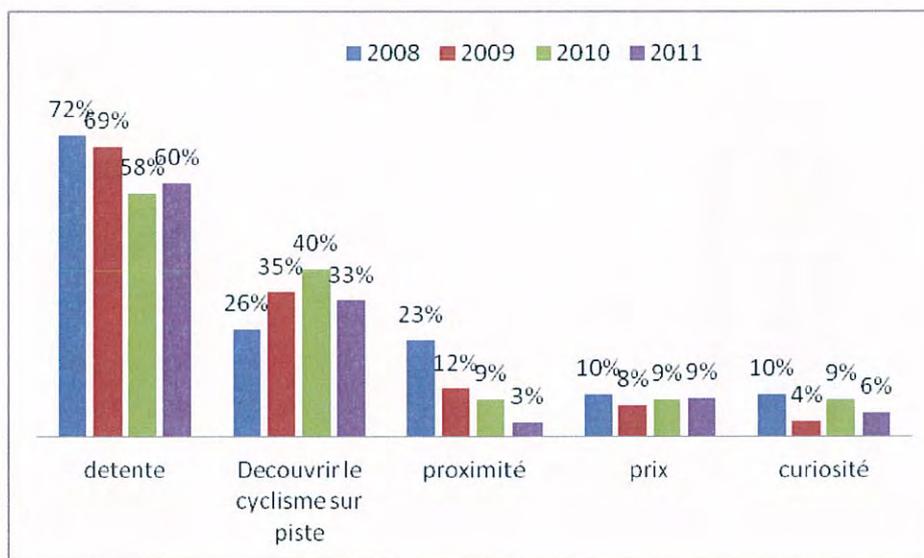
Le Stadium est fréquenté surtout entre amis, mais également dans le cadre des activités sportives organisées par les comités d'entreprise de la région bordelaise.

Avec qui venez vous Stadium Vélodrome ?



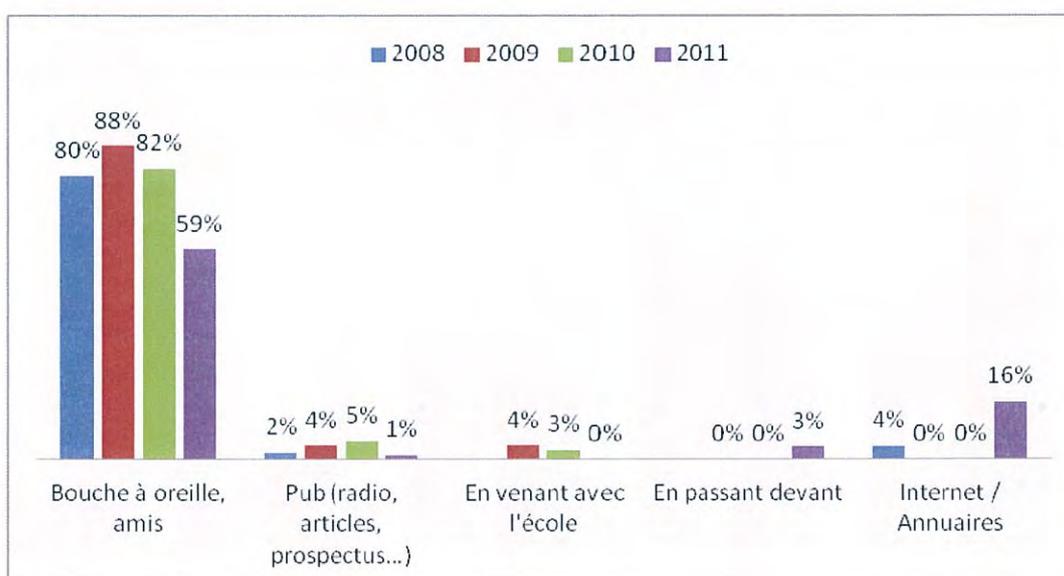
De manière invariable depuis 4 ans, la détente est la motivation première des usagers du vélodrome.

Pourquoi venez-vous au Stadium Vélodrome ?



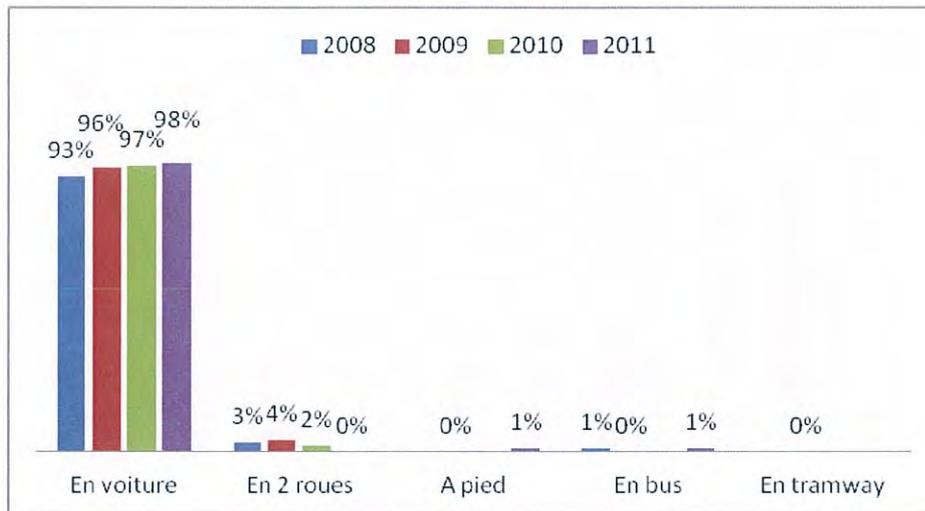
La venue au Stadium est très majoritairement décidée entre amis, comme le montre le graphique ci-dessous, mais cette année, internet semble avoir joué un rôle plus important dans le processus de décision.

Comment avez-vous eu l'idée de venir ?



La quasi-totalité des usagers utilisent leur voiture pour venir, le Stadium étant actuellement insuffisamment desservi par les transports en commun.

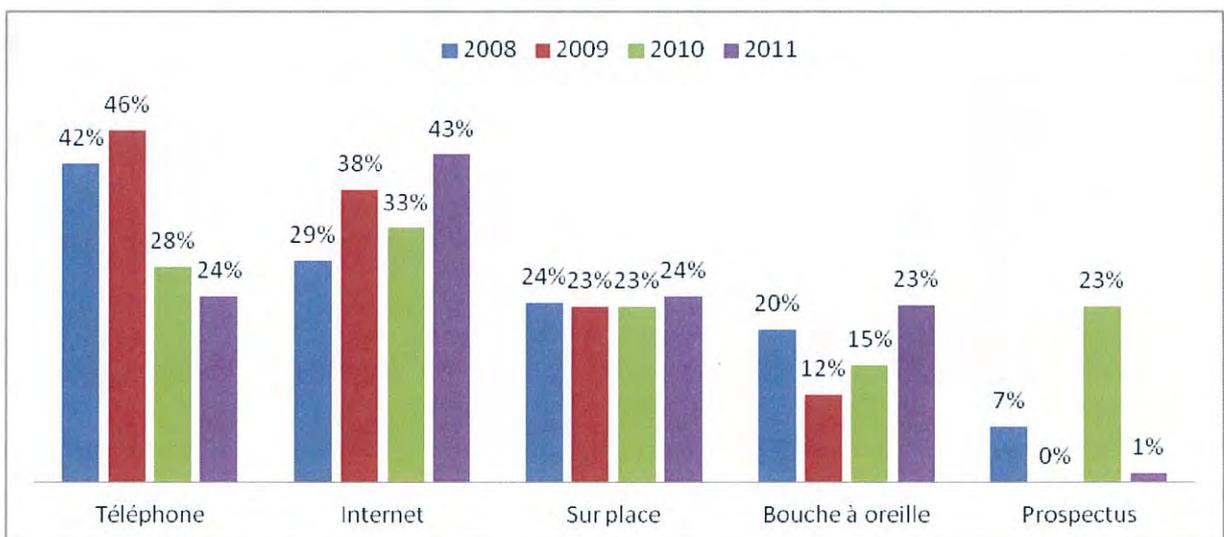
Comment venez-vous au Stadium Vélodrome ?



4. SOURCES D'INFORMATION UTILISEES

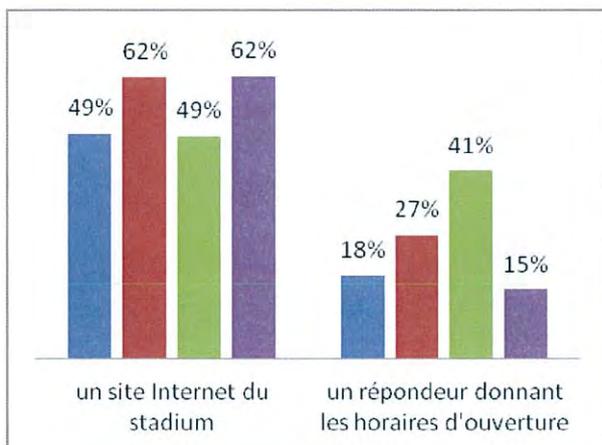
En 2011, internet est de loin la source d'information première des usagers, devant le téléphone, le prospectus ou encore le bouche à oreille.

Comment obtenez-vous des informations sur les horaires et tarifs ?

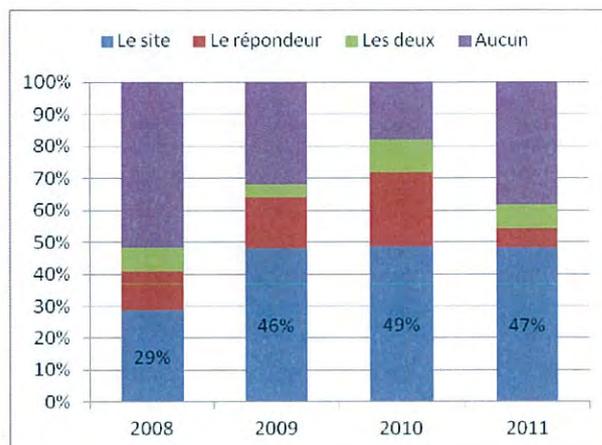


Le site internet est connu par 62% des usagers.

Savez vous qu'il existe...



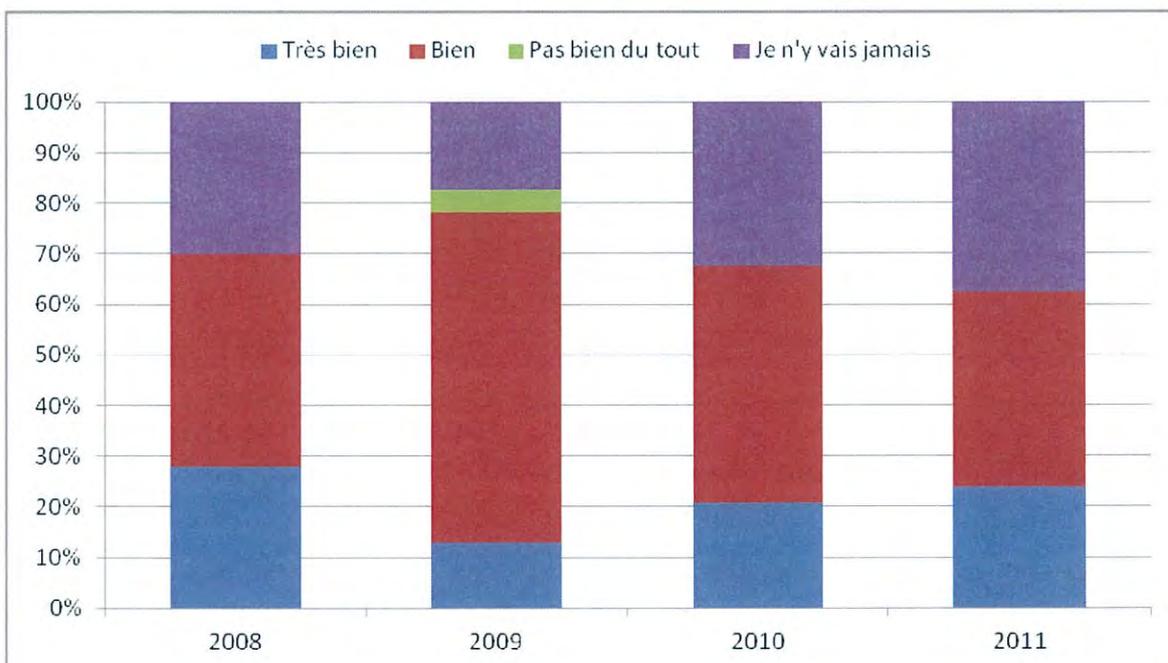
Lequel avez-vous déjà consulté ?



5. JUGEMENT SUR LES PRESTATIONS

Plus de 60% des usagers connaissent ou utilisent la boutique, elle est toujours jugée favorablement.

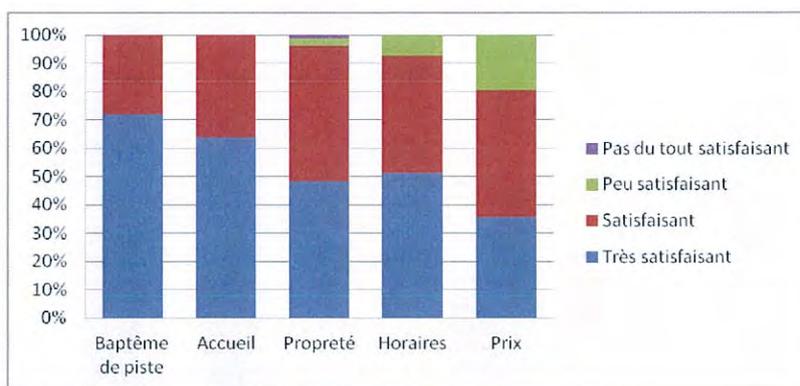
Comment jugez-vous la boutique ?



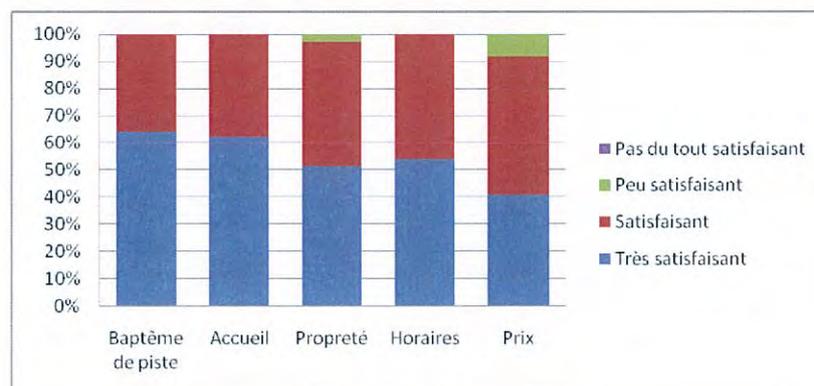
Les autres prestations offertes par le Stadium Vélodrome sont elles aussi jugées de manière très positive, et deux d'entre elles ne reçoivent aucun avis mitigé ; les baptêmes de piste sont jugés très satisfaisants pour 71% des usagers cette année (63% en 2010 et 54% en 2009).

Que pensez-vous de...

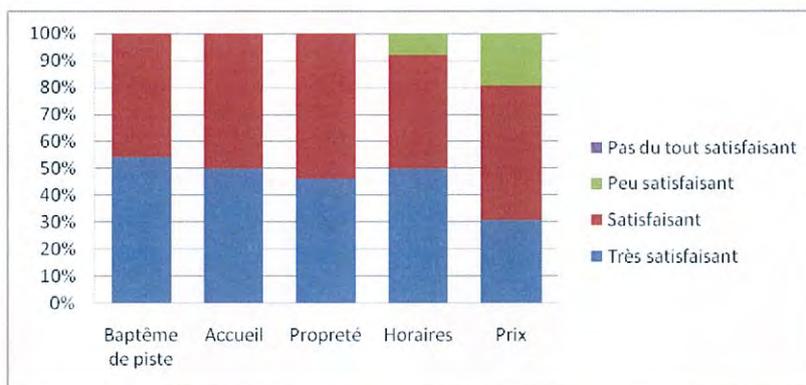
2011



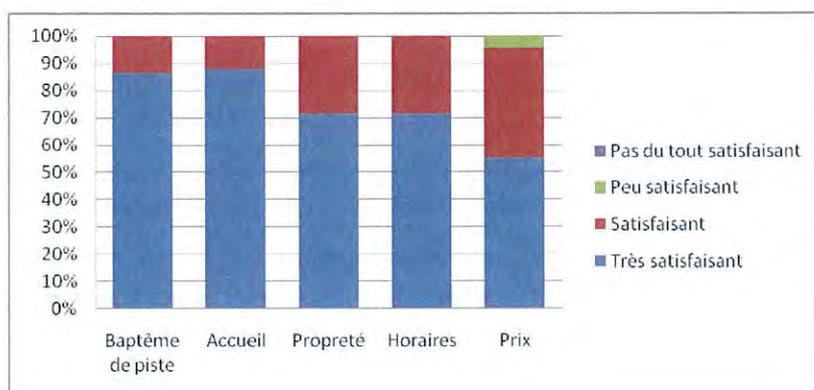
2010



2009



2008



6. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

Le Stadium Vélodrome accueille typiquement une clientèle masculine de plus de 40 ans, qui vient pratiquer de manière régulière le cyclisme sur piste, ou dans une moindre proportion, découvrir la piste bordelaise.

Cette clientèle vient plutôt entre amis ou dans le cadre du comité d'entreprise.

Enfin, le taux de satisfaction global des prestations offertes par le Stadium Vélodrome atteint cette année 94% (usagers jugeant les diverses prestations très satisfaisantes ou satisfaisantes).

Chiffres clés de l'étude 2011

- 65% de plus de 40 ans.
- 20% de bordelais, 10% hors département
- 60% de fidèles, 28% de néophytes
- Une pratique entre amis à 60% et entre collègues à 13%
- Le site internet est connu et utilisé à 60%
- Le taux de satisfaction des prestations offertes par le Stadium Vélodrome est de 94%



ENQUETE DE SATISFACTION STADIUM VELODROME



Date ://

Heure : H

« Bonjour, afin de toujours mieux vous satisfaire, nous souhaiterions avoir votre avis sur le stadium Vélodrome. Acceptez-vous de répondre à ce questionnaire qui prendra quelques minutes ? »

1. Sexe

- Homme Femme

2. Age

- [0 -15] ans [16 – 20] ans [21 – 25] ans [26 – 30] ans
 [30 -35] ans [35 -40] ans [40 -50] ans + de 50 ans

3. Quelle est votre activité ?

- Agriculteur Artisan, commerçant, chef d'entreprise Profession libérale
 Profession intermédiaire Cadre Employé Ouvrier Chômeur
 Etudiants / Lycéens / Collégiens

4. Où habitez-vous ?

Code postal : Commune :

5. Vous venez au Stadium :

- 1 ou plusieurs fois / semaine Plusieurs fois / mois 1 fois / mois 1 fois / an

6. Avec qui ?

- Famille En couple Amis Seul Ecole Comité d'entreprise Centre aéré

7. Pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

- Découvrir le vélo sur piste Prix Proximité Curiosité
 Détente / Distraction

8. Comment venez-vous ?

- A pied En bus En voiture En 2 roues En tramway

9. Comment avez-vous eu l'idée de venir au Stadium ? (plusieurs réponses possibles)

- Bouche à oreille, amis Pub (radio, article, prospectus..) – laquelle :
 En passant devant En venant avec l'école
 Internet / Annuaire Autres :

10. Pour obtenir des informations sur les horaires et les tarifs du stadium, quel support utilisez-vous?

- Internet Téléphone Sur place Prospectus Bouche à oreille

11. Savez-vous qu'il existe...

- Un site Internet du Stadium Un répondeur donnant les horaires d'ouverture

12. Lequel avez-vous déjà consulté ?

- Le site Le répondeur Les deux Aucun

13. Quelle(s) rubrique(s) trouveriez vous utile(s) sur le site Internet ?

- Horaires Tarifs Plannings Plans Jeux
 Informations sur le cyclisme : resultats, rencontres régionales.... Autres :

14. Comment jugez-vous la boutique ?

- Très bien Bien Pas bien du tout Je ne l'utilise jamais
Pourquoi :

15. Que pensez-vous de :

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu Satisfaisant	Pas du tout satisfaisant	Commentaires
Baptême de piste					
Accueil					
Propreté					
Horaires					
Prix					

16. Vous souhaitez recevoir régulièrement des informations sur les activités d'AXEL VEGA ? Laissez-nous votre adresse mail ! (*)

Oui Non

e-mail :

Nom Prénom :

Signature :

Suggestions :

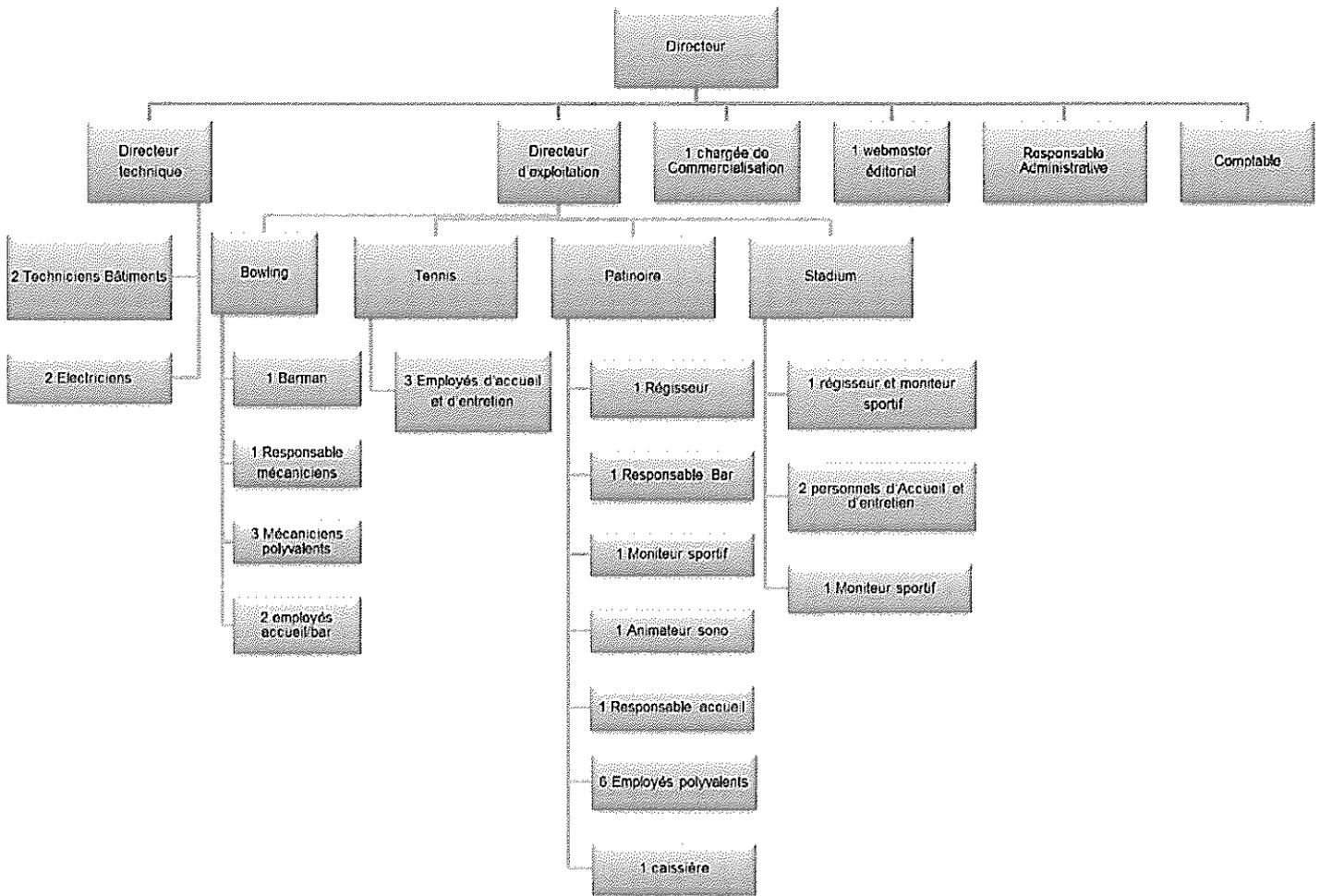
.....

.....

« Nous vous remercions de votre participation et espérons vous accueillir, à nouveau, très bientôt ! »

(*) Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui a été publiée au JO du 7 août 2004, nous vous précisons que ces données resteront strictement confidentielles. Elles ne seront pas communiquées à des tiers ni utilisées par nos services à des fins commerciales ou autres.

ORGANIGRAMME D'AXEL VEGA



INVESTISSEMENTS MOBILIERS A LA CHARGE DU REGISSEUR REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2011

		Budget 2011	Budget engagé		
			montant	écart	entreprise
	PATINOIRE				
Sièges pour les gradins	Remplacement progressif	15 000,00	reporté	-15 000,00	
Karts électriques	Les machines actuelles ont près de 10 ans d'âge et sont à moteur thermique.	0,00	18 755,00	18 755,00	Sodikart
Remplacement des projecteurs	Projecteurs à leds pour économiser l'énergie	6 000,00		-6 000,00	
Pompes à chaleurs			16 980,46	16 980,46	
	TENNIS				
	BOWLING				
Remplacement de machines et pistes	Fin 1ère tranche, réalisation 2ème tranche : Marché signé avec 8 pistes en tranche ferme financées sur budget 2010, et 8 pistes en tranche conditionnelle pour 2011.	200 000,00	176 080,00	-23 920,00	Qubica
	STADIUM/VELODROME				
Installation d'une horloge sportive		0,00	1 550,00	1 550,00	Bodet (horloge)
	SERVICES CENTRAUX				
Renouvellement de mat. Informatique et logiciels	Budget à prévoir chaque année	10 000,00	2 007,00	-7 993,00	
	MONTANT TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL	231 000,00	215 372,46	-15 627,54	

RESULTAT PATINOIRE AU 31 DECEMBRE 2011

	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Budget 2011
RECETTES					
C.A. Manifestations	720 678,21	973 818,54	1 153 724,59	1 064 685,80	1 098 515,00
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	397 604,06	564 227,05	644 069,78	597 783,65	592 000,00
Prestations annexes manifestations(accueil,contrôle,sécurité)	184 953,63	235 653,47	292 401,32	294 302,28	304 667,00
Bar, restaurant manifestations	138 120,52	173 938,02	217 253,49	172 599,87	201 848,00
C.A. Activités sportives	251 938,31	251 493,57	301 793,50	322 426,71	274 600,00
Entrées public	141 734,63	155 791,03	204 617,77	207 981,36	192 000,00
Entrées scolaires	32 827,77	30 688,39	22 235,86	26 479,88	20 000,00
Séances karting	14 768,81	16 848,95	24 260,91	22 747,54	18 000,00
Locations accessoires (patins, chaussures, raquettes,salles,...)	30 231,72	19 371,39	11 034,61	17 048,16	10 000,00
Bar, restaurant	28 007,67	26 734,51	36 474,22	42 970,98	32 000,00
Ventes proshop	3 925,99	1 670,23	2 509,60	4 731,66	2 000,00
Autres	441,72	389,07	660,53	467,13	600,00
C.A. Autre	32 552,91	51 690,79	44 712,73	33 557,01	16 800,00
Autres prestations	2 736,61	1 611,03	2 341,22	4 423,08	1 800,00
Autres produits	29 816,30	50 079,76	42 371,51	29 133,93	15 000,00
TOTAL PRODUITS	1 005 169,43	1 277 002,90	1 500 230,82	1 420 669,52	1 389 915,00
DEPENSES					
Achats	50 392,74	64 412,96	87 753,77	70 948,60	73 500,00
Achats stockés (bar,emballages,...)	49 797,93	62 964,04	85 788,09	69 571,05	73 500,00
Achats proshop	594,81	1 448,92	1 965,68	1 377,55	0,00
Charges externes	503 234,31	575 628,78	567 415,34	567 285,69	563 040,00
Fluide(Eau,gaz,électricité)	125 270,38	138 214,55	152 459,72	162 857,05	152 500,00
Fournitures(entretien,papeterie,atelier)	7 165,32	8 966,30	7 787,94	4 358,80	3 500,00
Achats matériels pour location	2 638,70	468,79	0,00	0,00	5 000,00
Sous traitance Prestations concerts-spectacles	101 421,26	153 048,03	165 449,34	149 768,16	138 870,00
Sous traitance Prestations	40 285,06	48 257,42	27 999,62	24 101,88	41 000,00
Contrats entretien	107 452,18	97 968,96	99 285,87	106 626,05	110 000,00
Entretien batiments, matériel, installation	89 032,96	93 873,06	78 428,22	83 198,33	81 000,00
Assurances	19 669,86	19 307,92	20 031,80	21 544,84	5 000,00
Honoraires	250,00	0,00	253,59	0,00	0,00
Publicités, insertions	2 544,66	8 300,64	9 926,53	8 175,17	21 000,00
Déplacements, missions, réceptions	1 549,03	4 448,03	2 174,57	1 832,80	2 220,00
Poste et Télécom	318,04	388,32	804,53	896,97	600,00
Autres charges externes et charges diverses	5 636,86	2 386,76	2 813,61	3 925,64	2 350,00
Impots et taxes	3 006,74	2 843,48	3 095,63	4 455,53	3 100,00
Taxe professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sacem	2 775,74	2 608,48	2 823,63	4 216,53	2 900,00
Autres Impots et Taxes	231,00	235,00	272,00	239,00	200,00
Salaire et charges du régisseur	513 990,73	522 608,74	590 852,98	598 091,35	574 986,04
Personnel fixe	329 615,00	326 494,99	369 860,89	367 181,20	371 706,04
Personnel manifestations	100 925,63	122 863,21	159 783,22	150 342,88	156 800,00
Autres personnels	83 450,10	73 250,54	61 208,87	80 567,27	46 480,00
Charges exceptionnelles	14 091,40	1 204,45	26 033,94	5 886,47	0,00
Rémunération du régisseur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES	1 084 715,92	1 166 698,41	1 275 151,66	1 246 667,64	1 214 626,04
RESULTAT	-79 546,49	110 304,49	225 079,16	174 001,88	175 288,96

RESULTAT TENNIS AU 31 DECEMBRE 2011

	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Budget 2011
RECETTES					
C.A. Manifestations	0,00	0,00	1 962,79	0,00	1 000,00
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	0,00	0,00	1 962,79	0,00	1 000,00
Prestations annexes manifestations(accueil,contrôle,sécurité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bar, restaurant manifestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C.A. Activités sportives	121 120,56	130 718,57	134 084,37	151 774,04	140 000,00
Entrées public	88 183,77	96 017,38	98 752,91	111 715,10	104 000,00
Entrées scolaires	19 719,38	20 540,05	18 192,75	21 540,30	20 000,00
Séances karting	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Locations accessoires (patins, chaussures, raquettes,salles,...)	2 592,81	2 849,50	3 711,54	4 500,99	3 000,00
Bar, restaurant	4 445,25	5 972,28	7 644,74	8 263,97	7 000,00
Ventes proshop	6 179,35	5 339,36	5 782,43	5 753,68	6 000,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C.A. Autre	10 209,27	731,49	4,30	20,76	0,00
Autres prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits	10 209,27	731,49	4,30	20,76	0,00
TOTAL PRODUITS	131 329,83	131 450,06	136 051,46	151 794,80	141 000,00
DEPENSES					
Achats	4 040,03	3 968,09	5 635,09	4 223,61	5 000,00
Achats stockés (bar,emballages,...)	917,50	1 674,13	2 091,77	1 795,70	2 200,00
Achats proshop	3 122,53	2 293,96	3 543,32	2 427,91	2 800,00
Charges externes	23 640,70	19 753,90	19 719,04	20 169,94	22 330,00
Fluide(Eau,gaz,électricité)	6 362,87	7 421,88	6 700,10	6 553,21	7 800,00
Fournitures(entretien,papeterie,atelier)	1 974,72	1 012,86	430,28	0,00	900,00
Achats matériels pour location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous traitance Prestations concerts-spectacles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous traitance Prestations	698,68	990,98	655,54	1 076,91	1 000,00
Contrats entretien	383,23	460,61	0,00	0,00	350,00
Entretien batiments, matériel, installation	10 634,67	3 726,10	5 001,54	5 514,53	5 500,00
Assurances	1 672,93	1 643,23	1 704,83	1 833,60	1 800,00
Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Publicités, insertions	472,11	2 973,21	3 612,65	3 458,58	3 500,00
Déplacements, missions, réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Poste et Télécom	1 112,89	1 128,61	1 203,79	1 192,15	1 110,00
Autres charges externes et charges diverses	328,60	396,42	410,31	540,96	370,00
Impots et taxes	0,00	0,00	0,00	172,20	0,00
Taxe professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sacem	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres Impots et Taxes	0,00	0,00	0,00	172,20	0,00
Salaire et charges du régisseur	75 541,08	76 977,61	85 647,27	78 341,05	77 040,00
Personnel fixe	71 442,30	70 471,11	78 819,49	73 323,43	75 930,00
Personnel manifestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres personnels	4 098,78	6 506,50	6 827,78	5 017,62	1 110,00
Charges exceptionnelles	114,80	58,35	265,36	288,80	0,00
Rémunération du régisseur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES	103 336,61	100 757,95	111 266,76	103 195,60	104 370,00
RESULTAT	27 993,22	30 692,11	24 784,70	48 599,20	36 630,00

RESULTAT BOWLING AU 31 DECEMBRE 2011

	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Budget 2011
RECETTES					
C.A. Manifestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations annexes manifestations(accueil,contrôle,sécurité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bar, restaurant manifestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C.A. Activités sportives	497 442,88	400 728,64	403 144,74	454 494,84	470 000,00
Entrées public	348 620,32	283 863,84	275 969,38	310 731,38	330 000,00
Entrées scolaires	16 730,41	12 044,61	9 324,61	11 120,84	5 000,00
Séances karting	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Locations accessoires (patins, chaussures, raquettes,salles,...)	882,58	1 241,64	0,00	0,00	0,00
Bar, restaurant	130 928,18	103 238,67	117 512,97	132 155,16	135 000,00
Ventes proshop	281,39	339,88	337,78	470,74	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	16,72	0,00
C.A. Autre	26 795,94	19 961,16	14 763,87	18 761,69	13 000,00
Autres prestations	15 125,03	12 224,91	10 949,83	11 217,40	13 000,00
Autres produits	11 670,91	7 736,25	3 814,04	7 544,29	0,00
TOTAL PRODUITS	524 238,82	420 689,80	417 908,61	473 256,53	483 000,00
DEPENSES					
Achats	37 873,24	40 089,18	38 363,76	40 605,80	48 000,36
Achats stockés (bar,emballages,...)	38 451,35	39 968,04	38 115,70	42 044,53	48 000,36
Achats proshop	-578,11	121,14	248,06	-1 438,73	0,00
Charges externes	143 586,90	134 655,49	128 968,14	100 108,51	143 466,00
Fluide(Eau,gaz,électricité)	28 325,18	27 003,50	26 145,83	24 008,73	31 000,00
Fournitures(entretien,papeterie,atelier)	4 344,54	2 143,80	227,97	484,34	2 500,00
Achats matériels pour location	2 641,68	5 140,17	0,00	2 526,50	5 000,00
Sous traitance Prestations concerts-spectacles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous traitance Prestations	66 578,12	61 956,21	56 824,41	45 492,77	64 000,00
Contrats entretien	5 225,34	7 270,71	4 602,27	5 291,60	6 500,00
Entretien batiments, matériel, installation	26 276,96	15 850,07	29 054,39	11 041,87	17 000,00
Assurances	2 927,62	2 875,55	2 983,46	3 208,81	3 000,00
Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Publicités, insertions	3 175,43	8 851,02	4 806,84	4 147,72	10 000,00
Déplacements, missions, réceptions	584,78	132,27	888,63	565,67	1 000,00
Poste et Télécom	2 154,97	2 150,63	1 985,53	1 680,45	2 066,00
Autres charges externes et charges diverses	1 352,28	1 281,56	1 448,81	1 660,05	1 400,00
Impots et taxes	2 599,06	2 663,40	3 290,99	3 906,93	3 100,00
Taxe professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sacem	2 549,06	2 624,40	2 753,17	3 485,73	2 800,00
Autres Impots et Taxes	50,00	39,00	537,82	421,20	300,00
Salaire et charges du régisseur	276 336,78	264 046,47	264 455,43	250 923,10	248 580,00
Personnel fixe	257 627,60	233 847,06	258 591,63	243 542,66	241 448,00
Personnel manifestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres personnels	18 709,18	30 199,41	5 863,80	7 380,44	7 132,00
Charges exceptionnelles	327,24	1 823,65	1 767,08	5 297,92	0,00
Rémunération du régisseur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES	460 723,22	443 278,19	436 845,40	400 842,26	443 146,36
RESULTAT	63 515,60	-22 588,39	-18 936,79	72 414,27	39 853,64

RESULTAT STADIUM AU 31 DECEMBRE 2011

	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Budget 2011
RECETTES					
C.A. Manifestations	41 778,46	14 033,06	34 000,61	31 353,44	29 877,00
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	19 799,46	7 154,45	22 394,83	23 431,44	19 427,00
Prestations annexes manifestations(accueil,contrôle,sécurité)	17 923,40	6 878,61	11 605,78	7 922,00	10 450,00
Bar, restaurant manifestations	4 055,60	0,00	0,00	0,00	0,00
C.A. Activités sportives	59 204,93	54 348,97	65 279,86	57 681,88	69 530,10
Entrées public	27 829,61	28 269,84	30 137,69	21 923,59	32 000,00
Entrées scolaires	7 827,63	9 495,45	12 077,50	11 884,98	10 000,00
Séances karting	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Locations accessoires (patins, chaussures, raquettes,salles,...)	18 141,05	10 683,51	17 589,78	18 212,60	14 000,00
Bar, restaurant	819,49	0,00	654,95	0,00	0,00
Ventes proshop	4 587,15	5 900,17	4 819,94	5 660,71	4 500,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	9 030,10
C.A. Autre	10 228,61	9 816,81	6 953,67	8 317,70	4 500,00
Autres prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits	10 228,61	9 816,81	6 953,67	8 317,70	4 500,00
TOTAL PRODUITS	111 212,00	78 198,84	106 234,14	97 353,02	103 907,10
DEPENSES					
Achats	5 943,59	4 132,73	4 573,35	4 117,12	3 500,00
Achats stockés (bar,emballages,...)	2 034,89	0,00	249,76	577,94	0,00
Achats proshop	3 908,70	4 132,73	4 323,59	3 539,18	3 500,00
Charges externes	185 833,40	170 338,10	179 435,20	182 806,31	178 160,00
Fluide(Eau,gaz,électricité)	101 030,89	97 341,81	101 828,86	112 517,29	98 750,00
Fournitures(entretien,papeterie,atelier)	3 171,54	2 305,59	142,40	590,52	2 700,00
Achats matériels pour location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous traitance Prestations concerts-spectacles	2 499,78	0,00	56,91	0,00	0,00
Sous traitance Prestations	6 865,85	6 921,15	8 167,38	5 740,29	7 200,00
Contrats entretien	21 590,36	23 067,20	19 321,93	21 195,42	25 000,00
Entretien batiments, matériel, installation	29 618,65	15 147,76	24 439,44	17 022,56	19 000,00
Assurances	17 565,79	17 253,88	17 900,76	19 252,83	18 000,00
Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Publicités, insertions	542,41	4 409,24	4 681,46	4 402,05	4 000,00
Déplacements, missions, réceptions	1 195,50	1 828,53	828,48	130,27	1 450,00
Poste et Télécom	1 577,20	1 496,51	1 723,73	1 403,85	1 550,00
Autres charges externes et charges diverses	175,43	566,43	343,85	551,23	510,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sacem	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres Impôts et Taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Salaire et charges du régisseur	127 041,12	126 634,78	127 763,81	125 011,28	127 562,00
Personnel fixe	113 011,86	115 306,94	116 908,37	109 408,97	115 842,00
Personnel manifestations	3 270,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres personnels	10 758,66	11 327,84	10 855,44	15 602,31	11 720,00
Charges exceptionnelles	0,00	162,06	334,69	528,08	0,00
Rémunération du régisseur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES	318 818,11	301 267,67	312 107,05	312 462,79	309 222,00
RESULTAT	-207 606,11	-223 068,83	-205 872,91	-215 109,77	-205 314,90

RESULTAT PEY BERLAND AU 31 DECEMBRE 2011

	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Budget 2011
RECETTES					
C.A. Manifestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations annexes manifestations(accueil,contrôle,sécurité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bar, restaurant manifestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C.A. Activités sportives	42 585,02	40 416,51	44 965,27	45 197,35	50 900,00
Entrées public	-9 108,00	33 318,04	43 738,28	44 126,26	50 000,00
Entrées scolaires	330,89	0,00	315,49	62,70	300,00
Séances karting	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Locations accessoires (patins, chaussures, raquettes,salles,...)	51 203,27	6 419,39	0,00	0,00	0,00
Bar, restaurant	0,00	73,73	469,19	365,41	0,00
Ventes proshop	158,86	605,35	442,31	642,98	600,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C.A. Autre	59,76	674,97	4 612,11	271,21	0,00
Autres prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits	59,76	674,97	4 612,11	271,21	0,00
TOTAL PRODUITS	42 644,78	41 091,48	49 577,38	45 468,56	50 900,00
DEPENSES					
Achats	0,00	0,00	6,64	0,00	300,00
Achats stockés (bar,emballages,...)	0,00	0,00	6,64	0,00	0,00
Achats proshop	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
Charges externes	58 412,40	135 883,36	115 993,51	118 506,65	133 950,00
Fluide(Eau,gaz,électricité)	2 974,14	10 134,62	9 582,33	9 810,24	10 200,00
Fournitures(entretien,papeterie,atelier)	80,08	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats matériels pour location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous traitance Prestations concerts-spectacles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous traitance Prestations	53 999,14	114 870,02	104 798,67	106 792,36	120 000,00
Contrats entretien	0,00	600,00	0,00	600,00	0,00
Entretien batiments, matériel, installation	554,02	10 066,78	1 137,32	965,98	2 000,00
Assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Publicités, insertions	151,25	65,00	0,00	90,00	1 000,00
Déplacements, missions, réceptions	274,00	0,00	0,00	0,00	300,00
Poste et Télécom	0,00	0,00	0,00	52,36	0,00
Autres charges externes et charges diverses	379,77	146,94	475,19	195,71	450,00
Impots et taxes	0,00	868,60	658,51	710,16	700,00
Taxe professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sacem	0,00	868,60	658,51	710,16	700,00
Autres Impots et Taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Salaire et charges du régisseur	11 633,09	45 256,64	49 669,07	41 778,48	34 985,00
Personnel fixe	1 584,31	21 421,30	18 678,11	6 956,20	5 000,00
Personnel manifestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres personnels	10 048,78	23 835,34	30 990,96	34 822,28	29 985,00
Charges exceptionnelles	0,00	159,05	195,79	199,00	0,00
Rémunération du régisseur	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES	75 045,49	182 167,65	166 523,52	161 194,29	169 935,00
RESULTAT	-32 400,71	-141 076,17	-116 946,14	-115 725,73	-119 035,00

RESULTAT FRAIS GENERAUX AU 31 DECEMBRE 2011

	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Budget 2011
RECETTES					
C.A. Manifestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations annexes manifestations(accueil,contrôle,sécurité)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bar, restaurant manifestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C.A. Activités sportives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Entrées public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Entrées scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Séances karting	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Locations accessoires (patins, chaussures, raquettes,salles,...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bar, restaurant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ventes proshop	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C.A. Autre	11 898,23	250 089,49	4 107,61	2 335,39	0,00
Autres prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits	11 898,23	250 089,49	4 107,61	2 335,39	0,00
TOTAL PRODUITS	11 898,23	250 089,49	4 107,61	2 335,39	0,00
DEPENSES					
Achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats stockés (bar,emballages,...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats proshop	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges externes	174 037,09	178 011,10	164 095,89	166 848,22	164 866,00
Fluide(Eau,gaz,électricité)	2 417,58	1 813,50	1 634,24	3 038,56	2 200,00
Fournitures(entretien,papeterie,atelier)	11 571,41	6 875,07	5 444,57	4 911,07	14 000,00
Achats matériels pour location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous traitance Prestations concerts-spectacles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous traitance Prestations	17 784,84	16 783,05	17 763,92	22 219,98	20 500,00
Contrats entretien	15 761,33	15 369,81	14 124,19	12 747,14	15 000,00
Entretien batiments, matériel, installation	5 921,45	8 847,32	4 506,08	8 542,38	8 000,00
Assurances	11 518,92	12 851,43	13 146,75	13 330,83	12 000,00
Honoraires	57 438,69	52 885,70	50 700,00	45 523,10	42 000,00
Publicités, insertions	2 218,80	14 860,24	8 428,74	9 454,15	6 500,00
Déplacements, missions, réceptions	14 276,86	16 917,65	16 026,43	15 417,29	13 300,00
Poste et Télécom	25 177,46	23 794,18	23 285,06	21 802,19	24 216,00
Autres charges externes et charges diverses	9 949,75	7 013,15	9 035,91	9 861,53	7 150,00
Impôts et taxes	43 857,53	34 126,98	32 999,92	33 232,59	42 050,00
Taxe professionnelle	43 822,00	33 467,00	32 583,00	33 193,00	42 000,00
Sacem	35,53	329,48	36,98	39,59	50,00
Autres Impôts et Taxes	0,00	330,50	379,94	0,00	0,00
Salaire et charges du régisseur	596 390,36	653 450,43	601 821,49	579 761,52	548 313,00
Personnel fixe	557 586,33	576 119,68	555 373,46	538 622,56	517 366,00
Personnel manifestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres personnels	38 804,03	77 330,75	46 448,03	41 138,96	30 947,00
Charges exceptionnelles	13 374,34	39 406,50	20 293,89	7 147,16	0,00
Rémunération du régisseur	135 000,00	138 375,00	141 834,00	145 380,00	145 380,00
TOTAL CHARGES	962 659,32	1 043 370,01	961 045,19	932 369,49	900 609,00
RESULTAT	-950 761,09	-793 280,52	-956 937,58	-930 034,10	-900 609,00

COMPARAISON RESULTAT 2010 ET RESULTAT 2011 avant intéressement du régisseur

	PATINOIRE		BOWLING		STADIUM		TENNIS		PEY BERLAND		FRAIS GENERAUX		TOTAL ANNEE		Ecart
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	
RECETTES															
C.A. Manifestations	1 153 724,59	1 064 685,80	0,00	0,00	34 000,61	31 353,44	1 962,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 189 687,99	1 096 039,24	-93 648,75
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	644 069,78	597 783,65	0,00	0,00	22 394,83	23 431,44	1 962,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	668 427,40	621 215,09	-47 212,31
Prestations annexes manifestations(accueil,contrôle,sécurité)	292 401,32	294 302,28	0,00	0,00	11 605,78	7 922,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 007,10	302 224,28	-1 782,82
Bar, restaurant manifestations	217 253,49	172 599,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 253,49	172 599,87	-44 653,62
C.A. Activités sportives	301 793,50	322 426,71	403 144,74	454 494,84	65 279,86	57 681,88	134 084,37	151 774,04	44 965,27	45 197,35	0,00	0,00	949 267,74	1 031 574,82	82 307,08
Entrées public	204 617,77	207 981,36	275 969,38	310 731,38	30 137,69	21 923,59	98 752,91	111 715,10	43 738,28	44 126,26	0,00	0,00	653 216,03	696 477,69	43 261,66
Entrées scolaires	22 235,86	26 479,88	9 324,61	11 120,84	12 077,50	11 884,98	18 192,75	21 540,30	315,49	62,70	0,00	0,00	62 146,21	71 088,70	8 942,49
Séances karting	24 260,91	22 747,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 260,91	22 747,54	-1 513,37
Locations accessoires (patins, chaussures, raquettes,salles,...)	11 034,61	17 048,16	0,00	0,00	17 589,78	18 212,60	3 711,54	4 500,99	0,00	0,00	0,00	0,00	32 335,93	39 761,75	7 425,82
Bar, restaurant	36 474,22	42 970,98	117 512,97	132 155,16	654,95	0,00	7 644,74	8 263,97	469,19	365,41	0,00	0,00	162 756,07	183 755,52	20 999,45
Ventes proshop	2 509,60	4 731,66	337,78	470,74	4 819,94	5 660,71	5 782,43	5 753,68	442,31	642,98	0,00	0,00	13 892,06	17 259,77	3 367,71
Autres	660,53	467,13	0,00	16,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,53	483,85	-176,68
C.A. Autre	44 712,73	33 557,01	14 763,87	18 761,69	6 953,67	8 317,70	4,60	20,76	4 612,11	271,21	4 107,61	2 335,39	75 154,59	63 263,76	-11 890,83
Redevances jeux et autres prestations	2 341,22	4 423,08	10 949,83	11 217,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 291,05	15 640,48	2 349,43
Autres produits (Rembt assurances, publicités,prod except)	42 371,51	29 133,93	3 814,04	7 544,29	6 953,67	8 317,70	4,60	20,76	4 612,11	271,21	4 107,61	2 335,39	61 863,54	47 623,28	-14 240,26
TOTAL PRODUITS	1 500 230,82	1 420 669,52	417 908,61	473 256,53	106 234,14	97 353,02	136 051,76	151 794,80	49 577,38	45 468,56	4 107,61	2 335,39	2 214 110,32	2 190 877,82	-23 232,50
DEPENSES															
Achats	87 753,77	70 948,60	38 363,76	40 605,80	4 573,35	4 117,12	5 635,09	4 223,61	6,64	0,00	0,00	0,00	136 332,61	119 895,13	-16 437,48
Achats stockés (bar,emballages,...)	85 788,09	69 571,05	38 115,70	42 044,53	249,76	577,94	2 091,77	1 795,70	6,64	0,00	0,00	0,00	126 251,96	113 989,22	-12 262,74
Achats proshop	1 965,68	1 377,55	248,06	-1 438,73	4 323,59	3 539,18	3 543,32	2 427,91	0,00	0,00	0,00	0,00	10 080,65	5 905,91	-4 174,74
Charges externes	567 415,34	567 285,69	128 968,14	100 108,51	179 435,20	182 806,31	19 719,04	20 169,94	115 993,51	118 506,65	164 095,89	166 848,22	1 175 627,12	1 155 725,32	-19 901,80
Fluide(Eau,gaz,électricité)	152 459,72	162 857,05	26 145,83	24 008,73	101 828,86	112 517,29	6 700,10	6 553,21	9 582,33	9 810,24	1 634,24	3 038,56	298 351,08	318 785,08	20 434,00
Fournitures(entretien,papeterie,atelier)	7 787,94	4 358,80	227,97	484,34	142,40	590,52	430,28	0,00	0,00	5 444,57	4 911,07	14 033,16	10 344,73	-3 688,43	
Achats matériels pour location	0,00	0,00	0,00	2 526,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 526,50	2 526,50	
Sous traitance Prestations concerts-spectacles	165 449,34	149 768,16	0,00	0,00	56,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 506,25	149 768,16	-15 738,09
Locations et sous traitance (sécurité, animations, ...)	27 999,62	24 101,88	56 824,41	45 492,77	8 167,38	5 740,29	655,54	1 076,91	104 798,67	106 792,36	17 763,92	22 219,98	216 209,54	205 424,19	-10 785,35
Contrats entretien	99 285,87	106 626,05	4 602,27	5 291,60	19 321,93	21 195,42	0,00	0,00	0,00	600,00	14 124,19	12 747,14	137 334,26	146 460,21	9 125,95
Entretien batiments, matériel, installation	78 428,22	83 198,33	29 054,39	11 041,87	24 439,44	17 022,56	5 001,54	5 514,53	1 137,32	965,98	8 542,38	142 566,99	126 285,65	-16 281,34	
Assurances	20 031,80	21 544,84	2 983,46	3 208,81	17 900,76	19 252,83	1 704,83	1 833,60	0,00	0,00	13 146,75	13 330,83	55 767,60	59 170,91	3 403,31
Honoraires	253,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 700,00	45 523,10	50 953,59	45 523,10	-5 430,49
Publicités, insertions	9 926,53	8 175,17	4 806,84	4 147,72	4 681,46	4 402,05	3 612,65	3 458,58	0,00	90,00	8 428,74	9 454,15	31 456,22	29 727,67	-1 728,55
Déplacements, missions, réceptions	2 174,57	1 832,90	888,63	565,67	828,48	130,27	0,00	0,00	0,00	0,00	16 026,43	15 417,29	19 918,11	17 946,03	-1 972,08
Poste et Télécom	804,53	896,97	1 985,53	1 680,45	1 723,73	1 403,85	1 203,79	1 192,15	0,00	52,36	23 285,06	21 802,19	29 002,64	27 027,97	-1 974,67
Autres charges externes et charges diverses	2 813,61	3 925,64	1 448,81	1 660,05	343,85	551,23	410,31	540,96	475,19	195,71	9 035,91	9 861,53	14 527,68	16 735,12	2 207,44
Impôts et taxes	3 095,63	4 455,53	3 290,99	3 906,93	0,00	0,00	0,00	172,20	658,51	710,16	416,92	39,59	7 462,05	9 284,41	1 822,36
Taxe professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sacem	2 823,63	4 216,53	2 753,17	3 485,73	0,00	0,00	0,00	0,00	658,51	710,16	36,98	39,59	6 272,29	8 452,01	2 179,72
Autres Impôts et Taxes	272,00	239,00	537,82	421,20	0,00	0,00	0,00	172,20	0,00	0,00	379,94	0,00	1 189,76	832,40	-357,36
Salaires et charges du régisseur	590 852,98	598 091,35	264 455,43	250 923,10	127 763,81	125 011,28	85 647,27	78 341,05	49 669,07	41 778,48	601 821,49	579 761,52	1 720 210,05	1 673 906,78	-46 303,27
Personnel fixe	369 860,89	367 181,20	258 591,63	243 542,66	116 908,37	109 408,97	78 819,49	73 323,43	18 678,11	6 956,20	555 373,46	538 622,56	1 398 231,95	1 339 035,02	-59 196,93
Personnel manifestations	159 783,22	150 342,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 783,22	150 342,88	-9 440,34
Saisonniers, remplacements, animations...	61 208,87	80 567,27	5 863,80	7 380,44	10 855,44	15 602,31	6 827,78	5 017,62	30 990,96	34 822,28	46 448,03	41 138,96	162 194,88	184 528,88	22 334,00
Charges exceptionnelles	26 033,94	5 886,47	1 767,08	5 297,92	334,69	528,08	265,36	288,80	195,79	199,00	2 074,89	7 147,16	30 671,75	19 347,43	-11 324,32
Rémunération du régisseur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 834,00	145 380,00	141 834,00	145 380,00	3 546,00
TOTAL CHARGES	1 275 151,66	1 246 667,64	436 845,40	400 842,26	312 107,05	312 462,79	111 266,76	103 195,60	166 523,52	161 194,29	910 243,19	899 176,49	3 212 137,58	3 123 539,07	-88 598,51
RESULTAT hors TP et exceptionnels sur TP	225 079,16	174 001,88	-18 936,79	72 414,27	-205 872,91	-215 109,77	24 785,00	48 599,20	-116 946,14	-115 725,73	-906 135,58	-896 841,10	-998 027,26	-932 661,25	65 366,01
Produits exceptionnels liés à la TP ou à la TVA													0,00	0,00	0,00
Taxe professionnelle											32 583,00	33 193,00	32 583,00	33 193,00	610,00
Charges exceptionnelles liées à la TVA											18 219,00	18 165,97	18 219,00	18 165,97	-53,03
RESULTAT TOTAL	225 079,16	174 001,88	-18 936,79	72 414,27	-205 872,91	-215 109,77	24 785,00	48 599,20	-116 946,14	-115 725,73	-956 937,58	-948 200,07	-1 048 829,26	-984 020,22	64 809,04

COMPARAISON BUDGET / REALISE avant intéressement du régisseur ANNEE 2011

	PATINOIRE		BOWLING		STADIUM		TENNIS		PEY BERLAND		FRAIS GENERAUX		TOTAUX		
	Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel	Ecart
RECETTES															
C.A. Manifestations	1 098 515,00	1 064 685,80	0,00	0,00	29 877,00	31 353,44	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 129 392,00	1 096 039,24	-33 352,76
Locations Manifestations (Concerts, Spectacles,...)	592 000,00	597 783,65	0,00	0,00	19 427,00	23 431,44	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	612 427,00	621 215,09	8 788,09
Prestations annexes manifestations(accueil,contrôle,sécurité)	304 667,00	294 302,28	0,00	0,00	10 450,00	7 922,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 117,00	302 224,28	-12 892,72
Bar, restaurant manifestations	201 848,00	172 599,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 848,00	172 599,87	-29 248,13
C.A. Activités sportives	274 600,00	322 426,71	470 000,00	454 494,84	69 530,10	57 681,88	140 000,00	151 774,04	50 900,00	45 197,35	0,00	0,00	1 005 030,10	1 031 574,82	26 544,72
Entrées public	192 000,00	207 981,36	330 000,00	310 731,38	32 000,00	21 923,59	104 000,00	111 715,10	50 000,00	44 126,26	0,00	0,00	708 000,00	696 477,69	-11 522,31
Entrées scolaires	20 000,00	26 479,88	5 000,00	11 120,84	10 000,00	11 884,98	20 000,00	21 540,30	300,00	62,70	0,00	0,00	55 300,00	71 088,70	15 788,70
Séances karting	18 000,00	22 747,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	22 747,54	4 747,54
Locations accessoires (patins, chaussures, raquettes,salles,...)	10 000,00	17 048,16	0,00	0,00	14 000,00	18 212,60	3 000,00	4 500,99	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	39 761,75	12 761,75
Bar, restaurant	32 000,00	42 970,98	135 000,00	132 155,16	0,00	0,00	7 000,00	8 263,97	0,00	0,00	0,00	0,00	174 000,00	183 755,52	9 755,52
Ventes proshop	2 000,00	4 731,66	0,00	470,74	4 500,00	5 660,71	6 000,00	5 753,68	600,00	642,98	0,00	0,00	13 100,00	17 259,77	4 159,77
Autres	600,00	467,13	0,00	16,72	9 030,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 630,10	483,85	-9 146,25
C.A. Autres	16 800,00	33 557,01	13 000,00	18 761,69	4 500,00	8 317,70	0,00	20,76	0,00	271,21	0,00	2 335,39	34 300,00	63 263,76	28 963,76
Redevances jeux et autres prestations	1 800,00	4 423,08	13 000,00	11 217,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 800,00	15 640,48	840,48
Autres produits (Rembt assurances, publicités,prod except)	15 000,00	29 133,93	0,00	7 544,29	4 500,00	8 317,70	0,00	20,76	0,00	271,21	0,00	2 335,39	19 500,00	47 623,28	28 123,28
TOTAL PRODUITS	1 389 915,00	1 420 669,52	483 000,00	473 256,53	103 907,10	97 353,02	141 000,00	151 794,80	50 900,00	45 468,56	0,00	2 335,39	2 168 722,10	2 190 877,82	22 155,72
DEPENSES															
Achats	73 500,00	70 948,60	48 000,36	40 605,80	3 500,00	4 117,12	5 000,00	4 223,61	300,00	0,00	0,00	0,00	130 300,36	119 895,13	-10 405,23
Achats stockés (bar,emballages,...)	73 500,00	69 571,05	48 000,36	42 044,53	0,00	577,94	2 200,00	1 795,70	0,00	0,00	0,00	0,00	123 700,36	113 989,22	-9 711,14
Achats proshop	0,00	1 377,55	0,00	-1 438,73	3 500,00	3 539,18	2 800,00	2 427,91	300,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00	5 905,91	-694,09
Charges externes	563 040,00	567 285,69	143 466,00	100 108,51	178 160,00	182 806,31	22 330,00	20 169,94	133 950,00	118 506,65	164 866,00	166 848,22	1 205 812,00	1 155 725,32	-50 086,68
Fluide(Eau,gaz,électricité)	152 500,00	162 857,05	31 000,00	24 008,73	98 750,00	112 517,29	7 800,00	6 553,21	10 200,00	9 810,24	2 200,00	3 038,56	302 450,00	318 785,08	16 335,08
Fournitures(entretien,papeterie,atelier)	3 500,00	4 358,80	2 500,00	484,34	2 700,00	590,52	900,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	4 911,07	23 600,00	10 344,73	-13 255,27
Achats matériels pour location	5 000,00	0,00	5 000,00	2 526,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	2 526,50	-7 473,50
Sous traitance Prestations concerts-spectacles	138 870,00	149 768,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 870,00	149 768,16	10 898,16
Locations et sous traitance (sécurité, animations, ...)	41 000,00	24 101,88	64 000,00	45 492,77	7 200,00	5 740,29	1 000,00	1 076,91	120 000,00	106 792,36	20 500,00	22 219,98	253 700,00	205 424,19	-48 275,81
Contrats entretien	110 000,00	106 626,05	6 500,00	5 291,60	25 000,00	21 195,42	350,00	0,00	0,00	600,00	15 000,00	12 747,14	156 850,00	146 460,21	-10 389,79
Entretien bâtiments, matériel, installation	81 000,00	83 198,33	17 000,00	11 041,87	19 000,00	17 022,56	5 500,00	5 514,53	2 000,00	965,98	8 000,00	8 542,38	132 500,00	126 285,65	-6 214,35
Assurances	5 000,00	21 544,84	3 000,00	3 208,81	18 000,00	19 252,83	1 800,00	1 833,60	0,00	0,00	12 000,00	13 330,83	39 800,00	59 170,91	19 370,91
Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	45 523,10	42 000,00	45 523,10	3 523,10
Publicités, insertions	21 000,00	8 175,17	10 000,00	4 147,72	4 000,00	4 402,05	3 500,00	3 458,58	1 000,00	90,00	6 500,00	9 454,15	46 000,00	29 727,67	-16 272,33
Déplacements, missions, réceptions	2 220,00	1 832,80	1 000,00	565,67	1 450,00	130,27	0,00	0,00	300,00	0,00	13 300,00	15 417,29	18 270,00	17 946,03	-323,97
Poste et Télécom	600,00	896,97	2 066,00	1 680,45	1 550,00	1 403,85	1 110,00	1 192,15	0,00	52,36	24 216,00	21 802,19	29 542,00	27 027,97	-2 514,03
Autres charges externes et charges diverses	2 350,00	3 925,64	1 400,00	1 660,05	510,00	551,23	370,00	540,96	450,00	195,71	7 150,00	9 861,53	12 230,00	16 735,12	4 505,12
Impôts et taxes	3 100,00	4 455,53	3 100,00	3 906,93	0,00	0,00	0,00	172,20	700,00	710,16	50,00	39,59	6 950,00	9 284,41	2 334,41
Taxe professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sacem	2 900,00	4 216,53	2 800,00	3 485,73	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	710,16	50,00	39,59	6 450,00	8 452,01	2 002,01
Autres Impôts et Taxes	200,00	239,00	300,00	421,20	0,00	0,00	0,00	172,20	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	832,40	332,40
Salaires et charges du régisseur	574 986,04	598 091,35	248 580,00	250 923,10	127 562,00	125 011,28	77 040,00	78 341,05	34 985,00	41 778,48	548 313,00	579 761,52	1 611 466,04	1 673 906,78	62 440,74
Personnel fixe	371 706,04	367 181,20	241 448,00	243 542,66	115 842,00	109 408,97	75 930,00	73 323,43	5 000,00	6 956,20	517 366,00	538 622,56	1 327 292,04	1 339 035,02	11 742,98
Personnel manifestations	156 800,00	150 342,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 800,00	150 342,88	-6 457,12
Saisonniers, remplacements, animations...	46 480,00	80 567,27	7 132,00	7 380,44	11 720,00	15 602,31	1 110,00	5 017,62	29 985,00	34 822,28	30 947,00	41 138,96	127 374,00	184 528,88	57 154,88
Charges exceptionnelles	0,00	5 886,47	0,00	5 297,92	0,00	528,08	0,00	288,80	0,00	199,00	0,00	7 147,16	0,00	19 347,43	19 347,43
Rémunération du régisseur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 380,00	145 380,00	145 380,00	145 380,00	0,00
TOTAL CHARGES	1 214 626,04	1 246 667,64	443 146,36	400 842,26	309 222,00	312 462,79	104 370,00	103 195,60	169 935,00	161 194,29	858 609,00	899 176,49	3 099 908,40	3 123 539,07	23 630,67
RESULTAT hors TP et exceptionnels sur TP	175 288,96	174 001,88	39 853,64	72 414,27	-205 314,90	-215 109,77	36 630,00	48 599,20	-119 035,00	-115 725,73	-858 609,00	-896 841,10	-931 186,30	-932 661,25	-1 474,95
Produits exceptionnels liés à la TP													0,00	0,00	0,00
Taxe professionnelle											42 000,00	33 193,00	42 000,00	33 193,00	-8 807,00
Charges exceptionnelles liées à la TP et à la TVA											18 165,97	0,00	18 165,97	0,00	18 165,97
RESULTAT TOTAL	175 288,96	174 001,88	39 853,64	72 414,27	-205 314,90	-215 109,77	36 630,00	48 599,20	-119 035,00	-115 725,73	-900 609,00	-948 200,07	-973 186,30	-984 020,22	-10 833,92

CALCUL DE L'INTERESSEMENT POUR L'ANNEE 2011

1) AMELIORATION DE LA FREQUENTATION

Activité	Base de calcul de l'intéressement				Fréquentation réalisée	Intéressement	
						Nombre de tranches	Montant
Patinoire Mériadeck	500 €	par tranche de 2 000 entrées	au-delà de 33 000 entrées		49 771	8	4 000 €
Bowling	500 €	par tranche de 2 000 parties	au-delà de 110 000 parties		99 836	0	0 €
Tennis	500 €	par tranche de 100 heures louées	au-delà de 2 100 heures louées		1 465	0	0 €
Badminton	500 €	par tranche de 200 heures louées	au-delà de 4 500 heures louées		16 428	59	29 500 €
Cyclisme	500 €	par tranche de 100 baptêmes	au-delà de 2 500 baptêmes		3 299	7	3 500 €
Patinoire extérieure	500 €	par tranche de 1 000 locations de patins	au-delà de 18 000 location de patins		17 161	0	0 €
							37 000 €

2) DIMINUTION DU DEFICIT PAR RAPPORT AU BUDGET PREVISIONNEL

50 % de l'amélioration du résultat de l'exploitation par rapport au budget prévisionnel approuvé chaque année par la collectivité

Résultat réel prévisionnel -973 186,00
 Taxe professionnelle 42 000,00
 Résultat à prendre en compte : -931 186,00

Résultat réel -984 020,00
 Taxe professionnelle et TVA 51 358,97
 Neutralisat° rém° variable (part fi.)
 Résultat à prendre en compte : -932 661,03

Intéressement 0,00 €

3) QUALITE DE LA PRESTATION DU DELEGATAIRE

Base : 500 euros par enquête réalisée annuellement + 200 € degré satisfaction supérieur à 90% et - 200 € en cas de dysfonctionnement moins volue de 200 euros en cas de dysfonctionnement relevés par l'enquête prime de 200 euros en de degré de satisfaction supérieur à 90%

Activité	Enquête réalisée	Dysfonct. relevé	Satisfaction relevé	Enquête réalisée	Dysfonct. relevé	Satisfaction relevé	Total
Patinoire Mériadeck	1			500 €			500 €
Bowling	1		1	500 €		200 €	700 €
Tennis	1			500 €			500 €
Badminton	1			500 €			500 €
Cyclisme	1		1	500 €		200 €	700 €
Patinoire extérieure	1			500 €			500 €
Entreprises tous sites							0 €
Clubs tous sites							0 €
							3 400 €

Montant total de l'intéressement 40 400 €

**DELEGATION DE Monsieur Josy REIFFERS
présentée par Monsieur Fabien ROBERT**

D-2012/465

Développement de l'économie créative de la ville de Bordeaux. Soutien à l'association Sew et Laine. Demande de subvention. Décision. Autorisation.

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son intervention en faveur du développement de l'économie créative, la Ville de Bordeaux a mis en place une mission spécifique d'animation, de structuration et de prospective en direction des acteurs de ce secteur, destinée à soutenir des actions collectives structurantes.

L'association Sew & Laine dont le siège est situé 18, rue Mercière à Bordeaux, a ouvert au 85 cours de l'Argonne un espace de travail collaboratif dédié à la découverte, l'expression, l'apprentissage et la valorisation de la création textile.

Il s'agit d'un lieu de convivialité, d'échange et de partage qui vise un objectif de mixité sociale, à travers une confrontation des publics et des réseaux. Il est dédié la fois aux professionnels de la création, aux publics en recherche d'insertion, à la pratique amateur, avec une visée entrepreneuriale, artistique et culturelle.

Cette création est conforme à la stratégie de redynamisation du cours de l'Argonne par la constitution d'une grappe d'activités liées à l'économie créative dans le sillage des animations déjà initiées dans le quartier.

L'association Sew et laine développe un ensemble de services et d'actions tels que défini ci après :

- un espace de travail collaboratif permettant la rencontre des publics et des idées,
- un espace d'exposition pour la promotion et la vente du travail des créateurs, l'organisation d'un programme d'animations, la fertilisation croisée entre les créateurs,
- Un programme d'actions de soutien et d'information avec la diffusion d'une lettre d'information professionnelle en direction de 500 créateurs du territoire, l'organisation de rencontres professionnelles et la mise en place d'une plateforme de mutualisation en ligne.

Elle propose par cet outil d'innovation et de promotion une mise en réseau des professionnels indépendants de la création textile.

La Ville de Bordeaux a soutenu la mise en place du projet en 2011 considérant l'intérêt de développer de nouveaux espaces professionnels, de formation, de promotion, d'innovation et d'échange adaptés aux formes actuelles d'entrepreneuriat sur un mode collaboratif dans le champ de l'économie créative.

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2012 annexé à la convention ci jointe s'élève à 80 770 € et la subvention sollicitée au titre de l'économie créative à 4 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer et verser une subvention de 4 000 € à l'association Sew et Laine qui sera imputée sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 90 - nature 6574).
- signer la convention ci-annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une délibération pour entériner une demande de subvention à l'association Sew et Laine dans le cadre du développement de l'économie créative à Bordeaux.

L'association est installée au 85 cours de l'Argonne. C'est un espace de travail collaboratif dédié à la découverte, à l'expression, à l'apprentissage et à la valorisation des créations textiles, autrement dit, un « café couture » du 21^{ème} siècle.

C'est le type de structure qui est en plein développement dans toute la France et bien au-delà. C'est un lieu de convivialité, d'échange, mais c'est surtout un lieu qui, lancé en 2011, affiche aujourd'hui un très bon bilan par rapport à ses objectifs et qui envisage la création de 2 emplois en 2013.

Donc nous continuons d'accompagner cette structure que je vous invite à aller visiter.

Je précise que cela s'inscrit dans la stratégie de redynamisation du cours de l'Argonne qu'entreprend la Ville. C'est un vrai travail de fourmi. On a un certain nombre de déceptions, mais aussi un certain nombre de victoires avec des réinstallations de commerces sur ce cours.

Je vous demande de bien vouloir autoriser cette demande de subvention et son versement à hauteur de 4.000 euros.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

CONVENTION DE PARTENARIAT 2012

VILLE DE BORDEAUX

>>> <<<

**Association
Sew & Laine**

Entre, la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du....., reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et l'Association Sew et Laine, représentée par sa présidente, Delphine DELMARES.

Exposé

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

que l'association Sew & Laine dont le siège est situé 85, cours de l'Argonne à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 17 juin 2011 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 12 juillet 2011, a pour but de constituer un lieu dédié aux pratiques du fil et de l'aiguille pour favoriser la découverte, l'expression, l'apprentissage et la valorisation des pratiques textiles et plus largement de la création, présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association a créé au 85 cours de l'Argonne à Bordeaux, un espace de travail collaboratif dédié à la découverte, l'expression, l'apprentissage et la valorisation de la création textile.

1-1 L'esprit du lieu :

Il s'agit d'un lieu de convivialité, d'échange et de partage qui vise un objectif de mixité sociale, à travers une confrontation des publics et des réseaux. Il est dédié la fois aux professionnels de la création, aux publics en recherche d'insertion, à la pratique amateur, avec une visée entrepreneuriale, artistique et culturelle.

1-2 Les services proposés :

- un espace de travail collaboratif permettant la rencontre des publics et des idées
- un espace d'exposition pour la promotion et la vente du travail des créateurs, l'organisation d'un programme d'animations, la fertilisation croisée entre les créateurs.
- Un programme d'actions de soutien et d'information avec la diffusion d'une lettre d'information professionnelle en direction de 500 créateurs du territoire, l'organisation de rencontres professionnelles et la mise en place d'une plateforme de mutualisation en ligne.

1-3 Une mise en réseau des professionnels de la création textile

L'association Sew&Laine a vocation de fédérer un secteur professionnel d'indépendants de la création textile et d'assurer les liens entre ces acteurs. La Ville de Bordeaux a soutenu la mise en place du projet en 2011 considérant l'intérêt de développer de nouveaux espaces professionnels, de formation, de promotion, d'innovation et d'échange adaptés aux formes actuelles d'entrepreneuriat sur un mode collaboratif dans le champ de l'économie créative.

1-4 Un esprit partenarial

La présente convention s'inscrit dans une phase d'amorçage qui permettra de valider la mise en vitesse du projet et d'établir un lien collaboratif entre la Ville et Sew et Laine pour optimiser une promotion commune.

Des échanges réguliers pourront s'établir afin d'étudier tout moyen de communication adapté, la Ville proposant l'utilisation de ses outils de communication pour relayer et amplifier le programme d'événements proposé par l'association. Des actions et événements partenariaux liés à la promotion du secteur de la mode seront susceptibles d'être organisés entre la Ville et Sew&laine dans le cadre de la présente convention.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association une subvention de 4 000 euros au titre du soutien à l'économie créative de la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur.

Au regard du budget prévisionnel (annexé à la présente convention), la réalisation des activités s'élève à 80 770 euros T.T.C.

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, subvention et moyens techniques pour contribuer à l'opération décrite à l'article 1.

Article 3 – Conditions d’utilisation de l’aide

L’association « Sew & Laine » s’engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ la subvention sera utilisée pour les actions décrites à l’article 1 pour l’année 2012. Au regard du budget prévisionnel, la réalisation des activités s’élève à 80 770 € et la subvention municipale à 4 000 €.

Article 4 – Mode de règlement

La subvention prévue à l’article 2 sera versée par la Ville de Bordeaux à la signature de la présente convention.

Elle sera créditée au compte de l’association Sew et Laine dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/OU POSTAL			
Domiciliation : CREDIT COOPERATIF MERIADECK			
Titulaire du compte : ASSOCIATION SEW ET LAINE			
Adresse : 85, cours de l’Argonne à Bordeaux			
Code banque	Code guichet	N°de compte	Clé RIB ou RI P
42559	00041	41020024167	42

Article 5 – Conditions générales

L’association s’engage :

- 1) à pratiquer une liberté d’adhésion et d’éligibilité de l’ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d’administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d’autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l’ensemble de ses outils d’information ou de communication et sur les supports qu’elle estimera les plus adaptés, l’aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « *association soutenue par la Mairie de Bordeaux* ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d’information externe de l’association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour l’année 2012 pour les activités mentionnées à l’article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ⇒ une copie certifiée de son budget,
- ⇒ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- ⇒ tout document faisant connaître les résultats de son activité

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- ⇒ par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- ⇒ par l'association Sew & Laine au 85, cours de l'Argonne 33800 Bordeaux

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour l'association Sew & Laine,

**Josy REIFFERS
Adjoint au Maire**

**Delphine DELMARES
Présidente**

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

2

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice

PREVISIONNEL STRUCTURE ANNEE 1 - 2012 - Amortage (sur 13 mois d'activités)					
	CHARGES	MONTANT TTC	PRODUITS	MONTANT TTC	
	I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action		
34,5%	60 - ACHAT	20296	75 - PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES	3000	5,1%
	Matériels et outillages	5016	Adhésion / Cotisation	3000	
	Achats non stockés matières et fournitures	4150	70 - Vente de produits finis, prestation de service	14230	24,2%
	Fournitures non stockables (eau énergie)	1400	Bar associatif	1100	
	Fournitures d'entretien et petits équipements	800	Mercurie	700	
	Autres fournitures	8930	Participation créateurs	2830	
26,6%	61 - SERVICES EXTERIEURS	15650	Workshop	3600	
	Sous traitance générale	3000	Showroom	6000	
	Locations mobilières	900	PARTENAIRES	1420	2,4%
	Location immobilière	11300	Lily et Granny	220	
	Assurance	450	IME Alouette	200	
			IBOAT	200	
	62 - Autres services extérieur	2120	Divers	800	
	Rémunérations intermédiaires et honoraires	400			
	Publicité, publication	600	Capacité autofinancement		31,7%
	Frais postaux, télécommunications	720	74 - SUBVENTIONS d'exploitation	40220	68,3%
	Services bancaires	400	Mairie de Bordeaux		
			Fonds d'Intervention Local	3500	
			Service économique	4000	
			Social (en cours de demande)	3000	
32,8%	63 / 64 - Charges de personnel	19304	Fondation de France	15000	
	Poste 1 - Direction	10400	CUB	1000	
	Poste 2 - Animateur socio-culturelle (septembre 2012)	5936	Aide sur poste CUI CAE	6020	
	Poste 3 - Chargée du pôle design et communication	2968	Fonds Européen - Mesure 4.2.3	7700	
	68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1500	78 - REPRISE AUX AMORTISSEMENTS	0	
	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1500			
	TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	58870	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	58870	
	II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées à l'action		
	85 - Emploi des contributions volontaires en nature	21900	87 - Contribution volontaire en nature	21900	
	Personnel bénévole	21900	Bénévolat	21900	
	TOTAL	80770	TOTAL	80770	

DELEGATION DE Madame Elizabeth TOUTON

D-2012/466

**Renouvellement du centre historique d'agglomération.
Convention publique d'aménagement. Compte rendu d'activité
à la collectivité 2011. Approbation.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 8 Juillet 2002, le Conseil Municipal a approuvé le projet de renouvellement du centre historique d'agglomération, qui a marqué l'engagement par la Ville de Bordeaux d'une vaste opération de requalification de son centre historique, en vue d'en faire un quartier actif, convivial et habité.

Cette opération comporte différents volets : le renforcement de son attractivité économique et culturelle, l'amélioration de la qualité de vie urbaine (des espaces publics, des transports, de l'offre en équipements de proximité etc.) et l'amélioration de la qualité résidentielle du quartier. Ce dernier volet a été confié le 25 Juillet 2002 par Convention Publique d'Aménagement à la Société d'Economie Mixte InCité.

Ainsi, depuis 2002, InCité utilise un panel de dispositifs (restauration immobilière, sorties d'insalubrité, OPAH-RU, opérations d'achat/revente sur cahiers des charges) en vue de renforcer l'attractivité résidentielle du quartier, d'y développer une offre de logements diversifiée, concurrentielle et alternative au logement de la périphérie, et améliorer la qualité du parc de logements.

Cette action est tout particulièrement ciblée sur :

- la diversification de l'offre de logements en vue de renforcer la diversité sociale du quartier, par le maintien sur place des occupants qui le souhaitent, et l'attraction de populations nouvelles
- la lutte contre la vacance
- la lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne
- l'amélioration du confort résidentiel (par la création de stationnements, de locaux communs, l'aménagement de cours urbaines, de coeurs d'îlots etc.)

Conformément à l'article 20 de la CPA, InCité a transmis le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (cf. document annexé) sur l'avancement de l'opération au cours de l'exercice 2011. Ce compte-rendu d'activité de l'aménageur pour l'exercice 2011 doit être examiné par le Conseil Municipal, qui doit se prononcer par un vote. Tel est l'objet de la présente délibération.

Etat d'avancement qualitatif

Près de 80% de l'objectif principal de réhabilitation de logements est atteint à fin 2011, se décomposant comme suit :

ETAT D'AVANCEMENT QUANTITATIF	objectif CPA 2002-2014	Réalisé à fin 2011	% de réalisation de l'objectif
Logements publics et privés réhabilités	2400	1876	78%
Propriétaires occupants	105	50	48%
Accédants	400	224	56%
locatif public	250	207	83%
locatif privé	1645	1395	85%

L'activité de l'année 2011 s'est caractérisée principalement par :

- *La poursuite de l'activité du Conseil Programmatique.*

Cette instance partenariale Ville/Architecte des Bâtiments de France/InCité est un élément pivot dans la mise en œuvre des objectifs de la CPA, à travers un rôle de conseil et d'encadrement permettant d'accroître la qualité des logements produits dans le périmètre de la CPA. 183 immeubles dont 108 nouveaux ont ainsi pu être examinés en 2011, représentant 387 logements en projet. Sur ces immeubles, 339 logements ont été préconisés selon les objectifs de la CPA, en particulier pour produire de plus grandes typologies et prévenir les contraventions au Règlement Sanitaire Départemental.

Les préconisations principales portent sur :

- La diversification de la typologie des logements dans 30% des dossiers
- L'amélioration de l'aménagement intérieur des logements dans 1 dossier sur 4
- La recherche de locaux communs (tri sélectif, vélos) dans 1 dossier sur 4
- La création de terrasse ou d'espace extérieur dans 1 dossier sur 4
- L'amélioration du traitement des façades dans 1 dossier sur 4

L'évolution générée par le code de l'urbanisme de 2007 se confirme : depuis cette date les plans intérieurs des logements ne peuvent être exigés que pour les seules demandes de permis de construire concernant des immeubles situés en PSMV et sous le niveau de protection le plus élevé, ainsi que ceux qui font l'objet d'une DUP. De ce fait, le rôle d'encadrement joué par le Conseil programmatique est plus difficile à exercer et les préconisations sont parfois très difficiles à négocier.

- *Les aides à l'amélioration de l'habitat privé*

Sachant que la nouvelle OPAH-RU a été opérationnelle à partir de l'automne 2011 ; la CPA a permis l'amélioration de 1395 logements locatifs, 50 logements occupés par leurs propriétaires, le financement de l'acquisition et/ou de travaux pour 74 accédants à la propriété. Par rapport une année pleine en OPAH-RU, les résultats sont donc inférieurs pour 2011, comme pour 2010. Une montée en régime est attendue pour 2012 dans le cadre de l'OPAH-RU.

· *La poursuite des opérations de restauration immobilière dans le PRI (Périmètre de restauration immobilière) Saint Eloi-Salinières.*

Sur les îlots du quartier saint-Eloi, à fin 2011, 75 des 78 immeubles en notification, soit 393 logements sur un total de 396 concernés, ont fait l'objet ou sont en passe de faire l'objet de travaux. Une nouvelle enquête parcellaire a été organisée en 2011 concernant 6 biens (immeubles ou appartements dans une copropriété) pour lesquels les travaux se trouvaient en situation de blocage : le commissaire enquêteur a conclu à l'expropriation immédiate pour l'un des biens ; pour les 5 autres, elle a proposé d'accorder aux propriétaires un dernier délai pour réagir, aucun délai n'allant au-delà de l'année 2012.

Sur les îlots Fusterie et Faure-Gensan, une nouvelle mise à jour des études préalables a été faite en 2011. A l'automne 2011, afin de favoriser un travail concerté avec les propriétaires concernés par des travaux obligatoires, en amont de la Déclaration d'utilité publique, a été mis en place un dispositif d'accompagnement individuel. Chaque propriétaire, copropriétaire et syndic concerné, s'est vu proposer une rencontre individuelle avec son référent au sein d'InCité, l'architecte en charge de son secteur, et le pôle OPAH afin d'examiner le cadre d'aides dans lequel son projet est susceptible de s'inscrire. Ces rendez-vous s'étaient de novembre 2011 à mai 2012.

· *La poursuite des actions de recyclage foncier (acquisitions/reventes)*

Conformément aux objectifs de la CPA, la prospection foncière en vue d'acquisitions amiables s'est concentrée sur les immeubles vacants ou devant faire l'objet de restructurations lourdes (en PRI), les immeubles représentant des opportunités pour du logement social public ou de l'accession à la propriété et les commerces en pied d'immeuble. Au cours de l'année, 12 actes d'acquisition ont été signés : 8 acquisitions amiables, 3 accords amiables après préemption, 1 acquisition après fixation judiciaire du prix. En cumulé, InCité a pris 164 décisions de préemption pour 12 325 DIA depuis 2003, soit un peu plus de 1% des DIA.

InCité a également poursuivi son action de recyclage foncier au travers des cessions d'immeubles conditionnées par des cahiers des charges. A fin 2011, 86 biens représentant 361 logements ont été vendus ou sont sous promesse de vente, dont 167 sociaux (publics ou privés) soit 46%.

De plus, en 2011, InCité a poursuivi des opérations en accession à la propriété dont elle assure elle-même la maîtrise d'ouvrage. L'année 2011 a vu la livraison de deux opérations, au 55 rue Bouquière (3 appartements) et au 47 rue Ausone (6 appartements). Ces opérations ont permis à des familles avec enfants et à de jeunes actifs, souvent locataires dans le centre ancien, d'accéder à la propriété.

· *La production de logement social public*

En 2011, 207 projets de logements sociaux publics sont en phase projet ou en réalisation, l'objectif de la CPA étant actuellement de produire 250 logements sociaux publics. Grâce au Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), des financements supplémentaires sont possibles, via la prise en charge d'une partie du déficit foncier par l'ANRU et la Communauté urbaine, en complément du déficit global de l'opération pris en charge par la Ville. L'ANRU peut intervenir jusqu'à prendre en charge 40%, voire 50% dans du déficit foncier dans des cas exceptionnels (bâti fortement dégradé). Grâce à ces financements, la capacité actuelle de production permet de viser l'objectif de 343 logements sociaux au terme de l'opération.

· *La mise en oeuvre du programme de relogement*

En 2011, la poursuite du travail en collaboration avec les acteurs sociaux de terrain (MDSI, CCAS, CRAMA...) a permis le relogement des ménages en Centre historique pour ceux qui le souhaitaient. Un travail s'est aussi engagé avec les bailleurs sociaux à l'occasion de l'élaboration de la charte du relogement du PNRQAD, dans la perspective de réserver au moins 50% des programmes livrés dans ce périmètre, à une offre aux ménages à reloger dans le cadre de l'action de requalification du centre historique.

· *L'amélioration du confort urbain et la revitalisation de l'activité commerciale et artisanale*

Dans le cadre du conseil programmatique, 28 dossiers ont fait l'objet d'une préconisation relative à la création de locaux communs. Concernant la création de locaux commerciaux, les objectifs de 4400 m² de la CPA devraient être largement dépassés puisque 3659 m² sont déjà produits à fin 2011 et que la capacité totale de production est de 6366 m².

· *Des actions de communication opérationnelle sur le terrain et vis-à-vis de l'extérieur*

Durant l'année 2011, l'effort d'information et de communication tant auprès des propriétaires et habitants du centre historique qu'auprès du grand public s'est poursuivi. Outre les permanences au lieu d'information « le Centre », sur la place Saint-Michel, InCité a également participé à des actions et des instances d'échange professionnel dans le cadre desquels ont été sollicitées ses compétences en aménagement en centre ancien : Café de l'architecture à Saint Michel notamment.

Sur le plan financier, le Compte-Rendu d'Activité à la Collectivité fait apparaître pour l'année 2011 :

- un montant de recettes s'élevant à 5 231 313 euros HT
 - un montant de dépenses s'élevant à 5 673 553 euros HT
- soit une situation négative de 442 240 euros pour l'année 2011.

Pour l'année 2011 la participation de la Ville de Bordeaux s'est élevée à 1 296 000 euros. A fin 2011, le montant cumulé de la participation de la Ville depuis 2002 (début de la CPA) s'élève à 12 233 704 euros. Sur la totalité de la période couverte par la CPA (2002-2014) le montant prévu de la participation de la Ville reste inchangé à 14 814 184 euros.

L'année 2012 sera notamment l'occasion de :

- Poursuivre les opérations dans le PRI Saint Eloi/Salinières (secteur Saint-Eloi) pour les immeubles en situation de blocage, et lancer les DUP sur les îlots Fusterie et Faure-Gensan du PRI saint Eloi/Salinières (secteur Salinières) pour les immeubles les plus dégradés grâce aux aides financières apportées dans le cadre de l'OPAH.
- Poursuivre le travail de programmation et de cahiers des charges pour la production des logements sociaux publics.
- Effectuer des visites par des architectes habilités dans le secteur Marne-Yser et le PRI Saint-Michel Sainte-Croix pour établir, le cas échéant, la nécessité d'une DUP.
- Poursuivre les procédures d'acquisition et d'aménagement des îlots Carpenteyre et Nérigean/Sauvageau, reconnus prioritaires dans le cadre du PNRQAD.
- Mener à bien le travail de relogement et d'accompagnement social des ménages en situation de grande précarité.
- Poursuivre le programme de redynamisation commerciale en pied d'immeuble et la production de locaux communs, notamment grâce aux nouvelles aides de l'OPAH.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de :

- APPROUVER le Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité 2011 de l'opération de renouvellement urbain Bordeaux Centre Historique et la participation de la Ville de Bordeaux au bilan de l'opération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

MME TOUTON. -

Dans le cadre de la convention publique d'aménagement que nous avons confiée à In Cité pour le renouvellement du centre historique je vous présente le compte rendu d'activité de l'année 2011.

Je tiens à rappeler les objectifs prioritaires de cette opération :

La diversification de l'offre de logements pour renforcer la diversité sociale en maintenant sur place les habitants et en permettant l'accueil de nouvelles populations.

La lutte contre la vacance, l'insalubrité et l'habitat indigne. Il y a encore du travail.

Enfin l'amélioration du confort résidentiel par la création de locaux annexes type locaux vélos, locaux poubelles, stationnement, etc.

D'un point de vue quantitatif, sur l'année 2011 on arrive à une réalisation de 1876 logements sur les 2400 qui sont à réhabiliter à l'horizon 2014. Parmi ces 1876 logements, 1384 sont des logements privés, mais 207 sont des logements sociaux publics, soit 75 qui ont été réalisés pour la seule année 2011.

Cette augmentation importante des logements sociaux publics est due aux aides apportées par le PNRQAD qui permet de compenser le déficit de ces opérations de logements très coûteuses parce que très complexes.

Sur les 1895 logements publics et privés qui ont été réhabilités, 42% sont des logements locatifs intermédiaires sociaux ou très sociaux.

Parallèlement, 50 logements occupés par leur propriétaire ont été améliorés. Cela reste insuffisant, mais ceci s'explique en grande partie par le peu d'aide apportée par l'ANAH aux propriétaires occupants.

In Cité a aussi aidé au financement, à l'acquisition ou aux travaux de 374 propriétaires accédants.

Et dans le cadre du PNRQAD et du Passeport 1^{er} Logement nous avons renforcé ces aides pour atteindre un plus grand nombre.

Au-delà des chiffres In Cité a bien sûr continué son action auprès des habitants et des porteurs de projets.

Dans le cadre du Conseil Programmatique 339 projets de réhabilitation ont été examinés, ce qui permet d'inciter à produire des logements destinés à tous en termes de typologie et de loyer, d'assurer la qualité de ces logements et de trouver le cas échéant des solutions de relogement adaptées en partenariat avec les acteurs sociaux du terrain que sont la MDSI, le CCAS, la CRAMA, mais aussi avec les bailleurs sociaux avec lesquels nous avons signé une charte par laquelle ils s'engagent à mettre à disposition 50% des logements qu'ils réalisent sur le centre historique pour le relogement des habitants.

Au final je tiens à dire que 88% des relogements se font sur le centre historique.

Enfin les opérations de restauration immobilière dans les périmètres Saint Eloi et Salinières se sont poursuivies. Il reste 6 biens en situation de blocage.

Et sur les îlots Fusterie et Faures Gensan nous attendons le redémarrage de l'OPAH. Dans les prochaines semaines la déclaration d'utilité publique sera lancée.

Quant aux opérations d'acquisition et de revente de biens leur bilan vous est joint. Je répondrai aux questions éventuellement.

12 biens ont été acquis. 40% des biens vendus sont destinés à du logement social.

Pour finir, sur le plan financier la situation pour In Cité est négative puisqu'elle est de - 440.000 euros pour 2011.

La participation de la Ville à cette convention publique d'aménagement s'est élevée comme chaque année à 1.296.000 euros.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la lecture de ce document suscite bien entendu de nombreux commentaires, mais compte tenu de l'heure tardive nous nous limiterons simplement à évoquer les questions liées aux logements sociaux.

En 10 ans In Cité dont on nous dit pourtant qu'elle a vocation à permettre aux plus modestes de rester dans la ville, aura proposé en tout et pour tout, ce sont les chiffres que vous nous communiquez aujourd'hui, 86 logements sociaux publics en recyclage foncier.

Autrement dit, en moyenne la Ville via son aménageur affiche avec la plus grande des fiertés la production de 8,6 logements sociaux publics par an depuis 2002.

Monsieur le Maire, vous nous avez expliqué un peu plus tôt dans ce Conseil et pour vous débarrasser de la patate chaude, que la politique du logement social appartenait à la CUB. Vous oubliez trois choses :

1 - Que vous en êtes le vice-président,

2 - Qu'au regard de la loi SRU c'est la commune qui est responsable de la part de logements sociaux existants sur son territoire. C'est d'ailleurs elle qui doit payer l'amende prévue le cas échéant.

3 - Que la Ville a les coudées franches si elle décidait de participer réellement à la création de logements sociaux. Le cadre légal est là. La surface financière également. Vous savez trouver les moyens financiers pour un certain nombre de grands dossiers non prioritaires dont nous ne reparlerons pas maintenant. Mais nous pourrions mobiliser un peu de cet argent pour le logement social.

Il manque un ingrédient principal qui vous a toujours fait défaut c'est la volonté politique...

(Brouhaha)

M. ROUVEYRE. -

Vous ne voulez pas, Monsieur le Maire, remplir l'objectif de 20% de logements sociaux...

MME TOUTON. -

Ça ne va pas... ?

(Brouhaha)

M. ROUVEYRE. -

Cette exigence qui va bientôt passer à 25% vous agace. Vous avez plusieurs fois dit notamment au Conseil de CUB – si vous voulez que je vous redonne vos interventions je le ferai avec plaisir – que vous n'aimez pas les PLAI, c'est-à-dire les logements vraiment sociaux.

Nous vous rappelons un chiffre, Monsieur le Maire : plus de 90% des locataires bordelais sont éligibles à un logement social. Et un deuxième, parce que je sais que vous en êtes gourmand, il y a aujourd'hui 13.000 demandes de logements sociaux sur le seul territoire de notre ville. Ces chiffres devraient vous faire réfléchir.

In Cité a les pouvoirs. Elle en use d'ailleurs allègrement en matière de préemption et d'expropriation. Elle a, malgré un résultat cette année négatif, une réelle puissance financière. Elle émerge à un certain nombre de dispositifs : la CPA, l'OPAH, etc., sauf qu'elle n'a pas de la part du maire une consigne claire de création de logements sociaux. C'est pourquoi aujourd'hui elle affiche des résultats certes honorables sur l'aspect réhabilitation des logements privés, mais elle est incapable de produire plus de 9 logements sociaux publics par an hors recyclage public foncier.

Donc nous n'approuvons évidemment pas ce bilan et nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. GAÜZERE

M. GAÜZERE. -

Monsieur le Maire, je conseillerai à M. ROUVEYRE de lire l'article du Monde d'hier qui met en évidence la qualité de la politique de M. Delanoë à Paris en ce qui concerne le logement social.

M. LE MAIRE. -

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Brièvement, je ne veux pas répondre à la place de ma collègue Elizabeth TOUTON, mais je ne peux pas laisser dire que dans le centre historique et particulièrement à Saint Michel on n'essaie pas de faire du logement social.

Je sais que pour l'opposition In Cité est votre fonds de commerce politique, M. ROUVEYRE, mais on ne peut pas travestir la vérité.

Vous dites : « depuis 10 ans... ». Eh bien allons-y : depuis 20 ans, depuis 30 ans je crois qu'il faut regarder l'évolution réelle de la politique de la ville et de la politique d'In Cité.

Nous avons rencontré des difficultés liées au surcoût du foncier pour la réalisation de logements sociaux dans le centre historique. C'est une réalité que n'importe quel technicien et politique se doit de reconnaître. In Cité, au départ porteur de cette convention d'aménagement, a proposé aux bailleurs et n'a pas voulu faire en direct pour évidemment ne pas qu'on soit accusé de préempter complètement la construction de logements sociaux. Les autres bailleurs n'ont pas répondu à cette offre, si bien qu'In Cité depuis plusieurs années a repris la construction de logements sociaux publics, et il y a eu une très forte progression.

Donc je pense qu'on ne peut pas comme ça simplement avancer des chiffres qui n'ont aucun sens, faire des divisions, des multiplications, que seul vous comprenez.

Par ailleurs, en matière de construction de logements sociaux j'aimerais dire qu'on est aujourd'hui sur le quartier Saint Michel avec beaucoup de logements sociaux de fait, c'est-à-dire encore aujourd'hui de logements en mauvais état, et que nous allons continuer d'œuvrer pour passer des logements sociaux de fait à de véritables logements sociaux de droit, qu'ils soient d'ailleurs privés ou publics. Il ne faut pas avoir d'obstination à refuser les logements privés sur un secteur où il y a essentiellement du bâti qui appartient à des privés. Donc il faut au contraire amener les propriétaires privés autour de la table, ce que nous faisons petit à petit.

Cela représente 30% au total - privé, public - de toutes les opérations. C'est donc extrêmement important.

Quant à la construction de logements sociaux et la politique de l'Etat, j'aimerais vous rappeler ce que vous avez souligné, Monsieur le Maire : quand on voit une ministre du logement qui nous explique que l'Etat va donner des terrains à la Mairie de Bordeaux pour faire du logement social et que concernant certains de ces terrains, dont un très proche du quartier Saint Michel, en réalité il est donné depuis longtemps grâce à votre intervention, Monsieur le Maire, et qu'on va y inaugurer dans quelques jours un foyer de jeunes travailleurs, j'ai envie de dire qu'il faut arrêter les effets d'annonce et il faut agir comme nous le faisons nous ici à Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Simplement un mot sur ce qui vient d'être dit à l'instant et sur ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, où vous évoquiez la responsabilité de la CUB en matière de production de logement et de précarité énergétique.

Sur la question qui vient d'être évoquée : d'abord nous traitons du PNRQAD, donc là je fais quand même remarquer que cette CPA est portée par la Ville, même si la CUB participe financièrement. Donc la Ville est bien engagée elle aussi dans une politique de logement.

Par ailleurs si la Communauté Urbaine dispose en effet de la délégation des aides à la pierre, cela n'exonère pas la Ville de ses responsabilités, en particulier sur les outils à mettre en œuvre au service du logement et en particulier justement sur la question foncière.

A l'instant cette question foncière vient d'être évoquée. Moi je suis très à l'écoute de vos déclarations, Monsieur le Maire, sur la question foncière. Donc j'avais noté que vous aviez déclaré dans un clavardage qui remonte à 2 ans environ, je vous cite :

« Je souhaiterais que l'Etat mette à disposition des terrains moins chers, car l'Etat les vend souvent au prix fort, et l'Etat est un grand propriétaire, tout comme RFF et la SNCF. »

Alors aujourd'hui vous considérez avec un peu d'agacement ce projet de cession des terrains de l'Etat avec une décote. Nous aurions pour ce qui nous concerne attendu un satisfecit de votre part.

Et votre commentaire qui consiste à dire, ça vient d'être rappelé à l'instant, que la moitié des terrains sont déjà cédés et que certaines réalisations sont en cours, ça me paraît un peu court, parce que cette liste de terrains a tout de même été produite par les préfets sur la base des données disponibles, c'est-à-dire au mois de mars, je me permets de vous le rappeler, ce qui prouve que le travail d'identification n'avait pas été fait correctement par le gouvernement précédent. Nul ne vous empêchait de mettre à la disposition du préfet une liste actualisée.

Mais ça ne me semble pas l'essentiel. Cette liste à la demande du ministre va être actualisée dans les jours prochains, donc nous allons partir sur de nouvelles bases. Ça n'enlève rien à la mesure qui consiste à proposer des terrains de l'Etat avec une décote au bénéfice du logement social.

Vous n'oubliez pas que la question foncière pèse pour à peu près 20% en termes financiers dans la production de logement social. Donc c'est tout à fait essentiel.

Concernant l'îlot des Remparts vous avez en effet rappelé que la vente avait été décidée par le ministre de la justice voilà plusieurs mois. Dont acte. Mais justement peut-être peut-elle se faire dans des conditions plus avantageuses pour la Ville ce qui permettrait d'augmenter la production de logement social sur cet îlot des Remparts. En tout cas pour ma part je m'en féliciterais.

Donc je pense que cette polémique qui est lancée au travers de cette question foncière sur une question de liste me paraît totalement déconnectée de l'intérêt du sujet et de la question foncière en particulier.

M. LE MAIRE. -

Ah Madame NOËL, je vous admire. Défendre l'indéfendable c'est un exercice difficile.

Je peux vous dire pour avoir rencontré beaucoup d'amis maires, et pas tous UMP, beaucoup socialistes, que ça a été un grand éclat de rire, parce que certains de ces terrains ont déjà été payés par la Communauté Urbaine depuis 3 ans. Alors n'essayez pas de noyer le poisson...

(Mme NOËL hors micro)

M. LE MAIRE. -

Vous avez trouvé une astuce, maintenant quand je vous réponds vous essayez de couvrir ma voix en continuant à parler. C'est tout de même une technique curieuse. Ce n'est pas vraiment une grande appétence pour le débat.

Je vous le répète, sur cette liste il y a des terrains qui sont vendus et payés depuis des années.

Il y a peut-être une suggestion que je vais vous faire. Est-ce qu'on va rembourser à la CUB une partie du prix qu'on a décaissé ? Voilà quelque chose qui permettrait de vérifier la bonne foi de votre ministre, si elle est toujours membre du gouvernement d'ici quelques semaines, parce qu'il y a doute.

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, je vais être rapide après les interventions de mes collègues, mais M. ROBERT je ne peux pas vous laisser dire que la politique du logement social de la Ville de Bordeaux a produit des tas et des tas de logements. En 10 ans l'augmentation est de moins de 1% !

MME TOUTON. -

Non !

MME AJON. -

Moins de 1% ! Ce sont les chiffres INSE ! De 15,1 en 2001 à 15,95 en 2011 ! Cela fait moins de 1%. Ce sont les chiffres ! On ne va pas non plus inventer des chiffres et se satisfaire et dire qu'il y a de tas et des tas de logements ! Ce n'est pas vrai ! Il faut arrêter de dire des bêtises, Monsieur ! Ce n'est pas possible !

(Brouhaha)

MME AJON. -

La Ville de Bordeaux a choisi de laisser sur le champ concurrentiel l'action logement en permettant ainsi de produire du logement qui n'est pas adapté aujourd'hui aux ressources des familles. Voilà la réalité !

Maintenant on essaye d'avancer avec le gouvernement, avec la CUB et avec la Ville de Bordeaux bien entendu. C'est ça aujourd'hui.

Par contre j'espère que vous vous satisfaites tous ici de l'action du gouvernement et du gel des loyers à la relocation qui vont permettre aux Bordelais, je l'espère, de respirer ! Ça, nous devrions tous nous en satisfaire, M. ROBERT ! Pas du moins de 1% de la Ville de Bordeaux en production !

M. LE MAIRE. -

Mme TOUTON

MME TOUTON. -

Je viens d'entendre des choses, Monsieur le Maire... Vraiment je suis hallucinée.

« Il n'y a pas de politique du logement à la Ville de Bordeaux ». Ça fait des années que nous travaillons avec les partenaires, que ce soit la CUB, que ce soit l'Etat, que ce soit les bailleurs, pour produire toujours plus de logement social.

Nous avons produit dans les dernières années 800 logements sociaux ; l'année dernière 850 logements sociaux ; sur le triennal des 3 années à venir 1800, alors que le PLH est d'environ 575 pour la Ville de Bordeaux.

Donc de dites pas qu'on ne produit pas de logement social. Non seulement nous y travaillons, mais nous y consacrons des sommes extrêmement importantes. On va voir tout à l'heure 4 délibérations pour plus de 800.000 euros d'aide au logement social.

Il y a très très peu de communes, Mme AJON, qui investissent autant dans le logement social.

Quant à essayer de dire que nous n'avons pas la volonté d'atteindre les 20%, voire les 25%, je vous signale qu'on l'a largement anticipé.

C'est 35% sur toutes les opérations que nous lançons , 35% de logements sociaux ! C'est bien au-delà. On est bien d'accord.

Nous avons inscrit au futur PLU 80 terrains en servitude de mixité sociale. Il n'y a pas beaucoup de communes qui font ça.

Alors je trouve que c'est un peu facile de toujours dire qu'on ne fait pas ci, qu'on ne fait pas ça, mais en attendant il y a beaucoup de gens qui arrivent à rentrer dans des logements sociaux, ce n'est peut-être pas encore suffisant, on est d'accord, mais qui peu à peu arrivent à se loger dans des logements que nous avons initiés grâce au grand projet d'aménagement que le maire a voulu.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

Allez, on va entendre quelques mensonges complémentaires.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Très rapidement, Monsieur le Maire. Je voudrais quand même dire à Mme TOUTON que pour ma part vous êtes de très très bonne volonté, sauf que le maire ne vous donne pas les moyens d'y arriver.

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Farceur !

Vous êtes de plus en plus farceur, M. ROUVEYRE. Il faut vraiment prendre les choses à la rigolade avec vous parce que tout ça n'est pas sérieux. C'est du théâtre. Mais vous savez, ça m'amuse plutôt.

M. RESPAUD, un autre acteur de théâtre bien connu. Continuons la farce.

M. RESPAUD. -

Moi je trouve extrêmement grave, Monsieur le Maire, que vous vous placiez sur ce terrain-là, celui du théâtre ou du cinéma, parce que c'est un problème qui préoccupe les Bordelais...

M. LE MAIRE. -

C'est vous qui faites du cinéma. Le nombre de contrevérités que nous avons entendues depuis 10 minutes, c'est absolument scandaleux.

M. RESPAUD. -

Vous me donnez la parole et vous parlez sur moi !

M. LE MAIRE. -

On n'a pas le droit de mentir comme ça, même quand on fait de la politique politicienne. Mme TOUTON a rétabli les chiffres. Je ne vais pas vous laisser continuer à dire des contrevérités. Ça suffit.

M. RESPAUD. -

Je ne dis pas de bêtises, je dis un fait précis. En 1995 quand vous êtes arrivé...

M. LE MAIRE. -

Tout allait bien. La Ville était en pleine forme.

Vous avez déjà fait trois fois campagne sur ce thème en disant qu'en 95 tout allait bien ! Vous vous êtes ramassé des gamelles formidables ! Continuez comme ça. Continuez d'expliquer aux Bordelais que rien ne va bien !

M. RESPAUD. -

Les gamelles ce n'est pas nous qui les avons prises jusqu'à maintenant et j'espère que ça ne sera pas à l'avenir qu'on les prendra !

M. LE MAIRE. -

Allez, on vote, parce que ça suffit. Ce n'est plus du débat, c'est du cinéma, je le répète. Et moi je ne suis pas réalisateur de film.

466 qui est contre ?... Qui est contre ?

Ah, c'est extraordinaire ! Ce que nous faisons est absolument cataclysmique et ils n'osent pas voter contre !

Qui s'abstient ? Voilà. Timidement.

Et tout le reste vote pour.



VILLE DE BORDEAUX

*Convention Publique d'Aménagement du 8 juillet 2002
« BORDEAUX CENTRE VILLE OPERATION REQUALIFIANTE »*

COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE Année 2011

Note de conjoncture
Bilan
Annexes



NOTE DE CONJONCTURE : ACTIVITE 2011 & PERSPECTIVES 2012

1. L'équipe opérationnelle
2. Le partenariat
3. Les aides à l'amélioration du parc privé
4. Les notifications de travaux obligatoires en Périmètre de restauration immobilière
5. Les études opérationnelles
6. Les acquisitions immobilières
7. Le relogement
8. Recyclage foncier d'immeubles de logements
9. Confort urbain : locaux collectifs, locaux commerciaux et d'activité
10. Information et communication

LE BILAN PREVISIONNEL

1. Analyse de l'évolution depuis le CRAC précédent et des dépenses et recettes de l'année
2. Compte de résultat prévisionnel
3. Prévisions annuelles 2012/2014
4. Comparaison année n/année n-1
5. Dépenses et recettes de l'exercice 2011

ANNEXES

1. Tableau récapitulatif des acquisitions de l'exercice 2011
2. Tableau récapitulatif des ventes de l'exercice 2011

NOTE DE CONJONCTURE

1. L'équipe opérationnelle :

Autour du Directeur Général, l'équipe opérationnelle d'InCité pour le Centre historique d'agglomération regroupe à fin 2011 :

- une directrice de l'aménagement en responsabilité de la conduite de projet
- une assistante
- un chargé d'opération en responsabilité des aides à l'habitat privé
- un pôle acquisitions foncières (2 personnes)
- un pôle études et programmation (3 personnes)
- un pôle relogement, accompagnement social et gestion locative (3 personnes)
- une chargée d'opération en responsabilité des ventes

2. Le partenariat:

Le Conseil Programmatique : Ville / Architecte des Bâtiments de France / InCité

Le Conseil programmatique est une des **instances de conduite opérationnelle** mise en place dans le cadre de la CPA confiée à InCité.

Il constitue **un élément pivot et un chaînon essentiel dans la mise en œuvre des objectifs de la CPA :**

- Amélioration de la qualité de l'habitat
- Encadrement de la typologie des logements, notamment prévention du découpage des immeubles
- Respect et mise en valeur du patrimoine
- Repérage de situations potentielles d'insalubrité ou d'habitat indigne, avant mais aussi après projet : transformation sous sol, greniers, garages, en habitation
- Amélioration du confort résidentiel dans les immeubles : locaux tri et vélos.
- Mixité sociale à l'intérieur des immeubles : demande de logements sociaux dans les opérations privées, incitation à mixer locatif/accession...
- Incitation à mettre en œuvre des travaux de réhabilitation globale et pérenne par le lien avec les dispositifs d'aide : OPAH RU, FIG...

Elle est à la fois une instance de :

- Conseil
- Encadrement
- Repérage de situations nécessitant la mise en œuvre de mesures coercitives

Elle a pour principe d'examiner les projets le plus en amont possible, afin que les préconisations de programmation soient intégrées dès le démarrage des études.

En outre, c'est au moment du passage en CP (hormis pour les cessions d'immeubles par InCité) que sont **demandés puis négociés les quotas de logements sociaux dans l'immeuble.**

Activité de la commission en 2011 :

- **Réunie à 22 reprises, elle a examiné 183 immeubles dont 108 nouveaux, représentant 387 logements en projet**
- 82 d'entre eux ont fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme dans l'année
- Les préconisations principales portent sur :
 - La diversification de la typologie des logements dans 30% des dossiers
 - L'amélioration de l'aménagement intérieur des logements dans 1 dossier sur 4
 - La recherche de locaux communs (tri sélectif, vélos) dans 1 dossier sur 4
 - La création de terrasse ou d'espace extérieur dans 1 dossier sur 4
 - L'amélioration du traitement des façades dans 1 dossier sur 4

Année	Cadastre	Etat des lieux	En projet	Préconisés par CP	Préconisés/Projet
2007	205		244	200	-18%
2008	256	199	299	260	-13%
2009	219	217	245	207	-16%
2010	225	211	340	305	-10%
2011	305	299	387	339	-12%

- Répartition par quartier :

Quartier	Logements projetés							
	299		245		134		245	
	2008	2009	2010	2011				
Quinconces	25 8%	9 4%	12 9%	18 7%				
Gambetta Pey Berland	21 7%	43 18%	11 8%	28 11%				
Saint Pierre	64 21%	31 13%	14 10%	19 8%				
Saint Eloi	78 26%	41 17%	39 29%	43 18%				
Saint Michel	65 22%	88 36%	41 31%	41 17%				
Sainte Croix	22 7%	3 1%	4 3%	3 1%				
Victoire	16 5%	6 2%	5 4%	11 4%				
Marne Yser	8 3%	24 10%	8 6%	21 9%				

- Le conseil programmatique a donné lieu à 33 visites d'immeubles
- 68% de ces immeubles ou logements sont situés en secteur sauvegardé : part en diminution en corrélation avec la situation géographique des dossiers

Depuis 2002 :

- 1 314 immeubles ont été examinés représentant 2 170 logements au cadastre
- 2 581 logements étaient proposés par les opérateurs
- 2 269 logements ont été conseillés par la commission, soit 12% de moins que le nombre projeté

L'exercice du rôle d'encadrement joué par le Conseil programmatique continue à être complexes et les préconisations relatives à l'habitabilité parfois très difficiles à négocier, du fait de l'absence de plans intérieurs dans les permis de construire.

Par ailleurs, on voit augmenter le nombre d'opérations de réhabilitation en PLU, pour lesquelles nous disposons de peu de contrôle.

Un phénomène nouveau a d'ailleurs fait son apparition : celui d'aménagement de locaux d'habitation dénommés « chambres », qui ne répondent pas aux critères minimaux d'un logement en terme de surface et/ou d'équipements, mais ne sont pas non plus déclarés comme hébergement hôtelier et échappent de ce fait à la réglementation applicable à ces établissements, tant en équipements/services qu'en normes de sécurité. Ces locaux sont donnés en location à une clientèle captive en difficulté d'accès au logement, à des tarifs au m² au final très élevés mais avec un loyer en apparence modeste du fait de la très faible superficie des locaux. Ce phénomène est très inquiétant pour les conditions d'habitat des occupants et la dégradation accélérée du bâti qu'un tel niveau d'occupation ne manquera pas de générer.

La définition de moyens d'action et une action concertée de l'ensemble des partenaires paraît indispensable sur le sujet. Le seul moyen d'action dont dispose InCité en cas de refus de négocier par les porteurs de projets reste le recours à l'usage du droit de préemption afin de stopper des ventes d'immeubles destinées à de la découpe en petits logements, doublée de programmes de travaux médiocres, mais il ne peut être systématisé.

En 2011 un travail a été mené afin de stabiliser l'organisation du travail de la commission de manière à poursuivre le travail essentiel d'encadrement et d'incitation auquel elle est indispensable et de s'assurer de la cohérence avec les autres instances de pilotage.

Une mise à plat du rôle des différentes instances en place sur le territoire a été réalisée : Conseil programmatique, Ateliers du Centre, Commission avant projets, CLUB, de manière à arrêter début 2012 un principe de fonctionnement : l'objectif est que les porteurs de projet aient une bonne lisibilité des domaines de compétence et de l'articulation de ces instances et que l'ensemble des volets des projets soient traités de manière cohérente et exhaustive.

La Commission sociale et technique (CST):

Destinée à réunir les partenaires institutionnels et associatifs, la commission travaille sur la situation des ménages à reloger dans le cadre des projets de restauration immobilière et présentant des fragilités sociales.

Elle a continué à se réunir tous les 2 mois et permet un échange avec les partenaires, en particulier les MDSI, la CRAMA et le CCAS, afin de mieux appréhender la situation de certains ménages, et de chercher des solutions et/ou des partenariats adaptés.

La lutte contre l'insalubrité et le mal logement :

Le lancement du PNRQAD et de l'OPAH RU Hôtels meublés ont permis de relancer un dispositif partenarial de lutte contre l'habitat indigne.

Des instances partenariales ont été mises en place au second semestre 2011, qui réunissent notamment les directions de l'habitat, le SCHS et le service du péril, ainsi que la CAF et le CCAS.

Les principes d'une action de terrain complémentaire et dans certains cas conjointe a été arrêté.

L'année 2012 permettra le renforcement de cette action commune et le renforcement de l'action coercitive sur les situations d'habitat indigne.

3. Les aides à l'amélioration de l'habitat privé :

A fin 2011, les dispositifs d'aide au logement privé mis en œuvre dans le périmètre de la CPA ont permis :

- l'amélioration de 1 395 logements locatifs
- l'amélioration de 50 logements occupés par leurs propriétaires
- le financement de l'acquisition et/ou de travaux pour 74 accédants à la propriété

2011 a vu la mise en œuvre d'une nouvelle OPAH R.U., outil clé dans la conduite de l'opération de requalification immobilière du Centre Historique, volet « incitation » indispensable à la bonne fin des volets d'encadrement et de coercition.

InCité a été désigné comme animateur de ce dispositif à l'été 2011, au terme d'un appel à la concurrence.

Une convention d'OPAH entre la Ville de Bordeaux et les co-financeurs a été signée en novembre 2011 pour une durée de 5 ans.

Elle a pour objectifs de permettre l'amélioration de 535 logements : 300 locatifs intermédiaires, sociaux et très sociaux, 185 occupés par leurs propriétaires et 50 acquis en résidence principale.

Les résultats de 2011 sont donc limités aux dernières opérations financées par le PIG communautaire sur le 1^{er} trimestre et le démarrage des financements OPAH RU sur la fin d'année :

Logements locatifs :

69 logements ont été réhabilités dans ce cadre, dont 23 subventionnés : 1 en loyer intermédiaire et 22 en loyer social.

Propriétaires occupants :

5 propriétaires occupants ont bénéficié d'aides.

2012 devrait voir monter en puissance l'activité de l'OPAH RU. Néanmoins, on sait que les objectifs d'amélioration de logements occupés par leur propriétaire seront difficiles à atteindre, compte tenu des plafonds de ressources auxquels il doit être satisfait, qui sont extrêmement faibles.

4. PRI : Gestion des notifications de travaux et restructuration d'îlots

Ilots du quartier Saint Eloi

La première DUP prise par le Préfet le 31 mars 2004 sur les îlots St James et Teulère a donné lieu à notification de travaux aux propriétaires en 2004 et 2005.

En 2005 une seconde DUP a été prise le 8 juin pour les îlots Bouquière-Sainte Colombe, Bouquière-Buhan et Renière : les notifications ont été adressées aux propriétaires en 2005 et 2006.

A fin 2011, 75 des 78 immeubles en notification, soit 393 logements sur un total de 396 concernés, ont fait l'objet ou sont en passe de faire l'objet de travaux.

3 immeubles ont été acquis par expropriation du fait de la non réalisation des travaux notifiés et de l'absence totale d'engagement des propriétaires concernés à engager les travaux.

Une nouvelle enquête parcellaire a été organisée en 2011 concernant 6 biens (immeubles ou appartements dans une copropriété) pour lesquels les travaux se trouvaient en situation de blocage : le commissaire enquêteur a conclu à l'expropriation immédiate pour l'un des biens ; pour les 5 autres, elle a proposé d'accorder aux propriétaires un dernier délai pour réagir, aucun délai n'allant au-delà de l'année 2012.

Les travaux de restructuration des cœurs d'îlots se sont poursuivis en 2011 dans l'îlot Bouquière-Buhan : les travaux de démolition de l'arrière du 22 rue Buhan ont été engagés, permettant de dégager une cour et de permettre au 45 rue Bouquière d'ouvrir des fenêtres sur le cœur d'îlot, sur une façade aveugle jusque là.

2011 a également vu démarrer les travaux de démolition en cœur d'îlot Bouquière-Ste Colombe, à l'arrière du 32 et du 34 rue Sainte Colombe, et la restauration de ces 2 bâtiments qui vont être liaisonnés et restructurés pour créer des logements familiaux en accession à la propriété.

En 2012, les travaux de restructuration du cœur d'îlot Bouquière-Buhan vont se poursuivre : les études techniques préalables aux travaux de démolition de l'arrière du 26 rue Buhan seront réalisées dans la perspective d'engager les travaux en fin d'année, conjointement à la réhabilitation du bâtiment sur rue en logements sociaux publics.

Dans le même temps, nous étudierons l'aménagement définitif du cœur d'îlot, au sol mais également dans le traitement des mitoyennetés (abaissement de murs de clôture) ; une réflexion va être engagée sur le statut et l'usage de ce cœur d'îlot.

La livraison de l'îlot Bouquière-Ste Colombe interviendra fin 2012.

Ilots Fusterie et Faures Gensan du PRI Saint Eloi - Salinières

La mise à jour des études préalables a été présentée à la Collectivité au printemps 2010.

La mise en œuvre des obligations de travaux était conditionnée par celle d'un système d'aides incitatives qui a vu le jour à l'automne 2011 avec l'OPAH RU.

La proposition d'organiser et de déclencher les notifications par niveau de priorité a été retenue, ainsi que la proposition de porter le délai pour réaliser les travaux à 36 mois au lieu de 30 sur les îlots du quartier Saint Eloi.

Compte tenu du retour d'expérience sur le quartier Saint Eloi, et en particulier de l'investissement en temps d'accompagnement nécessité par cet outil, il a été proposé à la collectivité de ne notifier que les immeubles en niveau 4 et 5.

Compte tenu du délai écoulé il a fallu à nouveau actualiser l'étude sur certains immeubles.

A l'automne 2011, afin de favoriser un travail concerté avec les propriétaires concernés par des travaux obligatoires, en amont de la Déclaration d'utilité publique, nous avons mis en place un dispositif d'accompagnement individuel.

Sur chacun des îlots, en sus d'une chargée d'opération référente à InCité, a été désignée une architecte libérale qui se voit confier la collecte et l'analyse des informations constitutives du programme de travaux obligatoires, ainsi qu'un travail

d'accompagnement des propriétaires dans cette phase préparatoire, durant laquelle ils n'ont pas encore désigné de maître d'œuvre.

Ainsi, chaque propriétaire, copropriétaire et syndic concerné, s'est vu proposer une rencontre individuelle avec son référent au sein d'InCité, l'architecte en charge de son secteur, et le pôle OPAH afin d'examiner le cadre d'aides dans lequel son projet est susceptible de s'inscrire.

Ces rendez-vous s'étalent de novembre 2011 à mai 2012.

	Faures Gensan	Fusterie	Total
Immeubles à notifier	62	41	103
dont acquis InCité	7	3	10
Logements à notifier	261	146	407
dont acquis InCité	43	8	51
Occupation	189	112	301
Locatif	168	108	276
Propriétaire occupant	21	4	25

Compte tenu de la mise en place de l'OPAH RU et du temps nécessaire aux rencontres avec les propriétaires, puis à la mise au point du dossier d'enquête publique, qui doit comporter pour chaque immeuble et/ou logement un programme de travaux, le dossier d'enquête publique ne pourra être finalisé avant l'été 2012 et l'enquête aura donc lieu au début de l'automne 2012.

Le calendrier prévisionnel opérationnel sera alors le suivant :

<i>Rencontres préparatoires avec les propriétaires</i>	<i>2^d semestre 2011 + 1^{er} semestre 2012</i>
<i>Enquête publique préalable à la DUP</i>	<i>2^d semestre 2012</i>
<i>Enquête parcellaire / Notifications de travaux</i>	<i>2^d semestre 2012 + 1^{er} semestre 2013</i>
<i>Délai de 36 mois</i>	<i>2^d semestre 2015 + 1^{er} semestre 2016</i>

Ce délai excède la date d'achèvement de la convention publique d'aménagement confiée à InCité.

Les modalités (administratives, juridiques, financières) de finalisation de cette opération après 2014 devront être précisées courant 2012.

PRI Sainte Croix

Les ilots à restructurer

L'année 2011 a permis d'arrêter les orientations d'aménagement de ces ilots, tant en ce qui concerne les principes de composition urbaine que les gabarits constructibles.

Leur aménagement va permettre de réaliser la réhabilitation et la construction d'environ 80 logements locatifs et en accession.

Les programmes seront majoritairement dédiés à la réalisation de logements sociaux, 15 par Aquitanis sur l'îlot « Carpenteyre » et 25 par Gironde Habitat sur l'îlot « Nerigean Sauvageau » ; ils bénéficieront des financements du PNRQAD.

L'îlot « Nerigean Sauvageau » accueillera également des maisons individuelles en accession et l'îlot « Carpenteyre » un programme de logements en accession associé à la réhabilitation du Théâtre de la lucarne.

Une enquête préalable à Déclaration d'utilité publique a été sollicitée à l'été 2011: elle a pour objectif d'explicitier la cohérence des différentes actions engagées et de poursuivre l'acquisition de 3 parcelles nécessaires au projet.

Les cahiers des charges de prescriptions urbaines et architecturales seront adressés aux bailleurs sociaux au printemps 2012 : ils pourront ainsi engager leurs études de projet pendant qu'InCité mènera les démarches et études préalables à la démolition et à l'aménagement des terrains, qui devraient être réalisés début 2013.

La déclaration d'utilité publique permettra quant à elle de finaliser les dernières acquisitions nécessaires à la réalisation du programme.

Les notifications de travaux obligatoires

Compte tenu des contraintes de délai liées à la proximité de la fin de la CPA il a été proposé à la collectivité de travailler à la mise au point de programmes de travaux prioritaires sur des immeubles nécessitant des travaux de manière prioritaire. Une trentaine d'immeubles a été repéré en 2011 et va faire l'objet de visites préalables par des architectes habilités sur 2011 et 2012.

Périmètre PNRQAD hors PRI

La signature de la convention PNRQAD permet l'étude et la mise en œuvre d'opération de restauration immobilière sur des biens particulièrement dégradés ou présentant un fort enjeu de restructuration, hors des périmètres de PRI, en particulier dans le secteur « Marne-Yser ».

De premières études ont été diligentées courant 2011, notamment grâce au travail de veille foncière.

5. Les acquisitions immobilières

Les acquisitions amiables et la prospection

La prospection foncière en vue d'acquisitions amiables s'est poursuivie.

Elle s'est concentrée sur :

- Les immeubles identifiés comme devant faire l'objet de restructuration lourde en PRI
- Les immeubles repérés en mauvais état en secteur diffus
- Les immeubles constituant une opportunité pour création de logement social public ou accession à la propriété
- Les commerces en pied d'immeuble

Le détail des transactions est annexé aux présentes : 11 actes d'acquisition et une éviction commerciale dont 7 acquisitions amiables, 3 accords amiables après préemption, 1 acquisition après fixation judiciaire du prix.

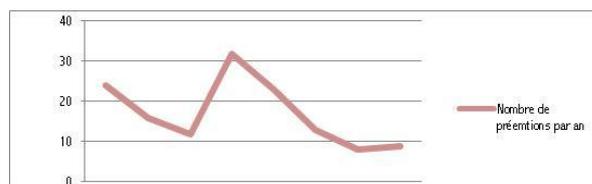
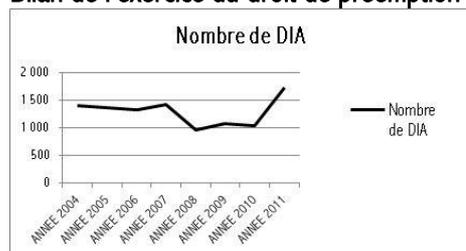
La mise en œuvre de la politique de veille foncière

Depuis le début de la CPA, toutes les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) sont transmises par la Mairie à InCité qui les analyse et procède à une éventuelle visite du bien.

Ce dispositif est indispensable à la bonne conduite de l'opération car il permet à la fois d'identifier l'intérêt que peut représenter la maîtrise d'un bien immobilier pour le déroulement du projet de requalification du Centre Historique, et de suivre au plus près l'évolution du marché ; c'est aussi l'occasion d'engager un travail avec l'acquéreur sur le programme envisagé et de s'assurer ainsi de la cohérence de ce programme avec les objectifs poursuivis par la Ville de Bordeaux.

L'année 2011 a été marquée par un accroissement très important du volume de transactions par rapport à 2010 : 1 725 DIA contre 1 040 en 2010, soit +66 %, avec un niveau supérieur à tous ceux enregistrés depuis 2003 qui étaient en moyenne autour de 1 300.

Bilan de l'exercice du droit de préemption urbain :



	TOTAL DIA	DECISIONS DE PREEMPTION	% des DIA	PREMPTION AU PRIX	% des PREEMPTIONS	ACQUISITION PAR DPU	% des DIA	Acquisition par DPU au prix
CUMUL 31/12/2003	2 044							
ANNEE 2004	1 389	24	1,73%	7	29%	10	0,72%	5 50%
CUMUL 31/12/2004	3 433	51	1,49%	17	33%	29	0,84%	15 52%
ANNEE 2005	1 364	16	1,17%	7	44%	9	0,66%	5 56%
CUMUL 31/12/2005	4 797	67	1,40%	24	36%	38	0,79%	20 53%
ANNEE 2006	1 318	12	0,91%	1	8%	1	0,08%	1 100%
CUMUL 31/12/2006	6 115	79	1,29%	25	32%	39	0,64%	21 54%
ANNEE 2007	1 417	32	2,26%	7	22%	12	0,85%	7 58%
CUMUL 31/12/2007	7 532	111	1,47%	32	29%	51	0,68%	28 55%
ANNEE 2008	959	23	2,40%	6	26%	6	0,63%	3 50%
CUMUL 31/12/2008	8 491	134	1,58%	38	28%	57	0,67%	31 54%
ANNEE 2009	1 069	13	1,22%	0	0%	7	0,65%	0%
CUMUL 31/12/2009	9 560	147	1,54%	38	26%	64	0,67%	31 48%
ANNEE 2010	1 040	8	0,77%	2	25%	2	0,19%	9 450%
CUMUL 31/12/2010	10 600	155	1,46%	40	26%	66	0,62%	40 61%
ANNEE 2011	1 725	9	0,52%	5	56%	5	0,29%	4 80%
CUMUL 31/12/2011	12 325	164	1,33%	45	27%	71	0,58%	44 62%

Synthèse des acquisitions foncières à fin 2011

Acquisitions	2011	Cumul à fin 2011
Immeubles à restructurer	6	90
Logements à restructurer	3	74
Immeubles pour relogement	0	4
Logements pour relogements	0	1
Autres biens	2	24

En 2012 la priorité sera la recherche d'accords amiables sur les immeubles identifiés en acquisition prioritaire dans le cadre des PRI, notamment en îlots de restructuration foncière et la prospective à destination du logement locatif social.

6. Le Relogement

En 2011 l'équipe en charge du relogement et de l'accompagnement social a poursuivi ses efforts pour parvenir à satisfaire les attentes et besoins des locataires bénéficiaires du droit au relogement, même si le nombre de relogement a diminué du fait de la diminution de l'activité opérationnelle.

Le travail en coordination avec les acteurs sociaux de terrain (MDSI, CCAS, CRAMA...), organismes de tutelle/curatelle, structures médicales de suivi, s'est poursuivi.

L'accompagnement des porteurs privés d'opérations de restauration immobilière et la négociation avec eux de l'attribution de logements à loyers conventionnés dans leurs projets a continué à porter ses fruits.

En 2011, cette offre a permis de satisfaire 16 des 17 relogements définitifs (retours sur place inclus).

Depuis le début de la CPA, c'est 72% des besoins qui ont ainsi été satisfaits.

Un travail s'est engagé avec les bailleurs sociaux à l'occasion de l'élaboration de la charte du relogement du PNRQAD, dans la perspective de réserver au moins 50% des programmes livrés dans ce périmètre, à une offre aux ménages à reloger dans le cadre de l'action de requalification du centre historique.

Conformément aux engagements de la Ville de Bordeaux, InCité s'est attachée à reloger dans le centre historique les ménages qui le souhaitaient.

Nombre de relogements :

181 ménages avaient fait l'objet d'un relogement à fin 2010 :

- 147 ont été relogés définitivement dont 17 sur l'année
- 55 avaient été relogés temporairement, en attente d'un retour sur place après travaux ou d'une solution de relogement définitif ; 6 d'entre eux se trouvaient en cours de relogement temporaire en 2011.

Localisation du relogement définitif :

55 % des ménages relogés définitivement l'ont été dans leur quartier d'origine.

Les ménages résidant dans les quartiers Saint Eloi et Saint Michel, qui constituent 80% des relogements définitifs, ont été relogés :

- Pour Saint Eloi : pour 51 % dans le quartier Saint Eloi et 25 % à Saint Michel
- Pour Saint Michel : pour 55 % dans le quartier Saint Michel et 24 % à Saint Eloi

Motif du relogement

Type d'immeuble	Nombre de ménages	%
Immeubles à restructurer	69	45 %
Immeubles en notification de travaux	38	25 %
Immeubles en protocole de relogement OPAH	28	18 %
Immeubles en insalubrité	19	12 %
Total	154	

Localisation du relogement

Centre Historique	Bordeaux hors centre historique	CUB
129	16	2
88 %	11 %	1 %

Bailleur accueillant

OPAH/PIG	Retour dans logement d'origine	In Cité Bailleur	Locatif privé via agences et/ou bailleurs privés	Acquisitions CPA	Bailleurs publics	Partenaires sociaux	Accession à la propriété
78	19	17	10	11	5	5	1
53 %	13%	12%	7 %	7 %	3 %	3%	

7. Cessions d'immeubles – Recyclage foncier

Sur l'année, InCité a poursuivi son action de recyclage foncier au travers des cessions d'immeubles avec cahier des charges.

Les biens immobiliers remis sur le marché à fin 2011 :

- 88 biens représentant 380 logements ont été remis sur le marché
- 86 biens représentant 361 logements ont été vendus ou sont sous promesse de vente, et sont en cours de commercialisation avec pour destination :

Immeubles vendus	
Logements locatifs privés	115 dont 40% en loyers sociaux
Logement locatifs sociaux publics	121
Logement en accession	102
Stationnement	197

Le tableau détaillé des cessions de l'exercice 2011 est annexé aux présentes.

Le logement en accession à la propriété

Rappel objectif CPA	400 dont 300 via le recyclage foncier
Production à fin 2011	224 dont 102 via le recyclage foncier
Capacité de production prévisionnelle 2012/2014	18 soit à terminaison d'opération 242 logements

En 2010, InCité a poursuivi le montage d'opérations en accession à la propriété dont elle assure elle-même la maîtrise d'ouvrage, afin de proposer des produits, neufs ou réhabilités, à des prix compatibles avec l'accession en résidence principale.

L'année 2011 a vu se livrer en particulier 2 opérations, au 55 rue Bouquière (3 appartements) et au 47 rue Ausone (6 appartements).

Ces opérations ont permis à des familles avec enfants et à de jeunes actifs, souvent locataires dans le centre ancien, d'accéder à la propriété, la plupart du temps pour la première fois.

Exemples de prix de cession (logement + cave privative incluse) :

T2	56 m2	Entre 160 et 175 000 €	2 857 à 3 125 €/m2
T3/T4 avec terrasse	90 m2	295 000 €	3 280 €/m2
T3/T4	94 m2	270 000 €	2 870 €/m2

Le chantier du 32/34 rue Sainte Colombe (4 appartements) a été engagé et les marchés de travaux du 65/69 rue Camille Sauvageau signés (2 maisons de ville et 2 appartements).

La capacité de production prévisionnelle identifiée sur la période 2012/2014 est de 18 logements.

Le niveau atteint par les prix de vente rend particulièrement difficile la production de logements en accession à la propriété ; les stocks disponibles et la capacité à produire identifiée à l'horizon 2014 ne permettront pas de remplir les objectifs de la CPA.

Le logement social public

Rappel objectif CPA	250
Production à fin 2011	207 dont 121 via le recyclage foncier
Capacité de production prévisionnelle 2012/2014	136 soit à terminaison d'opération 343 logements

Au cours de sa mission de suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), de son travail de prospection immobilière ou de ses consultations de remise en marché, InCité propose des opportunités foncières aux organismes HLM.

InCité a continué à consulter régulièrement les bailleurs sociaux en 2011 en leur proposant des acquisitions foncières sous cahier des charges.

Nous nous sommes rendu propriétaire de plusieurs immeubles destinés à du logement social, sur lesquels une programmation était achevée ou en cours d'élaboration fin 2011.

Les conditions de cession aux bailleurs sociaux ont été améliorées grâce au PNRQAD.

La capacité de production identifiée sur la période 2012/2014 est de 136 logements, dont 122 sont déjà en « stock » dans le cadre du recyclage foncier, ce qui permet d'atteindre une production globale de 349 logements, largement supérieure à l'objectif.

Le logement locatif privé

Rappel objectif CPA	1 645 dont 275 via le recyclage foncier
Production à fin 2011	1 395 dont 118 via le recyclage foncier
Capacité de production prévisionnelle 2012/2014	595 soit à terminaison d'opération 1 990 logements

Globalement, sur l'ensemble des logements produits, encadrés, accompagnés, 26 % sont conventionnés en loyer social ou très social.

Cette proportion est de 44% pour les logements locatifs privés produits via le recyclage foncier.

8. Confort urbain : locaux collectifs, locaux commerciaux et d'activités

Locaux collectifs :

Dans le cadre du Conseil programmatique 28 dossiers ont fait l'objet d'une préconisation relative à la création de locaux communs.

Des difficultés sont fréquemment rencontrées dans des opérations dont le rez de chaussée est entièrement affecté au commerce, et sur lesquelles les opérateurs sont réticents à renégocier les baux commerciaux pour pouvoir récupérer les emprises nécessaires : nous manquons dans ces cas de figure de moyens de contrainte qui pourraient être mis en place via le PLU.

Dans le cadre des cessions sous cahier des charges la création de 57 locaux poubelles et 53 locaux vélos a été contractualisée.

La mise en place de l'OPAH va permettre de disposer à nouveau d'un outil d'incitation financière à l'aménagement de locaux.

Stationnement :

La création ou l'aménagement de places de stationnement se poursuit mais au « compte-goutte », compte tenu des contraintes techniques et économiques.

Locaux commerciaux et d'activités :

Rappel objectif CPA	4 400 m2 dont 1 000 m2 à acquérir en pieds d'immeubles
Production à fin 2011	3 659 m2 dont 797 m2 locaux acquis en pieds d'immeubles
Stock à fin 2011	2 554 m2 dont 185 m2 locaux acquis en pieds d'immeubles
Capacité de production prévisionnelle 2012/2014	153 m2 soit à terminaison d'opération 6 366 m2

3 locaux sont en cours de travaux et devraient être livrés courant 2012.

9. *Information et communication*

La communication à visée opérationnelle et de terrain :

« **Le Centre** » est le lieu d'informations animé par InCité sur le programme de Requalification du Centre Historique. Il a été installé au 29 rue des Faures, sur la place Saint Michel, en 2009.

Il accueille les permanences de gestion locative et a servi de lieu de rendez vous avec les propriétaires des ilots Faures Gensan et Fusterie initiées en 2011.

Il a également été mis à disposition de l'association UnisCités dans le cadre du programme de lutte contre la précarité énergétique sur lequel travaille cette structure.

La communication auprès du public et des partenaires :

L'effort d'information et d'explication tant auprès des propriétaires et habitants du Centre Historique, qu'auprès des professionnels et du grand public s'est poursuivi.

Le blog du Centre historique a continué à fonctionner, avec la mise en ligne de manière interactive des informations et des échanges touchant aux différentes thématiques de la vie dans le centre historique.

Le site internet d'InCité a été enrichi.

Une communication régulière s'est poursuivie en direction de la presse, afin d'informer sur les actions menées dans le cadre du projet de requalification.

InCité a participé à des actions et des instances d'échange professionnel dans le cadre desquels ont été sollicitées ses compétences en aménagement en centre ancien : Café de l'architecture à Saint Michel notamment.

2012 devrait voir s'intensifier l'action de communication autour du lancement de la nouvelle OPAH RU d'une part, mais également à travers des réunions organisées avec les riverains (propriétaires, habitants, commerçants) de secteurs d'intervention, destinées à expliquer et illustrer les actions menées : sont notamment prévues des rencontres sur les ilots « Carpenteyre » et « Nerigeau Sauvageau », le quartier Saint Eloi, les ilots « Fusterie » et « Faures Gensan ».

LE BILAN PREVISIONNEL

1. Analyse de l'évolution depuis le CRAC précédent et des dépenses et recettes de l'année

En termes d'acquisitions et ventes immobilières, qui représentent respectivement 57 % des dépenses et 60 % des recettes, ce bilan correspond à **une capacité de production d'environ 576 logements en recyclage foncier, dont 341 sont réalisés ou en cours de réalisation et de 1 080 m2 environ de commerces « isolés ».**

La variation globale du budget par rapport à l'exercice précédent est à la baisse de 2 %.

DEPENSES

Le programme des **acquisitions foncières**, qui constitue 57% des dépenses budgétées diminue d'environ 9%.

Il tient compte d'une actualisation des valeurs d'acquisition ainsi que d'une diminution du nombre d'acquisitions, compte tenu de la proximité de l'échéance de la CPA.

Les **études** opérationnelles intègrent les études à l'immeuble sur les périmètres de restauration immobilière qui n'en ont pas encore fait l'objet, y compris les PRI Sainte Croix - Saint Michel.

Le coût prévisionnel des **travaux** augmente de 22% : il tient compte des résultats des études de projet, sur les démolitions et aménagements d'îlots d'une part, sur les immeubles avant revente d'autre part, dans la mesure où InCité assure la maîtrise d'ouvrage d'opération de logements en accession et de réhabilitation de locaux commerciaux dans le cadre de la CPA. Depuis le dernier bilan, il a notamment été décidé de confier à InCité la maîtrise d'ouvrage de la restauration du 49 rue Carpenteyre, y compris la partie affectée au Théâtre de la Lucarne.

Les coûts de **conduite d'opération** ont été fixés forfaitairement et n'évoluent pas.

Les **frais financiers** augmentent de 5%

La trésorerie prévisionnelle de l'opération a nécessité depuis 2008 la mise en place d'un prêt de portage foncier avec remboursement in fine sur les années 2012 et 2013.

En 2011, a également été utilisé un financement intercalaire, pour assurer le portage des immeubles et travaux avant revente : opérations en accession à la propriété et locaux du 115 Cours Victor Hugo.

RECETTES

Le montant des **cessions d'immeubles, parkings et locaux d'activités** diminue d'environ 4% : le montant des cessions est actualisé en fonction des valeurs prévisionnelles de revente et de la diminution des acquisitions en vue du recyclage foncier.

Les participations de l'ANRU et de la CUB dans le cadre du PNRQAD (celle de la CUB se substituant pour partie à une aide initialement prévue) sont intégrées aux recettes.

La **participation de la Ville de Bordeaux** reste identique à celle qui a été délibérée en 2010.

Compte tenu de la proximité de la fin de la CPA, un certain nombre d'actions engagées ne seront pas achevées au 30/06/2014 ; un certain nombre d'immeubles seront en cours de travaux et/ou de revente : le bilan prévisionnel distingue donc un état des dépenses et des recettes arrêté au 30/06/2014 et un état des dépenses et recettes à terminaison, c'est-à-dire à achèvement complet de l'opération.

Compte de résultat prévisionnel

Centre Historique d'Agglomération		CRACL	31/12/2011
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ACTUALISE - de 2002 à 2014 CRACL AU 31/12/2011	BUDGET € . H.T.	T.V.A.	BUDGET € . T.T.C.
Ventes immeubles	28 103 905	442 855	28 546 760
Ventes A.S.T.	261 145	51 184	312 329
Parkings /Activités/ Commerces/Equipements	7 796 906	37 490	7 834 396
Gestion temporaire	3 210 029	325 938	3 535 967
Subvention diverses	1 725 436	148 067	1 873 503
Subventions PNRQAD	4 093 330		4 093 330
Participation au bilan	17 883 888		17 883 888
Autres produits	1 254 415		1 254 415
TVA reversée	0		0
TOTAL PRODUITS AU 30/06/2014	64 329 054	1 005 534	65 334 588
PRODUITS A PERCEVOIR APRES LE 30/06/2014	6 942 288	442 590	7 384 878
TOTAL PRODUITS A TERMINAISON	71 271 342	1 448 124	72 719 466
Etudes opérations	994 476	194 917	1 189 393
Acquisitions foncières	40 162 190	426 922	40 589 113
Relogement	1 447 644	115 725	1 563 369
Travaux	11 471 059	916 268	12 387 327
Frais de commercialisation	104 035	36 862	140 896
Conduite d'opération	9 413 940	0	9 413 940
Divers	3 113 661	122 941	3 236 602
Frais financiers	3 174 575		3 174 575
T.V.A. non récupérable	562 250		562 250
T.V.A. à décaisser		-808 101	-808 101
TOTAL CHARGES	70 443 830	1 005 534	71 449 365
DEPENSES A DECAISSER APRES LE 30/06/2014	827 512	442 590	1 270 102
TOTAL CHARGES A TERMINAISON	71 271 342	1 448 124	72 719 466
RESULTAT INTERMEDIAIRE AU 30/06/2014	-6 114 776	0	-6 114 776
RESULTAT A TERMINAISON	0	0	0

2. Prévisions annuelles 2012/2014

	Prévisionnel			CRPO actualisé	Prévisionnel	CRPO
	2012	2013	2014	2002/2014	POST clôture	à terminaison
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Ventes immeubles logements	3 180 079	4 051 765	4 842 550	28 103 905	6 120 010	34 223 915
Ventes A.S.T.	20 104	0	0	261 145	0	261 145
Ventes activités écos & autres	2 710 000	240 000	2 096 600	7 796 906	549 780	8 346 686
Gestion temporaire	379 416	340 476	97 716	3 210 029	0	3 210 029
Subvention diverses	0	0	0	1 725 436	0	1 725 436
Participation au bilan Ville de Bordeaux	1 290 000	1 290 480	0	14 814 184	0	14 814 184
Participation CUB	0	0	0	3 069 704	0	3 069 704
ANRU PNRQAD	774 238	1 098 356	895 550	2 768 143	183 392	2 951 535
CUB PNRQAD	137 196	731 712	456 278	1 325 186	89 106	1 414 292
Autres Produits	0	0	0	1 254 415	0	1 254 415
TVA reversée				0		0
TOTAL PRODUITS	8 491 033	7 752 789	8 388 694	64 329 054	6 942 288	71 271 342
Etudes opérations	80 000	30 000	0	994 476	0	994 476
Acquisitions foncières	3 596 551	2 171 104	2 523 093	40 162 190	130 000	40 292 190
Relogement	120 000	150 000	60 000	1 447 644	0	1 447 644
Travaux	1 769 952	2 332 741	1 623 002	11 471 059	577 672	12 048 731
Frais de commercialisation	10 000	10 000	0	104 035	0	104 035
Conduite d'opération	865 000	865 000	50 000	9 413 940	0	9 413 940
Divers	381 519	280 440	146 947	3 113 661	20 000	3 133 661
Frais financiers	395 002	373 225	219 263	3 174 575	96 263	3 270 838
T.V.A. non récupérable	12 166	23 427	10 323	562 251	3 577	565 828
TVA à décaisser				0		0
TOTAL CHARGES	7 230 190	6 235 937	4 632 628	70 443 831	827 512	71 271 342
	1 260 844	1 516 852	3 756 066	-6 114 777	6 114 776	-1

3. Comparaison année n/année n-1

	DERNIER CRAC APPROUVE au 31/12/210	ECART AVEC DERNIER CRAC APPROUVE	
Ventes immeubles logements	36 378 710	-2 154 795	-5,9%
Ventes A.S.T.	248 441	12 704	5%
Ventes activités écos & autres	8 004 151	342 534	4%
Gestion temporaire	2 931 968	278 062	9%
Subvention diverses	1 725 436	0	0%
Participation au bilan Ville de Bordeaux	14 814 184	0	0%
Participation CUB	3 069 704	0	0%
ANRU PNRQAD	3 033 079	-81 544	-3%
CUB PNRQAD	1 272 874	141 418	11%
Autres Produits	1 204 020	50 395	4%
TVA reversée	0	0	
	72 682 567	-1 411 226	-2%
Etudes opérations	1 113 541	-119 065	-11%
Acquisitions foncières	44 385 295	-4 093 105	-9%
Relogement	1 392 183	55 461	4%
Travaux	9 905 314	2 143 417	22%
Frais de commercialisation	128 888	-24 853	-19%
Conduite d'opération	9 413 940	0	0%
Divers	2 744 960	388 701	14%
Frais financiers	3 114 703	156 135	5%
T.V.A. non récupérable	483 744	82 084	17%
TVA à décaisser	0	0	
	72 682 568	-1 411 225	-2%

4. Réalisé de l'exercice 2011

	Réalisation 2 011
	€ HT
Ventes immeubles logements	2 991 817
Ventes A.S.T.	0
Ventes activités écos & autres	524 797
Gestion temporaire	358 304
Subvention diverses	0
Participation au bilan Ville de Bordeaux	1 296 000
Participation CUB	0
ANRU PNRQAD	
CUB PNRQAD	
Autres Produits	60 395
TVA reversée	0
TOTAL PRODUITS	5 231 313
Etudes opérations	2 385
Acquisitions foncières	2 859 706
Relogement	135 461
Travaux	1 084 668
Frais de commercialisation	20 147
Conduite d'opération	865 000
Divers	371 228
Frais financiers	346 782
T.V.A. non récupérable	-11 824
TVA à décaisser	
TOTAL CHARGES	5 673 553
	-442 240

ANNEXES

D-2012/467

Information au conseil municipal. Incité. Rapport d'activité et financier de l'exercice 2011.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La SEM In Cité, dans laquelle la Ville de Bordeaux est actionnaire à hauteur de 25% du capital, exerce deux activités distinctes :

- la gestion locative de son parc immobilier et la construction de logements sociaux,
- l'activité d'aménageur dans le cadre notamment de la Convention Publique d'Aménagement (« CPA ») du centre historique d'agglomération.

1/ GESTION LOCATIVE ET CONSTRUCTION

Au 31 décembre 2011, Incité gère :

- 1.765 logements (25% conventionnés), dont 48 logements propriété d'In Cité et 1.217 logements sur terrain donné à bail emphytéotique par la Ville de Bordeaux avec des échéances de 2025 à 2030,
- deux centres commerciaux composés d'un supermarché et de 46 commerces,
- une station service,
- trois commerces en centre ville,
- un plateau de bureau à la résidence Arc-en-Ciel (avenue Emile Counord), affecté en location à Pôle Emploi, et
- une chaufferie collective située au Grand Parc desservant 3.852 logements de différents organismes.

Dans le souci de favoriser l'accès au logement social et conformément à la Convention d'Utilité Sociale approuvée par l'Etat le 15 avril 2011, In Cité a lancé le conventionnement de la résidence Château d'Eau à Bordeaux-Mériadeck (73 logements). La démarche devrait aboutir courant 1^{er} semestre 2012.

Outre la gestion locative, In Cité construit des logements neufs et en réhabilitation. Au cours de l'exercice 2011 :

- 3 logements handicapés « Les Coucous » ont été livrés au Grand Parc 329,
- l'opération du Foyer Soleil Le Levain, consistant à réhabiliter l'immeuble sis au 64 rue Paul-Louis Lande en vue d'y créer un foyer de 32 logements, a été engagée pour une livraison prévisionnelle en juin 2012,
- l'opération à l'étude Mandron-Schumann, consistant à réaliser 36 logements BBC, devrait être engagée en juin 2012 pour une livraison en décembre 2013,
- différentes études et programmations se sont poursuivies sur des projets de logements sociaux publics issus de la CPA (18 logements rue Saint-James, 4 logements rue Buhan, 4 logements rue des Pontets et 6 logements rue Dumercq).

2/ AMENAGEMENT

L'activité 2011 d'In Cité dans le centre historique s'est accrue, suite à :

- la signature de la convention « PNRQAD – Bordeaux (Re) Centres » le 21 janvier 2011, et
- l'attribution en juillet 2011 du marché de mission d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (« OPAH RU »).

Grâce à l'apport du PNRQAD, l'année 2011 aura été marquée par la reprise de la production de logements sociaux publics, avec 75 logements réalisés sur l'exercice.

Par ailleurs, l'attribution du marché de mission d'animation de l'OPAH RU en 2011 va permettre de relancer le processus du programme de travaux obligatoires, avec l'engagement des phases préparatoires des Déclarations d'Utilité Publique de travaux (« DUP ») sur les îlots Faures Gensan et Fusterie (350 logements privés concernés).

Au 31 décembre 2011, 1.876 logements sur 2.400 ont été rénovés, soit 78% de l'objectif 2014 fixé dans la CPA.

3/ LES COMPTES DE L'EXERCICE 2011

L'exercice comptable 2011 se solde par un bénéfice net de 358.177 euros contre 253.449 euros sur l'exercice précédent, soit + 104.728 euros.

Ce bénéfice est obtenu par la combinaison des deux éléments suivants :

- des produits, hors charges récupérables et CPA, de 10.521.050 euros en 2011 contre 10.010.218 euros en 2010, soit + 510.832 euros. Parmi ces produits, le chiffre d'affaires réalisé, hors charges récupérables et CPA, s'élève à 7.800.922 euros contre 7.611.847 euros sur l'exercice précédent, soit + 189.075 euros.
- des charges, hors charges récupérables et CPA, de 10.162.873 euros en 2011 contre 9.756.769 euros sur l'exercice précédent, soit + 406.104 euros.

L'endettement financier hors CPA demeure relativement stable : 23.165.089 euros en 2011 contre 22.956.401 euros en 2010.

Compte de résultat de la société In Cité pour l'exercice 2011

Exercice 2011 - en €	Eléments hors CPA 2011	Eléments CPA 2011	Total 2011	Eléments hors CPA 2010	Eléments CPA 2010	Total 2010
Services externes	2 193 487	7 049 806	9 243 293	2 192 974	8 321 203	10 514 177
Impôts et taxes	1 705 485		1 705 485	1 674 689		1 674 689
Charges de personnel	2 876 430		2 876 430	2 763 115		2 763 115
Dotations amortissement provision	1 758 059		1 758 059	1 952 109		1 952 109
Autres charges	76 693		76 693	49 503		49 503
Charges financières	1 132 649		1 132 649	859 284		859 284
Charges exceptionnelles	70 971		70 971	55 140		55 140
Impôts sur les sociétés	349 099		349 099	209 955		209 955
Total des charges	10 162 873	7 049 806	17 212 679	9 756 769	8 321 203	18 077 972
Chiffre d'affaires	7 800 922	9 071 344	16 872 266	7 611 847	7 855 525	15 467 372
Production stockée	-	- 2 021 538	- 2 021 538	-	465 678	465 678
Subvention d'exploitation	-		-	-		-
Reprise sur provision	450 208		450 208	389 802		389 802
Transfert de charges	1 836 044		1 836 044	1 740 502		1 740 502
Autres produits	30 205		30 205	14 352		14 352
Produits financiers	109 574		109 574	84 012		84 012
Produits exceptionnels	294 097		294 097	169 703		169 703
Total des produits	10 521 050	7 049 806	17 570 856	10 010 218	8 321 203	18 331 421
Résultat de l'exercice	358 177	-	358 177	253 449	-	253 449

NB : les données fournies font abstraction des charges locatives récupérées par la société auprès des locataires pour un montant de 2.568.221 euros (dépenses égales aux recettes).

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après le rapport de gestion et les comptes 2011 de la SEM In Cité. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE. -

On ne va pas continuer ces débats complètement stériles en enfilant des contrevérités.

« Information au Conseil Municipal – In Cité », vous avez lu le rapport d'activité.

Est-ce qu'il y a des remarques à faire ? Il n'y en a pas. Très bien. Il n'y a pas de vote. On passe à la suite.

**Incité. Rapport d'activité et financier de l'exercice
2011.**

Reçu le 11 JUIL. 2012

Siège social et bureaux
101 cours Victor Hugo
33074 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 50 20 10
Fax : 05 56 43 18 15
www.incite-bordeaux.fr

Antenne Centre Historique
29 - 31 rue des Faures
33000 Bordeaux

Antenne Grand Parc
52 rue Pierre Trébod
33300 Bordeaux

Monsieur Daniel SALMON
Direction Evaluation et de la Performance
MAIRIE DE BORDEAUX
Place Pey Berland
33077 BORDEAUX CEDEX

Bordeaux, le 9 juillet 2012

Nos Réf : JNG/MC/DIR/2012-64

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande et vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint :

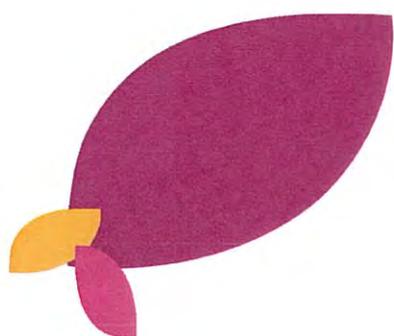
- Les comptes arrêtés de notre société au 31.12.2011
- Le rapport de gestion

Vous souhaitant bonne réception de ces documents et restant à votre disposition pour tout autre renseignement,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général,

JN. GALVAN



Rapport de Gestion

2011



Patrimoine

LA GESTION DU PATRIMOINE

LES LOGEMENTS

Au 31 décembre 2011, le patrimoine locatif géré par InCité se compose de :

- 443 logements conventionnés
- 1 322 logements non conventionnés

Soit un total de 1 765 logements, dont 48 logements propriété d'InCité et 1 217 logements sur terrain donné à bail emphytéotique par la Ville de Bordeaux avec des échéances de 2025 à 2030.

Ventilation par résidences et par type d'appartements						
Résidences conventionnées						
	F1	F2	F3	F4	F5	Total
Balguerie		20	18			38
Héron	2	10	22	6		40
Labarde			48	42	10	100
Montméjean	3	9	2	1		15
Prunier	1	26	12	3		42
Rue de la Merci		1	3			4
Saint Louis	2	15	26	4		47
Saint Marc	1	26	24	4		55
Tolosane		20	27	6	2	55
Arc en Ciel		10	20	10		40
Victor Hugo		1	2	1		4
Menuts			3			3
Total	9	138	207	77	12	443
Résidences non conventionnées						
	F1	F2	F3	F4	F5	Total
Château d'Eau			49	24		73
Grand Parc 329		2	70	151	109	332
Grand Parc 672	5	72	204	359	32	672
Néréides	6	31	43	48	12	140
Rue Saint Eloi	2	2	1	1		6
Sully	3	17	40	39		99
Total	16	124	407	622	153	1322
Total général	25	262	614	699	165	1765
%	1,4 %	14,8%	34,8%	39,6%	9,4%	100 %

CONVENTIONNEMENT

Le patrimoine d'InCité est de 1765 logements dont 75 % non conventionnés.

Au regard de cette répartition et dans le souci de favoriser l'accès au logement social, nous avons lancé le conventionnement de la résidence de 73 logements Château d'Eau à Bordeaux Mériadeck. (Conseil d'Administration du 08.12.2011).

En effet, cela permet de garantir aux locataires un loyer plus faible que sur un marché libre et participe au déploiement de logements sociaux dans ce quartier qui en compte très peu. La démarche devrait aboutir courant 1er semestre 2012.

LES LOCAUX D'ACTIVITÉS



Au 31 décembre 2011, InCité gère :

Deux centres commerciaux composés d'un supermarché et de 46 commerces (34 au centre commercial Europe, 10 au centre commercial Counord et 2 au Grand Parc 329).

- Centre commercial Europe

Une nouvelle dynamique s'est engagée sur ce centre commercial avec plusieurs actions

- une série d'animations récurrente avec au mois de décembre 2011, le marché de Noël,
- la reprise de trois locaux vacants par de nouveaux commerçants. Une recherche active est en cours et plusieurs locaux ont été reloués, notamment un pressing et l'agrandissement de la boulangerie. L'ensemble des locaux seront en activité début 2012.
- la fin du contrat de gestionnaire Immo de France au 31.12.2011 pour une reprise en direct par InCité au 1er janvier 2012.

A noter que concernant le sinistre (incendie), les travaux ont été engagés et réalisés, nous restons en attente d'une décision du tribunal sur les responsabilités.

- Centre commercial Counord

Ce centre a fait l'objet d'une étude de faisabilité pour envisager une reconstruction d'un nouvel immeuble de logements sur le front de rue permettant d'installer en RDC les commerces, redonnant ainsi aux commerçants une meilleure visibilité et des locaux plus adaptés. C'est une opération qui devrait se lancer en travaux courant 2013 après un concours d'architecture pour un projet mixte intégrant environ 70 logements, commerces, bureaux.

Trois commerces en centre ville (ex BRICORELAIS sis 99, cours Victor Hugo, RT International sis 1 rue de la Merci, et Café des Moines rue des Menuts à Bordeaux).

Une station service.

Un plateau de bureau à la résidence Arc en Ciel, affecté en location à Pôle Emploi (livraison prévisionnelle fin 2012).

Une chaufferie collective située au Grand Parc desservant 3 852 logements de différents organismes.

A noter que le contrat du gestionnaire COFELY arrivant à terme en mai 2013, nous avons lancé une consultation pour désigner un bureau d'études chargé de refondre ce contrat dans l'objectif d'une maîtrise de ces charges et des enjeux de développement durable. Le bureau d'études choisi est BEST ENERGIE.

Ce travail se mène en concertation avec la Ville, Aquitanis, SNI, les copropriétés privées. Nous envisageons d'y associer de même d'autres prestataires potentiels du site (Polyclinique de Bordeaux Nord, lycée, collège...), qui souhaiteraient bénéficier d'un raccordement.

LA GESTION LOCATIVE

• LES RATIOS DE GESTION

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	tendance
Quittancement en k€ (logt+commerce)	9 265	9 663	10 056	10 336	10 939	11 114	
Quittancement en K€ (logement)	8 598	8 997	9 390	9 670	10 221	10 407	↑
Nombre de congés	126	164	120	106	139	124	
<i>Dont :</i>							
<i>Conventionnés</i>	40	48	33	31	40	47	↘
<i>Non conventionnés</i>	86	116	87	75	99	77	
Taux de rotation %	7.34 %	9.56 %	6.99 %	6,18 %	7,89 %	7,03 %	↘
% d'impayés	2,99 %	3,02 %	3,35 %	3,04 %	2,99 %	2,89 %	↘
% vacances	0,71%	0,92%	0,72%	0,51%	0,63%	0,44%	↘

Quittancement

InCité a quittancé au 31/12/2011 la somme de **8 022 188 €** de loyer (y compris charges et S.L.S , déduction faite des aides au logement et régularisation) pour le logement et **11 113 723 €** pour les logements et commerces. Le taux de recouvrement est de 97,70 %.

Ces loyers sont prélevés à 56,7 % et versés par les allocations à 16,6 %. A noter que nous avons 36 % d'allocataires APL et 47 % d'allocataires AL.

Rotation

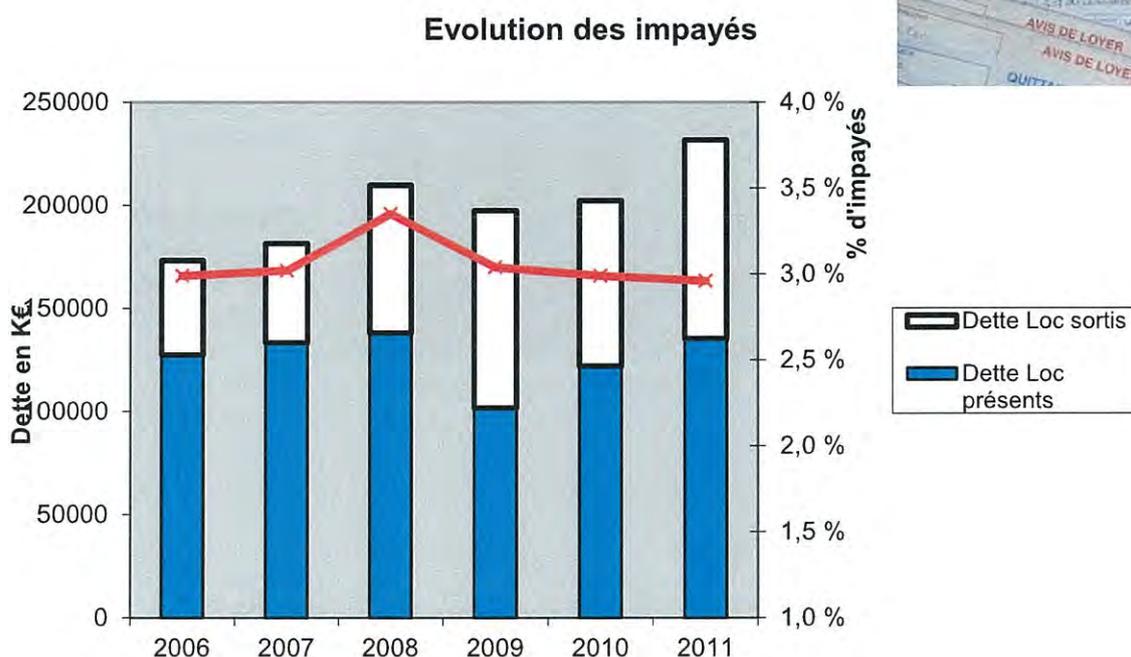
Le nombre de congés est inférieur par rapport à celui de 2010. Le taux de rotation est de **7,03 %** au 31/12/2011, il est particulièrement important sur les logements conventionnés où il dépasse 10,6%.

Les groupes qui ont fait l'objet des plus forts taux de rotation sont :

- 20% à la résidence Arc en Ciel : loyers chers car grands appartements et logements bruyants
- 13 % aux résidences Tolosane, Saint Marc, Montméjan et Héron

Impayés

Au 31 décembre 2011, le taux d'impayés est stable à **2.89%**.



Le taux d'impayés continue de diminuer, néanmoins depuis 2 ans le montant de la dette des présents augmente de manière importante, les augmentations les plus conséquentes se concentrent principalement sur les logements conventionnés.

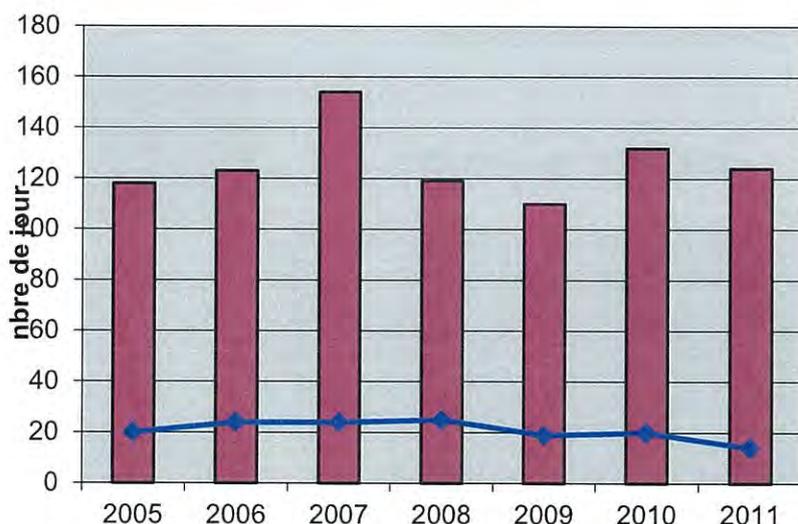
La dette des présents comprend :

- les dettes d'impayés pour lesquelles 36 plans d'apurement sont en cours
- les dépôts de garantie sur 36 mois, à hauteur de 21 dossiers
- les plans d'apurement pour travaux, à hauteur de 13 dossiers.

Les dossiers de locataires en contentieux :

- 11 dossiers ont été envoyés au Greffe du Tribunal, soit 4,90 % des locataires en impayés
- 13 familles sont en surendettement Banque de France, dont 2 sur 2011, soit 5,7 % des locataires en impayés
- 1 famille est en procédure de redressement personnel début 2011, pas de nouveau dossier
- 2 procédures d'expulsion, 1 seule a nécessité la force publique, représentant 0,9% des locataires en impayés.

Vacance



La vacance globale est de 14 jours en moyenne par logement au 31/12/2011 et se maintient soit 0,44% du quittancement (0,73 % de moyenne régionale). A noter que la vacance locative hors travaux est de 3 jours en moyenne.

Elle est essentiellement due aux travaux de relocation que nous nous efforçons à organiser au mieux pour en limiter la durée.

• LES LOYERS

Au 1^{er} janvier 2011, les loyers des logements ont varié suivant l'indice IRL de :

- 0,57 % pour les logements non conventionnés (2^{ème} trimestre)
- 0,67 % pour les logements conventionnés (3^{ème} trimestre)

Au 1^{er} janvier 2012, les loyers des logements varieront suivant l'indice IRL de :

- 1,73 % pour les logements non conventionnés (2^{ème} trimestre)
- 1,90 % pour les logements conventionnés (3^{ème} trimestre)

Les loyers moyens quittancés hors charges au 31.12.2011 sont de :

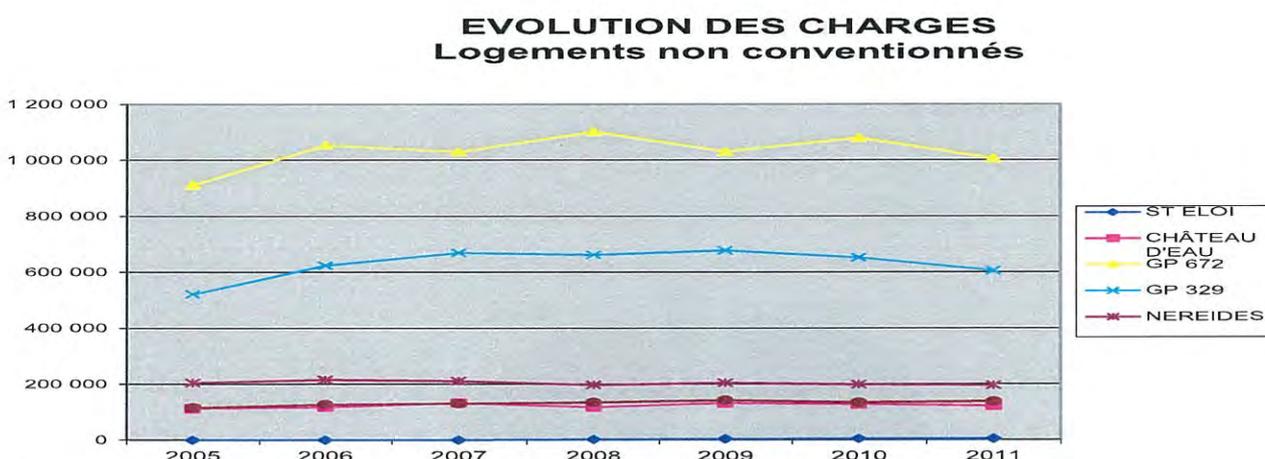
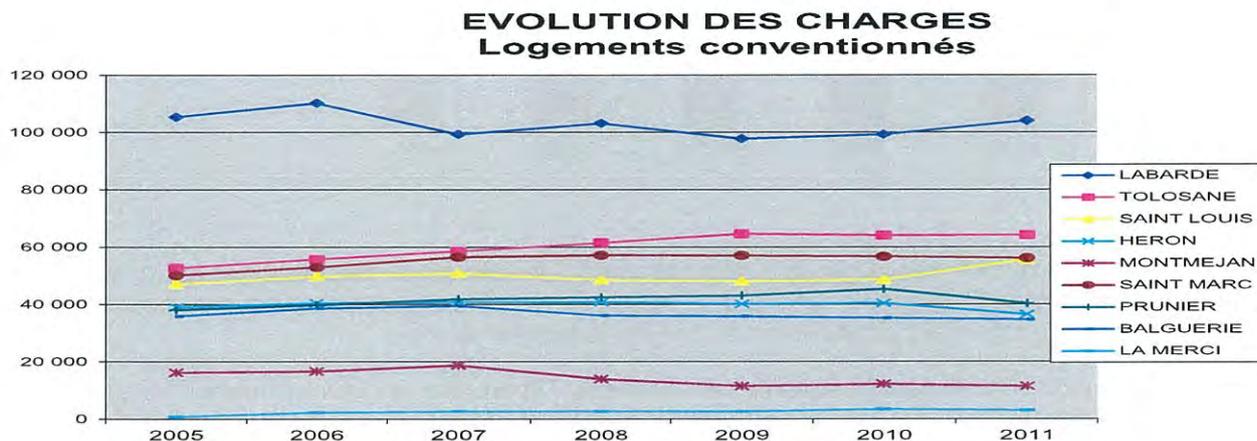
- 5,085 €/m² SHAB non conventionnés (5,003 €/m² en 2010)
- 5,976 €/m² SHAB conventionnés (5,842 €/m² en 2010)

Les loyers de références en logement social en 2011 :

- PLS : 7,90 €/m² SU
- PLUS : 5,27 €/m² SU
- PLAI : 4,68 €/m² SU

• **LES PROVISIONS POUR CHARGES LOCATIVES POUR 2012**

La régularisation des charges en 2011 sera créditrice. Les charges ont globalement réduit de **4,16 %** par rapport à 2010, signe des efforts constants de la société dans ce domaine.



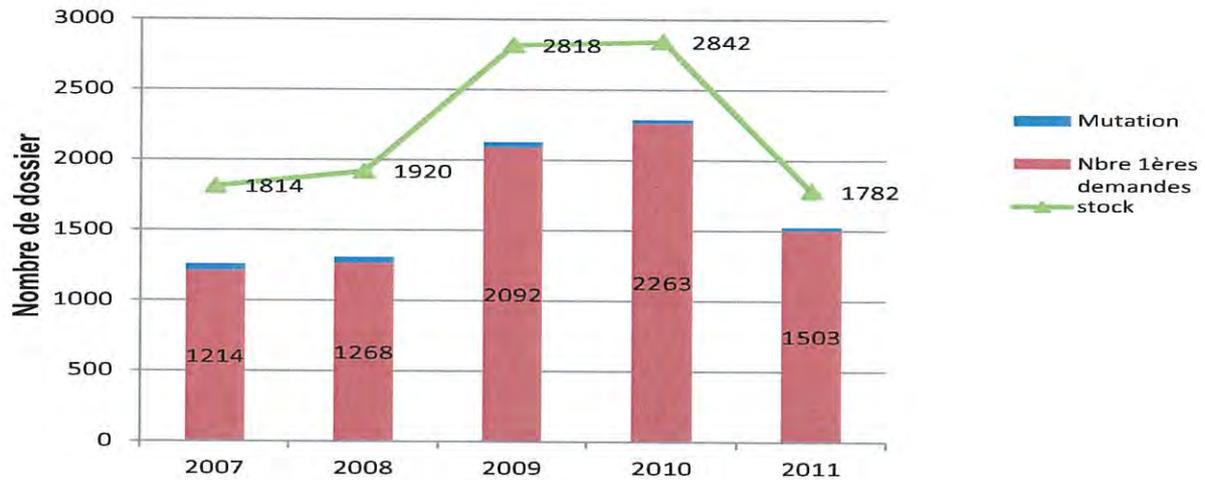
Seules les résidences Labarde et Saint Louis voient leurs charges augmenter. Pour la résidence Labarde, l'augmentation porte d'une part, sur le contrat Espaces Verts qui, pour 2010 n'a pas été pris dans sa totalité (InCité n'a imputé que trois trimestres aux locataires pour 2.900 € en moins) et d'autre part sur le remplacement de la gardienne qui, suite à un accident de travail ne peut plus assumer les tâches de sorties et d'entrées des containers.

Pour la résidence Saint Louis, cette hausse se justifie par l'augmentation de la consommation d'eau ainsi que le remplacement du gardien qui s'est absenté suite à un malaise cardiaque.

• **LA DEMANDE DE LOGEMENT**

Le nombre de dossiers de demandes en stock est à la date du 31 décembre 2011 de **1 782**, soit une baisse par rapport à 2010.

Evolution du stock



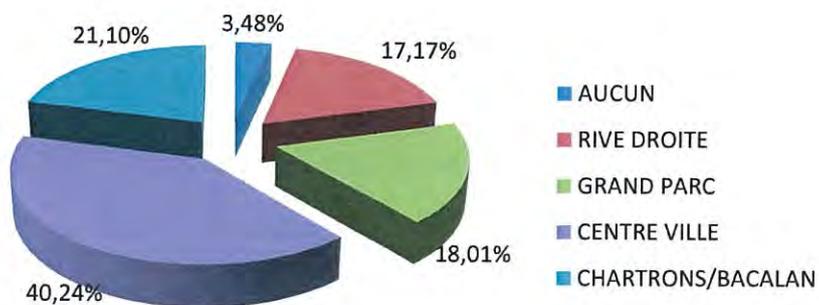
Cette baisse s'explique par la réforme des demandes de logement, introduite par la Loi Molle du 25 mars 2009, qui prévoit la mise en place d'un nouveau système informatique national pour enregistrer les demandes de logement locatif social et délivrer le numéro unique.

L'objectif de cette réforme est de simplifier et harmoniser la procédure d'enregistrement des demandes, partager les demandes enregistrées entre tous les bailleurs et faciliter l'exploitation statistique par l'Etat.

A ce jour, l'enregistrement est quasi opérationnel, les services de l'Etat nous ont informé qu'ils apureraient la base de toutes les demandes en double à compter d'avril 2012.

Le partage des demandes par la consultation n'est quant à lui pas encore opérationnel.

La demande se répartit ainsi :



Notre situation Cours Victor Hugo nous conduit à une forte augmentation de demande sur le « centre ville » alors que notre offre y est la plus réduite.

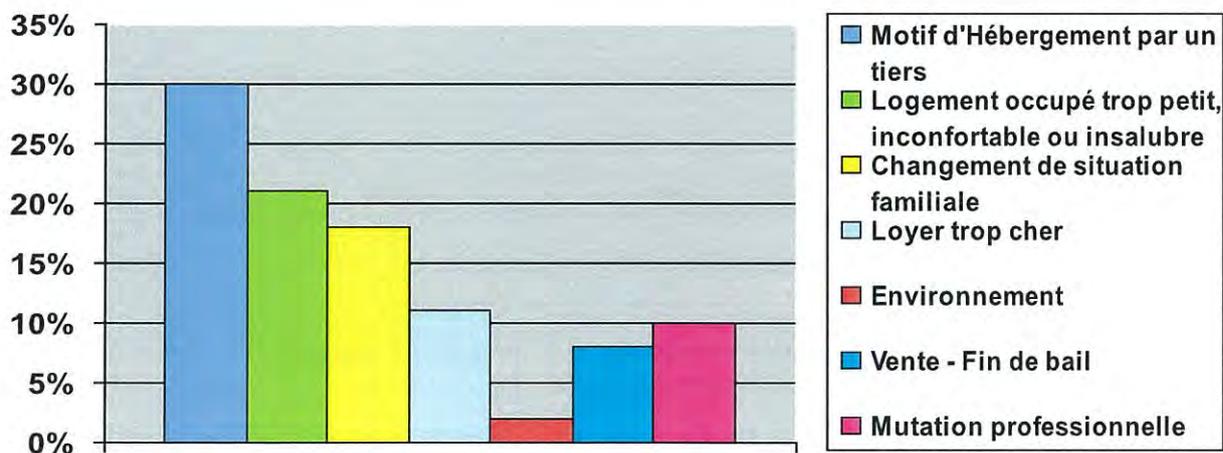
La typologie des logements souhaitée est :

- 15 % pour des T1
- 38 % pour des T2
- 30 % pour des T3
- 14 % pour des T4
- 3 % pour des T5

La composition familiale des demandeurs est de :

- 52,75 % pour des personnes seules
- 11,11 % pour des couples sans enfant
- 13,97 % pour des couples avec des enfants
- 22,16 % pour des personnes seules avec enfant.

Les motifs des demandes se décomposent de la manière suivante :



La part des personnes hébergées par des tiers (29,12 %) est prépondérante et reste stable par rapport aux années précédentes.

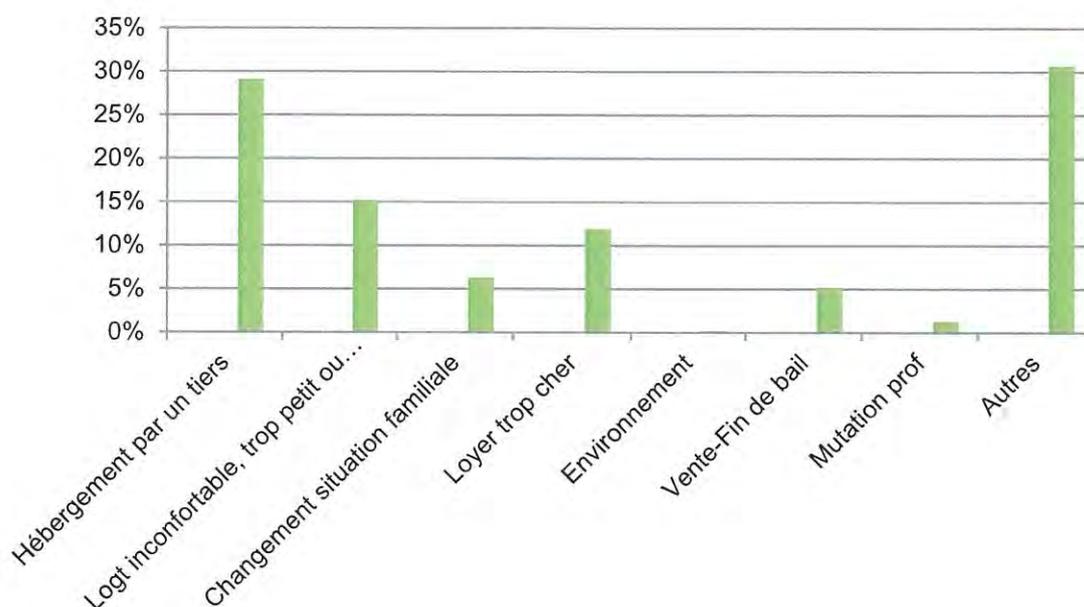
Quant aux demandeurs, ils se répartissent de la manière suivante :

- **32,55 % actifs** (38 % en 2010)
- **67,45 % inactifs** (62 % en 2010)

Nous constatons une stabilisation du rapport actifs / inactifs.

Cette répartition 2/3, 1/3 rend complexe l'équilibre entre actifs et inactifs dans nos résidences.

• LES MOTIFS DE LA DEMANDE DE LOGEMENT



• LES ATTRIBUTIONS

	2009	2010	2011
Logements attribués	101	187	124
Dont logements neufs	0	47	3

124 attributions de logements ont été réalisées à la date du 31 décembre 2011, 47 logements en conventionnés et 77 logements en non conventionnés.

En 2011, aucune demande de DALO n'a été transmise, néanmoins un dossier d'un autre bailleur a été relogé sur notre patrimoine.

InCité a relogé 9 familles entrants dans le cadre du protocole d'accord pour les ménages prioritaires à la date du 31 octobre 2011, sur un objectif annuel de 9.

Les nouveaux arrivants sont pour :

- 65 % des personnes salariées (-2% par rapport à 2010)
- 11 % des personnes retraitées
- 22 % des personnes inactives avec des aides.

La composition familiale est la suivante :

- 25 % des personnes célibataires
- 15 % des familles monoparentales
- 20 % des couples
- 40 % des couples avec enfant.

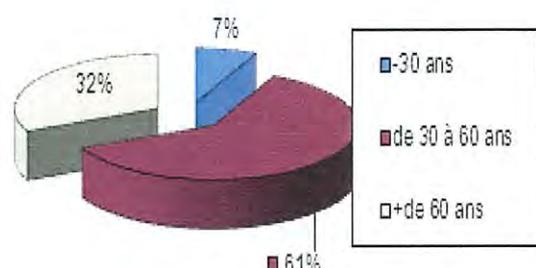
Nous avons enregistré globalement une baisse du nombre de refus, sauf sur la résidence Arc en Ciel compte tenu du montant du loyer dans ce contexte de crise.

• LA POPULATION LOGÉE

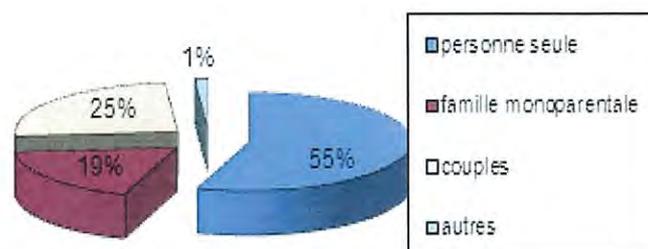
14 locataires sont assujettis au S.L.S en 2011, 6 locataires ont un S.L.S compris entre 100 et 240 €.

A ce jour, seule la population logée dans le parc conventionné est questionnée lors des enquêtes nationales. L'enquête triennale courant 2012 nous permettra d'avoir une vision plus claire de nos locataires. Néanmoins l'enquête du SLS nous permet déjà de donner des orientations.

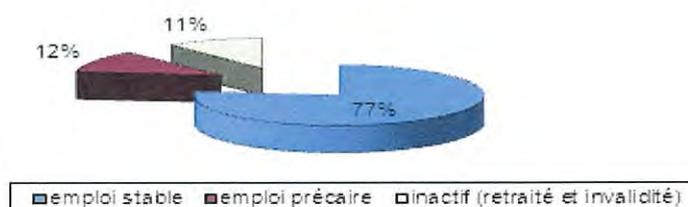
Age du titulaire du contrat



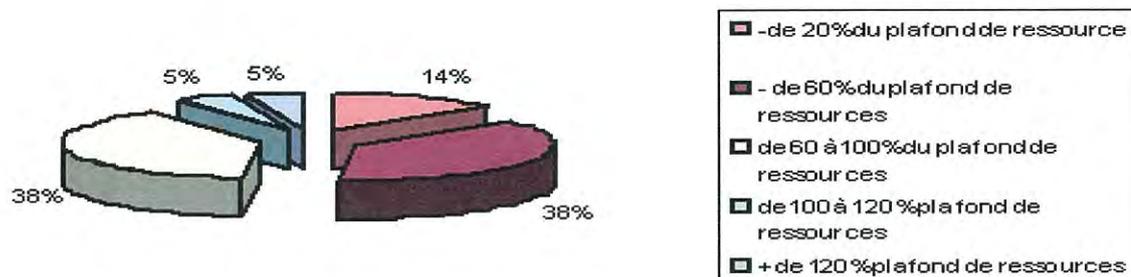
Composition familiale



Activité professionnelle

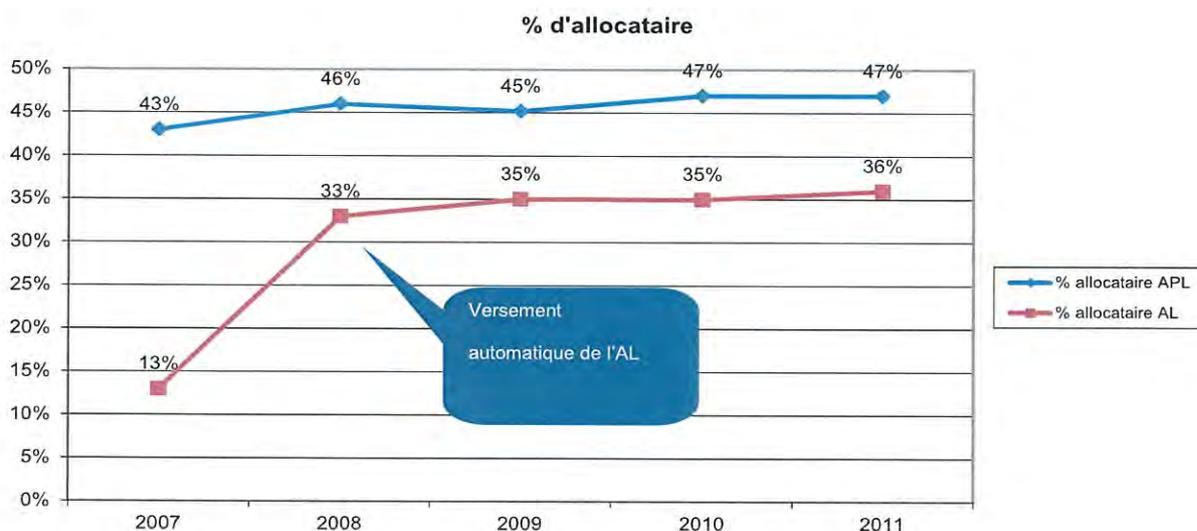


Ressources des ménages



Nous constatons que 52% de nos locataires ont des revenus inférieurs à 60% des plafonds de ressources et sont donc éligibles à des financements PLAI, il conviendra d'être très vigilant aux attributions sur ces résidences.

La part de personnes seules s'explique par la typologie de ces logements (33% de T2 et 46 % de T3).



Le taux d'allocataire s'est stabilisé dans le parc privé à 47 % et dans le parc conventionné à 36 %.

Le montant moyen de l'allocation est de :

- 215 € pour le parc conventionné
- 200 € pour le parc privé.

La population bénéficiaire des allocations se caractérise notamment par les données suivantes

- 51 % de personnes seules et 22% de personnes isolées avec enfants
- 46 % des bénéficiaires ont des ressources inférieures au SMIC
- 13 % de bénéficiaires de l'AAH (allocation adulte handicapé)
- 16 % de bénéficiaires étrangers

A ce jour, la taux de couverture des AL et APL représente 16,6 % du quittancement, en baisse.(23,5 % en 2010). Livraison de la résidence Arc en Ciel en P.L.S.



LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE



Elle comprend l'entretien courant, les travaux de Gros Entretien et les travaux en immobilisations.



L'ENTRETIEN COURANT

Le budget alloué pour 2011 pour répondre à l'entretien courant des résidences est **729 470 € TTC soit 415 €/logt.**

Il a été consommé à 89,98 % de la manière suivante au 31/12/2011 :

Appartements à la relocation	464 656 € TTC
Appartements occupés.....	105 054 € TTC
Parties communes.....	86 653 € TTC
Budget Centre Europe	13 295 € TTC
Soit un total de.....	656 363 € TTC

Les travaux de relocation font l'objet d'une attention particulière en vue de réduire les temps de vacance et donc la perte financière.

A noter qu'un budget « Charte Qualité » a été mis en place lors de la signature de la charte, ce budget estimé à 120 000 € et n'a été dépensé à la date du 31 décembre 2011, qu'à hauteur de 1.375 € soit 1,1%, peu de locataires ont donné suite.

(Participation plafonnée à deux mois de loyer aux travaux « d'embellissement » pour les locataires en place depuis plus de 20 ans).

Nous poursuivons néanmoins ce dispositif en recalant le budget à 50.000 €, avec un complément de communication.

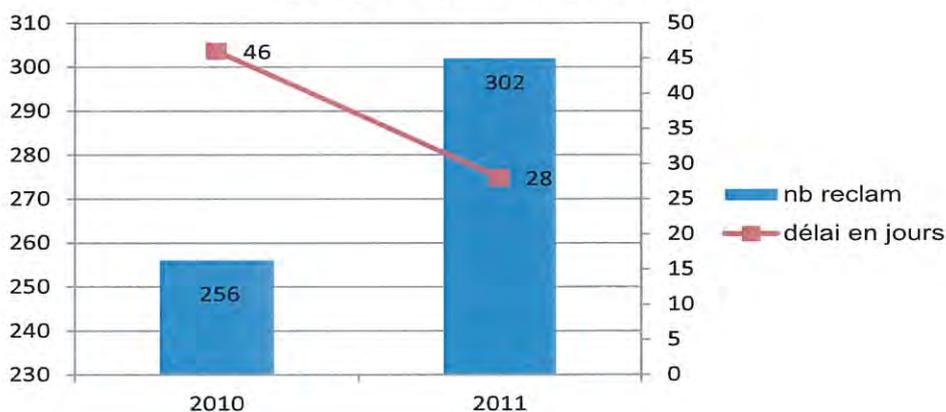


ETUDE DE LA RECLAMATION

Dans le cadre de la CUS, le service Patrimoine a mis en place un suivi de la réclamation locataire. Le nombre de réclamation est de 17 % par rapport au nombre de logement. Sur cette réclamation, 23 % ne nécessite pas de commande, car est à la charge du locataire.

Un gros effort a été fait sur le délai entre la réclamation et l'intervention des entreprises aujourd'hui à 28 jours. Nous travaillons à un nouveau bordereau de prix qui pourrait nous permettre de réduire ce temps d'intervention.

Suivi des réclamations



·  **TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET TRAVAUX D'IMMOBILISATION**

Les montants enregistrés en 2011 étaient de 257 395,12 € pour la part Gros Entretien et 840 230 € pour la part Immobilisation, soit 1 097 625,12 €.

Ils correspondent aux opérations suivantes :

Sur les exercices 2011 et 2012

Sécurisation et réfection des halls du Grand Parc 1 531 860 € TTC
 Travaux du 27.06.2011 au 01.04.2012
 Remplacement menuiseries du Grand Parc..... 837 126 € TTC
 Travaux du 01.10.2011 au 01.12.2012.

Sur l'exercice 2011

Création de 3 logements handicapés « Les Coucous »236 315 € TTC
 Mur de clôture à la résidence Labarde 33 700 € TTC
 Divers GE 8 444 € TTC

·  **LA PRODUCTION DE LOGEMENTS**

Courant 2011, l'opération des Coucous a permis de créer 3 logements supplémentaires.
 L'activité de construction a été concentrée sur les opérations en programmation, en étude et en chantier.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Mise en service	0	47	3	32	18	49	50	30
- Les Coucous (3)								
En travaux	40	7	32					
- Foyer Le Levain (32)								
En études et en programmation			148					
- Mandron Schumann (36)								
- Rue Saint James (18)								
- 3, Rue Dumercq (6)								
- Rue des Pontets (4)								
- 26 rue Buhan (4)								
- Ilot Counord (70)								
- Institut Zoologique (10)								

On soulignera, en particulier, les opérations ci-dessous :

OPÉRATION EN CHANTIER

ASSOCIATION HABITAT JEUNE LE LEVAIN – 32 LOGEMENTS FINANCEMENT 2010

L'opération consiste à réhabiliter l'immeuble situé 64 rue Paul Louis Lande, sur l'emprise cadastrée DT 248 en vue d'y créer un foyer de 32 logements et locaux communs.

Le programme doit permettre d'accueillir des jeunes travailleurs de 16 à 30 ans. L'objectif de l'association est de les sociabiliser en leur offrant un logement individuel dans un contexte collectif avec différents lieux de rencontres et les préparer à devenir des locataires responsables.

Cette opération a obtenu les décisions d'agrément en date du 21 décembre 2010, ainsi que les subventions Région, Conseil Général et Ville.

Le démarrage de travaux est programmé pour le 4.07.2011 pour s'achever en juin 2012.



OPÉRATION EN ETUDES

MANDRON SCHUMANN – 36 LOGEMENTS FINANCEMENT 2011

Le projet consiste en la réalisation de 36 logements et stationnements. Le terrain d'implantation est situé à l'angle des rues Mandron et Schumann.

Le système de construction et la conception globale du bâtiment devront répondre à l'obtention du Label BBC.

Ce projet a fait l'objet d'un concours d'architecte. Le cabinet Leibar et Seigneurin a été retenu. Le permis de construire a été obtenu en date du 27 juillet 2011 et a obtenu les félicitations de la commission d'Avant Projet.

Les travaux devraient se dérouler de juin 2012 à décembre 2013.



11-17 RUE SAINT JAMES - 18 LOGEMENTS FINANCEMENT 2011



L'ensemble immobilier du 11, 13, 15 et 17 rue Saint James est une des dernières parcelles insalubres de l'îlot Saint Eloi, sa réhabilitation va participer à la dynamisation de la rue Saint James.

Situé dans le secteur sauvegardé, ces immeubles seront réhabilités et/ou reconstruits partiellement (n°17, corps arrière) en conformité avec son règlement, confortant l'identité de chacune des parties tout en insérant des éléments contemporains propres à améliorer les usages. (Création d'une terrasse paysagée au premier niveau, création d'un ascenseur, d'un bow-window)

Monsieur GUYESSE a été retenu après une consultation de maîtrise d'œuvre.

Le projet consiste en la réalisation de 18 logements et des locaux d'activités en rez de chaussée. Le permis de construire a été déposé le 28 octobre 2011. Les travaux devraient se dérouler de septembre 2012 à décembre 2013.

26 RUE BUHAN - 4 LOGEMENTS
A FINANCER

Le projet, situé dans l'îlot « Bouquière Buhan » et en secteur sauvegardé s'inscrit dans le cadre d'une D.U.P dont l'objectif principal est l'aération du cœur d'îlot permettant l'amélioration de la qualité de l'ensemble des logements contigus.

Le bâtiment actuel comprend deux corps de bâtiments reliés par une coursive (R+3 sur rue / R + 2 sur cour).

Le projet consiste d'une part à la démolition du bâtiment sur cour actée par la D.U.P, d'autre part à la réhabilitation de l'immeuble sur rue permettant la réalisation de trois logements (2 T2 et 1 T3) financés en PLUS et PLAI et d'un local d'activités en rez de chaussée.



OPÉRATION EN PROGRAMMATION



19, RUE DES PONTETS – 4 LOGEMENTS
FINANCEMENT 2012

Aproximité de la place Saint-Michel, la rue des Pontets s'est métamorphosée ces dernières années suite à la réalisation de la placette bordée par les rues des Pontets, de la Fusterie et Maubec. Ainsi, l'immeuble, autrefois enclavé, a désormais pignon sur place.

Le bâtiment actuel comprend un atelier et un logement de type 5. La réalisation de notre projet consiste en la réhabilitation de l'immeuble en vue d'y réaliser un ensemble de 4 logements sociaux et d'un garage constitué de 1 T1bis, 1 T3 duplex et 2 T4 duplex financés en PLUS et PLAI.

3, RUE DUMERCQ – 6 LOGEMENTS
FINANCEMENT 2012

Cet immeuble est un ancien hôtel meublé sous arrêté de fermeture administrative et bientôt sous arrêté d'insalubrité.

L'étude de la Ville de Bordeaux sur l'habitat indigne et notamment sur

les hôtels meublés non décents, insalubres et dangereux, l'a conduite à soutenir par l'accompagnement des propriétaires et des exploitants dans la requalification des établissements et leur remise aux normes de sécurité incendie rendues obligatoires avant 2001.

Dans ce cadre, la réalisation de notre projet consiste en la réhabilitation de l'immeuble en vue d'y réaliser une structure sociale destinée à l'accueil temporaire des ménages résidents dans les autres hôtels meublés de la Ville pendant que celle-ci effectue les travaux de remise aux normes obligatoires.

Le projet, compte tenu des récentes modifications réglementaires sur les résidences sociales, impose de revoir le montage en projet de 6/8 logements, qui seront proposés à l'Association CAIO. Les difficultés de bouclage financier nous ont conduites à demander un report sur 2012.



SUIVI DE LA CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE

La CUS a été approuvée par l'Etat le 15 avril 2011, avec un avis favorable signé par le Préfet. Elle a donc été adoptée par les Conseils du 20 mai 2010, du 14 octobre 2010 et du 7 décembre 2010 suite à différentes adaptations de l'Etat.

Les observations de l'Etat sont :

Une fois les DPE réalisés, InCité devra préciser son plan d'action dans le cadre du Grenelle.

Il convient de veiller au respect du maintien du niveau d'investissement actuel en matière de maintenance du patrimoine sur le parc public dans le cadre d'un équilibre de l'activité parc public/privé.

Il serait souhaitable que la société engage une réflexion sur le conventionnement de la résidence Château d'Eau à Bordeaux (parc privé) ce qui augmenterait le parc conventionné sur la ville de Bordeaux.

Vous trouverez, en annexe, le tableau annuel de suivi des indicateurs.



Aménagement

Le centre historique de Bordeaux La Convention Publique d'Aménagement

Encadrement et conseil programmatique

Cette année a été marquée par la reprise d'un suivi plus systématique des demandes d'urbanisme grâce à un pré repérage par InCité des demandes d'autorisation susceptibles de présenter un enjeu.

Une activité en hausse au regard des deux années précédentes :

Conseil programmatique en cumul	Nombre d'immeubles	Nombre de logements
31/12/2011	1 314	2 581

Evolution à dates identiques	Décembre 2009	Décembre 2010	Décembre 2011
Immeubles examinés	151	134	183
dont immeubles nouveaux	78	63	108
Logements	217	211	292

Programmes de travaux obligatoires sur les Périmètres de Restauration Immobilière. Saint Eloi – Salinières – Sainte Croix

dés-11 PRI / NOTIFICATIONS TOTAL	Concernés		Notifiés		1 Travaux réalisés		2 Travaux en cours & AST accord		3 En cours de montage		(1+2+3) Avancement			
	Immeubles	Logts	Immeubles	Logts	Immeubles	Logts	Immeubles	Logts	Immeubles	Logts	Immeubles	%	Logts	%
	204,5	865	78,5	393	44	201	22	145	4,5	10	66	84%	356	91%
SAINTELOI	78,5	396	74,5	393	39,5	201	22	145	4,5	10	66	89%	356	90%
Saint James	23	123	23	123	11	52	8	54	1	2	20	87%	108	88%
Teulère	11	72	11	72	6	43	3	23	1	1	10	91%	67	93%
Bouquière Sainte Colombe	3,5	12	3,5	12	2	8	1	1	0,5	3	3,5	100%	12	100%
Bouquière Bulhan	16	63	14	61	6,5	34	3	13	2	4	11,5	82%	51	81%
Renière	25	126	23	125	14	64	7	54	0	0	21	91%	118	94%
ACQUISITIONS pour aménagement	4	32	4		4,5									
SALINIÈRES NOTIFICATIONS	92	347	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Faures Gensan	60	260												
dont en stock InCité	4	35												
Fusterie	32	87												
dont en stock InCité	3	8												
CR à l'immeuble (estimation)	30	90												

P.R.I Saint Eloi / Salinières

5 îlots en DUP à Saint Eloi

Poursuite des opérations engagées (avenant 90 %)

Acquisition par voie d'expropriation de 4 immeubles (pour information, 17, rue Renière, 5, rue Teulère, 51, rue Saint James et 27, rue Bouquière).

Ouverture d'une enquête parcellaire pour 6 immeubles en situation de blocage (dont 4 copropriétés)



Les travaux de démolition et d'aération des cœurs d'îlots se sont poursuivis :

- Achèvement de la démolition et du réaménagement du cœur de parcelle au 55, rue Bouquière
- Démolition du corps arrière du 22, rue Buhan, avec dégagement d'une cour qui permet d'ouvrir des vues depuis une façade arrière de la rue Bouquière. Les travaux sur le reste de l'îlot se poursuivent en 2012.
- Engagement des travaux de démolition de l'îlot Bouquière/Sainte Colombe (32 et 34). A noter que cette opération permettra courant 2012 de livrer du logement en accession et du commerce.

2 îlots en attente de DUP sur Saint Michel (Salinières)

L'aboutissement des études préopérationnelles à une nouvelle OPAH en milieu d'année 2011 et la signature d'une convention OPAH en novembre 2011, vont permettre de relancer le processus du programme de travaux obligatoires.

La proposition qui sera faite à la collectivité pour ces deux îlots est de soumettre à Déclaration d'Utilité Publique les immeubles dont l'état a conduit à un classement en niveaux 3, 4 et 5 comme sur les premiers îlots mais à ne notifier avec un délai de travaux que les immeubles en niveau 4 et 5 et escompter un effet d'entraînement sur les immeubles en niveau 3.

En outre, il sera proposé de porter le délai pour réaliser les travaux de 30 à 36 mois au vu de l'expérience sur les cinq premiers îlots.

La procédure concernera :

<i>ILOTS</i>	<i>IMMEUBLES</i>	<i>LOGEMENTS</i>
FAURES GENSAN	60	260
<i>dont en stock InCité</i>	4	35
FUSTERIE	27	80
<i>dont en stock InCité</i>	3	8

Le calendrier de mise en œuvre serait le suivant :

Rencontres individuelles avec les propriétaires avant DUP :	Discussion sur programme de travaux, méthode et calendrier de mise en œuvre et présentation aides OPAH	De décembre 2011 à avril 2012
Enquête publique DUP	Utilité publique du programme général de travaux	Mi juin/mi juillet 2012
Déclaration d'utilité publique		Septembre 2012
Enquête parcellaire + Notifications de travaux individuelles	Engagement individuel de chaque copropriétaire de réaliser les travaux dans le délai imparti	Automne 2012
Délai maximal de réalisation des travaux	36 mois	Automne 2015
Délai validité de la DUP	5 ans	Automne 2017



PRI Sainte Croix

2 îlots prioritaires

Carpenteyre et Nerigeau Sauvageau, doivent faire l'objet d'opération de restructuration via des démolitions de hangars qui permettront un travail de recomposition urbaine. Une demande d'enquête publique préalable à DUP est en instance auprès de la Préfecture, destinée à porter à connaissance de la population le contenu des programmes et à permettre de finaliser les acquisitions nécessaires

La mise en œuvre d'ORI (opérations de restauration immobilière) à l'immeuble est prévue sur une trentaine d'immeubles repérés en mauvais état : ils feront l'objet de demandes de visites obligatoires à partir de fin 2011, dans la perspective d'élaborer un diagnostic puis un programme de travaux pour la mi 2012

Recyclage foncier

Acquisitions foncières

Le volume d'acquisition de 2011 a été à un niveau faible de l'ordre de 2 604 K€ pour 3 900 K€ prévus au budget prévisionnel : le niveau atteint par les prix immobiliers rend difficile le positionnement d'InCité sur le marché immobilier.

Ventes sous cahier des charges

Le volume prévisionnel à fin 2011 a été de 3 516 K€ pour 7 800 K€ prévus au budget prévisionnel. (Décalage de vente de logements sociaux ainsi que du 115, cours Victor Hugo).

L'année aura été marquée par la reprise de la production de logements sociaux publics, grâce à l'apport du PNRQAD, qui permet de prendre en charge le déficit généré par la vente d'immeubles aux bailleurs sociaux à un prix qui leur permette de respecter des règles d'équilibre. La plupart des ventes correspondantes interviendront au 1^{er} semestre 2012.

Ainsi début 2011, un travail a été engagé avec les bailleurs sociaux, qui a permis de déboucher sur des montages opérationnels.

Par ailleurs InCité a livré deux opérations en accession à la propriété dans le quartier Saint Eloi (55, rue Bouquière et 47, rue Ausone), dont la commercialisation s'est réalisée sur un délai de 15 jours, auprès de ménages primo accédants.

RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ À FIN 2011

	Objectifs	Réalisé en 2011	Réalisé à fin 2011		Stocks et prévisions					Total	Capacité à terme	% objectifs
					Solde à produire	Stock recyclage	Prévu recyclage	OPAH en stock	DUP			
Locatif privé	1 645	62	1395	85%	250	30	99	8	355	492	1 887	115%
Propriétaires occupants	105	6	50	48%	55			0	31	31	81	77%
Accédants	400	25	224	56%	176	7	18			25	249	62%
Logement social public	250	75	207	83%	43	101	35			136	343	137%
Total logements	2 400	168	1 876	78%	524	138	152	8	394	692	2 568	107%

	Objectifs avenant 2007	Réalisations en 2011	Réalisations à fin 2011		Solde à produire	Stock & en cours	Prévisions	Total	Capacité in fine	
Activités écos	4 400 m2	117 m2	3 739 m2	85%	661 m2	1 191 m2	133 m2	1 324 m2	5 063 m2	115%
Locaux communs	700 m2									
	100	6	101	101%						
Stationnement	330	16	209	63%	121	45		45	166	50%

Bilan prévisionnel de la concession

Le CRACL a été approuvé en juillet 2011 pour un budget de 72 682 K€ avec une participation de la collectivité inchangée, à hauteur de 14 814 K€ ; le CRACL intègre des participations de la CUB et de l'ANRU au titre du PNRQAD à hauteur de 4 300 K€.

Cette convention publique d'aménagement se termine mi 2014. Aussi, il est à souligner qu'un volume de 300 à 400 logements, précisés dans les tableaux ci-dessus, seront bien initiés sur la période (notamment sur les zones en DUP) mais pas finalisés.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT BORDEAUX

Concernant le volet logement privé, l'outil opérationnel principal défini dans le « PNRQAD– Bordeaux [Re]Centres », convention signée le 21 janvier 2011, est l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU), comprenant un volet de traitement des hôtels meublés.

InCité a répondu à l'appel d'offres lancé par la Ville de Bordeaux au printemps 2011 pour la mission d'animation cette OPAH et a été désigné comme attributaire du marché au terme de la mise en concurrence.

La notification du marché est intervenue en juillet 2011 pour une durée de cinq ans jusqu'en juillet 2016.

Cette OPAH concerne le centre ancien de Bordeaux : les quartiers Saint Eloi, Saint Michel, Sainte Croix, Marne-Yser et une partie de Sainte Eulalie, inclus dans le périmètre du « PNRQAD – Bordeaux [Re]Centres » rive gauche.

Il constitue le volet incitatif du projet du centre ancien et les aides financières octroyées dans le cadre de cette opération permettront :

- d'inciter les propriétaires bailleurs à offrir des conditions de vie décente à leurs locataires à des loyers modérés (conventionnés),
- d'accompagner les propriétaires occupants dans l'amélioration de la qualité de leur patrimoine notamment en matière d'énergie,
- d'accompagner les propriétaires dont le logement fait l'objet d'une notification de travaux dans le cadre des PRI (Périmètres de Restauration Immobilière),
- de lutter contre la disparition progressive des hôtels meublés.

Les objectifs quantitatifs globaux sont estimés à :

- la réhabilitation de 235 logements occupés par leur propriétaire :

- dont 155 logements occupés par des propriétaires dont les ressources les rendent éligibles aux aides de l'Anah,
- dont 30 logements occupés par des propriétaires non éligibles aux aides de l'Anah,
- dont 50 logements acquis par des primo-accédants.

- la réhabilitation de 300 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés :

- dont 90 logements à loyer convention très social,
- dont 180 logements à loyer conventionné social,
- dont 30 logements à loyer intermédiaire.
- le traitement d'un potentiel de 13 hôtels meublés en activité, ainsi que de deux hôtels meublés fermés par voie administrative en 2007 et 2008.

Le second semestre 2011 a été occupé par la mise au point des modalités et priorités d'action, la définition et la diffusion de premiers supports de communication.

36 logements ont fait l'objet d'une demande de financement à fin 2011 correspondant aux objectifs attendus sur cette phase de démarrage.



Sainte Eulalie La Concession d'Aménagement



En 2011, l'activité opérationnelle s'est concrétisée sur le terrain

- **ACQUISITION DES COPROPRIÉTÉS**

Les acquisitions amiables ont marqué un fort ralentissement et ont été relayées par l'engagement de la fixation judiciaire des indemnités de dépossession.

Les ordonnances d'expropriation ont été notifiées à l'ensemble des copropriétaires à la fin du 1^{er} trimestre, ainsi que les offres d'indemnité.

Le juge de l'expropriation a été saisi et a engagé les visites sur site à l'automne : les premiers lots ont vu leur indemnité fixée à fin 2011. Les montants sont à près du double de ceux des Domaines et de ceux négociés amiablement. Une alerte a été portée au Maire au regard des conséquences sur le bilan.

InCité est en possession de 101 appartements sur 230.

- **RELOGEMENTS (163)**

Chaque famille locataire relevant du droit au relogement a pu rencontrer son bailleur de référence (Aquitanis/Domofrance/Clairsienne) entre le printemps et l'automne et doit pouvoir signer sa convention individuelle de relogement d'ici fin 2011.

Les relogements hors Sainte Eulalie se sont amorcés mais à un rythme plus lent que nécessaire : une douzaine seront réalisés à fin 2011.

Les propriétaires occupants ont également d'un accompagnement individuel par Domofrance, en charge de la gestion de leur relogement, en accession sociale sur site ou en locatif.

- **AMÉNAGEMENT**

Le dossier de réalisation de la ZAC a pu être approuvé à l'été 2011.

Le marché de travaux VRD portant sur la viabilisation des sites de construction neuve et l'amélioration des voies de liaison a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres et a été conclu par un marché de travaux attribué à l'été.

L'ordre de service a été donné en septembre sur les sites prioritaires.

- **CONSTRUCTION**

Deux bailleurs ont engagé la réalisation de deux programmes de logement.

Les six autres programmes destinés à produire une offre de relogements (deux hors ZAC) devraient démarrer au 1^{er} semestre 2012.

- **BILAN PRÉVISIONNEL**

Le CRACL a été approuvé par le Conseil municipal en juillet 2011 avec un budget prévisionnel de 25 106 k€ et une participation de la collectivité de 1 229 K€.

Ces éléments risquent de remettre en question le bilan étant donné la fixation des indemnités d'expropriation très élevées. Un impact de près de 3 M€ est en jeu sur ce bilan. Un comité de pilotage courant avril 2012 doit convenir des suites à donner.

Autres activités

• LA RÉOLE

InCité a poursuivi les études pré opérationnelles dans le cadre du mandat d'études sur la requalification de son centre ville qui lui a été confié par la ville de La Réole. Elle porte sur l'étude des conditions d'attractivité du centre ville pour une nouvelle population résidente et la définition d'un plan d'actions sur l'habitat dégradé du centre ancien. Ces études s'achèveront début 2012.



• BORDEAUX CAUDÉLAN

InCité lance les études de maîtrise d'œuvre urbaine sur le terrain de 2,8 ha situé avenue de Lattre de Tassigny et rue Carton à Bordeaux Caudéran. (Terrains Ville/Etat).

C'est un projet d'ensemble regroupant des logements, un groupe scolaire, crèche... dans une démarche de développement durable.

Cette étude sera cofinancée avec la Ville de Bordeaux.

Le rapport comptable

Le bilan

Situation financière

Fonds de roulement

Le fonds de roulement d'InCité (activité CPA & Concession exclue) s'élève au 31/12/2011 à 1 673 027 €. Il est en augmentation par rapport à 2010 de 662 670 €.

Le fonds de roulement se présente de la façon suivante :

	BILAN AU 31/12/2011	BILAN AU 31/12/2010	ECARTS
* Fonds de roulement négatifs des opérations locatives	-7 254 601 €	-7 704 273 €	449 672 €
Ressources (emprunts et subventions)	25 850 154 €	25 802 672 €	47 482 €
Emplois (immobilisations opérations locatives, nettes)	33 104 755 €	33 506 945 €	-402 190 €
* Fonds de roulement négatif du siège social Victor Hugo	-299 454 €	-153 246 €	-146 208 €
Ressources (emprunts)	1 974 927 €	1 591 788 €	383 139 €
Emplois (immobilisations nettes)	2 274 381 €	1 745 034 €	529 347 €
	-7 554 055 €	-7 857 519 €	303 464 €
Capital et réserves	10 827 909 €	10 574 461 €	
immobilisations diverses nettes du siège social	-118 579 €	-119 608 €	
immobilisations financières	-1 840 425 €	-1 840 425 €	
	8 868 905 €	8 614 428 €	254 477 €
Ecart	1 314 850 €	756 909 €	557 941 €
Résultat de l'exercice	358 177 €	253 448 €	104 729 €
Situation au 31/12/2011	1 673 027 €	1 010 357 €	662 670 €

Certaines masses relativement stables s'ajoutent à cette situation. Il s'agit :

- des dépôts de garantie des locataires d'InCité 541 388 €
- de la moitié des provisions pour gros entretien 253 023 €

Le potentiel financier au 31/12/2011 s'établit alors à **2 467 437 €**

Ratios d'endettement / capitaux propres

L'endettement financier soit 23 165 089 € est en augmentation de 208 688 €.

La variation correspond à :

• Remboursements de 2011 (amortissement des annuités d'emprunt	- 812 720 €
• Remboursements anticipés et renégociations d'emprunts	- 9 221 195 €
• Réalisation des emprunts	<u>10 242 602 €</u>
	208 688 €

Endettement

	BILAN AU 31/12/2011	BILAN AU 31/12/2010	ECARTS
Emprunts InCité à l'exclusion des emprunts des opérations d'aménagement, soit pour :			
* la Conv. Amén. de Bordeaux 11 500 000,00 (capital dû sur emprunts au 31/12/11)			
* la Conc. Amén de Ste Eulalie 3 156 289,00 (capital dû sur emprunt au 31/12/10)			
	14 656 289,00		
(164200) emprunts CDC	7 448 111 €	9 870 401 €	- 2 422 290 €
(164500) emprunts Caisse Epargne	5 376 900 €	2 707 289 €	2 669 611 €
(164700) emprunts Dexia	5 659 265 €	5 822 632 €	- 163 367 €
(164800) emprunts Crédit Coopératif	3 845 667 €	4 449 045 €	-183 079 €
(164900) emprunts LCL	746 670 €	0 €	746 670 €
(168200) emprunts GIC	88 476 €	107 034 €	- 18 558 €
	23 165 089 €	22 956 401 €	208 688 €

Capitaux propres	BILAN AU 31/12/2011	BILAN AU 31/12/2010	ECARTS
	10 827 909 €	10 574 460	253 449 €

Ratio

Endettement /capitaux propres

2011	2010
214 %	217 %
(23 165 089/10 827 909)	(22 956 401/ 10 574 460)

Ratios d'endettement sur chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires (hors éléments des CPA Bordeaux & Sainte Eulalie)

Chiffre d'affaires	BILAN AU 31/12/2011	BILAN AU 31/12/2010	ECARTS
loyers	7 745 283 €	7 561 646 €	183 637 €
provisions pour charges	2 568 220 €	2 681 135 €	- 112 915 €
prestations diverses	55 639 €	50 201 €	5 438 €
	10 369 143 €	10 292 982 €	76 160 €

Ratio

Endettement /chiffre d'affaires

2011	2010
223,40 %	223,03%

(23 165 089/10 369 143)

(22 956 401/10 292 982)

DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS(LME ART 24-11)

Le montant de la dette à l'égard des fournisseurs s'élève à 1 704 553,94 €

La décomposition de la dette par date d'échéance est la suivante :

Fournisseurs exploitation		1 009 641,51	échéances à fin janvier 2012	échéances à fin février 2012	échéances au-delà
401000 Frs	893 256,19		875 580,30	15 417,78	2 258,11
exploitation					
401300 Frs pénalités	0,00		0	0	0,00 pénalités
401700 Frs rgi	9 445,38		0	0	9 445,38 RGI
401710 Frs rgi	57 912,41		0	0	57 912,41 RGI
	<u>960 613,98</u>		875 580,30	15 417,78	69 615,90
FACT non parvenues	49 027,53		NA	NA	NA
	<u>1 009 641,51</u>				

Fournisseurs immobilisation		460 187,04	échéances à fin janvier 2012	échéances à fin février 2012	échéances au-delà
404000 Frs immob.	262 545,95		262 545,95	0,00	0
404300 Frs pénalités	16 689,81		0	0	16 689,81 pénalités
404700 Frs RGI	82 599,01		0	0	82 599,01 RGI
	<u>361 834,77</u>		262 545,95	0,00	92 288,82
FACT non parvenues	98 352,27		NA	NA	NA
	<u>460 187,04</u>				

Autres fournisseurs

234 725,39

467000 autres frs. 17 811,04
 467100 A 467700 25 136,75

Autres 467 191 777,60
234 725,39

échéances à fin janvier 2012	échéances à fin février 2012	échéances au-delà
17 811,04	0,00	0
25 136,75		
170 782,02	10 301,84	6 343,73 ANPEEC
		4 350,01 Assurance
213 729,81	10 301,84	10 693,74
NA	NA	NA

Le compte de résultat

L'exercice comptable se solde par un bénéfice de 358 177 € après impôts sur les sociétés.
(I.S à 33, 1/3 %)

L'ensemble des charges du compte résultat, abstraction faite :

1) des "charges locatives récupérables communes et régularisation" soit 2 568 221 €

2) des éléments liés aux CPA de Bordeaux et de Sainte Eulalie soit 7 049 806 € s'élève à 10 162 872 € contre 9 756 769 € en 2010 soit une augmentation de 406 103 € analysée ci-après.

POSTE	2011 Eléments Hors CPA	2011 Eléments CPA	2011 TOTAL INCITE	2010 Eléments Hors CPA	2010 Eléments CPA	2010 TOTAL INCITE	VARIATION	VARIATION
	A	B	C	D	E	F	A-D	%
Consommation de l'exercice en provenance des tiers	2 193 487 €	7 049 806 €	9 243 293 €	2 192 974 €	8 321 203 €	10 514 177 €	513 €	0,02%
Impôts et taxes	1 705 485 €		1 705 485 €	1 674 689 €		1 674 689 €	30 796 €	1,84%
Charges de personnel	2 876 430 €		2 876 430 €	2 763 115 €		2 763 115 €	113 315 €	4,10%
Dotations aux amortissements et provisions	1 758 059 €		1 758 059 €	1 952 109 €		1 952 109 €	-194 051 €	-9,94%
Autres charges	76 693 €		76 693 €	49 503 €		49 503 €	27 190 €	54,93%
Charges financières	1 132 649 €		1 132 649 €	859 284 €		859 284 €	273 364 €	31,81%
Charges exceptionnelles	70 971 €		70 971 €	55 140 €		55 140 €	15 832 €	28,71%
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0 €		0 €	0 €		0 €	0 €	
Impôts sur les Sociétés	349 099 €		349 099 €	209 955 €		209 955 €	139 144 €	66,27%
	10 162 872 €	7 049 806 €	17 212 678 €	9 756 769 €	8 321 203 €	18 077 972 €	406 103 €	4,16%

(1) Dans les charges financières figure le remboursement (288 153 €) du solde des intérêts compensateurs de deux prêts locatifs aidés remboursés par anticipation.

L'ensemble des crédits de ce compte, les "appels de provisions pour charges récupérables communes et régularisations" exclus soit 2 568 221,00 € ainsi que les éléments liés à la CPA de Bordeaux et la concession de Sainte Eulalie soit 7 049 806 € s'élève à 10 521 049 € contre 10 010 218 € en 2010 soit une hausse de 510 831 € provoquée par des variations en sens inverses regroupées et analysées dans le tableau ci-après.

POSTE	2011 Eléments Hors CPA	2011 Eléments CPA	2011 TOTAL INCITE	2010 Eléments Hors CPA	2010 Eléments CPA	2010 TOTAL INCITE	VARIATION	VARIATION
	A	B	C	D	E	F	A-D	%
Chiffre d'affaires	7 800 922 €	9 071 344 €	16 872 266 €	7 611 847 €	7 855 525 €	15 467 372 €	189 075 €	2,48%
Production stockée	0 €	-2 021 538 €	-2 021 538 €	0 €	465 678 €	465 678 €	0 €	
Subvention d'exploitation	0 €		0 €	0 €		0 €	0 €	
Reprise sur provision	450 208 €		450 208 €	389 802 €		389 802 €	60 405 €	15,50%
Transfert de charges	1 836 044 €		1 836 044 €	1 740 502 €		1 740 502 €	95 542 €	5,49%
Autres produits	30 205 €		30 205 €	14 352 €		14 352 €	15 853 €	
Produits financiers	109 574 €		109 574 €	84 012 €		84 012 €	25 562 €	30,43%
Produits exceptionnels	294 097 €		294 097 €	169 703 €		169 703 €	124 394 €	73,30%
	10 521 049 €	7 049 806 €	17 570 855 €	10 010 218 €	8 321 203 €	18 331 421 €	510 831 €	5,10%

L'annexe

Dans l'annexe 11 du bilan qui traite de la fiscalité latente ne figurent plus depuis 2006, les intérêts compensateurs des emprunts C.D.C. (PLA ET PALULOS) .

Ces intérêts toujours comptabilisés en "charges différées" et qui étaient précédemment réintégrés de façon extra-comptable pour la détermination des résultats fiscaux concernés uniquement les opérations locatives conventionnées.

Depuis 2006, le résultat bénéficiaire de ces opérations est exonéré d'impôts sur les sociétés.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq dernières années

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2007 en euros	Exercice 2008 en euros	Exercice 2009 en euros	Exercice 2010 en euros	Exercice 2011 en euros
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	234.000	234.000	234.000	234.000	234.000
Nombre des actions ordinaires existantes	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligation					
- Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	11.194.044	11.364.169	17.275.973	18.148.507	19.440.487
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1.339.104	1.843.511	1.841.545	2.211.657	2.365.558
Impôts sur les bénéfices	261.043	222.056	219.554	209.955	349.099
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	547.952	489.091	290.120	253.448	358.177
Résultat distribué					
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	166	249	250	308	310
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	84	75	45	39	55
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	43	49	48	47	47
Montant de la masse salariale de l'exercice	1.495.795	1.783.795	1.724.759	1.743.743	1.783.988
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	837.654	1.001.205	1.034.963	1.019.372	1.092.442

Ressources Humaines

L'effectif moyen au 31 décembre 2011 de la société s'élève à 46.5 personnes (contre 46.7 sur 2010).

Les mouvements de personnel de l'année 2011 ont été les suivants :

- **Sorties :**

Madame Marie DUBOIS, le 30 juin 2011, Responsable communication (démission)

Monsieur Flavien BEZY, le 22 juillet 2011, chargé d'opération (démission pour création d'entreprise)

Monsieur Alain de CHILLY, le 31 août 2011, Directeur Général (départ en retraite)

- **Entrées :**

Monsieur François FABRE, le 2 mars 2011, Gardien d'immeuble de Sainte Eulalie (à temps partiel)

Mademoiselle Julie DEBUNNE, le 8 mars 2011, chargée d'opération construction neuve (en remplacement de Monsieur MONTHEAN parti en 2010)

Monsieur Vincent LEFEBVRE, le 4 juillet 2011, Responsable d'opération pour Sainte Eulalie (en remplacement de Monsieur BEZY)

Monsieur Jean-Noël GALVAN, le 22 août 2011, Directeur Général (en remplacement de Monsieur de CHILLY)

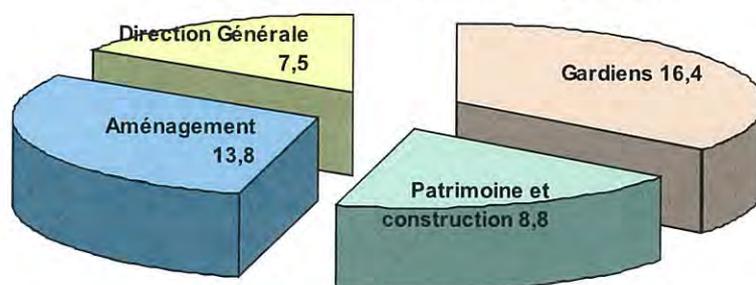
- **Modification :**

Passage à temps partiel de Mademoiselle Constanza CAICEDO (80%)

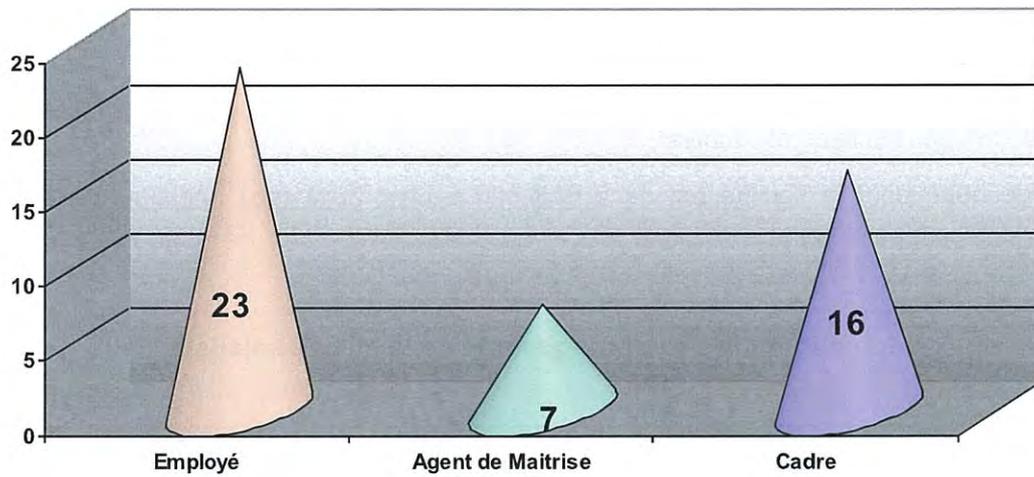
Il se répartit de la façon suivante :

- Au siège : 30 personnes (gestion locative, aménagement, direction)
- Dans les résidences : 16.4 personnes (gardiens et employés d'immeuble)

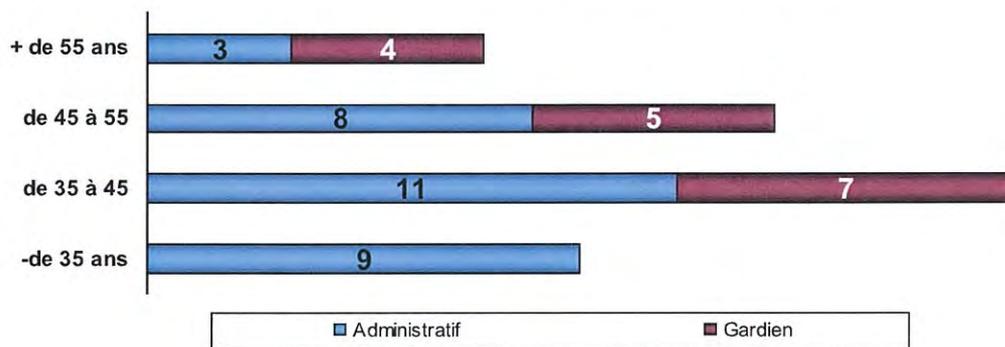
Répartition en nombre de personnes



Répartition par catégorie



Répartition du personnel par age



Au 31 décembre 2011, l'âge moyen pour le personnel pour les administratifs est de 44 ans (contre 46 ans en 2010) et pour les gardiens d'immeubles de 51 ans (comme en 2010).

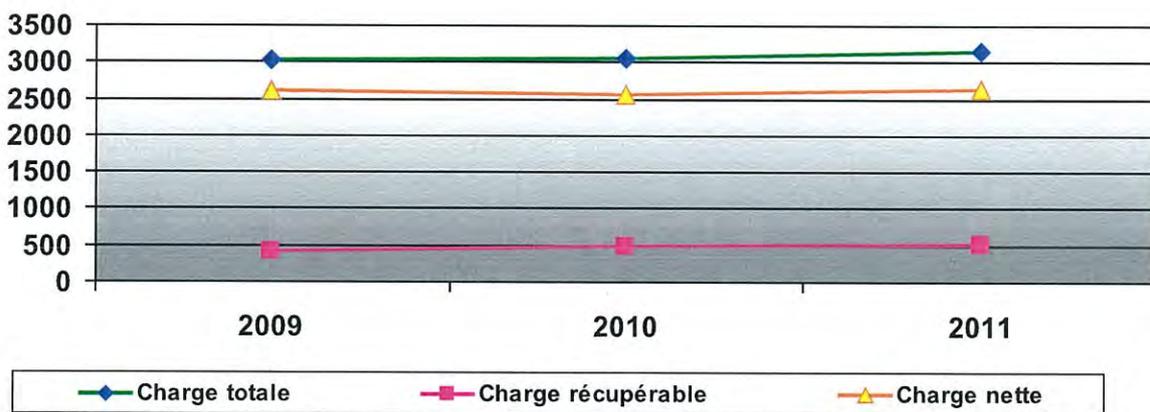
MASSE SALARIALE

Pour l'année 2011, les masses salariales, salaires et charges sociales récupérables et non récupérables, s'élèvent à 2 876 430 €, les charges fiscales à 266 505 €. Le coût global est de 3 142 935 €.

Le montant récupérable auprès des locataires au titre des charges locatives s'élève à 509 135 € (salaires, charges sociales et fiscales).

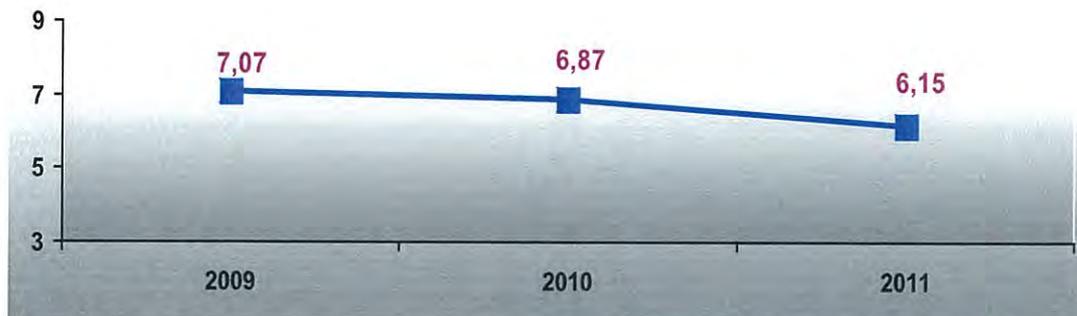
La charge nette pour la société est de 2 633 800 € pour 2011 (soit une augmentation de 3.1 % correspondant aux augmentations collectives et individuelles ainsi qu'aux évolutions des taux de charges).

Evolution de la charge nette de la masse salariale



ABSENTEISME en 2011 (arrêt maladie, maternité et accident de travail)

Le taux d'absentéisme total (tous motifs confondus) est de 6.15 % jusqu'au 31 décembre 2011 (en 2010 de 6.87%, 7.07 % en 2009).



Cela représente pour l'année 2011 une moyenne de 16.8 jours par personne (moyenne nationale de 17.8 jours/personne).

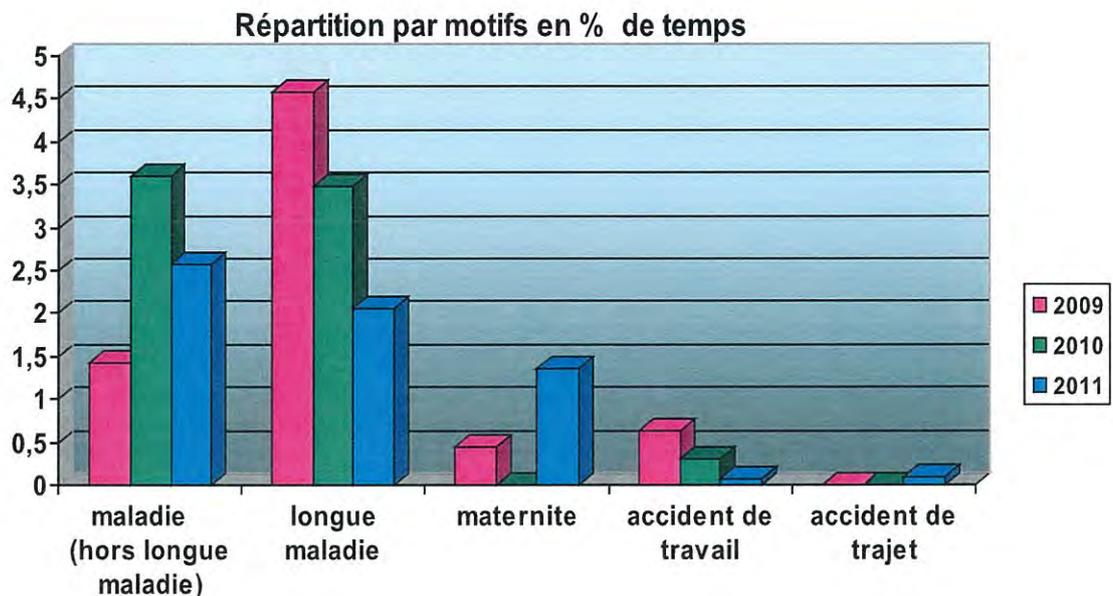
L'analyse peut aussi être faite en équivalent temps plein, soit pour l'année 2011, **2.9 personnes** réparties de la façon suivante :

- Maladie : 1.2 personnes
- Longue maladie (+ de 180 jours) : 1 personne
- Maternité : 0.6 personne
- Accident de travail et de trajet : 0.1 personne

Il se répartit de la façon suivante :

- pour les administratifs : 6.09 % (dont 1 longue maladie)
- pour les gardiens et employés d'immeuble : 6.26 %

Il peut être analysé par motifs d'absence :



Sur l'année 2011, nous avons constaté un accident de travail pour une gardienne d'immeuble.

Pour finir, il est aussi à noter qu'une personne sur l'administratif est en longue maladie depuis le 27 novembre 2008, une évolution du dossier interviendra en 2012.

FORMATION en 2011

La formation sur l'année correspond à 87 jours (83 jours pour 2010) répartie sur les thèmes suivants :

- Gestion locative : le démarrage de SGS (nouvel logiciel Estia)
- Service technique : journée de la ville durable,
- Aménagement : relogement et rénovation urbaine, Indesign, montage financier des opérations de logement social, organiser une consultation, ...
- Gardiens : habilitation ou recyclage électrique et recyclage secouriste.

De plus, le droit individuel de formation (DIF) a été utilisé pour 33 jours pour le recyclage des habilitations secouristes de l'année 2010, Excel, Word, faire face à l'agressivité, HEC management.....

Liste de l'ensemble des mandats pour chacun des mandataires sociaux

Administrateurs	Mandats occupés
Madame Elizabeth TOUTON Présidente	InCité – Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux – Logevi – SACICAP
Monsieur Alain MOGA Vice Président	InCité
Monsieur Fabien ROBERT	InCité – Mutuelle étudiante VITTAVI
Monsieur Jean Louis DAVID	InCité – PARCUB – S.D.I.S – Le Centre Hospitalier Spécialisé
Madame Anne-Marie CAZALET	InCité
Madame Marie Claude NOËL	InCité
Monsieur Vincent MAURIN	InCité
Madame Xavier ROLAND BILLECART	InCité - SAS Galia Aventure - SAS ACI - SAS Solandes - Aquitanis - Enerlandes - BMA - Route des Lasers - SAS SRIAUB - SCI BMA Cursol - Bordeaux Prime Accès - CFI du PABA - Eaux Electricité de Pontenx - SAS Port Ad Hoc
Monsieur Daniel LAURENT	InCité – BMA – SEMIPER - SEM Route des Lasers
Monsieur Christine CASSIN DELMAS	InCité - SEMIB - SA HLM FOYER DE LA GIRONDE - SOCIETE COOPERATIVE TOIT GIRONDIN - Logévie
Monsieur Denis MOLLAT	Société Bordelais de C.I.C S.A HLM COLIGNY

Exercice 2011

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

SOMMAIRE

I - BILAN

II - COMPTE DE RESULTAT

III - ANNEXES

EXERCICE 2011

2011

SOMMAIRE DETAILLE

Annexes Elément N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2011 au 31/12/2011	INFORMATIONS	
		PRODUITES	NON PRODUITES
		Note n°	Non significatives ou non applicables
1	I) REGLES & METHODES COMPTABLES	1	
	. METHODE D'EVALUATION . CALCUL DES AMORTISSEMENTS & PROVISIONS . CHANGEMENT DE METHODE . DEROGATIONS . INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER L'IMAGE FIDELE		
	II) COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT		
2	. ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	2	
3	. ETAT DES AMORTISSEMENTS	3	
4	. ETAT DES PROVISIONS	4	
5	. ETAT DES ECHEANCES DES CREAMCES & DES DETTES	5	
6	. INFORMATIONS & COMMENTAIRES SUR :		
	1) Elément relevant de plusieurs postes de bilan		X
	2) Réévaluation		X
	3) Frais d'établissement		X
	4) Frais de recherche appliquée & de développement		X
	5) Fonds commercial		X
	6) Intérêts immobilisés		X
	7) Intérêts sur élément actif circulant		X
	8) Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant	6/1	
	9) Avances aux dirigeants		X
	10) Produits à recevoir	6/2	
	11) Charges à payer	6/3	
	12) Charges & produits constatés d'avance	6/4	
	13) Charges à répartir sur plusieurs exercices	6/5	
	14) Composition du capital		X
	15) Parts bénéficiaires		X
	16) Obligations convertibles		X
	17) Ventilation du chiffre d'affaires net	6/6	
	18) Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	6/7	
	III) ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS		
7	. CREDIT BAIL		X
8	. ENGAGEMENTS FINANCIERS	7	
9	. DETTES GARANTIES PAR LES SURETES REELLES		X
10	. INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES		X
11	. ACCROISSEMENTS & ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	8	
12	. REMUNERATION DES DIRIGEANTS		X
13	. EFFECTIF MOYEN	9	
14	. IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE		X
15	. LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS		X



I – BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

BILAN - ACTIF

N° de compte	ACTIF	Exercice N			Exercices N-1	
		Brut	Amort et dépréc.	Net	Totaux partiels	Net
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				60 541,06	69 317,65
201	Frais d'établissement.....	4 739,64	4 739,64			
2082-2083-2084	Baux emphytéotiques, à construction, à réhabilitations.....					
203-205-206-2088-237	Autres.....	382 323,76	321 782,70	60 541,06		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				33 312 047,83	33 494 778,83
211	Terrains :					
2111	Terrains nus.....					
2112-2113-2115	Terrains bâtis et autres.....	2 261 001,01		2 261 001,01		2 234 179,73
212	Agencement et aménagement de terrains.....					
213-214	Constructions :					
2131	Constructions propres.....	21 574 147,95	8 858 501,04	12 715 646,91		12 763 004,59
213500	Bâtiments administratifs.....					
213170	Immeuble Crs Victor Hugo.....	3 125 266,10	734 528,85	2 390 737,25		2 055 313,89
213550	Installations générales sur constructions propres.....	100 831,05	99 394,14	1 436,91		2 192,62
213800	Immeubles affectés aux opérations diverses.....	135 919,25	5 436,77	130 482,48		
214(sauf 214320/214350)	Constructions sur sol d'autrui.....	27 135 678,85	11 807 036,25	15 328 642,60		15 843 946,50
214320-214350	Installations générales sur construction sol d'autrui.....	3 431 283,28	3 005 369,52	425 913,76		545 511,39
215	Instal. techniques, matériel et outillage.....	12 813,61	12 813,61			115,93
218100	Instal. Générales agenc. amen. divers.....	60 602,26	60 602,26			
2182	Matériel de transports.....	14 242,92	9 288,31	4 954,61		7 336,41
2183	Matériel de bureau et matériel informatique.....	163 594,62	149 748,88	13 845,74		6 386,12
2184	Mobiliers.....	138 315,67	103 604,31	34 711,36		36 791,65
2188	Mécénat.....	4 675,20		4 675,20		
221-222-223	IMMOBILISATION MISE EN CONCESSION					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				2 125 126,74	1 807 490,96
2312	Terrains.....	674 783,39		674 783,39		934 678,62
2313-2316	Constructions et frais annexes.....	819 821,36		819 821,36		830 427,85
2314	VRD et aménagement.....	350,00		350,00		2 333,46
232	Travaux d'amélioration PALULOS.....					
238	Autres, avances et acomptes.....	630 171,99		630 171,99		40 051,03
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				2 509 837,73	2 742 998,74
266	Autres formes de participation.....	56 425,25		56 425,25		56 425,25
271-272	Titres immobilisés.....	1 784 000,00		1 784 000,00		1 784 000,00
2781	Prêts aux acquéreurs.....					
274	Prêts au personnel.....					
275	Dépôts et cautionnements versés.....	669 412,48		669 412,48		902 573,49
2678-2768	Intérêts courus.....					
	TOTAL (I)	63 180 399,64	25 172 846,28	38 007 553,36	38 007 553,36	38 114 586,18
	STOCKS ET EN COURS				22 293 803,76	17 261 117,85
32	Approvisionnements.....					
31(net de 319)	Terrains à aménager.....	142 774,37	142 774,37			
33 (sauf 339)	Immeubles en cours.....					
339	Coût de production de produits finis.....					
	Immeubles achevés :					
35 sauf 358 sauf 359	Disponibles à la vente.....					
359	Coût des lots achevés sortis du stock.....					
358	Temporairement loués.....					
37	Stocks de marchandises (revente en l'état de biens immob.).....					
38 sauf 389	En cours de concession d'aménagement.....	60 656 739,90		60 656 739,90		53 606 933,90
389	Cessions et produits sur concession en cours.....	(38 362 936,14)		(38 362 936,14)		(36 345 816,05)
409	FOURNISSEURSAVANCE & ACPTEs	148 990,42		148 990,42	148 990,42	41 917,61
	CREANCES D'EXPLOITATIONS				3 868 825,17	4 244 980,94
	Créances clients et cptes ratt.					
411(sauf 4112-4114-4115-4116)	Locataires.....	217 417,92		217 417,92		308 888,84
4112	Locataires : créances appelées non exigibles.....	163 933,46		163 933,46		162 387,75
4114	Locataires divers.....	60 198,06		60 198,06		59 373,06
4115	Locataires : factures remboursables individuellement.....	146,48		146,48		
4116	Clients aménagements.....	375,00		375,00		4 836,96
412	Créances sur acquéreurs.....					
414	Clients -autres activités.....	42 961,69		42 961,69		93 879,85
415	Créances sur emprunteurs.....					
416	Clients douteux ou litigieux.....	198 856,77	126 074,54	72 782,23		30 066,54
417&4181	Clients factures à établir.....	375,00		375,00		690,00
4185	Locataires : excédent charges sur provisions.....	9 324,65		9 324,65		7 489,09
4191	Locataires : compte d'attente.....	719,56		719,56		
42-43-44 (sauf 4433-444)	Autres.....	3 300 591,12		3 300 591,12		3 577 368,85
	CREANCES DIVERSES				1 068 936,37	426 650,60
4433	Opérations d'aménagement.....					
444	Etat impôts sur les bénéfices.....					10 931,83
45	Groupes et associés.....					
461	Opérations pour compte.....					
46 sauf 461	Autres comptes débiteurs.....	1 068 936,37		1 068 936,37		415 718,77
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	367 915,24		367 915,24	367 915,24	155 879,58
	DISPONIBILITES				3 850 111,87	3 594 096,50
511	Valeurs à l'encaissement.....					
5187	Intérêts courus.....	8 499,14		8 499,14		1 433,53
Autres 51	Banques, établissements financiers et assimilés.....	3 841 548,68		3 841 548,68		3 592 589,83
53	Caisse.....	64,05		64,05		73,14
54	Régie d'avance.....					
486	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	172 994,77		172 994,77	172 994,77	136 112,72
	TOTAL (II)	32 040 426,51	268 848,91	31 771 577,60	31 771 577,60	25 860 755,80
	CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES (III)				335 710,40	686 140,94
48131	Charges différées intérêts compensateurs au 31/12/93.....					350 255,74
48133	Charges différées intérêts compensateurs à partir du 1/1/94.....	335 710,40		335 710,40		335 885,20
482	NEUTRALISATION DU RESULTAT D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT aux risques et profits du concédant (IV)					
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	95 556 536,55	25 441 695,19	70 114 841,36	70 114 841,36	64 661 482,92

BILAN-PASSIF AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT

N° de compte	PASSIF	Exercice N		Exercices N-1	
		Détail	Totaux partiels	Net	
CAPITAUX PROPRES	10 CAPITAL ET RÉSERVES.....		10 827 908,61	10 574 460,37	
	1011-1013 Capital.....	234 000,00		234 000,00	
	104 Prime d'émission, de fusion et d'apport.....	1 802,71		1 802,71	
	105 Ecarts de réévaluation.....				
	106 Réserves :				
	1061 Réserve légale.....	23 400,00		23 400,00	
	1063 Réserves statutaires ou contractuelles.....	6 773 604,66		6 773 604,66	
	1068-10688 Autres réserves.....	3 795 101,24		3 541 653,00	
	11 REPORT A NOUVEAU (a).....				
	12 RESULTAT DE L' EXERCICE (a).....	358 176,94	358 176,94	253 448,24	
	13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT.....		4 659 991,42	4 438 059,03	
		Montant brut	Inscrit au résultat		
	131 net (131-1391) Subvention d'équipement.....	6 441 553,42	(1 781 562,00)	4 659 991,42	4 438 059,03
138 net (138-1398) Autres subvention d'investissement.....					
14 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES.....					
145 Amortissements dérogatoires.....					
146 Provision spéciale de réévaluation.....					
1671 Titres participatifs.....					
	TOTAL (I)		15 846 076,97	15 846 076,97	15 265 967,64
15 PROVISIONS POUR RISQUES			735 495,16	951 014,76	
151 Provisions pour risques.....	59 373,06			59 373,06	
Provisions					
1572 Provisions pour gros entretien.....	506 045,00			764 645,00	
153-155-158 Autres.....	170 077,10			126 996,70	
	TOTAL (II)		735 495,16	735 495,16	951 014,76
	DETTES FINANCIÈRES.....		41 382 414,88	43 890 576,69	
161-163 Emprunts obligataires					
164 Emprunts auprès des Établissements de Crédit).....					
1642 Emprunts C.D.C.....	19 604 399,84			22 026 689,56	
1644 Emprunts C.I.C.....					
1645 Emprunts Caisse d'Épargne.....	7 876 900,07			5 207 289,49	
1646 Emprunts C.A.....					
1647 Emprunts Dexia.....	5 659 265,15			5 822 632,08	
1648 Emprunts Crédit Coopératif.....	3 845 667,35			4 449 045,23	
1649 Emprunts LCL.....	746 669,55				
165 Dépôts et cautionnements reçus :					
1651-1652 Dépôts de garantie des locataires.....	581 862,31			574 604,02	
1653 Redevances (location-accession).....					
Emprunts et dettes financières diverses :					
1682 Emprunts G.I.C.....	88 475,93			107 033,96	
1683 Emprunts Ville de Bordeaux.....					
1684 Emprunts C.U.B.....					
1685 Emprunts C.I.L.G.....					
1687 Autres.....					
18 sauf 182 Compte de liaison.....					
519 & 512-514-515 Concours bancaires courants	2 405 830,62			4 726 023,71	
1688(sauf 168843)-5186 Intérêts courus.....	237 633,66			291 117,70	
168843 Intérêts compensateurs ou différés.....	335 710,40			686 140,94	
CLIENTS CREDITEURS.....			27 609,48	27 529,49	
419 sauf 4195 Autres.....	27 609,48			27 529,49	
DETTES D'EXPLOITATION.....			4 451 401,74	3 802 993,16	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :					
401-403-408(-4084)-409 Fournisseurs.....	1 009 641,51			763 811,58	
402 Fournisseurs de stocks immobiliers.....					
42-43-44(sauf 444) Dettes fiscales, sociales et autres.....	2 346 715,63			2 190 619,05	
467 Autres dettes d'exploitation.....	234 725,39			142 498,48	
468 Autres dettes d'exploitation charges à payer.....	38 876,17			33 658,80	
4195 Excédents de provisions sur charges.....	821 443,04			672 405,25	
DETTES DIVERSES.....			600 662,30	695 388,00	
404-405-4084 Fournisseurs d'immobilisations.....	460 187,04			695 388,00	
444 Etat Impôts sur les bénéfices.....	140 475,26				
Autres dettes :					
4433 Opérations d'aménagement.....					
45 Groupes et associés.....					
461 Opérations pour le compte de tiers.....					
Opérations pour le compte de tiers.....					
PRODUITS CONTATES D' AVANCE.....			16 956,83	28 013,18	
487 sauf 4872 Au titre de l'exploitation et autres.....	16 956,83			28 013,18	
4872 Produits des ventes sur lots en cours.....					
	TOTAL (III)		46 479 045,23	46 479 045,23	48 444 500,52
482 NEUTRALISATION DU RESULTAT D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT aux risques et profits du concédant (IV)	7 054 224,00		7 054 224,00		
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III+IV.....			70 114 841,36	70 114 841,36	64 661 482,92
Compte de régularisation					

**II - Compte de Résultat
au 31 décembre 2011**

COMpte DE RÉSULTAT (CHARGES)

N° de compte	CHARGES	Exercice N			Exercices N-1
		Charges récupérables	Charges non récupérables	Totaux partiels	
	CHARGES D'EXPLOITATION.....			18 228 180,11	19 634 728,92
60-61-62	Consommation de l'exercices en provenance des tiers.....			11 034 754,12	12 446 242,14
60 (net de 609)	<u>Achats stockés :</u>				
601	Terrains.....				
602	Approvisionnements.....				
6071	Immeubles acquis par résolution de vente ou adjudication.....				
603	<u>Variation des stocks :</u>				
6031	Terrains.....				
6032	Approvisionnements.....				
6037	Immeubles acquis par résolution de vente ou adjudication.....				
6055	Charges opération d'aménagement.....			7 049 806,00	8 321 202,95
60550	Charges opér d'aménagement Achats terrains à aménager.....		3 097 902,05		
60551	Charges opér d'aménagement Travaux.....		1 374 379,25		
60553	Charges opér d'aménagement Impôts.....		265 692,86		
60554	Charges opér d'aménagement Honoraires.....		354 484,99		
60555	Charges opér d'aménagement Frais financiers.....		444 798,94		
60556	Charges opér d'aménagement Frais annexes.....		1 476 529,46		
60558	Charges opér d'aménagement Dot prov clts dtx.....		36 018,45		
606-608000	Achats non stockés de matières et fournitures.....	1 109 362,43	67 838,55	1 177 200,98	1 297 977,62
61-62 (nets de 619 et 629)	<u>Services extérieurs :</u>			2 807 747,14	2 827 061,57
615 (hors 61522-61523)	Entretien et réparations courants sur biens immobiliers.....	461 974,75	969 352,77	1 431 327,52	1 412 122,30
61522-61523	Gros entretien sur biens immobiliers.....	3 339,99	257 395,12	260 735,11	186 233,79
612	Redevances de crédit bail et loyers des baux à long terme.....		761,04	761,04	1 966,36
616	Primes d'assurances.....		258 900,04	258 900,04	330 609,84
621	Personnel extérieur à la société.....	53 845,10	11 285,11	65 130,21	69 317,59
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires.....		186 958,79	186 958,79	173 062,81
623	Publicité, publications, relations publiques.....		45 279,84	45 279,84	44 892,98
625	Déplacements, missions et réceptions.....		29 663,92	29 663,92	24 733,23
Aut cptes 61-62	Autres.....	162 938,90	366 051,77	528 990,67	584 122,67
63	Impôts, taxes et versements assimilés.....			2 015 255,29	1 970 469,06
631-632-633 & 637810	Sur rémunérations.....	42 146,00	266 505,29	308 651,29	327 155,82
63512	Taxes foncières.....	266 991,00	1 425 561,00	1 692 552,00	1 612 600,00
Autres 635-637(hors 637810)	Autres.....	633,60	13 418,40	14 052,00	30 713,24
64	Charges de personnel.....			3 343 419,23	3 216 405,30
641-648	Salaires et traitements.....	324 631,00	1 929 709,00	2 254 340,00	2 165 407,25
645-647	Charges sociales.....	142 358,00	946 721,23	1 089 079,23	1 050 998,05
681-682	Dotations aux amortissements et aux provisions.....			1 758 058,55	1 952 109,45
681	Sur immobilisations : dotations aux amortissements :				
6812	Charges d'exploitation à répartir.....				
6811	Sur Immobilisations dotations aux amortissements.....		1 531 647,67	1 531 647,67	1 510 858,79
6816	Sur immobilisations : dotations pour dépréciations.....				
6817	Sur actifs circulants : dotations pour dépréciations.....				
68173	Stocks et en-cours.....				
68174	Créances douteuses.....		46 355,29	46 355,29	41 584,96
6815	Pour risques :dotations aux provisions				
681572	Pour gros entretien.....		35 477,49	35 477,49	298 070,00
6815 (hors 681572)	Autres.....		144 578,10	144 578,10	101 595,70
651-654-658	Autres charges.....			76 692,92	49 502,97
654	Pertes sur créances irrécouvrables.....		53 056,80	53 056,80	25 735,96
651-658 (hors 6581-6582)	Redevances et charges diverses de gestion courante.....				
6581	Prestations sur lots inoccupés.....		276,14	276,14	11,53
6582	Frais de gestion des loges gardiens.....		23 359,98	23 359,98	23 755,48
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun.....				
799	Transferts de produits d'exploitation.....				
	CHARGES FINANCIÈRES.....			1 132 648,55	859 284,14
686	Dotations aux amortissements et aux provisions.....	350 430,54	350 430,54	350 430,54	185 946,76
661	<u>Charges d'intérêts(2) :</u>				
66116	Intérêts sur opérations locatives.....		776 435,88	776 435,88	673 337,38
661163	Intérêts compensateurs ou différés.....				
6616	Intérêts bancaires.....		59,62	59,62	
667	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement.....				
664-665-666-668	Autres charges financières.....		5 722,51	5 722,51	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES.....			70 971,32	55 139,77
671	Sur opérations de gestion.....	65 642,24	65 642,24	65 642,24	26 791,80
	Sur opérations en capital :				
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés.....		494,62	494,62	24 247,97
678	Autres.....		4 834,46	4 834,46	4 100,00
687	Dotations aux amortissements et aux provisions :				
6871-6872	Dotations aux amortissements et provisions immo.....				
6875-6876	Dotations aux autres provisions et dépréciations.....				
691	PARTICIPATION DES SALARIÉS				
695-697	IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES ET ASSIMILÉS		349 099,09	349 099,09	209 954,62
	TOTAL DES CHARGES.....	2 568 220,77	17 212 678,30	19 780 899,07	20 759 107,45
	Solde créditeur = bénéfice.....			358 176,94	253 448,24
	TOTAL GÉNÉRAL.....			20 139 076,01	21 012 555,69

COMpte DE Résultat (PRODUITS)

N° de compte	PRODUITS	Exercice N		Exercices N-1
		Détail	Totaux partiels	
	PRODUITS D'EXPLOITATION.....		19 735 405,44	20 758 841,05
70 (net de 709)	Produits des activités.....		19 440 486,90	18 148 507,02
7011	Ventes d'immeubles bâtis.....			
7013-7014	Ventes de terrains.....			
702	Loyers et charges :			
70210 (net de 702109)	Loyers des logements non conventionnés.....	4 968 350,25		4 866 758,65
70211 (net de 702119)	Loyers des logements conventionnés.....	2 052 149,34		1 986 717,32
70212 (net de 702119)	Loyers des logements des baux commerciaux.....	46 286,49		53 255,12
7023	Suppléments des loyers.....	15 095,04		24 511,17
70220 (net de 702209)	Commerciaux industriels et professionnels.....	212 021,07		180 211,80
70221 (net de 702219)	Commerciaux soumis à TVA.....	392 341,37		392 462,65
7028	Autres loyers soumis à TVA.....	59 039,00		57 728,80
7031-703200	Récupération des charges locatives R.C.....	3 378 568,49		3 332 484,46
70321	Récupération des charges locatives R.C.soumises à TVA.....	24 557,80		25 638,96
7033	Régularisation charges locatives.....	(834 905,52)		(676 987,94)
705	Produits de concession d'aménagement			
7051	Vente de terrains et droits à construire.....	893 789,00		
7052	Vente d'immeubles construits.....	3 072 796,90		6 027 235,06
7054	Subventions.....	2 736 123,37		223 622,68
7055	Participations des collectivités.....	1 296 000,00		1 284 000,00
7053-7056	Autres produits de concession d'aménagement en cours.....	1 094 937,41		476 914,94
7057	Produits financiers.....	46 045,09		38 491,94
7058	Reprise sur amortissements et provisions.....	12 632,73		2 817,18
7059	TVA sur marge.....	(80 980,41)		(197 556,85)
706	Prestations de services :			
7063	gestion d'immeuble pour tiers.....			
7064	rémunération de mandat.....	10 740,00		11 720,00
7068	Divers.....			
708	Produits des activités annexes.....			
7082-7083	Refacturation de frais engagés pour le compte des locataires.....	2 694,00		7 257,81
70881	Livraison chauffage.....	12 286,69		11 709,66
70885	Recettes diverses non soumises à TVA.....	1 375,00		
70886	Recettes diverses soumises à TVA.....	8 193,98		
7089	Rémunération sur prestations soumises à TVA.....	20 349,81		19 513,61
70883	Livraison à soi même.....			
71	Produits stockée.....		(2 021 538,09)	465 678,00
7133	Variation des en-cours de production de biens.....			
7135	Variation des stocks -Immeubles achevés.....			
7138	Variation des concessions des aménagements en-cours & concession.....	(2 021 538,09)		465 678,00
72	Production immobilisée.....			
7222	Immeubles de rapport (frais financiers et externes).....			
721 Autres 722	Autres productions immobilisées.....			
74	Subventions d'exploitation.....			
781-782	Reprises sur amortissements et provisions.....		450 207,61	389 802,44
78151	Reprises sur provisions pour risques.....	101 497,70		201 740,70
78157	Reprises sur provisions pour gros entretien.....	294 077,49		161 059,00
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants (stock et clients).....	54 632,42		27 002,74
791	Transferts de charges d'exploitation.....		1 836 044,03	1 740 501,59
791 (hors 791001-791002-791003)	Transferts de charges exploitations.....	1 326 909,03		1 246 265,59
791001-791002-791003	Transferts de charges salaires et charges sociales et fiscales RC.....	509 135,00		494 236,00
7583-7584	Autres produits.....	30 204,99	30 204,99	14 352,00
755	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun.....			
7586	Quotes-parts de concession sur aménagement.....			
	PRODUITS FINANCIERS.....		109 574,01	84 011,85
761	De participations.....			
762	D'autres immobilisations financières.....		1 351,88	6 417,07
7624	Prêts au personnel.....			
7628	Prêts acquéreurs.....			
7621	Revenus des titres immobilisés.....	1 351,88		6 417,07
763	D'autres créances.....			
768	Autres produits financiers.....	105 538,17	105 538,17	76 333,32
786	Reprises sur provisions.....			
796	Transfert de charges financières.....			
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.....	2 683,96	2 683,96	1 261,46
	PRODUITS EXCEPTIONNELS.....		294 096,56	169 702,79
771	Sur opérations de gestion.....	194 609,52	194 609,52	66 966,82
	Sur opérations en capital.....		99 487,04	102 735,97
775	Produits des cessions d'éléments d'actif.....	1 800,00		
777	Subvention d'investissement virées au résultat de l'exercice.....	96 459,69		92 788,47
778	Autres.....	1 227,35		9 947,50
787	Reprises sur provisions et dépréciations.....			
797	Transferts de charges exceptionnelles.....			
	TOTAL DES PRODUITS.....	20 139 076,01	20 139 076,01	21 012 555,69
	Solde débiteur = perte.....			
	TOTAL GÉNÉRAL.....		20 139 076,01	21 012 555,69

III – Annexes au 31 décembre 2011

ANNEXE 1

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En matière d'aménagement

Centre historique d'agglomération

L'activité d'InCité dans le centre historique s'est accrue en 2011 suite à l'attribution en juillet 2011 du marché de mission d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain comprenant un volet de traitement Hôtels Meublés. Ce volet logement privé est l'outil opérationnel principal défini dans le « PNRQAD – Bordeaux [Re] Centres », convention signée le 21 janvier 2011 : Enclenchement d'actions opérationnelles qui avaient été gelées en attendant l'OPAH permettant l'engagement des phases préparatoires des D.U.P travaux sur les îlots Faures Gensan et Fusterie (350 logements concernés). Cela a permis de renforcer significativement la production de logements sociaux publics.

Au 31.12.2011, 1.876 logements avaient été rénovés soit 76 % des objectifs de 2014. Nous sommes légèrement en retard par rapport au tableau de bord d'origine. Ce retard provenant essentiellement de l'absence d'OPAH pendant 36 mois.

Le conseil programmatique a examiné 183 projets (330 logements) et nous avons demandé le conventionnement de 44 logements.

16 relogements définitifs ont été réalisés, ce qui porte à 148 la totalité des relogements définitifs effectués depuis 2003.

Nous avons poursuivi notre communication au travers de conférences de presse, animations du blog, mise en place de nouvelles plaquettes et la densification de nos relations avec les medias.

Sainte Eulalie

L'exercice 2011 a été marqué par la poursuite de la phase opérationnelle du projet et par la mise en œuvre d'actions partenariales autour du logement. Certains programmes de constructions neuves ont été engagés.

Les travaux d'aménagement des sites et voies de liaisons ont commencé en 2011, les phasages ont été affinés.

Nous avons poursuivi les acquisitions foncières : 103 appartements sur 230 ont été acquis à fin 2011 dont 45 occupés et engagé les expropriations sur les copropriétés.

Les acquisitions amiables pour les terrains à bâtir se sont poursuivies et InCité a continué sa mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination sur les plans technique, juridique et financier.

La Réole

InCité a poursuivi les études pré opérationnelles dans le cadre du mandat d'études sur la requalification de son centre ville qui lui a été confié par la ville de La Réole. Elle porte sur l'étude des conditions d'attractivité du centre ville pour une nouvelle population résidente et la définition d'un plan d'actions sur l'habitat dégradé du centre ancien. Ces études s'achèveront début 2012.

En matière de gestion locative et de construction

L'année 2011 a vu la livraison de 3 logements au Grand Parc 329 dans les locaux de l'ancienne perception.

En matière de travaux, l'opération du Foyer Soleil Le Levain (32 logements) a été engagée pour une livraison prévisionnelle mi 2012.

Différentes études se poursuivent sur des projets de logements sociaux publics issus notamment de la Convention Publique d'Aménagement (rue Saint James, rue Buhan, rue Dumercq, rue des Pontets notamment).

Une relance marquée a été apportée à la relocation des commerces vacants du centre commercial Europe.

Une réflexion est menée sur la reconstruction du centre commercial Counord.

Nous avons poursuivi la mise en œuvre de la Charte de Qualité avec l'association des locataires. Nous soutenons notre effort sur les impayés, effort qui porte ses fruits.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2011 sont établis conformément aux règles édictées par le Plan Comptable Général homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Pour la première fois a été comptablement enregistrée au bilan au titre des deux opérations d'aménagement CPA Bordeaux et CPA Sainte Eulalie, l'estimation d'un résultat intermédiaire provisoire.

Cette évaluation est calculée à partir du " prévisionnel réactualisé " du dernier Compte Rendu Annuel à la collectivité, approuvé par cette dernière.

En 2010, cet élément avait été communiqué uniquement sous forme d'indication dans l'annexe du bilan (annexe N°1/éléments relatif au bilan actif / stock).

En 2011, il apparaît donc comptablement sur un compte spécifiquement dédié à savoir : compte "482000 " neutralisation du résultat intermédiaire d'une opération d'aménagement.

Le changement, de présentation comptable de cette information résultant des recommandations de la profession n'impacte nullement le résultat de la société

ELEMENTS RELATIFS AU BILAN ACTIF

1) **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES60 541 €**

Les immobilisations incorporelles, restant à amortir au 31/12/11 sont constituées principalement par :

- a) Des logiciels acquis, amortis selon la méthode linéaire sur une durée de trois ans (valeur nette comptable)31 332 €
- b) Des acomptes versés, au titre des derniers modules du progiciel « Sneda Global Software » non encore mis en service29 209 €

2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les travaux effectués en 2011 se répartissent de la manière suivante :

CONSTRUCTIONS

a) Construction sur sol propre 1 030 418 €

Les accroissements de 2011 sont constituées par :

↳ L'extension des bureaux cours Victor Hugo

Des travaux d'agrandissement du siège social, en rez de chaussée, ont démarré en 2010 pour se terminer sur l'année 2011.

Le montant immobilisé en 2011 en composant "immeuble cours Victor Hugo" s'élève à 451 349 €

L'extension sera amortie sur une durée de 25 ans, conformément à la durée appliquée aux autres commerces.

↳ Immeuble 12, rue des Menuts

L'immobilisation comptable de cette opération d'Acquisition-Amélioration comprenant 3 logements et un commerce en rez de chaussée, a eu lieu le 01/01/2011.

Cet immeuble est constitué de logements à caractère très sociaux.

Le coût immobilisé en 2011, hors terrain, s'élève à 579 069 €

Il se décompose de la façon suivante :

Composant structure	(amortissement 50 ans)	300 808 €
Composant menuiseries ext.	(amortissement 25 ans)	32 227 €
Composant chauffage individuel	(amortissement 15 ans)	25 928 €
Composant ravalement	(amortissement 15 ans)	29 701 €
Composant plomberie	(amortissement 20 ans)	19 308 €
Composant électricité	(amortissement 25 ans)	28 128 €
Composant ventilation	(amortissement 50 ans)	7 050 €
Composant commerce	(amortissement 25 ans)	135 919 €

b) Construction sur sol d'autrui.....261 613 €

COMPOSANT « STRUCTURE »

(Amortissement sur 50 ans)

↳ **Résidence LABARDE**

La construction d'un mur de séparation a été érigée pour la résidence Labarde. Les travaux ont été réceptionnés le 01/10/2011.

Le montant passé en composant "Structure" en octobre 2011

s'élève à 33 697 €

COMPOSANT "PLOMBERIE SANITAIRE"

(Amortissement sur 20 ans)

InCité procède au remplacement des appareils sanitaires lors des départs de locataires dans les opérations locatives.

L'investissement en 2011 effectué dans les résidences

ci-dessous s'élève à 25 425 €

Château d'eau 3 958 €

Grand Parc 672 21 467 €

COMPOSANT "AMENAGEMENT INTERIEUR TRANSFORMATION LOGEMENT HANDICAPE "

(Amortissement sur 15 ans)

↳ **Résidence Grand Parc 329**

Dans l'ancienne perception située au Grand Parc 329, des travaux ont été effectués afin de réaliser trois logements adaptés aux personnes handicapées.

Les travaux ont été réceptionnés le 19/05/2011.

Le coût total des travaux immobilisés à ce titre est de 202 492 €

3) IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS 2 125 127 €

Les immobilisations en cours à fin 2011

- Halls et Menuiseries "GP 672"597 172 €

- Honoraires et études diverses " le Mandron"137 776 €

- Travaux en cours local poissonnerie " Centre Europe" 29 789 €

- Honoraires et études diverses " Centre Counord"..... 1 208 €

- Bâti ancien, études, honoraires et travaux " foyer le levain"1 349 387 €

- Honoraires et études diverses " Rue St James" 7 792 €

- Travaux en cours OGISAD "Arc en Ciel"2 004 €

2 125 127 €

4) IMMOBILISATIONS FINANCIERES 2 509 838 €

PLACEMENTS 1 840 425 €

Le portefeuille financier est constitué par :

1) Des souscriptions de parts sociales de 56 425 €
2) Des titres immobilisés
* Bons à Moyen Terme 1 784 000 €
1 840 425 €

DEPOT DE GARANTIE 669 413 €

Il s'agit principalement :

1) de dépôt de garantie bancaire (dossiers de consignation dans le cadre d'acquisitions d'immeubles pour l'opération du centre historique de Bordeaux et pour la concession de Sainte Eulalie) 654 659 €

2) des dépôts de garantie versés pour des locations de locaux pour ces deux opérations 14 754 €

* CPA Bordeaux 652 241 €

650 459 €

1 782 €

* CPA Sainte Eulalie 17 172 €

4 200 €

12 972 €

5) STOCKS 22 293 804 €

Les stocks au 31/12/2011 soit 22 293 804 € sont constitués par :

TERRAIN A AMENAGER 0 €

Un terrain d'une superficie totale de 91a 89ca situé sur la commune de Mérignac pour un montant de 142 774 €
Il appartient à InCité depuis l'absorption de la SAEMICO en 1996.

DEPRECIATION DES TERRAINS - 142 774 €

Une dépréciation pour ce terrain a été constituée en 2006
Elle est maintenue en 2011.

**ENCOURS DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT
DU CENTRE HISTORIQUE DE BORDEAUX**

19 991 094 €

Les encours de la convention d'aménagement
correspondent à la différence entre :

* les acquisitions et dépenses diverses		52 345 073 €
* les produits	- 24 393 131 €	
* la participation versée par les collectivités	- 15 303 408 €	
* la neutralisation du résultat provisoire Intermédiaire	7 342 560 €	
		- 32 353 979 €

enregistrés depuis l'origine dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement signée
en juillet 2002 avec la Ville de Bordeaux.

Les dépenses engagées depuis l'origine comprennent :

▪ des frais d'études HT	884 474 €
▪ des acquisitions d'immeubles (exo de TVA)	30 060 150 €
▪ des frais d'acquisitions (provisions notaires) (HT)	803 274 €
▪ des indemnités d'éviction (HT)	454 080 €
▪ des acquisitions fonds de commerce (HT)	147 000 €
▪ des frais divers sur les immeubles(HT) (Travaux & gestions)	7 018 682 €
▪ des frais financiers (hors TVA)	2 187 084 €
▪ des frais d'assurances	119 835 €
▪ des frais de gestion de logements	261 759 €
▪ des frais de communication	210 702 €
▪ des frais liés au local (rue des Faures) (HT)	119 325 €
▪ des impôts et taxes	1 116 820 €
▪ des frais d'actions d'insertion et divers (HT)	260 764 €
▪ de gestion locative	440 851 €
▪ Pertes sur locataires	42 977 €
▪ Dot dépréciations créances douteuses	67 022 €
▪ la TVA sur l'opération (partie non déductible soit 39,93 %)	516 334 €
▪ TVA sur Transfert d'opération	0 €
▪ la rémunération d'InCité (hors TVA)	7 633 940 €

TOTAL DEPENSES AU 31/12/2011 52 345 073 €

Les produits HT de l'opération, réalisés depuis l'origine comprennent :

▪ Ventes d'AST	241 041 €
▪ Ventes d'Immeubles	19 260 163 €
▪ Gestion temporaire (loyers et charges)	2 392 421 €
▪ Subventions diverses	1 725 436 €
▪ Produits divers	448 517 €
▪ Plus value financière & produits financiers	765 432 €
▪ Reprise sur provision	40 464 €
▪ TVA sur marges	- 480 344 €

TOTAL PRODUITS AU 31/12/2011 24 393 131 €

La participation versée des collectivités au 31/12/2011 est de **15 303 408 €**

En fonction d'une part, des dépenses et produits réels enregistrés au 31/12/2011 respectivement 52 345 K€ & 24 393 K€ et d'autre part, des éléments prévisionnels contenus dans le dernier Compte Rendu Annuel à la Collectivité approuvé par cette dernière, à savoir le CRAC 2010 (dépenses prévisionnelles 72 682 K€ et produits prévisionnels hors participation 54 798 679 K€).

La participation versée d'avance par la collectivité s'élèverait à 7 342 K€.

Cette évaluation estimée en fonction des éléments prévisionnels figurant dans le CRAC avait été indiquée en 2010 sous forme d'information dans l'annexe du bilan (annexe n°1/ éléments relatif à l'actif /stock) pour mémoire elle s'élevait à 7118 K€.

Pour la première fois en 2011 et conformément aux recommandations comptables cette évaluation a été enregistrée comptablement sur le compte 482000 ; neutralisation du résultat intermédiaire d'une opération d'aménagement.

**ENCOURS DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT
DE SAINTE EULALIE SIGNEE LE 12/01/2006**

2 302 710 €

Les encours de la convention d'aménagement correspondent à la différence entre

* les acquisitions et dépenses diverses		8 311 667 €
* les produits	- 5 720 621 €	
* la participation versée par les collectivités,	0 €	
* la neutralisation du résultat provisoire Intermédiaire	- 288 336 €	
		- 6 000 957 €

Les dépenses engagées depuis l'origine comprennent :

▪ des frais d'études HT	264 488 €
▪ des acquisitions d'immeubles (exo de TVA).....	5 548 929 €
▪ des frais d'acquisitions (provisions notaires) (HT)	306 999 €
▪ des frais divers sur les immeubles(HT)	497 913 €
▪ des frais financiers (hors TVA).....	334 693 €
▪ des frais d'assurances.....	7 671 €
▪ des impôts et taxes	81 466 €
▪ des frais divers (HT).....	79 098 €
▪ de gestion locative (HT)	386 954 €
▪ de frais de communication (HT)	154 €
▪ la rémunération de INCITE (hors TVA).....	779 747 €
▪ de dépréciation des créances clients	23 557 €

TOTAL DEPENSES AU 31/12/2011 8 311 667 €

Les produits HT de l'opération, réalisés depuis l'origine comprennent :

▪ Ventes de terrains aménagés	893 789 €
▪ Gestion temporaire (loyers et charges)	352 555 €
▪ Subventions diverses	4 471 012 €
▪ Autres produits.....	201 €
▪ Plus value financière & produits financiers	3 065 €

TOTAL PRODUITS AU 31/12/2011 5 720 621 €

La participation versée des collectivités au 31/12/2011 est de0 €

En fonction d'une part, des dépenses et produits réels enregistrés au 31/12/2011 respectivement 8 311 K€ & 5 720 K€ et d'autre part, des éléments prévisionnels contenus dans le dernier Compte Rendu Annuel à la Collectivité approuvé par cette dernière, à savoir le CRAC 2010 (dépenses prévisionnelles 25 082 K€ et produits prévisionnels hors participation 23 879 K€).

La participation à verser par la collectivité s'élèverait à 288 K€.

Cette évaluation estimée en fonction des éléments prévisionnels figurant dans le CRAC avait été indiquée en 2010 sous forme d'information dans l'annexe du bilan (annexe n°1/ éléments relatifs à l'actif /stock) pour mémoire elle s'élevait à 149 K€.

Pour la première fois en 2011 et conformément aux recommandations comptables cette évaluation a été enregistrée comptablement sur le compte 482000 : neutralisation du résultat intermédiaire d'une opération d'aménagement.

6) CREANCES

CREANCES D'EXPLOITATIONS

Les créances figurent au bilan pour les valeurs nominales.

Des provisions pour créances douteuses ont été systématiquement pratiquées pour :

- les locataires «congrés» partis avec une dette supérieure à 100 €

La provision varie de 50 à 100 % de la dette en fonction de l'analyse individuelle des comptes locataires débiteurs.

A titre d'information complémentaire, les dettes inférieures à 100 € pour les locataires partis ont été soldées directement en perte.

- les locataires « présents » qui font l'objet d'une poursuite judiciaire ou extrajudiciaire (sauf si les engagements pris ou les procédures s'exécutent strictement).

7) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS..... 367 915 €

Les valeurs mobilières sont composées de SICAV & FCP.

8) DISPONIBILITES

Dans les disponibilités dont le montant total s'élève à 3 850 112 € figurent au 31/12/2011 des placements sur des comptes à terme ainsi que des fonds déposés sur des livrets "B" pour un montant de 2 308 258 € reparti de la façon suivante :

* Compte à terme InCité	1 733 100 €
* Livret "B" InCité	17 536 €
* Compte à terme CPA Bordeaux	556 450 €
* Livret "B" opération CPA Bordeaux	1 172 €
	<hr/>
	2 308 258 €

ELEMENTS RELATIFS AU BILAN PASSIF

1) CAPITAUX PROPRES

Analyse de la variation des capitaux propres

NATURE	DEBUT D'EXERCICE 2011	VARIATION	FIN D'EXERCICE 2011
CAPITAL (6500 actions *36€)	234 000 €		234 000 €
PRIME DE FUSION	1 803 €		1 803 €
RESERVE LEGALE	23 400 €		23 400 €
RESERVE STATUTAIRE	6 773 605 €		6 773 605 €
AUTRES RESERVES	3 541 653 €	253 448 €	3 795 101 €
	10 574 461 €	253 448 €	10 827 909 €

Conformément à la 2^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2011, le report à nouveau à fin 2010, soit 253 448 € a été affecté au compte "autres réserves".

2) PROVISIONS

2-1 Provisions pour risques

Les provisions pour litiges, risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2000-06 sur les passifs ; elles sont évaluées en tenant compte du risque maximal pesant sur l'entreprise, en intégrant les éléments connus jusqu'à la date d'arrêté des comptes et en appliquant le principe de prudence.

A fin 2011, la provision existante concerne le litige ancien de l'opération de contrat de promotion immobilière « rue des Portanets ».

Dans le cadre du contrat de promotion immobilière (CPI les Portes des Portanets) un litige pour non règlement d'une situation nous oppose à la Société Civile La Foncière.

Une provision pour risque, à hauteur de la totalité du montant contesté, soit 59 373 € avait été constatée en 2005.

Elle avait été maintenue en 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 en attente du jugement.

Par jugement du 05/02/2010, le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux a fait droit à l'argumentation développée par la Société Foncière et a condamné InCité solidairement avec la société d'architecture.

InCité a interjeté appel de ce jugement et la procédure est actuellement pendante devant la Cour d'Appel de Bordeaux.

La provision a donc été maintenue.

2-2 Provisions pour gros entretien

La provision pour gros entretien figurant au bilan est calculée en retranchant du solde de l'année précédente les reprises de l'exercice et en ajoutant la dotation de l'exercice.

Les reprises portent à la fois sur les dépenses effectuées (coût provisoire supérieur au coût réel) et sur les dépenses à annuler.

La dotation de l'exercice est déterminée en concertation avec le service technique en fonction d'un plan de travaux à entreprendre détaillé sur un an*.

(* L'estimation du montant des travaux est faite sur la base de devis demandés aux fournisseurs, soit à partir d'une estimation effectuée par le service technique basée sur des tarifs connus réactualisés.

2-3 Provision pour abondement

Consécutivement à l'accord d'intéressement du 26 mai 2011, la provision pour abondement au plan d'épargne d'entreprise s'élève pour 2011 à 129 919 €. Le forfait social sur abondement soit (8%) s'élève à 10 394 €.

2-4 Provision pour médailles du travail

Dans le cadre des règles sur le passif, il est depuis 2004 obligatoire d'enregistrer une provision pour "médaille du travail" correspondant aux versements probables liés aux salariés présents dans l'entreprise.

Au 31/12/2011, elle s'élève à 29 764 €.

3) DETTES FINANCIERES

3-1 EMPRUNTS

La situation des emprunts au 31/12/2011 se présente de la façon suivante :

	Restant dû au 01/01/2011	Réalisations 2011	Remboursement 2011	Restant dû au 31/12/2011
Siège Victor Hugo	1 591 788 €	500 000 €	116 862 €	1 974 927 €
Activité bailleur	21 364 613 €	9 742 602 €	9 917 053 €	21 190 162 €
CPA Bordeaux	11 500 000 €	0 €	0 €	11 500 000 €
CPA Sainte Eulalie	3 156 289 €	0 €	0 €	3 156 289 €
	37 612 690 €	10 242 602 €	10 033 915 €	37 821 378 €

Les réalisations 2011 concernent l'activité Bailleur et les travaux du siège :

Des emprunts ont été souscrits en 2011.

a) Pour financer les travaux des deux opérations suivantes :

- Transformation des locaux de l'ancienne perception du Grand Parc en 3 appartements handicapés « les coucous » 300 000,00 €
- Extension des Bureaux du siège Victor Hugo 500 000,00 €

b) Dans le cadre du refinancement des emprunts remboursés par anticipation :

- Souscription Caisse d'Epargne pour l'opération locative Néréides 425 502,91 €
 - Souscription Caisse d'Epargne pour les opérations locatives Héron & Saint Louis 2 538 230,79 €
 - Renégociation auprès de la CDC pour un réaménagement de la dette concernant cinq opérations (Tolosane, Montméjean, Saint Marc, Prunier et Balguerie).
Ce nouvel emprunt est dit « Emprunt de compactage » ;
son montant est de 6 478 868,77 €
- 10 242 602,47 €**

Les remboursements 2011 correspondent :

▪ Aux amortissements des annuités des emprunts	812 719,84 €
▪ Aux remboursements anticipés des emprunts :	
* Néréides	437 234,96 €
* Héron	1 125 571,32 €
* Saint Louis	1 125 183,29 €
* Tolosane, Montméjean, Saint Marc, Prunier et Balguerie	6 533 205,33 €
	10 033 914,74 €

3-2 AUTORISATIONS DE DECOUVERT

Quatre conventions de découvert ont été signées pour le fonctionnement de l'opération CPA Bordeaux auprès de deux banques.

Le montant s'élève au 31/12/2011 à 2 405 831 €

ELEMENTS RELATIFS AU RESULTAT

Les charges de l'année 2011 des deux opérations spécifiques d'aménagement soit :

- * Convention Publique d'Aménagement du Centre Historique de Bordeaux
- * Concession d'Aménagement de Sainte Eulalie

sont toutes enregistrées sous le radical " 605-5 " de façon à les isoler des autres charges de l'exploitation d'InCité.

Elles s'élèvent respectivement à 5 673 553 € & 1 376 253 € et ont donc été enregistrées au débit de ces comptes par le crédit de "variation d'encours 713 880" afin d'assurer la neutralité au niveau du résultat d'InCité.

Les recettes 2011 pour ces deux opérations d'aménagement sont également comptabilisées dans des comptes spécifiques dont le radical est "705-5";

Elles s'élèvent :

- pour le Centre Historique à	5 231 313 €
- pour l'opération Sainte Eulalie à	3 840 032 €
	9 071 344 €

La neutralisation au niveau du résultat a été obtenue par un enregistrement pour le même montant au débit du compte "713895". La contrepartie étant le compte de bilan 389100.

Il est rappelé que les montants figurant au bilan en "encours d'aménagement" correspondent aux diverses charges et produits enregistrés depuis l'origine de l'opération.

Les encours de la convention du Centre Historique de Bordeaux s'élèvent à	19 991 094 €
Les encours de la concession de Sainte Eulalie s'élèvent à	2 302 710 €
	22 293 804 €

ANNEXE 2

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE 2011

	VALEUR BRUTE IMMOBILISATIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS CREATIONS APPORTS & VRT DE POSTE A POSTE	TRANSFERTS D' OPERATION A OPERATION	DIMINUTIONS			VALEUR BRUTE IMMOBILISATIONS EN FIN D'EXERCICE	VALEUR D'ORIGINE AVANT REEVALUATION
				PAR VIREMENT DE POSTE A POSTE	CESSIONS MISES HORS SERVICES REMB. DES PRETS	TRANSFERTS D' OPERATION A OPERATION		
INCORPORELLES								
- FRAIS D'ETABLISSEMENT	4 740	-	-	-	-	-	4 740	-
- LOGICIEL	329 288	23 826	-	-	-	-	353 114	-
- LICENCE MARQUE	-	-	-	-	-	-	-	-
- AVANCES IMM. INCORP. EN COURS	42 713	-	-	13 504	-	-	29 209	-
TOTAL I	376 741	23 826	-	13 504	-	-	387 063	-
CORPORELLES								
TERRAIN	2 234 180	49 186	-	-	22 365	-	2 261 001	-
CONSTRUCTIONS								
- SUR SOL PROPRE								
cpte 213110 -structures	18 582 559	300 808	-	-	-	-	18 883 367	-
cpte 213120 -menuiseries extérieures	1 150 998	32 227	-	-	-	-	1 183 225	-
cpte 213130 -chauffage collectif	140 693	-	-	-	-	-	140 693	-
cpte 213140 -chauffage individuel	656 946	25 928	-	-	-	-	682 874	-
cpte 213150 -étanchéité	58 762	-	-	-	-	-	58 762	-
cpte 213160 -ravalement	442 484	29 701	-	-	-	-	472 185	-
cpte 213180 -aménagement intérieur	22 559	19 308	-	-	-	-	41 867	-
cpte 213190 -aménagement intérieur divers	75 996	35 178	-	-	-	-	111 174	-
	21 130 997	443 150	-	-	-	-	21 574 147	-
cpte 213170 -imm Cours Victor Hugo	2 673 917	451 349	-	-	-	-	3 125 266	-
cpte 213800 -imm affecté aux opérations profess	-	135 919	-	-	-	-	135 919	-
- SUR SOL D'AUTRUI								
cpte 214110 -structures	12 719 584	33 697	-	-	-	-	12 753 281	-
cpte 214120 -menuiseries extérieures	3 097 179	-	-	-	-	-	3 097 179	-
cpte 214130 -chauffage collectif	245 022	-	-	-	-	-	245 022	-
cpte 214140 -chauffage individuel	255 558	-	-	-	-	-	255 558	-
cpte 214150 -étanchéité	286 379	-	-	-	-	-	286 379	-
cpte 214160 -ravalement	920 494	-	-	-	-	-	920 494	-
cpte 214180 -plomberie sanitaire	554 093	25 425	-	-	-	-	579 518	-
cpte 214190 -aménagement intérieur portes blindées	627 712	-	-	-	-	-	627 712	-
cpte 214190 -aménagement intérieur ventilation	153 028	-	-	-	-	-	153 028	-
cpte 214190 -aménagement intérieur colonnes montantes	112 785	-	-	-	-	-	112 785	-
cpte 214190 -aménagement intérieur électricité	222 102	-	-	-	-	-	222 102	-
cpte 214190 -aménagement intérieur logt handicapé	37 197	202 492	-	-	-	-	239 689	-
cpte 214200 -vrd	541 075	-	-	-	-	-	541 075	-
cpte 214800 -immeubles affectés aux opérations professionnelles	7 065 730	-	-	11 753	-	-	7 053 977	-
cpte 214510 -Bat administratif GP 329	47 879	-	-	-	-	-	47 879	-
	26 885 817	261 614	-	11 753	-	-	27 135 678	-
INST. AGENC. AMEN. DES CONSTRUCTIONS								
cpte 213 550 - SUR SOL PROPRE	100 831	-	-	-	-	-	100 831	-
cpte 214350 - SUR SOL D'AUTRUI	678 696	-	-	-	-	-	678 696	-
cpte 214320 - TRAVAUX AMELIORATION IMM.	2 752 587	-	-	-	-	-	2 752 587	-
INSTALLATIONS TECHNIQUES , MATERIEL & OUTILLAGE INDUSTRIELS	12 813	-	-	-	-	-	12 813	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
- INSTALLATIONS GENERALES,								
- AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	60 602	-	-	-	-	-	60 602	-
- MATERIEL DE TRANSPORT AUTOMOBILE	11 804	-	-	-	-	-	11 804	-
- MATERIEL DE TRANSPORT DIVERS	2 438	-	-	-	-	-	2 438	-
- MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	152 527	11 950	-	-	882	-	163 595	-
- MOBILIER	132 369	6 094	-	-	147	-	138 316	-
- MECENAT	-	4 675	-	-	-	-	4 675	-
Cpte 231000 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 767 439	784 789	-	1 057 274	-	-	1 494 954	-
Cpte 232000 TRAVAUX AMELIORATION EN COURS	-	-	-	-	-	-	-	-
Cpte 238000 AVANCES IMM. CORP. EN COURS	40 050	953 246	-	363 125	-	-	630 171	-
TOTAL II	58 637 067	3 101 972	-	1 432 152	23 394	-	60 283 493	-
FINANCIERES								
PARTS SOCIALES	56 425	-	-	-	-	-	56 425	-
TITRES IMMOBILISES	1 784 000	-	-	-	-	-	1 784 000	-
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	902 574	402 319	-	-	635 480	-	669 413	-
- PRET & AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL III	2 742 999	402 319	-	-	635 480	-	2 509 838	-
TOTAL GENERAL (I + II + III)	61 756 807	3 528 117	-	1 445 656	658 874	-	63 180 394	-

ANNEXE 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS 2011

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	AMORTISSEMENTS AU DEBUT	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE				DIMINUTIONS		MONTANT DES AMORTISSEMENTS A LA FIN DE L'EXERCICE	
		DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS DOTATION	TRANSFERTS DES AMORTISSEMENTS DE COMPTE A COMPTE	AMORT. EXCEPT.	TOTAL	TRANSFERTS DES AMORTISSEMENTS DE COMPTE A COMPTE		AMORTISSEMENTS AFFERENTS AUX ELEMENTS SORTIS DE L'ACTIF
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
- FRAIS D'ETABLISSEMENT	4 740	-	-	-	-	-	-	4 740	
- LOGICIEL	302 684	19 098	-	-	19 098	-	-	321 782	
- AVANCES IMM.INCORP. EN COURS									
	307 424	19 098	-	-	19 098	-	-	326 522	
CONSTRUCTIONS									
- SUR SOL PROPRE									
-structures	7 161 730	379 445	-	-	379 445	-	-	7 541 175	
-menuiseries extérieures	376 143	59 171	-	-	59 171	-	-	435 314	
-chauffage collectif	90 563	2 625	-	-	2 625	-	-	93 188	
-chauffage individuel	362 749	26 753	-	-	26 753	-	-	389 502	
-étanchéité	41 151	1 689	-	-	1 689	-	-	42 840	
-ravalement	325 069	13 247	-	-	13 247	-	-	338 316	
-aménagement intérieur	10 590	7 578	-	-	7 578	-	-	18 168	
	8 367 995	490 508	-	-	490 508	-	-	8 858 503	
-imm Cours Victor Hugo	618 602	115 926	-	-	115 926	-	-	734 528	
-imm affect op profess	-	5 437	-	-	5 437	-	-	5 437	
- SUR SOL D'AUTRUI									
-structures	7 477 388	109 919	-	-	109 919	-	-	7 587 307	
-menuiseries extérieures	476 110	120 845	-	-	120 845	-	-	596 955	
-chauffage collectif	245 022	-	-	-	-	-	-	245 022	
-chauffage individuel	35 517	17 037	-	-	17 037	-	-	52 554	
-étanchéité	99 071	13 152	-	-	13 152	-	-	112 223	
-ravalement	270 633	55 120	-	-	55 120	-	-	325 753	
-plomberie sanitaire	48 699	28 306	-	-	28 306	-	-	77 005	
-aménagement intérieur portes blindées	52 916	20 924	-	-	20 924	-	-	73 840	
-aménagement intérieur ventilation	9 092	3 061	-	-	3 061	-	-	12 153	
-aménagement intérieur colonnes montantes	7 552	4 511	-	-	4 511	-	-	12 063	
-aménagement intérieur électricité	8 884	8 884	-	-	8 884	-	-	17 768	
-aménagement intérieur logt handicapé	1 454	10 875	-	-	10 875	-	-	12 329	
-vrd	26 189	18 036	-	-	18 036	-	-	44 225	
-immeubles affectés aux opérations professionnelles	2 268 705	351 303	-	-	351 303	-	-	2 620 008	
Bat administratif GP 329	14 639	3 192	-	-	3 192	-	-	17 831	
	11 041 871	765 165	-	-	765 165	-	-	11 807 036	
INST. AGENC. AMEN.DES CONSTRUCTIONS									
- SUR SOL PROPRE	98 639	756	-	-	756	-	-	99 395	
- SUR SOL D'AUTRUI	677 026	930	-	-	930	-	-	677 956	
- TRAVAUX AMELIORATION IMM.	2 208 746	118 667	-	-	118 667	-	-	2 327 413	
	23 012 879	1 497 389	-	-	1 497 389	-	-	24 510 268	
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL & OUTILLAGE INDUSTRIELS	12 697	116	-	-	116	-	-	12 813	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
- INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	60 602	-	-	-	-	-	-	60 602	
- MATERIEL DE TRANSPORT AUTOMOBILE	4 489	2 361	-	-	2 361	-	-	6 850	
- MATERIEL DE TRANSPORT	2 417	21	-	-	21	-	-	2 438	
- MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	146 140	4 490	-	-	4 490	-	882	149 748	
- MOBILIER	95 579	8 174	-	-	8 174	-	147	103 606	
	309 227	15 046	-	-	15 046	-	1 029	323 244	
TOTAL DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	23 642 227	1 531 649	-	-	1 531 649	-	1 029	25 172 847	
CHARGES A REPARTIR	MONTANT NET AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS TRANSFERT +			TOTAL	ANNULATION AFFERENTE AUX SOLDES DES EMPRUNTS (686830)	DOTATION DE L'EXERCICE AUX AMORTISSEMENTS (686830)	MONTANT NET A LA FIN DE L'EXERCICE	
INTERETS COMPENSATEURS									
-STOCK INT.COMP. AU 31/12/93 (481 310)	350 256	122 319	-	-	-	165 834	62 103	-	
-INT.COMP. A PARTIR DU 01/01/94 (481 330)	335 885	122 319	-	-	-	122 318	175	335 711	
	686 141	-	-	-	-	288 152	62 278	335 711	
							350 430		

ANNEXE 4

ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS 2011

1 - INCITE

NATURE DES PROVISIONS		MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATION DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS PAR VRT DE CPTE	DIMINUTIONS UTILISATIONS & REPRISES DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS PAR VRT DE CPTE	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
P R O V I S I O N S	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	59 373	0	0	0	0	59 373
	PROVISIONS POUR ABONDEMENT ET SUR FORFAIT SOCIAL SUR PROVISION	96 627	140 313	0	96 627	0	140 313
	PROVISIONS POUR MEDAILLE DU TRAVAIL	30 370	4 265	0	4 871	0	29 764
	PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN	764 645	35 477	0	294 077	0	506 045
	TOTAL I	951 015	180 055	0	395 575	0	735 495
D E P R E C I A T I O N S	DEPRECIATIONS SUR COMPTES STOCKS & EN COURS	142 774	0	0	0	0	142 774
	DEPRECIATIONS SUR COMPTES CLIENTS & DEBITEURS DIVERS LOCATAIRES SECTEUR LOCATIF	88 053	46 355	0	54 632	0	79 776
	TOTAL II	230 827	46 355	0	54 632	0	222 550
TOTAL GENERAL (I + II)		1 181 842	226 410	0	450 207	0	958 045
DONT DOTATIONS & REPRISES			226 410		450 207		
			-		-		
			-		-		

2 - C P A CENTRE HISTORIQUE BORDEAUX / ST EULALIE

NATURE DES PROVISIONS		MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATION DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS PAR VRT DE CPTE	DIMINUTIONS & REPRISES DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS PAR VRT DE CPTE	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
D E P R E C I A T I O N S	DEPRECIATIONS DIVERS LOCATAIRES						
	* CENTRE HISTORIQUE BORDEAUX	19 854	12 462	0	9 574	0	22 742
	* ST EULALIE		23 557	0	0	0	23 557
	DEPRECIATIONS TIERS DIVERS	3 059	0	0	3 059	0	0
TOTAL GENERAL		22 913	36 019	0	12 633	0	46 299
DONT DOTATIONS & REPRISES			36 019		12 633		
			-		-		
			-		-		

ANNEXE 5

ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	dont à 1 an au plus	dont à plus d'1 an
ACTIF CIRCULANT			
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	694 309	694 309	
AUTRES CREANCES	4 369 527	4 369 527	
TOTAL GENERAL	5 063 836	5 063 836	0

DETTES	Montant brut	dont à 1 an au plus	dont à plus d'1 an & 5 ans au plus	dont à + de 5 ans
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES & COMPTES RATTACHES	41 382 415	4 301 487	20 145 853	16 935 075
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	1 009 642	1 000 491	9 150	0
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	301 019	301 019	0	0
DETTES FISCALES ET SOCIALES & COMPTES RATTACHES	2 045 697	2 045 697	0	0
AUTRES DETTES & COMPTES RATTACHES	1 695 707	1 639 184	56 523	0
TOTAL GENERAL	46 434 479	9 287 879	20 211 526	16 935 075

COMMENTAIRES

Les" EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES "SONT CONSTITUES PAR :

Les emprunts

Emprunts INCITE	23 165 089	37 821 378
Emprunts CPA BORDEAUX	11 500 000	
Emprunt Concession STE Eulalie	3 156 289	
	37 821 378	

Les dépôts de garantie versés par les locataires:

Les intérêts courus et non échus au 31/12/2011

Compte banque créditeur (découvert autorisé de l'opération CPA BX)

581 862

573 344

2 405 831

41 382 415

ANNEXE 6/1 : Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

Nature des éléments d'actif circulant	Montant au bilan de l'exercice	Evaluation au dernier cours
C.D.N, F.C.P et SICAV « INCITE »	367 915 €	561 643 €
C.D.N ,F.C.P et SICAV « Opérations d'aménagement »	0 €	0 €
TOTAL	367 915 €	561 643 €

ANNEXE 6/2 : Produits à recevoir

Postes concernés	Montant au bilan de l'exercice	Montant au bilan de l'exercice - 1
Produits à recevoir :		
Créances clients et comptes rattachés	375 €	690 €
Autres créances :		
- sécurité sociale et organismes sociaux	6 314 €	6 726 €
- état	0 €	0 €
- remboursements assurances	0 €	0 €
- créances diverses	809 €	11 834 €
Produits financiers "Interets courus à recevoir"	8 499 €	1 434 €
TOTAL	15 998 €	20 683 €

ANNEXE 6/3 : Charges à payer

Postes concernés	Montant au bilan de l'exercice 2011	Montant au bilan de l'exercice 2010
Charges à payer :		
Emprunts et dettes financières diverses		
- Intérêts courus sur emprunts	573 344 €	977 259 €
- Intérêts courus sur concours bancaires	10 730 €	7 239 €
Dettes fournisseurs exploitation	49 028 €	60 650 €
Dettes fiscales et sociales :	445 814 €	375 161 €
Autres dettes diverses	38 876 €	33 659 €
TOTAL	1 117 791 €	1 765 864 €

ANNEXE 6/4

Postes concernés	Montant au bilan de l'exercice 2011	Montant au bilan de l'exercice 2010
Charges constatées d'avance :		
Charges exploitations	172 995 €	136 113 €
Produits constatés d'avance :		
Produits d'exploitations	16 957 €	28 013 €

ANNEXE 6/5

Les charges à répartir sur plusieurs exercices inscrites au bilan 2011 pour un montant de 335 710€ correspondent aux intérêts compensateurs afférents aux prêts locatifs aidés, comptabilisés au compte : 481 330 « intérêts compensateurs à partir du 01.01.1994 » .

Conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi n° 94 -624 du 21 07 1994 la société a crédité les comptes 481310 & 481330 pour un montant de 62 277 € par le débit du compte 686 830 "dotations aux amortissements "pour la fraction des intérêts compensateurs incluse dans l'annuité.

Par ailleurs ,en 2011, la recherche d'optimisation de notre charge financière nous a conduit d'une part, à rembourser par anticipation à la CDC des prêts locatifs aidés pour deux opérations et d'autre part, à solliciter au près de la CDC un réaménagement de la dette pour cinq autres opérations .

Dans le cadre du remboursement anticipé le solde des intérêts compensateurs des deux prêts locatifs aidés soit 288 153€, a été acquitté à la CDC .

Il figurait au débit du compte "481310 " "charges différées intérêts compensateurs au 31/12/1993
Ce compte est désormais soldé.

	MONTANT	
	année	2011
A) ACTIVITÉ BAILLEUR SOCIAL		
1) LOCATION		10 257 157 €
Loyers logements et annexes	7 066 785 €	
loyers "appartements" non conventionnés	4 968 350 €	
loyers "appartements" conventionnés	2 052 149 €	
loyers "appartements" inclus dans baux commerciaux	46 286 €	
Loyers "commerciaux" hors TVA	212 021 €	
Loyers "commerciaux" soumis à TVA	392 341 €	
Surloyer	15 095 €	
Refacturation de frais engagés pour le compte de locataires	2 694 €	
Récupération charges locatives	2 568 221 €	
2) ACTIVITÉ LIVRAISON CHAUFFAGE		32 637 €
Prestation chauffage	12 287 €	
Rémunération chauffage	20 350 €	
3) DIVERS		68 609 €
Location Panneaux d'affichage	9 488 €	
Location emplacement antenne relais	9 618 €	
Loyer Mise à disposition "chaufferie grand parc"	39 934 €	
Facturations diverses	9 569 €	
TOTAL ACTIVITE BAILLEUR SOCIAL		10 358 403 €
B) ACTIVITÉ MANDAT		
Prestation d'étude	10 740 €	
TOTAL ACTIVITE MANDAT		10 740 €
C) ACTIVITÉ AMENAGEUR		
1) ACTIVITÉ CPA CENTRE HISTORIQUE BORDEAUX		5 231 313 €
Loyers logements CPA	338 651 €	
Récupération charges locatives CPA	19 653 €	
Vente AST CPA	0 €	
Vente logements CPA	3 072 797 €	
Vente Locaux commerciaux	0 €	
Vente Parkings CPA	524 797 €	
Subvention CPA	0 €	
Recettes diverses	4 548 €	
Participation Ville de BX & CUB	1 296 000 €	
Plus value s/titre & produits financiers CPA	43 214 €	
Reprise s/amort. & prov CPA	12 633 €	
TVA sur marges	-80 980 €	
	5 231 313 €	
2) ACTIVITÉ CONCESSION STE EULALIE		3 840 031 €
Loyers logements CPA	183 507 €	
Récupération charges locatives CPA	23 580 €	
Ventes Terrains aménagés et droits à construire	893 789 €	
Subvention	2 736 123 €	
Recettes diverses	201 €	
Produits financiers	2 831 €	
Plus value nettes cessions val. Mobil	0 €	
	3 840 031 €	
TOTAL ACTIVITE CPA AMENAGEMENT		9 071 344 €
TOTAL PRODUITS ACTIVITES		19 440 487 €

A) Détermination du résultat fiscal 2011

Résultat comptable INCITE

exclusion des opérations locatives conventionnées
secteur exonéré d'IS, (secteur déficitaire en 2011).

Résultat comptable soumis à l'impôt sur les sociétés

Réintégrations fiscales

Charges non déductibles

Loyers véhicule non déductible

Taxes non déductibles

Sur véhicule

Contribution sociale de solidarité des sociétés

Provisions non déductibles en 2011

Abondement

Impôt sur les sociétés

IS 2011 estimation

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM

Déductions fiscales

Charges antérieurement taxées à déduire en 2011

Contribution sociale de solidarité des sociétés

Provisions antérieurement taxées à déduire en 2011

Abondement

⇒ résultat fiscal 2011

⇒ I. S 2011 (33,33%)

	N 2011		N-1 2010
Résultat comptable INCITE	358 177		253 448
exclusion des opérations locatives conventionnées secteur exonéré d'IS, (secteur déficitaire en 2011).	+ 281 494	+	162 660
Résultat comptable soumis à l'impôt sur les sociétés	639 671		416 108
Réintégrations fiscales			
Charges non déductibles			
Loyers véhicule non déductible	+ 1 747	+	2 621
Taxes non déductibles			
Sur véhicule	+ 2 230	+	2 230
Contribution sociale de solidarité des sociétés	+ 9 085	+	8 879
Provisions non déductibles en 2011			
Abondement	+ 132 006,00	+	90 466
Impôt sur les sociétés			
IS 2011 estimation	+ 349 099	+	208 623
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM	+ 12 803	+	5 112
Déductions fiscales			
Charges antérieurement taxées à déduire en 2011			
Contribution sociale de solidarité des sociétés	- 8 879	-	8 723
Provisions antérieurement taxées à déduire en 2011			
Abondement	- 90 466	-	99 447
⇒ résultat fiscal 2011	1 047 296		625 869
⇒ I. S 2011 (33,33%)	349 099		208 623

B) Ventilation de l'impôt

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre la partie imputable aux éléments exceptionnels et la partie imputable aux autres éléments.

	RESULTAT COMPTABLE INCITE	RESULTAT COMPTABLE SECTEUR EXO	RESULTAT COMPTABLE SECTEUR TAXABLE	REINTEGRA FISCALE	RESULTAT FISCAL	IMPOTS		
						THEORIQUE	COMPENSATION	DU
RESULTAT COURANT	484 151	-378 373	862 524	58 526	921 050	307 017	0	307 017
RESULTAT EXCEPTIONNEL	223 125	96 879	126 246	0	126 246	42 082	0	42 082
	707 276	-281 494	988 770	58 526	1 047 296	349 099	0	349 099

IMPOTS S/ SOCIETES 349 099

Prévisionnel 2011 349 099

BENEFICE INCITE 2011 358 177

ANNEXE 8**ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31.12.2011****1) Engagements en matière d'indemnités de retraite :**

Conformément au choix laissé par le Code de Commerce le montant des engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés ne fait pas l'objet d'une provision.

Le montant total des droits acquis réactualisés (charges sociales non comprises) s'élève à **120 733,65 €** au 31/12/11 transférés auprès d'un organisme externe.

La méthode de calcul utilisée par l'organisme est la méthode dite prospective avec des départs de mise en retraite à 65 ans.

2) Nantissement

Gage de compte d'instruments financiers en garantie du paiement des sommes dues au titre de l'emprunt souscrit pour le financement des travaux de réhabilitation du centre commercial du grand parc à Bordeaux.

Montant nominal de l'emprunt	3 880 000 €
Capital restant dû l'emprunt au 31/12/11	3 348 276 €
Montant des instruments financiers	1 784 000 €

3) Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Valeur d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	680
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	4 185

ANNEXE 11**ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FISCALE FUTURE AU 31.12.2011**

NATURE	DEBUT D'EXERCICE		VARIATIONS		FIN D'EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
A) ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS						
Subventions d'équipement		358 915 €	27 110 €	-29 287 €		302 517 €
	0,00 €	358 915 €	27 110 €	-29 287 €	total 0 €	302 517 €
B) ALLEGEMENTS						
Charges non déductibles temporairement à déduire l' année suivante :						
* Provision pour abondement		90 466 €	90 466 €	132 006 €		132 006 €
* Contribution sociale de solidarité des sociétés		8 879 €	8 879 €	9 085 €		9 085 €
		99 345 €	99 345 €	141 091 €	total	141 091 €

ANNEXE 13

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
CADRES	16,09	
AGENTS DE MAITRISE & TECHNICIENS	6,97	
EMPLOYES	23,40	0,00
OUVRIERS	0,00	
TOTAL	46,46	0,00

D-2012/468

Dispositif d'aide à l'accession à la propriété. Passeport 1er logement. Aide de la Ville aux acquéreurs. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 31 janvier 2011, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accession sociale à la propriété pour les ménages primo accédants à Bordeaux.

Compte tenu de l'évolution du PTZ +, ce dispositif a été modifié par délibération du 5 mars 2012 en harmonisant les plafonds de ressources avec ceux du PTZ + et en étendant l'aide de la Ville aux personnes seules et aux couples sans enfant.

A cette occasion de nouveaux financeurs ont rejoint la Ville dans son action et le partenariat du passeport 1^{er} Logement se compose dorénavant comme suit : Crédit Foncier de France, Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, Crédit Immobilier de France, Procivis Gironde, Cilso, Astria, GIC, Vilogia, UESL Action Logement, Alliance 1% Logement, Cilgère, Logeo.

Les aides de la Ville répondent aux conditions générales suivantes :

- ø les bénéficiaires sont des ménages primo-accédants de leur résidence principale sur Bordeaux, sans condition de composition familiale
- ø leurs revenus ne doivent pas dépasser les plafonds de ressources PTZ +
- ø le montant de l'aide de la Ville varie de 3 000 € à 6 000 € selon la composition de la famille

Il peut s'agir :

- ø d'un logement neuf inclus dans une opération labellisée «Passeport 1^{er} Logement » financé à l'aide d'un PTZ +
- ø d'un logement ancien sur le territoire du PNRQAD Bordeaux Re[Centres] si l'acquéreur réalise des travaux de mise aux normes d'habitabilité selon les caractéristiques du logement décent dans le délai d'un an après son acquisition
- ø d'un logement issu d'un changement d'usage au sens du code de la construction et l'habitation
- ø d'un logement mis en vente par un bailleur social sur le territoire de la commune de Bordeaux selon les termes de la loi Molle

Ces logements devront être conservés pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition sans pouvoir être cédés et quelle que soit la forme de la cession, sauf transmission par décès.

Ils devront également être occupés à titre de résidence principale par leur acquéreur pendant cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sauf cas de force majeure dûment établi.

En cas de non respect de ces clauses, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Au titre de ce dispositif, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 8 projets listés dans le tableau en annexe et qui représentent une aide totale de la Ville de 31 000 euros.

L'aide de la Ville sera versée sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

Pour les logements neufs dans les opérations labellisées, le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville et de l'attestation notariée de signature de l'acte d'acquisition faisant apparaître le financement au moyen d'un PTZ + .

Pour les logements mis en vente par un bailleur social, le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville et de l'attestation notariée de signature de l'acte d'acquisition.

Pour les logements anciens et les logements issus d'un changement d'usage, l'acquéreur remettra à la Ville en complément de l'attestation notariée d'acquisition un engagement formel de réaliser les travaux d'habitabilité ou les travaux correspondant au changement d'usage au plus tard dans le délai d'un an après la signature de son acte d'acquisition et justifiera ces travaux au moyen des factures. Dans le cas contraire il sera tenu de rembourser à la Ville la subvention perçue dans les trois mois qui suivent.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME TOUTON. -

Non seulement nous travaillons sur le logement social, mais nous avons à cœur aussi de travailler sur l'accèsion à la propriété, et l'accèsion maîtrisée qui nous paraît être aussi quelque chose d'important pour les Bordelais qui souhaitent acquérir leur premier logement.

Cette délibération vous propose d'accorder une aide à 8 projets d'acquisition dont la liste est jointe. Ce sont des appartements assez grands, Type 3, Type 4. Vous verrez que les prix sont bien en deçà du marché.

Je tenais juste à vous signaler qu'on a à ce jour aidé 146 ménages sur le dispositif « Déclic » et 45 sur le Passeport 1^{er} Logement.

M. LE MAIRE. -

Merci, madame. La politique que vous menez conformément à mes orientations est exemplaire. Je vous en félicite.

MME TOUTON. -

Merci.

M. LE MAIRE. -

Qui est contre la 468 ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Voilà encore une manifestation de l'exemplarité de la Ville.

D-2012/469**CPA. Centre Historique. PRI. 45 rue Bouquière. Subventions de la Ville aux propriétaires occupants. Autorisation. Décision.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) Saint Eloi / Salinières a été instauré par délibération du Conseil municipal du 8 juillet 2002, dont les îlots Bouquière/Buhan et Bouquière/Sainte Colombe et Renière ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique de travaux (DUP) par le Préfet de la Gironde en date du 8 juin 2005. Le programme de travaux de la DUP ainsi que les délais de réalisation ont été approuvés par délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2005.

Par délibération du 9 juillet 2007, la Ville a décidé d'une aide aux propriétaires occupants de logements et propriétaires de locaux commerciaux en injonction de travaux.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville d'un montant de 5 000 € pour le projet suivant :

- **SCI DINACA représentée par son gérant Monsieur Bonrepaux, copropriétaire et exploitante d'un local commercial sis 45, rue Bouquière à Bordeaux, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :**

Statut de la SCI Dinaca	Niveau de ressources
Propriétaire exploitante de local commercial	Ressources < Plafonds PTZ x 1.5

Cette opération consiste en la réalisation de travaux sur les parties communes de l'immeuble, prescrits par la DUP.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25 000 €

- Aide de la Ville au titre de la DUP : $25\ 000\ € \times 20\% = 5\ 000\ €$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI DINACA une subvention d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement de la subvention de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

CPA. Subventions aux propriétaires occupants.

J'ai même entendu dire tout à l'heure que je n'aimais pas les PLAI... C'est fabuleux. Ça relève tout droit de la comédie. Sans doute.

MME TOUTON. -

Vous allez voir, on va y arriver.

Là c'est une subvention habituelle aussi dans le cadre des aides que nous apportons aux propriétaires dans le centre historique. 5.000 euros.

M. LE MAIRE. -

Pas d'observations ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions.

(Aucune)

D-2012/470

Logements locatifs aidés. Opération en neuf sise 67-73 rue Joseph Brunet réalisée par l'OPH Gironde Habitat. Demande de subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le logement est placé au cœur des trois piliers de la politique municipale, Projet urbain, Projet social et Agenda 21, en vue de produire une offre diversifiée répondant aux besoins de chacun.

Au titre du Programme Local de l'Habitat, la Ville de Bordeaux s'est engagée à développer son offre de logements locatifs conventionnés familiaux et particulièrement celle des PLUS et des PLAI. Il peut s'agir de programmes en collectif mais également de logements PLAI individuels permettant de répondre à des situations spécifiques.

Le financement des opérations de logements sociaux est assuré par des aides conjointes de l'Etat et des collectivités selon des règles propres à chacun, L'OPH Gironde Habitat a sollicité une subvention pour la construction d'un immeuble situé 67-73, rue Joseph Brunet à Bordeaux, comportant 22 logements dont 17 financés en PLUS et 5 en PLAI.

Pour sa part, la Ville de Bordeaux participe à l'équilibre financier de ces projets selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010.

S'agissant d'une opération de construction neuve PLUS et PLAI en diffus, le montant de subvention par logement est de 5 000 €.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 14 novembre 2011 pour 22 logements collectifs dont 17 PLUS et 5 PLAI.

Montant de la subvention de la Ville
22 logements x 5 000 € = 110 000 €

Le versement des subventions interviendra sur présentation de :

- l'acte notarié d'acquisition du foncier,
- l'état récapitulatif des soumissions des entreprises pour les différents lots,
- le certificat d'achèvement conforme des travaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 110 000 Euros maximum,
- créditer l'OPH Gironde Habitat sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 204172 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE
NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mme E. AJON

D-2012/471

Logements locatifs aidés. Opération en neuf réalisée par la SA d'HLM Mésolia. Ilot Dock B (Bassins à Flots). Demande de subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le logement est placé au cœur des trois piliers de la politique municipale, Projet urbain, Projet social et Agenda 21, en vue de produire une offre diversifiée répondant aux besoins de chacun.

Au titre du Programme Local de l'Habitat, la Ville de Bordeaux s'est engagée à développer son offre de logements locatifs conventionnés familiaux et particulièrement celle des PLUS et des PLAI. Il peut s'agir de programmes en collectif mais également de logements PLAI individuels permettant de répondre à des situations spécifiques.

Le financement des opérations de logements sociaux étant assuré par des aides conjointes de l'Etat et des collectivités selon des règles propres à chacun, la SA d'HLM Mésolia a sollicité une subvention pour l'acquisition en VEFA auprès de Bouygues d'un immeuble situé Ilot Dock B macro lot B3 lot 05 – 2/3 dans le périmètre du PAE Bassins à Flots à Bordeaux, comportant 41 logements dont 29 financés en PLUS et 12 en PLAI.

Pour sa part, la Ville de Bordeaux participe à l'équilibre financier de ces projets selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010.

S'agissant d'une opération de construction neuve PLUS et PLAI en diffus, le montant de subvention par logement est de 5 000 €.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 24 novembre 2011 pour 41 logements collectifs dont 29 PLUS et 12 PLAI.

Montant de la subvention de la Ville
41 logements x 5 000 € = 205 000 €

Le versement des subventions interviendra sur présentation de :

- l'acte notarié d'acquisition du foncier,
- l'état récapitulatif des soumissions des entreprises pour les différents lots,
- le certificat d'achèvement conforme des travaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 205 000 Euros maximum,
- créditer la SA d'HLM Mésolia sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/472

Logements locatifs aidés. Opération en neuf réalisée par la SA d'HLM Erilia. Cours Dupré de Saint-Maur (Bassins à Flots). Demande de subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le logement est placé au cœur des trois piliers de la politique municipale, Projet urbain, Projet social et Agenda 21, en vue de produire une offre diversifiée répondant aux besoins de chacun.

Au titre du Programme Local de l'Habitat, la Ville de Bordeaux s'est engagée à développer son offre de logements locatifs conventionnés familiaux et particulièrement celle des PLUS et des PLAI. Il peut s'agir de programmes en collectif mais également de logements PLAI individuels permettant de répondre à des situations spécifiques.

Le financement des opérations de logements sociaux étant assuré par des aides conjointes de l'Etat et des collectivités selon des règles propres à chacun, la SA d'HLM Erilia a sollicité une subvention pour l'acquisition en VEFA auprès de Nexity Apollonia d'un immeuble situé Cours Dupré de Saint Maur à Bordeaux dans le périmètre du PAE des Bassins à Flots, comportant 60 logements dont 45 financés en PLUS et 15 en PLAI.

Pour sa part, la Ville de Bordeaux participe à l'équilibre financier de ces projets selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010.

S'agissant d'une opération de construction neuve PLUS et PLAI en diffus, le montant de subvention par logement est de 5 000 €.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 30 décembre 2011 pour 60 logements collectifs dont 45 PLUS et 15 PLAI.

Montant de la subvention de la Ville
60 logements x 5 000 € = 300 000 €

Le versement des subventions interviendra sur présentation de :

- l'acte notarié d'acquisition du foncier,
- l'état récapitulatif des soumissions des entreprises pour les différents lots,
- le certificat d'achèvement conforme des travaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 300 000 Euros maximum,
- créditer la SA d'HLM Erilia sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/473

Logements locatifs aidés. Résidence sociale sise 43-44 quai de Bacalan réalisée par la SA d'HLM de la Charente Le Foyer. Demande de subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le logement est placé au cœur des trois piliers de la politique municipale, Projet urbain, Projet social et Agenda 21, en vue de produire une offre diversifiée répondant aux besoins de chacun.

Au titre du Programme Local de l'Habitat, la Ville de Bordeaux s'est engagée à développer son offre de logements locatifs conventionnés dans le cadre de résidences sociales financées en PLAI, à destination d'un public jeune de statuts divers : personnes en formation ou en apprentissage, salariés, demandeurs d'emploi, étudiants. Il s'agit tout à la fois de proposer à ces jeunes un hébergement à un coût abordable et de les accompagner dans leur parcours vers un logement autonome.

Le financement des opérations de logements sociaux étant assuré par des aides conjointes de l'Etat et des collectivités selon des règles propres à chacun, la SA d'HLM de la Charente Le Foyer a sollicité une subvention pour la réalisation d'une résidence sociale IZIDOM située 43-44, quai de Bacalan à Bordeaux, comportant 31 logements financés en PLAI, dont 27 logements neufs et 4 réhabilités.

Pour sa part, la Ville de Bordeaux participe à l'équilibre financier de ces projets selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010.

S'agissant d'une structure d'hébergement, le montant de subvention par logement est de 7 000 €.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 23 décembre 2011 pour 31 logements en PLAI dans le cadre d'une résidence sociale.

Montant de la subvention de la Ville
31 logements x 7 000 € = 217 000 €

Le versement des subventions interviendra sur présentation de :

- l'acte notarié d'acquisition du foncier,
- l'état récapitulatif des soumissions des entreprises pour les différents lots,
- le certificat d'achèvement conforme des travaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 217 000 Euros maximum,
- créditer la SA d'HLM de la Charente Le Foyer sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

Il y a 4 dossiers identiques de la 470 à la 473.

MME JARTY-ROY. -

Mme AJON ne participe pas au vote de la 470.

M. LE MAIRE. -

C'est noté.

MME TOUTON. -

On peut regrouper ces 4 délibérations parce qu'elles sont la preuve évidente que nous consacrons beaucoup d'énergie et beaucoup d'argent pour aider à la production de logement sociaux.

Nous allons voter un montant de 832.000 euros de subvention de la Ville pour aider à la production de 154 logements, dont 63 PLAI et 91 PLUS.

M. LE MAIRE. -

Bravo ! On peut en être fier. Et tout le monde va voter pour bien sûr.

Merci.

DELEGATION DE Madame Anne WALRYCK

D-2012/474

Charte d'engagement climat énergie des acteurs de Bordeaux. Approbation.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux réactualise en 2012 son Plan Climat Energie Territorial (PCET) adopté en décembre 2008. Elle s'inscrit dans cette optique dans la dynamique « Facteur 4 » dont l'objectif est de diviser par 4 les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à l'horizon 2050 et conformément aux objectifs affichés par l'Union Européenne, de réduire les émissions globales de son territoire de 20% d'ici à 2020.

A ce titre, la Ville de Bordeaux a réalisé en 2011 un nouveau bilan GES de son territoire. Ce nouveau bilan fait apparaître une stabilisation des émissions, ce qui est un signe positif compte tenu de la croissance de Bordeaux mais ce qui ne suffit pas à l'inscrire sur la trajectoire souhaitable pour atteindre les objectifs 2020 et 2050.

De tels objectifs ne sauraient être atteints par la seule action de la collectivité. Aucune réduction tangible des émissions de GES ne pourra être observée à l'échelle de Bordeaux sans une mobilisation conjointe et coordonnée de l'ensemble des acteurs majeurs du territoire.

Accompagnée dans cette initiative par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Ville de Bordeaux propose aux acteurs économiques majeurs du territoire de formaliser leur engagement par la signature d'une charte.

La signature de cette charte sera un des événements majeurs du forum Agenda 21 du 13 octobre 2012, dont la thématique porte sur le climat et l'énergie. En effet, la communication au grand public des actions envisagées par les partenaires de la charte est de nature à rappeler aux Bordelais l'impact que chacun peut avoir sur le changement climatique.

Cette initiative s'inscrit dans l'axe 3 du nouveau plan d'actions du PCET (Associer tous les acteurs du territoire).

Considérant l'intérêt de mobiliser le plus grand nombre à la réduction des GES et atteindre ainsi l'objectif fixé, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à approuver la charte d'engagement climat énergie des acteurs de Bordeaux, annexée à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

On ne va pas à nouveau se réchauffer parce que le réchauffement climatique on en a déjà beaucoup parlé.

Mme WALRYCK, on va à l'essentiel.

MME WALRYCK. -

Je répondrai volontiers à vos questions puisqu'on a déjà évoqué la charte d'engagement climat énergie à l'occasion de la présentation du nouveau plan d'action. Donc s'il n'y a pas de questions...

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ?

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Simplement une explication de vote.

Même si elle est tardive et un peu succincte quant aux futurs signataires de cette charte d'engagement qu'on aimerait connaître, d'autant plus qu'elle va être signée le mois prochain - on aurait bien aimé connaître au moins les noms principaux dans la délibération - donc je dirai, malgré ses insuffisances et cette tardive (...?) nous allons quand même la voter.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

MME WALRYCK. -

Je me permets de répondre qu'on a évoqué cela en commission.

M. HURMIC. -

Oui, oui.

CHARTRE D'ENGAGEMENT CLIMAT ENERGIE DES ACTEURS DE BORDEAUX



CONTEXTE

Le réchauffement climatique est aujourd'hui une réalité qui ne fait plus débat. Si nous n'agissons pas rapidement et de manière très volontariste, nous nous exposons à un bouleversement radical du climat avec des conséquences environnementales, sociales et économiques sans précédent.

Le futur énergétique que nous devons donc inventer passe par la réduction de nos consommations d'énergie et l'utilisation significative de ressources renouvelables sur notre territoire.

Pour sa part, Bordeaux a adopté son Plan Climat Energie Territorial en décembre 2008, partie intégrante de son agenda 21, conformément aux directives de la loi Grenelle I, qui fixait au premier rang de ses priorités la lutte contre le changement climatique en imposant aux communes de plus de 50 000 habitants d'établir des plans climat énergie avant fin 2012.

Le Plan Climat Energie Territorial de Bordeaux se fondait fin 2008 sur les objectifs suivants :

- Réduire de 38% d'ici 2014, les consommations d'énergie de son patrimoine bâti, soit plus vite que l'horizon 2020 fixé par le Grenelle (*Résultats : -20,8% fin 2011*).
- Porter à 23% d'ici 2014 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale, soit plus vite que l'horizon 2020 fixé par le Grenelle (*résultats : 23% attendus en 2013*).
- Lutter contre la précarité énergétique en équipant 800 familles de kits d'économie d'énergie (*résultats : 350 fin 2011*).
- Informer les Bordelais pour inciter au changement des comportements par l'ouverture de la Maison écocitoyenne et la tenue de permanences d'un espace info-énergie (*Résultats : 54.000 visiteurs à juin 2012*).
- Promouvoir le déplacement de toutes les alternatives à la voiture individuelle : tramway, covoiturage, auto partage, cars à pattes, vélo, marche à pieds... (*Résultats en 2009 : 37,2 % pour la voiture, 39,4% pour la marche, 6,5% pour le vélo, 14,3% pour les transports en commun et 2,4% pour les deux roues motorisées et autre*).
- Innover en expérimentant les disques verts, favorisant les véhicules propres (*résultats : 50 disques verts délivrés par an*).

La Ville de Bordeaux réactualise en 2012 son Plan Climat Energie Territorial, en s'inscrivant pour le long terme, dans la dynamique « **Facteur 4** » ayant pour objectif de diviser par 4 les émissions de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2050 et pour le plus court terme, conformément aux objectifs affichés par l'Union Européenne, **de réduire les émissions globales de son territoire de 20% d'ici à 2020**.

Cependant, de tels objectifs ne sauraient être atteints par la seule action de la collectivité. En effet, aucune réduction tangible des émissions de Gaz à Effet de Serre ne pourra en effet être observée à l'échelle de Bordeaux sans une mobilisation conjointe et coordonnée de l'ensemble des acteurs majeurs du territoire. L'enjeu est donc de les associer dans une même dynamique, au travers d'une charte d'engagements communs.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Conformément à l'objectif européen de 20% de réduction des émissions de GES en 2020 par rapport à 1990, d'une part,

dans des délais compatibles avec les objectifs du Plan Climat Energie de la Ville de Bordeaux, d'autre part,

les signataires de la Charte s'engagent à mettre en œuvre un plan d'actions permettant de mesurer l'impact de la démarche, à partir d'octobre 2012 et en prenant pour référence l'année 2008.

- **Les signataires s'engagent à :**

1. élaborer et mettre en œuvre des actions de réduction des consommations d'énergie, des émissions de Gaz à Effet de Serre et de développement des énergies renouvelables (dans le domaine des transports et des déplacements, dans la gestion du patrimoine bâti et des constructions, dans la gestion des déchets...).
2. assurer le suivi de ces actions au travers d'indicateurs, transmettre chaque année, les résultats du plan d'actions au club des signataires.
3. mener une politique de communication soulignant l'importance des enjeux et de la démarche, en interne auprès de leur personnel, à l'externe auprès de leurs clients, usagers, fournisseurs, partenaires et prestataires.
4. faire partager au club des signataires de la Charte les actions et expérimentations engagées dans ce plan d'actions, voire mutualiser certaines expérimentations ou actions avec tout ou partie des membres du Club.
5. participer activement aux réunions du Club afin d'analyser les performances et créer l'émulation.
6. s'impliquer dans les opérations de communication collective de la Charte.

Ces objectifs sont généraux. Certains partenaires souhaiteront s'engager dans des actions plus ciblées. A cet effet, un guide d'accompagnement téléchargeable sur les sites internet de l'ADEME et de Bordeaux.fr est à leur disposition.

- **La Ville de Bordeaux s'engage, en partenariat avec l'ADEME, à :**
 - organiser la signature de la Charte le 13 octobre 2012, au Hangar 14 lors du Forum de l'Agenda 21 dédié à l'énergie climat.
 - communiquer sur les signataires et sur leurs engagements.
 - organiser les rencontres du club des signataires.
 - communiquer sur les résultats des engagements des signataires.
 - Faire un avenant annuel pour l'adhésion de nouveaux signataires ou pour adapter le contenu de la Charte à un nouveau contexte.

D-2012/475

Participation financière de la Ville de Bordeaux à l'étude sur l'opportunité des Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA) - Autorisation - Signature

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

De nombreuses actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air sur l'agglomération de Bordeaux ont été mises en place ces 10 dernières années : développement des transports en commun dont le tramway, développement des modes de transport doux comme la mise en place d'un système de locations de vélos, mise en place d'une zone à restriction d'accès de 75 ha en centre ville par la Ville de Bordeaux.

Cependant, des dépassements de normes en particules fines (PM10) et dioxydes d'azote (NOx), certes limités géographiquement, peu élevés en valeur mais réguliers, ont été observés depuis 2007 consécutivement à un renforcement de la réglementation européenne (notamment sur les stations de Mérignac et Bordeaux Gambetta) et ont conduit la Commission Européenne à identifier l'agglomération de Bordeaux comme l'une des 13 zones et agglomérations françaises présentant des dépassements de normes de la qualité de l'air en particules, et à mettre la France en demeure pour le non respect des valeurs limites des particules fines.

S'agissant de la situation sur la place Gambetta, la Ville de Bordeaux, particulièrement attentive à l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire, a pris plusieurs mesures pour atténuer ces dépassements en modifiant le schéma de circulation (mise en place de différents couloirs bus, déplacement d'une station de Gambetta sur Clemenceau), en publiant un arrêté relatif à l'extinction des moteurs des bus en attente et en généralisant avec le concours de la CUB l'usage des bus au GNV sur ce secteur. Le nombre de dépassements enregistré à la station Gambetta en 2011 a été inférieur au nombre de dépassements autorisé (24 dépassements pour 35 autorisés).

Néanmoins, afin de mieux comprendre l'origine des fluctuations observées dans les concentrations et de poursuivre l'action engagée en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air à Bordeaux et en adéquation avec les objectifs fixés dans le cadre de l'Agenda 21 et son Plan Climat Energie Territorial (PCET), la Ville a souhaité s'engager avec la CUB, dans le cadre de l'appel à projet «étude de faisabilité des ZAPA » (Zone d' Actions Prioritaires pour l'Air) lancé par l'ADEME, à réaliser une étude qui doit permettre de conclure sur l'opportunité ou non, de la mise en place d'une ou plusieurs ZAPA sur le territoire de l'agglomération.

La mise en place d'une ZAPA est une des mesures avancées par les services de l'État pour répondre aux exigences de la Commission européenne en matière de qualité de l'air. Le principe des ZAPA, inscrit dans la loi Grenelle II, repose sur l'interdiction d'accès des véhicules les plus émetteurs de PM10 et de NOx, accompagnée d'une dynamique plus large de réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Le coût général de cette étude s'élève à 181 834 € TTC, dont le co-financement pourrait être le suivant, conformément aux critères de partenariat des structures dénommées ci-après :

- 70% financés par l'ADEME soit 122 400 €
- 30% financés par des fonds publics décomposés comme suit :
 - Ville de Bordeaux : 8% soit 4751,21 €
 - Ville de Mérignac : 2% soit 1187,80 €
 - Communauté Urbaine de Bordeaux : 90% soit 53 451,15 €

Considérant l'importance de cette étude, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention de partenariat y afférant et d'en approuver la participation financière.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

MME WALRYCK. -

La 475 c'est la participation financière de la Ville de Bordeaux à l'étude sur l'opportunité des zones d'actions prioritaires pour l'air. On l'a évoqué également tout à l'heure.

M. LE MAIRE. -

On en a parlé. On a dit qu'on continuait l'étude pour faire un diagnostic et qu'on aura une formule différente.

MME WALRYCK. -

On aura les premiers résultats dès demain en comité de pilotage.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Ce qui serait le plus judicieux, Monsieur le Maire, c'est de la retirer. Là on nous dit qu'on finance un étude ZAPA, c'est quand même une étude relativement chère, 181.834 euros, en disant : « La mise en place des ZAPA est une des mesures avancées par les services de l'Etat pour répondre aux exigences de la Commission européenne en matière de qualité de l'air. »

L'Etat ne demande plus les ZAPA. Précisément la semaine dernière la ministre Delphine Batho a acté l'échec du dispositif imaginé par le précédent gouvernement. C'est-à-dire que l'Etat ne veut plus des ZAPA. Donc finançons une étude pour trouver les solutions les plus adaptées, un bouquet de solutions pour limiter la pollution. Mais à mon avis c'est stupide de dépenser de l'argent pour faire des ZAPA alors que ce n'est plus d'actualité.

Ça l'est d'autant moins que les villes devaient normalement présenter les ZAPA au mois de juillet dernier. Elles ne l'ont pas fait. Donc ne faites pas d'acharnement thérapeutique autour des ZAPA. C'est fini les ZAPA.

M. LE MAIRE. -

Ce que je vous propose c'est qu'on la vote et on ne versera la subvention que si l'Etat pense qu'il faut faire malgré tout une étude. Là on ne finance pas la ZAPA on finance une étude sur l'opportunité d'en faire.

MME WALRYCK. -

Si je peux me permettre, on a déjà évoqué ce projet à plusieurs reprises que nous avons voté par ailleurs à la Communauté Urbaine de Bordeaux il y a déjà longtemps...

M. HURMIC. -

Oui, mais à l'époque c'était d'actualité.

MME WALRYCK. -

L'étude est en cours. Demain il y aura le comité de pilotage qui va nous donner les premiers résultats. Ce qui nous intéresse ce n'est pas de faire ou de ne pas faire une ZAPA - Monsieur le Maire avait déjà répondu là-dessus en son temps - ce qui nous intéresse, Pierre, vous le savez très bien, c'est de savoir quelles sont les causes de cette pollution et de pouvoir adapter en conséquence notre plan d'action.

M. LE MAIRE. -

Merci. On va progresser, parce qu'il ne s'agit pas de créer la ZAPA, il s'agit de réunir des éléments d'étude pour savoir ce qu'il faut faire. Donc on va continuer à y participer. Si l'Etat décide que l'étude n'est plus opportune et si on annule l'étude on ne versera pas la subvention.

M. HURMIC. -

On s'abstient.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

On vote contre la 475.

M. LE MAIRE. -

Les communistes ?

M. MAURIN. -

Contre.

Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux

Etude sur l'opportunité des Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air

La Ville de Bordeaux représentée par son maire Alain JUPPE et domiciliée hôtel de ville, place Pey Berland, 33000 Bordeaux,

Et :

La Communauté Urbaine de Bordeaux représentée par son président Vincent FELTESSE et domiciliée Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex,

conviennent ce qui suit :

Préambule

De nombreuses actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air sur l'agglomération de Bordeaux ont été mises en place ces 10 dernières années : développement des transports en commun dont le tramway, développement des modes de transport doux comme la mise en place d'un système de locations de vélos, mise en place d'une zone à restriction d'accès de 80 ha en centre ville par la ville de Bordeaux...

Cependant, des dépassements de normes en particules fines (PM10) et dioxydes d'azote (NOx), certes limités géographiquement, peu élevés en valeurs mais réguliers, ont été observés depuis 2007 et ont conduit la Commission Européenne à identifier l'agglomération de Bordeaux comme l'une des 13 zones et agglomérations françaises présentant des dépassements de normes de la qualité de l'air en particules, et à mettre la France en demeure pour le non respect des valeurs limites des particules fines.

La mise en place d'une ZAPA est une des mesures avancées par les services de l'État pour répondre aux exigences de la Commission européenne en matière de qualité de l'air. Le principe des ZAPA, inscrit dans la loi Grenelle II, repose sur l'interdiction d'accès des véhicules les plus émetteurs de PM10 et de NOx, accompagnée d'une dynamique plus large de réductions des émissions de polluants atmosphériques.

La CUB associée aux communes de Mérignac et Bordeaux, a répondu à l'appel à projets lancé par l'ADEME dont l'objectif est d'analyser l'opportunité ou non de mettre en place une ou plusieurs Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air sur le territoire communautaire. L'ADEME finance à 70% les études réalisées dans ce cadre.

La CUB a été désignée maître d'ouvrage pour conduire ces études et lancer les consultations nécessaires à leur réalisation en application du Code des Marchés Publics.

Ceci étant exposé, les parties signataires conviennent des engagements suivants :

ARTICLE 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les obligations de chaque partie signataire dans le cadre du financement de l'étude sur l'opportunité d'une ZAPA.

Le programme de l'étude est le suivant :

- vérifier dans quelles mesures la réglementation en matière d'implantation des systèmes de surveillance et de suivi de la qualité de l'air est respectée (moyens et méthodes d'échantillonnage),
- établir un diagnostic des conditions de circulation et de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire communautaire et analyser les effets des actions entreprises ces 10 dernières années notamment sur l'organisation des transports et du trafic,
- mieux comprendre l'origine des dépassements et évaluer, dans la mesure du possible, la part des différentes sources dans les émissions,
- présenter les effets sanitaires de la pollution atmosphérique en utilisant les études existantes et les données locales disponibles auprès de l'ARS,
- simuler, avec l'appui d'AIRAQ (association agréé de surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine), l'évolution de la qualité de l'air au regard des projets qui restent à lancer en matière de transport et de développement urbain,
- définir, si nécessaire, les grandes orientations d'un programme d'actions complémentaires permettant de respecter les normes de qualité de l'air,
- conclure sur l'opportunité ou non de la mise en place d'une ou plusieurs ZAPA.

Le marché a été attribué au groupement BURGEAP / MVA consultancy pour un montant de 113 400 € HT.

De plus, la CUB a chargé AIRAQ de réaliser les simulations prospectives de la qualité de l'air pour un montant de 31 125 € HT.

Enfin, la CUB a réalisé une enquête ménages sur le mode de chauffage des logements individuels afin d'évaluer les émissions liées au chauffage au bois. Le marché a été attribué à Cibles et Stratégies pour un montant de 12 611 € HT

ARTICLE 2 : modalités financières

2.1 Montant des études

Le montant total des études est de 157 136 € HT, soit 181 834,16 € TTC :

Marché	Prestataire	Montant en € HT	Montant en € TTC
Etude ZAPA	BURGEAP/MVA consultancy	113 400	135626,40
Simulations de la qualité de l'air	AIRAQ	17 750 option 1 : 6 875 (modélisation Gambetta) option 2 : 6 500 (modélisation 2015)	17 750* option 1 : 6 875* option 2 : 6 500*
Enquêtes ménages chauffage	Cibles et Stratégies	12 611	15 082 ,76
TOTAL		157 136	181 834,16

*nets de taxes, non assujettis à la TVA

2.2 Montant prévisionnel de la subvention de l'ADEME

Le montant prévisionnel de la subvention accordée par l'ADEME est défini à l'article 5 de la convention financière 1162C0026 établie entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'ADEME, soit 122 444 €.

2.3 Montant de la participation entre co-financeurs

Il est convenu que la dépense, après déduction de la subvention de l'ADEME, soit co-financée par les parties comme suit :

Financeurs	% de la participation	Montant de la participation en €TTC
CUB	90	53 451,15
Ville de Bordeaux	8	4 751,21
Ville de Mérignac	2	1 187,80
TOTAL		59 390,16

La participation de la Ville de Bordeaux s'élève à 4 751,21 € TTC.

2.4 Modalités de versement

A l'issue de la mission et après réception d'un avis de sommes à payer (titre de recettes exécutoire) émis par la CUB, la Ville de Bordeaux procédera, en un versement unique, au paiement de sa participation.

2.5 Modification du montant de la participation

Si le montant de la subvention accordée par l'ADEME ou si le montant des marchés initialement conclus venaient à être modifiés, la participation des co-financeurs serait recalculée selon le même principe et sur présentation des pièces justificatives.

2.6 Communication des pièces justificatives

La CUB s'engage à fournir aux co-financeurs qui en font la demande les documents et informations relatifs à l'exécution des prestations, ainsi que toute pièce comptable justificative.

ARTICLE 3 : modalités comptables

La participation financière de la Ville de Bordeaux sera versée au compte ouvert au nom de :

Monsieur le Receveur des finances de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Trésor Public
Code banque
Code guichet
Compte n°
Clé RIB

ARTICLE 4 : date d'effet de la convention – durée – résiliation

La présente convention prend effet dès sa signature par les deux parties.

Elle prendra fin après admission définitive des prestations et paiement du solde des marchés. Le non-respect des termes de la convention par l'un des deux signataires pourra entraîner sa résiliation.

ARTICLE 5 : contentieux

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré, faute de règlement amiable, devant le tribunal compétent.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de la CUB,
Par délégation le Vice-Président,
Patrick Bobet

Le maire de la Ville de Bordeaux,
Alain Juppé

D-2012/476

Mise en place d'un site d'essais d'hydroliennes - co-financement - autorisation

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le projet d'installation d'un site d'essais d'hydroliennes a été présenté et approuvé au conseil municipal du 31 janvier 2011 qui a reconnu l'importance de cette réalisation pour la recherche de solutions alternatives aux énergies fossiles et son caractère novateur dans la filière hydrolienne en milieu urbain et sur un estuaire.

Cette installation, à l'aval du Pont de Pierre, pourra tester jusqu'à 3 hydroliennes simultanément, afin de bénéficier des puissants courants de la Garonne, accélérés par le pont et de produire de l'énergie.

Ce site d'essais permettra d'accueillir différents prototypes d'hydroliennes, durant une période s'achevant le 31 décembre 2019. Ces tests d'une durée de 6 à 24 mois permettront de tester plus de 30 prototypes identifiés à l'échelle planétaire. Les 3 espaces d'accueil, d'une puissance installée de 250 kiloWatt, pourront recevoir aussi bien des hydroliennes immergées que flottantes. D'ores et déjà, 10 entreprises privées ont manifesté un intérêt à venir tester leurs technologies à court terme.

En accord avec l'Etat, l'IFREMER a déposé le projet d'ampleur national « France Energies Marines » en tant qu'«Institut d'Excellence dans le domaine des Energies Décarbonées» candidat aux Investissements d'Avenirs.

Intégré à ce programme, le projet bordelais de Site d'Essai Estuarien National pour l'Essai et l'Optimisation d'hydroliennes (SENEOH), porté par Energie de la Lune, a été retenu.

L'investissement pour cette opération s'élève à 1,7 millions d'euros, dont 50% sont apportés dans le cadre des « investissements d'avenir », plus de 30% par des partenaires privés et le solde par des partenaires publics dont la Région et la CUB à hauteur de 100 000 € et la Ville de Bordeaux pour 40 000 €.

L'installation de la plate-forme d'essais est prévue au mois de décembre prochain et l'exploitation du site débutera dès l'installation de 2 prototypes d'hydroliennes.

Ce projet est totalement en adéquation avec le thème 1 de l'Agenda 21 de la Ville et son plan Climat Energie Territorial, lutter contre les causes et les effets du changement climatique et tout particulièrement dans son action 5, dans laquelle la ville s'est engagée à porter à 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation de la ville d'ici 2014. Il s'inscrit par ailleurs dans la finalité 4 du nouveau référentiel Agenda 21 : Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère. L'implantation à Bordeaux de ce site d'essais permettra d'évaluer de manière plus précise la contribution future de l'hydrolien à l'atteinte du facteur 4 et notamment de sa contribution aux 23% d'énergie renouvelable sur le territoire à l'horizon 2020, en répondant ainsi à une action prévue dès 2008 au Plan Climat de la Ville.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter le principe de cofinancement de ce projet unique au monde à hauteur de 40.000 € pour la Ville, conformément aux termes de la délibération du 31 janvier 2011, dont le bénéficiaire non précisé à l'époque sera l'association de préfiguration de l'institut d'excellence en énergie décarbonée, France énergies marines.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

Les hydroliennes, on en a déjà parlé.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Merci.

D-2012/477**Aménagement de jardins partagés en 2012. Demande de subvention. Autorisation.**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les jardins partagés sont des jardins de proximité créés à l'initiative d'habitants qui souhaitent se retrouver pour jardiner ensemble, partager des moments de convivialité et échanger des savoir-faire.

Ces projets sont tous différents dans leurs aménagements et leurs fonctionnements car ils sont construits collectivement, en fonction des potentialités, des opportunités et des attentes des habitants d'un lieu. Conformément aux exigences de la Ville, ils sont toutefois guidés par une philosophie et une méthodologie d'intervention commune qui vise à garantir le respect social et environnemental du projet.

Dans ces conditions, le Contrat de co-développement 2012-2014 entre la Ville et la CUB prévoit un soutien financier de la CUB à la création de 3 jardins partagés par an (action 108).

Il est proposé pour l'année 2012 la réalisation des 3 jardins suivants :

- Cité Carreire à St-Augustin (coût estimé : 7.682,80 €)
- RPA Buchou à Bordeaux Sud (coût estimé : 30.759,32 €)
- Rue Barreyre à Bordeaux Maritime (coût estimé : 8.853,00 €)

Soit un coût total estimé à 47.295,12 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Montant en €	%
Communauté Urbaine de Bordeaux	23.647,56 €	50%
Ville de Bordeaux	23.647,56 €	50%
TOTAL	47.295,12 €	

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter la CUB dans le cadre du contrat de co-développement 2012-2014,
- à signer tout document relatif à ce cofinancement,
- à encaisser ce cofinancement.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

Les jardins partagés tout le monde est pour.

MME WALRYCK. -

Tout le monde est pour j' imagine. Dans le cadre de notre accord de co-développement avec la CUB il s'agit de solliciter une subvention pour le cofinancement de ces jardins.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

D-2012/478

Organisation d'expositions temporaires dans le cadre du forum Agenda 21 du 13 octobre 2012 au H14 - Prêt d'œuvres - Conventions - autorisation

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a décidé de présenter, dans le cadre du Forum Agenda 21 sur le climat et l'énergie organisé au H14 le 13 octobre 2012, deux expositions temporaires, en lien avec la thématique de la manifestation :

- exposition itinérante de l'ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique): le réchauffement climatique et ses conséquences.
- prêt d'œuvres de Pier REGNIER.

Pour chaque exposition, une convention de prêt est établie, stipulant les obligations de la Ville de Bordeaux et des prêteurs.

Considérant que ces œuvres sont totalement en accord avec l'objet du forum et contribueront pleinement à sa réussite,

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de prêt afférentes.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME WALRYCK. -

C'est la mise à disposition d'œuvres et d'expositions. Je répondrai à vos questions.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions là-dessus ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

CONVENTION DE PRET

Entre la Ville de Bordeaux et Pier REGNIER

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du _____ et reçue à la Préfecture de la Gironde le _____
Désignée dans tout ce qui suit par "L'Emprunteur"

D'une part,

ET

Monsieur Pier REGNIER,
Demeurant 12,rue du Commandant Cousteau
33240 SAINT GERVAIS
Désigné dans tout ce qui suit par "Le prêteur"

D'autre part,

EXPOSE

Considérant l'intérêt d'exposer ces œuvres en carton recyclé, montrant ainsi au grand public une manière différente d'aborder le recyclage. Ces œuvres sont faites de papiers compactés déjà utilisés. Ceux-ci construisent des installations architecturales de formes et de dimensions différentes.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Le prêteur met à la disposition de la Ville de Bordeaux 5 œuvres, décrites ci-dessous :

- Un " QR BriKs" (2,00m en façade X 1,00m de côté et 2 m de hauteur avec socle à prévoir) installé à l'entrée des sites, afin de pouvoir être scanné par un smartphone. A cet effet, un reculement de 6/7 mètres au minimum devra être observé. Valeur d'assurance : 27 000 €.
- Quatre "Arbre" (1,50m X 1,50m, Hauteur: 1, 80m chacun. Valeur d'assurance de chaque "Arbre".2 600€.
- Un " Equilibre" (2,50 m en façade X 2,50m en profondeur, hauteur : 1.70m). Valeur d'assurance : 5 400 €.
- Une "Tour des souvenirs" (1,50m X 1,50m hauteur: 1, 90m). Valeur d'assurance: 9 800 €.
- Un "Puit de science" ' (1,50m X 1,50m hauteur: 1, 90m). Valeur d'assurance :11 000 €.

La valeur d'assurance globale est de **55 800 Euros TTC**

Ces œuvres seront exposées du 8 octobre au 11 novembre 2012 à la maison écocitoyenne de Bordeaux. *(Ces dates comprenant les délais de transport aller et retour)*

Il est convenu que ces œuvres seront également exposées le 13 octobre au H14 où aura lieu le forum agenda 21. Le transport des œuvres depuis la maison écocitoyenne jusqu'au H14 sera assuré par l'artiste.

Les transports (aller et retour) des œuvres, ainsi que leur installation sur les 2 sites prévus, seront effectués par Pier Regnier, en collaboration avec les services techniques de la Ville.

La mise à disposition du matériel emprunté s'effectuera selon les modalités suivantes :

Pier Regnier sera seul juge de la durée de l'emprunt et pourra en cas de nécessité majeure, raccourcir cette durée.

Bien entendu, il s'engage en contrepartie, à prévenir à l'avance l'Emprunteur par lettre, téléphone, fax ou e-mail de son intention éventuelle de raccourcir la période d'emprunt.

L'Emprunteur s'engage à souscrire pour la durée du prêt, transport compris, des polices d'assurance couvrant le matériel contre tout risque de détérioration ou de vol et le garantissant contre tous dommages matériels ou corporels pouvant survenir à ses biens, à son personnel ou à des tiers du fait de l'utilisation du matériel.

Il adressera à cet effet **un justificatif du contrat d'assurance souscrit.**

Les frais d'assurance sont à la charge de l'Emprunteur.

En cas de détérioration, l'Emprunteur s'engage à prendre en charge les frais de remise en état, étant entendu que les réparations ne pourront être entreprises que par une société désignée par Pier Regnier.

**le prêteur,
Pier Régnier,**

**Pour la Ville de Bordeaux,
Anne WALRYCK,
Adjoint au Maire**

Fait à Bordeaux, le



Observatoire national sur les effets
du réchauffement climatique

CONTRAT DE PRET

ENTRE :

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du _____ et reçue à la Préfecture de la Gironde le _____
Désignée dans tout ce qui suit par "L'Emprunteur"

ET

L'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC)
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
Grande Arche, Paroi Nord, 92055 La Défense

Représenté par Monsieur Nicolas BERIOT
Secrétaire général de l'ONERC
Désigné dans tout ce qui suit par « Le Prêteur »

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

L'ONERC met à la disposition de l'Emprunteur le matériel ci-dessous désigné :

- un ensemble de **13 panneaux** contenus dans des structures avec sacs de transport. Ces structures sont contenues dans des fourreaux de transport de diamètre 15 cm, longueur 84 cm, pour un poids total brut de 36 kg. La valeur d'assurance globale est de **3 665 Euros HT**.

du 10 octobre 2012 au 16 octobre 2012 (*Ces dates comprenant les délais de transport aller et retour*)

Le matériel sera retiré par l'emprunteur le mercredi 10 octobre 2012 à ATEMA Conseil, 38 rue Cauchy, 94110 Arcueil et rapporté le mardi 16 octobre 2012 à ATEMA Conseil, 38 rue Cauchy, 94110 Arcueil.

La mise à disposition du matériel emprunté s'effectuera selon les modalités suivantes :

L'ONERC sera seul juge de la durée de l'emprunt et pourra en cas de nécessité majeure, raccourcir cette durée.

Bien entendu, l'ONERC s'engage en contrepartie, à prévenir à l'avance l'Emprunteur par lettre, téléphone, fax ou e-mail de son intention éventuelle de raccourcir la période d'emprunt.

L'Emprunteur s'engage à souscrire pour la durée du prêt, transport compris, des polices d'assurance couvrant le matériel contre tout risque de détérioration ou de vol et le garantissant contre tous dommages matériels ou corporels pouvant survenir à ses biens, à son personnel ou à des tiers du fait de l'utilisation du matériel.

Il adressera à cet effet **un justificatif du contrat d'assurance souscrit.**

Les frais de transport et d'assurance sont à la charge de l'Emprunteur.

En cas de détérioration, l'Emprunteur s'engage à prendre en charge les frais de remise en état, étant entendu que les réparations ne pourront être entreprises que par une société désignée par l'ONERC.

**L'ONERC,
Le Prêteur**

**Nicolas BERIOT
Secrétaire général de l'ONERC**

**Pour La VILLE DE BORDEAUX,
L'Emprunteur,**

**Anne WALRYCK,
Adjoint au Maire**

Fait à La Défense, le

Fait à Bordeaux, le

D-2012/479**Lycée Horticole Camille Godard, déclaration d'ouverture d'une section BTSA, autorisation de percevoir la subvention autorisée. Autorisation et Décision**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Lycée Camille Godard accueille 185 jeunes de la troisième au Baccalauréat Professionnel dans les filières de la production horticole et de l'aménagement paysager.

Rattaché à la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives, il est sous l'autorité académique de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, représentant au niveau régional la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture.

L'évolution des structures pédagogiques au sein de l'établissement sera la suivante pour la rentrée scolaire 2012-2013.

Cycle orientation collège	3 ^{ème} de l'Enseignement Agricole	Poursuite	1 classe
CAPA	Travaux paysagers 1ère année	Poursuite	1 section
	Travaux paysagers 2ème année	Poursuite	1 section
	Productions horticoles, productions florales et légumières 1ère année	Poursuite	1 section
	Productions horticoles, productions florales et légumières 2ème année	Poursuite	1 section
Seconde	Nature, jardins, paysage forêt, travaux paysagers	Poursuite	1 section
	Productions végétales	Poursuite	1 section
Bac professionnel	Aménagements paysagers 1ère année	Poursuite	1 section
	Aménagements paysagers 2ème année	Poursuite	1 section
	Productions horticoles 1ère année	Poursuite	1 section
	Productions horticoles 2ème année	Poursuite	1 section
BTSA	Aménagements Paysagers 1ère année	Ouverture	1 classe

L'ouverture du Brevet de Technicien Supérieur Agricole permet au lycée de se positionner en pôle de compétence sur le secteur de l'aménagement paysager et d'être reconnu comme un opérateur pédagogique incontournable formant les futurs salariés, chefs d'entreprise ou agents des collectivités.

Une subvention de fonctionnement sera attribuée par le Ministère de l'Agriculture selon l'arrêté du 8 novembre 2011 (document en annexe) :

- 1 562 € par élève externe ;
- 1 923 € par élève demi-pensionnaire et interne externé (logés sur des structures partenaires);
- 2 800 € par élève interne.

De même une dotation en poste d'enseignant est allouée à l'établissement.
En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir valider la proposition d'ouverture d'une classe de BTSA et autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions ainsi que la dotation en personnel enseignant qui peuvent être accordées.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME WALRYCK. -

La 479 c'est la déclaration d'ouverture d'une nouvelle section de BTS Agricole nous permettant d'avoir une expertise et de la formation sur l'aménagement paysager.

M. LE MAIRE. -

C'est une très bonne nouvelle. Je pense que tout le monde sera pour ?

Merci.

DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles BRON

D-2012/480

Exploitation du Marché des Capucins et de ses parcs de stationnement. Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Information du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession du 28 décembre 2007, vous avez confié à la S.A. Les Fils de Madame Géraud, sous forme de délégation de service public, l'exploitation du marché et du parc de stationnement des Halles des Capucins à compter du 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 20 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel remis à notre collectivité par le délégataire, est communiqué à l'assemblée délibérante.

1. Les faits marquants de l'année 2011

L'image du marché des Capucins a poursuivi son amélioration constatée depuis 2008, grâce à une diversification de l'offre :

- en terme d'origine des produits : produits issus des maraîchers produits régionaux, produits du monde,
- mais également en terme de modalité d'achat : plats à emporter, dégustation sur place.

Le dynamisme du marché s'accroît grâce aux demandes de plus en plus nombreuses d'organismes d'événements et à la synergie entre le marché et le magasin U, accentué par la présence depuis 2008 des vendeuses à la charrette.

Le nombre de commerçants abonnés sous la halle est passé à 87 au 31 décembre 2011, contre 86 au 31 décembre 2010. La quasi-totalité des emplacements disponibles a maintenant disparu. Des demandes supplémentaires sont en cours d'instruction, qui devraient aboutir au premier semestre 2012 concernant notamment des producteurs et des maraîchers.

En novembre 2011, il a été rappelé aux commerçants du marché l'obligation qui leur est faite, au titre de l'article 27 du règlement, d'ouvrir leur étal au moins 5 jours par semaine : des progrès ont été enregistrés, qui devraient se confirmer en 2012, devant la fréquentation toujours plus importante du marché.

Par ailleurs, la fréquentation horaire du parking est de nouveau orientée à la hausse, après avoir reculé en 2010.

Enfin, par délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2010, les tarifs des droits de place du marché et du parc de stationnement ont été revalorisés de 2% à compter du 1^{er} janvier 2011.

2. Le suivi technique

A l'entretien courant, s'ajoutent des travaux d'amélioration destinés à rendre le marché des Capucins et son parc de stationnement plus sûrs, plus accessibles et plus agréables à fréquenter :

- amélioration du système de surveillance, avec mise en place de 5 caméras supplémentaires ;
- travaux d'embellissement effectués sur le marché, ainsi que sur ses accès à partir du parking (peinture, signalétique...) ;

- mise à niveau de certains logiciels, notamment pour la gestion des abonnés du parc de stationnement ;
- installation d'une climatisation des locaux techniques et du personnel ;
- réfection des joints de dilatation et d'étanchéité du parc de stationnement côté hall A.

3. Les données financières

Les recettes d'exploitation totales ont augmenté de 3,66% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 1.100.578 euros au 31 décembre 2011. Hors transferts de charges et assurances, les recettes liées au marché et au stationnement ont progressé de 2,9% sur l'exercice :

- augmentation des recettes du marché de +3%, et
- hausse des recettes de stationnement de +2,75%.

Parallèlement, les charges d'exploitation totales ont progressé de 2,7%, progression légèrement inférieure à celle des recettes liées au marché et au stationnement.

Fort de la hausse du résultat d'exploitation (+13,16%) et de la baisse des charges financières (-7,2%), le déficit de l'exercice parvient à se réduire : -28.783 euros en 2011, contre -52.128 euros en 2010.

Compte de gestion (en euros)	2011	2010
locations emplacements marché	613 927	595 914
recettes parking	465 831	453 382
autres recettes	20 820	12 396
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 100 578	1 061 692
redevance forfaitaire	150	150
achats et charges externes	362 900	352 363
salaires et charges sociales	402 172	390 841
impôts et taxes	33 637	32 274
dotations aux amortissements	192 726	189 744
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	991 585	965 372
RESULTAT D'EXPLOITATION	108 993	96 320
intérêt sur emprunt	134 156	146 442
frais financiers sur report	3 620	2 007
TOTAL CHARGES FINANCIERES	137 776	148 449
RESULTAT COURANT AVANT IS	-28 783	-52 128

Pour votre complète information, vous trouverez ci-joint le rapport annuel d'activité 2011.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. BRON. –

La 480 c'est le rapport annuel des Capucins, qui, avec une avancée de son exploitation, réduit son déficit de pas loin de la moitié, mais qui demeure pour autant.

M. LE MAIRE. –

Y a-t-il des questions ?

C'est une simple information.

Non, M. RESPAUD, je connais votre sentiment. C'est une simple information.

M. RESPAUD. -

C'est pour faire un parallèle. Il y a un commerçant de plus. Donc pas de quoi être très optimiste parce qu'il y a la restructuration du marché Saint Michel qui se produit en même temps, ce qui a amené un certain nombre de commerçants à y venir.

M. LE MAIRE. -

Je crois qu'il n'y a pas de lien entre les deux.

M. RESPAUD. -

Sur le reste c'est un marché qui est de plus en plus convivial, de plus en plus intéressant, de plus en plus festif avec des commerçants admirables pour le faire fonctionner.

Ceci dit, les commerçants sont admirables, mais c'est pas sûr...

M. LE MAIRE. -

Les commerçants sont admirables. Nous partageons tous ce point de vue. Ce que je constate c'est que les Capu se portent bien, le marché Saint Michel dont on nous avait annoncé la faillite se porte aussi très bien, et que donc ces 2 marchés vont bien.

**Exploitation du Marché des Capucins. Rapport annuel
de l'exercice 2011**

**DELEGATION DE L'EXPLOITATION
DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2011

Article L 1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales

- BORDEAUX -

SOMMAIRE :

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2011	1
1. LISTE DES MARCHES.....	3
2. APPLICATION DU CONTRAT.....	4
2.1. Application des tarifs.....	4
2.2. Autres applications et évolution du contrat	4
3. EXPLOITATION	5
3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres.....	5
3.2. Application du règlement et relationnel commerçants	5
3.3. Fréquentations et mouvements	7
3.4. Personnel d'exploitation.....	8
4. SUIVI TECHNIQUE.....	9
4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation.....	9
4.2. Travaux.....	10
5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION	11
5.1. Commentaires préalables.....	11
5.2. Comptes de l'exercice	11
6. SYNTHESE GENERALE	12
6.1. Analyse qualitative du service.....	12
6.2. Indicateurs qualitatifs	12
7. ANNEXES	13

1. LISTE DES MARCHES

- Marché des Capucins

2. APPLICATION DU CONTRAT

2.1. Application des tarifs

Les tarifs des droits de place du marché ont été actualisés de 2% à compter du 1^{er} janvier 2011.

A cette même date, les seuils et plafonds tarifaires théoriques du parc de stationnement ont été également revalorisés de 2 %, sans pour autant occasionner un quelconque réajustement effectif des tarifs applicables aux usagers.

Ces variations restent inférieures au seuil de 3 % prévu à l'article 18 du contrat. Le retard pris en la matière ouvre droit pour le délégataire à des compensations restant à mettre au point avec la ville.

Les nouveaux tarifs ont été fixés par délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2010 (ci-annexée) après consultation des représentants des commerçants du marché concernant spécifiquement les droits de place.

La fin d'exercice a été consacrée à la préparation des tarifs de l'exercice suivant dont il sera fait état dans le prochain rapport.

2.2. Autres applications et évolution du contrat

La convention passée avec DISCAP (enseigne Marché U) pour l'amodiation du volume situé dans la halle B s'est poursuivie tout au long de l'exercice. L'occupant s'acquitte régulièrement et sans retard de ses loyers. Le loyer perçu bénéficie désormais de la clause d'intéressement au chiffre d'affaires et donc du succès commercial du site des Capucins.

Le versement de la redevance annuelle forfaitaire a été effectué pour le 31 juillet conformément au contrat. Son montant est justifié en annexe financière du présent rapport.

3. EXPLOITATION

3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres

Aucune modification des périmètres n'est à signaler au cours de l'exercice.

Le marché des Capucins a continué de voir, à la fois, son image et sa notoriété progresser encore au cours de l'année 2011, au point de se faire, à présent, référencer sur le circuit de certains tour-opérateurs.

Il résulte de cette fréquentation touristique un surplus de convivialité venant s'ajouter à celle déjà existante, surtout en deuxième partie de semaine.

Cet engouement, dont les commerçants du marché profitent pleinement, est dû, notamment, à la possibilité donnée à la clientèle de se restaurer et savourer sur place les produits du marché.

La politique du délégataire dans ce domaine a consisté à autoriser, en plus des quatre points de restauration initiaux, certains commerçants à offrir à leurs clients la dégustation, immédiate et sur leur stand, de leurs spécialités.

Après une période de recrutement intense et, en parallèle, de consolidation des métiers traditionnels du marché, le délégataire a décidé d'orienter son choix vers des spécialités d'origines diverses ou peu représentées, ce que la clientèle du marché n'a pas manqué de plébisciter fortement.

Une telle stratégie présente l'avantage de conserver au marché son socle de clientèle populaire, en même temps qu'il offre à une clientèle nouvelle, plus jeune et plus « branchée », des opportunités de découvertes gustatives originales de nature à les fidéliser, et faisant, de courses banales, une vraie fête.

Les clients donc, mais aussi l'immense majorité des commerçants, se félicitent de cette orientation.

L'ajout cette année de cinq caméras de vidéosurveillance supplémentaires sur le marché, dont une à l'extérieure de l'escalier donnant sur la rue Lapparat, contribue à augmenter encore le sentiment général de sécurité, tant sur le marché que son parking, déjà complètement équipé.

Les travaux d'embellissement effectués sur le marché, ainsi que sur ses accès à partir du parking, ont également contribué à l'amélioration de ce sentiment.

Comme pour les années précédentes, la complémentarité existant entre le marché des Capucins et le Marché U situé en face doit être, une fois de plus, soulignée, ceci au bénéfice, en même temps, des commerçants et des clients du marché.

3.2. Application du règlement et relationnel commerçants

Le règlement des marchés actuellement en vigueur a été fixé par arrêté municipal du 17/05/1999, modifié une première fois le 17/02/2006 concernant les horaires d'arrêt des ventes et d'évacuation des commerçants, puis une seconde le 9/12/2011, ce dernier arrêté précisant aussi les horaires d'arrivée et de début des ventes, particulièrement importants dans le cas des points de restauration.

L'entrée en vigueur à compter de 2010 du décret n°2009-194 du 18 février 2009 relatif à l'exercice des activités commerciales et artisanales ambulantes a introduit des modifications quant à la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale (arrêté du 21 janvier 2010).

En outre, les règles d'attribution des emplacements devraient être simplifiées pour tenir compte exclusivement de la qualification professionnelle et de l'activité proposée par les candidats, cela en vue de compléter et rendre plus facile la diversification de l'offre commerciale déjà présente sur site et encore mieux répondre à la demande de la clientèle, même si, dans les faits, c'est déjà ce que délégataire parvient à faire.

Les marchés appartenant au Domaine Public, la Loi et la réglementation applicables donnant au Maire et à la Collectivité l'ensemble des pouvoirs de police et prérogatives de puissance publique, ceux-ci ne peuvent donc être délégués. Le contractant de la Ville, ne pouvant ainsi bénéficier d'une subrogation de la Collectivité à ce sujet, intervient dès lors en appui de cette dernière pour la mise en œuvre des dispositions réglementaires sur le marché.

Le Délégué émet, suite à certains constats sur le terrain ou de manière préventive, diverses notes à l'attention des commerçants, pour leur rappeler leurs obligations. Les nouveaux abonnés sont informés systématiquement du contenu du règlement. Les rappels sont aussi effectués sur le terrain par le représentant du délégataire directement auprès des contrevenants dûment identifiés.

Enfin, lorsque la situation l'exige à propos d'un commerçant contrevenant aux dispositions du règlement, un courrier de mise en demeure lui est transmis.

En cas de refus grave et persistant de changer de comportement, il devient impératif de procéder à l'application des sanctions prévues, pouvant aller jusqu'à l'exclusion d'abord provisoire, puis de longue durée de l'intéressé. Ces sanctions, pour les mêmes raisons de prérogatives de puissance publique, sont à prononcer par le Maire.

L'application de ces sanctions est une nécessité, d'une part pour punir un comportement déviant, d'autre part pour que l'exemplarité de la mesure ait tous effets pédagogiques sur le terrain, évitant ainsi une décrédibilisation des efforts accomplis par le délégataire, voire la répétition d'événements analogues, ceci dans l'espoir d'une éventuelle impunité.

Le Délégué transmet à cet effet les éléments du dossier au Maire et justifications utiles en cas de recours éventuel.

C'est ainsi que le délégataire a été amené à demander à la Ville par courrier en date du 12/12/2011 de prononcer l'expulsion d'un commerçant présentant plusieurs mois de retard de paiement de ses droits de place et ayant laissé son étal fermé pendant près de douze semaines consécutives sans information aucune du délégataire.

La procédure connaîtra son dénouement lors de l'exercice suivant.

Cet épisode conduit à mettre en évidence les efforts déployés par le délégataire, appuyé par la collectivité, pour endiguer l'absentéisme de certains commerçants – une dizaine environ - en particulier en début de semaine.

Le 18/11/11 un courrier a été adressé aux commerçants du marché, leur rappelant l'obligation qui leur est faite, au titre de l'article 27 du règlement, d'ouvrir leur étal au moins cinq jours par semaine, ce courrier constituant un rappel de celui de celui déjà envoyé le 26/02/2010.

Des progrès ont été enregistrés, qui devraient se confirmer l'année suivante, devant la fréquentation toujours plus importante du marché.

Il est expliqué aux commerçants que seules des allées bien achalandées, avec des commerçants présents de part et d'autre, sont susceptibles d'attirer des clients toujours plus nombreux, non seulement en début, mais également en fin de semaine.

Dans un autre registre, deux autres axes de rappel au règlement font l'objet de d'actions répétitives :

- Des rappels au respect des horaires de début et de fin d'activité, ainsi qu'à la non délivrance de boissons alcoolisées en dehors des repas font l'objet de rappels constants,
- Les « vendeuses » à la charrette sont régulièrement rappelées à l'ordre concernant la propreté de leur étal et les immondices stockés à proximité.

Par ailleurs, le responsable d'exploitation effectue aussi sur le terrain un contrôle périodique des documents autorisant les commerçants à exercer une activité commerciale sur le Domaine Public, que ceux-ci doivent présenter conformément au règlement des marchés.

Par contre, les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants ne sont pas du ressort du Délégué, mais des administrations compétentes auxquelles le Délégué communique les coordonnées de tout commerçant objet d'une enquête ou facilite l'accès au marché sur toute demande.

Une concertation constante a lieu entre le délégué et les commerçants du marché, qui s'exprime, à la fois, directement et au jour le jour de façon informelle sur le site, mais aussi au travers de réunions régulières de la commission tripartite, réunissant les représentants de la Ville, des commerçants élus et du délégué ; deux commissions se sont tenues en 2011, les 28 juillet et 30 novembre.

3.3. Fréquentations et mouvements

Le nombre de commerçants abonnés sous la halle a poursuivi sa progression pour atteindre 87 au 31 décembre 2011, la quasi-totalité des emplacements disponibles ayant maintenant disparu.

Il convient de noter que cette progression aurait été plus forte, en proportion, si on avait du prendre en compte les surfaces occupées, et non pas le seul nombre de commerçants présents.

Ainsi que cela a déjà été indiqué au chapitre 3.1, le délégué a décidé, après une période de consolidation des commerces existant, de permettre à des spécialités nouvelles de venir s'installer au marché, allant ainsi au-devant des attentes de la clientèle.

Des demandes supplémentaires sont en cours d'instruction par le délégué, sous le contrôle de la Ville, qui devraient voir leur aboutissement dans le cours du premier semestre 2012, concernant, entre autre, des producteurs et maraîchers.

La présence de ces derniers, que le délégué s'emploie à, non seulement maintenir, mais encore renforcer, au fil des années, constitue un axe majeur du pouvoir d'attraction du marché des Capucins en fin de semaine.

L'état joint en annexe dresse la liste des commerçants abonnés sous la halle par spécialité.

Devant la demande consécutive aux recrutements opérés, certains emplacements, jugés moins attractifs que les autres, ou bien occupés par du matériel de stockage frigorifique, ont été, ou seront prochainement, libérés pour permettre l'installation de commerçants nouveaux.

L'importance en France du taux d'activité des populations et celui du travail féminin notamment, expliquent la faible disponibilité de clients le matin, spécialement en début de semaine, pour procéder à des achats, les populations disponibles étant à ces moments essentiellement les inactifs (personnes âgées et demandeurs d'emploi), le panier moyen en résultant étant lui-même faible.

Au demeurant, la grande distribution elle-même ne réalise aucune performance supérieure en ces instants. Mais organisée pour une ouverture pouvant aller jusqu'à 20 h à 22 h le soir selon les cas et tous les jours sauf dans certains cas le dimanche, elle reste la seule proposition offerte aux populations actives pour s'approvisionner.

C'est pourquoi, il est à nouveau rappelé qu'il semble nécessaire de promouvoir des séances d'ouverture tardive, voire même nocturne dans un format à trouver malgré des freins encore importants de la part de la majorité des commerçants.

Pour ce qui se rapporte à la fréquentation des commerçants abonnés, un état est joint au présent rapport ; cette liste répertorie l'ensemble des commerçants présent ou partis, et pour chacun les dates des mouvements intervenus (arrivées et départs) au cours de l'exercice.

La baisse de la fréquentation horaire du parc de stationnement a connu son point d'inflexion bas au cours de l'exercice, mettant ainsi fin, tout au moins provisoirement, à ce qu'il a été convenu d'appeler « l'effet tramway », ce dernier orientant constamment à la baisse le nombre de véhicules fréquentant le parc.

En effet la fréquentation horaire du parc s'affiche à nouveau en hausse par rapport à l'exercice précédent, alors que celle des abonnés a connu un certain fléchissement.

3.4. Personnel d'exploitation

L'équipe affectée au secteur d'exploitation est constituée de :

- un responsable régional appuyant le responsable d'exploitation : Mr Pierre CHEVALIER,
- un responsable d'exploitation : Mr Lionel LEVEL,
- un responsable d'exploitation adjoint : Mr Jérôme GESTRAUD,
- un responsable technique : Mr David Ben FALAMI,
- huit agents d'exploitation,

soit un effectif de douze salariés, étant précisé que pour certains d'entre eux la notion de temps partiel correspond au besoin du service.

4. SUIVI TECHNIQUE

4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation

Comme pour les exercices antérieurs, de nombreuses interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat.

Au cours de l'exercice, peuvent être signalées, à titre d'exemple, les interventions suivantes, qu'elles aient été réalisées dans le cadre de contrats de maintenance, ou non :

- Installation sur un nouveau poste informatique à distance d'un progiciel de facturation abonnement pour le parc de stationnement,
- Nombreuses opérations relatives aux installations électriques : mise en place de coffrets électriques pour de nouveaux stands, changement de luminaires de tubes, starters, lampes, blocs de sécurité, passages de câbles, installation d'un disjoncteur, dépannages divers, etc...
- Interventions d'entretien sur les organes de sécurité : vérification du matériel incendie et des coffrets extérieurs, mise en place du programme de signalétique au niveau des escaliers de secours, remplacement des batteries (32 en tout) du bloc secours du marché, vérification annuelle des 75 extincteurs du parc, visite annuelle pour groupe moto pompe diesel, visite annuelle pour les RIA, visite protection incendie, remplacement de la carte mère de la centrale d'alarme, travaux d'entretien pour la protection incendie par sprinklers, etc...
- Remise en état des rails du parc, suite à plusieurs chocs, débouchage de la canalisation des eaux usées, dépannage du dispositif d'arrêt d'urgence sur le compacteur à déchets, marquages au sol (côté « charrettes »), dératisation et désinsectisation, diverses réparations sur la balayeuse et l'auto laveuse, etc...

Plusieurs stages ont été organisés, par ailleurs, à l'attention du personnel en relation avec ce qui précède.

Comme précédemment, différents contrats de maintenance continuent de couvrir les installations et le matériel du site des Capucins :

- Installation de production et de distribution d'eau réfrigérée,
- Protection incendie, sprinklers et extincteurs,
- Maintenance des ascenseurs,
- Détection du CO₂,
- Portes basculantes et rideaux du marché,
- Matériels et logiciels de stationnement,
- Entretien périodique de l'étanchéité de la toiture,
- Lutte contre les graffitis,
- Contrôle des installations techniques.

Ainsi qu'énumérées plus haut, de nombreuses autres interventions concernant, notamment, les réseaux de fluides, l'électricité ou le traitement des déchets, viennent compléter les contrats ci-dessus.

4.2. Travaux

En complément des interventions d'entretien périodiques des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, s'ajoutent des travaux significatifs, en particulier d'amélioration et d'embellissement du marché et de son parc de stationnement :

- Peinture des sept cages d'escalier d'accès au niveau parc et de leurs gardes corps,
- Peinture des 48 poteaux du marché dans des couleurs attractives, accompagnée de l'installation d'une signalétique des différentes allées du marché,
- Mise en place de cinq caméras de vidéo surveillance supplémentaires permettant la couverture complète du marché, de ses accès piétons et des parvis, ainsi que le remplacement d'une caméra défailante,
- Mise à niveau de certains logiciels, notamment pour la gestion des abonnés du parc de stationnement,
- Installation d'une climatisation des locaux techniques et du personnel,
- Nouvelle campagne de changement des joints de dilatation et d'étanchéité du parc de stationnement côté halle A, devant l'urgence et alors que cette charge reste celle de la Ville.

Concernant ce dernier point, l'attention de la Ville de Bordeaux a été de nouveau attirée sur le fait que ces travaux ne suffisent plus à empêcher l'eau venant de la toiture à couler dans les allées du marché et sur les étals des commerçants.

En effet, l'eau s'infiltre à présent aussi par l'intérieur des poteaux, transitant directement sur le marché par ce cheminement, sans passer au préalable par le sol du parc de stationnement. Malgré l'entretien régulièrement opéré par le délégataire, l'étanchéité de la toiture – d'origine et mal conçue - n'est plus assurée, et la Ville doit maintenant prévoir sa réfection complète très rapidement.

Certaines interventions d'entretien incombent aux commerçants eux-mêmes.

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégataire, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs.

Ainsi à titre d'exemple, le régisseur profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, par exemple en fin de séance, pour opérer cette sensibilisation en matière de nettoyage. Il en est de même lors des campagnes de vérification collective des installations électriques lancées par le Délégataire.

Concernant ce dernier point, convient de déplorer, en outre, le manque de réactivité et de coopération des commerçants de la halle lorsqu'il s'agit de faire examiner la conformité de leurs installations par le bureau de contrôle mandaté à cet effet : trop d'entre eux tardent, en effet, à faire lever les réserves dont leurs installations font l'objet

5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION

5.1. Commentaires préalables

On trouvera en annexe un bilan complet des actions de communication financées par l'entreprise, et ayant préalablement fait l'objet d'une concertation avec les représentants des commerçants, que ce soit en commission de marché ou au travers de consultations directes.

Concernant la représentation des documents comptables aux commerçants abonnés (droits de place et prestations diverses), il est rappelé que le décompte détaillé et personnalisé est remis systématiquement aux intéressés lors des modifications tarifaires, des modifications d'étal ainsi qu'à tout nouvel abonné.

L'augmentation de l'image et de la notoriété du marché témoignent de la pertinence des actions entreprises.

5.2. Comptes de l'exercice

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982 et annexé audit rapport.

Les recettes globales marché et parc de stationnement, hors transfert de charges et assurance, mettent en évidence une augmentation de 2,9%, passant de 1 059 308,88 € en 2010 à 1 090 877,86 € en 2011.

Les recettes du marché progressent de 3% de leur côté, celles du parc de stationnement augmentant de 2,7%, ceci après plusieurs années consécutives de tassement.

Si les achats, charges et salaires connaissent une progression comparable à celle du marché – mettant ainsi en évidence les contraintes de service et d'entretien imposées par un ensemble immobilier vieillissant – le déficit de l'exercice parvient à se réduire par le simple effet de diminution des charges financières avec le remboursement progressif des capitaux empruntés. Le résultat reste cependant très médiocre au regard du risque supporté et aucune rémunération du délégataire n'est intervenue depuis 1996 dans cette affaire.

6. SYNTHESE GENERALE

6.1. Analyse qualitative du service

L'entreprise délégataire intervient dans les domaines prévus au contrat : le placement, la perception des droits de places, la fourniture et la mise en place éventuelles de matériel aux commerçants, les interventions d'entretien précisées, le nettoyage des lieux une fois la séance de marché achevée et d'autres interventions complémentaires telles que la réalisation d'opération d'animation ou de communication. La Ville assume les autres tâches et le présent rapport s'interdit de commentaires à ce propos.

Au cours de l'exercice 2011, l'entreprise a assuré l'ensemble des tâches lui revenant contractuellement dans des conditions n'ayant fait l'objet d'aucunes remarques particulières. Cette situation témoigne de la qualité des prestations réalisées par le délégataire pour ce qui le concerne.

6.2. Indicateurs qualitatifs

Pour cette analyse, il convient de se référer aux différents courriers enregistrés au cours de l'exercice :

- Courriers de la Ville au délégataire
- Courriers du délégataire à la Ville
- Courriers du délégataire à des commerçants
- Rappels au règlement effectués par le délégataire avec information transmise à la Ville
- Demandes de sanction à l'encontre de commerçants transmises à la Ville
- Sanctions prises par la Ville à l'encontre de commerçants ayant fait l'objet d'une communication au délégataire
- Courriers divers.

7. ANNEXES

- Liste des commerçants abonnés,
- Rapport financier,
- Tarifs,
- Bilan d'activité des opérations d'animation.

Année 2011

le 20-12-2011

MARCHÉ DES CAPUCINS VILLE DE BORDEAUX

HALLE A

NOM	PRENOM	SOCIETE	DEBUT	FIN	ACTIVITE
ARDURATS	Bertrand	Eurl Ardurats Bertrand	26/01/2008		Producteur viticulteur
AUDEBERT	Jean		01/11/2002		Foie gras et viandes
AXISA			01/05/1999		Volailler
AYA	Ali		09/01/2009		Restaur.+prod marocains
BADETS	Daniel	BADETS SA	01/05/1996		Volailler
BEAUVIEUX	Thierry	Les Délices d'Antan	14/05/2008		Charcutier-Traiteur
BECOYE	Patrick	Eurl D'En Jacquet	08/07/2005		Prod. Canards
BERENGUER	Philippe		01/02/2008	30/06/2009	Apiculteur
BERNAGAUD	Stéphanie		05/12/2009		Prod. Rég. Du Gers
BERTAU	Annie	Bouch/Charc. Capucins	01/04/1997		Charcutier
BITAUD	Yannick	Eurl Bitaud Yannick	01/05/1996		Boucher
BOS	Philippe		01/05/1996		Huitres
BOUKRAB ET LYAZIDI		SARL BELHARRA	14/03/2009	31/01/2011	Pâtisserie
BOUTIN	Michel		01/05/1996		Maraicher
BROCA	Isabelle		01/12/2009		Produits régionaux
BRUN	Eric	La Tresse Fleurie	01/05/1999		Fleuriste
BRUNET		Sarl Viandes et Distribution	01/05/1999	30/09/2011	Tripier
BRUNET	Jérôme	Sarl Gautier et Successeurs	29/07/2008	31/07/2011	Charcutier
BRUZAUD	Valérie	SARL LES CAPUCINES	01/05/1996		Volailler
CALLE ARAGON	Aurore		26/02/2010	01/07/2011	Productrice
CHAUDET	François	SARL SPC	07/05/2009	01/12/2009	Traiteur-plats à emporter
CHERUBIN	Cynthia	SARL SŒURS DES ILES	01/03/2009	01/09/2009	Produits exotiques
CHICHE		Sarl Fortin	11/06/2005		Poissonnier
COLLETTE	Jean Marie	SARL SOCOFLEURS	07/01/2006		Fleuriste
COMTOIS	Justina		01/12/2006	31/01/2011	Produits exotiques
DABO	Magnima		01/11/2003		Maraicher
DANIEL	J. Jacques		01/05/1996		Maraicher
DARTOUT	Nicolas	SARL FAITU	27/10/2011		Epicerie Fine Italienne
DAVID	Daniel	Choucroute et Cie	01/09/2010		Produits et épicerie fine
DECROTY	Denis		01/05/1999		Fruits et légumes
DELAS	Didier		01/05/1996		Maraicher
DE WILDE		SARL THELIS	01/04/2003		Charcutier
DEWELLE	Jean Michel		01/08/2009		Fleuriste
DIALLO	Aïssatou		01/12/2007		Plats espagnols
DIGNAC	Gérard	SARL SODEVAL	01/08/1999		Charcutier
DUCOURNEAU	Pierrette	Vignobles DUCOURNEAU	01/05/1996		Maraicher
DUGAY	Marie Claude		01/05/1996		Maraicher
DUJARDIN	Patrick	LC DISTRIBUTION	01/05/2009		Boulangier/pâtissier
DUPUY		Maison du Pata Négra	24/06/2011		Charc./rest. de produits du S.O et Espagne

DUROUSSEAU	Henri		01/05/1996		Maraîcher
ECHAUIER	Martial	Saveurs Prigontines	01/04/2001		Maraîcher
EL MARRAKI	Abdelhalim		26/08/2008		Poissonnier
GADY	Didier		09/06/2004		Maraîcher
GARDRAT			01/05/1999	30/06/2009	Caviste
GAUTIER	Jean Luc		01/07/2002		Boucher
GAZEAU	Jean Louis	Sarl J.L. Gazeau et Fils	06/05/2008	21/06/2009	Boucher/Vol./Charc.
GAZEAU	Céline	C & C GAZEAU	22/06/2009		Boucher
GAZEAU	Céline		02/09/2008		Volailler
GILBERT	Pierre		01/07/2009		Caviste
GOLDSMISTH	Andrew		01/09/2007	01/08/2009	Pr.et com. Prod.alim.
GUELIN	Didier		01/05/1998		Charcutier
GUENON	Brigitte		01/05/1996		Fleuriste
GUILBERT	Johann		15/01/2007		Fruits, légumes et vins
GUILLAUME	Jocelyne		01/10/2002		BOF
HAURY	Karine		01/11/2008		BOF
HERAUD	Claude		01/05/1996		Maraîcher
HOUZELLE	Karine	SARL AVEC PLAISIR	01/06/2008		Buvette-restauration
IZARD CHOVEAU	Corinne	SARL SAUTOUR	29/10/1998		Poissons/crustacés
JIMENEZ	Juan José	chez Mme Julie ROBERT	01/12/2010		Vente à emp. et sur place Prod. Espagnols
JOCAL		EURL JOCAL	07/03/2009		Producteur Maraîcher
JOUZIER	Xavier	Sarl Les Jardins	12/03/2004	31/10/2010	Restauration
KOWALSKI	Johan	Sarl Les Jardins	01/11/2010		Restauration
LAFOND	Jean Yves		01/05/1996		Maraîcher
LAMBERT	Guy		01/05/1996		Maraîcher
LANDAIS	Carole		01/11/2002	31/03/2011	Buvette
LANEL	Marie		08/04/1998	01/03/2009	Huitres
LAPLANTE	Jean		01/05/1996		Maraîcher
LAUGERI	Pascale		20/11/2009		Fruits et Légumes
LECOMTE	Annie	LE BIO DES CAPUS	01/06/2008		Prod. Biologiques
LE LAN			17/06/2011		Restauration japonaise sur pl. et à emp.
LHERME	Henri		01/06/2005		Maraîcher
L'HOSPITAL	Catherine		01/04/2011		Buvette
LIANO	Anne Marie		02/09/2011		Vent. Dég. Thé, café, épices et pât. Bio
LIM	Koung		29/10/2010		Prod. Asiatiques-traiteur
LONGUECHAUD	Pierre		01/04/2002		Pr. Asperges
LY KASO			01/03/2006		Maraîcher
MALLO	Thierry		01/05/1996		Boucher
MARCHANSEAU	Bertrand		01/04/2006		Maraîcher
MARTINEZ MORENO	Antonio		01/01/2009		Prod. Maraîcher
MARTINEZ	Laëtitia		15/03/2011	30/07/2011	Crèmerie, fromag., épicerie bio
MASSE	Michel		01/05/1996		Maraîcher
MATHIEU	Stephan		17/10/2008	31/12/2009	Plats cuisinés bio
MAULIN	Claude		01/05/1996		Maraîcher
MENDIETA	Fernando		01/04/2008		Epicerie Fine et pâtes

MERCADIE	Sylvie		01/05/1996		Poissonnier
MONTEIL			09/05/2009	31/12/2009	Fromager/Crèmerie
MORAND	Michèle	La Ronde des Fromages	01/05/1999		Fromages/Epicerie Fine
PARIS	Michel		01/05/1996		Maraicher
PATRI	Valéry	Sarl Viandes et Distribution	01/10/2011		Tripier
PERAL	Bernard		01/05/1996		Volailier
PEREZ	Alain		01/01/2009	31/10/2010	Fleuriste
PERRICHON	Erick	Sarl La Table de Don Quichotte	01/06/2005		Charcutier
PERROCHON	Bruno		24/12/2001		Maraicher
PODSIEDLIK	Christophe		01/05/1996		Café
POLLO	Sylvain		01/05/1996		Fruits et légumes
RAMY SEPOU	Georges		01/02/2011		vente de produits et plats exotiques
RIBEIRO	Joacquin		01/05/1996		Boucher
RIEGEL			01/05/1999		Boulangier
RIEU	Patrick		01/01/2012		Coquillages
RIEU	Philippe		20/05/1999		Poissonnier
RIEU	Philippe		01/10/2011		Poissonnier
ROBELIN	André		01/10/2007	30/06/2009	Apiculteur
ROUFFINEAU	Matthieu		17/09/2004		Huitres
SADDIK	Mohammed		01/06/2007		Prod. Biologiques
SEGESTRAN	Laurence		22/07/2011		Fleuriste
SEPHAN	Mouang Oudien		01/08/2008		Prod. Maraicher
SMITH	Véronique		01/12/2011		Charcutier
SOKOLOVITCH	Stephan		01/12/2008		Volailier
TALIGOT	J.François		26/02/2010		Boulangier / Pâtissier
VAILLANT LE FORMA	Sabine	URL "Nature et des Courgettes	01/11/2006		Vente à emporter
VALLETON	Sylvain		01/05/1996		Maraicher
YON	Madeleine		01/05/1996		Maraicher

Ville de	BORDEAUX
----------	-----------------

Comptes de l' Exercice 2011

RECETTES

		Abonnés	Casuels	Total
Halles des Capucins		577 607,80 €	36 319,24 €	613 927,04 €
Parc de Stationnement		148 981,08 €	316 850,17 €	465 831,25 €
Divers Halles		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers Stationnement		3 327,87 €	0,00 €	3 327,87 €
Produits divers de gestion courante		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement charges eau		7 852,74 €		7 852,74 €
Impayés		-61,04 €		-61,04 €
Transfert de charges - Remboursement		9 700,38 €		9 700,38 €

TOTAL DES RECETTES	1 100 578,24 €
---------------------------	-----------------------

DEPENSES

Redevance forfaitaire	150,00 €
Achats et charges externes	362 899,87 €
Salaires et charges sociales	402 171,51 €
Impôts et taxes	33 637,00 €
Intérêts sur emprunts	134 156,33 €
Frais financiers sur report	3 620,27 €
Dotation amortissements	192 725,72 €

TOTAL DES DEPENSES	1 129 360,70 €
---------------------------	-----------------------

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-28 782,45 €
------------------------------------------	---------------------

REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2010	-107 108,45 €
NOUVEAU REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2011	-135 890,90 €

Ville de	BORDEAUX
----------	----------

Comptes de l' Exercice 2010

RECETTES

	Abonnés	Casuels	Total
Halles des Capucins	563 985,98 €	31 928,08 €	595 914,06 €
Parc de Stationnement	158 092,87 €	295 289,55 €	453 382,42 €
Divers Halles	0,00 €	480,50 €	480,50 €
Divers Stationnement	0,00 €	2 930,59 €	2 930,59 €
Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement charges eau	6 646,46 €		6 646,46 €
Impayés	-45,15 €		-45,15 €
Transfert de charges - Remboursement assurar	2 383,26 €		2 383,26 €
TOTAL DES RECETTES			1 061 692,14 €

DEPENSES

Redevance forfaitaire	150,00 €
Achats et charges externes	352 363,03 €
Salaires et charges sociales	390 841,05 €
Impôts et taxes	32 274,00 €
Intérêts sur emprunts	146 441,88 €
Frais financiers sur report	2 006,78 €
Dotation amortissements	189 743,65 €

TOTAL DES DEPENSES	1 113 820,39 €
---------------------------	-----------------------

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-52 128,25 €
--------------------------------------	---------------------

REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2009	-54 980,20 €
NOUVEAU REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2010	-107 108,45 €



RECUE
20.12.10
PREF 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 20 décembre 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/12/2010

D - 20100766

Reçu en Préfecture le : 23.12.2010

CERTIFIÉ EXACT,

Aujourd'hui Lundi 20 décembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU (présent jusqu'à 17h50), Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 17h40), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 17h50), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE.

31034

**Marché des Capucins : Actualisation tarifs des droits de place
et des places de stationnement. Autorisation. Décision.**

M. Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 novembre 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le Traité de concession du marché des Capucins et de ses nouveaux parcs de stationnement confiant leur exploitation à la société "Les Fils de Madame GERAUD" pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 2008.

La Société GERAUD a formulé par courrier en date du 19 octobre 2010 une demande d'augmentation des tarifs du marché et des parcs de stationnement des Capucins.

Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de l'article 18 du contrat qui prévoit une actualisation annuelle des tarifs.

Après examen par le service du contrôle de gestion, cette augmentation s'élèvera à 2% des tarifs de façon uniforme pour le marché et les parcs de stationnement.

Conformément à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations professionnelles doivent être consultées et en application de l'article 18 du traité de concession une délibération doit être présentée au Conseil Municipal.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer par le concessionnaire une augmentation de 2% sur les tarifs des droits de place et de stationnement du marché des Capucins.

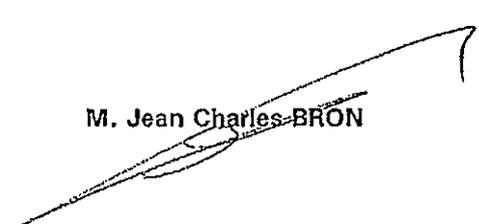
ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Charles BRON



MARCHE DES CAPUCINS

ACTUALISATION DES TARIFS

(article 18 du traité de concession de décembre 2007)

<u>Droits de place :</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
		2%
<u>Commerçants abonnés :</u>		
- Revendeurs tous commerces, le m ² par mois	19,24 € HT	19,62 € HT
- Petits producteurs et maraîchers, le m ² par mois.....	9,71 € HT	9,90 € HT
- Minimum de règlement par chèque	106,82 €	108,96 €
<u>Commerçants non abonnés :</u>		
- le m ² par jour (occupation minimale de 4 m ²)	0,98 € HT	1,00 € HT
<u>Jours de fêtes - ouvertures exceptionnelles :</u>		
tarif complémentaire appliqué uniquement		
sur la surface de vente, le m ² par jour	3,07 € HT	3,13 € HT



CONCESSIONNAIRE DE DROITS COMMUNAUX

27, bd de la République
93891 Livry-Gargan Cedex

ANIMATIONS DE L'ANNEE

Projets proposés et acceptés par les commerçants

AVRIL

Thème : Pâques

A cette occasion, les commerçants offraient des oeufs en chocolats à leurs clients par l'intermédiaire d'une hôtesse.

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante et transformer les prospects en clients, montrer une image dynamique du Marché,

MAI

Thème : La Fête des Mères

A l'occasion de la fête des mères, toutes les clientes présentes sur le Marché, se sont vues offrir par une hôtesse une rose, avec spécifiée par oral la mention « offert par les commerçants du Marché ».

Communication :

- Informations sur le lieu de vente, sous la forme d'affichettes en quadrichromie apposées sur les étals des commerçants.

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante et transformer les prospects en clients, montrer une image dynamique du Marché,
- Créer et renforcer les relations clients-commerçants.

ANIMATIONS DE L'ANNEE

Projets proposés et acceptés par les commerçants

SEPTEMBRE

Thème : *Week-End espagnol*

En cette période de rentrée, le marché s'est trouvé décoré aux couleurs hispaniques et les commerçants ont mis en avant des produits espagnols, pour rappeler l'attachement de la ville de Bordeaux à l'Espagne.

Communication :

- Informations sur le lieu de vente, sous la forme d'affichettes en quadrichromie apposées sur les étals des commerçants.

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante et transformer les prospects en clients, montrer une image dynamique du Marché,
- Créer et renforcer les relations clients-commerçants.

DECEMBRE

Thème : *Noël*

A cette occasion, les commerçants offraient des chocolats à leurs clients par l'intermédiaire d'une hôtesse au sein d'un marché décoré.

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante et transformer les prospects en clients, montrer une image dynamique du Marché,

NB : tout au long de l'année, le site Internet a été mis à jour pour être en adéquation avec la saison, avec l'offre proposée sur le Marché des Capucins ...

D-2012/481

Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Actions menées par les associations de commerçants et artisans. Demandes de subventions. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son intervention en faveur du développement du commerce et des activités artisanales et de services, la Ville de Bordeaux apporte un soutien financier aux associations de commerçants et d'artisans pour leurs projets d'actions ou d'animations.

Vous trouverez, ci-annexés, les descriptifs et budgets prévisionnels des projets d'actions ou d'animations présentés par les associations de commerçants et artisans pour lesquels les associations pourraient bénéficier des subventions municipales suivantes :

Porteurs	Actions	Dates	Budgets prévisionnels TTC	Subventions de la Ville
Association des commerçants de la Galerie des Grands Hommes	Anniversaire de la Galerie des Grands Hommes	1er au 27 octobre 2012	19 822,43	2 500,00
Association la Ronde des Quartiers de Bordeaux	Charte éco commerçants-artistes et grille d'auto-évaluation de l'accessibilité des commerces	2012	23 768,00	7 000,00
TOTAL			43 590,43	9 500,00

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions suivantes :

Association des commerçants de la Galerie Commerciale des Grands Hommes	2 500 €
Association la Ronde des Quartiers de Bordeaux	7 000 €

dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées sous réserve de la signature du contrat d'opération correspondant, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires pour les actions qui le nécessitent.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. BRON. –

Ce sont deux subventions qui sont accordées l'une à l'Association des Commerçants de la Galerie des Grands Hommes pour 2.500 euros, l'autre à la Ronde des Quartiers.

Une petite précision. Le thème de la première portant sur une exposition de Montesquieu, elle mutera pour fêter le tricentenaire de l'Académie des Sciences et Belles Lettres de laquelle d'ailleurs Montesquieu a été dirigeant à plusieurs reprises.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

M. DAVID

M. YOHAN DAVID. -

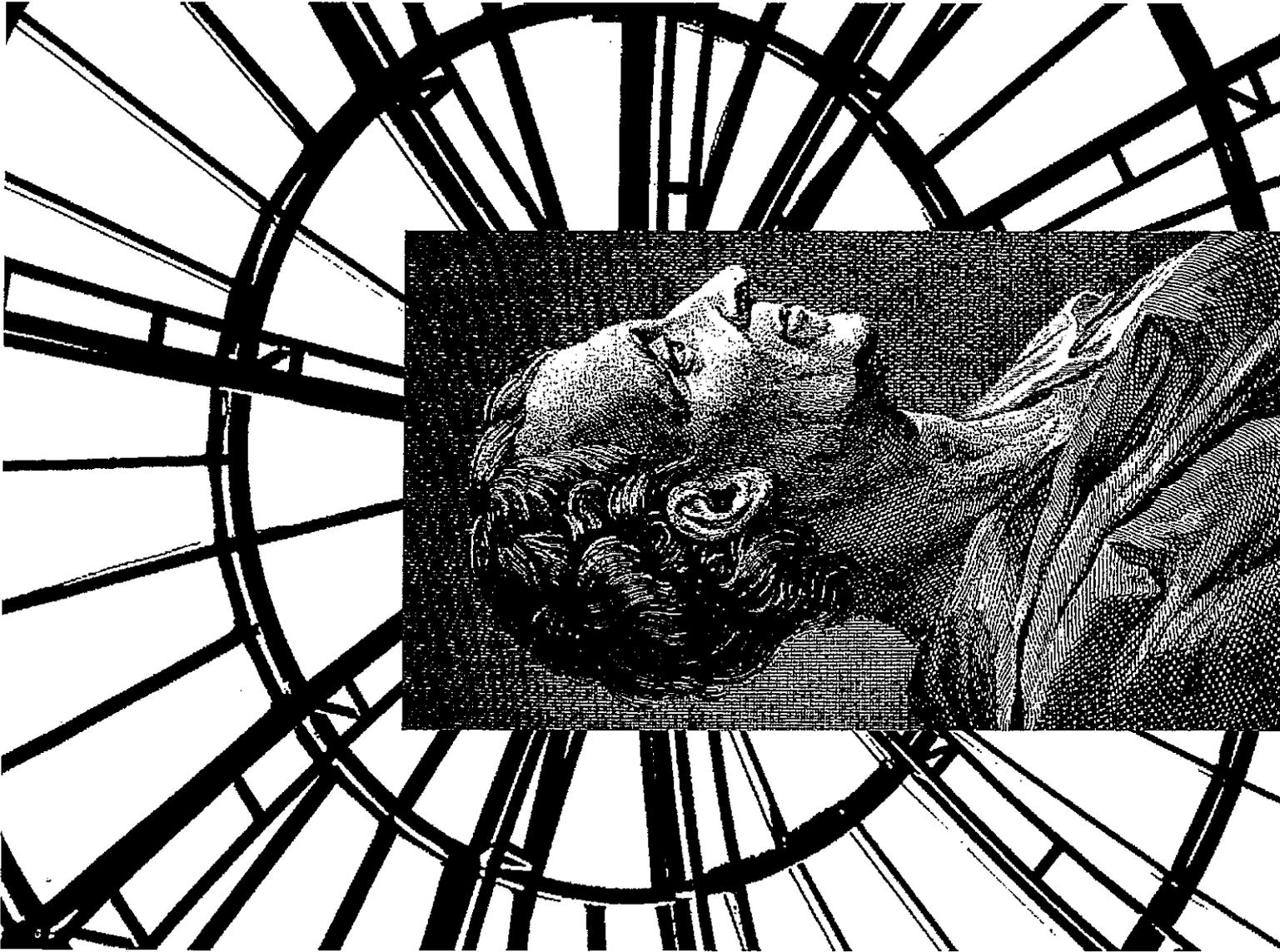
Comme on parle de la Ronde des Quartiers c'est pour vous dire que mercredi sur la place Pey-Berland nous aurons le deuxième Forum Emploi du commerce bordelais et de l'artisanat organisé par Pôle Emploi et la Ronde de Quartiers avec notamment la participation de la Ville et de la Mission Locale. Plus de 1.000 offres d'emplois seront disponibles de 10 h à 17 h.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)



Exposition
Galerie des Grands Hommes

MONTESQUIEU S'EXPOSE


LES
Grands Hommes
Au cœur de Bordeaux

faboulart

Galerie des Grands Hommes

Montesquieu s'expose

Contexte :

Suite au large succès rencontré par l'exposition des 20 ans de la Galerie des Grands Hommes à l'automne dernier, mais également à celui de l'exposition Michel Le Collen sur le Bassin d'Arcachon, l'Association de la Galerie des Grands Hommes souhaite organiser un nouvel événement culturel et proposer cette fois aux Bordelais de venir à la rencontre de l'un des Grands Hommes qui anime les rues de ce quartier : Montesquieu.

Cette année, la nouvelle exposition est réfléchie comme une réponse à celle de l'année précédente, dans son aspect à la fois culturel et historique, mais également en regard avec les prochaines années, car nous souhaiterions faire de ces expositions culturelles automnales, un véritable rendez-vous annuel.

Son concept est le suivant : mettre en lumière, chaque année, et successivement, l'un des grands Hommes qui prête son nom aux rues adjacentes de la Place et de la Galerie des Grands Hommes.

De cette manière, nous pouvons proposer aux Bordelais un regard nouveau sur ces illustres personnages, en montrant leur importance sur la ville de Bordeaux, leur action, leur présence, les signes de leur passage, mais aussi y associer la rue concernée.

Cette année, nous souhaiterions donc intégrer la Rue Montesquieu à notre événement et réfléchir ensemble aux moyens les plus efficaces de mettre en avant, tant la Galerie que la rue, et par la même occasion, animer le quartier et y créer un dynamisme commercial.

Animation de la Galerie

Mise en place d'une exposition

Le support : une exposition initiatique autour de la Galerie. En collaboration avec la mairie de Bordeaux, la Bibliothèque municipale, les Archives municipales, la Mémoire de Bordeaux et le Château de la Brède, un parcours initiatique retraçant l'impact de Montesquieu sur sa ville sera mis en scène autour d'une exposition au sein de la Galerie.

Les éléments iconographiques seront imprimés, de la même manière que l'année précédente, sur des toiles tendues dans un format d'exception afin de les mettre au maximum en valeur.

Les éléments rédactionnels seront imprimés sur des modules en carton de façon à être aisément lus par les passants

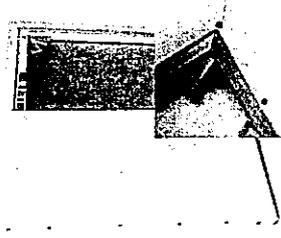
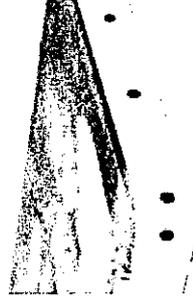
L'ensemble de ces éléments peuvent être ainsi mis en scène élégamment et chronologiquement sur toute la circonférence de la Galerie, du côté des garde-corps.

De cette manière, l'exposition permet d'habiller l'étage entier. Elle crée une "promenade" fluide, invitant les passants à découvrir, de façon simple, un personnage central de l'histoire de France et de Bordeaux.

Esthétiquement, les toiles suspendues sur les grilles d'exposition permettent une nouvelle fois de métamorphoser la Galerie commerçante en Galerie d'art.

Support de Communication

Exposition photos / photos sur toile / écrits

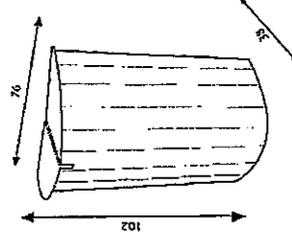
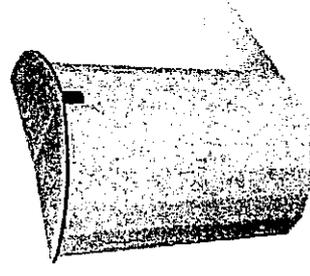


Impression de photos sur toiles tendues

Photos imprimées sur une toile grâce à un traceur numérique au rendu photo haute qualité, 350 grammes, et montées sur châssis en bois.

Formats : 30x40 cm, 40x60 cm, 80x80 cm, 100x150 cm

Entre 30 et 45 toiles



Impression du rédactionnel sur modules en carton blanc
Éléments imprimés sur le dessus du module en carton

Formats : 102x76x38

Entre 20 et 30 modules

Animation de la Rue Montesquieu

Le support : des stickers à l'image de l'exposition, collés aux vitrines

En accord avec les commerçants de la Galerie et de la rue Montesquieu, des stickers aux formats de chaque vitrine et aux couleurs de l'exposition seront collés sur le bas des devantures, afin de rappeler la manifestation, sans altérer pour autant les vitrines et leur but commercial.

L'intérêt de ce support est d'être moderne, élégant, pratique et très simple à retirer. Il est imprimé aux couleurs des éléments sélectionnés par nos soins et peut être découpé à la silhouette.

Il est essentiel de proposer aux boutiques de la rue un intérêt commercial permettant à chacun de dynamiser

Support de Communication

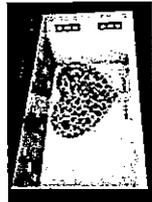
Stickers photos

Les différents types de stickers

Stickers mono ou multi-couleurs

- taille format et sens personnalisés
- 24 couleurs de vinyles
- mat ou en brillant
- Velléda blanc
- Vinyle ardoise noir
- Phosphorescent (beige clair de jour et luminescent la nuit)
- Dépoli ou vitrophonie
- Doré ou Argenté

Tous ces vinyles adhésifs sont teintés dans la masse avec une colle translucide, idéal pour les fenêtres, les vitres, les baies vitrées, les miroirs... et les vitrines.



Information au Grand Public

Communiquer auprès de la presse locale

Le support: Un dossier de presse

L'organisation d'une manifestation à la fois culturelle et commerciale au cœur de Bordeaux n'est pas un événement anodin ou banal. C'est une initiative exceptionnelle.

La presse ne peut que s'intéresser à un tel "événement". Mais pour cela, il faut qu'elle en soit informée.

Le dossier et son communiqué sont les supports où seront rassemblées toutes les informations liées à l'événement : rappel des éléments historiques, détail des manifestations organisées à cette occasion, communication sur l'offre promotionnelle...

Objectifs du dossier de presse : Relayer l'information dans toute la presse locale et auprès des Bordelais

- recenser l'ensemble des informations liées à l'événement ;
- relayer l'information via les supports médiatiques tels que la presse écrite, télé, radio, mais aussi via le web.
- donner aux journalistes la matière pour rédiger directement un article ou se rapprocher de l'association pour une rencontre et un entretien ;

=> À terme, informer le grand public de l'organisation d'un tel événement.

Support de Communication

Communiqué + dossier de presse numériques

A l'attention de...

Bordeaux le 23/05/11

Lorem ipsum

Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.

Cecl est
Cecl est

Lorem ipsum

Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.

Lorem ipsum

Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.

est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl

Lorem ipsum

Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.



Lorem ipsum

Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.



Conception d'un communiqué
Conception d'un dossier
Envoi personnalisé par email, nominativement, aux journalistes de la presse locale.

**BUDGET PREVISIONNEL
GALERIE DES GRANDS HOMMES
MONTESQUIEU S'EXPOSE
octobre 2012**

DEPENSES	RECETTES
EXPOSITION	
Travail de recherche et sélection de Documents	3 500,00 €
Droits d'Exploitation et Numérisation	1 500,00 €
Impression des Toiles Photos	5 381,89 €
Fabrication des Modules en carton	2 861,43 €
Impression des stickers pour les vitrines	4 596,00 €
COMMUNICATION	
Kakemonos	1 418,56 €
Affiches	564,55 €
TOTAL	19 822,43 €
	Association des commerçants
	17 322,43 €
	Mairie de Bordeaux
	2 500,00 €
	19 822,43 €



« Charte Eco Commerçants & Artisans »

La charte a pour objectif de renforcer les actions des commerçants bordelais en faveur de l'environnement et pour ambition de faire des commerçants de la ville de Bordeaux un exemple national. La Charte fait suite à un premier engagement, signé en 2007, qui avait permis à plus de 300 commerçants et artisans de mettre en œuvre des mesures éco-responsables comme l'utilisation d'ampoule basse consommation ou encore des sacs respectueux de l'environnement.

Adaptation des commerçants et artisans aux nouveaux modes de consommation

La Charte éco commerçants et artisans lancée en 2012 par la Ronde des Quartiers permettra aux commerçants et artisans de s'adapter aux nouveaux modes de consommation. En effet, elle les incitera à prendre les mesures en faveur du développement durable qui tiennent compte de chaque activité (par exemple, une mesure d'économie d'eau pour les restaurateurs, tandis que les commerçants dans le textile devront mettre en place une temporisation de l'éclairage). Un système de reconnaissance récompensera les commerçants et artisans les plus éco-responsables, instaurant ainsi, une dynamique efficace.

Une charte avec un large champ d'action

La Ronde des Quartiers de Bordeaux compte aujourd'hui plus de 800 adhérents, et la « Charte éco commerçants & artisans » sera accessible à tous les types de commerces adhérents, autant le commerce de proximité que les grandes enseignes en passant par les restaurateurs. Cette charte est un outil indispensable dans la transformation de la ville, car elle donne à tous les commerçants et artisans les moyens de faire du développement durable.

Cette « Charte éco commerçants & artisans » est un plus et une opportunité pour nos commerces. La Ronde des Quartiers de Bordeaux et la Ville de Bordeaux, s'engagent donc à la mettre en place et à la faire vivre pour une ville durable.



CHARTRE ECO

Commerçants & artisans
2012

Sommaire

Introduction

- I. **Les mesures phares**
 - a. Les ampoules basses consommation
 - b. Le tri sélectif
 - c. La sensibilisation au contact des personnes sourdes et/ou malentendantes

- II. **Les mesures par typologie**
 - a. Les restaurateurs
 - b. Les services
 - c. Les commerçants et artisans

- III. **Généralités et mise en place**
 - a. Fonctionnement et politique de la « Charte éco commerçants & artisans »
 - b. Importance et aspects de la communication
 - c. Cas particulier : Les enseignes

Conclusion

Introduction

La « Charte éco commerçants & artisans» lancée en 2007 poursuivait un but de sensibilisation auprès des commerçants, cette charte a eu un certains succès car 38% des adhérents de La Ronde des Quartiers ont accepté de mettre en place au moins une des 10 mesures proposées.

La « Charte éco commerçants & artisans» 2012 n'est pas une simple relance de celle de 2007 mais constitue bien une évolution. En effet, la phase de sensibilisation au développement durable a bien avancé en France puisqu'en 2009, 72% des Français considéraient que le développement durable est « une idée nouvelle qui va vraiment changer la manière de produire et de consommer pour le bien de tous » (étude de 2009 du Comité 21). La « Charte éco commerçants & artisans» 2012 aura donc bien pour objectif d'aller plus loin dans les actions à mener en lançant une vraie dynamique de développement durable. Un deuxième objectif incombe à cette charte, elle doit permettre aux commerçants de s'adapter à la nouvelle « demande verte » des consommateurs et ainsi améliorer leur offre commerciale.

Dans ce cadre, la « Charte éco commerçants & artisans» conduira à la mise en place d'un « label indicatif » constitué de 3 mesures phares, elle se verra déclinée, dans un deuxième temps, verticalement et horizontalement :

- Verticalement, par un système de gratification lié au nombre de mesures adoptées.
- Horizontalement, à travers une typologie de commerces bien définie.

Pour générer une dynamique efficace de développement durable, la communication se devra d'être effectuée sur 2 niveaux : auprès des commerçants et auprès du public Bordelais. Pour ainsi donner une valeur en termes d'image au « label indicatif ».

I. Les mesures phares

Ces mesures ont pour but d'impliquer un maximum des commerçants adhérents à La Ronde des Quartiers de Bordeaux dans la « Charte éco commerçants & artisans », elles se doivent donc d'être simples, faciles à réaliser et adaptables à tous commerces.

a. Les ampoules Basse Consommation



L'éclairage est une source non-négligeable de consommation électrique et ce dans tous les commerces, il paraît donc pertinent de diminuer cette consommation à travers le remplacement des ampoules dites classiques (ampoules à incandescence) par des ampoules basses consommation. A noter que les ampoules BC (Basse Consommation) souffrent de certains à priori sur leur efficacité lumineuse, il s'agira donc sur ce point d'insister sur la communication auprès des commerçants sur les solutions d'éclairage BC efficaces.

b. Le tri sélectif



Le tri sélectif bien que bien mis en place par la ville de Bordeaux n'est généralement fait qu'en partie par les commerces, encore beaucoup de papiers finissent dans la corbeille et donc le tout-venant. Il semble donc nécessaire de finaliser cette démarche par le biais de la « Charte éco commerçants & artisans ». C'est une mesure facile à mettre en place et pourtant essentielle. Il pourrait être utile de rappeler aux commerçants la démarche à suivre pour faire correctement son tri sélectif.

c. La sensibilisation au contact des personnes sourdes et/ou malentendantes



La problématique de communication auprès du public sourd et/ou malentendant est une vraie préoccupation pour les commerces de Bordeaux. En effet, la population sourde et/ou malentendante est très importante dans Bordeaux et ses environs (300.000 sourds et/ou malentendants en Aquitaine et 3 instituts de sourds en Gironde). De plus, les commerçants Bordelais affirment avoir, plusieurs fois dans l'année, des clients sourds et/ou malentendants. Pour répondre à cette problématique La Ronde des Quartiers de Bordeaux travaille à la mise en place d'un lexique afin que les commerçants puissent échanger en Langue des Signes Française (LSF) avec ce public, tout cela dans un esprit d'ouverture. La « Charte éco commerçants & artisans » devrait pouvoir appuyer cette démarche et inciter les commerçants à s'ouvrir à ce public trop souvent oublié.

II. Les mesures par typologie

La déclinaison de la « Charte éco commerçants & artisans» en typologie de commerçants est pertinente car elle permet d'instaurer une vraie dynamique intra-sectorielle, elle répond également à des problématiques de Développement durable plus spécifiques.

a. Les restaurateurs



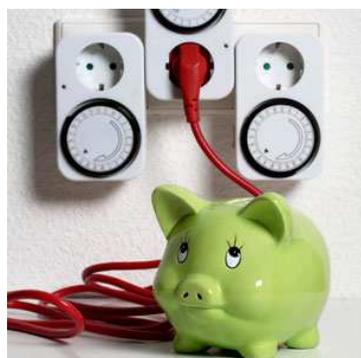
Mettre en place un dispositif pour économiser l'eau, les restaurateurs ont une problématique particulière en ce qui concerne la gestion de l'eau car leurs structures sont très consommatrices d'eau. De plus, leurs eaux usées nécessitent des traitements spéciaux réglementaires.

Proposer 10% de produits bio, cette action s'adapte de très bien aux métiers de bouche, elle a pour objectif de permettre aux restaurateurs de s'aligner sur la nouvelle demande verte de façon progressive en commençant par proposer un minimum de 10% ou plus de produits issus de l'agriculture biologique.



Proposer 10% de produits locaux, la problématique des émissions de gaz à effets de serres et la hausse continue des prix du pétrole invite largement les métiers de la restauration à trouver des fournisseurs locaux. De plus, cette mesure aura pour effet de promouvoir le développement agricole local.

Améliorer l'ergonomie du lieu de travail pour les salariés, dans les métiers du commerce les restaurateurs ont une place particulière en ce qui concerne les conditions de travail de leurs salariés. Plus physique et dans un environnement où les accidents sont plus fréquents (notamment en cuisine), ce corps de métier doit donc prêter une attention plus particulière aux conditions de travail de leurs salariés.



Mettre en place un dispositif ou un renouvellement de matériel pour faire des économies d'électricité, le secteur de la restauration en plus d'être consommateur en eau est également très consommateur d'électricité d'où la nécessité de réduire cette consommation. Cette mesure a l'avantage de permettre aux restaurateurs de faire des économies substantielles sur l'année.

Eviter les produits d'entretien dangereux pour l'environnement et le personnel, la restauration est un secteur où l'hygiène se doit d'être stricte, c'est pourquoi le choix des produits d'entretien sont cruciaux et ont un impact par leur utilisation mais aussi par leur fabrication. A noter que des produits d'entretien respectueux de l'environnement peuvent être tout aussi efficaces que des produits d'entretien classiques.



b. Les services

Le secteur des services en centre-ville est composé en grande partie de services bancaires, assurances, immobilier. Donc beaucoup d'infrastructures sous forme de bureaux.

Gestion optimale de la température, cette mesure permettra d'éviter des déperditions d'énergie et donc de faire des économies. Il peut être efficace d'installer un thermomètre mural et d'optimiser la température par rapport à l'extérieur.



La gestion électrique, cette mesure consiste à bien penser à tout éteindre ET déconnecter tout les appareils électriques qui peuvent l'être une fois que l'on ferme le commerce, petite mesure simple mais efficace car elle permet une économie évidente sur une année

Utiliser du papier respectueux de l'environnement, le secteur des services est grand consommateur de papier et ce serait un grand geste de limiter l'impact sur l'environnement de ce secteur en utilisant du papier recyclé et/ou PEFC (papier en provenance de forêts gérées durablement) cela préservera ainsi les forêts et promulguera l'industrie du recyclage.



Papier recyclé



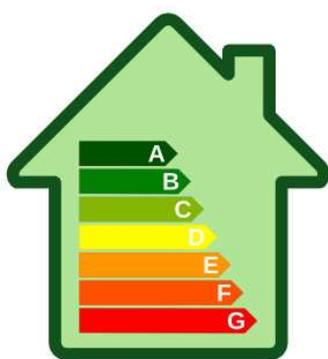
Utiliser des consommables respectueux de l'environnement,

à l'instar du papier le secteur des services et très consommateurs de divers objets jetables (stylos, gobelets, encres...) pour réduire leur impact diverses solutions existent (recyclables, recyclés, réutilisables...). Recycler ses cartouches d'encres peut également être un moyen de

réduire l'impact de ces consommables sur l'environnement.

Proposer des solutions de covoiturage au sein de sa structure,

le secteur des services regroupant souvent plusieurs employés dans le même lieu il peut être pertinent de mutualiser les parcours domicile - travail, pour ainsi désengorger le centre-ville et réduire les émissions de gaz à effets de serre.



L'isolation des locaux,

le secteur des services comprend des commerces qui ne nécessitent pas de garder les portes ouvertes (à l'instar des commerces textiles, même si le fait de garder les portes ouvertes ne garantit pas plus de passage...) et qui ne constate pas un passage important à certaines heures (comme les restaurants) d'où l'idée d'isoler les locaux afin de réduire les déperditions thermiques à leur stricte minimum.

De plus, couplée avec une bonne gestion de la température, l'effet de cette mesure se verra démultipliée. A noter que des efforts en termes d'isolation ne sous-entend pas immédiatement de gros travaux, des solutions plus légères existent.

c. Les commerçants et artisans

Cette section regroupe un grand nombre de commerces aux problématiques et besoins différents c'est pourquoi les mesures listées ci-dessous se doivent d'être adaptables pour tout type d'infrastructure.



Proposer des sacs/emballages respectueux de l'environnement, trop de commerces ne proposent encore que des sacs plastiques, ces sacs sont fragiles et vont dans 90% des cas dans la poubelle après l'achat. Pour réduire les déchets, les commerçants devraient proposer des sacs réutilisables ou biodégradables.

Proposer/utiliser 10% de produits bio, locaux, équitables, pour que les commerces promulguent et soutiennent une économie plus durable dans son ensemble et également pour répondre à une demande verte croissante.



Mettre en place une temporisation systématique de l'éclairage, comme dit plus haut, l'éclairage représente une partie conséquente de la consommation d'électricité des commerces. La temporisation de l'éclairage du commerce (par l'installation d'un minuteur ou tout simplement en éteignant tout en fermant) est une mesure non-négligeable en matière d'économie d'énergie.

Entretien régulièrement ses installations de chauffage, électriques et plomberie, il s'agit ici d'une mesure légère, mais qui a son importance en termes de développement durable, moins de perte d'énergie et d'eau, meilleure durabilité des installations. C'est une mesure simple et qui ne coûte rien mais qui permet de faire des économies sur l'année et qui, de surcroît, sécurise les locaux contre les accidents (incendies par exemple).



Gérer de façon optimale la température, il s'agit ici de ne pas surchauffer son commerce car s'il y a du passage la déperdition thermique sera importante, de plus le fait de fermer les portes du commerce fait économiser beaucoup d'énergie (ne pas hésitez à mettre un panneau « magasin ouvert et éco-responsable»).

Utiliser des modes de transport doux pour son commerce, le vélo, le tram, la marche... Les modes de transports doux ne manquent pas, et sont souvent plus économiques en plus d'être plus durables. Travaillant dans les commerces de Bordeaux, optimisez vos déplacements qu'il s'agisse de votre lieu de travail à chez vous, ou lors de déplacement professionnels.



III. Généralités et mise en place

Cette partie a pour but de décrire le fonctionnement, la politique et la manière dont il convient de mettre en place la « Charte éco commerçants & artisans», la dernière partie traitera du cas particulier des enseignes.

a. Fonctionnement et politique de la « Charte éco commerçants & artisans»

La « Charte éco commerçants & artisans» se présente donc en premier lieu avec des mesures phares qui, s'ils elles sont appliquées, justifieront l'obtention du « label indicatif ». Ces mesures sont donc par nature accessibles et pertinentes pour tous les types de commerces.

Dans un deuxième temps, la charte se décline horizontalement par type de commerces au nombre de 3 : les restaurateurs, les services et les commerçants & artisans. Tout les types de commerces répondent à des problématiques et des besoins différents en ce qui concerne le développement durable, d'où les différentes mesures qui leurs sont attribuées.

Enfin, en dernier lieu, la déclinaison se fera verticalement par une gratification par niveau en fonction du nombre de mesures adoptées dans leur typologie.

La politique générale de la « Charte éco commerçants & artisans» et d'instaurer une dynamique positive de développement durable, par un travail de sensibilisation mais surtout par les avantages que les commerçants pourront retirés de cette charte en termes d'image et économiques. En effet, certaines mesures ne sont pas dénuées d'intérêts économiques sur le long terme (notamment en économie d'énergie et d'eau), en ce qui concerne l'avantage en termes d'images

il devra être instauré par une forte communication auprès du public bordelais, pour que le « label indicatif » qui découlera de cette charte ait une vraie valeur de qualité éco-responsable.

b. Importance et aspects de la communication

La communication revêt donc une place importante dans le lancement de la « Charte éco commerçants & artisans », par le fait que c'est cela qui va lui donner le « poids » nécessaire pour la rendre attractive pour les commerçants.

Celle-ci devra se faire sur deux populations : la population des commerçants et les consommateurs bordelais en général.

La communication auprès des commerçants aura un but de sensibilisation et d'information, il s'agira de montrer tout ce qui peut être fait en matière de développement durable et les avantages qu'ils peuvent en retirer. Pour ce faire, l'organisation de matinales pourra être envisagée en regroupant également les associations de commerçants que La Ronde des Quartiers de Bordeaux fédère.

La communication auprès des consommateurs devra être constante, pour être sûr que la population intègre cette charte, de façon à créer une émulation positive commerçants/clients. Il pourrait être pertinent de communiquer pendant des événements de type développement durable (ex : la semaine du développement durable).

Il semble important également de constituer un réseau de communication avec les associations de quartier pour toucher un maximum de population sur Bordeaux et repérer tout ce qui se met en place en terme de développement durable.

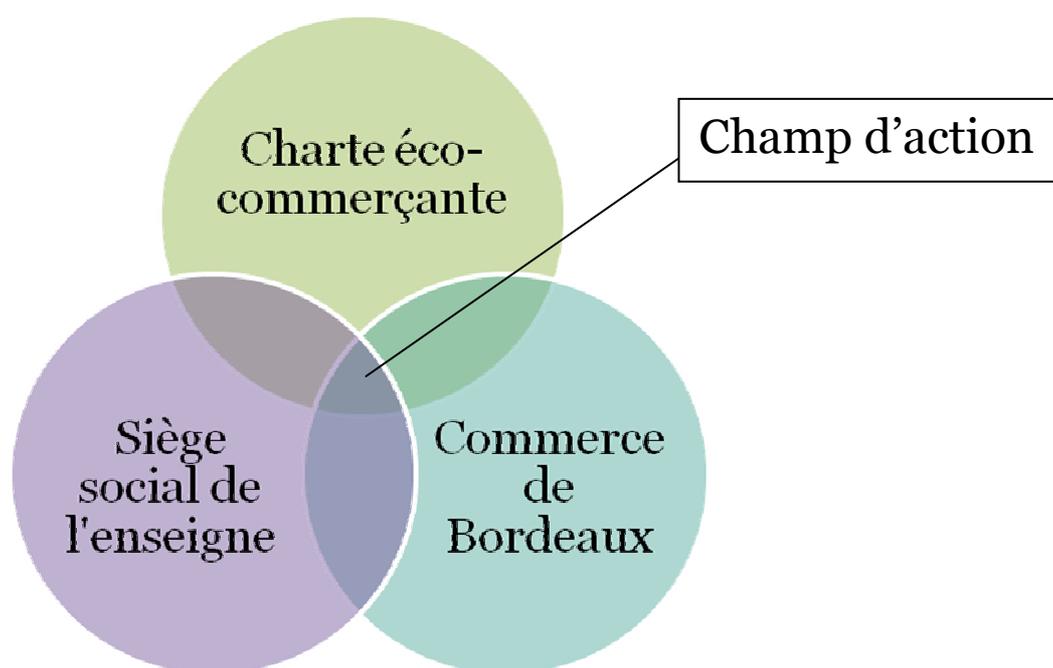
Il serait bienvenu ici que la Mairie de Bordeaux relaie l'information auprès du public de manière continu, et instaure une dynamique au lancement de la charte.

c. Cas particulier : les enseignes nationales

Les enseignes nationales se caractérisent par le fait qu'elles ne sont pas totalement libres de leurs actions sur leurs infrastructures à Bordeaux, notamment en ce qui concerne les mesures de développement durable.

Ainsi, les enseignes nationales devront faire l'objet d'une étude au cas par cas, il conviendrait donc de démarcher les commerces de Bordeaux mais également le siège social de l'enseigne.

Il faudra également adapter les mesures de développement durable aux diverses problématiques auxquelles elles seront confrontées.



La démarche à adopter serait de communiquer la charte auprès de enseignes, ainsi que de montrer les retombées médiatiques sur Bordeaux et l'implication institutionnelle autour de cette charte. Cela incitera ainsi les enseignes à y adhérer.

Conclusion

La « Charte éco commerçants & artisans» 2012 est donc une évolution de celle de 2007, qui a pour vocation d'amener une dynamique de développement durable plus efficace. Elle s'organise donc autour de 3 mesures phares qui ont pour objectif d'amener les commerçants à rentrer dans cette dynamique, c'est pourquoi ces mesures sont accessibles et facilement réalisables pour tous.

Dans un deuxième temps, la « Charte éco commerçants & artisans» s'organisera en suivant une typologie de commerçants qui permettront à chacun de répondre à leur problématique et à leurs besoins. Ces mesures sont progressives en termes d'effort et cette progression débouchera sur une gratification pour rajouter à la dynamique générale.

De manière générale, la communication auprès de la population et des commerçants est la meilleure solution pour faire valoir cette charte, une attention toute particulière devra y être apportée.

Enfin, le cas des grandes enseignes devra être examiné auprès de chacun des commerces concernés afin d'établir la manière qu'il conviendrait pour les intégrer à la « Charte éco commerçants & artisans».

Au final, et pour instaurer une continuité à cette charte il faudra trouver un système de contrôle simple, rapide et incitatif pour les commerçants. Sans quoi le projet pourrait être avorté très rapidement par manque de continuité dans l'action. Car le but du développement durable ne réside pas dans l'évènementiel mais bien dans la pérennité et la stabilité de ce qui a été mis en place au départ.



« Grille d'auto-évaluation de l'accessibilité »

Depuis la loi du 11 février 2005 votée par le parlement français : « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les commerces, quelle que soit leur taille ou leur activité, doivent respecter l'article L. 111-7-3 : « les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps ».

La mise aux normes des bâtiments existants doit se faire au plus tard le 1^{er} janvier 2015.

La Ronde des Quartiers de Bordeaux a constaté que les enseignes commerciales nationales développent les audits de leurs magasins et planifient leurs mises aux normes contrairement aux commerçants et artisans indépendants qui se retrouvent isolés et perdus dans l'application de la réglementation.

L'association souhaite donc mettre à la disposition des commerçants et artisans indépendants de Bordeaux, un outil permettant « d'auto-évaluer » le niveau d'accessibilité de leurs commerces (généralement ERP catégorie 5). Ces derniers pourront ainsi savoir s'ils sont aux normes ou ce qui devra être fait dans leur établissement en termes d'accessibilité et quelles démarches doivent être effectuées.

Ce livret indiquera également, à titre d'exemple, quelques tarifs d'éléments de mise aux normes, tels que les bandes de signalisation podotactiles, boucle magnétique, rampe d'accessibilité, afin de dé-mystifier les notions de coûts liés à l'accueil des personnes handicapées.

Ce document sera imprimé en 1000 ou 2000 exemplaires et sera présenté individuellement (démarchage informatif et explicatif) et de façon groupée auprès des associations de quartiers.

Ce livret vient en renfort de la forte politique d'accessibilité universelle de la Ville, notamment par le biais de la démarche « Destination pour Tous », et, du lancement du guide d'accueil des personnes malentendantes que l'association réalisera et distribuera avant la fin de l'année.



Grille

Auto-évaluation

Sur l'accessibilité

De mon commerce

Rappel des obligations légales

Depuis la loi du 11 février 2005 votée par le parlement français : « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

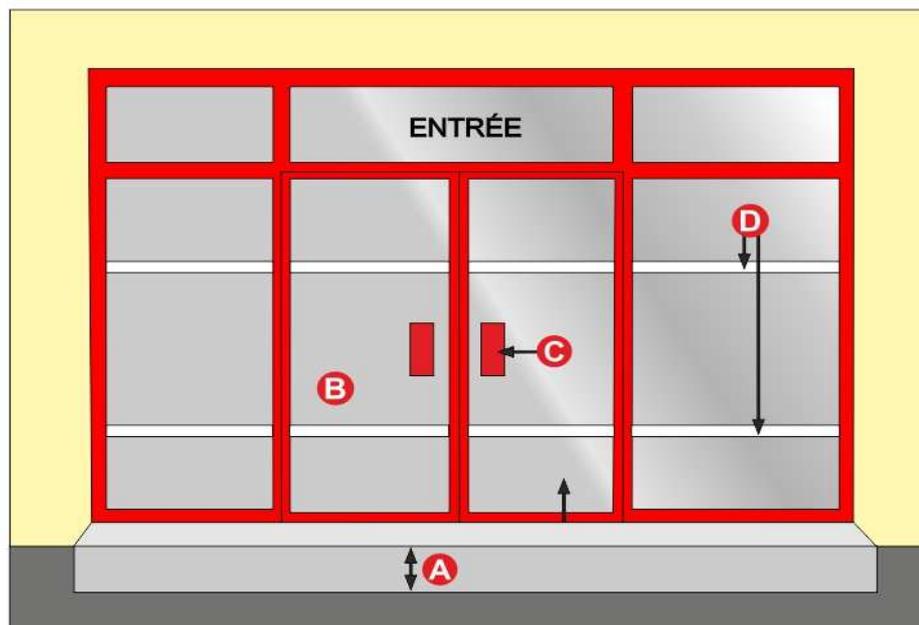
Les commerces, quel que soit leur taille ou leur activité, doivent respecter l'article L. 111-7-3 : « les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps ».

La mise aux normes des bâtiments existants doit se faire au plus tard pour le 1^{er} janvier 2015.

ATTENTION :

Pour toute demande d'autorisation de travaux, permis de construire ou pour tout bail dont la destination change, la loi sur l'accessibilité s'applique immédiatement. Il conviendra donc de ne pas oublier d'intégrer dans son prévisionnel le coût de la mise aux normes de son établissement.

Fiche 1 : entrée



ERP = Etablissement /commerce recevant du public

CONFORME

NON CONFORME

B Type ERP < 100 personnes

Largeur de porte (Bâtiment existant)

Largeur de porte (Bâtiment neuf)

$\geq 0,80$ m

$\geq 0,90$ m

< 0,80 m

< 0,90m

B Type ERP ≥ 100 personnes

Largeur de porte (Bâtiment neuf et existant)

● 1 vantail Oui

● Porte à 2 vantaux Oui

Largeur totale de l'ouverture

si 2 vantaux : Largeur d'au moins 1 vantail

$\geq 1,40$ m

$\geq 1,40$ m

$\geq 0,90$ m

< 1,40 m

< 1,40 m

< 0,90 m

A Seuil de porte (Hauteur de la marche)

≤ 2 cm

> 2 cm

C Poussée de la porte

Facile

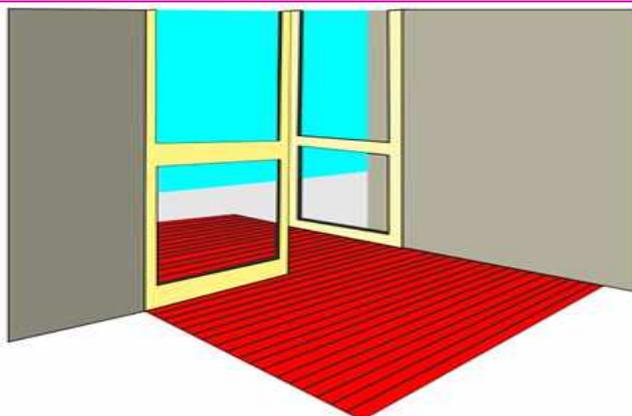
Difficile

D Signalisation des vitres

Oui

Non

Fiche 2 : tapis d'entrée



● Tapis d'entrée
Oui Non

Hauteur du tapis

CONFORME

$\leq 2 \text{ cm}$

NON CONFORME

$> 2 \text{ cm}$

Fiche 3 : circulation intérieure



A Espace entre les rayons / mobilier

B Aire de rotation

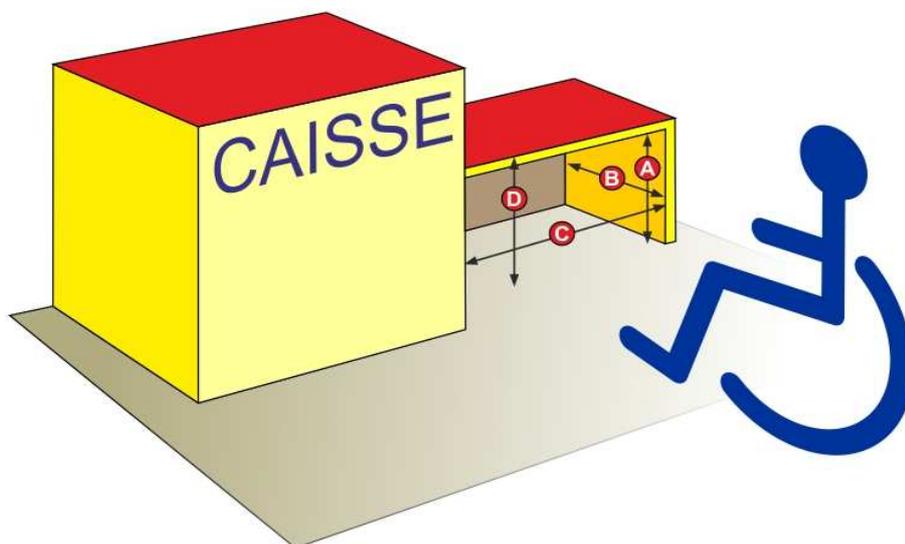
CONFORME

$\geq 1,20 \text{ m}$
 $\emptyset \geq 1,50 \text{ m}$

NON CONFORME

$< 1,20 \text{ m}$
 $\emptyset < 1,50 \text{ m}$

Fiche 4 : caisse



● Espace pour personne à mobilité réduite (PMR)

A Hauteur sous plateau

B Profondeur

C Largeur

D Hauteur du plateau

CONFORME

NON CONFORME

Oui

Non

$\geq 0,70$ m

$< 0,70$ m

$\geq 0,30$ m

$< 0,30$ m

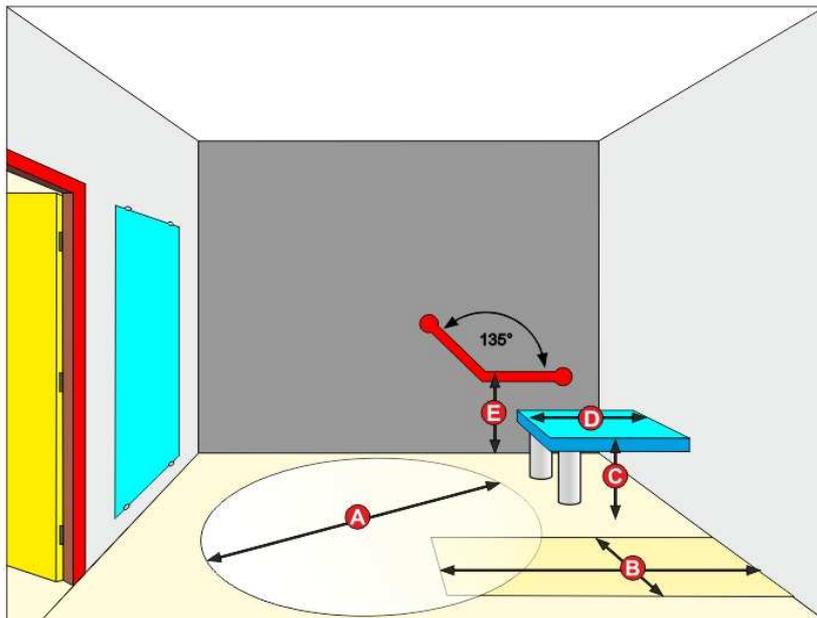
$\geq 0,60$ m

$< 0,60$ m

$\leq 0,80$ m

$> 0,80$ m

Fiche 5 : cabines d'essayage



● Cabine d'essayage
 Oui Non

- Ⓐ Aire de rotation
- Ⓑ Espace d'usage (1,30m x 0.80m)
- Ⓒ Hauteur d'assise
- Ⓓ Profondeur de l'assise
- Ⓔ Barre d'appui

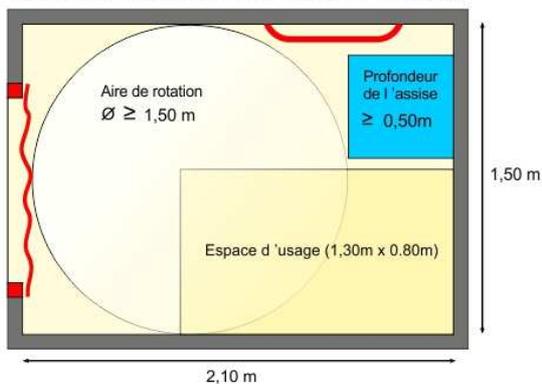
CONFORME

NON CONFORME

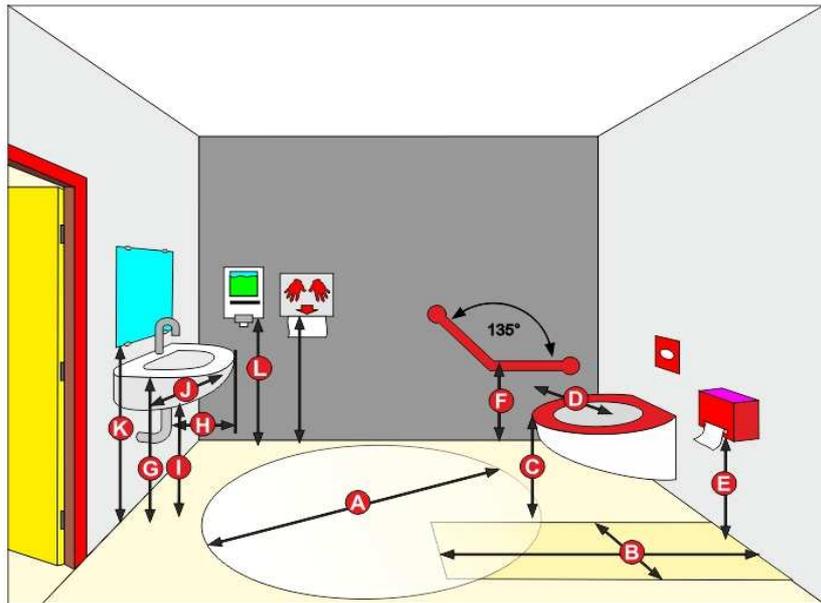
$\varnothing \geq 1,50 \text{ m}$
 (1,30m x 0.80m)
 $0,45 \leq h \leq 0,50 \text{ m}$
 $\geq 0,50 \text{ m}$
 $0,70 \leq h \leq 0,80 \text{ m}$

$\varnothing < 1,50 \text{ m}$
 autres
 autres
 autres
 autres

Dimensions minimum de la cabine d'essayage



Fiche 6 : toilettes ouvertes au public



● Cabinet d'aisance ouvert au public

Oui Non

- A** Aire de rotation
- B** Espace d'usage (1,30m x 0.80m)
- C** Hauteur de la cuvette
- D** Distance mur / axe de la lunette
- E** Hauteur distributeur papier
- F** Hauteur barre d'appui
- G** Hauteur du lavabo
- H** Distance siphon / bord du lavabo
- I** Hauteur sous le lavabo ou le lave mains
- J** Largeur sous le lavabo ou le lave mains
- K** Hauteur du miroir
- L** Distributeur de savon
- M** Serviette / sèche mains, etc.

CONFORME

Oui	<input type="checkbox"/>
$\varnothing \geq 1,50 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
(1,30m x 0.80m)	<input type="checkbox"/>
$0,45 \leq h \leq 0,50 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$0,35 \leq d \leq 0,40 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$> 0,90 \text{ m} \leq 1,30 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$0,70 \leq h \leq 0,80 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$\leq 0,85 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$\geq 0,30 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$\geq 0,70 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$\geq 0,60 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$\leq 1,05 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
\leq	<input type="checkbox"/>
$\leq 1,30 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>

NON CONFORME

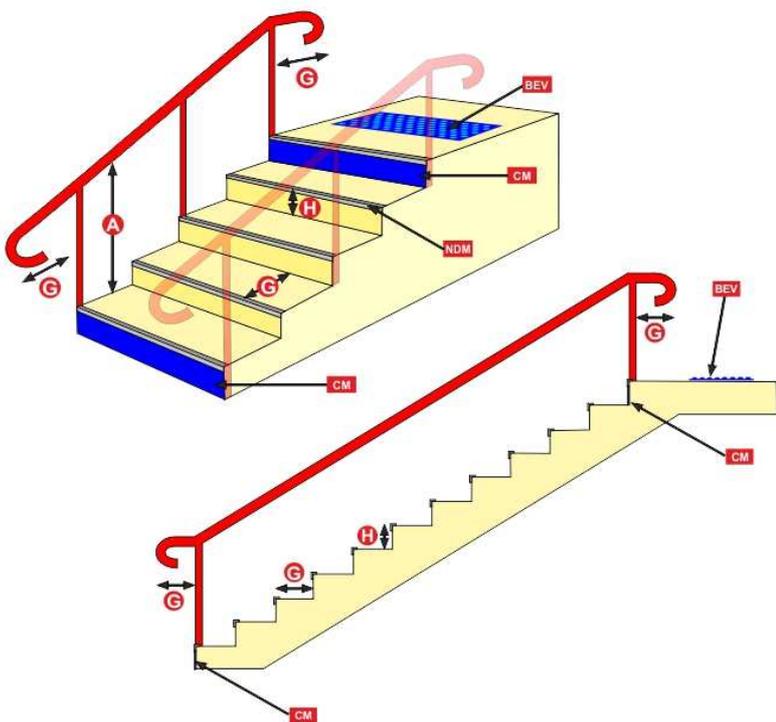
Non	<input type="checkbox"/>
$\varnothing < 1,50 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
autres	<input type="checkbox"/>

Fiche 7 : escalier

ERP neuf
H 0,16 m **G** 0,28 m

ERP existant en cas de contraintes structurelles
H 0,17 m **G** 0,28 m

- BEV** Bande d'éveil à la vigilance
- CM** Contremarche contrastée
- NDM** Nez de marche



CONFORME

NON CONFORME

● Escalier intérieur
 Oui Non

A Hauteur de la main courante

B Giron (Bâtiment existant)

B Giron (Bâtiment neuf)

H Hauteur de la marche (Bâtiment existant)

H Hauteur de la marche (Bâtiment neuf)

C Prolongation égale au giron

BEV Bande d'éveil à la vigilance
 (contraste visuel et tactile)

NDM Nez de marche contrastés
 (sur chaque marche)

CM Contremarches contrastées
 (première et dernière marche)

$\geq 0,80$ et $\leq 1,00$ m

$\geq 0,28$ m

$\geq 0,28$ m

$\leq 0,17$ m

$\leq 0,16$ m

Oui

Oui

Oui

Oui

autres

$< 0,28$ m

$< 0,28$ m

$> 0,17$ m

$> 0,16$ m

Non

Non

Non

Non

Fiche 8 : ascenseur

En cas d'obligation veuillez consulter un ascensoriste ou dans certains cas un spécialiste des plateformes élévatoires.



Cas où l'ascenseur est obligatoire

Obligatoire dans un ERP existant selon l'effectif du public admis dans l'établissement si les conditions suivantes sont remplies :

Effectif public \geq 100 pers : aux étages supérieurs et inférieurs.

Effectif public $<$ 100 pers : aux étages supérieurs et inférieurs lorsque certaines prestations ne sont pas offertes au rez-de-chaussée.

ATTENTION :

- Les niveaux décalés (c'est-à-dire de plus de 1.20 m) sont également concernés par l'obligation.
- Dans le cadre de l'installation d'un ascenseur celui-ci doit impérativement respecter la norme NF EN 81-70.
- En cas de contraintes structurelles il est possible de demander une dérogation.
- Les plateformes élévatoires ou escaliers escamotables sont des dispositifs dérogatoires. Dans ce cas, une demande de dérogation devra être déposée en Mairie avant la réalisation des travaux.

Démarche dépôt de dossier - mise aux normes accessibilité

Si vous remplissez toutes les conditions établies par cette grille d'évaluation, Félicitations, vous êtes aux normes.

Si, suite à cette grille d'évaluation vous constatez que votre établissement n'est pas en règle, vous trouverez ci-dessous, la démarche à suivre pour déposer un dossier et le cas échéant une demande de dérogation. Ce dossier devra être déposé à la mairie de Bordeaux.

- **Le dossier est composé de 2 volets :**
 - Volet accessibilité :
 - « Un plan état des lieux » : plans de votre établissement avant travaux.
 - « Un plan Projet » : correspondant au plan de l'établissement après travaux prévus
 - Une notice d'accessibilité : Récapitulatif des mesures mises en place concernant l'accessibilité universelle.
 - Volet sécurité :
 - Notice de sécurité : Récapitulatif montrant que les règles de sécurité sont respectées

- ⇒ **Si aucuns, ou une partie, des travaux ne peuvent être effectués selon vous, vous pouvez faire une demande de dérogation en justifiant votre impossibilité de mettre votre établissement aux normes d'accessibilité:**
 - Dérogation :
 - Justification de la demande de dérogation sur 3 points (un seul des 3 points peut suffire à la dérogation) :
 - Impossibilité technique lié au bâtiment
 - Travaux dénaturant un bâtiment classé
 - Conséquences excessives sur l'activité de l'établissement

Une commission statuera sur la pertinence de demande de dérogation, la présence du propriétaire de l'établissement en question est souhaitée mais pas obligatoire.

Deux cas de figure peuvent se présenter suite à cette commission :

- Acceptation de la dérogation => Soit par impossibilité totale des travaux soit par une minoration des règles d'accessibilité.
- Refus de la dérogation => les travaux seront obligatoires.

Attention ! Si les travaux ne sont pas effectués pour la mise aux normes de l'établissement concernant l'accessibilité d'ici le 1^{er} Janvier 2015, et ceci hors dérogation, l'administration, en principe, se relève le droit de demander la fermeture de l'établissement.

Pour en savoir plus :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Accessibilite-.html

www.developpement-durable.gouv.fr/Textes-de-referance-ERP-Mesures.html

Grille tarifaire des produits concernant l'accessibilité

Pour faciliter la mise aux normes de votre commerce nous vous renseignons une grille tarifaire de différents outils permettant un meilleur accueil des personnes en situation de handicap.

Dénomination Produit	Ordre de prix
Bande de signalisation podotactile	90 - 115 €
Boucle magnétique pour sourds et/ou malentendants	130 - 220 €
Rampe accessibilité	100 - 2500 € (devis nécessaire)
Contremarche contrastée	100 €
Barre d'appui	39 - 119 €
Tapis Grand Trafic ERP	44 - 900 €/m ² (devis nécessaire)
Bande de guidage au sol	20 - 50 €/m
Balise de guidage sonore	300 € (devis nécessaire)

Contact

La Ronde des Quartiers de Bordeaux
102, rue Sainte Catherine
33000 Bordeaux
Tél : **05 56 81 12 97**
Fax : **05 56 52 79 78**
e-mail : **contact.laronde@orange.fr**

Ronde des Quartiers de Bordeaux

Charte Eco commerçants-artisans et grille auto-évaluation accessibilité

Financement				
CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	HT	TTC	INTITULE	TTC
<u>Charte Eco Commerçants - artisans</u>	14 374	16 556		
Radios	5 569	6 661	Mairie de Bordeaux	7 000
Sud Ouest	2 800	3 349		
Bx 7	1 540	1 841		
Conception/diffusion aupres des commerçants	3 240	3 240	Ronde des Quartiers de Bx et partenaires privés	16 768
Impression/Création	1 026	1 226		
Vitrophanies	200	239		
<u>Grille auto-évaluation pour les commerçants indépendants</u>	6 561	7 212		
Animation et diffusion aupres des commerçants	3 240	3 240		
Impression/Création	1 026	1 227		
Prestataire pour création	2 295	2 745		
TOTAL	20 935	23 768	TOTAL	23 768

D-2012/482

Casino. Renouvellement de l'autorisation de jeux en cours de concession avec demande d'extension d'exploitation à un nouveau jeu. Avis.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société d'Animation Touristique de Bordeaux (S.A.T.B.), concessionnaire du Casino de Bordeaux, a déposé auprès du Préfet de la Gironde un dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de jeux et d'extension d'exploitation à un nouveau jeu pour 5 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2017.

Demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation pour :

- 4 tables de Roulette Anglaise
- 4 tables Black Jack
- 1 table Boule 2000
- 2 tables Stud Poker de Casino
- 6 tables de Texas Hold'em Poker
- 1 table Omaha poker 4 night
- 1 roulette électronique
- 1 Texas Hold'em Poker électronique
- 375 machines à sous

Demande d'extension d'exploitation pour:

- 1 table Bataille en lieu et place de la Roulette Française

Le Conseil Municipal doit délibérer sur ces requêtes, aussi, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir donner un avis favorable sur l'ensemble de ces demandes.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

M. BRON. –

Pas de problème. Il s'agit uniquement d'un renouvellement d'autorisation sur le même nombre de jeux qu'il y avait précédemment, à une seule exception qui n'est pas significative.

M. LE MAIRE. -

Pas d'observations là-dessus ? On connaît vos votes.

M. RESPAUD vous êtes contre.

M. RESPAUD. -

Nous voterons contre. Et je ne savais pas qu'il y a maintenant 375 machines à sous, en plus des tables de roulettes, etc. Quelle croissance !

On ne va pas entamer le débat ici ce n'est peut-être plus l'heure, mais nous voterons résolument contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY qui a mené une croisade très persévérante contre les casinos est aujourd'hui membre du gouvernement, donc elle peut inciter le gouvernement à déposer un projet de loi pour interdire les casinos.

C'est un avis.

Donc les socialistes sont contre.

Les verts ? Contre.

Les communistes ? Abstention.

**DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles PALAU
PRESENTEE PAR Madame Constance MOLLAT**

D-2012/483

Ouvertures et suppressions de postes. Mise à jour du tableau des effectifs. Décision. Autorisation.

Madame Constance MOLLAT, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiant les cas de recours aux agents non titulaires dans la FPT, permet d'améliorer la situation des « auxiliaires en attente de concours » et de favoriser leur déprécarisation.

Ces agents, au nombre de 37 à ce jour, ont été recrutés sous l'ancien article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 pour les motifs suivants :

- Des pénuries d'emploi : métiers liés à la petite enfance (EJE, Auxiliaire de puériculture) métiers techniques (bâtiments, déplacements urbains), l'informatique, le développement économique
- Des spécificités : enseignants au CNR sur des matières spécifiques (danse de salon...)
- Des concours non organisés au niveau national depuis plusieurs années (otaps) ce qui rend de plus en plus difficile le recrutement d'agents titulaires.

Proposition de stagiairisation des opérateurs des activités physiques et sportives auxiliaires en attente de concours, sur le grade d'adjoint technique :

Le service des activités sportives aquatiques et nautiques compte à ce jour 27 otaps dont 10 agents titulaires et 17 « auxiliaires en attente de concours ».

Afin de régulariser la situation de ces 17 agents, il est proposé de les stagiairiser directement sur le grade d'adjoint technique, ce dans la mesure où le métier d'agent d'exploitation des équipements sportifs et aquatiques le permet et sous conditions de diplôme permettant d'assurer la sécurité autour d'un bassin (Beesan, Bejeps aquatique).

Cette situation sera transitoire, les agents concernés pourront se présenter aux prochains concours d'otaps et seront détachés en stage en cas de réussite afin de poursuivre une évolution de carrière dans la filière sportive.

Proposition de transformation de postes pour les autres catégories d'auxiliaires en attente de concours :

Pour les autres catégories d'auxiliaires en attente de concours, au nombre de 20, en conformité avec ces nouvelles dispositions, nous proposons la transformation des postes concernés en contrats d'agent non titulaires ce qui permettra de valoriser l'ancienneté des agents concernés, au même titre que les autres agents non titulaires de la Ville.

Sont concernés :

- 7 postes d'auxiliaires de puéricultures
- 7 postes d'éducateurs de jeunes enfants
- 1 poste de chargé d'animation culturelle
- 1 poste de juriste
- 1 poste de conseiller de secteur
- 1 poste de régisseur
- 1 poste de chargé de dossier juridique
- 1 poste de conseiller sécurité

D'autre part, il est nécessaire de prévoir également l'ouverture de 3 postes ainsi que décrit dans le document joint en annexe, dont :

- un poste d'adjoint technique en application des dispositions de la loi 2012-347 du 12 mars 2012, permettant la déprécarisation des emplois non-titulaires.
- un poste de professeur au lycée horticole suite à l'ouverture de la classe de BTS.
- un poste de responsable du projet de traitement intellectuel des fonds des archives municipales.

Enfin, la suppression d'un poste de professeur de violon est sollicitée suite à la baisse d'effectif dans cette discipline.

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- ✓ adopter les conclusions et mesures qui précèdent,
- ✓ accepter les ouvertures de postes et les transformations de postes précités et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires,
- ✓ autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

ADOpte A L'UNANIMITE

MME MOLLAT. -

Dans le cadre de la nouvelle loi du 12 mars 2012 il est proposé d'améliorer la situation des auxiliaires en attente de concours et de favoriser leur déprécarisation.

L'ensemble de toutes les modifications proposées sont répertoriées dans le tableau en annexe.

Cette délibération a été validée à l'unanimité en CTP.

M. LE MAIRE. -

Pas d'observations ?

Votes contre ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

Ouvertures de postes septembre 2012

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale

Ouvertures de postes septembre 2012

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale

Ouvertures de postes septembre 2012

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Opérateurs des activités physiques et sportives	C	Adjoint technique	poste à temps complet	poste de titulaire de la fonction publique territoriale
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Ouvertures de postes septembre 2012

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Educateur de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Educateur de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Educateur de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Educateur de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Educateur de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

1050

Ouvertures de postes septembre 2012

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Educateur de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'éducation, de la petite enfance et de la famille	Educateur de jeunes enfants	B	Educateur de jeunes enfants	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGAC	Direction des établissements culturels	Chargé d'animation culturelle	B			Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGFG	Direction des affaires juridiques et du contentieux	Juriste	A			Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction du pôle senior	Conseiller de secteur	B			Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGVSC	Direction de l'accueil et de la citoyenneté	Régisseur	B			Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGFG	Direction de la concurrence et de la commande publique	Chargé de dossier juridique	B	1051		Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Ouvertures de postes septembre 2012

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGST	Direction générale des services techniques	Conseiller sécurité	B			Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGFG	Direction logistique et stratégie immobilière	Agent d'entretien	C	Adjoint technique	poste à temps complet	en application des dispositions de la loi 2012-347 du 12 mars 2012
DGST	Direction des parcs, des jardins et des rives	Cadre chargé en particulier de donner des cours	A	Ingénieur	poste à temps complet	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3 Loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
DGAC	Archives municipales	Responsable du projet traitement intellectuel des fonds des Archives municipales	A		poste à temps complet (mise à disposition à 50% auprès de l'association)	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera pourvu contractuellement (article 3-3-1 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Suppression de poste septembre 2012

Direction générale	Direction	grade actuel	Catégorie	Emploi	Commentaires
DGAC	Conservatoire national de région	Assistant d'enseignement artistique contractuel	B	Professeur de violon	Suppression du poste suite à la baisse d'effectif dans cette discipline

D-2012/484

Attribution d'un logement de fonction. Modification de la délibération n° 97-146 du 24 mars 1997. Décision. Autorisation.

Madame Constance MOLLAT, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 90-1067 du 28 Novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale fixe, dans son article 21, les modalités d'attribution des logements de fonction.

Cet article stipule que « les organes délibérants des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, gratuitement ou moyennant une redevance, par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination ».

Par délibération n° 97-146 du 24 mars 1997 et conformément à la loi, notre conseil a adopté la liste des emplois pour lesquels sont attribués des logements par nécessité absolue de service ou pour simple utilité de service.

Il convient de réviser cette liste comme suit :

Direction de l'Education et de la Famille :

Conciergeries :

q 1 logement attribué par nécessité absolue de service au titre du gardiennage du nouveau Groupe Scolaire suivant :

- **Groupe Scolaire Vaclav Havel, 4 rue Xavier ARSENE-HENRY – 33300 Bordeaux**

Aussi, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter la modification de cette liste.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME MOLLAT. -

Il s'agit de réviser une liste de logements et d'y ajouter un logement pour le gardiennage du groupe scolaire Vaclav Havel.

Pas de problèmes ?

(Aucun)

DELEGATION DE Madame Alexandra SIARRI

D-2012/485

Convention de coopération pour la lutte contre la précarité énergétique. Signature de la convention. Décision. Autorisation

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

S'il est désormais impératif d'imaginer de nouveaux quartiers durables dans lesquels les bâtiments publics et privés se distingueront par leur niveau de performance énergétique, il apparaît tout aussi important d'intervenir sur l'habitat existant.

La précarité énergétique est désormais une réalité quotidienne pour un nombre croissant de familles qui voient leur pouvoir d'achat de plus en plus impacté par les dépenses de chauffage ou d'électricité.

Cette action devra s'inscrire dans la durée, tout en s'adaptant et en respectant le caractère architectural et patrimonial reconnu de la Ville de Bordeaux.

Par ailleurs, la précarité socio-économique des bénéficiaires des minima sociaux génère bien souvent un isolement important, voire même l'impossibilité d'établir un contact avec les institutions chargées de leur accompagnement.

C'est pourquoi, il est opportun d'imaginer d'autres méthodes, voire « prétextes », pour renouer le contact et la confiance avec cette population afin d'entamer un processus de réinsertion sociale préalable à un retour à l'emploi.

Présent sur l'ensemble du territoire, l'artisanat est un acteur de la vie locale qui, par son activité, dynamise l'économie et l'emploi et joue un rôle essentiel en faveur du service de proximité. La CAPEB Gironde, Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment, représente les artisans du bâtiment qui contribuent à l'animation de la vie locale.

Par conséquent, la Mairie de Bordeaux et la CAPEB Gironde ont décidé de collaborer ensemble, afin de lutter contre la précarité énergétique.

La présente convention, d'une durée de trois ans, vise à instaurer une coopération entre la Ville et la CAPEB afin de compléter les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique déjà existants sur le territoire bordelais :

- le dispositif de lutte contre la précarité énergétique dans le PNRQAD : aide aux travaux d'économie d'énergie dans les logements de propriétaires occupants sous conditions de ressources ;
- l'OPAH RU et hôtels meublés : aide aux travaux d'amélioration, notamment thermique, de l'habitat dans les logements de propriétaires occupants sous conditions de ressources et de propriétaires bailleurs sous conditions de pratiquer un loyer conventionné après travaux ;
- le repérage des ménages en situation de précarité énergétique : travail partenarial à l'initiative de la Ville de Bordeaux pour l'identification des ménages en situation de précarité énergétique, leur orientation vers un guichet unique et la mise en place de premières interventions d'urgence pour limiter les consommations le temps de réaliser des travaux plus importants.

Les actions envisagées

1. Intermediation entre les operateurs et les artisans

Dans le cadre de l'OPAH RU HM et du dispositif de lutte contre l'habitat indigne du PNRQAD, la CAPEB pourra servir d'intermediaire entre les operateurs (InCité ou Compagnons Bâisseurs Aquitaine) et les artisans : elle pourra, sur demande des operateurs, transmettre une liste d'artisans susceptibles d'effectuer des devis pour les travaux demandés.

2. Repérage des ménages en situation de précarité énergétique

Les artisans, dans leurs interventions quotidiennes, peuvent être amenés à repérer des situations d'habitat dégradé et de précarité énergétique. La CAPEB pourra, dans ce cas, servir d'intermediaire entre les artisans et les operateurs : l'artisan signalera toute situation repérée à la CAPEB qui en informera l'opérateur adéquat (InCité ou Compagnons Bâisseurs Aquitaine) lorsque la situation sera située sur leurs périmètres d'intervention.

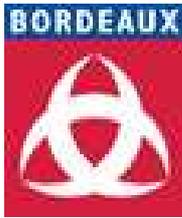
3. Les premiers travaux d'urgence

Dans le cadre du travail partenarial, initié par la Ville de Bordeaux, concernant le repérage des ménages en situation de précarité énergétique, une réflexion a été engagée pour la mise en œuvre d'un dispositif permettant de financer des premiers travaux d'urgence afin de remédier, de façon temporaire, aux problèmes rencontrés dans le logement. Ces travaux permettront à la fois de gagner la confiance des ménages en améliorant immédiatement leur confort et de les engager dans une démarche, plus longue, permettant de remédier durablement aux désordres constatés.

Dans ce cadre, la CAPEB pourra, sur demande des operateurs de contacter des artisans pour effectuer les premiers travaux d'urgence identifiés.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à signer avec la CAPEB la convention ci-annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE



**Convention de coopération pour
la lutte contre la précarité énergétique**

2012 – 2015

SOMMAIRE

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION	3
PREAMBULE	4
I. CONTEXTE ET OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION	5
1. Contexte	5
2. Objet de la présente convention.....	6
II. PERIMETRES D'INTERVENTION	6
III. DUREE DE LA PRESENTE CONVENTION	6
IV. LES ACTIONS ENVISAGEES	6
1. L'intermédiation entre les opérateurs et les artisans.....	6
2. Le repérage de ménages en situation de précarité énergétique	6
3. Les premiers travaux d'urgence	7
4. La formation des artisans	7
V. SUIVI ET PILOTAGE	7
VI. INFORMATION DES ARTISANS.....	7
VII. RESILIATION ET REVISION DE LA CONVENTION.....	8
VIII. COMPETENCE JURIDICTIONNELLE	8
IX. ELECTION DE DOMICILE.....	8
SIGNATURES	9

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

La présente convention est établie entre :

La VILLE de BORDEAUX

Représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ

ET

La CAPEB

Représentée par son Président, Monsieur Michel DUMON

PREAMBULE

S'il est désormais impératif d'imaginer de nouveaux quartiers durables dans lesquels les bâtiments publics et privés se distingueront par leur niveau de performance énergétique, il apparaît tout aussi important d'intervenir sur l'habitat existant.

Il s'agit d'éviter de développer une ville à deux vitesses, en opposant les quartiers anciens qu'on figerait dans leur histoire, et des quartiers modernes et performants, car cette perspective n'est ni écologiquement, ni socialement, ni économiquement, acceptable. Il faut également satisfaire les exigences du Grenelle de l'Environnement et l'objectif d'une division par quatre de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Le traitement de la question de la précarité énergétique du bâti dont on a une première approche au travers des thermographies menées par la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville nécessite une intervention spécifique sur le centre ancien bordelais.

La précarité énergétique est désormais une réalité quotidienne pour un nombre croissant de familles qui voient leur pouvoir d'achat de plus en plus impacté par les dépenses de chauffage ou d'électricité.

La tâche, à l'évidence, est immense et devra s'inscrire dans la durée, tout en s'adaptant et en respectant le caractère architectural et patrimonial reconnu de la Ville de Bordeaux.

Par ailleurs, la précarité socio-économique des bénéficiaires des minima sociaux génère bien souvent un isolement important, voire même l'impossibilité d'établir un contact avec les institutions chargées de leur accompagnement.

C'est pourquoi, il est opportun d'imaginer d'autres méthodes, voire « prétextes », pour renouer le contact et la confiance avec cette population afin d'entamer un processus de réinsertion sociale préalable à un retour à l'emploi.

Présent sur l'ensemble du territoire, l'artisanat est un acteur de la vie locale qui, par son activité, dynamise l'économie et l'emploi et joue un rôle essentiel en faveur du service de proximité. La CAPEB Gironde, Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment, représente les artisans du bâtiment qui contribuent à l'animation de la vie locale.

Par conséquent, la Mairie de Bordeaux et la CAPEB Gironde ont décidé de collaborer ensemble, afin de lutter contre la précarité énergétique.

I. CONTEXTE ET OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

1. Contexte

La coopération entre la Ville de Bordeaux et la CAPEB est formalisée sur trois opérations en cours, visant à améliorer les conditions d'habitat des ménages et, notamment, à réduire les situations de précarité énergétique.

- **Le dispositif de lutte contre la précarité énergétique dans le PNRQAD**

Le dispositif vise à subventionner des travaux d'économie d'énergie dans les logements de propriétaires occupants sous conditions de ressources.

Les subventions sont apportées par la Ville de Bordeaux, la SACICAP de la Gironde et EDF.

L'animation du dispositif est assurée par les Compagnons Bâisseurs Aquitaine, avec le soutien technique du CREAQ.

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- aide à hauteur de 100% du montant TTC des travaux subventionnables, dans la limite de 2 000 € (subvention financée à part égale par la Ville et la SACICAP de la Gironde) ;
- aide complémentaire d'EDF de 300 € à 1 000 €, en fonction du nombre et du type de lots de travaux envisagés ;
- dispositif d'avance de subvention par la SACICAP de la Gironde, dans la limite de 1 000 €.

L'objectif est la réhabilitation de 50 logements par an.

La convention de mise en œuvre de ce dispositif a été signée en janvier 2012 pour 3 ans.

- **L'OPAH RU et Hôtels Meublés**

Le dispositif vise à subventionner des travaux d'amélioration de l'habitat dans les logements de propriétaires occupants sous conditions de ressources et de propriétaires bailleurs sous conditions d'appliquer un loyer conventionné après travaux.

Les subventions sont apportées par l'Anah, l'Etat, la Ville de Bordeaux, la CUB, le Conseil Général de Gironde ; elles sont complétées par des aides sous forme de prêts ou de subventions par la SACICAP de la Gironde, la SACICAP Les Prévoyants, la CAF, le CILSO et les autres organismes de l'UESL.

L'animation du dispositif est assurée par InCité.

Les modalités de subvention aux propriétaires varient selon les dossiers. Elles sont définies précisément dans la convention d'OPAH RU HM.

Les objectifs concernent la réhabilitation de :

- 235 logements occupés par leur propriétaire,
- 300 logements locatifs conventionnés,
- 13 hôtels meublés.

La convention partenariale d'OPAH RU HM a été signée le 24 octobre 2011 pour 5 ans.

- **Le repérage des ménages en situation de précarité énergétique**

La Ville de Bordeaux, souhaitant intensifier son action en matière de lutte contre la précarité énergétique, s'est structurée autour de cette question et a défini un mode de gouvernance avec la désignation d'une direction en tant que pilote du projet et la constitution d'instances de pilotage :

- un Comité de pilotage Ville (élus référents et équipe projet Ville) : validation et réorientation de l'action ; une fois par an ;
- une équipe projet Ville (DHLRU, DDD, DDSU et CCAS) : coordination entre services sur les actions mises en œuvre ; autant que de besoin ;
- un Comité partenarial (ensemble des représentants des partenaires) : validation et réorientation des actions proposées par les groupes de travail, préparation des Comités de pilotage ; deux fois par an ;
- des groupes de travail thématiques (partenaires selon thématiques) : réflexion et proposition d'actions au Comité partenarial, les deux premiers thèmes abordés étant le repérage des publics en situation de précarité énergétique et les copropriétés ; autant que de besoin.

L'objectif est de mieux coordonner les interventions de l'ensemble des partenaires en matière de lutte contre la précarité énergétique afin d'améliorer l'efficacité globale des dispositifs et de mieux répondre aux besoins des habitants.

2. Objet de la présente convention

La présente convention vise à définir le cadre de la coopération entre la Ville et la CAPEB afin d'expérimenter ses modalités, de les réorienter si nécessaire et/ou de l'élargir à de futures opérations.

II. PERIMETRES D'INTERVENTION

Selon les opérations concernées, le périmètre d'intervention est différent :

- dispositif de lutte contre la précarité énergétique : périmètre du PNRQAD
- OPAH RU HM : périmètre de l'OPAH RU HM (périmètre PNRQAD hors rive droite)
- repérage des ménages en situation de précarité énergétique : ensemble de la ville de Bordeaux

III. DUREE DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention est signée pour **3 ans**, à compter du jour de sa signature.

IV. LES ACTIONS ENVISAGEES

1. L'intermédiation entre les opérateurs et les artisans

Dans le cadre de l'OPAH RU HM et du dispositif de lutte contre l'habitat indigne du PNRQAD, la CAPEB pourra servir d'intermédiaire entre les opérateurs (InCité ou Compagnons Bâisseurs Aquitaine) et les artisans.

Ainsi, la CAPEB pourra, sur demande des opérateurs, transmettre une liste d'artisans susceptibles d'effectuer des devis pour les travaux demandés. Si cela est nécessaire, la liste précisera les artisans titulaires d'une qualification spécifique (éco-artisans, Qualibat,...).

2. Le repérage de ménages en situation de précarité énergétique

Les artisans, dans leurs interventions quotidiennes, peuvent être amenés à repérer des situations d'habitat dégradé et de précarité énergétique.

La CAPEB pourra, dans ce cas, servir d'intermédiaire entre les artisans et les opérateurs : l'artisan signalera toute situation repérée à la CAPEB qui en informera l'opérateur adéquat (InCité ou Compagnons Bâisseurs Aquitaine) lorsque la situation sera située sur leurs périmètres d'intervention.

Dans le cadre du travail partenarial, initié par la Ville de Bordeaux, concernant le repérage des ménages en situation de précarité énergétique, une réflexion a été engagée pour la définition d'un « guichet unique du repérage ». L'opérateur de ce guichet unique reste à définir. Ainsi, la CAPEB pourra s'informer auprès de ce guichet unique de l'orientation à privilégier en fonction de la situation du ménage (ressources du ménage, type et montant de travaux à effectuer, secteur géographique).

D'autre part, la CAPEB peut avoir connaissance de situations d'artisans retraités modestes en situation de précarité énergétique. Dans ce cas, elle pourra, avec l'accord du ménage concerné, saisir le guichet unique afin d'étudier l'orientation à privilégier.

Dans l'attente de la définition d'un guichet unique, la CAPEB pourra contacter les points info énergie afin d'orienter au mieux les ménages repérés vers les dispositifs adaptés à leur situation.

3. Les premiers travaux d'urgence

Dans le cadre du travail partenarial, initié par la Ville de Bordeaux, concernant le repérage des ménages en situation de précarité énergétique, une réflexion a été engagée pour la mise en œuvre d'un dispositif permettant de financer des premiers travaux d'urgence afin de remédier, de façon temporaire, aux problèmes rencontrés dans le logement. Ces travaux permettront à la fois de gagner la confiance des ménages en améliorant immédiatement leur confort et de les engager dans une démarche, plus longue, permettant de remédier durablement aux désordres constatés.

Dans ce cadre, la CAPEB pourra, sur demande des opérateurs ou du guichet unique qui sera défini, contacter des artisans pour effectuer les premiers travaux d'urgence identifiés. Ces travaux ne pourront pas engager les artisans quant au respect de la RT en vigueur ou sur la garantie décennale puisqu'ils n'ont pas vocation à être pérennes, mais à rendre supportable une situation transitoire, dans l'attente d'une résolution globale de la situation grâce aux dispositifs de financement existants par ailleurs.

4. La formation des artisans

Il est convenu que la CAPEB, avec l'appui de la Ville de Bordeaux, réfléchira à la définition et à la mise en place d'un module de formation à destination des artisans adhérents concernant les techniques de réhabilitation du patrimoine ancien.

L'objectif est que les artisans acquièrent les techniques adaptées à un bâti ancien et protégé, en matière, notamment, de ravalement de façades, de réfection de toiture, de pose de menuiseries et de mise en valeur d'éléments architecturaux remarquables, intérieurs ou extérieurs.

V. SUIVI ET PILOTAGE

L'exécution de la présente convention et ses résultats seront suivis dans le cadre des instances de pilotage définies par la Ville de Bordeaux pour la lutte contre la précarité énergétique :

- Comité partenarial
- Comité de pilotage Ville

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- nombre de listes d'artisans fournies aux opérateurs,
- devis effectués dans ce cadre et ayant abouti à la réalisation de travaux,
- montant des travaux réalisés,
- nombre de situations signalées par la CAPEB aux opérateurs ou au guichet unique, dont artisans retraités
- nombre de ménages aidés grâce à ce repérage, dont artisans retraités,
- type et montant des premiers travaux d'urgence effectués,
- situations résolues grâce aux autres dispositifs suite à des premiers travaux d'urgence.

VI. INFORMATION DES ARTISANS

La CAPEB assurera une campagne d'information auprès de ses artisans, notamment grâce aux supports suivants :

- circulaires d'information,
- contenu rédactionnel sur le Semestriel CAPEB Gironde,
- information lors des réunions ou journées techniques.

Les partenaires des différentes actions de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire bordelais pourront intervenir lors des réunions organisées par la CAPEB pour présenter les dispositifs.

VII. RESILIATION ET REVISION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties de l'une de ses obligations, moyennant un préavis de trois (3) mois.

La Ville se réserve, pour sa part, la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

VIII. COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige qui ne pourra être résolu à l'amiable entre les Parties, relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la convention, sera soumis aux juridictions compétentes à Bordeaux.

IX. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33 077 Bordeaux Cedex,
- pour la CAPEB Gironde, 12 avenue de Chavailles, bât 5, 1^{er} étage, 33525 Bruges Cedex.

D-2012/486

PNRQAD-Bordeaux [Re]Centres. Dispositif de lutte contre la précarité énergétique. Subventions de la Ville aux propriétaires occupants. Autorisation. Décision.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD – Bordeaux [Re]Centres) dont la convention partenariale pluriannuelle 2011-2018 a été signée le 21 janvier 2011, la Ville a souhaité mettre en œuvre un dispositif de lutte contre la précarité énergétique, autorisé par délibération du 19 décembre 2011. Ce dispositif est complémentaire de l'OPAH RU, les subventions des deux dispositifs ne pouvant pas se cumuler. L'objectif est d'aider les propriétaires occupants sous conditions de ressources à réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement (la priorité est accordée à l'isolation de la toiture et la réfection des ouvrants).

Les travaux sont financés par la Ville de Bordeaux, la SACICAP de la Gironde et EDF, dans la limite de 2 500 € par logement.

L'animation du dispositif est assurée par les Compagnons Bâisseurs Aquitaine, avec le soutien technique du CREAQ.

Ainsi, au titre des actions visant à l'amélioration énergétique des logements, les propriétaires occupants bénéficieront d'aides de la Ville.

Il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 7 projets listés dans les tableaux en annexe et qui représentent une aide totale de la Ville de 6 398,05 €.

Le versement des subventions de la Ville interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'une attestation sur l'honneur du propriétaire stipulant que les travaux ont été réalisés conformément au projet validé, des factures détaillées, de l'avis conforme de l'ABF le cas échéant. Un constat de bonne réalisation des travaux pourra être réalisé par la Ville ou par l'un des partenaires, signataires de la convention concernée.

Afin d'éviter aux particuliers l'avance du montant de la subvention et de garantir l'affectation de la subvention, la Ville versera les aides allouées aux propriétaires directement aux artisans ayant réalisé les travaux.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- accorder à chacun des bénéficiaires la subvention indiquée pour la Ville de Bordeaux dans les tableaux annexés et à reverser pour le compte d'EDF le montant de la subvention précisée dans les tableaux annexés
- encaisser la participation annuelle d'EDF

Ces subventions seront imputées sur la sous fonction 72, comptes 20422 pour la Ville et 458118 pour EDF du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME SIARRI. -

Je vous présente deux projets de délibération autour de la lutte contre la précarité énergétique.

La 485 porte sur une convention de coopération entre la Ville de Bordeaux et la CAPEB, la Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment.

En effet, nous voulons intensifier notre action sur l'habitat existant, notamment auprès des ménages isolés qui ne se font pas toujours connaître et qui n'arrivent pas à se saisir des dispositifs existants.

Grâce à cette convention sur 3 ans nous allons pouvoir coopérer autour des dispositifs du PNRQAD, ou de l'OPAH-RU et hôtels meublés. Nous allons surtout pouvoir continuer notre réflexion autour d'un dispositif de travaux d'urgence transitoires avant la résolution globale des difficultés.

Je vous propose aussi de parler de la délibération 486 qui porte sur le dispositif de lutte contre la précarité énergétique que nous avons passé au Conseil Municipal du 19 décembre 2011, qui a été conçu dans le cadre du PNRQAD où les travaux sont financés par la Ville, la SACICAP et EDF dans la limite de 2.500 euros par logement.

Pour répondre plus précisément à Vincent MAURIN tout à l'heure, pour mémoire :

Dans le dispositif du PNRQAD sur l'opération Belcier c'était 44 logements pour 250.000 euros de travaux qui sont passés au Conseil ;

Chartrons / Bacalan 2010/2011 : 56 logements pour 425.000 euros ;

Pour la délibération que je viens d'évoquer l'objectif c'est 50 logements par an, donc 150 logements ;

Et dans le cadre de l'OPAH-RU, pour mémoire ce sont des travaux auprès de 80 propriétaires occupants et 300 locataires.

M. LE MAIRE. -

Sur ces 2 délibérations est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Mme NOËL

MME NOËL. -

Un mot sur cette délibération pour commenter les chiffres qui viennent d'être donnés. Je crois qu'au regard des besoins si l'on prend en compte le parc existant on ne peut que constater tout de même qu'on n'est pas du tout à la hauteur des besoins qui sont en place.

Dans le cadre du PNRQAD ce sont 50 logements par an qui sont proposés pour des travaux au titre de la précarité énergétique. Donc en effet 150 sur 3 ans.

Mais pour ce qui concerne les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs qui viennent d'être évoqués c'est une aide au sens large, pas strictement associée à une problématique de précarité énergétique.

Je reconnais qu'il y a une difficulté pour le repérage des ménages, néanmoins ce qu'il faut bien voir c'est que jusqu'à présent les dispositifs qui étaient mis en place par le gouvernement précédent étaient totalement inadaptés pour exercer une intervention résolue sur le parc existant.

Il se trouve qu'aujourd'hui un plan de performance énergétique de l'habitat est engagé par la ministre du logement et la ministre du développement. La feuille de route a été tracée à cette occasion autour de 4 volets :

- renouveler les modèles de financement de la performance énergétique ;
- identifier les ménages les plus modestes et leur fournir une ingénierie de projets ;
- mettre en place des plates-formes régionales dans une logique de guichet unique ;
- et organiser la formation et la montée en compétence des professionnels.

Donc on retrouve là toutes les préoccupations qui sont celles de la Ville de Bordeaux mais qui n'ont pas été mises en œuvre, ou de manière très très fragmentaire, en effet, pour faute de moyens et d'aides au niveau national.

Donc compte tenu du fait que cette fois-ci il va y avoir une véritable politique mise en œuvre, j'espère que la Ville va suivre et va se doter elle-même également des moyens nécessaires pour répondre à ce besoin qui est extrêmement important.

M. LE MAIRE. -

Je ne comprends pas très bien. Si le gouvernement fait ce qu'il faut à ce moment-là la charge de la Ville va être allégée. Non ?

Si le gouvernement fait enfin une grande réforme, et on la soutiendra si elle est bonne, ça veut dire qu'on ne sera pas obligé de venir en soutien.

MME NOËL. -

Pour l'instant les travaux qui ont été réalisés, si je puis me permettre, c'est « peanuts »...

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas de ça dont je parle.

MME NOËL. -

Il était temps que se mette en place une véritable politique au niveau de l'Etat, et j'espère que Bordeaux saura l'accompagner et également se donner les moyens de rentrer dans ce cadre...

M. LE MAIRE. -

Je renouvelle ma question...

MME NOËL. -

... et de monter en puissance sur la question de la précarité énergétique...

M. LE MAIRE. -

Je renouvelle ma question...

MME NOËL. -

...parce que pour l'instant la réalité c'est qu'effectivement les résultats sont très peu développés.

M. LE MAIRE. -

Mme NOËL, c'est curieux, vous n'écoutez jamais ce qu'on vous dit.

MME NOËL. -

Si. J'entends très bien.

M. LE MAIRE. -

Je ne vous parle pas de ça. Je vous dis : si le gouvernement fait une réforme...

MME NOËL. -

Je croyais même être en train de vous répondre.

M. LE MAIRE. -

Voyez, je ne peux pas parler. Très bien. Ce n'est pas la peine de discuter.

MME NOËL. -

Allez-y.

M. LE MAIRE. -

Non. Très bien.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Pour prolonger le débat si vous permettez.

Nonobstant le résultat des ambitions affichées par la nouvelle ministre du logement en termes de politique en faveur du logement pour tous, on est obligé de constater sur la Ville de Bordeaux, du fait de la sociologie de la Ville de Bordeaux et de poches de pauvreté qui sont ancrées dans certains quartiers de la ville, que, évidemment, nous avons – je dis nous, élus municipaux - nous avons la responsabilité de trouver les moyens locaux de pallier à un certain nombre de situations dramatiques.

Alexandra SIARRI a rappelé les chiffres concernant nos efforts avec le PNRQAD. Ils sont ce qu'ils sont. Cela dit ils ne sont évidemment pas à la hauteur des besoins.

Ça passe par des ambitions complémentaires en termes de créations de logements très sociaux. Ce sont les programmes PLAI que nous avons jugés à la Communauté Urbaine comme étant la seule réponse pour faire face à l'urgence et pour faire face à la paupérisation de nos populations. Il faut que nous ayons sur le territoire de la Ville de Bordeaux qui fait partie des communes déficitaires au titre de la loi SRU, la volonté politique et le courage d'impulser des programmes PLAI partout, en particulier dans les quartiers qui n'ont pratiquement pas de logements sociaux. Merci.

M. LE MAIRE. -

Je vous rappelle que le financement de la politique du logement social c'est la CUB, ce n'est pas la Ville, et j'attends avec impatience de voir si la CUB dégagera des moyens importants pour faire des PLAI. Moi je n'ai rien contre. Mais ce n'est pas à nous qu'il faut le demander.

J'ajoute qu'on se réjouit beaucoup des futures décisions du gouvernement. Attendons de voir. Il y en a une en tout cas qui risque de plomber ce que nous faisons, je veux parler de la fermeture, si je puis dire, du CIF, le Crédit Immobilier de France, qui risque de remettre en cause les interventions de la SACICAP, si je ne me trompe, et l'accession à la propriété.

Donc voyez que toutes les décisions ne vont pas toujours dans le bon sens.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire je vais intervenir très rapidement sur cette question puisque je suis intervenu en début de séance sur le plan climat et que ça rejoint ce qui est dit ici.

Ce que nous avons constaté c'est d'abord l'insuffisance de la lutte contre la précarité énergétique, en particulier dans ce qui est programmé dans les prochaines années : 0,3 million d'euros par an jusqu'en 2016. Ça nous paraît insuffisant malgré une association qui tient la route, le CREAQ, malgré les moyens qui ont été mis en place sur Belcier, Chartons, Bacalan qui sont intéressants.

C'est une priorité gouvernementale, c'est une priorité du Président de la République. Je crois que c'est fin octobre que nous aurons un peu plus d'éléments sur ce qui est mis en place au niveau de l'Etat pour accentuer cette action contre la précarité énergétique.

Moi, cette convention, elle me va, parce que c'est vrai qu'on peut voter le meilleur qui soit, il est important d'avoir après les personnes pour faire les travaux. Donc cette convention avec la CAPEB nous convient parfaitement.

Donc nous voterons pour cette délibération. Ce n'est pas un blanc-seing à la Ville de Bordeaux. J'espère, Mme WALRYCK s'y est engagée, qu'on reverra d'ici la fin de l'année la fiche relative à tout ce qui est l'action contre la précarité énergétique. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme SIARRI

MME SIARRI. -

Quelques petits éléments d'information.

Quand vous dites « ce n'est pas assez » j'ai envie de vous dire d'une manière très simple que c'est déjà pas mal. C'est-à-dire que c'est déjà concret, c'est déjà des choses qui se réalisent.

Et puis surtout j'attire votre attention sur le fait qu'à la Mairie de Bordeaux on a quand même le CCAS qui arrive à travailler avec la Direction de l'Agenda 21 et la Direction de l'Aménagement Urbain. Dans d'autres collectivités on nous envie cette capacité à travailler ensemble.

On est en train de mettre en place de vrais processus de collaboration avec d'autres acteurs, notamment les acteurs associatifs.

Et je veux attirer votre attention sur le fait que pour arriver à avoir ces dossiers il faut beaucoup, beaucoup de communication, parce qu'aussi surprenant que ça puisse paraître il y a probablement un gros besoin, mais ce besoin a parfois du mal à remonter vers nous et à se traduire par des opérations concrètes. Donc pour arriver à 44 dossiers, ou à 50 dossiers c'est un travail énorme des Compagnons Bâisseurs et du CREAQ.

Je crois qu'il faut qu'on soit dans le concept, il faut qu'on dise qu'on doit faire beaucoup, mais il faut aussi avoir les pieds dans la réalité, et les pieds dans la réalité c'est qu'ici ça avance et ça n'avance pas partout.

M. LE MAIRE. -

Mme FAYET

MME FAYET. -

Monsieur le Maire, je voulais rappeler aussi, dans la droite ligne de ce que vous avez reprécisé, que cette compétence logement c'est à la CUB qu'il faut aller la chercher. La Ville fait déjà beaucoup effectivement, comme le disait Alexandra, mais le vrai saut qualitatif et quantitatif viendra ou non de la Communauté Urbaine.

Nous aurons à prendre dans les semaines qui viennent une décision importante pour la relance d'un deuxième PIG, un Programme d'Intérêt Général. Le premier a été relativement timide. Nous avons rénové 400 logements en 3 ans, ce n'est pas mal mais ce n'est quand même pas extraordinaire.

Par ailleurs le plan climat a des ambitions extrêmement fortes de la rénovation thermique de 8.000 logements par an pendant 40 ans.

Donc l'enjeu sera de savoir si l'on regroupe ces deux exigences du PIG et du plan climat. C'est une décision à prendre dans quelques semaines par le Bureau de la Communauté Urbaine, et qui aura des conséquences financières extrêmement lourdes.

C'est vraiment là que l'on verra si la Communauté Urbaine se lance dans ce programme ambitieux, soutenu nous en rêvons tous par des aides importantes et renouvelées de l'Etat. Mais il ne faut peut-être pas croire au Père Noël trop vite.

Je pense que c'est sur les épaules de la CUB que repose cet enjeu et pas que sur les épaules de la Ville.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Sur la 485, Convention avec la CAPEB :

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? (Aucune)

Sur la 486 : PNRQAD Bordeaux (Re)Centres :

Même traitement ?

Merci.

DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE

D-2012/487

**Aménagement de locaux existants pour la création d'un magasin mutualisé municipal sur le site de Schinazi.
Signature des marchés. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2012/355 du 25 juin 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés pour les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12 et 13. Faute de réponse sur les lots 1 et 11 une nouvelle consultation a été lancée en procédure adaptée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges réalisé par la maîtrise d'œuvre privée DUGRAVIER + SEMONDES.

A l'issue de l'analyse technique, l'offre des sociétés suivantes ont été classées en premier.

Lot 1: VRD
Société CMR pour un montant de 71 730,40 euros HT

Lot 11 CHAUFFAGE VENTILLATION PLOMBERIE SANITAIRE
Société SERSET pour un montant de 199 386,85 euros HT

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/488

Palais des sports. Travaux de réglage et réparation de la structure à câbles support de couverture. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La mairie de Bordeaux souhaite réaliser des travaux de réglage et de réparation de la structure à câbles supportant la couverture du Palais des Sports.

Ces travaux permettront de réaliser les prestations suivantes :

- travaux de mise en sécurité des accès aux ancrages des câbles
- inspections détaillées de la structure à câbles
- travaux de pesage et réglage des câbles
- travaux de réparation sur les éléments de structure des fermes.

Dans ce cadre, une procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges élaboré par la maîtrise d'œuvre privée CONCRETE.

Ce marché à bons de commande sans minimum, ni maximum passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics sera conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification avec possibilité de le reconduire tacitement 2 fois.

A titre indicatif, la dépense annuelle est estimée à 350 000 € TTC.

A l'issue de l'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre du groupement FREYSSINET avec SOCOTEC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 411, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/489**Construction modulaire ou industrielle. Fourniture et installation de deux bâtiments en bois. Avenant au marché M110396. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2011/609 du 24 Octobre 2011 et n° D-2012/159 du 2 Avril 2012, un marché de fourniture a été attribué pour la réalisation d'un bâtiment modulaire associatif Place du Petit Cardinal à Bordeaux à la Société MADERA pour un montant global de 187 640,00 € HT.

A la demande du bureau de contrôle, il convient de mettre en œuvre une barrière anti racinaire afin de protéger les fondations d'un risque de soulèvement.

Par ailleurs, il est à noter une plus value pour les tranchées nécessaires aux raccordements EDF et eau potable.

Ces travaux sont estimés à 7 417,40 € HT et dans ces conditions, le marché serait modifié de la manière suivante :

Lot N° 02 – fournitures et installation bâtiments en bois
Marché n° M110396 – Entreprise MADERA

	Montant en €HT
Montant initial du marché	187 640,00
Montant de l'avenant n° 1	2 892,00
Montant de l'avenant n° 2	7 417,40
Nouveau montant du marché	197 949,40

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, après avis de la Commission d'Appels d'Offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours rubrique 414 - article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/490

Gestion et maintenance assistée par ordinateur de l'éclairage public. Signature du Marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le service des Mises en Lumière de la Direction des Espaces Publics et des Déplacements Urbain gère l'éclairage public de la commune, à savoir 30 900 supports lumineux (dont 3000 pour les 70 mises en lumière d'édifices patrimoniaux), 500 armoires de commande et 800 km de réseaux. A ce titre il gère environ 6 000 interventions curatives annuelles et environ 9 000 préventives.

La rigueur nécessaire à la gestion de ce patrimoine a conduit la Ville à se doter en 2008 d'une solution informatique de gestion et maintenance assistée par ordinateur de l'éclairage public. Suite à une procédure adaptée, la société CITEGESTION a été retenue pour assurer la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de ce système.

Ainsi, la connaissance accrue du patrimoine de l'éclairage public de la commune et l'optimisation des processus de maintenance permettent d'augmenter la qualité du service rendu aux administrés. Les outils disponibles permettent de limiter la redondance de certaines actions et apportent un maximum d'efficacité. Ils constituent un environnement d'échange d'informations entre les différents acteurs de l'éclairage public de la Ville : les gestionnaires du parc de l'éclairage public (agents de la Mairie) et les sociétés d'entretien et d'exploitation des installations (intervenants externes).

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité du système, la Ville de Bordeaux souhaite donc conclure avec la société CITEGESTION, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence afin d'assurer la maintenance corrective et évolutive du logiciel, la fourniture et la mise en œuvre de modules complémentaires, les formations des gestionnaires ainsi que les éventuels développements.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Le montant annuel de la maintenance est estimé à 8 000 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société CITEGESTION, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020, articles 2031, 205, 232, 2183, 611, 6156, 6184 et 617.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/491

Maintenance et évolution du progiciel Planitech d'aide à la planification. Signature du Marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 24 juillet 2003, la Ville de Bordeaux a acquis le logiciel Planitech pour assurer la gestion des réservations de 70 salles municipales et de 120 sites sportifs qu'elle met à disposition des utilisateurs, associations, établissements scolaires, organismes ...

Ce marché a été renouvelé le 21 août 2008 et arrive à échéance. La Ville de Bordeaux souhaite pouvoir continuer à bénéficier de la maintenance corrective et évolutive sur ce logiciel, propriété exclusive de la société Logitud.

Le présent marché est conclu à bons de commande sans minimum ni maximum pour une durée de quatre ans à compter de sa notification.

Le montant annuel de la maintenance est estimé à 6000 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société Logitud précitée, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020, articles 2031, 205, 232, 2183, 611, 6156, 6184 et 617.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/492

Constitution d'un groupement de commandes Ville de Bordeaux et Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux. Acquisition de matériels de nettoyage. Signature d'une convention. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme l'autorise l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux proposent la constitution d'un groupement de commandes dans l'objectif de souscrire un marché public.

Les groupements permettent de coordonner et de regrouper les achats pour réaliser des économies d'échelle, en obtenant des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises.

Dans le cadre de leur politique de rationalisation et d'optimisation des moyens, les collectivités susvisées lancent le projet de la passation du (ou des) marché(s) nécessaire(s) ayant pour objet **l'acquisition de matériels de nettoyage pour l'ensemble des services et établissements de la Ville et du CCAS de Bordeaux.**

Une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement, celle-ci définit les modalités de fonctionnement du groupement (désignation du coordonnateur, définition des missions, modalités de leur adhésion). Il importe de préciser que la mise en concurrence au nom du groupement sera réalisée après recensement et agrégation des besoins dans un seul cahier des charges mais qu'il appartiendra à chaque membre d'exécuter son propre marché.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

**CONVENTION
PORTANT CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE BORDEAUX**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **la Ville de BORDEAUX**, représentée par son maire en exercice, Alain JUPPE, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du

ET :

- **le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX (CCAS)**, représenté par son vice-président, Nicolas BRUGERE, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du 26 juin 2012

IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et de préciser les modalités de son fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

ARTICLE 2 - Membres du groupement

Les membres du groupement de commandes sont :

- la Ville de BORDEAUX,
- le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX (CCAS).

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est la Ville de BORDEAUX.

ARTICLE 3 – Périmètre fonctionnel

Les prestations concernées par le groupement de commandes sont l' :

- **ACQUISITION DE MATERIELS DE NETTOYAGE POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES ET ETABLISSEMENT DE LA VILLE ET DU C.C.A.S. DE BORDEAUX**

ARTICLE 4 – Règles applicables

Le groupement de commandes est soumis au respect des règles applicables aux collectivités territoriales et plus particulièrement au code des marchés publics.

ARTICLE 5 - Adhésion au groupement de commandes

La signature de la présente convention constitutive emporte adhésion de chaque membre désigné à l'article 2 ci-avant au groupement de commandes.

Cette adhésion doit faire l'objet d'une autorisation préalable des assemblées délibérantes de chacun des membres du groupement.

Les délibérations des assemblées délibérantes dûment transmises au préalable au représentant de l'Etat sont notifiées au coordonnateur.

ARTICLE 6 - Durée du groupement de commandes

La présente convention constitutive entre en vigueur à la date d'acquisition de son caractère exécutoire.

Le groupement de commandes a une durée limitée à la durée nécessaire à la réalisation de son objet, soit au terme du dernier des marchés passés.

ARTICLE 7 - Modalités organisationnelles de fonctionnement du groupement de commandes

7-1 Coordonnateur du groupement de commandes

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est la Ville de BORDEAUX.

Le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX (CCAS) donne ainsi mandat au coordonnateur pour organiser la procédure de passation des marchés publics nécessaires à la réalisation des prestations définies ci-avant à l'article 3, signer et notifier lesdits marchés.

7-2 Missions du coordonnateur

Le coordonnateur du groupement de commandes est chargé, dans le respect des dispositions du code des marchés publics, des missions suivantes :

► au plan de la préparation des marchés publics :

- assistance de chacun des membres du groupement de commandes dans la définition des besoins,
- élaboration du Dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins déterminés par chacun des membres du groupement,
- choix de la procédure de passation des marchés conformément aux dispositions du code des marchés publics.

► **au plan de la passation des marchés publics :**

- organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, notamment :
 - réalisation des opérations de publicité de la procédure de passation (AAPC),
 - réception des offres,
 - information des candidats durant la période de publicité,
 - secrétariat de la Commission d'appel d'offres,
 - information des candidats retenus et des candidats évincés,
 - rédaction du rapport de présentation prévu à l'article 79 du code des marchés publics,
 - **signature des marchés publics,**
 - transmission au représentant de l'Etat,
 - notification du marché au titulaire,
 - publication des avis d'attribution, le cas échéant.

► **au plan de l'exécution :**

- conseil juridique et technique dans l'exécution du marché public.

► **au plan des actions en justice :**

Le coordonnateur du groupement de commandes reçoit mandat des membres du groupement de commandes pour ester en justice, aussi bien en tant que défendeur que demandeur, dans le cadre strict de sa mission limitée à la passation des marchés. Il informe chaque membre du groupement de commandes sur sa démarche et son évolution.

Toute action relative à l'exécution des marchés publics reste de la compétence de chacun des membres du groupement de commandes.

7-3 Commission d'appel d'offres

Conformément aux dispositions de l'article 8-VII du code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur. Elle fonctionne selon les modalités prévues par le code des marchés publics.

ARTICLE 8 – Engagement des membres du groupement de commandes

8-1 Définition des besoins

Chaque membre du groupement de commandes détermine la nature et l'étendue de ses besoins à satisfaire.

Chaque membre s'engage sur le marché à hauteur de ses attentes exprimées clairement et préalablement lors de la définition des besoins.

8-2 Exécution du marché

Chaque membre est chargé en ce qui le concerne de la bonne exécution du marché et ce dans le cadre des dispositions définies dans le marché.

Chaque membre s'engage à signaler au coordonnateur tout problème dans l'exécution du marché et à lui communiquer toutes informations ou pièces relatives aux litiges et contentieux formés au titre de l'exécution du marché.

ARTICLE 9 - Participation financière

Le coordonnateur assure les missions définies ci-avant à l'article 7 à titre gracieux et prend en charge les frais de gestion liés au fonctionnement du groupement de commandes.

ARTICLE 10 - Modification de la convention constitutive

Toute modification de la présente convention est approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement de commandes.

Elle fait l'objet d'un avenant adopté par délibération concordante des assemblées délibérantes des membres du groupement de commandes.

ARTICLE 11 - Retrait

Chaque membre du groupement de commandes peut se retirer. Le retrait est constaté par une décision de l'assemblée délibérante compétente et est notifiée au coordonnateur.

Le membre du groupement de commandes qui se retire, demeure tenu par les engagements pris dans le cadre du marché.

ARTICLE 12 - Litiges relatifs à la présente convention

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal administratif de BORDEAUX.

Les parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

Fait en deux (2) exemplaires

A BORDEAUX, le

Pour la Ville de BORDEAUX,
Le Maire
Alain JUPPE

Pour le CCAS de BORDEAUX,
Le Vice-Président
Nicolas BRUGERE

D-2012/493

Constitution d'un groupement de commandes Ville de Bordeaux et Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux. Achat de matériel électroménager courant. Signature d'une convention. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme l'autorise l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux proposent la constitution d'un groupement de commandes dans l'objectif de souscrire un marché public.

Les groupements permettent de coordonner et de regrouper les achats pour réaliser des économies d'échelle, en obtenant des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises.

Dans le cadre de leur politique de rationalisation et d'optimisation des moyens, les collectivités susvisées lancent le projet de la passation du (ou des) marché(s) nécessaire(s) ayant pour objet **l'achat de matériel électroménager courant pour l'ensemble des services et établissements de la Ville et du CCAS de Bordeaux.**

Une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement, celle-ci définit les modalités de fonctionnement du groupement (désignation du coordonnateur, définition des missions, modalités de leur adhésion). Il importe de préciser que la mise en concurrence au nom du groupement sera réalisée après recensement et agrégation des besoins dans un seul cahier des charges mais qu'il appartiendra à chaque membre d'exécuter son propre marché.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**CONVENTION
PORTANT CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE BORDEAUX**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **la Ville de BORDEAUX**, représentée par son maire en exercice, Alain JUPPE, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du

ET :

- **le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX (CCAS)**, représenté par son vice-président, Nicolas BRUGERE, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du 26 juin 2012

IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et de préciser les modalités de son fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

ARTICLE 2 - Membres du groupement

Les membres du groupement de commandes sont :

- la Ville de BORDEAUX,
- le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX (CCAS).

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est la Ville de BORDEAUX.

ARTICLE 3 – Périmètre fonctionnel

Les prestations concernées par le groupement de commandes sont l' :

- **ACHAT DE MATERIELS ELECTROMENAGER COURANT POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS DE LA VILLE ET DU C.C.A.S. DE BORDEAUX**

ARTICLE 4 – Règles applicables

Le groupement de commandes est soumis au respect des règles applicables aux collectivités territoriales et plus particulièrement au code des marchés publics.

ARTICLE 5 - Adhésion au groupement de commandes

La signature de la présente convention constitutive emporte adhésion de chaque membre désigné à l'article 2 ci-avant au groupement de commandes.

Cette adhésion doit faire l'objet d'une autorisation préalable des assemblées délibérantes de chacun des membres du groupement.

Les délibérations des assemblées délibérantes dûment transmises au préalable au représentant de l'Etat sont notifiées au coordonnateur.

ARTICLE 6 - Durée du groupement de commandes

La présente convention constitutive entre en vigueur à la date d'acquisition de son caractère exécutoire.

Le groupement de commandes a une durée limitée à la durée nécessaire à la réalisation de son objet, soit au terme du dernier des marchés passés.

ARTICLE 7 - Modalités organisationnelles de fonctionnement du groupement de commandes

7-1 Coordonnateur du groupement de commandes

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est la Ville de BORDEAUX.

Le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX (CCAS) donne ainsi mandat au coordonnateur pour organiser la procédure de passation des marchés publics nécessaires à la réalisation des prestations définies ci-avant à l'article 3, signer et notifier lesdits marchés.

7-2 Missions du coordonnateur

Le coordonnateur du groupement de commandes est chargé, dans le respect des dispositions du code des marchés publics, des missions suivantes :

► au plan de la préparation des marchés publics :

- assistance de chacun des membres du groupement de commandes dans la définition des besoins,
- élaboration du Dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins déterminés par chacun des membres du groupement,
- choix de la procédure de passation des marchés conformément aux dispositions du code des marchés publics.

► **au plan de la passation des marchés publics :**

- organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, notamment :
 - réalisation des opérations de publicité de la procédure de passation (AAPC),
 - réception des offres,
 - information des candidats durant la période de publicité,
 - secrétariat de la Commission d'appel d'offres,
 - information des candidats retenus et des candidats évincés,
 - rédaction du rapport de présentation prévu à l'article 79 du code des marchés publics,
 - **signature des marchés publics,**
 - transmission au représentant de l'Etat,
 - notification du marché au titulaire,
 - publication des avis d'attribution, le cas échéant.

► **au plan de l'exécution :**

- conseil juridique et technique dans l'exécution du marché public.

► **au plan des actions en justice :**

Le coordonnateur du groupement de commandes reçoit mandat des membres du groupement de commandes pour ester en justice, aussi bien en tant que défendeur que demandeur, dans le cadre strict de sa mission limitée à la passation des marchés. Il informe chaque membre du groupement de commandes sur sa démarche et son évolution.

Toute action relative à l'exécution des marchés publics reste de la compétence de chacun des membres du groupement de commandes.

7-3 Commission d'appel d'offres

Conformément aux dispositions de l'article 8-VII du code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur. Elle fonctionne selon les modalités prévues par le code des marchés publics.

ARTICLE 8 – Engagement des membres du groupement de commandes

8-1 Définition des besoins

Chaque membre du groupement de commandes détermine la nature et l'étendue de ses besoins à satisfaire.

Chaque membre s'engage sur le marché à hauteur de ses attentes exprimées clairement et préalablement lors de la définition des besoins.

8-2 Exécution du marché

Chaque membre est chargé en ce qui le concerne de la bonne exécution du marché et ce dans le cadre des dispositions définies dans le marché.

Chaque membre s'engage à signaler au coordonnateur tout problème dans l'exécution du marché et à lui communiquer toutes informations ou pièces relatives aux litiges et contentieux formés au titre de l'exécution du marché.

ARTICLE 9 - Participation financière

Le coordonnateur assure les missions définies ci-avant à l'article 7 à titre gracieux et prend en charge les frais de gestion liés au fonctionnement du groupement de commandes.

ARTICLE 10 - Modification de la convention constitutive

Toute modification de la présente convention est approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement de commandes.

Elle fait l'objet d'un avenant adopté par délibération concordante des assemblées délibérantes des membres du groupement de commandes.

ARTICLE 11 - Retrait

Chaque membre du groupement de commandes peut se retirer. Le retrait est constaté par une décision de l'assemblée délibérante compétente et est notifiée au coordonnateur.

Le membre du groupement de commandes qui se retire, demeure tenu par les engagements pris dans le cadre du marché.

ARTICLE 12 - Litiges relatifs à la présente convention

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal administratif de BORDEAUX.

Les parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

Fait en deux (2) exemplaires

A BORDEAUX, le

Pour la Ville de BORDEAUX,
Le Maire
Alain JUPPE

Pour le CCAS de BORDEAUX,
Le Vice-Président
Nicolas BRUGERE

D-2012/494

Maintenance corrective et évolutive du logiciel de gestion de réservation des véhicules des pools ' libre service ' et des armoires à clés associées. Signature du Marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2009, à l'issue d'une procédure adaptée, la Direction Générale des Services Techniques de la Ville de Bordeaux a retenu la solution TITAN HYPERION distribuée par la société GIAUME INDUSTRIE & RECHERCHE pour assurer les réservations des véhicules mis à disposition des agents en « libre service ».

Cette solution permet d'assurer une gestion optimale, depuis l'intranet IRIS, des véhicules mis à disposition des agents dans les trois sites actuellement déployés : les « minimettes », le centre technique municipal Alfred Daney et le parking Saint Christoly, mais également d'assurer l'administration et la supervision des armoires à clés de ces sites.

Actuellement, 36 véhicules sont ainsi mis à disposition des agents et chaque véhicule fait l'objet de plus de 25 réservations en moyenne par mois, ce qui représente près de 1 000 réservations gérées mensuellement par ce système.

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité de cette solution, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société GIAUME INDUSTRIE & RECHERCHE, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence afin d'assurer la maintenance corrective et évolutive du logiciel précité, la maintenance technique des armoires et équipements associés ainsi que la mise en œuvre éventuelle de nouveaux équipements.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans minimum ni maximum pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

Le montant annuel de la maintenance est estimé à 4 200 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société GIAUME INDUSTRIE & RECHERCHE, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020, articles 6156, 6184, 2031, 205, 232 et 2183.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/495

**Maintenance évolutive du logiciel de conception
d'aménagements paysagers du lycée Horticole Camille
Godard. Signature du Marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le lycée professionnel horticole Camille Godard est un établissement privé sous contrat avec l'Etat, rattaché à la Direction des Parcs, Jardins et Rives de la Ville de Bordeaux. Il a pour but de former des personnels hautement qualifiés, destinés tant au secteur privé qu'aux collectivités territoriales, sur deux filières distinctes : la production florale et les travaux paysagers.

Les enseignements intègrent un module de cours d'informatique dédié aux logiciels de conceptions d'aménagements paysagers. Il s'appuie sur deux outils du marché, Jardicad et Jardiflash, acquis en 2008 par la Ville à la suite d'une mise en concurrence et qui permettent aux élèves de se familiariser avec les techniques modernes de conception et de présentation de projets complets d'aménagement.

Ainsi, 23 licences sont utilisées par les élèves et les professeurs pour leur apprentissage des techniques de conception, dessin et présentation assistée par ordinateur.

La Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société Mediasoft, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence afin d'assurer la maintenance corrective et évolutive du logiciel, la formations des personnels enseignants ainsi que les éventuelles prestations d'accompagnement.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée de un an, renouvelable tacitement 3 fois.

Le montant annuel de la maintenance est estimé à 1000 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société Médiasoft, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020, articles 2031, 205, 232, 2183, 611, 6156, 6184 et 617.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/496

Acquisition de matériels, fournitures de pièces détachées et prestations de réparation pour du matériel destiné à l'entretien des terrains de sport, des parcs et jardins de la ville de Bordeaux. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition de matériels, fournitures de pièces détachées et prestations de réparation pour du matériel destiné à l'entretien des terrains de sport, des parcs et jardins de la ville de Bordeaux la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des parcs, des jardins et des rives.

A l'issue du rapport d'analyse technique, la Commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des entreprises suivantes :

Lot 1 : acquisition de tracteurs et de remorques

Société RULLIER

La dépense annuelle moyenne de la Ville de Bordeaux est de l'ordre de 50 000 euros HT.

Lot 2 : acquisition de tondeuses autoportées

Société DESTRIAN

La dépense annuelle moyenne de la Ville de Bordeaux est de l'ordre de 60 000 euros HT.

Lot 3 : acquisition de matériels en autonome ou sur prise de force destinés à l'entretien des parcs, jardins et terrains de sport.

Faute de réponse satisfaisante ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

La dépense annuelle moyenne de la Ville de Bordeaux est de l'ordre de 50 000 euros HT.

Lot 4 : acquisition de matériels à conducteur marchand destinés à l'entretien des parcs, jardins et terrains de sport.

Société DESTRIAN

La dépense annuelle moyenne de la Ville de Bordeaux est de l'ordre de 15 000 euros HT.

Lot 5 : acquisition de matériels portatifs à motorisation thermique (2 temps et 4 temps) destinés à l'entretien des parcs, jardins et terrains de sport.

Société DESTRIAN

La dépense annuelle moyenne de la Ville de Bordeaux est de l'ordre de 12 000 euros HT.

Lot 6 : acquisition de broyeurs d'élagage sur châssis routier et à entraînement par prise de force.

Faute de réponse satisfaisante ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

La dépense annuelle moyenne de la Ville de Bordeaux est de l'ordre de 25 000 euros HT.

Ces marchés à bons de commande sans minimum ni maximum seront conclus pour un an à compter de leur notification avec possibilité de les reconduire tacitement trois fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 412, article 21571.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/497

**Acquisition de fournitures pour le conditionnement de fonds patrimoniaux écrits et iconographiques, principalement conservés aux Archives municipales, et dans les autres établissements patrimoniaux de la Ville de Bordeaux.
Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'acquisition de boîtes d'archives avec ou sans réserve alcaline longue conservation (lot 3), la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les Archives municipales.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société SECAN.

A titre indicatif, le montant de la dépense annuelle est estimé à la somme de 4 500 € H.T.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum, ni montant maximum selon les dispositions prévues à l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

Celui-ci sera conclu pour un an à compter de sa notification et pourra être reconduit tacitement trois fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, Rubrique 323 - article 2188.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/498

Maintenance des équipements informatiques et gestion des changements pour les écoles primaires de la Ville de Bordeaux. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement du numérique à l'école est un axe majeur de l'agenda Bordeaux Cité Digitale.

Les 97 écoles primaires sont dotées de près de 1400 postes de travail informatiques, 203 imprimantes, 48 serveurs et plus de 250 tableaux numériques interactifs connectés au haut débit.

Ainsi, ce sont plus de 600 enseignants et 15000 élèves qui utilisent ces environnements informatiques pour des usages de gestion par les Directeurs, ou pédagogiques depuis les postes installés dans les classes et les salles informatiques.

La Direction Générale de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'informations (DGINSI) assure l'assistance, le maintien en conditions opérationnelles et les évolutions sur ces configurations. Le Service d'Assistance Numérique de la Direction Générale reçoit en moyenne 1025 appels par an nécessitant parfois des interventions sur site pour dépannage.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de ce parc, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la DGINSI en vue d'assurer la maintenance de l'ensemble de ces postes de travail et périphériques ainsi que la gestion des opérations de changement (ajout de poste, remplacement de matériel, déménagement...).

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société SPIE INFOSERVICES.

Ce marché à bons de commande est conclu sans montant minimum ni montant maximum, pour une durée de quatre ans à compter de sa notification.

A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle en maintenance est de 32 000 euro(s) (T.T.C.).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société précitée, en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants rubrique 020 - articles 6156 et 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/499

**Travaux d'entretien dans les bâtiments communaux.
Signature des marchés. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations D20100614 du 25 octobre 2010 et D-2011/782 du 19 décembre 2011, vous avez autorisé la signature des marchés relatifs aux travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement des bâtiments communaux. Après la défaillance de deux titulaires du marché initial pour les corps d'état menuiseries bois (lot 7.2) d'une part, et volets roulants / stores / occultations (lot 8.1) d'autre part, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Constructions Publiques.

L'opération initiale se décompose en 32 lots répartis suivant 16 corps d'état sur 6 secteurs typologiques et/ou géographiques de bâtiment.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes:

Lot 7.2 Menuiserie bois - Sport/social /Education 2

Estimation annuelle de la dépense : 350 000 € T.T.C.

Faute de réponse ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot 8.1 Volets roulants / Stores / Occultations - Culture/Administration tertiaire/ Education 1

Estimation annuelle de la dépense : 80 000 € T.T.C.

Société FERMOTOR sur la base des prix indiqués au bordereau des prix

Ces marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum seront conclus de leur notification jusqu'au 31/12/2012, reconductible deux fois en application de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/500

Renouvellement du parc d'engins et de véhicules 2012 - Lot 13: Fourniture de véhicules industriels de 26 à 32T, avec équipements auxiliaires et bennes tous types fabriquées sur mesure, ainsi que les accessoires, pièces détachées et prestations de réparations associées. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Fourniture de véhicules industriels de 26 à 32T, avec équipements auxiliaires et bennes tous types fabriquées sur mesure, ainsi que les accessoires, pièces détachées et prestations de réparations associées, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Parc Auto de la Ville de Bordeaux.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société SAMI AQUITAINE.

Ce marché à bons de commande sans montant minimum, ni montant maximum sera conclu du 01/01/2013 au 31/12/2016, sauf dénonciation par lettre recommandée.

A titre indicatif, la dépense sur la durée globale du marché est estimée à 145 000 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, Rubrique 020 - articles 2182- 60632.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/501

Groupe scolaire Schweitzer. Réfection de l'étanchéité des toitures terrasses. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de réaliser les travaux de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses du groupe scolaire Schweitzer, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé une procédure adaptée sur la base d'un cahier des charges réalisé par la Direction des constructions publiques.

Les travaux comportent une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Le coût des travaux est estimé à 305 351€ HT.

A l'issue de l'analyse technique, l'offre de la société ETANDEX a été classée en premier dans les conditions suivantes:

Tranche ferme : Etanchéité Ecole Maternelle pour un montant de 112 139,14 € HT

Tranche conditionnelle : Etanchéité Ecole Élémentaire pour un montant de 95 015,36 €HT

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/502

Classes de neige. Séjours de ski séjours environnement à la montagne. Année scolaire 2012-2013. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2012/356 du 25 juin 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés des lots 1 et 2 concernant l'organisation des séjours à la montagne pour l'année scolaire 2012-2013. Faute de réponse sur le lot 3 la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de l'Education et de la Famille.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'appel d'offres a classé en premier :

Lot 3 - Transport, accueil, encadrement, animation et activités de 5 classes élémentaires pendant 5 jours. A titre indicatif, l'effectif maximum est d'environ 155 élèves et adultes et au minimum de 105 élèves et adultes.

Société AVAPHA

Montant minimum : 20 000 Euros HT

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant maximum selon les dispositions prévues à l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, articles 6188, 6247, 6262.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/503

Restructuration partielle du rez de chaussée de l'école élémentaire Balguerie. Signature des marchés. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de réaliser la restructuration partielle du rez de chaussée de l'école élémentaire Balguerie, une procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique.

Les travaux comprennent :

- la réappropriation de l'ancien logement du rez de chaussée en salle des maîtres, bureau et local de rangement,
- la création de sanitaires,
- la réappropriation de l'ancien restaurant en salle de classe et atelier,
- la création de locaux de rangements pédagogiques, de jeux et de matériels,
- le remplacement des menuiseries extérieures sur rue.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 263 957,20 euros T.T.C.

A l'issue de l'analyse technique, les offres des entreprises suivantes ont été classées en premier :

- Lot n° 1 : gros-oeuvre

Société CAZENAVE pour un montant de 38 521,17 euros H.T.

- Lot n° 2 : menuiseries extérieures / bardage bois

Société LABASTERE 33 pour un montant de 63 500 euros H.T.

- Lot n° 3 : menuiseries intérieures / mobilier bois

Faute de réponse ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

- Lot n° 4 : cloisons sèches

Société IFATEC Sud-Ouest Bâtiment pour un montant de 21 850 euros H.T.

- Lot n° 5 : peinture

Société SOPREA pour un montant de 17 224,08 euros H.T.

- Lot n° 6 : revêtements de sols et muraux

Faute de réponse ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

- Lot n° 7 : plomberie / chauffage

Société ERITA pour un montant de 48 701,63 euros H.T.

- Lot n° 8 : électricité

Société INEO AQUITAINE pour un montant de 43 812,71 euros H.T.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 321, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/504

**Fournitures de motifs et guirlandes pour les illuminations festives sur la ville de Bordeaux. Signature des marchés.
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de motifs d'illuminations festives ou de pièces détachées destinées à la maintenance sur la ville de Bordeaux, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Espaces Publics et Déplacements Urbains.

A l'issue du rapport d'analyse technique, la Commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des entreprises suivantes :

- Lot 1: Achat de matériel de type Blachère ou équivalent
Société BLACHERE
La dépense annuelle est estimée à 10 000€HT

- Lot 2 Location de motifs de type Blachère ou équivalent
Société BLACHERE
La dépense annuelle est estimée à 20 000€HT

- Lot 3 Achat de matériel de type Leblanc LCX ou équivalent
Groupe LEBLANC
La dépense annuelle est estimée à 10 000€HT

- Lot 4 Location de matériel de type Leblanc LCX ou équivalent
Groupe LEBLANC
La dépense annuelle est estimée à 20 000€HT

- Lot 5 Achat de matériel de type Décolum ou équivalent
Société TECHNIC INDUSTRIES
La dépense annuelle est estimée à 5 000€HT

- Lot 6 Location de matériel de type Décolum ou équivalent
Société TECHNIC INDUSTRIES
La dépense annuelle est estimée à 10 000€HT
- Lot 7 Achat de matériel de type Festilight ou équivalent
Société AUSCHITZKY
La dépense annuelle est estimée à 5 000€HT
- Lot 8 Location de matériel de type Festilight ou équivalent
Société FESTILIGHT
La dépense annuelle est estimée à 10 000€HT

Ces marchés à bons de commande sans minimum ni maximum seront conclus pour un an à compter de leur notification avec possibilité de les reconduire tacitement trois fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 814, article 2315.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose de regrouper l'ensemble de ces délibérations qui de mon côté n'apportent aucun commentaire, sauf à répondre aux questions.

A souligner la 503 qui est une délibération intéressante puisqu'elle permet la restructuration partielle du rez-de-chaussée de l'école Balguerie et ainsi de réapproprier l'ancien logement du rez-de-chaussée en salle des maîtres, et l'ancien restaurant en salle de classe et atelier.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mes chers collègues qui a des questions sur ces délibérations ?

Est-ce que vous avez des remarques sur vos votes ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non. Il en est ainsi décidé.

**Délégation permanente du Conseil Municipal à
Mr le Maire**

D-2012/505

Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT. Délibération D-20080169 du 21 mars 2008. Attribution et reprise de concessions dans les cimetières de la ville de Bordeaux. Compte-rendu au Conseil Municipal.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, pour information, le compte-rendu des attributions de concessions dans les cimetières de la ville de Bordeaux pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

Affaire traitée	Observations
Attribution de concessions dans les cimetières de Bordeaux	Liste des concessions attribuées par cimetière jointes

ainsi que le compte-rendu de la décision de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon en date du 12 décembre 2011 :

Affaire traitée	N° et date de la décision	Observations
Décision de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon au cimetière des Pins francs	Décision n° 201211983 du 19 juillet 2012	Liste des concessions reprises jointe

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE. -

Délégation permanente du Conseil au maire. Si vous avez des questions vous me les transmettez.

Communication de Monsieur Le Maire

D-2012/506

Rapport d'activité 2011 et compte administratif de la CUB.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales stipule que le « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus... »

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE. -

Enfin il y a le rapport d'activité et le compte administratif de la CUB. Tout ça est parfaitement connu de vous tous.

Est-ce qu'il y a des observations là-dessus ?

M. RESPAUD. -

Elle a un excellent président.

M. LE MAIRE. -

Oui. D'ailleurs nous en sommes co-gestionnaires, comme je vous le rappelle.

M. LE MAIRE. -

Merci. Bonne soirée et à la prochaine fois.

(La séance est levée à 19 h 05)

Rapport d'activité et compte administratif de la CUB

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

Rapport annuel d'activité
2011

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

Rapport annuel d'activité
2011



Édito	5
La métropole des 5 sens	6
Le Conseil de Communauté	10
2011 : année 1 de la décennie bordelaise	14
Repères	20
Grands projets 2011	26
Emploi et économie	30
Habitat et urbanisme	34
Déplacements	40
Nature et cadre de vie	46
Gouvernance	54

4

27

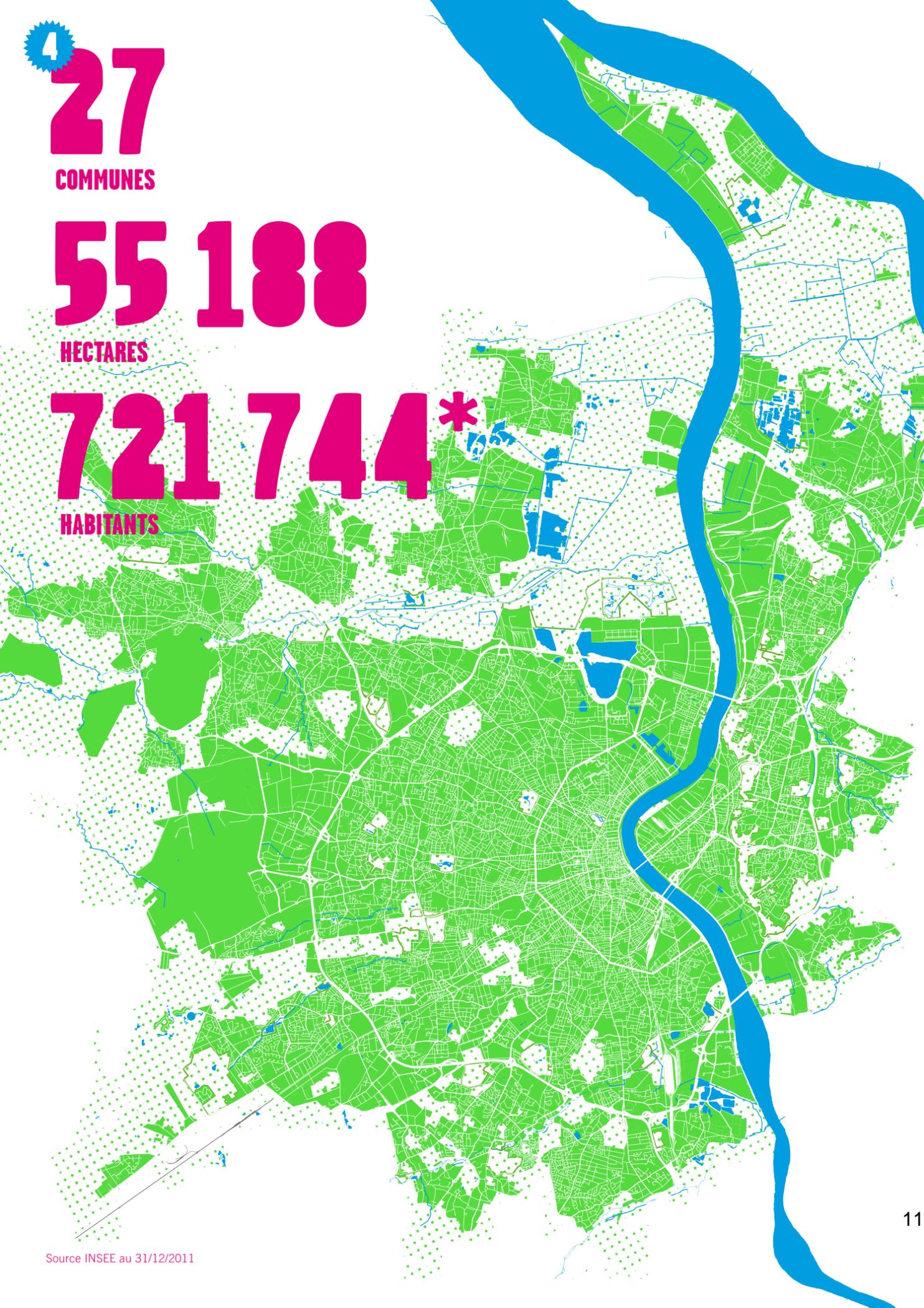
COMMUNES

55 188

HECTARES

721 744*

HABITANTS



ÉDITO

Parcourir les pages de ce rapport d'activité et se retourner sur l'année 2011 est un exercice à la fois salutaire et un peu vertigineux. 2011, pour notre établissement et pour la métropole, marque de manière objective la mise en mouvement d'une décennie bordelaise dont l'intuition pointait depuis quelques années.

Si le tramway a été le levier urbain du réveil de la ville centre, c'est l'arrivée de la LGV et toute une conjonction d'indicateurs favorables et de grands projets qui seront les leviers métropolitains de demain. Ils façonnent en ce moment même une sorte de fenêtre de tir extrêmement favorable pour l'ensemble de l'agglomération. Après Nantes, Lille ou Lyon, c'est cet exceptionnel alignement de facteurs qui permet d'affirmer que la décennie qui vient sera celle de notre métropole.

C'est ce que j'annonçais en janvier 2011 en souhaitant à l'ensemble des agents et des habitants - de manière certes audacieuse mais pas totalement farfelue - une bonne décennie bordelaise. À la lecture de ce rapport d'activité, je suis convaincu de cette intuition du moment.

En 2011, La Cub a accompli une révolution : avec la participation active des habitants, notre Projet métropolitain à horizon 2030 a été adopté. Notre établissement a, pour la première fois depuis sa création, engagé un processus d'élargissement de ses compétences afin de répondre aux attentes des habitants et aux nouveaux défis soulevés par la métropolisation. Réaffirmant un principe d'autodétermination, nous avons envisagé pour la première fois également un élargissement

du périmètre de la Communauté, qui se concrétisera l'an prochain. Dans les domaines du développement économique, de la nature et du climat, dans les infrastructures de transport ou de franchissements, dans nos rapports avec les grands acteurs de la métropole, nous avons fondé des partenariats de long terme, affirmé des objectifs communs et lancé les projets structurants que ce rapport détaille. Et surtout, afin de nous y préparer, nous avons achevé la réorganisation en faveur d'une administration plus réactive, plus proche des communes et des habitants grâce aux directions territoriales. Cela a été rendu possible grâce à l'engagement des agents communautaires dont je tiens à saluer l'investissement exemplaire en faveur du service public : le socle de la décennie bordelaise est désormais solide.

Comme on le voit, cette décennie qui s'esquisse ne nous est pas promise par le hasard ou consentie par quelque bienveillante prédestination. Elle est à la fois le fruit d'un héritage vertueux sur lequel nous avons pu sereinement bâtir et d'une volonté affirmée, d'un travail intense et d'un dialogue continu avec les habitants.

La Cub est le moteur de cette aventure collective. À l'heure où débutent ses premières réalisations, où commence à se concrétiser cette ambition, nous sommes tous, plus que jamais, les acteurs de la transformation de notre métropole et de cette décennie bordelaise en construction.

Vincent Feltesse

Vincent Feltesse
Président de la Communauté urbaine de Bordeaux
Député de la Gironde

La métropole des cinq sens

SOLIDAIRE

1 063 PROJETS inscrits aux
+ 10 000 LOGEMENTS par an dès 2014

27 CONTRATS de co-développement Cub/communes

30 000 EMPLOIS

9 500 et ENTREPRISES de l'Économie sociale et solidaire

5,5 M€ pour résorber la fracture numérique

+ 3 278 LOGEMENTS SOCIAUX locatifs en 2011

43 CONTRATS à clauses sociales et

36 500 HEURES d'insertion

1 100 000 OBJETS NUMÉRIQUES

30 et APPLICATIONS en open data

STIMULANTE

77 000 ÉTUDIANTS et **9 000** ENSEIGNANTS universitaires

110 UNITÉS DE RECHERCHE dont
70 MIXTES

1 PÔLE DE RECHERCHE et d'enseignement supérieur (PRES) et

20 GRANDES ÉCOLES

4 PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ LABELLISÉS et PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ RÉGIONAUX

6 330 ha pour **150** SITES ÉCONOMIQUES

375 000 EMPLOIS

108,8 Millions DE VOYAGES en transports collectifs (+6%)

M€ : millions d'euros
ha : hectares

SENSIBLI

41 100 000 ABEILLES sentinelles de l'environnement

55 000 ha DE NATURE soit 50% d'espaces naturels et agricoles dont

600 ha PROTÉGÉS

1^{er}

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) de France labellisé Grenelle 2

12 000 ÉCOLIERS Juniors du développement durable

+ 300 ENTREPRISES dans le secteur des ÉCO-ACTIVITÉS

L'UN DES PLUS VERTUEUX RÉSEAUX DE CHALEUR de France (< 0,50g CO2/kWh)

4,5 Millions DE CRÉDITS NATURE au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2012/2016

SINGULIÈRE

7 000 COMMERÇANTS ET ARTISANS de quartier

+ 30 SALLES DE SPECTACLE ET THÉÂTRES,
15 MUSÉES

15 000 CO-CONSTRUCTEURS du Projet métropolitain

650 km D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

1 810 ha INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

1% DU BUDGET pour la culture

11 ŒUVRES CONTEMPORAINES sur le parcours du tramway

SOBRI

3 240 ha et **15%**

DE ZONES CONSTRUCTIBLES labellisés Écocité

- 25 À 30% D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE d'ici 2020

+2,84% D'ABONNÉS au service public de l'eau potable, mais

-0,16% D'EAU CONSOMMÉE

24% DE DÉPLACEMENTS à pied,

4% à vélo

-6,3 Millions DE M³ D'EAU prélevée en 5 ans

2 700 000 EMPRUNTS DE VCUB en 2011 (+35,1%)
 L'UN DES PLUS GRANDS RÉSEAUX EUROPÉENS de transport public en 2017

27 COMMUNES DE LA CUB

LÉGENDE



MOYENNE DE LA CUB



AMBARÈS-ET-LAGRAVE



AMBÈS



ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX



BASSENS



BÈGLES

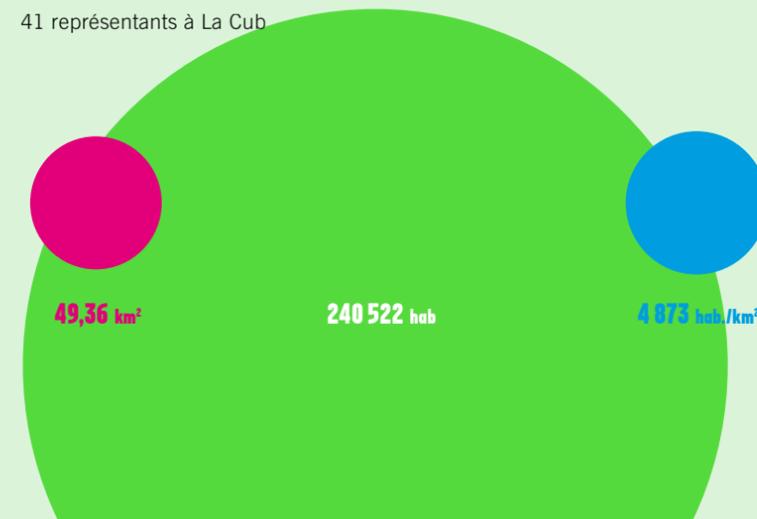


BLANQUEFORT



BORDEAUX

41 représentants à La Cub



BOULIAC



LE BOUSCAT



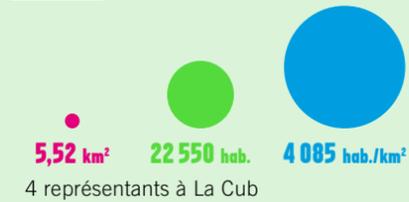
BRUGES



CARBON-BLANC



CENON



EYSINES



FLOIRAC



GRADIGNAN



LE HAILLAN



LE TAILLAN-MÉDOC



LORMONT



MÉRIGNAC



PAIREMPUYRE



PESSAC



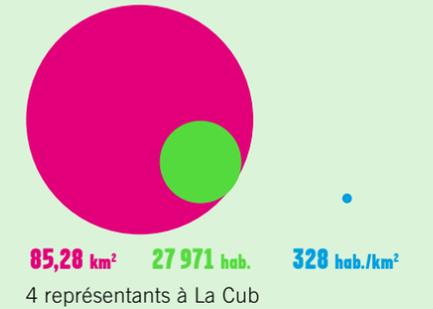
SAINT-AUBIN DE MÉDOC



SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND



SAINT-MÉDARD-EN-JALLES



SAINT-VINCENT-DE-PAUL



TALENCE



VILLENAVE-D'ORNON



10 CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

La Communauté urbaine de Bordeaux (La Cub) est un Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Créée le 1^{er} janvier 1968, elle est l'une des quatre plus anciennes Communautés urbaines de France. Institués par la loi du 31 décembre 1966, ces EPCI constituent toujours la forme la plus intégrée de coopération urbaine.

Le Conseil

Les décisions de La Cub sont prises par le Conseil de Communauté, organe délibérant qui réunit les 27 communes qui la composent. Le Conseil se réunit onze fois par an en séance publique, vote le budget et les projets préalablement examinés par les commissions spécialisées puis par le Bureau. Il peut déléguer une partie de ses attributions au président et au Bureau. Ses délibérations sont mises en œuvre par les agents de La Cub.

Le président

Le président est élu par les conseillers à la majorité absolue et à bulletin secret. Responsable de l'administration, il incarne l'exécutif de La Cub, réunit le Conseil, fixe son ordre du jour et peut déléguer ses fonctions à des élus et à des fonctionnaires.

Le Bureau

Instance politique d'information, de débats, d'orientation et de validation, le Bureau compte 36 vice-présidents élus au scrutin uninominal secret, 4 conseillers délégués ainsi que le président. Nommés par ce dernier, des vice-présidents sont chargés d'une ou plusieurs délégations de responsabilités sur des compétences spécifiques (détail page ci-contre).

Les commissions

Composées de conseillers représentant tous les groupes politiques siégeant au Conseil, les commissions instruisent les dossiers et préparent les décisions dans leur domaine de compétence. Leur avis est consultatif. Leur nombre et leurs attributions sont définis par le Conseil.

Les groupes politiques

Les conseillers peuvent se constituer en groupes politiques. Le nombre d'élus pour constituer un groupe est fixé par le règlement intérieur du Conseil qui définit également les moyens dont ces groupes disposent.

COMPOSITION DU BUREAU



Vincent FELTESSE
président de La Cub



Alain JUPPÉ 1 ^{er} Vice-président de La Cub Euratlantique et tertiaire supérieur	Alain DAVID 2 ^e Vice-président de La Cub Voirie	Alain CAZABONNE 3 ^e Vice-président de La Cub Communication	Jean-Jacques BENOIT Vice-président de La Cub AggloCampus (Intelligence, recherche, innovation, transfert de technologie)	Patrick BOBET Vice-président de La Cub Agenda 21 et Développement durable	Christine BOST Vice-présidente de La Cub Construire la ville au quotidien (opérations d'aménagement hors ville-centre, qualité urbaine)	Jean-Charles BRON Vice-président de La Cub Continuité urbaine entre les 2 rives (franchissements et débouchés /raccordements)	Françoise CARTRON Vice-présidente de La Cub Relations avec les communes, contrats territoriaux et rayonnement d'agglomération (grande salle de spectacle...)	Didier CAZABONNE Vice-président de La Cub Déchets (collecte, tri et traitement)	Gérard CHAUSSET Vice-président de La Cub Transports de demain (développement du réseau de TCSP)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Laure CURVALE Vice-présidente de La Cub Plan Climat, maîtrise de l'énergie, HQE, concertation	Michel DUCHENE Vice-président de La Cub Grands projets urbains (Arc de Développement de part et d'autre du fleuve, plaine Rive Droite)	Christophe DUPRAT Vice-président de La Cub Transports accessibles et performants (fonctionnement de part et d'autre du réseau de transports)	Jean-Pierre FAVROUL Vice-président de La Cub Financements européens	Véronique FAYET Vice-présidente de La Cub Programme Local de l'Habitat	Nicolas FLORIAN Vice-président de La Cub Soutenir l'économie et développer l'emploi (projets économiques, SIM et rayonnement)	Béatrice FRANCOIS Vice-présidente de La Cub Qualité des relations avec les usagers et des usages numériques	Ludovic FREYGFOND Vice-président de La Cub Finances	Jean-Michel GAUTÉ Vice-président de La Cub Organisation et méthodes - Affaires Juridiques - Assurances	Jean-Marc GAUZERE Vice-président de La Cub Ressources Humaines
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------



Thierry GELLE Vice-président de La Cub Agglomération numérique	Max GUICHARD Vice-président de La Cub Évaluation	Michel HÉRITIE Vice-président de La Cub Grandes infrastructures ferrées et routières (LGV, Rocade, contournement ferroviaire...)	Michèle ISTE Vice-présidente de La Cub Administration Générale - Moyens Généraux et cimetières intercommunaux	Michel LABARDIN Vice-président de La Cub Concevoir la ville de demain (urbanisme réglementaire, PLU, SCOT)	Bernard LABISTE Vice-président de La Cub Commande publique (C.A.O.) et territorialisation	Conchita LACUEY conseillère déléguée de La Cub Lutte contre les discriminations et innovation urbaine	Serge LAMAISON Vice-président de La Cub Métropole verte (espaces naturels, ceinture verte, parc des Jallies...)	Marie-Françoise LIRE Vice-présidente de La Cub Qualité, Sécurité, réglementation du domaine public	Franck MAURRAS conseiller délégué de La Cub Économie sociale et solidaire
-----------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------



Michel OLIVIER Vice-président de La Cub Gérer et anticiper les déplacements (stationnement, PDU)	Maurice PIERRE Vice-président de La Cub Gestion des risques naturels et industriels	Patrick PUJOL Vice-président de La Cub Tourisme et valorisation du Fleuve et de la Rivière (Plan Garonne)	Clément ROSSIGNOL Vice-président de La Cub Déplacements doux, mobilités alternatives	Michel SAINTE-MARIE Vice-président de La Cub Relations internationales et coopération décentralisée	Pierre SOUBABERE conseiller délégué de La Cub Voirie de proximité et relation avec les usagers de la voirie	Claude SOUBIRAN Vice-président de La Cub Activités agro-alimentaires	Brigitte TERRAZA conseillère déléguée de La Cub Parc intercommunal des Jallies	Jean TOUZEAU Vice-président de La Cub Renouveler la ville (politique de la Ville) et stratégie foncière	Jean-Pierre TURON Vice-président de La Cub Préserver et gérer la ressource en eau (eau et assainissement, suivi des contrats)
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Les 120 conseillers communautaires sont élus en leur sein par les conseils municipaux des 27 communes de La Cub dans les quatre semaines suivant les élections municipales. Les sièges sont répartis au prorata de la population de chaque commune, les plus petites se voyant attribuer un siège de fait. La durée du mandat des élus communautaires est calquée sur celle des conseillers municipaux.



Stéphane AMBRY Talence
Alain ANZJANI Mérignac
Bruno ASSERAY Le Bouscat
Chantal BALLOT St-Médard-en-Jalles
Claude BAUDRY Mérignac
Christine BONNEFOY Talence
Jean-Jacques BONNIN Talence
Ludovic BOUSQUET Bordeaux
Anne BREZILLON Bordeaux
Nicolas BRUGERE Bordeaux



Anne-Marie CAZALET Bordeaux
Charles ÇAZENAVE Bordeaux
Alain CHARRIER Mérignac
Michèle CHAVIGNER Gradignan
Brigitte COLLET Bordeaux
Emilie COUTANCEAU Eysines
Jean-Louis COUTURIER Floirac
Frédéric DANJON Pessac
Jean-Louis DAVID Bordeaux
Yohan DAVID Bordeaux



Nathalie DELATTRE Bordeaux
Stephan DELAUX Bordeaux
Nathalie DELTIMPLE Pessac
Laurence DESSERTINE Bordeaux
Martine DIEZ Bordeaux
Daniel DOUGADOS Eysines
Patrick DUART Talence
Gérard DUBOS Pessac
Dominique DUCASSOU Bordeaux
Alain DUPOUY Bordeaux



Jean-François EGRON Cenon
Samira EL KHADIR Pessac
Marie-Christine EWANS Mérignac
Michèle FAORO Lormont
Jean-Claude FEUGAS Lormont
Paulette FOURCADE Lormont
Jean-Claude GALAN Floirac
Jean-Paul GARNIER Talence
Jean-Claude GUICHEBAROU Villenave-d'Ornon
Jacques GUICHOUX St-Médard-en-Jalles



Patrick GUILLEMOTEAU Pessac
Jean-Pierre GUYOMAR'CH Bordeaux
Isabelle HAYE Mérignac
Pierre HURMIC Bordeaux
Franck JOANDET Bègles
Jacques JOUBERT Gradignan
Bernard JUNCA Le Bouscat
Gérard LAGOFUN Ambares-et-Lagrave
Wanda LAURENT Bordeaux
Pierre LOTHAIRE Bordeaux



Jacques MANGON St-Médard-en-Jalles
Vincent MAURIN Bordeaux
Claude MELLIER Mérignac
Michel MERCIER Bègles
Thierry MILLET Mérignac
Alain MOGA Bordeaux
Maxime MOULINIER Pessac
Marie-Claude NOËL Bordeaux
Vincent PAILLART Villenave-d'Ornon
Muriel PARCELIER Bordeaux



Gilles PENEL Blanquefort
Jean-Michel PEREZ Bordeaux
Arielle PIAZZA Bordeaux
Michel POIGNONEC Villenave-d'Ornon
Denis QUANCARD Le Bouscat
Robert QUERON Gradignan
Franck RAYNAL Pessac
Jacques RAYNAUD Bègles
Josy REIFFERS Bordeaux
Jacques RESPAUD Bordeaux



Fabien ROBERT Bordeaux
Matthieu ROUYEYRE Bordeaux
Nicole SAINT-ORICE Bordeaux
Malick SENE Cenon, décédé le 22 janvier 2012
Maxime SIBE Bordeaux
Joël SOLARI Bordeaux
Elisabeth TOUTON Bordeaux
Thierry TRIJOLET Mérignac
Anne WALRYCK Bordeaux

2011 : ANNÉE 1 DE LA DÉCENNIE BORDELAISE

L'agglomération bordelaise est entrée dans un nouveau cycle de transformation. 19 mois de préparation concertée, de réflexion ouverte et d'imagination débridée ont dessiné les contours du Projet métropolitain à vingt ans et posé les bases d'une nouvelle façon de penser et de bâtir la ville en commun. Un an d'études, d'écoute et d'engagements ont permis d'entrer dans le vif des premiers grands projets de cette métamorphose : la troisième phase du tramway, l'opération

50 000 logements autour des axes de transports collectifs, les nouveaux franchissements sur la Garonne, l'opération 55 000 hectares pour la nature lancée en 2012, le Plan Climat, Bordeaux Euratlantique... Jamais autant de projets n'auront été lancés. Pierres angulaires d'une agglomération millionnaire, ils marqueront la décennie 2011-2020 du nouveau sceau de la métropole bordelaise : solidaire, sensible, sobre, stimulante et singulière.



01
Janvier

- > La consultation pour désigner l'architecte-urbaniste conseil du quartier **Bassins à Flot** est ouverte.
- > L'entreprise de mobilier pour avion de luxe Catherineau choisit l'**Aéroparc**.
- > Six lauréats de l'appel à petits projets « **Nouvelles technologies au service de la métropole** » sont récompensés.
- > Le marché de maîtrise d'œuvre de l'**aménagement paysage de la place Ravezies** est attribué.
- > Les architectes Reichen & Robert et associés se voient confier le dessin du quartier **Saint-Jean/Belcier**.
- > La concertation sur le **franchissement Jean-Jacques Bosc** s'achève : le principe retenu est celui de pont urbain.

02
Février

- > La Cub adopte son **Plan Climat** et s'engage à réduire de 25 à 30 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.
- > La Cub et le Grand port de Bordeaux signent un contrat d'objectifs 2011/2014 et actent la création d'un **7^e terminal portuaire**.
- > La **Charte d'urbanisme commercial** de l'agglomération est signée. La structure commerciale de la métropole durable table sur la qualité, l'équilibre et la proximité.
- > Réorganisation des directions en pôles stratégiques et territorialisation des services : la **nouvelle organisation de La Cub** joue la transversalité et la proximité pour plus d'efficacité.
- > La convention de financement de la ligne Tours-Bordeaux et sa concession au groupement Liséa mettent la **LGV** sur les rails.

03
Mars

- > Les cinq équipes retenues pour l'opération **50 000 logements autour des axes de transports collectifs** ont 9 mois pour identifier des sites pilotes et préparer les premières réalisations.
- > Les grands projets de la décennie bordelaise s'exposent au Marché international des professionnels de l'immobilier **MIPIM¹** de Cannes.
- > **6 000 logements sociaux** construits ou réhabilités et 89,6 millions d'euros (M€) de soutien communautaire sont inscrits à la convention Cub/Aquitanis² 2012/2018.
- > **Journée mondiale de l'eau** : le Livre blanc de l'eau, synthèse d'une année de concertation, est remis aux élus.
- > Le **Schéma métropolitain de développement économique de l'agglomération** est adopté. Objectif majeur : maintenir et développer l'emploi par la croissance.
- > Les travaux préalables à l'**extension des lignes A, B et C du tramway** sont lancés et la **politique vélo** mise à l'étude

04
Avril

- > Le portail **Open data** de La Cub rend accessible l'ensemble de ses données publiques.
- > L'appel d'offres pour la conception et la construction d'une chaudière d'appoint bois/gaz du **réseau de chaleur des Hauts de Garonne** est lancé.
- > Le Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains est adopté : quatre secteurs de développement des **transports en commun en sites propres** sont mis à l'étude.
- > Le Conseil de Cub approuve la création d'un service de **navettes fluviales** au sein du réseau Tbc.

05
Mai

- > Anticipant les grands rassemblements des gens du voyage et l'extension de ses compétences, La Cub aménage la **première grande aire d'accueil communautaire**.
- > 5 000 des 12 000 écoliers **Juniors du développement durable 2011/2012** se réunissent au Rocher de Palmer pour les journées de valorisation.
- > La consultation pour le marché de conception/réalisation de l'extension de la **station d'épuration d'Ambès** est lancée.
- > La convention Cub/État relance le dossier de l'**amélioration de la rocade**.
- > La Cub rejoint la plateforme **POPSU 2** d'observation des projets et stratégies urbaines.

06
Juin

- > Avec la motion « L'après centrale de Blaye », les élus demandent à l'État de décider de la fermeture progressive et du démantèlement de la **centrale nucléaire du Blayais**.
- > Une **délégation mexicaine** est accueillie par La Cub pour préparer l'accord de coopération avec l'État de Guanajuato.
- > Les travaux du **23^e parking de stationnement communautaire** sont lancés place André Meunier, à Bordeaux.

¹ Marché internationale des professionnels de l'immobilier

² Aquitanis est l'OPH (Office public de l'habitat) de La Cub

07

Juillet

- > La Cub et la Conférence départementale HLM conviennent d'un objectif de **10 000 logements/an d'ici 2014**, dont 30% de logements sociaux.
- > Le Conseil adopte la perspective d'une **régie publique de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2018** et opte pour une délégation de six ans du service de l'assainissement.
- > La Cub se penche sur la **fracture numérique** et élabore un plan d'urgence de 5,5 millions d'euros (M€).
- > La Cub adopte la délibération-cadre de **l'élargissement de ses compétences** mais émet un avis mitigé sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale.

08

Août

- > Le chantier de la **toiture photovoltaïque** du centre des archives de La Cub débute, première étape d'un programme biennal de 8 000 m².
- > Un **nouveau forage au Miocène** est réalisé sur le champ captant de Cap de Bos à Saint-Médard-en-Jalles.
- > Malgré l'intensité de l'orage du 2 août (55 mm de précipitations en 1 heure), le dispositif communautaire de **lutte contre les inondations**, d'une capacité de 2 millions de m³ de retenue, résiste.
- > Le marché du matériel roulant de la **3^e phase du tramway** est notifié : 26 rames en tranche ferme (80 M€) et de 5 à 30 en tranche conditionnelle (2,77 M€ pièce).
- > L'arrimage de la **première travée du pont levant Bacalan-Bastide** sur la rive droite est visible par le public.

09

Septembre

- > Le bail emphytéotique de mise à disposition d'un terrain communautaire à la ville de Bordeaux donne le coup d'envoi du chantier du **Grand stade de Bordeaux**.
- > Les négociations pour le **marché d'exploitation du pont Bacalan-Bastide** sont engagées avec Eiffage Constructions Métalliques.
- > L'étude sur la stratégie de développement à moyen terme du **Marché d'intérêt national (MIN)** de Brienne est lancée.
- > **Première ligne de bus labellisée Ligne+**, la Liane 3 du réseau Tbc offre désormais un parcours plus rapide qu'en voiture.
- > 800 visiteurs se pressent sur le chantier du pont Bacalan-Bastide lors des **Journées européennes du patrimoine**.
- > L'enquête publique du **tram-train du Médoc** s'ouvre.

10

Octobre

- > L'**Agenda 21** de La Cub est adopté, reflet d'une ambition collective pour une métropole millionnaire durable.
- > La révision du **Plan local d'urbanisme de l'agglomération**, le 1^{er} en France labellisé Grenelle 2, est mis en concertation.
- > Lauréat de l'appel à projets « Écocité », **Plaine de Garonne** bénéficie du deuxième plus fort budget « Ville de demain » : 5,3 M€.
- > Sous la responsabilité d'Aquitanis, 530 des 2 300 logements du **Grand Parc** entrent en **renovation durable** initiant le plus grand chantier de ce type mené dans l'agglomération.
- > L'extension de la **collecte sélective** en porte-à-porte à Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Louis-de-Montferrand parachève ce dispositif lancé en 1996.
- > **Trois nouvelles commandes artistiques** sont passées par La Cub pour enrichir la collection originale qui maille le parcours du tramway.

11

Novembre

- > Le **Projet métropolitain 2030 est adopté** et ses 12 chantiers prioritaires mis en coproduction au sein d'une Coopérative métropolitaine.
- > La Cub et ses 27 communes actent la création d'une **Société publique locale (SPL)** pour monter en puissance sur le front du logement.
- > La Cub reçoit le titre de « **Territoire de Commerce Équitable** ».
- > Les négociations pour la révision quinquennale du **contrat de l'eau** s'ouvrent et la procédure pour la délégation temporaire du service de l'assainissement est lancée.
- > La création de la **ligne D du tramway** est déclarée d'utilité publique.
- > Cinq équipes d'architectes et d'ingénierie de niveau international sont admises à concourir pour le **projet de pont Jean-Jacques Bosc**.

12

Décembre

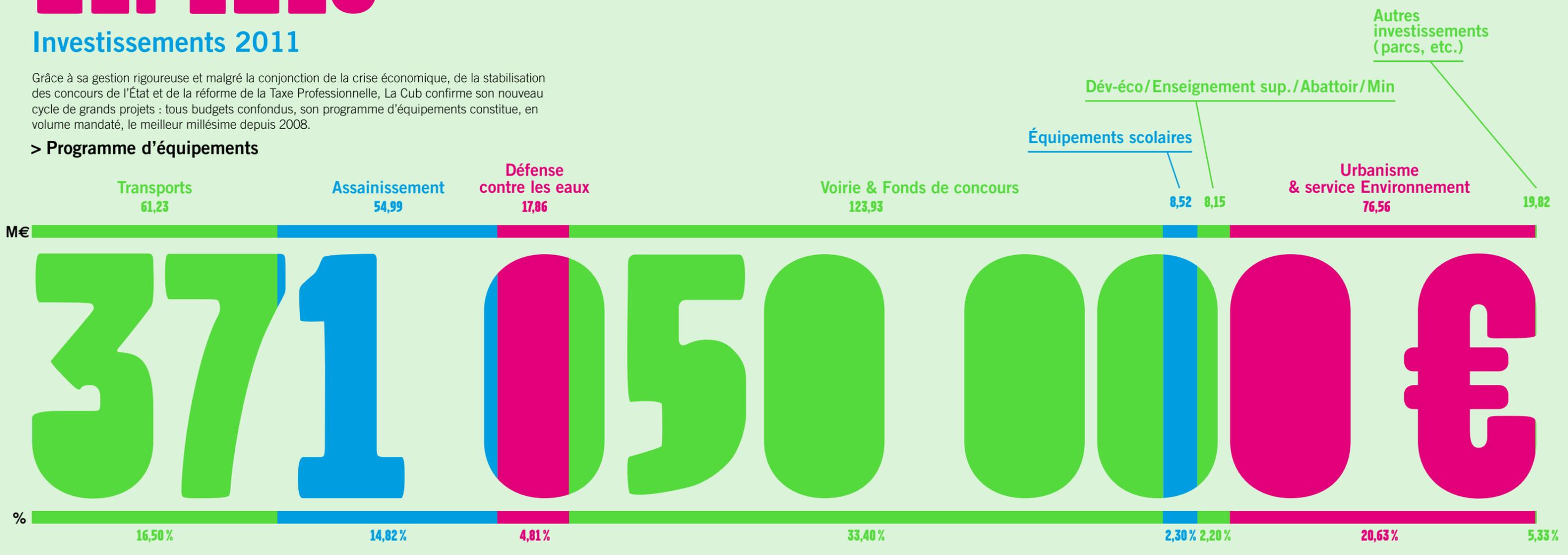
- > L'architecte Winy Maas présente son **projet Bastide-Niel** et les contours du futur quartier durable de la rive droite.
- > Ouverts en 1938, **les abattoirs de Bordeaux ferment** définitivement leurs portes.
- > Ford Europe et les collectivités territoriales s'accordent sur un **plan de relance du site industriel de Blanquefort**.
- > La politique communautaire des **déchets** est mise en débat.
- > La Cub et la Chambre d'agriculture de la Gironde concluent une convention pour relancer **l'agriculture de proximité**.
- > Le **Grenelle des mobilités** débute. Objectif : trouver des remèdes innovants à la congestion automobile métropolitaine et imaginer de nouveaux moyens de se déplacer.
- > La politique communautaire de **l'eau** et ses grandes orientations stratégiques à 20 ans sont adoptées.

REPÈRES

Investissements 2011

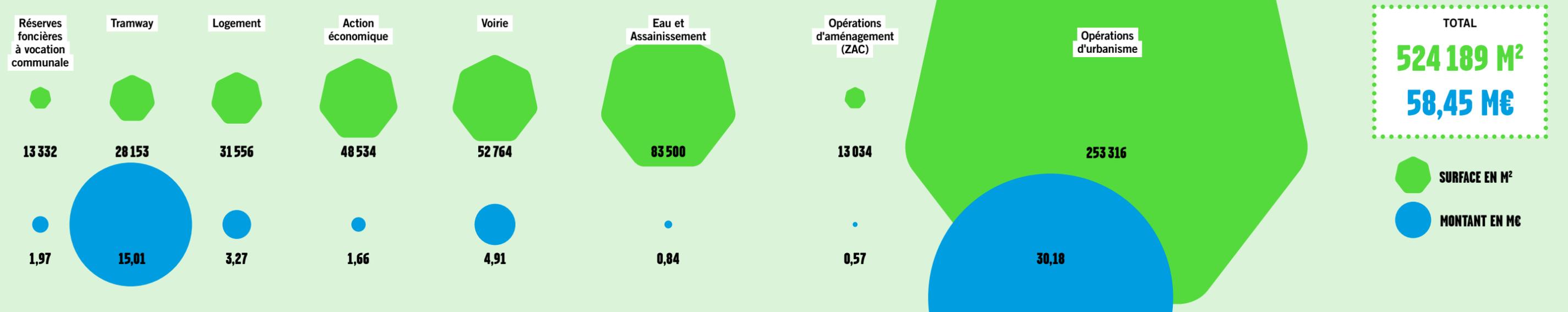
Grâce à sa gestion rigoureuse et malgré la conjonction de la crise économique, de la stabilisation des concours de l'État et de la réforme de la Taxe Professionnelle, La Cub confirme son nouveau cycle de grands projets : tous budgets confondus, son programme d'équipements constitue, en volume mandaté, le meilleur millésime depuis 2008.

> Programme d'équipements



> La dynamique foncière

Pour soutenir le déploiement de ses politiques, La Cub conduit une politique foncière dynamique. En 2011, 385 actes d'acquisition sont signés, dont 113 pour la seule phase 3 du tramway, et 23 M€ de cessions sont consenties dont 4,84 M€ au profit des sociétés et offices HLM (Budget Principal et Budgets Annexes des Zones d'aménagement concerté).



Aménagement urbain et habitat

> Objectifs atteints pour le logement conventionné

en nombre de logements agréés

Grâce à l'investissement massif de La Cub (24,3 M€) et malgré la baisse très significative des crédits de l'État (8,5 M€), les objectifs du Programme local de l'habitat 2007/2013 sont à nouveau dépassés et ceux du Projet métropolitain déjà atteints. La production globale de logements locatifs conventionnés gagne aussi en équilibre avec plus de 60 % d'agrément attribués sur des communes déficitaires.

PLSA

Prêt social de location accession

PLS

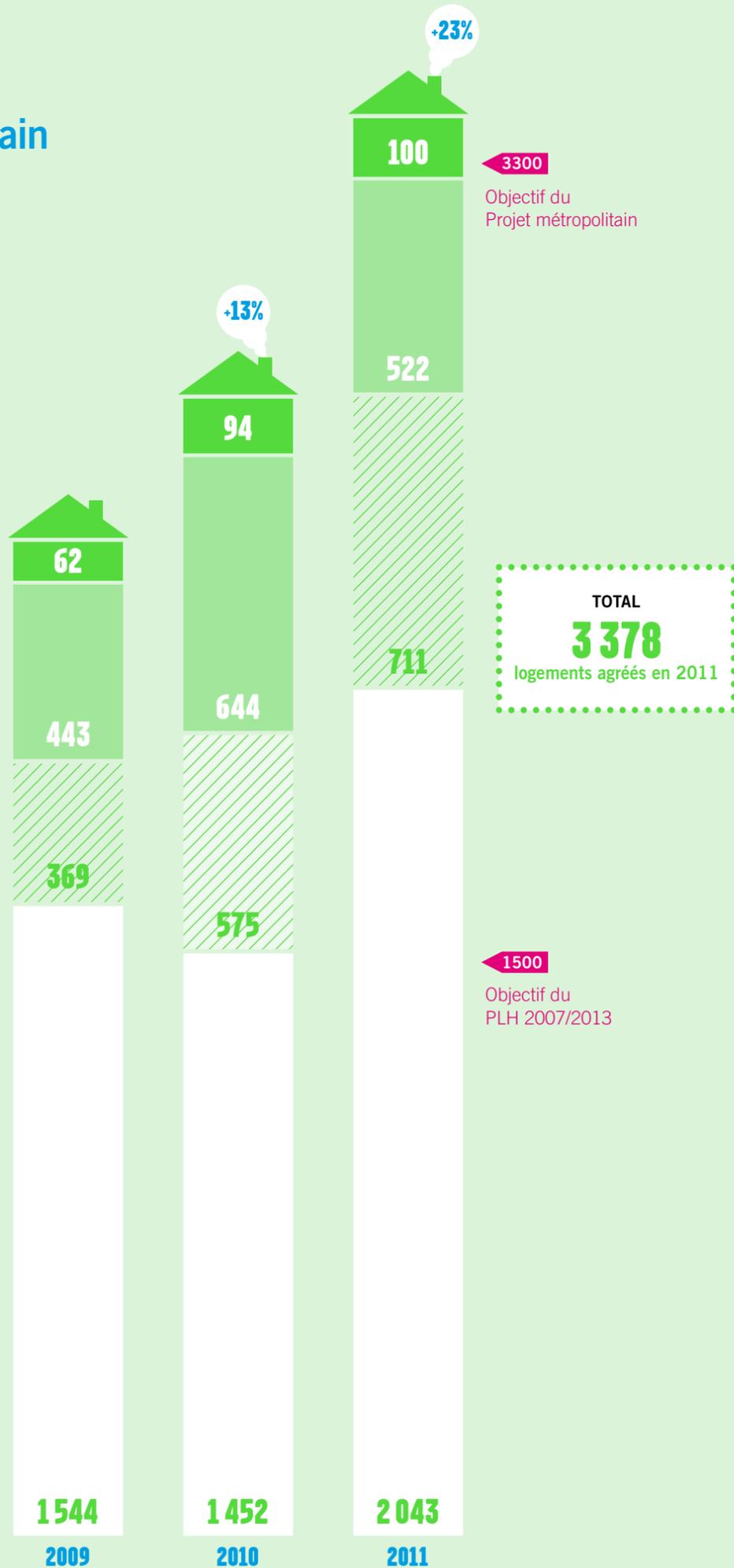
Prêt locatif social

PLAI

Prêt locatif aidé d'insertion

PLUS

Prêt locatif à usage social



Développement économique

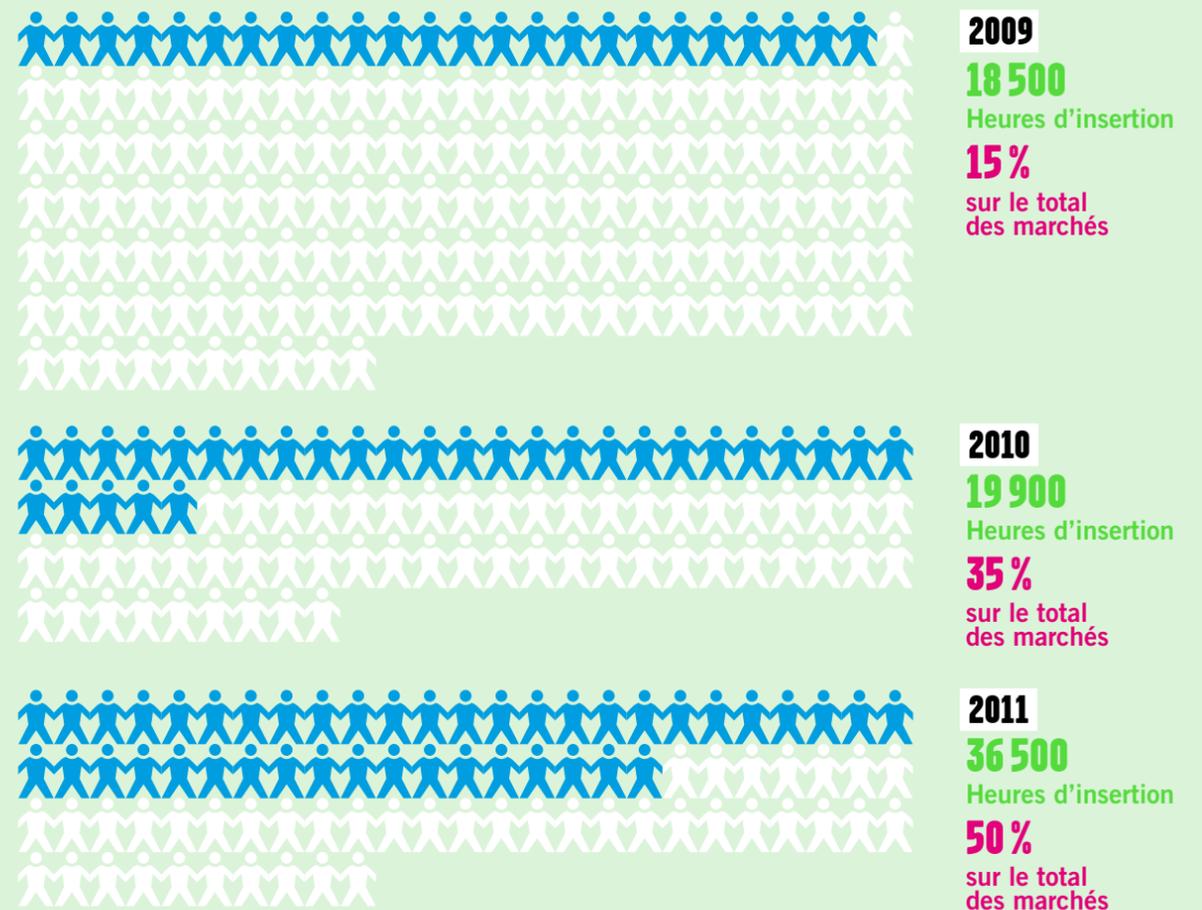
> Les investissements au service de la croissance

Investissements dans les zones d'activités, renforcement des partenariats avec les acteurs du développement et concours directs aux entreprises créatrices d'emplois : La Cub multiplie les leviers de croissance. Objectif : accompagner la création de 75 000 emplois d'ici 2030, dont 31 000 dans le secteur productif.



> Clauses sociales: l'insertion par l'emploi

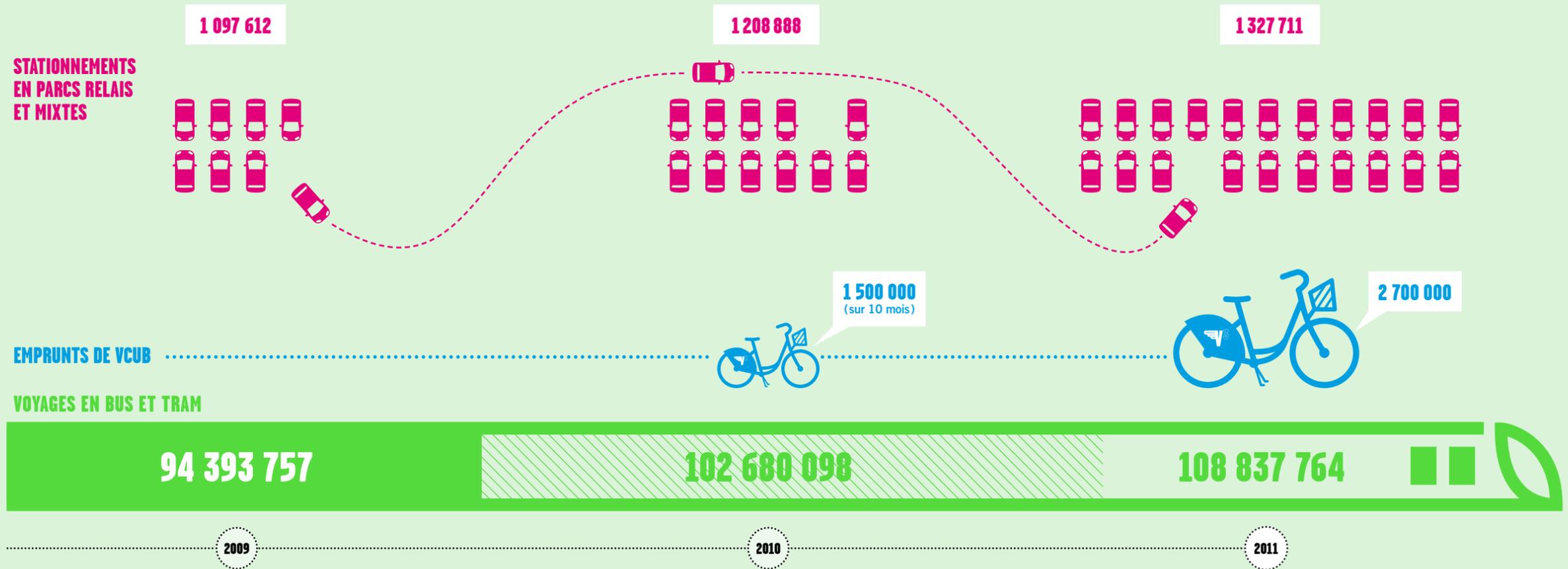
Partenaire du réseau de l'Économie sociale et solidaire qu'elle subventionne à hauteur de 435 000 € en 2011, La Cub en est aussi l'un des principaux acteurs. Au cours de l'année, 103 appels d'offres à clauses sociales sont lancés et 43 marchés notifiés qui donnent lieu à 36 500 heures d'insertion.



Déplacements

> Tbc : un réseau qui s'ancre dans les usages

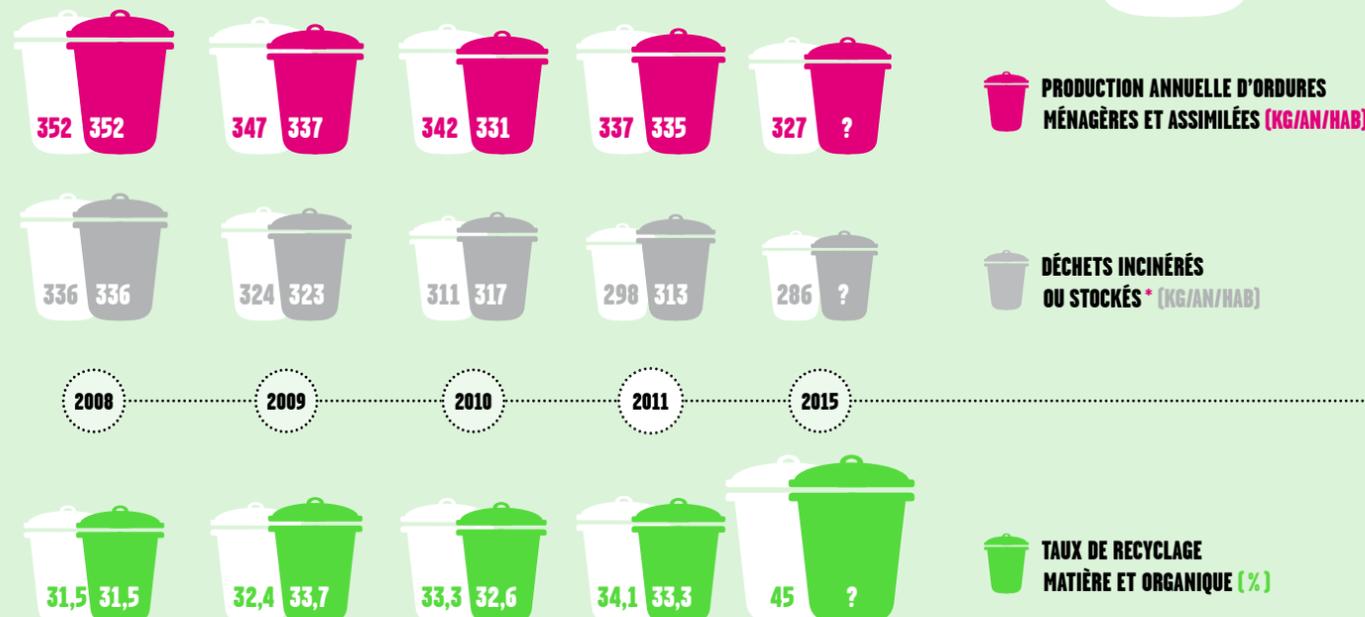
Recours accru aux vélos en libre service (+35,1%) et aux parcs relais (+9,8%), hausse de la fréquentation du tramway (+7,32%) et des bus (+4%) : les performances du réseau de transport public Tbc contrastent avec la tendance nationale, plutôt à la stagnation. De plus en plus nombreux, ses usagers sont aussi de plus en plus satisfaits : 90,1% des abonnés (+3,2 points) et 92% des utilisateurs occasionnels (+3,1 points).



Déchets ménagers

> Le cycle de la performance

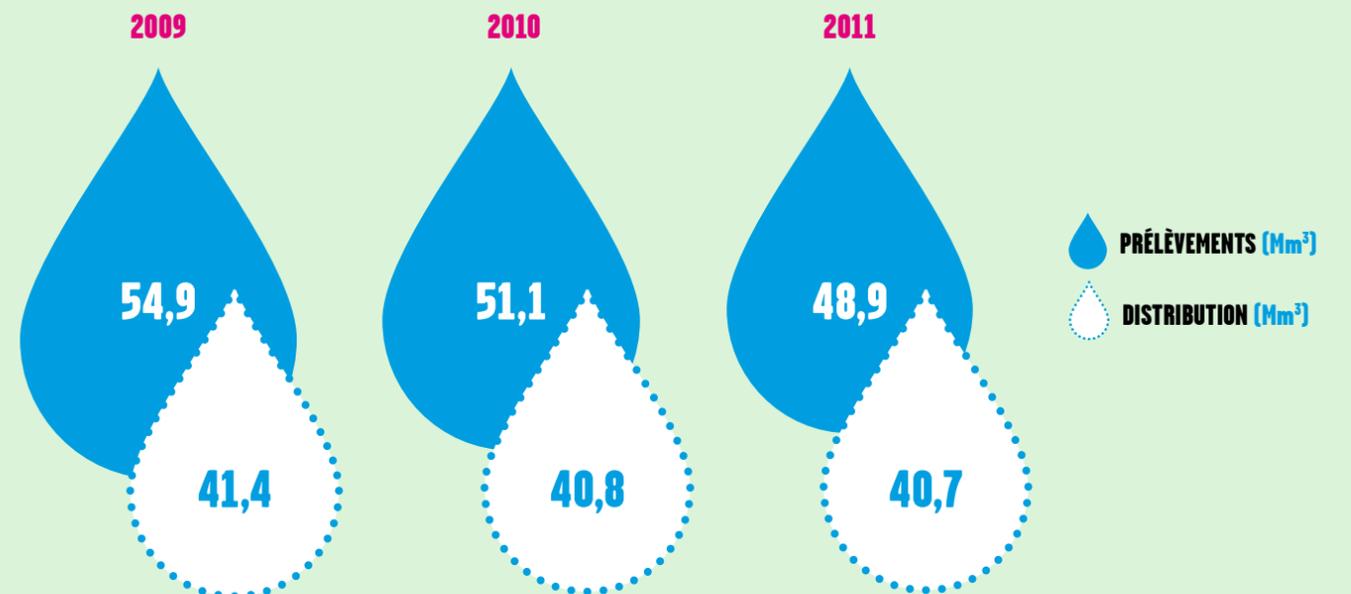
Les performances de l'agglomération pour la maîtrise et le recyclage des déchets sont certes supérieures à la moyenne nationale, mais les objectifs du Grenelle de l'environnement pour 2015 et l'ambition de métropole millionnaire durable imposent de faire davantage : réduire la production de déchets ménagers de 7% et gagner 10 points de taux de recyclage.



Service de l'eau potable

> Toujours plus de sobriété

La politique de maîtrise de la consommation et de préservation de la ressource continue de marquer des points : tandis que le nombre d'usagers croît de 2,84% (329 835 usagers en 2011), les prélèvements sont encore réduits (-6,2 Mm³ en 2011, hors pollution de Gamarde). La politique communautaire de l'eau, adoptée en 2011, doit non seulement renforcer ces résultats, mais contribuer au développement d'une nouvelle gouvernance à laquelle les usagers seront largement associés.



* Ordures ménagères et déchets des entreprises (artisans, commerçants), administrations et associations collectées avec les ordures ménagères

GRANDS PROJETS

La métropole des 5 sens en coproduction

Après avis des 27 communes, le Projet métropolitain de l'agglomération est adopté. Mettant un terme à un an du remue-ménages prospectif Bordeaux Métropole 3.0 et quatre mois de débats au sein de la Fabrique métropolitaine, il ouvre la voie à la métropole de 2030 et se décline autour des cinq valeurs de « la métropole des 5 sens » — comme solidaire, stimulante, sobre, sensible et singulière — auxquelles répondent 12 chantiers prioritaires. Un second chapitre s'ouvre avec la création de la Coopérative métropolitaine, espace de co-construction dont les travaux pratiques débutent par un Grenelle des mobilités.

50 000 logements autour des axes de transports collectifs

Lancé en 2010, le programme de densification urbaine innovante et rapide *50 000 logements autour des axes de transports collectifs* avance tambour battant. Les cinq équipes pluridisciplinaires retenues pour épauler La Cub identifient quinze sites pilotes avec les communes et les acteurs du logement. Fin décembre, les premières opérations sont prêtes à être engagées avec le soutien de la nouvelle Société publique locale communautaire (SPL). Les premières réalisations devraient poindre en 2014.

100 Millions d'euros pour l'université

Avec 77 000 étudiants et 9 000 enseignants, l'université de Bordeaux est un acteur socio-économique majeur de la métropole bordelaise. Et un facteur d'attractivité que La Cub s'engage à soutenir avec un effort jamais consenti par une agglomération française : 100 M€ en dix ans. Ces fonds abonderont l'opération Campus : 60 M€ pour dynamiser la vie du campus et en améliorer l'accès et 40 M€ pour renforcer l'intégration de l'université dans la ville.

L'eau change d'ère

Parce que « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens » (Déclaration de Rio, 1992), La Cub a élargi en 2010 le champ de la participation citoyenne à la refonte de sa politique de l'eau et à la réflexion sur la gestion de ses services publics Eau potable et Assainissement externalisée depuis 1969. Cette démarche nourrit le projet stratégique Eau et Assainissement à vingt ans, adopté fin 2011, et conduit les élus à opter pour un retour en régie du service de l'eau en 2018.

Agenda 21 et Plan Climat: le chemin vers la métropole durable

Adoptés à l'issue de deux longues concertations, l'Agenda 21 et le Plan Climat de La Cub mettent la métropole bordelaise sur la voie de son développement durable. Candidat à la labellisation nationale « Agenda 21 local », le premier décline les quatre axiomes du développement durable en 11 orientations stratégiques, 22 objectifs opérationnels et une centaine d'actions. Volet « lutte contre le changement climatique » de l'Agenda 21, le second ouvre le chemin de la sobriété énergétique pour une baisse de 25 à 30 % des émissions de gaz à effets de serre d'ici 2020 (et moins 75 % d'ici 2050) et celui des énergies alternatives et de récupération qui représenteront 23 % de la consommation finale d'énergie d'ici 2020.

Open Data : La Cub vous dit tout

En lançant son site data.lacub.fr, La Cub engage une démarche volontaire d'ouverture de ses données publiques. Ses objectifs : rendre l'action publique plus transparente, améliorer l'information des citoyens-usagers et démultiplier les initiatives numériques locales. Fin 2011, plus de 1 100 000 objets numériques et 30 applications étaient en ligne, 210 000 téléchargements et 420 000 appels WebServices étaient enregistrés.

Tbc : Cap sur les 350 millions de voyageurs

Inauguré en 2003 et étendu de 2006 à 2008, le réseau de transport public Tram et Bus de La Cub (Tbc) a modifié le visage et la vie de l'agglomération. Restructuré et complété d'une offre de vélos en libre service, les VCub, en 2010, il affiche une fréquentation en hausse quand la tendance nationale est à la stagnation. Sa 3^e phase d'extension débute en 2011 (818 M€ et 34 km). 1 million de voyages quotidiens sont attendus en 2025, la mobilité sur le réseau Tbc représentera alors un quart des déplacements de l'agglomération.

Les géants du fleuve

Futurs traits d'union XXL entre les rives de l'agglomération, les ponts Bacalan-Bastide et Jean-Jacques Bosc avancent à grandes enjambées. Le premier surgit du fleuve (embases et îlots de protection), se lance à l'assaut du vide (travées rives droite et gauche) et s'apprête à une mise en service en 2013, après négociation du marché d'exploitation avec Eiffage Constructions Métalliques. Fruit de deux ans de concertation, le projet du second est finalisé : pont urbain largement ouvert aux déplacements alternatifs, il sera « un ouvrage exceptionnel, un ouvrage d'art du XXI^e siècle qui marquera l'histoire urbaine de Bordeaux ». Un défi qui fait plancher les cinq équipes pluridisciplinaires admises à concourir.

2011



EMPLOI ET ÉCONOMIE

Soutien à la modernisation des filières phares de l'industrie métropolitaine et à l'essor des filières innovantes et de services, développement de l'Économie sociale et solidaire, investissements dans les structures d'accueil, recherche de nouveaux alliages entre activités traditionnelles et activités de pointe ... : La Cub se mobilise pour maintenir et développer l'emploi par la croissance. Une croissance durable qui profite à tous, irrigue tous ses territoires et renforce l'attractivité et le rayonnement de la métropole.

SMDE : quatre lettres pour plus d'attractivité

Fin mars, après deux ans de travaux et de débats, le Schéma métropolitain de développement économique (SMDE) est validé. Ambitieuse, cette feuille de route et de gouvernance économique entend relever le défi de l'attractivité de l'agglomération, condition *sine qua non* d'une métropole millionnaire qui impose de créer 75 000 emplois en vingt ans, dont 31 000 dans l'activité productive.

Réaliste, le SMDE mise sur les trois piliers de l'économie métropolitaine que sont ses cinq clusters d'excellence de l'économie productive (l'Écoparc pour la croissance verte ; l'Aéroparc pour l'industrie aéronautique ; le Campus pour l'innovation technologique ; Bordeaux Euratlantique pour le tertiaire supérieur et l'économie créative ; les pôles industrialo-portuaires), ses trois filières de l'économie résidentielle (tourisme, commerce, service à la personne et artisanat) et l'Économie sociale et solidaire.

Pragmatique, il réalise 20 millions d'euros (M€) d'investissements en 2011 et privilégie cinq moyens d'actions : l'aménagement du territoire, l'accompagnement des entreprises, la valorisation des compétences, la qualité de vie et le marketing territorial. Un dispositif de concertation et de suivi est organisé autour d'un Comité partenarial des grands décideurs économiques locaux et d'une Conférence annuelle du développement économique métropolitain.

La bataille de l'emploi industriel

La Cub monte au front pour défendre l'emploi industriel et accompagner l'essor d'une industrie forte et innovante autour de ses pôles et parcs d'excellence.

La défense des grands projets

En janvier, elle se lance dans la bataille pour le sauvetage du projet First Solar à Blanquefort et de la filière photovoltaïque régionale. Une motion du Conseil demande solennellement au gouvernement : « de faire preuve de responsabilité et d'ambition et de tenir compte des réalités locales de l'emploi afin qu'une nouvelle fois la France ne rate pas le train de la croissance verte ».

En février, La Cub et les collectivités territoriales, piliers financiers du projet de reprise du site de Blanquefort par Ford Europe, exigent d'être associées à son élaboration. Fin 2011, un accord est conclu : l'État et les collectivités participeront à hauteur de 25 M€ (2,5 M€ de La Cub) au plan de relance industrielle estimé à 132 M€ à la condition que Ford Europe crée immédiatement les 345 emplois annoncés et en maintienne un millier pendant cinq ans.

La Cub accorde également une subvention de 0,5 M€ au grand projet d'investissement (32 M€) de Saipol, acteur historique de la zone industrialo-portuaire métropolitaine.

Grand port maritime : la plus-value logistique

En février, La Cub et le Grand port maritime de Bordeaux (GPMB) concluent un contrat d'objectifs 2011/2014 pour renforcer la plus-value logistique de cette infrastructure et poursuivre son développement. Ce contrat, auquel La Cub contribuera pour 2,5 millions d'euros (M€), se traduira notamment par le développement des filières « logistique et chimie verte » et « démantèlement des bateaux », à Bassens, et par la création d'un 7^e terminal de transport combiné à Grattequina. Fin 2011, les deux partenaires participent aux Rencontres de l'Association internationale Villes & Ports (AVIP) où une centaine de décideurs et techniciens de douze pays se penchent notamment sur les filières d'avenir des villes portuaires fluviales.

Avantage compétitif aux parcs d'excellence

Le développement de clusters industriels d'excellence se traduit par des investissements ciblés.

En 2011, La Cub investit 8 M€ dans l'Aéroparc et participe pour moitié (250 000 €) au capital de la Société publique locale désormais chargée de l'offre foncière et de l'accueil des entreprises innovantes. Elle accorde 300 000 € au projet d'implantation de la société Catherineau, leader français du mobilier pour avions de luxe (4 600 m² et une cinquantaine d'emplois en quatre ans).

10 M€ sont investis dans l'aménagement, l'animation et la stratégie de développement durable de l'Écoparc qui conserve la certification ISO 14 001 de sa gestion.

Le projet Bioparc progresse avec l'achèvement de l'étude pré-opérationnelle de son aménagement. Un préalable à la promotion et à la commercialisation de ces espaces d'accueil.

Une économie résidentielle attractive et équilibrée

Avec près de 10 000 emplois dans le tourisme et 30 000 dans le commerce et l'artisanat, l'économie résidentielle est un des piliers de l'économie métropolitaine et un atout d'attractivité et de qualité de vie.

Tourisme : nouvelle feuille de route et grands projets

En parallèle de la réflexion menée sur l'élargissement de ses compétences, La Cub soutient trois projets prioritaires : le Centre culturel et touristique du vin (6 M€), le projet thermoludique Cascades de Garonne, et le Parc animalier et végétal de Pessac. S'y ajoute le Grand stade de Bordeaux pour lequel La Cub et la ville de Bordeaux signent le bail emphytéotique du terrain de 13 hectares.

Urbanisme commercial : une charte de bonne conduite

Fruit du travail collectif mené au sein de l'Observatoire du commerce, la charte d'urbanisme commercial de l'agglomération bordelaise est adoptée par La Cub et la Chambre de commerce et d'industrie. Code de bonne conduite et grille d'analyse des futurs grands projets d'implantation, elle structure l'armature commerciale de la métropole millionnaire autour de trois grands principes : la stabilisation et la requalification urbaine des grands pôles périphériques, la maîtrise du nombre et des formats intermédiaires, le renforcement des pôles de proximité. Objectifs : rapprocher l'agglomération de la moyenne nationale (1 000 m²/1 000 habitants au lieu de 1 200 m²/1 000 habitants dans l'agglomération) et soutenir l'émergence d'un commerce durable et de qualité.

Le numérique partout et pour tous

Après avoir concentré son action sur les services aux entreprises en déployant le réseau haut débit Inolia (469 km fin 2011), La Cub élargit son ambition et élabore un projet d'envergure autour de trois axes clés : la résorption de la fracture numérique, le soutien à la filière et le développement des services numériques urbains.

Nouvelle compétence, plan d'urgence et prospective

Deux décisions majeures sont adoptées. Un plan d'urgence de 5,5 M€ est formalisé avec les communes et les opérateurs pour que les 27 500 foyers encore situés en zone blanche ou grise puissent accéder à 2 Mbits au moins d'ici 2013. Le transfert à La Cub de la compétence pour l'aménagement numérique du territoire est acté. Il permettra de prévenir une nouvelle fracture numérique par le déploiement de la fibre optique et/ou la montée en débit sur le réseau cuivre.

Parallèlement, La Cub participe à l'élaboration du Schéma directeur pour l'aménagement numérique de la Gironde (SDTAN) et engage des négociations avec le délégataire du service Inolia pour préparer l'arrivée de la concurrence.

La multiplication des projets innovants

Lancé en 2010 dans le cadre de l'exercice prospectif collectif Bordeaux Métropole 3.0, l'appel à petits projets innovants « Nouvelles technologies au service de demain » a gagné son pari. Sur les treize dossiers déposés, six sont sélectionnés par le jury. Récompensés d'une dotation financière, d'une intégration à des programmes numériques ou d'un mentorat, tous enrichissent aujourd'hui l'offre métropolitaine de services numériques.

La mise en ligne, en 2011, des données publiques de La Cub en Open data contribue aussi à l'émergence d'applications mobiles innovantes. La première a vu le jour quelques jours après la mise en ligne d'une API (Application programming interface) sur le nouveau portail de La Cub data.lacub.fr.

Prochaine innovation attendue : le paiement des services Tbc par téléphone mobile. Tel est en effet le projet proposé par La Cub, la Ville et l'Office de tourisme de Bordeaux en réponse à l'appel à projets de la Caisse des Dépôts et Consignations « Investissements d'Avenir » pour le déploiement de la technologie sans contact NFC (Near field communication).

La Cub, territoire d'Économie sociale et solidaire

Très engagée dans le développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS), La Cub se voit récompensée de ses efforts. Les actions menées depuis 2008 avec la Chambre régionale de l'ESS pour promouvoir ce secteur d'activité et animer le réseau local de ses acteurs portent leurs fruits. Plus de 2 500 structures (associations, coopératives et mutuelles), soit 10 % des établissements du territoire, participent à présent à l'économie de l'agglomération et l'emploi y progresse 2,5 fois plus vite que dans l'emploi privé. 30 000 postes ont été créés en quelques années.

Même succès pour le programme des clauses sociales d'insertion développé avec les six Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et les entreprises du territoire. En 2011, plus de la moitié des marchés de voirie de La Cub ont été soumis à clauses sociales représentant 36 500 heures d'insertion.

Première Communauté urbaine de France labellisée « Territoire de commerce équitable », La Cub maintient son effort et finance quatre nouveaux projets : « La Ressourcerie » de la régie de quartier de Cenon, la coopérative d'activité et d'emploi Coop & Bat, l'entreprise Club services 33 et la Structure d'Insertion par l'Activité Économique. Trois autres, lauréats 2011 du prix « Coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire » de La Cub, verront rapidement le jour.

L'université dans la boucle de l'excellence

77 000 étudiants et 9 000 enseignants et chercheurs, le plus vaste campus d'Europe (250 ha) et une dynamique d'excellence confirmée en 2011 : l'université de Bordeaux rayonne.

100 Millions d'euros d'investissement : un record

Pour soutenir ce pilier du développement métropolitain, La Cub consent l'un des plus importants efforts financiers jamais souscrits par une métropole française à l'égard de son université : 100 M€ en dix ans. 60 % des fonds abonderont l'opération Campus pour améliorer l'accès aux espaces universitaires et dynamiser la vie étudiante et 40 % seront mobilisés pour l'insertion urbaine du Campus et le rapprochement entre laboratoires universitaires et entreprises. Les premiers projets entrent en phase opérationnelle dans le secteur de l'Université des Sciences et Technologies Bordeaux I et celui de l'Institut d'optique qui ouvrira en 2012.

Association d'avenir

Membre fondateur de la Fondation Bordeaux Université, La Cub verse sa deuxième et dernière participation au capital de cet établissement qui œuvre au rapprochement entre laboratoires et entreprises et au rayonnement international de l'université (250 000 €). Un travail triplement couronné en 2011 par la sélection des équipes universitaires bordelaises dans les appels à projets nationaux « Initiatives d'excellence », « Laboratoires d'excellence » et « Investissements d'avenir ».

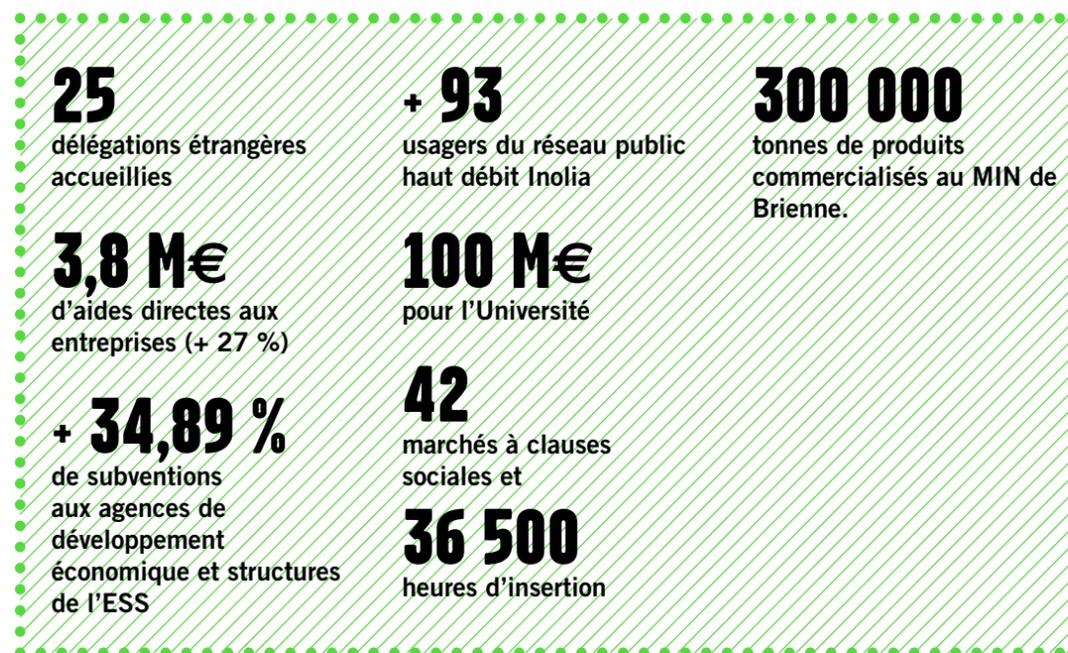
Agro-alimentaire, une page se tourne

Le 31 décembre, les abattoirs de Bordeaux ferment leurs portes. Cette décision, rendue inéluctable par la chute continue de l'activité et le déploiement de Bordeaux Euratlantique, s'accompagne d'un investissement de 3,3 M€ pour la réalisation des diagnostics, la démolition du bâtiment et la remise en état du site ainsi que d'un dispositif exemplaire de reclassement et de formation de ses 58 salariés et agents. La Cub s'engage aussi à soutenir les projets émergents pour le maintien de l'activité d'abattage en Gironde.

L'avenir du Marché d'intérêt national de Brienne (MIN) est également à l'ordre du jour 2011 : deux études sont lancées, l'une sur son développement à moyen terme, l'autre sur son insertion dans le nouvel environnement de la ZAC Saint-Jean Belcier.

Écologie industrielle, un nouveau chapitre s'ouvre

Optimiser l'usage de la matière et de l'énergie en encourageant la recherche systématique de synergies entre les acteurs industriels : tel est l'objectif de la démarche avant-gardiste engagée par La Cub dans le cadre du programme national « Compétitivité durable des entreprises ». Cette démarche couvre des thèmes aussi divers que la valorisation des déchets d'effluents et des excédents énergétiques, la mutualisation des approvisionnements, de la collecte des déchets, de la logistique et des services. Elle s'appuie sur un comité technique réunissant La Cub et l'ensemble de ses partenaires locaux publics et privés.



HABITAT ET URBANISME

La volonté de La Cub de parvenir à la métropole millionnaire durable en 2030 exige la construction de 10 000 logements par an. Elle demande aussi de penser et de construire la ville autrement. Pour accueillir de nouveaux habitants et préserver le patrimoine naturel, donner à tous le choix de vivre en ville et à chacun le plaisir de loger à proximité de l'emploi, des services et des loisirs. Porteuse de cette vision collective qu'il lui appartient de conduire, La Cub adapte ses outils et réunit les énergies autour de pistes innovantes, qualitatives et solidaires. Plusieurs grands projets emblématiques sont mis en chantier au premier rang desquels l'opération *50 000 logements autour des axes de transports collectifs*.

PLU 3.1 : trois ans pour réussir

Première agglomération à s'engager dans la révision d'un PLU « Grenelle 2 » — document unique qui corrèle les enjeux de l'urbanisme (Plan local d'urbanisme/PLU), de l'habitat (Plan local de l'habitat/PLH) et des déplacements (Plan des déplacements urbains/PDU) et intègre des problématiques nouvelles comme la biodiversité ou l'aménagement numérique — La Cub poursuit l'exercice. Au cours d'un trimestre de forums et de réunions publiques, les habitants contribuent à la formulation des grands enjeux. Un second cycle de concertation s'ouvrira en 2012, à l'issue de la rédaction du projet retenu et de ses principales traductions réglementaires. Le premier PLU 3.1 de France devrait être arrêté puis adopté fin 2013.

La mise en cohérence des politiques territoriales

Pour garantir le développement cohérent de la métropole, de sa couronne urbaine et plus largement de la Gironde, La Cub s'implique dans l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'aire métropolitaine (93 communes dont les 27 de La Cub) et dans la démarche départementale InterSCot. Consultés sur l'avant projet de SCOT, les élus demandent au Sysdau¹ d'intégrer plus largement les dispositions législatives du Grenelle de l'Environnement et les grands axes du Projet métropolitain. Les premières esquisses du second document feront l'objet d'un débat en 2012.

Logement : faire plus, plus vite et mieux

Pour répondre à la forte attente de la population et préparer la croissance démographique, La Cub donne au logement la priorité absolue. Six ans après l'adoption de son plan d'urgence, la dynamique est lancée : l'objectif annuel de 5 100 logements neufs est atteint depuis 2008 et la production de logements sociaux a doublé (2 450 en 2010 et 1 200 en 2005).

La Cub monte en puissance et change de régime

Après avoir décidé de consacrer 272 millions d'euros (M€) (hors foncier) au logement entre 2010 et 2016, La Cub se fixe un objectif de 9 à 10 000 logements neufs par an en 2014, dont plus d'un tiers de logements sociaux. Elle adopte un nouveau règlement d'intervention qui diversifie l'offre (1/3 en accession aidée, 1/3 de logements collectifs conventionnés, 1/3 en marché libre) et organise le ciblage territorial des constructions futures.

Malgré la baisse de 30 % des aides à la pierre de l'État (8,4 M€ en 2011, 12,1 M€ en 2009), La Cub revoit aussi à la hausse la production annuelle de logements locatifs sociaux et maintient le niveau des aides allouées. Conséquence automatique : la part communautaire des aides à la pierre double pour passer de 11,6 M€ en 2009 à 24,3 M€ en 2011.

Fin 2011, à l'issue de la mission d'Arnaud Lecoart, expert reconnu du logement social, le Conseil acte la création d'une Société publique locale (SPL) réunissant La Cub et les 27 communes. Dotée d'un capital de 2,5 M€, cette société privée de 15 à 20 salariés interviendra, en complément des acteurs existants, sur tous les champs de l'aménagement en lien avec le logement. Premier terrain d'intervention : l'opération *50 000 logements autour des axes de transports collectifs*.

Une réflexion est engagée sur la stratégie foncière avec au cœur du débat la création d'un établissement public foncier.

2011 : année charnière pour les « 50 000 logements »

Mené tambour battant, ce projet initié en 2010 entre en phase opérationnelle. Le 25 mars, après décision de la Commission d'appel d'offres du « dialogue compétitif », le Conseil retient les cinq équipes qui épauleront La Cub durant neuf mois : Groupement OM, Groupement Lacaton-Vassal, Groupement Chemetoff et associés, Groupement 51N4E, Groupement AUC.

Fin avril, quinze sites pilotes situés en lisières urbaines, dans de grands centres commerciaux, en tissu résidentiel ou urbain et autour des pôles d'échanges sont identifiés. Fin décembre, les études sont bien avancées. Les premières réalisations devraient surgir en 2014. Vitrites emblématiques d'une nouvelle façon de penser le logement urbain, elles impulseront une nouvelle dynamique et auront valeur de modèles. Un modèle que la biennale d'architecture 2012 de Rotterdam met à l'affiche.

Tous mobilisés autour de La Cub

Pour accompagner cette montée en puissance, La Cub mobilise les acteurs clés du logement social. Deux conventions d'objectifs sont conclues : en mars, Aquitanis, opérateur historique de l'habitat social métropolitain, s'engage à tripler ses objectifs annuels pour parvenir à 6 000 logements neufs ou réhabilités par an d'ici 2018 (89,6 M€ d'aides de La Cub) ; en juillet, la conférence départementale HLM et La Cub conviennent, pour la même période, d'une stratégie de renouvellement urbain et de revalorisation de l'habitat qui se décline en objectifs chiffrés et organise la mobilisation foncière.

Pour associer plus largement les habitants à ses projets de construction et de rénovation, La Cub et les communes élaborent un nouveau dispositif de concertation. Un accord-cadre quadriennal devrait être signé en 2012 pour mettre à la disposition des communes des équipes d'experts sélectionnées et financées par La Cub.

Logement bis : un toit décent pour tous

Simultanément, La Cub se penche sur la question cruciale de l'accès au logement des plus démunis et de la lutte contre l'insalubrité.

L'accueil plutôt que l'expulsion

Engagée depuis 2010 aux côtés de l'État dans une Maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (MOUS) — solution d'hébergement temporaire et d'accompagnement social d'habitants en recherche d'emploi, de formation ou en vacation — La Cub renouvelle l'expérience. Elle finance à hauteur de 310 000 € la création d'une seconde Mous dédiée aux populations défavorisées de l'agglomération. Fin décembre, sept familles roms avaient trouvé un toit temporaire dans un immeuble communautaire ou dans l'un des dix chalets d'hébergement d'urgence construits par Emmaüs Urgence 33 avec le financement de La Cub.

Face aux difficultés d'accueil des gens du voyage, les élus décident d'intégrer la création et la gestion des aires de grand passage au projet d'élargissement des compétences communautaires. Anticipant ce transfert, La Cub investit 700 000 € dans l'aménagement d'une première aire d'accueil communautaire. D'une capacité de 200 caravanes, ce nouvel espace de 4 hectares ouvre en mai.

Pour en finir avec l'insalubrité

Devant la fin annoncée en mai 2011 de son Programme d'intérêt général (PIG) pour la réhabilitation des logements insalubres privés, La Cub s'engage financièrement dans le programme social 2011 du Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDAL), qui finance des initiatives de lutte contre l'habitat indigne, et dans le projet de la Ville de Bordeaux pour la réhabilitation de 535 logements anciens et 15 hôtels meublés.

La renaissance des quartiers esquisse le futur

Le centre ville franchit le fleuve

Un an et demi après l'attribution de la maîtrise d'œuvre urbaine de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide-Niel à l'agence néerlandaise MRVDV, son architecte emblématique, Winy Maas, présente son projet aux élus et aux habitants. Un projet audacieux qui transformera 35 hectares de friches en un nouveau quartier du centre-ville conjuguant patrimoine, intimité, densité et diversité. Prochaines étapes : la présentation du plan d'aménagement finalisé, la création de la ZAC, et le lancement de la consultation d'aménageur. Le secteur entrera en chantier en 2014 et les premières livraisons de ce programme de 375 000 m² devraient intervenir fin 2015. Historiquement ancrée sur la rive gauche, Bordeaux basculera vers la rive droite, donnant son nouvel équilibre à l'agglomération.

Politique de la ville : La Cub passe à l'animation

Sur cette même rive, le Grand projet de ville (GPV) fait peu à peu éclore un fleuron du développement durable : l'emploi s'y développe (3 000 entreprises et 10 000 emplois en zone franche), le tissu associatif et celui des équipements sportifs et culturels se densifie (inauguration du Rocher de Palmer en 2010), l'offre d'habitat se diversifie (2 600 logements détruits et 6 300 reconstruits), l'espace se restructure autour des 400 hectares du parc des Coteaux. Pour finaliser cette mutation, La Cub prolonge son partenariat avec le GPV jusqu'en 2014 et élabore un programme d'actions pour les quatre communes partenaires : Bassens, Cenon, Floirac et Lormont.

Toujours dans le cadre de la politique de la ville, elle signe avec la ville d'Eysines une convention relative au projet urbain du quartier prioritaire du Grand Caillou et participe, avec l'État, à l'évaluation des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et à l'élaboration d'avenants de prolongation pour la période 2012/2014.

La Cub et les communes optent pour une extension des compétences communautaires qui ferait de La Cub l'animateur et le coordinateur de la Politique de la Ville. Cette option devrait être validée en 2012, préalable à l'élaboration d'un plan d'actions et à l'enrichissement des contrats de co-développement Cub/communes.

Saint-Jean Belcier : première pierre de Bordeaux Euratlantique

Du côté de Bordeaux Euratlantique, le quartier Saint-Jean Belcier (160 ha), dont le dessin est confié début 2011 aux architectes Reichen & Robert et associés, franchit de nombreuses étapes : finalisation du plan guide, lancement des études d'avant-projet et finalisation des études de la nouvelle gare TGV, signature d'un protocole foncier 2012/2017 (vente de 55 biens communautaires pour un montant de 21 M€), élaboration des stratégies sectorielles pour le stationnement, les déchets, les réseaux de chaleur, l'habitat...

Un concours d'urbanisme est lancé pour le secteur de la rive droite Garonne – Eiffel (123 ha).

L'éco-métropole en culture

Candidat à l'appel à projets « Écocité » du Grand Emprunt, le projet Plaine de Garonne (3 240 hectares et 15 % des zones constructibles de l'agglomération) obtient sa labellisation et 5,3 M€ de crédits d'investissement et d'ingénierie « Ville de demain ». Les deux premières opérations incluses dans ce périmètre s'accroissent. Dans le quartier des Bassins à Flot, les projets se multiplient : sept permis de construire sont accordés et quatorze mis en instruction. Pour tenir le rythme, La Cub conclut un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Nicolas Michelin et Associés.

Sur les berges du lac, Ginko, le premier éco-quartier de l'agglomération, accueille ses premiers habitants (341 logements commercialisés fin 2011) et ouvre de nouveaux chantiers : groupe scolaire, chaufferie, siège social Aquitanis, immeubles d'habitation.

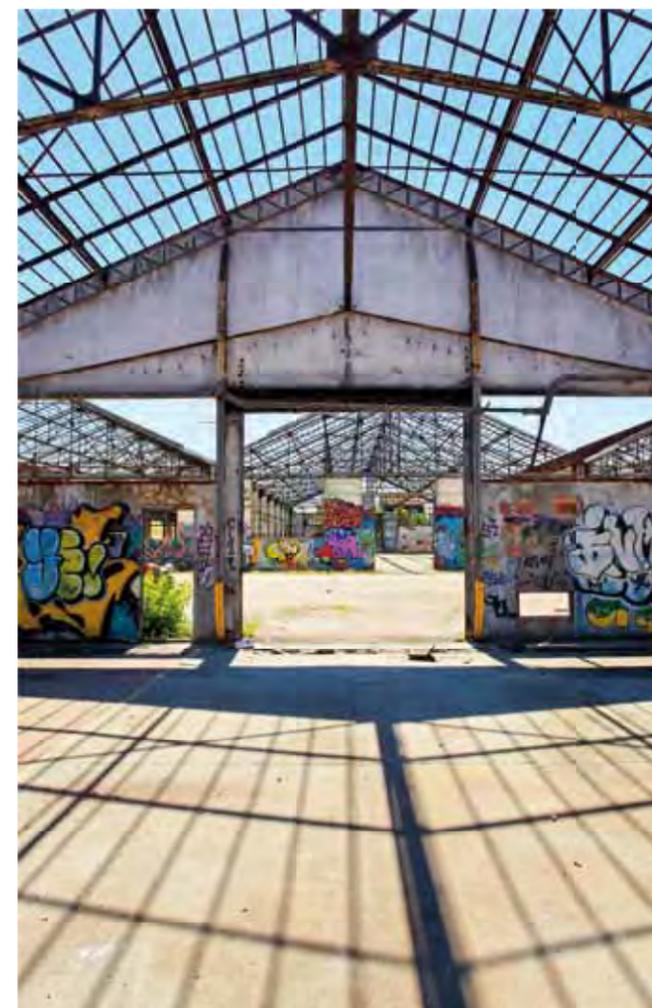
Les « petits » chantiers de proximité

Poursuivant sa politique de revalorisation du cadre de vie, La Cub met en chantier plusieurs opérations d'aménagement et de requalification des espaces publics : hypercentre de Pessac (3,7 M€), espaces publics de Gradignan (7,6 M€), place Ravezies à Bordeaux/Le Bouscat, quartier Libération à Floirac... Elle soutient la recomposition urbaine des quartiers (éco-quartier du Pontet et la Châtaigneraie - Arago à Pessac, Armagnac à Bordeaux, Thouars à Talence, La glacière et Montesquieu à Mérignac) et des centres bourgs (Villeneuve-d'Ornon, Eysines, le Taillan-Médoc).

Plusieurs opérations d'aménagement franchissent également de nouvelles étapes : ZAC Ravezies à Bordeaux (cession de 700 m² de bureaux et commerces), du Tasta à Bruges (cession de 6 892 m² pour un collège) et des Quais à Floirac (cession de 8 544 m² de logements en accession libre et de 665 m² d'activités).

Urbanité et Culture(s)

1 % pour la culture : c'est l'un des douze chantiers prioritaires inscrits au Projet métropolitain de La Cub. Pour atteindre cet objectif, La Cub adopte la délibération lui donnant la compétence de « soutien et de promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » et inscrit la culture à 25 contrats de co-développement 2012/2014. Le travail annoncé se concrétisera en 2012. Le projet de portail numérique des 55 médiathèques du territoire entre en phase active et deux études sont lancées sur la dimension culturelle des projets Bastide-Niel et Cité numérique.



> Glossaire

Plan des déplacements urbains (PDU)

Il détermine l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement, le développement des transports collectifs, l'aménagement des réseaux... Son ambition : assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité des habitants et la protection de leur environnement et de leur santé.

Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Document réglementaire de planification stratégique, il permet aux communes et Communautés d'un même territoire de mettre en cohérence leurs politiques d'aménagement (habitat, urbanisation, protection des espaces naturels, déplacements).

Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

Passé entre l'État et les collectivités territoriales, il engage les partenaires à réaliser des actions concertées qui améliorent le quotidien des habitants des quartiers reconnus comme prioritaires.

Aides à la pierre

Ensemble des aides (prêts aidés ou primes) accordées par l'État et déléguées à La Cub pour favoriser l'investissement immobilier. Ses bénéficiaires sont des maîtres d'ouvrages qui s'engagent à construire des logements aidés.

Plan local d'urbanisme (PLU)

Principal document de planification de l'urbanisme, il détermine les zones constructibles et les normes qui les régissent, les sites plus propices à l'habitat, aux activités économiques et les zones de protection des espaces naturels ou agricoles.

Plan local de l'habitat (PLH)

Établi à l'échelle du territoire communautaire, il définit pour cinq ans les objectifs et orientations, actions et moyens pour répondre aux besoins en logements et assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre entre les territoires.

Zone d'aménagement concerté (ZAC)

Zones dans lesquelles une collectivité ou un établissement public décide d'intervenir pour aménager et équiper des terrains, notamment ceux qu'elle ou il a acquis ou acquerra en vue de les céder ou les concéder à des utilisateurs publics ou privés.

Programme d'aménagement d'ensemble (PAE)

Via ce dispositif, les constructeurs participent au financement total ou partiel d'un programme d'équipements publics qu'une commune, ou un groupement de communes, s'engage à réaliser dans un secteur déterminé. Il vise à répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers en matière de constructions.

Le printemps du Grand Parc
 Conçu dans les années 50, ce quartier de 60 hectares a engagé sa mutation. En octobre, 530 logements ont été mis en éco-rénovation par Aquitanis. Le projet des architectes Lacaton & Vassal prévoit l'installation d'ascenseurs extérieurs pour libérer des surfaces et des salles d'eau agrandies. Un jardin d'hiver privatif sera adjoint aux appartements, participant ainsi au réglage bioclimatique des températures et à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments au-delà de l'objectif Bâtiment basse consommation (BBC). Dans cinq ans, les 2300 logements du Grand Parc auront été éco-rénovés. Mieux, tout le quartier aura changé d'allure avec la création de logements familiaux, de locaux associatifs, de bureaux et de services publics.

- + 23 %** de logements sociaux agréés (3 278)
- 4,8 M€** de cessions foncières au profit de sociétés et offices HLM
- 60 %** des nouveaux logements conventionnés situés en communes déficitaires
- 24 M€** d'aides à la pierre
- 10 000** logements par an en 2014 dont 30% de logements aidés
- 700 000 €** pour la première aire communautaire de grand passage
- 33 M€** d'acquisitions foncières pour les opérations d'urbanisme et le logement
- 865 963 €** de subventions à des manifestations culturelles



DÉPLACEMENTS



Préoccupation quotidienne des habitants, la mobilité est l'un des défis de développement durable sur lequel La Cub se mobilise. En dix ans, la circulation automobile a chuté de 19 % dans l'agglomération et de 40 % sur les quais de la Garonne. La part modale des transports publics (11 %), du vélo (4 %) et de la marche à pied (24 %) ne suffit cependant pas à endiguer la congestion automobile et ses conséquences néfastes.

Pour remédier à cette situation, La Cub investit 205 millions d'euros (M€), lance le très grand chantier de la troisième phase du tramway et ouvre une réflexion d'avant garde : le Grenelle des mobilités pour penser de nouvelles façons de se déplacer.

Tbc : demain l'un des plus grands réseaux européens

Mis en service en 2003, le réseau de transport public Tbc ne cesse d'enrichir son offre pour étendre sa desserte, renforcer son intermodalité, raccourcir les temps de trajets et élaborer des tarifs attractifs. Les résultats sont au rendez-vous et une nouvelle phase de développement s'engage pour rééquilibrer les modes de déplacement à l'échelle urbaine. Objectif : porter à 25 % la part des transports publics dans les déplacements à l'horizon 2025, soit 1 million de passagers quotidiens.

Fréquentation et satisfaction : un bilan positif

Hausse de 6 % de la fréquentation des tramways et des bus, de 1,4 % du service de transport à la demande Mobibus, de 35,1 % de l'utilisation des VCub, (vélos en libre service de La Cub) et de 9,8 % de celle des parcs-relais : déployé en 2010, le nouveau réseau unifié est à présent bien ancré dans la vie quotidienne.

Top départ pour la 3^e phase du tramway

Fin 2010, après trois ans de concertation, la déclaration d'utilité publique de l'extension des lignes A, B, et C du tramway a donné le feu vert à la 3^e phase du tramway. D'ici 2017, 34 km de voies s'ajouteront aux 43,9 km actuels faisant du réseau Tbc l'un des plus étendus d'Europe.

Évalué à 818 M€, ce projet bénéficie de près de 10 % d'aides de l'État : 42,6 M€ accordés en 2009 (Grenelle 1) et 37 M€ en 2011 (Grenelle 2). Son chantier sera mené en trois étapes : d'ici 2014, l'extension des lignes A vers Mérignac (3,6 km), B vers Pessac (3,5 km) et Bordeaux Nord (0,75 km) et C vers Bègles (3,7 km) et Bordeaux Lac (3,4 km) et la création du tram-train du Médoc (7 km) ; en 2016, l'ouverture de la ligne D (10 km); d'ici 2017, l'extension de la ligne C vers Villenave-d'Ornon (1,5 km).

Les premiers coups de pioche sont donnés en mars, la déclaration d'utilité publique de la ligne D est signée en novembre et l'enquête publique sur la création de la ligne tram-train du Médoc est close en décembre. Des dizaines d'appels d'offres sont lancés et des marchés attribués dont celui du matériel roulant (26 rames en tranche ferme et de 5 à 30 en tranche conditionnelle).

Tandis qu'un dispositif de terrain accompagne habitants et usagers au fil du chantier, La Cub prépare les prochaines étapes de cette 3^e phase : la déclaration d'utilité publique du tram-train du Médoc et la concertation pour l'extension de la ligne C vers Villenave-d'Ornon. Elle adopte le Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM), préalable au développement des transports collectifs pour les deux prochaines décennies, et engage quatre études pour étendre les transports en commun en sites propres (TCSP).

Tbc sur l'eau...

Après le tramway, le bus et les vélos, place aux navettes fluviales ! Dès le printemps 2013, trois bateaux-bus de 30 à 40 places assureront deux liaisons rapides entre deux nœuds intermodaux métropolitains et une liaison de cabotage. Pour préparer l'arrivée des quelque 267 000 voyageurs attendus chaque année, La Cub autorise Kéolis, délégataire du réseau, à acquérir trois navires dont 2 catamarans à propulsion hybride électro-solaire (2 M€) et lance la consultation pour la maîtrise d'œuvre de sept pontons.

Rapidité et intermodalité : doublé gagnant pour Tbc

Toujours plus intermodal, le réseau Tbc enrichit sa grille tarifaire de quatre nouvelles formules d'abonnements, avec le réseau VCub (titre « HebdoPlus »), le service d'autopartage Autocool (titre « TBCool ») et le réseau TER (cartes annuelles Modalis « Tout public » et « Jeunes »).

Le réseau Tbc gagne en vitesse commerciale. Un programme d'aménagements du réseau de bus (sites propres, détection anticipée aux feux, arrêts en chaussée, etc.) et de labellisation « Ligne+ » est lancé. Première bénéficiaire, la ligne Liane 3 ravit la pôle position de l'automobile sur son tracé, avec une vitesse de circulation supérieure à 18 km/h. Les résultats du tramway sont plus mitigés : si les lignes A et C accélèrent le tempo, les dysfonctionnements de la ligne B ramènent la vitesse moyenne annuelle 2011 en deçà du seuil des 18 km/h.

Le réseau renforce aussi son accessibilité et sa sobriété énergétique. Fin 2011, outre le réseau dédié Mobibus de transport à la demande (88 520 voyages en 2011), les 89 stations du tramway et 35 des 65 lignes de bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. 70 % des bus circulent au Gaz Naturel de Ville (GNV) et le premier appel d'offres pour l'acquisition de véhicules accessibles et à motorisation hybride gazoil/électrique est lancé (40 bus). Une réflexion est ouverte sur un carburant biogaz issu des boues des stations d'épuration de l'agglomération ou de la décomposition de ses déchets verts.

La Cub change de braquet

Création des VCub, expérimentation du tourne à droite au feu rouge, plan de résorption des discontinuités de sa boucle de 650 km d'aménagements cyclables, convention avec l'association Vélo-Cité : en quelques années, La Cub a rejoint le peloton de tête des agglomérations cyclables et la pratique cycliste se développe rapidement (+16 % en deux ans).

Pour faire du vélo une alternative crédible à la voiture et porter à 15 % sa part modale en 2020, La Cub met en chantier la politique Vélo qui sera adoptée en 2012. De nouveaux projets sont menés à bien, deux nouvelles continuités cyclables, entre Eysines et Blanquefort et vers le complexe sportif de Saint-Aubin de Médoc, ainsi que deux partenariats, l'un avec l'association Vélophonie, l'autre avec l'association Vélo-Cité. Le réseau VCub se dote d'un nouvel espace de stationnement dans le parking de la place de la Victoire et dix stations supplémentaires sont équipées d'un terminal bancaire, ce qui en porte le nombre à 90.

En finir avec la congestion automobile

Malgré tous les efforts consentis par La Cub depuis les années 1990, force est de constater que la politique des transports publics ne suffit pas à endiguer la congestion automobile qui dégrade le quotidien et menace l'agglomération d'asphyxie. Pour en finir avec cette situation, La Cub relance le dossier de la rocade, axe essentiel au fonctionnement de la métropole, et ouvre un Grenelle des mobilités.

Rocade : le dossier redémarre

De 85 000 à 130 000 véhicules/jour dont 6 000 à 18 000 poids lourds : après la forte baisse de 2008, la circulation sur l'anneau bordelais est repartie à la hausse, faisant de ses 45 km et 27 échangeurs un point noir au niveau national. Devant cette dégradation, La Cub relance les négociations avec l'État. Un protocole de « coopération pour la gestion et la modernisation de la rocade » et une première convention de financement pour poursuivre la mise à 2x3 voies (137 M€ dont 34 M€ de La Cub) sont conclus. Ce dossier central de la mobilité métropolitaine est remis sur ses rails.

Grenelle des mobilités : pour de nouveaux modes de déplacements

Remettre en question un système générateur de pollutions et de difficultés économiques et sociales, repenser un modèle de mobilité centré sur la voiture individuelle et l'alternative des transports publics... Autant de sujets que le Grenelle des mobilités, dont le coup d'envoi est donné en décembre, se propose de défricher sous le pilotage de l'a'urba, l'agence d'urbanisme de La Cub. Objectif : définir de nouveaux remèdes et proposer dès 2012 un plan d'actions originales.

Cette démarche engagée dans le cadre de la Coopérative métropolitaine — espace de mise en œuvre collective du Projet métropolitain — est inédite. Sortant du schéma classique de la planification et de l'organisation des transports, elle invente

une méthode de co-production qui associe six collèges représentatifs : l'État, les collectivités locales, les employeurs, les salariés, le monde associatif, et les spécialistes (experts, universitaires, ingénieurs, techniciens). S'y ajoute une manière inédite de poser le problème, avec la priorité accordée à la demande de mobilité plutôt qu'à l'offre de transport.

Des dizaines de documents, études, analyses, bulletins d'actualité, enquêtes, outils de réflexion et démarches partenariales sont versés au dossier et mis en ligne sur le site Internet de la participation citoyenne. Pour enrichir le débat et avancer avec pragmatisme, La Cub organise une journée de travail sur le thème « De la ville automobile à la ville à vivre » et lance deux nouvelles études, l'une sur les déplacements à l'échelle de Bordeaux Euratlantique, l'autre sur les flux de marchandises dans l'agglomération.

Bienvenue dans notre voiture

Mettre davantage de personnes dans chaque voiture pour diviser d'autant la circulation : la solution est évidente mais sa réalisation encore insuffisante. Impliquée depuis plusieurs années dans le développement de l'autopartage, La Cub soutient de nouvelles initiatives.

Partenaire du « Club de la mobilité » créé fin 2009 avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bordeaux et l'Ademe, elle participe à son animation et à l'accompagnement d'une trentaine d'employeurs dans l'émergence, la réalisation et le suivi de Plans de déplacements des entreprises (PDE). Trois PDE sont inscrits au contrat de co-développement des communes d'Artigues-près-Bordeaux, Bassens et Saint-Médard-en-Jalles et plusieurs études sont lancées, dont l'une à l'échelle de l'université. 115 000 salariés et étudiants sont concernés par ces nouveaux projets.

Le site de covoiturage mojecovoiture.com, réservé aux administrations, est ouvert aux établissements engagés dans un Plan de déplacements et son ergonomie revue ; « TBCool » nouveau titre de transport combinant le réseau Tbc et le dispositif d'autopartage géré par l'association AutoCool est mis sur le marché.

Parallèlement, La Cub s'associe aux travaux lancés par le Conseil général pour définir un plan départemental de covoiturage, en lien avec les services de l'État.

Stationnement : une offre étoffée

Le nombre croissant d'abonnés résidents dans les 22 parcs communautaires (11 961 places) constaté en 2010 se confirme, questionnant un modèle économique bâti sur la rotation horaire des véhicules. Prenant acte de ces nouvelles pratiques, la régie ParCub (17 parcs) propose le tarif « petits rouleurs ». Pour rendre ses parcs toujours plus attractifs, La Cub accentue ses contrôles qualité sur les prestations de ses délégataires et élabore une politique de suivi Qualité des parcs gérés par la régie ParCub.

La construction du parking place André Meunier à Bordeaux, dont la livraison est attendue en 2012, débute sous le pilotage de La Cub, et de nouvelles études de stationnement sont lancées sur les secteurs de Talence/Bordeaux, Pessac et Lormont.

La fourrière et l'aéroport changent de mains

Gérée depuis 1975 en régie directe par La Cub, la fourrière du quai du Maroc change de gestionnaire : ParCub, régie d'exploitation de La Cub, en reprend la charge. Prochaine étape de la réorganisation de ce service communautaire : le déménagement induit par la restructuration du quartier des Bassins à flot et la construction du Centre culturel et touristique du vin.

Après annonce par l'État de son désengagement partiel des 60 % de la Société aéroportuaire de Bordeaux Mérignac (SADBM), la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCIB) et les collectivités territoriales actionnaires ont lancé une étude. Pilotée par La Cub, elle doit établir les scénarios de développement de l'aéroport et définir les modalités de sa nouvelle gouvernance.

Bacalan-Bastide et Jean-Jacques Bosc : les rives bientôt réunies

Aussi indispensables qu'attendus, les deux nouveaux franchissements de la Garonne avancent à grandes enjambées.

Entre le pont de Pierre et le pont d'Aquitaine, le pont levant Bacalan-Bastide, géant de 433 m de long, dont 117 m de travée levante, de 45 m de large et de 77 m de haut, surgit du fleuve (pose des embases et îlots de protection) avant de se lancer à l'assaut du vide, rive droite puis rive gauche. Sa mise en service, prévue en 2013, se prépare : La Cub engage les négociations du marché d'exploitation avec Eiffage Constructions Métalliques et s'associe avec le Grand port maritime de Bordeaux et l'organisme professionnel « Pilotage sur la Gironde » pour acquérir un simulateur de navigation 3D, outil d'entraînement des pilotes à l'approche et au passage du pont levant.

Entre le pont Saint-Jean et le pont François Mitterrand, après deux ans d'une concertation exemplaire, le projet de franchissement Jean-Jacques Bosc dont le montant est évalué à 110 M€ est finalisé. Option est prise de bâtir un pont urbain, largement ouvert aux modes de déplacements alternatifs et qui, selon les termes du concours international d'architecture et d'ingénierie lancé en juin, « sera un ouvrage exceptionnel, un ouvrage d'art du XXI^e siècle qui marquera l'histoire urbaine de Bordeaux ». C'est le défi sur lequel planchent les cinq équipes admises à concourir fin 2011. Rendu des copies à l'été 2012.

La LGV prend de la vitesse

La signature, le 11 juin 2011, du contrat de concession avec le groupement Liséa confirme le planning de la Ligne à grande vitesse (LGV) : la ligne sera mise en service en 2017.

La Cub, qui participe au financement global du projet et aux travaux de raccordement à Ambarès-et-Lagrave, prépare cette échéance. Elle conclut un protocole d'accord avec Réseau Ferré de France (RFF), l'État et les communes pour une meilleure coordination des actions. Elle prolonge les études relatives à la réalisation de la LGV au sud de Bordeaux et adopte une délibération relative à la concertation préalable à l'aménagement de la ligne Bordeaux-Sète.

Particulièrement attentive aux problématiques environnementales, La Cub finance la seconde tranche du programme de traitement des zones de bruit riveraines des grandes lignes ferroviaires (1,25 M€ de contribution sur un budget de 7,6 M€).

108 Millions

de voyageurs sur le réseau
Tbc (+ 6 %)

2,7 Millions

d'emprunts de VCub (+ 35,1%)

205 M€

d'investissement pour la voirie
et les transports (y compris
acquisitions foncières)

11 km

de couloirs de bus
supplémentaires

115 000

salariés et étudiants concernés
par les nouveaux projets de plans
de déplacements

18 km/h

de vitesse commerciale pour le
tram et la première ligne de bus
labellisée Ligne+

137 M€

pour désengorger la rocade dont
34 M€ de La Cub

650 km

d'aménagements cyclables

M€ : millions d'euros

Œuvres d'art contemporain : la collection s'enrichit

Depuis 2002, La Cub s'est engagée, en partenariat avec le ministère de la Culture, dans un ambitieux programme de commande d'œuvres d'art contemporain qui accompagne le déploiement du tramway. Placé sous l'égide d'un comité artistique présidé par Alfred Pacquement, directeur du Musée national d'art moderne Georges Pompidou, ce programme a permis l'installation de onze œuvres, éphémères ou pérennes, qui singularisent l'espace public métropolitain. Fin 2011, décision est prise d'enrichir cette collection au fil des travaux de la 3^e phase du tramway. Trois sites sont retenus pour lesquels six artistes sont invités à concourir.

NATURE ET CADRE DE VIE

Réchauffement climatique, étalement urbain, disparition de l'agriculture périurbaine, menaces sur la ressource en eau et la biodiversité, gestion des déchets : la nature et l'environnement se rangent parmi les actions prioritaires de La Cub. Une priorité portée, en 2011, par un niveau record d'investissements, l'adoption des grands actes fondateurs de ses nouvelles politiques Nature et Eau et l'ouverture d'une réflexion collective et prospective sur la place de la nature en ville.

Agenda 21 : c'est voté !

L'élaboration collective de l'Agenda 21 de La Cub, engagée depuis 2009, s'achève en octobre. Réaffirmant « l'urgence de l'action », le document décline les quatre axiomes du développement durable (lutte contre le réchauffement climatique, respect de la biodiversité, cohésion sociale et modes de production et de consommation responsables) en 11 orientations stratégiques et 22 objectifs opérationnels. Sur la centaine d'actions identifiées, 42 composent le premier plan d'action 2012/2014.

Transversal, ce nouveau logiciel de l'action communautaire prône l'éco-exemplarité de La Cub dans toutes ses sphères de compétences. Faisant de la collectivité le moteur d'une nouvelle dynamique locale, il élargit son champ d'intervention par le biais de partenariats avec les communes, les Conseils général et régional, les mondes associatif et économique, les citoyens.

Plusieurs dispositifs de pilotage et de suivi accompagneront le déploiement de cette feuille de route par ailleurs candidate à la labellisation nationale « Agenda 21 local ».

Plan Climat : de la réflexion à l'action

Après une année de concertation et de coproduction, le Conseil adopte à l'unanimité le Plan Climat de La Cub, volet « lutte contre le changement climatique » de son Agenda 21.

Réchauffement climatique et bilan local obligent¹, celui-ci place la barre haut : une baisse de 25 à 30 % des émissions de gaz à effets de serre d'ici 2020 et de 75 % d'ici 2050.

Pragmatisme pour une nouvelle sobriété

Organisée en deux étapes, 2011/2014 et 2014/2020, cette feuille de route fixe quatre axes d'intervention : un aménagement et un urbanisme sobres, le développement des déplacements économes, la baisse des consommations et l'exploitation du potentiel des énergies renouvelables. 42 premières fiches actions organisent l'exemplarité de La Cub dans ses domaines de compétences et sa synergie avec les acteurs concernés. Pragmatique, le Plan Climat décline ses objectifs en indicateurs quantifiables et datés ; il intègre des études prospectives qui contribueront à graduer sa montée en puissance jusqu'en 2050.

L'exemplarité bien partagée

Dès mars, les premières initiatives sont prises. « Les pionniers du climat », programme annuel expérimental d'évaluation du bilan carbone de familles volontaires, est lancé. Objectif ? Proposer des pistes éco-comportementales à tous les habitants. Quatre dossiers sont mis en chantier : le volet Plan Climat des seconds contrats de co-développement Cub/communes, un Programme d'intérêt général (PIG), un Plan Climat d'incitation à l'éco-rénovation (11 millions d'euros/an), un ensemble de prescriptions Qualité environnementale des logements (QEL) et une grille d'éco-conditions des aides aux entreprises.

Simultanément, La Cub poursuit le déploiement du Plan patrimoine durable adopté en 2008 pour réduire de moitié sa consommation énergétique et en autoproduire 7 % d'ici 2020. Tandis que la rénovation Bâtiment Basse Consommation (BBC) des 28 200 m² de l'Hôtel de Communauté s'accélère autour de la mise en exploitation de la récupération des calories dans le collecteur de la Devèze, le chantier de la couverture photovoltaïque de 8 000 m² de toitures communautaires s'ouvre. En deux ans, il se déploiera sur cinq bâtiments pour une production attendue de 299 000 kWh et une recette escomptée évaluée à 94 000 €.

Enfin, conformément au schéma de modernisation du complexe thermique des Hauts de Garonne adopté en 2007, l'appel d'offre pour la conception et la construction de la chaufferie bois/gaz de Lormont (9,8 M€) débute. Interconnectée au réseau de chaleur, cette chaudière d'appoint testera le rendement de la ressource bois énergie et contribuera à accroître la part des énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie métropolitaine.

Sur le chemin de l'Agglo des champs

Le rapport de l'étude confiée à Philippe Quévremont² en 2010 est clair : l'étalement urbain consomme sans relâche les espaces agricoles et naturels périurbains. Mais l'agglomération dispose d'un atout exceptionnel : notamment de vastes zones inondables qui structurent le paysage, abritent un élevage bovin traditionnel, protègent la biodiversité. Des secteurs qui pourraient accueillir de jeunes agriculteurs, répondre à la demande de jardins partagés et constituer le poumon vert de la métropole.

¹ 6,7 teq CO₂/hab./an sur l'agglomération pour une moyenne nationale de 6 teq CO₂/hab./an (données 2007 - Agence Locale de l'Énergie) teq/CO₂ : tonnes équivalent carbone.

² Ingénieur général des Ponts, eaux et forêts, expert pour les ministères de l'Écologie et de l'Agriculture.



Un dispositif plus incitatif

Forte de ce rapport, La Cub adopte un nouveau cadre d'intervention qui met la protection et la valorisation de la nature au cœur du développement de l'agglomération. Huit grandes familles d'opérations sont incluses à ce dispositif financièrement plus incitatif : les acquisitions foncières Nature, les études d'aménagement et de protection des espaces naturels et agricoles, la communication, la formation, les sentiers de découverte, les projets agricoles et d'intégration de la nature dans l'urbain.

Dès février, à la demande de La Cub, le Conseil général met en place un Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels à l'échelle de la vallée maraîchère des Jalles. Fin 2011, une convention 2012/2014 signée avec la Chambre d'agriculture de la Gironde relance l'activité agricole de proximité. Enfin La Cub acquiert les 86 hectares de zones humides de Parempuyre et relance le projet du parc des Jalles.

55 000 hectares pour la nature

Pour s'assurer que la nature sera l'un des piliers de la métropole millionnaire, La Cub décide de s'engager plus avant et mobilise toutes les énergies.

Pour nourrir cette réflexion d'un foisonnement d'idées et d'initiatives, La Cub annonce, en décembre, la consultation *55 000 hectares pour la nature*. Pendant du projet *50 000 logements autour des axes de transports collectifs*, ce nouveau dialogue compétitif débutera en 2012.

Inondations : un risque au rang des priorités

Avec un quart de son territoire sous les plus hautes eaux de la Garonne, La Cub attache la plus grande attention aux risques de catastrophes naturelles. Sans attendre la révision du Plan de prévention des risques inondations en 2014, plusieurs actions sont engagées.

Les élus souscrivent à l'unanimité au projet de prise de compétence pour la protection contre les inondations fluvio-maritimes. Un partenariat est noué avec l'État, le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde (Smiddest) et le syndicat mixte du Scot de l'aire métropolitaine bordelaise pour une meilleure connaissance des phénomènes d'inondations. Une réflexion est engagée à l'échelle de l'estuaire qui aboutit, fin 2011, au dépôt d'un dossier d'intention de Programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI) dont la version définitive est attendue en 2013.

Enfin, pour sensibiliser la population, le dispositif de télécontrôle Ramsès (Régulation de l'assainissement par mesures et supervision des équipements et stations) ouvre un espace pédagogique. Écoliers et habitants peuvent y découvrir un dispositif reconnu à l'échelle nationale et internationale et qui, en vingt ans, a permis d'anticiper ou de gérer près de 300 événements pluvieux.

Le nouvel avenir de l'eau

Convaincue que l'eau constitue un bien commun dont le service public doit se réappropriier les enjeux, La Cub mène depuis 2005 un travail de fond pour assumer pleinement sa mission d'autorité organisatrice des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Grâce aux efforts entrepris avec le délégataire Lyonnaise des Eaux, les résultats sont encourageants : réduction de 6,2 Mm³ des prélèvements depuis 2007, baisse de la consommation d'eau potable (-0,16 %) malgré un accroissement de 2,84 % du nombre d'usagers (239 835 en 2011), accroissement du nombre d'usagers du réseau d'assainissement collectif (+1 % soit 714 556 abonnés) et quasi achèvement du contrôle du réseau non collectif (2 300 contrôles sur 2 447 installations). Progrès également encourageants pour la régie du service de l'eau industrielle qui raccorde un 20^e établissement et franchit le seuil du million de m³ distribués.

Mais La Cub entend aller plus loin. Après deux ans de consultations, de concertation et de réflexion, elle arrête sa stratégie de l'eau pour les 20 ans à venir et décide de prendre en main sa mise en œuvre via le retour en régie publique de l'ensemble du service de l'eau à l'horizon 2018.

Cinq priorités pour plus de protection et de partage

La stratégie communautaire de l'eau pour les deux prochaines décennies, synthétisée dans le Livre blanc remis aux élus lors de la Journée mondiale de l'eau, est adoptée fin 2011. La préservation de la ressource et la protection des milieux aquatiques naturels constituent les piliers de ce nouvel avenir, mais priorité est aussi donnée à l'affirmation du rôle d'autorité organisatrice de la collectivité, au développement d'une nouvelle gouvernance de l'eau et à la prise en compte de l'eau dans les grands projets urbains.

Des objectifs chiffrés sont fixés parmi lesquels : la réduction des consommations (-13 litres/jour/hab.) et des fuites (-2,37m³/jour) ou le développement de nouvelles ressources à hauteur de 10 Mm³.

Le choix de la régie publique

Face aux échéances de ses contrats avec Lyonnaise des Eaux pour l'affermage du service de l'assainissement (au 31/12/2012) et la concession du service de l'eau (révision ou confirmation de l'échéance au 31/12/2021 avant février 2015), La Cub s'inscrit, en juillet, dans la perspective d'une reprise en régie publique de ces deux services à l'horizon 2018.

Après étude et analyse comparée de 8 puis de 6 scénarios répartis entre régie et délégation, le Conseil opte pour la régie du service de l'assainissement et décide d'une délégation de transition de six ans à compter du 1^{er} juillet 2013. Ce nouvel

affermage sera mis à profit pour préparer la sortie anticipée du contrat de concession du service de l'eau, examiner et résoudre les différents écueils techniques et sociaux inhérents au passage en régie, organiser la montée en puissance des effectifs communautaires et organiser la gouvernance de la future régie avec la création d'une société dédiée, ouverte aux usagers et aux associations.

L'eau, un bien public

Au cours de l'année, La Cub s'investit plus avant pour l'accès de tous à l'eau potable. Tandis que s'achève le 7^e projet de coopération internationale pour la production d'eau potable, elle s'engage à signer le pacte d'Istanbul qui reconnaît l'eau comme un bien public dont l'accès doit être garanti à tous. Elle renouvelle sa contribution au fonds départemental Solidarité Eau et conclut une convention de raccordement au réseau communautaire avec Cabanac et Villagrains, communes affectées par des difficultés d'approvisionnement lors des pics de consommation.

L'assainissement XXL

26 mois après le lancement du chantier hors normes de reconstruction/extension de la station Louis Fargue à Bordeaux, la filière eau-temps sec entre en service fin 2011. Plus de deux ans de travaux sont encore nécessaires pour la réalisation des équipements temps de pluie et d'une partie de la filière boue. Au total, 96,1 M€, dont 19,2 M€ de subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne, seront investis par La Cub pour mettre en conformité cet équipement et augmenter ses capacités de traitement (objectif : 210 000 m³/j par temps sec et 66 500 m³ supplémentaire par temps de pluie). Ce chantier, exemplaire sur le champ du développement durable, s'achèvera mi 2013.

Déchets : faire plus pour produire moins

Depuis le lancement du plan TRIVAC³ en 1993, La Cub a multiplié ses efforts pour limiter et valoriser les déchets de l'agglomération. Mais la Loi Grenelle 1 et le résultat de 2011 (335 kg/hab./an d'ordures), après dix ans de baisse continue, imposent de mobiliser de nouveaux moyens. Objectifs 2015 : réduire de 7 % la production d'ordures ménagères par habitant et porter à 45 % le taux de recyclage (+10 %).

Tous mobilisés autour de la prévention

Pour parvenir à ces objectifs, La Cub signe un accord partenarial avec l'Ademe pour l'élaboration et la mise en oeuvre de son Programme de prévention des déchets (PLPD). Doté de 5,2 M€, il associe tous les acteurs autour de cinq axes clés : l'exemplarité, la sensibilisation du public, le soutien à la récupération des matériaux, la gestion des déchets d'activités économiques et celle des déchets dangereux. Les habitants sont invités à participer à cette réflexion par le biais d'une nouvelle démarche de participation citoyenne et trois accords sont conclus avec l'Ademe, Éco-emballage et la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Gironde.

Premières initiatives innovantes

Deux actions pilotes sont engagées : La Cub décide de mettre en oeuvre un premier écopoint de dépôt collectif des déchets non collectés (encombrants...). Et tandis que l'extension de la collecte sélective en porte-à-porte s'achève avec l'équipement des deux dernières communes non incluses au dispositif (Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Louis-de-Montferrand), le premier appel d'offres pour l'acquisition de composteurs individuels et bio-sceaux est lancé.

³ TRIVAC : Trier, Recycler, Incinérer, Valoriser, Communiquer

4,5 M€

de crédits Nature dans le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2012/2016

200

participants aux 8^e rencontres du Réseau Nature de La Cub

10 Millions de m³ de ressources en eau à trouver

± 25 000

habitants connectés au réseau de chaleur public

1,25 M€

pour le traitement des zones de bruits aux abords des grandes lignes ferroviaires

+2,84 %

d'abonnés au service public d'eau potable et -0,16 % de consommation

12 000

Juniors du développement durable

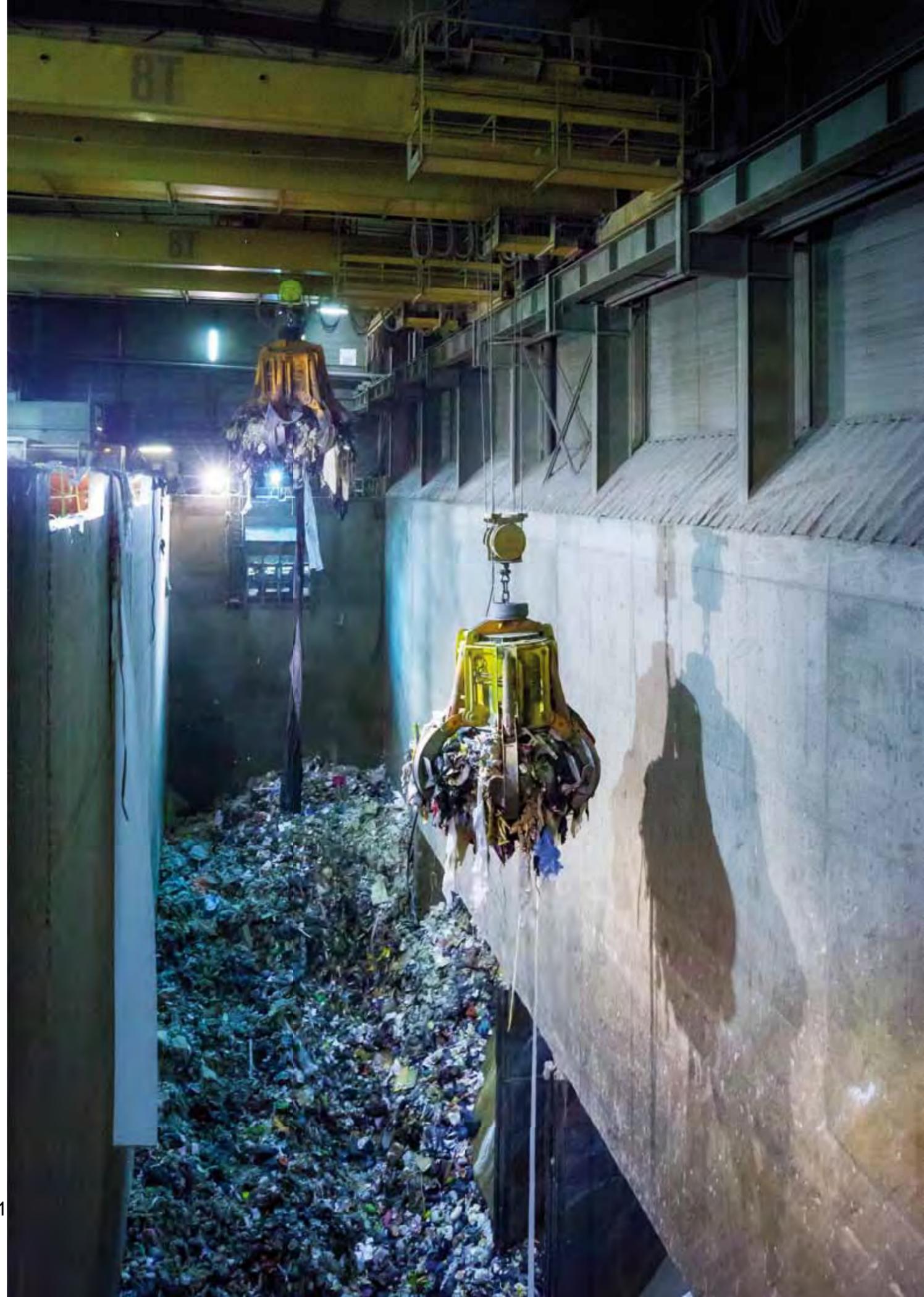
41 100 000

abeilles sentinelles de l'environnement et

75

ruches au programme apicole de La Cub

M€ : millions d'euros



Les Juniors du DD à l'Université

Onze ans après son lancement, le dispositif pédagogique des Juniors du développement durable (12 000 écoliers et 500 000 € de subventions) enrichit son offre avec le programme « Les juniors philosophent ». Développé avec l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III, il invite les jeunes à réfléchir sur les thèmes de la liberté, de la responsabilité environnementale ou de la pauvreté. www.juniorsdudd.lacub.fr

Bzzz Bzzz !

Face aux menaces qui pèsent sur les abeilles, La Cub s'investit dans la protection de ces insectes pollinisateurs. Elle signe la charte « Abeille, sentinelle de l'environnement », programme national porté par l'Union nationale de l'apiculture française, et lance un projet apicole autour de trois axes : sensibilisation du grand public, soutien à la profession apicole et lutte contre le frelon asiatique. Les six premières des 75 ruches de ce projet sont installées à Eysines et Pessac.

GOVERNANCE

Redéploiement des services, extension des compétences, amplification des partenariats et de la co-construction, réflexion sur la gestion des services publics : La Cub accélère son adaptation. Elle se rapproche des usagers pour améliorer la qualité de ses services et encourage le dialogue avec les habitants pour stimuler les idées et enrichir les expertises. Elle renouvelle sa coopération avec les communes et organise la reprise en gestion directe des grands services publics pour optimiser l'action publique.



Des équipes en ordre de marche

Le 1^{er} février, l'organisation des services communautaires adoptée en juillet 2010 se déploie.

Quatre pôles stratégiques regroupant les services et directions autour des lignes de force de la politique communautaire font désormais écho aux priorités de l'agglomération : Proximité, Développement durable et Rayonnement métropolitain, Mobilité, Dynamiques urbaines. Les pôles Finances et Administration générale veillent à la mobilisation optimale des ressources humaines, financières et techniques ; la direction du Pilotage de l'activité et des projets accompagne les équipes dans la mise en place d'outils performants.

Sur le terrain, quatre nouvelles directions territoriales, interlocutrices privilégiées des habitants et des entreprises, déclinent les politiques publiques et neuf centres de gestion assurent la maintenance et l'entretien de l'espace public.

Pour accompagner ce redéploiement, 257 postes sont pourvus en 2011 par mobilité interne et 123 par recrutements externes (112 fonctionnaires et 11 contractuels) ; 1 752 agents suivent une formation pour un total équivalent à 40 789 jours de formation.

La Cub étend son action

La Cub élargit son champ d'action, mais émet un avis mitigé sur les propositions inscrites au projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Une capacité d'action libérée

Sous l'égide du Comité stratégique de la conduite du changement, la répartition des compétences entre La Cub et ses 27 communes est clarifiée.

Après avis favorable du Conseil, un premier train de compétences partielles ou totales est acté en novembre (soutien et promotion des actions culturelles du territoire, aires de grand passage, archéologie préventive, aménagement numérique et réseaux publics de chaleur et de froid) pour un changement effectif en 2012. Huit autres transferts (sport, tourisme, parcs de stationnement, politique de la ville, nature et biodiversité, inondations, enseignement supérieur et recherche, propreté/plantations et mobilier urbain) sont à l'étude.

Le principe d'autodétermination réaffirmé

Consultée par l'État sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale, La Cub réaffirme le pouvoir d'initiative des collectivités territoriales à modifier leur périmètre. En novembre, faute d'avoir obtenu de l'État les éléments d'appréciation financière de son projet, La Cub émet un avis défavorable à la proposition de création d'une métropole élargie et deux avis réservés, l'un sur l'intégration de la commune de Martignas-sur-Jalle, l'autre sur la réorganisation des syndicats de coopération intercommunale de l'eau, de l'assainissement et des déchets.

La mécanique amplifiée du co-développement

Un bilan plus que satisfaisant

Fin 2011, les premiers contrats de co-développement Cub/communes (2009/2011) sont réalisés à 70 % : plus de 420 des 600 opérations prévues sont achevées ou en passe de l'être. En trois ans, plusieurs millions d'euros auront ainsi été investis pour construire des grands équipements, moderniser les services urbains et développer l'économie locale.

Et plus de 1 000 opérations dans les cartons

En 2011, La Cub amplifie et améliore ce dispositif. Après une centaine de réunions, les 27 contrats de seconde génération (2012/2014) sont prêts. 1 063 actions y sont inscrites, dont 734 sous maîtrise d'ouvrage communautaire. 20 % d'entre elles couvrent de nouveaux champs d'intervention : aménagement numérique, commerce de proximité, manifestations culturelles, vélo en ville, espaces naturels et protection de la biodiversité.

Une métropole fabriquée par et pour tous

Nouveaux enjeux, aspirations et contraintes : l'agglomération millionnaire durable résultera de solutions elles aussi nouvelles. Pour les susciter, La Cub fait de la participation citoyenne un pilier de sa gouvernance.

Les habitants et usagers ont la parole

Bien au-delà des obligations légales, la participation du plus grand nombre est encouragée par le renforcement du dialogue (rencontres, forums, débats) et le développement du site internet participation.lacub.fr

Chacun est invité à donner son avis sur les projets d'agglomération et ceux menés dans les communes et les quartiers, ainsi qu'à s'associer aux réflexions engagées sur les politiques communautaires de l'eau, de la nature, des déchets et des transports et sur les modes de gestion des services publics.

De la Fabrique à la Coopérative métropolitaine

Dans le prolongement de la réflexion prospective collective Bordeaux Métropole 3.0 menée en 2010, toutes les forces citoyennes sont conviées à se joindre à l'élaboration du Projet métropolitain au sein de la Fabrique métropolitaine.

Après une première étape de versement de contributions à laquelle participent une cinquantaine de communes, partenaires institutionnels, représentants de la société civile et établissements scolaires, le débat public s'ouvre. Chacun est invité à exprimer ses attentes et ses propositions lors des Rencontres métropolitaines (mai-juin 2011) et à émettre son avis par écrit via un questionnaire diffusé dans les mairies, les directions territoriales, par voie de presse et sur le réseau Internet de La Cub.

Le Projet métropolitain ainsi amendé et complété est adopté fin 2011 ; 15 000 personnes y auront contribué. Une nouvelle étape de co-construction s'ouvre qui permet à chacun de participer à la mise en chantier de ses douze projets prioritaires au sein de la Coopérative métropolitaine. Un premier dossier est ouvert : le Grenelle des mobilités.

C2D : le garant de la participation et de la concertation

À la veille du renouvellement d'un tiers de ses membres, le Conseil de développement durable de La Cub (C2D) présidé par la philosophe Fabienne Brugère, dresse son bilan. À son actif : la charte de la concertation, outil incontournable des grands projets de La Cub, une radioscopie du territoire et le lancement de débats d'agglomération autour des *Cafés de la controverse*.

Durant les trois prochaines années, le C2D souhaite exercer une fonction de garant de la participation et de la concertation, accentuer le recours aux expertises citoyennes et s'impliquer davantage dans les débats d'agglomération. Pour mener à bien ces missions, son recrutement sera élargi à des citoyens non élus nommés par désignation, appel à candidature ou tirage au sort.

Web aggro : l'agglomération partagée

Lauréate du label 2011 des « Territoires innovants », La Cub poursuit ses efforts pour une agglomération 100 % numérique. Elle densifie son réseau de sites et d'applications Internet et rend accessibles toutes ses données publiques. Son objectif : faire de la toile communautaire un outil efficace de la gouvernance citoyenne et un support de l'innovation locale.

La toile, source d'information et vecteur de participation

En 2011, les sites Circulation et Participation du web communautaire font peau neuve et le site 3^e phase du tramway est mis en ligne. Fin 2011, le réseau Internet de La Cub compte quatre sites d'information, de dialogue et d'applications pratiques auxquels s'ajoute un portail Netvibes, porte d'entrée vers toute l'actualité de La Cub et de son territoire.

La Cub à données ouvertes

Se saisissant du concept anglo-saxon de l'Open data, La Cub ouvre ses données publiques pour améliorer la transparence et le partage de l'information. En juin, le site data.lacub.fr est mis en ligne.

Formidable mine d'informations sur les déplacements, l'environnement, l'eau, l'assainissement et l'urbanisme, cette banque de données compte déjà plus d'un million d'objets numériques et trente applications auxquels s'ajoutera en 2012, la cartographie de l'Agglo 3D.

12
compétences en cours de transfert

2 760
agents,

320
recrutements et

40 789
jours de formation

1 100
procédures de marché public engagées

393 M€
de marchés attribués dont

41,8 M€
pour le premier exercice des directions territoriales

+ de 157 000 tonnes
d'ordures ménagères collectées

1 875
interventions des équipes d'astreinte

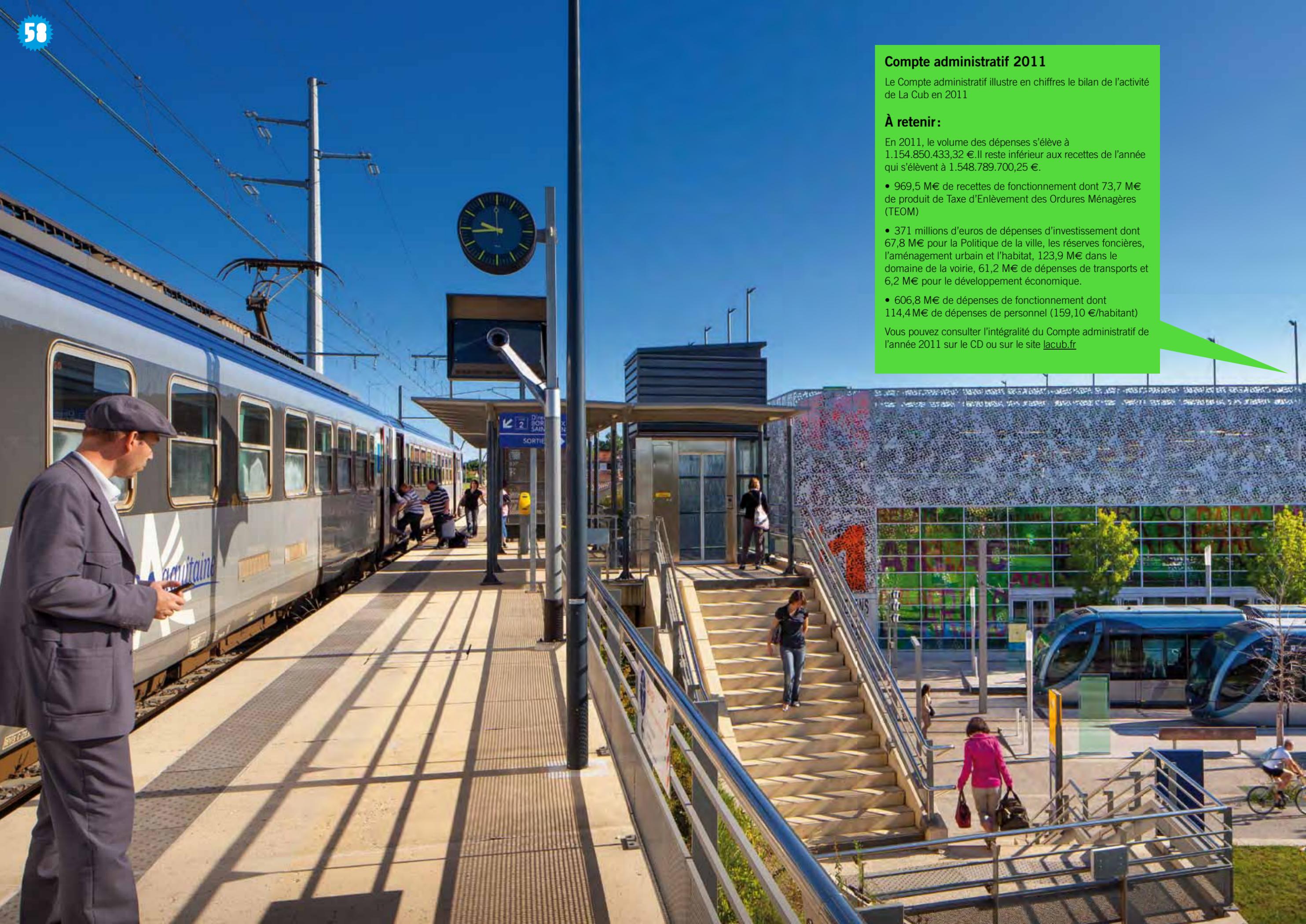
10 158
panneaux de signalisation posés

1 063
fiches actions inscrites aux 2^e contrats de co-développement

15 000
participants pour la Fabrique métropolitaine

1 100 000
objets numériques en Open data

207 592
repas servis dans les deux restaurants communautaires



Compte administratif 2011

Le Compte administratif illustre en chiffres le bilan de l'activité de La Cub en 2011

À retenir :

En 2011, le volume des dépenses s'élève à 1.154.850.433,32 €. Il reste inférieur aux recettes de l'année qui s'élèvent à 1.548.789.700,25 €.

- 969,5 M€ de recettes de fonctionnement dont 73,7 M€ de produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- 371 millions d'euros de dépenses d'investissement dont 67,8 M€ pour la Politique de la ville, les réserves foncières, l'aménagement urbain et l'habitat, 123,9 M€ dans le domaine de la voirie, 61,2 M€ de dépenses de transports et 6,2 M€ pour le développement économique.
- 606,8 M€ de dépenses de fonctionnement dont 114,4 M€ de dépenses de personnel (159,10 €/habitant)

Vous pouvez consulter l'intégralité du Compte administratif de l'année 2011 sur le CD ou sur le site lacub.fr



Conception



Bureau d'Intervention
Graphique de la direction
de la Communication
de la Communauté urbaine
de Bordeaux

Direction artistique

Franck Tallon

Conception graphique

Franck Tallon
Pauline Pillot
Laurent Grislain

Rédaction

Sandrine Paringaux
et direction de la Communication
de la Communauté urbaine de Bordeaux

Cartographie

La Cub

Crédits photographiques

Sabine Delcour, Christophe Goussard, Arthur Péquin

Impression

Korus Édition

tiré à 2600 exemplaires
août 2012

**COMPTIE
ADMINISTRATIE
2011**

2011, première année de pleine application de la réforme de la fiscalité locale

Compte Administratif 2011

> En résumé

> **Un volume de recettes et de dépenses de nouveau supérieur, en mouvements réels, au milliard d'euros.**

> Des recettes de fonctionnement, dont la structure se trouve modifiée du fait de la réforme de la Taxe Professionnelle (TP) et qui approche le milliard, avec une évolution, hors produits de cession et reprise de provisions semi-budgétaires, plus dynamique qu'en 2010 (+4,66 % pour 2,49 % en 2010 et +2,44 % en 2009) en raison notamment de l'évolution du Versement Transports (VT), un produit issu de la nouvelle fiscalité (257 M € dont 6,9 M € de rôles supplémentaires de TP), qui ne représente plus que 26,88 % des recettes de fonctionnement hors produits de cession et reprise de provisions alors que par exemple, le produit de la TP en représentait 40,06 % en 2009, une évolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM (73,7 M €) à taux constants de +3,44 % pour +2,90 % en 2010 et +4,04 % en 2009, un produit du VT (150,7 M €) qui évolue, (au taux de 2 % depuis le 01/01/2011) de 15,14 % (pour 9 % en moyenne dans les Communautés urbaines) et à taux constant (1,80 %) de +3,63 % pour +2,95 % en 2010, et +2,04 % en 2009.

> Des dotations de l'État qui pèsent pour **55,5 %** (311.984.451 €) dans l'ensemble Fiscalité/Dotations [(562.035.629 € hors fiscalité et dotation affectées (TEOM et Dotation Générale de Décentralisation DGD Transports scolaires)] pour 37 % en moyenne sur la période 2007/2010, la **fiscalité** (hors rôles supplémentaires) en représentant **44,5 %** (250.051.178 €).

> **Un montant d'investissement mandaté en 2011 de 371 M € meilleur millésime depuis 2008. Hors les investissements afférents au tramway, 2011 constitue, en volume mandaté (342 M €), le meilleur millésime atteint depuis 2001, 2010 étant jusqu'ici le point culminant (304 M €). C'est aussi le meilleur résultat enregistré sur le Budget Principal (264 M €).**

> Un taux global de réalisation des crédits d'investissement encore amélioré (**53,27 %** pour 49,96 % en 2010 et de **56,37 %** pour les investissements directs) mais encore perfectible avec, toutefois, de très bons résultats dans certains domaines (taux > à 60 voire 80 %). Des **restes à réaliser** de dépenses et de recettes d'investissement en net recul (Dépenses : 228,5 M € pour 258,6 M € en 2010 et 289,2 M € en 2009) ; Recettes : 117,7 M € (dont 106,6 M € d'emprunts) pour 191,3 M € en 2010 (dont 181,5 M € d'emprunt).

> Des dépenses globales de fonctionnement qui continuent d'être maîtrisées. Elles évoluent, en première lecture, de **2,29 % pour 1,16 % en 2010) mais après neutralisation sur les deux exercices, des dépenses de redistribution, des dépenses exceptionnelles, des provisions semi-budgétaires constituées, des dépenses des Budgets Annexes à comptabilité de stock et des dépenses de la fourrière pour que le périmètre soit comparable, cette évolution se trouve ramenée à +1,35 % pour +2,41 % en 2010.**

> Une Communauté qui a assuré une nouvelle fois sa fonction de redistribution de ressources ou de péréquation horizontale auprès de ses communes avec une **dotation de solidarité** de 34,2 M €. Chaque commune a vu sa dotation évoluer de 2,5 % par rapport à celle de 2010.

> Une contribution forfaitaire au Réseau Tbc, (157,2 M € pour 153,2 M € en 2010) qui évolue de 2,62 % avec des recettes d'exploitation (51,7 M € pour 46,7 M € en 2010) qui progressent de 10,79 %. Un déficit global qui s'établit à 105,5 M € pour 106,5 M € en 2010, soit une diminution de -0,95 %. Un taux de couverture (recettes/dépenses) qui progresse de 2,42 point et s'établit à 32,88 % en 2011. Un déficit structurel (hors les incitations tarifaires et mesures sociales) qui s'établit à 75,2 M € pour 76,9 M €, en 2010, soit une diminution de -2,15 %.

> Une contribution financière (55,1 M €) de La Cub au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours SDIS qui a évolué en 2011 de 1,27 %.

> Des dépenses de personnel (114,4 M €) à l'évolution (**+1,72 %**) bien inférieure à celle enregistrée en 2010 et dont l'évolution demeure raisonnable (**+2,35 %**) après neutralisation sur les deux exercices des salaires des agents de la fourrière pour une évolution moyenne en 2011 dans les CU de **+3,10 %**.

> Des financements fléchés et mis en réserves (175,5 M € dont 103,4 M € pour le seul Budget Annexe Transports et la 3^{ème} phase) pour la réalisation de diverses actions principalement d'investissement. Un excédent d'actif disponible de 92,5 M € (pour 122,7 M € fin 2010) dont 32,6 M € en section d'investissement et 59,9 M € en section de fonctionnement, essentiellement situé sur le Budget Principal à hauteur de 55,564 M €. Cet excédent permettra de financer au Budget Supplémentaire 2012 des nouvelles actions et mais aussi d'atténuer les besoins d'emprunt

› **En cette fin de première année d'application du nouveau régime fiscal s'appuyant sur la Contribution Économique Territoriale (CET) et un panier d'autres ressources où les dotations de l'État sont prépondérantes, avec la neutralisation budgétaire entre les deux régimes fiscaux assurée par la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle DCRTP et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources FNGIR, les indicateurs financiers de La Cub demeurent encore satisfaisants (encours de dette en baisse. Épargne de gestion, Épargne brute, Épargne nette, ratio de capacité de désendettement en amélioration, etc...).**

› Mais il serait toutefois prématuré d'en déduire que La Cub est un îlot de prospérité dans un contexte de crise économique et financière. En effet, les comptes administratifs se distinguent toujours par un effet retard mais même s'ils ne se voient pas encore clairement, certains éléments sont désormais inscrits dans les fondamentaux de La Cub comme la moindre dynamique de ses ressources et sa plus grande dépendance vis-à-vis des dotations de l'État confirmées par les chiffres de 2012, éléments qui ne tarderont pas à faire sentir leurs effets alors que par ailleurs, notre Établissement est engagé dans des programmes d'investissement importants dans une période qui se caractérise par, outre le renchérissement des conditions proposées, la raréfaction des financements du fait du retrait des banques du financement local.

L'enjeu financier des prochaines années pour La Cub va donc être de maîtriser le rythme de réalisation de tout ce qu'elle a décidé de faire, tout en continuant à contenir ses charges de fonctionnement qui devront toutefois prendre en compte les charges induites par les investissements nouveaux réalisés et les décisions de transfert de compétence.

> 2011, première année de pleine application de la réforme de la fiscalité locale

Comme la revue Focus de l'association des Communautés urbaines (ACUF) ne manque pas de le rappeler dans son numéro 14 de juillet 2012, l'année 2011 constitue la première année de pleine application de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la Taxe Professionnelle (TP) et son remplacement par un panier de ressources composé d'impôts économiques acquittés par les entreprises avec la Contribution Économique Territoriale (CET), elle-même constituée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), d'impôts ménages transférés d'autres collectivités avec la part départementale de Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, d'allocations compensatrices de TP/CFE/Ménages, le tout étant complété par un dispositif composé de deux dotations : la Dotation budgétaire de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et la Dotation du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) versée ou retenue selon que la collectivité ou l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) figure au rang des « gagnants » ou « des perdants » de la réforme.

Ces deux dernières dotations permettent de garantir, pour chaque collectivité, mais sans perspective de croissance, son niveau de ressources antérieur à la réforme.

[Conséquence également de cette réforme, 2011 a été également l'année de la conception du dispositif national de péréquation avec la création du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales \(FPIC\)](#) devant s'appliquer à compter de 2012 et monter en puissance jusqu'en 2016 pour atteindre un milliard d'euros à cet horizon.

[Dans ce contexte mouvant, les Communautés urbaines ont continué à faire preuve de prudence et de rigueur dans leur gestion tout en affirmant leur rôle moteur dans le développement du territoire.](#) Elles se sont ainsi attachées à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement sur lesquelles elles disposent de leviers d'action. Parallèlement, tout en faisant preuve d'une grande modération dans l'utilisation du levier fiscal auprès des ménages en cette période de crise, les Communautés urbaines ont réaffirmé avec force leur rôle de pilote de l'aménagement du territoire. Leurs dépenses d'investissement ont, en effet, fait un bond de 13,4 % pour dépasser les 3 milliards d'euros.

[Pour autant, et sans préjuger d'autres réformes qui pourraient changer à nouveau la donne financière, des inquiétudes se font jour](#) en raison d'une part, du poids prépondérant des dotations de compensation de l'État susceptible de réduire la dynamique d'évolution de leurs ressources fiscales qu'elles connaissent pour la plupart avec la Taxe Professionnelle et d'autre part, de la raréfaction et du renchérissement du crédit aux collectivités

locales. Cette situation, s'il n'y est pas remédié, risque de briser le dynamisme dont les Communautés urbaines font preuve depuis de nombreuses années et, plus largement, de mettre en danger l'investissement des collectivités locales, dont on sait qu'il représente près des trois quarts de l'investissement public. C'est tout le sens des initiatives portées par l'Association des Communautés urbaines de France aux côtés des autres associations d'élus que de promouvoir, à côté des établissements bancaires historiques et du nouvel établissement créé en commun par la Banque Postale et la CDC (Caisse des Dépôts et des Consignations), des solutions complémentaires. Il en est, ainsi, par exemple, du projet de création, espérée prochainement, de l'agence de financement des investissements locaux.

[En 2011, les collectivités ont, en effet, vu, avec la crise des dettes souveraines et de liquidité qui s'en est suivie, voler en éclats les facilités obtenues depuis le milieu des années 80 pour optimiser leur gestion financière.](#)

Elles ont vu le retrait ou la disparition de prêteurs, le resserrement du crédit, la réduction des volumes et des durées des prêts bancaires, une forte dégradation des marges, la disparition des lignes de trésorerie, des Contrats de Financement Long Terme Renouvelables, des lettres de crédits pour sécuriser les restes à réaliser d'emprunts, ...

Comme en 2008, une nouvelle intervention de l'État s'est avérée nécessaire pour leur venir en aide et leur permettre de lever les emprunts nécessaires au bouclage de l'exercice 2011 en attendant la création de la Banque Publique du Développement Local et de l'Agence de financement des investissements locaux.

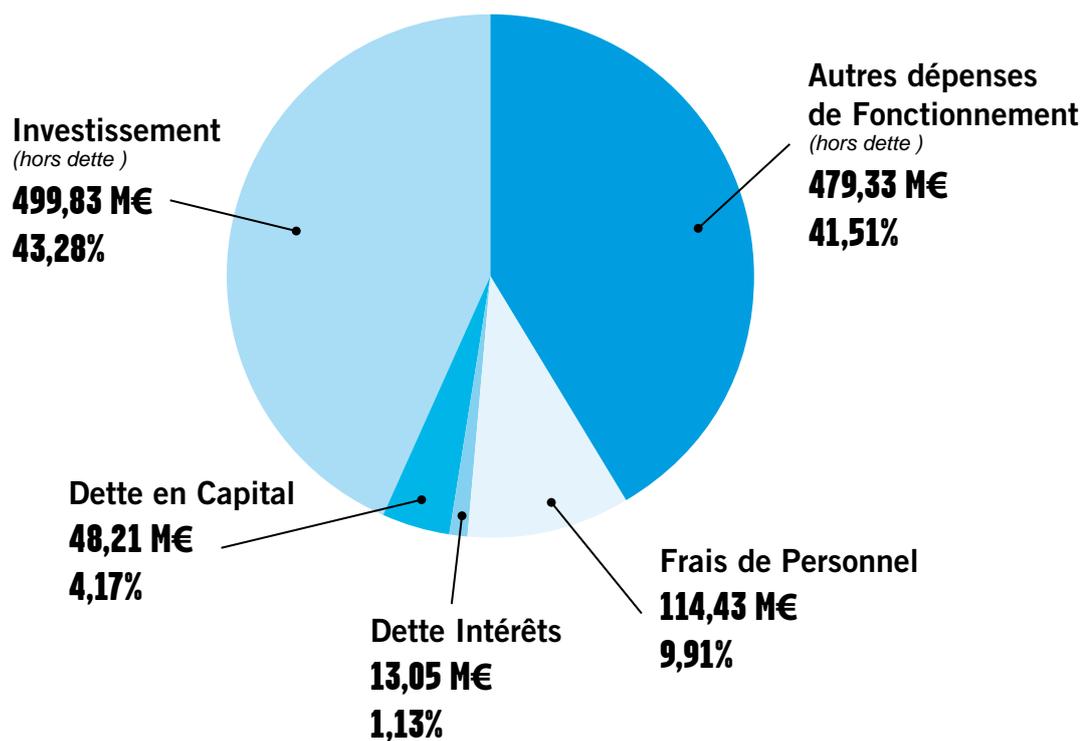
L'Agence de financement des investissements locaux, pour laquelle un appel solennel a été lancé par les associations d'élus le 23 mai dernier, doit permettre aux collectivités de diversifier leurs sources de financement et de limiter, ainsi, les conséquences de la rareté des liquidités.

[La Communauté urbaine de Bordeaux n'échappe pas à cet environnement.](#) Elle participe, elle-même, à la constitution des tendances qui se dégagent pour les 16 Communautés urbaines en se situant, soit au-dessus, soit en dessous des moyennes dégagées pour les principaux indicateurs de mesure de gestion ou de niveau d'activités.

Total mouvements réels

1 154,85 M€

Dépenses grandes masses mouvements réels



> Un volume de recettes et de dépenses, de nouveau supérieur au milliard d'euros

En 2011, dans un environnement encore peu favorable, la Communauté urbaine a confirmé, une fois de plus, son rôle d'acteur économique primordial au service du développement local et du soutien de l'emploi.

Les **recettes et dépenses réelles** culminent à un niveau élevé avec :

> des **recettes totales** d'un montant de **2.201.340.130,85 €** et des dépenses totales d'un montant de **1.807.400.863,92 €**, en mouvements budgétaires.

> un **montant de recettes réelles de 1.548.789.700,25 €** pour 1.435.295.748,37 € en 2010, en **progression de 7,91 %**

> un **montant de dépenses réelles de 1.154.850.433,32 €** pour 1.113.660.332,81 € en 2010, **augmentation de 3,70 %**.

Hors résultats antérieurs (207.165.093,65 €), mouvements d'ordre (652.550.430,60 €) et hors recettes affectées aux dépenses de redistribution (88.549.428,82 €), les « **recettes nettes** » s'élèvent à **1.253.075.177,78 €**. Elles sont en augmentation de 4,08 % par rapport à celles de 2010 (1.203.912.356,26 €).

Hors résultats antérieurs (123.588.966,95 €), mouvements d'ordre (652.550.430,60 €) et hors dépenses de redistribution (88.549.428,82 €), les « **dépenses nettes** » s'élèvent à **942.712.037,55 €**. Elles sont en augmentation de 4,12 % par rapport à celles de 2010 (905.420.047,59 €) et de 3,32 % à périmètre comparable avec 2010, c'est-à-dire après neutralisation sur 2010 du prélèvement en faveur du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle directement fait à la source sur 2011 et qui n'apparaît donc plus en dépenses en 2011.

1.548.789.700 €
de recettes

1.154.850.433 €
de dépenses

> Des recettes de fonctionnement à la structure modifiée du fait de la Réforme de la Taxe Professionnelle mais à l'évolution encore dynamique en 2011.

Hors reprise des résultats de l'exercice précédent (81.554.598,99 €), **les recettes réelles globales de fonctionnement** (969.517.195,77 €) (**intégrant les produits de cession**) baissent, en première lecture, de 0,23 % contre une progression de 6,93 % en 2010 et après déduction de la part de recettes nécessaires à la couverture des dépenses de redistribution (88.549.428,82 €), elles évoluent de **+0,39 % (880.967.766,95 €)** par rapport à 2010 (**877.513.833,79 €**).

Hors produits de cession et reprises sur provisions constituées tant sur 2011 que sur 2010, la progression des **recettes réelles globales de fonctionnement (955.933.501,08 € en 2011 pour 913.395.773,60 € en 2010)** ressort à **4,66 %** pour 2,49 % en 2010. Ces recettes sont composées à **83 %** par le produit du Versement Transports (VT), de la fiscalité (y compris la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)), des allocations compensatrices de l'État, de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) et à **75 %** [Hors fiscalité et dotations dédiées (TEOM et DGD)].

Produit de la fiscalité et dotations

Le produit issu de la fiscalité¹ s'élève à **250.051.178 €** et à **256.979.576 €** avec les rôles supplémentaires de TP perçus en 2011 (6.928.398 €). Il représente **26,88 %** des recettes réelles consolidées de fonctionnement, hors produits de cession et reprise de provisions constituées (955.933.501,08 €) alors que, par exemple, le produit de la Taxe Professionnelle représentait **40,06 %** de ces mêmes recettes au CA 2009.

Les contributions directes (hors rôles supplémentaires et TEOM affectée au Budget Annexe « Déchets Ménagers et assimilés ») et les compensations fiscales, s'élèvent à **358.376.840 €** et représentent **37,41 %** des recettes réelles consolidées de fonctionnement, hors produits de cession. Avec la TEOM, elles en représentent **45,2 %**.

Dans l'ensemble Fiscalité/Dotations (562.035.629 €) [Hors fiscalité et dotation affectées (TEOM et DGD Transports scolaires)], les **dotations** pèsent **55,5 %** (311.984.451 €/562.035.629 €) du global pour 37 % en moyenne sur la période 2007/2010, la **fiscalité** (hors rôles supplémentaires) en représentant **44,5 %** (250.051.178 €/ 562.035.629 €).

Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le produit de la TEOM (73.711.140 €) évolue, quant à lui, de **3,44 %** en 2011 (pour 2,90 % en 2010 et 4,04 % en 2009).

1 CFE : Cotisation foncière des entreprises ; CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; TH : Taxe d'habitation ; TFPNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties ; IFR : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux ; TASCOT : Taxe sur les surfaces commerciales

Comparaison intercommunautaire : D'un volume de 889 millions d'euros en 2011, levée par toutes les Communautés urbaines, cette taxe progresse au niveau des CU de 4 % en 2011 pour 6,1 % en 2010 (Source Focus n°14 - juillet 2012- ACUF).

Versement Transports (VT)

Les recettes liées au **Versement Transports** (150.661.535,15 € pour 131.771.478,52 € en 2010), au taux de droit commun de 2 % en 2011 et de 1,80 % pour 2010, évoluent de **14,34 %** en première lecture et sous l'effet du changement de taux porté à 2 % au 1er janvier 2011. Toutefois, après retraitement et rattachement des surplus de produits encaissés par rapport aux produits à recevoir estimés, aux exercices concernés, le produit du VT (**151.505.287,31 €**) progresse en 2011 de **15,14 %**. Au taux constant de 1,80 %, le produit, évalué à **136.354.758,58 €**, évolue de **3,63 %** pour 2,95 % en 2010 et 2,04 % en 2009. Le Versement Transports représente, en 2011, **55,06 %** des recettes, en mouvements budgétaires de la section de fonctionnement du compte administratif 2011 du Budget Annexe Transports pour 52,21 % en 2010 et 52,48 % en 2009.

Au niveau du compte agrégé de l'ensemble des budgets, le VT représente, en outre, **15,73 %** des recettes de fonctionnement hors produits de cession 2011 pour 14,39 % de ces mêmes recettes en 2010.

Comparaison intercommunautaire : En 2011, les recettes liées au Versement Transports ont progressé, de 9 % en moyenne dans les Communautés urbaines levant cette taxe dédiée au financement des transports collectifs urbains. Cette évolution marquée s'explique par un ajustement du niveau de taux du versement transport sous l'effet de deux facteurs : les communautés qui ont décidé de réaliser une infrastructure de TCSP (Transport en Commun en Site Propre) bénéficiant de la possibilité de porter leur taux à 1,80 % et, par ailleurs, les Communautés comptant au moins une commune touristique peuvent bénéficier d'une majoration supplémentaire de 0,2 % dans le cadre de la loi du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle 2 ». En 2011, 9 des 14 Communautés urbaines percevant le VT ont procédé à des hausses de taux. Le montant total perçu est de 920 millions d'euros (Source Focus n°14-juillet 2012-ACUF).

+3,44 %
pour la TEOM

+3,63 %
d'augmentation du produit
du Versement transports

> Un niveau d'investissement mandaté encore supérieur à 300 M € et en nette majoration en dépit d'un environnement toujours peu favorable

1.349.066.658,17 €, c'est le montant des dépenses d'équipement mandatées de 2008 à 2011, soit **337.266.665 € en moyenne, par an, sur la période.**

En 2011, les investissements mandatés s'élèvent à 371.054.583,99 € en évolution de +17,7 % par rapport à 2010 (315.268.649,31 € en 2010, 302.640.471,45 € en 2009 et 360.102.953,42 € en 2008). 2011 est le meilleur « millésime » enregistré depuis 2008.

Cette croissance est plus forte que celle enregistrée en moyenne au niveau des Communautés urbaines (+13,4 %). Le volume mandaté par La Cub représente près de 12 % des investissements des CU en 2011.

Hors les dépenses mandatées pour la réalisation du Tramway sur le Budget Annexe Transports, soit 29.066.012,66 €, les investissements ont atteint **341.988.571,33 €** (pour 303.990.243,32 € en 2010 et 277.417.450,80 € en 2009) dont 293.449.398,43 € d'investissements directs et 48.539.172,90 € de subventions d'équipement et de fonds de concours.

C'est aussi le **meilleur résultat enregistré depuis au moins 2001**, 2010 constituant jusqu'ici le point culminant avec 303.990.243,32 €.

Au terme de la première année de mise en œuvre de la nouvelle organisation, La Cub enregistre également sa **meilleure année depuis 2001 sur le Budget Principal (264.085.660,59 €).**

Les dépenses de Transports (61.233.924,51 €) dépendent du rythme des paiements des investissements bus et Tramway mais aussi, en 2011, des premiers paiements effectués (15 M €) au titre de la participation de La Cub au financement de la LGV SEA (Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique) Tours/Bordeaux.

En 2011, les dépenses **d'Assainissement EU/EP** (73.966.785,93 €) sont influencées par des chantiers, comme la poursuite de travaux sur Clos de Hilde et surtout la restructuration/extension de la station Louis Fargue (42,7 M €).

Les dépenses de **Voirie** sont impactées par la réalisation du Pont Bacalan-Bastide (53,4 M € pour 42,8 M € en 2010). Ce domaine reste au **premier rang des investissements communautaires** avec un volume de mandatement de 123.933.750,65 €, inférieur toutefois à celui de 2010 (131.267.489,14 €). Par contre, le poids de la voirie dans l'ensemble diminue (33,40 % pour 41,64 % en 2010).

Avec **67.760.706,57 €** le domaine **Aménagement Urbain / Habitat, Politique de la Ville et Réserves foncières**, occupe toujours la **3^{ème} place** devant les Transports.

Les dépenses de **Développement Économique**, qui s'élèvent à **6.223.024,62 €** pour 11.550.078,85 € en 2010, diminuent en raison de moindres paiements de travaux et de subventions d'équipement par rapport à 2010.

Enfin, il peut être observé que si **avec les dépenses d'investissement Tramway**, sur la période 2008-2011, La Cub a mandaté 157 M € de moins que sur la période 2004-2007, il n'en est pas, de même, **hors les dépenses d'investissement Tramway**, où là par contre, il apparaît qu'elle a mandaté **237 M €** de plus que sur la période 2004-2007. (Cf. Tableau ci-dessous)

Comparaison intercommunautaire :

En 2011, les Communautés urbaines voient leurs dépenses d'investissement augmenter, comme celles du secteur public local dans son ensemble, mais dans des proportions beaucoup plus importantes. En effet, si l'investissement local a évolué autour de 3 % en 2011, celui porté par les Communautés urbaines affiche une hausse de 13,4 % pour s'établir à 3,1 milliards d'euros. La progression soutenue de l'investissement des Communautés urbaines s'observe aussi bien pour les dépenses d'équipement que pour les subventions versées. Seules trois Communautés urbaines réduisent le volume de leurs investissements.

Depuis 2001, les dépenses d'investissement des Communautés urbaines ont enregistré une évolution moyenne de 5 % par an (hors impact des créations de Nice et Toulouse) qui masque de fortes disparités annuelles. La croissance modérée du début des années 2000 a ainsi été suivie d'une forte hausse entre 2004 et 2007 puis d'une baisse en 2008 et enfin d'un retour à une certaine stabilité jusqu'en 2010. (Source Focus n°14-juillet 2012-ACUF).

Un taux de consommation des crédits en nette progression

Le taux de consommation des crédits atteint, en 2011, (53,27 %) est en nette progression par rapport à 2010 et 2009 (49,96 % et 48,25 %), avec de bons résultats dans certains secteurs (taux > à 60 voire 80 %) mais La Cub doit encore travailler à l'établissement de meilleures prévisions même si, sur la durée, elle réalise ses investissements.

	2004-2007	2008-2011	Ecart
Investissements mandatés avec Tramway	1 505 782 019,44	1 349 066 658,17	-156 715 361,27
Investissements mandatés hors Tramway	954 481 980,51	1 191 212 621,26	236 730 640,75

> Des dépenses de fonctionnement qui continuent d'être globalement bien maîtrisées avec une évolution plus faible qu'en 2010 et 2009

Les **dépenses globales de fonctionnement** (606.805.022,25 €), hors résultats antérieurs, continuent d'être maîtrisées avec une évolution de **+2,29 %**, en première lecture, pour 1,16 % en 2010.

Après **retraitements**, c'est-à-dire après **neutralisation** sur les deux exercices, des dépenses de redistribution, des dépenses exceptionnelles, des provisions constituées, des dépenses des budgets annexes à comptabilité de stock et des dépenses de la fourrière pour que le périmètre soit comparable, cette évolution se trouve ramenée à **+1,35 % pour +2,41 % en 2010**.

Des dépenses de personnel dont l'évolution, souvent tributaire de décisions externes à la Collectivité, est en net retrait par rapport à la moyenne de ces dernières années

Tous budgets confondus, les **dépenses de personnel** (114.429.243,36 €) dont l'évolution, après neutralisation sur les deux exercices des salaires des agents de la fourrière dont la gestion a été confiée à Parcub, ressort à **+2,35 %**. Cette évolution est en net retrait par rapport à celle enregistrée sur les deux derniers précédents exercices (4,58 % en 2010 et 4,34 % en 2009).

Elle est **inférieure**, en 2011, à la moyenne des CU (+3,1 %) et demeure également, en euro par habitant (**159,10 €**), **inférieure à la moyenne par habitant des Communautés**. Les charges de personnel pour les CU ont représenté 1,7 milliard d'euros en 2011, soit, pour une population des 16 Communautés urbaines de 7.688.780 habitants une moyenne de l'ordre de 221 € par habitant (source ACUF).

Un déficit global du réseau Tbc qui diminue de près de 1 %

Selon l'arrêté des comptes du réseau Tbc produits par le délégataire, les **dépenses globales d'exploitation** (157.200.154 € pour 153.184.049 € en 2010) évoluent de **2,62 %** et les **recettes d'exploitation** (51.691.034 € pour 46.658.614 € en 2010) de **10,79 %**. Dès lors, le **déficit global d'exploitation** s'établit à **105.509.120 €** pour 106.525.435 € en 2010, soit une **diminution de -0,95 %**.

Le **taux de couverture** (recettes/dépenses) progresse de **2,42 point** et s'établit à **32,88 %** en 2011 pour 30,46 % en 2010. Le **déficit structurel**, c'est-à-dire en ne tenant pas compte des effets des « incitations tarifaires et commerciales et mesures sociales » chiffrées à 30.249.031 € pour 29.610.903 € en 2010, s'établit à **75.260.089 €** pour 76.914.532 €, en 2010, soit une **diminution de 2,15 %**.

47,22 €/hab
pour la dotation de
solidarité communautaire

Une contribution financière au budget du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) encadrée par la loi et actualisée en fonction de l'inflation

En 2011, la **contribution financière** de La Cub au budget du **SDIS** (**55.107.497,96 €** pour 54.416.409,56 € en 2010) fixée par le Conseil d'Administration du SDIS en fonction de l'évolution de l'inflation sur l'année écoulée, a évolué de **1,27 %** pour 1,20 % en 2010 et 2,84 % en 2009.

En 2011, la contribution de notre Établissement au budget du SDIS a représenté **86,50 %** de la première composante de sa Dotation Globale de Fonctionnement DGF (55.107.497,96 € de contribution pour 63.708.221 € de dotation d'intercommunalité perçue de l'État) et un montant par habitant de **76,62 €** (sur la base du chiffre de population en vigueur au 01/01/2011) pour une moyenne au niveau des Communautés urbaines bien plus faible se situant entre 30 et 40 € par habitant (source ACUF).

Un budget communautaire solidaire ayant, en 2011, assuré une nouvelle fois auprès de ses communes sa fonction de redistribution de ressources ou de péréquation horizontale

En 2011, La Cub a fait évoluer de **2,5 %** l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire DSC de chaque commune par rapport à celle perçue en 2010, représentant globalement une dotation moyenne de **47,22 €** par habitant pour 46,28 € en 2010. Cette évolution est supérieure à celle observée en moyenne dans les Communautés urbaines.

Comparaison intercommunautaire :

En 2011, la dotation de solidarité communautaire (DSC) servie par les CU d'un volume de 207 millions d'euros ne progresse que de 1 %, soit, sur un rythme plus faible que celui observé les années précédentes.

Jusqu'à maintenant, la croissance des bases de Taxe Professionnelle figurait parmi les critères les plus importants d'évolution des DSC. Avec la mise en place de nouveaux mécanismes de péréquation à partir de 2012, la plupart des Communautés urbaines ont reporté la révision de leur DSC afin de prendre en compte les conséquences des nouveaux régimes de fiscalité et de péréquation. Ainsi, 2011 fait figure d'année de transition. Certaines Communautés urbaines se sont surtout attachées à préserver la situation financière de leurs communes membres en reconduisant les niveaux de 2010 ou en appliquant un taux d'évolution uniforme pour toutes les communes. (Source Focus n°14-juillet 2012-ACUF).

> Des indicateurs financiers encore satisfaisants à fin 2011

Au terme de l'exercice 2011, les **indicateurs financiers demeurent satisfaisants** après notamment la réalisation des deux premières phases du Tramway et d'opération emblématique comme l'aménagement des quais de Garonne, même s'ils ne **reflètent pas la totalité des engagements souscrits par notre Établissement** dans la mesure où il y a toujours un décalage entre les réalisations sur le terrain et leur traduction dans les comptes.

Une épargne de gestion, une épargne brute et une épargne nette en progression

Le taux d'épargne (mesuré en % des recettes de fonctionnement agrégées) se présente comme suit :

	2011	2010	2009	2008
Épargne de gestion	38,02 %	36,77 %	36,06 %	35,65 %
Épargne brute	36,66 %	35,21 %	34,20 %	33,64 %
Épargne nette	31,63 %	29,84 %	28,27 %	27,85 %

Un ratio de capacité dynamique de désendettement maintenu en dessous du seuil fixé par l'Accord de coopération communautaire

Au contraire des Communautés urbaines où l'encours de dette progresse de 4,7 % pour atteindre 9,1 milliards d'euros (Source Focus n°14-juillet 2012-ACUF), **l'encours de dette de La Cub (488.409.740,33 €) au 31/12/2011 diminue** par rapport à celui constaté au 31/12/2010 (521.759.488,78 €), un montant d'emprunt nouveau de 15.000.000 € ayant été mobilisé en 2011.

L'**annuité de la dette (61.259.170,94 €)** reflue de **3,46 %** par rapport à celle acquittée en 2010 (**63.451.874,66 €**) mais diminue aussi par rapport à l'annuité prévisionnelle de référence (67.319.627 €) figurant à l'état de la dette 2011 en raison d'économies de **frais financiers** réalisées à nouveau dans l'exercice. Les frais financiers acquittés (13 M €) diminuent de 9,04 % par rapport à ceux mandatés en 2010 (14,3 M €). **Les intérêts de la dette mandatés rapportés à l'encours de dette au 1^{er} janvier de l'exercice** ressortent à **2,67 %** pour 2,75 % en 2010, 2,74 % en 2009 et 3,09 % en 2008.

À l'issue de corrections apportées à l'autofinancement brut pour ne pas tenir compte des produits de cessions, le **ratio global de capacité de désendettement** ressort globalement à **1,39 année** au niveau du budget général (pour 1,62 année en 2010 et 1,87 années en 2009).

En simulant l'impact des **restes à réaliser d'emprunts** subsistant au Compte Administratif 2011, soit **106.565.941,09 €**, représentant une annuité potentielle de 10,267 M €, sur la base d'une durée de remboursement de 15 ans au taux de 5 % et en prenant en compte l'annuité prévisionnelle de référence qui aurait du normalement être acquittée sans économies d'intérêts en 2011, **le ratio global de capacité dynamique de désendettement** simulé remonte, en 2011, pour le budget global de La Cub, à **1,75 année pour 2,26 années en 2010, à 1,54 année au Budget Principal, à 1,39 année au budget Assainissement, à 2,98 années au Budget Annexe Transports et à 2,07 années au Budget Annexe Réseau de Chaleur.**

L'annulation, dans le courant de l'année 2011 d'un volume important de prévisions d'emprunts conjuguée à la réalisation d'emprunts nouveaux limitée à 15 M € en 2011, n'est pas étrangère à ce résultat positif.

Le ratio encours de la dette/recettes fiscales

Ce ratio permet d'apprécier l'importance de l'encours de la dette indépendamment des modes de remboursement retenus. Un ratio supérieur à 3 années de ressources fiscales doit amener la collectivité à s'interroger sur sa situation d'endettement et à prendre toutes mesures visant à réduire celui-ci.

Le ratio : encours de la dette au 31/12 de l'exercice/recettes fiscales (Produit de la contribution relais y compris les dotations de compensation fiscales de l'État) ressort, quant à lui, à **1,82 année** pour 1,37 année en 2010, 1,53 année en 2009 et pour 1,70 année en 2008.

L'annuité de la dette reflue de 3,46 % par rapport à 2010

> Un excédent d'actif utilisable au Budget Supplémentaire 2012 en baisse par rapport à celui dégagé au Compte Administratif 2010

Tous budgets confondus, le Compte Administratif 2011 fait ressortir :

> Un **résultat global de clôture** de **393.939.266,93 €** en hausse de **72.303.851,37 €** par rapport à celui constaté au terme de l'exercice 2010 (321.635.415,56 €).

> Un **résultat net** (après prise en compte des restes à réaliser tant de dépenses que de recettes) de **267.966.282,00 €** pour **234.269.666,53 €** en 2011.

Cependant, ce résultat net comprend, lui-même, pour un total de **175.460.609,35 €**, diverses sommes déjà fléchées ou mises en réserves pour être affectées à des dépenses identifiées comme, par exemple, le logement, la défense contre les eaux, les transports, diverses actions en matière économique ainsi que des financements relevant de Budgets Annexes et donc non disponibles pour d'autres dépenses.

Au final, tous budgets et toutes sections confondus, le **résultat global net disponible** s'établit à **92.505.672,65 €** (pour 122.682.101,51 € en 2010) dont :

> **32.583.959,14 €** sur la section d'investissement concentrés à près de 82 %, soit 26.703.003,68 €, sur les Budgets Annexes Transports, Parcs de Stationnement, Abattoir et à un degré moindre, sur le Budget Annexe Crématorium,

> **59.921.713,51 €** sur la section de fonctionnement, concentrés pour l'essentiel, au **Budget Principal** (93 % : 55.563.985,33 €). Il représente l'équivalent de 31 jours de fonds de roulement et 5,8 % des recettes réelles de fonctionnement du compte consolidé hors produits de cession.

C'est cet **excédent véritablement disponible au Budget Principal qui est susceptible d'être utilisé au Budget Supplémentaire 2012** pour notamment renforcer les crédits d'acquisition pour réserves foncières, financer quelques dépenses nouvelles décidées par le Conseil de Communauté et atténuer, comme chaque année, mais surtout cette année, en raison des difficultés à trouver des financements auprès des banques, les prévisions encore importantes d'emprunts à réaliser.

En conclusion

À l'issue de l'application du régime de la Taxe Professionnelle Unique TPU dont elle a bénéficié du dynamisme de 2001 à 2010, et au terme de la première année de pleine application de la réforme de cette taxe avec la neutralisation budgétaire entre les deux régimes fiscaux assurée par la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), La Cub dispose encore d'une **situation financière saine et d'indicateurs financiers satisfaisants.**

Ces indicateurs ne reflètent pas, toutefois, la totalité des engagements souscrits eu égard au décalage qui existe entre les réalisations et leur traduction dans les comptes et la moindre dynamique des ressources fiscales avec une part de dotations d'État prépondérante dans l'ensemble fiscalité/dotations a fait, sentir, dès 2012, ses premiers effets.

Plusieurs éléments intervenus ces derniers mois, auxquels s'ajoutent le **gel des dotations** et l'instauration du **FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)** auquel La Cub et ses communes sont contributrices, rendent indispensable que La Cub continue à travailler dans 2 directions :

> la **maîtrise de ses charges de fonctionnement** pour sauvegarder durablement sa capacité d'investissement ;

> la **maîtrise de la programmation de ses investissements** tout en s'assurant de **pouvoir lever les financements nécessaires à leur réalisation** eu égard aux **difficultés actuellement rencontrées dans ce domaine par les collectivités.**

Tels peuvent être énoncés les principaux **faits marquants** du **Compte Administratif 2011**. Ce document montre que dans un contexte encore peu favorable, La Cub, avec des dépenses réelles de plus d'un milliard d'euros (1.031.261.466,37 €) et un volume d'investissements mandaté de plus de 370 millions d'euros (371.054.584 € pour 315.268.649 € en 2010) dont plus de 264 millions d'euros sur le seul Budget Principal, a, une fois de plus, joué un rôle primordial au plan économique en demeurant un acteur de tout premier plan au service du développement local et du soutien de l'emploi.

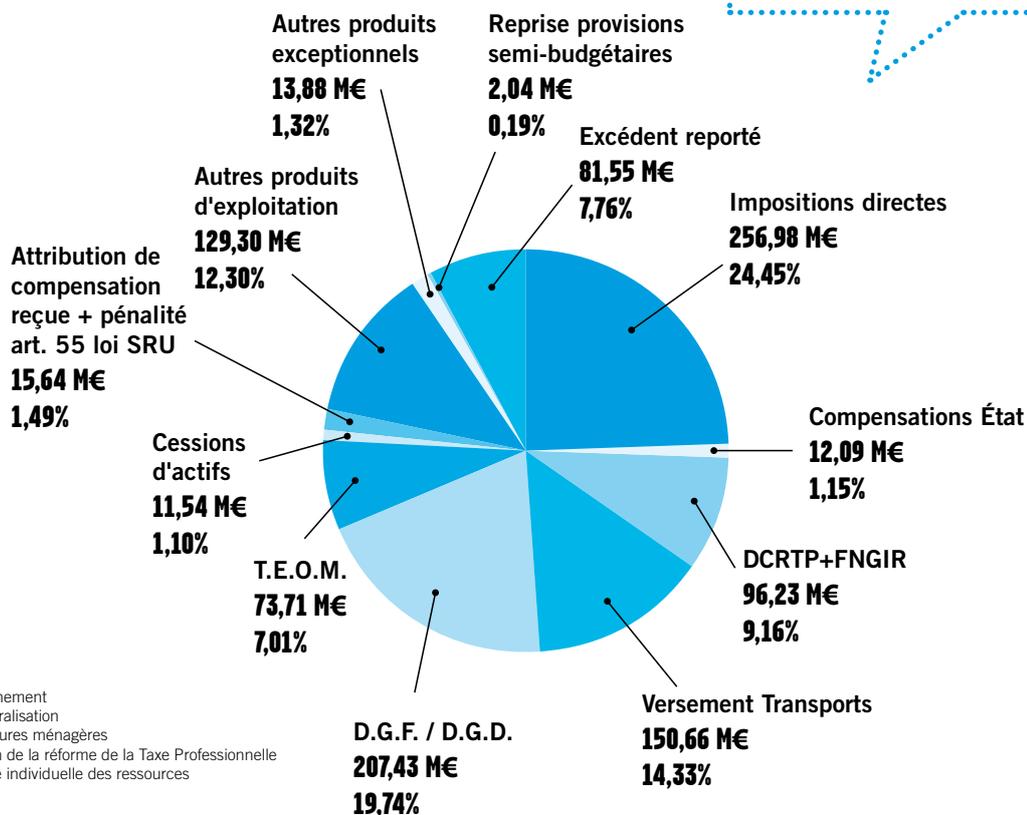
ANNEXES COMPTE ADMINISTRATIF

- ▶ Recettes de fonctionnement / Recettes d'investissement
- ▶ Dépenses de fonctionnement / Dépenses d'investissement
- ▶ Budgets agrégés de La Cub
- ▶ Données synthétiques de la situation financière de La Cub
- ▶ Encours de la dette et capacité d'autofinancement
- ▶ Évolution des annuités de la dette communautaire
- ▶ Dépenses d'équipement mandatées de 2006 à 2011 inclus
- ▶ Répartition des dépenses d'équipement mandatées

RECETTES

Recettes de Fonctionnement mouvements réels

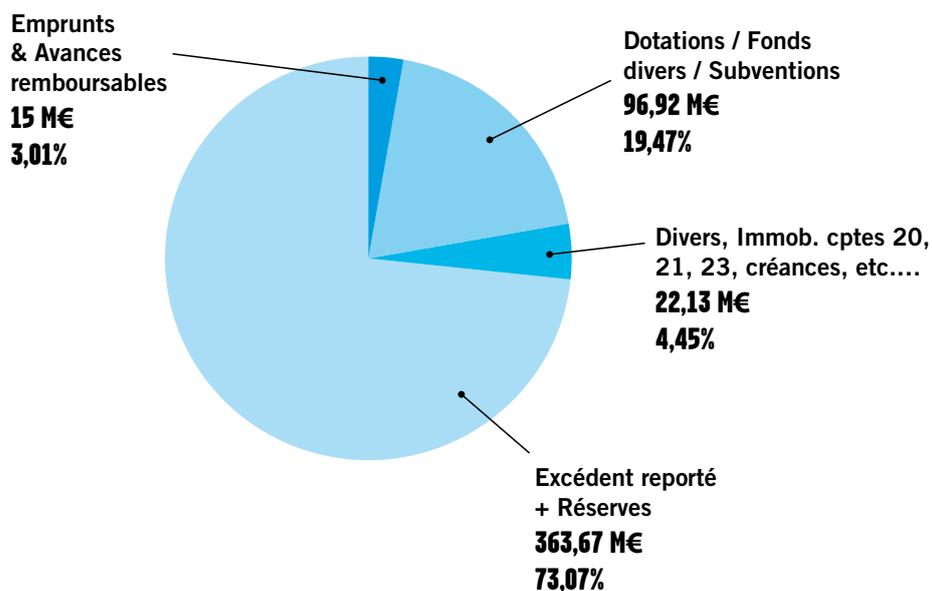
total
1 051,07 M€



DGF : Dotation globale de fonctionnement
DGD : Dotation générale de décentralisation
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
DCRTP : Dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle
FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources

total
497,72 M€

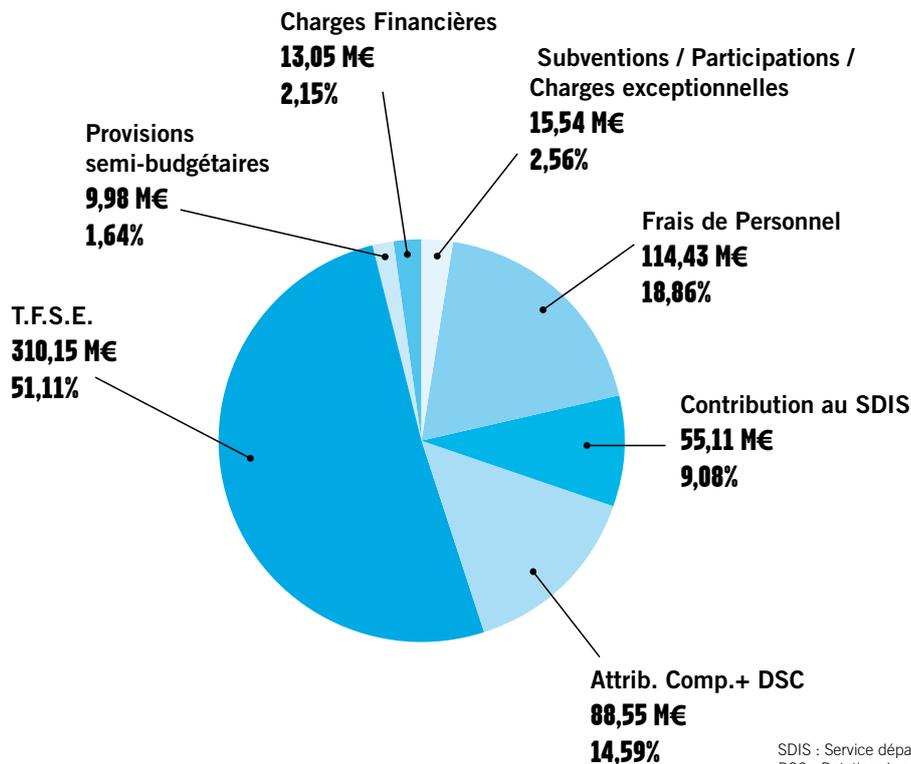
Recettes d'Investissement mouvements réels



DÉPENSES

Dépenses de Fonctionnement mouvements réels

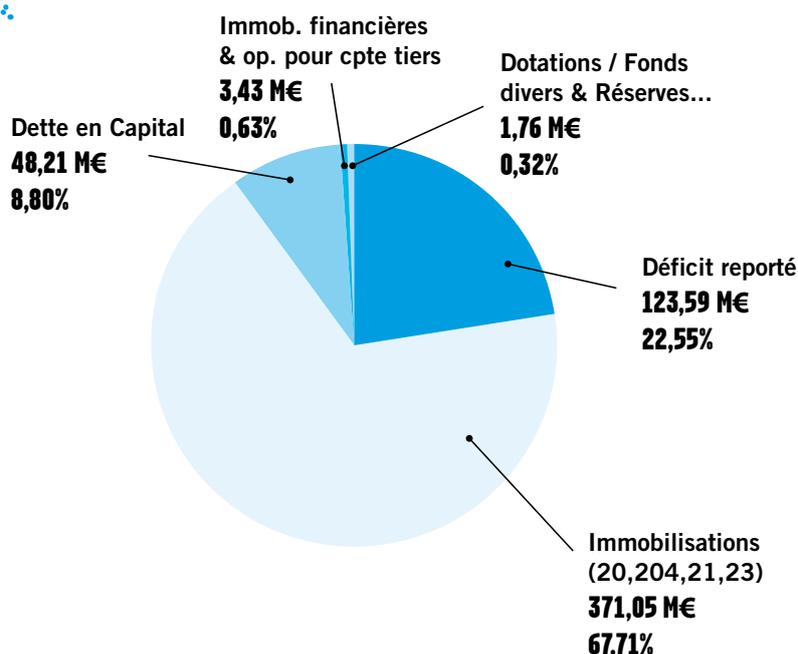
total
606,81 M€



SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
DSC : Dotation de solidarité communautaire
TFSE : Travaux, fournitures et services extérieurs

total
548,05 M€

Dépenses d'Investissement mouvements réels



> Comptes administratifs agrégés de la Communauté urbaine de Bordeaux - synthèse

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	753 868 860,93	801 050 599,61	821 834 234,54	855 970 849,78	891 034 709,20	908 821 365,82	971 770 712,64	969 517 195,77
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors produits de cessions)	732 964 734,89	781 754 251,26	804 482 502,98	840 490 456,77	869 986 657,39	891 244 785,43	915 568 233,60	957 976 229,85
Dont : Produits fiscaux (y compris compensations fiscales)	310 611 195,96	326 346 077,29	328 931 429,64	335 350 643,09	346 266 204,13	369 621 247,42	377 945 084,00	269 073 994,00
Fonds National de Péréquat perles proeduit TP Ets France Télécom					9 738 176,00	3 043 180,00	1 825 908,00	0,00
<								96 231 244,00
Versement Transports	91 130 730,67	107 085 717,40	115 962 476,28	121 832 874,63	122 877 858,48	129 117 510,74	131 771 478,52	150 661 535,15
TEOM	58 474 296,00	60 237 982,00	62 887 431,00	64 626 664,00	66 564 725,00	69 251 810,00	71 260 682,00	73 711 140,00
Attribution de compensation versée par communes	14 139 820,00	14 478 965,00	14 478 965,00	14 478 965,00	14 478 965,00	14 478 965,00	14 478 965,00	14 478 965,00
Pénalité versée par communes art. 55 loi SRU (Logts. sociaux)	1 193 849,43	1 425 849,87	1 479 631,00	1 058 942,99	1 112 263,81	334 427,53	302 913,26	1 164 747,25
Produits de cessions	20 904 126,04	19 296 348,35	17 351 731,56	15 480 393,01	21 048 051,81	17 576 580,39	56 202 479,04	11 540 965,92
Remb° par l'État de TVA versée à tort par la CUB				16 993 074,07	0,00	0,00	0,00	0,00
Soulte versée par le CG 33 pour transfert à CUB voirie départ°				8 473 500,00	0,00	0,00	0,00	1 545 750,00
DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	518 404 971,95	534 576 104,04	541 473 791,57	540 353 588,53	559 800 896,65	569 848 999,75	578 880 758,38	593 756 819,58
Dont : Personnel	90 036 450,24	93 369 515,76	95 713 454,83	100 372 412,51	103 095 803,87	107 571 842,62	112 497 599,33	114 429 243,36
Prix forfaitaire d'exploit. y.c T.P. Réseau Transports	117 258 175,00	119 051 910,08	131 841 344,74	134 091 616,22	140 692 301,00	145 645 564,22	158 270 477,90	163 248 274,90
Contribution financière au SDIS	48 524 518,51	49 689 106,95	50 573 573,05	51 635 618,08	52 286 226,86	53 771 155,70	54 416 409,56	55 107 497,96
Attribution de compensation versée aux communes	55 700 425,87	54 446 236,62	54 450 051,71	54 534 357,55	54 322 261,18	53 956 768,47	53 944 214,85	54 365 038,19
Prélèvement sur T.P. au profit du F.D.P.T.P.	6 811 785,00	7 230 890,00	7 252 429,00	7 233 227,00	7 125 591,00	6 962 039,00	6 962 039,00	0,00
Dotations de Solidarité Communautaire	21 717 105,38	21 720 365,38	25 000 000,00	27 500 000,01	30 249 999,99	31 762 500,00	33 350 625,00	34 184 390,63
Subvention d'équipement & fonds de concours	16 631 682,43	27 236 437,74	204 422,90	167 255,10	75 731,08	0,00	0,00	0,00
RESULTAT BRUT	235 463 888,98	266 474 495,57	280 360 442,97	315 617 261,25	331 233 812,55	338 972 366,07	392 889 954,26	375 760 376,19
RESULTAT BRUT hors produit de cessions	214 559 762,94	247 178 147,22	263 008 711,41	300 136 868,24	310 185 760,74	321 395 785,68	336 687 475,22	364 219 410,27
INTERETS (avec paiement ICNE en N+1 compris)	11 989 546,19	10 930 881,17	10 586 316,51	14 470 527,80	17 516 963,74	16 570 274,56	14 345 241,27	13 048 202,67
EPARGNE BRUTE	223 474 342,79	255 543 614,40	269 774 126,46	301 146 733,45	313 716 848,81	322 402 091,51	378 544 712,99	362 712 173,52
EPARGNE BRUTE hors produits de cession	202 570 216,75	236 247 266,05	252 422 394,90	285 666 340,44	292 668 797,00	304 825 511,12	322 342 233,95	351 171 207,60
REMBOURSEMENT DETTE EN CAPITAL	66 057 276,37	62 105 375,13	57 392 883,46	52 546 799,94	50 420 250,75	52 891 131,25	49 106 633,39	48 210 968,27
INDEMNITES ET REMBOURSEMENTS SUR AUTOF.	330 811,75							
ANNUITES DE DETTE	78 377 634,31	73 036 256,30	67 979 199,97	67 017 327,74	67 937 214,49	69 461 405,81	63 451 874,66	61 259 170,94
AUTOFINANCEMENT COURANT	157 086 254,67	193 438 239,27	212 381 243,00	248 599 933,51	263 296 598,06	269 510 960,26	329 438 079,60	314 501 205,25
AUTOFINANCEMENT COURANT hors produit des cessions	136 182 128,63	174 141 890,92	195 029 511,44	233 119 540,50	242 248 546,25	251 934 379,87	273 235 600,56	302 960 239,33
RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	117 879 360,02	86 253 671,09	219 574 172,52	231 748 774,34	145 993 863,18	100 835 890,98	91 603 555,83	134 048 121,97
Dont : EMPRUNTS & AVANCES	60 000 000,00	10 637 200,00	136 695 600,00	143 347 200,00	90 000 000,02	17 543 442,39	0,00	15 000 000,00
Dont : EMPRUNTS refinanciant indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT (- cpte 16)	296 259 821,17	271 729 609,76	434 669 994,06	511 103 145,59	369 061 412,37	312 851 803,06	357 344 293,40	376 245 475,85
Dont : Dép° d'équipement (20, 21, 23 & 204 à compter de 2006)	291 006 236,19	265 262 183,68	430 045 711,37	475 228 090,03	360 027 222,34	302 640 471,45	315 268 649,31	371 054 583,99
Pour mémoire : Dép° d'équip° avec Subv° d'équip° en sect° de Fonct°	307 637 918,62	292 498 621,42	430 250 134,27	475 395 345,13	360 102 953,42	302 640 471,45	315 268 649,31	371 054 583,99
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-21 294 206,48	7 962 300,60	-2 714 578,54	-30 754 437,74	40 229 048,87	57 495 048,18	63 697 342,03	72 303 851,37
FONDS DE ROULEMENT INITIAL (Corrigé* le cas échéant)	228 392 743,11	207 098 536,63	215 060 837,23	212 346 258,69	180 980 368,95	200 443 025,35	257 938 073,53	321 635 415,56
FONDS DE ROULEMENT FINAL	207 098 536,63	215 060 837,23	212 346 258,69	181 591 820,95	221 209 417,82	257 938 073,53	321 635 415,56	393 939 266,93
Correction FONDS DE ROULEMENT FINAL pour balance d'entrée 2008 et 2009				-611 452,00	-20 766 392,47			
RATIOS								
EPARGNE BRUTE / PROD. DE FONCTIONNEMENT (hors produit des cessions)	27,64 %	30,22 %	31,38 %	33,99 %	33,64 %	34,20 %	35,21 %	36,66 %
AUTOFINANCEMENT COURANT / PROD. FONCT. (hors produit des cessions)	18,58 %	22,28 %	24,24 %	27,74 %	27,85 %	28,27 %	29,84 %	31,63 %
ANNUITE DETTE / PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (hors produit des cessions)	10,65 %	9,34 %	8,45 %	7,97 %	7,81 %	7,79 %	6,93 %	6,39 %
EMPRUNTS EXERCICE / DEPENSES EQUIPEMENT	20,62 %	4,01 %	31,79 %	30,16 %	25,00 %	5,80 %	0,00 %	4,04 %
FDR / (Charges courantes fct. + annuité dette) en jours	125	127	125	108	127	145	180	217
Autofinancement brut/ recettes de fonctionnement agrégées (hors produit des cessions)	29,64 %	31,90 %	32,83 %	35,18 %	35,21 %	35,47 %	38,95 %	36,66 %
ENCOURS DETTE au 31/12 de l'ex./ Recettes de fonction- nement agrégées hors produit des cessions	61,12 %	50,56 %	58,98 %	67,42 %	69,56 %	64,05 %	56,99 %	50,98 %
ENCOURS DETTE au 31/12 de l'ex./ EPARGNE BRUTE hors produit de cessions (Années)	2,21	1,67	1,88	1,98	2,07	1,87	1,62	1,39
ENCOURS DETTE au 31/12 de l'ex./ EPARGNE BRUTE hors produit de cessions (Années) en ne tenant pas compte subv. Equip. & Fds de concours	2,04	1,50	1,88	1,98	2,07	1,87	1,62	1,39
ENCOURS DETTE au 31/12 de l'ex./ EPARGNE BRUTE (Années) (hors produit des cessions et produits exception- nels (Remb° par l'État TVA versée à tort par la CUB et Soutte versée par le CG33 pour transfert voirie départementale)				2,18				
Charges de fonctionnement	530 394 518,14	545 506 985,21	552 060 108,08	554 824 116,33	577 317 860,39	586 419 274,31	593 225 999,65	606 805 022,25
Produits de fonctionnement (hors produit des cessions)	732 964 734,89	781 754 251,26	804 482 502,98	840 490 456,77	869 986 657,39	891 244 785,43	915 568 233,60	957 976 229,85
ENCOURS DETTE	447 977 823,62	395 221 981,24	474 512 115,29	566 678 452,00	605 205 821,26	570 802 043,42	521 759 488,78	488 409 740,33

> Données synthétiques de la situation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux

Articles 13 & 15 de la loi du 6 Février 1992

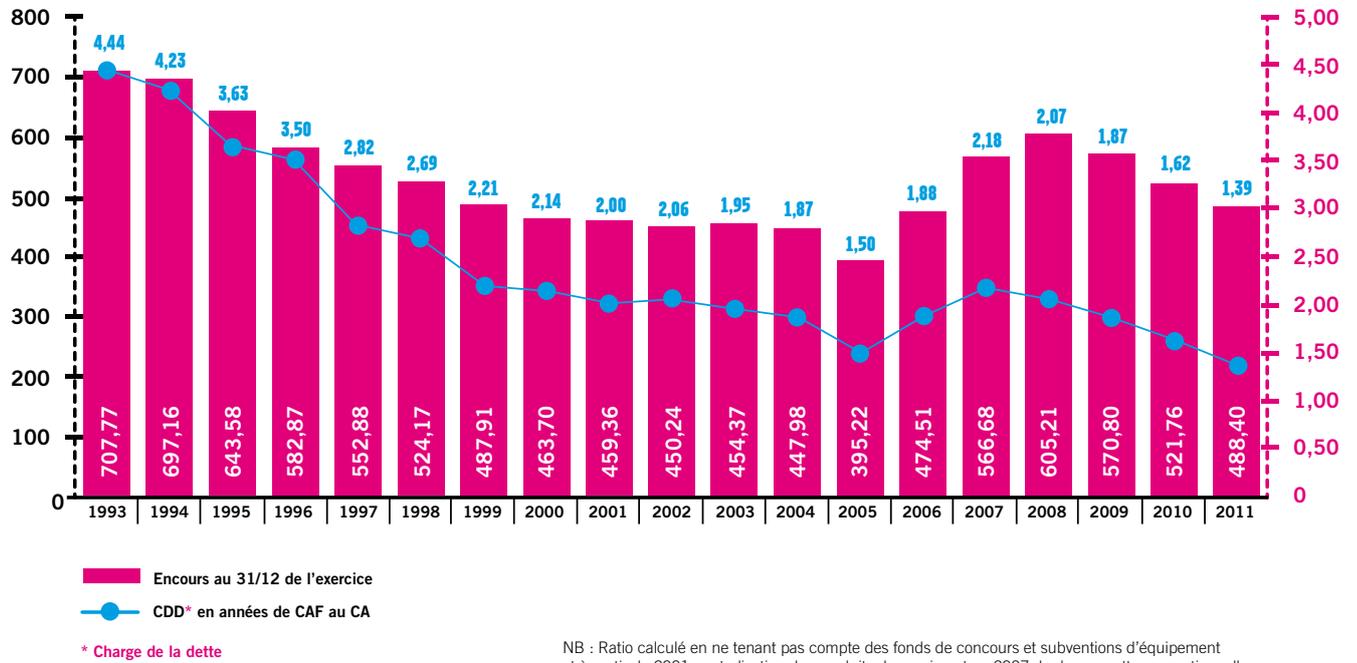
Décret n° 93-570 du 27 mars 1993

(tous budgets confondus - budget principal & budgets annexes -)

		Population : Recensement 2006	714 761	714 761	719223	Mouvements réels			
N° Ratio	RATIOS	C.A. 2009	C.A. 2010	C.A. 2011	Observations	C.A. 2009	C.A. 2010	C.A. 2011	
1	Service rendu Dépenses réelles de Fonctionnement Population	820,44	829,96	843,70		586 419 274,31 714 761	593 225 999,65 714 761	606 805 022,25 719 223	
2	Recettes de fonctionnement & capacité d'épargne Produit des impositions directes Population	499,47	513,82	357,30	Pleine application du nouveau régime de fiscalité en 2011 (CET)	357 004 964,00 714 761	367 256 385,00 714 761	256 979 576 719 223	
3	Recettes de fonctionnement & capacité d'épargne Recettes réelles de Fonctionnement Population	1246,91	1280,94	1331,96	Hors produits de cession (compte 775)	891 244 785,43 714 761	915 568 233,60 714 761	957 976 229,85 719 223	
4	Effort d'équipement & financement Dépenses d'équipement brut Population	372,87	384,65	436,04	Taux d'équipement Comptes 21 et 23	266 511 984,42 714 761	274 935 934,27 714 761	313 610 481,01 719 223	
5	Charge de la dette Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Population	798,59	729,98	679,08		570 802 043,42 714 761	521 759 488,78 714 761	488 409 740,33 719 223	
6	Recettes de fonctionnement & capacité d'épargne Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) Population	255,52	256,40	283,17	2011 non comparable avec 2010 et 2009 Intégration dans la DGF de la fiscalité France Télécom et déduction produit de la TASCOM	182 633 193,00 714 761	183 268 013,00 714 761	203 658 789,00 719 223	
6 bis	Recettes de fonctionnement & capacité d'épargne Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) Population D.G.F. (Avec résidences secondaires)	252,30	253,13	281,29		182 633 193,00 723 880	183 268 013,00 724 013	203 658 789,00 724 013	
7	Service rendu Dépenses de Personnel x 100 Dépenses réelles de Fonctionnement	18,34 %	18,96 %	18,86 %		107 571 842,62 586 419 274,31	112 497 599,33 593 225 999,65	114 429 243,36 606 805 022,25	
8	Recettes de fonctionnement & capacité d'épargne Contributions Directes Potentiel Fiscal	87,78 %	90,28 %	59,37 %	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (*) Sur la base du Potentiel Fiscal et population figurant sur fiche D.G.F. année 2011 en l'absence de communication des données 2012	(*) 357 004 964,00 406 711 978,00	(*) 367 256 385,00 406 786 704,05	(*) 256 979 576,00 432 809 938,06	
9	Recettes de fonctionnement & capacité d'épargne Dép. réelles Fonct. +Remb.annuel dette en Capital Recettes réelles de Fonctionnement	71,73 %	70,16 %	68,37 %	Hors renégociation de dette en capital Hors produits de cession (compte 775)	639 310 405,56 891 244 785,43	642 332 633,04 915 568 233,60	655 015 990,52 957 976 229,85	
10	Effort d'équipement & financement Dépenses d'équipement brut Recettes réelles de Fonctionnement	29,90 %	30,03 %	32,74 %	Taux d'équipement Hors produits de cession (compte 775)	266 511 984,42 891 244 785,43	274 935 934,27 915 568 233,60	313 610 481,01 957 976 229,85	
11	Charge de la dette & marge de manoeuvre Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Recettes réelles de Fonctionnement	64,05 %	56,99 %	50,98 %	Hors produits de cession (compte 775)	570 802 043,42 891 244 785,43	521 759 488,78 915 568 233,60	488 409 740,33 957 976 229,85	
12	Charge de la dette & marge de manoeuvre Encours de la Dette au 31 /12 Autofinancement brut	1,87	1,62	1,39	Hors produits de cession (compte 775)	570 802 043,42 304 825 511,12	521 759 488,78 322 342 233,95	488 409 740,33 351 171 207,60	

Encours de la dette

Capacité d'autofinancement (CAF) exprimé en nombre d'années de CAF sur bas Comptes Administratifs



Evolution annuité de la dette en M.€



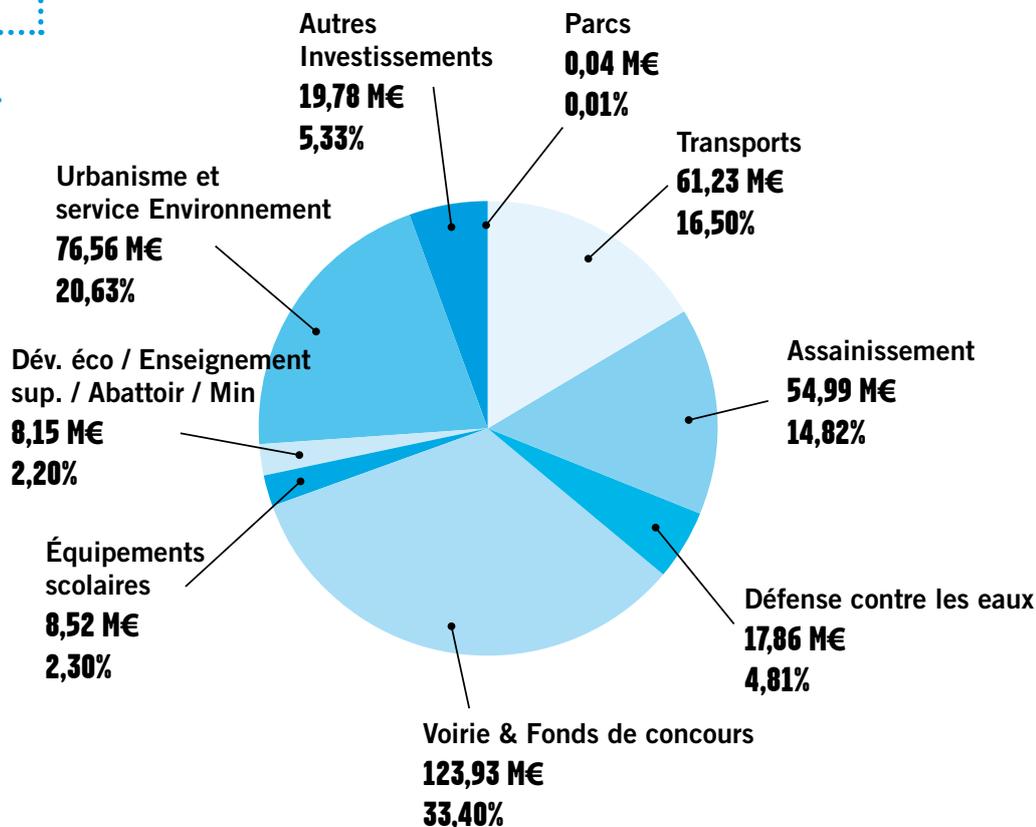
> Dépenses d'équipement mandatées de 2006 à 2011 inclus

DEPENSES DOMAINES D'ACTION	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Budget Principal TTC							
Cimetières	429 830,09	768 207,33	996 838,73	1 809 973,71	645 445,50	804 552,71	5 454 848,07
Développement économique	5 249 737,50	4 870 032,84	5 838 019,66	6 883 586,82	7 606 970,34	3 779 532,82	34 227 879,98
Enseignement	6 527 567,45	4 121 456,50	2 989 510,78	4 599 659,12	5 588 843,26	5 449 673,67	29 276 710,78
Administration générale - moyens	6 000 080,58	8 546 655,67	9 413 555,19	15 700 493,62	18 669 447,68	16 804 487,19	75 134 719,93
Urbanisme et Habitat	29 689 798,30	47 528 160,17	42 571 219,08	45 787 291,21	26 890 523,42	44 515 238,15	236 982 230,33
Incendie et secours	415 947,74	530 346,45	274 419,22	489 107,68	398 023,47	725 023,44	2 832 868,00
Halles et marchés	6 636 630,51	1 336 724,98	477 624,07	68 803,20	869 743,39	97 944,98	9 487 471,13
Ordures ménagères (bâtiments compris)	5 147 386,56						5 147 386,56
Assainissement pluvial	19 271 045,52	18 028 110,08	12 100 553,89	12 228 990,35	9 170 370,72	17 719 782,86	88 518 853,42
Autres transports (transp. Fluviaux, maritimes, aériens)	300 789,96	524 187,01	12 739,62	612 673,35	510 551,42	1 548 838,04	3 509 779,40
Transports (Aménagements de voirie)	2 125 439,06	3 576 830,21	8 253 242,60	8 718 756,69	9 131 562,56	2 834 563,28	34 640 394,40
Voirie	71 993 760,15	110 453 065,24	101 287 382,50	84 924 072,13	116 843 582,73	115 601 930,50	601 103 793,25
Voirie (bâtiments)	606 997,74	659 178,03	2 854 510,67	1 122 031,21	4 438 849,31	3 716 133,07	13 397 700,03
Interventions sociales et santé						65 305,68	65 305,68
Autres réseaux	358 953,65	722 684,87	1 750 134,52	2 277 230,68	1 781 548,50	1 737 328,78	8 627 881,00
Eau et action contre la pollution	178 655,15	373 671,54	180 973,77	395 124,20	58 705,70	146 152,52	1 333 282,88
Eau industrielle							
BUDGET PRINCIPAL TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	154 932 619,96	202 039 310,92	189 000 724,30	185 617 793,97	202 604 168,00	215 546 487,69	1 149 741 104,84
Budgets Annexes							
Déchets ménagers et assimilés (TTC)		6 505 197,24	13 410 290,05	41 390 416,47	12 443 637,89	8 763 358,47	82 512 900,12
Restaurants Administratifs (HT) et Régie	134 559,93	2 828,00	24 498,17	31 576,10	43 470,14	41 993,61	278 925,95
Abattoir (TTC)	11 819,98	33 514,91	0,00	32 102,64	0,00	0,00	77 437,53
Parcs de Stationnement (HT & TTC à partir du 01/04/05))	1 713 776,59	3 281 714,29	4 924 548,58	2 185 216,14	336 043,31	31 465,20	12 472 764,11
Transports (HT) Réseau de bus	23 343 979,53	23 510 524,38	10 277 389,14	3 705 262,04	917 441,45	13 874 403,27	75 628 999,81
Transports (HT) T.C.S.P. puis Tramway	176 892 327,29	187 710 724,56	92 286 597,61	25 223 020,65	11 278 405,99	29 066 012,66	522 457 088,76
Assainissement (TTC à partir de 1997)	50 791 566,96	33 844 176,61	15 765 762,77	17 537 868,57	54 259 633,72	54 979 701,29	227 178 709,92
Service d'assainissement non collectif (SPANC) (HT)	45 131,27	1 534,98	0,00	0,00	0,00	0,00	46 666,25
Crématorium (TTC)	52 147,58	14 811,66	41 452,46	1 379,33	23 193,18	13 575,99	146 560,20
Service extérieur Pompes Funèbres (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réseau de chaleur Hauts de Garonne (TTC)	280 203,00	222 525,97	906 333,05	2 652 059,38	202 935,29	37 735,61	4 301 792,30
Eau Industrielle et sa régie	196 797,83	43 794,89	0,00	38 556,25	129 891,70	160 677,30	569 717,97
Budgets Annexes Total investissements directs	253 462 309,96	255 171 347,49	137 636 871,83	92 797 457,57	79 634 652,67	106 968 923,40	925 671 562,92
TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	408 394 929,92	457 210 658,41	326 637 596,13	278 415 251,54	282 238 820,67	322 515 411,09	2 075 412 667,76

DEPENSES DOMAINES D'ACTION	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Développement économique fonds de concours	4 534 744,53	1 630 628,60	854 411,28	1 298 459,50	3 073 365,12	2 345 546,82	13 737 155,85
Enseignement (fonds de concours lycées, collèges, enseignement supérieur)	2 400 000,00	2 599 806,70	1 935 466,70	1 151 599,80	1 872 316,29	3 260 000,00	13 219 189,49
Administration générale - moyens	0,00	0,00	92 355,84	58 715,53	8 678,18	11 383,86	171 133,41
Incendie et secours	522 274,00	0,00	406 000,00	406 000,00	0,00	0,00	1 334 274,00
Cimetières			57 901,78	14 475,45	111 480,06	27 870,00	211 727,29
Urbanisme et Habitat - fonds de concours	5 081 085,05	7 013 957,28	11 794 046,85	11 035 404,28	22 237 141,85	23 245 468,42	80 407 103,73
Ordures ménagères et environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement pluvial	86 095,52	125 200,29	198 730,21	166 320,13	348 016,46	143 173,74	1 067 536,35
Autres réseaux (réseau métropolitain télécommunications)	345 000,00	3 450 000,00	3 105 000,00	0,00	0,00	0,00	6 900 000,00
Transports fluviaux, maritimes et aériens	4 191 233,73	564 947,55	12 243 893,47	6 098 172,26	4 261 768,14	16 744 670,54	44 104 685,69
Voirie (fonds de concours)	3 896 748,67	2 121 051,32	1 984 394,02	3 189 020,41	853 494,54	1 781 123,80	13 825 832,76
Eau & Asst. préserva- tion milieu naturel	108 674,32	372 607,30	337 568,17	623 515,31	100 869,00	817 298,22	2 360 532,32
Sports et Jeunesse et culture et divers	484 925,63	139 232,58	379 857,89	183 537,24	162 699,00	162 637,50	1 512 889,84
Parcs de Stationnement (HT)	204 422,90	167 255,10	75 731,08	0,00	0,00	0,00	447 409,08
Transports (Budget annexe) (Tramway)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (Budget annexe)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total interventions indirectes	21 855 204,35	18 184 686,72	33 465 357,29	24 225 219,91	33 029 828,64	48 539 172,90	179 299 469,81
TOTAL GENERAL	430 250 134,27	475 395 345,13	360 102 953,42	302 640 471,45	315 268 649,31	371 054 583,99	2 254 712 137,57
TOTAL B.A. Tramway	176 892 327,29	187 710 724,56	92 286 597,61	25 223 020,65	11 278 405,99	29 066 012,66	522 457 088,76
TOTAL GENERAL (Hors B.A. Tramway)	253 357 806,98	287 684 620,57	267 816 355,81	277 417 450,80	303 990 243,32	341 988 571,33	1 732 255 048,81
BUDGET PRINCIPAL Total investissements directs et indirects*	176 583 401,41	220 056 742,54	222 390 350,51	209 843 013,88	235 633 996,64	264 085 660,59	1 328 593 165,57

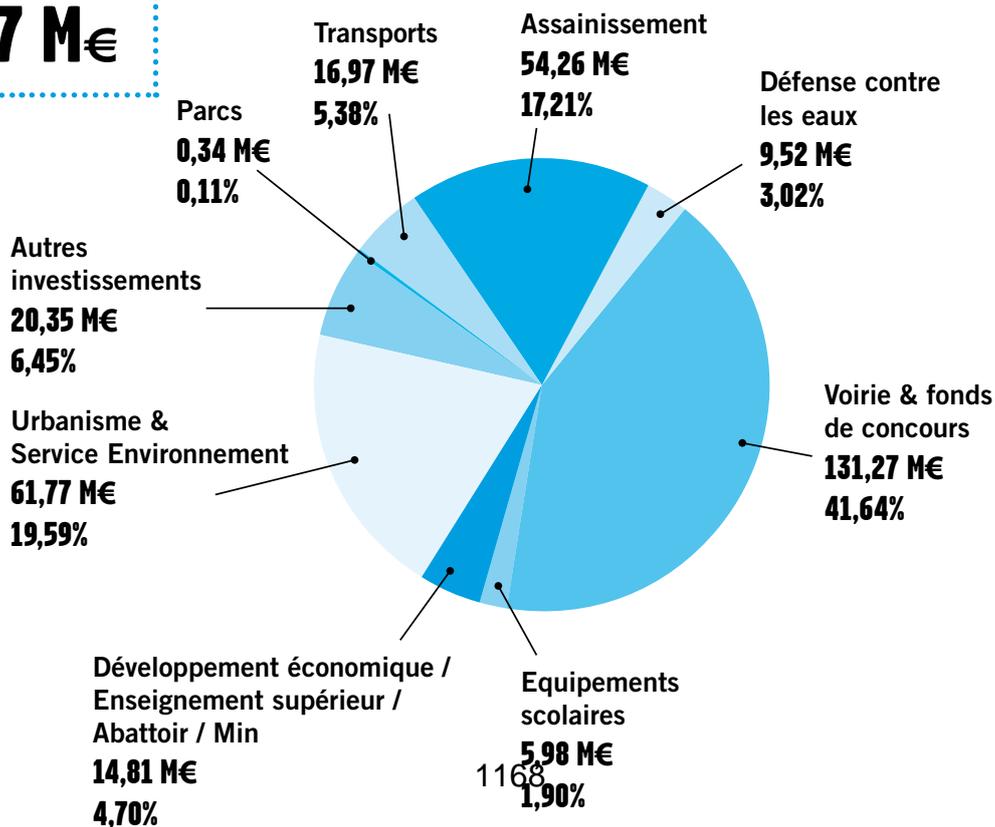
Répartition de dépenses d'équipement mandatées avec Fonds de Concours mouvements réels

2011 total
371,05 M€



Répartition de dépenses d'équipement mandatées avec Fonds de Concours

2010 total
315,27 M€





Communauté urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux Cedex

DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU

D-2012/507
CAFE du CAPC. Prolongation du contrat. Autorisation.
Décision.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 19 juillet 2010, la Ville a confié la gestion du café du CAPC à partir du 1er août 2010 et pour une durée de cinq années, soit jusqu'au 31 juillet 2015, à la SARL TOLOMEO. Cette société a choisi un premier gérant qui a malheureusement failli, générant des déficits importants.

Un deuxième gérant a été nommé par la même société. Après avoir stabilisé l'exploitation du café, il est dorénavant bénéficiaire. Mais, l'exploitation n'a pas permis, pour des raisons validées par son expert comptable, d'honorer ses dettes à l'égard de plusieurs créanciers dont la collectivité pendant plusieurs mois.

Il a été contraint de déposer son bilan devant le tribunal de commerce. Cette instance est en train d'examiner les charges pesant sur la gestion de l'établissement et les résultats correspondants pour se déterminer. La SARL doit présenter au Tribunal de commerce un plan de continuité d'activité recevable, sur lequel la Ville doit se positionner.

Notre occupant reste devoir à la Ville, à fin 2011, une somme d'environ 110 000 €, correspondant à environ 48 000 € de redevances fixes et le solde sous forme de redevance assise sur le chiffre d'affaires.

Afin de permettre à l'exploitant de rembourser sa dette, il vous est proposé d'accorder une prolongation de son autorisation d'occupation du domaine public. Deux arguments militent en faveur de cette position : l'exploitation s'améliore et dégage aujourd'hui des bénéfices réguliers, qui augurent d'une sortie définitive des difficultés. Ces excédents permettraient en outre de rembourser les sommes dues aux différents créanciers dont la Ville. En effet, si la Ville n'autorise pas de prolongation, elle perdra la totalité de la somme qui lui est due.

Il vous est donc proposé une prolongation de quatre ans (jusqu'au 31 juillet 2019), assortie d'une redevance complémentaire (1310 €/mois), à compter d'août 2012, destinée à apurer la totalité de sa dette à la collectivité

Cette somme complémentaire est calibrée de façon à permettre à l'exploitant d'une part d'honorer ses dettes passées à l'égard de la Ville, de payer, de façon régulière désormais, les redevances (fixe et variable) auxquelles il s'est engagé et enfin d'assurer la pérennité de son entreprise.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- de signer tous documents afférents à cette prolongation et notamment contractuels, budgétaires et comptables
- de permettre à l'exploitant de présenter notre délibération en ce sens devant les instances compétentes
- d'apporter les corrections budgétaires et comptables y afférentes

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

Il s'agit du Café du CAPC qui, comme vous le savez, a été mis en gestion à la SARL TOMOLEO en août 2010 pour une durée de 5 années.

Le premier gérant qui a été nommé par cette SARL a généré un déficit important. Il n'en a pas été de même pour le deuxième gérant qu'ils ont nommé, qui non seulement a stabilisé l'exploitation, mais depuis quelques mois l'a rendue bénéficiaire.

Mais au regard des dettes antérieures qui n'ont pu être honorées le bilan a été déposé devant le tribunal de commerce.

Un plan de continuité doit être soumis après validation par la Ville qui vous propose de prolonger de 4 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2019, l'autorisation du domaine public, assortie d'une redevance complémentaire de 1.310 euros par mois afin d'apurer la totalité de la somme due qui s'élève à ce jour à 110.000 euros.

Sachant que le loyer est de 1.000 euros, rajouté d'une redevance liée au chiffre d'affaires qui est de 8% du chiffre d'affaires qui est en moyenne de 4.000 euros par mois.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Je voudrais juste faire une petite parenthèse pour faire une proposition aux présidents de groupes : M. MARTIN, M. RESPAUD, M. MAURIN et M. HURMIC.

J'y ai déjà pensé, mais cette idée n'avait pas été retenue. Je me demande si on ne pourrait pas s'inspirer de ce qui existe à la CUB, c'est-à-dire après examen en commission, regrouper les délibérations qui ne soulèvent pas de difficultés, et avoir la liste des délibérations sujettes à débat. Ça nous éviterait d'avoir à relire ici en séance des choses que vous avez déjà lues.

Si vous voulez bien y réfléchir, et on verra si on peut instituer ce système. Ça allègerait sans doute nos débats.

Merci. On continue. On va prendre les dossiers de Mme SIARRI.